REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

FONDÉE PAR M. LE MARQUIS DE BEAUCOURT

QUARANTE ET UNIÈME ANNÉE

NOUVELLE SÉRIE. — TOME XXXVI

(LXXX[e] DE LA COLLECTION)

PARIS

BUREAUX DE LA REVUE

5, RUE SAINT-SIMON, 5

—

1906

AMASIS

ET

LA CHUTE DE L'EMPIRE ÉGYPTIEN[1]

Les princes révolutionnaires furent nombreux en Égypte.

Bien curieuse surtout est, dans l'histoire de ce pays, la figure du roi Amasis.

C'était, comme Horemhebi, un parvenu, mais sorti des couches plus profondes. Égyptien de race d'ailleurs, à la différence d'Horemhebi, il avait pour les traditions de son pays un plus profond mépris encore.

Le Phénicien Horemhebi, dont nous avons ailleurs[2] raconté la vie, pouvait être excusable quand il rompait avec le code de la vallée du Nil, pour se rapprocher de celui que sa patrie d'origine avait emprunté à la Chaldée. Il n'en était pas de même pour le fils de la femme Tapert, né au bourg de Siouph du nome saïtique, qu'aucun lien ne rattachait à l'étranger. Il est vrai qu'issu de la plèbe la plus vulgaire, il devait avoir pour les castes nobles une haine facilement explicable. Or, sous le régime de la législation amonienne, c'étaient les grands qui, de nouveau, gouvernaient tout.

Peut-être sera-t-il bon de jeter ici un coup d'œil sur la constitution qui régissait la vallée du Nil, quand Amasis vint la changer.

[1] Ce travail a été lu à l'École du Louvre au début de l'année scolaire 1902-1903, c'est-à-dire dans la leçon d'ouverture du cours de droit égyptien et dans les leçons suivantes.

[2] J'ai écrit l'histoire d'Horemhebi et de ses réformes dans la *Revue des questions historiques*, juillet 1903, sous ce titre : *Un prince révolutionnaire dans l'ancienne Égypte*.

I.

Le vrai roi d'Égypte alors, c'était le grand dieu Amon de Thèbes. Le pharaon en titre n'était censé que son vicaire. L'oracle lui prescrivait la conduite à tenir même dans les choses politiques ou administratives. Fallait-il nommer tel fonctionnaire, conserver tel comptable accusé de péculat? Vite, on consultait le dieu. Fallait-il juger si l'acte d'un fonctionnaire était légitime, poursuivre tel criminel, tel voleur avéré? Même consultation obligatoire. Le dieu voyait s'il voulait accorder aux ennemis du roi une amnistie générale, ou s'il voulait les faire punir avec rigueur. Il agissait tantôt d'une façon, tantôt de l'autre. Personne n'avait à discuter ses décisions. C'était lui qui, souvent, prenait l'initiative de dénoncer les coupables. En droit civil privé, il intervenait avec une semblable autorité. La loi publique formulée par lui avait interdit toute intervention de l'argent dans la transmission des biens-fonds. Elle avait consacré les droits absolus de la famille et de la *gens* ou de la tribu, usufruitiers d'une terre qui, en principe, n'appartenait qu'au dieu. Et encore faut-il faire une distinction importante. Les seuls quasi-propriétaires, c'étaient les castes nobles, que déjà antérieurement Ramsès II Sésostris avait remises en possession de ce que leur avait arraché Horemhebi.

Du temps de Sésostris, ces castes nobles étaient celle des prêtres et celle des guerriers. Mais, sous les dynasties amoniennes, les prêtres s'étaient emparés de l'hégémonie. Sans dépouiller les autres, ils les avaient réduits à n'être plus, comme eux-mêmes, que les amis d'Amonra, roi des dieux, et les fournisseurs du θησαυρός d'Amon. C'était en cette qualité qu'ils possédaient désormais et non plus à titre de fief féodal, et encore le détenteur actuel de tel ou tel bien pouvait-il, à tout moment, être dépouillé au bénéfice d'un autre. Les chefs de la *gens* se bornaient alors à dire : « Attendu que lieu de nous est la maison héréditaire, il y a réclamation, parce que nous l'avons donnée à d'autres. » Cependant, bien entendu, le dieu se réservait de faire, s'il le voulait, des exceptions à sa loi : et ces exceptions, nous en avons ainsi bon nombre d'exemples consacrés par des décrets spéciaux attribuant à certaines princesses et à leur des-

cendance directe certains douaires que la *gens* elle-même ne pourrait plus toucher.

Pour les gens du peuple, il ne pouvait plus être question de l'édit d'Horemhebi, ordonnant de leur laisser à chacun leur « nid. » Chaque année, le dieu attribuait telle ou telle ferme à tel ou telle des « serviteurs ou servantes d'Amon, » en expulsant le fermier de l'année précédente. Cette loi, ayant pour but de ne pas permettre au peuple de croire qu'il possédait quoi que ce soit, avait été théocratisée, si je puis m'exprimer ainsi. Mais elle était foncièrement en germe dans celle que les Grecs eux-mêmes attribuent à Sésostris sur la distribution annuelle des terres de culture.

Quand les grands prêtres de Thèbes s'étaient substitués aux Ramessides, ils avaient conservé avec soin tout ce qui leur servait dans la législation antérieure, et l'état social que nous venons de décrire, et qui est prouvé par une multitude de documents des plus précis, des plus détaillés, subsista pendant toute la vingt et unième dynastie sacerdotale.

Il en fut de même encore au début de la dynastie suivante, quand le général en chef du roi, grand prêtre, fit reconnaître comme successeur, par celui-ci, son propre petit-fils, ce que confirma par un décret solennel le dieu Amon. Mais les Sheshonkides étaient Assyriens d'origine, et comme les Chaldéens, ils avaient pour l'argent un culte tout particulier. Aussi, se prévalant de l'omnipotence d'Amon, multiplièrent-ils les attributions domaniales individuelles, en faisant parfois glisser dans les décrets sacrés la mention de l'argent comme cause réelle des transmissions. Ils en vinrent même à donner, par chartes authentiques, licence spéciale d'échanger contre de l'or les domaines de certaines fondations faites par eux-mêmes.

C'était ainsi préparer ce qui, dans l'avenir, se produisit, quand, au milieu des luttes des Assyriens et des Éthiopiens, l'Égyptien Bocchoris, autrefois vassal de la dynastie amonienne d'Éthiopie, prétendant descendre de la vingt et unième dynastie thébaine, en vint à usurper la couronne.

Bocchoris s'inspira, lui, complètement de ses alliés, les Assyriens. Son code des contrats, promulgué pour faciliter le grand commerce — si abhorré des Égyptiens — était tout entier fondé sur l'argent. Le prêt à intérêts fut institué légalement avec

hypothèques foncières. La vente *pour argent* fut permise aux détenteurs du sol, aux paysans eux-mêmes, devenus dès lors quasi propriétaires — sous l'hégémonie plus ou moins honoraire des castes nobles, dont la propriété fut souvent ainsi réduite à ne plus représenter qu'un droit à un impôt seigneurial Évidemment, une telle réforme, analogue à celle qu'un tsar proclama de nos jours en Russie et qui était contraire aux intérêts des classes privilégiées, dut faire bien des mécontents. Les rois éthiopiens en profitèrent pour une nouvelle invasion. Shabaka vainquit, fit prisonnier et brûla vif Bocchoris, en en revenant au code théocratique d'Amon, dont l'autorité souveraine fut de nouveau reconnue. On laissa, il est vrai, au peuple la quasi-propriété que lui avait donnée Bocchoris. Mais les contrats ayant l'argent pour base, et entraînant ainsi des changements dans l'organisation des terres, furent de nouveau interdits. La famille et la *gens* possédèrent seuls, à l'exclusion de l'individu, et cela aussi bien quand il s'agissait du *dominium* roturier que du *dominium* noble. Les chefs de la *gens* purent à leur gré modifier le confiement des terres en disant : « Attendu que lieu de nous est la maison héréditaire, il y a réclamation, parce que nous l'avons donnée à d'autres. » Ce fut la *gens* et son chef, son *hir*, qui eurent à rédiger les contrats de transmission intrafamiliale temporaire, seuls permis et qui toujours reposaient sur un échange de parts entre les divers membres de cette *gens* — sans que jamais il pût être mention d'argent. Encore cette transmission ne put être légale qu'après la décision du dieu, rendue par l'intermédiaire du prophète d'Amon, prêtre du roi.

II.

On en était là (car la branche cadette des Éthiopiens, fondée par Psammétique, ne changea pas foncièrement la législation de la branche aînée) quand Amasis commença à jouer un rôle politique.

La constitution restait essentiellement théocratique et aristocratique. Or, je le répète, Amasis était né dans les bas-fonds de la populace, et il nourrissait contre les aristocrates les sentiments des plus ardents démocrates de 1793. Il détestait surtout l'omnipotence amonienne ; car le sacerdoce thébain s'était toujours montré hostile à l'égard de cet aventurier.

Comme, chez les Hébreux, le roi David, il commença par être brigand avant de devenir l'arbitre des destinées de sa patrie. Aussi améliora-t-il le plus qu'il put le sort des voleurs, punis de mort sous les Ramessides, et dont la profession, soigneusement réglementée, devint en quelque sorte légitime. D'après ses lois, on n'eut du reste qu'à s'adresser au chef des voleurs, établi par lui, pour rentrer en possession de sa chose, moyennant une certaine redevance.

C'était là une transformation légalisée de l'usage qui s'était établi librement quand, au lieu de s'adresser au procureur du roi pour la poursuite d'un délit, le plaignant avait lui-même consulté l'oracle. Dès l'époque des Ramessides même, le voleur prétendu et le volé entamaient alors l'action *sacramento* imitée par les Romains. Chacun d'eux déposait au temple une somme d'argent fixe et dont le taux était pour ainsi dire légal, et avait recours à un serment ou *sacramentum*. Le dieu jugeait : et la partie gagnante retirait seule son apport — comme cela avait lieu d'abord dans les contestations d'un autre genre. Bien entendu, le fond même de la contestation, — c'est-à-dire ici la reddition de l'objet ou son estimation arbitrale, — était décidé par là même. D'après ce mode de procéder, le voleur pouvait, après cela, s'en retourner libre, sans punition corporelle. Mais le volé gagnait aussi de rentrer en possession de sa chose : ce qu'il préférait de beaucoup au supplice capital imposé au voleur, une fois reconnu, par la justice royale. Nous possédons une *actio sacramenti* de ce genre, comme nous possédons aussi des actions pour ainsi dire mixtes dans lesquelles le dieu prenant l'initiative, sans aucun dénonciateur particulier, de signaler un voleur par son oracle, le déférait ensuite à la justice royale pour en tirer punition. Ce genre d'action mixte était surtout en usage quand c'était le temple lui-même qui avait été dépouillé de son bien.

Il parait qu'Amasis, chef de bande, avait surtout volé des particuliers, qui, pour bien des raisons (peut-être aussi par la crainte de leur vie), n'avaient pas voulu s'adresser à la justice et avaient préféré le mode de l'*actio sacramenti*. Voici ce qu'Hérodote nous raconte lui-même à ce sujet dans la traduction, si naïve, de Pierre Salliat :

« On dit que luy estant encore homme de simple estat, il aymoit fort à boire et à faire chere, ne se meslant d'autre mestier

que gaudir et railler les personnes ; puis, quand argent lui failloit, il tournoit et viroit tant qu'il trouvast que desrobber. Et lors s'il nyoit le larcin à ceux qui l'accusoyent d'avoir leur argent, ils le menoyent vers l'oracle du lieu, par lequel souvent il a été condamné et souvent absoult. A raison de quoy, quand il se trouva roy, il se gouverna ainsi vers les oracles. Il n'eut jamais cure des temples des dieux qui l'avoient absoult, ne leur feit aucun bien et n'y entra pour sacrifier, comme qui n'estoyent dignes de rien et qui avoyent oracles faux et mensongers. Au contraire, il eut grand soing des temples des dieux qui l'avoient condamné et jugé larron, comme ayans oracles véritables et non mensongers. »

Amasis, même devenu roi, ne cachait pas, d'ailleurs, l'ignominie de son origine. Hérodote nous dit encore à ce sujet, toujours dans la traduction de Salliat :

« Du commencement les Egyptiens en feirent peu de conte, parce qu'il estoit simple citadin, et de maison qui bien peu paraissoit. Depuis, il les tira a soy par façon qui ne fut des plus subtiles. Entre autres siens meubles infinis, il avoit une tinne d'or, dans laquelle lui et tous ceux de sa table avoyent coustume laver leurs pieds par chacun jour; il la feit fondre et de icelle stamper une statue, laquelle il posa au lieu de la ville le plus propre et le plus commode pour être veue. Les Egyptiens affluèrent tantost cette part, et commencèrent d'adorer la statue avec grand honneur et reverence. Amasis, avery de telle adoration, feit convoquer le peuple et adonq' déclara comment la statue estoit faicte d'une tinne qui souloit servir à laver les pieds ou (qu'on excuse ici la liberté de langage des auteurs français de ce temps) à vomir et a pisser et néantmoins estoit adorée et reverée grandement ; puis leur dit : Les choses sont aujourd'huy tellement avenues que vous vous estes portéz vers moy comme vers la tinne; car encore que je fusse par cy devant petit compagnon, toutesfois de present je suis vostre roy et parce j'entends que vous me rendez tout honneur et que me tenez en respect tel que de raison. »

Les Égyptiens devaient être fortement scandalisés, non seulement par l'origine, mais encore par les déportements actuels du nouveau roi.

Sous la dynastie sacerdotale amonienne qui régnait jusqu'à

lui, les habitudes du palais royal étaient devenues analogues à celles d'un couvent ou d'une maison religieuse. Le roi n'était alors que le vicaire du dieu et le dieu ne lui ménageait pas ses instructions, ses admonestations et ses reproches, par l'intermédiaire du grand prêtre lui transmettant ses oracles. Diodore de Sicile a soin de nous le dire, et il ajoute ailleurs que le grand prêtre lui faisait, à certaines heures, des lectures pieuses et instructives, et le menait au temple pour des sacrifices que le roi devait accomplir lui-même (comme cela se pratiqua aussi primitivement à Rome et à Athènes). Élevé parmi les prêtres, prêtre lui-même d'origine, le roi était souvent, sous cette dynastie amonienne, d'une piété édifiante dans l'exercice de ses fonctions religieuses, l'inscription dite de Nemrod et bien d'autres textes contemporains du même genre le prouvent avec évidence. Revenu dans ses appartements, il était encore réduit par les textes sacrés à une sorte d'emprisonnement moral. Voici le texte même des renseignements fournis par Diodore (I, LXX), au sujet du *règlement particulier* auquel était astreint ce souverain, comme les novices et les séminaristes de notre temps :

« Les rois d'Égypte n'avaient pas le genre de vie des autres monarques qui peuvent faire ce qui leur plaît, sans relever de rien. Au contraire, tout ce qu'ils faisaient était réglé par les lois, non seulement en ce qui concernait les affaires du gouvernement, mais même en ce qui concernait la vie et le régime de chaque jour.... Levé dès l'aurore, le roi devait d'abord lire les lettres qui lui étaient adressées de toutes parts afin qu'il pût décider et accomplir toute chose de la manière convenable, en examinant avec soin les affaires du royaume. Ensuite, il se baignait et se revêtait des insignes royaux pour aller sacrifier aux dieux.... Après qu'il avait accompli toutes les fonctions d'aruspice et qu'il avait sacrifié, le prêtre lui faisait connaître les maximes et les hauts faits des hommes les plus illustres, tirés des livres sacrés, afin que le prince, ayant examiné en son esprit les meilleures raisons de conduite de ceux qui avaient eu le gouvernement, pût conformer à de tels exemples sa propre administration [1]. En effet, on avait fixé d'avance non seulement le temps où le roi

[1] S'il faut en croire Diodore (XCV, 4), pour se bien faire venir des Égyptiens, Darius reprit en partie les traditions dont Amasis avait fait fi.

devait expédier les affaires, mais même celui où il se promenait, se baignait, dormait avec sa femme, bref, où il accomplissait tous les actes de sa vie. Il devait seulement user d'une nourriture simple, et se borner aux chairs des veaux et des oies. Il ne lui était loisible de boire que jusqu'à une certaine mesure qui ne permettait ni une trop grande plénitude *ni surtout l'ivresse*.... A la vérité, il paraît étrange que le roi n'ait pas même eu puissance sur sa nourriture de chaque jour. Mais il faut encore bien plus admirer qu'il n'ait pu ni juger, ni rien faire, ni punir personne par impatience, colère ou autre cause injuste, mais seulement de la manière fixée par les lois. »

De tels liens durent paraître bien lourds à notre aventurier, jouisseur et libertin fort peu mystique. Encore en ceci — comme nous le verrons plus loin en détail pour le code civil, administratif, etc. — Amasis rompit donc ouvertement avec les antiques traditions qui florissaient de son temps. Hérodote ne nous dit-il pas encore :

« De là, en avant, il mania ses affaires en ceste sorte. Il donnoit toute la matinée à depescher promptement les negoces que s'offroyent jusqu'à heure que le palais se trouvoit plein de peuple. Adonq' il alloit se mettre à table, et là se mocquoit et gaudissoit de tous les assistans en faisant le gosseur, dont ses amis furent marris, et avisèrent de luy faire telle remonstrance : Sire, il nous semble que ne vous maintenez selon le deu de vostre estat en vous rabatant ainsi à façon qui n'est belle ne honneste; car vous devez entendre qu'à vous qui seez en throsne de majesté, appartient vous monstrer grave, auguste et venerable en vacant le long du jour aux affaires du royaume. C'est le moyen pour faire cognoistre aux Egyptiens qu'ils sont regis et gouvernez par un grand personnage, et pour leur donner meilleure opinion de vous qu'ils n'ont euë jusque icy. Mais vous maintenant, ainsi que vous faictes aujourd'hui, croyez que vous n'exercez aucunement l'office de Roy. Amasis leur respondit : Messieurs, il faut que vous entendez que ceux qui tiennent un arc en leur possession, le tendent quand besoing est, et le desbendent quand ils s'en sont servis; car si toujours le tenoyent bandé, il se romproit, tellement qu'ils ne s'en pourroient ayder quand il leur seroit mestier. La nature et constitution de l'homme est justement telle; s'il veut travailler incessamment sans laisser couler une partie

de soy en jeu et recreation, il ne se donne garde qu'il se trouve blessé du cerveau et tombé en quelque manie : ce par moy cogneu, je distribue partie du temps à l'un et à l'autre, à moy et aux affaires. Telle fut la réponse que feit Amasis à ses amis. »

La comparaison de l'arc, selon la tradition, a été employée dans un but analogue par l'apôtre saint Jean. Mais il est peu probable que saint Jean entendît le mot « récréation » dans le sens très large que lui attribuait Amasis et qui comprenait tous les plaisirs les plus dissolus, tous les excès même crapuleux de l'ivrognerie.

La chronique démotique que possède la Bibliothèque nationale, et que j'ai traduite, contient une conversation analogue à celle qu'Hérodote attribue à Amasis et à « ses amis. » Mais alors Amasis, naguère ivre-mort, reçoit des semonces et entend des apologues encore plus sévères sur le vice qu'avait formellement interdit l'ancien règlement royal cité plus haut :

« Ce fut au temps du roi Amasis. Le roi dit à ses grands : « Je veux boire du *kelebi* [1] d'Egypte » (c'est-à-dire du petit vin qu'on rencontre encore dans le Faïum). Ils dirent : « Notre grand maître, il est dur de boire du *kelebi* d'Égypte » (c'est ce que me dit Mariette qui avait promis de m'en procurer). Il dit : « Ne répliquez pas à ce que je dis. » Ils dirent : « Notre grand maître, la volonté du roi, qu'il l'accomplisse! » Le roi dit : « Qu'on porte le vin sur le lac! » (sur le lac Moeris dont le Faïum, *la mer*, a tiré son nom). Ils firent ce qu'avait ordonné le roi. Se purifia le roi avec ses fils (par des libations de vin [2]). Il n'y eut pas de vin au monde devant eux en dehors du *kelebi* d'Égypte. Le roi se coucha sur le lac, pendant la nuit, ce jour-là. Il fit conduire la navigation vers une vigne sur le bord. Arriva le matin. Le roi ne put se lever, à cause de la grandeur de l'abattement dans lequel il était. On navigua encore. Au moment où il n'avait pu se lever, les officiers se lamentèrent en disant : « Est-ce une chose qui peut se faire, celle-là ? » Il arrivait que le roi repoussait tout homme au monde. Personne ne pouvait aller

[1] Le *Kelebi* ou *Keloui* est encore mentionné par le papyrus araméen d'Égypte qu'a publié l'abbé Bargès. Il est alors opposé à de grands vins de beaucoup plus renommés.

[2] Un texte dit qu'Isis n'employa jamais que du vin sans aucune eau dans les libations qu'elle fit pour Osiris.

pour parler au roi. Les officiers se rendirent en corps au lieu où était le roi. Ils lui dirent : « Notre grand maître, est arrêtée la barque dans laquelle est le roi. » Le roi répondit : « Je suis maintenant trop abattu pour faire service au monde. Prévenez-moi après que sera venue l'heure (peut-être l'heure habituelle des audiences ou des travaux de l'*auditorium*). Est-ce qu'il n'y a pas quelqu'un de vous qui puisse faire un récit devant moi, afin que je puisse passer le temps de la navigation? » De ceux qui étaient avec lui, il y avait un homme savant — parmi les officiers — dont le nom était Pentsati. Il s'avança devant le roi. Il dit : « Notre grand maître, est-ce que n'est pas parvenu au roi ce qui est arrivé à un batelier, dont le nom était Horma, qui se perdit lui-même (*useff*)? Cela arriva du temps du roi Udja.... [1]. Il avait une femme prise par amour. Le nom dont on l'appelait était Anch. Son nom accompagnait toujours le nom du batelier, car il était fou d'elle. Il l'aimait et elle l'aimait. Il arriva un jour que le roi le fit venir vers les gens de garde, qu'il faisait veiller sur un *kesem*. Les officiers vinrent vers lui, d'après les ordres qu'avait faits le roi. Ils dirent : Il (le roi) te presse d'aller (au palais) aujourd'hui; tu y veilleras. Il prit une barque bonne marcheuse. Il descendit au port et accomplit les ordres que lui avait donnés le roi. Il dit ensuite aux trois hommes qui l'accompagnaient : « Faites parvenir ceci, dans cette barque, devant le roi. » Il s'en alla à sa maison. Il se purifia par des libations avec sa femme; mais il ne put boire. Arriva le moment de se coucher pour les deux. A cause de l'intensité de l'ivresse dans laquelle il se trouvait, il ne put s'approcher d'elle [2].... et elle lui dit : C'est vraiment dégoûtant.... »

La suite du texte nous manque; mais il est probable que le roi, qui avait donné l'ordre de griser le matelot et en avait ainsi dégoûté sa femme, avait agi de la sorte dans un but analogue à celui du roi David à l'égard de la femme d'Uri — honnête femme jusque-là pourtant. Pourquoi Pentsati raconta-t-il à Amasis cette histoire? Sans doute pour le corriger de son goût pour l'ivro-

[1] Roi inconnu jusqu'ici, probablement de l'ancien Empire. La fin du nom a disparu. Peut-être faut-il lire Udja-hor, nom mystique désignant l'œil du dieu Horus : sa providence.

[2] La même aventure et les mêmes expressions se retrouvent dans le roman de Setna à propos d'un souper fin avec Tabubu.

gnerie qui le rendait incapable d'accomplir, à certains moments, ses devoirs, même à l'égard de sa femme et de sa famille.

Une autre histoire, que nous a contée Hérodote au sujet d'Amasis et d'une de ses concubines favorites, une femme grecque originaire de Cyrène [1], pourrait peut-être expliquer l'apologue de l'aventure d'Anch. Disons seulement que s'il en est ainsi, l'ivrogne Amasis se repentit et trouva moyen de se réconcilier avec Ladice, qui s'était vue forcée de faire un vœu à Vénus de Cyrène, pour éviter les suites de la colère de ce fou furieux, seul coupable cependant.

Amasis aimait du reste beaucoup les femmes : et il faut dire que ce sont les femmes qui firent sa fortune.

Maintenant que nous avons étudié son origine et son caractère, il est temps, en effet, que nous en venions à l'histoire des événements, et particulièrement de ceux qui amenèrent cet aventurier à la couronne.

Une des plus anciennes inscriptions grecques que nous possédions nous apprend qu'un certain Amasis servait le roi d'Égypte, Psammétique, lors d'une expédition entreprise par ce monarque en Éthiopie. S'agit-il alors de notre Amasis et du roi Psammétique II? La chose est à la rigueur possible, et ce ne serait pas la seule fois qu'un chef de brigands aurait été reconnu comme général. L'histoire de Naples et celle des pays espagnols fourmillent de tels exemples. Cependant, la chronologie de la vie d'Amasis rend la chose peu probable. Le règne d'Apriès, successeur de Psammétique II, dura treize ans, jusqu'à la bataille de Momemphis. Le comput d'Amasis commence alors et compte quarante-quatre ans. Il serait donc nécessaire de supposer à Amasis soixante-trois ans *au moins* de survie, après le moment où il aurait été général en Éthiopie. C'est bien long.

Était-ce en qualité d'ancien général de Psammétique, dont il épousa la fille Anchnas; était-ce également en qualité de cheva-

[1] Le récit commence par ces mots : « Au surplus, Amasis print amitié et confédération avec les Cyrénées et trouva bon de se marier céans, fust qu'il désiroit avoir femme grecque, ou bien fust pour quelque amitié qu'il portoit ausdits Cyrénées Bref, il espousa la fille, comme disent les aucuns, de Batas, les autres d'Arcesilaus, et les derniers de Cristobulus, homme fort estimé de ses concitoyens; laquelle sienne fille avoit nom Ladice. Amasis couche avec elle, ne peut prendre sa compagne, et toutesfois il se trouvoit assez gentil compagnon avec les autres femmes, etc. »

lier d'industrie, enrichi par des spéculations peu recommandables ; était-ce, comme le prétend un contemporain d'Hérodote, l'historien Hellenicus, parce qu'il avait envoyé une magnifique couronne de fleurs au roi lors d'une de ses fêtes de naissance [1]? Toujours est-il qu'Amasis était peu à peu devenu un des favoris d'Apriès, son beau-frère..

Nous avons, dans le musée égyptien du Louvre, une preuve de cette haute faveur dont jouissait alors Amasis. Il s'agit d'un bassin à libations en granit, dédié par lui et portant déjà les titres les plus pompeux :

« Prince, compagnon du roi, maire du palais, chargé de la salle du trône, en possession des secrets et de toutes les paroles du roi, dans le cœur de son seigneur, en possession de ce cœur, intendant des palais royaux, chef du trésor, Ahmès-sé-Neith, enfanté par Tapert. »

Cette femme Tapert, mère d'Amasis, qui n'était rien à Apriès et dont le mari n'est jamais nommé, reçut même bientôt sur sa tombe le titre d'honneur de parente de ce roi, à laquelle elle était étrangère.

« La dévouée à son mari, la parente du roi Apriès, nommée Tapert. Sa durée de vie fut de soixante-dix ans un mois quatorze jours. Le nom de sa mère fut Merptahhap. Son fils lui a érigé ce monument : le ministre royal, compagnon du roi, maire du palais, chambellan de la demeure, Ahmès-sé-Neith. »

Ahmès-sé-Neith, bien qu'ayant encore les mêmes titres que précédemment, entoure son nom du cartouche royal dans cette inscription. Probablement alors était effectuée la révolution que nous raconte en ces termes Hérodote :

« Quand les affaires d'Apriès se deurent mal porter, le cas y

[1] *Hist. graec.*, edit. Muller, t. I, p. 66 : « Hellenicus raconte qu'Amasis, qui était d'abord un simple particulier de race plébéienne, devint roi à cause du don d'une couronne des plus belles fleurs produites par le printemps qu'il avait envoyée à Patarmis, alors roi d'Égypte, qui célébrait ses fêtes de naissance. Celui-ci, ravi de la beauté de la couronne, invita Amasis au festin et depuis le compta au nombre de ses amis. Il le choisit donc comme général des troupes envoyées contre les Égyptiens révoltés contre lui ; mais ceux-ci, par haine de Patarmis, le proclamèrent roi. »

Le nom de Patarmis (Petehormeri) était sans doute celui que portait Apriès avant de prendre le *nekheb* royal Ahmès semble garder, au contraire, son nom quand il devint roi associé, puis roi unique. Rien n'empêche de croire, d'ailleurs, que le plébéien Amasis avait déjà une personnalité connue, quand Apriès en fit d'abord son ami, puis son beau-frère.

escheut par occasion que je déclareray plus amplement en mes œuvres de Lybie [1], me contentant pour le moment d'en parler médiocrement. C'est qu'Apriès envoya grosse armée contre les Cyrénées, où il feit fort mal ses besongnes. De quoy les Égyptiens indignez l'abandonnèrent, estimans que, de propos délibéré, il les avait envoyez en péril éminent pour les perdre, afin que plus seurement il dominast sur le demeurant des Égyptiens : et portèrent la chose tant à regret que ceux qui furent de retour et les amis des morts abandonnèrent le pays. Apriès, averty de ce partement, envoya après eux Amasis, qui fut prest d'obéir. Quand il les eut attaincts, et leur remonstroit qu'ainsi ne devoyent laisser leur roy et seigneur, un Égyptien vint par derrière luy mettre un armet en teste (le casque *kehpersh* que le roi seul portait), disant qu'il le mettoit en possession du royaume, et comme Amasis donna depuis à cognoistre, la chose ne fut faicte trop outre son gré. Car, incontinent que ces Égyptiens l'eurent estably roy, il s'appresta pour aller contre Apriès, lequel, entendant ces nouvelles, envoya vers luy l'un des plus apparens et des plus estimez seigneurs de sa court, nommé Patarbemis (probablement Petarbekis, le don d'Horus l'épervier), et luy commanda de luy amener Amasis vivant. Patarbemis, arrivé au lieu, feit savoir à Amasis qu'il avoit à parler à luy. Amasis, qui seoit à cheval, mesprisa la semonce de Patarbemis et dit qu'il vouloit quant et quant qu'il le menast vers Apriès. Toutesfois, il pensa que Patarbemis méritoit bien qu'il allast vers luy mesmement, attendu qu'il est envoyé par le roy, et parce que sa responsc fut que ja de longtemps il se préparoit pour faire ce que le roy lui mandoit; par quoy lui supplioit de n'estre marry contre luy, l'asseurant qu'il se rendroit vers luy et luy meneroit tous ses subjects égyptiens. Patarbemis entendit fort bien que signifioient ces paroles, et voiant l'apprest que faisoit Amasis, partit en diligence, pour au plus tost avertir le roy de ce qui se brassoit. Quand Apriès le vit retourner sans amener Amasis, il ne luy dit un seul mot, mais fut si desplaisant qu'il commanda

[1] Hérodote, livre IV, paragraphe 159, nous raconte en effet qu'Apriès envoya son armée pour secourir les Lybiens contre les Grecs de Cyrène, qui avaient provoqué une nouvelle invasion hellénique dans leur pays. Les Égyptiens furent complètement battus à Isara et il n'échappa qu'un petit nombre, ce qui, ajoute Hérodote, provoqua la révolution contre Apriès.

que nez et oreilles luy fussent couppez. Quoy voyans, les Égyptiens, qui jusque lors avoient cogneu les vertus de ce personnage, ainsi vilainement accoustré et mutilé de ses membres, sans attendre ne peu ne point, abandonnèrent leur roy et s'allèrent joindre avec les autres se donnans à Amasis. Apriès, averty de tout cecy, arma tous ses auxiliaires et marcha contre Amasis avec trente mil Ioniens et Cariens, qui lui servoyent de gardes. Et faut entendre qu'il partit de la ville de Saïs, où il avoit son palais, fort grand et digne de regard. Ainsi ses gens alloyent contre les Égyptiens qui estoient naturels du pays, et l'armée d'Amasis alloit contre les étrangers; enfin ils se rencontrèrent en la ville de Memphis (lire Momemphis) et se frottèrent fort bien les uns et les autres. »

Ici, Hérodote entre dans certains détails relatifs à l'organisation des Égyptiens en castes, et particulièrement à la caste militaire. Ces renseignements ont tous été confirmés par les documents égyptiens, parmi lesquels je mentionnerai le poème de Pentaour, aussi bien que par certains rituels funéraires et des inscriptions grecques, tous nous parlant des deux tribus militaires, etc. Quant aux auxiliaires grecs qu'Apriès gardait, comme avant lui Psammétique Ier, qui s'en était servi pour faire reconnaitre son autorité comme roi, beaucoup de textes égyptiens les mentionnent, et même des monuments figurés, tels que la petite terre cuite du musée du Louvre, qui représente une tête de Grec portant sur son casque le cartouche d'Apriès [1]. Hérodote continue en ces termes :

« Quand donque Apriès avec ses auxiliaires et Amasis avec ses Égyptiens se furent recontrez, ils tirèrent à Memphis, où les estrangers combattirent vaillamment, mais par ce qu'ils estoient en beaucoup plus petit nombre que les Égyptiens, enfin ils eurent du pire. On dit qu'auparavant cette bataille, Apriès avoit opinion que Dieu mesme n'eut sceu luy faire perdre son royaume, tant luy estoit avis que il estoit bien asseuré de toutes parts, et toutes fois il se trouva si faible quand il vint au combat, qu'il fut pris et mené prisonnier en la ville de Saïs, en laquelle il avoit auparavant ses palais et maisons royalles, qui lors furent à Amasis. Pour un temps, Amasis le traicta céans,

[1] Elle a été publiée par M. Heuzey.

mais finalement les Égyptiens en furent mal contens et dirent à Amasis qu'il avoit tort de nourrir et garder celuy qui estoit son ennemy et le leur. Si leur fut délivré et soudain l'estranglèrent, puis luy donnèrent sépulture es monumens de ses prédécesseurs, qui sont au temple de Minerve (c'est-à-dire de Neith) attenant du palais, à main gauche pour celuy qui entre dans le temple. »

Ce récit est foncièrement exact et il est appuyé par tous les documents du temps. Il demande seulement à être complété.

Commençons par dire qu'Hérodote n'a usé, dans cette page d'histoire, que de documents égyptiens, ou, pour mieux dire, des documents égypto-grecs de la colonie de Naucratis.

Or, les Égyptiens autochtones, toujours très patriotes, et les Grecs de la vallée du Nil, joignant à leur patriotisme local les préjugés de caste, résultant de ce fait que, depuis Psammétique, ils avaient constitué la force militaire la mieux vue des rois, avaient les uns et les autres une vanité très susceptible. Ils ne consentaient pas facilement à avouer une défaite ou une conquête étrangère — pas plus d'ailleurs que les Chaldéens, les ennemis héréditaires des Pharaons. C'est par les documents hiéroglyphiques que nous apprenons ainsi les victoires de Tahraka et par les documents cunéiformes les victoires d'Assurbanipal, son adversaire.

Il en est de même pour l'époque où les Assyriens avaient été remplacés par les Babyloniens, envahisseurs comme eux. C'est par les cylindres de Nabuchodonosor, les documents émanant des Hébreux — se trouvant sur le chemin des deux grandes hégémonies rivales — et non par les mémoires des seuls habitants de la vallée du Nil, qu'il nous faut donc compléter les récits d'Hérodote. Les textes babyloniens découverts par Pinches, les prophètes juifs Ezéchiel et Jérémie, l'historien Josèphe, dans ses *Antiquités judaïques*, les traditions arabes très nombreuses sur Nabuchodonosor, etc., constituent pour nous une source d'informations complémentaires aussi sûre que celle, tout égyptienne, dont nous avons parlé d'abord.

Nous apprenons ainsi qu'irrité des secours fournis par Apriès (comme par Nechao) aux rois juifs qu'il avait entrepris de soumettre, Nabuchodonosor voulut prendre cette vengeance écla-

tante du monarque égyptien, qui avait été annoncée par Jérémie au verset 30 du chapitre XLIV :

« Ainsi dit Jehovah : Je livrerai le Pharaon Hophra (Apriès), roi d'Égypte, entre les mains de ceux qui recherchent sa vie, comme j'ai livré Tsidikiahou (Sédécias), roi de Jehouda, entre les mains de Nebouchadretsar (Nabuchodonosor), son ennemi et qui recherchait sa vie. »

Cela eut lieu quelque temps après la prise de Jérusalem et de Sédécias [1], c'est-à-dire, comme Pinches l'a fort bien établi, en l'an 572 avant Jésus-Christ, correspondant à l'an 18 d'Apriès et 33 de son propre comput. Josèphe (*Antiquités*, X, II) nous a appris le résultat final de cette expédition aboutissant au renversement du Pharaon égyptien et à son remplacement par Amasis en qualité de satrape du Roi des rois.

Hérodote ne nous a donc pas tout dit. L'expédition malheureuse de Cyrène dut évidemment coïncider avec l'arrivée menaçante de Nabuchodonosor. Les troupes se soulevèrent. Elles proclamèrent celui que le monarque babylonien n'eut ensuite qu'à confirmer, tout en laissant ses troupes exécuter les excès de toute nature que les prophètes Jérémie et Ezéchiel avaient prédits — à l'encontre des faux prophètes prédisant les succès des Égyptiens. Le soin avec lequel leurs prophéties seules ont été conservées prouve leur véracité, tout autant que les dires de Josèphe, etc.

S'il nous fallait du reste une nouvelle preuve, elle nous serait fournie par l'examen du double comput d'Apriès, établissant que le séjour du roi déchu dans le palais de Saïs, dont parle Hérodote, ne dura pas quelques jours, mais quelques années. Ainsi que l'a démontré mon ami Wiedemann, l'un de ces calculs, parfaitement d'accord avec les données contemporaines des stèles étudiées par M. de Rougé, attribue à Apriès dix-neuf ans, et s'arrête à la bataille de Momemphis et à la captivité du roi, date à partir de laquelle commence le comput d'Amasis, dont devaient tenir compte les stèles biographiques citées plus haut. L'autre calcul, suivi aussi par Hérodote, attribue au contraire vingt-cinq ans à Apriès et s'étend jusqu'à la mort de ce

[1] Cette conquête eut lieu en 582, 8e année d'Apriès et 23e de Nabuchodonosor. Mais ensuite, ainsi que l'a établi d'ailleurs Pinches, le roi de Babylone avait été occupé ailleurs.

prince, qui régna de la sorte six ans, à peu près, en qualité de roi fainéant.

Or, justement presque au milieu de cet intervalle se placent, à quelques mois de distance : 1° un soulèvement provoqué par Apriès et qui faillit réussir (en l'an 3 d'Amasis, 21 d'Apriès ou 36 de Nabuchodonosor), soulèvement attesté par une inscription hiéroglyphique; 2° une nouvelle expédition de Nabuchodonosor lui-même en Égypte, datée expressément de l'an 37 de son comput, correspondant à l'an 4 de celui d'Amasis et à l'an 22 de celui d'Apriès, expédition qui était racontée dans une tablette cunéiforme découverte par M. Pinches.

Cette seconde expédition s'explique par ce fait qu'Amasis avait, après sa victoire de l'an 3, rétabli Apriès dans le fief de Saïs, à lui concédé. Nabuchodonosor s'était cru trahi et était venu en tirer vengeance. Mais Amasis, ayant fait revenir son armée de Chypre, fit bonne contenance et, après une bataille livrée pour la forme, il fit accepter ses explications à son suzerain. La situation d'Apriès devint alors de plus en plus mauvaise. Mais il se révolta encore en l'an 6 d'Amasis, répondant à l'an 24 de son propre règne, et, après diverses péripéties racontées par la stèle hiéroglyphique dont nous parlions tout à l'heure, sa mort fut accordée par Amasis à l'assemblée permanente qu'il avait convoquée depuis l'an 5 et qui fonctionna jusqu'à l'an 19, d'après le témoignage de la chronique démotique.

Reprenons maintenant l'exposé de ces événements et entrons dans quelques détails.

Ce qu'il faut d'abord constater, c'est qu'après la bataille de Momemphis, par laquelle commence le cycle des mésaventures d'Apriès, — et cela pendant une période assez longue, — Amasis eut bien soin de ménager les transitions, pour ne pas effaroucher les légitimistes d'Égypte, fort nombreux surtout dans la ville sacrée d'Amon, à Thèbes, et dans les provinces habituées depuis longtemps à la dynastie amonienne.

Nous avons dit que d'abord il garda ses titres antérieurs de maire du palais et de grand chambellan, auxquels il joignit celui de royal ministre, en se bornant à entourer son nom du cartouche, comme celui de son roi Apriès.

Bientôt le titre de ministre, même accompagné du cartouche, lui parut insuffisant. Il se fit adopter de gré ou de force par le

roi déchu, enfermé dans son palais de Saïs. Il devint alors, d'après une inscription du Louvre, le *fils* du roi, par lequel le roi, qu'on ne nomme plus, fait connaître ses volontés.

Enfin, il s'attribua tout le protocole si compliqué des Pharaons d'alors, avec double cartouche, prénom, nom et devise d'enseigne, etc. Cela ne l'empêchait pas, d'ailleurs, de s'associer encore le roi Apriès. Dans un monument de Memphis, qu'a publié Champollion et qu'a rappelé fort à propos Wiedemann, on voit ainsi le roi Apriès dédiant un petit temple symbolique et accompagné d'un *ka* ou esprit royal (*sutenka*), portant le nom d'enseigne et la légende du roi Amasis. Cette représentation est curieuse en ce qu'elle nous montre Amasis jouant, par rapport à Apriès, le rôle de génie inspirateur, de démon de Socrate, tandis que, quand le roi règne effectivement, c'est son propre *ka*, son propre esprit à lui, qui est représenté le dirigeant, et qu'au besoin il implore, comme Ramsès II, dans une charmante stèle épigraphique du musée du Louvre.

Il paraît, d'ailleurs, que durant cette période ultime, la surveillance, d'abord si étroite, qui entourait Apriès dans son palais de Saïs s'était peu à peu relâchée, comme nous l'avons fait soupçonner. On avait accordé au vieux monarque une certaine indépendance avec un petit territoire dont il était vraiment le maître, et dans lequel il pouvait exercer une certaine autorité, avec des revenus encore considérables, à lui attribués. C'était une sorte d'apanage de retraite.

Durant cette période aussi — nous en avons la preuve dans un contrat daté de l'an 3 d'Amasis — on avait laissé subsister presque en entier l'état social préexistant. Le prêtre d'Amon, prêtre du roi, qui avait, d'après le Code amonien, la surveillance de tous les actes, pour lesquels il *disait le droit* (*jus dicere*) et qu'il rendait seul valides, avait gardé ses prérogatives. Rien ne paraissait encore entièrement bouleversé, en dépit des tendances novatrices du prétoire royal. On ne voulait mécontenter personne, pour ne pas donner lieu à une nouvelle révolution, à une sorte de restauration, qui aurait pu rétablir Apriès dans tous ses droits.

Cette révolution n'en fut pas moins tentée, nous l'avons indiqué plus haut, et elle eut pour Apriès les plus fâcheux résultats. Une stèle hiéroglyphique du Caire et la chronique démo-

tique de Paris nous ont donné, à ce sujet, des renseignements tout à fait concordants, et qui, joints à Hérodote et aux documents babyloniens, nous permettent d'écrire, d'une façon définitive, cette page d'histoire.

Selon le passage d'Hérodote cité plus haut, ce furent les Égyptiens qui vinrent trouver Amasis et lui dire qu'il avait tort de nourrir et garder celui qui était son ennemi et le leur. « Si leur fut délivré, conclut-il, et soudain l'étranglèrent, » etc. Ces remontrances, faites au roi leur maître — par les Égyptiens, ses sujets, remontrances aussitôt suivies d'effets, — paraissent, au premier coup d'œil, bien étranges. Les partisans de la critique historique allemande, qui n'hésite guère à considérer comme nuls les témoignages des anciens, ont dû y voir des impossibilités. La chose est pourtant exacte, et elle s'explique facilement, par la convocation d'une grande assemblée nationale, d'une véritable constituante, qu'Amasis s'était adjointe pour l'aider dans ses projets. D'après la chronique démotique, cette assemblée, cette *kibutsa*, dont le nom était emprunté au sémitique, c'est-à-dire, sans doute, surtout aux constitutions semi-républicaines des Phéniciens, etc., cette assemblée, dis-je, siégea de l'an 5 à l'an 19.

Or, c'est précisément en l'an 6 qu'Apriès fut tué, c'est-à-dire un an après la convocation de cette assemblée, et au moment où elle montrait le plus de zèle. Rien ne s'oppose donc à la pensée d'une intervention directe, analogue à celle de la Convention dans la mort de Louis XVI, et à celle du Parlement anglais dans la mort de Charles Ier. Comme pour Charles Ier, remplacé aussitôt par Cromwell, nouvel autocrate, la mort du roi devait, en Égypte, servir à un prétendant qui y poussait secrètement.

Voilà où j'en étais arrivé dans mes conclusions, quand la stèle hiéroglyphique [1] dont je parlais tout à l'heure m'a permis de compléter ces renseignements.

Les Égyptiens conventionnels ne furent pas seuls coupables. Apriès leur fournit lui-même l'occasion cherchée.

Irrité, sans doute, par les tendances révolutionnaires de la nouvelle assemblée, et craignant le pire pour l'avenir, Apriès

[1] Wiedemann paraît avoir consulté le premier cette stèle que Daressy a publiée en 1900. J'ai corrigé largement quelques-unes de ses interprétations.

voulut tenter quelque chose d'analogue à ce que Louis XVI tenta lors de sa fuite de Varennes.

Le roi français était, lui aussi, gardé à vue dans son palais. Il pensait avoir, lui aussi, dans les provinces, une armée prête à le joindre. Il voulut s'échapper et se mettre à la tête de ses partisans. Le roi égyptien avait le même but, mais, apprenons-nous, il l'eut deux fois, en l'an 3 et en l'an 6.

Voici d'abord le compte rendu officiel de ce qui se passa l'an 3.

« An 3, deuxième mois de shmu (payni), sous la Majesté de l'Horus, qui établit la vérité (ou la justice), le roi du midi, seigneur des deux diadèmes, le fils de Neith, qui réunit les deux terres, l'Horus d'or approuvé des dieux, Ranumab, fils du soleil, de son flanc, Ahmès-sé-Neith, ami de Khnum, seigneur d'Éléphantine, et d'Hathor de Djême donnant (ou doué de) vie, stabilité et santé, comme Ra à toujours [1]....

« Sa Majesté était dans son palais, occupée à régler les destinées de la terre entière.

« Voici qu'on vint dire à Sa Majesté : Apriès est parti en barque. Il a pris à sa solde les vaisseaux des Grecs, dont le nombre n'est pas connu, et qui parcourent les pays du nord. C'est comme s'il n'y avait plus de maître pour gouverner. Il leur a donné ses ordres, et eux (les Grecs) l'ont mis au large [2].

« Le roi leur avait assigné (aux Grecs) une demeure dans le territoire de Naucratis [3]. Mais, voilà qu'ils infectent l'Égypte entière. Ils sont parvenus à Sokhetmafek (aux champs de mafek ou lapis-lazuli). S'enfuient loin d'eux tous ceux qui sont dans tes eaux (de Rougé a établi que cela voulait dire : tous ceux qui sont les partisans de quelqu'un).

« Sa Majesté fit réunir en assemblée (*souh*) les amis royaux et les notables (*am*) dépendant de sa domination. Elle leur fit entendre ce qu'on lui avait dit.

« Parole faite par Sa Majesté : Vous le voyez, avec lui la guerre est déclarée, guerre faite par son ordre et grâce à ses soins. Il

[1] Ici intervient un passage très effacé et semblant avoir contenu un éloge du roi tout plein de mythologie.

[2] Ou l'ont élargi. On emploie encore cette expression quand il s'agit de prisonniers.

[3] Le nom de ce territoire est douteux. Mais il s'agit certainement de la région de Naucratis.

attaque (toujours) ses voisins. Rappelez-vous ce qui s'est déjà produit. N'est-ce pas par lui et pour cela que sont arrivés (les désastres antérieurs)? Dieu est là qui nous appelle. Ne sont pas vigoureux dans la lutte les bras de ceux qui combattent celui qui est dans les eaux [1].... Faire Sa Majesté dominer et vaincre (*uaf*), pour faire que les choses reviennent à leur état de justice.

« Ils dirent devant Sa Majesté : Tu es le maître de ton cœur, ô grand souverain! Le seigneur de ta Majesté, Dieu lui-même a fait dessein que tu voies tous les gens distingués [2].... comme des chiens...

« Tes chevaux sont en multitude, et tes archers sont innombrables. Tes soldats, on n'en peut connaître la quantité. Tu es leur seigneur. Sont en ta main les domaines qui produisent les approvisionnements. (Grâce à toi) toute personne est heureuse dans sa ville.... Il n'y a pas une parole à dire à l'encontre de ta Majesté.... Dans les bras de ta Majesté, est la destruction. Il n'y a point à lutter contre elle. Sont en joie tous ceux qui sont soumis à (ta) puissance, ceux qui sont sous ton ombre et (qui circulent ?) dans ton domaine.

« Voilà donc qu'on fut à approuver (*han*) (le projet royal). Il fut (décidé de combattre) cet impie-là parce que....

« (Le député de chaque) ville fut à adorer Sa Majesté (en disant) : Que chacun combatte.... devant elle.

« Sa Majesté fut à enrôler ses fantassins (et ses) cavaliers. Il les prit (*djit-nef*) avec lui.

« Sa Majesté se tint debout sur son char. Elle prit sa lance et son arc....

« (L'ennemi était) parvenu à la ville des 30. Ses soldats chantaient, joyeux, dans les chemins. L'armée [3] (*du roi*) apparut (*kha*) devant eux (*khefthisen*), pour les combattre (*hi moka'sen*). Dans le combat, ils furent à se faire place en anéantissant ceux qui s'opposaient (?) à eux. Sa Majesté fut à combattre comme un lion, faisant des victimes innombrables parmi eux. Les vaisseaux (de l'ennemi) furent.... Leurs (équipages) furent précipités dans l'eau. Ils virent l'abyme comme les poissons....

[1] Les passages qui suivent sont très effacés et presque indéchiffrables jusqu'aux mots qui sont traduits un peu plus loin.

[2] Encore ici les passages trop lacuneux sont simplement passés.

[3] *Seben*. Ce mot a déjà été relevé dans le sens de combattre (Rec. VIII, 93).

« (Le roi) se fit une fête du combat. Son cœur s'épanouit. Sa Majesté se livra passage sur le grand chemin. C'est *un Dieu protecteur du nord*. Il y eut, en ce jour, d'abondantes libations de sang. Il n'y eut pas de limite s'opposant à leur arrivée. »

Là se termine la première partie de la stèle.

Les troupes d'Amasis avaient donc surpris l'ennemi et en avaient fait un grand massacre. Rien ne les arrêta plus, et Apriès fut sans doute obligé de traiter; tout nous fait penser que, délivré par les Grecs, il avait rejoint d'abord la Haute Égypte, cette région thébaine où la dynastie amonienne comptait tant d'amis dévoués. Il était devenu sans doute le roi du midi, tandis qu'Amasis, appelé par notre texte « Dieu protecteur du nord, » régnait sur la Basse Égypte, sur ce Delta si fertile en productions de tout genre et que la stèle décrit comme tel avec tant de complaisance.

Cette région, plus ouverte aux étrangers, était imbue d'idées nouvelles. Peu lui importaient les vieilles traditions pieuses se rapportant au culte amonien puisque déjà sous Piankhi on disait que ces gens-là ignoraient la religion d'Amon. Une prospérité toute matérielle leur suffisait, d'ailleurs, et le régime laïque inauguré par Amasis les contentait pleinement. La première assemblée, qui précéda la permanente de l'an 5, le dit expressément en protestant de son dévouement envers l'usurpateur que Dieu (le dieu Ptah de Memphis probablement) protégeait.

La victoire qu'ils remportèrent arrêta les progrès d'Apriès, mais elle ne suffit pas à détruire sa puissance locale dans le haut Nil.

Aussi est-ce dans cette région, dans les environs d'Éléphantine, que nous lui voyons encore remporter des victoires.

En effet, l'inscription hiéroglyphique du préfet Neshor, que j'ai publiée en son entier et que Wiedemann avait très intelligemment signalée à ce point de vue, nous prouve que, vers cette époque, et grâce à l'intervention active de ce préfet, Apriès mit en déroute une armée composée d'étrangers de diverses nationalités et qui voulaient remonter le Nil jusqu'en Nubie et en Éthiopie.

Wiedemann, appuyé par Schrader et inutilement combattu par Maspero et Brugsch, a prouvé que cette expédition se rattachait à celle que Nabuchodonosor nous dit, dans l'inscription

éditée par Pinches, avoir entreprise en Égypte en l'an 37 de son comput, répondant à l'an 22 d'Apriès et à l'an 4 d'Amasis, c'est-à-dire à l'année qui avait suivi la levée de boucliers du roi déchu.

Cette fois, déjà bien vieux, il ne voulut pas entrer lui-même en campagne; mais le texte nous apprend expressément qu'il chargea son préfet ou satrape le plus proche (sans doute celui de Syrie) de lever une armée. Cette armée entra, sans coup férir, par la porte de Migdol et de Péluse; elle franchit la branche pélusiaque et se présenta devant l'armée qu'Amasis avait fait revenir de la ville de Putayaman, région éloignée, située dans la mer, et qui est certainement l'île de Chypre, dans laquelle nous savons par Hérodote qu'Amasis, intervenant d'une façon heureuse, avait établi garnison. Il y avait joint des contingents qu'on nous dit expressément avoir été tirés de la contrée du milieu de l'Égypte, c'est-à-dire de cette moyenne Égypte dont Memphis était la capitale. Une flotte nombreuse avait amené des soldats, des chevaux et des chariots pour l'aider. Il assembla devant lui toute cette multitude et confia le commandement d'une armée de secours à....

Le reste nous manque, mais tout nous fait supposer que c'était là une pure démonstration platonique, et que l'accord se fit vite entre le satrape de Nabuchodonosor et celui qui avait accepté du roi babylonien une situation analogue. Il fut convenu sans doute que les Babyloniens tourneraient leurs forces contre Apriès en remontant le Nil, sans faire de grands dommages dans les domaines d'Amasis.

Ici, intervient notre autre source d'informations, l'inscription de Neshor, que M. Wiedemann avait déjà signalée à ce propos et dont j'ai donné la traduction complète.

Ce Neshor, fils de Psammetikmenkh, avait été établi par Apriès à Éléphantine en qualité de « grand fils gouverneur des pays du midi, pour y combattre les peuples impurs » qui envahissaient cette frontière. Il rejeta les Éthiopiens jusque dans leurs montagnes, par peur de lui; il ne fit pas de relâche à repousser les ennemis et à rechercher les biens (les possessions territoriales) de son maître, ce dévoué au fils du soleil Uahabra. Mais où il se distingua surtout, ce fut lors de l'expédition dont nous a déjà parlé notre inscription cunéiforme et pour laquelle tous les peuples soumis à l'hégémonie du Roi des rois avaient fait irrup-

tion en Égypte. Ce ne fut pas alors la frontière du côté des Éthiopiens qu'il avait à défendre à l'égard des adversaires extérieurs ; ceux contre lesquels il devait lutter remontaient, au contraire, le Nil.

Neshor s'écrie donc en s'adressant aux dieux d'Éléphantine dont il avait enrichi les sanctuaires :

« Vous m'avez rempli de votre esprit dans ce lieu, quand il fut infesté par les Barbares, les nomades, les Grecs, les Asiatiques [1], les autres hommes (que le roi de Babel avait envoyés, en mettant) dans leur cœur de les faire aller pour faire irruption dans la contrée supérieure. En leur cœur était (cependant) la crainte de Sa Majesté dans la lâcheté qu'ils avaient commise. J'ai eu soin d'établir leur cœur dans cette pensée. Je ne les ai pas laissé entrer en Nubie. Mais je les ai fait parvenir au lieu où était Sa Majesté. Elle en fit un grand carnage. »

Qu'il y ait eu quelque exagération dans ce récit, c'est assez probable. Il n'en est pas moins vrai que le satrape de Nabuchodonosor rebroussa chemin vers son allié ancien et nouveau, le roi du nord Amasis, qui lui avait laissé le champ libre pour pénétrer dans les domaines du roi du midi Apriès.

Nos renseignements concordent donc fort bien, et, d'ailleurs, il serait impossible d'admettre une autre expédition que celle du Roi des rois comme assez puissante pour traverser de part en part l'Égypte entière et pour avoir, aux portes de la Nubie, son premier échec. Tout s'explique, au contraire, très bien, si Amasis a facilité lui-même cette invasion, ayant son rival pour objectif, et si celui-ci a d'abord laissé passer l'ennemi, afin de le faire attaquer ensuite, d'un côté par son armée, et de l'autre par celle de Neshor, dans la région si sauvage et si facile à défendre qui est comprise entre Éléphantine et l'île de Philée, aux environs de la première cataracte.

Après l'échec des étrangers, rien ne fut changé foncièrement à l'état des choses qui existait depuis l'année précédente, troisième d'Amasis, si ce n'est pourtant qu'en l'an 5, c'est-à-dire l'année qui suivit l'expédition babylonienne, Amasis jugea à propos de convoquer l'assemblée permanente devant succéder à celle de l'an 3, et chargée de la réforme générale du droit. Mais

[1] Il remplit ainsi une lacune du texte.

deux ans après, en l'an 6 d'Amasis, correspondant à l'an 24 d'Apriès, ce dernier, furieux sans doute des nouveaux projets d'Amasis, fit une expédition dans la basse Égypte. Ce fut l'occasion d'une nouvelle guerre pour laquelle la nouvelle assemblée nationale décréta une levée générale.

Ici nous reprenons la suite de la stèle qui nous a déjà fourni le récit des hostilités de l'an 3.

« L'an 6 [1], troisième mois de la saison *sha* (athyr), jour 8e, l'assemblée fut à dire à Sa Majesté :

« Finissons-en de leur infection. Parcourant les chemins, il y a des milliers qui violent le pays et couvrent toutes les routes. Ceux qui sont dans les barques...., et il n'y a pas de fin. »

« Sa Majesté dit de (faire) marcher ses gens.... en totalité (venant) de *Tomer* (l'Égypte), jeunes gens et vieillards. Faire ceci dans les villes et dans les nomes. Qu'il n'y ait point de retard (*ab*) pour appeler les soldats de Sa Majesté. Allez dans tout chemin. Ne passez pas un jour sans (attaquer) leurs barques....

« Sa Majesté se tint debout pour appeler l'armée; et ses gens poussèrent des cris jusqu'au ciel.... et partirent pour combattre leurs ennemis.

«.... La terre fut secouée par un vent de tempête. Leurs navires (des ennemis) se trouvèrent bloqués et entourés par nos jeunes guerriers, qui furent à les tailler en pièces. Ils massacrèrent leur prince sur son siège, alors qu'il était venu se reposer dans sa cabine.

« Il (Amasis) vit son ami renversé depuis le pavillon qu'il avait établi en face de l'eau. Voici que Sa Majesté l'ensevelit elle-même en le traitant comme un roi parfait, Sa Majesté réputant à rien pour lui ce qui avait provoqué l'horreur des dieux. Elle établit pour lui des divines offrandes en très grande quantité dans sa ville royale (à Saïs) et le fit vivre comme le soleil à jamais. »

Ainsi la flotte d'Apriès s'était trouvée bloquée par une tempête qui l'avait séparée de l'armée de terre et livrée ainsi aux gens d'Amasis. Ceux-ci la défirent beaucoup plus facilement et

[1] Le scribe a ici confondu pour l'année le chiffre 3 et le chiffre 6 qui se ressemblent beaucoup en hiératique. Si l'on admettait la leçon de l'an 3, la fin de la guerre et la mort d'Amasis auraient eu lieu plusieurs mois avant le commencement des hostilités racontées plus haut par la même stèle.

le texte ajoute qu'ils trouvèrent le roi dans sa cabine et le tuèrent sur son siège, tandis que, depuis le bord, Amasis contemplait tout cela et déplorait la triste fin de son ami. Ce seraient toujours les Égyptiens et non l'usurpateur qui auraient ainsi massacré le roi légitime. Hérodote, nous l'avons vu, a conservé la même tradition. Mais son récit est beaucoup plus bref. Il réunit dans un seul tableau la première captivité d'Apriès à Saïs et, sans rien dire des nouvelles révoltes, il passe à la mort du roi, en disant : « ....Les Égyptiens dirent à Amasis qu'il avait tort de nourrir et garder celui qui était son ennemi et le leur. Si leur fut délivré et soudain l'étranglèrent, puis lui donnèrent sépulture et monuments de ses prédécesseurs qui sont au temple de Minerve (Neith) attenant au palais, à main gauche pour celui qui entre dans le temple. »

Les Égyptiens dont il est question ici sont, d'une part, les juges qui déclarèrent Apriès ennemi public et décrétèrent sa mort et, d'une autre part, les soldats qui l'exécutèrent et remplirent le rôle de bourreau.

En effet, c'est bien, et cela à deux reprises, sur la demande de l'assemblée des Égyptiens que furent décrétées la première et la seconde guerre contre Apriès, révolté, ainsi que la mort de ce prince et de ses adhérents : ce qui arriva en l'an 6, c'est-à-dire à la date fixée par la comparaison du double comput. Ce sont bien aussi d'autres Égyptiens qui, comme l'assure Hérodote, exécutèrent cet arrêt, tandis que le roi Amasis était assis sur le rivage, occupé à pleurer « son ami. »

Rien ne manque à la description de cet hypocrite dont on a fait un grand homme et qui, après tout, le fut tout autant que notre Louis XI.

Ce n'est pas lui qui a tué Apriès, c'est son assemblée, et cette assemblée est toute prête pour exécuter ses autres besognes, dont nous allons avoir à parler maintenant, en nous servant pour cela des témoignages formels de la chronique démotique, des autres papyrus démotiques contemporains, etc., toujours parfaitement d'accord avec les récits d'Hérodote et de Diodore.

(*A suivre.*) E. REVILLOUT.

UN

INCIDENT A LA BASILIQUE D'HIPPONE

EN 411

On n'a pas suffisamment élucidé l'épisode de la vie de saint Augustin, rappelé par le titre mis en tête de cette étude. Quelques historiens lui ont bien donné une demi-attention; d'autres, s'y arrêtant un peu plus longuement, l'ont en partie dénaturé — comme si, dans les questions de fait, il ne fallait pas s'en tenir exactement aux témoignages dont l'authenticité est indiscutable.

Cependant un historien célèbre, reconnaissant l'importance de cet incident, lui a consacré quinze pages de l'attrayant ouvrage dans lequel il a voulu présenter le tableau de la société chrétienne à Rome, au temps de saint Jérôme. Cet épisode avait tenté sa plume à maintes reprises, et il se complut à le développer dans ce livre, alors qu'il n'en était pas fait mention par l'auteur chez lequel il puisait son récit général. Mais, observe-t-il, « ces aventures ont un caractère si particulier, elles pei- « gnent si bien une phase de l'Église chrétienne au ve siècle, « que je n'hésite pas à les reprendre avec détail, comme un des « documents les plus originaux et les plus intéressants de « l'histoire de ce temps si mal connu [1]. »

On était donc en droit d'attendre de M. Amédée Thierry un récit exact et qui éclairerait une phase de l'époque à laquelle il s'est plus particulièrement attaché dans ses travaux sur l'histoire romaine. Certes, nul ne songe à contester la grande autorité et la valeur de cet historien. Avec sa connaissance profonde

[1] Amédée Thierry : *Saint Jérôme, la société chrétienne à Rome et l'émigration romaine en Terre sainte*, 2 vol. in-8. Paris, Didier, 1867, t. II, p. 196. Voir aussi au t. I, p. 83, un aperçu de cet épisode.

des IVe et Ve siècles, son talent de narration et une expression de pensée qui a toutes les apparences de l'impartialité, il intéresse, captive, fascine. Malheureusement, sur le fait qui va nous occuper, comme sur bien d'autres [1], de nombreux préjugés l'ont privé du vrai sens historique, ou, pour le moins, lui ont fait présenter les choses à son point de vue personnel. Il n'en faut pas davantage pour fausser l'histoire.

Ainsi son récit de l'épisode qui se déroula dans la basilique d'Hippone est-il bien l'expression de l'histoire vraie, le tableau fidèle de l'époque, ou plutôt — puisqu'il ne s'agit que d'un épisode — est-ce bien un coin du tableau convenablement éclairé, tel, en un mot, que le peignit, dans la réalité de l'action, un témoin, un maître dont on ne peut discuter la sincérité? Nous voudrions pouvoir répondre par l'affirmative et ajouter qu'après ce récit (selon le désir du moderne historien) l'histoire, sinon de ce temps, du moins de ce fait, est « mieux connue. » A notre grand regret, il n'est pas possible d'en juger ainsi.

Débarrasser le récit en question des taches qui le déparent sera donc rendre quelque service à la vérité historique et à une œuvre qui, dans son ensemble, fait autorité. Les textes authentiques scrupuleusement apportés ici serviront à faire connaître plus à fond et à mieux éclairer un incident qui n'eut pas la gravité que des jugements mal établis chercheraient à lui donner. Il suffit pour cela d'étudier les personnages mêlés à l'épisode, de peser les causes éloignées et prochaines qui le provoquèrent, de suivre les diverses phases par lesquelles il passa, de saisir son dénouement et ses conséquences, de même que la portée des discussions auxquelles il donna occasion.

I.

PRÉLIMINAIRES ET PERSONNAGES

La chute de Rome retentit à travers l'univers comme un coup de tonnerre (24 août 410). Aux signes précurseurs de l'effondrement, les grandes familles romaines, les communautés et tout

[1] Cf. *Revue des quest. hist.*, année 1877, t. XXI, p. 404, notre étude : *Amédée Thierry et les premiers monastères d'Italie aux IVe et Ve siècles.*

ce qui pouvait se soustraire aux calamités imminentes avaient pris les chemins de l'Afrique ou de Jérusalem. Ici et là, on luttait de générosité à l'égard des fugitifs ; et si saint Jérôme, consterné par l'épouvantable catastrophe, ouvrit largement ses maisons hospitalières de Bethléem, son saint ami d'Hippone ne déployait pas moins de sollicitude et de charité en faveur des émigrés.

Il faut dire que l'Afrique se sentait plus directement menacée par les succès des hordes d'Alaric. Aussi dans chaque ville, dans chaque municipe, dans chaque bourgade, toute la population valide s'employait-elle à élever des remparts, à improviser des forteresses. Hippone ne resta point étrangère à ce mouvement de défense nationale; mais, hélas! qu'eussent été toutes ces fortifications pour les légions aguerries des Goths ?.... Les derniers mois de l'année 410 s'écoulèrent dans ces agitations, dans des épouvantements pleins d'angoisses.

Entre temps, une armée plus pacifique s'était portée la première sur la brèche, disposée à mourir pour le salut du peuple : c'était l'épiscopat catholique rassemblé en concile à Carthage. De là, presque journellement, au sortir des séances, Augustin adressait à son troupeau des exhortations bien capables de le ranimer. Absent comme présent, il continuait à le prémunir contre les dangers spirituels et temporels auxquels il le voyait exposé :

J'ai appris, disait-il à ses *bien-aimés frères du clergé et du peuple d'Hippone*, que vous vous étiez relâchés de votre sainte coutume d'habiller les pauvres. C'est cependant un acte de miséricorde auquel je vous ai exhortés quand j'étais au milieu de vous, comme je vous y exhorte encore de loin. Il ne faut pas vous laisser abattre et décourager par les tribulations, arrivées de nos jours telles que les a prédites le Seigneur notre Rédempteur, qui ne saurait mentir. Elles ne doivent donc en rien diminuer votre zèle pour les œuvres de miséricorde, mais au contraire vous les faire multiplier.... C'est pourquoi, mes bien aimés frères, que chacun de vous, selon ses moyens et ses intentions, fasse ce qu'il a coutume de faire et même avec plus d'empressement que jamais. Au milieu des malheurs qui pèsent sur ce siècle, retenez de tout votre cœur les paroles de l'Apôtre disant : « Le Seigneur est proche, ne vous inquiétez de rien. » (*Philipp.*, IV, 6.) Puissé-je apprendre que ce n'est pas ma présence, mais le précepte divin toujours présent, qui vous fait remplir les devoirs de cha-

rité auxquels vous êtes fidèles depuis tant d'années, que je sois ou non parmi vous [1] !

Cette lettre, dont divers passages viendront tout à l'heure directement à l'incident de la basilique, voyageait vers Hippone alors que les hôtes, qui devaient provoquer une sédition dans cette cité, se disposaient à partir pour la terre africaine. Ils n'étaient certes pas de ces pauvres, en faveur desquels nous venons d'entendre Augustin plaider si chaleureusement, ni de ceux qu'il fallût entraîner à la pratique religieuse. Leurs noms suffisent à dire leur double illustration, illustration de race et de sainteté : des descendants de hautes et puissantes familles, des rejetons de grands et héroïques chrétiens. C'étaient Albina, Melania et Pinianus. Albine, sœur de Volusien, mariée à Publicola, fils de sainte Mélanie l'Ancienne, était restée veuve avec deux enfants : un fils et une fille. Celle-ci, dénommée Mélanie la Jeune, était unie à Pinien, fils de Sévère, qui fut préfet d'Afrique, et dont un ancêtre, Valerius Publicola, avait été l'un des premiers et des plus illustres consuls de la République romaine.

Quelque temps avant que Rome fût assiégée, Mélanie et son époux avaient vendu les biens qu'ils possédaient en Espagne et dans les Gaules, ne se réservant que leurs domaines d'Italie, de Sicile et d'Afrique. Toujours plus charitables, à mesure que les temps devenaient plus calamiteux pour le petit peuple, ils se débarrassèrent de leurs propriétés italiennes, en donnèrent le prix aux pauvres et pour le service de l'Église. Cela fait, Albine et les jeunes époux résolurent de se réfugier dans le pays dont Augustin était réputé « l'oracle et le secours des fugitifs [1]. »

Au moment où ils mettaient à la voile, l'horizon était illuminé par les flammes qui dévoraient Rhegium (Reggio), cité voisine de leurs importantes propriétés de Sicile. L'aïeule venait de mourir à Jérusalem.

Pinianus et Mélanie vivaient dans la continence parfaite. — Grief épouvantable, d'autant plus que leur mère était coupable

[1] *Epist.* CXXII. 2. Pour les discours auxquels nous venons de faire allusion, cf. *Serm.* CV et LXXXI. Nous suivons l'édition des Bénédictins, qui paraît avoir servi à M. Thierry.

de les avoir violemment incités à ce vœu, d'avoir travaillé même à les désunir [1]. — Sous ce lien fraternel, leur cœur et leurs aspirations étaient au ciel.... Ils ne font que traverser Carthage et, peut-être pour échapper à la tyrannie d'Héraclianus, ils se rendent à Tagaste, où ils passèrent l'hiver de l'an 410. Mélanie y répandit ses libéralités sur les pauvres, sur le clergé et les établissements religieux. Les deux époux y bâtirent un monastère pour quatre-vingts moines et un autre pour cent trente vierges. La basilique d'Alypius eut aussi sa bonne part : nombreux et splendides ornements chargés d'or et de pierreries, revenus, terres et biens-fonds donnés en perpétuelle propriété, etc. [2].

C'était aussi pour voir le célèbre Augustin que ces grands chrétiens s'arrêtèrent dans sa ville natale. Là, depuis des mois, ils attendaient chaque jour sa visite, lorsque le saint docteur se trouva dans l'impossibilité d'effectuer ce voyage. Il leur en exprima toute sa désolation dans une lettre qui, en nous faisant apprécier ces deux personnages, aidera à écarter l'idée d'un prétendu complot, et surtout de sentiments égoïstes ou intéressés de l'évêque à leur égard.

Mon tempérament et l'état précaire de ma santé, écrivait Augustin, ne me permettent pas de m'exposer à la rigueur du froid. Mais, pas plus que les chaleurs torrides de l'été, l'horrible hiver que nous traversons ne m'eût empêché de franchir les mers pour aller, que dis-je, pour voler à votre rencontre, alors que je vous savais si près de moi et que vous êtes venus de si loin pour me voir. Peut-être, dans votre charité, allez-vous croire que, seule, l'âpreté de la saison, en entravant mon désir, cause ma souffrance. Détrompez-vous, bien chers amis. Quelles incommodités, quels obstacles, quels dangers n'aurais-je pas affrontés pour courir vers vous qui êtes ma consolation dans nos malheureux temps, au milieu de cette génération oblique et dépravée; vers vous qui rayonnez de la lumière céleste?.... A vos côtés, j'aurais partagé les joies spirituelles de la ville où je suis né et qui a le bonheur de vous posséder. Lorsque vous n'y aviez pas encore paru et qu'elle entendait parler du rang que vous a donné votre naissance et de la grandeur que vous avez acquise par la grâce du Christ,

[1] Qu'on juge si nous exagérons les dires de notre historien, en lisant dans le *Saint Jérôme*, t. II, les pages 66, 67, 81, 82, 83, 84, 196. Notons que M. Thierry dit que leur union avait été *stérile*, alors que tous les hagiographes parlent d'un fils et d'une fille morts après le baptême.

[2] Palladius, *Hist. Lausiac.*, 110; *S. Melaniae junioris Acta graeca*, 21, 22, dans *Analecta Bollandiana*, t. XXII, 1903, p. 21. Cf. Tillemont, *Mémoires*, t. X.

quoique, en toute sincérité, elle fût disposée à le croire, elle n'osait le redire, dans la crainte de n'être pas crue.

Que je vous dise donc pourquoi je ne suis pas venu et quels maux m'ont privé d'un si grand bonheur.... Le peuple d'Hippone, dont le Seigneur m'a fait le serviteur, est, en majeure partie, pour ne pas dire totalement, si faible, que l'atteinte de la plus légère tribulation suffirait à le mettre dans un état presque désespéré; or, celle qu'il subit présentement est si grande que, quand bien même il ne serait pas aussi faible, c'est presque sans espoir d'en triompher qu'il pourrait la supporter. Naguère encore, à mon retour, je l'ai trouvé très en danger par suite du scandale que lui causa mon absence [1]. Mais vous, que je vois avec une joie toute surnaturelle remplis de la force spirituelle, vous comprenez combien c'est pour moi le cas de répéter le : « Qui est faible, que je ne me sente affaibli avec lui ? Qui est scandalisé, que je ne brûle de l'arracher à son scandale ? » Et ici, il y a précisément bien des gens qui cherchent à éloigner de moi ceux qui paraissent m'être attachés, qui s'efforcent même de me les rendre hostiles, pour donner entrée au démon dans leur cœur.... Je l'espère, ces sujets de sollicitude me serviront d'excuse auprès de vous; car, voulussiez-vous me faire subir le contre-coup de votre contrariété, vous ne pourriez m'infliger une peine supérieure à celle que j'endure de vous savoir à Tagaste sans que j'y sois avec vous. Toutefois, aidé de vos prières, j'espère qu'aussitôt que les obstacles qui me retiennent seront levés, je pourrai me rendre auprès de vous en quelque lieu de l'Afrique que vous vous trouviez. Je n'ose pas, en effet, me bercer de l'espoir que la cité où je travaille pour le Seigneur soit digne de goûter avec moi la joie de votre présence [2].

[1] De cette absence et des raisons qui la motivaient, Augustin rend compte dans la lettre dont nous venons de traduire la majeure partie. Comme son contenu sera l'une des réponses dans les différentes discussions soulevées à l'occasion de l'incident de la basilique, voici le texte même du passage qui justifie et ses absences et l'émoi qu'elles causaient à son peuple : « In primis peto caritatem vestram, et per Christum obsecro ne vos mea contristet absentia corporalis. Nam spiritu et cordis affectu puto vos non dubitare nullo modo me a vobis posse discedere : quamvis me amplius contristet, quam forte vos ipsos, quod infirmitas mea sufficere non potest omnibus curis, quas de me exigunt membra Christi, quibus me et timor ejus et caritas servire compellit. Illud enim noverit dilectio vestra, nunquam me absentem fuisse licentiosa libertate, sed necessaria servitute, quae saepe sanctos fratres et collegas meos, etiam labores marinos et transmarinos compulit sustinere; a quibus me semper non indevotio mentis, sed minus idonea valetudo corporis excusavit. Proinde, dilectissimi fratres, sic agite « ut, » quod ait Apostolus, « sive adveniens et videns vos, sive absens, audiam de vobis, quia statis in uno spiritu, uno animo collaborantes fidei evangelicae » (*Philip.*, I, 27). Cf. *Epist.* CXXII, 1.

[2] *Epist.* CXXIV, 1, 2.

Comme bien on pense, de tels sentiments ne devaient pas laisser indifférents les émigrés qui soupiraient après celui qui leur témoignait, avec un tel regret, une si paternelle affection. Puisque Augustin ne peut venir à eux, eux iront à Augustin, lui prouvant ainsi qu'ils ne dédaignaient pas la cité dont il est le pontife et qu'il croit indigne de leur visite.

Tandis qu'ils se disposent à franchir la mer qui les sépare d'Hippone, il est utile de se pénétrer des arguments qu'Augustin met en avant, autant pour légitimer son retard vis-à-vis de cette famille que pour la fixer, et nous aussi, sur l'état de sa population.

D'abord, c'est plus que la raison de santé et l'intempérie de la saison qui ont mis entrave à son départ; — le saint écrivain vient de s'en expliquer. — Il a à ménager des chrétiens qui se ressentent des vieilles influences du parti donatiste, dont ils sont sortis [1]. Un rien les scandalise, les émeut, les abat, même quand son devoir épiscopal l'appelle dans toute autre ville ou aux assemblées conciliaires, dont il était l'âme [2]. Les dissidents profitent de ces absences pour désunir le troupeau, et même le lui rendre hostile, ainsi que cela avait eu lieu avant cet hiver, alors qu'il était obligé de siéger au concile de Carthage. Augustin doit donc grandement se préoccuper de ses diocésains; il doit éviter tout ce qui pourrait éveiller ou exciter leur susceptibilité, tenir tellement compte de cet état d'âme, qu'il faut prévoir, écarter au besoin tout événement qui fournirait prétexte à des manifestations, de quelque nature qu'elles soient.

Dès lors, aurait-il été sage, prudent, de souhaiter la venue,

[1] Le schisme des donatistes avait pris naissance en Afrique quarante-trois ans environ avant la naissance d'Augustin, vers la fin de la persécution de Dioclétien.

[2] On sait que dès l'an 393, avant même d'avoir reçu la consécration épiscopale, simple prêtre, Augustin fut chargé de porter la parole dans un concile tenu à Hippone sous la présidence du métropolitain de Carthage, Aurélius. C'était renouvelér ainsi ce que les Pères de Nicée avaient fait à l'endroit du diacre Athanase, alors que la discipline des Églises africaines interdisait aux simples prêtres de prêcher devant un évêque. Mais ses talents valurent à Augustin de parler au peuple, dès même les premiers jours de son ordination sacerdotale. Valère, évêque d'Hippone, Grec de naissance, savait très peu la langue latine, et la difficulté qu'il avait à s'exprimer en cette langue l'engagea à substituer Augustin à sa place. Celui-ci demanda même à l'évêque de vouloir bien lui accorder quelque temps pour se préparer à la prédication dans l'étude et la prière (Cf. *Epist.* XXI, écrite en 390). Ainsi fut-il le premier prêtre, en Afrique, qui jouit de cette faveur. En Italie et dans les Gaules, cette permission ne fut conférée que par le concile de Vaison, en 529.

au milieu de cette population, de personnages aussi remarquables? Peut-on admettre qu'Augustin avait des vues intéressées et égoïstes en les attirant, avec une certaine habileté, dans sa ville épiscopale? Est-il croyable surtout qu'un complot ait été ourdi parmi cette population, pour rendre impossible le départ de ces hôtes passagers, et que pareil complot eût été tramé au vu et su de l'évêque? — Eh bien, pour aussi en contradiction avec la lettre que soient ces suppositions, elles sont changées en véritables accusations sous la plume de M. Thierry. Certes, il ne sera pas difficile de confondre ces imputations à l'aide des documents authentiques que nous apporterons tout à l'heure. Mais en citant ici une lettre que le récent historien ne parait pas avoir connue (la CXXIVe), ou que, du moins, il n'a pas mise à profit, nous avons voulu poser comme une pierre d'attente, utile aux préliminaires de l'incident qui a donné lieu à un réquisitoire par trop injuste. Aussi bien le lecteur doit se demander si les trois voyageurs auxquels le saint évêque d'Hippone vient d'adresser une telle missive pouvaient soupçonner qu'il y avait làdessous une embûche, qu'ils allaient devenir occasion et jouet d'un complot capable de mettre fin à leur bonheur et de donner lieu à un scandale retentissant!

Avec des pensées bien opposées à celle-là, Mélanie et Pinianus sont partis pour Hippone. Tandis que leur vénérable tutrice, retenue peut-être par quelque indisposition, était restée à Tagaste, le saint évêque Alypius fut du voyage, peut-être même les devança.

« Arrivés à Hippone, ils s'installèrent dans une maison où,
« suivant toute apparence, Alypius avait coutume de descendre,
« et bientôt entre les deux époux et Augustin la connaissance
« fut complète. Rien n'était plus édifiant que la manière de
« vivre de ces étrangers au sein de la petite ville de pêcheurs et
« de grossiers matelots dont Augustin était le pasteur. Suivant
« leur habitude, ils faisaient beaucoup de bien autour d'eux, et
« quand ils n'étaient pas aux côtés de leur nouvel ami, dans
« l'admiration de sa parole entraînante et sublime, on les trou-
« vait à la basilique. Cette douce piété faillit pourtant leur coû-
« ter cher: elle inspira à des esprits cupides l'idée d'un complot
« sans nom, dont la réussite eût été la fin de leur bonheur [1]. »

[1] *Saint Jérôme*, etc., t. II, p. 197, 198.

Ainsi parle M. Amédée Thierry; et, pour nous, est venu le moment de rechercher l'hypothétique complot et d'étudier l'incident, à l'aide des seules pièces officielles qu'on puisse invoquer.

II.

UN COMPLOT IMAGINAIRE

Il n'existe d'autre relation de la scène d'Hippone que deux lettres où saint Augustin a pris soin de tout consigner, avec d'autant plus d'exactitude que ces missives étaient une réponse à deux personnages intéressés dans l'affaire et aussi inquiets sur les résultats que sur l'émoi soulevé par le fâcheux incident [1]. La première de ces lettres fut adressée à l'évêque de Tagaste, Alypius, dont la présence avait bien pu être pour une part dans l'orage qui gronda sous les voûtes du temple saint. L'autre allait à l'illustre veuve Albine, mère et belle-mère des deux époux autour desquels est nouée toute l'intrigue du drame. C'est donc à cette source unique qu'il faut puiser. Que si dans ces deux lettres Augustin analyse en partie celles qu'il avait reçues, s'il en donne peut-être même quelques extraits, il n'en est pas moins vrai que ni la lettre d'Alype ni celle d'Albine ne nous sont parvenues. Il en est ainsi d'un *Mémoire* que l'évêque d'Hippone dit avoir adressé à cette pieuse matrone [2]. Il faut donc s'en tenir à l'unique témoignage du saint docteur, et laisser la parole à l'indiscutable narrateur, exposant le fait tel qu'il se déroula, avec les circonstances qui provoquèrent la trop fameuse scène. On jugera par suite s'il y a eu préméditation, complot et entente entre fidèles et clergé, le tout au su de l'évêque.

Augustin emploie *une fois*, dans son récit, le terme même de « conspiration, *conjuratione.* » Mais c'est pour attester que si pareil fait eût été possible, c'était à son insu, et la seule supposition lui avait causé une grande frayeur. « Tout ce qu'il y avait à craindre, dit-il, et je le redoutais, c'était que quelques misérables, comme il s'en mêle souvent dans les foules, ne machinassent

[1] Ces deux lettres sont la CXXV[e] et la CXXVI[e].

[2] « Qui autem alio die posteaquam ipsum (Pinianum) discessisse didicerunt, fuerint motus vel linguae hominum, quantum satis arbitratus sum, Sanctitati vestrae per *commonitorium* intimare curavi. » *Epist.* CXXVI, 6.

quelque conspiration secrète; *nam et nos metuebamus, ne ab aliquibus perditis, qui saepe multitudini occulta conjuratione miscentur* [1].... » M. Thierry, analysant ce passage, le rend par cette phrase : « Augustin reprit le chemin de l'abside, non sans « de vives appréhensions sur ce qui se préparait, car il connais« sait son troupeau, et de *vagues rumeurs d'un complot* lui « ayant été *apportées depuis quelques jours*, il avait fait à « Pinianus la promesse qu'il venait de déclarer [2]. » De ces « vagues rumeurs » venues jusqu'à lui, non seulement il n'est pas question dans les écrits du saint évêque, mais il affirme au contraire, à propos de l'*occulta conjuratione*, que, même de la part des misérables, capables, en pareilles rencontres, de provoquer une sédition, « rien de tel ne fut ni proposé ni machiné, *sed sicut audire potuimus, nihil tale a quoquam dictum est vel molitum* [3]. »

Ainsi s'évanouit le roman du complot. L'évêque surtout pouvait d'autant moins le soupçonner que, dans sa haute sagesse, il s'était mis en mesure de le prévenir. Connaissant son peuple et certains abus au sujet des élections populaires, dont il avait failli être lui-même victime, il avait promis à Pinianus de ne jamais consentir à ce que ses fidèles le contraignissent à accepter le sacerdoce, et lui à le lui conférer : « ego autem.... cum eis dixissem de illo invito non ordinando, *qua jam promissione detinerer.* » Du reste, dans son humilité, Pinianus avait pris les devants. Craignant qu'on ne lui fît violence, comme il était arrivé pour Paulin à Barcelone et pour Augustin lui-même à Hippone, il avait supplié celui-ci de ne jamais consentir à lui imposer ce fardeau. En présence d'Alypius, Augustin donna sa parole, ajoutant que, plutôt que de consentir à l'ordonner prêtre dans ces conditions, lui renoncerait à sa charge épiscopale : *quod si mea fide violata illum haberent presbyterum, me episcopum non haberent* Et non seulement il s'engageait à ne pas lui-même le consacrer, mais à empêcher que tout autre évêque pût lui conférer l'ordination, *vel ab alio episcopo ordinaretur* [4].

[1] *Epist.* CXXVI, 1.
[2] *Saint Jérôme*, t. II, p. 200.
[3] *Epist.* CXXVI, 1.
[4] Plus loin on trouvera le texte intégral dont sont extraits les quelques passages ici donnés sans références.

Augustin pouvait-il mieux parer à toute surprise et affirmer plus catégoriquement sa résolution en face d'une hypothèse que bien des antécédents mettaient dans l'ordre des choses possibles? Malgré ce luxe de précautions, en dehors de lui, à son insu même, l'incident se produisit. Comment et dans quelles conditions? On va le voir.

III.

L'INCIDENT : CIRCONSTANCES ET PHASES DIVERSES

« Un jour qu'une solennité religieuse réunissait les fidèles « dans la basilique, Pinianus et Mélanie étant présents, ainsi « qu'Alypius, et Augustin siégeant sur son trône épiscopal, « dans le fond de l'abside, au moment où les catéchumènes al« laient se retirer suivant la règle, le peuple les arrêta, et des « voix nombreuses crièrent de tous côtés : « Pinianus prêtre ! « Nous voulons Pinianus pour prêtre : qu'il soit ordonné sur-le« champ [1]. »

Nulle part dans le récit d'Augustin, on ne trouve l'acclamation ici rapportée, pas plus qu'il n'est dit que les catéchumènes furent arrêtés par le peuple et contraints ainsi à être témoins de la scène tumultueuse. Mais, négligeant ces détails, suivons le récit dans l'ordre et les termes mêmes du récit officiel [2] :

Après les premières clameurs du peuple, raconte l'évêque historien [3], je déclarai que je n'ordonnerais pas Pinien malgré lui, pro-

[1] *Saint Jérôme*, t. II, p. 199

[2] A la traduction aussi fidèle que possible nous joignons en note le texte original, dont M. Thierry n'a donné que de rares extraits et parfois des coupures qui ne permettent pas de suivre le sens du récit Nombre de références mises au bas des pages ne répondent pas au sujet qu'elles visent, ou peuvent faire illusion; ainsi, p. 197, on lit, note 2 : « Augustin, Ep. 225, p 332; Ep. 227, p. 334. » Ni lettres ni pages indiquées n'ont trait au sujet.

[3] « Ego autem post primos eorum clamores, cum eis dixissem de illo invito non ordinando, quam jam promissione detinerer, atque adjecissem, quod si mea fide violata illum haberent presbyterum, me episcopum non haberent; ad nostra subsellia, relicta turba, redieram. Tum illi aliquantulum inopinata mea responsione cunctati atque turbati, velut flamma vento paululum pressa, deinde coeperunt multo ardentius excitari, existimantes fieri posse, ut vel mihi extorqueretur illud non servare promissum, vel me tenente promissi fidem, ab alio episcopo ordinaretur. Dicebam ego quibus poteram, qui ad nos in absidem honoratiores et graviores adscenderant, nec a promissi fide me posse dimoveri, nec ab alio episcopo in Ecclesia mihi tradita, nisi me

messe qui engageait ma foi, et j'ajoutai que si, malgré cela, ils voulaient Pinien pour prêtre, ils ne m'auraient plus pour évêque. Cela dit, m'écartant de la foule, je retournai à mon siège. Ma réponse, à laquelle ils ne s'attendaient pas, jeta un moment l'hésitation et le trouble dans leurs rangs; mais peu après, telle une flamme contrariée par une saute de vent, la multitude redouble de véhémence et d'ardeur, espérant pouvoir m'arracher la violation de ma promesse, ou, que si j'étais fidèle, un autre évêque se prêterait à cette consécration. De mon côté, je déclarai à tous ceux qui pouvaient m'entendre parmi les plus honorables et les plus sérieux qui m'avaient accompagné à l'abside, que je ne manquerais pas à la religion de ma promesse et que jamais je n'autoriserais, me le demandât-on, aucun évêque à faire pareille ordination dans l'Église qui m'est confiée. Permettre ceci était aussi bien trahir ma foi. J'ajoutai que vouloir ordonner Pinianus malgré lui, c'était le porter à s'en aller après son ordination. Mais eux ne croyaient pas qu'il pût en arriver ainsi. La foule s'étant donc amassée autour de mon estrade et persistant dans sa volonté, poussa pendant longtemps de si horribles clameurs, que je ne savais plus à quelle résolution m'arrêter. Ce fut alors que des cris indignés contre mon frère en épiscopat me firent craindre qu'on en vînt aux plus graves excès.

De ces cris mêlés d'injures et accompagnés de menaces envers le vénérable Alypius, saint Augustin nous parlera avec détails dans une lettre spéciale [1], servant de complément à celle-ci. Pour le moment, suivons le fil du récit :

Malgré donc l'émotion que me causaient le tumulte de la foule et le trouble qui régnait dans l'église, et quoique je n'eusse rien dit autre chose à ceux qui m'entouraient, sinon que je n'ordonnerais pas Pinien malgré lui, je ne voulus même pas l'engager à recevoir la prêtrise. Car si, sur ma proposition, il y eût consenti, ce n'est plus malgré lui qu'il eût été ordonné; mais j'avais promis de m'abstenir de tout conseil à cet égard. J'ai donc tenu religieusement cette double promesse, non seulement celle que j'avais déclarée ouvertement au peuple, mais aussi celle-là dont je n'avais qu'un seul témoin parmi

interrogato ac permittente, posse ordinari : quod si permitterem, a fide nihilominus deviarem. Addebam etiam, nihil eos velle, si ordinaretur invitus, nisi ut ordinatus abscederet. Illi hoc posse fieri non credebant. Multitudo vero pro gradibus constituta, horrendo et perseverantissimo clamorum fremitu in eadem voluntate persistens, incertos animi consiliique faciebat. Tunc illa in fratrem meum indigna clamabantur, tunc a nobis graviora timebantur. » *Epist.* CXXVI, 1.

[1] *Epist.* CXXV, à l'évêque Alypius, que nous donnons plus loin.

les hommes. Ce n'était, au reste, qu'une promesse et non un serment; et pour ceci, j'affirme l'avoir gardé fidèlement, malgré le danger qui, somme toute, comme nous l'avons découvert plus tard, n'était pas aussi grand qu'il paraissait. S'il eût été bien réel, nous y étions tous également exposés; et comme tous, aussi, nous partagions la même crainte, qui était de voir l'église profanée, je songeais à me retirer. Mais, moi absent, n'y avait-il pas à craindre que le respect pour le lieu saint fût moins grand et le ressentiment du peuple plus ardent? Que si je sortais avec mon frère Alypius au milieu de la foule compacte, quelque misérable n'aurait-il pas l'audace de le frapper? D'un autre côté, partir sans lui, qu'aurait-on pensé de moi s'il lui était arrivé malheur: n'aurais-je pas paru l'abandonner à la fureur du peuple [1] ?

Où trouver des accents plus sincères, et plus de prudence et de résolution dans un personnage dont le rôle et la situation sont en jeu à un moment si critique? Un coup de théâtre va cependant compliquer, aggraver la situation. Peut-être sera-ce un acheminement vers le dénouement ! Écoutons le narrateur :

Au milieu des préoccupations et de l'inquiétude qui m'obsédaient jusqu'à m'enlever même la réflexion et toute possibilité de décision, voilà que, tout à coup et inopinément, mon saint frère Pinien m'envoya un serviteur de Dieu [2], pour me dire qu'il voulait jurer au peuple que si on l'ordonnait malgré lui, il partirait définitivement de l'Afrique. Par cette résolution, je le crois, il pensait arrêter les clameurs du peuple, qui, sachant bien que Pinien ne se parjurerait pas,

[1] « Sed quamvis tanto motu populi et tanta perturbatione ecclesiae permoverer, nec aliud constipationi illi dixissem, nisi eum me invitum ordinare non posse : nec si tamen adductus sum, quia et hoc promiseram non me fuisse facturum, ut aliquid ei de suscipiendo presbyterio suaderem : quod si persuadere potuissem, non jam ordinaretur invitus. Servavi utriusque promissionis fidem, non solum illius quam jam populo patefaceram ; verum etiam illius in qua uno teste, quantum ad homines adtinet, detinebar. Servavi, inquam, fidem promissionis, non jurationis, in tanto periculo : quod licet falso, sicut postea comperimus, metuebatur : et erat metus ipse communis, ac propter ecclesiam in qua eramus, maxime metuens abscedere cogitabam. Sed metuendum fuit, ne magis me absente tale aliquid faceret et reverentia minor, et dolor ardentior. Deinde si cum fratre Alypio discederem per populum constipatum, cavendum fuit ne quisquam in eum manum mittere auderet. Si autem sine illo, quae frons esset existimationis, si quid ei fortassis accideret; et viderer eum propterea deseruisse, ut furenti populo traderetur? » *Epist.* CXXVI, 3.

[2] Ce *servum Dei* envoyé à Augustin est désigné plus loin sous le nom de *Barnabé;* M. Thierry (p. 201) le dit « prévôt de la maison épiscopale, » désignation qu'on chercherait en vain dans l'écrit auquel il renvoie (n° 6 de l'épître 126).

cesserait ainsi de persister dans un projet qui aboutirait à chasser un homme qu'on avait tout intérêt à garder au moins dans le voisinage. Mais comprenant que ce serment aigrirait très probablement davantage les esprits, je gardai le silence; et comme il me priait en même temps d'aller le trouver, je ne différai pas. Là il me répéta la même promesse, en y joignant aussitôt ce qu'il venait de me faire dire par un autre serviteur de Dieu [1], que je rencontrai en chemin, à savoir : qu'il resterait à Hippone, si on ne lui imposait pas de force le fardeau de la cléricature. Ranimé, au milieu de mon angoisse, comme par un air vivifiant, je ne lui répondis rien; mais en toute hâte, je me rendis auprès de mon frère Alypius et lui répétai ce que Pinianus venait de me dire. Craignant, sans doute, que, après son conseil, on ne fît quelque chose qui pût vous offenser [2], Alypius me répondit : « Que personne ne me consulte là-dessus [3]. »

A ces mots, poursuit Augustin, je me dirigeai vers le peuple toujours surexcité. Ayant obtenu le silence, je lui fis part de la promesse que Pinien venait de faire, s'engageant encore à la confirmer par serment. Mais cette foule, qui n'avait d'autre pensée et d'autre désir que de l'avoir pour prêtre, n'accepta pas, comme je l'avais cru, l'offre qui lui était faite. Toutefois, après quelques moments d'hésitation, ils demandèrent qu'à sa promesse et à son serment, il ajoutât que, quand il aurait consenti à recevoir la cléricature, il ne s'attacherait pas à d'autre Église qu'à celle d'Hippone. Je portai cela à Pinianus; il consentit sans balancer. J'annonçai la solution à la foule, elle l'accueillit avec transport et demanda aussitôt le serment qui lui avait été promis [4].

[1] Ce second émissaire est désigné plus loin sous le nom de *Timasius*.

[2] Qu'on ne perde pas de vue que cette lettre est adressée à Albine afin de la tranquilliser et de l'éclairer sur cet événement; de là la désignation personnelle indiquée par le « vous, » *vos putabat offendi*.

[3] « Inter hos aestus meos et gravem moerorem, et nullius consilii respirationem, ecce repente atque inopinate sanctus filius noster Pinianus mittit ad me servum Dei, qui mihi diceret, cum se velle populo jurare, quod si esset ordinatus invitus, ex Africa omnino discederet : credo existimans eos, quandoquidem pejerare non posset, non jam ulterius infructuosa perseverantia clamaturos, ad expellendum hinc hominem, quem saltem deberemus habere vicinum. Mihi autem, quia videbatur vehementiorem eorum dolorem post hanc jurationem fuisse metuendam, apud me tacitus habui; et quia simul petierat, ut ad eum venirem, non distuli. Cum mihi dixisset hoc ipsum, continuo et illud adjunxit eidem jurationi, quod mihi, dum ad eum pergo, per alium Dei servum mandaverat, de praesentia scilicet sua, si ei clericatus sarcinam nolenti nullus imponeret. Hic ego in tantis angustiis quasi aura spirante recreatus, nihil ei respondi; sed ad fratrem Alypium gradu concitatiore perrexi, eique quid dixerit dixi. At ille, ut existimo, devitans ne quid se auctore fieret, unde vos putabat offendi, « hinc me, inquit, nemo consulat. » *Epist.* CXXVI, 3.

[4] « Quo audito, ad populum tumultuantem perrexi, factoque silentio, cum

L'engagement pris va compliquer de plus en plus la situation. N'y aura-t-il pas des réserves à faire, des conditions à poser? Une personne intéressée va intervenir : Mélanie, la femme de Pinien. N'était-ce pas son droit et même son devoir? Sur ce, il y a pourparlers entre Augustin et les deux époux. Une décision est prise ; mais la perspicacité du docteur africain lui fait entrevoir que le résultat ne sera pas celui que ses hôtes espèrent. Laissons-le exposer la suite des complications.

Je revins trouver mon cher fils. Il était hésitant sur les termes dans lesquels devait être conçue sa promesse accompagnée d'un serment, vu les cas de nécessités pressantes qui pourraient le forcer à s'éloigner de la cité. Il me parla aussi de l'hypothèse où, quelque invasion étrangère se présentant, il se verrait obligé de partir pour y échapper. La pieuse Mélanie voulait qu'on fît également mention du cas de maladies produites par le climat; mais son mari ne voulut point entendre parler de cette réserve. J'émis alors mon opinion : certainement, disais-je, une grave nécessité peut forcer au départ, et cette hypothèse mérite d'être prise en considération, puisque, le cas échéant, les citoyens d'Hippone auraient aussi à émigrer. Mais dire cela au peuple, il y a bien à craindre que ce ne soit pris comme un présage de mauvais augure; d'autre part, donner à entendre la possibilité d'un départ nécessité par un accident imprévu pourrait être regardé comme une arrière-pensée de tromperie. Néanmoins, nous convînmes de tenter ce moyen auprès du peuple ; et il en arriva justement comme je l'avais prévu. En effet, les premiers mots lus par le diacre furent bien accueillis ; mais à ceux de : *en cas de nécessité*, les clameurs recommencèrent de plus belle. Cette condition déplaisait : il y eut recrudescence de tumulte, car le peuple crut à une ruse employée pour le tromper. Ce que voyant, mon cher fils ordonna de rayer le mot de *nécessité*, et la foule éclata en transports [1].

promissum esset cum promissione etiam jurationis aperui. Illi vero qui solum ejus presbyterium cogitabant atque cupiebant, non ita ut putabam quod oblatum fuerat acceperunt; sed inter se aliquantulum mussitantes, petiverunt ut adderetur eidem promissioni atque jurationi, ut si quando illi ad suscipiendum clericatum consentire placuisset, non nisi in ipsa Hipponensi ecclesia consentiret. Retuli ad eum, sine dubitatione annuit. Renuntiavi illis, laetati sunt; et mox jurationem pollicitatam poposcerunt. » *Epist.* CXXVI, 3.

[1] « Reverti ad filium nostrum, eumque inveni fluctuantem quibusnam verbis comprehendi posset illa cum juratione promissio, propter necessitates irruentes, quae possent eum ut abscederet cogere. Simul etiam quid timeret ostendit, ne quis irruisset hostilis incursus, qui esset discessione vitandus. Volebat addi sancta Melania, ut aeris morbidi curationem : sed illius responsione reprehensa est. Ego autem dixi, gravem ab illo et non contemnendam

L'affaire n'est encore traitée que par procureur ; le peuple attend le serment de cette promesse, comme nous l'a dit tout à l'heure le narrateur de la séance : *mox jurationem pollicitatam poposcerunt.* Ce n'est pas tout que le diacre ait été entendu, il faut que l'intéressé confirme la vérité de la décision qu'il avait été chargé de faire connaître.

Quoique j'alléguasse ma fatigue, poursuit saint Augustin, Pinianus ne voulut pas aller vers l'assemblée sans moi. Nous y allâmes donc ensemble. Là, il déclara que c'était bien lui qui avait chargé le diacre de dire ce qu'on venait d'entendre, qu'il avait juré et qu'il tiendrait son serment. Ensuite il répéta textuellement ce qu'il avait dicté. A quoi le peuple répondit : *Deo gratias!* et demanda que tout fût écrit et signé. Je renvoyai les catéchumènes, et Pinien signa l'écrit qui avait été rédigé entre temps. Puis il nous fut demandé à nous, évêques, non pas directement par le peuple, mais de sa part et par l'intermédiaire de quelques honorables fidèles, de signer également cette pièce. J'étais en mesure de le faire, lorsque Mélanie s'y opposa. Cette résolution si tardive me surprit; comme si le défaut de nos signatures pouvait rendre sans valeur la promesse et le serment. J'obtempérai cependant; ainsi ma signature resta inachevée, et personne n'insista plus pour nous obliger à signer [1].

De ces deux scènes si mouvementées, il faudrait rapprocher le récit tout dramatisé qu'en fait M. Thierry. Que de réticences, que d'insinuations, que de phrases importantes passées sous si-

causam necessitas ingestam, quae civis etiam emigrare compelleret : sed si haec populo dicerentur, timendum esse ne male nos ominari videremur; si autem sub necessitatis nomine fieret excusatio, non nisi fraudulentam necessitatem putari. Placuit tamen ut de hac re populi animum experiremur; et nihil aliud quam id quod putaveramus invenimus. Nam cum ejus verba a diacono dicta recitarentur, et omnia placuissent; ubi nomen interpositae necessitatis insonuit, continuo reclamatum est, promissioque displicuit, tumultu recrudescente, et nil aliud quam fraude secum agi populo existimante. Quod cum sanctus filius noster vidisset, jussit inde auferri nomen necessitatis, rursumque ad laetitiam populus remeavit. » *Epist.* CXXVI, 4.

[1] « Et cum lassitudinem excusarem, sine me ad plebem accedere noluit, simul accessimus. Dixit ei quae a diacono audita erant se mandasse, se jurasse eaque se esse facturum, continuoque omnia eo tenore, quo dictaverat, prosecutus est. Responsum est Deo gratias : et petitum ut totum scriptum subscriberetur. Dimisimus cathecumenos, continuo scriptum subscripsit. Deinde peti coepimus nos episcopi, non vocibus populi, sed tamen a populo per honestos fideles, ut nos quoque subscriberemus. At ubi coepi subscribere, sancta Melania contradixit. Miratus sum quare tam sero, quasi promissionem illam et jurationem nos, non subscribendo, facere possemus infectam : sed tamen obtemperavi : ac sic remansit mea non plena subscriptio, nec ultra nobis quisquam ut subscriberemus putavit instandum. » *Epist* CXXVI, 5.

lence ! L'historien qui se dit le fidèle interprète, le « simple scribe, le secrétaire » de celui qui reste l'*auteur de l'ouvrage* [1], cet historien peut-il agir de la sorte? Essayons quelques rapprochements. Qu'on compare, par exemple, l'exposé de saint Augustin à propos de la démarche de Mélanie, avec cette phrase de M. Thierry : « Très saint père, dit-elle avec résolution, tu ne « signeras pas cela; tu ne confirmeras pas l'emprisonnement de « tes hôtes. » Emprisonnement ! D'autre part, on nous représente un diacre « s'emparant de l'écrit de Pinianus et allant le « lire au peuple ; » mais nous avons vu Pinien charger directement son émissaire d'aller porter ce qu'il venait d'écrire. — Selon M. Thierry, après que l'écrit eut été présenté à la signature de Pinianus, « les assistants crièrent alors d'une *voix unanime* « qu'il fallait que l'évêque signât. » Or, ce ne fut pas le peuple qui demanda la signature, mais bien d'honorables fidèles en son nom, *non vocibus populi, sed tam*‹*e*›*n a populo per honestos fideles.* Et cette demande était aussi bien adressée à Alype qu'à Augustin, *nos episcopi.* Comme dernier trait au tableau, voici Pinianus s'exécutant pour aller à la foule. « Le malheureux était « plus mort que vif, cette longue scène l'ayant tué. Il refusa de « paraître sans l'évêque, et on le soutint pour le conduire jus- « qu'à la clôture du chœur. » Vainement on chercherait dans l'écrit officiel le patient à demi mort aux bras des servants du *presbyterium.* « Puis, pâle et défaillant, on le traine jusqu'à sa « maison (?). Mélanie conservait plus de fermeté. Alypius s'était « échappé avant la fin du tumulte, redoutant quelque injure « grave, ou pis encore, et on le sut bientôt sur le chemin de « Tagaste (?). Quant à Augustin, il alla se confiner chez lui, le « cœur rempli d'angoisses et peut-être de remords. » Pour justifier l'accusation portée par ce dernier coup de plume, l'historien ajoute : « Augustin avait été bien faible. L'évêque « qui devait déployer plus tard un si ferme courage en face « des Vandales n'avait montré devant son clergé et son gros- « sier troupeau d'Hippone qu'incertitude et pusillanimité. Les « conséquences de cette faiblesse apparurent bientôt et en- « veloppèrent comme d'un réseau de douleurs celui qui avait

[1] « Au fond, écrit M. Thierry, mon livre n'est que cela : saint Jérôme n'en est pas seulement le héros, il en est le véritable auteur. » *Préface*, p. II.

« abandonné à d'indignes violences des amis et des hôtes [1]. »

Après le récit authentique que nous avons fidèlement reproduit, on jugera de la légèreté avec laquelle le vaillant évêque d'Hippone est caractérisé et de la gravité de cette dernière accusation : « *Abandonner ses hôtes, ses amis, à d'indignes violences !* » Usant d'un mot et d'un rapprochement que nous surprendrons bientôt sous la plume de M. Thierry, nous pourrions dire, à propos de la lutte des Vandales, mise en parallèle avec cette émeute : « C'est bien gros pour la question, on l'avouera [2]. » Faiblesse, pusillanimité, trahison! Passons. Le moment venu, nous raconterons « les douleurs » d'Augustin pendant et après le déplorable incident. Nous l'entendrons se défendre lui-même des imputations consignées dans les deux lettres, qui seules (ne l'oublions pas) ont fait connaître ces débats. Mais arrivons au dénouement amené par la dernière scène qu'on vient de lire.

IV.

DÉNOUEMENT ET CONSÉQUENCES

Pinianus avait juré de demeurer à Hippone. Or, « il se rencontra que dès le lendemain il fut obligé de sortir pour quelque affaire, mais avec dessein de revenir. » Ainsi parle Tillemont, se fondant sur la lettre du saint docteur; M. Thierry, qui renvoie à ses *Mémoires* comme à l'écrit d'Augustin, nous dit que Pinianus sortit « soit pour éprouver jusqu'à quel point il était libre, soit parce qu'il avait réellement des affaires au dehors [3]. »

Ce départ émut les habitants. Les langues s'en donnèrent, il se fit même du tumulte : « *Fuerunt motus vel linguae hominum.* » Selon le moderne historien : « A peine le bruit de son absence « se fut-il répandu, qu'une foule insolente se porta sur la maison « d'Augustin, réclamant à grands cris le prisonnier : Pinianus « était devenu serf public (?). Augustin se crut obligé de lui « écrire comme s'il eût été son geôlier (?). » Pour confirmer cette dernière phase, est apporté le texte du saint ainsi conçu : « *Sanctitati vestrae per commonitorium intimare curavi....* » Augustin,

[1] *Saint Jérôme,* t. II, p. 203, 204, 205.
[2] Id., *ibid.*, p. 208.
[3] *Saint Jérôme,* t. II, p. 205 ; voir Tillemont, *Mémoires*, t. XII, p 511.

Ep. 126, 3. Or il s'agit ici du *Mémoire* adressé non à Pinianus, mais à Albine, *Mémoire* que nous ne possédons plus, et au sujet duquel l'auteur (très probablement Augustin lui-même) complétait la phrase qu'on vient de lire en ces termes : « *Quisquis itaque vobis contraria his, quae narravi, forte narravit, aut mentitur, aut fallitur.* » Aujourd'hui, comme du vivant du saint écrivain, « on se trompe, ou on trompe, » en mettant à son compte des récits et des sentiments aussi blâmables que fantaisistes.

Pinianus, malgré son serment, avait bien le droit de sortir de la ville. Et au lieu de se faire « son geôlier, » ainsi qu'on vient de l'en accuser, Augustin écrivait : « Que leur hôte était aussi libre que tout citoyen d'Hippone, d'aller et de venir, à la seule différence que ceux qui n'y sont pas retenus par un serment peuvent, sans être accusés de parjure, s'en éloigner pour n'y plus rentrer, s'ils le veulent : *Quemadmodum ego vel ipsi ab Hippone non recedimus, quibus tamen et abeundi et redeundi facultas est libera : nisi quod his qui jurationis non detinentur, etiam omnino et migrandi et non redeundi sine perjurii reatu potestas est* [1]. » Cette affirmation, le saint historien tient à la répéter à la vénérable Albine, tout comme il vient de l'écrire à son confrère de Tagaste. C'est même le cœur débordant de joie qu'il le répète à la sainte veuve : « Rendons grâces à Dieu de ce que les habitants d'Hippone n'aient jamais compris autrement que moi l'accomplissement de la promesse de Pinianus, c'est-à-dire par un séjour volontaire parmi eux, lui laissant toute liberté d'aller où la nécessité l'appellerait, mais avec la pensée de retour : *Deo gratias, quia non aliter Hipponenses promissum circa se impleri sentiunt : quam ut adsit voluntate habitandi, et eat quo necesse fuerit cum dispositione redeundi* [2]. » Aussi bien, ajoute Tillemont dans sa scrupuleuse analyse des écrits du saint : « Quand on eust appris que c'estoit par une necessité particulière et pour revenir, personne ne le trouva mauvais, et on en témoigna mesme de la joie, parce qu'on n'avoit point pretendu le retenir à Hippone comme s'il y eust esté relegué, mais seulement qu'il y fist sa demeure ordinaire [3]. »

Sur le dénouement de cet incident comme au sujet de la vie

[1] *Epist.* CXXV, 4.
[2] *Epist.* CXXVI, 13.
[3] *Mémoires pour servir à l'hist. ecclés*, t. XIII, p. 511.

de ces saints personnages, voici ce que dit le récent historien : « Grâce aux mœurs du temps, les deux infortunés Romains res- « taient prisonniers d'une populace ignoble et sauvage, sous la « foi d'un ami et d'un hôte. Qui le croirait? cette liberté qu'un « respectable évêque leur refusait, Héraclianus, le féroce tyran, « la leur rendit. Ce monstre africain, « moins clément que Cha- « rybde et Scylla, » suivant le mot de Jérôme, ayant levé, en 413, « le drapeau de la révolte contre l'empereur Honorius, et l'argent « lui manquant pour soutenir sa rébellion, fit main basse sur les « biens de tous les Romains qui se trouvaient en Afrique : ceux « de Pinianus et de Mélanie ne furent pas épargnés. La cause « cessant, la persécution cessa, et les habitants d'Hippone les « laissèrent partir. Heureux d'en être quittes, même au prix de « leur ruine, les deux époux et leur mère se réfugièrent en Égypte, « où ils parcoururent avec un pieux recueillement les solitudes « de la Thébaïde et de la Nitrie. Cette patrie du monachisme « exerçait sur les âmes tendres et contemplatives je ne sais quel « attrait austère; on y respirait je ne sais quel air enivrant pour « les imaginations mystiques; mais le premier pas sur la pente « de l'ascétisme est un pas fatal qui vous entraine sans qu'on « puisse désormais s'arrêter. Pinianus et Mélanie se dirent que « là était l'idéal du bonheur, avec celui de la perfection, et à « force de chercher le bonheur hors d'eux-mêmes, ils oublièrent « un peu leur amour. Lorsqu'ils arrivèrent à Jérusalem, bien des « changements s'étaient accomplis déjà dans leur âme, qu'une « séparation volontaire n'effrayait plus autant : la vieille prophé- « tesse dut tressaillir de joie au fond de son tombeau [1]. »

Pour justifier ce qu'il dit de « leur amour un peu oublié, » l'écrivain apporte en témoignage un passage de Palladius qu'il résume en ces termes : « Ils se séparèrent plus tard. Mélanie resta « dans un couvent à Jérusalem; Pinianus, de son côté, se fit « moine, et eut trente solitaires sous ses ordres [2]. »

Sans répondre à chacune des assertions qu'on vient de lire, nous dirons sommairement : 1° Sortis d'Hippone, Pinianus et Mélanie n'y remirent plus les pieds; 2° cette puissante famille

[1] *Saint Jérôme*, t. II, p. 209-210.

[2] Id., *ibid.*, p. 210; Pallad., *Lausiac.*, c. 119 et 121 : « Similiter autem Pinianus quoque ejus quondam maritus, nunc autem in opere virtutis adjutor unanimis, qui exerceretur haud triginta monachis. »

ne fut nullement ruinée par Héraclianus; 3° il est certain qu'elle ne quitta point l'Afrique en 413. — Les biographes relatent en effet que les deux époux et la veuve Albine demeurèrent sept années à Tagaste, continuant à édifier les fidèles par l'exemple de leur admirable sainteté. Ce fut donc seulement en 417 qu'ils visitèrent les thébaïdes de Nitrie et se rendirent en pèlerinage à Jérusalem au tombeau de leur aïeule, Mélanie l'Ancienne [1]. L'année suivante (418), ils écrivirent à saint Augustin une lettre pour le consulter sur un colloque qu'ils venaient d'avoir avec le fameux hérésiarque Pélage. Comme réponse, l'évêque leur envoya les deux livres sur *la Grâce du Christ* et sur *le Péché originel* [2], où il leur exprime toute sa joie de les savoir en bon état corporel et surtout spirituel. A quelque temps de là (419), Jérôme, qui vivait alors dans un monastère de Bethléem, salua de leur part son saint frère de l'Église d'Hippone [3]. Ces témoignages réciproques de déférence et d'amitié prouvent à eux seuls que Pinianus n'avait point quitté Hippone au mépris de sa promesse, ni contre le sentiment d'Augustin, qui usa, sans doute, de toute son influence et eut recours aux prières pour décider les habitants de cette ville à le délier de son serment [4].

Enfin, en 420, la pieuse famille revint à Rome. Elle était loin de la ruine dont parle M. Thierry, et resta toujours aussi charitable. De ceci nous en donne l'assurance l'auteur de l'*Historia Lausiaca*, Palladius, qui eut occasion de connaître cette famille en Italie : « De toutes leurs possessions en Espagne, en Aquitaine, dans la Tarraconaise, dans les Gaules et dans les contrées septentrionales, dit ce contemporain, ils ne s'étaient absolument rien réservé. Tout avait été vendu, et, jusqu'aux derniers *solidi*, consacré aux pauvres. Mais ils avaient gardé leurs domaines de Sicile, de Campanie et d'Afrique, pour avoir toujours de quoi subvenir à l'entretien des monastères fondés par eux et des indigents qu'ils y secouraient. Albine et Mélanie vivaient ensemble, habitant une partie de l'année la Sicile et l'autre la Campanie.

[1] Cf. Surius, *Vita*, 31 décembre, p. 389, paragraphe 10.

[2] Cf. *Retract.*, l. II, c. 50 : *De gratia Christi; De peccato originali.* Ces deux livres débutent par ces mots : « Quantum de vestra corporali et maxime spiritali salute gaudeamus. »

[3] Parmi les lettres de saint Augustin, *Epist.* CCII.

[4] Tillemont, *Mémoires*, t. XIII, p. 514-515.

Leur maison, composée de pieuses servantes et de vierges consacrées au Seigneur, était un véritable monastère. Pinianus, de son côté, s'adjoignit trente religieux avec lesquels il vivait en communauté, méditant les Écritures et cultivant de ses mains le champ qui les faisait vivre [1]. »

Nous pourrions nous en tenir là, faisant le lecteur juge du fait aussi bien que des circonstances qui l'accompagnèrent. Il aura certainement reconnu que cet incident n'eut pas la gravité inventée par des jugements préconçus et mal établis. On vivait à une époque et avec des mœurs qu'il ne faut pas perdre de vue. Il y eut aussi des malentendus. Surprise d'une part, bonne foi de l'autre ; embarras pour ménager une entente ; crainte d'un plus grand mal, fougue du tempérament africain, peuvent expliquer ce désarroi et le côté fâcheux de cette scène. En face de l'ardeur orientale et de la situation faite à la jeune race chrétienne par les divisions suscitées, tant au point de vue doctrinal que moral et hiérarchique ou autoritaire, on incline, sinon à l'excuse, du moins à l'indulgence et à une atténuation dans la faute. N'avait-il pas été aussi excessif, dans un autre sens, le peuple de Nole à l'endroit de cette même famille, lorsque, en compagnie de Mélanie l'Ancienne, elle fit un pèlerinage au monastère de Saint-Félix ? M. Thierry, qui a introduit cet épisode dans son *Saint Jérôme*, nous en fait cette description. « Durant le sé-
« jour de Mélanie et de sa parenté au monastère de Saint-
« Félix, la *sainte*, comme on l'appelait, fut l'objet de respects
« qui touchaient à l'adoration. S'il faut en croire le récit de
« Paulin, empreint d'ailleurs de beaucoup d'exagération, il se
« passa là des choses étranges, et qui montrèrent, suivant son
« expression, « le servage et l'abaissement de la soie devant la
« bure. » Les hommes jetaient aux pieds de Mélanie leurs toges
« de pourpre pour qu'elle marchât dessus, les femmes leurs
« voiles de lin brodé d'or ; ils demandaient à se couvrir de ses

[1] *Histor. Lausiaca*, c. 119, 120, 121. — Sur les immenses propriétés possédées par Pinianus et Mélanie, sur les difficultés légales et politiques qui s'opposaient à leur aliénation, sur la manière dont fut obtenue l'ordonnance impériale qui l'autorisa, sur le long temps (un quart de siècle) qu'il fallut aux deux époux pour se dépouiller de leur fortune, voir la biographie contemporaine découverte et publiée par S. Em. le cardinal Rampolla : *S. Melania Giuniore senatrice romana*, Rome, 1905, particulièrement les notes XVII-XIX du savant commentateur.

« haillons : on eût dit qu'ils voulaient se communiquer, en « l'approchant, la contagion de la pauvreté [1]. » — On le voit, les chrétiens d'Italie ne le cédaient certes pas à ceux d'Afrique dans l'accueil fait à leurs visiteurs. Pour être moins agréable, le zèle montré à Hippone ne paraît pas plus coupable : il eût été certainement moins critiqué, si on ne l'avait attribué à des motifs intéressés, et qu'il n'eût pas entraîné des conséquences fâcheuses à plus d'un.

Voyons, par leur détail, et les effets secondaires de l'incident et le prétendu motif qui l'aurait causé.

V.

CAUSE ET EFFETS SECONDAIRES

A travers quelques phrases du récit moderne, le lecteur a saisi le mobile mis à la charge de la foule rassemblée dans l'église d'Hippone, pour imposer à Pinianus la cléricature et, finalement, la résidence dans cette ville. Cette populace, « cupide, ignoble, sauvage, » et le clergé « simoniaque » voulaient « non un prêtre, mais de l'argent. » Ces accusations, entendues au cours de l'incident, Augustin les a consignées et réfutées victorieusement, dans des lettres qui, pour M. Thierry, « dénotent un manifeste embarras. »

Ces plaintes infamantes étant venues à la connaissance de l'évêque par la veuve Albine, à elle il adresse la réponse vigoureuse et topique que voici :

Pourquoi dites-vous que mes fidèles ont agi par le sordide appât de l'argent ? D'abord considérez que cet argent ne devait pas aller à ceux qui faisaient du tumulte. Comme le peuple de Tagaste n'a rien retiré du bien que vous faisiez à l'Église de leur cité, si ce n'est la joie de vous voir accomplir une bonne œuvre, de même le peuple d'Hippone et de tout autre lieu où vous pourriez suivre les préceptes du Seigneur en faisant un noble usage de la « mammone d'iniquité, » n'en retirerait davantage. Si donc mon peuple, dans l'intérêt de

[1] « Illi sericati, et pro suo quoque sexu toga aut stola soliti splendere filii, crassam illam tunicam et vile palliolum gaudebant manu tangere, et vestimenta sua, velleribus auro et arte pretiosa, pedibus ejus substernere pannisque contegere gestiebant : expiare se a divitiarum suarum contagio judicantes, si quam de vilissimo ejus habitu aut vestigio, sordem colligere mererentur. » Paulin, *Ep.* 10. — *Saint Jérôme*, t. II, p. 75.

mon Église, a désiré avec tant d'ardeur de s'attacher un homme si distingué, ce n'est pas pour tirer de vous un avantage pécuniaire, mais parce qu'il appréciait en vous votre mépris de l'argent. Ainsi, pour moi-même, ce peuple ne m'a aimé que parce qu'il a su que, pour me consacrer au service de Dieu, j'avais abandonné à l'Église de Tagaste, ma patrie selon la chair, mes quelques petits champs paternels. Il n'a pas été jaloux de ce que j'avais fait pour cette Église, mais comme le peuple de Tagaste ne m'avait pas imposé la cléricature, celui d'Hippone chercha à m'attacher à son Église, dès qu'il le put. Combien plus ardemment devait-il donc aimer dans notre cher Pinianus le généreux dévouement avec lequel il avait méprisé et foulé aux pieds tant de grandeurs du siècle, tant de richesses, tant d'espérances, pour se tourner vers le Seigneur? Pour moi, selon l'opinion de ceux qui jugent les autres d'après eux-mêmes, je parais plutôt avoir acquis des richesses que les avoir méprisées. Car c'est à peine si les biens patrimoniaux que j'ai abandonnés peuvent aller à la vingtième partie de ceux de l'Église dont on me croit le possesseur et le maître. Mais partout, et surtout en Afrique, où notre cher Pinien serait, je ne dis pas prêtre, mais évêque, il serait très pauvre, si on comparait son ancienne opulence avec les biens de son Église, quand même il en jouirait en maître.

C'est donc dans un homme comme lui, en qui l'on ne peut soupçonner aucun désir d'augmenter ses richesses, que la pauvreté chrétienne attire le plus l'estime et l'affection, parce que cette pauvreté paraît plus désintéressée. Voilà ce qui a touché mon peuple ; voilà la cause de ses clameurs opiniâtres. N'accusons donc pas ces gens d'une sordide cupidité, mais laissons-les du moins aimer dans les autres, sans leur en faire un crime, le bien qu'ils n'ont pas. Et quand même il se serait trouvé parmi cette multitude des besogneux et des mendiants qui aient mêlé leurs cris à ceux du peuple, dans l'espoir de tirer de l'abondance de vos richesses quelque soulagement à leur misère, ce n'est pas encore là ce qu'on peut appeler une sordide cupidité [1].

[1] « Quomodo ergo dicis hoc eos fecisse turpissimo appetitu pecuniae? Primo quia ad plebem quae clamabat, omnino non pertinet. Sicut enim plebs Thagastensis de his, quae contulistis ecclesiae Thagastensi, non habet nisi gaudium boni operis vestri; sic et Hipponensis et cujuslibet alterius loci, ubi mammona iniquitatis Domini praecepta fecistis, vel estis ubicumque facturi. Non ergo populus ut de tanto viro ecclesiae consuleret suae ardentissime flagitans, suum pecuniarium quaesivit commodum a vobis ; sed vestrum pecuniae contemptum dilexit in vobis. Nam si in me dilexerunt, quod audierunt paucis agellulis paternis contemptis, ad Dei liberam servitutem me fuisse conversum, neque in hoc inviderunt ecclesiae Thagastensi, quae carnalis patria mea est, sed cum illa clericalem mihi non imposuisset, quando

Après une telle démonstration, peut-on dire qu'Augustin était à bout d'arguments, que sa réponse à Albine « fut embarrassée? » Où trouve-t-on une gêne à réduire à néant l'accusation, à prouver que tout autre était le mobile qui dirigeait ses chrétiens ? Piqué au vif par l'imputation à l'adresse de son peuple, Augustin ne se contenta pas d'en exprimer toute sa douleur à celle qui l'avait informé par écrit et de l'édifier comme il convenait, mais il en fit part aussi à son saint ami Alypius. « Albine se plaint, lui écrit-il, que les habitants d'Hippone aient fait voir dans leur conduite, non le désir d'avoir Pinien au rang des clercs de leur Église, mais un sentiment de cupidité qui les portait à retenir parmi eux un homme fort généreux, et possédant des richesses dont il ne faisait aucun cas [1]. »

Cette accusation atteignait plus que le peuple, ou, pour mieux dire, ceux qu'Augustin appelle « gens à tout faire (*perditi*), » qui profitent de toutes les occasions pour susciter du désordre, ou bien encore « quelques nécessiteux, *inopes vel mendici*, » escomptant sur la fortune dont on leur a parlé, et faisant alors chorus avec ces misérables. L'accusation visait aussi le clergé, et plus particulièrement les deux évêques présents à la réunion. En ce qui le concerne, Augustin ne veut pas trop mettre l'imputation sur le compte de la mère de Mélanie, et cependant il va s'en expliquer avec elle dans la suite de sa réponse ; à l'évêque de Tagaste il ne fait qu'insinuer en atténuant avec toute la charité

potuerunt, habendum invaserunt : quanto flagrantius in nostro Piniano amàre potuerunt tantam mundi hujus cupiditatem, tantas opes, tantam spem, tanta conversione superatam atque calcatam ? Ego quippe secundum multorum sensum comparantium semetipsos sibimetipsis, non divitias dimisisse, sed ad divitias videor venisse. Vix enim vigesima particula res mea paterna existimari potest, in comparatione praediorum ecclesiae, quae nunc ut dominus existimor possidere. In qualibet autem maxime Africanarum ecclesiarum, hic noster, non dico presbyter, sed episcopus sit, comparatus pristinis opibus suis, etiamsi animo dominantis egerit, pauperrimus erit. Multo ergo liquidius et securius in hoc amatur christiana paupertas, in quo nulla rerum ampliorum potest putari cupiditas. Hoc accendit animos populi, hoc in illam violentiam perseverantissimi clamoris erexit. Non eos turpis cupiditatis insuper accusemus, sed magis bonum quod ipsi non habent, saltem in aliis diligere sine crimine permittamus. Nam etsi fuerint illi multitudini permixti inopes vel mendici, qui simul clamabant, et de vestra venerabili redundantia indigentiae suae supplementum sperabant; nec ista, ut arbitror, cupiditas turpis est. » *Epist.* CXXVI, 7.

[1] « .... De Hipponensibus questa est, quod aperuerint cupiditatem suam, se non clericatus, sed pecuniae causa hominem divitem, atque hujusmodi pecuniae contemptorem et largitorem apud se tenere voluisse. » *Epist.* CXXV, 2.

possible. « Ce n'est pas précisément contre moi, écrit Augustin, qu'Albine a porté plainte, mais contre les habitants d'Hippone : *quae, quia non in meam personam eadem verba direxit, sed tanquam de Hipponensibus questa est, quod aperuerint cupiditatem suam.* Peu s'en est fallu néanmoins, ajoute-t-il, qu'elle n'ait tenu le même langage sur nous deux, *tamen quod de nobis senserit, pene clamavit.* » Aussi estime-t-il qu'il faut guérir les coupables de ces faux soupçons, plus encore que les réprimander: « *hos ergo, magis sanandos ab hujusmodi suspicionibus, quam propter has arguendo existimo* [1]. » Et à son saint ami il ouvre tout son cœur endolori, comme il veut lui faire lire toute sa pensée : « Quand, dit-il, on attribue à l'amour de l'argent et non à un sentiment de justice ce qui nous porte à gagner à Dieu des serviteurs, n'est-il pas à souhaiter que ceux qui le peuvent déclarent ouvertement ce qu'ils ont secrètement dans le cœur, afin que, si cela est possible, on y apporte un prompt remède, plutôt que de les laisser périr en silence par le poison de leurs indignes soupçons [2]. »

Pour arriver à cette fin à l'égard de celle qui lui a fait part de ses sentiments provoqués par les injustes accusations, qui d'Hippone allèrent jusqu'à Tagaste, Augustin prend une à une toutes les hypothèses et défend tous ceux qui sont en butte à la calomnie. Nous l'avons entendu innocenter son peuple ; en ce qui le concerne personnellement, il ne peut croire qu'on le juge capable de cupidité et attaché à la richesse. L'imputation retombe donc sur la masse du clergé et surtout sur les chefs hiérarchiques, sur les Pères des Églises, sur ceux, en un mot, qui ont à s'intéresser au temporel comme à l'accroissement du troupeau chrétien. Le saint docteur prévoit toutes ces attaques et, avec sa dialectique accoutumée, en déjoue toutes les habiletés, comme il défend chacun des membres poursuivis par la méchanceté ou l'esprit de critique.

Puisque, écrit-il à Albine, le peuple d'Hippone n'est pas ce cou-

[1] *Epist.* CXXV, 2.

[2] « Quando enim nos credimur cupiditate pecuniae, non dilectione justitiae servos Dei velle retinere, nonne optandum est ut qui hoc credunt, occultum cordis sui voce testentur, ac sic aliqua, si fieri potest, tanto majora remedia requirantur, quam ut taciti pereant perniciosis suspicionibus venenati ? » *Epist.* CXXV. 1.

pable que vous accablez, il n'y a qu'à rejeter indirectement (*ex obliquo*) sur le clergé, et en première ligne sur l'évêque, le soupçon d'un attachement honteux pour l'argent. On nous croit maîtres des biens de l'Église, avec le pouvoir d'en disposer à notre gré. Cependant, tout ce que j'en ai reçu, je le possède encore, ou n'en ai dépensé que ce qui m'a paru nécessaire. Et de tout ceci, à l'exception du clergé et des communautés religieuses, le peuple n'en a rien eu, si ce n'est un très petit nombre d'indigents. Aussi je ne dis pas que ces propos aient été tenus par vous principalement sur notre compte, mais c'est contre nous seuls qu'on aurait pu les tenir avec quelque vraisemblance. Que dois-je donc faire? Par quels moyens pouvons-nous nous justifier, sinon devant nos ennemis, du moins auprès de vous? Il s'agit ici d'une affaire qui est toute du for intérieur, loin des regards des hommes et connue de Dieu seul. Je ne puis donc qu'invoquer le témoignage de Celui dont elle est connue. Dans les sentiments où vous êtes à notre égard, vous ne m'ordonnez pas de jurer, — ce que pourtant dans votre lettre vous me reprochez comme une faute [quand il s'est agi de Pinien], — mais vous m'y contraignez en me faisant craindre, non la mort corporelle, comme on prétend que le peuple l'a fait pour Pinien, mais la perte de la réputation que je dois préférer à la vie mortelle, en considération des faibles, auxquels j'ai à donner en tout l'exemple des bonnes actions [1].

Ce serment auquel il se voit contraint, non tant pour se justifier que pour dissiper les soupçons et mettre un terme aux accusations gratuites, Augustin y consent, souhaitant qu'enfin les écailles tombent des yeux. Tout cela, qu'on entende avec quelle vigueur il l'écrit, alors cependant qu'on prétend trouver « de l'embarras » dans sa défense :

[1] « Restat ergo ut iste pecuniae turpissimus appetitus ex obliquo in clericis, maxime in episcopum dirigatur. Nos enim rebus ecclesiae dominari existimamur, nos opibus frui. Postremo quidquid de istis nos accepimus, nos vel adhuc possidemus, vel ut placuit erogavimus : nihil inde populo extra clericatum vel extra monasterium constituto, nisi paucissimis indigentibus largiti sumus. Non ergo dico quia vel in nos maxime a vobis dici ista debuerunt, verumtamen in nos solos credibiliter dici potuerunt. Quid ergo faciemus? Qua nos si apud inimicos non possumus, saltem apud vos ratione purgamus? Res haec animi est, intus est, procul ab oculis secreta mortalium, Deo tantummodo nota est. Cum ergo de nobis ista sentitis, non praecipitis (quod multo melius est, et quod mihi in epistola tua tanquam culpabile objiciendum putasti), sed omnino cogitis ut juremus; non intentato metu mortis carnis nostrae, quod populus Hipponensis fecisse putatus est, sed intentato metu mortis existimationis nostrae, quae propter infirmos quibus nos praebere ad exemplum bonorum operum qualicumque conversatione conamur, etiam vitae carnis hujus utique praeponenda est. » *Epist.* CXXVI, 8.

Quoique, dit-il à Albine, et par elle à tous ceux qui lui ont porté les plaintes, quoique vous me forciez ainsi de jurer, je n'ai pas de ressentiment contre vous, comme vous en avez contre le peuple d'Hippone : *verumtamen vobis nos ita cogentibus ut juremus non succensemus, sicut vos Hipponensibus succensetis*. Vous croyez, en effet, ce que les hommes peuvent croire de leurs semblables, et quoique le mal que vous supposez en nous n'y soit pas, il pourrait y être cependant. Il faut donc chercher à vous guérir de vos soupçons et non à vous blâmer; à rendre notre réputation pure à vos yeux comme notre conscience l'est devant Dieu. Peut-être, ainsi que nous le disions avec mon frère Alype, avant que le ciel nous eût soumis à cette épreuve, peut-être Dieu nous accordera-t-il la grâce de faire voir, non seulement à vous qui ne formez qu'un en Notre-Seigneur avec nous, mais aussi à nos plus grands ennemis, que ce n'est pas un sordide intérêt pour l'argent qui nous a fait agir dans nos affaires ecclésiastiques. En attendant cette grâce, si le Seigneur daigne me l'accorder, comme je l'espère, je fais ce qui est imposé par les circonstances pour guérir sans délai votre cœur [1].

Ce qu'il va faire, c'est prendre Dieu à témoin, maintenant qu'avec une énergie pleine de déférence et de bonté, il vient de s'expliquer avec Albine.

Deus testis est, Dieu m'est témoin, s'écrie-t-il, que l'administration des biens ecclésiastiques, par l'amour desquels on nous croit dominés (nous évêques), non seulement je ne l'aime pas, mais je la regarde plutôt comme un fardeau que la crainte de Dieu et la charité pour mes frères m'obligent à supporter. Aussi voudrais-je m'en débarrasser, si cela se pouvait sans manquer à mon devoir. Je prends également Dieu à témoin que mon frère Alypius est animé des mêmes sentiments. Cependant c'est en croyant le contraire à son égard que le peuple d'Hippone est allé jusqu'à l'outrager indignement. Et vous, saintes âmes de Dieu, remplies de sa charité et de sa miséricorde, c'est moi que vous avez voulu reprendre et atteindre par

[1] « Verumtamen vobis nos ita cogentibus ut juremus non succensemus, sicut vos Hipponensibus succensetis. Creditis enim tanquam homines de hominibus, etsi ea quae in nobis non sunt, non tamen ea quae in nobis esse non possunt. Sananda ista in vobis, non accusanda sunt, et nostra purganda vobis est fama, si est Domino purgata conscientia. Qui fortasse praestabit sicut, antequam accidisset ista tentatio, ego et frater meus Alypius collocuti sumus, non ut solum vobis carissimis commembris nostris, verum etiam ipsis inimicissimis notissimum fiat, nulla nos cupiditate pecuniae in rebus ecclesiasticis sordidari. Quod donec fiat, si Dominus donabit ut fiat, ecce nunc interim quod cogimur facimus, ne vestri cordis medicinam in quantamlibet moram temporis differamus. » *Epist.* CXXVI, 9.

vos soupçons, en parlant seulement de mon peuple, que cette accusation de cupidité ne regardait absolument en rien. Oui, c'est moi que vous avez réprimandé, mais certainement sans haine, car je ne puis la supposer en vous. Aussi bien, loin de m'emporter, je dois vous remercier d'avoir, avec la plus grande liberté et franchise, comme aussi fort dignement, laissé comprendre indirectement à un évêque vos sentiments à son égard [1].

Comme il lui en coûte d'employer le serment pour affirmer ses sentiments et la conduite de ses fidèles, Augustin tient à bien prouver à la pieuse Albine qu'il n'a agi ainsi que pour un plus grand bien et en se fondant sur l'exemple même de saint Paul. On ne pourra, par suite, mettre en contradiction ses enseignements et ses actes, et la sainte veuve ne devra être ni mal édifiée ni peinée.

Oui, poursuit-il, ne croyez pas que j'aie voulu vous causer aucune peine, parce que je me suis cru obligé de jurer. L'Apôtre ne voulait point affliger et n'en aimait pas moins ceux à qui il disait : « Nous n'avons jamais employé la flatterie avec vous, comme vous le savez, ni fait de notre ministère un commerce d'avarice, Dieu en est témoin » (*I Thess.*, II, 5). Il les prenait ainsi à témoin pour une chose manifeste; mais pour une chose cachée, à qui en parler, si ce n'est à Dieu ? Si donc il craignait à juste titre que les hommes, dans leur ignorance, ne crussent quelque chose de tel sur son compte, lui qui se dépensait pour tous, lui qui, pour son usage personnel, si ce n'est pour la plus urgente nécessité, ne recevait rien de ceux auxquels il dispensait la grâce de Jésus-Christ, mais qui se procurait par son travail ce qu'il lui fallait pour vivre, combien plus devons-nous nous mettre à l'abri de pareils soupçons, nous qui sommes bien au-dessous de sa sainteté et de sa vertu ; nous qui ne pouvons pas nous procurer par le travail de nos mains ce qui nous est nécessaire pour le

[1] « Deus testis est, istam omnem rerum ecclesiasticarum procurationem, quarum credimur amare dominatum, propter servitutem quam debeo caritati fratrum et timori Dei, tolerare me, non amare ; ita ut ea, si salvo officio possim, carere desiderem. Nec aliud me fratre meo Alypio sentire, ipse Deus testis est. Tamen et de illo aliter sentiendo populus, et quod est gravius, Hipponensis, in tantas est illius praecipitatus injurias : et de nobis vos sancti Dei et pleni visceribus misericordiae talia credendo, nomine ejusdem populi, qui ad causam hujuscemodi cupiditatis omnino non pertinet, nos tangere atque admonere voluistis ; utique ad nos corrigendos, neque enim odio, quod absit a vobis ; unde non irasci, sed gratias agere debeo, quod nec verecundius nec liberius agere potuistis, ut episcopo non quasi conviciose objiceretis, quod sentiebatis, sed ex obliquo intelligendum relinqueretis. » *Epist.* CXXVI, 9.

soutien de notre vie, et qui, si nous le pouvions, en serions empêchés par les nombreuses occupations que n'avaient pas, je crois, les apôtres eux-mêmes? Qu'en cette affaire on ne reproche donc plus au peuple chrétien, qui est l'Église de Dieu, un ignoble appétit de l'argent. Il serait plus pardonnable de nous faire [à nous évêques] ce reproche, qui, bien que faux, tomberait avec plus de vraisemblance sur nous que sur ces chrétiens, dont l'esprit, étranger à une telle cupidité, doit être à l'abri d'un pareil soupçon [1].

L'imputation de cupidité ainsi réduite à néant, il y a d'autres griefs à relever. Vis-à-vis du vénérable Alypius, il y eut des torts de la part du peuple d'Hippone pendant l'émeute ; il y en a eu tout autant dans les plaintes dont Albine se fit l'écho auprès d'Augustin. Aussi bien celui-ci va-t-il mettre les choses au point et faire part de ses sentiments. Il le doit d'autant plus que son confrère de Tagaste s'est plaint aussi par une lettre personnelle dont malheureusement nous n'avons connaissance que par les allusions faites dans la réponse du saint docteur.

D'après M. Thierry, « Alypius éclata en reproches. » Il se fit d'abord le défenseur de Pinianus au sujet du serment soi-disant extorqué (question qui sera élucidée dans notre dernier chapitre) ; puis « à cette énergique défense de Pinianus, il ajoutait « ses propres griefs. — « Lui, Alypius, évêque, avait été ou« tragé, menacé, presque frappé dans l'église, sous les yeux « de l'évêque son ami ; et c'étaient des prêtres de cet évêque, « c'étaient les dignitaires de sa maison, c'étaient des moines « qui se faisaient les instigateurs de violences telles qu'on avait « pu craindre un meurtre, » et il demandait compte à Augustin

[1] « Nec molestum sit vobis, ut vos velut gravatos arbitremini, quia jurandum putavi. Neque enim gravabat Apostolus, aut eos parum diligebat, quibus dicebat : « Non in sermone adulationis fuimus apud vos, sicut scitis ; nec in occasione cupiditatis, Deus testis est. » Rei quippe apertae ipsos testes adhibuit ; rei autem occultae quem, nisi Deus? Si ergo ille merito est veritus ne humana ignorantia de illo aliquid tale sentiret, cujus labor omnibus in promptu erat, quod nisi summa auctoritate a populis quibus gratiam Christi dispensabat, in usus suos aliquid non sumebat, cetera vero sua victui necessaria suis manibus transigebat : quanto magis nobis laborandum est, ut credatur, qui et merito sanctitatis et virtutis animi longe impares sumus ; nec aliquid ad sustentacula hujus vitae operari nostris manibus possumus ; et si possemus, tantis occupationibus, quas tunc illos non credo fuisse perpessos, nequaquam sineremur? Non ergo ulterius in hac causa populo christiano, quae Ecclesia est Dei, objiciatur pecuniae turpissimus appetitus. Tolerabilius enim nobis objicitur, in quos hujus mali quamvis falsa, tamen verisimilis suspicio cadere potuit, quam illis, quos ab hoc appetitu et suspicione constat esse alienos. » *Epist.* CXXVI, 10.

« du silence qu'il avait gardé devant ces infamies, silence qui « encourageait les malfaiteurs [1]. » Écoutons les calmes et convaincantes réponses d'Augustin à Albine :

« Oui, des propos injurieux et indignes ont été tenus contre notre frère Alypius. Puissent ses prières obtenir grâce aux criminels ! *Vero in fratrem meum Alypium multa contumeliosa et indigna clamabant, a quo tam ingenti reatu utinam per illius orationes mereantur absolvi.* » Sur ce point, c'est tout ce qu'Augustin en dit à l'illustre diocésaine d'Alypius. — Quant à des menaces, à des voies de fait, nous avons lu déjà qu'à un moment, au milieu de l'échauffement des esprits, Augustin l'avait craint de la part de gens à tout faire (*perditi*), capables de profiter de pareille occasion pour susciter une vraie sédition. Mais « rien de tel ne fut ni proposé ni machiné, *nihil tale a quoquam dictum est vel molitum* [2]. » — Des moines, des dignitaires ecclésiastiques parmi ces agitateurs et insulteurs ! Augustin répond ainsi à Alype : « J'ignore si l'on peut prouver que des frères ou des clercs de mon monastère ont été complices ou fauteurs des injures proférées contre vous. Je m'en suis informé, et tout ce que j'ai appris, c'est qu'un Carthaginois, membre du monastère, cria avec le peuple qui demandait Pinien pour prêtre, mais non quand on injuriait votre personne [3]. » Évidemment, c'était déjà trop de la part de ce ramassis de gens à l'endrôit du digne pontife qui daignait les honorer de sa présence dans la solennité célébrée alors à la basilique. Aussi, dans la désolation de son cœur, le saint écrivain ouvre-t-il sa lettre à Alypius en ces termes : « *Dolemus quidem graviter*, je suis bien vivement affligé et ne puis rester indifférent aux clameurs injurieuses que le peuple d'Hippone a fait entendre contre votre sainteté. Mais ce qui me cause une plus vive douleur, excellent frère, ce sont moins ces clameurs que les soupçons formés contre nous [4]. » Ces soupçons, nous venons de les entendre énu-

[1] *Saint Jérôme*, t. II, p. 205-206.

[2] *Epist.* CXXVI, 1.

[3] « Clericos sane nostros vel fratres in monasterio constitutos, participes vel hortatores fuisse contumeliarum tuarum, utrum probari posset, ignoro. Nam cum hoc quaerissem, dictum est unum tantummodo Carthaginiensium de monasterio clamasse cum populo, cum illum presbyterum peterent, non cum in te indigna jactarent. » *Epist.* CXXV, 5

[4] « Dolemus quidem graviter, nec fieri potest ut parvipendamus, quod in

mérer : l'*intérêt*, la *cupidité*, l'*amour de l'argent*, mis à leur compte plus encore qu'à la charge de la foule ameutée et avide de la fortune de Pinien. Il reconnait que semblable accusation est bien pénible pour les sentiments délicats et si désintéressés d'Alypius; mais « pour vous, insiste-t-il dans sa lettre, c'est le vulgaire ignorant qui vous a soupçonné, tandis que moi je l'ai été par ceux qui sont des lumières de l'Église, *de te quippe imperitum vulgus hoc sentit : de nobis lumina Ecclesiae*. Quel est donc le plus à plaindre ? je vous en laisse juge, *unde quid magis dolendum sit, vides.* » On comprend l'allusion faite ici par saint Augustin : les *lumières de l'Église* ne sont autres qu'Albine et les siens, dont il avait reçu la lettre qui provoqua ces explications. Le seul fait d'avoir recueilli les plaintes dont elle lui faisait part était plus pénible au saint évêque que les clameurs et les soupçons sortis du bas peuple à l'adresse de son frère en épiscopat. — Dans cette défense, où trouver de « l'embarras » et surtout des sentiments peu conformes à la charité et à l'union de ces deux cœurs?

Venons à un autre grief. « Albine, écrit M. Thierry, avec « l'emportement d'une femme, accuse Augustin de complicité.... « l'évêque ne l'accusait que de faiblesse. Elle lui écrivait de Tagaste une lettre que nous ne connaissons que par la réponse « d'Augustin, et où elle qualifiait la conduite des prêtres et des « moines d'Hippone comme celle de voleurs de grand chemin « qui guettent un étranger sur la route ou l'attirent dans un « piège pour le piller. « Ce qu'on veut dans ton Église, lui disait-« elle avec hardiesse, ce n'est pas un prêtre, c'est de l'argent [1]. « On enlève un mari à sa femme, un fils à sa mère, et on le re-« tient en otage jusqu'à ce que dans une nouvelle occasion et « par de nouveaux sévices on lui arrache la dernière concession; « puis on le relâchera quand on aura distribué ses dépouilles. » — « L'habitation de la ville, disait-elle encore, n'est point pour « Pinianus un domicile de cité : c'est un exil, une relégation, « un lieu de déportation [2]. Et l'évêque, qu'a-t-il fait pour empê-

injurias sanctitatis tuae populus Hipponensis tanta clamavit : sed multo gravius dolendum est, frater bone, talia de nobis existimari, quam illa clamari. » *Epist* CXXV, 1.

[1] Ici M. Thierry cite un extrait de l'épître CXXV, 2, « de Hipponensibus, etc...., » que nous rapportons plus haut.

[2] En note dans le *Saint Jérôme*, ce court extrait du texte qu'on va lire tout

« cher une violation aussi sacrilège de la liberté dans son sanc-
« tuaire? A-t-il protesté? Non. A-t-il essayé de couvrir de sa
« protection épiscopale et de l'autorité de son caractère l'hôte
« qui était venu de loin pour l'admirer et l'aimer? Non. Il l'a li-
« vré à ses persécuteurs; il n'a pas rougi de garantir lui-même
« le pacte de servitude. » Cette mère offensée ne recula pas de-
« vant une imputation plus cruelle, et l'évêque eut à défendre
« vis-à-vis d'elle son désintéressement et sa probité [1]. »

Déjà nous avons entendu Augustin répondre au reproche de *cupidité;* quant à sa *probité* attaquée, nous verrons dans le dernier chapitre ce qu'il en faut penser, et comment le prétendu coupable se défendit. Il n'y a donc à retenir ici que les graves accusations visant les dangers qu'avait courus Pinien et dont la belle-mère rendait l'évêque complice et responsable dans « une lettre écrite avec l'emportement d'une femme. »

Le début de la réponse suffit à prouver que c'était sous une autre émotion qu'Albine avait écrit sa lettre : « *Dolorem animi tui, quem te scribis explicare non posse, consolari aequum est,* dit Augustin; il est juste de consoler et non d'augmenter la douleur de votre âme, douleur inexprimable d'après votre lettre. Je chercherai donc, s'il est possible, à vous guérir de vos soupçons, sans vous les reprocher, comme je pourrais le faire s'il s'agissait de mes propres intérêts. Ce serait attrister et troubler davantage votre cœur si digne de vénération et si dévoué à Dieu. Non, votre fils, mon saint frère Pinien, n'a pas été menacé de mort par le peuple d'Hippone, quelque crainte qu'il ait pu avoir à ce sujet. Tout ce qu'il y avait à craindre, et je le redoutais moimême, c'était que quelques misérables, comme souvent il s'en mêle à la foule, dans quelque complot secret, ne se portassent à des actes d'audace et de violence [2]. » Or, ainsi que l'a affirmé

au long un peu plus loin : « Nam quid exilii, vel deportationis, aut relegationis nomine.... Augustin, *Ep.* 126, 12. »

[1] *Saint Jérôme*, t. II, p. 206-207. En note, dans cet ouvrage, trois lignes du texte de saint Augustin « Pecuniae turpissimus...., » que nous avons rapporté intégralement ci-dessus, en citant *Epist.* CXXVI, 8.

[2] « Dolorem animi tui, quem te scribis explicare non posse, consolari aequum est, non augere : ut si fieri potest, sanemus suspiciones tuas, non ut eis pro nostra causa succensendo, venerandum cor tuum et Deo dicatum amplius perturbemus. Sancto fratri nostro filio tuo Piniano, nullus ab Hipponensibus metus mortis ingestus est, etiamsi forte ipse tale aliquid timuit. Nam et nos metuebamus, ne ab aliquibus perditis. .. » La suite de ce texte, *Epist.* CXXVI, 1, a été rapportée plus haut.

plus haut l'indiscutable historien, rien de pareil ne fut ni proposé ni machiné, *nihil tale a quoquam dictum est vel molitum.*

Quant à taxer « d'exil et de relégation » l'état dans lequel Pinianus se serait trouvé par la libre promesse de résidence faite à la foule heureuse de le posséder dans ses murs, c'est fort mal comprendre la situation qui en dépendait. Augustin nous a déjà démontré que le peuple entendait bien que Pinianus eût toute liberté « d'aller et de venir, comme c'est le droit de tout citoyen d'Hippone, » mais, « je vous le demande, ajoute-t-il, en quoi la promesse de rester parmi nous ressemble-t elle à un exil, à une déportation ? Je pense que la prêtrise n'est pas un exil, et Pinianus aurait dû la préférer à cette prétendue relégation parmi nous. Mais loin de moi de défendre de la sorte un homme si saint devant Dieu et si cher à mon cœur ! Dieu me préserve de dire qu'il a préféré l'exil au sacerdoce et le parjure à l'exil ! Je pourrais le dire si réellement la promesse de rester chez nous lui avait été arrachée de force par moi ou par mon peuple. Elle ne lui a pas été extorquée quand il la refusait, mais on l'a acceptée quand il l'a offerte ; et cela, comme je vous l'ai dit, dans l'espoir que son séjour parmi nous pourrait le porter à recevoir la cléricature et se rendre ainsi au désir du peuple [1]. »

On le voit, pas d'ambages dans cette réponse qui clôt les explications sollicitées sur des événements qui constituent comme les conséquences secondaires de l'incident. Reste néanmoins encore un fait, et non le moins important : le serment prêté par Pinien, considéré en lui-même et au point de vue des discussions qu'il souleva.

VI.

UN CAS DE CONSCIENCE : LE SERMENT DE PINIANUS

C'est surtout au sujet du serment, nœud de tout l'incident, que M. Amédée Thierry nous dit : « Les réponses d'Augustin dé-

[1] « Nam quid exsilii vel deportationis aut relegationis nomine promissa illa praesentia praegravatur, obsecro te ? Puto quod presbyterium non est exsilium. Hoc ergo noster eligeret, quam illud exsilium ? Absit a nobis, ut sic sanctus Dei est nobis carissimus sic defendatur. Absit, inquam, ut dicatur maluisse exsilium quam presbyterium, aut maluisse perjurium quam exsilium. Haec dicerem, si vere a nobis, aut a populo juratio ei fuisset extorta promittendae praesentiae : nunc vero non extorta est dum negaretur, sed dum

« notent un grand embarras. Le rigide philosophe, ajoute-t-il, « s'abstient de parler des circonstances qui caractérisaient l'en- « gagement de Pinianus, pour se retrancher dans le for inexpug- « nable de la morale absolue. Il n'admet aucune atténuation, au- « cune exception dans le serment [1]. »

Quand on a lu le plaidoyer de l'éminent docteur, on ne peut pas être de cet avis. Loin de taire « les circonstances qui caractérisaient l'engagement de Pinianus, » Augustin y insiste à plusieurs reprises, en expose les différentes phases et les divers aspects. A Albine, qui était absente, il raconte comment a été engagée la proposition du serment, comment la scène s'est déroulée, comment fut apportée une modification importante, quel fut l'engagement auquel il entraînait matériellement et en conscience. Avec Alypius, témoin oculaire et auriculaire, théologien comme lui, il discute non le fait et ses incidents, mais la valeur au point de vue de la morale; c'est, en un mot, une argumentation sur un cas de conscience. Augustin formule son opinion, comme son confrère lui a exposé la sienne; et sa conclusion est très catégorique, très logiquement déduite et fort clairement exprimée.

Dans un *post-scriptum* à cette dernière lettre, le saint docteur annonce qu'il y joint une « copie exacte de la promesse écrite devant lui, et d'après la feuille même qu'il a signée, après correction faite sous ses propres yeux: *adjunxi huic epistolae ipsius promissionis exemplum, ex chartula eadem translatum, quam ipse subscripsit, et me inspiciente emendatum* [2]. » Ce texte, nous ne l'avons pas, mais il est facile de le reconstituer en suivant les diverses transformations qu'il subit par le fait des conditions offertes et proposées pour aboutir à une entente sur le séjour dans Hippone. Bien entendu, il ne peut être question de l'imposition du sacerdoce; ce projet premier fut abandonné. Au sujet donc de l'engagement souscrit, formulé publiquement et accepté par la foule, Augustin n'oblique pas.

Quiconque, écrit-il à la mère éplorée, est doué de bonne foi, à plus

offerretur accepta. Et hoc ea spe, sicut supra diximus, quia per illam praesentiam creditum est, eum etiam ad clericatum suscipiendum posse desiderantibus consentire. » *Epist.* CXXVI, 12.

[1] *Saint Jérôme*, t. II, p. 207.

[2] *Epist.* CXXV, 5.

forte raison de la foi chrétienne, ne doit pas balancer à croire à la sainteté du serment. En douter même serait un crime. — Je me suis entièrement ouvert à ce sujet dans une lettre à mon frère [Alype][1]. — Mais votre sainteté me demande « si moi ou les habitants d'Hippone nous croyons à l'obligation de tenir un serment arraché par la violence. » Qu'en pensez-vous vous-même ? Admettez-vous que, même en présence d'une mort certaine, ce qui n'était nullement à craindre dans le cas présent, un chrétien puisse invoquer le nom de son Dieu et le prendre à témoin d'une fausseté ? Si même il ne s'agissait pas de serment, mais uniquement de rendre un faux témoignage sous peine de mort, il devrait moins craindre de perdre la vie que de la souiller par un tel crime[2].

Le casuiste corrobore son argumentation par des exemples et des comparaisons.

Quand des armées ennemies, rangées en bataille, en viennent aux mains, c'est certainement dans des intentions mutuelles de massacre et de mort; cependant, lorsqu'elles s'engagent l'une envers l'autre par quelque serment, nous louons ceux qui ont gardé la foi jurée, et nous détestons avec raison ceux qui l'ont violée, quoique, de part et d'autre, le serment ait été fait par la crainte de la mort ou de la captivité. Quoi donc ! lorsqu'on ne tient pas un serment donné sur le champ de bataille et arraché par la crainte de la mort ou de la captivité; quand on n'observe pas la foi qui a été jurée, on passe pour parjure et sacrilège ! Et quand ceux mêmes qui ne se font aucun scrupule de tuer craignent de se parjurer, nous, nous oserions mettre en question si un serment arraché par la force doit être observé par des serviteurs de Dieu d'une sainteté éminente, par des religieux qui ont distribué tous leurs biens aux pauvres, pour accomplir dans toute leur perfection les préceptes du Christ[3]?

[1] Cette parenthèse ouverte par saint Augustin sera remplie par le texte même que nous avons à rapporter tout à l'heure.

[2] « Denegare autem jurationem qualibet fide praeditas mentes, quanto magis fide Christiana, non dico aliquid contrarium confirmare, sed omnino dubitare fas non est. De qua re quid sentiam, satis, ut arbitror, in epistola quam ad fratrem meum scripsi, plenissime aperui. Scripsit mihi sanctitas tua, « si aut ego aut Hipponenses hoc censent, ut jurejurando violenter extorto satisfiat. » Tu enim ipsa quid censes? Placetne tibi, ut etiam certa morte imminente, quod tunc inaniter metuebatur, nomen Domini Dei sui in fallaciam Christianus assumat? Deum suum testem falsitati Christianus adhibeat? Qui profecto si praeter jurationem ad falsum testimonium morte imminente cogeretur, maculare vitam suam magis timere debuit quam finire. » *Epist.* CXXVI, 11.

[3] « Hostiles inter se acies et armatae, certe apertissima mortis intentatione confligunt; et tamen cum invicem jurant, laudamus fidem servantes, fal-

Ces principes aussi solidement établis et démontrés avec tant de logique, c'est alors que le saint historien fait toucher du doigt à son interlocutrice que la promesse faite par Pinianus ne ressemblait en rien à un exil ou à une déportation (passage de sa lettre reproduite ci-dessus, n° 12, *Epist.* CXXVI). Du reste, poursuit-il après avoir affirmé que ni lui ni ses fidèles n'ont pas plus extorqué le serment que voulu emprisonner ce vaillant chrétien, « du reste, quoi qu'on dise de moi et des gens d'Hippone, il y aurait toujours une grande différence entre ceux qui l'auraient forcé de jurer, et ceux qui l'auraient, je ne dis pas forcé, mais simplement engagé à se parjurer. Que Pinien, lui-même, ne refuse pas d'examiner lequel est le pire, de jurer sous l'empire d'une crainte quelconque, ou de se parjurer quand il n'y a plus rien à craindre [1]. »

Or, comme personne n'a eu l'intention de lier le nouvel hôte jusqu'à l'empêcher d'aller et de venir librement, et que lui-même ne s'est engagé que dans ces conditions, « le serment ne l'oblige qu'à ce que les habitants ont attendu et attendent de lui. »

Pourquoi dire que, dans le serment tombé de ses lèvres, il a mentionné la réserve du *cas de nécessité?* N'a-t-il pas lui-même ordonné de faire disparaître ces mots ? Lorsqu'il s'adressa au peuple, il aurait certainement pu les supprimer. Mais s'il l'avait fait, on n'aurait pas répondu : *Deo gratias.* Le peuple aurait au contraire renouvelé les clameurs qui avaient éclaté lorsque le diacre donna lecture du serment restrictif. Et puis, qu'importe après tout qu'on ait ou qu'on n'ait pas intercalé la nécessité d'un départ, on n'attend rien autre chose de Pinien, sinon ce que j'ai dit plus haut (sa résidence dans Hippone). Mais quiconque trompe l'attente de ceux à qui il a fait un serment est parjure [2].

lentes autem merito detestamur. Ut autem jurarent, quid utraeque ab alterutris, nisi occidi vel capi timuerunt ? At per hoc vel mortis vel captivitatis metu extortae jurationi nisi pareatur, nisi fides quae ibi data est custodiatur, sacrilegii, perjurii crimine detinentur, etiam tales homines qui magis metuunt pejerare, quam hominem occidere : et nos utrum implenda sit extorta juratio servorum Dei, munere sanctitatis praeeminentium, monachorum ad perfectionem mandatorum Christi rerum etiam suarum distributione currentium, quasi disceptaturi ponimus quaestionem ? » *Epist.* CXXVI, 11.

[1] « Postremo quodlibet de nobis vel de Hipponensibus sentiatur, longe alia est eorum causa qui coegerint jurare, quam eorum qui non dico coegerint, sed suaserint pejerare. Ipse etiam de quo agitur, considerare non renuat, utrum sit pejus, sub quolibet timore jusjurandum, an remoto ipso timore perjurium ? » *Epist.* CXXVI, 12.

[2] « Nec aliud illis verax juratio debet, quam id quod ab illa exspectave-

Il faut reconnaître que si Albine adressa à Augustin des « reproches poignants, » celui-ci ne ménagea pas plus, dans sa réponse, la vigueur des termes que de l'argumentation. Ce qui n'empêche pas M. Thierry de dire que ces « reproches, » l'évêque les repoussa « avec plus de douceur que ceux d'Alypius [1]. » Que disait donc Augustin à son confrère de Tagaste? C'est ce qui reste à voir.

Vous m'avez engagé, écrivait le théologien à un théologien, vous m'avez engagé à examiner avec vous la valeur d'un serment arraché par violence ; je vous conjure de ne pas rendre obscure par une discussion une chose fort claire en elle-même. Si on menaçait de mort un serviteur de Dieu pour lui faire jurer d'accomplir quelque acte illicite et criminel, il devrait certainement préférer la mort à un tel serment qu'il ne pourrait tenir sans crime. Mais ce n'est pas notre cas. Les clameurs persévérantes du peuple n'ont pas contraint un homme à faire quelque chose de criminel, mais à un acte qui, s'il l'accomplissait, n'avait rien d'illicite en lui-même. On avait bien à craindre, il est vrai, que quelques méchants, comme il s'en trouve généralement parmi les honnêtes gens, ne profitassent de l'occasion pour susciter des désordres, et que jouant l'indignation, ils ne se portassent à quelques violences criminelles, afin de pouvoir se livrer au pillage. Mais ce n'était là qu'une crainte ; il n'y avait rien de certain. Or, qui pourrait croire, je ne dis pas pour éviter des dommages incertains ni des outrages corporels, mais même pour échapper à la mort, que quelqu'un dût se parjurer certainement [2] ?

runt. Quid est autem quod dicitur cum juratione ore suo expressa, exceptionem fecisse necessitatis? Quasi non ore suo hoc rursum jusserit auferri. Certe ad populum quando ipse locutus est, tunc etiam interponeret : quod si fecisset, non utique responderetur Deo gratias ; sed ad illam rediretur reclamationem, quae facta fuerat, quando sic a diacono recitatum est. Et numquid ad rem pertinet sive interposita sit ad recedendum necessitatis excusatio, sive non sit? Nihil ab illo aliud exspectatum est, quam id quod supra diximus. Exspectationem autem eorum, quibus juratur, quisquis deceperit, non potest esse non perjurus. » *Epist.* CXXVI, 13.

[1] *Saint Jérôme*, t. II, p. 208.

[2] « Num quod scripsisti, de genere jurationis violenter extortae, ut inter nos requiramus, obsecro te, ne res lucidissimas disputatio nostra faciat obscuras. Si enim certa mors intentaretur, ut aliquid illicitum ac nefarium servus Dei se juraret esse facturum, mori malle quam jurare debuerat, ne jurationem scelere impleret. Nunc vero cum tantummodo populi perseverantissimus clamor, ad nullum nefas hominem cogeret, sed ad id, quod si fieret, licite fieret; cumque metueretur quidem, ne aliqui perditi, qui multitudini etiam bonorum plerumque miscentur, occasione seditionis et quasi justae indignationis inventa, in aliquam vim sceleratam rapinarum cupiditate prorumperent, sed tamen illud quod metuebatur esset incertum ; quis censeat propter

Ici, notre casuiste va apporter « des exemples tirés de l'histoire et du respect des vieux Romains pour la parole jurée. » Le moderne historien, en relevant ceci et analysant les faits rapportés, ajoute cette réflexion à laquelle nous avons déjà fait allusion : « C'était bien gros pour la question, on l'avouera [1]. » — Malgré tout, continuons à écouter le dialecticien :

Régulus n'avait rien appris dans les saintes Écritures sur l'impiété d'un faux serment ; il ne savait rien de la faux dont Zacharie menace les parjures [2], et certainement ce n'était pas par les sacrements du Christ, mais par l'impureté des démons qu'il avait engagé sa foi aux Carthaginois. Cependant, il ne voulut pas se soustraire aux horreurs des tortures et à la mort qui l'attendaient, sous prétexte que son serment avait été forcé ; mais il s'y soumit et les endura pour ne pas se parjurer, parce qu'il avait librement juré avec sa pleine volonté. — Les censeurs de Rome ne voulurent pas recevoir, non au nombre des saints mais au rang des sénateurs, non dans la gloire céleste mais dans une cour terrestre, non seulement ceux qui, par crainte de la mort et de cruels supplices, aimèrent mieux se parjurer que de retourner vers de barbares ennemis, mais encore celui qui s'était cru absous de parjure, parce que, après son serment, il était, je ne sais sous quel prétexte, retourné à l'ennemi. Ceux qui le chassèrent du Sénat ne firent point attention à la pensée qu'il avait eue en jurant, mais à ce que ceux auxquels il avait juré avaient droit d'attendre de lui. Cependant ces censeurs n'avaient point lu ce que nous chantons tous les jours : « Celui-là seul entrera dans les tabernacles du Seigneur qui jure à son prochain et ne le trompe pas » (*Ps.* XIV, 4). Nous avons coutume de louer et d'admirer de pareils actes dans des personnes étrangères à la grâce et au nom du Christ ; et nous sommes encore à chercher dans les livres divins s'il nous est permis à nous quelquefois de nous parjurer, dans ces livres où, de peur que la facilité de jurer ne nous conduise au parjure, il nous est défendu de jurer [3] !

incerta non dico damna et quaslibet injurias corporales, sed propter ipsam mortem cavendam, certum perjurium debere committi ? » *Epist.* CXXV, 3.

[1] *Saint Jérôme*, t. II, p. 208.

[2] Ce n'est que dans les Septante, version suivie par saint Augustin, qu'il est parlé de cette *faux*. La Vulgate (*Zachar.*, V, 2) porte *volumen* au lieu de *falcem*. Mais saint Jean Chrysostome reproduit aussi le terme des Septante dans sa IXe homélie *ad pop. Antioch.* Le texte adopté par ces deux écrivains, et mentionné dans l'édition de Louvain, se lit : « Ἐγὼ ὁρῶ δρέπανον πετόμενον.... *Ego video falcem volantem.... et omnis perjurus ex hoc cruciabitur* » (*Zach.*, V, 2-3).

[3] « Nescio quis ille Regulus nihil in Scripturis sanctis de impietate falsae

De plus en plus, le moraliste resserre le nœud de son argumentation et fait jaillir l'évidence de l'obligation du serment, en scrutant jusqu'à la pensée et à l'attente de celui à qui il est fait. L'application au cas de Pinianus est très aisée; et certes, ce n'est pas Augustin qui peut mettre en doute ce qui a été promis d'une part et attendu de l'autre; quand surtout le serment a été formulé par une telle personne. Le raisonnement sur ces principes est à rapporter intégralement; le voici :

Je n'hésite pas à dire que ce n'est point d'après les paroles de celui qui jure que la religion du serment est respectée, mais d'après ce que nous savons qu'attendait de nous celui à qui nous avons prêté le serment. Car quand on jure, surtout quand on le fait en peu de mots, ces mots renferment difficilement toute la pensée de celui qui engage sa foi. Ainsi sont parjures ceux qui, s'en tenant à la lettre, trompent l'attente de celui à qui ils ont juré; tandis que ne le sont pas ceux qui, laissant la lettre de côté, ont rempli l'engagement pris en jurant. Or, les habitants d'Hippone ont voulu avoir parmi eux le saint homme Pinien, non comme un condamné, mais comme un membre aimé de leur cité. Si les paroles n'ont pas fait voir clairement ce qu'on devait attendre de lui, aucun de ceux qui l'ont entendu ne s'est ému de le voir s'absenter après son serment, dans la certitude où l'on était qu'il partait avec la volonté de revenir. Pinien ne sera donc pas pour cela parjure, ni regardé comme tel par les habitants, à moins qu'il ne trompe leur attente. Cette attente sera trompée si, changeant d'avis, il ne veut plus habiter parmi eux, ou s'il est parti avec l'intention de ne plus revenir. A Dieu ne plaise qu'une pareille tache souille les mœurs et la foi d'un homme si dé-

jurationis audierat, nihil de Zachariae falce didicerat, et nimirum Carthaginiensibus non per sacramenta Christi, sed per daemonum inquinamenta juraverat : et tamen certissimos cruciatus et horrendi exempli mortem, non ut juraret necessitate pertimuit, sed libera voluntate quia juraverat, ne pejeraret excepit. Et Romana tunc illa censura noluit habere, non in numero sanctorum, sed in numero senatorum, non in coelesti gloria, sed in terrestri curia, non solum eos qui metu mortis crudeliumque poenarum apertissime pejerare, quam ad immanes hostes remeare maluerunt; sed etiam illum qui reatu perjurii se putaverat absolutum, quia post jurationem ficta nescio qua necessitate redierat. Ita non adtenderunt, qui eum senatu pepulerunt, quid ipse jurando cogitasset, sed quid ab illo quibus juraverat exspectarent. Nec legerant quod nos usquequaque cantamus : « Qui jurat proximo suo et non decipit. » Solemus haec, quamvis in hominibus a Christi gratia et nomine alienis, cum ingenti admiratione laudare; et adhuc in libris divinis inquirendum putamus, utrum aliquando licite pejeremus, ubi nobis ne jurandi facilitate in perjurium prolabamur, etiam praeceptum est ne juremus. » *Epist.* CXXV, 3.

voué au Christ et à l'Église! Je n'ai pas à vous dire, car vous le savez aussi bien que moi, combien on doit redouter le jugement de Dieu sur le parjure; mais ce que je sais, c'est que nous ne pourrions plus, dans la suite, trouver mauvais qu'on n'ajoutât plus foi à nos serments, si nous supportions tranquillement, et même si nous cherchions à défendre le parjure d'un homme tel que Pinianus. Qu'un tel malheur soit éloigné de nous et de lui par la miséricorde de Celui qui délivre de la tentation ceux qui espèrent en lui [1]!

La conclusion, telle que le saint docteur va la déduire de tout ceci, prouve abondamment qu'il n'y avait nulle divergence de vues entre lui et le sage évêque de Tagaste, ainsi que l'insinue le nouvel historien. Augustin, « se retranchant dans le for de la « morale absolue, n'admet aucune atténuation, aucune excep- « tion dans le serment [2]. » Et Alypius en admettait-il? M. Thierry le laisserait entendre, alors qu'il insiste tant sur la fameuse lettre (inconnue), renfermant de « sévères reproches » à l'adresse de saint Augustin. — Quoi qu'on dise, ces deux évêques étaient parfaitement d'accord sur la solution; et de ceci fait foi la conclusion écrite par le docteur d'Hippone : « Ainsi donc, termine-t-il, *comme vous le lui avez conseillé* dans votre réponse, Pinianus doit remplir la promesse par laquelle il s'est engagé à rester dans cette ville, comme moi et les gens d'Hippone nous y restons, en conservant la liberté d'en sortir et d'y revenir [3]. »

[1] « Illud sane rectissime dici non ambigo, non secundum verba jurantis, sed secundum exspectationem illius cui juratur, quam novit ille qui jurat, fidem jurationis impleri. Nam verba difficillime comprehendunt, maxime breviter, sententiam cujus a jurante fides exigitur. Unde perjuri sunt, qui etiam verbis non servatis, illud quod ab eis cum jurarent exspectatum est, impleverunt. Proinde quia Hipponenses sanctum Pinianum non sicut damnatum, sed sicut carissimum inhabitatorem suae civitatis habere voluerunt, etsi verbis ejus non satis comprehendi potuit, usque adeo tamen in promtu est quid ab illo exspectaverint, ut quod nunc post jurationem absens est, neminem moverat eorum, qui audire potuerunt, certa eum causa profecturum esse, cum voluntate redeundi. Ac per hoc perjurus non erit, nec ab eis putabitur, nisi eorum exspectationem deceperit. Non autem decipiet, nisi aut voluntatem mutaverit apud eos habitandi, aut aliquando discesserit sine dispositione redeundi. Quod absit ab ejus moribus et fide, quam Christo et Ecclesiae debitam servat. Nam ut omittam quod mecum nosti, quam sit tremendum de perjurio divinum judicium : illud certe scio, nulli nos deinceps succensere debere qui nobis jurantibus non crediderit, si talis viri perjurium non modo aequo animo ferendum, verum etiam defendendum putabimus. Quod et a nobis et ab illo advertat illius misericordia, qui eruit a tentatione sperantes in se. » *Epist.* CXXV. 4.

[2] *Saint Jérôme*, t. II, p. 207.

[3] « Sicut ergo in commonitorio rescripsisti, impleat promissum, quo ita se

C'est-la même conclusion dans la lettre à Albine. Il lui dit :

Qu'on accomplisse donc ce qui a été promis, et que les âmes des faibles soient guéries; de peur qu'un pareil exemple ne conduisît ceux qui l'approuveraient à imiter son parjure, et que ceux qui ne l'approuveraient pas n'aient le droit de dire qu'on ne doit plus croire en rien, ni à nos promesses ni à nos serments. Évitons surtout en cela les langues de nos ennemis, qui sont comme des traits dont un ennemi plus grand se sert pour donner la mort aux faibles. Mais loin de moi la pensée d'attendre, d'une âme aussi élevée, autre chose que ce que lui inspire la crainte de Dieu, et ce que lui conseille la grande et sublime sainteté qui est en lui [1].

Un dernier mot, ajouté par saint Augustin, prouve qu'Albine reconnaissait, elle aussi, comme Alypius, toute l'obligation du serment, et ainsi les trois intéressés dans cette discussion se trouvent être du même avis au point de vue de l'engagement et de la solution du cas. La dernière réflexion faite à Albine par le docte écrivain est celle-ci : « J'aurais dû, dites-vous, empêcher ce serment. Il ne m'est pas venu dans la pensée, je l'avoue, de laisser périr dans le tumulte et le désordre mon Église, plutôt que d'accepter ce qui nous était offert par un tel homme [2]. » N'est-ce pas dire à cette sainte femme : Qu'auriez-vous fait à ma place? Valait-il mieux laisser saccager et profaner le temple saint, qu'accepter une promesse, aussi honorable que libre, qui mettait fin à un bien regrettable incident?

Ce sont là tous les documents sur cette affaire. On les a vus passer *in extenso* avec le commentaire et leur enchainement. C'était le moyen de rétablir l'incident tel qu'il se déroula, de

promisit ab Hippone non recessurum, quemadmodum ego vel ipsi Hipponenses non recedimus, quibus tamen et abeundi et redeundi facultas est libera. » *Epist.* CXXV, 4.

[1] « Fiat ergo quod promissum est, et infirmorum corda sanentur, ne tanto exemplo quibus hoc placuerit ad imitandum perjurium aedificentur : quibus autem displicet, justissime dicant, nulli nostrum credendum esse, non solum promittenti aliquid, sed etiam juranti. Hinc enim potius cavendae sunt linguae inimicorum, de quibus tanquam jaculis ad interficiendos infirmos major utitur ille inimicus. Sed absit ut de tali anima speremus aliud, quam quod Dei timor inspirat, et tanta, quae in illa est, excellentia sanctitatis hortatur. » *Epist.* CXXVI, 14.

[2] « Ego autem, quem dicis etiam prohibere debuisse, fateor non potui sic sapere, ut tanto vel tumultu vel offensione magis everti vellem ecclesiam cui servio, quam id quod a tali viro nobis efferebatur, accipere. » *Epist.* CXXVI, 14.

mettre dans leur plein jour les personnages en jeu, de donner aux conséquences immédiates et lointaines leur vraie portée, d'élucider enfin les prétendues discussions entre deux évêques unis par les liens de la plus étroite amitié, et nimbés de l'auréole de la sainteté.

Comme ils avaient été du même sentiment sur le cas de Pinianus, ces deux saints s'entendirent aussi pour obtenir que le peuple d'Hippone lui rendit la parole jurée. Cette supposition est fondée sur ce que nous a dit déjà Tillemont [1]. On peut d'autant mieux l'accepter, que les malheurs de l'époque et la surexcitation des hérétiques mettaient dans de graves embarras même les pasteurs les plus fidèles et les plus vénérés. Augustin lui-même se vit réduit à prendre une mesure extrême. Pour faire cesser les malveillantes clameurs contre les administrateurs des biens d'Église, il était prêt à tout céder à ses laïques, résolu à vivre, lui, ses clercs et ses moines, des offrandes et des aumônes, comme le faisaient les ministres de l'Ancien Testament [2]. Le peuple d'Hippone ne voulut jamais consentir à cette proposition. Plus heureux dans sa démarche en faveur de Pinien, le saint évêque sut ainsi prouver jusqu'où allait sa fidélité aux devoirs de sa charge, son zèle pour la défense du clergé et son dévouement aussi bien à l'hôte passager qu'à sa famille spirituelle.

C. Daux.

[1] Cf. ci-dessus, § IV; *Mémoires*, t. XIII, p. 514-515.

[2] Possidius, *Index opusculorum Augustini*, edit. Lovan. et Benedictin., t. X, c. 23; aliàs, *Indiculus operum S. Augustini cura Possidii editus; Patr. lat.*, t. XLVI, col. 8.

LE

SIÈGE D'ORLÉANS ET JEANNE D'ARC

1428 - 1429

I. — Premières années du XVe siècle

Le siècle débuta par une ère de calme et de prospérité. La terrible lutte contre les Anglais, commencée en 1339 et qui devait durer cent ans, paraissait terminée ; le peuple se prenait à espérer un peu de bonheur, quand les intrigues des princes du sang amenèrent une effroyable guerre civile, puis la guerre avec l'Angleterre, et mirent la France dans la situation la plus critique.

Aussi, ce siècle, qui s'annonçait d'une manière si heureuse, fut-il le plus triste et le plus désastreux de notre histoire ; et ses trente premières années comptent comme les plus sombres que nous ayons vécues.

La rivalité du duc d'Orléans et de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, pour la gestion des affaires financières de l'État, créa des difficultés, d'où naquirent tous les malheurs.

Des mesures vexatoires pour la levée des impôts, prises successivement par chacun des deux princes, lorsqu'ils purent saisir le pouvoir ; la folie de Charles VI et l'inconduite, unie à l'incapacité, de la reine Isabeau de Bavière, amenèrent les premiers troubles en 1402.

Une violente fermentation sourdait de tous côtés, lorsque, le 27 avril 1404, Philippe de Bourgogne mourut, laissant son duché à Jean sans Peur, prince hardi, téméraire et violent jusqu'à la démence.

Entre lui et le duc d'Orléans, jeunes tous deux, pleins de

fougue et de présomption, jaloux du pouvoir et absolus dans leurs jugements, la guerre devait éclater.

Elle ne commença pas ouvertement. Cependant des troupes de Lorrains et d'Armagnacs, appelés par le duc d'Orléans, pillèrent la campagne de la Beauce et des hostilités contre les Anglais se poursuivirent dans la Guyenne.

Tout à coup, le 23 novembre, Raoul d'Anquetonville, aposté avec une vingtaine d'hommes, rue Vieille du Temple, assassina le duc Louis d'Orléans, rentrant de chez la reine à huit heures du soir.

On sut, peu après, que le duc de Bourgogne avait ordonné le meurtre ; il se vantait, du reste, de n'avoir agi que dans l'intérêt du pays.

Au printemps 1410, le nouveau duc d'Orléans, ayant épousé la fille du comte d'Armagnac, se vit, à cette occasion, entouré de ses amis et de tous les mécontents de la politique suivie par le duc de Bourgogne. Les esprits s'échauffèrent. Une entente entre ses partisans se conclut à Gien. Des deux côtés on s'arma.

Le 14 juillet 1411, le duc d'Orléans lança un manifeste éclatant, demandant au roi le châtiment de l'assassinat de son père.

La guerre civile commença aussitôt.

Pendant dix-huit mois, la querelle des Bourguignons et des Armagnacs dévasta le nord et le centre de la France. Les campagnes se dépeuplèrent, la famine devint affreuse et chacun des deux partis appela les Anglais.

Ils débarquèrent en Normandie. Mais un traité de paix, signé à Auxerre au mois de juillet 1412, amena un semblant de réconciliation et leur fit quitter la province. Ils devaient se rendre dans la Guyenne en laissant libre le territoire français.

Cette année-là, le 6 juin, Charles d'Orléans donna le privilège à sa ville ducale de se garder elle-même.

A cette époque, les cités un peu importantes désiraient ardemment jouir de cette faveur. Elles n'estimaient pas qu'elles seraient mieux gardées et mieux défendues par des bourgeois, peu exercés au métier des armes, que par des soldats de carrière ; mais ceux-ci, routiers, pillards, aventuriers, gens sans aveu, se livraient à de tels désordres et montraient de telles exigences, qu'on les considérait comme de véritables ennemis.

Lors de l'affranchissement des communes, sous Louis VI, dit le Gros, Orléans avait déjà constitué une milice communale. Comme la ville manifesta certaines velléités d'indépendance, qui déplurent au roi, il marcha contre elle, lui infligea un châtiment exemplaire et la soumit à son autorité.

Au xve siècle, il existait dans Orléans deux compagnies d'arbalétriers et d'archers, formant deux corps distincts.

Philippe de Valois les avait établies à son passage à Orléans, en 1331.

Les bourgeois qui voulaient entrer dans « la confrérie du noble et plaisant jeu de l'arbalète » devaient se montrer fort habiles et fournir des preuves de santé, de moralité, de courage et de fidélité. Les membres de ce corps, placés sous la protection du roi, étaient exempts du guet, de la taille, des aides, des impôts sur les denrées.

Les arbalétriers à Orléans faisaient leurs exercices dans les fossés, entre la porte Renard et la porte Bernier, et les archers, dans ceux allant de la porte Parisie à la tour de la Fauconnerie. Le 1er mai de chaque année, on exécutait des exercices de tir, et ce jour-là on célébrait une grande fête pour la distribution des prix.

Ces deux compagnies ne pouvaient suffire à la garde de la ville. Il fallait donc créer une milice, et les procureurs durent faire un recensement de tous les citoyens capables de porter les armes.

Nous devons entrer, ici, dans quelques détails sur l'organisation administrative de la ville, pour que l'histoire devienne parfaitement intelligible.

Le duc d'Orléans nommait un premier magistrat, avec le titre de gouverneur, et lui donnait la haute direction des affaires de la police en temps de paix, de la défense en temps de guerre ; il avait sous ses ordres directs les soldats composant la garnison.

A côté de lui, existait un conseil, chargé de l'administration des revenus de la ville.

Tous les deux ans, au mois de mars, le peuple s'assemblait aux halles pour désigner sept notables bourgeois. Aussitôt élus, ceux-ci se réunissaient dans une halle réservée ce jour-là à cette solennité, et séance tenante nommaient douze bourgeois, qui devaient former le conseil. Ces derniers ne pouvaient être

ni leurs fils, ni leurs frères, ni leurs gendres, leurs oncles ou leurs neveux.

Ces douze bourgeois entraient en fonctions le 23 mars de l'année de leur élection, et prenaient le titre de *procureurs de la ville*. Ils élisaient l'un d'eux comme *receveur*, avec la dénomination de *prévôt*. Ce dernier présidait l'assemblée.

En 1500, les membres du conseil prirent le nom d'échevins, et en 1560 le roi décréta qu'un *maire* prendrait la direction des affaires.

Ils se réunissaient dans une salle du Châtelet, dont nous parlerons plus loin ; puis, le duc d'Orléans, de retour de sa captivité en Angleterre, venant habiter le palais, les contraignit à chercher un abri. Une tour de l'enceinte, dite tour *Saint-Sanson*, les reçut ; mais, le local paraissant insuffisant, ils achetèrent en 1443 *l'hôtel des Créneaux* (musée actuel) et s'y installèrent le jour de Noël.

Ces procureurs administraient les revenus de la ville et établissaient les comptes. Ces derniers se divisaient en deux parties inégales : les comptes de la ville, comprenant les dépenses de la commune et disposant du quart des fonds publics, et les comptes de forteresse, disposant des trois autres quarts et comprenant toutes les dépenses relatives à l'entretien des murailles, à la fabrication des armes, aux munitions et équipements des hommes et à tout ce qui concernait la défense de la cité.

Ces comptes existent depuis l'année 1400, et portent le nom des receveurs en exercice. Dans ceux établis de 1400 à 1590, on n'inscrivait pas seulement la mention de la dépense, mais on y joignait le mémoire du fournisseur.

Ces comptes de la ville d'Orléans renferment donc les plus précieux documents à consulter. On y lit jour par jour les dépenses faites ; par conséquent, l'histoire entière de la cité.

A la date du 6 juin 1412, on y trouve les débours pour le dénombrement des citoyens capables de porter les armes.

Le 7 juin, le recensement terminé, on régla le service. On maintint le guet jour et nuit sur la tour de *Saint-Pierre Empont*. Cette tour servait de clocher à une église, élevée sur l'emplacement qu'occupe actuellement le temple protestant. On ne connait pas exactement la date de sa construction. Certainement antérieure au IXe siècle, restaurée au XIIe ou au XIIIe siècle, elle

avait quatre faces, était haute de 47 mètres sous la toiture, et de 53 en comptant cette dernière. On la démolit en 1832. Le guet l'occupait depuis fort longtemps. Elle jouissait de ce privilège, unique, de sonner le couvre-feu, les réjouissances et les alarmes. Un arrêt du parlement, du 10 avril 1343, relatif à l'entrée de Roger, évêque d'Orléans, dans sa ville épiscopale, en fait mention. On appelait la cloche de Saint-Pierre Empont « *Trompille de Guette,* » ou encore « *Chasse-Ribault.* »

Enfin, à cette même date du 7 juin, on établit la nuit une garde à cheval commandée par le gouverneur, Pierre de Mornay, et les procureurs.

Le nombre des hommes reconnus aptes à porter les armes s'élevait à plusieurs mille.

Cependant, les Anglais devaient profiter de la guerre civile qui désolait le royaume, et au mois d'août 1415 ils débarquèrent à l'embouchure de la Seine.

Henri V, laissant garnison à Harfleur, s'engagea mal dans l'intérieur du pays, voulut battre en retraite et regagner Calais avant l'hiver. La campagne était mauvaise pour eux, lorsque, le 25 octobre 1415, l'armée française qui les poursuivait vint se faire écraser à Azincourt. Le duc d'Orléans, fait prisonnier, devait rester plus de vingt ans en captivité en Angleterre.

Malgré cet humiliant et lamentable échec, la querelle des Bourguignons et des Armagnacs reprit avec plus de fureur que jamais, et, en 1417, Jean sans Peur ayant négocié avec les Anglais, le royaume fut envahi par ces derniers et les Bourguignons.

Le roi d'Angleterre, du mois d'août au mois de septembre, soumettait la Normandie à son pouvoir, et au fur et à mesure des prises, les organisait administrativement, et les gardait par de solides garnisons.

Des incursions anglaises dans les environs de Chartres, des bandes d'aventuriers et de pillards, qui dévastaient la Beauce et l'avaient changée en désert, firent craindre au parti du duc d'Orléans que la cité ducale ne tombât entre les mains des Anglais par surprise. Des ordres furent donnés pour préparer la défense et se tenir prêt à repousser toute attaque.

II. — Orléans en 1417

La ville d'Orléans (on disait Orliens), assise sur la rive droite de la Loire, se composait de la cité proprement dite, enclose de murailles, et des faubourgs. Un pont sur le fleuve la mettait en communication avec un faubourg sur la rive gauche et la Sologne.

Les murailles s'élevaient sur l'ancienne enceinte de la ville romaine, détruite par les Normands en 865 et reconstruite par l'évêque Gauthier en 885 sur les mêmes fondations. Les fronts est, nord, et la plus grande partie du front sud, sur la Loire, étaient tels qu'on les avait édifiés à cette époque. On retrouve aujourd'hui de nombreux vestiges de soubassements des murs romains, où les cordons de briques alternaient avec la pierre, suivant le mode de construction en usage surtout pendant les trois derniers siècles de l'Empire.

La portion nord-ouest, ouest, et une partie du front sud, dataient de 1345.

Au IIIe siècle, l'empereur Aurélien (274) entoura Orléans *(civitas Aurelianorum)* d'un mur. Cette enceinte affectait la forme d'un parallélogramme de 550 mètres environ sur 480. Elle était percée de quatre portes et défendue par trente et une tours.

La population de la cité commerçante s'accrut rapidement. Elle étouffait dans ses murailles, et bientôt un bourg se forma vers l'ouest, prenant chaque année plus d'importance. On lui donnait le nom d'*Avenum*, que l'on a traduit par *Avignon*. Il existe actuellement une rue qui porte ce nom.

Au IXe siècle, les Normands pillèrent ce bourg en même temps qu'Orléans.

Or, en l'an 885, Gauthier, évêque de la ville, ayant employé la plus grande partie de ses biens, considérables, à la reconstruction des murailles, il parait probable qu'à la même époque on fortifia le bourg d'Avenum.

Cette petite place se trouvait si rapprochée de la ville, qu'entre les deux fossés il n'y avait d'espace que pour une route (la rue Sainte-Catherine actuelle).

Cependant, les Normands continuèrent leurs incursions, et, au début du Xe siècle (910), un fait miraculeux se produisit,

lequel fit donner à l'église Saint-Paul, alors paroisse d'Avenum, le titre de Notre-Dame des Miracles.

Des païens, conte la légende, assiégeaient Avenum. Tous les efforts pour résister devenaient inutiles ; les ennemis se préparaient à donner l'assaut, et la prise de la ville entraînait le pillage, l'incendie, le massacre de tous les habitants. Pleins d'angoisse et de terreur, les assiégés se portent en foule à l'église du Bourg, pour implorer le secours du Très-Haut.

Une statue en bois de la Vierge Marie ornait le maître-autel. Mû par une inspiration divine, un des assistants s'avance, s'empare de l'image, et, l'élevant dans ses bras, la porte sur le rempart, suivi de la foule de ses concitoyens. Là, s'abritant derrière elle, il lance des traits aux assiégeants, et tente de ranimer l'ardeur des défenseurs. Mais un ennemi, habile archer, plein de colère, l'accable d'outrages et de défis ; et, s'écriant que cette vaine image ne saura le garantir de la mort, il lance adroitement un trait. La flèche vole, siffle, et frisant la statue va frapper le soldat, lorsque, ô prodige ! la Vierge soudain écarte le genou, garantit son défenseur et reçoit le dard, qui s'enfonce profondément. A la vue du miracle, les assaillants demeurent frappés de stupeur, tandis que la confiance renaît dans le cœur des habitants. Le combat reprend avec furie, et les païens effrayés s'enfuient en désordre.

On reporta la statue en grande pompe à l'église paroissiale, et vainement on essaya d'arracher le trait. Des *témoins*, plusieurs siècles après, affirment l'avoir vu fiché dans le genou. La statue fut brûlée pendant les guerres de religion.

Cette naïve légende, si pleine de poésie et de charme, comme toutes celles qu'inventa le moyen âge, nous est parvenue sans qu'on puisse connaître le fond de vérité sur lequel elle repose.

Elle demeure précieuse, parce qu'elle établit assez approximativement la construction de l'enceinte d'Avenum.

Le bourg et la ville d'Orléans conservèrent leurs murailles respectives jusqu'en 1345.

A cette date, le roi Philippe de Valois créa le duché d'Orléans, qu'il donna en apanage à son fils puîné Philippe. On agrandit alors la ville, en démolissant le front ouest de la muraille romaine et les murs du bourg d'Avenum, pour renfermer celui-ci dans l'enceinte qui devait subir le siège de 1428-1429.

La partie de la fortification, face à l'est, avait une longueur de 480 mètres. La porte Bourgogne, flanquée de deux tours, la partageait en son milieu. On la nommait ainsi parce qu'on sortait par là de la ville, pour prendre la route de Briare et de la Bourgogne.

Cette muraille occupait, comme nous l'avons dit, l'emplacement de l'ancienne enceinte romaine, un peu en retrait des rues actuelles de la Tour-Neuve et du Bourdon.

La *Tour Neuve* défendait l'angle sur la Loire. Des fossés l'entouraient, remplis d'eau par le fleuve, creusés sur le prolongement de ceux de l'enceinte qui aboutissaient obliquement à la Loire. Elle était fort grosse et avait servi de prison d'État aux xe et xie siècles. Jusqu'à la Révolution, elle resta prison criminelle.

En remontant au nord, on rencontrait la *Tour Blanche*. Elle existe en entier de nos jours, telle qu'au xve siècle, et ses lucarnes à mâchicoulis, ses murs épais, ses étroites ouvertures n'en font pas un des témoins les moins pittoresques de cette époque.

Après elle venaient la *Tour d'Avallon*, ainsi désignée du nom d'un hôtel voisin, puis la *Tour Saint-Flou*, en raison de la proximité d'une église, mise sous ce vocable.

On trouvait ensuite la *porte Bourgogne*. Après elle la *Tour Saint-Étienne*, dont le nom venait du voisinage de cette église, et la *Tour Messire Baude*, qui, jusqu'à 1413, s'appelait *Aubilain*. Ces deux noms venaient de notables habitants, logés dans les environs.

Enfin, on voyait la *Tour du Champ-Egron* et celle de *Monseigneur l'Évêque* ou de la *Fauconnerie*, qui défendait l'angle nord de la muraille. Les restes de cette dernière subsistent dans le jardin de l'évêché.

A partir de là, l'enceinte tournait à angle droit, face au nord, et suivait la direction du mur de l'évêché, sur la rue actuelle de ce nom, jusqu'à la porte du lycée, dans la rue Saint-Pierre. Elle comprenait, en partant de l'angle est, la *Tour du Plaidoyer de Monseigneur l'Évêque*, celle de l'*Église Sainte-Croix*, bâtie sur l'emplacement qu'elle occupe actuellement, et la *Tour Salée*, ainsi appelée probablement parce qu'elle servit, à une certaine époque, de grenier à sel. Enfin venait la porte *Parisie*.

On désignait ainsi cette porte, flanquée de deux tours, parce qu'on la traversait pour prendre la route de Paris, qui, depuis la porte Bourgogne, longeait les fossés, tournait à l'ouest suivant le tracé de la muraille et se dirigeait vers le nord, en face de cette ouverture. La ville a conservé ce nom à la *rue Parisis*. Ce changement d'orthographe se fit plus tard. Cette rue nous donne exactement l'emplacement de la porte, ouverte sur son prolongement, en face de la place de l'Étape actuelle.

On rencontrait ensuite les tours *Jean Thibaut*, de l'*Alleu Saint-Mesmin*, du nom d'une église voisine, et des *Vergers de Saint-Sauzon*, enfin celle *Saint-Sanson*.

A partir de cette dernière, la muraille s'infléchissait au nord-ouest, comprenait la *Tour du Heaume*, du nom d'une hôtellerie voisine, et aboutissait à la *porte Bernier*, plus tard Bannier, sur la place du Martroi actuelle.

Il ne nous reste aucun vestige des tours de défense de cette porte, mais on ne peut élever de doutes sur leur existence.

De ce point, l'enceinte s'inclinait au nord-ouest et s'infléchissait peu à peu, de façon à prendre, en arrivant à la Loire, la direction nord-sud.

Depuis la porte Bernier, on rencontrait la *Tour de feu Micheau-Quenteau*, dont les ruines restent dans le pâté de maisons situé entre les rues de la Hallebarde et de la Vieille-Poterie, puis la *porte Renart*.

Cette dernière tirait son nom de l'ancienne famille Renart, qui logeait à proximité. Flanquée de deux tours, elle occupait le débouché de la rue du Tabour actuelle, alors Grande-Rue, sur le marché, exactement au n° 39 de cette rue.

En descendant, on voyait la *Tour de l'Échiffre Saint-Paul*, sur l'emplacement de laquelle on construisit, au XVII° siècle, la tour carrée qui existe à présent. Elle était également carrée et portait une baliste énorme. Ces armes, appelées *engins*, lançaient des pierres d'un volume considérable. Après le siège, la supériorité de l'artillerie s'étant affirmée d'une façon éclatante, on démolit tous les engins : on ferma la tour de l'Échiffre Saint-Paul, ouverte du côté de la ville, et on y établit des étages, comme dans les autres tours.

Les comptes de forteresse donnent tous ces détails en l'année 1444, art. 40.

Venaient ensuite la *Tour André*, puis une autre, dont on a retrouvé des vestiges sur l'emplacement occupé par le chœur de l'église de Notre-Dame de Recouvrance; enfin à l'angle, sur la Loire, la *Tour de la Barre-Flambert*.

A partir de ce point, la muraille suivait le bord du fleuve et baignait son pied dans les eaux.

Elle élevait les *Tours Notre-Dame* et de l'*Abreuvoir*, puis se perçait d'une poterne, fermée par une herse pour l'écoulement des eaux de la rue des hôtelleries Sainte-Catherine et de la porte du Pont, dont nous parlerons en détail en nous occupant de ce dernier.

Là se trouvait le Châtelet.

Ancien palais édifié par les Romains, puis successivement reconstruit et agrandi pendant les siècles, le Châtelet offrait l'apparence d'un château fort plutôt que d'un palais. Cependant il servit de demeure aux rois : notamment à Clovis en 510, à Robert le Pieux au début du XIe siècle, à Louis le Jeune en 1160, et logeait les ducs d'Orléans.

Il dressait près du port une grosse tour, celle qui formait l'angle de l'enceinte romaine, dont le mur commençait à cet endroit et remontait au nord.

Après le palais, en suivant le bord de l'eau, on rencontrait la *Tour de feu Maître Pierre le Queulx* et celle de la *Croiche Meffroy* [1]. Puis la poterne *Chesneau*. Celle-ci s'appelait, au IXe siècle, *porte Saint-Benoît*. C'était une des quatre de l'enceinte romaine.

Enfin les *Tours Aubert* ou *du Guichet*, à *huit pans* ou *Tour carrée*, d'*Acret* ou des *Tanneurs*, et la muraille aboutissait à la *Tour Neuve*.

Depuis le Châtelet jusqu'à la tour Saint-Sanson, en passant par la porte Bourgogne, un intervalle de 60 à 65 mètres séparait les tours de l'enceinte, construites sur les fondations romaines, et correspondait à la portée maxima des arcs, armes dont on se servait pour la défense des places à l'époque de leur construction, et même encore au XVe siècle.

Les autres tours du reste de l'enceinte étaient plus éloignées

[1] « *Croiche*, d'où vient creiche ou crèche, enceinte qui a pour destination de préserver les fondations d'un ouvrage de maçonnerie établi dans l'eau. » Callin.

les unes des autres, parce qu'en 1345, époque de leur édification, l'arbalète servait couramment pour la défense des murs, en raison de sa plus grande portée.

Toutes ces tours avaient trois étages : un au niveau du sol de la ville, un second à mi-distance du sommet de la muraille, et enfin le troisième à hauteur du sommet de celle-ci.

Plusieurs possédaient une cave voûtée au niveau du fossé.

On accédait à ces étages par des *échiffres*, sorte d'escaliers de bois appliqués contre les tours. A l'intérieur, les étages étaient en bois, non voûtés, et percés en leur centre d'une trappe. Les défenseurs surpris pouvaient monter aux étages supérieurs au moyen d'échelles, tirer celles-ci à eux, et en interdire ainsi l'accès à l'assaillant, qui n'avait plus que la ressource d'incendier les planches.

Le dernier étage possédait deux portes de chaque côté, correspondant au chemin de ronde des murs ; il servait de logement pour les soldats et s'appelait *Bastille*.

Quelques tours se terminaient par une terrasse, d'autres possédaient un toit ; dans ceux-ci deux lucarnes existaient, montées sur des corbeaux, formant mâchicoulis et dominant le mur. La Tour Blanche nous montre encore cette pittoresque disposition.

La muraille qui reliait les tours comptait de 2 mètres à 2m60 d'épaisseur à la base. Sa hauteur variait suivant les difficultés ou les facilités d'accès. Certainement, sur la Loire, elle devait présenter une moindre élévation, l'attaque et l'escalade de ce côté-là paraissant fort difficiles, sinon impossibles.

Cette diminution de hauteur fut sans doute la cause des dégâts, relativement nombreux, produits par le tir de l'artillerie ennemie, dans la cité, pendant le siège de 1428-1429. La ville descendait en amphithéâtre vers le fleuve, et la muraille n'arrêtait pas les projectiles qui écrasaient les maisons ou tombaient dans les rues, sur les places.

On peut attribuer une hauteur de 6 à 8 mètres à l'enceinte. Le chemin de ronde ne possédait point de parapets. En temps de guerre, on plantait des pieux de distance en distance, dans des trous préparés à l'avance. Ils soutenaient un garde-fou sur lequel on fixait des palissades en bois, que l'on enlevait après le siège, et qui portaient le nom de *barbacanes*.

Du côté de la Loire seulement, il existait un parapet avec mâchicoulis.

Un fossé de 13 mètres de largeur et de 6m50 de profondeur bordait les trois enceintes Est, Nord et Ouest.

Des ponts-levis et des herses en bois ou en fer défendaient les portes.

L'ensemble de la fortification se composait donc de vingt-neuf tours, sans compter celles des portes, de trois poternes, de cinq portes, d'un fossé et d'un pont fortifié dont nous allons parler.

Ce pont, qui faisait communiquer la ville avec la Sologne, datait probablement des XIe ou XIIe siècles. Il traversait la Loire sur dix-neuf arches.

En sortant de la ville par la porte du Pont, flanquée de deux tours, on franchissait un pont-levis, jeté sur une ouverture de seize pieds de longueur sur treize de largeur. On nommait ce dernier *Pont de l'Allouée*, un peu avant 1400, parce qu'un logement, établi contre la grosse tour, appartenait à Guillaume l'Allouée, procureur de la ville en 1387 et 1388 ; puis en 1445, on l'appela *pont Jacquier* du nom de Jacquier Rousselet, procureur de 1445 à 1446.

Sur les piliers du pont, s'élevaient des maisons de faible étendue, mais très recherchées pour les boutiques. On ne possédait en effet que cette voie pour communiquer de la Sologne, du Berry et des provinces du Sud avec Orléans, et les marchands, assez heureux pour y ouvrir un magasin, se voyaient les premiers à qui l'on s'adressait avant d'entrer dans la ville.

A l'extrémité de la sixième arche, on construisit en 1417 un fort, que l'on traversait par un couloir voûté, fermé par une barrière en temps de guerre. Ce bâtiment s'appuyait sur une île, que traversait le pont dans sa largeur et qui portait deux noms, *la Motte Saint-Antoine*, et *la Motte des Poissonniers*, ou *des Chalands Percés*.

Ce nom de Motte signifiait que ces îles offraient l'apparence de simples mottes de terre, peu élevées au-dessus du niveau du fleuve.

On nommait la moitié en amont du pont, à l'est par conséquent, la Motte Saint-Antoine, parce qu'elle portait une chapelle dédiée à ce saint, et la seconde moitié, à l'ouest, la Motte des

Poissonniers ou des chalands percés, parce que les pêcheurs tenaient d'habitude leurs poissons enfermés sur les bords de cette île, dans de grands bateaux, ou chalands, dont le fond était percé et à bascule, analogues à ceux dont ils se servent encore de nos jours.

Cette partie portait un hôpital, dit Saint-Antoine, où l'on hébergeait les pèlerins et les voyageurs.

En 1417, on construisit un pont-levis, pour descendre sur la Motte des chalands percés.

Cette île subsista jusqu'à la démolition du pont en 1762. Comme on ne l'entretenait plus, le fleuve l'emporta.

Sur tout son pourtour une fraise de pieux la défendait, empêchant l'ennemi d'aborder, lorsque le niveau du fleuve était bas. En outre, une palissade à fleur d'eau la protégeait contre la violence du courant. On y mettait tous les soins possibles. Malgré ces précautions, les grandes crues de la Loire entraînaient souvent de la terre, que l'on rapportait en grande hâte dès que les eaux baissaient.

L'île se prolongeait à l'est par une digue étroite et longue appelée *Duit*, destinée à diriger la masse des eaux vers la rive droite, afin d'y maintenir un niveau suffisant pour douze moulins qui bordaient cette rive, depuis le pont jusqu'à la Tour Neuve.

Après avoir franchi cette île, le pont s'avançait au sud et sur son extrémité méridionale portait la massive construction d'un fort, bâti sur les arches mêmes et séparé de la rive gauche par un bras du fleuve, que l'on franchissait sur un pont-levis.

On nommait cet ouvrage le fort des *Tourelles*, du nom de deux grosses tours, qui le terminaient du côté du midi. On le traversait sous une voûte défendue par une herse.

Il se composait de quatre tours, réunies par deux corps de bâtiment, contenant le corps de garde et les logements des machines, nécessaires à la manœuvre de la herse et du pont-levis.

On abattit ce fort, très élevé, à la fin de 1429, mais on le reconstruisit plus tard. Au XVIIe siècle, il tombait en ruines.

Après avoir franchi le pont, on se trouvait dans une grande place, bordée au sud par le couvent et l'église des Augustins. L'église se trouvait à peu près à l'endroit où l'on a érigé une croix, et où l'on fait la procession annuelle du 8 mai.

De cette place partaient trois routes en éventail, traversant le faubourg dit *du Portereau*.

Pour l'intelligence complète des faits qui se produisirent dans le siège mémorable que nous allons raconter, il est nécessaire de donner une description détaillée des îles de la Loire, au XVe siècle. En effet, ces îles n'existent plus, ou ont changé de place, et, si on ne les repère pas avec soin, les opérations du siège deviennent inintelligibles.

La première que nous rencontrons en descendant la Loire est une grande étendue de sable, couverte d'ajoncs, appelée l'île aux Bœufs. Elle s'étendait devant le couvent de Saint-Loup. On lui donnait ce nom, parce qu'elle servait à faire paître les bœufs. Très large, elle tenait la moitié du lit du fleuve, et n'était séparée de la rive droite que par un canal fort étroit, toujours à sec, sauf lors des hautes eaux ; de telle sorte que la Loire coulait tout entière entre l'île et la rive gauche, où l'on avait établi un port, dit port *de Saint-Loup*, en face du couvent de ce nom.

Cette île se modifia au milieu du XVIIIe siècle, changea de place, et, vers 1780, elle prit la forme qu'elle garde aujourd'hui sous le nom d'*île de Charlemagne*, laissant la Loire couler presque en entier du côté de la rive droite.

Ce nom d'île de Charlemagne appartenait alors à une île située en amont de l'île aux Bœufs, et faisant presque corps avec elle. Elle se souda complètement à elle vers 1780, lorsque la Loire changea son cours.

Puis on rencontrait l'*île aux Toiles*. Elle s'étendait devant Saint-Aignan entre le *Duit* de la Motte Saint-Antoine et la *Turcie*, ou levée, de Saint-Jean le Blanc. On y faisait blanchir les toiles, d'où son nom. Un canal fort étroit, que l'on pouvait franchir en mettant deux bateaux bout à bout, la séparait de la rive gauche. En 1645, on l'appela *Ile Besnard*, sans doute du nom de son propriétaire. Mais elle s'était tellement accrue, qu'elle arrivait au pont et dressait contre lui des monceaux de sable, obstruant entièrement huit arches. On rendit une ordonnance pour la détruire, mais on ne l'exécuta qu'à demi, et l'île ne disparut qu'en 1750, lorsqu'on construisit la levée actuelle. Ce qui reste des sables, derrière le duict de nos jours, n'a plus la forme de l'île ancienne et aucun rapport avec elle.

Après elle, on trouvait l'*île de la Motte Saint-Antoine* et des

chalands percés, sur laquelle s'appuyait le pont dont nous avons parlé.

Plus bas, on rencontrait l'*île Charlemagne* en dessous du pont, située au milieu du fleuve, un peu en aval de l'église Saint-Laurent. Elle disparut à la fin du XVI[e] siècle.

Il existait une petite île devant la Tour de la Barre-Flambert, près de la rive droite, en face, par conséquent, de l'église Notre-Dame de Recouvrance. Un canal que l'on désigne quelquefois sous le nom de Rivière Flambert la séparait de la rive droite. Cette île disparut à une époque non déterminée, probablement à la fin du XV[e] siècle.

Enfin, en aval de l'île de Charlemagne, près de la rive gauche et pas très loin du hameau de Saint-Pryvé, se trouvait l'*île de la Madeleine*, sans importance pour l'histoire du siège.

Disons en terminant cette étude du fleuve et du pont, que les fondations des piles de ce dernier apparaissent lors des basses eaux. Elles consistent en maçonneries, terminées du côté de l'amont par une pointe ou bec et entourées de pilotis solides, noircis par les eaux et par le temps. La direction du pont se trouve donc assurée d'une façon absolue. Nulle contestation ne peut s'élever à ce sujet et l'on est en droit de s'étonner que certains auteurs aient pu lui donner des directions et des formes différentes de celles que nous venons d'indiquer.

Au mois de juin 1417, dès la réception des ordres prescrivant la mise en état de défense de la ville d'Orléans, on se mit à l'ouvrage.

La milice bourgeoise s'organisa d'une façon fort sérieuse.

On divisa les murs de la ville en six parties, placées chacune sous le commandement d'un chef appelé cinquantenier. Ceux-ci avaient sous leurs ordres cinq dizainiers et cinquante habitants choisis. La garde se relevait chaque jour par cinquante, ce qui établissait le tour de service tous les six jours.

On apporta les plus grands soins à l'approvisionnement de la place en armes de toutes sortes. Des fabriques existaient à Orléans et travaillèrent avec activité.

Les armes de jet consistaient en frondes à mains et en frondes à bâtons, en arcs et en arbalètes.

Les arcs lançaient à soixante mètres des flèches de différentes formes, suivant le but que l'on voulait atteindre, frapper la tête

et la poitrine, ou couper les jarrets des hommes et des chevaux, incendier un fort, etc. Les arbalètes prenaient sur ceux-ci l'avantage de lancer plus loin les flèches et de s'ajuster plus facilement.

Les armes de mains consistaient dans la lance ; l'épée qui devait, pour blesser, frapper au défaut de la cuirasse; la guisarme ou besaiguë, sorte de hache se terminant, du côté opposé au tranchant, par un pic très pointu. Elle se fixait à un manche d'un mètre trente. Cette arme devait couper et percer les armures.

On se servait aussi de maillets de plomb.

Pour monter à l'assaut on faisait usage d'échelles simples ou doubles. Il fallait emporter des matières incendiaires pour brûler les palissades et les fraises de pieux. Pour incendier les forts et les taudis (logements en planche pour les soldats), on lançait des traits munis de fusées.

Au mois de juillet de cette année-là, on construisit des *Pavas*. On appelait ainsi d'énormes boucliers, qui servaient à couvrir le corps, lorsqu'on montait à l'assaut. Ils se composaient de douves de tonneaux assemblées à tenons et à mortaises et réunies par deux douves en travers. La face extérieure se recouvrait d'un cuir épais, l'autre face portait deux anses en cuir, dans lesquelles on entrait les bras. Le corps était de cette façon entièrement recouvert.

Les Pavas gardaient certainement le souvenir de la Tortue romaine. Ils servirent non seulement pour monter à l'assaut, mais en guise de barbacanes pour abriter les défenseurs des murs de la ville.

On ne trouve mention de cet engin aux XIV[e] et XV[e] siècles que pour le siège d'Orléans. On n'en parle pas durant tout le moyen âge. Mais le terme semble proche parent de notre mot pavoi, grand bouclier, qui servait aux Francs à promener triomphalement le chef qu'ils avaient élu roi.

La place gardait encore plusieurs balistes. Mais déjà, depuis 1412, les bouches à feu les avaient fait abandonnner. Les Anglais ne s'en servirent pas, non plus que des tours d'attaque, tout à fait oubliées.

En 1418, Orléans possédait plusieurs bouches à feu, tant canons que bombardes, toutes en cuivre. Ces pièces portaient des

noms. Nous en retrouverons quelques-uns dans le cours de cette histoire.

Elles lançaient des boulets de pierre.

Sous Louis XI seulement on se servit de boulets de fer.

La qualité de la pierre variait suivant l'usage que l'on voulait faire du feu. On réservait les plus dures pour pratiquer des brèches.

Les mots bombarde et canon s'employaient indifféremment pour les pièces d'artillerie. Cependant on préférait appeler bombarde une pièce courte d'un gros diamètre.

Elles avaient au-dessus de la culasse une ouverture large et longue, dans laquelle on introduisait un cylindre de cuivre rempli de poudre. Ce dernier s'appelait chambre ou boite à canon. Une cuillère servait à le charger, puis on refoulait et bourrait la poudre avec un tampon de bois.

Ce cylindre était muni d'une poignée.

On chargeait une chambre et on l'introduisait dans la pièce; puis, au moyen d'un petit trou, qui la traversait et dans lequel on adaptait un tuyau de fer-blanc, que l'on remplissait de poudre, on mettait le feu avec une mèche.

Pendant ce temps on chargeait d'autres boites. Chaque pièce en possédait jusqu'à quatre, de sorte qu'on pouvait tirer sans discontinuer.

Elles étaient fort épaisses et pesaient 66, 50, 27, 22 et 9 livres; les bombardes et canons pesaient 443, 373, 267, 105 et 57 livres.

Ces pièces reposaient sur des affûts, que l'on appelait alors charpenteries. On les enchâssait dans de gros morceaux de bois sur la moitié de leur diamètre. Cette opération s'appelait « mettre en bois. » On les munissait d'anneaux dans lesquels passaient des boulons de fer, vissés sur la boiserie et qui maintenaient la pièce sur l'affût.

Dès que l'on avait fixé la boite à canon, on bourrait d'un tampon de foin par la bouche et on enfonçait le boulet appelé « pierre à canon. »

L'affût et sa pièce reposaient sur une « maison » ou « plateforme, » grosse masse de charpente portée sur des roues, ce qui faisait de ces pièces des engins extrêmement pesants et difficiles à manœuvrer.

On se servit beaucoup, durant ce siège, de coulevrines. Cette

bouche à feu, qui devait être l'origine de notre fusil, fut inventée à cette époque et mise en usage pour la première fois pendant le siège de 1428-1429.

Elles se chargeaient avec de la poudre refoulée par une baguette et avec des balles. Elles avaient un affût et se plaçaient sur un chevalet. Quelques unes ne pesaient que 10 à 12 livres. Le feu se mettait par un petit trou rempli de poudre.

Orléans possédait des fonderies, d'où presque toutes ces armes étaient sorties, bombardes, canons et coulevrines. Les deux fondeurs les plus renommés étaient Naudin Bouchard et Guillaume Duisy.

Cependant, le 20 août, on fit un nouveau recensement et une commission reçut l'ordre de vérifier si chaque habitant, en état de porter les armes, possédait son harnais militaire.

Ce harnais se composait d'une *heuque*, ou jaquette, sorte de blouse sans manches, qui se mettait par-dessus les autres vêtements et descendait jusqu'au milieu des cuisses. Ces heuques, de couleur bleue, s'ajustaient au corps par une ceinture de cuir, appelée *orties*, et portaient, attachée sur la poitrine, une croix blanche.

Un casque de fer sans visière et sans gorgerin, appelé *bacinet*, complétait l'équipement.

Le 25 octobre 1417, Pierre de Mornay, gouverneur d'Orléans, fit une visite aux fortifications de la ville, accompagné des procureurs et des ouvriers nécessaires pour les réparations à exécuter. On arrêta la construction de boulevards en avant des portes.

Un fossé, comme nous l'avons vu, les défendait, franchi par un pont-levis chaque fois que l'on voulait exécuter une sortie. La manœuvre du pont-levis prévenait l'ennemi, qui pouvait se préparer à recevoir l'attaque. La surprise n'était donc possible que la nuit. En outre, si les assiégés, ayant opéré une sortie, se voyaient repoussés trop vivement l'épée dans les reins par l'assiégeant, ce dernier pouvait pénétrer dans la place en même temps que les fuyards, à moins que l'on ne relevât le pont avant leur rentrée complète, ce qui en exposait beaucoup à être massacrés ou faits prisonniers.

On décida donc la construction de boulevards en avant des quatre portes de terre, et l'on se mit au travail immédiatement.

Ouvrages avancés, établis au delà des fossés de la ville, ils se composaient d'un parapet de terre, revêtu de fascines ou de planches, entouré d'un fossé, et affectaient la forme d'un carré. Une banquette régnait tout autour, permettant de tirer par-dessus la crête de l'ouvrage. Enfin, une fraise de pieux pointus, enfoncés obliquement dans le talus, au-dessus du fossé, garantissait le boulevard de l'escalade.

Pour pénétrer dans ces ouvrages sans baisser le pont-levis, on construisit sous les portes de la ville une petite poterne aboutissant un peu au-dessus du fond du fossé de ville, auquel on arrivait par quelques marches. On maçonna l'escarpe et la contrescarpe sur une certaine étendue, comprise entre les tours des portes, et on pratiqua des escaliers dans le mur de la contrescarpe. On suréleva le fond du fossé correspondant à cet espace et on le pava en l'inclinant légèrement pour faciliter l'écoulement des eaux.

Cette sorte de place d'armes reçut le nom de *basse-cour*.

Lorsqu'on voulait exécuter une sortie, les troupes descendaient dans la basse-cour par la poterne et remontaient dans le boulevard par les escaliers de la contrescarpe.

Pour sortir du boulevard dans la campagne, on jetait sur le fossé un pont volant, composé de chevalets et de planches, que l'on enlevait facilement lorsqu'il fallait battre en retraite.

Pendant les mois de novembre et de décembre on travailla avec ardeur à la construction de ces boulevards, et Mgr de Vertus, frère du duc d'Orléans, donna aux habitants toute permission pour prendre, dans la forêt lui appartenant, le bois nécessaire à leur entier achèvement.

La même année, on doubla le guet placé sur la tour de Saint-Pierre-Empont, et on en établit un nouveau sur une des tours de Saint-Paul. Cette église possédait alors deux tours, situées de chaque côté de son portail. Elles étaient d'inégale grandeur et l'une d'elles servit à l'église tandis que l'autre reçut le guet.

III. — Orléans de 1418 a 1428

Les travaux de défense se poursuivirent en l'année 1418 avec la plus grande énergie.

Pierre de Mornay, gouverneur, avait vendu sa charge à André

Marchand, chambellan du roi; au mois d'avril, et celui-ci fit pousser vigoureusement les travaux.

Ce même mois d'avril, on commença à essayer et à tirer les canons et bombardes, fondues pour l'armement de la ville, et un nombre considérable de pierres furent apportées pour être mises en œuvre et servir de projectiles.

Cependant les Anglais avançaient leur conquête. Le 19 janvier 1419, Henri V s'emparait de Rouen et y faisait son entrée. Le 30 juillet, le duc de Clarens surprenait Pontoise, et cet événement jetait Paris dans la consternation.

Au milieu de ces malheurs, on essaya de réconcilier le Dauphin et le duc de Bourgogne. Mais cette tentative n'aboutit qu'à l'assassinat du duc Jean sans Peur, au pont de Montereau, le 10 septembre 1419.

Ce déplorable événement souleva une partie de la France contre le Dauphin, que l'on accusa du meurtre, et le nouveau duc Philippe le Bon s'allia à la reine Isabeau et au roi d'Angleterre pour venger cette mort.

Un honteux traité fut signé à Troyes, le 20 mai 1420. On reconnaissait à Henri V le droit de monter sur le trône de France à la mort de Charles VI. On proclamait la déchéance du dauphin Charles, et la main de Catherine, fille de Charles VI, roi de France, était accordée au roi d'Angleterre.

Aussitôt, Melun et Paris tombèrent au pouvoir des Anglais et Henri V établit sa cour dans la capitale.

Battus à Beaugé, le 22 mars 1421, les Anglais prirent cependant la ville de Dreux et Meaux, une des villes les plus fortes du royaume.

La mort de Henri V, arrivée deux mois avant celle de Charles VI, le 31 août 1422, ne changea point le cours des événements funestes pour la France.

Henri VI d'Angleterre était encore au berceau, mais le duc de Bedford, frère de Henri V, prit le titre de régent de France; le duc de Glocester, celui de régent d'Angleterre, et le comte de Warwick, celui de gouverneur du roi.

Le dauphin Charles en avait appelé à la nation et à son épée des décisions du traité de Troyes, et avait succédé à son père sous le nom de Charles VII. Cependant, faible et irrésolu, il ne croyait pas pouvoir lutter contre le sort qui pesait sur la France.

La noblesse commençait à ne plus venir se ranger sous les ordres d'un roi toujours vaincu.

A cette époque, la Champagne, l'Ile-de-France, la Picardie, la Normandie, une partie du Maine et de l'Anjou, la Guyenne et la Gascogne étaient aux mains des Anglais, sous les ordres du duc de Bedford.

L'alliance du duc de Bourgogne leur apportait les deux Bourgognes, la Flandre, l'Artois. Enfin, le duc de Bretagne allait se rallier à eux.

Charles VII ne possédait plus que le Languedoc, le Dauphiné, l'Auvergne, le Bourbonnais, le Berry, le Poitou, la Saintonge, la Touraine, l'Orléanais, une faible partie du Maine et de l'Anjou.

Deux défaites à Cravant en 1423 et à Verneuil en 1424 mirent le comble au découragement du roi Charles VII.

La Bretagne, un peu hésitante, finit par se ranger entièrement sous le joug anglais et adhéra au traité de Troyes, devant les menaces d'une invasion, en 1427.

Cependant le bâtard d'Orléans et la Hire forcèrent les Anglais à lever le siège de Montargis, qui durait depuis trois mois, le 4 septembre 1427. Mais Talbot et Suffolk prirent Laval.

Au début de l'année 1428, le duc de Bedford crut le moment venu d'achever la conquête et de commencer la campagne sur la Loire. Le comte de Warwick étant retourné en Angleterre, le comte de Salisbury prit le commandement des forces anglaises.

Les Orléanais avaient employé ces années à réparer les murailles de la ville et les fossés, et à se munir de toutes les armes nécessaires.

On établit un arsenal dans la tour Saint-Sanson, où l'on accumula les armes de guerre. Des barrières fermèrent les grandes voies des faubourgs autour de la place ; elles devaient empêcher le passage, en temps de guerre, des chariots et des piétons. On en construisit quinze.

Les Orléanais installèrent deux balistes, l'une sur la tour de l'Échiffre Saint-Paul, l'autre au Châtelet, et l'on pourvut les murailles de grandes arbalètes en acier. Il fallait quatre hommes pour les servir. On construisit aussi des ribaudequins, sortes de grandes arbalètes, dont les arcs avaient jusqu'à vingt pieds de long, et qui lançaient des piques de douze pieds de longueur.

On fabriqua de nombreux martinets, ou petits arcs à mains, maniés par un homme seul : ces arcs lançaient des traits nommés *quarreu* ou *vireton*.

Enfin, on fit construire quantité de barbacanes. C'étaient des parapets volants, percés de distance en distance de meurtrières.

La place possédait à cette date, 1428, soixante et onze bouches à feu, servies par douze maîtres canonniers.

La ville fit venir de Lorraine un maître coulevrinier, nommé Jehan dit le Lorrain, qui dressa des élèves. On ne sait pas au juste l'époque où le Lorrain arriva dans la ville. Il n'accepta pas de solde. On dut, à la fin du siège, lui faire un cadeau pour reconnaître les éminents services qu'il rendit.

En 1427, le gouverneur André Marchand mourut. Il fut remplacé par Raoul Auguste, sire de Gaucourt. Nous allons le trouver défendant la ville contre les Anglais, pendant le siège de 1428-1429.

IV. — Campagne sur la Loire

Le duc de Bedford, ayant obtenu du Parlement anglais d'importants subsides, put réunir une armée, qui débarqua à Calais au mois de juillet, sous les ordres de Salisbury.

Il prenait pied sur le sol français avec quatre cents hommes d'armes et deux mille deux cent cinquante archers, et marcha rapidement sur Paris, qui possédait une garnison anglaise et où Bedford l'attendait.

Dans cette ville, il devait trouver deux forts contingents : d'abord, une certaine quantité de troupes prélevées sur les garnisons de la Normandie, puis les apports des nobles de cette province, engagés pour la campagne.

De cette façon, l'effectif s'éleva au commencement d'août, dans Paris, à mille lances et quatre mille cinquante archers, donnant un total de cinq mille cinquante combattants.

Bedford voulait user de prudence, éviter une grande bataille. Il ne croyait pas à la certitude du succès à la guerre, et voulait agir plutôt en politique rusé qu'en soldat audacieux. Il savait la cour du roi Charles VII, à Bourges, dans un abattement extrême ; le découragement général dans les rangs français ; les seules provinces du Midi qui restaient sous l'obéissance du roi

de France ne pouvant plus fournir ni hommes ni argent ; mais il n'osait risquer dans les hasards d'une bataille tout le résultat acquis par une politique avisée pendant les années précédentes. Il pensait obliger, par des menaces et des incursions sur les provinces fidèles, le roi Charles VII à se retirer dans le Midi, ce qui l'eût contraint à traiter. Peut-être eût-on pu lui imposer alors par les armes son départ du territoire.

Salisbury, au contraire, insistait pour agir immédiatement avec la plus grande vigueur possible, afin de frapper les imaginations par un coup d'audace.

Son avis prévalut et l'on décida de mettre le siège devant Orléans.

C'était alors la place de guerre la plus importante du royaume, maîtresse du passage de la Loire, puissamment armée et défendue.

Les Anglais, voulant envahir les provinces du sud, devaient s'en assurer à tout prix la possession.

Depuis 1412, Orléans s'attendait à subir un siège et n'avait rien épargné pour sa défense.

Cette fière cité, à mesure que s'accroissait le danger, voyait grandir son importance et sentait son courage s'élever à la hauteur de la noble mission qui lui incombait. Elle restait le dernier boulevard de la royauté. Elle prise, le beau nom de France disparaissait de la terre, et ce « tant doux et si plaisant païs » devenait entièrement anglais.

Salisbury se mit en campagne au commencement d'août. Il prit Nogent-le-Roi, puis Rambouillet, Brethancourt, Rochefort, Châteauneuf-de-Thimerais et Courville, toute la plaine entre Dreux, Chartres et Étampes. Chartres avait garnison anglaise depuis 1427. Il y établit son quartier général et, après avoir ravitaillé la ville, il marcha sur Janville.

Il voulait s'emparer de toutes les places de la Beauce et du cours de la Loire, avant de s'attaquer à l'importante cité orléanaise ; de cette façon lui couper les débouchés et la réduire par la famine.

En passant, il prend le château fort du Puiset et pend tous les soldats qui s'y trouvaient ; odieuse et barbare exécution, contraire au droit des gens. Puis il s'empare de Toury, laissé sans défense.

Janville, châtellenie royale, ceinte de murailles, entourée de fossés, défendue par une grosse tour *en manière de donjon*, possédait une petite garnison, commandée par un intrépide capitaine, Prégent de Coëtigny.

Vigoureusement défendue, la place soutint le siège plusieurs jours. Depuis longtemps, d'après le récit de Salisbury lui-même, on n'avait livré un assaut si furieux.

La ville, prise de vive force, tomba entre ses mains le 29. Les défenseurs se jetèrent dans le donjon et tinrent encore quelques heures, mais durent se rendre.

Salisbury y établit son quartier général et dès le lendemain lança des colonnes volantes sur la Loire.

Une d'elles marcha sur Patay et soumit tous les châteaux de la Beauce. Une seconde marcha sur Meung-sur-Loire, qu'elle occupa le 5 septembre. De là un parti s'empara du château de Montpipeau.

Meung lui appartenant, Salisbury s'y rendit et prit le commandement d'une colonne contre Beaugency, ville forte, entourée de solides murailles, défendue par un donjon formidable et possédant un pont fortifié sur la Loire.

Les Anglais inspiraient une terreur telle, que les défenseurs de la place ne jugèrent pas pouvoir résister, abandonnèrent les murailles, laissant les portes ouvertes, et se retirèrent dans le donjon et sur le pont dès l'approche de l'ennemi.

Salisbury, trouvant la ville ouverte, y plaça une solide garnison, remettant à plus tard l'attaque du donjon et du pont. Puis il revint à Meung, d'où il envoya une colonne piller l'église de Cléry.

Un chapitre de chanoines gardait ce sanctuaire, vénéré dans toute la contrée depuis des siècles. Les Anglais dispersèrent le chapitre, souillèrent l'église, l'incendièrent et emportèrent tous les objets précieux composant le trésor, parmi lesquels se trouvait une cloche en bronze, reprise plus tard par les Orléanais, après la levée du siège.

Ce sacrilège attentat, contraire au droit des gens, surexcita violemment l'opinion contre les Anglais. En même temps Charles VII, ému du danger que courait Orléans, y envoyait le bâtard d'Orléans avec la Hire et Xaintrailles et quatre à cinq cents hommes. Cette troupe arriva le 7 septembre.

Cependant Meung, offrant plus de ressources que Janville pour le logement et le ravitaillement d'une armée; se trouvant plus à proximité d'Orléans, avec des moyens de communications faciles par la Loire et la grande route de Blois; étant très rapprochée de la place de Beaugency, qui devait fatalement tomber entre les mains des Anglais, Salisbury décida d'y transporter son quartier général.

Pour y conduire son convoi de guerre, sans être inquiété, il se présenta à midi, le 8 septembre, devant Orléans et rangea son armée en bataille, pendant que les voitures passaient par derrière.

Le bâtard d'Orléans et la Hire sortirent de la ville avec les hommes qu'ils avaient amenés la veille. Des escarmouches eurent lieu sans aucune importance. Le petit nombre des défenseurs de la cité leur interdisait toute attaque sérieuse.

Le soir, les Anglais se replièrent en bon ordre et gagnèrent Meung, où le convoi était arrivé sans encombre.

Pendant que se passaient ces événements, Raoul de Gaucourt, gouverneur d'Orléans, activait les préparatifs de défense. Il fit faire un nouveau recensement de la population capable de porter les armes, qui donna le chiffre d'environ cinq mille bourgeois.

Si l'on ajoute le nombre de cinq cents soldats composant la garnison, amenés par le Bâtard, on aura l'effectif total dont disposait la défense de la cité.

On doubla le guet placé sur les tours de Saint-Pierre-Empont et de Saint-Paul. Chaque porte de la ville fut pourvue d'une cloche, que les sentinelles devaient sonner pour prévenir le beffroi de Saint-Pierre-Empont, qui seul sonnait l'alarme.

En même temps, de tous les points des provinces fidèles les secours affluaient. La Rochelle et Poitiers envoient de l'argent; Montpellier et Albi des munitions, de la poudre et des armes; le Bourbonnais et l'Auvergne, de l'acier pour fabriquer des arbalètes; Angers, Bourges, Tours, des vivres et du bétail.

Puis les Orléanais s'imposent, et, pour lever toutes les hésitations, le bâtard d'Orléans, Jehan, comte de Porcieu et de Mortaing, grand chambellan de France et lieutenant général du roi, ayant pleins pouvoirs pour assurer la défense de la ville, dicte une ordonnance le 16 septembre, prescrivant des impôts extraordinaires et les répartissant dans la cité.

Ces dispositions prises, le bâtard partit, vers le milieu de septembre, pour aller chercher à la cour de France les secours indispensables pour la défense de la place.

Cependant, Salisbury poursuivait son plan. Une forte colonne vint assiéger le donjon de Beaugency par la rive droite, tandis qu'une troupe assez considérable traversait la Loire à Meung et se présentait devant le pont fortifié.

Pris entre deux feux, menacés par la ville et par la Sologne, les assiégés capitulèrent le 25 septembre.

Peu après, une colonne volante s'empara des châteaux de Marchenoir et de la Ferté-Hubert.

A la fin de septembre, les Anglais possédaient tout le pays à l'ouest et au nord d'Orléans. Tous les châteaux de la Beauce leur appartenaient, et les deux places importantes entre Blois et Orléans leur servaient de dépôt d'armes, de vivres, d'habillements et de munitions.

Il leur restait à conquérir la région à l'est de la ville.

Le 2 octobre, Jean de la Pole se présente devant Jargeau, en établit le siège et le pousse avec tant de vigueur, que le 5 la ville se rend. A partir de cette date, Jargeau devint un hôpital anglais, sur lequel on évacua tous les blessés et les malades du siège d'Orléans.

Le 6 octobre, Jean de la Pole se présenta devant Châteauneuf, qui ouvrit ses portes sans résistance.

Orléans restait isolée, debout au milieu des possessions anglaises, enserrée dans un cercle de fer, suprême boulevard du nom et du pays de France.

Ayant laissé une garnison à Châteauneuf et à Jargeau, le capitaine anglais rejoignit l'armée à Meung et Beaugency, en passant par la rive droite de la Loire.

Le 7 octobre, il vint cantonner à Olivet, et, dans la soirée, tenta une reconnaissance sur le faubourg du Portereau, où les Orléanais avaient établi quelques postes avancés, dans les dernières maisons du côté d'Olivet.

La reconnaissance se heurta contre ces postes et fut repoussée avec vigueur.

Le lendemain 8, Jean de la Pole rentrait à Meung.

V. — Le siège d'Orléans du 12 octobre au 30 décembre 1428

Cette démonstration des Anglais sur la rive gauche de la Loire donnait aux Orléanais tout lieu de croire qu'ils seraient attaqués de ce côté et que l'ennemi, tenant la région au nord du fleuve, commencerait par isoler la ville des provinces méridionales, en essayant de s'emparer du pont.

Aussi résolurent-ils de construire au sud du fort des Tourelles, sur la rive gauche même, une tête de pont analogue aux ouvrages qu'ils avaient élevés en avant de chacune des portes de la ville.

Lorsqu'on sortait du pont, on se trouvait dans une grande place, limitée au sud par l'église et le couvent des Augustins, d'où partaient trois routes, bordées de maisons et composant le faubourg du Portereau : celle du centre menait à Olivet.

Ce nouveau boulevard remplissait en partie cette place. Il fut tracé sur les bords mêmes du fleuve, de façon qu'en sortant du fort des Tourelles et en franchissant le petit bras de la Loire sur le pont-levis, on pénétrait dans cet ouvrage, qui prit le nom de boulevard des Tourelles.

Long de soixante pieds et large de quatre-vingts, il se composait d'un fossé sec de vingt-quatre pieds de largeur, revêtu de fascines, et d'un parapet sur lequel régnait une palissade. Une fraise de pieux, à demi noyés dans le talus et inclinés sur le fossé, rendait impossible l'assaut du parapet, à moins d'incendier cette défense. Entre le fossé et l'église des Augustins, située juste au sud, s'étendait un espace de quarante pieds de largeur.

Enfin un petit pont de bois à l'est, débouchant sur la place, permettait de franchir le fossé et de sortir du boulevard.

Les habitants travaillèrent avec ardeur à cette construction jour et nuit, et mirent tout en œuvre pour l'achever le plus rapidement possible, s'attendant à une attaque d'un jour à l'autre.

Le matin du 12 octobre, le guet signala l'arrivée des Anglais à Olivet. C'était un corps de troupes considérable, qui venait sans doute pour tenter la prise de vive force du fort des Tourelles.

A cette date, Orléans avait pour gouverneur le sire de Gaucourt, et comme défenseurs plusieurs chevaliers qui s'étaient jetés dans la place lors des premières menaces des Anglais : le seigneur de Villars, capitaine de Montargis; messire Mathias, chevalier aragonais; les seigneurs de Guitry et de Coarraze; Xaintrailles et Poton, son frère; Pierre de la Chapelle, gentilhomme de Beauce; avec eux quatre cents hommes de métier et cinq mille bourgeois, capables de porter les armes et exercés.

L'armée anglaise comptait trois mille hommes sous le commandement de Thomas Montaigu, comte de Salisbury et de Sarun, ayant sous ses ordres Guillaume de la Pole, comte de Suffolk et de Dreux, et Jehan de la Pole, son frère; Thomas de Scales, baron de Nucelles, vidame de Chartres; Guillaume Neville, lord Falconbridge, capitaine d'Évreux; le bailli d'Évreux, dont on ne connait pas le nom; Richard, seigneur de Grey, neveu de Salisbury, capitaine de Janville; Guillaume de Mollins, frère de Guillaume Glasdalle; Richard Pougnys, Guillaume Glasdalle, bailli d'Alençon, que les chroniques appellent Glacidas; Lancelot de l'Isle, et nombre d'autres seigneurs, tant Anglais que Français félons.

La nouvelle donnée par le guet causa dans la ville un certain émoi, car le boulevard des Tourelles n'était pas encore achevé.

On redoubla de travail et d'efforts, mais comme on estimait qu'une journée serait encore nécessaire pour son complet achèvement, les chefs de la milice, les chevaliers et le sire de Gaucourt tinrent conseil et décidèrent que, pour gagner du temps, on brûlerait le faubourg de la rive gauche, ce qui empêcherait l'ennemi d'approcher, et surtout d'y trouver des gîtes.

On mit immédiatement cette résolution à exécution, en incendiant les Portereaux.

Le feu prit très rapidement, en raison de la grande quantité de maisons construites en bois qu'ils contenaient. Les habitants se réfugièrent dans la ville. En même temps, on démolissait l'église et le couvent des Augustins.

Malheureusement, cette dernière opération resta incomplète, et l'ennemi put facilement relever les ruines et s'en servir comme entrepôt de vivres et de munitions.

Cependant les Anglais, traversant le Loiret à Olivet, s'avançaient vers le faubourg.

L'incendie, qui sévissait avec une extrême violence, les obligea de dresser leurs tentes assez loin et d'attendre sa fin.

Ils passèrent donc la nuit au bivouac. Le lendemain seulement, pouvant s'approcher, ils établirent leur camp à l'est du boulevard des Tourelles, sur le bord de la Loire, dans les jardins et les vignes, à peu près à l'emplacement de la rue des Anguignis [1] actuelle. Il y avait là un terrain en contre-bas, masqué par des buissons et des arbustes, et séparé du fleuve par une *turcie* ou levée, dite de Saint-Jean le Blanc. Ils fortifièrent leur camp d'un retranchement, composé d'un parapet et d'un fossé mesurant cent vingt pieds de long sur vingt-quatre de large.

Puis, les Orléanais ne tentant point de sortie, ils occupèrent le couvent et l'église des Augustins, et l'entourèrent d'un boulevard (fossé et parapet). Vingt-quatre pieds seulement séparaient ce fossé de celui du boulevard des Tourelles.

Enfin, dans cet ouvrage, solidement défendu par une palissade, ils placèrent une batterie de canons destinée à bombarder le fort des Tourelles.

Certains écrivains ont dit que ces pièces tiraient sur la ville. Mais le fort des Tourelles, faisant écran et masquant la vue du côté du nord, empêchait que le feu fût dirigé sur la cité, à moins que l'on ne tirât très obliquement, ce qui, en raison de la faible portée des pièces (cinq cents pas environ), eût supprimé tout effet utile.

L'église restaurée devint dépôt, et le comte de Salisbury se logea dans le couvent réparé. Enfin, sur la *Turcie* de Saint-Jean le Blanc, en face du camp, les Anglais établirent une batterie, composée certainement de plusieurs pièces, parmi lesquelles « un gros canon qu'ils nommoient passe-voulant, lequel jectait pierres pesant quatre-vingts livres. »

Pendant tous ces travaux, les Orléanais achevaient leur boulevard. Ils l'occupèrent avec une solide garnison de soldats et de miliciens.

Tous les jours qui suivirent, les Anglais poussèrent des reconnaissances sur le boulevard pour épuiser les défenseurs, mais ces démonstrations se bornaient à de simples escarmouches.

[1] Ce nom semble avoir pour origine le mot « Anglais. »

Ces travaux et ces installations demandèrent plusieurs jours. On peut s'étonner à bon droit que les Français n'aient pas tenté de troubler les préparatifs des Anglais par des sorties. Ils en avaient certainement la possibilité, car tous les habitants de la ville se montraient pleins d'ardeur et de courage, et résolus à se défendre jusqu'à la dernière extrémité. Le meilleur mode de défense, au début d'un siège, consiste assurément à bouleverser les travaux de l'assiégeant et à l'empêcher d'occuper des positions favorables, quand même on devrait éprouver de grandes pertes dans ces entreprises.

Le 17 octobre, un dimanche, les Anglais commencèrent à bombarder la ville et le fort des Tourelles. Ils jetèrent ce jour-là dans Orléans cent vingt-quatre boulets de pierre, pesant cent seize livres. Ces projectiles tuèrent seulement une femme, nommée Belle, qui demeurait près de la poterne Chesneau, mais firent beaucoup de dégâts aux maisons, et surtout détruisirent douze moulins qui se trouvaient sur la rive droite du fleuve, entre le Châtelet et la Tour Neuve.

Les Orléanais recevaient ordinairement des grains et non des farines, aussi cette perte leur fut-elle très sensible. Ils se hâtèrent de construire, dans l'intérieur de la ville, onze moulins à chevaux « qui moult les réconfortoient, » dit naïvement l'historien.

A partir de ce dimanche le feu ne cessa ni jour ni nuit; mais, malgré ce tir continu, les assiégés tentèrent plusieurs sorties sur le camp et sur le boulevard des Augustins, sans résultat sérieux.

Le 21 octobre, de grand matin, les guetteurs de Saint-Pierre-Empont et les vigies du fort des Tourelles prévinrent les assiégés qu'un mouvement inusité se produisait dans le camp ennemi, et que des préparatifs s'y faisaient laissant supposer qu'on comptait livrer un assaut.

Aussitôt tous les chevaliers présents à Orléans se jettent dans le boulevard des Tourelles. Ce sont Archambaut, seigneur de Villars, messire Mathias Aragonais, les seigneurs de Guitry, de Coarraze, Xaintrailles et Poton son frère, Pierre de la Chapelle et Nicole de Giresme, chevalier de Rhodes; avec eux, tous les soldats et nombre de bourgeois. Vers dix heures du matin, les Anglais se ruaient à l'assaut de l'ouvrage.

Le choc fut terrible; mais les défenseurs le soutinrent avec la

plus grande intrépidité. Ils renversaient dans le fossé les échelles appliquées contre les palissades, criblaient les assaillants de flèches et de balles d'argile, engageaient la lutte corps à corps, à coups de haches et de piques, avec les plus hardis qui parvenaient à s'approcher des palissades, et les couvraient de chaux, de poix et d'huile bouillante.

Les femmes de la cité étaient accourues, encourageant les défenseurs, les excitant à la lutte. Formant une chaine ininterrompue à travers le fort des Tourelles, le pont et les rues de la ville, elles faisaient parvenir aux assiégés dans le boulevard la graisse et l'huile bouillante, la chaux, des cendres brûlantes et du vin.

Grâce à cet inestimable secours, les défenseurs repoussèrent tous les assauts.

L'attaque dura quatre heures, depuis dix heures du matin jusqu'à deux heures de l'après-midi, et les Anglais durent rentrer dans leur camp et dans la bastille des Augustins.

Des deux côtés, les pertes furent énormes, mais plus sensibles pour les Orléanais, car sur quatre cents soldats de métier dont se composait la garnison, trois cents étaient tués ou blessés, ainsi qu'un égal nombre de bourgeois.

Les Anglais comptèrent sept cents hommes atteints, dont deux cent quarante tués.

Cette résistance opiniâtre montra clairement à l'ennemi qu'il ne pouvait prendre de vive force le boulevard, aussi résolut-il de s'en emparer par surprise.

Dès leur rentrée aux Augustins, les Anglais commencèrent à creuser une galerie de mine.

Elle partait du fond du fossé du boulevard des Augustins et traversait à couvert le terre-plein de vingt-quatre pieds, qui séparait ce fossé de celui du boulevard des Tourelles. Arrivés là, ils devaient travailler à découvert. Ils attendirent la nuit et construisirent pour le traverser un abri en charpente; puis, ayant atteint le parapet, ils le minèrent en plusieurs endroits sur une grande longueur. Il semble probable qu'ils remplirent de matières combustibles une large galerie, étayée de bois et creusée sous la masse de terre, de telle sorte qu'on pût y mettre le feu un peu avant l'assaut. Les bois d'étais venant à se consumer devaient bouleverser le parapet et faciliter le passage.

Cette façon d'opérer en usage sous les murailles en maçonne-

rie, qui, en s'effondrant, ouvraient de larges brèches, pouvait fort bien s'employer sous les parapets de terre.

L'hypothèse, faite par certains écrivains, d'une galerie de mine débouchant dans le terre-plein du boulevard des Tourelles, est inadmissible; car les assiégés auraient eu beau jeu contre des assaillants se présentant sur un front de deux ou trois hommes au plus.

Les défenseurs, entendant le bruit fait par les travailleurs, se rendirent compte de l'exécution de la mine et comprirent que le parapet s'effondrerait bientôt. Ils s'attendaient à une attaque. En effet, le 22, au petit jour, la cloche de la tour de Saint-Pierre-Empont sonna l'alarme. Les Anglais, sans doute, se préparaient à un assaut, et du beffroi très élevé on voyait tout ce qui se passait dans leur camp.

Cet avertissement leur prouva que les assiégés se tenaient sur leurs gardes. Ils n'osèrent pas recommencer la tentative de la veille.

Cependant, à la sonnerie d'alerte, les Orléanais se portèrent en masse au boulevard. Reconnaissant que la position n'était plus tenable, ils résolurent de l'abandonner et de se retirer dans le fort des Tourelles.

En visitant celui-ci avec attention, on s'aperçut qu'il avait beaucoup souffert du feu des canons de la bastille des Augustins et probablement aussi de l'ébranlement causé par le tir de ses propres pièces. Dans plusieurs de ses parties il menaçait ruine.

Il semblait de toute nécessité de l'évacuer aussi, quoique le pont dût rester sans défense lorsque le fort tomberait entre les mains de l'ennemi. Cependant on crut devoir s'y résoudre, et l'on s'arrêta au projet de construction d'un boulevard sur le pont, sorte de barricade qui fermerait le passage après l'abandon du fort.

Cette décision a tout lieu de nous étonner. On pouvait le réparer, le consolider, l'armer : il ne fallait l'abandonner qu'à la dernière extrémité. Sa possession garantissait celle du pont, seule voie d'accès dans la ville, et, bien mieux, eût rendu impossible aux Anglais l'occupation du boulevard des Tourelles, battu par son feu, et très difficile leur installation aux Augustins. Les assiégés montraient une bravoure à toute épreuve dans le combat, mais demeuraient pusillanimes et irrésolus en

face de grandes décisions à prendre. Ils entendaient conserver la place au roi, et pour cela s'enfermaient derrière ses murailles. Mais l'esprit d'audace et d'initiative leur manquait, comme il avait manqué durant toute cette terrible guerre de Cent ans à la noblesse française.

On se mit aussitôt à l'œuvre, et le retranchement s'éleva sur une arche du pont, la sixième. On l'édifia en terre et en poutres de bois, si solidement qu'il fallut lorsqu'on le détruisit après le siège, le 28 février 1430, quarante-deux voitures pour enlever les bois. L'opération dura plusieurs jours.

Les Orléanais employèrent toute la journée et la nuit à sa construction. Le lendemain 23, un samedi, ils brûlèrent les palissades et le corps de garde du boulevard des Tourelles, et en bouleversèrent les parapets « parce qu'il étoit tout rompu et n'estoit pas tenable au dit des gens de guerre. » Ceci fait, ils se retirèrent dans le fort, mais pour le traverser seulement. Ils n'y laissèrent qu'un petit nombre de défenseurs, et se replièrent derrière le boulevard du pont, en rompant en avant de cette barricade une arche du pont. L'obstacle devait être fort difficile à franchir, aussi jetèrent-ils par-dessus le vide quelques planches, pour permettre aux derniers défenseurs du fort de regagner la ville.

Le lendemain 24, les Anglais assaillirent les Tourelles avec tous les engins nécessaires à un assaut. Ils dressèrent leurs échelles, et, trouvant une faible résistance, ils occupèrent le fort à deux heures de l'après-midi, après que les quelques défenseurs se furent retirés.

La prise de cet ouvrage était un grand succès pour les assiégeants. Son occupation les assurait, pensaient-ils, que nul secours ne pourrait arriver à la ville des provinces fidèles.

Les possessions anglaises, dès lors, entouraient Orléans de toute part.

Dès qu'ils eurent pénétré dans le fort, ils rompirent deux arches consécutives du pont du côté de la ville, et construisirent en arrière du dernier vide une barricade en terre, couronnée d'une palissade. Puis, ils s'employèrent jour et nuit à réparer le fort et à le consolider. Le comte de Salisbury en donna le commandement à Guillaume Glasdalle.

En même temps que l'on poussait ces travaux avec vigueur,

on remania complètement le boulevard des Tourelles, que l'on mit en état de recevoir une forte artillerie : de sorte qu'il devint un ouvrage redoutable, assurant la sécurité du fort contre une attaque possible d'un secours envoyé par le roi et venant par la Sologne.

Cependant, l'intrépidité avec laquelle le boulevard avait été défendu, les pertes subies par les Anglais, donnèrent à penser à Salisbury qu'il n'aurait pas facilement raison de la place, et, modifiant son plan primitif d'attaque de vive force, il résolut de l'enserrer dans une ceinture d'ouvrages, afin de la prendre par la famine.

Pour étudier l'emplacement futur des travaux, le fort des Tourelles, très élevé, lui offrait un poste excellent ; car la ville, bâtie sur un coteau descendant vers le fleuve, se présentait tout entière en amphithéâtre, ainsi que ses environs immédiats, aux yeux d'un observateur. Aussi, le soir de ce même dimanche, Salisbury se rendit-il au fort avec quelques officiers et le sire de Glasdalle, et monta dans l'une des tours pour « regarder mieulx l'assiecte d'Orléans. » A peine y était-il, étudiant la contrée par l'une des fenêtres du sommet de la tour, qu'un projectile lancé par un canon de la tour Notre-Dame vint le frapper, lui enleva la moitié de la tête et, dit naïvement la *Chronique*, « lui creva un œil. »

On le transporta de suite à Meung, où il mourut le mercredi suivant, 27 octobre, pleuré par son armée entière, car il passait pour le meilleur homme de guerre de l'Angleterre.

Cependant, le bâtard d'Orléans, qui avait quitté la ville dans le courant du mois de septembre, pour aller chercher du secours près du roi, ayant obtenu tout ce que l'on pouvait attendre d'un monarque sans énergie et d'un pays démoralisé par le nombre et la rapidité de ses défaites, revenait, conduisant une troupe de renfort à la ville assiégée.

Il conduisait une troupe de huit cents soldats, hommes d'armes, archers, arbalétriers, et un corps d'infanterie italienne, commandés par Jean de Brosse, seigneur de Saint-Sévère, d'Huriel de la Perouse et de Boussac, conseiller et chambellan du roi, et maréchal de France du 17 juillet 1426 ; Jean V, sire de Pueil, seigneur de Montrésor, de Saint-Calais, et comte de Sancerre ; Jacques de Chabannes, seigneur de la Palice ; Pierre

d'Amboise, seigneur de Chaumont-sur-Loire ; messire Theaulde de Valpergue, lombard, et Étienne de Vignolles dit la Hire, vaillant capitaine gascon, enfin un Aragonais, Guillaume de Cernay.

Cette troupe, réunie à Blois, arrivait directement de cette ville par la rive droite. Nous verrons que, durant le siège, ce chemin servit souvent pour les convois de vivres qui venaient ravitailler Orléans,

Tous les jours qui suivirent, les Anglais réparèrent de leur mieux le fort des Tourelles et le boulevard, dont ils firent un ouvrage formidable. Ils abandonnèrent leur camp primitif et se logèrent dans le couvent des Augustins, dont ils firent un arsenal.

Ces travaux terminés constituaient une puissante forteresse sur la rive gauche de la Loire, armée de façon à résister à une attaque venant de la ville ou de la Sologne, et l'ennemi pouvait être assuré de la conserver.

La troupe qui l'occupait avait un effectif insuffisant pour établir le blocus de la ville sur la rive droite; de plus, elle se trouvait encombrée des malades et des blessés provenant des attaques du boulevard et du fort ; puis elle se laissait aller à un peu de découragement devant les difficultés imprévues de ce siège. Aussi fut-il résolu de laisser à Glasdalle le commandement des ouvrages de la rive gauche, avec cinq cents hommes, et d'évacuer tout le reste, qui constituerait le noyau de l'armée destinée à établir le blocus de la rive droite.

Le 8 novembre, les assiégeants mirent ce projet à exécution. Ils dirigèrent sur Jargeau tous les malades et les blessés, et les hommes valides gagnèrent Meung, dépôt et centre de ravitaillement de l'armée anglaise.

Les choses restèrent en cet état pendant tout le mois de novembre. Les Anglais tiraient sans relâche du fort des Tourelles sur la ville, lançant d'énormes boulets de pierre, qui firent des dégâts assez considérables.

Les assiégés comprenaient que le siège ne se bornerait pas à l'occupation des Tourelles. Ils savaient, par des espions et des marchands, que les Anglais recevaient à Meung des renforts, et ils s'attendaient à être investis par la rive droite. Dans ce mois, ils prirent et exécutèrent l'héroïque décision de détruire tous

les environs de la ville et les églises, qui s'y trouvaient en quantité et leur étaient chères à bien des titres. Alors, dit le Journal du siège, « demolirent tous les forsbourgs d'entour leur cité, qui estoit très belle et très riche chose à veoir avant qu'ilz feussent abattuz, car il y avoit de moult grands édifices et riches, et tellement que on tenoit que c'estoient les plus beaux forsbourgs de ce royaume. »

On consacra le mois de novembre en entier à ces destructions et, le 29 du mois, tout était consommé. Les faubourgs et les églises, démolis et brûlés, faisaient le désert autour de la cité. La garnison d'Orléans, durant tout ce temps-là, se confina dans l'inaction la plus complète. La place renfermait, déduction faite des blessés du 25 octobre, cent soldats de métier, et, le 6 du mois, Dunois en avait amené huit cents.

Or, le 8 novembre, les Anglais restaient cinq cents dans le fort des Tourelles, très compromis, qu'ils réparèrent. Comment peut-on imaginer que Dunois n'osa pas les attaquer, alors qu'il disposait de forces supérieures en hommes du métier, et que les bourgeois de la ville pouvaient, non seulement garder la cité, mais même leur prêter main-forte, comme ils l'avaient prouvé à l'attaque du boulevard des Tourelles? La place se contenta de répondre, par le tir de ses bombardes, au feu de l'assiégeant.

Le 1er décembre, un détachement de trois cents hommes arrivait aux Tourelles, sous le commandement de Jean Talbot et du seigneur d'Escalles. Il escortait un convoi considérable de vivres, de munitions, d'effets d'habillement et d'armes, parmi lesquelles surtout des canons et des bombardes, qu'ils mirent tout de suite en batterie dans le boulevard et le fort des Tourelles.

Dunois ne fit aucune tentative pour arrêter la marche de ce lourd convoi ni pour l'inquiéter.

Cependant les Orléanais connaissaient tous ces détails, car ils entretenaient des espions un peu partout. Ils savaient le départ des Anglais le 8 octobre et la marche du convoi le 1er décembre. Il faut bien admettre que ces seigneurs, très braves, très vaillants, manquaient d'initiative et ignoraient absolument les règles les plus élémentaires de la guerre.

Les Orléanais eussent pu facilement passer la Loire en

barques et se porter au-devant des troupes ennemies, arrivant par la Sologne. Surtout, ils eussent pu facilement attaquer le fort des Tourelles, qu'ils laissèrent réparer tranquillement.

A la date du 1er décembre, les habitants des faubourgs détruits se réfugièrent dans la ville, dont la population monta à trente mille âmes.

Dès que les Anglais eurent mis en batterie les nouvelles pièces amenées le 1er décembre, le feu redoubla d'intensité sur la ville sans interruption. Elles lançaient des boulets de pierre pesant jusqu'à cent soixante-douze livres, qui occasionnaient de grands dégâts dans les édifices de la cité.

Chaque jour le feu continuait avec une redoutable violence, et les Anglais ne restaient pas oisifs.

Le 7 décembre, à trois heures du matin, la cloche du beffroi se fit entendre, appelant aux armes les soldats et les habitants de la ville.

Au milieu de la nuit, le tocsin retentissait sinistre. Chacun s'armait en hâte, descendait dans la rue; la foule des hommes en armes s'interrogeant, demandant des nouvelles, débouchant de tous côtés à la rouge lueur des torches, se précipitait vers le pont.

En effet, pendant la nuit, les Anglais avaient jeté des poutres sur les arches brisées, et, traversant ces passerelles improvisées sans bruit, essayaient d'escalader et de prendre par surprise le boulevard du pont, que l'on appelait boulevard de la Belle-Croix, du nom d'une croix placée à cet endroit.

Deux soldats étaient déjà parvenus au sommet du parapet; mais le poste, qui veillait, les aperçut et donna l'alarme. Aussitôt la cloche du beffroi sonna l'alarme et les assaillants durent se retirer dans le fort, en laissant quelques-uns des leurs, tués ou blessés.

Cependant, le feu des Tourelles devenant très dangereux, on résolut, pour le réduire au silence, d'augmenter celui de la place. En avant de la poterne Chesneau, sur la crèche, sorte d'éperon en maçonnerie qui s'avançait dans la Loire et servait à amarrer les moulins, on établit, le 23 décembre, une forte bombarde, fondue à Orléans même, qui jetait des boulets de pierre de cent vingt livres.

Près de cette même poterne, on possédait déjà deux canons

appelés, suivant l'usage du temps de donner un nom aux pièces, « le Montargis et le Rifflart. »

Ils tirèrent, pendant toute la durée du siège, sur le fort des Tourelles, et lui firent un mal considérable.

Le 25 décembre, jour de Noël, les deux partis, d'un commun accord, conclurent une trêve. Elle devait durer de neuf heures du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi, et fut fidèlement observée.

Pour se divertir, les Anglais demandèrent qu'on leur permît de jouer de différents instruments de musique, et le comte de Dunois, ainsi que le maréchal de Saint-Sévère, auxquels la requête était adressée, y consentirent.

Tout rentra dans l'ordre et le guet reprit, dès que l'heure de l'expiration de la trêve eut sonné.

Pendant ce mois de décembre, le Journal du siège fait mention de maître Jean.

Lorrain, venu pour offrir ses services à la ville d'Orléans, il jouissait de la réputation d'être le meilleur maître dans le métier de coulevrinier. Il se servait d'une grosse coulevrine et se tenait ordinairement sur la barricade du pont, le boulevard de la Belle-Croix. De là, très adroit tireur, il faisait un mal énorme aux Anglais des Tourelles, et chaque jour en tuait ou blessait plusieurs. Il s'amusait à les mystifier. Dès qu'il avait lâché son coup de feu, l'ennemi le couvrait de projectiles; il se laissait alors choir soudain, comme mort, et se faisait emporter dans la ville. Les Anglais se réjouissaient, pensant être débarrassés de lui, mais il revenait rapidement en se cachant, et, se dressant debout sur la barricade aux yeux ébahis de l'ennemi, il tirait à nouveau et recommençait son manège.

Cependant, dans les environs de la ville, quelques couvents et des églises n'étaient pas suffisamment détruits. Le 29 décembre, les assiégés terminèrent les dernières destructions.

HENRI BARAUDE.

(*A suivre.*)

ORIGINES

DE

LA NONCIATURE DE FRANCE

DÉBUTS DE LA REPRÉSENTATION PERMANENTE SOUS LÉON X

1513-1521

Lorsque Léon X parvint au pontificat, 11 mars 1513, les nonciatures ordinaires étaient fondées ; presque partout, à Naples, en Espagne et Portugal excepté, elles avaient remplacé les collectoreries apostoliques du XIVe siècle [1]. J'ai montré, ailleurs [2], comment les principales, celles de France, Allemagne, Espagne, Venise, etc., avaient été établies peu à peu, dans la dernière moitié du XVe, par l'envoi presque incessant de nonces *à demeure*, qui, en vertu de leur commission même, ou par le fait d'un séjour prolongé, s'occupaient de la généralité des affaires intéressant la curie et l'Église romaine. J'ai appelé ces envoyés nonces *résidants*, et ce caractère nouveau des missions apostoliques réalisait un progrès sur les légations et nonciatures limitées ou temporaires, qui, de tout temps, depuis les origines de l'Église, avaient porté les ordres des papes à travers la chrétienté.

[1] Les nonces d'Espagne et de Portugal retinrent le titre et les fonctions de *collectores* jusque dans le courant du XVIIe siècle, lorsque celles-ci n'étaient pas confiées à un agent spécial, ce qui arriva plus d'une fois. Pour Naples, j'ai trouvé mentionnés des *collectores jurium decimarum et spoliorum camerae apostolicae* sous Paul III, Jules III et Paul IV : *Archivio di Stato* à Rome. *Mandatorum Pauli III annis 1539-1542*, et *1540-1542*, *passim*.... Et encore le 11 juin 1558. *Julio episcopo Vestano, Mandat. Pauli IV, 1557 ad 1559.*

[2] Voir mes articles : *Origines de la nonciature de France*, dans le tome LXXV de cette revue, juillet 1905, et *Origines des nonciatures au XVe siècle. Revue d'histoire ecclésiastique de Louvain*, tome VII, janvier-avril 1906.

Ce n'étaient pas encore les nonciatures modernes, dites *ordinaires et permanentes*. Nulle part, en effet, l'institution n'était complètement organisée ; nulle part, si ce n'est en Espagne, où la nonciature procéda directement, et dès avant cette époque, de la collectorerie de Castille, la succession des agents pontificaux n'était assurée par une pratique constante, officiellement et sans interruption. L'ancien système de représentation accidentelle ne disparut pas tout d'un coup, il s'en faut, et les papes du xv[e] siècle, même dominés par les soucis d'une politique temporelle, ne pouvaient s'affranchir si promptement des traditions enracinées dans l'Église romaine. Il en résultait souvent qu'après plusieurs nonces qui avaient longtemps résidé et s'étaient remplacés dans un pays, on n'en envoyait pas d'autre, jusqu'à ce que, de nouvelles nécessités surgissant, le pontife se vit contraint de négocier sur des affaires urgentes, plus graves et plus compliquées.

Sous Léon X, la situation devait changer notablement. Héritier et descendant des politiques les plus fins de l'époque, les Médicis, ce prince envisageait la diplomatie naissante tout autrement que ses prédécesseurs. Il se préoccupa davantage d'organiser les services de correspondance de la curie à l'étranger, et il prit pour modèle ceux que les souverains temporels avaient établis déjà dans toutes les cours. Il en résulta d'abord que, pendant son pontificat, les nonces se succédèrent régulièrement, à peu près partout, et qu'on put dès lors les qualifier de nonces *permanents*, c'est-à-dire *à demeure*.

En ce qui concerne la France, le fait est indiscutable : si, dans quelques pays, par suite des exigences de la politique, les agents apostoliques furent, comme sous les pontificats précédents, clairsemés et sans lien entre eux, chez nous ils se succédèrent régulièrement pendant tout le règne de Léon X. C'est qu'en fait, nulle part ailleurs, ce pape ne pouvait suivre aussi librement l'impulsion de ses idées et de ses penchants personnels.

Alors que Louis XII, chargé de toutes les censures, mis au ban de la chrétienté, voyait l'Europe ameutée contre lui par Jules II, qui avait juré sa perte, tout portait le nouveau pontife à se rapprocher de lui, à s'appuyer même de préférence sur la monarchie française. Il voulait entretenir des rapports amicaux avec tout le monde, par tempérament plus encore que

par égard pour sa dignité de pasteur, et vivre tranquille en gouvernant pacifiquement l'Église. Mais des attraits non moins puissants le faisaient pencher vers la France, et ce ne fut que sur la fin de sa vie que, poussé à bout par les exigences de François Ier, il se rangea du côté du parti austro-bourguignon.

On connait les liens fort anciens qui rattachaient Florence et les Médicis à la famille des Valois [1]. Laurent le Magnifique, père de Léon X, en particulier, avait éprouvé pour Louis XI une sympathie de diplomate, pourrait-on dire, et tous deux s'étaient rendu des services appréciables. Bien que l'arrivée de Charles VIII à Florence eût provoqué la chute et l'exil des jeunes héritiers du Magnifique, Giuliano et Giovanni, le cardinal, ceux-ci avaient trouvé plus tard en France une généreuse hospitalité, et ils s'en souvinrent, lorsqu'ils furent devenus, l'un pape, l'autre gonfalonier ou capitaine général de l'Église romaine.

Leur neveu et pupille Lorenzo étant aussi gonfalonier de Florence, les deux États, la république et l'Église, restaient étroitement unis de politique, sinon d'administration. Léon X le voulait ainsi, et il prétendit conserver avant tout la haute main sur les affaires extérieures de Florence, protectorat qui resta toujours entier, et maintint la Toscane dans l'orbite de la politique pontificale. Lorenzo à Florence, comme Giuliano et leur cousin, le cardinal Giulio de Médicis, à Rome, n'étaient que les secrétaires d'État de Léon X, et nous verrons que la correspondance avec les nonces se faisait par l'intermédiaire des deux derniers, au nom de l'un et de l'autre. Bien plus, alors que le cardinal de Santa-Maria in Portico, le célèbre Bernardo Bibbiena, au moins dans les premières années du pontificat, remplissait, comme je l'ai montré ailleurs [2], les fonctions du secrétaire d'État moderne ; pour les rapports avec les autres souverains, les deux Médicis étaient chargés plus spécialement de la France.

Cette combinaison, un peu bizarre, ne s'explique guère que par l'attitude qu'imposait à la famille son ancienne politique favorable à la France, et par la direction que les événements en reçurent dès l'exaltation de Léon X. En effet, ce fut Giuliano lui-même

[1] On a écrit un volume là-dessus : B. Buser, *Die Beziehungen der Mediciäer zur Frankreich während der Jahre 1434-1494*, Leipzig, 1879, in-8 de IX-562 p.

[2] Dans mon travail : *Une correspondance diplomatique de la curie romaine à la veille de Marignan*, publié par la *Revue d'histoire et de littérature religieuse*, t. IX, 1904.

qui, en rapprochant son frère de Louis XII, en renouant les relations entre la monarchie et la papauté, rétablit le fonctionnement de la représentation apostolique en France. Et, dans le tableau que nous allons tracer de la marche de cette institution, nous le retrouverons encore, puis, lorsqu'il mourut, ce fut son cousin Lorenzo qui, prenant la tête du parti français à la cour de Rome, dirigea dans une certaine mesure la nonciature de France. Ces influences, consacrées déjà par les traditions de la papauté, et qui contribuaient à lui donner le caractère d'une puissance temporelle, rapprochaient aussi les nonciatures ordinaires à leur début des ambassades séculières de même genre, et leur assuraient quelques-uns des progrès réalisés par ces dernières, notamment la régularité de la succession, c'est-à-dire la vraie permanence.

Léon X était à peine consacré que Giuliano lui transmettait les félicitations du roi de France, envoyées par l'intermédiaire de l'ambassadeur florentin à Paris, Roberto Acciaiuoli, plus un rappel aimable des relations que les deux frères avaient entretenues autrefois avec la cour. A ce propos, le gonfalonier recommandait chaudement de renouer les rapports diplomatiques, et le 31 mars, Léon X, saisissant l'occasion avec empressement, répondait par un bref explicite [1], rempli d'avances non moins claires, quoique conçu en termes généraux ; enfin, il donnait à Giuliano pleins pouvoirs pour négocier. On sait ce qu'il en advint : en octobre, des plénipotentiaires français arrêtaient avec le Pape les termes d'une déclaration, par laquelle le roi de France abjurait le schisme de Pise et adhérait au concile de Latran [2]. Mais, avant que l'évêque de Marseille, le célèbre Claude de Seyssel, eût ouvert directement les négociations dans une mission non officielle qu'il remplit à Rome en août, Giuliano avait certainement déjà commencé les ouvertures par l'entremise du même ambassadeur florentin.

[1] Le texte dans Bembi, *Epistularum nomine Leonis X scriptarum libri XVI*, lib. I, n° 18.

[2] Ludw. Pastor, *Geschichte der Päpste seit dem Ausgang des Mittelalters*, t. IV, 1906, 1re partie, *Leo X*, p. 46. Les articles de l'accord publiés par Dumont, *Corpus diplomaticum*, t. IV, 1re partie, p. 175-177. Sur les négociations de Claude de Seyssel, qui fut ensuite ambassadeur ordinaire de France à Rome, voir les *Diarii* de Sanuto, secrétaire de la république de Venise, publiés par la *Società di Storia patria* de Venise, t. XVI, p. 525, 548, entré à Rome le 24 juillet 1616 *è spesso in strecti colloquii col Magnco Giuliano*, t. XVII, p. 28.

D'ailleurs, tant que le roi de France n'aurait pas solennellement et en public condamné la révolte qu'il avait inaugurée, en voulant déposer le pape au conciliabule de Pise, l'Église romaine ne pouvait se faire représenter auprès de lui par un nonce, ni même avoir de rapports officiels avec lui. Et l'acte de rétractation n'eut lieu que le 17 décembre 1513, à la huitième session du concile de Latran.

Cependant, Léon X n'attendit pas cette date pour nouer avec la France des relations sinon déclarées, du moins suivies, telles que l'exigeaient les affaires bénéficiales et les besoins de l'Église gallicane.

Pour commencer, ce fut encore l'ambassadeur florentin, Roberto Acciaiuoli, qui se chargea des négociations indispensables, et, après cette sorte d'intérim, il devint vraiment nonce en titre. Ce que nous venons de dire explique aisément le fait. En réalité, dans la correspondance que Giuliano et le cardinal de Médicis avaient avec lui par l'intermédiaire de Pietro Ardinghelli [1], autre Florentin, secrétaire intime du pape, chargé de la rédaction de la correspondance diplomatique, il est simplement nommé ***orator in Francia***, et ne reçut jamais la qualité de nonce apostolique. Il ne semble pas non plus qu'aucun bref, aucune bulle ne lui ait conféré des pouvoirs spirituels et facultés proprement dits. Il n'eut d'ailleurs pas de relation directe avec le pape, et ses lettres sont toujours adressées aux deux secrétaires d'État, à Giuliano de préférence.

Acciaiuoli appartenait à une des familles les plus illustres et les plus anciennes de Florence. C'était un des meilleurs diplomates dans l'école célèbre des Machiavel et des Guichardin, et nous le retrouverons à l'œuvre sous Clément VII. Ses pouvoirs diplomatiques s'étendaient aux affaires ecclésiastiques, et nous le voyons recevoir des brefs, par lesquels Léon X lui recommandait certaines négociations bénéficiales [2]. Son successeur, Pan-

[1] Fonds Torrigiani à l'*Archivio di Stato* de Florence. La plupart de ces lettres, ainsi que de celles adressées à son successeur, du 5 mars au 11 juillet 1514, en tout 17 pièces, ont été publiées dans l'inventaire de ce fonds par Guasti, *Archivio storico italiano*, 3e série, t. XIX, 1874, p. 58-76. Sur la secrétairerie de Léon X, cf. les débuts de mon étude : *Une correspondance diplomatique de la curie....*

[2] *Regesta Leonis X, a card. Hergenröther edita*, t. I, nos 5621, 5 déc. 1513 ; 6654 à 11566, le 10 sept. 1514 ; cinq passages.

dolfini, qui le remplaça aussi comme agent pontifical, remplit un rôle analogue jusqu'en septembre 1514.

Dans l'imbroglio des débats de politique temporelle, en cet âge d'or de la diplomatie naissante, Acciaiuoli joua un rôle non moins important. En défendant les intérêts des Médicis, il se montra l'interprète fidèle et intelligent des volontés de Léon X, de sa politique tortueuse et assez compliquée. Qu'on parcoure, par exemple, la longue dépêche du 20 mars 1514 [1], dans laquelle il raconte comment il s'y est pris pour amener Louis XII à favoriser les vues du pape. Il s'agissait d'empêcher que les projets d'accord entre la France et l'Autriche, en particulier le mariage de l'archiduc Ferdinand avec la jeune Renée de France, ne se transformassent en une alliance préjudiciable à l'indépendance de l'Italie et de l'Église romaine. Acciaiuoli, qui avait été grandement stimulé par les dépêches du 5 et du 11 [2], se rendit compte des véritables dispositions du roi de France, et se retournant ensuite du côté du pape, lui représenta sans détour que le meilleur moyen d'arranger ses affaires était d'aider Louis XII à reconquérir le Milanais, à tout le moins d'empêcher les Suisses de lui faire la guerre.

Si Roberto agit sans caractère officiel bien déterminé, son successeur, Francesco Pandolfini, reçut au moins des instructions de la curie romaine [3], non seulement pour la cour de France, mais pour certains princes auprès desquels on lui recommandait de passer, comme les ducs de Savoie et de Milan, Maximilien Sforza. Et, dans une première lettre adressée en commun à l'ambassadeur sortant et à son successeur, le cardinal de Médicis enjoignait au premier de rester quelque temps pour instruire Pandolfini, le mettre au courant, et de lui laisser les chiffres, les secrets et tous les papiers qui pouvaient lui être utiles [4]. En un mot, il les traitait comme des agents dépendant de la curie (21 avril 1514).

[1] A Giuliano, Desjardins, *Relations de la France et de la Toscane*, t. II, p. 600-608.

[2] *Arch. stor. ital.*, *ibid.*, p. 58, 68, inventaire de Guasti.

[3] Sommaire dans le même inventaire, *ibid.*, t. XXVI, p. 179. On y lit entre autres choses : « Li direte (à Roberto Ac) quanto noi ci tegnamo bene serviti et contenti de la opera sua. »

[4] « N. S. hara caro che voi Roberto soprasediate un poco.... li lasciate le vostre imbreviature de li amici, et di mezi, et de lo stile, che non potriano piu satisfarci. » *Ibid.*, t. XIX, p. 68.

Acciaiuoli ne quitta la France qu'au début du mois de juin. Léon X n'avait probablement pas autant de confiance dans le nouvel ambassadeur, et d'ailleurs il est impossible que cette représentation en partie double, qui ne pouvait être qu'une combinaison provisoire, n'ait pas soulevé des difficultés, surtout à la curie, où les traditions avaient tant de force contre les nouveautés et les expédients du moment. Tout entier à ses vues de pacification, et voulant, pour les réaliser, rapprocher les rois de France et d'Angleterre, Léon X donna à Pandolfini un auxiliaire, qui devait s'occuper de cette affaire en particulier, et ne tarda pas à transformer ce nouvel agent en nonce ordinaire.

Lodovico di Canossa, évêque de Tricarico, dans la Basilicate [1], issu d'une noble famille véronaise, humaniste et homme d'État célèbre, méritait bien par son esprit cultivé, l'amabilité de son caractère, la distinction de ses manières, que son ami et parent, Baldassare de Castiglione, en lui donnant le principal rôle dans son célèbre dialogue le *Cortegiano*, l'y présentât comme le type du courtisan de la Renaissance. Il brilla à la cour d'Urbin, qui a fourni le cadre, les idées et les personnages de cette œuvre maîtresse de l'humanisme italien [2], et s'y lia d'amitié avec la plupart des hommes éminents en divers genres qui s'y étaient rassemblés de toute l'Italie, notamment avec le fin et spirituel Bernardo Bibbiena, l'homme de confiance, le porte-parole des Médicis. Tout en conservant des rapports suivis avec ses anciens compagnons, Canossa vint à Rome, et fut employé par Jules II dans les dernières années du pontificat. Sous

[1] Je n'ai pu découvrir aucun renseignement sur sa nomination à cet évêché, dont la date est incertaine. Le plus ancien document que j'aie rencontré sur la carrière ecclésiastique de Canossa est la bulle de Jules II, 4° idibus maii, 12 mai 1508, qui lui confère l'abbaye de Sant' Andrea del Bosco, au diocèse de Ceneda, république de Venise, vacante par la mort de Marco Contarini, *Regesta Vaticana*. t. 938, f°s 164-167. Il y est qualifié de *scolari Veronensi, qui militiae clericali adscribi desiderat*, et il ne pourra prendre possession de son bénéfice que *postquam clericali caractere insignitus fuerit*. Canossa avait alors trente-deux ans, et il avait déjà figuré avec éclat dans la brillante cour d'Urbain. Il dut entrer peu après dans la cléricature, et au service de Jules II, s'il n'y était encore, bien que la pièce ci-dessus n'y fasse aucune allusion.

[2] Je renvoie, pour les détails, à l'édition de cette œuvre, annotée par Vittorio Cian, qui est classique en Italie. Sur les rapports de Canossa et de Bibbiena, voir la 3e partie de mon étude *Une correspondance diplomatique.... Amitié de diplomate....*

Léon X, Bibbiena lui fit partager sa fortune, et le fit avancer dans la hiérarchie des offices curiaux [1].

Instruit, cultivé, d'un esprit aiguisé, d'une intelligence vive et fine, d'une sensibilité exquise, peut-être excessive, comme nous aurons l'occasion de le montrer, le nouveau nonce, l'homme d'État qui ouvre la série des représentants ordinaires de la papauté en France, figurait déjà au premier rang parmi les personnalités en vue, et ne tarda pas à se faire une place à part dans la diplomatie. Comme son ami Bibbiena, il était d'un charme captivant et conquérait promptement la sympathie des souverains, comme de tous les hommes qui l'approchaient. Nous en avons pour preuve l'accord unanime des contemporains, qui s'unissent à son égard en un concert universel de louanges. Un autre homme d'État florentin, Francesco Vettori, disait de lui, dans la préface de son ouvrage : *Delle cose d'Italia dal 1511 al 1527 :* « Cosi nobile, buono et degno prelato, come ne abbi conosciuto un altro, » et dans le cours de son récit : « In persuadere ha pochi pari [2]. » On pourrait dire que c'est un honneur pour la nonciature de France que d'avoir débuté avec un tel homme, et notre devoir était d'esquisser son portrait avant d'aborder son rôle diplomatique.

Parti de Rome le 20 mai 1514 [3], il arrivait à Paris le 3 juin et s'embarquait le 8 pour l'Angleterre, où il devait travailler avec les agents français à provoquer un accommodement, sinon une alliance entre les deux pays. Il fit peu de chose; Henri VIII semble avoir affecté de le tenir à l'écart; néanmoins, il le renvoya en France, porter des articles par lesquels il devait faire accepter à Louis XII les exigences du monarque anglais. Le Valois se montra plus facile, et le traité était signé le 7 août, sans que le nonce s'en fût mêlé beaucoup [4].

[1] Il ne fut pas majordome de Léon X, comme l'avance Pastor, *Geschichte der Päpste...*, ibid , p. 67, note 2, d'après un témoignage isolé et peu précis de Sanuto, t. XVI, col. 57. Je n'en ai trouvé aucune confirmation dans les documents de ce pontificat, que j'ai explorés à fond aux archives du Vatican.

[2] Imprimés dans *Arch. stor. ital.*, Appendices, t. VI, p. 284 et 344.

[3] Sanuto, t. XVIII, col. 236, 293. Je n'ai non plus trouvé aucun renseignement sur une mission que Canossa venait de remplir en Espagne, *ibid.*, 176, quand il partit pour la France.

[4] Sur ces événements, dépêches de Pandolfini en juin-août 1514, Desjardins, *ibid.*, p. 626 et suivantes. J'ai trouvé à l'*Archivio Mediceo*, à Florence, deux lettres écrites en commun par Canossa et Pandolfini, 7 juin et 18 juil-

Il avait déjà des pouvoirs généraux et indéfinis : le 14 juin, le cardinal de Médicis lui enjoignait de prendre le titre de nonce apostolique : *per conferire, intendere et tractare in nome di N. S. et nostro tutto quello che accadessi a proposito comune* [1]. La paix entre l'Angleterre et la France n'était que la première de ses missions, celle qui pressait le plus. Il continua à travailler de concert avec Pandolfini ; la correspondance expédiée et reçue leur était commune, et l'agent florentin ne cessa d'intervenir dans les affaires de la curie que vers les premiers mois de l'année 1515, où nous ne le rencontrons plus à travers les documents pontificaux, soit parce qu'à partir de janvier Giuliano fut presque constamment absent de Rome et ne se mêla plus des travaux de la secrétairerie, soit plutôt parce que Léon X jugea bon de rendre la diplomatie romaine plus indépendante, alors que son frère, épousant une tante maternelle du nouveau roi François Ier, parut inféodé à la politique française.

Une négociation importante remplit cette nonciature à deux : il s'agissait d'empêcher un retour offensif de Louis XII au delà des monts, car ce monarque ne pouvait détourner les yeux des riches plaines de la Lombardie. Léon X se servit de tous les expédients, de toutes les ruses : la saison n'était pas propice, on était en plein hiver, et le pape feignait d'encourager l'expédition, quand il la voyait empêchée par l'une ou l'autre difficulté. Surtout, il prenait pour prétexte les premiers succès du sultan des Ottomans, Sélim, en Perse, pour proposer une attaque générale de la chrétienté contre les infidèles [2]. Et lorsque Louis XII fut remplacé par un jeune homme de vingt ans, le pape ne se gêna pas pour faire entendre que ce n'était plus le moment de parler d'expédition [3].

Dans une autre circonstance, les nonces parurent manquer de cette activité à propos, de cet esprit d'initiative qui sait tirer le maître d'embarras. Le cardinal protecteur des affaires de

let. *Manoscritti Torrigiani*, *Francia*, busta II, fascicolo IV, qui se rapprochent assez de ces dépêches.

[1] *Archiv. stor. ital.*, *ibid.*, p. 72, dép. aux deux agents.

[2] Dépêches de Giuliano et du cardinal de Médicis aux mêmes, 28 oct. 1514-3 mars 1515. Desjardins, *ibid.*, p. 666-691, surtout 674-678.

[3] Voir la réponse dédaigneuse de la curie, 9 et 16 janvier, *ibid.*, 687 fin et 689.

France à Rome, l'intrigant San Severino, passait son temps à ruiner le prestige des ambassadeurs royaux, pour accaparer la direction des affaires ; il en avait déjà usé deux ou trois, y compris le fameux Claude de Seyssel, lorsque le pape s'opposa résolument au rappel du dernier, du Sollier. Au lieu d'agir, Canossa et Pandolfini, éblouis par le prestige du grand écuyer Galeazzo de San Severino, favori du roi, qui soutenait son frère de tout son crédit, attendirent quelque temps, puis sollicitèrent un supplément d'instruction. Ils s'attirèrent une verte semonce et une réponse foudroyante du cardinal de Médicis (1er décembre) [1]. Conséquence : San Severino vit sa fortune politique ruinée à Rome; mais, chose curieuse, il s'en prit à Canossa, et ne manqua aucune occasion de lui jouer quelque mauvais tour dans les cercles de la cour romaine [2], et d'affaiblir son crédit à celle de France.

C'est que le nouveau nonce, par son prestige personnel et ses brillantes qualités, autant que sous l'action des circonstances comme des volontés diverses qui s'imposaient à la curie, accaparait peu à peu les affaires pontificales, et réduisait Pandolfini à son rôle d'agent florentin. Avec son caractère aimable, enjôleur, il eut vite conquis la confiance de Louise de Savoie, et par elle, l'esprit de son fils François Ier, sur lequel elle était toute-puissante. Ses qualités de diplomate, d'humaniste et d'Italien devaient plaire infiniment à ces deux personnages, épris de tout ce qui était beau, brillant, de tout ce qui avait du charme ou de l'esprit; Canossa réussissait parfaitement, sans se servir de la recommandation qu'il avait sollicitée par flatterie de Giuliano, devenu le beau-frère de Madame mère [3], et savait même devancer les conseils de son ami Bibbiena. Celui-ci n'était pas moins maltraité par San Severino, qui faisait courir le bruit que le pape n'avait pas grande confiance dans ses deux ministres :

[1] *Ibid.*, p. 671-673, 1er décembre : « Perche burlando fate simile la rotta del Turco allo avere ritenuto Soliers ?.... »

[2] Cf. *Une correspondance diplomatique....*, 3e partie, passim. Il semble bien, d'après ces incidents et les témoignages divers, qu'il y avait des rivalités et des jalousies entre la coterie de San Severino et l'entourage des Médicis, dont faisaient partie Canossa et Bibbiena.

[3] Lettre du 14 février 1515, dans *Lettere de' principi*, édition Ziletti, Venise, 1571, t. I, f° 8 : « Non sarebbe forse se non bene che V. Sria le scrivesse, quando si fida di me, et quanto ella liberamente puo parlar meco delle cose di N. Sre et di V. Sria. »

le péril commun rapprocha ceux-ci plus intimement, et ces hommes, les plus habiles et les plus fins de leur époque, ne pouvaient manquer de réussir en France.

Un autre incident favorisa encore la fortune de Canossa. Giuliano, allant à la cour de Savoie pour ses noces, proclamait à Gênes que son frère le pape penchait vers le parti français [1]. Ce propos inconsidéré, qui détourna le doge Fregoso d'entrer dans les combinaisons de Léon X, mécontenta ce dernier, et il résolut dès lors de séparer davantage les affaires florentines de la politique pontificale, et de sauvegarder les intérêts de l'Église romaine, en ne confiant leur défense qu'à des membres de la curie, et non à des laïques.

Il avait déjà, d'ailleurs, accru l'autorité de son agent en France, en lui conférant le titre et les facultés de légat *a latere*, honneur qui, dès le XVe siècle, caractérisait les nonces à demeure. Bien que les préjugés gallicans fussent contraires à ces privilèges ultramontains, qui lésaient les libertés nationales, Canossa avait su les faire confirmer par le roi dès le 19 janvier, quelques jours seulement après le changement de règne, avec quelques modifications imposées par les lois du royaume [2]; on lui interdisait les évocations de procès pour raison de bénéfices, les congés de non-résidence, les unions de bénéfices et aliénations de domaine ecclésiastique, les dérogations aux droits et statuts de l'Église gallicane, les réserves et expectatives, etc. Et encore, devant l'opposition du Parlement, qui n'enregistra ces facultés que le 29 avril, et seulement sur une intervention officielle du chancelier Duprat, le nonce dut-il accepter de nouvelles restrictions, promettre de n'user de ses privilèges que sous le bon plaisir du roi, sans préjudice des coutumes, libertés et privilèges du royaume, du concile de Bâle et de la Pragmatique Sanction, de ne conférer que soixante bénéfices en tout.

Ces oppositions, qui recommençaient à l'arrivée de chaque légat, ne pouvaient guère embarrasser l'évêque de Tricarico,

[1] Le secrétaire Ardinghelli, qui représentait ses intérêts auprès du Pape, lui en faisait des remontrances, *Arch. stor. ital.*, *ibid.*, p. 227, 229, le 5 février.

[2] Les divers textes s'y rapportant dans *Ordonnances des Rois de France*, publication faite sous les auspices de l'Académie des sciences morales et politiques, *François Ier*, t. I, Paris, 1903, p. 95-103. Sur les incidents au Parlement : Dupuy, *Preuves des libertés de l'Église gallicane*. Paris, 1731, II, p. 74-75.

mais, en fin de compte, l'exercice de ses privilèges restait à la merci du roi; avec ce dernier, il sut toujours s'arranger, et retira de ses pouvoirs tous les bénéfices que la munificence papale lui permettait d'en retirer. Léon X les renouvela lors de l'entrevue de Bologne [1], en les enrichissant de plusieurs nouvelles concessions. Les quarante et quelques faveurs, qu'énumèrent les bulles, et dont nous ne pouvons donner qu'un court aperçu, avaient un double objet : accroître le prestige du nonce en multipliant le nombre de ses amis et protégés, augmenter ses ressources et lui permettre de tenir un rang convenable, grâce à la perception des droits de chancellerie qu'entraînaient la plupart de ces faveurs.

Cette institution des facultés, renouvelée des cardinaux légats *a latere* du moyen âge, et que les papes du siècle précédent avaient appliquée à leurs premiers nonces résidants, se maintiendra encore pendant une partie du xvie siècle, et en se transformant, restera un des éléments des nonciatures permanentes. C'est par les pouvoirs spirituels, ceux-là et d'autres analogues, comme ceux qui étaient attachés au caractère épiscopal dont la plupart des nonces étaient revêtus, que ces derniers se distinguèrent des ambassadeurs séculiers, surtout à l'époque où la diplomatie pontificale leur donnait un rôle plus temporel que spirituel.

Certaines de ces facultés entraînaient l'immixtion des nonces dans les affaires administratives d'un État, et l'on comprend que les souverains et les tribunaux les aient vues avec défiance. Non seulement celles qui concernaient les biens ecclésiastiques et les bénéfices, mais d'autres, comme les privilèges de légitimer les bâtards, par suite de les rendre aptes à hériter, de créer des notaires, à une époque où les actes publics, civils et religieux, se confondaient presque, mettaient en cause les intérêts du gouvernement et ceux de la société, qui ne pouvaient que s'arroger un contrôle sur eux, et les réduire à leur minimum d'exercice. Les pures faveurs spirituelles elles-mêmes, comme les indulgences, comportaient des compensations en aumônes, et, en général, ces facultés étaient une source de gros revenus pour

[1] xvi kal. januarii, 17 décembre 1515. *Secreta Leonis X*, dans *Regesta Vaticana*, t. 1194, f° 52.

la curie, ses officiers et ses agents. Aussi s'élevait-il souvent, dans la chrétienté, des plaintes et des protestations, l'on prenait même des mesures contre l'exportation des monnaies à Rome.

Avec la situation exceptionnelle que lui créaient ses pouvoirs presque cardinalices, le nonce vécut à la cour brillante de François I[er] ou dans son voisinage, ne se détachant presque pas de la personne royale, qu'il suivit à travers la France, et en chevauchant, comme il le dit lui-même, pour assister au sacre de Reims [1], puis à l'entrée solennelle en la capitale, janvier-février 1515. A Paris, il vivait aussi dans la compagnie de Louise de Savoie, mais entreprit un plus long voyage, lorsque le roi partit pour la campagne d'Italie. Après ses séjours à Lyon, Grenoble, Turin, avec l'ambassadeur de Florence, il vit de près la bataille de Marignan, ne quitta pas la suite du roi dans ses déplacements à travers l'Italie. De retour en France, au début de 1516, il voyagea le long du Rhône, de Lyon à Avignon, pendant que le roi et Madame accomplissaient leur pèlerinage à la Sainte-Baume, et revint lentement vers Paris avec la cour [2].

Nous pouvons ainsi le suivre, ou peu s'en faut, pendant les trois années de sa nonciature, et encore dans le courant de 1517, quand le roi entreprit un voyage à travers le nord de la France. Il inaugurait ainsi réellement ce régime des nonciatures ordinaires de l'ancien régime, qui, plus attachées à la cour qu'au gouvernement, étaient loin de présenter, comme celles de notre époque, la tournure tranquille d'une administration à poste fixe. Sans avoir des services aussi compliqués, un personnel aussi nombreux que les nonces postérieurs, au temps où l'institution avait atteint son complet épanouissement, Canossa devait être entouré de plusieurs secrétaires, d'officiers divers, toute une suite, qu'exigeaient non seulement la rédaction de la correspondance, les relations à entretenir avec la cour, les ministres du roi, les pouvoirs publics, du gouvernement et des

[1] « Nella campagna, et cavalcando nel viaggio della vostra consecratione, » dit Canossa, dans la dédicace au Roi de son traité *Del Governo del regno di Francia*, manuscrit à la bibliothèque vaticane, Urbinat., 858, f° 6.

[2] Pour les voyages de François I[er] en 1515-1517, voir *Journal de Jean Barrillon*, publié par la Société de l'histoire de France, t. I, et pour celui de Canossa en Italie ainsi que son retour, correspondance de l'agent florentin Pandolfini, qui voyagea de concert avec lui, Desjardins, *ibid.*, p. 699-773.

provinces, mais encore l'exercice de ses facultés spirituelles.

Sur le fonctionnement de sa nonciature, nous devons nous en tenir à ces indications générales, les renseignements plus précis manquent; mais nous savons au moins, de plusieurs sources, que Canossa était en relation suivie, officielle, périodique, avec le cardinal de Médicis, qui prenait les ordres du pape et faisait rédiger les dépêches par le secrétaire Pietro Ardinghelli [1]. Le nonce lui adressait les siennes, mais il nous en est resté fort peu, et c'est à peine si nous pouvons mieux établir le rôle diplomatique de Canossa que le progrès de la nonciature entre ses mains [2]. C'est avec les documents contemporains, épars çà et là, avec des témoignages tirés de partout, que nous pouvons donner une pâle idée du rôle d'un nonce qui compta certainement parmi les plus remarquables en notre pays.

Pendant cette année 1515, où l'invasion française, que rêvait déjà Louis XII, menaçait plus que jamais la péninsule, le pape s'efforçait, sinon d'empêcher l'expédition, du moins de réduire à leur minimum les conséquences fâcheuses qu'elle pouvait avoir pour l'indépendance du Saint-Siège. Il tenait en suspens sur la tête des Français la menace d'une ligue arrêtée déjà entre les Suisses, l'empereur, le duc de Milan, à laquelle il ne manquait plus que l'adhésion de Rome, et il faisait demander entre temps, par son nonce, la renonciation de François I[er], en faveur du pouvoir pontifical, à ses droits sur Naples, Parme et Plaisance.

[1] Ces dépêches, imprimées la plupart par Guasti, dans *Arch. stor. ital.*, *ibid.*, t. XX. Nous avons dit ailleurs, *Une correspondance diplomatique.....*, 3[e] partie, que Bibbiena suppléa le cardinal de Médicis pendant la dernière moitié de l'année 1515, celui-ci étant légat en Romagne et à l'armée pontificale de Lombardie.

[2] A part les trois dépêches d'avril, résumées plus bas, je n'ai pu mettre la main que sur quelques rares lettres de cette nonciature, et qui sont en dehors de la correspondance officielle avec la curie; par exemple *Lettere de Principi*, Venise, 1581, édition un peu différente de celle de 1571, f[os] 17-20, cinq lettres adressées à Andrea Ammonio, secrétaire de Henri VIII, et à d'autres. Les nombreuses lettres de Canossa, imprimées dans ces deux recueils et dans plusieurs autres du XVI[e] siècle, se rapportent toutes à sa vie postérieure. Il en est de même de diverses collections inédites qui se trouvent à Vérone, bibliothèque de l'évêché, et bibliothèque municipale; dans cette dernière, recueil de copies de plus de 500 lettres par le P. Placido Bresciani. Sur la correspondance et les œuvres de Canossa, voir l'étude critique du professeur Pastor, en appendice dans *Geschichte der Päpste*, 2[e] partie, *Clément VII*. Cet historien m'affirme qu'il n'y a pas une lettre de la nonciature dans les collections inédites ci-dessus.

Les lettres par lesquelles Tricarico rendait compte de ses négociations, 9-23 avril, de beaucoup les plus importantes dans le petit nombre de celles qui nous sont restées [1], suffiraient à nous donner l'impression d'une diplomatie consommée, qui sait au besoin tirer parti d'un échec, le faire servir aux intérêts du maître. Tricarico s'entoura de toutes les précautions pour formuler une demande, dont il devait connaître d'avance le résultat, et se servit de l'intermédiaire de Madame, qu'il avait déjà gagnée aux intérêts du pape. François Ier, dont la dynastie était à peine établie sur le trône, ne pouvait amoindrir les droits de sa couronne. Le nonce sut habilement atténuer l'impression que devait causer cet échec, non seulement par le nombre et l'importance des renseignements que renfermaient ses dépêches, non seulement en montrant clair comme le jour que le roi ne pouvait répondre autrement, mais en donnant des conseils sur l'attitude à tenir envers la France, et il traçait pour ainsi dire la ligne de conduite que Léon X ne perdit jamais de vue dans ses rapports avec François Ier: Il se peut, disait-il, que ces souverains se tiennent sur la réserve pour s'acquérir d'autres alliances à moins de frais, et réduire le pape à leur discrétion. Néanmoins, je vois qu'ils attachent une importance capitale aux bonnes grâces de Sa Sainteté. Et il ajoutait, pour mieux faire accepter des conseils déguisés : Notre Seigneur est prudent et saura bien se gouverner. Il développait longuement, et par le détail, les motifs de refus que Madame lui avait énumérés. Il avait obtenu d'eux beaucoup de bonnes paroles, comme la promesse d'élever brillamment Giuliano, qui était devenu leur allié.

Néanmoins cet échec de Canossa ne fut pas sans lui causer des désagréments à Rome même. Les Français, pour couper court à l'intrigue, s'empressèrent de la divulguer, bien qu'elle eût été nouée sous le sceau du secret, et mirent ainsi la cour pontificale en mauvaise posture auprès de la maison d'Autriche.

[1] Au cardinal de Médicis, imprimées, d'après le manuscrit 1020 de la Bibliothèque palatine à Heidelberg, dans *Arch. stor. ital*, Appendices, t. I, 1842, p. 306-317. Cette demande de Léon X, qui paraît étrange à première vue, et que les historiens n'ont pu jusqu'ici s'expliquer, était tout naturellement dictée par le désir de ne pas voir les États pontificaux menacés des deux côtés par la même puissance, qui détiendrait Naples au midi, Milan sur la frontière nord. Voir l'ouvrage cité de Pastor, 1re partie, p. 74.

Le pape ne fut pas éloigné de croire que son agent avait quelque part à l'indiscrétion. En tout cas il lui reprochait d'avoir fait manquer la pratique, en la découvrant trop tôt et trop vite [1]. Avec sa sensibilité excessive, Canossa ne put s'empêcher de protester, non sans quelques plaintes, et même un peu de récrimination. Et son ami Bibbiena, qui avait pris à l'affaire une part toute spéciale, lui envoyait, pour le calmer, les plus chaudes assurances sur l'estime, l'attachement et la confiance que le pontife et les Médicis [2] lui avaient voués. Le pape avait reconnu son erreur, et ne cessait depuis de faire l'éloge de son agent, de le tenir pour un des plus dignes prélats de sa cour. L'incident parut clos, mais il avait fait naître entre Canossa et la cour de Rome des germes de défiance réciproque, qui devaient plus tard porter leurs fruits.

Le nonce continua ses négociations sur le même objet, jusqu'à la veille de Marignan, lorsque l'attitude de Léon X ne permit plus de douter qu'il ne fût entré dans la ligue antifrançaise. Ce dernier lui ordonnait toutefois de ne pas quitter la personne du roi, et de s'établir auprès du duc de Savoie, pour tirer parti de l'ascendant que ce prince exerçait sur François Ier, comme de la sympathie qu'il avait manifestée pour la cour de Rome, depuis surtout son alliance de famille avec Giuliano de Médicis.

Dans les négociations continuelles qui se poursuivaient pendant ce temps entre Léon X et plusieurs agents français à Rome, pour la conclusion d'une ligue et la conquête de la Lombardie, Canossa n'intervint que par intermittence. C'est ainsi qu'à Lyon, fin juillet, chargé de présenter un projet de capitulation rédigé par le pape, il ne pouvait le faire accepter, et le roi lui en opposait un autre qui avait été dressé sur une conversation avec le pontife, et dont l'arrangement se poursuivait à Rome [3].

[1] « Esso orator à passa i termini, » disait-il à l'ambassadeur vénitien, *Diarii* de Sanuto, XX, 206. Le 20 août, il faisait rédiger un mémoire éloquent et énergique sur l'incident et les négociations ultérieures, et l'envoyait à Florence, pour qu'il tombât sous les yeux du roi. *Archivio della Società romana di Storia patria*, XVI, p. 210-215. Je ne sais pas pourquoi l'éditeur l'attribue au cardinal de Médicis, qui se trouvait en Romagne. Il doit être de Bibbiena.

[2] *Une correspondance diplomatique....*, 3e partie. On y voit que Bibbiena, qui avait monté l'affaire, fut aussi pris à partie par les courtisans à la suite de l'échec.

[3] Sommaire de la dépêche du 30 juillet, dans celle d'Ardinghelli à Giuliano. Rome, le 6 août, *Arch. stor. ital.*, *ibid.*, t. XIX, p. 246.

Le nonce ne tarda pas cependant à reparaître au premier plan, grâce à la situation que les événements lui donnèrent bientôt. Parti de Grenoble le 19 août, il arrivait le 25 à Turin, et y séjourna jusqu'au matin de Marignan. Il se rendit alors au camp français, et commença, immédiatement après la bataille, les négociations avec le concours du duc et de Buondelmonti, agent de Lorenzo.

La bataille décisive qui venait de se livrer jetait tout aux pieds du vainqueur. Le soir même le traité était signé à l'abbaye de Chiaravalle, près de Milan. Canossa restituait Parme et Plaisance, anciennes dépendances du Milanais, et posait le principe d'une alliance qui mettait le pape, Florence et les Médicis sous la protection de François Ier, 13 septembre. Peu rassuré sur l'accueil que son œuvre trouverait à Rome, il s'attarda plusieurs jours, et n'arriva que le 25 auprès du pape, pour solliciter sa ratification. Celui-ci, de son côté, ne pouvait abdiquer du premier coup sa politique antérieure par un acte de soumission. Le 28, Canossa écrivait au grand maître de France, Arthur Gouffier de Boisy, pour faire patienter le vainqueur, en lui annonçant que le cardinal de Médicis avait l'ordre d'évacuer Parme et Plaisance [1]. Et dans les articles amendés que son agent remportait le 1er octobre, le pape faisait des réserves concernant les droits du pouvoir temporel sur ses vassaux (entendez Ferrare et Urbin), comme sa propre souveraineté à Florence.

Le 7, Canossa rencontrait le monarque à Pavie, et, à force de souplesse, lui arrachait quelques concessions, par la promesse que donnait François Ier de ne pas s'ingérer dans les affaires de la cité. Continuant son va-et-vient entre les deux souverains, le nonce retournait au pape, et lui faisait signer le traité le 13, à Viterbe [2]. Son rôle de pacificateur était terminé, mais sa situation n'en devenait guère plus facile, entre les deux nouveaux alliés, qui prétendaient bien ne retirer que tout bénéfice, l'un de son titre de protecteur, l'autre de sa condition de protégé.

Après ce travail fiévreux d'un mois de négociations continuelles, Canossa s'effaça pour suivre en spectateur la marche

[1] Copie aux Archives du Vatican, *Particolari*, t. 153, pièce 97. Sur l'ensemble des négociations, et pour le rôle de Canossa, voir *Une correspondance diplomatique....*, fin de la 2e partie, et ouvrage de Pastor, déjà cité, p. 86-87.

[2] Le texte dans Dumont, IV, 1re partie, p. 214-215.

triomphale des Français à travers la Lombardie. Il ne prit part à l'entrevue de Bologne que comme comparse, peut-être comme introducteur et messager, interprète rompu aux subtilités du langage diplomatique. Tout au plus fut-il chargé de préparer certains détails de l'entrevue, d'aplanir les difficultés d'étiquette et autres, et il semble bien qu'il ne fut pas appelé à discuter le programme, même en ses parties accessoires ou secondaires.

Pour éclairer son rôle en cette occasion, nous n'avons guère que deux lettres de lui, assez curieuses, qu'il écrivait de Milan le 2 décembre, aux cardinaux Bibbiena et de Médicis, les deux confidents de la politique papale. Il leur annonçait la prochaine arrivée du Roi Très Chrétien à Bologne, et demandait des instructions sur ce qu'il avait à faire lui-même. Mais l'intérêt de ces pièces, les seules lettres inédites que nous ayons de la nonciature de Canossa, consiste surtout en ce qu'elles nous font saisir sur le vif le caractère du personnage, tel à peu près que nous l'avait déjà révélé sa correspondance intime avec Bibbiena [1], impressionnable, sensible aux moindres contrariétés, porté à se plaindre, assez peu patient, qualité que Léon X prisait par-dessus tout [2]. Il blâme l'attitude du cardinal de San Severino, qui s'est hâté de partir au-devant du pape, le laissant seul au camp ; regrette de ne pas recevoir d'ordres, et surtout de n'avoir pas été appelé à débattre dans les conseils de Sa Sainteté le programme de l'entrevue ; enfin il appréhende de ne pas trouver à Bologne de logement convenable, parce qu'il n'est pas inscrit sur la liste des invités de la curie, et il se demande, par forme de demi-plaisanterie, s'il ne sera pas contraint de coucher à la belle étoile [3].

La réponse de son confident laisse entrevoir ce qu'on pensait dans l'entourage de Léon X d'un ambassadeur en somme peu

[1] J'ai consacré à cette correspondance toute la troisième partie de mon étude ci-dessus. Les deux lettres de Canossa se trouvent en originaux aux Archives d'État de Florence. *Archivio Mediceo avanti il principato*, filza 103, pièces 141 et 142.

[2] « Uso dire che cio (la susceptibilité) vien da poca patientia, et che la patientia è una delle majori virtu che habbia l'huomo. » Bibbiena à Canossa, 14 février. *Particolari*, *ibid.*, f° 36.

[3] « Dio voglia che a me non advengha peggio che a Brandino (personnage de la comédie italienne), il quale volea mettere il letto in una sala, et che a me non bisogna metterlo in nel cortile. » Cité par Madelin, *De conventu Bononiensi*, Paris, 1903, p. 53.

commode, sinon exigeant. On était à ce moment très affairé à la cour pontificale, et l'ami lui-même n'avait guère le loisir d'assurer les commodités de chacun, ni d'apaiser des susceptibilités. Chargé par le pape, quelques jours après, le 5, de mettre le nonce au courant des mesures prises par la curie, et de lui tracer ce qu'il aurait à faire, il l'avertissait en post-scriptum qu'il eût à rester auprès du roi, comme introducteur des deux cardinaux envoyés au-devant de lui, qu'il ne pourrait revenir auprès du pape que sur leur permission, et quand ils n'auraient plus besoin de lui. Ce fut tout, et le nonce dut se le tenir pour dit !

S'il resta à l'écart pendant les graves débats qui se déroulèrent à Bologne, il n'eut non plus aucune part dans les négociations du concordat, qui se déroulèrent en présence du pape et de quelques cardinaux, tant à Bologne qu'à Rome, pendant la première moitié de l'année suivante. Il eut cependant à poursuivre la promulgation de l'accord dans le royaume et l'exécution de ses clauses. Cependant en mai 1516, il recevait une longue instruction sur les difficultés particulières que la Pragmatique Sanction avait provoquées dans les débats, et devait donner, en échange des engagements pris à l'encontre de cet acte schismatique, les bulles de la décime et de la croisade, auxquelles le roi tenait beaucoup [1]. En avril 1517, il remettait à François I[er] les deux décrets du concordat et de l'abolition de la Pragmatique, avec divers brefs afférents, mais les vives résistances que soulevèrent ces deux actes ne commencèrent qu'à sa sortie de la nonciature.

Par ailleurs, l'année 1516 fut pour lui, après son retour de la campagne d'Italie, une période de grande activité et de luttes laborieuses. Tout en restant indépendant, il devait opérer de concert avec l'ambassadeur florentin Francesco Pandolfini, qui représentait les intérêts de Lorenzo, capitaine général de Florence, et reflétait ses idées, ses combinaisons. Or, depuis la mort de Giuliano, février 1516, Lorenzo avait pris une place plus grande dans la politique de Léon X, et ses ambitions person-

[1] Cette instruction sommairement résumée par Guasti, *Archivio storico italiano*, t. XXVI, p. 179, et citée dans l'ouvrage ci-dessus mentionné de Madelin, p. 82 et 86, se trouve en minute à Florence, *Manoscritti Torrigiani*, *Francia*, busta II, fascicolo IV, inserto 5. Elle est du cardinal Santi Quattro.

nelles, comme ses intrigues, contrecarraient parfois, compromettaient souvent la diplomatie de l'Église romaine.

Léon X, tout en retardant la signature d'une ligue que François I[er] le pressait de conclure selon les vues échangées à Bologne, mais avec l'arrière-pensée de le faire servir à ses plans, Léon X s'efforçait de satisfaire son allié le plus possible, de réaliser le programme qu'ils avaient élaboré dans cette entrevue [1], sans compromettre la dignité du pouvoir temporel et l'honneur de l'Église. Canossa, que ses sympathies déjà françaises rapprochaient plutôt de Lorenzo, semblait avoir la tâche facile, mais il vit peu à peu les difficultés naître sous ses pas, par suite des exigences toujours croissantes de la politique française.

A la mort de Ferdinand le Catholique, janvier 1516, François I[er] prenait feu, et priait le pape de l'aider à conquérir le royaume de Naples. Canossa répondit que l'entreprise ne pouvait réussir qu'à la condition d'être menée promptement, et dans le plus grand secret, afin de ne pas compromettre sans résultat la papauté auprès des autres puissances, et de peur de provoquer une coalition générale pour défendre les droits des princes aragonais [2]. Mais la France n'était pas prête, et les conseils du roi, se perdant en délibérations oiseuses et interminables, laissaient au pape tout moyen de traîner les choses en longueur, toutefois à ses risques et périls, comme on le vit peu après, au mois de mars.

En effet le nonce avait à dénoncer les armements considérables que l'empereur Maximilien faisait contre le duché de Milan, avec la connivence des Suisses et l'appui des grandes puissances, qui avançaient de l'argent. Il était indispensable, faisait-il remarquer, de prendre des mesures immédiates et énergiques, afin d'assurer aux Italiens amis de la France, et à la cour

[1] Les conférences de Bologne se passèrent dans le plus grand secret, en des tête-à-tête entre Léon X et François I[er] ; il n'en fut dressé aucun instrument officiel, et on ne les connaît guère que par l'évolution ultérieure de la diplomatie franco-papale. L'historien Pastor, après avoir mentionné les diverses entrevues secrètes, se borne donc à indiquer en peu de mots les principaux points que cette évolution permet d'établir avec certitude. *Geschichte der Päpste seit dem Ausgang des Mittelalters*, t. IV, 1[re] partie, p. 96-100.

[2] Cf. la longue instruction du cardinal de Médicis, 10 février, que Canossa devait suivre point par point. *Arch. stor. ital.*, *ibid.*, t. XX, p. 21-24.

de Rome en particulier, les moyens de parer le coup. Néanmoins le mois s'écoula, sans que Canossa pût expédier la moindre réponse décisive [1], et le pape dut s'accommoder le moins mal possible avec Maximilien. Les plaintes, les récriminations, les soupçons que sa manière d'agir ne manquait pas de provoquer à la cour de France, et les émotions que ces injustices éveillaient dans l'âme de Léon X, rendaient la tâche du nonce plus difficile ; déjà à la suite des derniers incidents, il avait à présenter une longue justification, point par point, des actes pontificaux [2], tandis que d'un autre côté on lui reprochait à la cour de Rome de n'avoir pas dénoncé les propos déplacés que François Ier tenait trop souvent sur le compte du pape.

En fait, le roi estimait que celui-ci conservait trop d'indépendance, et voulait l'engager dans un traité d'alliance qui l'enchaînât pour l'avenir. Naturellement il lui imposait les conditions les plus onéreuses, quelques-unes humiliantes même, comme celle de comprendre dans le traité, à titre de protégé de la France, le duc de Ferrare, vassal assez infidèle du Saint-Siège, en même temps qu'il réclamait, au nom de ce protégé, la restitution de Modène et de Reggio, promise à peu près à l'entrevue de Bologne. Canossa, qui connaissait les dispositions irréductibles du pape à ce sujet, avait une première fois écarté cet article de ses conférences avec le souverain ; il en reçut des éloges, ce qui lui arrivait rarement, et on profita de l'occasion pour lui recommander d'arranger le différend, comme de lui-même, de manière que l'affaire ne fût plus remise sur le tapis, surtout de faire en sorte que le pape n'en éprouvât plus de contrariété [3].

Les réclamations acrimonieuses de la cour faisaient craindre, en effet, que Canossa ne défendît pas avec assez d'énergie la politique papale, soupçonner même qu'il ménageait trop les Français. Après le traité de Noyon, qui permettait aux contractants de secourir leurs alliés, le successeur du Catholique, Charles

[1] *Ibid.*, p. 26-36, du 6 mars au 4 avril. Le pape agissait alors en tout avec bonne foi et bonne volonté, comme le montrent les dépêches connexes au cardinal Bibbiena, légat auprès de l'empereur.

[2] Envoyée le 17 avril, *ibid.*, p. 41 45.

[3] *Ibid.*, p. 228-229, le 4 septembre. Il y a malheureusement une lacune de mai à septembre dans la correspondance du secrétaire Ardinghelli, qui se trouve aux *Manoscritti Torrigiani.*

d'Autriche, avait obtenu du pape le passage à travers les États de l'Église pour les troupes qu'il envoyait de Naples au secours de Vérone, ville impériale alors assiégée par les Vénitiens, avec l'appui du roi de France. Léon X n'avait pas accédé à la demande sans prévenir ce dernier [1], néanmoins ce fut un des griefs dont les officiers de François Ier firent le plus de bruit, dans leurs procédés d'intimidation contre le pape. Devant ces complications grandissantes, les Médicis, ne pouvant plus retarder la signature du traité d'alliance qu'on leur réclamait toujours plus instamment, résolurent d'envoyer un nonce extraordinaire, le camérier Latino Benassao, pour surveiller à la fois et seconder Canossa dans les affaires les plus urgentes [2].

Cette mission *ad tempus* dura plus de trois mois. Dépêché le 25 novembre 1516, Benassao était de retour le 11 mars 1517 [3]. Entre les rares pièces qui nous ont été conservées des nonciatures au temps de Léon X, nous n'avons qu'une lettre de lui, datée de Romorantin le 13 janvier [4], dans laquelle il est question des deux principaux points de sa mission, l'affaire de Ferrare, et le mariage de Lorenzo de Médicis que le pape voulait établir en France. Benassao ne réussit que lentement, péniblement, en partie, et le pape eut à se plaindre de ses longueurs [5].

On ne pouvait se mettre d'accord sur la question de Ferrare, et ce point, capital pour le pouvoir temporel, suffisait à tout arrêter. Les nonces reçurent cependant la permission de conclure, pourvu que le roi n'étendit pas sa sauvegarde aux délits que le duc aurait pu commettre depuis le départ de Latino. Le débat traina jusqu'au mois de février 1517 ; le roi réclamait encore la restitution de Modène et de Reggio, et que le tout fût bien spécifié dans l'acte de convention. Les dépêches des nonces étaient remplies des plaintes et des propos de défiance proférés

[1] *Ibid.*, p. 230-231, 3 sept. Sur les récriminations des Français, p. 235-236, 239-240, 242, 4 et 20 oct., 11 nov.

[2] « Per conferire con voi... molte cose, le quali saria molte difficile exprimere per lettere. » Le 22 nov., *ibid.*, p. 244.

[3] Pieper, *Zur Entstehungsgeschichte der standigen Nunziaturen*, Fribourg en Brisgau, 1894, p. 47, note 4.

[4] Archives de Florence, *Carte Strozziane*, t. VIII, f° 106.

[5] *Arch. st. ital.*, *ibid.*, p. 246, 371, 377, 12 déc., 1er février, 8 mars 1516-1517.

par le souverain : que le pape usait de ces procédés pour lui extorquer de l'argent, qu'il le chargeait auprès des ambassadeurs étrangers à la curie, intriguait avec les Suisses, remplissait de ses récriminations les cours de la chrétienté [1]. De leur côté les nonces pouvaient invoquer la mauvaise volonté patente de Lautrec, gouverneur du Milanais, rejeter sur lui, comme sur la connivence de son maître, la tentative à main armée que faisait en ce moment même l'ancien duc d'Urbin, Francesco Maria della Rovere, pour recouvrer ses États [2].

En mars 1517, la capitulation, qui donnait un corps et toute valeur diplomatique aux arrangements de Bologne, était arrêtée, signée du pape, des Florentins et des Médicis : le roi revenait cependant sur la protection de Ferrare. Ce ne fut que le 27 avril que le traité fut ratifié des deux parts. Ferrare en était exclu, mais le pape s'engageait à lui restituer les deux villes en litige sept mois après l'apaisement des troubles d'Urbin, et toutes choses une fois remises en état [3].

Latino avait déjà terminé son ambassade, mais les embarras du nonce ordinaire ne faisaient que s'accentuer. Malgré le crédit dont il semblait jouir à la cour, il n'obtenait presque rien de ce qu'on le chargeait de solliciter, ni l'évêché de Maillezais pour le cardinal Accolti [4], ni l'abbaye de Chiaravalle en Milanais, que le pape avait conférée à Giulio de Médicis; il ne parvenait pas à régler le douaire de la duchesse de Nemours, veuve de Giuliano [5]. Le pape avait beau supplier François Ier de renoncer à toutes ses aigreurs, et le tenir au courant de ses négociations, le roi

[1] *Ibid.*, p. 375, le 11 février 1517; voir aussi la longue apologie du pape, 8 et 9 mars, p. 376, 377

[2] Pour ces incidents, dépêches du cardinal de Médicis, du 16 janvier au 10 mai, *ibid.*

[3] *Ibid.*, p. 387; l'acte arrêté par le pape avec les évêques de Meaux et de Saint-Malo (les frères Guillaume et Denys Briçonnet), ambassadeurs de France, court sommaire d'après les *Manoscritti Torrigiani*, *ibid.*, t. XXVI, p. 185.

[4] Canossa au même personnage, Paris, le 2 mai 1517, *Lettere de' Principi*, éd. de 1581, fos 19-20. Il a peu d'espoir de réussir, mais lui fera obtenir une compensation. Voir aussi Sanuto, XXIII, 130-131, Paris, le 17 octobre 1516. La conversation que l'ambassadeur vénitien rapporte comme témoin, et les plaisanteries que le roi se permettait à l'égard du nonce, sont topiques et tendraient à montrer que celui-ci n'avait guère maintenu son prestige d'agent papal.

[5] *Arch. stor. ital.*, *ibid.*, t. XX, *passim*.

ne manquait aucune occasion de lui chercher noise, le rendait responsable de tout, des agissements du cardinal de Sion, Mathias Schinner, ennemi mortel du nom français, du passage aux Pays-Bas de l'archevêque de Chieti, Gianpetro Caraffa, alors nonce en Angleterre, et plus tard Paul IV; il exigeait le rappel de l'évêque de Veroli, agent papal auprès des cantons suisses, se plaignait tantôt que le pape voulait révoquer la décime de la croisade [1], tantôt qu'il refusait de l'étendre au duché de Milan. La politique compliquée de Léon X, ses efforts constants pour maintenir l'équilibre entre les grandes puissances chrétiennes, sauvegarder l'indépendance de l'Italie et le prestige du Saint-Siège, expliquaient ces griefs sans les justifier, mais la situation de Canossa, pris entre les exigences excessives des Français, et celles fort légitimes du maître, n'en devenait que plus difficile : il devait être sacrifié aux unes et aux autres.

On estimait à Rome qu'il avait assez d'ascendant sur le roi pour aplanir les difficultés, diminuer les exigences et prévenir les conflits. Nous savons par ailleurs qu'il était d'un caractère ombrageux et défiant, qu'il prenait de l'humeur sur les moindres incidents, et ne se gênait pas pour le manifester. Nous avons vu combien facilement il s'effarouchait d'un détail, d'un manque d'égards, et les occasions de se plaindre lui faisaient rarement défaut. Dans les premiers mois de 1516, la curie avait révoqué toutes les facultés des nonces, et malgré ses instances, on ne renouvela pas les siennes [2]. Le coup dut lui être sensible, mais en compensation le pape le recommanda pour le premier évêché vacant en France. En effet, il reçut celui de Bayeux, août 1516, qui rapportait 8,000 écus par an, et les faveurs royales lui en assurèrent jusqu'à 12,000 de revenu [3].

Dès lors, il ne manqua pas de courtisans pour insinuer qu'il était acquis aux intérêts du roi, assez peu préoccupé de remplir sa charge, et le fait est que sa conduite ultérieure prouva qu'il ne jouissait plus de toute l'indépendance nécessaire pour cela. Il n'y avait pas jusqu'à ses anciennes accointances avec la cour

[1] Le 24 mai, *ibid.*, p. 395, on envoyait un bref renouvelant le privilège, et l'on recommandait au nonce de ne le délivrer que si la bonne volonté du roi persévérait telle que l'affichaient ses lettres.
[2] Dép. du 30 avril, *ibid.*, p. 1, 46.
[3] *Diarii* de Sanuto, XXII, 453, 455.

d'Urbin, qui ne lui portassent préjudice, au moment où l'ancien duc s'efforçait de reconquérir ses États occupés par Lorenzo.

Par malheur pour Canossa, les insinuations malveillantes des courtisans avaient un interprète d'autant plus autorisé qu'il semblait refléter à la fois les opinions de l'ambassadeur florentin à Paris, Francesco Vettori, et celles de l'entourage des Médicis. C'était Goro Gheri, secrétaire de Lorenzo et son homme de confiance, qui dirigeait le gouvernement de la République, pendant que son maître était occupé à la guerre d'Urbin, et se trouvait en correspondance suivie soit avec l'ambassadeur florentin, soit avec le cardinal Giulio. Or, en avril-mai 1517, il envoyait à Bernardo Fiammengho, secrétaire de ce dernier, des rapports qui semblaient résumer les dépêches de Vettori, et dans lesquels il insinuait, à plusieurs reprises, que Canossa était de connivence avec le roi pour amener le pape à ce qu'exigeaient les Français. Et il ajoutait cette réflexion typique : Je crois qu'il préfère les avantages du monarque à ceux de Sa Sainteté, et ceux de Francesco Maria (de la Rovere) à ceux du duc (Lorenzo) [1].

Il est certain qu'à cette époque, précisément, Canossa était mécontent, aigri, surtout, sans doute, à cause de ces mauvais propos, dont il lui revenait probablement des échos, et qu'il devinait au moins d'après certains actes de Vettori. A la curie on n'avait ni le temps, ni le souci d'attacher de l'importance à des petites questions d'amour-propre froissé, ni de se dépenser en caresses et en prévenances. Néanmoins, comme la correspondance de Canossa trahissait depuis quelque temps un mécontentement visible, le cardinal Giulio de Médicis essaya de le remonter, tout en lui donnant un avertissement indirect. Voici ce qu'il lui écrivait le 19 mai : On avait toute confiance en ses talents, en

[1] « A dirvela in una parola io credo che Baiosa (l'évêque de Bayeux) voglia meglio al Xme che a N. Sre, et voglia meglio à Francesco Maria che alla excellentia del Duca. » Minutario de Goro Gheri aux Archives de Florence, t. I, f° 180, le 27 avril. Et le 13 mai, f° 206, il disait encore : « Non mi fido che baiusa fascia il debito se non in cose generali ; io son sempre stato in questa opinione.... Io so che lui è in opinione che costa (à Rome) non siano bene satisfacti, fate adunque hora voi la consequentia. » Vettori était plutôt favorable à Canossa, qu'il admirait dans son *Histoire d'Italie*, voir ci-dessus au début de ce travail. Mais si l'on songe que Gheri écrivait d'ordinaire au nom de Lorenzo, qu'il l'inspirait souvent, que par suite il interprétait sa pensée et ses vues en son absence, on se rend compte combien le témoignage de cet homme avait d'influence à la curie, combien il était grave et dommageable pour Canossa.

son dévouement bien connu; on lui recommandait de redoubler de zèle et d'efforts dans des circonstances difficiles; on l'assurait que le pape n'éprouvait pour lui que de l'estime et de l'affection, mais aussi on lui laissait entendre que, sans les embarras présents, on aurait vite fait de lui donner un successeur [1].

Cet avertissement ne produisit pas un effet bien durable. D'après l'ambassadeur vénitien à Rome, Canossa, mécontent de n'avoir pas été compris dans la grande promotion de trente et un cardinaux qui fut faite en juillet, s'en plaignit selon sa coutume, et fut aussitôt révoqué [2]. On jugeait surtout qu'il mettait trop d'empressement à se faire l'interprète des griefs de François I[er] envers la curie, et c'était cette attitude qui le faisait accuser de trahison. Un dernier incident de ce genre fit déborder la coupe, et l'affaire du chapeau ne fut qu'un prétexte. Le roi de France accusa Léon X d'avoir écrit en Angleterre que les Français favorisaient la Rovere [3]. Or, à ce moment, toutes les forces pontificales ne parvenaient pas à déloger Francesco Maria du territoire d'Urbin qu'il avait reconquis.

Canossa se retira dans son évêché de Bayeux, et fit prévenir le roi par Vettori qu'il n'avait plus de pouvoirs. Il mit à jour son traité *Del Governo del regno di Francia*, qui est un ouvrage remarquable sur la situation politique de la monarchie [4] au début du XVI[e] siècle. Il s'attacha dès lors, petit à petit, au service de la France, non sans plaider encore auprès d'elle les intérêts des Médicis [5], jusqu'à ce que François I[er] le choisit pour son ambas-

[1] « V. S. ha bono spirito, et è affectionata a le cose nostre; vede la fede che habbiamo in lei; ha per le sue qualita et per la lunga experientia, pure qualche credito apresso del Re.... Et se bene havete preso qualche ombra vana, secondo habbiamo compreso per le lettere vostre da qualche tempo in qua, state con lo animo quieto che N. S[re] vi ama.... S. S[ta] vole fare le cose a sua posta et spesso chi lassa fare a lei fa piu che non expecta; et pigliatene questo riscontro, che si non si fidassi et non vi amassi, in questi tempi che importano lo stato suo harebbe costi mandato un altro. » *Arch. stor. ital.*, *ibid.*, p. 392.

[2] « Il papa à revochato l'orator suo episcopo di Tricaricho, era in Francia, per non si fidarsi de lui perche el si duol non averlo fato cardinale per averne fato tanto numero. » 30 juillet, Sanuto, XXIV, 543.

[3] *Ibid.*, 510, le 24; et l'ambassadeur ajoute : « Per le quale lettere il papa è resta molto sospeso. »

[4] Cet ouvrage encore inédit a été signalé pour la première fois et analysé par Ranke, *Fransözische Geschichte*, 1868, t. I, livre II. Sur Canossa il y a encore une étude complète à faire.

[5] Des faits ultérieurs et des témoignages contemporains, comme de l'opinion de plusieurs auteurs, il résulte même qu'il continua à jouer le rôle

sadeur à Venise, 1523. La maladie le força à se retirer, vers 1529, dans son pays, où il mourut en 1531. Quoi qu'on ait pu lui reprocher, il est certain que, de l'avis même de ses contemporains, personne n'était plus capable que lui de diriger les relations entre la France et le Saint-Siège, et une année à peine après sa disgrâce, son ami Bibbiena, se trouvant sur les lieux comme légat *a latere*, et se rendant compte, mieux que personne, des nécessités de la situation, conseillait de le renvoyer à la cour de France, en ajoutant : Si Canossa ne satisfait pas le pape à Rome, peut-être le satisfera-t-il par ici [1].

Le 2 août, un bref, court et sec, qui ne mentionnait même pas le nonce sortant, annonçait l'envoi de l'auditeur de Rote Giovanni Stafileo, évêque de Sebenico, en Dalmatie [2]. Les instructions qu'il emportait ne font pas non plus allusion à son prédécesseur, et l'on n'y devinerait pas qu'il allait en mission ordinaire avec la généralité des pouvoirs [3]. La substitution d'un nonce à l'autre se faisait ainsi par la force des choses, comme s'il s'agissait simplement de terminer les affaires qui restaient en souffrance, et de même qu'à l'époque précédente, c'était par la prolongation de leur séjour, semble-t-il, plutôt que par une décision officielle, que les ambassadeurs, pontificaux et autres, restaient réellement accrédités auprès d'une cour.

Les instructions de Stafileo sont d'ordre purement politique : il était chargé de justifier le pape, notamment sur sa conduite de l'année précédente, pendant l'expédition de l'empereur contre Milan, de représenter que nombre de personnes s'efforçaient de brouiller les deux alliés en répandant toute sorte de calomnies contre le pontife, et que la situation de Florence, en particulier, donnait tant d'embarras que celui-ci ne pouvait les surmonter qu'avec l'appui de la France.

d'agent pontifical, par exemple au temps du nonce Rucellai. Voir plus loin les premières négociations de celui-ci, de concert avec Stafileo, son prédécesseur, et Mazzoni, *Le opere di messer Giovanni Rucellai*, Bologne, 1887, préface, p. xxxiv et suivantes.

[1] « Saria molto buono che ritornasse Baiosa, che chi mi par che sia in ottima gratia et in grandissima reputatione, et l'Excellentia vostra si persuada che chi tiene appresso d'un principe persona che da lei sia amata et stimata, ottiene da esso Principe quel che vuole ... Se Baiusa non sodisfa al Papa per Roma, forse sodisfaria per qua. » A Lorenzo de Médicis, Paris, le 27 nov. 1518. *Lettere de Principi*, Venise. 1571, f° 36.

[2] Archives du Vatican. Armar. XLIV, *Brevia ad Principes*, t. V, f° 104.

[3] Sommaire d'après les *Manoscritti Torrig. Arch. st. ital*, XXVI, p. 180-181.

Comme la plupart des nonces, au temps de Léon X, Stafileo avait un rôle tout de politique séculière; ce qui l'établit encore mieux, c'est qu'il ne reçut pas de facultés de légat, ni autres quelconques, et qu'il eut besoin d'une délégation spéciale pour régler certains litiges bénéficiaux [1]. On comprend que les ambassadeurs florentins aient pu remplir à l'occasion les fonctions de nonces, et, d'ailleurs, après les embarras causés par Canossa, on avait choisi un homme qui sût travailler de concert avec Vettori, voire même sous sa direction, qui acceptât son influence et fût dévoué aux intérêts des Médicis.

Stafileo réalisait ces conditions. Il n'avait pas l'envergure de son prédécesseur, et ne comptait pas parmi les habiles diplomates qui entouraient Léon X. Il ne s'était encore fait connaître qu'en une nonciature assez courte à Venise, sous Jules II, décembre 1512-février 1513 [2], et ne donnait pas à craindre qu'il eût trop d'indépendance ou fût trop entreprenant. Son séjour en notre pays le fit connaître d'ailleurs, et il continua à servir la papauté dans la diplomatie, notamment auprès de François Ier et de Henri VIII, après la captivité de Clément VII. Il mourut à Rome, en juillet 1528.

Le nouveau nonce partit promptement pour son poste, mais comme on lui avait confié des missions momentanées à Florence, où il devait prendre les instructions des Médicis, et à Milan, il n'arriva en France que le 1er septembre, et le 14 il eut sa première audience officielle à Évreux [3]. Il conduisit tout d'abord ses négociations avec un succès complet, sut dissiper les préventions du roi, confondre les calomnies, rétablir la bonne harmonie entre les deux alliés, et termina promptement plusieurs affaires que son prédécesseur avait laissées en souffrance, des contestations qui, depuis des mois, suspendaient l'accord entre la France et le Saint-Siège. C'est ainsi, par exemple, que le cardinal de Médicis put accepter le protectorat des affaires d'Angleterre, en retenant celui de France, cumul auquel le roi s'était toujours opposé.

Ainsi, le changement de nonce ne tarda pas à produire des résultats, en même temps que l'action de Stafileo s'exerçait avec

[1] Bulle du 1er juillet 1518, *Secreta Leonis X. Reg. Vatic.*, 1794, fol. 264.
[2] Pieper, *Zur Entstehungsgeschichte....*, p. 38.
[3] Sanuto, XXIV, 693, *Journal de Barrillon*, I, 323.

fruit. Les officiers royaux en Italie, qui avaient jusqu'alors affecté une attitude assez louche dans la guerre d'Urbin, firent conclure un accord entre le pape et les bandes qui soutenaient Francesco Maria, et le principal meneur des intrigues antipapales, Thomas de Foix, sieur de Lescun, fut dépêché à Rome présenter des excuses avec les assurances de la bonne volonté de son maître [1]. Léon X fit exprimer, en termes pleins de chaleur, la vive satisfaction que lui causaient les premiers rapports de son ambassadeur [2].

Celui-ci était aussi chargé de plusieurs négociations importantes, et c'est ici que commence son vrai rôle d'agent ordinaire. A ce point de vue même sa nonciature fut assez remarquable. Il fallait tout d'abord conclure le mariage de Lorenzo de Médicis, affaire engagée déjà depuis une année et plus. Sur ce point, Stafileo devait agir de concert avec le Florentin Vettori, et pendant plusieurs mois la correspondance de la curie, adressée à l'un et à l'autre, fut remplie de recommandations infinies et minutieuses sur les conditions du contrat, en particulier sur le caractère et le montant de la dot [3]. Ces Médicis restaient toujours ce qu'ils avaient été à l'origine, des marchands âpres au gain.

On avait d'abord songé à la fille du roi de Navarre, puis il fallut se rabattre sur une princesse d'origine moins relevée, Madeleine de Boulogne, de l'antique famille de la Tour, qui se trouvait, d'ailleurs, apparentée avec le roi de France. Ce changement prolongea les négociations, et en janvier 1518, les plénipotentiaires se voyaient relancer par les réclamations impatientes de Lorenzo lui-même. Toutefois, le 16 ils annonçaient que le contrat était arrêté [4] et, quelques jours après, ils pouvaient présenter la ratification et les pleins pouvoirs qui leur permettaient de le signer. Ils n'eurent plus qu'à discuter les détails de la dot. On

[1] Dépêches du cardinal de Médicis, 16 et 29 sept., 30 octobre. *Arch. stor. ital.*, XX, p. 396, 399, 406.

[2] « Son sute tanto grate à N. S[re] quanto altre lettere habi veduto de lungo tempo in qua, per li raggionamenti et discorsi vi havea fatto el Christianissimo, Madame et il Gran Maestro et Bonnivet. » *Ibid.*, p. 402, le 18 oct.

[3] *Ibid.*, t. XX et XXI, *passim*, à partir du 20 oct., surtout XX, p. 403-404, 407; et XXI, p. 208-209, 211-212, 223-227; en outre, au t. XXVI, p. 189, sommaire de plusieurs actes ayant trait à l'affaire, notamment pleins pouvoirs envoyés au nonce et à Vettori. Corneto, 17 octobre 1517.

[4] Une copie de ce contrat, de la même date, se trouve à Paris, Biblioth. nationale, fonds Dupuy, man. 28, f[os] 38-39, texte latin. Le roi promet en dot

leur recommandait de s'assurer surtout que les domaines promis par le roi, les comtés de Valence et de Die, fussent aliénables à perpétuité, contrairement aux coutumes et traditions concernant le domaine royal. Le 25 février, on leur expédiait une instruction détaillée en ce sens, et Stafileo avait ordre de faire stipuler que Lorenzo et ses héritiers jouiraient de ces fiefs après la mort du roi. Plus tard, on déclara préférer un capital payable en annuités, et l'envoyé qui portait ces requêtes, le camérier Paolo d'Arezzo, débattit l'affaire devant le souverain, de concert avec le nonce ordinaire. Celui-ci obtint que la dot ne serait pas retenue dans le trésor royal, pour être transformée en rentes. Finalement, le roi préféra s'en remettre au pape, qui fit remplacer les fiefs par le comté de Lorogue, ancienne possession de la maison de Boulogne [1].

Ainsi se réglaient les destinées de celle qui devait être Catherine de Médicis; elle naquit de ce mariage une année après. Il est curieux que cette femme, si célèbre et tant discutée, ait absorbé à ce point les travaux de la nonciature de France à ses débuts. Mais, pendant que Stafileo s'escrimait ainsi, les Florentins lui tiraient dans les jambes, montrant une fois de plus combien la complication d'intérêts et d'affaires était préjudiciable à l'Église. Vettori le dénigrait à la secrétairerie d'État, par l'intermédiaire de Goro Gheri, son compère. A propos d'une abbaye de 5,000 écus que le nonce venait de recevoir, celui-ci ajoutait qu'à Florence on le soupçonnait de marcher sur les traces de Canossa, et allait jusqu'à le taxer, à plusieurs reprises, tantôt d'insuffisance, tantôt d'infidélité [2].

Au mois d'avril, Lorenzo vint lui-même en France pour consommer le mariage, et en même temps représenter le pape

une rente annuelle de 10,000 livres tournois. Le 17 mai 1518, cette rente était assise sur le comté de Lavaur et dix-sept autres fiefs du Languedoc. *Catalogue des actes de François Ier*, publié par les soins de l'Académie des sciences morales et politiques, Paris, in-4, 1887-1896, t. V, supplément, n° 16715.

[1] Le cardinal de Médicis à Lorenzo, qui se trouvait alors en France, 27 avril. *Arch. stor. ital.*, t. XXIII, p. 10. Cf. t. XXVI, p. 189, sommaire de la nouvelle rédaction du contrat, où l'on a effacé la réserve des rentes sur le trésor royal, *ad instantiam solius oratoris SS. D. N. Papae*.

[2] « Credo che il buon Stafileo habbia apparato da Tricarico qui. » *Minutario*, t. IV, f° 77, le 22 janvier 1518; voir aussi 114, en février; 122, le 21; 154, le 14 mars. Il est vrai que dans ces passages il est simplement question des affaires de Lorenzo de Médicis.

comme parrain au baptême du dauphin. Selon les traditions de la famille, il prit en main la conduite des affaires de la politique ecclésiastique, et Stafileo se trouva placé en sous-ordre, réduit au rôle d'un commis, auquel on voulait bien abandonner les questions spirituelles et disciplinaires. Et encore l'attribution des évêchés et autres gros bénéfices importait trop à la marche de la diplomatie, pour que Lorenzo n'y intervînt pas sans cesse.

Il en fut de même, à plus forte raison, lorsque arriva quelques semaines après, en mai, comme légat *a latere*, le cardinal de Santa Maria in Portico, Bernardo Bibbiena. Pendant que Lorenzo rivait un peu plus la papauté au timon de la monarchie française, et obtenait, en échange d'un vasselage encombrant, quelques maigres satisfactions, telles que l'abandon entre ses mains du bref par lequel le pape s'engageait à restituer Modène et Reggio, le nouveau légat venait pour prêcher la croisade. La marche de la nonciature de France se trouva ainsi interrompue, et pendant plus d'une année, par une légation solennelle.

Elle avait cependant travaillé à cette affaire de la croisade, même sous Canossa. Le belliqueux sultan des Turcs, Selim, venait d'achever la conquête de la Syrie et de l'Égypte, avait battu le sophi de Perse, et menaçait d'envahir l'Europe, soit par la Hongrie, soit en Italie. Le concile de Latran avait à plusieurs reprises lancé des appels énergiques contre le péril du croissant, et Léon X s'en était inquiété dès 1514. Canossa reçut l'année suivante l'ordre d'intéresser François I[er] au sort de la Hongrie, qui semblait plus particulièrement menacée, parce qu'elle était divisée et sans défense [1]. Au mois de mai il promulguait par tout le royaume une bulle de la croisade, accordant indulgence plénière à ceux qui, ne pouvant prendre les armes, fourniraient des aumônes pour l'entreprise. Il avait, avec le titre de commissaire, la perception et le maniement de ces aumônes [2].

[1] *Arch. stor. ital.*, XX, p. 20 et 48, 3 février et 14 mai. Cf., sur cette affaire de la croisade, les documents publiés par Charrière, *Négociations de la France au Levant*. Collection des documents inédits, en tête du t. I. Il les a empruntés au carton 937 de la série J des Archives nationales, mais n'y a pas tout pris. Voir par exemple la pièce 3e, texte original de la bulle dont il est parlé plus loin, XVI kal. junii, 17 mai.

[2] Cf. deux actes originaux, donnés par lui et Ant. Bohier, archev. de Bourges, commissaire désigné par le roi, dans lesquels ils nomment des sous-commissaires : Amboise, 8 déc. 1516; Paris, 7 mai 1517; Bibl. nat., franç., 20-980, f[os] 231, 232.

Le souverain recevait en même temps l'autorisation de lever une décime sur les biens du clergé, et ces deux mesures, qui furent renouvelées d'année en année, entrèrent peu à peu dans le courant des rapports diplomatiques entre la France et Rome.

Quelques mois après, le 4 janvier 1517, lorsque l'on eut appris les succès décisifs des Turcs en Syrie, le pape envoyait un bref au roi de France, avec une instruction détaillée des points sur lesquels le nonce devait insister en le remettant [1]. On y représentait les dangers que couraient les pays voisins de la Turquie, notamment la Hongrie, que ses divisions intestines mettaient hors d'état de se défendre contre une invasion. L'Italie n'était pas moins menacée. Le pape était résolu d'employer pour une si sainte cause toutes ses ressources, tant spirituelles que temporelles. L'exemple du roi de France servirait à secouer l'apathie des autres princes, enflammerait les particuliers. On le priait d'envoyer des plénipotentiaires, qui débattraient auprès du pape les mesures à prendre.

Canossa ne réussit guère dans cette première tentative ; le pontife et le roi étaient absorbés par des soucis plus pressants, et d'ailleurs se défiaient l'un de l'autre. Le 2 juillet, le premier revenait à la charge [2], et le nonce prévenait François I[er] des préparatifs et des projets présumés du sultan, qui achevait la conquête de l'Égyte, et serait bientôt en mesure et en disposition, dans son orgueil de vainqueur, de tout entreprendre.

Stafileo, peu après son arrivée, se trouva dans l'occasion de faire préciser davantage les projets de croisade. Envoyant Lescun à Rome, le roi lui avait fait porter son adhésion à l'entreprise, avec la demande d'une seconde décime; d'un autre côté, la congrégation que Léon X nomma aussitôt, composée de huit cardinaux, des ambassadeurs des grandes puissances, et autres personnages compétents de la curie, put, dès le mois de novembre, donner un premier résultat de ses travaux.

En effet, le 14, la secrétairerie d'État transmettait en France trois bulles, dont l'une prolongeait de deux années l'indulgence de la croisade ; la seconde accordait la décime demandée, pour une seconde année après la première expirée ; enfin la troisième

[1] *Arch. stor. ital.*, *ibid.*, p. 253. Bref et instruction dans Arch. du Vatican, Armar. XLIV, t. V, f[os] 95, 96, 99.
[2] Bref dans Charrière, p. 27.

étendait cette décime au duché de Milan [1]. Un bref accréditait le nonce pour ces affaires en particulier, mais il n'était pas nommé commissaire, charge que l'on attribuait au frère Marie-Gabriel, provincial des mineurs de l'Observance dans le royaume. Stafileo présenta ces actes, avec le concours de Lescun qui les avait apportés, et en outre un long mémoire, dressé par la congrégation, et renfermant tout un programme de préparatifs militaires, un plan de campagne pour attaquer les Turcs de plusieurs côtés [2].

En s'acquittant de ces commissions, Stafileo demanda la promesse, plusieurs fois réclamée dans la suite, et qui n'était pas inutile, il s'en faut, que l'argent de la décime et de la croisade ne serait pas détourné de son but [3]. Enfin il s'efforçait de faire accepter la combinaison qui donnait à l'empereur le commandement d'une des armées croisées, celle de Hongrie. François Ier, qui devait marcher directement sur Constantinople par l'Italie et l'Épire, ne pouvait concevoir de ce partage la moindre jalousie, d'autant qu'il ne cherchait guère, en tous ces manèges diplomatiques, que le moyen de remettre le pied avec ses armées dans le péninsule.

Les autres princes s'inquiétaient plutôt de ces projets, restaient sur la défiance et attendaient qu'il se décidât le premier. Lui ne se pressait pas, ne donnait pas de réponse, et le pape s'impatientait. Le 30 décembre, une nouvelle dépêche de la curie, plus pressante, plus étendue, faisait encore valoir de nouvelles considérations : le sultan revenait victorieux de l'Égypte, et, rêvant d'autres campagnes, multipliait ses préparatifs [4]. On pouvait s'attendre à quelque grand revers, avant que les princes chrétiens n'eussent arrêté le moindre projet.

Cependant Stafileo n'eut pas à faire d'autre démarche, car le 23 décembre le roi répondait point par point au mémoire des

[1] Dépêche du 14 nov. en entier. *Arch. stor. ital.*, XXI, p. 192-193. Ces documents se trouvent, avec quelques autres de même genre, Archives nationales, carton J, 937, pièces 42-44; *Secreta Leonis X*, dans *Regesta Vaticana*, 1203, fos 79-86.

[2] Texte dans Charrière, p. 33-39. Rinaldi, ad an. 1517, par. xxxiv à liv, avec quelques variantes de texte; résumé dans Pastor, *Geschichte der Päpste*, *ibid.*, p. 153-155.

[3] Cependant le pape lui-même autorisait Lorenzo à recevoir 50,000 écus que le roi lui allouait de la même décime. Des deux côtés on empruntait sur la masse, quitte à rendre quand on pourrait !

[4] *Arch. stor. ital.*, *ibid.*, t. XXI, p. 205-207 ; voir 195, le 17 novembre.

cardinaux, et, tout en acceptant le principe de l'expédition, faisait des réserves de détail sur la plupart des articles, et sollicitait plusieurs modifications [1]. C'était, sinon une fin de non-recevoir, du moins un subterfuge pour faire trainer en longueur les projets du pape. Celui-ci résolut donc de frapper un grand coup. Le 3 mars 1518, il proclamait, en consistoire solennel, une trêve générale de cinq ans, pendant laquelle toute hostilité serait interdite dans la chrétienté sous les peines les plus sévères, excommunication, etc., et créait quatre légats *a latere* pour faire exécuter la trêve et organiser la croisade dans les grands États, Allemagne, France, Espagne, Angleterre [2]. De ce fait, les nonciatures ordinaires étaient mises à l'écart.

Le cardinal Bibbiena, ainsi appelé du nom de son pays [3], et que nous avons déjà mentionné plusieurs fois, était désigné pour la France. On le considérait comme le bras droit du pape, *alter papa*, disait l'ambassadeur vénitien en 1515. Il connaissait bien la pensée de Léon X, qui n'avait pas de secret pour lui, dont il développait, expliquait, réalisait les idées. C'était, comme tous ses parents, un serviteur dévoué des Médicis, depuis le temps de sa jeunesse, où, d'abord protégé de Laurent le Magnifique, il était devenu une sorte de pédagogue pour ses fils, et les avait promenés, pendant leur exil, à travers l'Italie et au dehors, comme en France. Fin lettré, ami des arts, amoureux de tout ce qui était beau, le vrai type de l'Italien cultivé de la Renaissance, la plus brillante personnification de cette époque, il était en même temps habile diplomate, dans le genre de Canossa, mais beaucoup moins susceptible, plus maître de lui-même [4].

Il suivait de très près les deux politiques parallèles des Médicis et de l'Église romaine, depuis que Léon X les dirigeait et,

[1] Le texte dans Charrière, p. 41-46.

[2] Le tout annoncé à Statileo le 16 mars. *Arch. stor. ital.*, *ibid.*, p. 233. La bulle *Considerantes ac animo revolventes*, dans Charrière, p. 63-68.

[3] Petite ville de Toscane, entre Arezzo et Florence. Le vrai nom de la famille était *Dovizzi*.

[4] J'ai essayé de mettre en lumière le caractère politique de Bibbiena et son rôle diplomatique dans mon étude : *Une correspondance diplomatique de la curie romaine....*, qui n'est qu'un sommaire des lettres écrites par lui en 1515, comme secrétaire d'État de Léon X. Voici ce que dit de lui Paul Jove : « Bibbiena non pure acutissimo nel negotiar cose difficili, ma grandemente accommodato a muover giuochi. » *Vita de' deci novi huomini illustri*, Venezia, 1561, in-fol., f° 141. Les contemporains s'accordent à le considérer comme le principal conseiller de Léon X, du moins au début du pontificat.

somme toute, cet épicurien aimable, sceptique et viveur à demi converti, dont Raphaël a si bien rendu les traits fins et distingués [1], devait, mieux encore que son ami Canossa, conquérir la confiance de François Ier, mais en même temps se laisser subjuguer par lui. En tout cas, plus que personne, il était capable de faire aboutir la croisade, en admettant qu'elle fût encore praticable.

Parti seulement le 12 avril avec les autres légats, il s'achemina à petites journées, prit langue à Florence, puis à Milan auprès du gouverneur Lautrec, n'arriva en France que vers la fin de mai, et le 9 juin reçut à Angers sa première audience [2]. Il suivit la cour dans le voyage qu'elle faisait alors en Bretagne, et qui se prolongea jusqu'au milieu de l'automne. Ce fut seulement le 18 novembre qu'il fit comme légat son entrée solennelle à Paris [3].

On a conservé une bonne partie de sa correspondance, ainsi que les dépêches de la curie [4], en sorte que nous pouvons reconstituer à peu près son œuvre, faire ressortir les caractères principaux de sa diplomatie.

Contrairement aux traditions de l'Église romaine, le pape ne lui avait pas donné de facultés [5], sans doute pour éviter des compétitions entre son nouvel agent et le légat d'Avignon, dont les pouvoirs s'étendaient à la Provence et au Dauphiné, surtout avec le cardinal Philippe de Luxembourg, alors légat en France pour la visite et la réforme des monastères [6]. Bibbiena n'eut donc qu'un rôle purement politique, cependant il exerça des pouvoirs

[1] Portrait à Florence, galerie Pitti, n° 158. Ce n'est probablement que la réplique d'un autre qui se trouve à Madrid.

[2] Sanuto, *ibid.*, XXV, 387, 492.

[3] Dupuy, *Preuves des libertés de l'Église gallicane*, Paris, 1731, in-fol., t. II, p. 77.

[4] Les dépêches de Bibbiena vont du 14 juillet au 21 décembre 1518. *Lettere de' Principi*, f°s 17-44; et celles de la curie du 17 juin 1518 au 19 février 1519, *Arch. stor. ital.*, *ibid.*, t. XXIII à XXV.

[5] *Omnes sine facultatibus*, est-il dit des quatre légats pour la croisade, dans les actes consistoriaux. Archives du Vatican, *Miscellanea*. Armarium XII, t. 122, f° 19. Toutefois Bibbiena reçut au moins celle d'accorder le privilège du confessionnal pour quatre mois *baronibus et dominis temporalibus*, *Vaticana*, 1101, f° 73, IX kal. junii 1518.

[6] Le maître des cérémonies, Paris de Grassis, fut même appelé à donner une consultation sur la préséance entre les deux légats, et il se prononça pour Luxembourg, comme étant le plus ancien cardinal, et évêque d'Albano. Dans son *diarium*, au Vatican, *ibid.*, t. 55, f° 169.

de juridiction criminelle contre les membres de l'Université de Paris, qui en avaient appelé du concordat au futur concile [1]. Le roi se chargea lui-même de venger l'honneur du Saint-Siège, mais tout se borna à quelques jours de prison pour les principaux coupables.

La complexité des affaires internationales qui embarrassaient alors la diplomatie pontificale en France, comme ailleurs du reste, prolongea cette légation pendant près de dix-huit mois, et, par suite, elle devint une sorte de nonciature ordinaire, ou du moins en résidence. Les pouvoirs de Stafileo se trouvaient annulés par ceux du légat, et il ne fut plus qu'un agent de second ordre, un ministre plénipotentiaire pour ainsi dire, qui vaquait à l'expédition des affaires courantes, des questions au jour le jour, d'intérêt passager ; admis dans les grands débats politiques à titre de consulteur, éclaircissant les points obscurs que sa connaissance de la situation en France lui rendait faciles à expliquer, mais laissé à peu près en dehors de la correspondance politique, dans laquelle nous ne le voyons figurer que de loin en loin. En un mot, il disparait de la scène, ou peu s'en faut, et nous ne trouvons que quelques rares mentions de lui dans les documents, les actes diplomatiques, et pour des incidents de peu d'importance.

Aussitôt arrivé, le légat ouvrit ses négociations sur la croisade, et, pendant le voyage de Bretagne, eut plusieurs entrevues importantes avec le roi et sa mère. Le fin diplomate, qu'ornaient toutes les séductions de l'esprit italien le plus cultivé, acquit rapidement un véritable empire sur la Savoyarde, qui sut lui conserver jusqu'au bout la bienveillance du roi, et le tira d'embarras en plus d'une circonstance. Le souverain se

[1] Pouvoir général dans *Secreta Leonis X, Regesta Vaticana*, t. 1194, f° 238. Archives nationales de Paris, série J, carton 942, pièce 8 ; on autorise le légat à choisir des délégués, ce qu'il fit : Nantes, 16 et 19 août 1518, *ibid.*, pièces 9 et 10. Le n° 12 est un décret royal nommant une commission de gens du Parlement, pour juger les coupables ; les pièces 3 et 4, deux bulles antérieures contre les révoltés, XVII kal. junii et XVII kal. julii, la dernière publiée par Héfélé, *Conciliengeschichte*, Fribourg en Brisgau, 1873, t. VIII, p. 855-867. Ce sont deux instructions plus générales envoyées à Bibbiena. M. P. Bourdon, qui s'est déjà fait connaître par ses études sur le concordat, publiera, dans la thèse qu'il prépare sur le même sujet, une édition critique de ces textes, ainsi que de l'*Instructio ad Tricaricensem* du cardinal Santi Quattro, dont j'ai parlé ci-dessus, à propos du rôle de Canossa dans cette même affaire.

montra tout disposé à seconder le pontife contre les Turcs, en commençant par la trêve quinquennale. Mais, outre que la croisade n'était plus possible, dans l'opposition et la diversité toujours plus grande des intérêts nationaux, François Ier ne songeait qu'à s'en servir pour enchaîner Léon X à sa politique. Bibbiena ne tarda donc pas à négocier sur des objets tout différents, et perdit à peu près de vue le but principal de sa mission. D'ailleurs, bien loin d'afficher les mêmes exigences hautaines qu'au temps de Canossa, le roi de France prit à tâche, par une attitude pleine de condescendance, par des concessions plus apparentes que réelles, de conquérir les sympathies du nouvel agent apostolique. Ce n'était pas pour lui un mince avantage que d'avoir dans son jeu le principal confident du pape, son conseiller toujours écouté.

Il n'eut pas beaucoup de peine à réussir, et Bibbiena fit sans doute une partie du chemin. Sa tactique, toute de conciliation, fut d'éviter ou de tourner les difficultés, d'arranger à l'amiable celles qu'il était obligé d'affronter, d'accorder tout ce qu'il pourrait céder sans honte, afin d'obtenir le plus possible, de manière à maintenir les rapports d'amitié entre les deux souverains. Dès sa première lettre [1], on devine qu'il s'est déjà laissé circonvenir par les caresses et les habiletés diplomatiques. Dès lors il ne se lassera pas de faire ressortir les excellentes dispositions du gouvernement royal envers la personne du pontife, le dévouement tout filial du monarque et de sa mère, qui se déclarent même prêts à accueillir par exemple, comme faite à eux-mêmes, toute marque de bienveillance du Roi Catholique envers le Saint-Siège. « Sa Sainteté est bien fin, et bien saige avec [2], » elle n'avait qu'un mot à dire, si elle désirait quoi que ce fût.

Une autre tactique de Bibbiena fut de passer sous silence, d'écarter les griefs mutuels, les sujets de plainte, les piques, en un mot tout propos ou manque de forme qui lui semblait n'avoir d'autre portée que de tendre davantage les rapports. Il excuse le plus qu'il peut le roi et ses ministres, rejette sur la négligence

[1] *Lettere de' Principi, ibid.*, f[os] 16-19, 14 juillet. Il faut lire cette lettre pour comprendre l'attitude de Bibbiena. Lui, qui avait toujours passé pour un partisan de l'Autriche (voir l'histoire de Pastor, *passim*), se prononce avec décision, quoique discrètement, contre l'alliance du pape avec l'Espagne.

[2] Mot du roi et de sa mère, rapporté par les documents contemporains.

et l'étourderie les procédés inconvenants dont le pape avait parfois à se plaindre [1]. Enfin ses moyens principaux de conciliation étaient la liberté de langage, l'ouverture la plus entière, et pendant qu'il parlait à Rome avec l'autorité et la franchise que lui donnait sa situation de vieux serviteur des Médicis [2], il ne craignait pas, dût-il mécontenter le monarque, de lui dire toute sa manière de voir. En un mot, il savait fort bien confirmer par sa pratique l'adage qui, selon lui, devait être la règle de conduite de tout homme d'État : On obtient ce que l'on veut d'un prince, pourvu que l'on ait auprès de lui un agent qu'il aime et qu'il estime [3].

En dépit d'une tactique habile, pleine de souplesse, ce ne fut qu'après de longs mois de patientes négociations, que le légat parvint à régler, à suspendre plutôt, ajourner provisoirement, et par des arrangements momentanés, les nombreux litiges qui creusaient un fossé infranchissable entre les deux alliés, affaires religieuses, débats d'influence ou menées à travers la péninsule. Non seulement François I[er] prétendait étendre le concordat au Milanais, mais disposer à sa guise, voire même pour son usage, du produit des indulgences et des décimes affectées à la croisade. S'il comblait de faveurs son nouvel allié Lorenzo, il sollicitait pour le cardinal de Boisy, frère des Gouffier, ses favoris, le rétablissement de la légation de France, qui avait fait de Georges d'Amboise un véritable patriarche de l'Église gallicane. Les affaires italiennes, en créant des contestations de voisinage entre les deux puissances, lui permettaient d'utiliser la mauvaise volonté de Lautrec envers le pape, les rancunes de plusieurs podestats dépossédés, avec les réclamations du duc de Ferrare, qui toujours attendait Modène et Reggio.

Comme Lorenzo avait imprudemment fait espérer que le pape finirait par rendre ces deux villes, Bibbiena le laissa débrouiller et résoudre le problème ardu de la protection de Ferrare, sur lequel Léon X se faisait un point de conscience de

1 « Io truvo costoro in simili cose essere stracuratissimi, et li di passati io averti il Re et Madama.... El Gran Maestro mi confesso ingenuamente esser vitio ne' Francesi la stracuratagine. » *Ibid.*, f° 28 v°.

2 Notons ce détail d'intimité : « Diria forse Fra Nicolo nostro (l'Allemand Nicolas de Schomberg, secrétaire du pape), se costi fosse et vedesse questa lettera, che io fussi di gia troppo a Francesi affetionato. » *Ibid.*

3 Ci-dessus, lettre à Lorenzo de Médicis, le 27 nov.

ne pas céder [1], malgré des engagements plus ou moins formels. Même en concentrant ainsi ses efforts, Bibbiena ne réussit guère dans les débuts, car François Ier accaparait la croisade, et ne travaillait qu'à tirer profit des grands desseins du pape. En effet, pendant que le cardinal négociait la trêve quinquennale, François Ier, en apparence pour la procurer, en réalité pour s'assurer une alliance, ouvrait des pourparlers très actifs avec l'Angleterre, et tenait le pape le plus possible en dehors de ses manœuvres [2]. En réalité, il faisait le jeu de Wolsey, ministre de Henri VIII, signait avec lui et imposait à son allié un traité d'alliance perpétuelle, qui rendait ce monarque pour plusieurs années l'arbitre de l'Europe.

Cet arrangement, conclu cependant sous la médiation du pape, se passait en dehors de Bibbiena, qui, trompé par Madame, laissa passer une combinaison enchainant du tout au tout la politique de Léon X, puisqu'à la place d'une trêve de cinq ans, on lui imposait une ligue sans terme. Le légat dut néanmoins ratifier par sa signature et revêtir de la caution papale les deux articles importants du traité, le retour de Tournai à la France, et les fiançailles du dauphin avec la petite Marie Tudor. Le 14 et le 16 décembre, siégeant en tribunal arbitral au palais de la Tournelle, comme plénipotentiaire de la curie, il reçut le serment de François Ier et des ambassadeurs anglais, approuva les articles et proclama les censures d'usage contre tout infracteur des traités [3].

Et pendant que François Ier jouait ainsi le pape, qu'il accueillait très gracieusement le duc de Ferrare venu à Paris, et que les Vénitiens prenaient sous leur protection ; pendant que ses officiers en Italie, mal surveillés, se lançaient dans toutes les intrigues, tous les empiétements contre la juridiction ecclésias-

[1] A Lorenzo, le 19 mai, *Arch. stor. ital.*, XXIV, p. 17-19, habile discussion d'un cas de conscience : Léon X affirme qu'en signant l'alliance de l'année précédente, il a eu la main forcée.

[2] Plaintes du pape le 5 juillet, *ibid.*, p. 31. Bibbiena rejette ce procédé sur la négligence, voir note 1 de la page 149. Il est question de cet incident, et des autres que je ne fais que mentionner, dans plusieurs dépêches de la secrétairerie. François Ier qui, dès juillet, avait envoyé procuration à Rome pour arrêter la trêve, ne la ratifiait qu'en septembre, lorsqu'il fut sûr de la conclusion du côté de l'Angleterre.

[3] Sanuto, XXVI, 363-364. Bibbiena, 14 et 16. *Lettere de' Principi*, fos 43 et 44. Les deux actes en trois parties, résumés, d'après *Man. Torrig.*, dans *Arch. stor. ital.*, XXVI, p. 188.

tique, il sollicitait un bref lui permettant de disposer des bénéfices consistoriaux en Milanais. Léon X, à bout de patience, renvoya la lettre de requête, protesta de la manière la plus énergique, et en novembre [1] le légat recevait des instructions dont le ton signifiait clairement quelles démarches on attendait de lui. Le pape se déclarait mécontent, irrité qu'on lui réclamât sans cesse de nouvelles faveurs, comme si l'on n'avait rien obtenu jusqu'alors, et que tout semblât perdu, s'il avait le malheur de refuser quelque chose.

La dernière dépêche émut grandement Bibbiena ; il pensait que le roi n'était pas aussi coupable qu'on le faisait, et il le dit sans détour. Il alla trouver Madame, puis le souverain, arrangea le tout tant bien que mal, et revint écrire une longue réponse [2], dans laquelle il expliquait simplement chaque grief par un malentendu, justifiait de son mieux la conduite de François I[er], non sans laisser percer son penchant pour lui. Quand Madame affirmait que c'était par inadvertance que Ferrare avait été compris dans le traité avec l'Angleterre, contre la volonté formellement manifestée par le pape, quand elle rejetait sur Lautrec et les Vénitiens tout ce qui se passait en Italie, à leur insu, prétendait-elle, son interlocuteur pouvait-il prendre le change, à plus forte raison convaincre la curie? Il terminait en protestant de son zèle et de son dévouement, mais il lui était impossible de voir autour de lui autre chose que le bien [3]. Tant de réclamations coup sur coup n'avaient pas d'importance, il fallait n'en faire ni plus ni moins, et toutefois Sa Sainteté, en restant unie au roi, trouvera toujours en lui correspondance d'affection et de fidélité [4].

[1] Longues dépêches des 9 et 28, *ibid.*, p. 209-213, t. XXIV, p. 29, 31, 211-213; dans la dernière on concluait : « Si vede che le cose grandi, mediocre et minime, tutte passano per un verso. »

[2] Le 8 décembre, *Lettere de' Principi*, *ibid.*, f[os] 42-43.

[3] « Attendo a servire con tutta la fede, amore et diligentia mia, et se di qua mi è detto sempre bene, et cosi pare a me che sia, et cosi anche de altri ritraggo : certo le lettere mie non debbono essere se non buone, che altro officio non seppi mai fare, che di huomo da bene, et sincero. Parmi che questo Re habbia buona mente, buono spirito, et che sia tutto di N. S[re] et delle Signorie vostre (Giulio et Lorenzo).... Dico quel che conosco et giudico, che N. S[re] debba starne senza fastidio, et senza dispiacere, perche come dico la mente è buona, et l'amor verso di voi è grande. » *Ibid.*

[4] « Sapete che ogni di havrete da loro mile domande strane, perche in questo essi son gente senza ragione, ma ridetevene, et non ne fate nulla, et

On ne pouvait cependant s'en tenir à de belles paroles, Bibbiena le savait mieux que personne, et il négocia pendant plusieurs semaines pour obtenir satisfaction, arrêter les abus, réparer les préjudices dont se plaignait la curie. Comme François Ier avait plus que jamais besoin de Léon X, surtout en Allemagne, où il poussait sa candidature à l'empire, la crise qui venait d'éclater s'apaisa sans peine, avec quelques lénitifs et emplâtres plus ou moins inoffensifs. Le roi promit de remettre l'argent de la croisade au banquier Jacopo Salviati, que le pape, son parent, avait chargé de le percevoir. Il prit en outre l'engagement de ne plus réclamer la collation des bénéfices milanais vacants en cour de Rome (dont le titulaire était officier de la curie ou mourait à Rome).

On laissa dormir pour le moment le conflit de Modène. Le duc de Ferrare se contenta de la protection de Venise et, pendant son séjour à Paris, combla le légat de prévenances, ne le quitta point d'un pas, eut l'air de le consulter en tout. On tança Lautrec et ses subordonnés ; et les autres difficultés furent résolues par le traité qui intervint bientôt après : on convenait de régler dans une convention ultérieure les affaires religieuses de Milan, mais les officiers royaux jureraient obéissance au pape pour les questions qui mettraient ses droits en cause ; on s'engageait à chasser, à se livrer même mutuellement les exilés et autres rebelles qui, réfugiés sur un territoire allié, intrigueraient contre leur maître et agiteraient ses États [1]. Comme tant d'autres traités de cette époque, ces articles restèrent lettre morte, ou peu s'en faut.

Enfin, lorsque le roi de France se fut assuré l'alliance de l'Angleterre, et eut arrangé à sa guise la question de la trêve générale, il voulut bien accorder quelque chose à ces projets de croisade, dont il avait tiré bon parti. Le 6 décembre 1518, quelques jours avant l'arrivée de l'ambassade anglaise, qui apportait la ratification du traité, dans une mise en scène des plus solennelles, c'est-à-dire le roi présent avec toute sa cour, le conseil, les grands officiers de la couronne et les présidents au parle-

qua non ne sarà altro.... Se vi corrisponde (le roi) stringetevi seco, perche, quanto a quel che io comprendo, vi dico veramente, il creder mio essere, che di qua trovarete corrispondentia d'amore et di fede. » *Ibid.*

[1] Voir ces clauses dans le traité du 19 février 1519, Gino Capponi, *Storia della repubblica di Firenze*, 1876, in-12, t. III, p. 360, fin de l'appendice III.

ment, le légat, escorté du nonce Stafileo et de l'ambassadeur florentin, prononça un grand discours des plus soignés, selon les règles de la rhétorique du temps. Il suppliait le roi de s'engager dans la croisade, comme le pape le désirait, comme l'exigeaient aussi le bien général, la raison et l'honneur de Sa Majesté. Le souverain répondit sur le même ton, d'après un formulaire qui parut convenu : il se mit avec sa famille et son royaume au service du Saint-Siège, et promit de partir pour l'expédition sainte avec une armée, dont il fixa les effectifs, où et quand le pape voudrait ; dans quelques jours, il commencerait ses préparatifs, en réunissant l'argent nécessaire [1].

Après cette démonstration, qui avait été sans nul doute arrangée d'avance, le légat obtint encore la promesse que ces engagements seraient dressés en bonne et due forme. Ils le furent en effet, un peu tardivement, le 11 février 1519 [2]. Le roi prenait le pape sous sa protection, comme il l'avait déjà fait plusieurs fois, et déclarait vouloir le défendre en toutes circonstances contre les Turcs. En réalité, ses serments étaient conditionnels, subordonnés à la décision que prendraient les voisins, notamment la maison d'Autriche. La mort de l'empereur Maximilien venait précisément de remettre en question l'avenir même de l'Europe chrétienne. Cependant le roi de France envoyait en Hongrie un petit secours de quinze à vingt mille écus, et malicieusement le faisait remettre à l'empereur, qu'il considérait ainsi comme le protecteur de ce royaume [3]. Et à diverses reprises de petites expéditions maritimes allèrent pourchasser les pirates barbaresques sur les côtes d'Afrique, ou bien passèrent dans l'archipel au secours des chevaliers de Rhodes [4].

La mission de Bibbiena semblait terminée : mais précisément cette affaire de la succession à l'Empire devait le reporter des affaires religieuses dans la politique générale. Léon X avait besoin de maintenir en France son conseiller des anciens jours.

[1] Sanuto, XXV, 302-303. Rapport de Bibbiena dans sa dépêche du 6 décembre, *Lettere de' Principi*, *ibid.*, f° 33, communiqué au consistoire le 20. *Calendar of State Papers*, *Venice*, éd. Randon Brown, t. II, n° 3823.

[2] Imprimé dans Charrière, p. 78-82 : on y donne des détails précis, assez conformes aux engagements pris le 6 décembre.

[3] Bibbiena, le 18 juillet, p. 32. *Lettere de' Principi*, *ibid.*, f° 21.

[4] Ch. de la Roncière, *François Ier et le siège de Rhodes*, dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LXXI, 1902, p. 223-240.

Il jugeait Stafileo au-dessous de la tâche, et il ne manquait pas de gens dans son entourage pour l'en persuader. Le secrétaire Gheri l'écrivait de Florence, Gheri qui s'était fait décidément une spécialité de dénoncer les nonces de notre pays [1]. Il est vrai qu'il se retranchait derrière l'autorité de Bibbiena lui-même, s'il n'était pas son porte-parole. Ce serviteur, qui prenait plus d'une hardiesse en vieillissant, allait cette fois jusqu'à désigner le successeur qu'on pourrait donner à Stafileo [2].

La gravité de la situation expliquerait pourquoi Bibbiena conseilla plus ou moins directement le rappel de Stafileo ; il proposa même à sa place Canossa [3]. Il est certain qu'en juillet 1519, même après l'élection de Charles-Quint à l'Empire, alors que les trois autres légats avaient déjà quitté leur poste, Léon X écrivait à celui de France [4] de rester jusqu'à nouvel ordre. Le grand débat qu'on a appelé la rivalité de Charles-Quint et de François Ier, qui devait agiter l'Europe pendant si longtemps, venait seulement de commencer, et le pape avait besoin d'un représentant avisé, expert, pour diriger le roi de France selon les vues propres de sa politique.

Au fond, comme l'a très bien compris Guichardin, l'intérêt de Léon X était avant tout d'empêcher l'élection à l'Empire de l'un des deux rivaux, de faire porter le choix sur un troisième candidat, qui serait, quel qu'il fût, moins redoutable pour l'Italie et le Saint-Siège, parce que moins puissant. Dans les débuts cependant, il parut tout acquis aux prétentions de son allié le roi de France. Dès le mois d'août 1518, Bibbiena prévenait ce dernier des pratiques couronnées de succès, par lesquelles Maximilien assurait les voix des électeurs à son petit-fils Charles d'Espagne. On devait craindre, ajoutait-il, que le candidat ne prétendît garder le royaume de Naples, malgré les engagements pris avec le Saint-Siège, malgré les constitutions pon-

[1] *Minutario*, t. III, f° 342, le 2 février 1519 ; il rapporte un désir, ou bien une opinion exprimée par Bibbiena, « per parte di S. S^{ria} Rev^{ma}, » ajoute-t-il. Voir aussi 340, le 31 janvier, où il est question de faire surveiller par un nonce plus habile le nouveau légat national cardinal de Boisy.

[2] *Ibid.*, f° 315, le 17 janvier ; il nomme le nouvel évêque de Pistoia Antonio Pucci.

[3] Voir ci-dessus la lettre à Lorenzo du 27 nov. 1518.

[4] Le 18, Sanuto, XXVII, 514. En janvier, *ibid.*, XXVI, 383, 449, l'ambassadeur vénitien en France annonce que le légat est sur le point de partir.

tificales, qui depuis trois siècles interdisaient l'union de cet État avec l'Empire [1]. Le pape désirait connaître les intentions du roi, pour y conformer son attitude à l'avenir.

Mais François Ier, cachant son jeu, affecta de tenir pour impossible l'élection de son rival. Et quand, six semaines plus tard, il ne lui fut plus permis de douter que les électeurs n'eussent pris des engagements formels, il répondait encore que la diète n'avait rien conclu, que ses adversaires étaient bien incapables de payer les sommes énormes qu'ils avaient promises [2]. Il se faisait donc fort de regagner les électeurs, en y mettant le prix. Et comme le légat, selon ses instructions, le sollicitait de faire connaître ses projets, il répondit simplement qu'il se mettait au service du pape avec toutes ses ressources, et conduirait lui-même ses troupes en Italie, si Maximilien allait y chercher la couronne impériale, comme il en était question. Il serait bon de former une ligue contre la maison d'Autriche, avec les Suisses et Venise.

Tout cela était bien vague et peu compromettant. Il y a plus, tantôt le roi prétendait que les deux souverains autrichiens avaient simulé l'élection, pour mettre le pape en face du fait accompli, et obtenir de lui une adhésion quelconque ; tantôt il essayait de faire craindre qu'on n'accusât celui-ci d'avoir provoqué l'élection plus ou moins consciemment [3], et parce que les électeurs n'avaient promis leur vote qu'au cas où Maximilien parviendrait à se faire couronner empereur, il excitait instamment Léon X à se retrancher derrière les traditions, qui prescrivaient que ce couronnement se fît à Rome ; il se chargeait d'arrêter les Impériaux dans les passages des Alpes.

Il voulait évidemment faire engager la curie, sans lui révéler ses propres intentions, sans mettre en avant sa candidature. Attendait-il que Léon X la proposât lui-même, pour être plus maître de son terrain? Quoi qu'il en soit, au moment même où il prenait des engagements solennels pour la croisade, il sem-

[1] *Arch. stor. ital.*, XXIII, p. 410-411, le 14 août, et la réponse de Bibbiena, Nantes, le 18 : *Lettere de' Principi*, f° 23.

[2] *Ibid.*, f° 30, le 13 octobre. Le 14, le pape insistait encore pour connaître les intentions du roi, *Arch. stor. ital.*, XXIV, p. 24.

[3] Ces détails et ceux qui suivent dans les dépêches du légat, 27 nov. et 5 déc. *Lettere de' Principi*, f°s 34-35 (à Lorenzo), et 37.

blait en exiger le paiement : lui et sa mère insistaient de concert auprès du légat sur le préjudice que leur causerait l'élection du Roi catholique : ils n'en perdraient jamais le souvenir ! Et cette menace impressionnant le sceptique Bibbiena, il faisait ressortir dans ses lettres [1], en un langage énergique, l'importance qu'avait pour la monarchie française ce détail du couronnement impérial, sur lequel reposait alors toute l'affaire de l'élection (décembre 1518).

C'est qu'en effet le roi de France cherchait à donner le change sur les négociations actives qu'il menait depuis plusieurs mois avec les électeurs; mais, de son côté, le pape, las de ses atermoiements, de ses assurances vagues et sans portée, le payait de monnaie semblable et, néanmoins, se préparait à relever le Catholique de l'empêchement qui lui venait de la possession de Naples. A deux reprises il représentait qu'une attitude plus décidée de sa part ne pourrait qu'amener une rupture, rendre, par conséquent, la croisade impossible; il recommandait au légat d'examiner de près ces difficultés avec le roi et Madame, et d'obtenir d'eux la promesse formelle qu'ils soutiendraient la cour de Rome sans arrière-pensée [2]. Par bonheur, la mort de Maximilien (12 janvier 1519) procura quelque répit à la diplomatie pontificale, en la délivrant des embarras que lui apportait l'affaire de la couronne.

Le 19, Léon X pouvait encore se plaindre, car il n'était guère plus avancé; mais, à cette date, le légat engageait la partie en signant un nouveau traité d'alliance réciproque, en dehors de la paix générale imposée par l'Angleterre. Bibbiena négociait le premier depuis quelque temps, et le 20 décembre on envoyait de Rome les articles approuvés et ratifiés. Lorsqu'on apprit la mort de l'empereur, le légat craignit que l'événement ne modifiât les

[1] « Con le più efficaci, con le più cordiali, et con le più ardente parole che immaginar si possano, mi parlo sopra questa cosa, accio che io per sua parte lo scrivessi alla Santita di N. S[re], confortando, pregando et strignendo quella à star salda, et tener fermo questo punto di non mandare la corona, replicando più volte.... Madama mi ha usato queste parole, che se il Catholico sarà Re de' Romani, la Corona di Francia verra ad essere inferiore a quella di Spagna; il che s'imputera ad estrema ingiuria, la quale le rimarrà sempre nella memoria di loro.... Questa cosa prema tanto qua, che non si puo loro replicare senza grande offesa de gli animi loro. » *Ibid.*, f° 37.

[2] Dépêches des 20 et 21 déc., *Arch. stor. ital.*, XXIV, p. 222, 224; voir encore XXV, p. 10-11, le 19 janvier 1519.

dispositions de son maitre, et il pressa la cour de conclure avant qu'il eût reçu de nouveaux ordres [1]. Les deux contractants se garantissaient mutuellement l'intégrité de leurs territoires en Italie, comme dans les conventions antérieures, et juraient de se communiquer *fraterne et caritative* toutes leurs pensées intimes, leurs négociations et secrets d'État.

C'était le troisième traité que Léon X signait avec la France, y compris le concordat de Bologne; il eut pour résultat d'engager à fond la politique pontificale pour la candidature de François Ier, ou plus exactement contre celle du Catholique. En réalité, le pape, on l'a très bien vu [2], voulait opposer les deux candidats l'un à l'autre, de manière à les faire échouer tous deux, et diriger le choix des électeurs sur un troisième prince allemand, l'électeur de Saxe, ou celui de Brandebourg. Au mois de novembre, Bibbiena suggérait ce choix d'un tiers, et François Ier feignait d'entrer dans son idée [3]. Mais à peine connu la mort de l'empereur, il envoya des ambassadeurs dans toutes les directions pour annoncer sa candidature [4], et à sa demande, le légat sollicita le pape de prendre cette cause en main [5].

Bibbiena ne se prêta pas de prime abord aux ambitions du monarque. Préoccupé d'une volte-face si brusque, qui pouvait déranger les plans du souverain pontife, il s'efforça de tempérer et de régler cette activité soudaine; il n'était pas à propos, représentait-il, de poursuivre ce but, pour affirmer l'affection qu'ils affichaient envers le Saint-Siège. Il fit ressortir les difficultés de l'entreprise, en un mot dépensa toute son habileté et son savoir-dire à recommander plus de réserve et de prudence. François Ier ne goûta guère cette admonestation; au témoignage de l'ambassadeur vénitien Cornaro, il s'émut, s'emporta, et le légat aurait payé cher sa liberté de langage, s'il n'avait tout d'abord prévenu Madame mère en sa faveur (2 ou 3 février) [6].

[1] Capponi, *Storia di Firenze*, III, p. 384. Le texte du traité, 357-360.
[2] Guichardin et après lui Nitti, *Leone X e la sua politica*, Florence, 1894, p. 153-156.
[3] *Lettere de' Principi*, f° 34, à Lorenzo, le 27 nov.
[4] Sanuto, XXVI, 472; *Journal de Barrillon*, II, 116-120.
[5] Barrillon, *ibid.*, 116; nous n'avons pas cette lettre, et la correspondance de la curie n'y fait pas allusion.
[6] « Disse che per dimonstrar tanta afectione non è a proposito di haver ella desiderata fine, et dificulteria la cossa, et Soa Maestà andasse piu reservato, confortandolo molto a questo. Unde S. M. si turbo molto, et se dito Legato

Peu de temps après, cependant, il put, grâce à des instructions précises, adopter une attitude capable de lui rendre les faveurs du souverain. Cinq électeurs sur sept avaient pris par écrit l'engagement de voter pour le Catholique. Dans la crainte très fondée de voir ce dernier élu, Léon X n'hésita pas à s'engager en faveur du roi de France, et son plénipotentiaire eut ordre de promettre tout secours [1], si celui-ci voulait entrer en campagne. L'intérêt de la chrétienté et de l'Église romaine, non moins que celui de la monarchie, exigeait qu'il fît échouer son rival, et il devait s'y adonner complètement, avec toutes les forces de son royaume [2]. Et au bout de quelques jours, le Saint-Père, en apprenant les instances faites pour modérer l'ardeur du monarque, recommandait de le ménager, de ne pas le décourager, de ne pas l'abattre [3].

Cependant, François I[er], informé par son ambassadeur à Rome, l'évêque de Saint-Malo, Denis Briçonnet, des précédentes tergiversations du pape, se plaignait vivement de cette froideur, accusait la cour de Rome de favoriser l'archiduc Ferdinand, frère cadet du Catholique. Bibbiena n'eut pas de peine à justifier son maître. Il avait cru jusqu'alors que le gouvernement royal ne travaillait qu'à faire échouer Charles d'Autriche, et il avait manœuvré en ce sens, mais maintenant qu'il connaissait leurs véritables projets, il changerait de pratique [4]. François I[er] feignit encore une volte-face, en déclarant qu'il voulait soutenir un troisième candidat, mais ce n'était qu'une ruse pour entraîner plus complètement le pape [5]. Et, en effet, celui-ci ne parut plus tergiverser et accorda beaucoup de ce que le roi demandait. Il envoya notamment un troisième nonce en Allemagne, l'archevêque de Reggio, Roberto Orsini, une créature de Lorenzo, dévoué par conséquent à la cause des

non andava da Madama a parlarli prima parlasse al Re, perdeva la gratia di S. M. » Sanuto, *ibid.*, l'ambassadeur vénitien en France, le 3 février.

[1] « Li promete dar ogni favor, danari, benefiti, capelli. » *Ibid.*, 485, le 11.

[2] *Arch. stor. ital.*, XXV, p. 372-373, le 30 janvier.

[3] « Non li tolgha lo animo, et non li invilisca. » *Ibid.*, 376, le 12 février.

[4] « Adesso che l'intendera il voler di S. M., fara S. S[a] ad un altro modo. » Sanuto, *ibid*, le 8.

[5] Nitti, *ibid.*, p. 163-165. *Arch. stor. ital.*, *ibid.*, p. 380-383, le 16 février, long plaidoyer en faveur de la politique curiale. A partir de ce mois, la correspondance de la curie fait malheureusement défaut, et les dépêches de Bibbiena, dans le recueil *Lettere de' Principi*, s'arrêtent à décembre 1518.

Valois, qui passa d'abord en France, pour s'entendre avec le roi et le légat, et emporta leurs instructions [1].

Dès lors, Bibbiena fut en relation suivie avec ce nouvel envoyé, et même avec les anciens, le cardinal de Saint-Sixte, Thomaso Cajetano et le protonotaire Marino Caracciolo. En mai 1519, il leur envoyait des brefs pour les électeurs, mais avec la recommandation de ne s'en servir qu'à la dernière extrémité, au moment où ils pourraient être utiles [2]. A cela presque se borna son activité dans cette grande affaire. Sans nul doute il souhaitait la réussite d'une entreprise que François Ier avait tant à cœur. Il était dès lors tout dévoué aux intérêts de la France, et il en donnait une preuve significative en attachant au service du roi, et pour toujours, un des plus fins diplomates italiens de cette époque, son ami le comte Alberto Pio di Carpi [3]. Le roi l'en récompensait en lui donnant l'évêché de Coutances. Mais dans la compétition à l'Empire, il ne pouvait que suivre pas à pas la politique complexe de son maître, qui restait subordonnée à tant de mobiles fort divers.

Devant l'opposition formelle de toute la race germanique et l'hostilité à peine déguisée de l'Angleterre, Léon X jugea prudent d'inviter François Ier à retirer sa candidature pour appuyer un troisième prétendant, qui aurait plus de chance. Mais lorsque Bibbiena aborda ce chapitre, il ne reçut qu'une réponse dilatoire [4] (mai). Ce que voyant, le pape ouvrit des négociations avec le roi Catholique, et, par le traité secret du 17 juin, promit de ne plus combattre ses prétentions. Le 28, Charles-Quint était élu.

[1] Sanuto, XXVII, 130, Paris, le 15 mars. François Ier aurait préféré qu'on envoyât Canossa. Depuis quelque temps Orsini sollicitait une pension de lui. Bibbiena, le 27 nov. 1518, *Lettere de' Principi*, f° 36.

[2] Pour ce fait et l'attitude de Bibbiena dans l'affaire de l'élection, voir *Deutsche Reichstags Akten*, nouvelle série, Gotha, t. I, *Karls V Wahlakten 1519*, éd. Kluckhohn, 1893, *index*, verbo *Bibbiena*, et sommaire des dépêches de Minio, ambassadeur vénitien à Rome, dans *Calendar of State Papers*, *Venice*, t. II, édit. Rawdon Brown, nos 1165, 1193, 1219, 1227, 1231.

[3] Les actes de l'engagement, Archives nationales, série J, carton 964, pièce 10, original, 19 avril 1519, montrent que Bibbiena était le fondé de pouvoir de Carpi.

[4] « Vedendo haver si gran speranza è andato intertenuto. » Sanuto, *ibid.*, 335, l'ambassadeur vénitien, Poissy, 11 mai. Sur la politique de Léon X dans l'élection de 1519, voir l'étude d'une analyse fine et pénétrante qu'en a faite Nitti, p. 125-229, surtout p. 200-205, et sur l'opposition allemande et anglaise, p. 177-198.

Ces variations, imposées par les circonstances, ne laissaient pas que de mettre Bibbiena dans une situation assez fausse. La conduite de l'archevêque Orsini augmenta encore ses embarras. Celui-ci lui écrivait que leur maître n'avait pas une attitude bien nette [1]; il donnait des détails sur la conduite que ce dernier avait tracée à ses agents dans les derniers jours, et ne voyait aucun inconvénient à ce que le roi en fût informé. Sa lettre fut en effet interceptée, et passa sous les yeux du monarque. Enfin, pour comble d'indiscrétion, l'archevêque effectuait son retour par la France, rendait compte de sa mission et recevait, en récompense de ses services, de riches présents [2].

Après l'élection impériale, le rôle du légat semblait terminé; depuis longtemps on ne parlait plus de croisade, et son prestige ne pouvait qu'être amoindri par la création d'un légat *a latere* national, le cardinal de Boisy, au consistoire du 25 mars 1519 [3]. Il n'était plus pour ainsi dire qu'un simple ambassadeur extraordinaire, mais Léon X le conservait à son poste, et poursuivait par son intermédiaire des négociations qui avaient pour but de rétablir dans la chrétienté l'équilibre politique compromis par les derniers événements. Il s'agissait de fonder une grande ligue défensive, et pendant que le pape négociait avec l'ambassadeur Saint-Marsault, Bibbiena recevait des ouvertures analogues, et en entretenait longuement l'ambassadeur vénitien, dont l'appui était indispensable (août) [4].

Le pape se chargeait de gagner les Suisses, mais l'Angleterre ne voulait pas sacrifier sa ligue de l'année précédente. Bibbiena et Robertet, secrétaire d'État, tombaient facilement d'accord sur la garantie mutuelle des possessions, encore que l'éternelle difficulté du protectorat de Ferrare surgit toujours à la traverse. Le légat se voyait plus caressé, plus choyé que jamais [5]. Mais le projet que Saint-Marsault avait envoyé de Rome rencontra quelques difficultés, et une dépêche du cardinal de Médicis, du 16 septembre, traçait la ligne de conduite du plénipoten-

[1] « Non andava con realtà. » Sanuto, *ibid.*, 506, Poissy, 13 juillet.

[2] *Ibid.*, 542, 571 ; 6,000 fr. de pension et 4,000 écus de bénéfices.

[3] Archives du Vatican, *Miscellanea*, Armarium XII, t. 122, *Acta consistorialia*, f° 31 ; le pape révoquait en même temps la légation Bibbiena.

[4] Sanuto, *ibid.*, 607, 610, 638, 647, août-septembre.

[5] « Dito nontio è molto acharezato, et quando si partira, andara ben contento. » *Ibid.*, 685, le 15 septembre.

tiaire [1]. Le pape s'engageait à ne pas donner, sans le consentement du roi, l'investiture de Naples, que réclamait toujours le nouvel élu, mais il exigeait l'appui de ses alliés contre ses sujets rebelles, entendant par là le duc de Ferrare. Cette complication retarda la signature du traité, mais Bibbiena sut remporter un dernier triomphe, passager sans doute, en décidant François Ier à conclure, le 22 octobre, une ligue plus étroite que les précédentes.

Les deux parties se promettaient mutuellement de ne pas contracter alliance avec le roi des Romains; la défense réciproque des territoires s'étendait à toutes les possessions, et contre n'importe quel assaillant; ils se promettaient aussi, l'un le concours de toutes les forces et ressources de son royaume, l'autre l'appui de ses armes spirituelles; et contre tout vassal qui désobéirait, ouvertement ou en cachette, tant au pouvoir séculier qu'à l'autorité ecclésiastique, etc.

La ligue générale, dont ce traité jetait les fondements, ne put aboutir, car les Vénitiens refusèrent de sacrifier le duc de Ferrare. François Ier réclama plusieurs fois l'intervention du pape auprès des cantons suisses, et lorsque Bibbiena prit congé, il le pria même de passer secrètement par leur territoire et d'entraîner leur consentement. Mais l'habile Italien ne voulait pas enchaîner la liberté de son maître; il prétexta qu'il ne convenait pas qu'un prince de l'Église s'écartât de sa route, pour faire une démarche de cette importance auprès de simples paysans; tout ce qu'il pouvait accorder, c'était d'envoyer son secrétaire négocier en son nom [2].

Il quitta la cour dans les premiers jours de novembre [3], s'arrêta quelque temps à Florence, à Bologne, et ne parvint à Rome que vers la Noël, pour y faire son entrée solennelle de légat, le 9 janvier 1520, selon les exigences du cérémonial [4]. Il n'avait pas attendu les dernières réponses du pape, et il portait avec lui

[1] *Lett. de' Princ.*, f[os] 58-60, et pour les négociations à Rome, Nitti, 258-262. C'est à ce dernier que j'emprunte le sommaire des articles.

[2] « Soa Signoria ha dito non li par far questo, per non esser di honor di la Sede apostolicha che un cardinal vadi a sguizari, poi si daria che dir a tutto il mondo. » Sanuto, t. XXVIII, col. 58, Amboise, 25-28 octobre.

[3] « Ben satisfacto del Re, » *ibid.*, 75, 5-6 novembre.

[4] *Diarium* de Paris de Grassis, Arch. du Vatican, *Miscellanea*, Armar. XII, t. 22, f° 326, et pour la mort du cardinal, 343.

les articles du traité, auxquels manquait toujours la signature de Léon X. Ces retards calculés, concordant avec certains coups de main qui se tramaient contre Ferrare [1], firent définitivement échouer l'accord franco-pontifical. Bibbiena, tout acquis au parti de la France, s'efforça de maintenir la bonne entente entre les deux souverains [2]; mais il n'avait plus la faveur entière du pape, et, d'ailleurs, il mourut au mois de novembre de la même année 1520.

L'évêque de Sebenico était resté l'unique agent pontifical en France. Il est assez difficile de déterminer, autrement que nous l'avons fait plus haut, son rôle à côté du légat. Il est certain qu'il avait une correspondance en dehors de celui-ci, sinon tout à fait isolée, non seulement pour ce qu'on appelle aujourd'hui les affaires courantes [3], mais même pour celles plus importantes que dirigeait le légat. Il pouvait, en tout cas, donner des nouvelles; c'est ainsi que le 30 juin 1518 [4], il racontait au secrétaire Goro Gheri la réception faite par la cour à Lorenzo de Médicis, en Bretagne.

Il est vrai que cette correspondance se faisait avec le gouvernement de Florence, aussi bien qu'avec la secrétairerie curiale, avec les divers membres et serviteurs de la famille, et que l'ambassadeur florentin écrivait aussi des rapports sur la politique pontificale, tellement les affaires de l'Église romaine étaient devenues, pour ainsi dire, un domaine patrimonial ! La nonciature de France, dans son premier exercice, se distinguait donc à peine des ambassades temporelles, telles du moins qu'on les concevait alors, et si la place importante que la papauté occupait

[1] Nitti, *ibid.*, p. 268, d'après Guichardin. Sur les longueurs que le pape paraissait apporter à conclure la ligue, Sanuto, *ibid.*, passim, surtout 106, 117, où l'on trouve les explications sur le rôle qu'y jouait Bibbiena.

[2] Correspondance avec Louise de Savoie, 19 février-19 mai 1620, en tout cinq lettres, tirées de la Bibliothèque nationale et imprimées par Molini, *Documenti di storia italiana*, Florence, 1838, t. I, p. 74-87.

[3] D'après le *Minutario* de Goro Gheri, *passim*, notamment t. III, f° 352, à propos de l'élection impériale.

[4] Lettre citée en partie par Ad. Verdi, *Gli ultimi anni di Lorenzo de' Medici, Duca di Urbino, 1515-1519*. Pistoia, 1887, in-8, p. 58. Stafileo faisait l'éloge du personnage : « In nessura parte ha mancato, dico di somma diligentia, prudentia et bona gratia in consiliarsi *animos omnium, praecipue Regis Christianissimi, et suorum adherentium, apresso de quali ha conquistato tanto credito, non solum de viribus corporis in quo ab omnibus laudatur, sed de bonis animi in rebus agendis*, ita che ha lasciato in questa corte grande existimatione di se. »

parmi les puissances chrétiennes assurait à ses représentants un rôle considérable et le premier rang parmi les agents diplomatiques, cette nonciature avait encore moins son caractère propre que son organisation définitive, en un mot elle se trouvait assez éloignée de la constitution qu'elle atteindra plus tard.

Elle reprit sa marche accoutumée après le départ de Bibbiena. Néanmoins, pendant plus d'une année, autant qu'on en peut juger sur des documents incomplets [1], aucune affaire d'importance ne passa par l'intermédiaire de Stafileo. Après l'échec de ses grandes combinaisons pour le repos de la chrétienté, Léon X se contenta dès lors de louvoyer entre les maisons de France et d'Autriche. Comme le péril oriental n'avait pas cessé, il faisait recommander à plusieurs reprises par son nonce la protection des chevaliers de Rhodes, contre lesquels le Turc préparait une expédition [2].

Le roi de France s'était retourné du côté de l'Angleterre. Le pape s'inquiéta de négociations qui se passaient en dehors de lui, et lorsque, vers les premiers mois de l'année 1520, le bruit se répandit que les deux rivaux, qui se disputaient l'alliance de Henri VIII, recherchaient en même temps une entrevue avec lui, Léon X jugea que son personnel de nonces ne ferait pas bonne figure dans les débats qui allaient s'ouvrir, et résolut de le changer. En avisant Stafileo de son rappel, 23 avril, il ne manquait pas de lui déclarer qu'il était satisfait de ses services, mais qu'il avait besoin de lui pour les affaires intérieures de la curie [3].

Le successeur qu'il lui destinait était son propre cousin germain, Giovanni Rucellai, poète assez estimé de cette époque,

[1] La correspondance de la curie, rédigée par le secrétaire Ardinghelli, finit avec un dernier volume, qui va du 8 septembre au 13 décembre 1520, *Arch. stor. ital.*, *ibid.*, t. XXV. Un recueil de copies qui se trouve Arch. du Vatican, fonds Borghèse, série II, t. 458, la complète pour la période du 10 janvier au 24 août : lettres rédigées par un secrétaire du cardinal de Médicis, quelques-unes au nom d'Ardinghelli.

[2] Le pape y revient souvent, et avec des instances particulières, du 1er mai au 1er juillet; Borghèse, *ibid.*, f°s 309-329, cinq passages.

[3] « Sia certo che N. Sre si tiene molto satisfatto delle opere vostre, et li effetti piacendo a Dio lo dimostrarono.. . S. Bne disegna ancor di servirsi in Roma di V. Sria. » *Ibid.*, 307. Voir aussi 311 à l'évêque de Pola, nonce à Venise, pour le renouvellement du personnel.

auteur des *Api*, les Abeilles, œuvre dans le genre des Géorgiques, et de plusieurs tragédies sur le modèle de l'ancien théâtre latin [1], un de ces Florentins plus ou moins d'Église, plus ou moins diplomates, très cultivés, très affinés, n'ayant guère fait l'apprentissage de la politique, mais aptes aux affaires, suffisamment préparés d'ailleurs, dans la vie publique de leur pays, dans le milieu de la bourgeoisie florentine, dans le commerce enfin des Médicis, à débattre, à diriger des négociations aussi bien que des transactions de négoce et de banque. Le passé de Rucellai, et sa vie qui s'employa tout entière aux lettres, en faisaient un nonce assez étrange; le choix ne s'explique que par les vues personnelles de Léon X, et achevait de donner à la nonciature de France un caractère exclusivement personnel.

C'était une nomination inspirée, sans doute, moins par les circonstances, par les débats importants qui allaient s'ouvrir au Camp du drap d'or, que par l'influence de l'entourage florentin, ou mieux par l'action grandissante du cardinal de Médicis. Léon X s'éloignait peu à peu de la France, et traitait lui-même les affaires importantes avec les ambassadeurs français, comme l'habile Alberto Pio di Carpi, qui vint à Rome en 1520; il lui suffisait d'avoir un nonce qui pût le tenir au courant de tout ce qu'il avait besoin de connaître. Rucellai ne savait pas le français, et ne l'apprit jamais bien, malgré les exhortations de ses amis [2]. Il ne devait guère mieux connaître la politique française, et ne se recommandait que par son dévouement à toute épreuve pour la famille des Médicis, que soutenait aussi le désir d'obtenir le chapeau de cardinal, après l'avoir manqué dans la grande promotion de 1517 [3].

Stafileo fut d'ailleurs chargé de le former, et il y consacra sept à huit mois. Il en avait reçu l'ordre, lorsqu'à l'arrivée de son remplaçant, on lui enjoignait de mettre entre ses mains tous les papiers diplomatiques, chiffres, communiqués, notes échangées,

[1] *Le opere di Giovanni Rucellai*, éd. Guido Mazzoni, in-12, Bologne, 1887. C'est à l'excellente préface-biographie de ce livre que j'emprunte la plupart des détails concernant Rucellai.

[2] Par exemple l'humaniste portugais Michael de Silva, plus tard cardinal; lettre du 21 février 1521, citée par Mazzoni, p. XXXIV.

[3] Ses amis comptaient sur sa nomination, et encore en octobre 1521, ils lui écrivaient de mettre à profit son rappel pour se trouver sur place avant la Noël et emporter l'affaire, *ibid.*, XXXVI-XXXVII.

procès-verbaux, etc. [1]. A trois reprises on revint sur ces recommandations. Si cette espèce de tutelle se prolongea, c'est que le nouveau nonce avait beaucoup à apprendre, que son auguste cousin se défiait, non sans raison, de sa nature de poète, de ses antécédents, de son inexpérience des choses politiques.

Bien que ses instructions, sans grande portée d'ailleurs, lui recommandassent de voyager en toute diligence, afin de se trouver à son poste, lorsque commenceraient les entrevues projetées [2], Rucellai, parti de Rome dans les premiers jours de mai, dut s'arrêter à Florence, pour prendre les dernières recommandations du cardinal de Médicis, car il n'arriva auprès du roi que vers le courant de juillet [3]. Les conférences princières étaient terminées; Stafileo avait pris part aux fêtes, mais, bien que Henri VIII et son ministre Wolsey l'eussent comblé d'attentions, et même de confidences, il n'avait joué aucun rôle, pas plus du reste que le nonce en Angleterre, Girolamo Ghinucci, évêque d'Ascoli [4].

Stafileo et Rucellai travaillèrent ensemble jusqu'en janvier 1521. Nous assistons, pendant l'année 1520, et surtout au temps de leur action commune, au progrès de la rupture définitive entre Léon X et François Ier. Des faits sans nombre devaient la rendre inévitable, et changer une brouille politique en une véritable antipathie personnelle. Je n'ai pas besoin de rappeler que le voisinage des possessions françaises et pontificales en Italie amenait des conflits perpétuels, que des soldats comme Lautrec ne savaient qu'envenimer, et que des principicules italiens, le duc de Ferrare en tête, les anciens podestats des villes ecclésiastiques réfugiés à Milan, exploitaient avec habileté [5]. L'opposition entre le tempérament français et l'esprit florentin, tout de finesse, de patience, de sage lenteur, ajoutait à ces conflits

[1] Dépêches des 1er, 6 et 15 juillet, Borghèse, *ibid.*, f°s 330, 333, 336 : « Dateli notitia di tutti gli andamenti, pratiche, proposte et risposte, che sono ite atorno. » Le 27, on lui enjoint d'assister à ses premières démarches, parce que, depuis quelques semaines, le roi se montre *ombroso et sospeso*, f° 341.

[2] Sommaire d'après les *Man. Torrig.*, dans *Arch. stor. ital.*, *ibid.*, t. XXVI, p. 182.

[3] Borghèse, *ibid.*, f° 312, à l'archevêque de Cosenza, nonce en Espagne, 1er mai; 327, 336, à Stafileo, 22 mai, 15 juillet.

[4] *Ibid.*, 327-339, diverses lettres au même.

[5] *Ibid.*, 303-335, 15 mai, 5 juin, 15 juillet. Ces passages montrent les embarras que créait au pape la présence des Français en Italie.

des blessures d'amour-propre, des offenses réciproques, plus désastreuses que les dommages d'intérêt politique.

Par exemple les écarts de paroles, les maladresses, les emportements des conseillers et agents royaux, les étourderies parfois calculées du monarque n'avaient que trop de répercussion sur la marche des affaires. Certains de ces personnages, comme l'ambassadeur à Rome, Denis Briçonnet, évêque de Saint-Malo, possédaient le don d'agacer le pape, un peu nerveux pour un homme d'État [1]. Les nonces en exercice, d'autre part, ne savaient pas, comme Canossa et Bibbiena, cacher certains incidents désagréables, certains propos déplacés, ne raconter que l'indispensable, et Léon X, chatouilleux sur ce qui mettait sa dignité en cause, donnait quelquefois des leçons dont l'orgueil français se ressentait plus qu'il n'était désirable.

Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, François I[er] s'était emporté en propos violents contre la bulle *In coena Domini*, cette éternelle cause de discorde entre les deux pouvoirs, jusqu'à menacer de faire jeter à la rivière quiconque oserait la publier, fût-il cardinal. Le pape, informé de cette incartade, chargeait Stafileo tout spécialement de lui rappeler ce que c'était qu'un cardinal, et d'ajouter que le Sacré Collège, s'il apprenait jamais la manière dont le traitait le roi de France, se montrerait beaucoup moins facile à donner un avis favorable sur les grâces sollicitées par lui [2].

Ce qui compliquait surtout la situation, ce qui fit définitivement perdre patience à Léon X, en étalant au grand jour le caractère insupportable des Français, ce furent les exigences, les obsessions du roi et de ses favoris, qui, dans leur diplomatie souvent malhabile, agissaient envers le pape comme avec un

[1] Voir la sortie violente qu'il fait contre cet agent, devant l'ambassadeur vénitien Marco Minio, et rapportée d'après ce dernier, par Baumgarten, *Geschichte Karls V*, 1885, in-8, t. I, p. 166. Sommaire dans *Calendar of State Papers*, *Venice*, éd. Rawdon Brown, t. II, n° 1247, dép. du 18 juillet 1520.

[2] « Quando la ritornassi a simili discorsi potete ridendo dirli, che quando el Collegio de' Cardinali intendessi queste parole, sarebbono poi molto piu prompti ad dare i voti loro quando si havessi a far qualche gratia che havessi ad passare per le loro mani. Et voi, monsig[re] Stafileo, come quello che intendete bene *jus canonicum*, a qualche proposito potrete destramente farli intendere qual sia la dignita d'un cardinal e se si conviene farlo gittare in fiume.... ma tutto come da voi. » Aux deux nonces, le 8 septembre 1520, *Arch. stor. ital.*, XXV, p. 390. La leçon était calme, digne, fine, mais c'était une leçon, et son ton de raillerie dut être sensible à celui qui se l'était attirée.

auxiliaire lié par la reconnaissance, un protégé duquel on pouvait tout exiger, parce qu'il était hors d'état de se soutenir sans l'appui de la monarchie française. C'était la nécessité dans laquelle ils le mettaient de sauvegarder son indépendance temporelle, ses droits spirituels, ainsi que les privilèges et la dignité de l'Église romaine. La correspondance du cardinal de Médicis avec les nonces est remplie de doléances et de protestations contre des requêtes sans cesse renouvelées, qui montraient les Français toujours plus exigeants, comme s'ils n'avaient jamais rien reçu, et que tout leur fût dû. L'affaire de la légation de France, dont Rucellai eut à s'occuper dès son arrivée, et qui fut un des principaux démêlés entre le pouvoir royal et la cour romaine à cette époque, nous fait connaître en même temps les procédés tracassiers de la diplomatie royale et le progrès de la brouille entre les deux puissances, qui devait amener une première interruption dans la nonciature de France. Mais nous nous trouvons ici en présence d'une question d'histoire ecclésiastique importante, et qui jusqu'ici n'a pas été traitée; comme elle intéresse les nonciatures sous plus d'un rapport, il faut la reprendre sommairement dès ses origines.

A la suite du grand schisme, les empiétements du pouvoir temporel avaient constitué dans la chrétienté une nouvelle puissance, celle des légats nationaux, cardinaux favoris ou ministres des princes, qui exerçaient dans un État toutes les facultés des anciens légats *a latere*, et même des privilèges pontificaux essentiels, tels que la collation des bénéfices consistoriaux, l'évocation des causes ecclésiastiques, le maniement des revenus et droits caméraux. Cette organisation, en supposant qu'elle devînt stable, assurait l'indépendance des princes à l'égard de Rome, et constituait au sein des Églises nationales quelque chose qui se rapprochait des anciens patriarcats orientaux. En France elle consacrait l'autonomie de l'Église gallicane.

Cependant, en ce dernier pays, elle commença assez tard et ne fut établie que sous Louis XII, en faveur de son premier ministre, le cardinal Georges d'Amboise. Celui-ci obtint en effet d'Alexandre VI, puis de Jules II, la triple légation de France, d'Avignon et du Comtat Venaissin, qu'il géra à terme [1], puis jusqu'à sa

[1] Première concession pour une année, non. aprilis 1501, imprimée en gothique, Bibl. nationale, fonds latin, manuscrit 11803, f[os] 331-332.

mort en 1510. Les deux dernières, ordinairement unies, avaient été créées par Sixte IV en faveur de son neveu, le célèbre Julien de la Rovere, et étendaient leur juridiction sur les provinces ecclésiastiques de Vienne, Embrun, Aix, Arles, Narbonne, c'est-à-dire sur le Dauphiné, la Provence, le bas Languedoc. Amboise sut si bien assurer, étendre les faveurs et les produits afférents à la charge, que la coutume s'établit de prendre pour base des créations suivantes les brefs dont il avait tiré un si bon parti. Au reste, les émoluments de la légation étaient assez fructueux pour rapporter à la cour de Rome mille écus de redevance par an [1].

Ces émoluments provenaient de la collation de toutes les dignités, faveurs, grâces, bénéficiales ou autres, réservées au souverain pontife; les droits de chancellerie qui en résultaient retenaient en France une grande quantité de numéraire, et faisaient, par suite, baisser la valeur des offices curiaux, comme il arriva en 1518, où celle-ci descendit au quart, dès que le bruit se répandit dans le public romain que le roi demandait le rétablissement de la légation. Aussi le pape faisait-il offrir au grand maître de France, Artus Gouffier de Boisy, un cadeau de cinquante mille écus, s'il voulait abandonner la poursuite de cette charge [2].

La cour romaine avait donc tout intérêt à ne pas laisser se perpétuer une institution qui lui créait plus d'un embarras, amoindrissait sa puissance et ses ressources. Amboise n'eut pas de successeur, et les légations suivantes, comme celle du cardinal Philippe de Luxembourg, en 1516, pour la réforme des monastères, conservant les anciennes formes du moyen âge, n'avaient que des privilèges limités, plus à la discrétion du souverain pontife. Mais François Ier, voyant tout le parti que le cardinal Wolsey tirait de la légation d'Angleterre, même pour l'extension au dehors de son influence politique, voulut rétablir celle de France au profit de ses amis les Gouffier. Ceux-ci considéraient déjà cette haute fonction comme un des apanages de la faveur royale, et ils avaient multiplié démarches sur démar-

[1] *Brevia pontificum*, Archives du Vatican, Armar. XXXIX, t. 50, f° 658, le 28 nov. 1530; on charge le légat en fonction, cardinal Duprat, d'en remettre la moitié au nonce ordinaire, évêque de Come.

[2] Dép. du 13 janvier 1519, à Bibbiena, *Arch. stor. ital.*, t. XXV, p. 12.

ches, fait intervenir le souverain, sa mère et les agents pontificaux, à commencer par Canossa, lorsque le 22 septembre 1518 Bibbiena accepta de joindre sa recommandation à tant d'autres, et d'employer aussi son ascendant personnel auprès de Léon X en faveur du candidat, le cardinal de Boisy [1]. Il prétendait, dans sa lettre, adressée au pape lui-même, n'avoir pu persuader la cour, malgré tous ses efforts et son éloquence, que son maître avait mille motifs sérieux de ne pas accorder la grâce demandée; le souverain y tenait encore plus que les favoris. Il terminait par l'éloge obligé du candidat, qui ne le méritait guère, semble-t-il [2].

La légation fut demandée successivement pour cinq ans, puis pour trois, et enfin pour un seulement; Léon X l'avait accordée, arrêtée même en consistoire avec cette limite de temps, lorsqu'en janvier 1519, par un de ces procédés enfantins et peu diplomatiques qui fatiguaient le pape, parce qu'on les renouvelait trop fréquemment, des lettres royales révoquèrent la requête, en demandant la dignité pour trois ans, ou pour une année, mais renouvelable *ad beneplacitum*. Le pape fut sur le point de se fâcher, il déclarait qu'il n'avait plus qu'à signer sa ruine et celle de l'Église romaine; les Français voulaient les brouiller avec l'univers entier, et alors que n'exigeraient-ils pas [3]!

On s'arrangea néanmoins sans trop de peine, grâce à Bibbiena, et, le 23 mars, la légation était conférée pour un an. Boisy recevait les pouvoirs et facultés dont avait joui Georges d'Amboise, mais Léon X spécifiait expressément que la légation d'Avignon resterait en l'état où Julien de la Rovere l'avait gérée pendant vingt-sept ans, et entre les mains du cardinal de Clermont-Lodève, son titulaire actuel. La clause ne fut pas exécutée, il va sans dire : il ne convenait pas qu'une partie du royaume

[1] *Lettere de' Principi*, f° 24 v°.

[2] Le cérémoniaire Paris de Grassis raconte qu'à la sortie du consistoire où il avait reçu le chapeau, il entonna une chanson à boire : « Incepit cantare cantilenam gallicam, per quam indicabat se velle bibere, quasi vicisset et expugnasset quod in animo hereret. » Arch. du Vatican, *Miscellanea*, Armar. XII, t. 23, f° 160. Il fit néanmoins une mort édifiante, au témoignage du nonce Rucellai. Lettre de l'ambassadeur Pio di Carpi. Rome, 4 juin 1521. Bibl. nat., fonds Dupuy, t. 261, f°. 39.

[3] « Se in un tempo come è questo traligghano et infestono N. S. aquesta foggia, io non so quello che si habbia ad credere, che faccino poi, quando ci saremo per loro conto facto inimici tucto il mondo. » *Arch. stor. ital.*, *ibid.*

restât sous une juridiction étrangère, en dehors de l'autorité spirituelle qui dépendait du roi. Boisy ne cessa d'empiéter sur les pouvoirs du légat d'Avignon, et lorsqu'il s'agit de renouveler les siens, il obtint de celui-ci un acte par lequel il renonçait à tout exercice de ses facultés sur le territoire français. Le pape protesta, somma le signataire d'expliquer sa conduite, fit présenter des remontrances au roi par son nonce, et avertir Boisy une dernière fois, après beaucoup d'autres, que, s'il ne cessait ses empiétements, la cour de Rome se verrait obligée de lui retirer tout pouvoir [1].

Stafileo avait beau faire remarquer que le légat d'Avignon n'empiétait pas sur les privilèges royaux en matière spirituelle, puisque sa charge n'était qu'une émanation des pouvoirs curiaux, ne s'étendait pas en dehors des bénéfices à la nomination du pape : François Ier refusait de la laisser s'exercer sur ses domaines, et Léon X lui reprochait de limiter sa juridiction, lui rappelait qu'il était roi et non pontife [2], demandait qu'on lui fit au spirituel autant de concessions qu'il en faisait lui-même dans la politique.

Il semble bien que Lorenzo de Medici, lors de son séjour en France pour son mariage, avait garanti le renouvellement de la légation [3]; par ailleurs, en juillet 1519, le pape le promit formellement par bref. Lorsque les agents français réclamèrent plus tard la réalisation de sa parole, ils ne soufflèrent mot du litige d'Avignon. Néanmoins, le 22 août 1520, le bref fut expédié aux nonces, avec la charge d'exiger du roi une promesse formelle sur cette dernière difficulté : sinon ils devaient retenir la pièce et attendre d'autres explications. Le pape s'en remettait à la parole du monarque et semblait bien près de céder, ce qui rendit les solliciteurs plus opiniâtres.

Les nonces représentèrent en vain qu'il y allait de l'honneur du souverain pontife, qu'il ne demandait que le maintien de ses

[1] Dépêches du 6 et du 23 avril 1520. Borghèse, *ibid.*, fos 295-296, 306.

[2] « Si contentasse di esser Re et non volesse esser Papa. » *Ibid.*, fos 317-318, le 28 mai ; voir encore 344, 348, 8 et 22 août.

[3] Cela ressort de la correspondance de son secrétaire Gheri. Il y avait autrefois aux archives du château Saint-Ange, au Vatican, Armar. IV, capsa I, pièce 16 (voir l'inventaire des Archives), un bref du 22 juillet 1519, par lequel le pape promettait de proroger la légation pour une année : mais la pièce a disparu.

anciens droits [1]. La clause concernant Avignon avait cependant été acceptée par les agents de Boisy, qui négocièrent sa requête à Rome l'année précédente, et se trouvait formulée dans son bref. Le roi ne voulut rien promettre. Les nonces revinrent à la charge en septembre, sur de nouvelles instructions, firent intervenir Madame, qu'ils avaient toujours suivie comme le timon et le guide de leurs entreprises [2], prêchèrent le cardinal et son frère l'amiral Bonnivet, le nouveau favori, leur recommandèrent la modération. Tout fut en vain.

Au contraire, ce dernier excitait le roi de son mieux, se répandait en réclamations, en paroles de colère, en propos déplacés contre le pape. Dans une de ces sorties inconvenantes, il déclara qu'il ne souffrirait pas que, lui dirigeant les affaires, la majesté royale fût amoindrie. Les nonces ripostèrent que le devoir de leur charge ne les obligeait pas moins à conserver intacte la dignité du Saint-Siège [3]. Les relations diplomatiques ne pouvaient se prolonger dans ces termes, et l'amiral, ainsi que les conseillers royaux, comme le chancelier, qui suivaient ses inspirations, voulaient sans doute forcer la main au pape, en lui faisant craindre une rupture.

Les nonces s'en rendirent compte. Rucellai tenta, le 13 octobre, une démarche personnelle auprès de Louise de Savoie, qui avait toujours paru s'employer à concilier les intérêts de la cour romaine avec ceux de son fils. Il se plaignit vivement de l'amiral, en ajoutant qu'il avait dû, pour ne pas envenimer le débat, atténuer dans ses dépêches, ce qui était vrai, les propos déplacés qu'il avait tenus. Madame le calma, excusa Bonnivet, qui s'était attaché passionnément à cette affaire [4], protesta de son propre dévouement envers le Siège apostolique, et par ses ac-

[1] « Non vole acquistare nova auctorita, ma li basta solo di conservare le vecchie come le stanno. » *Arch. stor. ital.*, p. 387-390, le 8 sept. 1520, aux deux nonces : longue dépêche sur ces incidents.

[2] « Il timone et la guida di tutta le legatione vostra. » Borghèse, *ibid.*, f° 340, le 27 juillet, à Rucellai.

[3] *Man. Torrig.*, *Francia*, busta II, fasc. 4, pièce 3, lettre originale de Rucellai, Melun, le 20 octobre. Nous analysons désormais les huit lettres de ce recueil, du 8 au 31, les seuls documents inédits de quelque importance que nous possédions sur les nonciatures de Stafileo et de Rucellai. Nitti s'en est servi pour plusieurs détails, p. 328 à 345.

[4] « Per esser piccato et appassionato *in causa legationis.* » *Ibid.*, pièce 8, Rucellai, le 13. Récit intéressant de l'entrevue.

cents vraiment sincères, par une éloquence qui paraissait venir du cœur, captiva si bien le Florentin qu'il s'en remit complètement à elle [1]. Quelques jours après, il constatait un grand changement dans l'attitude de l'amiral, et l'attribuait à l'intervention de la princesse.

Le pape crut pouvoir faire une dernière concession, en accordant que la légation d'Avignon fût laissée en l'état où elle se trouvait sous le cardinal d'Amboise. Mais, malgré les efforts des nonces, les officiers royaux ne se contentèrent pas de cet avantage, et refusèrent de rien abandonner de ce que Boisy s'était arrogé par une série d'usurpations [2]. Il fut impossible de s'entendre, les deux partis maintinrent leurs prétentions, et la réserve, par laquelle la bulle du renouvellement du 18 mars 1521 sauvegardait les droits du légat d'Avignon [3], resta sans effet. La mort de Boisy, arrivée quelques jours après, et les événements postérieurs suspendirent le conflit, en empêchant la continuation du privilège, et dès lors la papauté fut bien résolue à ne pas maintenir la légation de France [4].

La situation des deux nonces se compliquait alors, en ce mois d'octobre 1520, de beaucoup d'autres difficultés, sur lesquelles les Français ne se montraient pas moins exigeants et insupportables. Le conflit avait éclaté, avant même l'affaire précédente, à propos de la promotion au cardinalat de l'évêque de Liége, Erhard de la Mark, promotion que François Ier avait d'abord sollicitée, puis qu'il avait voulu empêcher, sous prétexte que ce prélat venait de le trahir en faveur de Charles-Quint [5]. Léon X avait cependant déclaré qu'il ne la conclurait pas sans son assentiment (consistoire du 17 sept.). Néanmoins le roi cria à la trahison, Bonnivet commença alors ses propos emportés, inconvenants ; il déclara que la France et Rome ne pouvaient plus res-

[1] « In questo ragionamento si riscaldo assai, et veramente mi parse, se io non m'inganno, che parlassi de quor' et senza simulatione. » *Ibid.*

[2] *Ibid.*, pièce 9, les deux nonces. Melun, 20 octobre.

[3] *Secreta Leonis X*, dans *Regesta Vaticana*, t. 1202, f° 78, renouvellement *ad annum*, xv kal. junii.

[4] Elle fut sollicitée plus tard, mais toujours en vain, par les grands dignitaires ecclésiastiques influents à la cour, comme les cardinaux Charles de Lorraine et Charles de Bourbon.

[5] Nitti expose bien, p. 321-326, cette querelle d'Allemand, soulevée par la cour raffinée de François Ier, et les conséquences qu'elle eut pour les relations entre Rome et la France.

ter amies dans de telles conditions [1]. Le mécontentement du pape, en apprenant ces propos, dépassa toutes les bornes. Il fit présenter des remontrances par l'intermédiaire de Madame, demanda des explications sur l'attitude de l'amiral, et réclama la liberté de parler comme il l'entendrait en consistoire [2]. Et il retenait le chapeau que, dans la même séance, il avait accordé à l'archevêque de Toulouse, Louis d'Orléans-Longueville.

Les nonces ne manquèrent pas de remplir cette mission, mais avec un zèle qui semble avoir dépassé les bornes. Du moins l'intraitable Bonnivet, tout en présentant les excuses que Madame lui avait imposées, récriminait encore contre le récit qu'ils avaient envoyé à la curie, et les agents pontificaux rapportèrent ce nouvel incident (dép. du 20 octobre [3]). Dans des circonstances si délicates, ils ne savaient pas toujours observer la discrétion prudente des diplomates, qui se soucient d'éviter toute complication inutile, et se gardent bien de rapporter les petits incidents qui pourraient aigrir deux souverains l'un contre l'autre. La colère du favori s'apaisa, le roi s'adoucit, mais les nonces continuaient à dénoncer les actes malveillants du pouvoir royal, les négociations avec l'Angleterre, qui semblaient avoir pour but de s'assurer sa neutralité pour la conquête projetée de Naples; le refus que faisait le roi de prendre à sa charge par moitié l'entretien du duc de Mantoue, nommé capitaine général des troupes de l'Église.

Au milieu de toutes ces traverses, et en dirigeant le nouveau nonce, ce qui n'était pas toujours aisé, Stafileo déployait de réelles qualités diplomatiques, ses dépêches le montrent assez. Il ne craignait même pas de blâmer l'intervention intempestive du cardinal Bibbiena et de Canossa, qui, pour pallier les

[1] Sommaire d'une dépêche de l'ambassadeur impérial Juan Manuel à Rome, dans *Calendar of State Papers*, *Spanian*, éd. *Bergenroth*, II, n° 299, le 2 oct. La dépêche du 1er, de la curie à Rucellai, *Arch. stor. ital.*, *ibid.*, 396-399, qui justifie le pape par l'exposé des faits, montre assez que Léon X ne comptait plus sur la France. Dans celle du 22 au nonce en Angleterre, p. 400, le pape déclarait que, si les Français usaient encore de pareils procédés, il se verrait contraint de traiter avec le roi des Romains.

[2] « Non vole star in questa servitù di non possere parlare nel suo Collegio quello che li piace.... ne restare con questa suspensione di anima et dispiacere, ma sapere chiaro come abbi ad vivere con loro ». *Ibid.*, 399.

[3] « In riposta di qualche parola colerica, ma non gia di quella sorte come le precedenti, li fu facto intèndere.... » *Man. Torrig.*, *ibid.*, pièce 9, les deux nonces, le 20 oct.

incartades de Bonnivet, avaient, sans le vouloir, provoqué un froid entre lui et ses maîtres [1]. Et en s'efforçant d'excuser de son mieux, auprès de ce dernier, le rapport que Rucellai avait fait à Rome contre lui, il ne pouvait épargner à son collègue tous les ennuis que lui causait cette intervention [2]. Par contre, il devinait sans peine, à travers les belles promesses que François I[er] prétendait avoir reçues de Henri VIII, une neutralité malveillante, qui ne tolérerait aucune entreprise contre l'empereur [3].

En effet, l'amiral lui disait en confidence qu'on ne ferait pas l'expédition de Naples, car elle exciterait la jalousie des autres souverains, mais il proposait au pape d'établir en ce pays une sorte de *condominium*, comme celui qu'ils exerçaient à Ferrare. Saisissant la balle au bond, Stafileo avoua que son maître désirait reprendre ce duché, dont le propriétaire était mourant; mais Bonnivet fit remarquer que la France et l'Angleterre ne le permettraient pas, et conseilla de se rejeter sur Sienne. Le nonce se le tint pour dit, et, de cet entretien, il concluait que les Français redoutaient par-dessus tout d'avoir le pape pour voisin, et que, si l'appui de l'Angleterre leur manquait, ce qui était probable, ils auraient vite fait de se rapprocher de Rome, même au prix de Ferrare.

Les préparatifs présents de la cour, l'audience publique donnée à un agent des *communeros* espagnols révoltés, tout faisait prévoir qu'on secourrait ceux-ci, plutôt que de tenter une attaque sur la Navarre, où d'irréductibles dissensions rendaient le

[1] C'est évidemment aux deux amis que se rapporte ce passage topique de la dépêche de Stafileo, 30 octobre, *ibid.*, pièce 5 : « Chi ha scripto di li et chi ha exequto di qui di quanto si è scripto per risconstrare le parole che disse Mons[re] lo Amiraglio al nuntio in facto della promotione di Liege ha commesso con supportatione un grande errore.... Veramente si poteva fare il medesimo officio con Madama, ma con piu destreza con non mostrar voler metter lo amico alle mani con li Patroni. » *Ibid.*, pièce 5 : Canossa était à la cour, d'où il écrivait le 27 sept. à Bibbiena une lettre d'ailleurs insignifiante, *Lettere de' Principi*, f° 11.

[2] « In presentia del nuntio ho excusato con lo Amiraglio el scriver suo di li, ma non ho saputo excusarlo del officio facto di qui con Madama, la quale hogi mi ha aperto questo misterio. L'ho voluto scrivere da parte à V. S[ria] R[ma], perche lei sappia che la cosa non è stata conferita ne communichata mecho.... » *Ibid.*

[3] Sur ces détails et ce qui suit, longue dépêche de Stafileo du 23, *ibid.*, pièces 2 et 7.

succès peu probable. Les efforts de Chièvres, premier ministre de Charles-Quint, pour maintenir la paix, n'aboutissaient plus à rien, et tout dépendait désormais de la prochaine diète impériale, car les Allemands unis peuvent imposer leurs volontés à l'Italie, à l'Espagne et à toute puissance. Et l'ancien nonce terminait cet aperçu sur la politique de François Ier par une réflexion qui peint assez bien la légèreté et l'insouciance des Français : « Ils ne se préoccupent que du présent et jamais de l'avenir [1]. »

Il s'efforçait à la fois de soutenir son remplaçant, de le dresser aux manèges de la cour de France. Avec sa facilité de Florentin et sa haute culture, Rucellai dut se former vite, mais nous ne connaissons que ses premiers rapports avec Madame et Bonnivet. L'Italien raffiné, imbu plus que personne de la culture nouvelle, savait peindre la diplomatie féminine, pleine de câlineries pour le Saint-Siège, dont Louise de Savoie avait usé déjà envers Bibbiena, qui calmait les récriminations du nonce par des assurances comme celle-ci, qu'elle souffrirait plus d'un outrage fait à Sa Sainteté que de la perte même du royaume de France [2]. Et Rucellai se promettait, en conclusion et sur le désir de son maître, de ne plus se gouverner que par les conseils de la dame.

Sans avoir la perspicacité, ni l'expérience de Stafileo, il se rendait compte de la situation, et savait la traduire en des termes pittoresques, par exemple, lorsqu'il disait, à propos de l'affaire de Liége, que les mets les plus sucrés prenaient de l'amertume au goût de ceux qui avaient mauvaise bouche [3]. Avec l'amiral, ses rapports avaient été mal engagés, nous l'avons vu, et Rucellai juge son adversaire sévèrement, mais sans acrimonie [4]. S'il l'accable dans sa correspondance d'un réquisitoire en règle, c'est que sans doute on lui avait recommandé, dans l'intérêt de

[1] « Secondo loro usanza guardano solo le cose presenti et non future. » *Ibid.*

[2] « Patirebbe che fusse facto un minimo oltraggio à N. Sre et à V. Sria che perdere il Reame di Francia. » Il faut lire en entier cette lettre de Rucellai, 13 octobre, *ibid.*, pièce 8.

[3] « Qualsi voglia dolcissima vivenda a chi haveva la boccha amara, pareva di amaro sapor. » *Ibid.*

[4] Voici ce qu'il en disait : « Parmi a dire la cosa come la intendo, sia molto superbo et ingiuroso nelle parole et forsi vendicativo al che in questa parte de lo scordarsi le ingiurie non sia francesi. » *Ibid.* Les propos de Bonnivet, qui furent cause de tout le grabuge, étaient relatés dans la dépêche de Rucellai du 23 sept., que nous n'avons pas.

sa formation et aussi de sa réussite, d'envoyer un rapport détaillé sur le moindre incident de ses négociations, ce dont il ne se fait pas faute. Au reste, il ne craignait pas, même après que Bonnivet se fut calmé, de lui répondre que leur attitude envers le Siège apostolique était loin de compte avec leurs protestations d'attachement et l'amour que le pape leur portait [1].

Nous nous sommes étendus plus peut-être qu'il ne fallait sur les débats diplomatiques d'octobre 1520, afin de faire bien connaître les deux hommes qui représentaient alors la politique pontificale en France, en même temps que la tension toujours plus grande des rapports de Rome avec la monarchie. Bien que les grandes affaires se traitassent d'ordinaire à la curie et sous les yeux de Léon X, les occasions de difficultés ne manquaient pas aux nonces; ils se débattaient, sans grand résultat, contre des assauts, comme ceux que nous venons d'exposer, qui se renouvelaient trop souvent, et si un homme rompu aux pratiques de la diplomatie française, comme l'était Stafileo, n'obtenait d'autre résultat que de renseigner le pape sur les dispositions et les agissements de la cour, Rucellai, resté seul, devait voir son influence et son rôle réduits à peu de chose, en attendant la rupture complète et définitive.

Le rappel annoncé à Stafileo en avril 1520 ne venait plus, et se fit attendre jusqu'au terme de l'année. Il invoquait en vain sa vieillesse, ses infirmités, ou plutôt sa lassitude des luttes quotidiennes [2]. La permission de se reposer ne lui fut accordée que le 16 novembre, et il attendit encore plus d'un mois avant de recevoir les brefs de congé, qui arrivèrent enfin le 23 décembre [3]. On informait Rucellai qu'il allait enfin rester seul chargé de la

[1] « Lassai andar qualche parole, dicendo che non bastava solamente el desiderar di mantener et accrescer lo amor, ma che gliera molto piu necessario il far lopere, lequali non mi pareva si facessino de la parte loro in quel modo che ricercava lo amore che portava N. S^{re} al Re. » Rucellai, le 30 oct., pièce 6.

[2] « Mi trovo gia più vechio che giovane, insuper povero, et postremo adolorato di mal di Francia, non pero di mal di Napoli (*mal du pays* et non la *maladie de Naples*, que les Français avaient apportée de l'expédition de Charles VIII ! trait d'esprit selon le goût du temps !), et a tanti mei mali non posso sperar altro remedio che per mani de la Beat^{ne} sua, che è principi de' Medici (jeu de mot sur *Médicis* et *médecin*, en italien *medici*), mediante il suffragio di V. S^{ria} R^{ma}. » *Ibid.*, pièce 2, le 29 octobre.

[3] Voir les deux dépêches à Stafileo et à Rucellai, *Arch. stor. ital.*, t. XXV, p. 402, 403.

légation, en lui recommandant de recueillir soigneusement les papiers et documents de son prédécesseur, qui pourraient lui servir dans la suite, « *perchè li advisi et il negotiare suo piaceva molto a Sua Beatitudine.* »

Stafileo recevait ainsi un dernier témoignage de la confiance de son maître, qui voulait l'employer auprès de sa personne, *per la bonta et prudentia sua*. Mais François Ier le voyait partir avec regret, sans doute parce qu'il se défiait de Rucellai, de ses attaches avec les Médicis, et surtout avec le cardinal. Il le retint donc pendant plusieurs semaines, sous divers prétextes [1], et l'on ignore au juste la date de son départ. Il dut quitter la cour vers février 1521, ou peu de temps après, bien qu'aucun témoignage positif ne l'établisse; sa mission avait duré trois ans et demi, depuis août 1517. Lorsqu'il quitta la France, Léon X était absolument décidé, sinon à se tourner contre le roi, du moins à se garantir, avec l'appui de Charles-Quint, des exigences ultérieures de François Ier [2]. Au milieu des actives négociations qu'il poursuivait entre l'un et l'autre, il songeait à gagner du temps en amusant la diplomatie française par de feintes ouvertures. Le rôle de son nonce n'eut dès lors pas d'autre but. C'est ainsi qu'en avril 1521, pendant que le pape mettait la dernière main à l'alliance qui devait, dans sa pensée, à la fois le délivrer du joug français et étouffer le mouvement luthérien, il envoyait encore à François Ier des assurances de sa fidélité inaltérable [3], et pour leur donner plus de poids, Rucellai devait les présenter dans le plus grand secret, et n'en faire réponse qu'au secrétaire Ardinghelli.

Ce rôle effacé et tout d'information n'a pas laissé grande trace dans les documents de l'époque. Nous savons seulement

[1] Sanuto, t. XXIX, col. 596, 620, 627; le 28 janvier, Stafileo attendait toujours son congé.

[2] Sur la politique du pape en cette année 1521, voir Nitti, p. 405 et suivantes, surtout Pastor, *Geschichte der Päpste....*, *ibid.*, 1re partie, chap. IX. Elle devait être d'autant plus personnelle et indépendante de l'action du nonce en France, qu'elle tendait à une alliance offensive avec l'empereur, dans le but de chasser les Français d'Italie.

[3] « (Il papa) non è per moversi uno pelo de lo amore coniunctione et fede ha col Chr^mo^. » Ardinghelli à Rucellai, le 11. Original aux Archives d'État de Florence. *Antica Badia, Familiar. Florentin.*, t. 321, f° 151. Recueil de lettres adressées à Rucellai pendant sa nonciature, et d'où nous tirons la plupart des détails qui suivent.

par Sanuto, l'annaliste de la république de Venise, qu'en avril Rucellai obtint des lettres patentes interdisant l'impression et la vente des livres de Luther dans tout le royaume, et ordonnant de brûler ceux qui circulaient [1]. Quand la rupture fut devenue définitive entre Léon X et François Ier, en juillet, surtout quand la lutte ouverte commença autour de Parme et Plaisance, en août, Rucellai, qui n'avait reçu ni rappel ni congé, parce qu'il n'y avait pas eu déclaration officielle des hostilités, se trouva dans une situation difficile, et encore plus lorsqu'en septembre on apprit en France que le pape avait excommunié le roi, ses ministres et ses officiers en Italie. Lui et les serviteurs de la nonciature coururent de grands dangers, dont le pouvoir royal, à dessein, ne les préservait pas toujours.

Ils furent maltraités de plusieurs façons, dans leurs personnes et leurs biens, quelques-uns arrêtés, et Rucellai subit des pertes d'argent que le cardinal de Médicis, devenu Clément VII, compensa en lui allouant les fruits de son archevêché de Narbonne [2], parce que : *Ardua exercens negocia quamplurimum graves labores et damna pertuleris.* » En octobre, il était gravement insulté, lors d'une entrée qu'il fit à Paris, et il en prit prétexte pour quitter la France, ce qu'il se proposait sans doute de faire depuis quelque temps [3]. Il voulait même partir sans prendre congé du roi, et Canossa, qui soutenait toujours les intérêts du pape en France, à titre d'agent officieux, lui écrivait le 23 pour l'en détourner, en faisant valoir les conséquences graves que pouvait avoir sa détermination [4].

Quelques jours après cependant, Rucellai se trouvait à Compiègne, à la cour, où ses serviteurs restés dans la capitale lui mandaient qu'ils étaient bien traités [5]. Depuis le 21 septembre

[1] *Diarii*, XXX, 221.

[2] Bref du 30 nov. 1523, *Minuta Brevia*, Archives du Vatican, Armar. XL, t. 8, pièce 63.

[3] Ce qui le prouverait, c'est qu'il faisait agir ses amis à Rome, pour avoir le chapeau de cardinal aux Quatre-Temps de la Noël : lettre citée par Mazzoni, dans sa préface des œuvres de Rucellai, p. XXXVI-XXXVII, et empruntée au recueil ci-dessus de la Badia.

[4] *Ibid.*, p. XXXIV-XXXVI, d'après la même source.

[5] *Badia*, *ibid.*, f° 128, lettre signée *Leonardus Crescius*, le 17 novembre ; ils attendent son retour. Il est probable que Rucellai était allé prendre congé de Madame (le roi se trouvait au siège de Thérouanne, Sanuto, XXXI, 138, 208), avant même d'avoir reçu la lettre de rappel ci-dessous.

on ne lui avait rien écrit de Rome; enfin, le 10 novembre, le secrétaire Ardinghelli lui envoyait son rappel, en lui ordonnant de prendre congé du roi, et de revenir comme il pourrait, ou de se réfugier en Savoie [1]. Le nonce obtint sans peine un sauf-conduit, et put rentrer en Italie peu après la mort de Léon X, arrivée le 1er décembre [2]. La papauté n'avait pas de représentant en France, lorsque Adrien VI y envoya l'archevêque de Bari, Stefano-Gabriele Merino, dans le courant de l'année 1522.

Léon X avait fait faire un grand pas à la nonciature de France, par cette succession de trois agents, qui, en l'espace de huit années, s'étaient remplacés si régulièrement que le sortant devait attendre son successeur et le mettre au courant des affaires en cours de négociation. A son avènement, l'institution revêtait déjà la forme d'ambassade ordinaire, à poste fixe, pour la généralité des affaires, comme nous l'avons établi dans une étude précédente. Cette succession y ajoutait ce qu'on pourrait appeler la permanence, c'est-à-dire la continuation ininterrompue, d'un nonce par un autre, des relations entre la France et Rome, en entendant par ces relations quelque chose de plus que les débats d'intérêts réciproques ou communs; je veux dire mettre le pape chaque jour au courant de tout ce qui se passait en France, surtout des combinaisons de la politique royale, de ses préparatifs, de la vie de cour, de la marche du gouvernement, en un mot un vrai système d'espionnage, comme les petits potentats italiens l'avaient déjà organisé depuis assez longtemps, donnant ainsi l'exemple et le branle aux grandes puissances.

Ce rapprochement entre les diplomaties pontificale et séculière n'était pas à l'avantage de la première, on venait de le voir précisément dans la rupture qui s'était enfin dessinée entre Léon X et la France. En donnant à ses relations extérieures et à leurs instruments un caractère trop laïque, Léon X les exposait à toutes les vicissitudes, à tous les hasards de la politique. Il en

[1] *Badia*, *ibid.*, f° 72. A Rome on n'avait plus de nouvelles de Rucellai que par son correspondant à Lyon, Giuliano Ridolfi, *ibid.*, f°° 129, 131.

[2] Dans la harangue latine qu'il prononça devant Adrien VI en avril 1523, comme orateur de l'ambassade solennelle des Florentins, Rucellai dit qu'il était en route pour l'Italie, quand il apprit l'élection du pontife (24 janvier 1522). Mazzoni, *ibid.*, p. 234.

résultait que les nonciatures n'avaient pas plus de stabilité que les ambassades séculières. Avant même la mort de Léon X, celle de France s'en était allée à vau-l'eau, et il avait fallu tout le respect qu'on devait à la dignité pontificale, pour que son représentant n'eût pas été chassé quelques mois plus tôt. Pour s'être mêlé à la politique de la chrétienté dans un autre but que la conciliation et l'apaisement, le pape risquait ainsi d'abaisser son prestige et de compromettre sa situation, en même temps que l'avenir de l'Église et des institutions qui en dépendaient.

Mais ce n'était là qu'une défaillance momentanée. La nonciature de France pouvait avoir un but plus haut, une organisation plus large et plus stable que celle d'une simple ambassade. Si elle avait joué un rôle de diplomatie séculière, des hommes comme Canossa et Bibbiena n'en avaient pas moins acclimaté en France l'action permanente des représentants apostoliques. La grande lutte qui venait de s'ouvrir entre les maisons de France et d'Autriche réservait aux papes et à leurs agents un rôle plus élevé, celui de médiateurs et d'arbitres. Telle est la tâche qui va remplir l'histoire de la nonciature de France sous les pontificats suivants, en attendant qu'elle soit réellement le porte-parole de la réforme catholique, de la politique vraiment chrétienne organisée et dirigée par l'Église, pour la défense, la tranquillité, le maintien et le progrès de l'Europe civilisée. Ce fut le rôle des papes, au XVIe et au XVIIe siècle, comme en tous autres temps.

P. RICHARD.

UNE

AMBASSADE AU MAROC EN 1767

DOCUMENTS INÉDITS

APERÇU HISTORIQUE

Le Maroc, pays fermé, plein de mystère encore pour la vieille Europe, bien qu'il surveille, pour ainsi dire, une de ses portes, le *Maroc*, ou *Rorb*, ou *Maghreb-el-Aksa*, était tout récemment à l'ordre du jour. Il mérite vraiment de notre part quelque sollicitude. Dès le moyen âge, Marseille avait avec lui d'excellentes relations commerciales. En 1577, Henri III y envoya un consul et un explorateur. En 1629 et 1630, Richelieu y dirigea deux expéditions maritimes, sous le commandement de M. de Razilli, chevalier de Malte, qui signa un traité de commerce avec la ville de Salé. En 1666, le Marseillais Roland Fréjus sut gagner l'amitié du sultan Mouley-Archid et l'amena à une alliance avec Louis XIV.

Dès lors, les ambassades se succèdent entre la France et le Maroc et les relations deviennent d'une telle cordialité qu'un sultan, Mouley-Ismaël, ose demander en mariage la princesse de Conti, fille de Louis XIV et de Mlle de La Vallière, dont la main lui est d'ailleurs poliment refusée.

Il y eut ensuite quelques alternatives, plus ou moins favorables, dans les relations des deux nations, au cours du XVIIIe siècle.

Le 7 avril 1767, partit du port de Brest le vaisseau du roi l'*Union*, commandé par le comte Haudeneau de Breugnon, capitaine de vaisseau, envoyé par le roi de France en ambassade

extraordinaire vers l'empereur du Maroc. C'est le récit de cette campagne que nous offrons aujourd'hui à nos lecteurs. Nous le trouvons dans le manuscrit inédit du *Journal de bord de l'« Union,* » rédigé par Michel-Joachim du Bouexic de Guichen, garde de la marine, fils de l'illustre amiral comte de Guichen [1].

A cet intéressant document nous avons la bonne fortune de pouvoir joindre une pièce officielle : le *Précis du traité conclu au nom du Roi avec l'empereur du Maroc, et signé par M. le comte de Breugnon, capitaine de vaisseau et ambassadeur de Sa Majesté, le 28 mai 1767* [2]. Ce document historique présente en ce moment un intérêt tout particulier.

Les clauses de ce traité furent fidèlement observées de part et d'autre et, en 1795, le consulat français fut transféré de Salé à Tanger. Puis vinrent les difficultés de 1844, le concours donné par le Maroc à Abd-el-Kader et la bataille d'Isly, suivie du traité de 1844 et de la convention de 1845. Ce que, peut-être, le succès de nos armes nous eût permis de faire alors, nous ne le pouvons plus aujourd'hui.

A l'heure présente, quatre nations ont les yeux fixés sur le Maroc : la France et l'Espagne, l'Angleterre et l'Allemagne. « Cet empire qui s'effondre, cette civilisation qui meurt, » selon l'expression d'un écrivain [3], ce Maroc, dont l'histoire est vieille de plus de dix-neuf cents ans, deviendra-t-il la proie mutilée de toutes ces nations rivales? Sera-t-il seulement divisé entre la France et l'Espagne? Ou bien, dans cette lutte de convoitise entre les deux nations les plus intéressées à la possession, ou tout au moins à la tutelle du Maroc, surviendra-t-il un *troisième larron?*

Si les traditions de l'Espagne, depuis Charles-Quint, la poussent à diriger souvent ses regards de ce côté, l'intérêt supérieur

[1] Nous devons la bienveillante communication de ce manuscrit à l'amabilité de M. le comte de Lauzanne, descendant de l'amiral comte de Guichen, par la fille de celui-ci, Françoise-Félicité du Bouexic de Guichen, qui épousa, le 20 mai 1780, Toussaint-Joseph de Lauzanne. capitaine au régiment de Royal-Cavalerie.

[2] Archives de la Chambre de commerce de Nantes. C. 686 (Carton 22, cotes 1, 2).

[3] M. Arthur de Ganniers : *Le Maroc d'aujourd'hui, d'hier et de demain.*

de nos frontières algériennes nous commande impérieusement de ne pas le perdre de vue.

C'est ainsi que la France pourra espérer la réalisation de son rêve : l'unité de l'Afrique du nord, qui, entre ses mains, consacrerait la belle œuvre coloniale déjà accomplie en Algérie et en Tunisie.

EXTRAIT DU JOURNAL DE BORD DE LA CAMPAGNE DU VAISSEAU DU ROY « L'UNION, » COMMANDÉ PAR M. DE BRUGNON [1], CAPITAINE DES VAISSEAUX DU ROY, ALLANT AMBASSADEUR EXTRAORDINAIRE AUPRÈS DE L'EMPEREUR DU MAROC. — AVRIL-JUILLET 1767.

« L'*Union* est de 64 canons et 450 hommes d'équipage. L'escadre comprend en outre : la *Sincère*, commandée par M. le comte de Durfort, capitaine de frégate ; la *Lunette*, chaloupe canonnière, commandée par M. de Kersaint [2], enseigne des vaisseaux du Roy.

[1] M. de Brugnon. Le personnage ici désigné est *Pierre-Claude Handeneau*, comte *de Breugnon*, fils de Charles-Joseph et de Marie-Pauline Oriot, dame de Coatamour. Pierre-Claude Handeneau, de Breugnon, alors chef d'escadre, devint en 1779 lieutenant général des armées navales, et grand-croix de Saint-Louis en 1784. Il avait épousé Mlle de Saint-Sauveur dont il n'eut pas d'enfants. Ils habitaient Morlaix, mais le comte mourut à Paris.

[2] M. de Kersaint. *Armand-Guy-Simon de Coëtnempren*, comte *de Kersaint*, fils du vaillant chef d'escadre de ce nom, naquit à Paris, le 20 juillet 1742, au cours d'un voyage que son père et sa mère firent dans cette ville, et débuta fort jeune dans la marine, à côté de son père, à bord de l'*Intrépide*. Garde de la marine à l'âge de quinze ans, il devint, deux ans plus tard, enseigne de vaisseau.

Il venait de passer quelques années aux Antilles. quand il reçut le commandement de la *Lunette* dans l'escadre de M. de Breugnon, envoyé pour faire la paix avec le Maroc. Le comte de Kersaint retourna ensuite aux Antilles, comme lieutenant de vaisseau (1770), et y épousa demoiselle Claire Dalesso d'Esragny (1771), dont il eut une fille unique, née à Brest (1777), plus tard mariée au duc de Duras. Devenu, en 1782, capitaine de vaisseau, il pénétra avec une division navale dans la rivière de Surinam et s'empara des établissements anglais.

En 1789, il se jeta avec ardeur dans le mouvement révolutionnaire et présenta à l'Assemblée constituante un projet de réforme de la marine, où il proposait la substitution du système de la « presse » à celui des classes. Élu député de Paris à la Législative, il siégea sur les bancs de la Gironde et fut envoyé, après le 10 août, en mission à l'armée des Ardennes. Arrêté à Sedan, et bientôt remis en liberté, il devint ensuite député de Seine-et-Oise à la Convention et y combattit vigoureusement la Montagne, tout en se spécialisant dans les questions maritimes et de défense nationale.

Kersaint fut promu vice-amiral en 1793 (1er janvier), et démissionna avec

État-major de l' « Union »

M. de Brugnon [1], capitaine commandant ;
M. de la Tullaye [2], capitaine en second ;

Lieutenants des vaisseaux du roy

MM. de Balleroy, de Suffren [3], du Plessis-Parsceau [4], de Grieux, de la Grandière [5], de Lusignan, du Frétay.

éclat après la condamnation du roi. Appelé à la barre, il se défendit énergiquement, refusa de reprendre son siège, et se retira à Ville-d'Avray. C'est là qu'il fut arrêté, quelques mois après, comme suspect, le 2 octobre 1793. Enfermé à l'Abbaye, il comparut devant le tribunal révolutionnaire, qui le condamna à mort. Il fut décapité au mois de décembre suivant (1793).

[1] M. de Brugnon. Lire *de Breugnon* (v. note 1).

[2] M. de la Tullaye. *Anne-Salomon-Louis de la Tullaye*, capitaine de vaisseau en 1786, contre-amiral en 1816, mort en 1821, est peut-être le personnage ici désigné.

[3] M. de Suffren. *Paul-André de Suffren de Saint-Tropez*, souvent nommé le *Bailli de Suffren*, naquit au château de Saint-Cannat, près Lambesc (Bouches-du-Rhône), en 1726, et mourut à Paris en 1788. Entré dans l'ordre de Malte, il débuta comme garde-marine en 1743 et devint enseigne de vaisseau en 1748. Il fut fait prisonnier par les Anglais au combat de Belle-Isle, puis libéré par le traité d'Aix-la-Chapelle, il continua de combattre pour l'ordre de Malte jusqu'en 1754, prit du service dans la marine royale lors de la guerre de Sept ans, fit partie de l'escadre de la Galissonnière qui appuya le siège de Mahon (1756), et devint enfin capitaine de frégate en 1767. Capitaine de vaisseau en 1772, il se distingua ensuite particulièrement contre les Anglais en plusieurs rencontres qu'il serait trop long d'énumérer ici et qui sont connues de tous, particulièrement durant la guerre d'Amérique, de 1781 à 1783.

Après la signature du traité de Versailles (1783), Suffren, à son retour en France, fut comblé d'honneurs. Mais il ne jouit pas longtemps de sa gloire, car il mourut quelques années après, vraisemblablement tué en duel. Il était bailli dans l'ordre de Malte, vice-amiral et chevalier des ordres du roi depuis 1784.

[4] *M. du Plessis-Parscau* devint chef d'escadre en 1784. Il avait épousé demoiselle Buisson de la Vigne, sœur de la femme de Chateaubriand.

[5] M. de la Grandière. *Charles-Marie*, comte *de la Grandière*, seigneur du Boisgaultier, naquit à Brest le 17 février 1729, et entra dans la marine dès l'âge de douze ans, comme volontaire. Il devint lieutenant de vaisseau en 1757, brigadier des armées navales en 1781, chef d'escadre le 21 août 1784. Il comptait alors quarante-trois ans de service, dont vingt-huit à la mer, et avait commandé deux frégates et quatre vaisseaux. Durant cette longue carrière, il avait assisté à onze combats, dont sept en qualité de commandant, parmi lesquels le combat d'Ouessant, sur le vaisseau *l'Indien*. Charles-Marie de la Grandière avait épousé à Morlaix, le 4 février 1760, demoiselle Françoise-Paule le Ménihy du Rumain, qui mourut en cette ville en 1782.

Membre de l'Association de Cincinnatus, grand-croix de Saint-Louis en

Enseignes de vaisseaux

MM. de Trémergal [1], de Kerolvet, de Gourmont, de Vigni, de Monti, de Montagu, de Kerpoisson, de Blenac.

Gardes de la marine

MM. de Kermorvan, de Fournier, de Goyon [2], de Calonne, de Hambour, de Saint-Pierre [3], de Guichen [4], de Kerhorlay [5], de

1785, commandant de la marine à Brest en 1791, le comte de la Grandière se retira ensuite à Rennes, où il mourut le 28 mars 1812.

[1] M. de Trémergal. Le rédacteur du *Journal de bord* ayant estropié beaucoup de noms, nous croyons qu'il s'agit ici d'un *Geslin de Trémargat*, peut-être celui que Chateaubriand désigne dans ces lignes des *Mémoires d'outre-tombe :* « Le marquis de Trémargat, officier de marine à la jambe de bois, faisait beaucoup d'ennemis à son ordre (1788).... »

[2] M. de Goyon. Probablement *de Gouyon de Vaucouleurs*, *François-Jean-Gervais*, officier de marine, qui, émigré pendant la Révolution, débarqua dans la baie de Roteneuf, le 21 juin 1808, avec l'intention de soulever les départements de l'Ouest en faveur de la cause royaliste. Il tomba dans les filets de la police impériale, fut traduit, le 28 septembre, devant une commission militaire assemblée à Rennes, et condamné à mort. Il marcha le lendemain au supplice avec beaucoup de courage.

[3] M. de Saint-Pierre. *Auguste-Bonable Méhérenc*, marquis *de Saint-Pierre*, naquit le 8 novembre 1741 au château de la Mollière, paroisse de Saint-Senoux. Il entra comme garde dans la marine et, durant la guerre de Sept ans, fit six campagnes sous les ordres de MM. de Perrier, Dubois de la Motte, de Boisgelin, de Conflans et de Blénac. Entre la paix de 1763 et la guerre de 1778, il fit cinq nouvelles campagnes et fut chargé de l'instruction des gardes de la marine, dont il était chef de brigade. Sa belle conduite durant la guerre d'Amérique lui valut de joindre la décoration de Cincinnatus à la croix de Saint-Louis qu'il possédait depuis 1776. En 1788, il fit partie de la députation que la noblesse des États de Bretagne envoya à Paris pour soutenir les droits de la province. Ayant émigré, après l'arrestation du roi à Varennes, il servit dans l'armée des princes, puis, après le licenciement de celle-ci, se réunit aux Français rassemblés à Jersey, où il dut, pour vivre, exercer le métier de jardinier. Rentré en France, en 1802, il trouva une partie de ses biens vendus, mais put cependant reprendre possession de son château du Bois de la Salle, où il se signala par sa bienfaisance, notamment durant la disette de 1816. Nommé, en 1823, contre-amiral honoraire, il mourut, en 1827, à Saint-Brieuc, où un grand concours de peuple accompagna ses obsèques.

[4] M. de Guichen. *Michel-Joachim du Bouexic de Guichen*, rédacteur de ce *Journal de bord*, était devenu lieutenant de vaisseau quand, en 1780, il eut la cuisse emportée par un boulet dans le combat livré par son père, l'amiral comte de Guichen, contre l'amiral anglais Rodney.

Michel-Joachim de Guichen mourut des suites de cette blessure, à l'hôpital de la Martinique.

[5] M. de Kerhorlay. Peut-être *du Vergier de Kerhorlay*, qui devint chef d'escadre en 1781 ?

Montluc [1], d'Youville, de Lauzanne [2], d'Huon [3], de Liéville, de Pennelé [4], des Cars [5].

Volontaires

MM. de Trogoff [6], de Boulouyn, Gaston, Monneraye, du Ro-

[1] M. de Montluc. Lire *de la Bourdonnaye de Montluc*.

[2] M. de Lauzanne. *Guy-René-Marie de Lauzanne*, né en 1750, mort en 1779, lieutenant de vaisseau.

[3] M. d'Huon. *Jean-Marie Huon de Kermadec*, fils de Jean-Guillaume et d'Anne Mescam de Mescaradec, naquit à Brest, le 12 septembre 1748, et mourut à la Nouvelle-Calédonie, le 6 mai 1793, capitaine de vaisseau et chevalier de Saint-Louis. Ainsi que le dit l'inscription gravée sur son tombeau : *Sa mémoire est chère à la marine française*.

Garde de la marine en 1766, il devint enseigne en 1778 et se signala au combat d'Ouessant, à la prise de Grenade, puis au siège de Savannah en 1779. Il était alors lieutenant de vaisseau. Il prit part anx combats livrés par l'escadre de l'amiral de Lamotte-Picquet à l'amiral anglais Hyde-Parker, les 20 et 21 mars 1780. Reçu chevalier de Saint-Louis à son retour de Saint-Domingue en 1781, il partit en 1785, avec le grade de major de vaisseau, sur le vaisseau de cinquante canons *la Résolution*, sous les ordres de Bruny d'Entrecasteaux, nommé au commandement de la station des Indes Orientales. Huon de Kermadec commanda ensuite l'*Espérance*, l'une des frégates envoyées, en 1791, à la recherche de l'infortuné La Pérouse, et succomba aux fatigues de cette expédition, le 6 mai 1793, dans la baie de Balade (Nouvelle-Calédonie). Ses restes furent inhumés dans la petite île de Pudyona, avec les honneurs religieux et militaires, que lui rendirent tous les aumôniers et les équipages de l'expédition.

[4] M. de Pennelé. *Toussaint-Marie Jacques le Bihan*, comte *de Pennelé*, était, en 1784, enseigne des vaisseaux du Roi et habitait Morlaix, retiré, pensons-nous, de la marine. Il était fils de Jacques-Claude-Toussaint le Bihan et de demoiselle de Coetlosquet, et avait épousé, en 1775, à Saint-Pol-de-Léon, demoiselle Marguerite-Adélaïde de Poulpiquet.

[5] M. des Cars. Le *baron des Cars* commandait le vaisseau *le Glorieux* et combattit vaillamment au funeste combat de la Dominique, gagné, le 12 avril 1782, par l'amiral Rodney sur le comte de Grasse. Des Cars y fut tué, ce même jour, à neuf heures du matin, et remplacé au commandement de son vaisseau par Jean-Honoré de Trogoff (Voir la note suivante).

[6] M. de Trogoff. *Jean-Honoré de Trogoff de Kerlessy* naquit à Lanmeur, près de Morlaix, le 5 mai 1751. Il fut nommé garde de la marine en 1767 et enseigne de vaisseau en 1773, et embarqua, en cette qualité, sur le *Roland*, commandé par Kerguelen. Commandant ensuite à Saint-Domingue le brigantin *le Victor*, il enleva à l'abordage un corsaire anglais et fut, à cette occasion, élevé, en 1779, au grade de lieutenant de vaisseau. Fait prisonnier au combat de la Dominique, le 12 avril 1782, avec le comte de Grasse, il reçut, en prison, le brevet de chevalier de Saint-Louis en récompense de sa belle conduite en cette funeste journée.

Devenu, en 1784, capitaine de vaisseau, il passa quelques années à Saint-Domingue, et y retourna, en 1791, avec des troupes destinées à apaiser la révolte des nègres de cette colonie. Rentré à Brest en 1792, il prêta serment à la République et remit à la voile dans la division de La Touche-Tréville expédiée à Naples. Il prit part à l'attaque contre Cagliari (15-16 février 1793),

cher [1], Baillif, Le Veneur, d'Hérouville, La Tullaye, chevalier de Tréourret, Saint-Simon.

Journal de bord de l' « Union »

(Fragments)

« Le 15 mars 1767, on a commencé l'armement du vaisseau à Brest. Du 15 au 27, les jours se sont passés à l'armement. Le 30 mars, on a passé la revue. Le 7 avril, les vents de la partie du nord, joli frais, à six heures, l'on a fait le signal de désafourcher; à onze heures et demie, on a mis sous voiles, ainsi que la *Lunette*....

Le 7 avril, à quatre heures, nous avons mis en panne, pour attendre le *Sincère*, qui nous a rejoints à environ neuf heures....

Le jeudi 16 avril 1767, mouillé dans la baie de Cadix, à six heures et demie. A sept heures, le chebeck du roi *le Rusé*, commandé par M. du Gasquet, lieutenant de vaisseau, est mouillé dans la rade.

Le 18, la *Biche*, commandée par M. d'Orvès, capitaine de frégate, y est aussi mouillée. Il ne s'est rien passé de remarquable jusqu'au jeudi 23 août, que nous avons appareillé pour Saphie (Saffi). La *Lunette* est partie le 22 pour nous y annoncer....

Le jeudi 23 avril, à six heures du matin, commencé à virer au cabestan pour désafourcher. Sur les sept heures, la chaloupe avait levé l'ancre. A midi, nous avons appareillé...

Du 25 au 26 avril.... nous nous sommes trouvés à vents de terre et nous avons fait route, gouvernant toujours au sud du compas. Sur les une heure après midi [le 26] nous avons mouillé devant Saphie....

où son vaisseau, le *Duguay-Trouin*, fut particulièrement engagé. Trogoff, grièvement blessé dans ce combat, fut promu au grade de contre-amiral et reçut le commandement de toutes nos forces navales dans la Méditerranée.

Trogoff, qui avait vu d'un œil favorable les débuts de la Révolution, fut indigné de ses excès, particulièrement de la mort du roi, et devint bientôt suspect aux clubs qui gouvernaient Toulon. Il fut mêlé aux divers événements qui agitèrent alors cette ville, et même accusé à tort de trahison comme ayant participé à la reddition de la ville et de son escadre aux Anglais en 1793. Il mourut au mois de février 1794, sur le *Commerce de Marseille*, en rade de Porto-Ferrajo (île d'Elbe), emportant dans la tombe le secret de sa conduite en cette circonstance. Le bruit courut qu'il avait été empoisonné.

[1] M. du Rocher. Probablement *du Rocher*, vicomte *de Saint-Riveul*, qui devint chef de division des armées navales en 1786.

Nous avons resté mouillés dans cet endroit jusqu'au 4 mai, que nous nous sommes approchés de terre et y avons mouillé par vingt et une brasses, fond de sable....

Le même jour, à quatre heures, M. de Brugnon descendit dans son canot pour aller à terre et fut salué, en sortant du bâtiment, de vingt et un coups de canon et de trois salves de mousqueterie. La frégate et les autres vaisseaux qui étaient en rade saluèrent à l'exemple du vaisseau.

Quand nous fûmes rendus à terre, nous eûmes, sur la grève, le coup d'œil de la cavalerie maure qui jouèrent [1] la poudre devant nous. Ils excellent dans cet exercice et manient leurs chevaux avec la plus grande dextérité. Depuis la grève jusqu'à la maison de M. Salva [2], où M. de Brugnon avait pris son logement, nous fûmes fort incommodés par la cavalerie maure qui nous tiraient leur mousqueterie aux oreilles, pour nous faire plus d'honneur.

Le 11 du mois de mai, au matin, M. de Brugnon se prépara à partir pour Maroc, et, environ les quatre heures du soir, il se mit en chemin accompagné de MM. le comte de Durfort, de Suffren, de Grieux, de Lusignan, de Cumont, de Durfort, lieutenants de vaisseaux ;

De Goué, capitaine de Vermandois ;

De Kerolvet, de Gourmont, de Vigni, de Blenac, enseignes de vaisseaux ;

De Calonne, de Guichen, de Montluc, des Cars, gardes de la marine ;

Ainsi que de huit musiciens et de vingt-deux bombardiers [3], pour donner une idée au roi de Maroc des troupes de France.

Nous fimes trois lieues ce jour-là et fûmes camper dans une plaine nommée Avac-ham-zma [4], où il y avait de fort mauvaise eau. Le lendemain, nous étant mis en chemin à six heures du matin, nous fûmes, jusqu'à trois heures du soir, à cheval sans manger, et sous la plus grande chaleur du jour. Nous arrivâmes

[1] Cette faute existe dans le manuscrit original : j'ai cru bon de le transcrire exactement avec ses incorrections de langage.

[2] *M. de Salva* était un négociant français de Marseille établi au Maroc.

[3] Les bombardiers, soldats employés à la manœuvre des bombardes, des mortiers, des obusiers, etc., formaient, au XVIIIe siècle, une troupe d'élite, portant un très brillant uniforme.

[4] Le nom de cette plaine n'est-il pas défiguré ? ne serait-ce pas plutôt Dj-Fathnassa ?

auprès d'un grand lac [1] où étaient rangées toutes les troupes de la province Bredemarque [2] qui s'y étaient assemblées pour nous faire honneur à notre passage. L'eau, auprès de ce lac, est saumâtre et, par conséquent, fort mauvaise.

Le lendemain, ayant plié nos tentes, nous nous sommes mis en chemin et avons été dîner à Bobouef (?), où nous trouvâmes de fort bonne eau. Cet endroit est à quatre lieues de celui où nous avions couché le soir.

Le lendemain, 14, nous avons été camper à l'entrée d'une gorge de montagne, dans un endroit nommé Mafougoura [3], après avoir fait quatre ou cinq lieues. Nous trouvâmes, dans cet endroit, les arbres que l'on nomme acacias véritables, ou qui portent la gomme d'Arabie. Ils nous firent grand plaisir, car ils nous donnèrent une ombre fort agréable.

Là, le bacha chargé par le roi de nous conduire à Maroc voulut absolument que nous missions nos tentes à côté des siennes, par la crainte qu'il avait des voleurs, et fit faire toute la nuit une garde fort exacte et fort bruyante, tirant des coups de fusil de temps en temps et poussant de grands cris, tant que dura la nuit.

Le lendemain, ayant fait environ quatre lieues, nous trouvâmes la rivière de Tansif [4], que nous passâmes à gué, et fûmes camper de l'autre côté, dans un endroit où il y avait quelques palmiers, Benhen (?). Le soir, il vint plusieurs esclaves français qui étaient à Maroc nous voir.

Le lendemain, comme nous n'étions plus qu'à deux lieues de Maroc, nous nous préparâmes à y entrer dans cet ordre, sur deux files.

Les valets de chambre et laquais de M. de Brugnon à la tête.

Droite	*Gauche*
Quatre musiciens.	Quatre musiciens

M. de Lusignan.

[1] Ce grand lac est le lac Zima.

[2] *Bled-el-Makhzen*, ou pays soumis, par opposition au *Bled-el-Siba*, ou pays qui refuse l'impôt ou ne le paie que par force.

[3] La montagne dont il est question ici fait partie du massif qui borde le Tensift. C'est une ramification de la chaîne de l'Atlas, au pied de laquelle s'étend une plaine très fertile, arrosée par le fleuve.

[4] Lire *Tensift*, fleuve qui se jette dans l'Océan Atlantique.

MM. de Montluc.		MM. des Cars.
de Calonne.		de Guichen.
	Le coureur.	
	L'ambassadeur.	
de Durfort.		le consul.
de Suffren.		de Grieux.
de Durfort.		de Cumont.
de Goué.		de Kerolvet.
de Vigni.		de Blenac.
Dérouville.		de Grandmaison.
Le vice-consul		le secrétaire.

La marche est fermée par la suite des officiers à la suite (*sic*).

A une demi-lieue environ de Maroc, Muley-Dris [1], cousin du roi et son premier ministre, vint, ayant à sa suite quatre ou cinq cents hommes, nous féliciter sur notre arrivée, de la part du roi. A midi, nous nous trouvâmes tout près de Maroc, et, ayant côtoyé ses murs, nous fûmes camper dans les jardins du vieux château, où Muley-Dris nous conduisit lui-même.

C'est un endroit fort agréable, rempli de toutes sortes de fruits. Au bout du jardin sont, effectivement, les ruines d'un château, dont l'ancienneté est fort grande, où habitait Muley-Ismaël [2], l'aïeul du roi régnant, que les Arabes du pays ont détruit (*sic*).

Le 18 du même mois, nous avons été, le matin, faire une visite au premier ministre, pour tâcher d'avoir notre première audience, que nous eûmes, effectivement, le soir du même jour. En conséquence, à trois heures, nous nous sommes mis en marche pour y aller, précédés des bombardiers dont nous voulions donner le coup d'œil au roi [3]. Environ à deux portées de fusil

[1] *Mouley*, de l'arabe *Maulai*, qui veut dire : *mon maître*, est un titre porté par presque tous les sultans shérifs du Maroc. Les historiens écrivent le plus souvent *Muley*. Le cousin et premier ministre de l'empereur du Maroc, nommé ici *Muley-Dris*, s'appelait réellement *Mouley-Edris*, du nom du patron et fondateur de la ville de Fez (808 après J.-C.), dont la mémoire est en grande vénération au Maroc, et spécialement en cette ville, où se trouve la grande mosquée dite : *Zaouïa de Mouley-Edris*.

[2] *Mouley-Ismaël*, sultan shérif du Maroc, né et mort à Fez (1646-1727), fut un souverain habile et triompha, tour à tour, des Turcs, des Anglais, à qui il prit Tanger, des Espagnols et de plusieurs insurrections. Il entra en relations diplomatiques avec Louis XIV, à qui il fit même demander la main de la princesse de Conti. Mouley-Ismaël conclut un traité de commerce avec la France et créa la célèbre milice des nègres.

[3] Le roi ou empereur du Maroc était, en 1767, *Sidi-Mohammed* qui, né vers 1712, mourut à Rabah en 1790. Il avait succédé, en 1757, à son père Muley-

de lui, on nous fit arrêter pour nous prévenir de ne cracher ni ne moucher devant lui.

Nous étant ensuite avancés, nous l'avons vu qui nous attendait monté sur un très beau cheval noir, entouré de ses fils et de la plupart des officiers de la couronne. A droite et à gauche étaient deux Maures qui portaient chacun une de ses lances, et, à la droite de son cheval, un autre qui portait son parasol qui est, dans ce pays, qu'il n'y a que le roi et les princes, ses enfants, qui ont le droit d'en porter [1].

Ayant fait une profonde révérence, et M. de Brugnon ayant dit le sujet de sa mission, qu'il était venu pour la paix et pour traiter du rachat des prisonniers, le roi lui a fait dire qu'il était le bienvenu et qu'il le voyait avec le plus grand plaisir, que ce n'était pas de ce jour-là qu'il avait recherché l'amitié du roi de France, qu'il avait tâché de l'avoir, il y a environ dix ans [2], et qu'il nous eût été d'une très grande utilité, dans notre guerre contre les Anglais, parce que, en étant dans ce temps-là fort mécontent, il eût pu empêcher la communication de l'Océan et de la Méditerranée.

Le roi ayant paru désirer d'entendre jouer la musique, M. de Brugnon la fit avancer. Le roi parut faire grande attention aux bombardiers, pendant toute l'audience, qui finit après que l'on eut présenté au roi la lettre du roi de France et les magnifiques présents dont on était chargé pour lui.

Aussitôt le roi envoya Muley-Dris nous conduire jusqu'à nos tentes. M. de Brugnon et Muley-Dris ayant arrangé toutes les affaires, le 28 du mois nous avons eu notre audience de congé et permission de partir de Maroc quand nous voudrions.

En conséquence, le 2 du mois de juin, nous nous sommes remis en chemin pour Saphy et y sommes arrivés le 6, sans aucun événement considérable.

abd-Allah, et eut toujours à cœur de civiliser le Maroc et de vivre en paix avec les nations chrétiennes, avec lesquelles il conclut plusieurs traités de commerce. Il fonda, en 1760, la ville de Mogador, mais l'élévation malencontreuse des droits de douane lui amena une guerre avec le Portugal et l'Espagne. Plusieurs insurrections troublèrent aussi ses derniers jours, et l'une d'elles, conduite par son fils Muley-Yézid, lui coûta le trône.

[1] Le parasol étant, au Maroc, un signe de souveraineté, est réservé au sultan, et l'on considère même comme inconvenant de se servir d'ombrelle dans la ville où réside ce souverain.

[2] Pendant la guerre de Sept ans.

Le lendemain, presque toute la suite de M. de Brugnon est venue à bord et il s'y est rendu lui-même le 18 du mois. A son arrivée, on l'a encore salué de vingt et un coups de canon et de trois salves de mousqueterie.

Description de Saphie [1]

« La ville de Saphie, qui est une des plus belles villes de la baie, est bâtie en amphithéâtre, et a une fort belle apparence de la rade. Mais, en y entrant, on perd beaucoup de l'idée que l'on s'en était faite.

Au haut est le palais de Muley-Ab-Racman, quatrième fils du roi de Maroc, que son père a fait gouverneur de Saphie. C'est un bâtiment fort vaste, mais il est fort peu éclairé.

Pour les sites de la ville, le coup d'œil, de près, n'est pas fort agréable, car elle a plutôt l'air des restes d'un incendie que d'une ville florissante. Cette ville paraît avoir été fortifiée, du temps qu'elle appartenait aux Portugais, car, suivant une remarque que j'ai faite, les armes du Portugal sont encore sur la porte du côté de Maroc.

Le débarquement y est fort difficile [2], car on ne peut pas se servir de ses propres canots pour y descendre et l'on est obligé de se mettre dans d'espèces de pirogues qu'ils mènent au travers des rochers, avec la plus grande dextérité.

Il y a, dans la ville, deux ou trois mosquées qui sont en dehors d'assez beaux bâtiments, car on ne peut pas juger du dedans, n'étant pas permis aux chrétiens ni aux juifs d'y entrer sous peine de la vie. Mais, à ce qu'on en voit par dehors, ce sont de vastes édifices peuplés de colonnes et où il y a des nattes étendues par terre.

[1] *Saffi* ou *Aspy* est une ville entourée de murs et la plus rapprochée de Maroc; elle est située à dix-sept heures de Mogador. Sa population est de 10,000 habitants, dont 2,000 israélites. La rade de Saffi, ouverte aux vents du sud-ouest, est abritée de tous les autres côtés. Une barre peu étendue, près du rivage, contribue à rendre les communications des navires avec la terre très difficiles, et parfois impossibles en hiver, de décembre à avril, époque à laquelle règnent principalement les vents du sud et de l'ouest.

[2] Par suite de la barre. Voir la note précédente.

DESCRIPTION DE MAROC [1]. — CARACTÈRE ET HABILLEMENT DES MAURES.

« Pour ce qui est de Maroc, c'est encore une exécration en comparaison de Saphie. La ville est divisée en deux : la première, que l'on appelle la Mulla, est l'endroit où demeurent les chrétiens et les juifs. Les Espagnols y ont un couvent composé de sept ou huit pères ou frères; l'autre partie, que l'on appelle la Médine, est l'endroit où demeurent les Maures. Il est beaucoup plus joli que la Mulla [2]; la seule chose de belle est le palais du roi, qui a l'air très vaste et fort beau. Dans l'enceinte est la fameuse mosquée où l'on prétend qu'il y a trois pommes d'or que l'on appelle les pommes du grand Al-Manzer [3]. Mais on dit que le roi

[1] *Maroc* ou *Marakech*, ancienne capitale du royaume de ce nom, est, comme Fez, la capitale du Maroc actuel. Cette ville a été fondée, en 1052, par les Almoravides et, au temps de sa splendeur, elle avait une population de 500,000 habitants (aujourd'hui 50,000). Ses murailles sont flanquées de grosses tours et environnées d'un large fossé, avec de grandes portes en arcades munies de herses de fer qui retombent, chaque soir, à l'entrée de la nuit. L'intérieur de la ville est sans alignement, les rues, de longueurs inégales, s'élargissent et se rétrécissent à différentes reprises et sont, en général, étroites et mal pavées, comme dans presque toutes les villes musulmanes. Les maisons n'ont guère plus d'un étage et peu ou point de fenêtres au dehors. Les croisées donnent sur une cour intérieure, ordinairement ornée d'une fontaine.

Aux notes de M. de Guichen nous ajouterons encore que l'on remarque à Maroc trois grandes mosquées et un grand nombre de petites. Les trois grandes se nomment : *El Katibin* (des écrivains), *El Moueddin*, et *Ali-Ben-Iousef*. Cette dernière est construite depuis plus de sept cents ans, et c'est sans doute celle qui possède les trois pommes d'or.... ou de cuivre du grand Al-Manzor.

La plus grande partie de l'enceinte de Maroc est occupée par le palais impérial, espèce de grande prison, à l'instar du sérail de Constantinople, et dont les murs ont environ quatre kilomètres de circonférence. C'est un assemblage de maisons, de pavillons et de corps de logis, entremêlés de cours et de jardins. Au-dessus de cette confuse agglomération, domine la tour de la mosquée qui fut bâtie par Mouleï-abd-Allah. Les principaux pavillons portent les noms des plus grandes villes de l'empire marocain.

[2] La *Mellah*, ou ville juive, ou Ghetto, dont l'enceinte a près de deux kilomètres de tour. La porte en est fermée pendant la nuit et les samedis, et gardée par un Kaïn. Les juifs seuls sont orfèvres, ferblantiers et tailleurs.

[3] *Al-Manzor* ou *Abou-Amer-Mohammed* est l'un des plus grands capitaines de l'Espagne musulmane, né en 939, près d'Algésiras (Andalousie), mort en 1001. Régent du royaume de Cordoue, il administra avec habileté les affaires civiles et militaires, remporta de nombreuses victoires et porta ses armes jusqu'en Afrique. C'est sans doute à ce grand capitaine qu'appartinrent autrefois les pommes d'or de la mosquée de Maroc. Peut-être furent-elles une sorte d'ex-voto ?

les a fait enlever et qu'il a mis à leur place des pommes de cuivre.

Les Maures, en général, nous ont paru fort affables, mais intéressés au possible, et un peu voleurs. Leur soumission pour leurs princes est si grande que, dans toutes choses qu'ils leur disent, ils répètent toujours ces mots : *Na ma sidi*, qui veulent dire : *Oui, seigneur*, ou bien un autre qui veut dire : *Que Dieu conserve la tête de notre seigneur* [1].

Ils sont aussi fort paresseux, car, s'ils voulaient, ils auraient de tout dans leur pays, la terre y étant fort fertile, puisque le blé y vient, à peu près sans culture, dans presque tous les lieux [2]. Pourtant l'herbe est brûlée par l'ardeur du soleil, ce qui fait une fort bonne nourriture pour les chevaux.

L'habillement des Maures consiste dans une espèce de chemise qui a la manche fort large et qu'ils retroussent sur leurs épaules, surtout en été. Sous cette chemise est un caleçon qui descend un peu plus bas que les genoux et leur laisse les jambes nues. Ils n'ont point de souliers, mais ils portent une espèce de pantoufle que l'on nomme *babouche*.

Au-dessus de leurs chemises, ils portent un habit qui n'a pas de manches et qui s'appelle un *caftan*. Ils le portent de la couleur qu'ils veulent. Cette veste est ceinte d'une écharpe de soie, ou de maroquin, d'où pend un couteau dont ordinairement la gaine est d'argent, ou de cuivre. Ils portent, au-dessus de leur caftan, une pièce d'étoffe de laine blanche que l'on appelle *haïk*, dont ils se couvrent la tête et tout le corps. Cette pièce a quelquefois jusqu'à cinq ou six aunes de long, sur une ou deux de large. Étant habillés comme cela, ils ressemblent aux figures que l'on donne aux apôtres dans les estampes.

Par-dessus cet habillement, ils mettent, quand il fait froid, un manteau de drap que l'on appelle *salem*, qui est bordé d'une

[1] *Allah ibarca fi amer Sidna* : « Que Dieu bénisse les jours de notre maître. » Ces mots forment l'acclamation, usitée encore de nos jours, des Marocains en présence de leur souverain.

[2] La plaine du nord-ouest du Maroc, inclinée vers l'Océan, pourrait être d'une grande fertilité. Mais les Marocains méritent, encore actuellement, le reproche de paresse que leur adresse le jeune de Guichen, en 1767. « Le sol, à peine gratté de loin en loin par la pointe du soc d'une charrue rudimentaire, a presque partout l'aspect d'une terre vierge ; près de l'Océan s'étendent d'immenses prairies entrecoupées de marécages. » (Duveyrier.)

frange d'où pend, par derrière, un capuchon avec une houppe au bout.

Départ de Saphie

« *Juin.* — *A bord de l'Union.* — Il ne s'est rien passé de remarquable depuis le départ de M. de Brugnon. Le 13 de ce mois, il est revenu à bord et a été salué de vingt et un coups de canon et de trois salves de mousqueterie. Les gardes de la marine, et toutes les troupes du vaisseau, étaient sous les armes pour le recevoir....

Le mardi 23 juin, à six heures du matin, nous avons désafourché, et le soir, à six heures et demie, relevé notre grande ancre et appareillé, toutes voiles dehors.

. . . .

Du dimanche 28 au lundi 29. — A dix heures, nous avons passé un bâtiment venant de Marseille et allant à Saphy. Il était chargé pour le compte de MM. Paul et Salva, négociants français établis en ce pays.

. . . .

Du jeudi 2 au vendredi 3 juillet. — ....Vu, le jeudi à huit heures, quatre bâtiments qui paraissaient marcher en escadre. A deux heures, voulant savoir de quelle nation ils étaient, on a tiré un coup de canon et mis pavillon blanc. Aussitôt ils ont mis pavillon espagnol.

. . . .

Du 20 au 21 juillet. — ....A midi, nous avons vu l'île d'Ouessant.... nous en estimant éloignés à vue d'œil de trois ou quatre lieues. A deux heures, nous nous trouvions dans son travers... A quatre heures, nous avons entré dans le goulet et avons mouillé à six heures.

. . . .

Dès que nous avons été mouillés, M. de Brugnon a envoyé le major à terre, informer le commandant de notre arrivée. Mais on ne l'a pas laissé entrer dans le port (de Brest). Un instant après est arrivé un canot, avec un sergent-major, nous signifier, de la part du commandant, de n'avoir aucune communication avec personne du dehors, et de ne laisser aborder aucun canot. Puis, le soir, la santé est venue à bord et nous a dit, en observant de se tenir toujours sous le vent, de faire quatre jours de quarantaine.

Le lendemain, nous avons commencé à dégréer nos mâts.

Le 26 juillet, nous avons entré dans le port. Le 30, on a passé la revue et congédié l'équipage. »

Le traité conclu en 1767

Extrait de la lettre écrite par M. le duc de Praslin [1], *ministre d'État, datée de Fontainebleau, le 13 octobre 1767, à M. le Brun, commissaire général de la marine, ordonnateur au département de Nantes.*

« L'objet que le roi a eu principalement en vue, Monsieur, en faisant le traité de paix avec le roi de Maroc a été de procurer aux sujets et bâtiments français la liberté de la mer, et la sûreté de la navigation et du commerce. Sa Majesté ayant désiré que les négociants et navigateurs fussent instruits des articles et conditions qui ont été insérés dans ce traité, relativement à ces deux points, je vous envoie, à cet effet, le précis ci-joint pour leur en donner connaissance, par ordre de Sa Majesté.

« Je vous préviens, en même temps, qu'Elle a jugé qu'il suffisait, quant à présent, d'envoyer en ce pays le sieur Chénier [2], en qualité de consul général de la nation. Sa résidence n'est point encore fixée et il s'est établi provisoirement à Saffy. »

Signé : Le duc de Praslin.

Pour copie : Le Brun.

[1] Le duc de Praslin. *César-Gabriel de Choiseul, duc de Praslin*, né et mort à Paris (1712-1785), était alors ministre de la marine dont il avait pris le portefeuille en 1766. Il accrut la flotte, agrandit et fortifia le port de Brest, et régénéra l'artillerie de marine. Il était membre honoraire de l'Académie des sciences.

[2] Le sieur Chénier. *Louis de Chénier*, diplomate et historien, naquit à Montfort (Aude), en 1722, et mourut à Paris en 1795. Il est le père du célèbre poète André Chénier (1762-1794).

D'abord employé chez un drapier français de Constantinople, Louis de Chénier épousa dans cette ville Élisabeth Santi-Lomaca, dont il eut quatre fils et une fille. En 1765, il revint en France et fut, en 1767, nommé consul au Maroc, où il resta quinze ans. A son retour, il fut mis à la retraite et écrivit des *Recherches historiques sur les Maures ;* l'*Histoire de l'empire du Maroc* (1787) ; les *Révolutions de l'Empire ottoman* (1787) ; des *Idées pour un cahier du tiers état de la ville de Paris* (1789).

Quand, en mars 1794, on arrêta son fils André, Louis de Chénier fit auprès du Comité de salut public des démarches qui ne firent que hâter la condamnation du poète. Il mourut peu après.

Précis du traité conclu au nom du roi avec l'empereur du Maroc et signé par M. le comte de Breugnon, capitaine de vaisseau et ambassadeur de Sa Majesté, le 28 mai 1767.

« Les principaux articles portent une entière liberté de commerce pour les bâtiments et sujets de France, dans les ports et pays de la domination de Maroc; leur donnent faculté de prendre sans opposition les vivres, provisions, agrès et autres choses de ce genre dont ils pourraient avoir besoin, en les payant seulement aux prix courants; leur laissent la liberté d'entrer et de sortir desdits ports à leur gré, et sans contrainte, et d'emporter les effets et marchandises invendues, sans payer les droits de douane que pour celles qui auraient été vendues ; stipulent qu'aucun capitaine français ne sera tenu de rien charger à son bord ni d'entreprendre aucun voyage contre sa volonté. Il y est expliqué que les consuls de France, seuls, pourront disposer des effets et successions des Français, en cas de mort, ainsi que de tout ce qui aura rapport au sauvetage des bâtiments naufragés, dont il n'y aura que les effets qui auront été vendus, sujets à acquitter les droits de douane; il est convenu, en même temps, que ces droits ne seront pas fixés à un taux déterminé, pour ne mettre aucune différence entre les nations étrangères qui ont de semblables traités; mais que les Français, en se conformant à cet égard aux droits de douane établis dans le Maroc pour les sujets et pour les étrangers, ne les paieront que sur le même pied, et de la même manière que la nation la plus favorisée.

« Pour la reconnaissance des bâtiments en mer, il est stipulé que les corsaires armés sous pavillon de Maroc ne pourront arrêter ni visiter aucun bâtiment français et se borneront à exiger la représentation du passeport de l'amirauté, que le capitaine sera tenu d'exhiber, lesdits corsaires devant être munis d'un modèle en blanc pour pouvoir le confronter; que, d'autre part, il sera délivré aux mêmes corsaires un certificat du consul français, conforme au modèle ci-après, pour se faire reconnaître aux capitaines français.

« En cas de guerre de la France avec d'autres nations, la protection du territoire et la loi des vingt-quatre heures, observée entre les puissances de l'Europe, aura lieu au Maroc pour les

Français. Ils jouiront également d'un terme de six mois pour se retirer avec leurs effets, si jamais il arrivait une rupture entre la France et le Maroc.

« Le libre exercice de la religion est accordé aux Français, et leur consul sera seul juge, en première instance, des différends qui surviendront entre eux. En cas de discussions avec les Maures, l'empereur de Maroc seul, ou des officiers préposés par ce prince, en connaîtront à l'exclusion des cadis, ou juges locaux.

« Les Français sont expressément affranchis de fournir aucune munition de guerre, poudre, armes et autres choses généralement quelconques, servant à l'usage de la guerre ; et Sa Majesté leur défend d'en faire aucun objet de commerce, ou de donations. »

FORMULE DU CERTIFICAT DU SIEUR...., CONSUL DE LA NATION FRANÇAISE AU MAROC

« Nous ..., consul de la nation française à...., certifions à tous qu'il appartiendra que le.... nommé.... commandé par.... du port de.... ou environ, étant, de présent, au port et havre de...., appartient aux sujets de l'empereur de Maroc, et est armé de....

« En témoin de quoi, nous avons signé le présent certificat et apposé le scel de nos armes.

« Fait à...., le.... jour de.... »

J. BAUDRY,

Membre de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure.

LE CULTE DE LA RAISON

PENDANT LA TERREUR [1]

I.

Le vote de la constitution civile du clergé avait été le premier pas de la Révolution dans la voie de la persécution religieuse. Alors qu'elle proclamait la liberté de conscience et permettait en conséquence aux protestants et aux juifs d'exercer librement leur culte, elle déclarait, par un singulier déni de justice, la guerre au catholicisme en portant gravement atteinte à sa discipline. Alors que, par la sécularisation de l'État, elle séparait le pouvoir laïque d'avec la société spirituelle, elle s'érigeait, flagrante contradiction, en concile et introduisait brutalement dans le sanctuaire ce même État sécularisé. Désormais, ce n'était plus le pontife romain qui avait à connaître du choix des évêques, ni ceux-ci de la nomination des curés, c'était le peuple souverain, et non pas un peuple foncièrement chrétien, dont ni l'hérésie ni l'incrédulité n'avaient entamé la foi, tel qu'était celui qui, dans les premiers siècles du christianisme, élisait les pasteurs, mais un peuple où ne régnait plus l'unité de croyances. Pour saisir l'anomalie de l'innovation décrétée par l'Assemblée constituante, qu'on se représente les dignitaires de l'Église catholique choisis par une collectivité dans laquelle entraient des dissidents, des adeptes de l'Encyclopédie ou de parfaits indifférents, anomalie n'existant pas sous le régime des concordats où le dernier mot

[1] Documents et ouvrages consultés : Archives nationales. *Le Moniteur*. *Les Révolutions de Paris*, par Prudhomme. *Le Père Duchesne*, d'Hébert. *L'Histoire des sectes*, par Grégoire. *Le Nouveau Paris*, par Mercier. L'*Histoire de la Convention*, par Durand-Maillane. *La Terreur*, études critiques sur l'histoire de la Révolution française, par Wallon. *Études sur l'histoire religieuse de la Révolution française*, par Gazier. *Le culte de la Raison et le culte de l'Être suprême*, par Aulard.

appartient toujours au pape, qui peut refuser l'institution canonique à un sujet douteux. Ici, rien de semblable, puisque celle-ci était conférée non par le Saint-Siège, mais par le métropolitain contraint de la donner.

Mais la Révolution ne s'en était pas tenue à cette mesure, et, après avoir rendu obligatoire le serment de soumission à la constitution civile, elle priva de leurs fonctions les ecclésiastiques qui ne consentirent pas à le prêter, puis leur enleva leur pension, dette sacrée et imprescriptible, puis encore leur interdit l'exercice, même privé, de leur ministère, et finalement ordonna aux directoires départementaux de prononcer contre eux la déportation si vingt citoyens le demandaient. En somme, elle fit subir à ces malheureux tant de vexations qu'un grand nombre furent absolument forcés de quitter le territoire français. Étrange façon, on l'avouera, de pratiquer la liberté de conscience si pompeusement prônée dans la *déclaration des droits de l'homme!* Aussi, en recourant à ce monstrueux arbitraire, les législateurs révolutionnaires avaient-ils soin d'affirmer qu'ils ne poursuivaient pas les prêtres réfractaires en tant que ministres du culte, mais uniquement comme rebelles, ennemis des lois, fauteurs de désordre, agents de l'émigration; et ils invoquaient bien haut, à l'appui de leurs affirmations, la situation du clergé constitutionnel libre d'officier dans ses temples, protégé et encouragé même par le pouvoir légal du fait seul qu'il avait adhéré à cette fameuse constitution civile, dont la promulgation avait déchaîné immédiatement la guerre religieuse dans toute la France. En réalité, ce prétendu libéralisme n'était que pure hypocrisie; car, si la Révolution défendait et exaltait les assermentés à chaque décret d'ostracisme qui atteignait les réfractaires, elle n'agissait ainsi que par calcul, pour frapper plus sûrement les clercs fidèles, en obtenant contre eux le concours, nécessaire au début, des constitutionnels. Ne fallait-il pas égarer la nation, lui dissimuler la perversité de ses intentions? En eût il été autrement et les gouvernants eussent-ils été sincères, quand ils protestaient de leur respect des croyances, qu'ils auraient dû, après la disparition des insermentés, continuer à épargner les jureurs, sinon à les flatter. Or c'est précisément à partir du moment où il n'y eut plus guère que ceux-ci à exister, les autres ayant été proscrits, ou massacrés dans les prisons, ou étant

obligés de se cacher s'ils voulaient célébrer les mystères, qu'ils commencèrent à les inquiéter.

La question du mariage des prêtres fut l'origine des hostilités. Des curés assermentés ayant pris femme, il y eut des évêques assez osés aux yeux des autorités pour les censurer. Pouvait-on pousser à ce point le fanatisme, lorsqu'on avait été appelé à un siège épiscopal de par la volonté du peuple, de tourmenter des pasteurs patriotes qui n'avaient fait qu'écouter la voix de la nature? C'est, en effet, avec des arguments de ce genre que les fonctionnaires de la Révolution et les Français se piquant de civisme plaidaient la cause des intéressés. Mais les évêques incriminés, loin de se laisser intimider, avaient à cœur de remplir leur devoir, et ni les railleries ni les menaces ne venaient à bout de leurs résolutions. Parmi eux se distinguaient notamment Fauchet, évêque du Calvados, Philbert, évêque des Ardennes, Thuin, évêque de la Seine-et-Marne, et Gratien, évêque de la Seine-Inférieure. Cette résistance ne manqua pas d'exaspérer les fortes têtes qui sommèrent la Convention de sévir. Un débat eut lieu alors sur ce sujet, débat où Danton et d'autres énergumènes attaquèrent, en termes virulents, la conduite des prélats et réclamèrent contre eux des châtiments draconiens. Cet appel à la violence fut entendu. N'était-on pas entré dans la période troublée où toute motion, si tyrannique et si déraisonnable qu'elle fût, devait rencontrer de nombreux approbateurs? C'est pourquoi l'Assemblée décida, le 19 juillet 1793, de déporter tout évêque qui, soit *directement*, soit *indirectement*, s'opposerait au mariage de ses prêtres. Remarquez qu'il était impossible, cette fois, de dire qu'on voulait réprimer les menées de conspirateurs ou de révoltés comme quand on avait eu affaire aux insermentés. C'était donc le fait de rappeler à leur clergé les prescriptions fondamentales de la discipline ecclésiastique et de s'efforcer d'en imposer l'observation qu'on imputait à crime aux chefs des diocèses. Il était logique, étant donné pareil esprit sectaire, que la Convention, impitoyable envers les prélats défenseurs du célibat, réservât sa bienveillance aux curés empressés à s'en affranchir. Aussi, complétant son premier décret, en adopta-t-elle un second le 12 août suivant, lequel annulait la destitution des ministres du culte catholique prononcée en raison de leur union matrimoniale. Et comme, en dépit de ces dispositions législatives, il y

avait des communes très républicaines et en même temps très attachées à la religion qui, ne se souciant pas d'être desservies par des pasteurs mariés, les chassaient de chez elles, elle ordonna, le 17 septembre, que ces communes seraient tenues de pourvoir sur leur budget aux besoins des prêtres renvoyés. Enfin, pour couronner cette belle politique, elle acclama l'évêque constitutionnel de Périgueux qui, le 22 septembre, présenta à sa barre l'épouse « qu'il avait choisie, déclarait-il, pauvre de fortune, mais riche de vertus, parmi la classe des sans-culottes. »

S'il était interdit à l'épiscopat de frapper de peines canoniques les lévites violateurs de leurs vœux, il ne lui était pas davantage permis d'enseigner à ses ouailles les préceptes de l'Évangile; et lorsque, après le vote de la loi du divorce, il eut, dans ses mandements, insisté sur le caractère indissoluble du mariage, vite il fut dénoncé au pouvoir et traité de contre-révolutionnaire. Ainsi, pour qu'un membre du clergé désarmât les colères de la Révolution, il ne lui suffisait pas d'avoir prêté le serment, il fallait encore qu'il ne fût plus prêtre que de nom. Et ceux-là seuls qui se coiffaient du bonnet rouge dans les églises, lisaient en chaire les arrêtés de l'Assemblée, s'enrôlaient dans les rangs de la garde nationale, et surtout se mariaient avec éclat, étaient assurés de recueillir les applaudissements de la tourbe jacobine qui, au fond, cependant méprisait leur lâcheté.

Néanmoins, malgré ces persécutions incessantes, il y avait toujours des traditions chrétiennes auxquelles restait fidèle la nation, et, au milieu de toutes les destructions, le dimanche continuait universellement à subsister. Les croyants qui ce jour-là emplissaient les temples, les travailleurs qui se reposaient au sein de leur famille du rude labeur de la semaine, les marchands qui fermaient leurs magasins pour aller respirer l'air des champs, le monde officiel et administratif lui-même qui s'abstenait de vaquer à ses occupations, reconnaissaient tous explicitement ou implicitement l'institution du chômage dominical établie par le christianisme. Or, un tel scandale ne pouvait plus longtemps durer. La République française une et indivisible devait supprimer de suite le calendrier grégorien, œuvre d'un pape, qui insultait à la raison par l'éponymie des saints et qu'avaient adopté la plupart des monarchies d'Europe. Les révolutionnaires n'eurent d'ailleurs pas à beaucoup chercher afin d'inventer

une excentricité nouvelle. Comme le principal était d'abolir le dimanche, ils eurent l'idée de mettre en pratique l'*Almanach des honnêtes gens*, qu'avait publié en 1788 le littérateur Sylvain Maréchal, où le mois était divisé en décades et d'où ces pauvres saints étaient exclus; ce qui avait valu à l'auteur une condamnation à l'emprisonnement pour cause d'impiété. Et voilà comment le fameux calendrier républicain, proposé le 20 septembre 1793 et adopté le 5 octobre, auquel Fabre d'Églantine et Romme sont redevables d'une partie de leur célébrité, n'est autre chose que la démarcation d'un ouvrage d'un publiciste bien oublié aujourd'hui, qui ne se doutait guère sur le moment avoir travaillé pour le compte de la Révolution. Désormais le décadi remplaçant le dimanche, les usages séculaires de la France étaient complètement bouleversés; on se trouvait en présence d'une transformation radicale, dont le caractère antichrétien était manifeste. Aussi, M. Aulard, dans un livre où au demeurant abondent les incohérences, a très judicieusement écrit en jugeant cette réforme que « c'était arracher au catholicisme sa parure et son « prestige, c'était l'expulser violemment de l'habitude natio- « nale [1]. » Un tel aveu d'un grand admirateur de la Convention n'est-il pas à retenir?

Si les catholiques gémissaient de cette folie, ils n'étaient pas ébranlés dans leur ferveur et persistaient à fréquenter les offices le dimanche, considérant le décadi comme non avenu. Or cela allait à l'encontre des intentions du jacobinisme ; car, pour les révolutionnaires, le changement de calendrier était le prélude indiqué de l'abolition du christianisme. Au nom de la liberté, qu'on ne manqua jamais d'invoquer à cette époque sinistre où fleurit la tyrannie la plus révoltante, la superstition était condamnée à disparaître. Les journaux, à cette occasion, redoublaient de fureur, et, d'accord avec les clubs, préconisaient les pires mesures. A propos de la confession, Prudhomme, dans les *Révolutions de Paris*, imprimait en propres termes « que la peine de mort ne serait pas de trop contre ceux qui confessent et ceux qui se confessent. » Songez à l'effet produit par de telles excitations qui seront écoutées à la lettre, puisque le temps est proche où le seul fait de se dire catholique suffira à

[1] Aulard : *Le culte de la Raison et le culte de l'Être suprême* p. 32.

envoyer quelqu'un à l'échafaud. D'abord, on interdit tout acte extérieur du culte. Imitant l'exemple de Fouché dans la Nièvre, la Commune, par un arrêté du 14 octobre, proscrit le port du costume ecclésiastique en dehors des temples, de même que le chant des prières et les emblèmes de la religion dans les convois funèbres. Puis, le 18, elle défend de vendre et d'exposer des objets de piété, tels que chapelets, crucifix, saints suaires, bagues bénites, etc., et, toujours appliquée à détruire, elle décrète encore, le 23, l'enlèvement de toutes les images et effigies religieuses des différents endroits publics de Paris.

De cette législation de plus en plus impie à la suppression du culte par la fermeture des églises, il n'y avait qu'un pas, qui fut bientôt franchi. Des événements, les uns fortuits, les autres perfidement préparés, fournirent même à la Révolution les moyens de réaliser ses projets sacrilèges. La commune le Ris-Orangis, près de Corbeil, qui ne voulait plus de son curé, envoya à la Convention, à la séance du 1er novembre, une délégation chargée de demander l'autorisation officielle de le congédier; après quoi, les délégués déposèrent sur le bureau, en signe de dérision, les vases sacrés de la chapelle communale. Le 6 novembre, la même requête fut présentée par une délégation de la Société populaire de Mennecy, village de Seine-et-Oise, laquelle déclarait être disposée à remplacer les statues de saint Pierre et de saint Paul par les bustes de Lepelletier de Saint-Fargeau et de Marat, les nouvelles divinités républicaines. Aussitôt un membre de l'Assemblée, Barère, propose de reconnaître le droit des communes de renoncer à l'établissement d'une paroisse si elles le désirent, et la Convention ne fait aucune difficulté d'admettre qu'il est licite aux administrations départementales de se prononcer à ce sujet sans recours à elle. Mais il faut un éclat pour rompre définitivement avec la vieille foi séculaire, et l'abjuration, le lendemain, de Gobel, métropolitain constitutionnel de Paris, va être le coup de théâtre qui inaugurera en France le règne de l'athéisme.

Évêque *in partibus* de Lydda, suffragant de l'évêché de Bâle, et député en cette qualité aux États généraux par le clergé de Belfort, Gobel était un des quatre ou cinq prélats de l'ancienne monarchie qui avaient adhéré, en 1790, à la constitution civile. La pusillanimité, poussée jusqu'à la lâcheté, plus que l'ambi-

tion, était le fond de sa nature; car, s'il avait voté la réforme janséniste de la Constituante, il avait commencé par la combattre. Seulement, quand il vit ses partisans devenir les plus forts, il passa de leur côté, rien ne l'effrayant plus que d'entrer en lutte avec les puissants du jour. En récompense de sa défection, les électeurs l'élurent, en 1791, aux trois sièges épiscopaux du Haut-Rhin, de la Haute-Marne et de la Seine. Il opta pour le diocèse de Paris, dont M. de Juigné, le titulaire légitime, avait été destitué comme les autres prélats du royaume, par le pouvoir législatif, à la suite de son refus de prêter le serment. Une fois en possession de la première dignité de l'Église de France, Gobel se garda bien de se ranger dans la petite phalange de ceux qui, malgré leur rupture avec Rome, cherchèrent sincèrement à défendre les intérêts religieux menacés de toutes parts. Il s'inclina, au contraire, complaisamment, à l'exemple des Torné et des Lindet, devant les exigences de la Révolution; et si, à la différence de ceux-ci, il s'abstint de prendre femme, c'est sans doute que son âge (il avait dépassé la soixantaine) l'empêchait de trouver une compagne assortie à ses goûts. Mais il s'opposait si peu au mariage de ses prêtres qu'au mois de juin 1793, il conféra l'institution canonique à l'abbé Aubert, vicaire marié de Sainte-Marguerite, que le vote populaire avait appelé à la cure des Petits-Pères; il avait même procédé en personne à son installation. La chose, il est vrai, n'avait pas été sans provoquer un énorme scandale au sein de son clergé, et quatre des curés de la capitale les plus réputés pour leurs vertus avaient, au nom de leurs confrères, rédigé une protestation indignée contre l'attitude déplorable de leur supérieur hiérarchique [1]. Gobel, d'ailleurs, n'en avait guère été ému, étant de ces tristes dignitaires ecclésiastiques plus soucieux de se ménager les bonnes grâces des jacobins que d'éviter d'encourir la désapprobation méritée de leurs prêtres.

Témoins d'un avilissement qui allait jusqu'à l'oubli de ses devoirs les plus sacrés, les sectaires comprirent qu'il n'était pas trop osé d'ordonner à Gobel de consentir à toutes les vilenies, certains de ne jamais rencontrer de résistance chez cet homme aveu-

[1] C'étaient l'abbé Lemaire, curé de Sainte-Marguerite; l'abbé Brugière, curé de Saint-Paul; l'abbé Leblanc de Beaulieu, curé de Saint-Séverin; et l'abbé Mahieu, curé de Saint-Sulpice.

glé par la peur. Aussi Chaumette, le procureur-syndic de la Commune, composée alors des pires révolutionnaires, Anacharsis Cloots, ce baron allemand qui s'intitulait l'*ennemi personnel de Jésus-Christ*, et Hébert, le rédacteur du *Père Duchesne*, lui enjoignirent-ils d'abdiquer ses fonctions épiscopales. Mais il ne s'agissait pas, dans l'idée de pareils scélérats, d'une simple démission : ce qu'ils voulaient, c'était une abjuration solennelle en pleine Convention, un divorce retentissant d'avec l'Église, qui donnât dans tout le pays le signal de la *déprêtrisation*. Gobel pouvait d'autant moins s'y tromper que, le 17 brumaire ou 7 novembre, jour fixé pour cela, il y eut au conseil général de la Commune une sorte de répétition de la scène dégradante dont la Convention devait être, quelques instants après, le théâtre. La séance, que présidait Momoro, commença, en effet, par l'apostasie de l'abbé Bourdeaux, curé de Vaugirard, qui déclara « venir renier ses erreurs et renoncer à un métier ayant uniquement la fraude et la tromperie pour principe et pour objet. » Puis ce fut le tour de Gobel annonçant, lui aussi, que « soumis à la voix de la philosophie et à la volonté du peuple français, il dépose avec ses grands vicaires ses lettres de prêtrise dans le sanctuaire des lois. » Chaumette parle également. Il demande que « le souvenir de ce jour heureux, si longtemps désiré, soit consigné dans les registres des administrations sous le nom de Jour de la Raison, et que la République assigne des moyens d'existence aux prêtres qui se sont enfin élevés à la dignité d'hommes. » La série des discours épuisée, le Conseil décide qu'il se transportera sur-le-champ à la Convention, en vue de lui présenter le citoyen Gobel et tous les patriotes qui ont suivi son exemple; et il arrête en même temps qu'une fête aura lieu le décadi prochain, soit le 20 brumaire, dans l'édifice ci-devant dénommé église métropolitaine, à laquelle il invite les artistes de l'Opéra, pour y exécuter l'*Offrande à la Liberté*, devant cette divinité des Français.

La séance de la Convention, à laquelle se rendit le joli monde dont nous venons de voir les faits et gestes, avait débuté par la lecture d'une lettre d'un certain Parens, desservant de Boississe-la-Bertrand, qui écrivait : « Citoyens représentants, je suis prêtre, je suis curé, c'est-à-dire charlatan. » C'était le digne prélude de la pièce importante prête à se jouer. Et pour ne pas

laisser se morfondre l'assistance, dès que les acteurs furent arrivés, ordre fut donné de commencer. Momoro, président du conseil général de la Commune, se lève donc pour informer qu'il accompagne l'évêque de Paris, ses vicaires et quelques autres ecclésiastiques qui, « conduits par la raison, se sont dépouillés peu auparavant du caractère imprimé par la superstition. » Alors Gobel s'avance à la barre de l'Assemblée et prononce les paroles fameuses qu'il est nécessaire de citer intégralement : « Né plébéien, affirme-t-il, j'eus de bonne heure l'amour « de la liberté et de l'égalité; appelé par mes concitoyens à la « Constituante, je n'attendis pas que la déclaration des droits « de l'homme fût publiée pour connaître la souveraineté du « peuple. J'eus plus d'une occasion de manifester ce principe, « qui a été depuis la règle constante de ma conduite. La volonté « du peuple fut ma première loi, la soumission à sa volonté mon « premier devoir; cette volonté m'a élevé au siège épiscopal de « Paris. Ma conscience me dit qu'en obéissant au peuple, je ne « l'ai pas trompé. J'ai profité de l'influence que me donnait ma « place sur le peuple pour augmenter son amour pour la liberté « et l'égalité. Mais aujourd'hui que la fin de la Révolution « approche, aujourd'hui que la liberté marche à grands pas, « que tous les sentiments se trouvent réunis; aujourd'hui qu'il ne « doit y avoir d'autre culte national que celui de la liberté et de « l'égalité, je renonce à mes fonctions de ministre du culte « catholique; mes vicaires font la même déclaration : *nous dé-« posons sur votre bureau nos lettres de prêtrise*. Puisse cet « exemple consolider le règne de la liberté et de l'égalité. Vive « la République ! »

Pour les assistants, qui applaudissaient à tout rompre, ce langage équivalait à une véritable apostasie, et c'est ainsi que l'ont interprété fort justement contemporains et postérité. Il n'y aurait donc pas lieu de discuter sur la signification de l'attitude de Gobel, si Grégoire n'avait prétendu, dans son *Histoire des sectes*, que le métropolitain de Paris n'avait voulu en aucune façon apostasier, mais s'était contenté simplement de démissionner. Or, cette affirmation est un pur sophisme, un *distinguo* puéril. Déclarer abandonner son siège épiscopal en pleine Révolution, quand les pouvoirs publics ont juré l'anéantissement de la religion, et cela sur les injonctions d'athées notoires, apporter

à la remise de sa démission une publicité scandaleuse, au milieu d'une assemblée violemment hostile au christianisme, y comparaître en compagnie de prêtres déshonorés qui, comme le curé de Vaugirard, ont un moment auparavant renié leurs croyances, et de délégués d'une Commune révolutionnaire dont un des coryphées s'empresse d'annoncer que les ministres du culte présents sont venus abjurer leur caractère sacerdotal, déposer enfin ses lettres de prêtrise à travers les cris approbateurs d'une foule en délire, qu'est-ce, en effet, de la part d'un évêque, sinon une déprêtrisation complète, une manifestation de défroqué cynique? Et, dans la circonstance, l'acte de Gobel était d'autant plus coupable qu'il ne pouvait en ignorer les conséquences. En vain son avocat allègue-t-il qu'il se refusait encore la veille au soir à souscrire à la lâcheté exigée de lui, et qu'avant sa mort il la regretta sincèrement. Ceci prouve seulement les hésitations et le repentir de ce malheureux, mais ne saurait infirmer en rien le fait patent de son apostasie. D'ailleurs, les explications de Grégoire sont assez embarrassées, et il nous semble beaucoup moins soucieux de réhabiliter la personne du triste Gobel que de défendre le prestige du clergé assermenté, grandement atteint par la défection retentissante de son premier dignitaire. La thèse de l'évêque constitutionnel de Blois n'a jamais été, on le pense bien, admise par les esprits sérieux, tellement elle a contre elle l'évidence, et c'est sans succès que l'a rééditée M. Aulard.

L'abjuration de Gobel était une scène trop savamment préparée pour que le jacobinisme ne l'exploitât pas dans l'intérêt de sa politique irréligieuse. Aussi Chaumette, le principal organisateur de l'affaire, de proposer immédiatement que la Convention accorde dans le nouveau calendrier une place au jour de la Raison. A son tour Laloy, le président de la séance, félicite le renégat « d'avoir sacrifié sur l'autel de la patrie les hochets gothiques de la superstition, » il l'appelle « un être de raison » et lui donne fraternellement l'accolade. De leur côté, les ecclésiastiques qui siègent sur les bancs de la Montagne tiennent à être à la hauteur de cet événement mémorable, et, affectant la bravoure tandis qu'en réalité la peur les domine, ils se précipitent à la tribune pour se parjurer. Successivement on voit défiler Couppé (de l'Oise), un ancien curé de campagne; Villers, un autre curé, qui exprime le regret de ne pouvoir remettre ses let-

tres de prêtrise « parce que les brigands de la Vendée les ont brûlées avec ses propriétés ; » Lindet, évêque assermenté de l'Eure, qui se vante d'avoir été le premier prélat à s'engager dans les liens du mariage, et un ministre protestant de Toulouse, Jullien, lequel déclare être résolu « à n'avoir d'autre temple que le sanctuaire des lois, d'autre divinité que la liberté, d'autre culte que celui de la patrie, d'autre évangile que la constitution républicaine. » Puis on lit des professions de civisme de Gay Vernon et Lalande, évêques constitutionnels de la Haute-Vienne et de la Meurthe, faisant savoir qu'ils renoncent à leurs fonctions. Mais on attendait l'apostasie de Grégoire qui venait d'arriver. Les révolutionnaires ne doutaient pas un instant qu'il n'imitât les Gobel et les Lindet. Aussi, profonde fut leur surprise devant sa résistance à leurs sommations. Alors ils l'injurièrent et le menacèrent. Grégoire ne fléchit pas ; il proclama sa fidélité à ses croyances, tout en se réclamant de sa haine des rois et en raillant le fanatisme. Malgré cette flatterie des passions populaires, les énergumènes de la Convention ne pardonnèrent pas à leur collègue d'avoir refusé d'abjurer, et ils s'en vengèrent perfidement en publiant de sa déclaration un texte tronqué et incomplet, qui en dénaturait le sens [1].

Comme il appert par ces exemples, celui de Grégoire excepté, les prêtres assermentés étaient de singuliers confesseurs de la foi, et il n'y a guère lieu de s'en étonner lorsqu'on connait la composition d'un pareil clergé. Certes nous n'irons pas jusqu'à prétendre que c'était un corps entièrement gangrené ne renfermant aucun élément sain et honnête, qu'il n'y existait pas de sujets vertueux ; car, si tous ceux qui prêtèrent le serment se séparèrent du Pape, en désobéissant à ses ordres, tous ne furent pas des indignes. Il y eut incontestablement parmi eux des hommes foncièrement chrétiens, sincèrement religieux, qui,

[1] Voici les paroles de Grégoire : « J'arrive en ce moment dans l'Assemblée « et on vient de m'apprendre que plusieurs évêques avaient abdiqué. S'agit- « il de renoncer au fanatisme ? Cela ne peut me regarder ; je l'ai toujours « combattu : les preuves en sont dans mes écrits qui respirent tous la haine « des rois et de la superstition. Parle-t-on des fonctions d'évêque ? Je les ai « acceptées dans des temps difficiles, et je suis disposé à les abandonner si « cela devient nécessaire au bien de l'Église. Quant à ma foi de chrétien et « à mon caractère de prêtre, il n'est au pouvoir de personne de me les ar- « racher et il ne dépend pas de moi d'y renoncer. »

imbus des idées jansénistes, crurent en conscience pouvoir accepter la constitution civile et protestèrent, quand parurent les censures de Pie VI, de leur dévouement au Saint-Siège dont ils disaient ne pas vouloir se détacher. Il y en eut également qui, guidés dans leur conduite par le mobile moins élevé de l'ambition, étaient cependant des ministres pieux et estimables. Et ce furent ceux-là qui, restés purs de toute compromission sacrilège, se rétractèrent et rentrèrent à l'époque du Concordat dans l'obédience romaine. Mais la masse était formée du rebut des cloîtres, de prêtres sans foi ni mœurs, dépourvus de vocation sacerdotale, de mécontents enchantés de trouver dans la Révolution la satisfaction de leurs rancunes, et d'êtres lâches et rampants que la moindre menace ou le désir de parvenir malgré tout poussa à commettre les pires vilenies. Et si toujours les épreuves et les sacrifices à supporter ont été la pierre de touche de la moralité d'un corps, il est facile de voir par la comparaison des deux clergés, en laissant de côté toute considération théologique, où étaient la conviction, le caractère, la grandeur d'âme et l'héroïsme. « Ils donnaient, écrit à propos des réfractaires « non pas un catholique, mais un philosophe, Jules Simon, ils « donnaient l'exemple de l'inflexibilité dans la foi, d'un courage « sans égal, d'un désintéressement, d'un renoncement absolus. « Plus d'un ecclésiastique, qui, en pleine sécurité de l'Église au « XVIII[e] siècle, avait été ambitieux, cupide, dissolu, d'une foi « médiocre, se releva sous la persécution, devint un martyr et « par conséquent un héros [1]. »

Trois jours après les scènes honteuses de déprêtrisation dont nous avons retracé les détails, au matin du 10 novembre 1793, un décadi, le 20 brumaire an II, conformément au calendrier républicain, une foule nombreuse se pressait dans l'antique cathédrale de Paris. Seulement cette foule ne venait pas assister aux mystères de la religion, chanter un *Te Deum* au ciel qui avait si longtemps comblé la France de ses bienfaits ; elle ne songeait qu'à célébrer la fête de la Raison décrétée par la Commune. Les jacobins, aujourd'hui tout-puissants, avaient naturellement jeté bas l'autel ; et sur ses ruines se dressait une montagne que surmontait un temple dédié à la philosophie, dont l'entrée était ornée

[1] *Dieu, Patrie, Liberté*, p. 92.

des bustes de Rousseau et de Voltaire. Les prêtres étaient absents. A leur place trônait une femme de théâtre qui figurait la déesse Raison. Était-ce la chanteuse Maillard, ou la danseuse Aubry, ou encore la comédienne Candeille? On ne le sait exactement, quoiqu'on ait beaucoup discouru là-dessus. Dans tous les cas, c'était une actrice à la vertu facile, dont les charmes sont généralement à vendre au plus offrant. Aussi Joseph de Maistre affirma-t-il plus tard, à tort il est vrai, et l'Europe répéta-t-elle avec lui, qu'une prostituée avait été exhibée toute nue sous les voûtes de la vieille église métropolitaine [1]. Non, la déesse du nouveau culte était vêtue. Les contemporains se sont même appliqués à décrire soigneusement son costume. Coiffée du bonnet rouge, habillée d'une tunique blanche et d'un manteau bleu, ayant les cheveux épars, s'appuyant sur une pique, elle reçut dans cet accoutrement les adorations du public. Car ces farouches révolutionnaires, prétendus esprits forts qui reniaient Dieu, en arrivaient à déifier une courtisane, montrant, suivant le mot si profond de Chateaubriand, « qu'on est bien près de croire à tout quand on ne veut plus croire à rien. » Le corps de ballet de l'Opéra était de la partie. Les danses ne devaient-elles pas en effet alterner avec la musique, dont le morceau principal fut un hymne d'une rare platitude, composé par Joseph Chénier, et qui, pour changer, faisait le procès de la superstition [2] ? Comme s'il avait eu le don de divination, treize ans auparavant, dans la chaire de cette même cathédrale, le P. Beauregard, un jésuite maintenant émigré en Angleterre, avait parlé « des chants lubriques et profanes qui succéderaient aux cantiques inspirés, » et il avait flétri éloquemment « la divinité infâme du paganisme, l'impudique Vénus que l'on verrait prendre la place de Jésus-Christ et s'asseoir sur le trône du Saint des saints. »

[1] « Les temples sont fermés ou ne s'ouvrent qu'aux délibérations bruyantes et aux bacchanales d'un peuple effréné. Les autels sont renversés, on a promené dans les rues des animaux immondes sous les vêtements des pontifes ; les coupes sacrées ont servi à d'abominables orgies, et sur ces autels, que la foi antique environne de chérubins éblouis, on a fait monter des prostituées nues. » (*Considérations sur la France.*)

[2] Voici la première strophe, qui donnera une idée suffisante du reste :

Descends, ô liberté, fille de la nature,
Le peuple a reconquis son pouvoir immortel;
Sur les pompeux débris de l'antique imposture,
Ses mains relèvent ton autel.

Les choses ne s'étaient-elles pas passées ainsi? et c'est cette mascarade grotesque, cette parodie révoltante des cérémonies religieuses, exécutée intentionnellement à Notre-Dame, sanctuaire séculaire de la piété et de la foi nationales, qui, au dire de M. Aulard, ne manqua « ni de décence ni de gravité, bien que le premier rôle y eût été donné à une actrice [1]. » On n'est pas plus ironique que cet intellectuel de Sorbonne!

En rendant compte de la manifestation athée, le *Père Duchesne* exultait et contait en termes des plus choisis sa joie à ses lecteurs. Qu'on en juge par ce passage : « Ah! la bonne fête que « nous avons célébrée à la dernière décade! Quel spectacle de « voir tous les enfants de la liberté se précipiter dans la ci-de- « vant cathédrale pour purifier le temple de la sottise et le con- « sacrer à la vérité, à la raison! Ces voûtes, où on n'avait ja- « mais entendu que le croassement des corbeaux de l'église, où « on n'avait jusqu'alors entendu chanter que des psaumes et des « litanies, ont retenti des chansons patriotiques. A la place de « cet autel où des prêtres menteurs persuadaient à des imbéci- « les que le Dieu du ciel descendait par leur ordre.... à la place « de ces tréteaux de charlatan, on avait construit le trône de la « liberté. On n'y plaça pas une statue morte, mais une image « vivante de cette divinité, un chef-d'œuvre de la nature, comme « l'à dit mon confrère Chaumette. Une femme charmante, belle « comme la déesse qu'elle représentait, était assise au haut « d'une montagne, un bonnet rouge sur la tête, tenant une pi- « que à la main; elle était entourée de toutes les jolies damnées « de l'Opéra qui, à leur tour, ont excommunié la calotte en chan- « tant, mieux que des anges, des hymnes patriotiques. Les sans- « culottes enchantés criaient bravo à plein gosier; tous juraient « de ne reconnaître pour divinité que la patrie et de mourir « pour elle. Après avoir ainsi purifié le temple de la jonglerie, « les sans-culottes firent une procession civique à la Conven- « tion. » Car il fallait présenter au plus vite la déesse aux législateurs de la France. Aussi fut-elle installée dans un fauteuil enguirlandé de feuilles de chêne et portée triomphalement aux sons d'une bruyante fanfare, par une bande de canonniers, dont celui qui ouvrait la marche élevait sur un bâton la chape et la

[1] Aulard : *Le culte de la Raison et le culte de l'Être suprême*, p. 97.

mitre de Gobel. Dès que la déesse eut été introduite dans la salle des séances, il n'y eut plus d'attention que pour elle. Romme vint à sa rencontre, et l'invita à se mettre à côté du président. Alors ce dernier, flatté sans doute d'un si grand honneur, de l'embrasser au milieu d'applaudissements frénétiques. Puis, le calme une fois rétabli, et après des congratulations réciproques, Thuriot, un autre député, proposa à l'Assemblée de se rendre en corps à la ci-devant église métropolitaine. Étant données les dispositions des esprits, la motion ne pouvait qu'être acceptée, et voilà pourquoi les saturnales du matin recommencèrent à quatre heures, sous l'œil bienveillant des représentants du peuple. C'était décidément une bien belle journée que celle du 20 brumaire an II.

II.

A partir de ce moment, Notre-Dame fut désaffectée pour être convertie en temple de la Raison. Ainsi l'avait décrété la Convention sur la proposition de Chabot, l'ex-capucin, maintenant marié, dont la grossièreté et la saleté étaient légendaires. C'en fut également fini du libre exercice de la religion, puisque la Commune ordonna le 23 novembre, à la requête de Chaumette, la fermeture de toutes les églises. Mais ces églises, d'où l'on chassait les catholiques, furent largement ouvertes aux sectateurs de la Raison Chaque section se piqua de posséder un sanctuaire où il fût loisible aux jacobins de s'abandonner à toutes les aberrations de l'impiété. Il est en effet facile de supposer les scènes qui s'y passaient. On insultait aux dogmes chrétiens, on prêchait le matérialisme le plus abject ou, quand on daignait parler de Dieu, c'était pour lui faire la leçon. Les orateurs étaient des officiers municipaux ou de fortes têtes du quartier. A Saint-Roch, c'est l'acteur Monvel, le père de Mlle Mars, qui, se croyant sur les planches, déclame avec gestes tragiques et voix tonitruante contre le fanatisme et les prêtres. Il s'est même, pour la circonstance, affublé d'une dalmatique tricolore. Çà et là, des déesses rehaussent l'éclat de la cérémonie. Non moins qu'à Notre-Dame elles ont leur place dans les autres édifices religieux de la capitale, sur le frontispice desquels on a inscrit *temple de la Raison;* et, si les comédiennes ou les danseuses fournis-

sent habituellement les sujets, ailleurs on les recrute dans la tourbe révolutionnaire. A Saint-Sulpice, par exemple, la déesse est figurée par l'épouse de Momoro, le président de la Commune. Quelquefois la fête n'est qu'une vaste orgie ou une sarabande échevelée. Ne faut-il pas que le peuple s'amuse? Ainsi, à Saint-Eustache, on banquette à rouler sous la table; à Saint-Gervais, on organise un bal monstre, le tout accompagné de chansons obscènes et d'imprécations au christianisme. Ces réunions, destinées à affranchir l'esprit humain de ses vieilles croyances, avaient généralement lieu le décadi, jour sacré entre tous que la Révolution était fière d'avoir inventé. Comme si les églises transformées en tréteaux de foire et en tribunes à blasphème ne suffisaient pas à l'émancipation des citoyens français, le théâtre vient à la rescousse. On y joue le ***Jugement dernier des rois***, la pièce de Sylvain Maréchal, où le pape bafoué finit par être englouti, avec les autres monarques, sous la lave d'un volcan.

Pendant ce temps, les offices se célèbrent secrètement dans les maisons privées; les salons, les chambres et jusqu'aux greniers et aux caves, servent d'endroits de prière. Il est difficile d'agir autrement, les pratiques de la religion étant considérées comme un crime, et les délinquants risquant la guillotine, qui fonctionne en permanence. Ne sont-ce pas à chaque instant des charretées de personnes de tout âge, où les femmes ne sont pas toujours les moins nombreuses, que l'on voit traverser lugubrement les rues pour se diriger vers l'échafaud? Les prêtres réfractaires n'ont que ce seul moyen de dire la messe. Il y a de longs mois que la célébration des mystères leur a été interdite; ils n'ont même pas eu besoin d'attendre la Terreur. Quant aux constitutionnels, ils ne sont guère mieux traités à cette heure. Un décret de la Convention du 29 vendémiaire an II (21 octobre 1793), qui s'applique à eux comme aux insermentés, déporte pour cause d'incivisme tout ministre du culte. Or, l'incivisme est un terme des plus élastiques et, sous le règne du jacobinisme ombrageux et méchant, on peut être facilement accusé de ce délit. Un acte insignifiant, une parole en l'air, une fréquentation qui déplaît, auront-ils été allégués contre un malheureux que le voilà condamné. Un jugement n'est même pas nécessaire, puisque d'un trait de plume, sans entendre les explications de l'in-

culpé, les autorités locales ont le droit d'arrêter un ecclésiastique et de le jeter sur la côte de Guyane. Et puis si la déportation est un châtiment trop doux, il reste la peine de mort prononcée sans hésitation par le tribunal révolutionnaire, devant lequel vous envoie la dénonciation de l'individu le plus taré ou un simple caprice du Comité de salut public. Qu'avait donc gagné le clergé jureur à prêter tous les serments et à multiplier ses basses complaisances envers les jacobins? Cela l'empêchait-il en ce moment d'être aussi suspect, aussi vilipendé, aussi persécuté que l'autre? N'aurait-il pas dû comprendre dès le début que si les sectaires l'avaient félicité tapageusement de s'être soumis à la constitution civile, ils ne l'avaient fait que parce qu'ils envisageaient sa soumission comme un acheminement à l'apostasie? Et, effectivement, ceux des assermentés qui préféraient leur sécurité à leur honneur étaient en quelque sorte obligés aujourd'hui d'abandonner leur état.

La Convention était la complice manifeste de cette déchristianisation par la suppression violente du culte, en dépit de l'affirmation de quelques écrivains que seule la Commune en fut l'auteur. C'est pourquoi il importe de bien mettre son rôle en évidence. On n'a pas oublié avec quels transports de joie elle avait accueilli l'abjuration de Gobel, comment elle avait pressé ceux de ses membres qui étaient prêtres à imiter cette honteuse défection, comment encore elle avait déloyalement mutilé dans le compte rendu du *Moniteur* le discours de Grégoire déclarant qu'il voulait demeurer fidèle à ses croyances. On a vu également son empressement à recevoir dans son enceinte la déesse Raison, la consécration officielle qu'elle avait donnée à l'athéisme en désaffectant, pour satisfaire à ses vœux, la cathédrale de Paris, et en allant assister en corps à la fête du 10 novembre. A la séance même de la veille, comme préface de ce glorieux exploit, deux défroqués, Chabot et Sieyès, s'étaient vantés en termes cyniques d'avoir renié depuis longtemps le catholicisme; et Fourcroy, le célèbre chimiste élu récemment en remplacement de Marat, tombé sous le poignard de Charlotte Corday, avait demandé l'insertion au bulletin, avec mention honorable, d'une lettre de déprêtrisation d'un curé de la Haute-Garonne. Le motif qu'il invoquait était que la paroisse de ce renégat confinait à l'Espagne, « le pays où règnent avec le plus de fureur le fana-

tisme et la superstition [1]. » Ainsi l'apostasie devenait une vertu à opposer à la fermeté des convictions chrétiennes.

Durant les jours suivants, la Convention ne fut pas moins ardente à encourager l'œuvre de destruction religieuse qui tournait à la démence. Il n'était pas de délibération où elle ne laissât pénétrer dans son sein, au lieu de vaquer à ses occupations, des délégués jacobins des différentes sections qui, recouverts d'ornements sacerdotaux, venaient lui apporter l'or et l'argenterie des églises dévastées. Elle continuait aussi à applaudir avec enthousiasme au récit des abjurations qui lui parvenaient à chaque instant, abjurations dénuées de sincérité et arrachées la plupart par la peur. Il n'y eut pas, en effet, parmi les constitutionnels que l'évêque Gobel et les prêtres députés à se parjurer. Quelques milliers d'autres dans toute la France marchèrent, hélas! sur leurs traces; aux âmes pieuses que cette révélation pourrait contrister, nous rappellerons les innombrables martyrs de toutes les conditions sociales qui, sous les empereurs romains, confessèrent leur foi au milieu d'effroyables supplices, illustrant beaucoup mieux par leur héroïsme le christianisme naissant que n'aurait été capable de le discréditer une poignée d'apostats à l'époque de la Terreur. Le refrain de ces lâches, qui n'avaient déjà plus du sacerdoce que l'habit, ne variait guère. C'étaient toujours les sempiternelles déclamations sur la superstition dont les lumières de la philosophie et les clartés de la science avaient tout à coup démontré la fausseté — ou sur la volonté du peuple souverain à laquelle devait obéir un citoyen républicain. Tous, d'ailleurs, annonçaient qu'ils s'étaient choisi une épouse dévouée à la patrie. Ils donnaient leur main, comme on l'a dit, pour éviter de donner leur tête. Et cependant ni l'apostasie ni le mariage n'étaient une garantie absolue contre l'échafaud. Gobel tout le premier, quoiqu'il ait inauguré la scandaleuse mode de la déprêtrisation, périra sous le couperet de la guillotine. L'As-

[1] Revenu à des idées moins fanatiques, le même Fourcroy écrivait plus tard : « Ce qu'on voit partout sur la célébration du dimanche et sur la fré- « quentation des églises prouve que la masse des Français veut revenir aux « anciens usages, et il n'est plus temps de résister à cette pente nationale. « C'est une erreur de quelques philosophes modernes, à laquelle j'ai été moi- « même entraîné, que de croire à la possibilité d'une instruction assez ré- « pandue pour détruire les préjugés religieux; ils sont pour le plus grand « nombre des malheureux une source de consolation. »

semblée aurait peut-être écouté indéfiniment ces écœurantes antiennes si Danton (qui l'eût cru?) n'avait protesté avec énergie. Oui, l'ordonnateur des massacres de septembre, le créateur du tribunal révolutionnaire, fut indigné de tant de bassesse. « Si nous n'avons pas honoré le prêtre de l'erreur et du fana-« tisme, s'écria-t-il à la séance du 6 frimaire (26 novembre), nous « ne voulons pas non plus honorer le prêtre de l'incrédulité; je « demande qu'il n'y ait plus ici de mascarades antireligieuses. » Et désormais cessa la lecture édifiante.

Quant à la liberté des cultes proclamée quelques jours plus tard (16 frimaire), ce ne fut qu'une amère dérision. On n'ignore pas d'ailleurs comment la comprenait la Convention, qui avait implanté en France le régime de la Terreur. Sa politique ne consistait-elle pas en un despotisme des plus odieux que, sous peine de disparaître, il fallait approuver? Et si réellement elle avait été désireuse d'assurer le libre exercice de la religion, il ne lui suffisait pas d'énoncer de beaux principes. Elle devait surtout agir, et agir énergiquement afin d'empêcher la fermeture des églises, de mettre la Commune à la raison, de protéger le clergé et les fidèles contre la tyrannie des violents, d'arrêter en un mot les scènes de profanation et de pillage auxquelles se livrait sur tout le territoire une immonde populace. La Convention n'était pas désarmée que nous sachions, elle était au contraire la maîtresse incontestée du pays. Par son redoutable Comité de salut public, émané de son sein, elle absorbait tous les pouvoirs, brisait les moindres velléités de résistance et avait même une puissance supérieure à celle d'un Louis XIV, dont les parlements contrecarraient parfois sérieusement l'autorité. Il lui était donc facile de casser sur-le-champ, comme entaché d'illégalité, le décret prescrivant de fermer les édifices religieux. Or, elle se garda bien de le faire, car tout son passé, depuis ses persécutions sauvages contre les ministres du culte jusqu'à la suppression du calendrier grégorien, prouvait de quelle haine infernale elle était animée à l'égard du christianisme, et l'acte de la Commune, suggéré par Chaumette, flattait trop ses passions pour qu'elle ait jamais songé à s'y opposer. Elle ne respecte même pas les chapelles particulières, desservies par les prêtres les plus constitutionnels. Les croyants, qui persistent à entendre la messe, rue d'Enfer, dans un sanctuaire de l'institu-

tion de l'Oratoire, sont victimes de vexations continuelles. On les suspecte, on les intimide, on les traite de contre-révolutionnaires, on prend leurs noms afin de les signaler aux fanatiques du jacobinisme, et ces mesures étant impuissantes à ralentir leur zèle, on interdit finalement la célébration des mystères, et l'officiant est envoyé en prison. Alors des catholiques, que rien ne déconcerte, s'avisent d'aller prier, rue Saint-Honoré, dans l'ancien couvent des religieuses de la Conception. Mais la police s'émeut de cette audace et supprime bientôt ce lieu de prière. Pareille chose se passe pour une troisième chapelle installée rue de Lourcine, dont le propriétaire ne tarde pas à être incarcéré. Ainsi il n'existe plus à Paris un seul endroit où il soit permis d'adorer publiquement Dieu. La Révolution ne tolère d'autres hommages que ceux à elle rendus. C'est exclusivement en cachette qu'il est possible d'assister à des offices, même célébrés par des pasteurs assermentés, tandis que le culte de la Raison s'étale au grand jour.

Les départements ne sont pas plus favorisés; comme dans la capitale, la liberté de conscience y est cyniquement foulée aux pieds. Partout on désaffecte les églises, et un tableau que chacun a pu contempler au Musée Carnavalet montre en quoi consistait cette opération. C'était tout simplement la spoliation et le sacrilège. On y aperçoit, en effet, une bande d'individus sortant d'un temple qu'ils viennent de saccager. Les uns, à califourchon sur des ânes et coiffés du bonnet rouge, emportent qui un ostensoir, qui un calice; les autres, à pied, ont endossé des chasubles et brandissent des encensoirs. Et tous d'exulter, tellement ils paraissent heureux d'avoir recueilli un si riche butin. Quelquefois, dans leur fureur iconoclaste, les dévaliseurs en arrivaient à s'attaquer au monument, dont ils dégradaient le clocher ou démolissaient la croix extérieure et les statues du portail. Les autorités laissaient faire; bien mieux, elles applaudissaient à ces sinistres exploits et dirigeaient de temps à autre des expéditions de ce genre. Et quand nous parlons des autorités, il ne s'agit pas seulement des directoires ou des municipalités, mais aussi des députés de la Convention en mission dans les provinces. Véritables proconsuls, ils terrorisaient littéralement le pays, s'acharnant à dépouiller les sanctuaires, proscrire le catholicisme et molester les populations. Toutes les régions de la France

eurent à souffrir de leurs atroces méfaits. Ils furent même les précurseurs de la déchristianisation brutale, car Paris n'avait pas encore fermé les églises que Fouché avait déjà, dans la Nièvre, suspendu le culte et arraché des cimetières les emblèmes religieux. C'est cet ex-oratorien, il ne faut pas l'oublier, qui, dans un arrêté fameux, déclarait que la mort est un *sommeil éternel*. Cavaignac et Dartigoyte avaient, dès le mois d'octobre, procédé dans le Gers de la même façon et employé d'autant plus de violence que cette contrée très catholique refusait de renier le christianisme. Enfin, poussé par sa rage irréligieuse et son fanatisme républicain, Rühl avait à Reims brisé sur la place publique la sainte ampoule, qui contenait l'huile dont on oignait à leur sacre les rois de France.

Mais, après que la Convention eut participé aux saturnales de Notre-Dame, la tyrannie des représentants du peuple, devenue générale, sembla ne plus connaître de bornes. Ces misérables prétendaient, sous peine de mort ou d'incarcération, obliger les prêtres à se marier et à apostasier ; ils parodiaient les mystères de la religion dans des processions impies où figuraient des mulets et des porcs chamarrés d'ornements sacerdotaux ; ils profanaient les hosties et les vases sacrés ; ils présidaient des banquets à la suite desquels on brûlait chaires, confessionnaux et images : bref ils s'ingéniaient à chercher tous les raffinements du mal pour insulter à Dieu. Ils ne négligeaient pas d'ailleurs de soigner leurs intérêts en s'appropriant une partie des objets précieux enlevés aux églises ou de l'argent confisqué aux ci-devant nobles. On sait notamment que Fouché, dont la probité n'était pas la vertu dominante, amassa une fortune considérable à force d'exactions dans la vallée de la Loire. Si maintenant nous entrons dans les détails, nous voyons dans la Somme André Dumont qui poursuit sans merci le clergé et triomphe de la déprêtrisation comme d'un succès personnel. A Strasbourg, Baudot inaugure la désaffectation du vieux dôme par une fête de la Raison à rendre jalouse la Commune de Paris. A Nancy, Faure, après avoir bu en pleine cathédrale dans le calice de l'évêque, ordonne de détruire devant la guillotine les « hochets de la superstition. » A Bourges, Laplanche, un bénédictin défroqué, fait une propagande infatigable en faveur du mariage des curés et des vicaires. A Tours, Guimberteau organise un di-

ner pantagruélique et un bal dans l'église Saint-Gatien. A Châlons-sur-Marne, Phlieger se met à la tête d'une cavalcade dont le principal attrait est un char traîné par des ânes mitrés, dans lequel sont assis des individus déguisés en cardinaux. A Mâcon et à Montbrison, Javogues, l'homme de confiance de Fouché, convertit les édifices religieux en clubs révolutionnaires. A Rochefort, Lequinio donne dans les différentes paroisses des séances d'apostasie. Dans le Lot-et-Garonne et les Landes, Monestier tente d'imposer l'athéisme à coups de décrets. Il enjoint aux directoires de lui adresser la liste des villages qui ont renoncé au catholicisme ; il légifère sur le décadi ; il emprisonne les prêtres coupables d'avoir persisté à enseigner l'Évangile et condamné l'impiété officielle. L'obligation de chômer le décadi lui paraissant insuffisante, il défend absolument d'observer le repos dominical. Qu'on savoure dans toute sa beauté l'un de ses arrêtés : « Ceux qui célèbrent l'ancien jour du dimanche *par « leur oisiveté, des promenades, une parure affectée ou par « toute autre conduite extérieure*, seront privés ce jour là de la « ration du pain qu'ils ne gagnent pas par leur désœuvrance. « Au défaut de cette privation, ils seront soumis, par les comités « de surveillance ou les municipalités, à payer une amende pro- « portionnée à leurs facultés qui ne pourra être moins de cent « sols chaque fois et sera applicable aux pauvres. En outre, ils « seront inscrits comme fanatiques et désobéissants à la loi sur « un tableau affiché à la porte de la maison commune. »

La fureur athée sévit jusqu'en Bretagne. A Quimper par exemple, un abominable drôle nommé Dagorne, qui exerce les fonctions de commissaire du conseil exécutif, brise le tabernacle du maître-autel de la cathédrale et souille le saint ciboire par de dégoûtantes immondices. Des femmes mêmes, mais plutôt du demi-monde que du vrai monde, s'appliquent également à recommander le culte cher aux jacobins. Ainsi, à Bordeaux, la citoyenne Thérésia Cabarrus, comme elle aime à s'appeler, prononce une harangue dans le temple de la Raison à l'occasion de la commémoration de la reprise de Toulon. Voici quelques-unes des phrases bien senties débitées par cette Égérie de vingt ans en ce premier décadi du mois de nivôse an II ou, pour parler intelligiblement, le 31 décembre 1793 : « Que tous les enfants « sans exception soient envoyés dans les écoles publiques, ils

« appartiennent à l'État avant d'être à leurs parents. Sybarites
« étrangers, que votre mollesse fatale ne se montre plus dans
« l'enceinte régénérée de ma patrie; *que des vêtements simples et*
« *modestes* (sic) habituent la jeunesse à fuir le luxe comme l'en-
« nemi des mœurs et de la dignité républicaine. Loin de nous
« aussi tous les préjugés religieux que le despotisme inventa
« et que le charlatanisme sacerdotal prêcha pendant tant de siè-
« cles en riant lui-même de cette doctrine puérile et fastidieuse. »
Si la jolie maîtresse de Tallien, qui lui a sans doute soufflé cette dernière tirade, a l'esprit très émancipé, elle professe, on ne l'aurait guère cru, le respect de la morale. Seulement elle ne suivra pas elle-même les recommandations qu'elle adresse aux autres; car ses vêtements sous le Directoire seront peut-être simples, d'une simplicité parfois trop rudimentaire, mais ils manqueront en tout cas de modestie. Une gaze transparente pour tout costume jurera quelque peu avec la dignité républicaine!

Naturellement, c'étaient la lie de la population, d'affreux déclassés, des politiciens d'estaminet, des individus perdus de réputation qui prenaient part à ces ignobles mascarades. Comment des hommes droits et honnêtes, fussent-ils des incroyants, auraient-ils osé figurer en pareille compagnie? A l'instar des catholiques, ils gémissaient amèrement de ce retour au paganisme, voyant à quel point la France en était déconsidérée. De fait, celle-ci, objet tout à la fois pour l'Europe de stupeur et de mépris, était en train de tomber au dernier degré de l'abjection. La Convention finit par le comprendre et se mit à réagir. Si elle avait approuvé les exploits de ses proconsuls, si elle avait écouté avec une joie marquée les détails révoltants qu'ils lui narraient au sujet de leur œuvre de déchristianisation. elle se laissait maintenant diriger par Robespierre qui travaillait à substituer au matérialisme du culte de la Raison un vague déisme emprunté à la *Profession de foi du vicaire savoyard.* Aussi proclama-t-elle, le 18 floréal, sous l'influence de l'*Incorruptible*, la croyance du peuple français à l'Être suprême. L'athéisme officiel avait vécu : il n'était plus qu'un article d'exportation qui allait passer la frontière avec les victoires des armées républicaines, et Bruxelles [1] et Anvers posséderont

[1] A Bruxelles, le culte de la Raison fut célébré dans l'église Saint-Jacques sur Caudenberg.

leurs temples de la Raison lorsqu'ils auront complètement disparu en France. Déjà les protagonistes des doctrines athées, Chaumette, Hébert, Anacharsis Cloots et leurs dignes émules, avaient péri sur l'échafaud. Mais, si le règne des négateurs de la Divinité était terminé, les autels ne furent pas relevés. Robespierre, dont la dictature s'affirmait cyniquement, était trop sectaire pour le permettre. C'est pourquoi M. Aulard se moque de ses lecteurs quand il s'efforce de représenter l'odieux terroriste comme un protecteur du catholicisme. Quel étrange défenseur de l'Église que cet incrédule qui n'avait cessé, dans les assemblées législatives, de voter et de préconiser les mesures les plus violentes contre le clergé! D'ailleurs, suivant l'expression d'un conventionnel qui n'avait jamais pactisé avec le crime [1], la nouvelle religion fut « aussi scandaleuse pour des chrétiens que le culte de la Raison. » Pour que le christianisme reprît droit de cité, il fallut attendre jusqu'au 25 février 1795. A cette date seulement la Convention, après avoir répudié un engagement d'honneur en supprimant, le 18 septembre précédent, l'indemnité obligatoire des prêtres, consentit à adopter une loi qui accordait la liberté religieuse. Mais quelle liberté! une liberté bizarre soumise à toutes les restrictions et vexations du pouvoir, la liberté, en un mot, à la façon révolutionnaire, c'est-à-dire ressemblant fort à la servitude. Encore le premier mouvement de la Convention avait-il été de refuser ce minimum indispensable ; car, lorsque Grégoire l'avait réclamé, son discours avait été interrompu par les clameurs de ses collègues. Toutefois elle céda à la fin à la voix de la justice, et, dans un rapport raillant stupidement les dogmes, Boissy d'Anglas vint expliquer que le clergé spolié et persiflé pourrait officier, sous l'œil sévère de la police, dans les églises louées de ses propres deniers. Mais trop souvent l'arbitraire administratif devait empêcher la célébration des mystères, accomplie dans des conditions si précaires, tellement le despotisme et l'impiété forment l'essence du jacobinisme.

André Bonnefons.

[1] Durand-Maillane, *Histoire de la Convention.*

MÉLANGES

I.

LES LÉGENDES HAGIOGRAPHIQUES

Nos lecteurs n'ont pas besoin qu'on leur présente le volume du R. P. Delehaye qui porte ce titre [1], et qui, depuis que nous l'avons reçu, est parvenu à sa seconde édition. La *Revue* avait eu, dans son numéro de juillet 1903, la primeur de l'œuvre du savant bollandiste. Nous avions été heureux d'en publier les quatre premiers chapitres : I. *Notions ;* II. *Le travail de la légende ;* III. *Le travail des hagiographes ;* IV. *Classification des textes hagiographiques*. Le volume contient trois nouveaux chapitres : V. *Le dossier d'un saint*, où l'auteur montre, par un curieux exemple, comment l'histoire vraie d'un martyr, racontée dans un document contemporain, peut être déformée par le travail postérieur de la légende; VI. *Réminiscences et survivances païennes*, piquante réfutation d'un récent paradoxe, qui prétendait faire voir dans le culte des martyrs et dans beaucoup de fêtes chrétiennes une simple adaptation de la mythologie; VII. *De quelques hérésies en matière d'hagiographie*, rappel, en manière de conclusion, des principes de prudente critique établis dans tout le volume.

Il est impossible de résumer un livre où la multitude presque infinie des détails indique, mieux que tout ce que nous pourrions dire, l'extraordinaire érudition de l'auteur [2]. Je veux seulement appeler l'attention sur le chapitre IV, relatif à la classification des textes hagiographiques : c'est le point capital et comme le *nucleus* de l'ouvrage.

[1] *Les légendes hagiographiques*, par H. Delehaye, S. J., bollandiste. Bruxelles, Société des Bollandistes, 1905, in-12 de XI-264 p.

[2] Une table des noms cités serait bien utile aux recherches. Nous nous permettons de la demander au P. Delehaye pour une prochaine édition.

Le P. Delehaye classe ainsi les récits de martyre : 1° les procès-verbaux officiels d'interrogatoires ; 2° les relations de témoins oculaires ou de contemporains bien informés ; 3° les Actes dont la source principale est un document écrit, apparenté à l'une des deux séries précédentes ; 4° les Actes dont le fond n'est point une source écrite, mais qui résultent de la combinaison fantaisiste de quelques éléments réels dans un cadre de pure imagination, et peuvent être assimilés à des *romans historiques ;* 5° ceux qui sont simplement des *romans d'imagination,* où le héros lui-même est une création du poète ; 6° les faux proprement dits, c'est-à-dire les légendes hagiographiques composées avec l'intention de tromper le lecteur.

Le P. Delehaye fait l'épreuve de cette classification, en prenant pour type le recueil des *Acta sincera* de Ruinart[1]. Parmi les pièces publiées par le bénédictin du XVIIe siècle, il met dans les deux premières catégories, c'est-à-dire au rang des Actes tout à fait contemporains, et méritant vraiment le titre de *sincera :* les relations du martyre de Polycarpe, de Justin, des chrétiens de Lyon, des chrétiens de Scillium, de Perpétue, de Cyprien, de Fructueux, de Jacques et Marien, de Maximilien, de Marcel, de Cassien de Tanger, et la partie des Actes d'Ignace qui reproduit sa célèbre Épître aux Romains. Il range dans la *quatrième* catégorie, c'est-à-dire dans le genre *roman historique,* les Passions de Symphorose, de Félicité, d'Afra, de Cyr et Julitte, de Pierre Balsamus, de Vincent, de Firmus et Rusticus, de Lucien et Marcien, de Donatien et Rogatien, de Victor, de Tarachus et Probus, de Ferréol, d'Arcadius, de Léon et Paregorius, des martyrs d'Agaune. La *cinquième* classe, *romans d'imagination,* comprend les Passions de Nicéphore, de Boniface, de Didyme et Théodora, de Genès, de Théodote d'Ancyre. Toutes les autres pièces de la collection de Ruinart devront, sous bénéfice d'un examen ultérieur et plus approfondi, être réparties dans la *troisième classe,* dont la source principale est un document écrit, mis plus ou moins sagement à profit par le travail de rédaction postérieure[2].

On appréciera le très grand intérêt de ce classement. Après l'avoir rapporté, je ferai seulement deux observations : l'une, c'est qu'il ne saurait être considéré que comme provisoire, car il se pourrait que telle pièce, mise de nouveau à l'étude, ou éclairée par quelque dé-

[1] « On s'est habitué, dit-il (p. 132), à mettre sur le même plan tous les textes de Ruinart, et à leur attribuer en bloc une autorité absolue. » Il me sera permis de rappeler que j'avais dit, dès 1884 : « Quiconque voudra refaire aujourd'hui le livre de Ruinart aura beaucoup plus à en retrancher qu'à y ajouter. » *Histoire des persécutions pendant les deux premiers siècles,* introduction, p. XII.

[2] Le P. Delehaye ne signale, dans le recueil de Ruinart, aucun exemple de la sixième classe.

couverte inattendue, méritât définitivement un jugement plus favorable ou une réprobation plus complète ; l'autre, c'est que le travail de l'éminent bollandiste s'est appliqué seulement au recueil de Ruinart, laissant de côté, dans ce chapitre, quelques pièces excellentes (Apollonius, Carpos, Papylos et Agathonicé, etc.), et un nombre immense de pièces défectueuses dont Ruinart ne s'était point occupé.

Quelques remarques pour finir. La première sera toute à l'éloge du R. P. Delehaye. Sa critique est généralement si sûre, qu'on voit déjà les découvertes archéologiques lui donner raison. Ainsi, à propos de la légende des saintes Digna et Merita, il avait fait observer (p. 95) que l'une de ces deux saintes est probablement le produit de la formule épigraphique bien connue : *digna et merita.* Il existe vraiment une martyre du nom d'Emerita : de l'épithète *digna*, on lui composa une compagne, et de ces deux nobles sœurs, l'une réelle, l'autre imaginaire, on raconte une histoire très dramatique. Or, l'exploration, en 1903-1904, de la catacombe de Commodilla a fait retrouver des traces évidentes de la martyre Emerita : Digna ne paraît, à côté de celle-ci, ni dans les peintures ni dans les inscriptions, et comme elles sont très bien conservées, son absence rend tout à fait vraisemblable la conclusion négative du P. Delehaye[1].

Je ne puis mieux prouver la sincérité de mes éloges qu'en faisant des réserves sur certaines assertions de l'auteur, relativement aux supplices des martyrs. Il excède certainement dans l'expression, en disant (p. 110) que « la mort par le glaive » était pour eux « le supplice classique : » elle était réservée aux *honestiores*, et bien des martyrs subirent des supplices plus infamants ou plus cruels, également prévus par les lois romaines, la croix, le feu, l'exposition aux bêtes, la noyade, etc. Il y aurait toute une étude à faire sur les supplices des martyrs. Si je ne me trompe, elle établirait que de ce fait qu'un supplice un peu extraordinaire est raconté de deux martyrs différents, on aurait tort de conclure, comme me paraît le faire trop facilement le P. Delehaye (p. 40, 47), qu'une des deux relations a nécessairement copié l'autre. Peut-on affirmer avec lui[2] que le gril de saint Laurent[3], dont parlent déjà saint Ambroise[4] et

[1] Voir le *Nuovo Bullettino di archeologia cristiana*, 1904. Cf. *Revue*, t. LXXVIII, p. 311.

[2] Cf. *Analecta Bollandiana*, t. XIX, 1900, p. 453.

[3] La véritable objection contre le supplice attribué à saint Laurent est celle que fait M. Pio Franchi de' Cavalieri (*S. Lorenzo e il supplicio della graticola*, dans *Römische Quartalschrift*, t. XIV, 1900, p. 159-176) : il semble peu vraisemblable qu'on lui ait infligé une peine autre que celle que prévoyait l'édit de 258, ordonnant seulement la décapitation des membres du clergé, *in continenti animadvertantur*.

[4] Saint Ambroise, *De officiis*. 41.

Prudence [1], a été « emprunté » au récit de la mort de deux obscurs martyrs de Phrygie, immolés sous Julien l'Apostat, récit qui paraît n'avoir été recueilli que par les historiens byzantins Socrate et Sozomène [2], postérieurs l'un et l'autre de plus d'un demi-siècle aux deux personnages considérables que je viens de nommer? Les détails du supplice de Cassien d'Imola, que Prudence déclare avoir vus représentés sur une fresque de son tombeau [3], sont-ils forcément une imitation de ceux du martyre de Marc d'Aréthuse, racontés par Sozomène [4]?

Je voudrais que l'on notât les renseignements donnés par les écrivains profanes sur les peines infligées à des condamnés aux diverses époques de l'histoire romaine : probablement reconnaîtrait-on que plusieurs supplices, que nous sommes portés à rejeter comme incroyables quand nous les rencontrons dans une Passion de martyr, ont des précédents ou des analogies historiques. J'en citerai un seul exemple, qui m'a souvent frappé. Malgré l'autorité de Prudence, qui dit encore l'avoir vu représenté sur une peinture de catacombe [5], je ne prétends pas me porter garant de la réalité du supplice que l'on raconte de saint Hippolyte, attaché à des chevaux furieux, et déchiré dans leur course vagabonde : mais sait-on que Magnence, qui régna en Gaule de 350 à 353, infligea à ses adversaires des supplices analogues? Le fait est raconté par le césar Julien, dans son premier panégyrique de Constance [6]. Notre connaissance de l'antiquité est si courte et si fragmentaire, qu'il y aurait souvent lieu de suspendre notre jugement avant de rejeter *à priori* certains détails qui nous choquent ou qui nous étonnent dans les pièces martyrologiques.

PAUL ALLARD.

[1] Prudence, *Peri Stephanôn*, II.
[2] Socrate, *Hist. eccl.*, III, 15; Sozomène, *Hist. eccl.*, V, 11.
[3] Prudence, *Peri Stephanôn*, IV.
[4] Sozomène, V, 10.
[5] Prudence, *Peri Stephanôn*, XI.
[6] Julien, *Oratio* I; éd. Hertlein, p. 50. — Le même supplice fut renouvelé pendant la Révolution : à Angers, en 1794, une femme fut, par l'ordre du magistrat révolutionnaire, attachée, les mains liées, à la queue d'un cheval lancé au galop, puis détachée et envoyée à la fusillade. *L'Anjou historique*, nov. 1903, p. 290.

II.

PIERRE DE COLMIEU ÉTAIT-IL PRÉVOT DE SAINT-OMER EN 1227?

Lorsqu'il fut élu archevêque de Rouen, le 4 avril 1236, Pierre de Colmieu exerçait les fonctions de prévôt de la collégiale de Saint-Omer, au diocèse de Thérouanne. Les chroniqueurs affirment qu'il mit fort peu d'empressement à monter sur le siège de saint Victrice. Et de fait, plus de six mois après sa désignation pour l'épiscopat, nous le trouvons encore à Saint Omer, s'occupant avec zèle de la réforme de sa collégiale, et promulguant, dans l'assemblée générale annuelle de septembre, un important statut[1] qui avait pour but d'assurer l'existence dans la collégiale d'au moins trois chanoines diacres et trois chanoines sous-diacres tenus à une résidence continuelle[2]. Cependant, dans le texte de ce dernier règlement, il est une clause digne de remarque au point de vue spécial qui nous occupe : « Quia vero quedam dubitationes possunt emergere circa hoc salutare statutum, nos decanus et capitulum commisimus.... declarandum ordinationi venerabilis patris P. de Collemedio[3] prepositi nostri.... *sive sit prepositus sive non, in quocumque statu fuerit.* » Cette note, outre qu'elle indique, de la part de Pierre de Colmieu, un vif attachement pour son chapitre et un grand désir de ne jamais le perdre de vue, suppose la prévision sinon la crainte d'un départ possible. Quoi qu'il en soit, le mois suivant, en octobre, notre prévôt se décidait à accepter l'archevêché de Rouen; le 9 août 1237, il recevait la consécration pontificale et, dès le 5 octobre de la même année, il avait un successeur à Saint-Omer[4].

Les conditions dans lesquelles Pierre de Colmieu quitta sa prévôté

[1] Statut du 20 septembre 1236 conservé en original aux *Archives capitulaires de Saint-Omer*, G. 416.

[2] Dans les statuts de 1227 dont il sera question tout à l'heure, on avait déjà décidé qu'il y aurait toujours trois prébendes presbytérales.

[3] Tous nos documents contemporains offrent invariablement cette forme *P. de Collemedio*, sauf un seul (1230) qui porte *P. de Collomedio* [*Arch. cap. de Saint-Omer*, G. 2290]. Notons qu'à partir du xv[e] siècle au moins, les titres du chapitre appellent constamment notre prévôt *P. de Colomedio*.

[4] *Arch. cap. de Saint-Omer*, G. 54, f° 30 v°. Ce successeur était Pierre de Sainte-Suzanne, qui avait transcrit comme simple chanoine le dernier acte de son prédécesseur.

audomaroise étant ainsi rappelées, il pourra être intéressant de préciser celles de son entrée en charge.

A la suite de la *Gallia christiana*[1], tous les historiens modernes enseignent que P. de Colmieu était prévôt de Saint-Omer dès 1227. Ce qu'il y a de sûr, c'est que cette année-là même, le 16 mai 1227, notre futur cardinal édicta pour le chapitre une importante série de statuts. A quel titre accomplit-il cette mission? Comme nous venons de le dire, ceux qui ont parlé de ces règlements professent là-dessus l'opinion que M. Vacandard résumait ainsi dans sa dernière et savante notice de la *Revue des questions historiques*[2] : « On a des statuts de la collégiale de Saint-Omer promulgués sous la prévôté de P. de Colmieu, en 1227. »

Un examen direct des sources originales nous a amené à une conclusion différente. Voici les résultats de notre enquête.

Dans les premiers mois de 1227, Romain, cardinal du titre de Saint-Ange et légat du Saint-Siège, arriva dans nos contrées et eut à s'occuper du chapitre de Saint-Omer. L'état de la corporation n'était pas brillant. Par suite des absences continuelles des dignitaires et surtout du prévôt, par suite du relâchement des chanoines qui ne résidaient pas et ne voulaient point se faire promouvoir aux ordres sacrés, le service divin et la discipline cléricale y étaient en grande souffrance. En outre, il y avait désaccord sur la possession de certains biens que le prévôt réclamait comme appartenant à sa mense et que les chanoines revendiquaient de leur côté. Allant au plus pressé, le cardinal-légat apaisa en particulier et lui-même la querelle relative aux revenus temporels. Sa sentence, datée de mai 1227, est parvenue jusqu'à nous[3]. Elle nous renseigne assez bien sur le prévôt alors existant à Saint-Omer. Il s'appelait Pierre et avait été doyen sous son prédécesseur Gautier. Ce détail suffit déjà à prouver qu'il ne saurait s'agir ici de Pierre de Colmieu. Mais il y a mieux : on possède le sceau de ce Pierre, prévôt en 1227; or, ce sceau[4] n'a rien de commun ni avec le sceau personnel ni avec le sceau prévôtal de Pierre de Colmieu qu'on connaît tous les deux[5]. Enfin, tout à l'heure, nous rapporterons un texte désignant explicitement P. de Colmieu comme le successeur de Pierre (ancien doyen). Bref, en 1227, le cha-

[1] T. III, col. 473.

[2] Numéro du 1er avril 1906.

[3] Dans un *vidimus* de mai 1246 délivré par Odon, cardinal-légat. *Arch. cap. de Saint-Omer*, G. 370 (original très endommagé). On trouve *ibid.*, G. 1787 et 2190, deux chartes originales de Romain, données « apud Sanctum Audomarum, XIII kal. septemb. »

[4] Hermand et Deschamps de Pas, *Histoire sigillaire de la ville de Saint-Omer*. Paris. Didron, 1860, in-4, pl. XX, n° 143.

[5] *Ibid.*, pl. XXIV, n° 175; pl. XIX, n° 142.

pitre de Saint-Omer avait à sa tête, comme prévôt, un nommé Pierre, dont personne jusqu'à présent n'a relevé l'existence et qui se distingue complètement de l'archevêque de Rouen. C'est ce même Pierre (tout court) que nous voyons, le 1er décembre 1227, s'adresser à Adam, évêque de Thérouanne, pour lui faire déclarer que la coutrerie : *custodiam*, appartient à sa mense prévôtale [1]. D'un autre côté, l'obituaire de la collégiale [2] renferme, au 11 mai, la mention suivante : « *V id. maii* [*magnum, ad majus altare*] *obitus Petri de Sancta Aldegunde, prepositi hujus ecclesie; valet* IIII *lib.* VIII *s. supra bursam communem.* » C'est là incontestablement le personnage dont nous parlons. Le prévôt de 1227 était donc Pierre de Sainte-Aldegonde et appartenait à cette illustre famille dont l'histoire est si mêlée à celle du chapitre.

Ayant ainsi réglé le débat d'ordre temporel et passager, le légat ne s'en tint point là. Le mal était plus profond : il fallait une réforme radicale et de principe. Ne pouvant s'occuper personnellement de cette affaire, Romain résolut de se faire suppléer par un délégué. Quel serait ce délégué ? Un personnage existant alors qui, par ses vertus, sa haute influence auprès du pape dont il était chapelain, par les missions importantes qu'il avait déjà remplies et enfin par la connaissance qu'il possédait du pays des Morins, était tout désigné pour cette correction capitulaire exécutée au nom de Rome. Ce personnage était Pierre de Colmieu. Dans une de ses nombreuses ambassades, probablement en se rendant en Angleterre, il avait sans doute traversé nos pays. Trouvant dans cette contrée chrétienne très éloignée de la cour romaine un asile recherché contre les honneurs et les grandes charges, il s'y fixa. Le 24 juillet 1224, par exemple, nous le trouvons *apud Taruanam, in curia* [*episcopi*], assistant l'évêque comme chanoine de Thérouanne [3]. A une époque indéterminée, il fut également fait chanoine de Saint Omer. Le célèbre Italien était donc très qualifié pour accomplir une tâche aussi délicate que celle reconnue nécessaire par le légat. Elle lui fut confiée [4], et le 16 mai 1227 il promulguait le règlement élaboré sous sa présidence.

Pierre de Colmieu n'était donc pas prévôt en 1227. En quelle année

[1] *Arch. cap. de Saint-Omer*, G. 530 (original).
[2] Bibliothèque de Saint-Omer, ms. 721, f° 23 v°.
[3] D'Hoop, *Cart. du prieuré de Saint-Bertin à Paperinghe*. Bruges, 1870, in-4, n° 56.
[4] *Arch. cap. de Saint-Omer*, G. 338 (original). Pierre de Colmieu s'y donne comme *chanoine* de Saint-Omer. On trouve, *ibid.*, une expédition authentique des mêmes statuts faite par le chapitre et débutant par ces mots : « P. prepositus.. . » Cette seconde expédition, faite en même temps que la première, n'a pas peu contribué à entretenir la confusion entre Pierre de Sainte-Aldegonde et Pierre de Colmieu.

le devint-il ? Le premier document qui nous le désigne comme tel est du 21 février 1230 [1]. Certains indices nous autorisent à penser qu'à cette date, il l'était depuis peu de temps. En effet, les 12 et 17 juillet 1230, il liquide une situation laissée par son prédécesseur [2]. De plus, à ce moment, il n'a pas encore de sceau prévôtal et se sert de son sceau personnel. Ces remarques donnent une nouvelle autorité aux assertions de deux historiens [3], l'un du XVIe, l'autre du XVIIe siècle, qui nous signalent l'élection de Pierre de Colmieu comme s'étant faite en 1229. Voici dans quelles circonstances, d'après Malbrancq [4].

Le 16 avril 1229, le siège épiscopal de Thérouanne devint vacant par la résignation d'Adam de Montreuil [5]. Pierre de Colmieu se trouvait alors dans le midi de la France, envoyé en mission par le pape au pays des Albigeois. Les chanoines de Thérouanne, qui voulaient l'avoir comme évêque, réussirent à le faire revenir parmi eux pour l'élection, ce qui dut être relativement facile, puisqu'il était leur collègue. Mais il resta sourd à leurs offres. Cependant, en ce même temps (11 mai 1229), la prévôté de Saint-Omer était devenue vacante par la mort de Pierre de Sainte-Aldegonde. Les chanoines audomarois, ne désespérant pas d'être plus heureux que leurs confrères morins, sollicitèrent Pierre de Colmieu d'accepter cette prélature. C'est surtout pour l'épiscopat que notre légat et chapelain du pape paraît toujours avoir éprouvé une vive répugnance. Ici le cas était différent. Il connaissait le clergé de Saint-Omer qu'il avait travaillé à réformer et dont il faisait déjà partie lui-même. Il accepta de devenir son prévôt.

E. FOURNIER,
Aumônier du lycée de Saint-Omer.

[1] Haigneré, *Les chartes de Saint-Bertin*, I (Saint-Omer, in-4, 1886), p. 339.
[2] « Cum bone memorie Petrus, ecclesie Sancti Audomari prepositus, questionem movisset.... et, eo sublato de medio, magister Petrus de Collemedio, ejusdem ecclesie prepositus, successor ejusdem.... » Bibl. de Saint-Omer, ms. 803, t. II, p. 456.
[3] J. Meyer, *Annales rerum Flandricarum* (édit. 1561), f° 72. J. Malbrancq, *De Morinis*, t. III (1654), p. 479.
[4] Le récit de Malbrancq est assez embrouillé, mais il est possible d'en dégager quelques détails précis en s'aidant de ce qui précède.
[5] Bled (chanoine), *Régestes des évêques de Thérouanne* (Saint-Omer, in-4, 1903), I, p. 245.

III.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES DU BARON PERCY

CHIRURGIEN INSPECTEUR GÉNÉRAL DE LA GRANDE ARMÉE

Tel est le titre du livre extrêmement intéressant que vient de publier[1] un magistrat distingué qui sait utiliser les loisirs de sa retraite. En devenant acquéreur de la maison natale du baron Percy, à Montagney (Haute-Saône), M. Longin, l'érudit auteur de l'ouvrage en question, s'est trouvé naturellement en relation avec les membres actuellement existants de la famille de l'illustre chirurgien. Séduit par l'inattendu des traditions qu'il a ainsi recueillies, captivé par l'instructive originalité des manuscrits qui ont été mis à sa disposition, l'inspiration locale aidant, il a reproduit, avec un discernement et une compétence que lui envierait à bon droit plus d'un professionnel des lettres et de la chirurgie, des documents qui n'avaient certainement pas été destinés à voir le jour, et qu'il eût été cependant fort regrettable de ne pas connaître.

L'armée en général, et le service de santé en particulier, sauront apprécier la valeur historique des révélations de ce patient et judicieux chercheur. Car nous ne lui devons pas moins que l'heureuse initiative du *resorgimento* réparateur d'une de ces injustices circonstantielles que l'indifférence ou l'ingratitude des contemporains lègue inconsciemment, sinon de parti pris, au jugement mal éclairé de leurs successeurs. C'est ainsi que démesurément effacé, oublié même, on peut le dire, au milieu des héroïques péripéties finales de l'épopée napoléonienne, le nom de Percy retrouve aujourd'hui, tardivement, mais sûrement[2], la glorieuse popularité dont il avait exclusivement joui pendant la période heureuse et triomphante de la fortune impériale. Pour la plupart d'entre nous, sans excepter les fidèles du culte des souvenirs et les passionnés des choses militaires, la réapparition de ce nom, bien autrement célèbre de son temps que celui de

[1] Librairie Plon et Nourrit.

[2] En attendant la prochaine apparition de l'œuvre magistrale que prépare M. le médecin inspecteur général Dujardin-Beaumetz, qui a si hautement personnifié l'ardeur et le dévouement de son illustre et déjà lointain prédécesseur pour le relèvement parallèle de ces deux facteurs inséparables du bien-être progressif de l'armée : l'hygiène et le service de santé.

Larrey, est plus qu'une résurrection. C'est une vraie création de toute pièce, tant on se doute peu, même dans le corps de santé, du rôle exceptionnel qu'a joué Percy dans le fonctionnement du service sanitaire des armées de la Révolution dont l'anarchie administrative n'avait d'égale que la belliqueuse ardeur.

I.

Si les innombrables malades et blessés de ces guerres légendaires, qui nous ont à jamais assuré une inépuisable réserve de gloire nationale, ont pu être à peu près suffisamment soignés et secourus, c'est en effet à l'action personnelle de Percy que la France et l'humanité le doivent pour la plus grande part. Et voilà ce qu'on ne sait pas ou ce qu'on a si injustement oublié. A cette époque de sublime et héroïque chaos, les esprits et les cœurs, suggestionnés par l'unique préoccupation du « salut de la patrie, » n'accordaient au bien-être individuel qu'une dédaigneuse attention. Des haillons rapiécés, des sabots et du pain noir, c'était, pour l'heureux possesseur d'un « fusil » approvisionné, le maximum exigible des libéralités de la République. Il n'en fallait pas davantage pour courir à la frontière et chasser l'ennemi. « Vaincre ou mourir, » ces ardents patriotes ne connaissaient pas d'autre alternative, pas plus que d'autre éventualité. Maladies, blessures, famine même, tout cela passait au second plan. On n'y pensait qu'après coup, au lendemain d'une victoire ou d'une défaite, quand, des plaines ensanglantées de Fleurus ou de Wissembourg, s'élevaient les cris des mourants abandonnés, attendant encore, après trois jours d'agonie, l'arrivée d'un secours précaire ou inexpérimenté. Pas d'ambulances, pas de matériel, pas d'objets de pansement ni de médicaments régulièrement répartis et affectés aux unités stratégiques. A la suite des régiments, un ou deux chirurgiens improvisés, pris le plus souvent, et non les moins mauvais, parmi les « garçons barbiers » de la « ci-devant » corporation, ne constituant d'ailleurs qu'un personnel d'occasion, arbitrairement hiérarchisé, sans stabilité, sans garantie d'avenir, soumis, en un mot, à tous les hasards professionnels et rémunérateurs du système des « réquisitions. » La campagne finie, tous ces « officiers de santé » étaient licenciés en bloc, sauf quelques privilégiés, auxquels on offrait, à titre de récompense, leur maintien dans les cadres exigus du corps, mais presque toujours avec une humiliante rétrogradation. Tel qui venait de remplir avec distinction le rôle de « chirurgien en chef » se voyait relégué au rang infime de « chirurgien de troisième classe, » sans autre espoir de relèvement que les aléas d'une nouvelle guerre. Et le cercle vicieux recommençait sans fin.

Les services de « l'arrière » avaient conservé seuls un semblant de l'organisation ébauchée par la monarchie. Sédentaires ou mobiles, les hôpitaux militaires offraient le plus parfait modèle d'anarchie fonctionnelle. Livrés aux spéculations éhontées et irréfrénables des entrepreneurs, les malades s'y entassaient dans un odieux pêle-mêle de contagieux, de syphilitiques et de galeux, mal couchés, à peine nourris, privés du moindre confortable, recevant les soins inattentifs, souvent contradictoires, de médecins et de chirurgiens sans cesse déplacés et renouvelés par l'autoritaire incompétence des commissaires des guerres.

C'est au milieu de ce navrant désordre que Percy fut appelé aux fonctions assez mal définies alors de « chirurgien en chef des armées. » En pleine maturité d'âge et de talent, mis depuis longtemps hors de pair par de retentissants succès académiques, sa puissante personnalité lui permit d'élargir considérablement le cadre exigu de son intervention réglementaire. Fait pour diriger et pour commander, d'allure ouverte, à la fois impérative et cordiale, empreinte de cette « rondeur militaire » qui sait rendre supportables les plus sévères exigences, il conquit rapidement la confiance des chefs et l'estime des inférieurs. Devenu ainsi l'ami des plus grands généraux de la République, et plus tard honoré de la bienveillance toute spéciale de l'Empereur, il put, de sa propre initiative, atténuer, dans la mesure possible, les vices d'une organisation qu'il ne cessait de poursuivre de sa redoutable colère. S'il ne chassa pas les « marchands » du temple, ce ne fut pas faute de les en menacer. Ils étaient alors et ils devaient rester longtemps encore au-dessus de toutes les règles du droit et du bon sens, par suite de la conception erronée des principes organiques d'un fonctionnement sanitaire rationnel. La Révolution héritait en cela des traditions monarchiques et les continuait en aggravant leur portée et leurs inconvénients ; car ni les mœurs ni les esprits n'avaient encore atteint l'indépendance et le développement indispensables à la juste appréciation des grandes leçons de l'histoire. On constatait sans doute, et on les déplorait hautement, les lamentables résultats du système administratif qui amoindrissait si cruellement nos plus éclatants triomphes militaires. Mais il ne venait pas à l'idée que les choses pussent autrement se passer. C'était l'inévitable conséquence des hasards de la guerre, favorables aux uns, défavorables aux autres, sans qu'il soit possible d'en prévoir l'injuste et fatale répartition. Le désordre hospitalier ne se manifestait que trop : mais pouvait-on l'empêcher et le prévenir ?.... Et là se révélait inconsciemment l'atavique asservissement des esprits aux coutumes féodales. L'autorité militaire ne pouvant être à aucun degré confiée à des « roturiers, » il fallait bien, dans le principe, mettre à la tête

des services, même « non combattants, » quelle que fût leur spécialité, comme celui des hôpitaux, des représentants de la noblesse ; et les commissaires des guerres se trouvaient ainsi naturellement désignés pour ces offices. Puis, de par la force de la routine, toujours souveraine en France, malgré la discordante mobilité de notre caractère national, les rivalités professionnelles du personnel hospitalier aidant, dont aucune catégorie ne voulait admettre la suprématie de sa voisine, cette désastreuse anomalie résista aux plus radicales révolutions politiques et sociales. Il ne fallut pas moins d'un nouveau siècle de dures expériences et de violentes récriminations pour arriver, sous la cruelle pression de nos derniers malheurs, à subir bon gré, et plutôt mal gré, l'impérieuse nécessité de l' « autonomie » du service de santé. Il nous est pénible d'avouer que les nations les plus aristocratiques, telles l'Allemagne et l'Angleterre, nous avaient, sous ce rapport, devancés d'un demi-siècle.

Ce n'est point à Percy que l'on doit s'en prendre, si la question n'a pas été d'emblée radicalement jugée. Les Mémoires qui viennent de voir si tardivement le jour sont, à ce sujet, éminemment suggestifs. A l'impressionnant intérêt habituel des révélations posthumes ils ajoutent, sans contestation possible, une décisive démonstration de la priorité d'intervention personnelle qu'il convient de restituer à cet énergique lutteur, en tout ce qui concerne le fonctionnement rationnel de la « chirurgie de bataille. » Sous cette expressive dénomination, notre glorieux mais trop oublié précurseur avait déjà fixé, dans ses rapports au grand commandement républicain ou impérial, tous les détails et tous les moyens d'exécution du service de santé « de l'avant, » c'est-à-dire de la partie fondamentale et intransigeante de l'organisation sanitaire de l'armée. Secourir les nobles victimes de la guerre, sur les lieux mêmes où elles tombent, sanglantes et épuisées, avec un égal et ardent objectif de plénitude et d'instantanéité dans ces premiers soins d'où dépend en grande partie leur salut final...., quoi de plus théoriquement humanitaire, mais aussi de moins pratiquement réalisable ?....

Le « Journal de Percy » présente, à ce double point de vue, une inestimable valeur documentaire. Et l'on aurait beaucoup de peine à s'expliquer comment l'homme vraiment supérieur que fut cet intrépide et génial réformateur a pu rester si longtemps méconnu, sans les révélations assez inattendues, mais nullement surprenantes pour tout chef qui s'est trouvé en butte à l'impatiente rivalité d'un subordonné appelé à le remplacer, que nous découvrons çà et là dans l'attachante lecture de ce « mémorial » véridique et prime-sautier. C'est en effet à l'inopportun concours de deux influences inévitables autant que décisives qu'il faut imputer la reponsabilité de cet injuste

oubli. D'une part, l'âge relativement avancé de Percy, qui, dans cette brillante pléiade de généraux de trente ans, devait naturellement produire un trop « patriarcal » contraste ; de l'autre, et surtout, la grandissante ambition de Larrey, de plus en plus pressé d'occuper seul le premier rang où les circonstances allaient nécessairement le porter. Combien significatif, à ce sujet, ce fragment du « Journal, » daté de Madrid, le 6 décembre 1808, quelques jours après l'héroïque épisode de Somo Sierra : « M. le grand maréchal s'était rendu à « l'hôpital pour y distribuer les gratifications. Je l'y ai trouvé, et « d'après mon invitation, vu la confusion du service, il suspendra « cette distribution. Demain il aura la note de ceux des blessés qui « en sont susceptibles. Je lui ai demandé des infirmiers, et conjuré « de dire à Sa Majesté qu'il en fallait sur-le-champ, et qu'en les fai- « sant venir de Paris on mettrait le service en péril. M. Larrey, « qui se fourre partout, et qui partout porte son esprit remuant, m'a « coupé la parole et osé dire, moi présent, à Son Excellence qu'il n'y « avait rien de beau, rien d'utile comme le projet qu'il avait eu « l'honneur de soumettre à Sa Majesté l'empereur de Russie, qui « l'avait accueilli, et qu'il fallait le mettre sous les yeux de Sa Ma- « jesté Napoléon.... Le grand maréchal, accoutumé à ces rodo- « montades, a souri en me regardant et ne m'en a pas moins invité « à le mettre bien au fait de mes idées. Le même présomptueux s'est « jeté à travers le service de la ligne, qui ne le concerne pas.... » Voilà un petit tableau de genre qui nous en dit long sur les dessous insoupçonnés de la vie journalière du grand quartier général napoléonien, et aussi sur l'état d'âme individuel des deux célèbres personnages que les événements mettaient constamment en cause et souvent en opposition.

Comment s'étonner, après cela, que le promoteur — tant soit peu incorrect — d'un pareil incident, qui n'a pas certainement été exceptionnel, soit arrivé par la suite, et à très brève échéance, puisque Percy allait quitter le service l'année suivante (1809) pour raison de santé, à effacer presque entièrement de l'histoire de ces temps légendaires le nom de celui qui, dès le début, avait si dignement occupé le premier rôle, et l'eût non moins dignement rempli jusqu'à la fin, si de précoces infirmités ne l'avaient arrêté à moitié route de sa glorieuse carrière? La disparition prématurée de Percy, au point culminant de l'apothéose impériale, devait être d'autant plus fatale à sa mémoire, qu'il ne laissait pas après lui, comme son heureux et d'ailleurs incomparable compétiteur, un gardien vigilant autant que passionné vulgarisateur de son œuvre et de son souvenir [1].

[1] Le baron Hippolyte Larrey, — qui occupa auprès de Napoléon III une situation analogue à celle de son père sous le premier Empire.

Mais il est temps, pour l'intelligence de l'étude que nous nous proposons de poursuivre, de présenter au lecteur une esquisse suffisamment expressive de la noble figure dont M. Longin vient de ranimer si opportunément les traits.

II.

Pierre-François Percy naquit le 28 octobre 1754, à Montagney-lez-Pesmes (Haute-Saône), où son père Claude Percy, originaire du Jura, ancien chirurgien-major de Tallard-infanterie, exerçait sa modeste profession depuis qu'il avait quitté, par coup de tête, son régiment et son emploi. Sixième des dix enfants de cet honnête mais trop indépendant praticien, il hérita libéralement des aptitudes professionnelles et de la franchise prime-sautière, parfois même bourrue, de l'auteur de ses jours. Celui-ci ne fut pas long à s'apercevoir des remarquables dispositions de l'enfant; et pour lui épargner les ennuis et les déceptions dont il avait si vivement souffert, il s'appliqua de bonne heure à dénigrer, en toute circonstance, le milieu à double physionomie où il n'avait guère éprouvé que des mécomptes.

Vaines précautions. L'entraînement naturel fut, comme d'habitude, plus fort que les conseils. Après avoir brillamment terminé ses humanités à Besançon, le jeune Pierre-François, cédant à sa vocation, déclara nettement à son père qu'il ne serait pas autre chose que chirurgien. Malgré sa belle dose d'obstination ethnique, l'ex-chirurgien-major eut le bon esprit de se rendre à l'évidence. Il laissa son fils libre de suivre ses impulsions, et il n'eut pas lieu de s'en repentir. A vingt et un ans, Pierre-François subissait avec succès ses épreuves de doctorat : dernier terme d'une succession ininterrompue de triomphes scolaires et académiques.

C'était l'époque où la chirurgie venait de briser avec éclat les derniers anneaux de la chaîne de servitude qui l'attachait depuis tant de siècles à la médecine. L'Académie royale se fondait sous la haute impulsion de Louis, et avec la bienveillance toute spéciale du roi, vivement intéressé à cette agitation du monde doctoral qu'on ne pouvait plus traiter, comme autrefois, par le ridicule ou par le mépris. Ayant eu la bonne fortune d'être présenté à Louis, premier chirurgien de Louis XV et tout-puissant promoteur de cette féconde renaissance, le jeune docteur sut bien vite gagner la bienveillance du grand maître. Mais dénué de ressources, et ne voulant pas être à charge à sa famille, il prit le parti provisoire de s'engager dans la gendarmerie et il y reçut peu après le grade d'aide-major de la compagnie écossaise. C'était, en somme, la réalisation de ses hâtives aspirations d'enfant et d'écolier. Envoyé en garnison à Lunéville, où la

vie mondaine et frivole de la cour de Stanislas battait encore son plein, Percy sut, malgré son inexpérience, allier les exigences contradictoires de la science et du plaisir. Il ne fut pas longtemps à s'attirer l'attention de l'Académie de chirurgie, par des opérations hardies et par des mémoires érudits autant qu'ingénieux. En même temps se révélaient les exceptionnelles aptitudes d'hygiéniste militaire, dont les anciens officiers de santé n'étaient pas encore habitués — et surtout encouragés — à faire preuve.

Nommé chirurgien-major de Berry-cavalerie en 1782, il rejoignit à Béthune son nouveau corps, où l'un de ses frères, religieux bernardin, occupait l'emploi d'aumônier. Bien que considérablement réduite, cette reprise inattendue de la vie familiale, qui fut toujours chère à Percy, exerça certainement sur son esprit et sur ses habitudes une décisive et salutaire influence. C'est de là que date ce goût des lectures bibliques qui contraste si singulièrement avec les idées et les œuvres des hommes de son temps, et au sujet duquel il écrivait, le 19 septembre 1813, à l'un de ses amis : « ....Apprenez que « la Bible fut de tout temps mon livre familier et que j'y ai puisé « tout ce qu'il y a de plus pur et de plus consolant dans le peu « d'instruction que j'ai pu acquérir dans ma vie. » Saisissant et démonstratif aveu de l'intangible nécessité d'un idéal supérieur à celui que peut procurer la culture intensive, mais exclusive, des lettres et des sciences purement humaines. Percy n'était assurément ni un caractère faible ni un esprit obtus, et la nature de ses travaux, pas plus que les opinions de son milieu, ne le portaient précisément à la dévotion.

Le régiment de Berry-cavalerie ayant été envoyé à Strasbourg l'année suivante (1783), Percy n'eut garde de négliger une aussi belle occasion de profiter des moyens de perfectionnement théorique et pratique dont l'Université d'Alsace a de tout temps été surabondamment pourvue. Ce fut la période la plus fructueuse de sa carrière scientifique. Les six années qu'il passa dans cette hospitalière et studieuse cité achevèrent de fixer sa réputation de chirurgien, d'opérateur et d'écrivain émérite. Lauréat de tous les concours annuels — « à perpétuité » — ainsi que le qualifia le secrétaire de l'Académie de chirurgie, il reçut en 1784, à peine âgé de trente ans, le titre envié de « correspondant » de la docte assemblée.

Désigné dès lors pour toutes les hautes fonctions, le succès de sa carrière n'était plus qu'une affaire de temps et de circonstance. Il ne tint même qu'à lui de « brûler les étapes » et d'arriver d'un bond à la gloire et à la fortune. En 1785, l'Académie de chirurgie, sur l'instante demande du gouvernement russe, lui fit offrir l'emploi brillant et lucratif de chirurgien en chef de l'armée de Potemkin. C'était là,

pour un praticien de trente ans, de quoi satisfaire amplement les plus beaux rêves d'ambition et de richesse. Percy, modeste et réservé par nature, ne se laissa pas éblouir un seul moment par une proposition aussi séduisante qu'inespérée. : « Pourquoi irais-je, répondit-il, dans « une terre étrangère, loin des miens et de mon cher protec- « teur (Louis), posséder des honneurs et des richesses que je n'ambi- « tionnerai jamais ?.... » Patient, simple de goûts, exclusivement avide de savoir, conscient aussi de sa valeur et sûr de l'avenir, il aima mieux attendre, dût-il passer encore de longues années dans son honorable mais humble situation. Il n'eut pas à se repentir de ce sage désintéressement. Quatre années seulement plus tard — en 1789 — le Directoire des hôpitaux l'appelait aux fonctions élevées de chirurgien en chef de Flandre et d'Artois ; avancement exceptionnel pour l'époque, et non moins significatif. La Révolution, qui devait bouleverser de fond en comble le vieux régime monarchique, n'avait pas encore rendu banales ces aventureuses promotions, qui firent à la fois sa force et sa faiblesse, en affranchissant le génie de la servitude de l'âge et de l'expérience, mais en prodiguant, par contre, à la médiocrité l'abusif et précoce exercice du pouvoir.

Les événements politiques et militaires, qui rivalisaient de précipitation et de gravité, allaient permettre à Percy de justifier désormais, pendant de longues années, les heureux effets de cette idéale association de l'autorité, des talents et de la jeunesse. Envoyé à l'armée du Nord en 1792, pour y remplacer, comme chirurgien consultant, l'un des membres fondateurs les plus en renom de l'Académie, Sabatier, que son grand âge rendait impropre aux fatigues de la guerre, il sut prendre aussitôt, auprès du général en chef Lückner, l'influence personnelle qui compense toujours avantageusement l'absence ou l'insuffisance de prérogatives définies.

Jourdan, Pichegru, Moreau...., c'était une succession à jets continus de noms célèbres, mais aussi rapidement disqualifiés pour le moindre échec de nos armées inaguerries ou indisciplinées, pour la moindre déception de l'ombrageuse politique de l'époque. Percy n'eut aucune peine à conquérir la confiance de ces chefs illustres dont il resta l'ami. Ces premières années de campagnes et d'activité militaire, qui ne devaient finir qu'à la chute de l'Empire, furent, pour l'infatigable organisateur, une incessante occasion de laborieuses et utiles réformes. Jusqu'en 1796, il put en effet faire acte de libre initiative et donner cours à ses ingénieux projets de stratégie sanitaire. Placé sous l'autorité directe des généraux, il n'avait pas à compter avec les entraves mesquines d'une administration jalouse et incompétente, qui, à partir de la date précitée, ne cessa qu'en 1882 de peser sur le service de santé, paralysant les talents et les efforts de ses

membres les plus dignes d'une direction aussi absolument technique.

Façonné à l'indépendance par la nature et par les événements initiaux de sa carrière, Percy ne put jamais, par la suite, s'assouplir entièrement aux strictes exigences de la subordination administrative. Aussi devint-il bientôt la bête noire de la direction des hôpitaux, qui ne manquait aucun prétexte de lui susciter des conflits irritants et de le rappeler impérieusement à un ordre qu'il s'obstinait à méconnaître : « Fonctionnaires du moment, à quel prix vous « mettez-vous donc ? — leur écrivait-il superbement de l'armée du « Rhin. — Vous passerez comme ces insectes éphémères dont vous « imitez si bien les piqûres, parce que vous n'avez qu'une existence « d'emprunt, et nous resterons, nous, à qui un talent inamovible et « toujours nécessaire assure le précieux avantage d'être encore « quelque chose lorsque la paix ou la volonté du gouvernement « vous aura réduits à n'être plus rien. » Mais il fallait être Percy pour oser et pouvoir parler impunément de la sorte. Tout autre eût été impitoyablement et promptement brisé.

De cette époque d'autonomie éphémère, assurément prématurée, parce qu'elle était trop en désaccord avec les traditions autoritaires du temps, datent historiquement les principes fondamentaux de l'organisation actuelle. Nous n'avons fait, en définitive, que reprendre et développer les idées générales de Percy, en les adaptant aux exigences sociales et militaires contemporaines. Corps de santé vraiment militaire et parallèle aux corps combattants, troupes sanitaires assujetties aux mêmes règles et jouissant des mêmes prérogatives que les autres parties intégrantes de l'armée ; matériel approprié, répondant au double objectif de la rapidité et de la plénitude des secours ; le tout, sous les ordres exclusifs d'un personnel technique ; enfin, ce qui aurait dû suffire à l'immortalisation du nom de Percy, détermination théorique et premier essai des pratiques humanitaires de cette admirable « Convention de Genève » qui restera comme un des plus grands bienfaits du XIXe siècle. On le voit avec la plus lumineuse évidence : cet homme si injustement oublié méritait vraiment le glorieux titre de « Père de la chirurgie militaire, » que les vieux grognards de l'Empire lui avaient judicieusement décerné.

La mémorable victoire de Hohenlinden (3 décembre 1800) mit fin à la campagne du Rhin, et, parvenu au comble de sa réputation militaire, Moreau dicta triomphalement la paix à l'Autriche. Percy rentra à Paris, où l'attendait la haute situation de professeur à l'École de santé, autrement dit Faculté de médecine, instituée par la loi du 14 frimaire an III. Nommé inspecteur général du service de santé,

par arrêté du Premier Consul en date du 19 janvier 1804, il dut, quelques mois après, reprendre, à l'âge de cinquante ans, les dures fatigues physiques et morales de la vie active qu'il allait continuer, sans la moindre interruption, jusqu'en 1809. Marié depuis deux ans avec une jeune Alsacienne, dont il avait soigné la mère à Strasbourg pendant qu'il n'était encore que le modeste chirurgien de Berry-cavalerie, ce ne fut pas sans regret qu'il se vit contraint d'abandonner la douce tranquillité de la vie domestique et professorale, beaucoup mieux appropriée, surtout pour cette époque d'agitation surhumaine, à l'âge qu'il venait d'atteindre. Mais il partit sans défaillance et retrouva sans peine son ancienne et féconde énergie. Attaché à l'armée de Boulogne; officier de la Légion d'honneur, lors de la promotion inaugurale du 12 juillet 1804; rentré à Paris avec l'Empereur, le 7 septembre suivant, au moment de l'organisation de la « Grande Armée, » il se rendit en octobre à Stuttgard, où il arriva assez à temps pour assurer l'hospitalisation de nombreux blessés français et autrichiens, que cette campagne de géants avait déjà frappés dans les combats meurtriers de Westingen, de Gunzbourg et de Harlach. Puis vint la fameuse capitulation d'Ulm, que nos stupéfiants désastres de 1870 devaient reléguer au rang insoupçonné jusqu'alors d'événement banal de la guerre moderne.

La radieuse journée d'Austerlitz termina, dans une immortelle apothéose, cette foudroyante répétition de victoires. Percy s'y distingua de façon à fixer l'attention de l'Empereur, dont la confiance lui resta définitivement acquise, avec son écrasant cortège d'exigences irréductibles. Retenu à Vienne par la liquidation sanitaire, qui prolonge singulièrement la durée des guerres les plus rapides, il put à peine bénéficier de l'éphémère accalmie que l'on qualifia trop pompeusement de « paix. » Après un court séjour à Paris, il lui fallut, en prévision d'une rupture imminente, reprendre le chemin de l'Allemagne et se rendre à Wurtzbourg, où Napoléon préparait ses victoires d'Iéna et d'Eylau, non moins éclatantes, mais bien plus chèrement payées que celle d'Austerlitz.

Percy se montra, comme toujours, intrépidement à la hauteur de sa renommée. Il eut même, pendant le cruel hiver de cette rude campagne, l'occasion de prodiguer ses soins à son émule en gloire et en popularité, Larrey, qui, beaucoup plus jeune et tout aussi robuste, n'avait cependant pu résister à l'action débilitante du froid et du dénuement. Les opérations en rase campagne étant devenues impossibles, l'activité de la Grande Armée se concentra sur l'héroïque progression du siège de Dantzig, où Lefebvre, l'ancien cantinier, allait conquérir, à la pointe de sa vaillante épée, cette couronne ducale que « Mme Sans-Gêne » portait avec une si originale désinvol-

ture dans le cercle étincelant des grandes dames de l'ancienne et de la nouvelle noblesse. Las de son inaction, Percy sollicita et obtint facilement l'honneur d'assister aux incidents de ce siège légendaire, où il ne manqua pas de rendre les plus signalés services. Il y reçut peu après l'avis de sa nomination simultanée de commandeur de la Légion d'honneur et de membre de l'Institut. C'était, dans un cadre admirablement approprié, la brillante et légitime consécration de la dualité de sa haute mission — scientifique et militaire — avec la même exacte répartition qu'un « écu mi parti. »

Puis la lutte recommença partout, sanglante et acharnée. Les ennemis se familiarisaient peu à peu avec les principes stratégiques auxquels le grand maître les initiait par une irrésistible argumentation. Mais leur éducation ne pouvait se compléter qu'au prix de nouvelles et retentissantes défaites. C'est ainsi que Tilsitt fut le théâtre vraiment triomphal de Napoléon, le point culminant de sa gloire et de sa puissance, qu'aucun troublant revers n'avait encore pu ternir. Ce fut aussi l'apogée de la carrière de Percy. La bienveillance ostensible de l'Empereur, les distinctions flatteuses qu'il reçut des deux souverains alliés, la considération que lui témoignèrent ses collègues russes et prussiens, eussent suffi à combler, et au delà, les rêves les plus ambitieux. Percy, qui n'eut jamais de désir immodéré, se contenta de confier à son « Journal » cet aveu qui ne manque pas de grandeur dans la simplicité de sa bonne foi : « Je suis loin « d'être accessible à l'orgueil. Je suis bien plus susceptible d'étonne- « ment, et comment ne serais-je pas surpris et presque honteux de « la réputation que j'ai acquise, du rang auquel je me suis trouvé « élevé, de la fortune que j'ai faite, enfin de ce que je suis et de ce « *qu'on me croit....* » Une aussi franche et modeste déclaration a toujours été chose rare : nous avons quelque raison de croire qu'il serait absolument illusoire d'en rechercher aujourd'hui un exemple approximatif.

Rentré d'Allemagne vers la fin de l'année 1807, Percy put jouir en « paix » de quelques mois de repos dans sa campagne du *Petit Bordeaux*, près Montjay-la-Tour, en Seine-et-Marne. Il en profita, selon son habitude, pour reprendre avec ardeur la série trop souvent interrompue de ses travaux champêtres et académiques, qui se disputaient avec une égale attraction ses loisirs guerriers. Mais l'accalmie ne dura guère plus que les précédentes. Le 18 octobre 1808, il reçut l'ordre de se rendre en Espagne, où l'Empereur courait déjà de sa vertigineuse allure, avec le chimérique espoir d'établir sa dynastie sur le trône des Castilles. Les neuf mois qu'il passa dans ce fanatique pays furent de beaucoup les plus durs de sa vie militaire. Dangers incessants, embuscades, privations de toute sorte, impossibilité de

s'organiser, Percy y retrouva, considérablement agrandi, le champ de misères sur lequel il s'était bravement engagé à ses débuts. Ce devait être en même temps son théâtre final. Les fatigues qu'il y éprouva altérèrent si fortement sa robuste santé qu'il dut se résigner à demander son retour en France. Napoléon, qui, lui aussi, venait de fuir cette inhospitalière région, où, pour la première fois, il avait senti le poids du destin, accorda sans peine à son fidèle serviteur le droit au repos définitif et l'accompagna d'un brevet de « baron de l'Empire. » Percy recevait, à cette occasion, des armoiries expressives, comme tout ce qui venait du génie de l'Empereur, avec une dotation de 5,000 fr. sur des terres domaniales en Poméranie [1].

Témoin inactif des gloires et des revers qui remplirent si dramatiquement les dernières années de l'épopée napoléonienne, l'illustre inspecteur général consacra libéralement à la science, qui l'avait fait célèbre et honoré, tous les instants de répit que lui laissait une ophtalmie grave, contractée en Espagne et compliquée des symptômes initiaux d'une affection cardiaque. Puis vinrent les troubles des jours tragiques : l'abdication ; le retour des Bourbons ; les Cent-Jours ; la rentrée définitive de Louis XVIII. Quel déconcertant état d'âme devait alors subir un homme de la valeur et du caractère de Percy ! Pénétré des bienfaits qu'il avait reçus de Napoléon, admirateur passionné de cette gloire surhumaine — mais aussi profondément conscient des désastres qu'elle avait occasionnés — et tristement obligé de sacrifier ses sentiments personnels au salut de la patrie, il allait, comme tant d'autres, en subir les inévitables désagréments. Très favorablement accueilli de Louis XVIII dès sa première rentrée, il se crut obligé de se tenir à l'écart lors de la prodigieuse réapparition de l'Empereur. Mais celui-ci, qui n'avait pas oublié les éminents services de son ancien chirurgien en chef, fit un pressant appel à son dévouement et Percy n'hésita pas à l'entendre. C'est ce qui causa définitivement sa perte. Mis à la retraite aussitôt après le deuxième retour des Bourbons, il devint en même temps l'objet de mesures vexatoires qui durèrent plus d'un an et ne cessèrent que par l'intervention personnelle du duc de Richelieu.

Dès lors, il prit le sage parti de fuir le contact des grands et des

[1] « Écartelé, au premier, d'or à la lampe de sable allumée de gueules ; au « deuxième, de gueules au signe des barons officiers de santé attachés aux armées qui est une épée d'argent en barre la pointe basse ; au troisième, d'azur au miroir d'argent accolé d'un serpent tortillant d'or ; au quatrième, « d'or à la main de carnation ailée d'azur tenant un scalpel de sable et entourée d'une couronne de chêne de sinople. » — Tout un harmonieux poème d'armes parlantes et imagées : le flambeau de la science, l'insigne militaire, le miroir d'Esculape, la main chirurgicale ; en un mot, la vie entière de Percy résumée en signes héraldiques merveilleusement combinés.

politiciens, ne se détournant plus des occupations rustiques dont il goûtait, dans sa campagne de prédilection, le charme reposant. Il y mourut le 18 février 1825, bien longtemps avant d'avoir atteint le terme que sa vigoureuse constitution paraissait devoir lui assurer. Sa veuve, qu'il avait failli perdre tant de fois, lui survécut de longues années[1] et continua les bienfaisantes traditions de charité dont le pays qu'il habita sur ses derniers jours n'a pas encore perdu le souvenir.

III.

Le « Journal » de Percy nous offre un de ces nombreux et remarquables exemples — pris sur le « vif, » on peut le dire — de l'extraordinaire état d'esprit qui anima tous les acteurs, petits et grands, sans exception, du grand drame de la Révolution et de l'Empire. Au milieu de ce chaotique enfantement d'une société nouvelle, on voyait de si étranges, de si éclatants, de si subits revirements de fortune, que chacun se sentait personnellement solidaire de la gloire, de l'héroïsme ou du succès de ceux que les événements portaient aux plus hautes fonctions. Chacun avait le droit de se dire : et moi aussi, je puis prétendre à une telle réussite. D'où l'intérêt passionné qu'inspirait à tous l'observation journalière des faits publics et la suggestive impulsion de noter quotidiennement la part individuelle que tout citoyen actif et avisé pouvait légitimement revendiquer.

Mais c'est surtout à l'armée que ce sentiment se développa dans son plein essor. Il s'y passait de si merveilleuses aventures que « plumes et crayons » couraient irrésistiblement tout seuls sur le moindre lambeau de papier disponible, sur le moindre feuillet ou sur le plus petit espace inoccupé du « carnet » ou du « livret militaire, » qu'il était possible de caser dans les éphémères lacunes d'un sac ou d'une gibecière.

Observateur autant qu'érudit, Percy devait tout particulièrement éprouver cet entraînement général pour la littérature autobiographique. Ce que nous possédons de son « mémorial » nous est un sûr garant qu'il ne se laissa pas devancer par de moins experts ou de plus attentifs dans cette féconde pratique de documentation historique. Intimement mêlé, dès le début de la Révolution, aux événements sensationnels qui se précipitaient avec une si émouvante brutalité, il n'attendit certainement pas le retour de calme relatif que procura, par impuissance plutôt que par habileté, le gouvernement nominal du Directoire, pour noter les faits extraordinaires qui se

[1] La baronne Percy mourut le 15 décembre 1840, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

déroulaient sous ses yeux. Et ce n'est assurément pas la date du 1er mai 1799, sous laquelle s'ouvre le « Journal » qui nous est présenté, qu'il convient d'adopter comme point de départ réel d'une relation quotidienne trop régulière et trop méthodique pour avoir été, — sans motif appréciable, — systématiquement improvisée ce jour-là.

C'est dire, en termes plus explicites, qu'il ne nous est parvenu de ces intéressants Mémoires que la partie comprenant les dix dernières années de la vie militaire de leur auteur. Et comme ces années ont été incontestablement les plus brillantes et les mieux remplies de cette noble carrière, nous aurions mauvaise grâce à ne pas reconnaître que les caprices du hasard se sont, dans le cas spécial, montrés moins aveugles que de coutume. On en jugera par les extraits et l'analyse sommaire qui vont suivre :

1799. — *Armée du Danube et campagne d'Helvétie.* — Nous sommes au 10 ventôse an VIII (1er mars 1799). — On danse avec entrain dans les luxueux salons de la division, à Strasbourg. — La guerre, toujours menaçante avec l'Autriche, semble, depuis quelques jours, entrer dans une voie d'apaisement. Tout est à la joie et au plaisir ; les espions de l'Empereur en prennent même visiblement leur part. L'occasion est donc exceptionnellement tentante. Aussi, Jourdan se décide-t-il résolument à la saisir. Pendant que la fête bat brillamment son plein, de longues colonnes d'hommes de toutes armes se rendent silencieusement au pont de Kelh, et le passage du Rhin commence bien avant les premières lueurs du jour : il continue ensuite et s'achève avec tout le succès désirable, avant le retour de la nuit. Le semblant d'ambulance passe en dernier lieu, escorté de ses chirurgiens poudreux et fatigués : « On veut qu'ils aillent à pied, « dit ironiquement Percy, et qu'ils soient malheureux. Autrement, « prétendent quelques administrateurs, ils deviendraient trop inso- « lents. » Et voilà donné, une fois pour toutes, le « ton » de ces pittoresques éphémérides. Percy ne laissera passer aucune occasion de faire ressortir les inconcevables humiliations que l'on impose à tout instant au corps de santé. Il ajoute un peu plus loin : « On deman- « dait si les chirurgiens seraient payés sur le pied de guerre : Oui, « est-il répondu avec ensemble, si on retranche une *r* du dernier « mot. » La question de la solde se trouve, de la sorte, aussi simplifiée que celle du transport.

Le 19 ventôse, l'armée prend officiellement le titre d' « Armée du Danube. » A Stokach, le 26, un émigré vient audacieusement se présenter à Jourdan : « Qui êtes-vous ? lui dit le général. — Je « suis un émigré, répond fièrement l'imprudent. — Un émigré ! « dirent aussitôt le général et ceux qui l'entouraient : tu viens donc

« te faire fusiller?.... » Et on le chasse par les épaules. Trait caractéristique de l'état d'âme respectif de ces frères ennemis, qui, dans le fond, étaient si bien faits pour s'entendre et marcher sous le même drapeau.

Le 29, à Pullendorf, Jourdan signe son ordre de bataille pour le lendemain, en l'accompagnant de ces paroles : « Le cœur me bat « toutes les fois que je signe de tels écrits : de combien de malheu-« reux je signe l'arrêt de mort!.... Il n'y a pas de tribunaux qui en « signent autant à la fois. »

Combats d'Ostrach et d'Engen. Quatre mille morts ou blessés, parmi lesquels Lefebvre, atteint d'un coup de feu au bras. La lutte se continue sans effet décisif. Le 13 germinal, Jourdan, épuisé de fatigue, est évacué sur Strasbourg et remplacé par Masséna.

La campagne continue en Suisse. Partout on installe des hôpitaux rudimentaires où la mortalité est effrayante. Le 14 floréal, la révolte de Switz éclate comme un coup de foudre. Un bataillon du 76e est surpris et décimé dans les plus cruels supplices. Mais Soult et Ménard ont rapidement raison de l'insurrection et la noient dans le sang. Ces événements aboutissent quand même à la retraite de Zurich, après plusieurs jours de combats malheureux, livrés aux Autrichiens par nos troupes trop dispersées. Ces affaires nous coûtent plus de trois mille blessés que l'on dirige sur l'hôpital de Kœnigsfelden.

1800. — *Armée du Rhin. Campagne d'Allemagne.* — Le 5 floréal an VIII (25 avril 1800), ouverture des hostilités en avant de Kelh par une brillante attaque du général Sainte-Suzanne. Moreau, général en chef, avec Saint-Cyr et Delmas comme lieutenants.

Percy soumet à Dessolles et à Moreau un projet de neutralité qu'ils approuvent, et dont Moreau fait part à Kray (le général en chef autrichien), dans ces termes : « Il est temps, monsieur le général, de « diminuer, autant qu'il est en notre pouvoir, les horreurs et les « calamités de la guerre. Les blessés, ces honorables victimes de la « guerre, méritent surtout tout notre intérêt, toute notre sollicitude. « J'ai donc l'honneur de vous proposer de regarder comme invio-« lables les hôpitaux et de ne retenir jamais prisonniers de guerre « les blessés qui y seront trouvés. »

Ce n'était pas absolument une innovation, mais une reprise perfectionnée de la convention adoptée en 1743 par Stair et Noailles, auxquels revient l'honneur un peu trop méconnu de cette généreuse initiative. Toutefois, cet admirable projet ne reçut pas d'exécution. Les chefs d'armée avaient trop d'affaires plus immédiatement pressantes pour s'attarder à des questions humanitaires ; il fallait avant tout se battre et vaincre. Donawerth, Hochstædt, préparent victorieu-

sement le passage du Danube, commencé par Lecourbe et terminé le soir du 1er messidor, par le reste de l'armée.

1805[1]. — *Campagne d'Austerlitz.* — Percy part de Boulogne le 14 fructidor — arrive à Paris le 19 — est retenu auprès de sa femme malade, jusqu'au 5 vendémiaire, et arrive à Strasbourg le 8. Il échelonne des hôpitaux sur toute sa route — jusqu'à Augsbourg — et se rend ensuite à Pfaffenheim et de là à Gunzbourg, où est le quartier impérial, pendant les négociations de la capitulation d'Ulm, arrêtée le 27 avec le prince de Lichtenstein — sous réserve que si aucun secours n'est venu à la date du 3 brumaire, les 24,000 hommes de la garnison sortiront de la place pour se rendre en France — et que l'armée française y fera son entrée. Le 28 vendémiaire, l'évacuation commence à trois heures après midi : Mack ayant demandé à partir avant l'expiration du délai. Les officiers retournent en Autriche « sur parole, » et comme il n'en a pas (lui Mack), à ce que lui a reproché l'Empereur, « il pourra aller où il voudra ! » Terrible mortification. Les Autrichiens laissent leurs chirurgiens avec 3,000 malades et 2,000 blessés.

1806. — *Campagne d'Iéna.* — La guerre étant imminente, Percy quitte Carlstadt le 25 septembre et se rend à Wurzbourg par Munich, où Napoléon arrive le 2 octobre à huit heures du soir et le roi de Wurtemberg le 5. Le 12, à Géra, on apprend le succès de Lannes. En route pour Iéna le 14 ; on y arrive à dix heures du matin, au milieu du bruit du canon et de la fusillade. On panse 2,000 blessés dans la journée et 1,500 dans la nuit. Tous les environs encombrés de cadavres et de blessés, qu'on secourt comme on peut. Marche sur Leipzig. L'empereur vient de faire dire au roi de Saxe de l'attendre et de le recevoir à Dresde, « sans quoi il aurait régné. » Halle : hôpitaux remplis des blessés du passage de la Saale (général Dupont). On en chasse 1,800 étudiants qui ont crié pendant le combat : « Vive le roi ! Périsse Napoléon ! » 24, Postdam, visite des hôpitaux et de la chambre de Voltaire. 26, Berlin : les habitants y sont pleins de confiance, mais effrontés. La ville s'amuse comme si elle n'était pas conquise, spectacle superbe (*Iphigénie*). 27, à cinq heures du soir, entrée de l'Empereur. Centralisation des malades à Spandau.

Campagne de Pologne. — Ordre de l'Empereur de se rendre à Kustrin, pour y faire une enquête sur les hôpitaux. Brouillards et froid. Plaintes mal fondées. Percy demande à Sa Majesté qu'on ne se serve plus de la dénomination d' « officiers de santé, » qui donne lieu à d'humiliantes confusions.

Napoléon part pour Posen, où Percy le rejoint tout enchifrené et

[1] De 1801 à 1804, lacune provenant sans doute de la dispersion des papiers de Percy parmi les divers membres de sa famille.

dépourvu d'effets. « N'importe, il faut marcher : où il tombera, on l'enterrera. » La ville est pavoisée en l'honneur du « vainqueur d'Austerlitz. » 22 décembre, Varsovie. Sa Majesté est très occupée du service de santé. Desgenettes remplace Coste. On décide qu'il n'y aura à l'armée active que des « chirurgiens. » Les « médecins » resteront au quartier général ou dans les hôpitaux. Armée en désarroi. Froid et privations. Les Russes se retirent sans être inquiétés.

1807. *Campagne d'Eylau.* — Départ le 28 janvier de Varsovie, dans la direction de Witenberg. Combats autour de Passenheim et à Lubstadt. Nombreux blessés russes et français. Neige. Le 8 février, en route pour Eylau. « La Garde a été décimée, ce qu'on n'avait pas encore vu. » « La plaine est immense, et sur son fond de neige on « peut facilement considérer les corps combattants, l'infanterie ali- « gnée, la cavalerie toujours prête à donner. Les mouvements des « troupes, l'éclat des armes, la manœuvre et le feu de l'artillerie, les « hommes qui marchent, les cadavres innombrables de ceux qui ont « cessé d'être, quel spectacle, à la fois curieux et déchirant ! Au re- « vers du cimetière, le sang avait terriblement coulé : c'était celui « des Russes. Autour de l'église, dans la ville, les cours, les maisons, « partout enfin, on ne voyait que cadavres et chevaux morts. Les « voitures passent dessus, les parcs d'artillerie les hachent et écra- « sent les crânes et les membres !.... »

Le 9, Percy est appelé auprès de l'Empereur. Dialogue avec Sa Majesté : « Vous avez eu beaucoup de blessés ? — Sire, je crois que nous « en avons pansé environ quatre mille. — Les blessures sont-elles « graves ? — Il en est mille qui sont de la plus grande gravité. — « Combien perdrez-vous de blessés sur ce nombre ? — Le tiers, parce « que la mitraille et les obus ont fait le plus grand carnage.... » — « ....Il a demandé à M. Lombard (directeur général des hôpitaux) « s'il avait beaucoup de monde pour le seconder. Il lui a été répondu « que non : qu'il n'y avait ni économes, ni infirmiers, ni employés, « mais que nous ne manquions ni de linge, ni de charpie, ni d'ins- « truments. — Quelle organisation ! a dit l'Empereur, quelle barba- « rie !.... — Sire, a ajouté M. Lombard, lorsqu'on est sûr à la paix d'être « supprimé, quelque bonne conduite qu'on ait tenue pendant la « guerre la plus pénible et la plus périlleuse, il est difficile qu'on ait « du zèle et qu'on se décide à suivre une armée comme employé ou « comme infirmier : ce titre même, à notre retour en France, sera une « détestable recommandation. — Cela est vrai, a dit l'Empereur, car « il n'y a guère que les aventuriers qui se jettent dans la partie des « hôpitaux.... »

On découvre chaque jour de nouveaux blessés abandonnés, plusieurs couchés sur des cadavres pour avoir moins froid. — Récom-

penses et éloges de Sa Majesté aux chirurgiens, en qui il a tout trouvé : « courage, bravoure, zèle et dévouement, et par-dessus tout, patience et résignation. » 30 mai, prise de Dantzig. — Le 1[er] juin, l'Empereur y arrive à quatre heures, et voyant le maréchal Lefebvre, il lui dit : « Viens m'embrasser, Lefebvre, je suis content de tes opérations de Dantzig, et je te fais duc de ce nom. » 6 juin, attaque générale des Russes. Épisode du pont de Guthdat, défendu par un bataillon formant le carré avec ses chirurgiens au milieu et très exposés.

Friedland et Tilsitt. — Heilsberg, temps affreux. 11 juin, deux mille blessés. 12, bivouaqué en route dans une écurie, et dîné avec Yvan et Larrey.

14, marche de l'armée sur Kœnigsberg. Pluie, chemins affreux. On entend le canon. Vu l'Empereur au milieu de ses généraux, « suivant « de l'œil les mouvements des troupes qu'il avait en avant, donnant « des ordres, ramassant une ligne immense de cavalerie pour la faire « marcher. Il se promenait tantôt seul, tantôt avec un de ses maré- « chaux. Lorsque arrivait un régiment, il allait le voir défiler : sa « garde à pied a eu sa visite d'un bout à l'autre. Il avait sa redingote « grise et paraissait très occupé. » Bataille effroyable. Nombre incalculable de blessés. A onze heures du soir, Percy se rend au quartier général, demander un renfort pour les ambulances. L'Empereur est harassé : il se jette sur un lit, met un mouchoir autour de sa tête et se fait tirer ses bottes par son mameluk, pendant que des sapeurs lui construisent une hutte. Le lendemain 15, entrée dans Friedland, ironie du nom (*fried*, paix ; *land*, pays). Le 16, on dresse un pont sur la Prégel : l'Empereur y a travaillé la hache à la main, puis demandé et bu un verre de vin rouge. Chaleur excessive. Percy crie aux soldats : « Enfants, courez après le vinaigre plutôt qu'après le *schnaps*, et mêlez-en avec votre eau. »

Toute l'armée s'avance sur le Niémen. 19 à 26, pluie discontinue, lassitude et morbidité.

26 juin, signature de l'armistice. On bâtit à la hâte, sur des radeaux ancrés au milieu du Niémen, une maison de bois qui doit être finie à midi, pour servir à l'entrevue des deux empereurs. Les bords du fleuve se garnissent de troupes. A midi et demi précis, les deux souverains montent en barque, chacun sur sa rive, et se dirigent vers la maison. Sa Majesté y arrive la première. Au bout de cinq minutes, Alexandre débarque. Napoléon court l'embrasser. Maréchaux et dignitaires. L'entrevue dure une heure et demie. Réception finale. A deux heures, les souverains se séparent et montent en barque. La pluie avait cessé « et le soleil semblait se remontrer exprès pour embellir ces deux heures mémorables. »

Le lendemain, renouvellement de la même entrevue. La baraque a

reçu un supplément de décors : peintures et guirlandes. Au-dessus de la porte russe, un magnifique A couronné ; un N de même style sur la porte française. Le roi de Prusse accompagne Alexandre. Tous entourés de leurs grands officiers.

Manœuvres et banquets. Visite des deux souverains étrangers à Napoléon. Guillaume est long et maigre : habit bleu, avec deux ou trois boutonnières d'argent au collet et aux parements. Shako russe à plumet noir. Air mélancolique, se tient humblement derrière les deux empereurs. Alexandre, bel homme, de taille élevée, blond, teint blanc, maintien militaire, tournure gracieuse, habit bleu pâle, avec décoration. Grand chapeau à plumet noir. Tous dînent chez Napoléon.

Allégresse générale, échange de décorations et de récompenses.

1er juillet, Percy, en grande tenue, va faire visite à l'Empereur de Russie, qui lui fait un bienveillant accueil et lui demande s'il y a eu beaucoup de blessés à Friedland. Réponse habile : « C'est inévitable quand deux armées d'égale valeur sont en présence. »

Beau temps. Le 3, grande revue passée par les trois souverains. En rentrant, Alexandre aperçoit Percy, le salue et dit à Napoléon : « Ah ! voilà M. Percy ? » Napoléon le salue à son tour, et tous deux s'entretiennent de lui. — « Pauvre papa Percy, si tu vivais, et que tu « visses ton Pierre-François traité avec tant de distinction par les « premiers potentats du monde, que dirais-tu ?.... »

4, visite à l'Empereur, qui reçoit Percy dans sa salle à manger. La table est mise. Soupe, côtelette, assiette de riz. Napoléon entre : « Bonjour, monsieur Percy, comment ça va-t-il ? » Il s'est mis à table en disant : « Quel bonheur que celui de manger ! — Oui, Sire, c'en est un « bien grand quand on a appétit. — Moi, je dévore. J'ai depuis quel- « que temps une faim canine, et en général, nous mangeons tous « bien à l'armée. — On y travaille de même, et Votre Majesté a fait « bien de l'ouvrage depuis quelque temps. — Comment trouvez-vous « cela ?.... — Sire, c'est bien le cas ici de dire que notre langue est « pauvre : elle ne m'offre pas une seule expression capable de traduire « ce que nous ressentons tous : souffrez que je vous parle latin : *tu* « *solus altissimus.* » Sa Majesté a ri [1].

Le même jour, à quatre heures, Percy fait visite au roi de Prusse.

[1] Un courtisan de carrière eût-il montré plus d'à-propos ? — Il n'est pas sans intérêt de citer à ce sujet un autre exemple non moins mémorable de cette souplesse d'esprit qui rendit si facile à Percy la fréquentation des grands. Peu de jours après l'entrée de Louis XVIII à Paris, l'illustre chirurgien fut admis à l'honneur d'une audience royale. Le souverain lui fit un bienveillant accueil, et comme il se plaignait de ses infirmités, Percy lui répondit : « Sire, le torse est bon, la tête est excellente, et avec le cœur d'un Bourbon, « la France est sauvée. » — On ne pouvait mieux dire en la circonstance.

Sa Majesté est accompagnée de Kalkreuth. Elle entre seule. « Vous « avez désiré me voir, Monsieur? — Oui, Sire, j'ai pris cette liberté, « mettant le plus grand honneur à vous présenter mes hommages « respectueux. » Suit un dialogue sur la chirurgie et les chirurgiens des deux nations. « Avez-vous séjourné à Berlin? — Oui, Sire, « j'y ai passé assez de temps pour m'apercevoir que Votre Majesté y « était chérie et honorée. — Ah! je sais que le bon peuple prussien « m'est attaché et me plaint. Il faut espérer que les choses s'arrange- « ront : les deux empereurs sont ici, et si le vôtre me laisse une exis- « tence!.... » Ce qui nous a émus tous les deux. J'ai pris congé. Après quoi, visite au grand-duc Constantin, et Percy s'applique très juste- ment ce vers de l'épître *ad Scævam* :

Principibus placuisse viris nos ultima laus est.

6 juillet. Arrivée de la reine de Prusse. Les deux empereurs se ren- dent chez elle. A huit heures, elle va au dîner de Napoléon dans un carrosse attelé de huit chevaux blancs, escorté du maréchal Bessiè- res. Sa Majesté donne galamment la main à la Reine, qui paraît « en- core jeune, blonde, très blanche, de physionomie agréable. »

8 juillet. La paix est signée. Temps superbe. Grande revue de la garde russe, passée par les souverains. Alexandre a le cordon de la Légion d'honneur; Napoléon, celui de Saint-André. Celui-ci parcourt la ligne russe : arrivé à la tête de colonne, il prie Alexandre de faire sortir le premier grenadier, et remet à ce brave la croix d'offi- cier de la Légion d'honneur. Les souverains s'entretiennent amicale- ment et se séparent ensuite avec de grandes démonstrations de sym- pathie.

10 juillet. Tilsitt se vide. Percy en part à midi, et se rend à Berlin par un itinéraire très allongé, dicté par la nécessité d'inspecter les hôpitaux et d'activer les évacuations des blessés. Kœnigsberg. Frauen- burg (maison de Copernic). Marienbourg. Dantzig : 2,700 malades. Quinze à vingt décès par jour. Friedland; partout désordre, pillage, encombrement; à Kustrin, hôpital abominable. Dans la cour, fosse d'aisance débordante. Chariot chargé de onze cadavres. Puanteur horrible. A la marmite, 160 livres de viande, au lieu de 500 exigées par le chiffre des malades.

24 juillet, arrivée à Berlin. 30,000 malades, il n'y en a plus que 16,000 au mois de septembre. Prétention des commissaires. Percy dé- montre à l'intendant général qu'un commissaire peut être à la rigueur chef d'un hôpital, mais jamais des officiers de santé.

1808. — *Campagne d'Espagne.* — Départ de Paris le 18 octobre; à Bordeaux, 1,800 malades, tout est comble. Le surplus s'envoie à Rochefort et à la Rochelle. Évacuations meurtrières. Il passe à

Bayonne trois cents malades par jour, d'où on les dirige sur toutes les villes de la région. Pas d'autre moyen de transport que des mulets. Les routes des Landes sont encombrées de convois de malades et de blessés, couchés ou assis par quatre ou par six, dans des chariots traînés par des bœufs, sans aucune provision. Saint-Jean-de-Luz : trente malades graves, aux soins d'un jeune aide-major qui fait lui-même « les lits, la tisane et tout le service. » Tolosa : hôpital infecté. Mondragon : trois cadavres espagnols pendus depuis deux mois par mesure arbitraire du commandant de place, « qui les a fait exécuter « sans raison, pour ne pas rester en arrière de son voisin, qui avait « fait fusiller sept paysans soupçonnés d'assassinat sur des Fran- « çais[1]. »

12 novembre. Quartier général à Vittoria : hôpital de cinq cents malades, encombré par 1,500; méphitisme, grande mortalité.

16. Burgos. Abominables excès de la troupe. Duroc fait une distribution d'argent aux blessés : trois napoléons à chaque soldat, neuf aux officiers.

21. L'Empereur est à Lerma. Sur la route, toute la garde couchée ivre-morte. Nombreux cas de mort par congélation. Le lendemain, Sa Majesté se rend à Aranda. Revue du 95e en passant. Un soldat sort des rangs et dit à l'Empereur que « depuis dix-sept ans, il ser- « vait avec honneur et en brave homme, qu'il avait fait les plus « pénibles campagnes et qu'il se privait d'une partie de sa solde pour « faire vivre sa mère. » Sa Majesté lui donne la croix et fait envoyer 400 fr. à sa mère. Revue des dragons. Un sous-lieutenant dit à l'Empereur que depuis quatre ans il ne peut monter plus haut. « Moi, répond Sa Majesté, j'ai été lieutenant pendant sept ans et ça « n'a pas nui à mon avancement. »

26. Froid et mortalité. Nouvelle distribution d'argent aux blessés. Parmi eux, un soldat dont le shako avait été percé de part en part par un boulet, sans lésion de la tête. Nouvelle de la défaite de Castaños et de Palafox, en marche sur Madrid.

30. Froid et brouillard. Combat de Somo Sierra. Le capitaine polonais qui commandait la charge a eu la cuisse traversée par un biscaïen et deux coups de feu à l'épaule droite. Amputé de la cuisse par Larrey, mort le 7 décembre.

4 décembre, entrée à Madrid, où l'insurrection vient d'être réprimée. Organisation des hôpitaux. Démêlés avec Larrey : « Le pauvre « camarade devient fou.... »

[1] Propos de l'Empereur à ce sujet, parlant de ses ennemis : « J'en ai tant « que bientôt je ne les connaîtrai plus. D'abord les commandants de place « des derrières, les commissaires des guerres, les gardes-magasins et em- « ployés, — ensuite les cosaques, les Kalmoucks, les Baskirs, les Russes, etc. »

8. Lettre à l'Empereur pour lui demander d'accorder aux chirurgiens le port de l'épaulette, selon leur assimilation. Projet non accepté, parce qu'il faudrait donner aux chirurgiens la qualité d'officiers.

19. Arrêté de Sa Majesté, portant création d'un bataillon de soldats d'ambulance, composé de mutilés ou de légèrement impropres au service. Percy chargé de l'organiser et de l'habiller. On prend les effets dans le magasin des volontaires de Madrid.

23. Départ de Madrid. A la poursuite des Anglais. Pluie et froid. Campagnes ravagées. Cadavres et blessés dans la boue. Hôpitaux insuffisants. Tous les gîtes d'étapes pillés. Affluence abusive des malades.

9 janvier 1809. L'Empereur à Valladolid. Revue sur la *plaza mayor*. Sa Majesté distribue huit croix par régiment : moitié pour les officiers, moitié pour les sous-officiers et soldats. Dans le cloître des Dominicains, on voit un tableau représentant un miracle de saint Dominique, faisant élever vers le ciel une hostie consacrée et touchant le cavalier Napoléon, riche seigneur romain, qui, tombé de cheval, traîné et pendu par les pieds aux étriers, avait été ainsi guéri des plus mortelles blessures.

12. Audience de l'Empereur, qui s'entretient longuement avec Percy et lui dit : « Ce sont aussi de très braves gens, mes chirurgiens; « ils sont pleins de courage et je suis bien content d'eux. » Accidents dus à l'ivresse. L'armée a beaucoup bu de vin; mais si elle n'avait trouvé que de l'eau, elle aurait été bien autrement incommodée. Les soldats qui boivent aux outres appellent cela « jouer de la musette. » Colbert tué d'une balle au front. Ségur atteint d'une balle dans le ventre, dont il « accouchera » par la suite et guérira très bien. Déjeuner avec les grands officiers.

13. On a pendu, à onze heures, quatre Espagnols qui ont assassiné un officier polonais et deux soldats français. A la parade, l'Empereur a maltraité le général Legendre, chef d'état-major de Dupont : « Quoi ! « votre main ne s'est pas desséchée, après avoir signé l'infâme traité « que vous avez eu la bassesse de faire avec un ennemi méprisable ? « Il fallait plutôt mourir. La mort n'est rien : c'est l'honneur qui est « tout. Il y a assez d'hommes en France. Maintenons-y l'honneur à « quelque prix que ce soit. »

15. Départ de Valladolid avec la colonne Lariboisière.

18. Ségovie. Ses merveilles architecturales. Article sur la bienveillance de l'Empereur pour la chirurgie militaire : « état qui, de jour « en jour, offre à la jeunesse studieuse plus d'avantages et doit porter les parents aisés à diriger le goût et la vocation de leurs enfants « vers une carrière où l'on peut cueillir les palmes des arts et du « talent, et recevoir en même temps le prix des services guerriers. »

21. Guadarrama. Route belle et triste. Nombreux cadavres d'Espagnols exécutés pour assassinat de soldats français. On a libéré un grand nombre de repris de justice ou de condamnés, sous condition de tuer le plus de Français possible, et on les a distribués dans ce but, dans les auberges et les bonnes maisons à titre de domestiques.

22. A l'Escurial. Scellés partout. Joseph a fait son entrée à Madrid. *Te Deum*. Le roi a baisé cinquante reliques. Illuminations.

25. Visite du roi à l'hôpital, où il est reçu par Percy et Desgenettes.

27 et 28. Fièvres et dysenterie. Mortalité effroyable. Les officiers de santé meurent pêle-mêle avec leurs malades.

Là s'arrête le « Journal » de Percy, avec une brusquerie qui ne peut s'expliquer que par la disparition de la suite du manuscrit. Il semble en effet inadmissible que, rendu au calme de la vie civile, l'auteur ait subitement perdu le goût et l'habitude de la narration quotidienne qu'il avait si fidèlement continuée au milieu des tracas et des fatigues de la guerre.

Si l'abrégé très écourté que nous venons d'esquisser a, comme nous l'espérons, la bonne fortune de ne pas compromettre l'intérêt du sujet, nous ne saurions pousser l'illusion jusqu'à prétendre avoir ainsi donné un suffisant aperçu de la pittoresque originalité du style. Seule la lecture de l'ouvrage intégral peut faire pleinement revivre l'entraînante allure du récit, dramatique ou familier, mais toujours vif, naturel et imagé, des scènes historiques et des événements journaliers qui l'ont inspiré.

Louis Delmas.

COURRIER ANGLAIS

Nous recevons les deux derniers volumes de la grande *Encyclopédie juive* commencée il y a huit ans [1]. On ne peut que rendre justice à l'habileté et à l'énergie des éditeurs, la Compagnie Funk et Wagnalls, qui a su mener à terme cette entreprise difficile. Dans une page d'épilogue, les éditeurs racontent comment, à un moment donné, ils ont été sur le point d'abandonner la publication, devant l'indifférence du public. Mais ils ont heureusement, et grâce à d'actives sympathies, surmonté ce mouvement de découragement et continué cette œuvre.

Un autre point sur lequel il importe de féliciter collaborateurs, directeurs et éditeurs, c'est qu'ayant en principe fixé le nombre de douze volumes pour l'ensemble de l'œuvre, ils arrivent juste à finir sur ce chiffre.

Ainsi que son titre l'indique, l'*Encyclopédie juive* a pour but de condenser sous forme de dictionnaire tous les renseignements utiles sur l'histoire, la religion, la philosophie, les mœurs, les coutumes du peuple juif, depuis l'origine jusqu'à nos jours. Un comité de rédaction, appuyé par un nombre considérable de collaborateurs (ils ne se sont pas élevés à moins de 605), a fourni la copie de 8,572 pages, avec 2,464 illustrations. Ces collaborateurs ont été choisis partout parmi ceux qui présentaient le plus de garanties sur chaque sujet.

On aura une idée de la richesse et de la variété de cette rédaction, et de l'intérêt qu'elle présente pour divers genres d'études, par un simple coup d'œil jeté sur les matières principales des deux derniers volumes, les seuls que nous ayons à examiner ici. Ainsi, pour nous en tenir au simple point de vue historique, nous trouvons des articles sur les livres saints ou les personnages bibliques : *Samson*, *Samuel*, *Saul* (de Tarse), *Salomon*, *Les livres de Samuel*, *La Sagesse de Sirach*.

[1] *The Jewish Encyclopedia*, volume XI, Samson-Talmud, et vol. XII, Talmud-Zweifel. New York and London, Funk and Wagnalls Company, MDCCCCVI.

A propos de chaque ville, on relève le rôle que les juifs ont joué dans son histoire, le site des principales synagogues. Sous les mots : *Synagogues*, *Rouleaux de la loi (Scrolls of the Law)*, *Sanhedrin*, *Scribe*, *Talmud*, *Tombes*, *Transmigration*, *Temple*, *Totemism*, on trouvera des articles érudits. Nous signalerons encore les mots : *Satan*, *Seder*, *Sibyl*, *Esclaves (Slaves, Slavery)*, *Spinoza*, *Tizsa Estar*, *Zionisme*.

Mais ce sont surtout les biographies des juifs célèbres qui sont abondantes. Peut-être même pourrait-on trouver qu'on a donné parfois un peu trop d'importance à certains personnages secondaires. Dans tous les cas, on a, nous le répétons, dans cette Encyclopédie un répertoire de premier ordre pour toutes les choses juives, et aucun autre ne pourrait, croyons-nous, tenir lieu de ce recueil.

— Le livre de William Sanday, encore qu'il semble relever plus spécialement de l'exégèse, appartient cependant avant tout à l'histoire. La question de l'authenticité du quatrième Évangile est de celles qui passionnent en ce moment, disions-nous dans un autre bulletin, l'opinion anglaise. En novembre 1903, le docteur Sanday, un des premiers *scholars* d'Oxford, acceptait de faire une série de lectures à New-York sur cette question. Sur ces entrefaites, paraissaient deux ouvrages en Angleterre, celui de Stanton, et surtout celui de Drummond, qui donnaient aux partisans de l'authenticité une série d'arguments solides et sérieux.

L'ouvrage de Sanday, conçu indépendamment de ces deux travaux, ne fait donc pas double emploi avec eux [1]. En France, où ces questions sont très peu discutées et où un ouvrage aussi insuffisant que celui de M. Réville a pu être accepté dans bien des milieux comme le dernier mot de la critique, il ne sera peut-être pas inutile de résumer quelques-uns des points de celui-ci, ne serait-ce que pour montrer que ces problèmes sont, au point de vue historique, autrement compliqués qu'on ne croit, et qu'il ne suffit pas d'une critique un peu négative pour se débarrasser de toutes les difficultés. L'auteur, par l'étude de certaines expressions et de certaines allusions historiques, prouve que l'écrivain du quatrième Évangile est un témoin oculaire; il insiste sur la connaissance qu'il avait du Temple, des cérémonies juives et des autres coutumes; une lecture, et non des moins intéressantes, est consacrée à l'étude comparative du quatrième Évangile et des synoptiques. La doctrine du Logos et la christologie de l'Évangile font l'objet d'un examen approfondi, encore que sur ce point l'auteur reconnaisse lui-même qu'il n'a pas dit le der-

[1] *The criticism of the Fourth gospel*, Oxford, Clarendon Press, 1905, un vol. in-8.

nier mot, et que l'étude comparative des conceptions de saint Jean et de celles de saint Paul ait fait récemment de nouveaux progrès.

Les lectures du docteur Sanday, qui ont été reprises à Oxford, ont eu un grand succès en Angleterre. L'auteur, en pleine possession de son sujet, est un savant dont les vues, à quelque opinion qu'on s'arrête sur ce sujet, méritent d'être prises en considération.

— En 1897, les docteurs Grenfell et Hunt découvraient à Oxyrhynque des papyrus au nombre desquels se trouvaient les « paroles de Jésus, » dont l'étude eut un si grand retentissement à cette époque. En 1903, les deux heureux chercheurs découvraient d'autres papyrus avec d'autres « paroles de Jésus » qui formaient deux groupes : l'un apparenté aux premières « paroles, » l'autre qui semblait un fragment d'Évangile inconnu. Tous ces divers documents ont été publiés sous le titre général de *The Oxyrhynchus Papyri*. Plusieurs hypothèses ont été formées pour expliquer l'existence de ces sentences, leur provenance, les conclusions qu'on en peut tirer pour l'histoire de la composition des Évangiles. Il nous suffira de renvoyer, pour aujourd'hui, à une savante dissertation du Rev. Charles Taylor : *The Oxyrhynchus sayings of Jesus found in 1903, with the sayings called « Logia » found in 1897*, dans laquelle l'auteur étudie la question surtout au point de vue philologique et propose quelques lectures heureuses [1].

— Pour l'histoire des *Temps de Jésus*, la littérature anglaise était tributaire, comme la littérature française, du grand ouvrage de Schürer, traduit, du reste, de l'allemand. Aujourd'hui, l'Angleterre peut lui opposer sans désavantage le grand ouvrage de A. Edersheim, professeur d'Oxford, *La vie et les temps de Jésus le Messie* [2], complété à plusieurs reprises depuis son apparition. Impossible de donner un résumé de ce volumineux ouvrage. Contentons-nous de dire qu'il contient, sous forme de dissertations, d'introductions ou de notes sur l'histoire des juifs, la chronologie et la géographie de la Palestine, les mœurs du temps, l'archéologie, tous les renseignements qui peuvent servir à illustrer la vie du Christ.

Le titre du livre (*Jésus le Messie*) est justifié surtout dans l'introduction, où l'auteur recueille les prophéties messianiques, et dans les appendices où il traite plusieurs autres questions ayant trait aux traditions rabbiniques sur le Messie.

— *The New Testament in the Apostolic Fathers by a committee of the Oxford Society of historical Theology* [3], comme l'indique le

[1] Oxford, Clarendon Press, 1905. — [2] 2 forts vol. in-8, Longmans, Green, Londres, 1901 L'auteur est un juif converti. — [3] Oxford, Clarendon Press, 1905, in-8.

titre, est un ouvrage où l'on s'est efforcé de noter et de recueillir dans les écrits des Pères apostoliques toutes les citations ou toutes les allusions au Nouveau Testament. Tous ceux qui s'occupent de ces études savent combien ces questions sont controversées, combien il est difficile parfois de dire si ces prétendues citations ne sont pas le fruit de pures rencontres fortuites. D'un autre côté, étant donné l'âge de ces auteurs, chacun voit combien il est important d'avoir sur ces questions une réponse autant que possible sûre et impartiale. On rendra justice aux auteurs, et même si sur l'un ou l'autre point on exprime une opinion divergente, on reconnaîtra que leur ouvrage représente des recherches sérieuses et un travail soigneux. On a mis en regard la citation et le passage de l'auteur apostolique, de telle sorte que le lecteur a lui-même les pièces en mains pour juger de l'opportunité de la citation. L'ouvrage résume de nombreux travaux sur la question, et nous croyons qu'il sera considéré comme classique.

— Les *Ecclesiae occidentalis Monumenta juris antiquissima canonum et conciliorum graecorum interpretationes latinae* se sont déjà conquis une place distinguée parmi les collections de textes. La deuxième partie du fascicule premier, que nous recevons [1], contient les appendices II et III, catalogues des Pères de Nicée, les appendices IV, V, VI, VII, avec les index des chapitres de Nicée d'après les diverses traductions latines, les canons interpolés ; une des parties les plus importantes du fascicule est consacrée aux préfaces, symbole, canons du concile, d'après les différents manuscrits latins (p. 104-113 ; 155-179 ; 250-255) ; un certain nombre de notes érudites sur différents sujets qui ne pouvaient trouver place dans l'appareil critique, notamment sur la formule *Post consulatum*, sur les mots *suburbicarius*, *catholica*, *verboaudientes*, *Pentecosten*, ᾄδης, sur le temps du martyre de Pierre et de Paul, *de Paulianistis et Photinianis et Homuncionitis*, *de Paulianistis et Catafrigis*.

Ce nouveau fascicule se distingue par le même soin, la même science que le précédent. On ne peut que remercier l'auteur de s'être livré à un travail aussi ardu pour étudier, après Justel, Quesnel, les Ballerini, Mansi, Gonzalez et Maassen, la tradition canonique latine, et nous mettre à même de l'étudier nous-mêmes d'après les manuscrits. Les notes philologiques et critiques témoignent d'une compétence à laquelle on a déjà rendu hommage de toutes parts.

— Il est heureux pour l'histoire que la cause de *saint Patrick*, mise à mal dans ces dernières années par la critique, ait été reprise

[1] Un vol. in-4, p. I-VII et de 97 à 280. Oxonii, e typographeo Clarendoniano, 1904.

par le professeur Bury, dont la réputation scientifique est déjà solidement établie. Familier avec la méthode historique qu'il a appliquée aux temps de l'Empire romain (du IVe au IXe siècle), il a voulu étudier le rôle de saint Patrice, où il a vu un chapitre détaché de cette histoire, un chapitre sur l'influence de la civilisation romaine dans ces pays celtiques. Il s'est trouvé en présence de documents contestés, sur un terrain où la légende et l'histoire se mêlaient dans une telle mesure qu'il n'était guère possible de dégager l'une de l'autre, sans se livrer soi-même à une étude approfondie de ces questions.

C'est le résultat de ces recherches que l'auteur nous apporte dans un grand ouvrage : *The life of saint Patrick and his place in history* [1].

Nous ne dirons pas que l'auteur ait apporté la lumière sur tous les points, que toutes ses déductions soient également solides. Mais, dans l'ensemble, il faudra tenir grand compte de ses recherches. Plusieurs points de cette histoire sont désormais mis hors de conteste. Les appendices ou *excursus* sur les ouvrages de Patrice, sur les documents de son histoire, sur ses voyages, son tombeau, son histoire topographique, sont d'une grande richesse. Dans un de ces appendices, l'auteur examine la théorie du professeur Zimmer qui professait un scepticisme complet sur l'histoire de saint Patrice, et il en montre les excès.

— Mgr L. C. Casartelli, évêque de Salford, sous ce titre : *Sketches in History* [2], a choisi quelques sujets d'histoire de nature à intéresser les lecteurs anglais. Signalons surtout une dissertation sur l'*Art d'ensevelir*, savante étude sur les coutumes funéraires des peuples anciens, une autre sur les *Lombards*, un essai sur le *Pape anglais, Adrien IV*, que tout Anglais devrait connaître, l'*Église* et l'*Imprimerie*, les *Universités anglaises et la Réforme*, les *Commencements de l'orientalisme à Louvain au XVIe siècle*, *Oxford et Louvain*, un savant article sur les *Litanies de Lorette* et leurs sources, l'*Église catholique au Japon*, la *Procession d'Epternach*, les *Fondateurs de la Dublin Review*. Les sujets, on le voit, sont des plus variés. Mgr Casartelli est un scholar, bien connu par ses études sur les langues orientales. Chacun de ces sujets est traité avec une grande compétence et nous apporte des enseignements nouveaux.

— Dom Gasquet, un autre scholar bien connu en Angleterre pour ses ouvrages sur la Réforme, vient de publier un nouveau livre : *Henry III et l'Église* [3], étude sur la politique ecclésiastique pen-

[1] Un vol. in-8, Macmillan, 1905. — [2] Un vol. in-12, R. Wathbourne, 1906. — [3] *Henry the third and the Church, a study of ecclesiastical Policy and of the relations between England and Rome*, un vol. in-8, London, G. Boll, 1905.

dant le XIIIe siècle Dom Gasquet n'écrit pas dans un but apologétique, mais, en veritable historien, il cherche à étudier sans parti pris toutes les faces d'une situation. C'est ainsi que dans cette période des relations entre l'Angleterre et l'Église de Rome, il ne manque pas de signaler les abus et les désordres qui auraient demandé un prompt remède. Il fait remarquer à l'occasion que la plupart des historiens de cette époque sont tombés dans un excès ou dans un autre, les uns voyant l'ennemi héréditaire dans l'Église de Rome, les autres s'efforçant de pallier en toute occurrence les torts des nonces ou des envoyés du pape, leurs exigences au point de vue financier. Son livre est une étude sérieuse et solide, un bon chapitre de l'histoire ecclésiastique de l'Angleterre au XIIIe siècle. Quelques-uns de ses jugements, notamment ceux sur saint Edmond de Canterbury, qu'on a trouvés sévères, ont déjà suscité certaines polémiques en Angleterre, mais, en général, ils sont fondés sur l'étude attentive et complète des sources, et il n'est pas facile de les réfuter.

— Du même auteur nous avons la nouvelle édition d'un autre de ses livres qui a eu une grande vogue, *La Veille de la réformation* [1]. Un protestant, un des historiens qui connaissent le mieux cette période, le docteur James Gairdner, a dit de ce livre, dans la *New Era*, qu'il réfutait de vieilles erreurs, et que si aujourd'hui quelques-unes des vues de l'auteur rencontrent des contradicteurs, les chercheurs sérieux seront avec lui, car, ajoute-t-il, il est impossible d'étudier la littérature et les documents de cette période sans arriver aux mêmes conclusions que l'auteur.

Ce livre est plutôt une série d'études détachées sur la même époque qu'une histoire continue. En voici les principaux sujets : *La renaissance des lettres en Angleterre*, *Les deux juridictions*, *L'Angleterre et le Pape*, *Clercs et laïques*, *Érasme*, *L'invasion luthérienne*, *La Bible anglaise*, *La vie de paroisse en Angleterre*, *Pèlerinages et reliques*, *Testaments et obits au moyen âge*. On admirera dans ces études l'érudition de l'auteur et la sûreté de ses informations.

— Nous annoncions dans notre dernier courrier le tome Ier de l'*Histoire des martyrs anglais*. Le tome II de cet ouvrage vient de paraître [2]. Nous avons dit comment il était dû à la collaboration de plusieurs écrivains dont les travaux ont été enfin réunis et complétés par le bénédictin dom B. Camm. Ce volume est consacré aux martyrs de la persécution d'Élisabeth. Il comprend une introduc-

[1] *The Eve of the Reformation*, by the abbot Gasquet. London, G. Boll, 1905, un vol. in-12. — [2] Vol. II, *Martyrs under queen Elizabeth*, London, Burns and Oates, 1905, un vol. in-12.

tion historique sur ce règne, avec l'histoire de la persécution. Le corps même du volume est consacré aux récits de la vie de chacun des martyrs. Parmi les principaux, nous trouvons ici Felton, Storey, Campion, Thomas Ford, etc. Cette publication, faite avec grand soin et établie en partie sur des documents nouveaux, sera reçue avec faveur. Et l'article favorable de J. Gairdner, un des auteurs les plus versés dans ces études, a dû être pour les éditeurs un encouragement (*English hist. Review*, oct. 1905, p. 792).

— *L'Angleterre sous les Tudors* fait partie d'une histoire d'Angleterre en six volumes publiée sous la direction de M. C. Oman. Il est le quatrième de la série [1]. Cette période de l'histoire anglaise va de 1485 à 1603; elle comprend donc une des époques les plus importantes dans l'histoire religieuse et politique de ce pays; Henri VII, Henri VIII, Édouard VI, Marie, Elizabeth. L'auteur l'a bien nommée une ère de révolutions, car c'est durant ces règnes que se sont accomplis les grands changements dans la direction politique, religieuse, on peut même dire économique et sociale de l'Angleterre. L'auteur juge les événements au point de vue protestant; c'est dire que sur plus d'un point nous serions en désaccord avec lui. Mais on ne saurait lui dénier une grande compétence, une étude sérieuse des événements, et un talent d'exposition qui sait grouper les événements et faire ressortir les grandes leçons de l'histoire. Le directeur de cette collection a voulu s'adresser au grand public; l'appareil d'érudition est par suite dissimulé; l'histoire en est plus lisible, mais ceux qui voudraient appuyer leur jugement sur la discussion des textes sont obligés, sur plus d'un point, de s'en rapporter à l'auteur.

— Le *Conclave de Clément X, 1670*, a fait l'objet d'un travail du baron de Bildt, ministre de Suède et Norwège, publié par les soins de l'Académie [2]. On peut se rendre compte par cette lecture des intrigues politiques qui entouraient la nomination d'un pape, et qui aujourd'hui, comme le remarque l'auteur, paraissent devenues impossibles. Le récit est agréable et appuyé sur les documents historiques les plus solides.

— La jeune Université de Harvard s'est déjà distinguée dans l'étude de la philologie classique. Les leçons de John Edwin Sandys appartiennent à la série des Harvard Lectures et ont pour objet l'étude de la *Renaissance classique* [3]. L'auteur, qui est bien connu en Angleterre pour sa compétence en ces matières, a donné sept chapitres fort intéressants sur *Pétrarque et Boccace*, sur l'*Age des découvertes* (des

[1] *England under the Tudors*, by Arthur Junes. London, Methuen, 1905, un fort vol. in-8 de XVIII-482 p., avec cartes. — [2] *From the Proceedings of the British Academy*, vol. I. Oxford, University Press; Frowde, London. — [3] Cambridge, University Press, 1905, un vol. in-12, 1905.

ouvrages classiques dans les manuscrits), sur *La théorie et la pratique de l'éducation* (Vergerio, Bruni, Vegio, Æneas Sylvius — on s'étonne qu'il ne soit rien dit de Sadolet et de son livre sur l'éducation); sur les *Académies de Florence, de Venise, de Naples et de Rome ;* sur les *Foyers de l'humanisme,* sur l'*Histoire du « Cicéronianisme,* » sur l'*Étude du grec.*

— *The old colonial System* est un livre publié sous les auspices de l'Université de Manchester, par G. Berteley Hertz [1]. L'auteur, professeur de droit constitutionnel dans cette Université, a étudié son sujet surtout au point de vue économique, mais il a donné une grande place à l'histoire, et son livre sera lu avec profit pour l'histoire de cette période, qui comprend la guerre de Sept ans, les ministères de Pitt, la lutte avec l'Amérique. Les théories coloniales, telles qu'elles se font jour dans les correspondances et les écrits du temps, sont étudiées avec soin. C'est un bon chapitre d'histoire coloniale.

— Le *Manuel de l'art grec* [2] est dû à la plume d'un archéologue de mérite, Percy Gardner, professeur à Oxford. C'est un excellent résumé qui rendra grand service à ceux qui veulent s'initier à cette étude et qui recherchent des notions techniques et précises. Les figures sont bonnes et généralement choisies avec goût.

— *The old service-Books of the English Church,* par Christopher Wordsworth et Henry Littlehales, est presque un livre de luxe avec de belles reproductions et photographies tirées d'anciens manuscrits [3]. Le texte est consacré à l'histoire des livres liturgiques au moyen âge, surtout en Angleterre, bréviaires, missels, processionnaux, pontificaux, psautiers, etc. Il rendra service non seulement aux liturgistes, mais encore aux archéologues et aux historiens de l'art au moyen âge.

— Autre ouvrage sur la liturgie : le *Rituale Armenorum* édité par F.-C. Conybeare et A.-S. Maclean [4]. Ce dernier est d'une haute valeur scientifique, et un érudit, très entendu en ces matières, disait récemment que ce livre devrait prendre place désormais à côté de l'édition des livres liturgiques orientaux de Brightman. Il contient les rites de l'Église arménienne pour l'administration des sacrements, puis les rites grecs du baptême et de l'Épiphanie ; cette partie est due au premier éditeur, tandis que le Rev. Maclean a donné et traduit les rites syriens de l'Épiphanie. Le nom des deux auteurs est une garantie pour l'exactitude de la traduction ; l'édition est faite, d'après les meilleurs manuscrits, avec tout l'appareil critique.

[1] Un vol. in-8, Manchester, at the University Press, 1905. — [2] *A Grammar of Greek art,* by Percy Gardner. Londres, Macmillan, un vol. in-12, 1905. — [3] Un fort vol. in-8. Londres, Methuen, 1904. — [4] Oxford, Clarendon Press, 1905, in-8.

— Les lectures de Richard A. Armstrong, sur l'*Agnosticisme et le théisme au XIXe siècle*, ont leur place dans ce courrier, parce que l'auteur s'est placé surtout au point de vue historique pour étudier cette question [1]. Il passe en revue tour à tour les opinions de Shelley, Wordsworth, John Stuart Mill, Carlyle, Darwin, Spencer, Huxley, Matthew Arnold, Tyndall, Bradlaugh, Newman, Parker, James Martineau. Il y a sur la pensée anglaise contemporaine des considérations qu'on lira avec intérêt, même si l'on ne partage pas toutes les vues de l'auteur. On ne peut nier qu'il ne soit bien au courant de son sujet.

— Signalons, en terminant ce courrier, une collection d'adresses présentées au cardinal Newman, avec ses réponses [2]. Tous ceux, et ils deviennent de plus en plus nombreux aujourd'hui, qui s'intéressent à l'histoire et à la pensée du célèbre cardinal d'Oxford, voudront lire ce livre, dans lequel l'Angleterre catholique tout entière salua son nouveau cardinal.

— Nous pouvons annoncer dès maintenant aux lecteurs de la *Revue* la publication d'une *Bibliothèque*, la *Westminster library*, sous la direction de Mgr Ward et du P. Thurston, qui contiendra une série d'ouvrages sur des sujets dont quelques-uns touchent à l'histoire, par exemple : l'*Étude des Pères*, le *Calendrier catholique*.

F. CABROL.

[1] Un vol. in-18, Londres, Philipp Green, 1905. — [2] Un vol., chez Longmans, 1905.

CHRONIQUE

Nous relèverons à l'Académie des inscriptions et belles-lettres les communications suivantes faites pendant le trimestre écoulé.

La collection des moulages de sceaux formée aux Archives nationales vient de s'enrichir d'une série de sceaux bourguignons empruntée aux archives de la Côte-d'Or. M. Auguste Coulon a présenté le 2 mars à l'Académie les plus remarquables spécimens de cette série, dont quelques-uns ajoutent l'intérêt artistique à l'intérêt historique : sceaux d'Othon IV, comte de Bourgogne (1286), de Jean de Chalon, évêque de Langres (1331), de la sœur de Joinville (1269), etc. — Le chanoine de Dijon, Jean d'Argilly, dont un manuscrit inédit, récemment entré à la Bibliothèque nationale, a fait l'objet d'une communication de M. H. Omont, est un écrivain jusqu'ici demeuré inconnu et qui vient grossir la liste de l'histoire littéraire de la France au XIIe siècle. — Une inscription latine, trouvée à Choueifat, sur la route de Beyrouth à Saïda, par le P. Jalabert, et communiquée en son nom par M. Héron de Villefosse, offre les noms réunis des divinités qui forment la triade héliopolitaine : Jupiter (Hadad), Vénus (Atargatis), et Mercure, que l'on n'a pas encore réussi à identifier. — Une autre inscription, présentée par M. Héron de Villefosse au nom du P. Delattre, qui l'a recueillie dans l'amphithéâtre de Carthage, est une dédicace à Bacchus (*Deo Libero*) par les marchands de vin (*oenopolae*) et les cabaretiers ou peut-être les buveurs de vin pur (*merariis omnibus*).

Une inscription néopunique trouvée dans les ruines de Ziaxa (Tunisie), et qui s'ajoute à une dédicace latine à Caelestis récemment découverte, a été soumise à l'Académie, le 9 mars, par M. Ph. Berger, qui pense que l'on a rencontré l'emplacement d'un temple antique. — Le 15 mars, le même érudit a présenté, de la part du docteur Carton, un chaton de bague tunisienne en or, représentant Athéné casquée et accostée de lettres puniques, dans lesquelles il pense qu'on pourrait retrouver les initiales des mots : mère Tanit ; la bague nous offrirait ainsi un nouvel exemple de l'identification de la déesse punique avec la déesse grecque. — M. Naville a exploré dans le Deir

el Bahari une chapelle de Hathor, dont les bas-reliefs peints, aux couleurs éclatantes, représentent Thotmès III et sa famille accomplissant les actes du culte. — Les dernières fouilles de M. de Morgan en Perse, dont le rapport a été lu à la séance du 23 mars, ont amené la découverte d'une sépulture achéménide, de nombreuses briques, plaques émaillées et objets divers et d'une grande stèle, qui a été touchée par l'incendie de Suse. — Le trésor de joaillerie trouvé à Jaca, en Espagne, par M. P. Paris, lui paraît être l'œuvre d'artistes grecs travaillant sur des modèles indigènes. — Un document curieux recueilli à la saline La Princesse, au bord du lac de Tunis, par le P. Delattre, et communiqué le 30 mars, en son nom, par M. Héron de Villefosse, nous offre un spécimen rare de tarif pour le passage d'un bac; les prix sont marqués par les lettres *F l* qui, pour M. Héron de Villefosse, désignent le *follis*, monnaie de bronze usitée sous Constantin et même dès le IIIe siècle. — Une autre inscription, punique celle-ci, découverte par le même érudit, et soumise à l'Académie par M. Ph. Berger, est la dédicace d'un autel à Sadrafa, identifié au dieu Satrapès par M. Clermont-Ganneau; c'est la première mention que l'on ait encore rencontrée de son culte à Carthage. — Une mosaïque découverte en 1901 à Édesse a fourni l'occasion d'une note à M. l'abbé Chabot; il a fait ressortir l'intérêt de cette œuvre qui décore un tombeau du XIVe siècle et qu'accompagnent des inscriptions doublement intéressantes pour l'onomastique araméenne et pour l'histoire de l'écriture syriaque.

Le 6 avril, M. Cagnat a annoncé la découverte par le commandant Donan de nouveaux documents relatifs à l'arpentage exécuté aux environs des chotts sous Tibère. — M. M. Besnier a étudié la géographie économique du Maroc dans l'antiquité : productions naturelles, relations commerciales, établissements carthaginois et romains. — M. Haussoullier a signalé la découverte considérable faite par M. Th. Wiegand à Milet de sept listes des fonctionnaires éponymes de cette ville depuis la fin du VIe siècle avant notre ère jusqu'aux premières années de l'ère chrétienne. — Le 11 avril, M. Héron de Villefosse a fait part à l'Académie de la découverte par M. le commandant Guénin, à vingt-huit kilomètres de Tébessa, d'une basilique chrétienne, particulièrement intéressante par ses inscriptions relatives à des martyrs africains, mis à mort en 304. — M. d'Arbois de Jubainville identifie, avec M. S. Reinach, les nombreux *simulacra* de Mercure mentionnés en Gaule par Jules César avec les pierres levées. — M. de Mély a cru retrouver le nom de l'auteur du retable de Boulbon acquis pour le Louvre à la suite de l'exposition des primitifs français : ce serait un certain Chugoinot, auteur d'une miniature conservée à Aix-en-Provence, et qui avait pour marque la même

petite cigogne que l'on retrouve sur le retable. — A la séance du 20 avril, M. Paul Monceaux a communiqué des inscriptions romaines d'Afrique concernant des martyrs. — Les fouilles d'Aphrodisias par M. Gaudin, en 1905, ont fait le sujet, le 27 avril, d'une communication de M. Gustave Mendel : on a continué le dégagement des thermes, dont on a retrouvé la dédicace, datée du règne d'Hadrien; les travaux exécutés à l'Aleipterion ont mis au jour des statues de l'époque romaine. — M. Vidier a raconté l'absorption, par les abbayes de Sainte-Euverte et de Saint-Benoît-sur-Loire, de divers ermitages fondés au XIIe siècle dans l'Orléanais par des familiers du roi.

Le 4 mai, M. S. Reinach a parlé des douze vautours de Romulus qui, dès le temps de la république, ont été interprétés comme signifiant une durée de douze siècles pour la puissance romaine. — M. de Mély a fait connaître l'une des plus belles répliques connues du Cupidon de Lysippe ; ce beau marbre appartient à M. Alex. de Bioncourt. — Les recherches faites par M. A. Blanchet sur une quarantaine de villes romaines de la Gaule, aux quatre premiers siècles de notre ère, permettent d'établir un classement de ces cités par ordre d'importance : Paris au IVe siècle était moins important que Nantes, Bourges et Bordeaux ; Sens et Poitiers semblent avoir été à cette époque les cités les plus étendues de la Gaule romaine. — Le 11 mai, M. Pottier a étudié l'influence du théâtre sur la céramique grecque au Ve siècle, influence qui se précise dans la période qui suit les guerres médiques. — Trois châteaux espagnols, ceux de Loarre, de Medina del Campo et de Coca, ont attiré l'attention de M. Eugène Lefèvre-Pontalis : il refuse de voir dans le premier, avec plusieurs archéologues espagnols, une œuvre homogène du XIe siècle ; il pense, au contraire, que la construction en a été faite en diverses étapes au XIIe siècle ; le second, qui semble avoir servi de prototype au troisième, a été remanié au XVIe siècle pour être adapté aux besoins de l'artillerie, grâce à un chemin de ronde couvert qui rappelle celui du bastion de Schaffhouse. — Les découvertes faites dans les nouvelles fouilles reprises à Alésia le 14 mai, et dont M. S. Reinach a entretenu l'Académie le 18 mai, lui semblent l'indice que la cité gallo-romaine a été détruite subitement et que le sous-sol est resté intact, ce qui promettrait une riche moisson aux explorateurs [1]. — Le 25 mai, M. Clermont-Ganneau a communiqué un rapport du P. Lagrange sur l'exploration du pays des Édonites par l'École biblique de Jérusalem ; la mission conduite par les

[1] Après une éloquente lettre de M. Gaston Boissier, une souscription a été ouverte pour aider aux frais des fouilles entreprises à Alésia par la Société des sciences de Semur.

PP. Janssen et Savignac a identifié diverses localités, comme le puits d'Agar et d'Ismaël. — M. S. Reinach pense qu'il faut appliquer à Totila ce que Léon X, alors cardinal Jean de Médicis, aurait raconté avoir lu d'Attila dans un ancien manuscrit grec : qu'il aurait songé à substituer en Italie la langue gothique à la langue romaine.

L'Académie des inscriptions a décerné le grand prix Gobert à M. Ernest Petit pour les deux volumes de son *Histoire des comtes et des ducs de Bourgogne :* elle a maintenu le second prix à l'*Histoire des comtes de Poitiers* de M. Alfred Richard. — Sur le prix Brunet, une récompense de 500 fr. a été attribuée à M. A. de La Bouralière pour son *Imprimerie et librairie à Poitiers aux XVII*e *et XVIII*e *siècles.* — L'Académie a décerné le prix Louis Fould à M. H. Lechat pour son volume sur *la Sculpture antique avant Phidias* et pour ses autres travaux sur l'art grec. — Elle a donné, sur le prix du budget, une récompense de 500 fr. au P. Léon Balet pour son mémoire manuscrit sur Shôtoku Taishi et son époque. — Le prix Prost a été attribué pour deux tiers à MM. Henri Stein et Léon Le Grand pour leur ouvrage sur *la Frontière d'Argonne* (843-1659), et pour un tiers à M. Edmond Pionnier pour son *Essai sur l'histoire de la Révolution à Verdun* (1789-1795) ; M. Pierrot a obtenu une mention honorable (*L'arrondissement de Montmédy sous la Révolution*). — Le prix Bordin a été partagé entre MM. Jules Gay (*L'Italie méridionale et l'empire byzantin de 867 à 1071 :* 2,000 fr.), MM. Samaran et G. Mollat (*La Fiscalité pontificale en France au XV*e *siècle :* 600 fr.), M. P. Champion (*Guillaume de Flavy :* 400 fr.). Les ouvrages suivants ont été récompensés au concours des antiquités nationales : Première médaille à M. Léon Mirot pour ses deux volumes intitulés : *Isabelle de France, reine d'Angleterre. — Les Insurrections urbaines au début du règne de Charles VI ;* deuxième médaille à M. Ph. Lauer, les *Annales de Flodoard,* publiées d'après les manuscrits avec une introduction et des notes ; troisième médaille à M. Serbat, les *Assemblées du clergé en France de 1561 à 1615 ;* quatrième médaille à M Henry d'Allemagne, les *Cartes à jouer du quatorzième au vingtième siècle ;* première mention à M. G. Dottin, *Manuel pour servir à l'étude de l'antiquité celtique ;* deuxième mention à M. l'abbé C. Allibert, *Histoire de Seyne, de son bailliage et de sa viguerie ;* troisième mention à M. Lucien Bégule, les *Incrustations décoratives des cathédrales de Lyon et de Vienne ;* quatrième mention à M. l'abbé J.-H. Abgrall, *Architecture bretonne, monuments du diocèse de Quimper ;* cinquième mention à M. E. Bonnet, *Antiquités et monuments du département de l'Hérault ;* sixième mention à M. Henri Moris, *Cartulaire de l'abbaye de Lérins ;* septième mention à M. J.-C. Demarteau, l'*Ardenne belgo-romaine.*

— Le prix Saintour pour les études orientales a été réparti de la façon suivante : 1,500 fr. au P. Lagrange *(Études sur les religions sémitiques)* ; 500 à M. Victor Chauvin *(Bibliographie des ouvrages arabes ou relatifs aux Arabes)* ; 500 à M. Moïse Schwab *(Rapport sur les inscriptions hébraïques de la France)*, et 500 à M. l'abbé Labourt *(Le Christianisme dans l'empire perse)*.

L'Académie des sciences morales et politiques a décerné, sur le prix Le Dissez de Penanrun, une récompense de 1,000 fr. à M. Paul Mellottée pour son *Histoire économique de l'imprimerie*.

La Société d'histoire rhénane met au concours (fondation Mevissen, 1er juillet 1908) les sujets suivants : I. Histoire du marché de Cologne ; II. La presse rhénane sous la domination française ; III. La peinture sur verre du XIIIe au XVIe siècle dans les pays rhénans. Le prix est de 2,000 m. pour les deux premiers sujets, de 3,000 pour le troisième.

La Société Jablonowski de Leipzig décernera en 1907 et 1908 (3 novembre) deux prix de 1,500 marks chacun au meilleur travail sur les questions suivantes : I. L'histoire de la civilisation allemande depuis l'influence exercée par le romantisme jusqu'à la mort de Freytag, Riehl et Burckhardt ; II. Exposé systématique et comparatif de la législation économique des grands territoires de l'Allemagne, depuis le XVe siècle jusqu'au début de la guerre de Trente ans.

L'Académie royale des sciences utiles à Erfurt met au concours pour 1907 (1er avril, 500 m.) une étude sur la guerre civile qui a déchiré la Saxe de 1446 à 1451, en recherchant dans les documents d'archives les causes du conflit et la marche des opérations militaires.

La Société des sciences de la Haute Lusace attribuera en 1908 (1er janvier) un prix de 500 m. à l'auteur du meilleur ouvrage sur la guerre de Sept ans dans la Haute Lusace. L'auteur du travail couronné recevra en outre 32 m. d'honoraires par feuille d'impression.

C'est une question fort controversée que la Société Teyler de Haarlem met au concours pour l'année 1908 (1er janvier. Médaille d'or de 400 florins). Il s'agit de déterminer exactement, d'après les écrits d'Érasme, quelle a été son attitude vis-à-vis de la religion, tant au point de vue théorique qu'au point de vue pratique.

L'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg met au concours le sujet suivant : Étude historique sur l'administration du comte Mouraviev comme gouverneur général du district nord-occidental. (Terme pour la remise des manuscrits : 1er octobre 1906.)

C'est à Paris, à la Sorbonne, que s'est tenu cette année, du 17 au 20 avril, le Congrès des Sociétés savantes. A la section d'histoire et de philologie, nous relevons les communications suivantes :

Mardi soir 17 avril. — M. l'abbé Fournier, aumônier du lycée de

Saint-Omer, a présenté un tableau intéressant des livres liturgiques des diocèses d'Arras et de Thérouanne, imprimés antérieurement au XVII[e] siècle ; au cours de cette étude, il a notamment précisé l'origine du rituel d'Arras de 1563, sorti des presses du typographe parisien Jacques Kerver, et celle des statuts synodaux de Thérouanne, dus à Jean du Pré. — Le nécrologe de l'abbaye de Saint-Jean-Baptiste du Moncel, au diocèse de Beauvais, qui a fait l'objet d'une note de M. l'abbé Louis Meister, a été écrit en 1743 par le genovéfain Philippe-Charles Gallonde, mais n'est que la traduction d'un document plus ancien, aujourd'hui disparu. — M. le chanoine Morel a montré le rôle exercé, du XIII[e] siècle à la fin du XVIII[e], par les curés de campagne ou leurs vicaires, dans la rédaction des contrats et testaments. Des édits, comme celui de Charles VIII en 1490, s'efforcèrent d'empêcher ces empiètements sur les attributions des notaires ; néanmoins, les testaments au moins continuèrent à être reçus par le clergé paroissial ; dom Bertheau, l'historien de Saint-Corneille de Compiègne, a publié des extraits du registre des testaments de la paroisse de Saint-Jacques ; et l'on peut citer d'autres paroisses dont on conserve des registres analogues (Saint-Médard d'Attichy, par ex.). Les rituels de Beauvais (1513), de Senlis (1526), de Noyon (1561), renferment des formules sur la rédaction des testaments. — M. G.-Hector Quignon a retrouvé, dans la collection du comte de Troussures, l'original du *Livre velu* ou cartulaire AA1 de Beauvais, qui offre des différences assez notables avec la copie de 1513. — M. Jacques Soyer a retrouvé dans les Archives du Loiret, dont il a la garde, une bulle de Pascal II (1099-1118) confirmant à l'abbaye de Marmoutier la possession de l'église de Saint-Martin au Val. M. Soyer conteste l'authenticité de la bulle, dont l'écriture imite celle de la chancellerie du pape, mais dans laquelle, contrairement à l'usage, l'adresse et le salut sont en minuscules au lieu d'être en capitales, et à laquelle manquent la souscription du pontife et les dates de temps et de lieu ; l'objet du faux aurait été de vaincre la résistance de l'évêque de Chartres, peu porté à laisser passer un établissement de son diocèse dans la dépendance d'une puissante abbaye tourangelle. M. Delisle a cru devoir formuler des réserves sur les conclusions de M. Soyer qui lui semblent un peu hâtives. — M. Jacotin a dressé la chronologie des baillis et juges royaux du Velay de 1273 à 1689.

Mercredi matin 18 avril. — M. l'abbé Arnaud d'Agnel a présenté l'histoire militaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille : la situation de ce monastère à l'entrée d'un grand port maritime, son isolement et aussi ses richesses, en l'exposant aux tentatives, semblaient nécessiter une mise en état des bâtiments et une surveillance indis-

pensable pour éviter du moins les coups de main et les attaques imprévues. Néanmoins, les travaux de défense furent toujours négligés ; et la faute en est surtout à la non-résidence des abbés, presque toujours à la cour des papes ou à celle des comtes. — M. Marius Constans a retracé l'histoire des jeux floraux de Rodez au XVIIIe siècle. — M. René Fage a fait connaître une institution analogue, le jeu de l'églantine, fondé à Tulle en 1550, et qui subsista pendant près d'un siècle. — M. Depoin a précisé, à l'aide notamment des nécrologes, la chronologie des évêques de Paris de 768 à 1138. — Des notes recueillies par lui dans les archives de l'Aube, de l'Yonne et de la Nièvre, M. Gaston Gauthier a cru pouvoir tirer la conclusion que l'instituteur public avant la Révolution, choisi par les municipalités et l'assemblée des habitants dont le choix devait être ratifié par le curé, avait trop de services à rendre (sacristain, chantre, sonneur, fossoyeur), pour s'occuper avec le soin désirable de ses fonctions enseignantes ; il remarque aussi que l'usage de faire lire dans les vieux manuscrits a provoqué la perte regrettable de documents d'archives. — M. Alfred Leroux fait ressortir les exagérations et les erreurs de Froissart dans son récit de la prise de Limoges en 1370 par le Prince Noir. Le vrai caractère de cet événement se réduit, selon lui, à une simple mise à sac de la cité, tandis que Froissart parle d'un massacre de la population. — M. Georges Musset, en étudiant les ruines d'Anais, aujourd'hui pauvre village de trois feux, a reconnu que jadis cette localité, située sur une hauteur qui domine les vallées de l'Aunis, avait eu une réelle importance. — M. Eugène Thoison a étudié le rôle, dans la partie gâtinaise de l'ancien diocèse de Sens, des marguilliers des paroisses, dont l'institution ne lui paraît pas provenir du désir ou du besoin d'un contrôle laïque, mais de la volonté chez l'Église de donner au curé des auxiliaires dans l'administration temporelle des paroisses et de le débarrasser des responsabilités pécuniaires.

Mercredi soir 18 avril. — M. Victor Quesné a fait une communication sur la seigneurie de Neubourg (Eure), tour à tour baronnie et marquisat.

Jeudi matin 19 avril. — M. l'abbé Arnaud d'Agnel a raconté la réception faite en 1599 par la ville de Marseille à la reine d'Espagne, Marguerite d'Autriche, et à l'archiduc Albert, réception que les instructions de Henri IV rendirent particulièrement brillantes. — M. l'abbé Chaillan a retracé l'histoire des relations de Marseille avec le Maroc, surtout au XVIIIe siècle, d'après la correspondance de ses consuls et négociants et des captifs retenus au pays marocain. — La nouvelle de la mort de Henri IV, qui parvint à Reims le lendemain de l'assassinat, y provoqua, d'après M. Jadart, une émotion d'autant

plus grande que l'on redoutait une attaque des ennemis. — M. René Fage a retracé les exactions dont l'intendant Étienne Foullé s'est rendu coupable au cours d'une tournée en Limousin en 1650. — D'après M. Coquelle, la prétendue indifférence de Napoléon dans l'affaire de la succession au trône de Suède n'était qu'affaire de tactique ; il espérait paralyser la diète, réduire le vieux roi à l'abdication et se voir solliciter de donner à la Suède un souverain qui aurait été Eugène ou Lucien. — L'étude, faite par M. Galabert, des anciens registres paroissiaux de Toulouse, montre que jusqu'en 1667 il y eut dans chaque paroisse trois séries de registres ; en 1667, à la suite d'une ordonnance royale, les trois registres furent fondus en un ; en 1747, on en sépara celui des décès. Si les renseignements historiques sont peu nombreux, les registres permettent du moins de dresser de curieuses statistiques : on constate notamment le chiffre élevé de la mortalité infantile et la grande proportion d'enfants naturels. — Une notice analogue de M. Roger Drouault sur les registres paroissiaux du canton de Saint-Sulpice-les-Feuilles (Haute-Vienne, arr. de Bellac), montre qu'à la fin du XVIIIe siècle le procureur du roi, dans la Basse Marche, surveillait de près la tenue des actes de l'état civil ; ce n'est pas non plus l'une des conclusions les moins curieuses de son étude que de nous faire voir sous la Révolution certains maires maintenir par ignorance les anciennes formules, baptisant les enfants et bénissant les mariages

Jeudi soir 19 avril. — L'étude de M. Blossier sur Honfleur, d'octobre 1791 à septembre 1792, fait ressortir l'influence prépondérante de la société populaire, et la lutte entre le clergé constitutionnel et les prêtres réfractaires. — M. Bazeille a donné une étude analogue sur la municipalité de Bures (Orne), sous l'administration du premier maire, Aubin Fossey, en parlant notamment des mesures prises pour parer à l'insuffisance des grains et de la levée des troupes. — M. Adher a étudié l'application des lois sur la liberté religieuse (3 ventôse et 2 prairial an III), à Toulouse. — L'histoire de la commune de Thenon (ch.-l. de canton de l'arr. de Périgueux) sous la Révolution a trouvé un narrateur dans M. Labroue. — La Société des amis de la Constitution de Beauvais, dont M. F. Bordez retrace l'histoire, n'a pas vécu trois ans (2 juill. 1790-14 sept. 1792) ; elle n'a manifesté aucune initiative, se contentant de prendre part aux œuvres patriotiques et de discuter les décisions de l'Assemblée nationale ou des sociétés sœurs. — La Société populaire de Vire, qui a fait l'objet d'une communication de M. Butet-Hamel, semble avoir joué un rôle plus actif ; mais après le 9 thermidor elle ne fit que végéter, et s'éteignit même avant le décret du 6 fructidor an III qui supprimait les clubs. — M. A. Galland, à son tour, a étudié la Société populaire de

Cherbourg jusqu'au 10 août 1792; elle eut comme pépinière un club recruté parmi les élèves du collège; elle se chargeait notamment de renseigner les jacobins sur la conduite des corps administratifs et sur les actes des prêtres réfractaires. — A Saint-Servan, d'après le mémoire de M. J. Haize, la Société populaire fut formée par la fusion d'une société maçonnique et d'une société littéraire; une autre société populaire et révolutionnaire, dite des Amis de l'égalité de la Pointe-à-Pitre, était formée par les Acadiens réfugiés à Saint-Servan au nombre de dix-huit cents.

A la section d'archéologie, les communications suivantes nous paraissent intéresser davantage nos études. — *17 avril, soir.* — Dans un mémoire intitulé *Gaulois en Afrique et Africains en Gaule*, M. René Cagnat a dressé la liste des inscriptions qui témoignent des relations entre l'Afrique romaine et la Gaule : celles de ces inscriptions relevées en Afrique ne sont que des épitaphes de soldats gaulois appelés systématiquement à servir sur la terre africaine; tandis que les inscriptions gauloises, si elles mentionnent des guerriers africains, amenés en Gaule par le hasard de leur carrière, nous montrent aussi des artisans et des commerçants envoyés par l'Afrique en Gaule. — Des deux statuettes gallo-romaines découvertes près de Ruffec par M. Chauvet, la plus intéressante est celle qui représente une déesse assise tenant sur le bras gauche un sac d'or d'où s'échappent des monnaies, déesse que l'on ne peut rattacher au panthéon romain. — M. le commandant Espérandieu, en exposant le résultat des sondages opérés sur le plateau du mont Auxois, a montré l'intérêt qu'il y aurait à poursuivre les fouilles et à déblayer les restes de la ville gallo-romaine qui a succédé à l'Alésia de Vercingétorix. — M. Alfred Houlé a dressé une liste de noms de potiers romains recueillis dans les collections du département de l'Oise. — En présentant un travail analogue pour la région parisienne, M. Charles Magne a étudié et résolu par la négative la question de l'existence d'une poterie sigillée parisienne; il semblerait plutôt que Lutèce ait été alimentée par les ateliers rhénans et en partie par ceux de l'Italie. — Les monnaies découvertes par M. le docteur Rouquette dans la nécropole numidico-romaine d'Aïn el Hout, explorée par lui de 1903 à 1905, permettent d'en fixer les dates extrêmes entre le Ier siècle avant l'ère chrétienne et la fin du second siècle de cette ère. — M. Signorel a signalé la découverte à Saint-Girons d'un cippe funéraire de la bonne époque romaine, au nom de Pompeia Priscilla, fille d'un certain Quintus Pompeius Avitus.

18 avril, matin. — Le sceau de Jacques Grailier ou Grailieri, évêque de Grasse à l'époque du grand schisme (1390), que M. Georges Doublet a présenté au congrès, semble être le plus ancien monument

sigillographique de ce diocèse qui se soit conservé. — M. Maurice Raimbault conteste l'attribution faite autrefois par Blancard, et généralement acceptée, du « denier à l'I » à l'archevêque d'Arles Raymond de Bolline : cet I serait, au contraire, l'initiale de l'archevêque Imbert d'Aignières, et le denier, imitation du type melgorien, aurait été fabriqué entre le 3 novembre 1191 et le 20 juillet 1202. — La suite des fouilles exécutées par M. Victor Jean-Louis à Autrecourt (Meuse, l'ancien Autrium) a amené la découverte de deux tombes à incinération, d'anciennes maisons romaines et d'un petit four à fondre le bronze. — M. Émile Bonnet, comme suite à ses recherches antérieures sur les jetons des États généraux du Languedoc, a étudié les médailles frappées par ces États et dont la plus ancienne remonte à 1649; la plus récente est celle qu'ils décernèrent en 1767 à Constant du Catellat, inventeur d'un fourneau pour l'étouffement des cocons. — M. le docteur Leblond a dressé le catalogue des monnaies gauloises de l'arrondissement de Clermont; la fréquence sur ce territoire des Bellovaques des monnaies de bronze au personnage courant ou dansant lui fait douter de la justesse de l'attribution de ces monnaies aux Véliocasses. — *18 avril, soir.* — M. l'abbé Arnaud d'Agnel a attiré l'attention sur le trésor de la cathédrale d'Embrun et notamment sur ses remarquables chasubles du XVe et du XVIe siècle. — M. Gustave Mallart a dégagé, en cinq années de fouilles, le théâtre romain de Drevant (Cher, arrondissement et canton de Saint-Amand-Montrond), dont l'enceinte, enchâssée dans la colline, ne comportait pas de couloirs voûtés. — M. l'abbé Brune a signalé une plaque de laiton, provenant de la chartreuse du Petit-Bâle et représentant, finement gravés, Philippe le Bon, Charles le Téméraire et Isabelle de Portugal, femme du premier et mère du second, dont l'inscription indique une fondation à la Chartreuse. — Le plus ancien inventaire de la cathédrale de Grasse, étudié par M. Doublet, remonte à 1423, et est le seul antérieur au XVIe siècle qui se soit conservé. — M. l'abbé F. Marsan a retrouvé dans l'église de Mont (Hautes-Pyrénées, arr. Bagnères-de-Bigorre, canton Bordères) des peintures du XVIe siècle; un bail à besogne, retrouvé par cet érudit et daté du 12 mars 1563, nous livre le nom de l'artiste : Melchior Rodigini, peintre de Saint-Bertrand. — En étudiant les inscriptions relevées sur de vieilles maisons dans la Seine-Inférieure, M. Léon de Vesly émet l'hypothèse que cet usage est une importation des croisades. Les inscriptions qui subsistent sont surtout du XVIe et du XVIIe siècle, les plus anciennes ayant disparu avec les maisons, et le remplacement, dans la construction, du bois par la brique ou la pierre ayant amené plus tard la décadence graduelle de ces inscriptions. Les inscriptions sont généralement des devises, des invocations, des versets de psaumes ou des maximes.

19 avril, matin. — M. Adrien Blanchet a exposé quel avait été le système de construction des murailles romaines en Gaule : les unes sont du Ier, les autres du IIIe siècle ; celles-ci présentent une épaisseur plus considérable, un appareil moins uniforme ; des tours rondes, d'un diamètre moyen de huit mètres, flanquaient la muraille ; les portes les plus anciennes offrent plusieurs ouvertures, les plus récentes n'en ont qu'une (Périgueux) ou parfois deux (Porta nigra, à Trèves). — *19 avril, soir.* — M. Boulanger a exploré à Cléry et à Maurepas, dans la Somme, deux cimetières mérovingiens, qui lui ont donné occasion de faire ressortir les modifications profondes apportées du VIe à la fin du VIIe siècle à la technique, à la facture et à l'ornementation des bijoux francs : les fibules ornithomorphes et digitées, par exemple, ont dégénéré en de pauvres fibules à peine décorées de quelques traits ; l'armement s'est transformé ; la francisque, l'angon, le bouclier, la framée, disparaissent tour à tour ; le scramasax devient l'arme à peu près unique. — Vingt-six statues conservées dans l'église de Guiry (Seine-et-Oise) et dans celles du voisinage ont permis à M. Pierre Coquelle de retracer l'évolution de la sculpture dans cette contrée du XIIe au XVIe siècle. — Le fondateur de l'abbaye de Waulsort aurait, à en croire la chronique de ce monastère, incendié vers 922 et reconstruit à ses frais, vingt-six ans plus tard, la cathédrale de Reims. Ce n'est là qu'une légende sans fondement : construite par Ebbon et Hincmar, la cathédrale fut remaniée, d'après M. Demaison, en 976, par Adalbéron, qui semble y avoir ajouté trois travées et supprimé l'ancien baptistère ; au XIIe siècle, l'archevêque Samson construisit deux nouvelles travées et un portail flanqué de deux tours. Il ne reste rien de la cathédrale carolingienne et romane. — M. Héron de Villefosse a parlé des mosaïques romaines et annoncé le projet que caresse l'Académie des inscriptions de publier un recueil des monuments de ce genre recueillis en Gaule.

A la section des sciences économiques, le *mardi soir 17 avril*, MM. Quignon et Andrieu ont étudié les baux à ferme de l'Hôtel-Dieu, près Beauvais, de 1517 à nos jours. — M. Gabriel Fleury a fait connaître une tentative de Forbonnais pour remplacer, en 1764, dans sa paroisse de Champaissant, la taille par un impôt foncier : Forbonnais voulait, en faveur de la propriété foncière, une déduction afférente aux charges d'exploitation. — Du mémoire de M. Alexandre Nicolaï sur la population en Guyenne au XVIIIe siècle, il résulte que les campagnes se sont dépeuplées sous l'influence de causes diverses. — *18 avril, soir.* — M. Pierre Boyé a exposé le fonctionnement en Lorraine, au XVIIIe siècle, des postes, messageries et voitures publiques, service qui, dès avant la cession du pays à la France, se trouvait rattaché au bail général des postes de France. La petite poste,

établie en 1779, à Nancy, sur le modèle de celle de Paris et qui desservait, outre la ville et la banlieue, quatre-vingt-treize villages, fut malheureusement éphémère. — M. le docteur H. Coulon a recueilli, sur les barbiers et chirurgiens de Cambrai, des documents qui remontent à la fin du XIVe siècle; c'est vers le milieu du XVe siècle qu'ils s'attribuèrent le titre de chirurgiens; leurs statuts, dans la forme actuelle, datent de 1445. — M. Philippe Barrey a retracé l'histoire des premiers paquebots français entre le Havre, New-York et les colonies françaises. C'est un arrêt du Conseil d'État, en date du 14 décembre 1786, qui ordonne la création de vingt-quatre paquebots pour le service de la correspondance, des passagers et des marchandises, dont douze à destination des Antilles devaient partir alternativement chaque mois de Bordeaux et du Havre, quatre des mêmes ports pour les îles de l'Océan indien et les huit autres, à destination de New-York, n'étaient attachés qu'au Havre. L'augmentation énorme du prix de port des lettres provoqua une agitation qui eut pour résultat la suppression du nouveau service.

19 avril, matin. — M. Boissonnade a exposé les raisons d'ordre économique et social qui ont poussé, en 1788, une partie des colons de Saint-Domingue à demander d'être représentés aux États généraux; ce fut une infime minorité (4,000 colons sur 25,000) qui réclamèrent cette représentation. Les réunions électorales qui se tinrent, malgré les défenses du gouverneur, élurent des députés dont, malgré les irrégularités dont était entachée l'élection, six furent admis par les États généraux. — En dressant le tableau des ventes de biens nationaux à Salon (Bouches-du-Rhône), M. Paul Moulin a cru pouvoir établir que la spéculation ne s'est pas exercée dans cette région, que les acquéreurs ont été surtout de petits propriétaires ou des artisans. — M. Mourot est arrivé à des conclusions analogues pour le village de Rots (Calvados, arrondissement Caen, canton Tilly-sur-Seules). — Conformément à la loi du 18 germinal, le préfet de l'Aisne fit procéder en l'an X au recensement de la population protestante; M. Souchon nous en fait connaître les résultats : l'arrondissement de Soissons ne contenait aucun protestant; celui de Laon, qui en comptait 241, n'avait pas de temple; les 580 protestants de l'arrondissement de Château-Thierry étaient tous groupés, à l'exception de 20, dans la commune d'Essommes, qui possédait un temple desservi par un pasteur meldois. L'arrondissement de Saint-Quentin et celui de Vervins étaient les deux plus riches en réformés : 1,438 et 1,574. — M. Veuclin a retracé l'histoire de la fête des bonnes gens, célébrée à Canon (Calvados, arrondissement Lisieux, canton Mezidon), de 1775 à 1785, et où l'on couronnait le bon vieillard, la bonne fille, le bon chef de famille et la bonne mère. — *20 avril, matin.* — M. Ed-

mond Duminy a retracé l'histoire du collège de Nevers de 1521 à 1860; M. Louis Derval, celle du collège et séminaire de Domfront, fondé en 1683. M. Nicolas Vaillant a étudié l'École centrale du département des Vosges. — M. G.-Hector Quignon a mis en lumière les services rendus par le Bureau d'agriculture de Beauvais, fondé en 1762, et qui disparut, en 1783, à la suite de conflits avec le bureau de ville.

A la section de géographie historique et descriptive, nous noterons, le mercredi matin, la lecture de M. Pawlowski sur l'histoire topographique du pays de Didonne, du Talmondais et du Mortagnais, et celle de M. Saint-Jours, sur la route romaine de Pampelune à Bordeaux qui, passant par Roncevaux, Saint-Jean-Pied-de-Port et Dax, se bifurquait ensuite en deux branches, dont l'une, à travers les terres, était plus directe, tandis que l'autre longeait presque la côte. — Le mercredi soir, M. l'abbé J.-M. Meunier a fait valoir les raisons philologiques et historiques qui permettent d'identifier le *Noviodunum Aeduorum*, où l'on avait voulu voir Nevers, identification d'ailleurs rejetée aujourd'hui par la plupart des érudits, avec Nogent, petit hameau de la commune de Lamenay (Nièvre, arr. Nevers, cant. Dornes). — Le jeudi matin, M. l'abbé Chaillan a relevé le compte des dépenses de Mgr de Belsunce dans un voyage de Marseille à Paris, du 22 avril au 16 mai 1730. — Dans un mémoire sur le roi René géographe, M. J. Fournier a fait ressortir le goût du prince pour les voyages et pour les instruments de géographie. — M. Jules Humbert a analysé les documents des archives du Guipuzcoa relatifs à la colonisation espagnole en Amérique aux XVII[e] et XVIII[e] siècles. — M. J. Béranger a délimité le *pagus Madriacensis* ainsi qu'il suit : à l'ouest, l'Eure de Cailly à Villiers et Morhiers; au nord, de Cailly aux environs de Gaillon sur la Seine; à l'est, la Seine jusqu'à la rivière de Vaucouleurs, puis cette rivière jusqu'à la Queue-lès-Yvelines; au sud, une ligne droite depuis ce point jusqu'à Villiers-le-Morhiers.

Au même moment se tenait, à l'École nationale des beaux-arts, la réunion des Sociétés des beaux-arts des départements. Nous y relevons, à la séance du mardi, deux notices de M. Lorin sur un portrait de M[me] de Montespan, conservé dans la famille de La Motte, à Rambouillet, et sur une statue en marbre de Nicolas d'Angennes, père de la célèbre Julie; cette statue, qui ornait l'église de Rambouillet, est actuellement au musée de Versailles. — A la séance du jeudi, nous notons une étude de M. le chanoine Charles Urseau, sur trois peintures murales de la chapelle du château de la Sorinière (commune de Chemillé, Maine-et-Loire), qui datent du commencement du XVI[e] siècle. — Le vendredi, M. l'abbé Bossebœuf a retracé l'histoire d'une

famille de peintres blésois des XVIe et XVIIe siècles, les Monsnier.

Le rôle intellectuel de Frédéric Le Play a été trop considérable, son action sur le développement de l'économie sociale trop profonde pour que l'on n'applaudisse pas à la pensée de célébrer son centenaire. Ses publications, et notamment ses livres sur les *Ouvriers européens* et sur la *Réforme sociale*, font époque, et il a marqué de son esprit et de ses méthodes si sûres toute une phalange de disciples. La Société d'Économie sociale, qu'il a fondée en 1856, ne célèbre pas seulement ce centenaire par l'érection d'une statue à Le Play dans les jardins du Luxembourg; elle en fait aussi l'objet de son vingt-cinquième congrès annuel, qui se tient à Paris pendant que s'imprime ce numéro, du 11 au 14 juin, et pendant lequel notamment un orateur, M. Frantz Funck-Brentano, exposera l'influence de Le Play sur l'histoire.

Comme à Paris, le troisième centenaire de la naissance de Pierre Corneille a été célébré à Rouen les 5 et 6 juin, avec un grand éclat. Le comité rouennais, présidé par M. Christophe Allard, avait tenu à donner aux fêtes un caractère historique : inauguration d'une inscription commémorative et d'un médaillon du poète dans la magnifique salle des pas perdus du Palais de justice, ancienne salle des procureurs, où Corneille siégea pendant vingt-deux ans comme avocat du Roi à la table de marbre; cérémonie au lycée, ancien collège des jésuites, où il fit ses études; pèlerinage à son manoir du Petit-Couronne; messe à l'église Saint-Vincent, qui a hérité de la paroisse Saint-Sauveur, où il fut marguillier ; une année de comptes de fabrique, écrits de la main de Corneille, et un prix de vers latins, remporté par lui au collège à l'âge de treize ans, ont figuré à l'exposition de portraits, d'autographes, d'éditions originales et d'éditions modernes, qui n'a pas été un des moindres attraits de ces fêtes. Parmi les orateurs qui se sont fait entendre étaient deux historiens éminents, membres, l'un et l'autre, de l'Académie française, M. Albert Sorel, un Normand, et M. Henri Houssaye, qui occupe à l'Académie le fauteuil du poète : ils ont tracé de celui-ci une brillante et forte image, mettant successivement en relief le caractère provincial et le caractère universel de son œuvre.

E.-G. LEDOS.

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

I. — PÉRIODIQUES FRANÇAIS

M. Eugène Albertini nous donne une intéressante description de deux *Statuettes de bronze trouvées à Minorque* [1]. L'une, d'une exécution maladroite, est une figurine de mauvais style étrusque, objet d'industrie plutôt que d'art, qui représente un guerrier. C'est la reproduction, avec quelques variantes, du « Mars de Todi » (du Vatican), qui dérive lui-même d'un modèle grec. Dans l'autre statuette, d'une très grande finesse d'exécution et datant de l'époque hellénistique, l'auteur n'hésite point à reconnaître Ulysse. Le personnage est barbu et porte le costume du matelot, bonnet de feutre et courte tunique de laine. Après avoir comparé cette statuette aux statuettes actuellement connues du héros grec, dans une attitude de repos ou de rêverie, il conclut qu'elle représente Ulysse arrêté dans ses courses par l'amour impérieux de Calypso et, comme dit Homère, assis tout le long du jour sur les rochers du rivage, déchiré de sanglots et de peines, et pleurant en regardant la mer.

— Une étude attentive des *Verrines* permet à M. Jérôme Carcopino de nous fournir de précieux renseignements sur l'organisation intérieure des Sociétés publicaines [2]. Il établit tout d'abord que, contrairement à l'opinion commune, les *decumani*, que Cicéron met en scène dans son discours *de Praetura Siciliensi*, ne doivent pas être assimilés aux fermiers des dîmes frumentaires de Sicile, n'ayant fait valoir ces dîmes ni directement ni indirectement, et d'ailleurs étant exclus légalement de leur adjudication. De l'ordre équestre, ils forment la classe dirigeante et comme le sénat de la Compagnie fermière du *portorium* et de la *scriptura* de Sicile. L'auteur pense que le nom de *decumani*, qui ne signifie point ici fermiers d'une dîme, leur a été donné par suite d'une certaine analogie avec ce qui se passait dans la province d'Asie, où les administrateurs, identifiés avec les associés de la dîme, portaient le nom de *decumani*. A l'époque de

[1] *École française de Rome. Mélanges d'archéologie et d'histoire*, septembre-décembre 1905. — [2] *Ibid.: Decumani. Note sur l'organisation des Sociétés publicaines sous la republique.*

Cicéron, les *decumani* désignaient donc vraisemblablement les publicains de toutes les Sociétés vectigaliennes. C'étaient les plus riches et les plus considérés des *socii* ou actionnaires. Ils formaient ce que l'on appelle aujourd'hui le conseil d'administration de la Société et surveillaient le *magister* ou directeur. *Decumani* et *magister* en prenaient à leur aise avec les simples *socii*, qu'ils laissaient dans l'ignorance des affaires de la Société, et qu'ils négligeaient de consulter, surtout dans les questions délicates. Au-dessous des *socii* venaient les *participes*, n'ayant aucune part à la direction de la Société et recevant seulement un revenu fixe proportionnel à leur apport.

— Dans un second article sur *Les Évêchés d'Italie et l'invasion lombarde*[1], Mgr L. Duchesne défend les conclusions de sa première étude signalée ici, conclusions vivement contredites par M. A. Crivellucci. Avec une remarquable sûreté d'érudition, il répond aux critiques qui lui ont été faites, et établit de nouveau qu'un très grand nombre d'évêchés de l'Italie péninsulaire disparurent du fait de la conquête lombarde, qu'en Toscane notamment, et dans les duchés de Spolète et de Bénévent, il ne demeura qu'un seul des sièges épiscopaux; enfin, que dans la volumineuse correspondance de saint Grégoire, il ne subsiste aucune trace de relations épistolaires avec des évêchés situés en pays lombard, sauf avec l'évêché de Spolète. L'auteur donne en appendice une table des évêchés italiens au VI[e] siècle, groupés d'après la division de l'Italie en régions. En face du nom de chaque évêché sont mentionnés les documents signalant son existence, tant avant que pendant l'invasion lombarde.

— M. Joseph Calmette publie, en l'accompagnant d'un commentaire, un jugement fort curieux du 17 avril 898, conservé aux archives des finances de la province de Girona et provenant du monastère d'Amer, pour lequel il constituait un titre de propriété[2]. En dehors de l'intérêt qu'il présente pour l'histoire ecclésiastique, la diplomatique carolingienne et l'histoire du droit, cet acte détermine un point d'histoire proprement dite, en confirmant l'opinion de M. Botet y Siso, que le comte Wifred le Velu fut bien titulaire du comté de Girona sous le roi Eudes. Wifred étant mort le 11 août 898, ce jugement est actuellement le dernier acte connu où il paraisse.

— Les historiens modernes se sont trouvés d'accord pour affirmer qu'Otton III, dans sa prétention de restaurer l'Empire romain et de faire de Rome la capitale du monde occidental et le siège de son

[1] *École française de Rome. Mélanges d'archéologie et d'histoire*, septembre-décembre 1905. — [2] *Bibliothèque de l'École des Chartes*, janvier-avril 1906 : *Un jugement original de Wifred le Velu pour l'abbaye d'Amer* (17 avril 898).

gouvernement, avait constitué dans cette ville une cour comparable à celle des empereurs byzantins. Quelques-uns même ont pensé que cette cour avait été créée de toutes pièces en vertu d'une véritable constitution, dont deux fragments importants nous ont été conservés, l'un formant la dernière partie de la *Graphia aureae urbis Romae*, et l'autre, relatif aux juges palatins, inséré dans divers ouvrages des XI[e] et XII[e] siècles. M. Louis Halphen[1] regarde comme évident que ces deux textes contemporains d'Otton III ne sont pas des fragments d'une constitution impériale, et essaie de démontrer qu'ils ne présentent même pas un tableau authentique de la cour. Nul passage des chartes ni des diplômes ne vient en effet corroborer cette affirmation que les sept juges de la cour pontificale auraient été transformés en fonctionnaires du palais impérial, tandis que plusieurs actes de la fin du X[e] siècle établissent expressément que juges pontificaux et fonctionnaires avaient des attributions distinctes. Quant aux détails fournis par la *Graphia* sur le cérémonial à la cour de l'empereur, ils sont l'œuvre d'un auteur qui s'est amusé « à brouiller tous les temps et tous les usages. » La seule chose que l'on puisse affirmer, c'est qu'Otton III chercha à faire revivre quelques anciennes coutumes et quelques anciens titres romains, comme celui du *magister militiae*, et que parfois il décora ses fonctionnaires de noms byzantins.

— L'étude de M. A. Vidier sur le Gué de l'Orme et Chappes[2] fournit un curieux exemple d'un mode d'agrandissement dont les églises usèrent à l'occasion pendant le moyen âge : l'absorption des petites communautés par les grandes. D'ailleurs, en agissant ainsi, les grandes abbayes ne faisaient souvent que pourvoir à leur propre sécurité, les ermitages libres établis à proximité de leurs domaines étant généralement pour elles une cause de graves ennuis. Le prieuré du Gué de l'Orme (aujourd'hui hameau de la commune de Saint-Martin-d'Abbat) avait été fondé dans le voisinage de Saint-Benoît-sur-Loire par un sergent d'armes de Louis VII du nom de Guy. La petite communauté, soumise à la règle de saint Augustin réformée, obtint du pape Alexandre III la confirmation de son institution monastique et la propriété de ses biens. Grâce à la protection de Louis VII et aux libéralités de l'évêque d'Orléans et des fidèles, le Gué de l'Orme, devenu prospère, éveilla les inquiétudes de la puissante abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, sa voisine, qui tenta de s'approprier ses biens de connivence avec les bénédictins. Sevin se fit élire abbé du Gué de l'Orme, puis,

[1] *École française de Rome. Mélanges d'archéologie et d'histoire*, septembre-décembre 1905. *La Cour d'Othon III à Rome* (998-1001). — [2] *Le Moyen Age*, mars-avril 1906 : *Ermitages orléanais au XII[e] siècle. Le Gué de l'Orme et Chappes.*

prétextant la stérilité du sol, engagea ses frères à transférer le prieuré ailleurs et à changer leur institution monastique. Mais ceux-ci, qui ne voulaient point devenir bénédictins, chassèrent leur abbé, et le Gué de l'Orme, sauvé, vit s'accroître ses privilèges et ses biens. En 1178, l'évêque d'Orléans unit cette maison au collège des chanoines réguliers de Saint-Euverte d'Orléans, du consentement de son abbé et avec l'approbation du pape, et cette union persista jusqu'à la Révolution. Chassé du Gué de l'Orme, Sevin se retira à Notre-Dame de Lanche, et, tentant de nouveau l'opération qui avait échoué au Gué de l'Orme, réunit ce prieuré à l'abbaye cistercienne de la Cour-Dieu (1171). Bien qu'il eût été nommé abbé de la Cour-Dieu, Sevin quitta bientôt ce monastère et alla fonder au Gué de Chappes une communauté de Bons-Hommes soumise à la règle bénédictine. Réconcilié avec les moines de Saint-Benoît-sur-Loire, il prépara l'union éventuelle de son prieuré avec la célèbre abbaye où il rentra, en 1183, après avoir déterminé les conditions de cette union : l'autonomie du prieuré était réservée, mais le droit de recrutement et le droit d'élection du prieur étaient attribués à Saint-Benoît-sur-Loire. M. Vidier remarque que cette absorption des petites communautés par les grandes ne pouvait guère se produire que de l'accord unanime des communautés intéressées et lorsqu'elle n'entraînait pas de changement de règle.

— Les privilèges accordés par le comte de Provence et de Forcalquier, Raimond-Bérenger IV, à la commune de Seyne, que publie M. Nicola Barone, sont intéressants tout à la fois au point de vue de l'histoire, du droit et de la diplomatique [1]. Le premier, du 28 novembre 1222, règle le mode de succession des bourgeois et les droits et devoirs des hôtes qui habitent dans la commune. Le second, du 5 août 1223, accorde, à la même commune, certaines franchises et porte réglementation du consulat et de l'administration de la justice civile et criminelle.

— On ne connaissait jusqu'ici que le texte espagnol des deux testaments d'Alphonse X, roi de Castille, publiés, le premier dans la chronique de ce prince, en 1554, sans mention du texte qui a servi à l'éditeur; le second, dans le *Memorial histórico* (1851. T. II), d'après une copie conservée à la bibliothèque de l'Académie de l'histoire de Madrid. Comme ces documents présentaient un intérêt tout spécial pour Philippe le Hardi, désigné comme héritier de la couronne de Castille dans le cas où les infants de La Cerda, D. Alfonso et D. Fernando, viendraient à mourir sans postérité, et en tout cas comme con-

[1] *Le Moyen Age*, septembre-décembre 1905 : *Deux privilèges de Raimond-Bérenger IV, comte de Provence et de Forcalquier, en faveur de la commune de Seyne, confirmés par le roi Charles II d'Anjou.*

seiller et protecteur des jeunes princes, Alphonse X avait eu soin d'en faire parvenir une traduction latine au roi de France. M. Georges Daumet publie cette traduction très fidèle du texte espagnol d'après les originaux conservés aux Archives nationales[1]. Il fait remarquer que les textes latins permettent de rectifier les dates inexactes fournies par les éditions espagnoles. C'est ainsi que le premier testament est du dimanche 8 novembre 1282 et non du 8 novembre 1283, car le 8 novembre de cette année tombait un lundi; et que le second testament est du lundi 10 janvier 1284 et non du 22 janvier 1284, le 22 janvier étant un samedi.

— On connaît l'intérêt historique que présentent les lettres closes de la comtesse d'Artois et de diverses autres personnes, publiées récemment par M. l'abbé Bled. Rédigées entre 1316 et 1319, elles complètent ce que l'on savait sur la lutte de Mahaut contre ses vassaux et mettent en lumière les services que Jean Bon-Enfant, maire de Saint-Omer, rendit alors à la comtesse. M. Élie Berger attire notre attention sur les caractères extérieurs de ces lettres « curieuses à la fois par leur nombre, par le procédé qui a été employé pour les fermer, par leur style et par leur écriture[2]. » Au XIIIe siècle et jusqu'au milieu du siècle suivant, les rois et seigneurs ne prenaient pas le soin de conserver les lettres missives et les détruisaient aussitôt que les affaires dont elles traitaient étaient terminées. On doit donc se féliciter que vingt lettres closes, dont une dizaine émanant de la comtesse d'Artois, et plus de dix copies ou minutes sur papier conservées par Jean Bon-Enfant, se rapportant aux troubles de l'Artois, soient parvenues jusqu'à nous. Ces lettres closes portent toutes des incisions mesurant plus d'un centimètre et par lesquelles passaient les queues de parchemin sur lesquelles étaient écrites les adresses. Les débris des cachets sont généralement en cire rouge. La formule initiale des lettres closes adressées par la comtesse Mahaut à Jean-Bon-Enfant : « De par la comtesse d'Artois et de Borgoingne, » l'apostrophe : « Sire Jehan » ou « Jehan, » les souhaits de la fin : « Diex vous gart, » « Diux soit garde de vous, » « Nostres Sires vous wart, » la date, enfin, sans mention d'année présentent de grandes analogies avec les lettres closes de la chancellerie royale dans la seconde moitié du XIVe siècle; et peut-être faut-il voir dans cette ressemblance une preuve que les lettres closes de Philippe le Long se présentèrent avec les mêmes formules que les lettres closes de Jean le Bon. Si les lettres de Mahaut ne sont pas autographes, elles ont été dictées par la com-

[1] *Bibliothèque de l'École des Chartes*, janvier-avril 1906 : *Les testaments d'Alphonse X le Savant, roi de Castille.* — [2] *Bibliothèque de l'École des Charles*, janvier-avril 1906 : *Les lettres closes de Saint-Omer.*

tesse elle-même. De même Jean Bon-Enfant dicta certaines de ses lettres closes à un secrétaire, tandis qu'il prit soin d'écrire de sa propre main les minutes des lettres adressées par lui au roi et à la comtesse d'Artois.

— M. Émile Mâle étudie d'une façon aussi neuve qu'originale l'idée de la mort et la danse macabre à la fin du moyen âge[1]. Tandis qu'au XIIIe siècle les artistes donnaient à la mort une gravité sereine, sous le règne de Charles VI ils commencent à la représenter dans toute son horreur. A partir du XIVe siècle, la mort devient leur grande inspiratrice : la vieille légende des trois morts et des trois vifs est un des sujets que l'on rencontre le plus fréquemment dans les peintures murales et dans les miniatures. Le XVIe siècle voulut renchérir encore sur l'époque précédente et représenta la mort sous la figure d'un cadavre, d'un réalisme effrayant, le ventre rongé par les vers. Son image est partout, jusque sur la haute cheminée devant laquelle se rassemble la famille. Le « dit des trois morts et des trois vifs, » qui pénètre au XIIIe siècle dans la littérature, peut être considéré comme une ébauche de la danse macabre, dont la vogue ne se démentit point depuis la fin du XIVe siècle jusqu'au milieu du XVIe. Le dit des trois morts éveillait dans l'âme de salutaires pensées; la danse macabre, dont toute idée de pitié est absente, inspira surtout la terreur. C'est dans un petit poème latin du commencement du XIVe siècle et conservé en manuscrit à la Bibliothèque mazarine, que l'on trouve le texte le plus ancien de la danse macabre. L'on y voit des personnages suivant un ordre hiérarchique qui se plaignent de mourir et sont contraints néanmoins de marcher à la mort. Dès 1393, une danse religieuse, fort semblable à un drame, avait servi sans doute à illustrer un sermon sur la mort, dans l'église de Caudebec. Au XVe siècle, la danse macabre sort de l'église et se joue sur la place publique comme toute autre moralité. Le drame précédait l'œuvre d'art. La plus ancienne représentation de la danse macabre fut peinte au cimetière des Innocents en 1424; elle subsista jusqu'au XVIIe siècle. Les vers qui étaient inscrits sous les personnages de la fresque nous ayant été conservés dans deux manuscrits de l'abbaye de Saint-Victor, de la première moitié du XVe siècle, nous connaissons ainsi le nom et le nombre des personnages représentés. Quant à la composition elle-même, il est possible de s'en faire une idée en examinant les gravures sur bois de la première édition de la Danse macabre, donnée par l'imprimeur parisien Guy Marchant, en 1485. Le texte est la reproduction des deux manuscrits de Saint-Victor, et les gravures

[1] *Revue des Deux Mondes*, 1er avril 1906 : *L'art français à la fin du moyen âge. L'idée de la mort et la danse macabre.*

sont une imitation de la fresque des Innocents, que l'artiste a voulu seulement rajeunir en modifiant le costume des personnages et en s'écartant un peu des légendes qui accompagnaient les peintures primitives. L'étude de ces gravures permet à M. Mâle d'établir que dans les trente couples formés d'un vivant que conduit un cadavre desséché, le cadavre n'est pas une personnification de la mort, mais la figure posthume du vivant. Ce n'est qu'au XVIe siècle que le cadavre symbolise en effet la mort. La danse macabre du cimetière des Innocents étant la première en date et ayant inspiré plus ou moins toutes les danses macabres, il faut en conclure que cette danse est bien d'origine française et non allemande, et que c'est de la France qu'elle s'est répandue dans toute l'Europe au XVIe siècle. Les danses macabres de Kermaria (Côtes-du-Nord) et de la Chaise-Dieu (Haute-Loire) — celle-ci une véritable œuvre d'art — sont des imitations de celle des Innocents, exécutées vers 1460. Privée de son commentaire, la danse macabre n'avait point un caractère proprement chrétien et risquait d'émouvoir trop profondément la sensibilité. Il y avait là un danger qui n'échappa pas à l'Église. Aussi, dès les premières années du XVe siècle, lui opposa-t-elle l'*Ars moriendi*, qui édifia toute l'Europe. Œuvre d'un prêtre, probablement d'origine française, qui a l'expérience de la mort et s'inspire de Gerson, elle exprime à la fois les terreurs et les espérances chrétiennes à l'heure de la mort : Dieu et le démon se disputent l'âme du moribond, et la lutte se termine à la confusion de Satan. C'est sans aucune raison que l'on a attribué les gravures sur bois qui ornent cet ouvrage à des artistes des Pays-Bas; elles sont vraisemblablement d'origine française.

— Devant l'inanité de ses efforts pour se concilier les sympathies des habitants d'Arras qui, devenus Français, persistaient à demeurer attachés à la maison d'Autriche, Louis XI conçut le projet de changer la population de cette ville. Aux termes de l'édit du 2 juin 1479, de « bons et loyaux sujets » devaient prendre la place des habitants récalcitrants expulsés de la ville. Montferrand fut au nombre des villes désignées pour fournir des émigrants. Le consul Jean Bouchet accompagna d'abord à Lyon les marchands qui devaient prendre les ordres des commissaires royaux, puis ensuite, à Arras, les ménagers désignés pour s'y établir, et, dans ces deux voyages, régla les dépenses qui provisoirement étaient à la charge de la ville. M. E. Teilhard de Chardin publie le compte de ces voyages qu'il fait précéder d'une notice où il rappelle les principaux événements de cet exode des habitants de Montferrand [1]. Aussitôt après le retour de la délégation

[1] *Bibliothèque de l'École des Chartes*, janvier-avril 1906 : *Comptes de voyage d'habitants de Montferrand à Arras en 1479.*

envoyée à Lyon, l'on procéda à l'élection des dix ménagers que Montferrand devait fournir : un maçon, un charpentier, un serrurier, un tisserand, un couturier, un chaussetier, un cordonnier, un sellier, un boucher et un boulanger. Divers habitants avancèrent l'argent nécessaire au voyage, qui leur fut remboursé en 1480. Le départ eut lieu le 9 juillet. Le voyage s'effectua presque tout entier par eau, de Maringues à Creil, par l'Allier, la Loire, le Loing, la Seine, l'Oise. Sur les dix ménagers, quatre seulement restèrent à Arras, soit que les six autres n'aient point été agréés par les commissaires, soit qu'ils aient obtenu de s'en retourner pour une cause quelconque. L'expérience de colonisation qu'avait tentée Louis XI fut de courte durée. Le traité d'Arras (3 décembre 1482) accorda aux bannis qui s'étaient réfugiés sur les terres de l'archiduc le droit de revenir dans leurs maisons, et bientôt Charles VIII remit les bannis rentrés à Arras en possession de leurs biens (14 janvier 1484). Il paraît certain que la plupart des émigrants, mal vus par les anciens habitants, profitèrent de la permission qui leur fut donnée de quitter la ville.

— Voltaire eut un frère aîné, Armand Arouet, sur lequel il porte en quelques lignes, dans sa correspondance, un jugement des plus sévères. Jamais frères ne furent, en effet, plus dissemblables. Leur père disait avec amertume : « J'ai deux fils qui sont tous deux fous, l'un fou de dévotion, et l'autre fou pour les vers et pour le théâtre. » Après avoir lu les pages que M. A. Gazier consacre à l'étude du caractère et du rôle d'Armand Arouet [1], l'on s'explique que Voltaire n'ait pas tenu à entretenir ses contemporains ni la postérité de ses relations avec son aîné. Des discussions d'intérêt éclatèrent entre les deux frères, à la mort de leur père, en 1722 : Armand, héritant de la charge, était devenu receveur des épices à la Chambre des comptes, et François-Marie, malgré ses quatre ou cinq mille livres de rentes, se prétendit déshérité et entama un procès. Soit pour se rapprocher de son frère, soit pour toute autre raison, Voltaire, malgré son incrédulité, jugea opportun de se donner, en 1725, « un petit vernis de dévotion » et contrefit le janséniste. Il alla visiter Anne Charlier, guérie subitement au passage du Saint Sacrement que tenait un prêtre janséniste, et manifesta hautement son admiration. Cet acte de foi lui valut d'être cité dans un mandement du cardinal de Noailles. Trois ans plus tard, il renouvela ses avances aux jansénistes, car M. Gazier n'hésite pas à lui attribuer un poème héroïque sur l'apparition de Jansénius à Fleury et une *Ode sur les matières du temps*, véritables diatribes contre la Compagnie de Jésus, dont personne, à l'époque où ils parurent, ne lui contesta la paternité,

[1] *Revue des Deux Mondes*, 1er avril 1906 : *Le frère de Voltaire.*

et qui furent le dernier témoignage de son amitié pour son frère aîné. Quelques années plus tard, en effet, Armand devint partisan des convulsionnaires, donnant ainsi un démenti à Voltaire, qui prétendait que la confrérie du cimetière Saint-Médard se recrutait dans la lie du peuple. Ce fut Archambault, le cousin des frères Arouet, homme d'esprit et fort pieux, qui initia Armand à l'œuvre des convulsions. Ils opérèrent, pour la première fois, chez Jacques de Rochebouët, curé de Saint-Germain-le-Vieil, où eut lieu une guérison étrange; puis enfin dans l'appartement même du receveur des épices, au Palais de justice; et Arouet, tout à fait convaincu, rédigea les certificats des faits extraordinaires dont il avait été le témoin. Les phénomènes d'invulnérabilité et d'incombustibilité que l'on pouvait voir chez les adeptes des convulsionnaires n'allaient point sans exposer ceux qui se livraient à ces pratiques étranges à de graves dangers, dont le moindre était la perte de la liberté. Confrère dévoué, Armand n'abandonnait point les convulsionnaires amies que la justice royale mettait sous les verrous; il allait fréquemment les visiter à la Salpêtrière, leur procurant tous les soulagements qui étaient en son pouvoir. Il est vraisemblable que Voltaire cessa toutes relations avec son frère, lorsque celui-ci se fut complètement engagé dans la confrérie des convulsionnaires.

— Les hostilités imprudemment engagées par la Porte avec la Russie sur les conseils de Vergennes, notre ambassadeur à Constantinople, en révélant la décadence irrémédiable de l'Empire ottoman, eurent pour résultat d'exciter les convoitises européennes et d'attirer particulièrement l'attention des puissances sur l'Égypte. M. François-Charles Roux, à l'aide des documents inédits du ministère des affaires étrangères, recherche quelle fut en cette circonstance la politique suivie par la France [1]. Depuis la fin du XVIIe siècle, le gouvernement français s'était contenté de protéger en Égypte les intérêts considérables de notre commerce et d'y maintenir notre situation particulière. Tout en restant fidèle à la Turquie, Choiseul examina la possibilité pour la France de prendre possession de l'Égypte dans le cas où, malgré notre concours officieux, l'Empire ottoman viendrait à s'écrouler. Aussi lorsque Saint-Priest alla remplacer Vergennes à Constantinople, Choiseul lui recommanda-t-il expressément de se mettre en mesure de profiter des changements qui pouvaient s'opérer en Orient. Même lorsque le traité de Kainardji eut sauvé la Turquie, l'idée que la France pourrait un jour s'emparer de l'Égypte ne devait plus être abandonnée. En 1776, le baron de

[1] *Revue historique*, mai-juin 1906 : *La politique française en Égypte à la fin du XVIIIe siècle.*

Tott remit à Vergennes, devenu ministre des affaires étrangères, un mémoire sur l'état politique de la Turquie, dans lequel il représentait la conquête de cette contrée comme le seul moyen d'assurer à nos nationaux la suprématie sur le commerce du Levant et de l'Inde. Pendant un séjour qu'il fit en France, en 1777, Saint-Priest proposa l'alternative « ou de préserver par des secours efficaces l'Empire ottoman incapable de se défendre lui-même, ou de le laisser tomber en s'appropriant le débris le plus à la convenance de la France. » C'était à qui enverrait à Vergennes des conseils sur la politique à suivre dans les affaires d'Orient. Notre ministre ne s'y arrêtait point, ne croyant pas à la fin immédiate de l'Empire ottoman et, par caractère, répugnant à la politique des partages.

— A l'aide de documents originaux qui lui ont permis de reconstituer le personnel de la franc-maçonnerie pendant tout le XVIIIe siècle, M. Gustave Bord a entrepris de rechercher le rôle de cette société dans les premiers événements de la Révolution [1]. A la veille de 1789, bien qu'elle ne soit nullement persécutée, la franc-maçonnerie cache soigneusement ses actes et possède des « comités intimes. » Contre la thèse maçonnique que Louis XVI voulait affamer et massacrer le peuple de Paris, et que la prise de la Bastille seule a empêché le complot ourdi par le roi de réussir, l'auteur établit que les appels de troupes étaient amplement justifiés par les émeutes qui éclataient chaque jour dans la généralité de Paris et rappelle les efforts de Bertier pour arracher cette ville à la famine et résister à l'émeute. Il y a eu, en effet, un complot, c'est celui que les révolutionnaires affiliés à la secte ont dirigé contre le pouvoir. Ce sont les avocats, procureurs, commissaires au Châtelet, huissiers, hommes d'affaires de grands seigneurs, tous représentants des loges, qui, après s'être substitués aux membres des parlements, ont entretenu avec soin la fermentation provoquée par la cherté des vivres. Après le 14 juillet, les sectaires seuls restèrent dans les loges, et tous ceux qui y étaient entrés par désœuvrement ou par mode s'empressèrent de disparaître. Le chef apparent de la maçonnerie française est le duc d'Orléans; son véritable maître est Mirabeau. La secte, qui ne comptait pas plus de 3,000 membres actifs, eut la grande habileté d'annihiler ceux qui pouvaient lui faire obstacle. Elle n'épargne pas les louanges au roi et aux membres de la famille royale qu'elle parvient ainsi à immobiliser : aussi la maison du roi et celles des princes renferment-elles des initiés. Elle envahit tout ce qui représentait une puissance officielle et pénètre même dans les groupements particuliers. Elle domine au club Breton, d'où partit le mot d'ordre de l'insurrection en juillet 1789.

[1] *Le Correspondant*, 10 et 25 mai 1906 : *La Conspiration maçonnique de 1789.*

Pour atteindre leur but, les conspirateurs qui constituaient un état-major sans soldats voulurent armer la population entière. Sous prétexte d'assurer l'ordre, ils réclament la formation de milices bourgeoises. A Paris, ils lui fournissent des armes en organisant le pillage des Invalides, de l'Arsenal et de la Bastille; puis ils créent à l'Hôtel de ville un comité insurrectionnel, recruté parmi les francs-maçons, qui se charge d'obtenir l'inaction des pouvoirs constitués. Sur les 763 « héros » que comprend la liste officielle des vainqueurs de la Bastille, M. G. Bord est parvenu à déterminer la profession et l'adresse de 661 d'entre eux. Il établit que les vainqueurs furent presque tous des ouvriers, habitant pour la plupart dans le faubourg Saint-Antoine et que les maçons étaient parvenus à entraîner dans leur complot. C'est ainsi que parmi les dirigeants de l'émeute, les trois quarts sont les affiliés de la franc-maçonnerie. L'auteur met en lumière le rôle singulier du comte d'Affry, colonel des gardes suisses, membre de la loge du Contrat Social, qui paraît être la cause de l'inertie de ses hommes et il pense qu'il faut chercher dans l'influence de la franc-maçonnerie l'explication de l'attitude de Sombreuil, de du Châtelet et de Besenval, dont la volonté semble avoir été annihilée.

— Il est assez piquant de constater que Fouché qui, sous Napoléon, avait incarné la police française, fut lui-même espionné par ses propres agents, lors de son dernier passage aux affaires. Avec quelque raison, Louis XVIII avait en lui une confiance restreinte et, obligé de lui conserver ses fonctions de ministre de la police générale, avait jugé nécessaire de le faire surveiller de près. Un des inspecteurs de la préfecture de police, Foudras, fut chargé de ce soin et s'en acquitta en conscience, depuis le 17 juillet jusqu'au 27 septembre 1815. Le baron de Vitrolles résumait à l'usage du roi les informations de cet agent officieux qui lui paraissaient intéressantes. *Le Dossier secret de Fouché*, que nous fait connaître M. Eugène Forgues [1], ne nous révèle rien d'inattendu ni d'essentiel sur le compte de ce personnage. Bien que Foudras soit exactement renseigné sur les hommes politiques fréquentant le duc d'Otrante et sur ce qui se disait chez lui, il ne semble pas que le gouvernement ait pu tirer grand avantage de ces révélations. Le passé de Fouché, connu de tous, permettait à Louis XVIII de se faire une juste opinion de ce qu'il pouvait attendre de lui dans le présent et lui faisait un devoir de se priver de ses services dès qu'il le pourrait sans danger.

— Après avoir montré dans un premier article, signalé ici, comment, en présence de l'hostilité de l'opinion publique et des Chambres, le gouvernement français avait dû renoncer à faire exécuter le Concor-

[1] *Revue historique*, mars-avril 1906.

dat de 1817, M. Ph. Sagnac expose les négociations entreprises avec la cour de Rome pour obtenir sa renonciation aux avantages stipulés dans un acte que le pape et le roi avaient également ratifié [1]. Pie VII repoussa tout d'abord chacune des trois solutions qui furent proposées : une nouvelle convention, une convention interprétative du Concordat de 1817, un arrangement provisoire. Partageant les illusions de l'épiscopat français et des ultra-royalistes, et pensant que le roi pouvait se passer de l'approbation des Chambres, il persistait à réclamer l'exécution de l'acte signé par Consalvi et Blacas. Lorsqu'il comprit enfin qu'il devait entrer dans la voie des concessions, il proposa un bref qui sauvegardait sa dignité et devait avoir le même effet qu'une convention provisoire. Dans ce bref, adressé au cardinal de Périgord, il exposerait les demandes du roi et la mesure provisoire rétablissant les circonscriptions de 1801. Mais avant de régler le sort de l'Église, le pape voulait prendre conseil des évêques de France, et le gouvernement dut consentir à la réunion à Paris d'une sorte de concile national (mai 1819), qui se prononça en faveur du souverain pontife et blâma les ministres et le roi. L'habileté de Portalis finit par triompher de la résistance de la cour de Rome; un arrangement provisoire fut conclu qui ne s'expliquait pas sur le fond, ni sur les articles organiques, ni sur l'exécution future du Concordat de 1817. C'était obtenir en fait la suppression de ce Concordat dans ce qu'il avait de contraire aux libertés de l'Église gallicane et aux droits de l'État. Désireux cependant de donner au pape un témoignage de ses bonnes intentions et de ménager en France les ultras, le gouvernement établit, par la loi du 4 juillet 1821, quatre-vingts sièges épiscopaux, au lieu des cinquante prévus par le Concordat de 1801, augmenta les pensions ecclésiastiques et combla de ses faveurs le clergé séculier et les congrégations. Ces concessions lui permirent de sortir de l'impasse où il s'était imprudemment engagé et, aux circonscriptions ecclésiastiques près, de maintenir le Concordat de 1801, avec ses articles organiques.

— M. Alfred Stern publie une lettre adressée, le 8 août 1842, par le comte Antoine d'Apponyi au prince de Metternich, renfermant quelques détails curieux et touchants sur la mort tragique du duc d'Orléans, que l'ambassadeur d'Autriche à Paris tenait sans doute de Guizot [2]. La démarche faite par le ministre auprès de Marie-Amélie pour obtenir d'elle la translation du corps du malheureux prince à Notre-

[1] *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, mars 1906 : *Le Concordat de 1817. Étude des rapports de l'Église et de l'État sous la Restauration* (1814-1821). — [2] *Revue historique*, mars-avril 1906 : *La mort et les funérailles du duc d'Orléans, d'après un récit du comte d'Apponyi, du 8 août 1842.*

Dame y est rapportée tout au long. La reine ne voulait pas que le prince fût donné en spectacle à Notre-Dame pour satisfaire la curiosité du public. « Qu'on nous le laisse ici (à Neuilly), disait-elle; qu'il soit pleuré au moins avec des larmes sincères! » Pour vaincre sa résistance, il fallut que Guizot lui rappelât que le prince n'appartenait point à elle seule, qu'il était aussi l'enfant de la France, et que l'on devait lui rendre « les honneurs dus à son rang et à sa haute destinée. »

— M. L. Davillé termine son étude sur le *Pagus Scarponensis*[1]. D'après les chartes relatives à cette région, l'auteur dresse la liste des localités actuelles qui existaient dans ce *pagus* du VIIe au Xe siècle. Ces mêmes documents lui permettent de tenter la détermination des limites du *pagus* à la fin du Xe siècle. Il pense qu'il faut chercher les origines de ce pays dans le démembrement de l'ancienne *civitas Leucorum*, à la fin du VIe siècle. Il semble que ce *pagus*, dont on perd la trace après 1028, ait passé sous la domination des comtes de Bar au début du Xe siècle. En tout cas il n'existait plus sous la dynastie de Gérard d'Alsace et son territoire était morcelé entre diverses maisons féodales.

— Dans un nouvel article sur *les Débuts de la guerre de Cent ans en Gascogne* (1327-1340), M. C. Tauzin rappelle comment Philippe VI et Édouard III se préparèrent à la lutte dans le sud-ouest de la France pendant les années 1335 et 1336 et retrace les efforts tentés par le pape Benoît XII pour maintenir la paix entre les souverains[2].

— Un dernier article de M. Jules Finot sur *la Paix d'Arras*[3] (1414-1415) nous fait assister aux longues négociations qui aboutirent à ce traité et donnèrent à peine deux années de tranquillité à la France. Les lettres et instructions du duc de Bourgogne à ses représentants à Paris, analysées par l'auteur, montrent avec quelle attention Jean sans Peur suivait leurs démarches et avec quel souci de son autorité il savait à l'occasion leur dicter leur conduite.

— On doit à M. René Blanchard une intéressante biographie de Nicolas Joubert, sieur d'Angoulevent, valet de chambre ordinaire de Henri IV, qui revendiquait le titre de Prince des sots et qui fut l'Angoulevent de la Satire Ménippée[4]. L'auteur s'attache principalement à nous faire connaître les démêlés de ce personnage avec les Nantais, de 1598 à 1608. Par tous les moyens en leur pouvoir, les Nantais, à qui la venue du Roi dans leur ville avait coûté fort cher, protestèrent contre la nomination de Joubert à l'office de visiteur et

[1] *Annales de l'Est et du Nord*, avril 1906. — [2] *Revue de Gascogne*, mars 1906. — [3] *Annales de l'Est et du Nord*, avril 1906. — [4] *Revue de Bretagne*, avril-mai 1906 : *Les Hôtes de Nantes en 1598. Le Prince des sots.*

auneur de toile. Dans la crainte de compromettre leur commerce, le Roi fit droit à leurs réclamations et supprima l'office d'auneur de toile. Quant au sieur d'Angoulevent, il fut largement indemnisé et n'eut point à regretter la suppression de son office.

— M. l'abbé F. Uzureau consacre une courte notice à la congrégation des religieuses Bénédictines de Notre-Dame du Calvaire, établie à Angers en 1619 par les soins du P. Joseph, et patronnée à ses débuts par Marie de Médicis, insistant surtout sur la persécution dont ces religieuses furent l'objet en 1793 et 1794 [1].

— Le mémoire, adressé par les négociants de Saint-Jean-de-Luz et de Sibourc au syndic général du pays de Labourt en mars 1710, que publie M. V. Foix, fournit un essai de preuve à la prétention des Basques d'avoir découvert l'Amérique [2].

— Mgr Chèvre nous donne l'édifiante biographie des deux frères Haus, prévôts de Saint-Martin de Colmar et évêques suffragants de Bâle : Jean-Christophe, évêque de Domitiopolis (1705-1725), Jean-Baptiste, évêque de Messala (1729-1745) [3].

— L'abbé Jacques Rangeard, député aux États généraux, composa en 1790, à Paris, à l'aide de notes prises antérieurement par lui, une étude sur l'*État historique, ecclésiastique et civil de l'Anjou avant la Révolution de 1789*. M. l'abbé F. Uzureau publie de ce travail, conservé en manuscrit à la Bibliothèque d'Angers, les pages relatives à l'histoire des dix-sept paroisses d'Angers, à la cathédrale et aux anciens chapitres d'Angers [4].

— M. J. Baudry publie, en l'annotant, l'inventaire de l'antique collégiale de Notre-Dame de Rostunen, fait les 29 et 30 ventôse et 1er germinal an II, par la municipalité de cette ville [5]. Ce document prouve que le culte catholique fut complètement suspendu à Rostunen pendant la Terreur et fixe un point d'histoire locale : le buste miraculeux de Notre-Dame de Rostunen, que la légende représentait comme ayant été soustrait à toute atteinte sacrilège par une famille du pays, ne quitta pas, à cette époque, le sanctuaire où il était exposé à la vénération des fidèles depuis sa découverte en l'année 1300.

— D'un rapport sur la statistique du département de Maine-et-Loire adressé en 1802 par le préfet Montault des Isles au ministre de l'intérieur, M. l'abbé F. Uzureau a détaché le chapitre concernant l'état

[1] *L'Anjou historique*, mars-avril 1906 : *Les Calvairiennes d'Angers* (1619-1906). — [2] *Revue de Gascogne*, juin 1906 : *L'Amérique découverte par les Basques*. — [3] *Revue d'Alsace*, mars-avril 1906 : *Deux prévôts de Saint-Martin de Colmar, évêques suffragants de Bâle*. — [4] *L'Anjou historique*, mars-avril et mai-juin : *Les anciennes paroisses d'Angers. La cathédrale et les anciens chapitres d'Angers*. — [5] *Revue de Bretagne*, mars 1906 : *Un inventaire d'église en 1794*.

de l'agriculture à cette époque[1]. Parmi les moyens indiqués par le préfet comme devant contribuer aux progrés de l'agriculture, il faut noter son projet de création de fermes expérimentales dans chaque arrondissement, où l'on mettrait en pratique les méthodes nouvelles.

— La *Correspondance de Malouet*[2], préfet du Bas-Rhin, dont M. Jules Schwartz poursuit la publication, nous fournit de très intéressants détails sur la situation politique de ce département et sur l'élection comme députés du vicomte Renouard de Bussière et de Humann, en décembre 1820. Des notes très étendues sur les personnages cités dans ces lettres, adressées pour la plupart à Mounier, donnent à cette publication toute sa valeur.

ALBERT ISNARD.

II. — PÉRIODIQUES ANGLAIS

Quelle est la morale de l'histoire, en d'autres termes, y a-t-il des principes de morale invariable que l'on puisse appliquer à toutes les époques, à tous les personnages historiques, et à tous les milieux, et d'après lesquels on les jugera sûrement et sans appel? La question, qui paraît assez simple, ainsi réduite à ses éléments, se complique singulièrement dès qu'on veut passer à l'application, et l'on n'est pas longtemps à s'apercevoir, quand on étudie les historiens, que consciemment ou non, leurs principes varient selon les époques et les personnages dont ils parlent. C'est pour répondre à une accusation d'indulgence sur ses jugements au sujet des Borgia, que Creighthon, l'historien anglais de la papauté, a écrit cette étude sur l'*Éthique en histoire*. Cette lecture posthume d'un écrivain bien connu en Angleterre envisage les divers points en question, et bien qu'elle nous paraisse manquer un peu de fermeté, elle sera lue avec profit[3].

— Il n'est pas facile de résumer l'article de M. Alfred H. Lloyd, *Histoire et matérialisme*[4]; le terme de *matérialisme* est pris ici dans un sens tout à fait spécial, assez difficile à formuler pour des lecteurs français. Ce que l'auteur montre assez bien dans son étude un peu subtile et confuse, c'est que l'historien ne doit pas se placer à un point de vue exclusif, et faire dominer un concept au détriment d'un autre. Le *matérialisme* en histoire, tel du moins qu'il l'entend, consisterait précisément dans la tendance à donner à un élément partiel la valeur d'un élément indépendant, absolu, complet.

— Une étude très fouillée sur les *gouvernements populaires* ré-

[1] *L'Anjou historique*, mars-avril 1906 : *L'agriculture en Maine-et-Loire sous le Consulat*. — [2] *Revue d'Alsace*, mars-avril 1906. — [3] *Historical Ethics*, dans *Quarterly Review*, juillet 1905, p. 32 seq. — [4] *American Historical Review*, juillet 1905, p. 727.

sume les ouvrages qui ont été écrits en sens divers dans ces derniers temps sur la démocratie. Cette étude, surtout politique, fournira cependant quelques éléments utiles aux historiens [1].

Histoire ancienne. — Les fouilles qui s'opèrent depuis quelques années en Grèce, dans les îles grecques ou dans l'Asie Mineure, ont transformé les notions classiques sur l'histoire ancienne, et notamment sur celle de la civilisation et de l'art. Il en est peu, à ce point de vue, qui aient été plus fécondes que celles de Crète. M. Arthur Ewans, qui depuis plusieurs années se livre à ces recherches, a été l'un de nos plus heureux chercheurs; ses fouilles à Knosse nous ont révélé tout un monde nouveau, et le musée de Candie est devenu tout d'un coup l'un des plus riches et des plus importants d'Europe. On lira donc avec grand profit un résumé de ses travaux dans un bon article, où les vues un peu aventureuses, à tout le moins parfois prématurées de l'auteur, sont discutées discrètement. C'est une page de l'histoire de la Grèce ancienne et de la civilisation primitive que l'on ne peut désormais ignorer [2].

— C'est un autre chapitre de la même histoire que nous résume le P. Murphy, S. J., en deux savants articles où il étudie, d'après les derniers travaux, l'*histoire du commerce des Phéniciens dans la Méditerranée* [3]. Plusieurs points, notamment en ce qui concerne la civilisation mycénienne, gagneront à être rapprochés de l'article sur les fouilles de Knosse, qui ont donné à ce terme un nouveau sens.

— Pendant que les successeurs de Schliemann nous découvrent une Grèce nouvelle, ou du moins des points de vue nouveaux sur sa civilisation primitive, l'histoire de la pensée grecque, depuis si longtemps explorée, continue à attirer l'attention des savants. Depuis Zeller, qui, par l'étendue de son érudition et la précision de ses recherches, garde une place qui lui sera difficilement enlevée, d'autres auteurs sont venus qui ont choisi pour domaine de leur exploration quelques chapitres de la philosophie grecque. Le grand ouvrage de M. Th. Gomperz, récemment traduit de l'allemand en anglais, sur les penseurs grecs, les lectures de Caird sur l'évolution de la théologie chez les philosophes grecs, les études plus spéciales de Stewart, de Gaye, de Horn, sur Platon, méritent d'attirer l'attention, et l'on sera heureux de trouver ces études résumées dans un article de la *Quarterly Review* [4].

[1] *The Study of popular Governments*, dans *Quarterly Review*, juillet 1905, p. 170. — [2] *Recent Excavations in Crete and their bearing on the early History of the Œgean*, dans *The Church Quarterly Review*, janvier 1906, p. 379. — [3] *Ancient Commerce of the Phœnicians in the Mediterranean*, dans *The American Catholic Quarterly Review*, avril 1905, p. 331, et juillet, p. 495. — [4] *Plato and his Predecessors*, janvier 1906, p. 62.

— Sur l'antiquité romaine, nous ne trouvons à signaler qu'une étude un peu importante. C'est la suite d'un travail que nous avons déjà mentionné sur *Caïus Gracchus*. Dans le présent article, M. Warde Fowler cherche surtout à établir quels furent les desseins secrets de Gracchus et s'il mérite les accusations de dictature et de tyrannie que l'on a fait peser sur lui [1].

ORIGINES CHRÉTIENNES. MOYEN AGE. — Quoique les questions d'exégèse ne soient pas de notre ressort, il faut cependant mentionner celles qui intéressent l'histoire des origines chrétiennes. C'est à ce titre que nous pouvons signaler ici une étude sur l'*évidence de la résurrection de Notre Seigneur Jésus-Christ* [2]; un très bon travail sur l'*authenticité du passage de saint Matthieu*, XVIII, 19 : *Allez, baptisez les nations au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit* [3]; un article sur la *date des Évangiles d'après saint Irénée* [4]; un autre sur l'*épître de Jude et l'hérésie des Marcionites* [5]; plusieurs travaux sur l'*authenticité du IVe Évangile* [6]; quelques articles sur les apocryphes coptes et sur les *Acta Pilati* [7].

— La *Church Quarterly Review* publie une série d'articles que nous avons déjà signalés sur les *origines de la communauté chrétienne;* celui de juillet décrit, surtout d'après les Actes, l'état intérieur de la société chrétienne primitive [8].

— Nous mentionnerons ensuite quelques travaux d'histoire littéraire. On a discuté souvent déjà la question de paternité des *Tractatus Origenis*. L'article du *Journal des études théologiques* résume bien les divers systèmes; s'il n'est pas aisé de se décider à travers tant d'avis différents, on a du moins en main tous les éléments du débat [9].

— Nous signalions récemment dans un de nos bulletins un travail sur les *hymnes de saint Hilaire*. M. A. S. Walpole revient aujourd'hui sur la question dans une courte contribution donnée au *Journal des études théologiques*, et il s'efforce de prouver que des sept hymnes qui lui sont d'ordinaire attribuées, Hilaire n'est l'auteur probable que de l'*Hymnum dicat turba fratrum* [10].

— L'étude sur la *latinité d'Ennodius de Pavie* est intéressante et trahit un auteur compétent; elle contient d'utiles remarques, mais elle nous paraît trop courte, et par suite incomplète [11].

[1] *The English Historical Review*, juillet 1905, p. 417. — [2] *Church Quarterly Review*, janvier 1906, p. 323. — [3] *Journal of theological Studies*, juillet 1905, p. 481. — [4] *Ibid.*, p. 563. — [5] *Ibid.*, p. 569. — [6] *Church Quarterly Review*, juillet et octobre 1905, et janvier 1906. — [7] *Journal of theological Studies*, juillet 1905, p. 577, et *Dublin Review*, juillet 1905, p. 99. — [8] Juillet 1905, p. 317. — [9] *Journal of theol. Studies*, juillet 1905, p. 587. — [10] *Journal of theol. Studies*, juillet 1905, p. 599. — [11] *The Catholic University Bulletin*, juillet 1905, p. 327, par J.-J. Trahey.

— Celle du R. P. dom Chapman, sur *saint Athanase et le pape Jules Ier* est d'un intérêt plutôt dogmatique que littéraire; l'auteur montre que, durant les controverses ariennes, la primatie de Rome fut reconnue et affirmée [1].

— On convient assez généralement que c'est au *discours d'Urbain II à Clermont* qu'il convient d'attribuer l'influence prépondérante qui a décidé le mouvement des croisades. Mais il n'est pas facile de dire quel fut le texte de ce discours. L'auteur d'un article sur ce sujet s'efforce d'établir par d'habiles rapprochements que l'on peut arriver à reconstituer à peu près complètement ce discours [2].

— Les *trois lettres d'Éléonore d'Aquitaine au pape Célestin III* publiées par Rymer dans les *Foedera* avaient été acceptées jusqu'ici comme authentiques (sauf par M. Charles Bémont); la discussion à laquelle elles sont soumises dans ûn article de Mme Beatrice A. Lees, ne laisse plus guère de doute qu'elles ne sont qu'un exercice de rhétorique dû à la plume de Pierre de Blois, qui, du reste, ne paraît pas, en les composant, avoir voulu tromper la postérité sur leur valeur. Ce sont les éditeurs qui se sont trop hâtés de les recevoir comme authentiques [3].

— L'article sur l'*élément religieux dans les guildes* (corporations) du moyen âge promettait par son titre; mais il est malheureusement écourté et repose sur une base trop étroite [4].

— L'étude sur les *Princes du Péloponèse* pendant la période des croisades est plus complète et résume bien, d'après les derniers travaux, ce chapitre de l'histoire de l'Orient latin [5].

— Quelques travaux ont pour objet les *mystiques du moyen âge*. La carrière de *Henri Suzo* et ses lettres sont assez impartialement présentées dans un article de la *Church Quarterly Review*, d'après l'édition allemande de Melchior Diepenbrock [6]; les lettres de *sainte Catherine de Sienne* font l'objet d'un article du numéro de janvier de la *Dublin Review*. Disons, à ce propos, que cette Revue, dont le nom revient souvent dans nos bulletins, commence avec ce numéro une nouvelle série. La direction en est désormais confiée à M. Wilfrid Ward, dont le nom est bien connu, et qui par ses travaux, comme publiciste et historien, s'est conquis une place distinguée en Angleterre. Le format et la rédaction de la revue sont changés, et ce

[1] *Dublin Review*, juillet 1905, p. 29. — [2] *The Speech of Pope Urban II at Clermont, 1095*, dans *American Historical Review*, janvier 1906, p. 231. — [3] *The Letters of Queen Eleanor of Aquitaine to Pope Celestine III*, dans *English Historical Review*, janvier 1906, p. 78. — [4] *American catholic Quarterly Review*, octobre 1905, p. 647. — [5] *The Princes of the Peloponnese*, dans *Quarterly Review*, juillet 1905, p. 109. — [6] *Heinrich Suzo, The Mystic*, oct. 1905, p. 164.

premier numéro, qui a été reçu en Angleterre avec beaucoup de sympathie, nous promet des travaux sérieux et variés. Nous aurons l'occasion de revenir sur quelques-uns.

— Ce n'est pas une grande sympathie pour les mystiques que l'on s'attend à trouver dans les études de M. Henry C. Lea; mais on y trouve d'ordinaire une érudition abondante, puisée souvent aux sources inédites, avec une connaissance exacte du sujet. Son article sur *Molinos et les mystiques italiens* sera lu avec intérêt, comme présentant certains faits nouveaux et mettant en lumière des documents ignorés [1]. Il montre bien ici ce que le système quiétiste avait d'excessif, et même d'immoral.

— La question d'*Aphraates et des moines de son temps* est une de celles qui, récemment, ont excité un certain intérêt parmi les érudits. L'auteur d'un article dans le *Journal des études théologiques* essaie de déterminer quelle était l'espèce des cénobites ou des ascètes auxquels s'adresse Aphraates. Mais cet article ayant soulevé des contradictions, nous attendrons la fin de la discussion pour en exposer les données principales [2].

ÉGLISE CELTIQUE D'IRLANDE. — Le professeur Zimmer, dans son essai sur l'Église celtique (Hauck, *Realencycl. für prot. Theol.*, s. v. *Keltische Kirche*), concluait à peu près négativement contre l'existence de saint Patrice. Mais on est revenu de ce scepticisme et l'ouvrage du professeur Bury, dont nous avons parlé plus haut, a présenté la question sous un tout autre aspect. Il a très bien fait le départ entre l'histoire et la légende, et son livre, d'un caractère scientifique incontestable, a déjà conquis un légitime succès. C'est à en étudier les différents chapitres, tout en discutant quelques points, qu'est consacré l'article du *Month*, par J. S. Shepard : *Vie de saint Patrice et sa place dans l'histoire* [3].

— Le P. Thurston s'est attaché à un point particulier de cette histoire, *Croagh Patrick*, le rocher où saint Patrice passa un carême en prières pour l'Irlande, sa patrie, et l'endroit où, peut-être, s'écoulèrent six années de sa vie. En même temps, l'auteur, avec la sûreté de critique qu'on lui connaît, discute une autre Vie de saint Patrice, celle qui est due au docteur Healy, archevêque de Tuam [4].

— Donnons place, après ces articles, à une étude sur l'*Ancienne Irlande et ses reines* qui a pour objet les origines mythiques de ce pays [5].

ANGLETERRE. — Dans un article, les *Anciennes coutumes an-*

[1] *The American Historical Review*, janvier 1906, p. 243. — [2] *Journal of theological Studies*, juillet 1905, p. 522. — [3] *Month*, août 1905, p. 129. — [4] *Croagh Patrick*, dans le *Month*, novembre 1905, p. 449. — [5] *The American catholic Quarterly Review*, janvier 1905.

glaises sur la sépulture, l'auteur, John R. Fryar, rappelle quelques usages : le chandelier en triangle, les croix, etc., et certaines coutumes barbares ou superstitieuses [1].

— Continuation d'une discussion courtoise entre T. Davies Pryce et Ella S. Armitage sur l'origine normande des *castles* ou châteaux forts en Angleterre [2].

— James F. Baldwin étudie le *Conseil du roi* et nous donne quelques détails sur son organisation intérieure (au XIVe siècle et plus tard), sur le serment, le salaire des membres, les dépenses, la Chambre du conseil, le secrétaire [3].

— Le livre de dom Gasquet sur *Henri III et l'Église* que nous avons étudié dans notre courrier anglais a fait l'objet d'un article du Rev. F. E. Ross, qui expose et discute sur certains points les vues de l'auteur [4].

— L'*Apologiste pour Henri VIII,* dont il est question dans l'article du Rev. John Gerard, est le professeur Pollard. Dans son histoire de Henry VIII, qui est une véritable apologie, on relève plusieurs erreurs et un défaut général de critique qui ne servira sûrement pas à fortifier sa thèse [5].

— C'est sous le règne d'Élisabeth que commencèrent à se préciser certaines questions de droit public. On lira avec intérêt l'article consacré à ce sujet par le professeur Ed. P. Cheyney, qui montre comment dans la rivalité, puis dans la lutte entre l'Angleterre et l'Espagne furent impliquées diverses affaires de ce genre, dont les juristes du temps cherchèrent la solution [6].

— Le professeur Wilbur C. Abbott commence, dans la *Revue historique anglaise,* une étude intéressante et détaillée sur le *Long Parlement de Charles II* [7].

— *Le courtisan de Jacques II* dont il est question dans l'article de lady Burghclere, c'est Thomas Bruce, comte d'Ailesbury. Il est peu de carrières de courtisans plus mouvementées, plus dramatiques même, et les *Mémoires* de Thomas que l'auteur met à contribution sont une des pages les plus vivantes du règne de Jacques II. Lady Burghclere se sert aussi dans son article d'un livre récent sur Jacques II qui a fait un certain bruit en Angleterre, *The adventures of king James II of England* (avec une introduction par dom Gasquet, Longmans, 1904 [8]).

[1] *Ecclesiastical Review,* nov. 1905, p. 447. — [2] *English Historical Review,* oct. 1905, p. 703. — [3] *English Historical Review,* janvier 1906, p. 1. — [4] *Dublin Review,* oct. 1905, p. 225. — [5] *The Month,* nov. 1905, p. 474. — [6] *The English Historical Review,* oct. 1905, p. 659 : *International Law under queen Elizabeth.* — [7] Numéro de janvier 1906, p. 21. — [8] L'article de lady Burghclere est dans la *Quarterly Review,* oct. 1905, p. 548.

— Un autre ouvrage historique récent qui a eu, en Angleterre, du retentissement, c'est celui de H. Wilkins, *Mrs. Fitzherbert and George III* (2 vol., Longmans, 1905). Il est peu de romans qui, par les plus ingénieuses fictions, arrivent à l'intérêt poignant, varié et dramatique de cette page d'histoire. Après plus de soixante-dix ans, certaines lettres de Mrs. Fitzherbert, confinées dans le secret d'une maison de banque, ont enfin, par permission royale, été remises en lumière. La mémoire de la malheureuse femme est réhabilitée. Plusieurs revues, *le Tablet*, *le Month*, *l'American Review*, d'après le livre de Wilkins, ont exposé le sujet à leurs lecteurs. Nous signalons en note les principaux [1].

— Un titre comme celui-ci : *Lord Bacon as a poet*, qui paraît en lui-même bien inoffensif, fera dès l'abord sursauter un critique anglais, qui aura peur de se trouver transporté, une fois de plus, dans la question désormais jugée de l'authenticité des pièces de Shakespeare. L'auteur, tout en essayant de prouver que Bacon avait un génie poétique, et que, après tout, il ne serait pas si impossible qu'il fût l'auteur des pièces de Shakespeare, n'abuse pas trop de notre patience et ses conclusions modérées laisseront dormir en paix les amis de Shakespeare [2].

— *Horace Walpole* est une étude du célèbre homme d'État d'après sa correspondance [3].

— Autre étude du même auteur, A. Sillard, sur *George Canning* [4].

— Signalons quelques autres études biographiques : *Creighton et Stubbs* (deux historiens modernes) [5]; *Jorres* [6]; *Fanny Burney (Mme d'Arblay)* [7]; un article très remarqué de la *Nouvelle Revue de Dublin* sur *Manning et Gladstone*, d'après une biographie de Manning qui va bientôt être livrée au public [8]; des études sur divers points du système de *Newman*, qui continue, de ce côté-ci de la Manche comme de l'autre, d'être à l'ordre du jour [9].

— Le centenaire de *Trafalgar* a donné occasion à deux études historiques [10]; enfin, plusieurs études d'histoire locale, notamment dans l'*English historical Review*, sur Orwell, Malmesbury, Abingdon Abbey, Godmundes laech, etc.

[1] *Mrs. Fitzherbert Vindication*, par John J. O'Shea, *American catholic Quarterly Review*, janvier 1906, p. 1. Dans le *Month*, le P. Thurston cherche les héritiers du royal mariage. Numéro de janvier 1906, p. 1. Le *Tablet* a publié aussi quelques articles sur le sujet. On sait que lady Fitzherbert était catholique. — [2] Dans *American catholic Quart. Review*, janvier 1906, p. 91. — [3] *Dublin Review*, juillet, octobre 1905 et janvier 1906. — [4] *The Month*, oct. 1905, p. 382. — [5] *Ibid.*, janvier 1906, p. 30. — [6] *Church Quarterly Review*, oct. 1905, p. 134. — [7] *Dublin Review*, octobre 1905, p. 357. — [8] *Quarterly Review*, janvier 1906, p. 89. — [9] *Dublin Review*, janvier 1906, p. 41. — [10] L'une : *Nelson et Napoléon en 1805*, dans *Dublin Review*, oct. 1905, p. 272 ; l'autre : *Centenaire de Trafalgar*, *Quarterly Review*, oct. 1905, p. 611.

Les martyrs anglais sous la réforme. — Nous n'avons à mentionner sur ce sujet que deux études sur *Campion;* la première, qui est détaillée, a surtout pour objet l'*Histoire d'Irlande* de Campion et l'auteur de ces articles, le Rev. I. H. Pollen, s'efforce de démontrer comment on peut expliquer la sévérité de quelques jugements de Campion sur l'Irlande [1].

Protestantisme. — A signaler un bon travail sur l'attitude, souvent discutée et assez difficile à définir, d'*Érasme* en face de la Réforme [2], et une longue et soigneuse étude sur *Sir John Oldcastle*, un protestant d'avant la Réforme, un Lollard du commencement du xv[e] siècle, dont la carrière était assez mal connue [3]. Et un article sur les *Propos de table de Luther* [4].

Histoire contemporaine. — L'expédition anglaise au Thibet et les découvertes qu'elle a entraînées devaient naturellement faire éclore en Angleterre un certain nombre de livres sur ces contrées. On les trouvera, habilement présentés, dans un article de la *Quarterly Review*, sur le *Bouddhisme du Thibet* [5].

— Le Japon et la Russie devaient avoir aussi leur place dans les revues anglaises. Non seulement on a étudié les campagnes de la dernière guerre, comme la *Bataille navale sur la mer du Japon* [6], ou la situation respective des deux États [7], mais encore on nous a révélé des faits intéressants sur la situation de l'Église catholique au Japon et son avenir [8]. Sur la Russie, nous citerons encore un article sur les *anciens monastères* de ce pays [9] et une étude sérieuse sur le *Catholicisme en Russie de 1796 à 1825 et de 1825 à 1855* [10].

— A lire sur l'Afrique du Sud et le gouvernement de *Lord Milner*, l'article de la *Quarterly Review* [11]; dans la même revue, l'article sur la *Suède et la Norwège* [12]; enfin sur *Les catholiques aux États-Unis*, l'article de dom Gasquet [13].

— Le numéro de janvier de la *Dublin Review*, qui contient ce dernier travail, a été, comme nous l'avons dit, une sorte de numéro programme. L'abbé Dimnet, connu déjà par d'autres travaux sur la

[1] *The Month*, décembre 1905 et février 1906. L'autre étude : *An error in Simpson's Campion*, est dans le *Month* de juin 1905, p. 592. — [2] *Erasmus and the Reformation*, dans *Quarterly Review*, octobre 1905, p. 411. — [3] Deux articles par W. T. Wangh, dans l'*English Historical Review*, juillet et octobre 1905. — [4] *Ecclesiastical Review*, janvier 1906. — [5] Numéro de juillet 1905, p. 192. — [6] *Quarterly Review*, juillet 1905, p. 297. — [7] *Japan and Russia*, *American catholic Quarterly Review*, octobre 1905, p. 625. — [8] *Experiences of a missionary bishop in Japan*, *Ecclesiastical Review*, octobre, novembre, décembre 1905; *The future conversion of Japan to the catholic Faith*, *ibid.*, janvier 1906, p. 42. — [9] *Ecclesiastical Review*, décembre 1905. — [10] Articles de Th. Shahan, dans *American catholic Review*, juillet 1905, p. 533, et octobre 1905, p. 720. — [11] Numéro de juill. 1905, p. 277. — [12] Même numéro, p. 262. — [13] *Dublin Review*, janv. 1906, p. 79.

littérature anglaise, y a donné un article sur l'Église en France qui rectifiera bien des idées fausses parmi les lecteurs anglais [1].

HISTOIRE LITTÉRAIRE, ART CHRÉTIEN ET ARCHÉOLOGIE. — L'espace qui nous est strictement ménagé ne nous permet que de citer quelques articles qui concernent l'histoire littéraire ou les arts : en première ligne, un article du docteur Barry sur la *Critique littéraire en Europe depuis Aristote jusqu'à Sainte-Beuve* [2]; un autre sur la *Critique de Shakespeare* [3]; *Henry VIII considéré comme poète* [4]; *L'activité littéraire de l'empereur Maximilien Ier* [5]; *Les derniers critiques littéraires en France* [6]; *Burns Jones,* peintre récent d'un grand renom [7]; *Swinburne,* poète et critique [8]; *Hazlitt et Lamb* [9]; *Les idées de Richard Wagner* [10]; *Les romans exotiques en Angleterre* [11]; *Lamennais* [12]; *Schiller* [13].

— L'article de H. Stuart Jones sur l'*art sous les empereurs romains* résume les derniers travaux sur ce sujet, et essaie de déterminer les influences classiques sur les origines de l'art chrétien [14]; nous attirons volontiers l'attention sur un autre article plus spécialement consacré à ce sujet, d'autant qu'on y discute une théorie toute récente de Richter qui, si elle était admise, serait de nature à faire une petite révolution dans l'histoire de l'art chrétien primitif et de l'archéologie chrétienne ; il ne s'agit de rien moins que de reporter la composition des principales *mosaïques de Sainte-Marie Majeure* au second siècle [15].

— C'est au titre d'archéologie que nous citerons encore un article de M. Edmond Bishop sur l'*autel chrétien,* qu'un lecteur français n'irait pas apparemment dénicher dans la *Downside Review* [16]; on y retrouvera l'originalité d'idées et la finesse du savant liturgiste.

— Nous signalons volontiers aussi l'article du Rev. Thurston sur les *grandes antiennes de l'Avent* [17].

F. CABROL.

[1] *Dublin Review*, p. 176. — [2] *Quarterly Review*, juillet 1905. — [3] *Ibid.*, p. 221. — [4] *The Month*, sept. 1905, p. 239. — [5] *American historical Review*, oct. 1905. — [6] *Quarterly Review*, octobre 1905, p 359. — [7] *Church Quarterly Review*, juillet 1905, p. 333. — [8] *Quarterly Review*, octobre 1905, p. 525. — [9] Même revue, janvier 1906, p. 162. — [10] Même revue, juillet 1905, p. 73. — [11] *The romance of the Outlands*, même revue, juillet 1905, p. 47. — [12] *American catholic Quarterly Review*, janv. 1906. — [13] Même revue, juillet 1905, p. 436. — [14] *Quarterly Review,* janvier 1906, p. 111. — [15] *Classic Christian art : the Mosaïcs of S. Maria Maggiore*, dans *Church Quarterly Review*, oct. 1905, p. 84. — [16] Numéro de juillet 1905. L'article a, du reste, été tiré à part, et j'en reçois au dernier moment un deuxième tirage avec l'addition d'une riche bibliographie. — [17] *The Month*, décembre 1905, *The Great Antiphons herald of Christmas*, p. 616. C'est par suite d'une petite erreur de traduction que l'auteur m'attribue d'avoir, dans un article sur l'*Avent*, reculé la composition de ces antiennes après le IXe siècle. En réalité, je réservais la question.

III. — PÉRIODIQUES ITALIENS

Les Babyloniens ont-ils connu le sabbat, et celui-ci leur a-t-il été emprunté par les Hébreux? M. Mellini montre [1] les obscurités dont est encore enveloppée cette question, les différences qui existent entre les coutumes où l'on a cru voir un sabbat babylonien et l'observance hébraïque, l'incertitude du mot assyrien *sha-bat-tim*. Il conclut ainsi : « En tout cas, babylonien ou judaïque dans son origine, le sabbat des Hébreux a pris dans l'histoire des caractéristiques tout à fait siennes, et, comme toute autre institution élaborée par les Hébreux, a été purifié et tourné au culte de l'Éternel. Certainement, sans la persévérance du sabbat, l'esprit religieux se serait facilement dispersé : ravivé, au contraire, dans les réunions hebdomadaires, il s'est maintenu dans le peuple à travers mille vicissitudes, et des Hébreux aux premiers chrétiens, transformé, méconnaissable, mais, au fond, toujours le même, il est venu jusqu'à nous. »

— Le même assyriologue consacre un article [2] très intéressant à établir, contre Delitzch, que les Babyloniens et les Assyriens apparaissent, dans l'histoire et dans la littérature, comme des peuples polythéistes; que tout au plus s'élevèrent-ils, à certaines époques, jusqu'à l'énothéisme, c'est-à-dire la prédominance d'un dieu sur les autres; mais qu'ils n'atteignirent jamais ce monothéisme absolu, auquel parvinrent les Hébreux.

— Parmi les nombreux travaux auxquels a donné lieu depuis cinq ans l'incendie de Rome sous Néron (voir *Revue*, t. LXXIII, p. 341 et suiv.), l'un des plus courts, mais non des moins intéressants, a été publié par M. Ramundo [3]. Il n'apporte point de lumières nouvelles sur une question qui demeurera toujours obscure; mais écartant, par des arguments dignes d'attention, l'hypothèse tant de fois réfutée de M. Pascal, et celle que vient de soutenir avec une si grande abondance d'érudition M. Profumo, il reconnaît « comme claires et évidentes » l'innocence des chrétiens, celle de Néron, et la cause purement fortuite de l'incendie.

— Malgré les objections de Mgr Lugari, aucun érudit ne doute plus que le Vatican ait été le lieu du martyre de saint Pierre. Après le P. Grisar (voir *Revue*, t. LXXIX, p. 248), M. Marucchi vient de le dé-

[1] *Il Sabato presso i Babilonesi*, dans *Rivista storico-critica delle Scienze teologiche*, novembre 1905, janvier 1906. — [2] *Il monoteismo nei cuneiformi*, dans *Rivista storico-critica delle Scienze teologiche*, mars 1906. — [3] *Nerone e l'incendio di Roma*, dans *Archivio della Società romana di Storia patria*, fasc. 3-4 de 1905.

montrer encore une fois [1]. Son long article résume des preuves déjà acquises : on lira surtout avec intérêt la dernière partie, dans laquelle il montre que la prétendue tradition du Janicule n'a pas d'attestation antérieure au xv[e] siècle, et que les meilleurs connaisseurs de la Rome chrétienne au xvi[e] et au xvii[e], Onofrio Panvinio, Antonio Bosio, Alfarano, Severano, Aringhi, Vignoli, Dionisio, le cardinal Borgia (auteur de la *Vaticana confessio B. Petri*) l'ont toujours combattue.

— M. Marucchi [2] étudie de nouveau la catacombe de Commodilla, sur la voie d'Ostie (voir *Revue*, t. LXXVIII, p. 311). Il s'efforce de démontrer, contre Mgr Wilpert et le P. Bonvenia, que les martyrs Félix et Adauctus y reposèrent non seulement dans la même crypte, mais aussi dans le même tombeau, qui occupe le fond de la crypte. Le tombeau de martyr situé vers l'entrée de celle-ci et voisin d'une peinture représentant la *traditio clavorum* serait non, comme on l'a dit, celui d'Adauctus, mais celui de Nemesius. Ici M. Marucchi place une dissertation intéressante sur une inscription en l'honneur du martyr Nemesius, qu'il me paraît démontrer par de bonnes raisons être le saint du cimetière de Commodilla, et non, comme l'avait pensé M. de Rossi, son homonyme de la voie Latine. Il recherche ensuite l'emplacement le plus probable du tombeau d'une autre martyre de la catacombe, sainte Emerita, et croit le voir au fond de la paroi même à laquelle il vient d'assigner les sépultures réunies de Félix et Adauctus. La fin de l'article est relative aux inscriptions découvertes dans les fouilles du cimetière de Commodilla, de novembre 1904 à mai 1905. Quelques-unes portent des dates consulaires : 361, 385, 386, 395. Plusieurs rappellent l'achat de l'emplacement sépulcral. L'une contient une phrase touchante, qui semble faire allusion au baptême ardemment désiré par une défunte : *petivit a Domino....* (et gratiam per)*cepit et ac*(cepit).

— Articles de Mgr Wilpert [3] sur la découverte d'une balustrade de marbre dans le cimetière des Saints-Pierre et Marcellin (décrite naguère par Boldetti, mais attribuée par erreur au cimetière de Prétextat); — de M. Bacci [4] sur des notes manuscrites du xvii[e] siècle, relatives à une fresque du iv[e] siècle (Orphée charmant les bêtes) encore existant dans la catacombe de Domitille; — de M. Muñoz [5], sur un groupe de

[1] *La crocifissione di S. Pietro in Vaticano ;* dans *Nuovo Bullettino di archeologia cristiana*, 1905, p. 135-180. — [2] *Ulteriori osservazioni sulle tombe dei martiri nel cimitero di Commodilla ed ultime scoperte ivi fatte*, dans *Nuovo Bullettino di archeologia cristiana*, 1905, p. 5-66. — [3] *Scoperta di un cancello marmoreo nel cimitero di SS. Marco e Marcellino*, dans *Nuovo Bull. di arch. crist*, 1905, p. 66-70. — [4] *Memorie relative ad un affresco del IV secolo nel cimitero di Domitilla ; ibid.*, p. 71-78. — [5] *Sarcophagi asiatici ? ibid.*, p. 79-102.

sarcophages très ornés, dans lesquels on a reconnu, sans preuves suffisantes, des œuvres d'Asie Mineure.

— La basilique et le cimetière du martyr saint Valentin, sur la voie Flaminienne, ont été explorés en 1888 par M. Marucchi. Parmi les fragments d'inscriptions alors découverts, il y avait deux petits débris d'une inscription damasienne; un plus gros morceau a été découvert en 1905. M. Marucchi consacre à cette inscription une étude intéressante [1], dans laquelle il propose diverses restitutions, naturellement fort hypothétiques. Il publie ensuite plusieurs épitaphes retrouvées dans le cimetière non souterrain; quelques-unes portent des dates consulaires : 363, 371, 386, 447, peut-être 459. L'épitaphe de 363 est du mois de septembre, par conséquent postérieure à la mort de Julien l'Apostat; elle lui donne le titre de *divus :* DIVO IVLIA(*no*) III (*et Sallustio c*)ONSVLIBVS. Les chrétiens donnaient sans scrupule le titre de *divus*, qui avait perdu toute signification religieuse, aux empereurs morts, et ne refusaient pas de dater du règne de leurs persécuteurs. Voir un autre exemple, pour le règne de Julien, dans de Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n° 164, p. 90 [2].

— Des peintures du VI[e] au X[e] siècle ont été découvertes, à la fin de 1904, dans l'oratoire souterrain de Santa Maria in Via Lata. Elles sont l'objet d'une étude de M. Cavazzi [3], qui les décrit et fixe leur date. Deux de ces peintures représentent les martyrs romains Jean et Paul; plusieurs autres ont trait au martyre de saint Érasme : on ignore quel lien rattache le culte de ces saints à l'ancienne diaconie de Santa Maria in Via Lata.

— Revenant à l'étude du cimetière de Commodilla, M. le baron Kanzler, secrétaire de la Commission d'archéologie sacrée, décrit un curieux tombeau, orné de fresques du VI[e] siècle, dans lequel il avait d'abord cru voir, contrairement à l'opinion de plusieurs de ses collègues, celui de la martyre Merita [4] ou Emerita. Au sommet, dans une sorte de tympan, était peinte celle ci, en orante: la figure est surmontée de l'inscription *Sca Merita*. A droite et à gauche, sous cette figure, se trouvaient celles des saints Félix et Adauctus : l'image du premier, avec son nom, est en partie conservée. Enfin, au-dessous, l'inscription.... *cujus nomen Deus scit*, semble contenir une allusion à saint Adauctus, dont le vrai nom, d'après sa légende, était resté inconnu. La tombe principale de cette muraille est *in foro*, comme disent les

[1] *Di una sconosciuta iscrizione Damasiana in onore del martire S. Valentino; ibid*, p. 103-122 — [2] Voir mon *Julien l'Apostat*, t. III, p. 299, note 3. — [3] *S. Maria in Via Lata e le recenti scoperte nel suo antico oratorio*, dans *Nuovo Bull. di arch. crist.*, 1905, p. 123-134. — [4] *Di un importante sepolcro dipinto nel cimitero di Commodilla; ibid.*, p. 181-190.

archéologues italiens, c'est-à-dire creusée en profondeur, et non horizontalement.

— Dans un *cubiculum* de la région souterraine qui s'étend entre la voie Appienne et la voie Ardéatine, et forme le prolongement du cimetière de Calliste, Mgr Wilpert avait reconnu la basilique sépulcrale du pape Damase. M. Marucchi expose[1] les motifs qui l'empêchent d'accepter cette opinion, et aussi ceux qui ne lui permettent pas de voir, avec le savant prélat, dans une chambre voisine la sépulture des martyrs Marc et Marcellien. Il serait tenté de voir plutôt, dans ce dernier sanctuaire, le *cubiculum* des « martyrs grecs, » dont M. de Rossi a publié les Actes au tome III de la *Roma sotterranea* et avait vainement cherché la sépulture.

— Les inscriptions chrétiennes avec indications topographiques sont rares. M. G. Schneider[2] étudie un fragment d'épitaphe où se lit la mention *inter duos pontes*, c'est-à-dire la mention de l'Ile sacrée du Tibre, et le rapproche d'autres épitaphes donnant aussi l'adresse du défunt. Sur la rue *inter duos pontes*, qui, entre la tête du pont Fabricius et la tête du pont Cestius, traversait l'île de part en part, voir M. Besnier, *L'île Tibérine dans l'antiquité*, p. 120.

— La *Passio SS. Marcelli, tribuni, Petri, militis, et aliorum martyrum* a été considérée par plusieurs comme un document digne de foi. Elle était primitivement en grec ; il n'en existe plus que la traduction latine, publiée dans les *Acta SS.* (au 13 août). M. Pio Franchi de' Cavalieri[3] soumet cette pièce à la pénétrante analyse critique qui lui est habituelle, et démontre qu'elle est notablement postérieure aux persécutions, et ne contient que des lieux communs mêlés d'erreurs.

— M. G. Zattoni démontre sans peine le caractère fabuleux de la Passion de saint Apollinaire de Ravenne, œuvre de la dernière moitié du VII[e] siècle[4]. Il agrandit son sujet par l'étude de l'évangélisation de l'Italie septentrionale. Le christianisme s'y propagea tardivement. Mais les Romagnes tiennent une place intermédiaire entre l'Italie du nord, où l'épiscopat ne paraît guère avant le III[e] siècle, et l'Italie centrale et méridionale, où, bien avant cette époque, il est extrêmement répandu. On remarquera que ce n'est pas à Ravenne, mais dans son port, Classis, distant de cinq kilomètres, qu'il y a d'abord des

[1] *Discussione critica sul luogo recentemente attributo ai sepolcri del papa Damaso e dei martiri Marco e Marcelliano presso la via Appia ; ibid.*, p. 191-230. — [2] *Di un frammento d'iscrizione cristiana con indicazione topografica ; ibid*, p. 231-235. — [3] *Della « Passio SS. Marcelli tribuni, Petri militis, et aliorum mm.; » ibid*, p. 237-272. — [4] *Il valore storico della « Passio » di S. Apollinare e la fondazione dell' episcopato a Ravenna e in Romagna*, dans *Rivista storico-critica di Scienze teologiche*, octobre 1905, mars 1906.

chrétiens. Le cimetière de Classis a été jugé par M. de Rossi appartenir au temps des persécutions. C'est là, et non à Ravenne, que ses évêques furent enterrés jusqu'à la fin du IVe siècle. Cependant le christianisme n'y vint pas seulement par mer, et par relations avec l'Illyrie ou l'Orient : M. Zattoni soutient avec raison, contre M. Harnack, que Rome fut le principal agent de la diffusion du christianisme en Occident.

— Le P. Fedele Savio s'est occupé à plusieurs reprises des Passions des martyrs de Milan : celles des saints Nazaire et Celse, qu'il juge du Ve siècle ; des saints Gervais et Protais, qu'il attribue à la seconde moitié du même siècle ; des saints Fidèle, Alexandre, Carpophore, qu'il recule jusqu'au VIIIe siècle, comme celle des saints Faustinus et Jovita (voir *Nuovo Bull. di arch. crist.*, 1898, p. 153 ; *Analecta Bollandiana*, 1896, p. 1 ; 1902, p. 29). Il vient d'étudier [1] celle des saints Victor, Nabor et Félix. Elle est postérieure à la fin du IVe siècle, car saint Ambroise, qui parle de ces saints comme de soldats martyrisés sous Dioclétien, ne l'a pas connue ; probablement même est-elle postérieure aux premières années du VIe, car Ennodius, qui composa un discours en l'honneur de saint Victor, ne fait aucune allusion aux récits qu'elle renferme. La Passion primitive, qui comprenait à la fois les Gestes des saints Nabor, Félix, Victor, Firmus et Rusticus, et d'où fut tirée plus tard une Passion particulière de saint Victor, paraît être seulement de la fin du VIIe siècle. A signaler une très intéressante dissertation sur l'*hortus Philippi*, qui fut probablement, ainsi que le font supposer de nombreuses inscriptions, une *area* de la famille milanaise des Valerii, donnée par un membre chrétien de celle-ci à l'Église, devenue le cimetière, et confisquée pendant la persécution de Dioclétien.

— Après l'assassinat de Valérien III et l'usurpation d'Eugène, saint Ambroise quitta Milan pour ne point s'y rencontrer avec l'usurpateur. Il séjourna d'abord à Bologne, où il prit part, avec l'évêque Eusèbe, à la découverte des reliques des martyrs Vital et Agricola. Puis il se rendit à Florence. C'est son séjour dans cette ville qu'étudie M. Ristori [2]. Florence, à ce moment, était sans évêque. Ambroise y consacra l'église de saint Laurent, construite par une pieuse veuve, Juliana ; le discours qu'il prononça à cette occasion est devenu son traité *Exhortatio virginitatis*. De Florence, Ambroise écrivit à l'empereur Eugène pour lui reprocher ses concessions au parti païen. Plusieurs autres lettres furent envoyées de Florence par Ambroise,

[1] *I santi martiri di Milano*, dans *Rivista di Scienze storiche*, octobre, novembre 1905, mars 1906. — [2] *Della venuta e del soggiorno di S. Ambrogio in Firenze*, dans *Archivio Storico Italiano*, 4e fasc. 1905.

parmi lesquelles l'épître à Sabinus, contenant l'éloge de Paulin de Nole. Quand celui-ci, au commencement de 394, vint d'Espagne en Italie, saint Ambroise le reçut à Florence. Le saint évêque ne quitta Florence, pour rentrer à Milan, qu'en août 394, après le départ d'Eugène, peu avant la défaite de l'usurpateur à Aquilée.

— Le comte Humbert aux Blanches Mains fut-il connétable du royaume de Bourgogne? M. de Manteyer, dans son étude sur les *Origines de la maison de Savoie en Bourgogne*, a répondu négativement[1]. La seule pièce qui ait fait naître cette question est une charte d'Aoste, de 1032, relative à un échange de terres entre le comte et le monastère de Saint-Bénigne : il y est question d'un champ « de beneficio Costabile. » M. de Manteyer avait soutenu que cette expression signifiait, non pas « le fief du connétable, » mais « le fief d'un homme nommé Costabilis, » dépendant du comte Humbert. L'opinion contraire a été défendue dans l'*Archivio storico Italiano*, 1905, 1er fascicule, pages 3-15, par M. Labruzzi. Aujourd'hui, M. L. Schiaparelli confirme dans le même recueil les conclusions de M. de Manteyer, en faisant remarquer que l'acte de 1032, étudié d'après le facsimilé qu'en a publié Mgr Duc, dans son *Cartulaire de l'évêché d'Aoste*, mentionne la signature de Costabilis : « Costabile firmavit. » Il s'agit donc bien là d'un homme, et non pas d'un titre.

— Il existe une « question de Cavalca, » c'est-à-dire que plusieurs critiques des XVIIIe et XIXe siècles prétendent enlever à Domenico Cavalca, dominicain du XIVe siècle, la paternité de ses ouvrages, pour l'attribuer soit à Simone Fidati, soit à Giovanni da Salerno, augustiniens du même temps. M. G. Volpi étudie avec un soin minutieux cette petite querelle d'histoire littéraire, et me paraît démontrer que les ouvrages dont il s'agit, très intéressants au point de vue de la prose italienne du moyen âge, sont bien de Cavalca[2].

— M. G. Arrias publie un article très important pour l'histoire économique du XIVe siècle, et en particulier pour celle des papes d'Avignon[3]. Il étudie d'abord la source des revenus de la Chambre apostolique à cette époque : la plus grande partie provenait de l'Angleterre, de la Pologne, de la Germanie, de la France; relativement peu de l'Italie. Mais l'Italie, la France et la Flandre en profitaient surtout : l'Italie, à cause des sommes considérables que les papes y faisaient passer pour soutenir les guerres nécessitées par la reprise du patrimoine pontifical; la France, par les acquisitions de denrées qui alimentaient la cour d'Avignon; la Flandre, d'où cette cour faisait

[1] *Il conte Umberto Biancamano fu contestabile del regno di Borgogna?* dans *Archivio Storico Italiano*, 4e fasc. 1905. — [2] *La questione del Cavalca*, dans *Archivio Storico Italiano*, 4e fasc. 1905. — [3] *Per la Storia economica del secolo XIV*, dans *Archivio della R. Società di Storia patria*, fasc. 3-4 de 1905.

surtout venir les étoffes. Avec l'Angleterre et les pays du nord, où l'industrie était encore peu développée, il y avait beaucoup moins d'échanges. La papauté d'Avignon avait, pour le transport des deniers, recours aux banques organisées en compagnies dans plusieurs villes d'Italie : les compagnies florentines eurent d'abord le monopole de ces opérations ; puis, à la suite d'un krach à Florence, celles-ci furent partagées entre les banques de diverses cités, Florence, Asti, Lucques : Venise, occupée du commerce avec l'Orient, ne se mêla pas des affaires financières de l'Occident. Quant à la France et aux autres pays de l'Europe, la banque y est encore très peu développée. On s'explique que les papes aient eu recours ainsi aux offices des banquiers : le transport direct des sommes d'argent eût entraîné des frais énormes et offert de grands risques. M. Arrias analyse les divers types de contrats faits avec les banques. Il passe ensuite en revue les achats de denrées et d'étoffes opérés, comme nous l'avons dit, en France et en Flandre pour le compte de la Chambre apostolique. Il étudie enfin les salaires payés aux artisans d'Avignon. Lors des pestes qui suivirent les années 1348 et 1365, ces salaires augmentèrent de 50 °/₀. A ce propos, l'auteur de l'article réfute, avec beaucoup de force et de raison, les modernes économistes qui considèrent la diminution ou le faible accroissement de la population comme contribuant, de nos jours, à l'élévation des salaires et par conséquent au bien-être général : il montre les différences existant entre l'état économique du moyen âge et le nôtre, et prouve que le néo-malthusianisme ainsi prôné serait une cause de ruine, et non de richesse.

— Le troisième fascicule (1906) de l'*Archivio Muratoriano* (voir *Revue*, t. LXXVIII, p. 320) publie un long article de M. P. Torelli, sur la *Flos Florum*, chronique milanaise rédigée en 1339. On ne la connaissait que par deux manuscrits : dans un troisième, M. Torelli a découvert le nom jusqu'alors ignoré du chroniqueur, Pierre Paul Vicomestati. Il étudie les sources et la valeur de cette chronique, et conclut à l'inutilité de sa publication intégrale, mais à l'avantage qu'offrirait une publication partielle. Le manuscrit qu'il a découvert contient, en appendice, plusieurs documents : une lettre de Barnabé Visconti à son neveu Jean Galéas, comte des Vertus, est un bien curieux spécimen des mœurs violentes et du style emporté des hommes de la fin du XIVe siècle.

— Le rôle de Jean Galéas Visconti, au début du grand schisme d'Occident, est curieux. Le prince milanais réussit à demeurer neutre entre Urbain VI et Clément VII, et, chose plus inattendue, à se maintenir en bons termes avec l'un et l'autre. M. R. Mazocchi publie[1] une

[1] *Lo Scisma d'Occidente e Gian Galeazzo Visconti*, dans *Rivista di Scienze storiche*, juin 1905.

ordonnance rendue par Galéas, tout au commencement du schisme, pour déclarer qu'il gardera la neutralité pendant six mois, dans l'espoir qu'après ce délai l'on connaîtra le pape légitime ; ajoutant d'ailleurs que ses sujets demeurent libres d'avoir leurs préférences, à condition de ne pas les manifester. Cette pièce provient des archives de l'évêché de Tortone.

— « La vieille dame austère qui, dans les premières années du XVIe siècle, demandait pardon à Dieu d'un passé splendidement pécheur, » — c'est-à-dire Vannozza, la mère coupable et pénitente de César et de Lucrèce Borgia, — donna à l'hôpital du Latran les revenus de « l'hôtellerie de la Vache, » près du Campo dei Fiori, en obligeant les administrateurs de l'hôpital à faire faire un tabernacle en argent pour l'image du Sauveur au *Sancta Sanctorum*. Elle consacra en plus à cette œuvre d'art une partie de son écrin. Parmi les pièces qui contiennent la description de celui-ci, et qui se trouvent aux archives du *Sancta Sanctorum*, sont deux listes de joyaux, d'une écriture de femme : serait-ce celle de Vannozza ? Ces listes portent que les bijoux qui y sont énumérés sont donnés en gage. Aurait-elle eu, à un moment de sa vie, besoin d'emprunter ? Quoi qu'il en soit, l'exécution du tabernacle fut confiée à l'un des plus célèbres orfèvres du temps, Caradosso Foppa. Il ne fut point terminé, et l'œuvre inachevée disparut lors du sac de Rome, en 1527, par les soldats de Charles Quint. Quant au service annuel, que Vannozza avait demandé à l'hôpital, on cessa de le célébrer en 1736 ; il fut rétabli quelque temps après, mais définitivement abandonné en 1769. M. P. Fedele a raison de sauver de l'oubli cet épisode de l'histoire d'une des plus célèbres pécheresses de la Renaissance [1].

— Paul Manuce (1512-1574), le second de cette célèbre dynastie d'imprimeurs et d'humanistes, était le plus passionné des cicéroniens. Il n'admettait pas qu'on écrivît ou même que l'on pensât autrement que dans la langue de Cicéron. Après Dante, après Pétrarque, après Boccace, au temps de Machiavel, de Guichardin et de l'Arioste, il méconnaissait les beautés et presque l'existence de la langue italienne. Il ne voyait pas que le latin était devenu une langue morte, et que les hommes ont besoin, pour s'exprimer, d'un organisme vivant, souple, non figé, apte à toutes les acquisitions nouvelles. Quand il mourut, ses amis écrivirent sur sa tombe : « En te pleurant, nous pleurons la langue latine. » C'est un très bon chapitre de la *Querelle des anciens et des modernes* qu'écrit M. C. Marchesi, à propos de cet attardé de grand talent [2]. Et, disons-le en passant, cette disposition

[1] *I Gioeilli di Vannozza*, dans *Archivio della R. Società romana di Storia patria*, fasc. 3-4 de 1905. — [2] *Paolo Manuzio e talune polemiche sullo stile e sulla lingua nel cinque cento*, dans *Nuovo Archivio Veneto*, 1905, p. 240-266.

d'esprit fait comprendre quelques-uns des plus graves défauts de la Renaissance : beaucoup d'humanistes (je ne parle plus de Manuce, qui fut un très honnête homme) s'appliquèrent non seulement à parler, mais à penser comme les anciens, et, sous prétexte de beau littéraire, adoptèrent les idées et les mœurs de leurs modèles païens.

— L'introduction du riz en Italie est-elle due aux Arabes ou aux Vénitiens ? On l'ignore ; mais on sait que le riz y fut cultivé bien avant le XIVe siècle. Cependant, même après 1400, il était encore considéré, en Lombardie, comme un objet de luxe. Néanmoins sa culture se généralisa, car vers la fin du XVe siècle, on voit le riz devenu l'objet d'un commerce d'exportation. Au XVIe siècle, quand la Lombardie passa sous la domination des Français, des Suisses, des Espagnols, le riz y fut frappé de lourds impôts. Les Espagnols portèrent même sur la culture du riz des règlements sévères et presque prohibitifs, parce qu'elle favorisait les fièvres et la malaria. Mais les règlements furent impuissants, et l'on sait quelle place elle tient depuis longtemps dans l'agriculture italienne. Ce qui fera, cependant, beaucoup pardonner aux Espagnols, c'est que le *risotto* (potage au riz), cette gloire de la cuisine milanaise, paraît avoir été inventé par eux : c'est l'unique bien que nous leur devions, s'écrie patriotiquement M. Motta [1].

— Après avoir propagé à Rome la franc-maçonnerie, Cagliostro fut condamné par l'Inquisition, pour impiété, à la peine de mort. Son procès, instruit avec le soin extrême qui distinguait la procédure inquisitoriale, dura près d'une année. La peine de mort ayant été commuée en celle de la prison perpétuelle, le célèbre aventurier fut conduit dans la forteresse de Saint-Léon, près de Pesaro. Il y resta quatre ans, de 1791 à 1795, et y mourut, à peu près fou, le 23 août de cette dernière année. M. G. Sommi raconte [2] le séjour de Cagliostro à Saint-Léon, d'après la correspondance du gouverneur Semproni et du lieutenant Gandini, conservée aux Archives de Pesaro. Ce qui est surtout à retenir, c'est l'humanité avec laquelle les prisonniers étaient traités à cette époque dans les États romains : nourriture saine et abondante, recherchée même (Cagliostro prenait tous les matins son chocolat), soins médicaux, secours religieux, etc. On croirait lire un chapitre de l'histoire de la Bastille.

— Un texte inédit de Joseph de Maistre mérite toujours d'être publié. M. L. Arezio reproduit, d'après les Archives de Cagliari, une

[1] *Per la storia della coltura del riso in Lombardia*, dans *Archivio Storico Lombardo*, déc. 1905. — [2] *Ricordi di Cagliostro a San Leo*, dans *Rivista di Scienze storiche*, juin 1905.

dépêche envoyée de Saint-Pétersbourg au chevalier Ganières, le 26 novembre 1805, par l'illustre diplomate[1]. Elle est écrite au lendemain du traité conclu à Postdam entre les empereurs d'Autriche et de Russie et le roi de Prusse. Joseph de Maistre estime que les intérêts du roi de Sardaigne ne sont point suffisamment sauvegardés. « Depuis plusieurs jours, écrit-il, un courrier napolitain va partir, et ne part point. Mes dépêches étaient prêtes. J'écris donc uniquement pour qu'on ne soit point en peine. Qu'ai-je à dire ? on traite ; mes alarmes recommencent. L'Empereur et le roi de Prusse ont arrêté ensemble les nouvelles propositions à faire à l'heureux usurpateur. Quel coup si on les lui porte ! J'entends bien que le roi est compris dans ces propositions, mais c'est bien différent. Pour peu que les offres de Bonaparte soient tolérables, la coalition se dissoudra. Dès que le premier coup n'a pas été contre lui, il dictera la loi encore une fois. Que puis-je écrire, n'ayant que des regrets et des craintes à exprimer ? Je me tais en maudissant le stupide génie à qui je dois le malheur de connaître la haine. »

— On sait dans quelle gêne, noblement supportée, avait vécu De Maistre, alors qu'il représentait son souverain à la cour de Russie. Sous ce titre : *Un épisode de la vie de Charles-Emmanuel IV*[2], Mme Henriette Cadeddu montre l'état précaire des finances de la maison de Savoie, alors privée de ses États du continent et réduite, par la conquête napoléonienne, à l'île de Sardaigne. Charles-Emmanuel IV avait abdiqué, en 1802, en faveur de son frère Victor-Emmanuel Ier, et s'était retiré à Rome, au noviciat des Jésuites. Ne recevant pas de Cagliari la rente stipulée, et n'ayant plus de crédit chez les Torlonia, Charles-Emmanuel fut obligé, en 1810, de vendre les objets d'art qu'il avait emportés en exil. Le général Miollis, qui gouvernait pour Napoléon les États romains, eut alors une idée chevaleresque : il écrivit à l'Empereur qu'il serait digne de sa gloire de venir au secours du roi Charles-Emmanuel, auquel il fit rendre ses objets vendus, et à qui il offrit une pension de 10,000 fr. par mois. Mais Napoléon ne répondit pas aux ouvertures de son lieutenant, et une seule mensualité fut payée. Le pressant besoin d'argent, et aussi la crainte de mécontenter les Français, avait contraint Charles-Emmanuel d'accepter les propositions de Miollis.

— Les nombreux lecteurs du livre savant et pittoresque de M. Madelin, *La Rome de Napoléon*, parcourront avec un vif intérêt les pages dans lesquelles le P. Rinieri, si bien renseigné sur l'État pontifical de la fin du XVIIIe et du commencement du XIXe siècle, rectifie

[1] *Un dispaccio inedito di G de Maistre*, dans *Archivio Storico Sardo*, fasc. 3 de 1905. — [2] *Archivio Storico Sardo*, fasc. 3 de 1905.

sur divers points de détail, dont quelques uns fort importants, le travail de l'historien français [1].

— Les bouleversements opérés, au commencement du XIX[e] siècle, dans l'Allemagne politique et religieuse (voir *Revue*, t. LXXIX, p. 257-258) rendaient nécessaire la conclusion d'un concordat entre l'Empire et le Saint-Siège. Le P. Rinieri expose [2], d'après la correspondance de Consalvi, les projets divers et contradictoires que la politique mit en avant : concordats séparés avec les divers princes régnants, concordat unique avec l'Empire germanique, concordat avec l'Autriche. La rupture de Napoléon avec Pie VII, en 1809, et la captivité du souverain pontife, mirent fin aux négociations, et la situation de l'Allemagne religieuse ne put être réglée qu'après la chute de Napoléon. — Quoique l'empereur François II fût personnellement bien disposé, et même sincèrement religieux, le joséphisme, allié à la franc-maçonnerie, dominait dans ses conseils. D'après les relations du nonce Severoli, la politique antipapale de l'Autriche était dirigée par plusieurs personnes, formant une sorte de société, et affiliées toutes à la maçonnerie et à l'illuminisme. « L'existence de cette société, écrit le nonce, est un fait indubitable ; elle est l'ennemie du Saint-Siège, et jouit d'une si grande autorité, que, au dire de l'archevêque (de Vienne), les ministres Cobenzl et Colloredo lui font des rapports sur les affaires religieuses. »

— Les *Prisons* de Silvio Pellico ont rendu populaire le nom du comte Confalonieri. M. D. Chiattone publie des documents intéressants sur la vie du conspirateur milanais, avant le procès qui le conduisit au Spielberg [3]. Nous le voyons en continuelle accointance avec les sociétés secrètes. A Londres, en 1818, il se fait recevoir franc-maçon, et il a pour parrain le frère du roi Georges, le duc de Sussex. A Paris, où il fréquente le monde libéral de la Restauration, il obtient que les statuts de la Société des Adelphes lui soient communiqués. A Milan, sa femme, la comtesse Teresa, fait avec lui partie d'une autre société secrète, la « Société romantique, » à laquelle appartiennent également plusieurs grandes dames, et des hommes tels que Pellegrino Rossi et lord Byron. En 1819, le principal objet de Confalonieri, de Teresa et de leurs amis politiques est d'introduire dans le nord de l'Italie le nouveau système de l'enseignement mutuel, destiné dans leur pensée à supplanter les modes traditionnels

[1] *La Roma di Napoleone*, dans *la Civiltà cattolica*, 7 avril 1906. — [2] *Il Concordato germanico e l'andata a Parigi di Pio VII* (1803-1805); *Dopo fallito il Concordato germanico. Epilogo*, dans *la Civiltà cattolica*, 2 décembre 1905, 17 janvier 1906. — [3] *Nuovi documenti su Frederico Confalonieri per le sue relazioni intime e patriottiche prima del processo*, dans *Archivio Storico Lombardo*, 1906, p. 47-114.

d'enseignement, et à devenir un moyen de propagande des idées nouvelles : leurs efforts échouent devant l'opposition du gouvernement autrichien et même du gouvernement piémontais. Détail piquant, ces menées incessantes d'un des plus ardents ennemis de la domination autrichienne en Italie sont traversées par une intrigue des plus tendres nouée avec la femme de l'ambassadeur d'Autriche à la cour de Naples.

— Depuis longtemps les Bénédictins d'Italie désiràient posséder une *Revue* d'histoire. La première pensée en était venue, en 1844, à dom Tosti, qui avait rêvé de publier au Mont-Cassin un organe périodique auquel collaboreraient les écrivains les plus illustres de la péninsule — Balbo, Gioberti, Cibrario, Pellico, Manzoni, Cantù, Rosmini, etc., — et qui « ouvrirait la voie à une renaissance catholique et papale de la civilisation en Italie. » Le rêve s'évanouit avec les beaux jours, pleins d'allégresse et d'espérance, qui avaient marqué le commencement du pontificat de Pie IX. En 1891, un autre bénédictin du Mont-Cassin, dom Amelli, conçut le projet de fonder une « Revue internationale des études bénédictines, » qui travaillerait à faire refleurir, parmi le clergé et les laïques de l'Italie, « les grandes études historiques, bibliques, patristiques, liturgiques, hagiographiques et littéraires, par lesquelles se signalent à l'étranger les érudits protestants; revue assez vaste pour tenir lieu, à elle seule, de beaucoup d'autres. » L'idée, cette fois encore, n'eut pas de suite. Le recueil qui se publie aujourd'hui à Rome paraît avoir un objet beaucoup plus modeste et plus précis : la nouvelle *Rivista Storica Benedittina* sera consacrée à l'histoire religieuse et littéraire des diverses branches de l'ordre bénédictin. Parmi les articles remarquables de son premier numéro (mars-avril 1906), je signalerai celui du P. Lugano sur « les fondateurs de Montoliveto et la confrérie des *Disciplinati della Scala* à Sienne, » à propos d'un épisode de la vie de saint Bernardin, et celui de M. l'abbé E. André « sur le *De Imitatione Christi,* » étude très curieuse sur la manière dont fut composée l'*Imitation*.

PAUL ALLARD.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

I. — HISTOIRE GÉNÉRALE

Esquisse d'une philosophie de la religion d'après la psychologie et l'histoire, par A. Sabatier. Paris, Fischbacher, s. d., in-8 de xvi-419 p.

Le fameux ouvrage d'A. Sabatier, ancien doyen de la Faculté de théologie protestante de Paris, est arrivé en peu de temps à sa huitième édition. Sabatier fut chef d'école, et cet ouvrage fut comme le Manifeste destiné à propager ses idées religieuses. On sait qu'il créa un mouvement qui émut même certains milieux catholiques, et qu'il provoqua de grandes discussions. Cette esquisse ne se rattache à notre *Revue* que par son côté historique, car, comme le titre l'indique, elle prétend expliquer la religion, en partie du moins, par l'histoire. Comme cette édition est un simple tirage, il serait superflu de lui consacrer un examen critique détaillé. Qu'il nous suffise de rappeler les qualités des publications d'A. Sabatier : elles se distinguent par un style brillant, une forte pénétration et un grand souffle de piété. Malheureusement, l'auteur réduit le christianisme à un *minimum* trop restreint. Jésus n'aurait enseigné qu'une religion intérieure, une religion de l'esprit. C'est surtout par cette thèse qu'il est en opposition avec toute l'histoire du christianisme; car aussi loin que l'on remonte dans l'histoire de l'Église, on constate l'existence d'une autorité qui gouverne la société fondée par Jésus-Christ. Aussi l'histoire de l'Église condamne la théorie de Sabatier, et prouve que le Sauveur a institué une autorité visible et permanente. Une observation. C'est aux scolastiques que les « théologiens réformés » ont emprunté la définition de la Providence devenue classique : « une création continue, » p. 321.

V. Ermoni.

Histoire de la théologie positive. T. II, par J. Turmel, Paris, Beauchesne, 1906, in-8 de xvi-440 p.

M. l'abbé Turmel est un travailleur infatigable. Le second volume de son *Histoire de la théologie positive* nous conduit du concile de Trente au concile du Vatican. Et encore ce volume n'épuise pas toute la matière; il ne traite que deux questions : l'Église et la papauté. Il est vrai que ces deux questions ont acquis, depuis l'apparition du protestantisme, une importance de premier ordre. On peut même dire qu'elles forment l'objet de la controverse catholico-protestante; aussi constate-t-on que tous les efforts de l'attaque et de la

défense se sont portés sur ce point. Sous le point de vue doctrinal, la Réforme fut à la fois plus habile et plus radicale que les hérésies antérieures. D'ordinaire, chaque hérésie a attaqué un dogme particulier. La Réforme porte la sape à la base même de l'édifice théologique : quelle est la règle suprême de la foi ? quelles sont les prérogatives du Souverain Pontife ? C'est presque l'unique problème de la théologie des temps modernes.

M. Turmel nous retrace les phases successives de l'histoire de chacun de ces deux problèmes. Avec lui, on est toujours en bonne compagnie, car le guide connaît parfaitement la région qu'il explore. On assiste à l'évolution de la tactique. L'orthodoxie varie ses réponses au fur et à mesure que le protestantisme change ses positions. On creuse davantage les fondements sur lesquels repose la croyance chrétienne, et l'on repousse avec honneur tous les assauts de l'ennemi. Bellarmin surtout a été le grand champion du catholicisme. M. Turmel est fortement documenté sur ces graves débats ; il connaît toutes les manœuvres des deux partis ; et l'on éprouve une très vive satisfaction à le suivre dans la description de la lutte. De ce travail long et pénible sont sortis deux traités : celui des *Lieux théologiques* et celui de l'*Église*. Par l'exactitude des détails et l'étendue des informations, le dernier volume de M. Turmel sera d'une grande valeur pour la collection de la maison Beauchesne ; ajoutons qu'il est indispensable à tous ceux qui veulent entreprendre une sérieuse étude de la théologie positive depuis le concile de Trente jusqu'à notre époque. M. Turmel a d'autant plus de mérite qu'il travaille dans des conditions qui ne sont pas très favorables aux recherches d'érudition Dans une ville de province on n'a pas, d'ordinaire, tout le matériel nécessaire aux œuvres de haute science. En lisant M. Turmel, on ne soupçonnerait cependant pas une telle situation. Ce m'est donc un devoir de justice de recommander vivement ce second volume aux lecteurs de la *Revue*.

En rendant compte du premier volume, j'avais formulé une réserve. Je me plais à la réitérer. Le savant ecclésiastique de Rennes n'a pas donné — je ne sais pas pourquoi — au domaine de la théologie positive toute la largeur qu'il comporte. Il s'est confiné dans l'Écriture sainte et les Pères. Sans doute, à un point de vue tout particulier, l'Écriture et les Pères sont les deux grands luminaires de la théologie positive ; mais ils ne la constituent pas intégralement. Les symboles, les formulaires de foi, les définitions des conciles et même certaines constitutions dogmatiques des papes doivent entrer comme matériaux dans la construction de l'édifice de la théologie positive. La chose est d'autant plus intéressante pour l'histoire et importante pour le théologien, que les premiers rudiments de symboles remontent à une très haute antiquité et qu'ils nous apportent comme la première expression ou la première ébauche de la pensée chrétienne. M. Turmel nous a promis de perfectionner de plus en plus son œuvre. Qu'il comble cette lacune et il se sera acquis un nouveau titre à notre reconnaissance. Il ne doit pas être embarrassé pour le faire, car je présume qu'il a encore des documents en réserve dans ses cartons.

V. Ermoni.

Storia universale della Chiesa (del card. G. Hergenröther). Quarta edizione rifusa da Mgr G. P. Kirsch, traduzione italiana del P. Enrico Rosa, S. J. Volume III. Firenze, libreria editrice Florentina, 1905, in-8 de xx-413 p.

L'œuvre historique si pénétrante et si consciencieuse de feu le cardinal Hergenröther n'a rien perdu de sa valeur; les additions ou perfectionnements apportés par Mgr Kirsch et le traducteur italien en ont fait un ouvrage vraiment adapté aux exigences actuelles. Ce volume embrasse la période du moyen âge, de la fin du VII[e] au milieu du XI[e] siècle, nous présentant d'abord le spectacle de l'union de l'Église avec la nouvelle société en Occident, puis les tristes malentendus qui amenèrent la rupture complète avec l'Orient. C'est donc, d'une part, l'alliance de la papauté et des Carolingiens, la fondation de l'État ecclésiastique, l'œuvre généreuse de la réforme religieuse et la conversion des Saxons et des Slaves, bref, l'époque brillante de l'intervention de l'Église dans la vie morale des peuples d'Occident. Mais c'est, hélas ! aussi, dès la fin du IX[e] siècle, la décadence de la vie chrétienne sur le même théâtre où elle était naguère si brillante, les factions impies de la noblesse à Rome, l'ingérence de l'empereur Henri II et de ses successeurs dans les affaires de l'Église et, conséquemment, une recrudescence de barbarie, fruit naturel de la faiblesse des derniers Carolingiens et des troubles tant politiques que religieux dont l'Angleterre et l'Italie furent, de leur côté, ensanglantées. Le désastre le plus déplorable fut encore le schisme de Photius, accompagné des terribles conséquences dont se ressentit tout l'Orient. Le volume se complète par de savants aperçus sur la condition de la papauté et le gouvernement central de l'Église, et enfin par une étude de la science ecclésiastique en Occident, suivie d'un substantiel exposé du culte divin, des sacrements, de la vie ecclésiastique et de l'art religieux pendant cette période. La décadence de la discipline cléricale, ainsi que de la vie morale et religieuse du peuple, désolait néanmoins l'Église du Christ, et il fallait une réforme profonde, que l'ordre de Cluny vint heureusement accomplir. C'est sur l'œuvre régénératrice des nouveaux ordres religieux en Occident que se clôt ce troisième volume de l'Histoire universelle de l'Église. — Chaque chapitre est précédé d'une indication des sources et d'une bibliographie où le lecteur, l'étudiant surtout, pourront avantageusement contrôler les jugements énoncés et compléter leurs informations. En attendant l'histoire de l'Église rédigée par des savants français, nous souhaitons la plus large diffusion chez nous à cette excellente traduction italienne, et nous osons même formuler le vœu de voir quelque émule du P. Rosa réaliser, au profit de nos compatriotes, l'heureuse tentative devant laquelle n'a pas reculé la Société d'édition florentine.

G. Périès.

Documents inédits pour servir à l'histoire du christianisme en Orient, publiés par le P. Antoine Rabbath, S. J. T. I. Paris, Picard, s. d., in-8 de 190 p.

C'est un recueil de pièces relatives aux missions des Pères Jésuites en Éthiopie, en Perse et surtout en Sy-

rie. Ces documents sont pour la plupart en français ; on y trouve cependant des pièces en latin, par exemple les actes du synode maronite de 1580 ; en italien, en portugais, en arabe et en karchouni, c'est-à-dire en arabe écrit en caractères syriaques. La plus ancienne est l'instruction secrète donnée par le cardinal Caraffa aux PP. Reggio et Eliano, envoyés comme nonces au synode que les Maronites allaient tenir au Liban (1578) ; la plus récente est un état des missions de la Compagnie de Jésus qui subsistaient encore en 1773.

Comme provenance, ces documents sont tirés des archives du Vatican, de celles de la Compagnie de Jésus et de celles de la maison de Saint-Benoit à Constantinople (aujourd'hui aux Lazaristes, mais autrefois aux Jésuites). Des emprunts ont aussi été faits aux dépôts publics de Paris (Bibliothèque nationale, Archives nationales, archives des affaires étrangères, archives de la marine). Le récit du curieux voyage du P. Chapart en Éthiopie a été découvert dans un manuscrit de la bibliothèque de Grenoble.

Ce volume est fort intéressant et il n'est pas nécessaire d'être un spécialiste pour y trouver agrément et profit.

P. Pisani.

Essais d'histoire diplomatique américaine, par Achille Viallate. Paris, librairie orientale et américaine, E. Guilmoto, s. d. [1905], in-8 de iv-307 p.

En dépit des leçons de l'époque contemporaine, nos historiens ont une tendance beaucoup trop marquée à se préoccuper exclusivement, aujourd'hui encore, de la politique européenne et à négliger ce qui se passe au delà des murs, soit en Extrême Orient, soit au Nouveau Monde. Que de problèmes cependant, et de problèmes capitaux, se posent dans ces deux régions, sur lesquels nous aurions grand besoin d'être renseignés, et non pas seulement par des auteurs étrangers, mais par des Français qui, tout en examinant les faits avec une méthode rigoureuse et une sereine impartialité, ne cesseraient de se préoccuper de leurs conséquences et de leur répercussion à notre point de vue national !

C'est précisément ce que vient de faire M. Achille Viallate, professeur à l'École des sciences politiques, dans ses excellents *Essais d'histoire diplomatique américaine.* Trois études seulement, de très inégal développement bien que d'une égale importance, composent ce volume, très clair et très bien écrit, et d'un passionnant intérêt. La première, la plus courte de beaucoup, consacrée au « développement territorial des États-Unis » (p. 3-56), montre comment, dans une brève période de moins d'un siècle et un quart, les États-Unis ont plus que quadruplé l'étendue de leur domaine territorial (2,143,000 kilomètres carrés en 1783, et 9,955,000 en 1904) et plus que vingtuplé le chiffre de leur population (3,919,000 habitants en 1790, et plus de 85 millions en 1904). Il y a là, comme le dit très justement l'auteur (p. iii), un « préambule naturel » à l'exposé des événements qui ont amené les annexions récentes des États-Unis dans la mer des Antilles et dans le Pacifique, et jeté les fondements d'une « plus grande Amérique. »

Beaucoup plus considérable (p. 57-206), — et on le comprend de reste après avoir lu l'étude de M. Viallate, — est l'essai sur « les États-Unis et le canal interocéanique. » C'est que la

question du canal interocéanique constitue un des épisodes les plus importants de l'histoire diplomatique américaine « par l'intérêt universel qu'offrait la question en jeu, par les démêlés auxquels il a donné lieu entre les puissances les plus immédiatement intéressées au futur canal, par les desseins successifs des États-Unis, variant avec leur situation politique, et par l'obstination avec laquelle ils ont poursuivi la réalisation de leur dernier idéal : la construction d'un canal américain en territoire américain » (p. 201). Pendant trois quarts de siècle, à dater du lendemain même de la libération de l'Amérique centrale du joug espagnol, la question du canal interocéanique a occupé la diplomatie et les hommes d'État de l'Union ; elle a été (M. Viallate l'a montré avec une entière évidence), durant cinquante années, une cause fréquente d'embarras, de rivalité, presque de mésintelligence entre les États-Unis et l'Angleterre, et elle a donné lieu, à trois époques différentes (en 1850, en 1882, en 1900), à de laborieuses négociations entre ces deux puissances. Elle occupe donc une place éminente dans l'histoire diplomatique américaine, au travers de laquelle elle court sans cesse, et elle montre de la manière la plus nette les effets des changements considérables survenus au cours du dernier demi-siècle dans la puissance de l'Union : ainsi s'explique parfaitement l'ampleur avec laquelle M. Viallate a traité la question du canal interocéanique.

Bien que plus ancienne encore, — car elle est posée pour les États-Unis depuis l'époque de l'annexion de la Louisiane en 1803 (p. 209), — la question cubaine, de laquelle est sortie la guerre hispano-américaine de 1898, a cependant retenu moins longuement l'attention du savant historien. C'est que M. Viallate ne cherchait pas tant à en retracer l'évolution qu'à étudier les causes immédiates de la guerre, à reconstituer les dernières phases de la lutte diplomatique entre les États-Unis et l'Espagne, à examiner si l'acquisition des Philippines a été préméditée, ou si elle n'a été que le résultat imprévu d'une guerre entreprise pour délivrer les Cubains du joug espagnol. C'est d'ailleurs ce qu'indique avec précision le titre du dernier essai publié dans ce volume : « Les préliminaires de la guerre hispano-américaine et l'annexion des Philippines. »

En appendice (p. 283-303) sont publiés quelques documents diplomatiques d'une importance capitale et (p. 305-306) une bibliographie très sommaire des deux dernières questions traitées par M. Viallate. Nous avons regretté de n'y point trouver l'indication de quelques ouvrages aussi importants que la bibliographie du canal interocéanique dressée en 1900 par M. Hugh A. Morrison Jr. (*List of Books and of Articles in Periodicals relating to Interoceanic Canal und Railway Routes....*, with an Appendix : Bibliography of United States Public Documents. Washington, Government Printing Office, 1900, in-8 de 174 p.) ou le volume de M. James Morton Callahan : *Cuba and International Relations* (Baltimore, the Johns Hopkins Press, 1899, in-8 de 503 p.). Nous avons également regretté, dans cet excellent ouvrage, l'absence d'une carte montrant par des hachures le développement territorial graduel des États-Unis. Ce sera une lacune à combler dans une prochaine édition, où M. Viallate fera bien aussi de donner le titre de l'ou-

vrage de John W. Foster (cité pour la première fois à la note 1 de la p. 24) et de mettre d'accord les chiffres différents donnés aux pages 5 et 52 pour la superficie des États-Unis en 1783.

HENRI FROIDEVAUX.

II. — ANTIQUITÉS. ORIGINES CHRÉTIENNES

Manuel pour servir à l'étude de l'antiquité celtique, par Georges DOTTIN, professeur à l'Université de Rennes. Paris, Champion, 1906, in-12 de VI-407 p.

L'auteur de ce livre rappelle dès les premières lignes l'*Ethnogénie gauloise* de Roget de Belloguet, et il en loue avec justice les mérites. C'était en même temps, chez ce dernier, acte de courage que de traiter un semblable sujet après Amédée Thierry et Jean Reynaud, et d'une façon contradictoire. Mais depuis un demi-siècle, la philologie celtique s'est créée, et l'archéologie s'est développée ; M. Dottin a eu l'ambition de refaire un tableau d'ensemble dans des études où beaucoup d'érudits ne considèrent que des parties isolées. Il a, du reste, une préparation philologique qui manquait malheureusement au baron de Belloguet. Telle est la genèse de ce livre que son auteur a très modestement intitulé *Manuel*.

La préface donne déjà la meilleure impression, non seulement parce que M. Dottin rend pleine justice à tous ses prédécesseurs dans cet ordre d'études (à commencer par le baron de Belloguet, trop oublié depuis), mais aussi parce qu'il détermine nettement son programme. « Je me suis surtout préoccupé, dit-il, de fournir aux érudits un répertoire classé des divers renseignements que l'on a pu recueillir sur les plus anciens Celtes. Les faits y tiennent une plus grande place que les hypothèses, quelque intéressantes que soient celles-ci. » Le terme de « répertoire » ne doit pas être pris dans son sens littéral, car ce sont des pages d'histoire, sobrement rédigées et sans inutiles fleurs de rhétorique, que l'on trouvera ici.

La confusion et l'incertitude de ce qu'on écrit sur les anciens Celtes viennent souvent de ce que des écrivains ambitieux n'hésitent pas à réunir dans un unique tableau des documents ou des hypothèses empruntés en même temps à l'histoire, à l'archéologie et à l'anthropologie. Or, il est difficile de superposer et de faire coïncider les résultats de ces trois ordres de recherches, parce que les armes et objets d'industrie trouvés dans la terre sont anonymes, et que les ossements le sont encore plus ! Quoique, sur certains points, des coïncidences soient probables, on ne peut en conclure à une reconstruction d'ensemble et à un tableau sans lacunes, comme on ferait, par exemple, s'il s'agissait de notre propre moyen âge. Un grand mérite du livre de M. Dottin est d'avoir délimité nettement les cercles de ces différents ordres de recherches, quoique ces cercles se coupent et se pénètrent plusieurs fois l'un l'autre ; mais, cela fait, c'est à l'histoire et à la linguistique que l'auteur emprunte ses données. Il connaît la civilisation dite des époques de Hallstatt et de la Tène (du nom de fouilles célèbres en archéologie), mais il passe outre.

Voici, du reste, le sommaire de son livre, dont le sujet s'étend du VI[e] siècle avant notre ère jusqu'à la conquête de notre pays par les Romains :

I. *Les sources et la méthode.* M. Dottin traite de cette distinction que nous venons de marquer, et après avoir indiqué les différentes sources de renseignements et de documents, il conclut très sagement : « Si nous ne voulons pas risquer d'errer au hasard, il faudra nous résoudre à ne nous servir de la linguistique, de l'archéologie et de l'anthropologie que comme de sciences auxiliaires de l'histoire, et à ne faire intervenir les renseignements qu'elles nous fournissent que pour commenter et vivifier les textes historiques. »

II. *La langue.* Ce chapitre, un des plus longs du volume (p. 52-109), avait paru précédemment dans la *Revue des Études anciennes*, numéro de janvier-mars 1905 ; il donne un résumé, précis et sûr, de ce que l'on sait aujourd'hui de la langue gauloise, de ses courtes et rares inscriptions, et des mots qui en ont survécu, très rares si l'on ne tient pas compte des noms de lieux, et ceux-ci encore sont comme des monnaies effacées.

Les chapitres III et IV traitent des personnes, c'est-à-dire de la vie matérielle, des coutumes (avec les armes, les sports, le commerce, etc.), de l'État, de la guerre, etc. Tout cela bien fragmentaire, puisque ce tableau est esquissé, et comme tenté, avec des fragments, avec des allusions ou des assertions incontrôlables des écrivains classiques

Les chapitres V, *La Religion*, et VI, *Les Druides*, très étendus, car ils forment près de cent trente pages, sont comme un ouvrage intercalé dans ce volume, et il eût été convenable de prévenir le lecteur que le présent volume rend désormais inutile un autre ouvrage du même auteur qui e t rouve en même temps en librairie, *La Religion des Celtes*, Paris, Bloud, 1904 ; et le volume de 1904 était déjà le développement d'un article publié dans la *Revue de l'Histoire des Religions* de septembre-octobre 1898, à propos d'un livre de M. A. Bertrand. Si nous révélons cette sorte de métempsycose du chapitre en question, c'est que de ces anciennes rédactions du texte de M. Dottin il est resté — bien inutilement ! — plusieurs pages où M. Dottin discute et réfute la théorie d'Alexandre Bertrand que les druides auraient formé des communautés analogues aux lamaseries du Thibet !

Dans le chapitre VII, intitulé *L'Empire celtique* (pour reprendre une expression mise à la mode, à tort ou à raison), M. Dottin réunit les obscurs et souvent contradictoires témoignages des écrivains anciens sur les pays autrefois occupés par les Celtes, et il arrive à une conclusion assez sceptique : « La superposition des images que fournissent l'histoire, la linguistique et l'archéologie ne laisse des Celtes qu'un portrait confus. »

En somme, les éléments de ce *Manuel* sont réunis avec une critique et une prudence qu'on ne trouve pas toujours dans les ouvrages consacrés aux Celtes, et le résultat en est présenté avec sobriété et avec goût, sauf le hors-d'œuvre d'une critique d'Alexandre Bertrand dont M. Dottin a voulu tirer une troisième mouture. Les curieux d'histoire ne peuvent prendre un meilleur guide pour connaître les résultats précis de la philologie celtique sur l'obscure question de nos origines nationales.

H. GAIDOZ.

—

L'administration financière du sanctuaire pythique au IVe siècle avant Jésus-Christ, par E. Bourguet (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, fasc. 95). Paris, Fontemoing, 1905, in-8 de 186 p.

Le livre de M. Bourguet, comme celui de M. Colin sur le *Culte d'Apollon Pythien à Athènes*, a pour objet l'étude systématique d'une catégorie particulière d'inscriptions de Delphes. L'auteur doit aux fouilles récentes de l'École française d'Athènes tous les éléments de son travail; il a pris personnellement une part très active à l'exploration du sanctuaire d'Apollon; c'est lui qui a déchiffré sur place les textes épigraphiques relatifs à l'administration financière du temple et qui les a publiés, de 1896 à 1903, dans le *Bulletin de correspondance hellénique*. Ici même, en appendice, il ajoute un nouveau document à ceux qu'il avait déjà fait connaître : le compte de l'archontat de Palaios (339-338 avant Jésus-Christ), dont la lecture et la restitution présentaient les plus grandes difficultés.

Les pièces de la comptabilité delphique étaient gravées sur des plaques de marbre qui formaient le revêtement de quelques-uns des murs du sanctuaire. On n'en a retrouvé qu'une partie, et les fragments qui nous ont été conservés sont presque tous en très mauvais état; dans l'ensemble des séries que l'on peut distinguer, les lacunes paraissent nombreuses et graves. Les inscriptions qu'utilise M. Bourguet appartiennent toutes au IVe siècle avant notre ère, de 364 à 305. Il avait été nécessaire à cette époque d'organiser une administration financière nouvelle pour faire face à des dépenses imprévues et encaisser des recettes anormales. En 373, le temple d'Apollon fut détruit par un tremblement de terre ou par un incendie : il fallut le rebâtir à l'aide des contributions volontaires de toute la Grèce. Pendant la guerre sacrée, les Phocidiens pillèrent Delphes : l'amende qu'ils durent payer facilita la reconstitution des édifices et des richesses du dieu. La question que traite M. Bourguet, avec une minutieuse précision, a donc, comme il le dit, un caractère tout à fait local et spécial : il ne s'agit pas de dégager certaines règles générales qui éclaireraient le mécanisme d'institutions communes à toutes les cités grecques, mais d'écrire un chapitre de l'histoire des finances sacrées de Delphes à un moment donné et dans des circonstances exceptionnelles.

M. Bourguet suit les destinées de l'argent delphique depuis son entrée dans les caisses d'Apollon jusqu'à son versement aux mains des entrepreneurs et des architectes. Tout d'abord il énumère les différentes monnaies alors en usage à Delphes et les ressources qui alimentaient le trésor sacré (locations et fermages, souscriptions des fidèles et amende des Phocidiens). Il définit ensuite le rôle des différents corps qui intervenaient dans la gestion financière : le conseil delphique, dont une commission, celle des prytanes, surveillait l'entrée et la sortie des fonds; les deux collèges internationaux des naopes et des trésoriers, qui s'interposaient entre le conseil et les entrepreneurs (le conseil des trésoriers créé en 339, après l'affaire des Phocidiens, et chargé de centraliser les dépenses, disparut en même temps que les versements de la recette extraordinaire qui avait été cause de son institution); enfin l'assemblée

panhellénique des Amphictyons, réunie deux fois par an, qui dominait et dirigeait tout le reste et exerçait une autorité souveraine. Ce système était très simple et témoignait des qualités pratiques de l'esprit grec : goût de la clarté, besoin de contrôle, habileté d'adaptation aux faits.

MAURICE BESNIER.

—

Le culte d'Apollon Pythien à Athènes, par G. COLIN (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, fasc. 93). Paris, Fontemoing, 1905, in-8 de 178 p., 39 grav. et 2 pl. hors texte.

Le vrai titre de ce travail devrait être : la Pythaïde. Celui que M. Colin a préféré est plus clair; il peut d'ailleurs se justifier aisément : la Pythaïde, c'est-à-dire la procession officielle qui se rendait à certaines époques d'Athènes à Delphes, était la manifestation principale du culte d'Apollon Pythien en Attique. Jusqu'à ces dernières années, nous étions fort mal renseignés sur la nature et l'organisation de ce cortège ; Töpffer lui avait consacré un article dans l'*Hermès* en 1888 : douze pages suffisaient alors pour traiter à fond la question. Depuis, soixante inscriptions nouvelles, découvertes au cours des fouilles que l'École française d'Athènes a si heureusement exécutées à Delphes, sont venues enrichir nos connaissances. M. Colin a participé aux travaux de Delphes ; il a pu déchiffrer sur place les textes du Trésor des Athéniens relatifs à la Pythaïde ; quelques-uns d'entre eux ont été publiés par lui en ces dernières années dans le *Bulletin de correspondance hellénique ;* il donne ici un recueil général de ces documents, méthodiquement classés et commentés. La plupart des inscriptions datent de la même époque, postérieure à la conquête romaine : fin du IIe siècle avant Jésus-Christ. Nous ne pouvons juger que par comparaison, « sur la simple garantie de la persistance ordinaire des rites religieux dans l'antiquité, » de ce qu'était la Pythaïde aux Ve et IVe siècles, lors de la période la plus brillante de la civilisation athénienne. En revanche, une dizaine de textes ont été rédigés au Ier siècle avant l'ère chrétienne et sous l'Empire : ils montrent combien les Athéniens étaient attachés à cette vieille cérémonie traditionnelle. Pour bien connaître toute l'histoire de la Pythaïde, il serait nécessaire de compléter les fouilles de Delphes par le déblaiement du temple d'Athènes d'où partait la procession, le Pythion, situé au sud de l'Acropole, sur le bord de l'Ilissus. M. Colin décrit en détail la théorie du IIe siècle : ses chefs, magistrats et prêtres, — ses membres, théores et pythaïstes, recrutés de préférence parmi les plus grandes familles de l'Attique et dans la Tétrapole marathonienne, qui avait pour l'Apollon de Delphes une dévotion particulière, — l'escorte d'éphèbes et de cavaliers qui l'accompagnait, — les femmes qui figuraient dans le cortège (canéphores, pyrphoros, prêtresse d'Athéna), — les jeux célébrés et les décrets rendus par la ville de Delphes à cette occasion. Toutes les inscriptions sont reproduites *in extenso ;* celles qui étaient encore inédites sont données en facsimilé, dans le texte ou hors texte, d'après les copies des estampages.

MAURICE BESNIER.

—

Rome et la Grèce, de 200 à 146 avant Jésus-Christ, par G. Colin (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, fasc. 94). Paris, Fontemoing, 1905, in-8 de 683 p.

M Colin s'est proposé d'étudier les relations de Rome et de la Grèce à une époque décisive de leur histoire, entre la seconde guerre de Macédoine, qui aboutit à la proclamation de la liberté des cités helléniques par Flamininus, et l'établissement définitif de l'hégémonie romaine lors de la destruction de Corinthe par Mummius. Pendant ces cinquante-quatre années, Romains et Grecs, qui jusqu'alors avaient à peine pris contact et se connaissaient mal, sont en rapports constants. Par intervalles, des expéditions militaires les mettent aux prises : seconde guerre de Macédoine contre Philippe V (bataille de Cynocéphales), guerre étolo-syrienne contre Antiochus (bataille des Thermopyles), troisième guerre de Macédoine contre Persée (bataille de Pydna), dernier soulèvement de la Macédoine en 149 et guerre d'Achaïe en 146. Sans cesse des négociations diplomatiques s'engagent et s'entre-croisent : les grands royaumes issus de l'empire d'Alexandre, Égypte, Syrie, Macédoine, les ligues étolienne et achéenne, les cités rivales de la Grèce continentale et des îles briguent l'alliance de Rome ou s'efforcent de résister au progrès de son influence ; le Sénat romain multiplie les ambassades, conclut des traités, fomente partout des discordes intestines. En même temps les *negotiatores* italiens, riches banquiers groupés en puissantes compagnies qui ont leur siège à Rome ou petits commerçants fixés à l'étranger, entreprennent l'exploitation économique de la Grèce ; Délos, qu'ils font ériger en port franc, devient le centre de leurs opérations, le grand marché romain de la Méditerranée orientale, tandis que, pour leur complaire, toute concurrence est brisée par l'affaiblissement systématique de Rhodes et la ruine irrémédiable de Corinthe. La pénétration des produits et des idées de la Grèce en Italie entraîne une véritable révolution dans les mœurs ; le luxe se répand ; les habitations, le mobilier, la toilette, se transforment ; la philosophie grecque enseigne aux Romains la doctrine du plaisir et le scepticisme ; l'armée elle-même s'amollit, la famille se désagrège, la vieille religion nationale est battue en brèche. Mais, d'autre part, les esclaves grecs, qui sont désormais à Rome les maîtres de l'éducation privée et publique, introduisent la littérature dans l'enseignement ; les premiers écrivains latins se forment à l'école de la Grèce. C'est par la Grèce encore que l'Italie est initiée au culte des arts ; dans les triomphes des généraux vainqueurs figurent en nombre considérable les statues et les objets précieux enlevés aux villes vaincues ; on les admire, on fait venir d'outre-mer des artistes pour les imiter : ainsi se prépare l'épanouissement de la civilisation gréco-romaine qui brillera d'un si vif éclat à la fin de la République et au début de l'Empire.

Il était intéressant d'examiner de près l'attitude des Romains à l'égard des Grecs au moment de cette grande crise. M. Colin s'en est acquitté avec le soin le plus méritoire. Son livre, si long qu'il soit, se lit avec aisance ; grâce à la netteté des vues générales, à l'équilibre des parties, à l'abondance des divisions (grâce aussi, ajoutons-le, à l'emploi commode de

sous-titres en petits caractères dans les marges); on n'est jamais écrasé par la masse des documents mis en œuvre et des faits exposés. L'auteur s'appuie constamment sur le témoignage direct des écrivains anciens et des inscriptions, qu'il tient à citer *in extenso*. Peut-être était-il inutile, bien souvent, de transcrire dans les notes les passages d'auteurs grecs et latins traduits dans le texte; la référence aurait suffi et l'on eût ainsi allégé le volume. Dans l'usage qu'il fait des inscriptions, et des plus récentes, M. Colin montre ses qualités d'épigraphiste très compétent et parfaitement informé (par mégarde, aucune référence n'est donnée pour l'inscription d'Itanos reproduite à la page 47, note 2). Il est au courant aussi des travaux modernes sur la question; mais il traite un peu trop dédaigneusement dans son avant-propos (p. 11) les ouvrages de seconde main : il les connaît, il les utilise, il les indique quelquefois; il aurait pu, semble-t-il, y renvoyer plus fréquemment et surtout donner, au début ou à la fin, une bibliographie détaillée et méthodique; une page rapide sur « les sources » et « les livres » ne suffit pas. Enfin « la table, étant très développée, est destinée à tenir lieu d'index » (p. 675). Il est question de tant de choses dans ces quelque sept cents pages, villes et gens, événements et institutions, œuvres littéraires et œuvres d'art, qu'un index analytique très développé n'aurait pas été superflu; un pareil ouvrage est appelé à être constamment consulté; tel qu'il est, et malgré ses neuf pages de table, il ne sera pas toujours facile d'y retrouver un détail.

Ce livre est une thèse, et l'auteur y soutient une façon personnelle de concevoir et d'expliquer les rapports de Rome avec la Grèce au IIe siècle avant l'ère chrétienne. Contrairement à Mommsen, il ne croit pas que les Romains aient été sans relâche, systématiquement et de parti pris, sympathiques à la Grèce jusqu'à faire preuve envers elle d'une complaisance et d'une faiblesse nuisibles à leurs propres intérêts. En revanche, contrairement à Duruy et à C. Peter, il se refuse à incriminer la sincérité des sentiments philhellènes dont ils ont fait montre à maintes reprises et à les accuser d'hypocrisie et de machiavélisme. Suivant l'exemple d'Hertzberg, il adopte une solution intermédiaire et plus nuancée; il estime qu'il faut se garder de juger en bloc la politique romaine de ce temps et qu'on doit distinguer selon les circonstances et les personnages. Pendant une première phase, au début du second siècle, le Sénat déclare la guerre à la Macédoine, la vainc, et, sans faire d'acquisitions territoriales, prétend se substituer à elle dans le rôle de protecteur des Grecs proclamés libres; le philhellénisme domine alors à Rome; l'aristocratie est sous le charme de la civilisation brillante qui vient de lui être révélée; le Sénat use avec la Grèce de ménagements inusités et lui accorde un véritable traitement de faveur; nul ne représente mieux que Flamininus cette politique généreuse. De la seconde à la troisième guerre de Macédoine, l'hellénisme est en baisse; pendant sa lutte contre Antiochus, Rome s'étonne qu'une partie des Grecs fasse défection; à les voir de près, leurs défauts la choquent; le vieux parti romain, avec Caton, rend la Grèce responsable de la décadence des mœurs nationales; si la Macédoine

et l'Illyrie ne sont pas annexées au lendemain de Pydna, ce n'est nullement par philhellénisme, mais bien par crainte des conséquences funestes qu'aurait eues la conquête pour Rome elle-même. Pendant la troisième phase, qui se termine à la prise de Corinthe, s'opère une heureuse conciliation des tendances les plus opposées ; le Sénat se relâche peu à peu de la sévérité qu'il a montrée après la défaite de Persée ; les derniers soulèvements de 149 et de 146 ne peuvent le décider à s'emparer de la Grèce propre, qui reste indépendante sous le simple protectorat de Rome ; seule la Macédoine est réduite en province. C'est que l'hellénisme a décidément repris le dessus, mais avec certaines atténuations et sous certaines réserves : le peuple reste réfractaire ; les classes éclairées n'éprouvent plus le même enthousiasme irréfléchi qu'au temps de Flamininus et affectent de mépriser la race vaincue ; il n'en est pas moins vrai, comme le prouvent la conduite et les sentiments de Scipion Émilien et de son entourage, de Métellus et même de Mummius, que la culture grecque s'impose par sa supériorité incontestable et que Rome, à partir de 146, en subira de plus en plus le prestige dominateur.

Maurice Besnier.

—

La conjuration de Catilina, par Gaston Boissier. Paris, Hachette, 1905, in-12 de 259 p.

Ce livre a les qualités qui distinguent tous ceux de M. Boissier : une grande clarté, une aisance élégante, une bonhomie spirituelle. Comme on a, en le lisant, la sensation de ne pas lire un livre allemand ! M. Boissier nous épargne tous les détails du laboratoire ou de la cuisine philologique. Il est aussi bien renseigné que qui que ce soit : mais il ne fait pas à tout propos montre de sa science. Ce n'est pas un maigre squelette historique qu'il nous présente : c'est la pleine et substantielle histoire. Lecture bien reposante pour ceux qui sont fatigués du pédantisme trop souvent stérile de l'érudition contemporaine.

Cinq chapitres nous donnent le récit du célèbre complot, et montrent en scène de la manière la plus vivante les personnages qui y jouèrent un rôle. Ils apportent, chemin faisant, des renseignements très précis sur les institutions de Rome à la fin de la République. Un historien moins discret mettrait peut-être sur les visages romains plus d'un masque moderne. M. Boissier a trop de goût pour s'amuser à des comparaisons faciles, qu'il vaut mieux laisser faire au lecteur. S'il demande parfois à l'expérience de nos révolutions un moyen de mieux comprendre celles de l'antiquité, il le fait d'une touche légère et rapide, qui grave d'autant mieux qu'elle appuie à peine. Lisez, par exemple, la page 161, à propos des projets d'incendie de Rome que les écrivains antiques prêtaient à Catilina, et que des historiens modernes, vivant à une époque antérieure à la nôtre, n'ayant connu ni la Commune ni les anarchistes, déclaraient incroyables !

Parmi les pages les plus piquantes du livre sont celles (127-132) que M. Boissier à consacrées à Sempronia et aux Romaines du grand monde qui s'affilièrent à la conjuration de Catilina. Pour en corriger l'impression pessimiste, on fera bien de revoir le beau chapitre que, dans son livre sur la *Religion romaine*,

M. Boissier a écrit à propos des femmes de l'époque impériale, si supérieures à leurs aïeules : on se rendra compte des effets que le rétablissement d'une autorité régulière, même très imparfaite, peut avoir sur la restauration des mœurs publiques et privées.

PAUL ALLARD.

Le Fonti ed i tempi dello incendio Neroniano, par Attilio PROFUMO. Rome, Forzani, 1905, in-4 de x-748 p.

Un ouvrage aussi monumental sur un simple épisode de l'histoire romaine déconcerte d'abord le lecteur. Et le style même de l'auteur, son abondance souvent déclamatoire, la longueur démesurée de certaines thèses, achèvent de l'effrayer. La méthode de M. Profumo ne tient ni de la sécheresse de l'érudition allemande ni de la sobriété de l'érudition française : elle occupe même une place tout à fait à part dans la prolixité trop souvent familière à l'érudition italienne. C'est quelque chose de *sui generis*. Mais je me hâte d'ajouter que, malgré des défauts aussi visibles, l'étude de M. Profumo sur l'incendie de Rome est un ouvrage d'une réelle puissance, et par la manière dont le sujet y est traité, et par les renseignements de toute sorte, plus ou moins étrangers au sujet, qui s'y rencontrent à chaque page.

Les deux conclusions principales de cet érudit travail sont les suivantes :

1° Néron est incontestablement l'auteur de l'incendie de Rome. Les contemporains, Pline l'Ancien, Stace, Lucain, Fabius Rusticus, Cluvius Rufus, sont unanimes à l'affirmer. Des écrivains presque aussi rapprochés, Suétone et Tacite, le premier n'est pas moins affirmatif ; le second semble hésiter entre la culpabilité de Néron et le hasard, mais il est facile de voir que sa pensée intime accuse Néron. Au temps où écrit Dion Cassius, cette opinion est acceptée de tous. Les écrivains du IVe siècle qui la reproduiront, Eusèbe, saint Jérôme, Eutrope, Aurelius Victor, Sulpice Sévère, Orose, seront l'écho de toute la tradition romaine.

2° Tacite s'est trompé, ou nous a trompés, en faisant de la persécution dirigée par Néron contre les chrétiens une suite de l'incendie. Suétone est bien plus exact, en n'établissant aucun lien entre les deux événements. Le fait est que personne, soit parmi les païens, soit parmi les chrétiens, ne fut poursuivi comme incendiaire. L'attention de Néron fut attirée sur les chrétiens en 65, lors de la conjuration de Pison. Quelque esclave ou affranchi, appelé alors en témoignage, refusa de prêter serment, et dénonça ainsi sa religion. C'est alors que les chrétiens furent poursuivis, comme coupables d'immoralité, de sacrilège, de lèse-majesté, en vertu des lois existantes : l'*institutum Neronianum*, dont parle Tertullien, signifie seulement que Néron les leur appliqua, non qu'il prit contre eux l'initiative d'une législation spéciale.

Les conclusions de M. Profumo ne convaincront pas tous ses lecteurs. Beaucoup penseront que, si vraisemblable qu'elle soit, la culpabilité de Néron n'est pas évidente, et que le cas fortuit, indiqué comme une hypothèse possible par la scrupuleuse honnêteté de Tacite, peut être soutenu. Dans une des parties les plus ingénieuses de son livre, M. Profumo

établit que le 9 juillet (date du commencement de l'incendie) le vent souffle toujours à Rome dans la direction même où l'incendie se propagea : ce fait météorologique est, dans sa pensée, la preuve de l'astuce de Néron, qui alluma, près du Grand Cirque, un feu qu'il savait destiné à s'étendre sur les quartiers mêmes qu'il se proposait de détruire : mais l'argument peut se retourner, et être invoqué pour établir comment, grâce à la direction du vent, un petit incendie accidentel put devenir le terrible fléau qui dévora Rome pendant neuf jours. N'oublions pas que dans cette vieille Rome, aux rues étroites, aux maisons entassées, le feu se propageait vite : même quand elle eut été en partie reconstruite, on y vit des incendies presque aussi terribles que celui de 64 : il y en eut un, sous Commode, en 192, qui ne le céda guère à celui-ci, et que cependant personne n'attribua à une autre cause que le hasard.

Quant à l'opinion de M. Profumo sur la persécution néronienne, je ne puis m'empêcher de croire Tacite mieux renseigné que lui, et de rattacher, avec le grand historien, les premiers supplices des chrétiens à une mensongère accusation d'incendie. Tacite ne parle pas des chrétiens à propos de la conjuration de 65, mais à propos de l'incendie de 64. J'ajoute que je persiste à voir dans l'*institutum Neronianum* un édit de Néron, d'où découla dans la suite toute la législation relative aux persécutions : le système juridique de M. Profumo, emprunté tout ensemble à Le Blant et à Mommsen, ne me paraît point solide.

On voit que je fais large la part de la critique. Mais je tiens à répéter que la multitude des renseignements de toute sorte contenus dans les sept cent cinquante pages du livre de M. Profumo en font une véritable encyclopédie d'histoire romaine. S'il faut, suivant l'expression de l'auteur, « une patience bénédictine » pour le lire, ceux qui auront cette patience en seront grandement récompensés par le profit et même par le plaisir un peu laborieux qu'ils auront trouvé à sa lecture.

Paul Allard.

—

Saint Pierre, par L.-Cl. Fillion. Paris, Lecoffre, 1906, in-12 de IV-207 p.

L'hagiographie commence, même chez nous, à devenir critique; elle abandonne chaque jour les rêveries de l'imagination pour entrer dans la réalité des faits. La collection *Les Saints* marque, sous ce rapport, un réel progrès. M. Fillion, prêtre de Saint-Sulpice, connu par ses travaux d'exégèse, vient de donner un *Saint Pierre* à cette collection. Le plan de l'ouvrage est assez nettement conçu et répond fidèlement à la marche de l'histoire. La vie du prince des apôtres se divise en trois périodes : de préparation, d'action et la période finale. J'ai lu avec beaucoup de plaisir ce travail, car l'auteur a trouvé le moyen de le rendre aussi attrayant que possible. L'exposé est complet : on n'a omis rien de ce qui se rapporte à la vie et à la mission de saint Pierre. Les moindres détails font partie de la trame du récit, et y sont à leur place; l'intelligente division de la matière donne de la clarté au récit et permet de le suivre sans effort; le style, enfin, est simple et naturel. Ces qualités, toujours désirables, sont encore plus appréciables quand il s'agit d'une vie de saint où

l'on vise, non seulement à instruire l'esprit, mais aussi à édifier la volonté et le cœur. Pour atteindre ce but, on tombe trop souvent dans de choquantes exagérations et dans des déclamations de mauvais goût. M. Fillion a su éviter tous ces écueils, et, en suivant d'aussi près que possible le fil de l'histoire, il a su intéresser le lecteur par une exposition toujours vivante et parfois émouvante. A tous ces points de vue, cette petite notice peut être regardée comme un modèle, et tous ceux qui la liront, tout en y apprenant à mieux connaître saint Pierre, en tireront du profit pour leur âme Elle fait donc bonne figure dans la collection.

On ne saurait en dire autant sous le rapport critique. Sur ce terrain, des réserves s'imposent, et l'on me permettra de signaler quelques défauts. Les références ne sont pas assez précises, ce qui est en opposition avec la technique moderne. Prenez, par exemple, la note 1 de la page 102 ; on nous renvoie à Théodoret de Cyr, sans même indiquer le titre de l'ouvrage. Souvent on cite des auteurs sans indiquer leur nom ; je me borne à renvoyer aux pages 17, 18, 54, 67. Les traditions consignées, p. 6-7, n'ont pas une base historique suffisante. A la page 98, M. Fillion cite, toujours d'après la routine, la phrase de Tertullien. L'apologiste africain a dit, non : « Le sang des martyrs est une semence de chrétiens, » mais : « Le sang des chrétiens est une semence, » *semen est sanguis christianorum*. Il serait temps de citer les textes tels qu'ils sont. Est-il bien sûr que la chaire que l'on vénère dans la basilique du Vatican soit la chaire épiscopale du prince des apôtres, p. 127? M. de Rossi ne partageait pas cet optimisme. A qui M. Fillion fera-t-il croire, p. 144, que les « mémoires de Pierre, » dont parle Justin dans le *Dialogue avec Tryphon*, 106, *P. G.*, t. VI, col. 724, soient notre évangile canonique de Marc? La critique pense à bon droit que Justin se réfère à l'Évangile apocryphe de Pierre. Il m'est impossible de partager l'opinion de l'auteur en ce qui concerne la rencontre de saint Pierre avec Simon le magicien, à Rome, p. 181. On sait que la légende simonienne repose sur une inscription découverte, au XVIe siècle, sur le socle d'une statue, dans l'île Tibérine, et qui égara saint Justin.

Il ne faudrait pas attacher trop d'importance à ces observations, car, à vrai dire, le *Saint Pierre* de M. Fillion n'est pas un livre purement critique.

V. Ermoni.

—

Commodo e Marcia, una concubina Augusta, par le D[r] Filiberto Bassani. Venise, 1905, tipografia Emiliana, in-8 de 85 p.

Après les deux études consacrées à la célèbre concubine de Commode par M. de Celeuneer (*Revue des questions historiques*, juillet 1876) et M. Aubé (*Revue archéologique*, mars 1879), M Bassani a pensé qu'il y avait encore quelque chose à dire. Moins sévère que le premier, moins indulgent que le second, il a essayé de marquer équitablement la place de Marcia dans l'histoire. En cinq chapitres à la fois très précis et très brillants, il esquisse le portrait de cette femme singulière et attachante, qui partagea beaucoup des vices de son temps, qui fut dissolue et cruelle à ses heures, mais qui eut des moments d'intelligence et de bonté, et, racontent Dion Cassius et l'auteur des

Philosophumena, se fit la protectrice des chrétiens. Les sources de son histoire sont les deux contemporains que je viens de nommer, avec un autre écrivain du même temps, Hérodien : les renseignements, d'ailleurs fort maigres, donnés sur Marcia par Lampride, Capitolin et Spartien, ne valent qu'autant qu'ils s'accordent avec le témoignage de ceux-là.

PAUL ALLARD.

—

The Valerian Persecution, *a study of the relations between Church and State in the third century A. D.*, par le Rév. Patrick J. HEALY, D. D. Londres, Constable; Boston et New-York, Houghton, Mifflin and C°, 1905, in-12 de xv-285 p.

Ce livre est parmi les meilleurs qui aient été publiés sur les persécutions. Celle de Valérien y est racontée avec tous les détails nécessaires, et très bien placée dans le cadre de l'histoire générale.

Deux chapitres (I et II) décrivent les rapports de l'Empire et de l'Église depuis Néron jusqu'à Valérien : on remarquera que, sur l'origine légale des persécutions, l'auteur écarte l'opinion de Mommsen, et croit à un édit primitif, dû vraisemblablement à Néron. Vient ensuite le tableau du règne de Valérien (III), rempli à l'intérieur par une peste terrible, à l'extérieur par de grandes guerres. Puis est racontée la tolérance dont jouit l'Église (IV) pendant les premières années de cet empereur ; est analysé son premier édit contre les chrétiens (V); est décrite la persécution qui suivit son second édit (VI). Entrant dans le détail, l'auteur consacre un chapitre spécial à saint Cyprien et aux martyrs d'Afrique (VII), un autre chapitre aux martyrs d'Europe et d'Asie (VIII). Enfin, un dernier chapitre (IX) a trait à la chute de Valérien et à l'édit de tolérance religieuse promulgué par son successeur Gallien.

On doit louer dans cet ouvrage, outre un grand talent d'exposition, une critique à la fois prudente et modérée, aussi éloignée des négations systématiques que d'une aveugle crédulité. L'auteur est au courant de tous les travaux modernes relatifs à son sujet. Je ne vois guère qu'une omission à signaler : à propos de la Passion de Nicéphore, M. Healy n'a pas cité l'opinion défavorable du P. Delehaye. Il s'est servi (avec raison, selon moi) de l'*Histoire Auguste*, qui est la principale source profane pour le milieu du III° siècle. Mais peut-être n'a-t-il pas indiqué avec assez de soin celles des assertions qu'il lui emprunte qui peuvent être retenues avec une entière sécurité, et celles qui, plus ou moins justement, sont contestées par les critiques.

PAUL ALLARD.

—

Textes et documents pour l'étude historique du christianisme. Eusèbe, *Histoire ecclésiastique*, livres I-IV. Texte grec et traduction française, par Émile GRAPIN. Paris, Picard, 1905, in-12 de VIII-524 p.

La collection dirigée par MM. Hemmer et Lejay, et inaugurée par les *Apologies* de saint Justin, a commencé la publication de l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe. Le premier volume renferme les livres I-IV, texte grec et traduction française en regard. Le texte grec est celui de l'édition critique de Schwartz, 1903 ; la traduction a été faite par M. l'abbé Grapin, curé-doyen de Nuits. Comme il l'explique dans l'avertissement, celle-ci est aussi littérale que pos-

sible. S'excusant de ne pouvoir « donner au style d'Eusèbe les qualités qui lui manquent le plus, » le traducteur déclare qu'il lui a cependant « été impossible d'être toujours aussi entortillé et aussi diffus que l'évêque de Césarée et ses auteurs. » Il me semble que cette phrase est excessive : car si le style d'Eusèbe mérite souvent ces épithètes, celui des « auteurs » plus anciens dont il a enchâssé dans son ouvrage de si précieux fragments est ordinairement d'une qualité bien supérieure Trente pages d'appendice contiennent une sobre et très utile annotation.

PAUL ALLARD.

—

L'Afrique chrétienne, par dom H. LECLERCQ. Paris, Lecoffre, 1904, 2 vol. in-12 de XLIV-435 et 380 p.

Nous venons bien tard constater le succès mérité des deux volumes de dom Leclercq sur l'*Afrique chrétienne*. Les articles si remarqués qu'il a publiés sur le même sujet dans le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie* avaient montré combien il en était maitre, et quelle intime familiarité il avait acquise avec tous les documents littéraires et archéologiques du christianisme africain. Peut-être la synthèse historique que contient son livre s'est-elle trop ressentie des études faites avec tant de précision et de patience pour le dictionnaire. Les détails abondent quelquefois, dans ses deux volumes, au détriment des idées directrices. La perspective s'y perd souvent, et, comme dit le proverbe, « la multitude des arbres empêche de voir la forêt. » Ce défaut est sensible surtout dans le premier volume.

Mais ajoutons qu'il sera aperçu par ceux-là seuls qui cherchent dans leur lecture un complet plaisir artistique : les lecteurs qui se contentent de renseignements utiles et nombreux seront pleinement satisfaits en parcourant l'ouvrage de dom Leclercq. — Le premier volume étudie d'abord « les préliminaires de l'histoire, » c'est-à-dire la géographie de l'Afrique du nord, les sources de son histoire, les origines de sa population, les dialectes. Puis vient « l'histoire » proprement dite, de la fin du IIe siècle à la fin du IVe : Tertullien, saint Cyprien, les donatistes. — La moitié du second volume est remplie par l'épiscopat de saint Augustin ; la suite traite de la conquête vandale, de la reprise de l'Afrique par Justinien, de l'agonie du régime byzantin, de l'effondrement final du christianisme africain lors de la conquête musulmane.

Dire que dom Leclercq s'est montré à la hauteur de ce grand et multiple sujet, sera rendre un juste hommage à son talent et à sa science. Cependant ses lecteurs les plus sérieux et les plus sympathiques lui demanderont d'effacer des prochaines éditions quelques traces d'un travail trop hâtif. Tome I, p. 134, la célèbre formule de Tertullien : *Fiunt, non nascuntur christiani*, me parait mal justifiée par cette phrase : « Cette constatation s'explique par la fécondité limitée d'un grand nombre de mariages ; » car elle équivaudrait à dire que c'étaient les mariages des chrétiens qui avaient une fécondité « limitée, » ce qui est contraire à la vérité. A propos des *lapsi* de la persécution de Dèce, on lit, p. 181 : « Ceux qui avaient tenu bon ne montraient pas toute la condescendance dont un grand nombre d'apostats *étaient dignes* ; » l'expression est au moins bizarre. P. 214, il est question

de « Valérien effrayé devant *le gouffre de la dette publique.* » La pénurie du trésor était grande à cette époque; mais il n'y avait, dans l'organisation financière de l'Empire romain, rien qui ressemblât à la dette publique. P. 221, une inscription très vraisemblablement postérieure à Constantin est indiquée comme ayant été tracée dans une mine par un condamné chrétien du milieu du IIIe siècle. Je pourrais noter, au tome II, bien des phrases d'une rédaction trop rapide, ou bien des assertions qui prêteraient à la controverse. J'ai vu avec étonnement dom Leclercq citer, p. 336, Tertullien parmi les hommes qui « sont décidément morts pour nous. » Bossuet, qui était si rempli de Tertullien, lui eût difficilement pardonné cette parole.

Un important appendice sur l'épigraphie chrétienne termine le premier volume; le second volume est complété par une table chronologique et par une dissertation sur « les désastres qui ont entravé le développement de la race africaine et de l'Église d'Afrique. »

PAUL ALLARD.

—

La domination romaine en Provence, par Émile CAMAU. Paris, typographie Philippe Renouard, 1905, in-8 de 120 p.

Il est toujours embarrassant de rendre compte d'un livre dont on ne connaît pas le début. Tel est notre cas à l'égard de l'ouvrage de M Émile Camau, dont *La domination romaine en Provence* (paginée de 241 à 359) constitue en réalité le troisième fascicule d'une histoire ancienne de la Provence, puisque les deux fascicules précédents ont été consacrés à la géographie et aux premiers peuples de la Provence, et que le suivant traitera de la civilisation chrétienne dans le même pays. Nous ignorons donc quelles sont les idées maîtresses de l'auteur, ce qu'il veut faire exactement, et quelle est sa méthode de travail.

Cependant, à y regarder d'un peu près, il ne semble pas qu'il soit impossible de se rendre compte de ce dernier point. M. Émile Camau, — dont le récit se lit d'ailleurs très facilement, — n'est pas un érudit travaillant sur les textes mêmes ; il laisse échapper de regrettables coquilles dans la graphie de ses mots latins (par ex., *portaria* pour *portoria*, p. 288) ; c'est à l'aide des ouvrages de seconde main qu'il raconte l'histoire de la Provence. En 120 pages, je n'ai relevé qu'*un* renvoi direct à un auteur ancien, à Jules César (note 1 de la p. 263) ; partout ailleurs les références citent des historiens tels que Victor Duruy, Fustel de Coulanges, MM. Gaston Boissier et Camille Jullian ou des érudits locaux. Quelle que puisse être la valeur des ouvrages consultés par M. Camau, ce n'est pas en suivant une telle méthode, — qui ne semble pas apprécier la manière ingénieuse dont F. de Saulcy est parvenu à dater l'arc de triomphe d'Orange (p. 348), — que peut s'écrire, à notre avis, une histoire vraiment scientifique de la Provence.

H. F.

—

Le poème d'Orientius, étude philologique et littéraire, par L. BELLANGER, professeur au lycée d'Auch. Paris, Fontemoing, 1903, in-8 de LV-351 p.

Contrairement à quelques critiques, qui voudraient faire descendre plus bas Orientius, M Bellanger établit

que ce poète écrivit à une époque où l'Empire romain existait encore, et très probablement au cinquième siècle. Les allusions aux institutions, aux hérésies, aux invasions qui se rencontrent dans ses vers, en sont une preuve évidente. Il écrit en un temps où « la Gaule entière n'était qu'un brasier fumant. » Il parle comme saint Jérôme, comme Salvien, comme Paulin de Pella, comme l'auteur du *De Providentia*. Il habita probablement le midi de la Gaule. Et il semble devoir être identifié avec saint Orientius, évêque d'Auch.

On a d'Orientius un petit nombre de poésies détachées, et un poème religieux de quatre cents vers, le *Commonitorium*. M. Bellanger donne de celui-ci, en tête du volume, une édition critique très soignée, et, à la fin du volume, une exacte traduction. Tout le reste de l'ouvrage est consacré à l'étude du poète, de sa technique et de ses idées. Orientius tient une place secondaire, mais honorable, parmi les écrivains de la décadence latine : il a trouvé en M. Bellanger un érudit commentateur et un élégant interprète. PAUL ALLARD.

III. — MOYEN AGE

Sedulius Scottus, par S. HELLMANN (Quellen und Untersuchungen zur lateinischen Philologie des Mittelalters, herausgegeben von L. Traube; 1er volume, 1er fascicule). Munich, Beck, 1906, in-8 de XVI-203 p.

Le livre de M. Hellmann inaugure une collection nouvelle consacrée à la philologie latine du moyen âge, et qui, à en juger par ce début et par les autres travaux annoncés, est destinée à offrir un vif intérêt. Elle paraîtra par fascicules irréguliers dont chacun formera un tout, mais qui seront réunis en volumes de 28 à 33 feuilles du prix de 15 marks ; le prix des fascicules isolés sera sensiblement élevé, mais le prospectus de l'éditeur ne dit pas dans quelles proportions.

Ce premier fascicule comprend trois parties :

1° Une édition du *Liber de rectoribus christianis* de Sedulius Scottus. C'est la première complète et critique ; les deux prédécesseurs de M. Hellmann, Marquard Freber (dont l'édition est d'ailleurs à peu près introuvable ; M. Hellmann n'en signale qu'un seul exemplaire, à Iéna) et Angelo Mai n'ont eu à leur disposition, le premier qu'un manuscrit mutilé, le second qu'un texte très défectueux. L'introduction donne des renseignements sur le mode d'établissement du texte, et caractérise brièvement, mais de façon intéressante, les idées politico-religieuses de Sedulius et en général les divers traités sur les devoirs des rois que vit éclore la Renaissance carolingienne.

2° Une étude sur le *Collectaneum* ou recueil d'extraits de Sedulius. M. Hellmann indique le contenu, en publie en appendice plusieurs fragments, et s'en sert pour essayer de déterminer, parmi les sources de Sedulius, celles qui sont de provenance irlandaise et celles dont il doit la connaissance à son séjour sur le continent. Il y a là une contribution intéressante à l'histoire de la transmission des textes antiques durant le haut moyen âge. M. Hellmann estime qu'on a exagéré le rôle des Irlandais dans la conservation des

œuvres de la littérature classique. La manière dont travaillait Sedulius apparait aussi dans le *Collectaneum* Ce qui l'intéresse dans les œuvres qu'il dépouille, ce n'est guère le fond ; il y recueille des recettes de style ou des préceptes de morale; il tourne en maximes tout ce qu'il lit. Sa méthode philologique — celle de son temps — est naturellement très imparfaite ; ses corrections et altérations sont audacieuses et arbitraires ; les citations qu'il fait ne peuvent donc guère servir à la critique des textes; cela est d'autant plus fâcheux qu'il a lu et cité des œuvres aujourd'hui perdues comme le *In Pisonem* et le *Pro Fonteio* de Cicéron.

3° Le troisième mémoire à propos du *Commentaire sur saint Paul* de Sedulius, qui cite le commentaire analogue de l'hérésiarque Pélage, examine les renseignements que nous possédons sur ce dernier ouvrage, et discute notamment les vues exposées par Zimmer dans son *Pelagius in Ireland*. La conclusion est qu'une reconstitution du commentaire pélagien est impossible dans l'état actuel de nos connaissances.

J.

—

Roger II (1101-1154) und die Grundung der Normannisch-Sicilischen Monarchie, par E. Caspar. Innsbruck, 1904, in-8 de xiv-652 p.

Roger II de Sicile n'avait pas eu, jusqu'à ce jour, de biographie. Cette lacune, M. Caspar vient de la combler très heureusement. Dans son ensemble, et malgré quelques inexactitudes de détail, quelques omissions bibliographiques ou quelques auteurs cités d'après de trop anciennes éditions, le travail qui nous est offert est intéressant. Il sera utile à tous ceux qui s'occupent de l'Italie méridionale au moyen âge, qu'ils soient byzantinistes, médiévistes ou archéologues.

Assez rapidement, faute de documents, M. Caspar passe sur la jeunesse de Roger et la régence de la comtesse Adélaïde pour arriver à la fondation de la monarchie normande. A la mort de Guillaume, duc de Pouille, le comte de Sicile hérita du duché et du titre vacant. Mais pour prendre possession de l'un et de l'autre, il fallut guerroyer contre les seigneurs féodaux de l'Italie méridionale et bientôt entrer en lutte avec l'Église elle-même. Après avoir dompté ses ennemis, Roger, profitant du schisme qui divisait l'Église et qui avait porté sur le trône pontifical deux papes : Anaclet et Innocent II, obtint le titre de roi. Mais Anaclet, son protecteur, était antipape. Innocent intervint donc. Malgré de puissants secours et de hauts patronages, le Pape, cependant, fut vaincu. Il dut reconnaître l'héritage et le titre du roi de Sicile, prisonnier qu'il était de Roger.

Ainsi victorieux, le roi de Sicile avait une œuvre de gouvernement à accomplir. M. Caspar étudie longuement les « Assises » du royaume, et rapidement, trop rapidement, les institutions. Les sources eussent, certainement, permis à l'auteur de nous donner un chapitre intéressant, plus nourri et plus étudié que celui qu'il a écrit.

La dernière partie du travail de M. Caspar a pour objet les guerres d'Afrique, l'organisation de la monarchie dans cette province, et l'histoire de la civilisation sicilo-normande. Un intéressant catalogue d'actes termine cette étude. En appendice, M. Caspar a reproduit une

dissertation déjà publiée sur la fondation des évêchés siciliens et la politique religieuse de Roger I[er].

En somme, M. Caspar nous donne un bon travail qu'on pourra consulter avec fruit.

A. V.

—

The sources for the history of the papal Penitentiary, by Charles H. Haskins, Ph. D. Chicago Press, s. d., in-8 de 29 p. (Extrait de l'*American Journal of Theology*, vol. IX, n° 3, juillet 1905).

La Sacrée Pénitencerie qui n'avait, à l'origine, d'autre but que de pourvoir à l'administration de la pénitence aux pèlerins, prit au XIII[e] siècle une importance considérable, par le fait de la réserve au Souverain Pontife de l'absolution d'une foule de cas graves. Jusqu'en 1569, ce rouage du gouvernement central ecclésiastique, dont l'influence fut si profonde sur la vie morale de l'Europe entière, s'occupait à la fois du *forum externum* et du *forum conscientiae:* c'est dire quelles contributions les documents qui s'y rapportent pourraient apporter à l'histoire. Or, les renseignements fournis sur la Pénitencerie par les ouvrages de droit canonique sont plutôt vagues, et on a même remarqué que l'ouverture des Archives du Vatican aux recherches savantes n'a procuré que peu d'informations (en dehors de ce qui concerne les formulaires et les taxes). Il faudrait, si l'on se décidait enfin à pénétrer sur ce terrain encore inexploré, étudier les lettres originales dont les divers dépôts d'archives renferment certainement des quantités, rechercher par ailleurs les registres analogues à ceux de la Chancellerie, et accorder enfin toute l'attention qu'ils méritent à ces instruments de travail que constituaient les exemplaires souvent modifiés des taxes et des règlements à l'usage des *minutanti*. En dehors de ce champ d'investigations, il y aurait encore lieu de s'attacher aux documents diplomatiques concernant la Pénitencerie, et à l'examen approfondi de ses finances. Tel est le plan que trace le professeur Ch. Haskins, dont le but a été de donner dans cette plaquette une idée générale des sources manuscrites entrevues et des travaux spéciaux déjà tentés, pouvant être utiles en cette matière. Après ce déblaiement, on saura désormais dans quelle direction s'avancer pour travailler avec profit. Puissent ces conseils être suivis et permettre de combler bientôt une regrettable lacune.

G. Périès.

—

Kirchenrechtliche Abhandlungen, herausgegeben von D[r] Ulrich Stutz. 20 Heft : *Die deutsche Pfarrei und ihr Recht zu Ausgang des Mittelalters, auf Grund der Weistümer*, dargestellt von D[r] F. X. Künstle. Stuttgart, Enke, 1905, in-8 de XVI-106 p. — 21 Heft : *Zur Geschichte und Dogmatik der Gnadenzeit*, von D[r] jur. W. v. Brünneck. Ibid., 1905, in-8 de 116 p.

I. — Les sentences judiciaires rendues selon les principes de l'ancien droit germanique permettent de pénétrer partiellement l'organisation de la paroisse en Allemagne vers la fin du moyen âge et de saisir dans son fonctionnement même un des principaux rouages qui aient contribué à la formation territoriale et politique du grand empire actuel. Le travail auquel s'est livré le docteur Künstle est évidemment une œuvre de méticu-

leuse comparaison et de patientes recherches dont on ne saurait trop estimer la persévérance au milieu de difficultés sans nombre provenant du caractère fragmentaire et parfois assez obscur des documents qu'il avait à interroger. L'auteur considère d'abord dans une partie générale *la commune*, tant au point de vue civil que religieux, et *le curé*, successivement dans son rôle purement ecclésiastique, dans sa situation politique et sous son aspect de citoyen local. Abordant ensuite plus en détail son sujet, M. Künstle examine les données compliquées du droit de patronage des fondateurs, des seigneurs laïques ou ecclésiastiques et des communes, puis il passe aux droits et devoirs des curés, insistant sur leur rôle pastoral, leur gouvernement des clercs inférieurs, l'administration des biens ecclésiastiques, puis sur les avantages ou obligations qui leur étaient propres au point de vue civil. Les revenus du curé : biens paroissiaux, dîmes, *jus stolae*, les dépenses de construction ou d'entretien des églises et presbytères, forment l'objet des deux derniers chapitres. Cette étude projette un jour plus vif sur la vie journalière assez ignorée de la paroisse rurale, et fournit ainsi une précieuse contribution à une partie du droit canonique qu'il faudrait bien se garder de dédaigner, et à l'histoire des institutions politiques de nos voisins.

II. — Les chanoines voulant entrer dans un ordre religieux reçurent, aux XI[e] et XII[e] siècles, le privilège de jouir pendant une année des fruits de leur prébende, pour les mettre en état de solder intégralement leurs dettes. Cette faveur fut ensuite étendue à tous les membres du chapitre indistinctement, lors de leur décès, afin de leur permettre d'ordonner des prières pour le repos de leur âme. Cette somme pouvait même, dans le principe, être employée à des bonnes œuvres diverses, pourvu qu'elle ne servît pas à enrichir la famille du défunt. C'est ce qu'on appelait l'*année de grâce*. Bien vite, ces revenus furent réservés à l'église à laquelle avait appartenu le prébendé. Ce fut sans doute là l'origine du *droit de carence*, qui obligeait le nouveau chanoine promu à servir pendant un temps plus ou moins long au chœur sans recueillir les fruits de sa prébende, fruits nominalement attribués à son prédécesseur défunt, mais qui, en réalité, accroissaient souvent les revenus du chapitre ou servaient à d'autres usages spécialement déterminés. Cette pratique, disons plutôt cet abus, passa bientôt aux bénéfices inférieurs, même aux églises de village, et procura trop fréquemment une source de revenus simoniaques aux patrons et seigneurs laïques qui prolongeaient dans ce but la vacance des cures. Cependant l'idée qui l'avait fait instituer était juste. Le prêtre, à ces époques où les communications étaient difficiles et les voyages périlleux, avait à exercer une hospitalité vraiment dispendieuse qui l'amenait à s'endetter. Il était donc rationnel de ne pas laisser ternir sa mémoire par le rappel de son insolvabilité. Toutefois, un privilège de 1277 mettait comme condition qu'on ne pût faire la preuve judiciaire que le prêtre eût été *detesserator ecclesiasticorum bonorum, vel publicus potator extiterit, aut manifestam cohabitationem habuerit*. La cupidité des puissants altéra malheureusement le sens primitif de libéralité posthume qui expliquait « l'année de grâce » et mit des entraves au service des paroisses. — Le docteur Brünneck étudie à fond

cette discipline compliquée dans les divers diocèses allemands et en poursuit l'évolution à travers l'ancien et le nouveau droit canonique de l'Église évangélique. Le savant auteur a montré dans la mise en œuvre de ces matériaux dispersés des qualités d'historien perspicace et de juriste informé qu'apprécieront tout particulièrement ceux qui s'occupent des conditions religieuses et politiques de l'Allemagne. G. Périès.

—

Isabelle de France, reine d'Angleterre, comtesse d'Angoulême, duchesse d'Orléans (1389-1409). *Épisode des relations entre la France et l'Angleterre pendant la guerre de Cent ans*, par Léon Mirot. Paris, Plon-Nourrit, 1905, in-8 de 138 p. et pl. (Extrait de la *Revue d'histoire diplomatique*).

C'est une vie bien triste que celle d'Isabelle, fille de Charles VI Reine d'Angleterre à sept ans, mariée à Richard II plus âgé qu'elle de vingt ans, elle a la douleur, à onze ans, de perdre son mari assassiné après avoir été renversé du trône par le duc de Lancastre. De retour en France, elle épouse à dix-sept ans Charles, comte d'Angoulême, le 6 juin 1406, voit l'année suivante son beau-père assassiné par les complices du duc de Bourgogne, et meurt en septembre 1409, ayant donné le jour à une fille qui, plus tard, devait épouser Jean, duc d'Alençon.

M. Mirot met parfaitement en relief cette existence si mouvementée et si tragique, sur laquelle avaient reposé pendant quelques années les plus grandes espérances, et qui devait, par son premier mariage, cimenter la paix entre la France et l'Angleterre.

Dégageant son récit de tout l'appareil de l'érudition, il a fait un travail qui se lit facilement. La trame en est heureusement conçue et tout s'enchaîne très bien. Si on lit avec plaisir les pages dans lesquelles il retrace les premières années de cette jeune princesse, les négociations entamées avec l'Angleterre au sujet de son mariage avec Richard II, la description des joyaux et des présents dont elle fut comblée, des fêtes qui se célébrèrent en son honneur, on ne ferme pas ce volume sans une certaine tristesse, après avoir assisté à l'infortune d'Isabelle et à sa fin prématurée. J. Viard.

—

XI Centenario della morte del patriarca Paolino Cividale, DCCCII-MDCCCII. Milan, Hoepli, 1905, in-4 de 128 p.

Après Paul Diacre, les gens de Cividale ont voulu fêter le patriarche Paulin d'Aquilée, dont on peut dire assurément que la renommée n'est pas mondiale ni le souvenir quotidien. Mais l'enthousiasme du Congrès de 1899 pour Paul Diacre ne se retrouva pas, même dans sa patrie, en 1902. Peu s'en fallut que le onzième centenaire de ce saint personnage passât inaperçu : un petit groupe d'érudits reprit le projet en le réduisant à la publication d'une *Miscellanea*, aux frais de laquelle contribuèrent le municipe de Cividale et l'académie d'Udine. Il est résulté de ce concours de bonnes volontés un gros fascicule in-4, comptant, avec une préface du secrétaire du comité Suttina, dix mémoires dont, vu leur intérêt très spécial, je me bornerai à citer ici les titres. Wiegand a donné une courte étude d'ensemble sur *Paolino patriarca d'Aquileia ;* Tamassia, des notes historico-juridiques

sur les œuvres de Paul; Brandileone et Leicht, des mémoires sur les canons du concile de Frioul (l'un l'appelle *Forojuliano*, et l'autre *Forojuliese*). Grion étudie l'origine de la ville de Sacile au temps de Paul; Marki, ses relations avec les Avares. Suttina édite deux diplômes adressés par Charlemagne à Paul; Gabotto fait revivre un ami de Paul, Henrico, duc de l'Italie orientale M. Novati examine une question d'ordre littéraire : « le souci de la métrique chez les poètes carolingiens. » Enfin M. V. Capetti a traduit en vers italiens et abondamment commenté la *Regula fidei* de Paul Diacre et ses descriptions d'outre-tombe, qui donnent lieu à d'intéressants rapprochements avec la *Divine Comédie*. Ce recueil de mémoires, s'il ne restaure pas en pleine lumière la figure du saint patriarche, fournit donc d'utiles éléments à l'histoire du droit canonique, à l'histoire littéraire et à la psychologie du moyen âge. L.-G. Pélissier.

—

I primi due secoli della storia di Firenze. *Ricerche*, par Pasquale Villari. Florence, Sansoni, 1905, in-8 de xv-530 p.

Il y a quarante ans que M. Villari a commencé à s'occuper, à l'*Istituto superiore* de Florence, de l'histoire florentine; ses premières leçons datent de 1866; il y traitait de la constitution politique de la République, de ses différentes formes et de ses révolutions intérieures jusqu'à la fin du XIIIe siècle; il les publia dans le *Politecnico* de Milan et dans la *Nuova Antologia* de Florence. En 1888, il fit une seconde série de conférences sur l'époque de Henri VII et sur l'exil de Dante; en 1890, le désir de synthétiser les documents et les dissertations de détail parus depuis vingt ans sur la question des origines florentines, lui fit refaire des leçons sur le même sujet, améliorer et refondre ses anciennes publications et ses nouveaux articles de l'*Antologia* : de là sortit la première édition de son ouvrage : *I primi due secoli di Firenze.* Mais, depuis dix ans, les recherches de Davidsohn, de Milani, de Santini, de Salvemini, d'Arias et autres ont encore modifié profondément quelques-unes des questions traitées par l'illustre maître, et, avec une rare persévérance, il reprend de nouveau son ouvrage pour le remettre au courant et l'améliorer. Il explique, dans une nouvelle préface, pourquoi il ne veut pas suivre l'exemple de Ranke et republier son livre sans rien y changer, et pourquoi il lui paraît utile de le republier.

M. Villari n'a point fait de changements essentiels à la composition même de son ouvrage et en a conservé la distribution primitive en dix chapitres, groupés dans l'ordre chronologique, mais qui sont autant de mémoires indépendants les uns des autres de par leur origine, et malgré le patient travail de refonte auquel il s'est livré. Rappelons-en les titres : Les origines de Florence (chap. I, p. 35-75) et de la commune de Florence (chap. II, p. 75-123); Premières guerres et premières réformes de la commune de Florence (chap. III, p. 123-165); Les partis, le *Primo popolo* et les arts majeurs (chap. IV, p. 165-233); La prédominance de Florence en Toscane (chap. V, p. 233-295); Le commerce et la politique des arts majeurs à Florence (ch. VI, p. 295-339); La famille et l'état dans les communes italiennes (chap. VII, p. 339-381); Les *Ordinamenti della giustizia* (chap. VIII, p. 381-

429) ; La république florentine au temps de Dante (chap. IX, p. 429-461) ; Dante, les bannis florentins et Henri VII (chap. X, p. 461-501). La seule modification, quant aux matières du présent ouvrage, est la suppression du texte de la chronique attribuée à Brunetto Latini, qui figurera mieux, dit l'auteur, dans un *Corpus* des anciennes chroniques et journaux florentins des premiers siècles.

Mais si les matières de l'ouvrage sont restées les mêmes, M. Villari a grandement corrigé, amélioré et enrichi son texte ; il a mis en lumière les résultats obtenus par ses jeunes émules, qui, pour la plupart, sont ses élèves, a clarifié leurs dissertations parfois un peu compactes et minutieuses, a discuté les diverses opinions, les acceptant parfois et les substituant aux siennes, tantôt les repoussant et fortifiant ses vues antérieures. C'est sur les quatre premiers chapitres, les plus ardus à coup sûr et les plus forcément hypothétiques, qu'a porté ce travail de revision. Sur la question très obscure encore de la fondation et de la première période de la vie de Florence, M. Villari aboutit à une conclusion négative ; aucune hypothèse ne lui paraît complètement établie : fondation par Sylla, fondation par Auguste, cité étrusque, habitat préhistorique, colonie de Fiesole à l'époque étrusque (récente opinion de Davidsohn). — L'auteur précise mieux que précédemment la date de l'origine des consuls dans les villes toscanes : 1080 lui paraît prématuré, car, en 1090, la *concordia* de l'évêque Daiberto ne les mentionne pas ; ils apparaissent, au contraire, dans une seconde *concordia* de 1094. — Renseignements plus amples et plus certains sur le rôle et l'activité des marquis impériaux en Toscane après la mort de la comtesse Mathilde, leurs relations avec Florence, les guerres qui suivirent la destruction de Fiesole et, en général, tous les événements qui remplirent la seconde moitié du XIIe siècle. De même, c'est presque un nouvel ouvrage qu'a écrit l'auteur sur l'histoire florentine pendant la première moitié du XIIIe siècle : relations avec Frédéric II, luttes civiles occasionnées par l'hérésie patarine, guerres extérieures. Villari a soumis à un nouvel examen critique la révolution et la réforme gouvernementale des années 1266-1267 (*Secondo Popolo*), mais il maintient son opinion primitive, qu'il s'agit là d'un mouvement populaire et démocratique assez semblable à celui de 1250. Il s'est attaché, en suivant comme source principale le récit de Villari, à éclaircir l'analyse de la Constitution de 1267, que les chroniqueurs et les historiens exposent en général d'une façon si obscure. — Les quatre premiers chapitres de ce beau livre se présentent donc sous un aspect tout à fait différent de celui qu'ils avaient dans la première édition, et il faut remercier l'illustre professeur d'avoir donné à ses jeunes confrères l'exemple de la persévérance et du perfectionnement. Ajoutons qu'un copieux index des noms et des matières facilitera beaucoup le maniement de ce volume riche en informations de toute sorte (muni d'excellentes références bibliographiques) et qui restera longtemps, sur les origines et les premiers siècles de Florence, le *liber classicus*. Et pour conclure, formons le vœu que, dans vingt ans d'ici, il soit donné à M. Villari de publier encore de son ouvrage une nouvelle édition revue et toujours améliorée.

L.-G. PÉLISSIER.

IV. — RENAISSANCE. — RÉFORME

Beati Petri Canisii, S. J., Epistulae et Acta, par le R P. Otto BRAUNSBERGER, S. J. T IV (1563-1565). Herder, Fribourg en Brisgau, 1905, in-8 de LXXX-II-1,124 p.

Le R. P. Braunsberger poursuit avec zèle et érudition la monumentale publication des Œuvres du bienheureux Pierre Canisius. On ne peut s'empêcher d'un sentiment de stupéfaction en contemplant les dimensions du volume qui nous donne la correspondance et les écrits de cet admirable défenseur de la foi pendant le court espace de deux années. Il est vrai que dans ces deux années, la lutte se livre acharnée sur tous les terrains entre l'Église catholique et la Réforme. Le concile de Trente poursuit avec difficulté ses sessions, tandis que le bruit des disputes théologiques se mêle de tous les côtés à celui des combats. A cette lutte, la Compagnie de Jésus prend sa glorieuse part, pour laquelle elle semble avoir été suscitée par la Providence. Parmi les défenseurs qu'elle fournit à la foi, Pierre Canisius occupe un des premiers rangs. La publication de ses Œuvres est donc un immense service rendu à l'histoire soit ecclésiastique, soit civile. Pour nous faire une idée de la valeur du présent volume, extrayons de l'Introduction le résumé des richesses qui y sont contenues : quatre cent quarante-neuf lettres écrites par Canisius ou reçues par lui depuis le 1er janvier 1563 jusqu'au 31 janvier 1565 ; deux cents traités composés par lui dans la même période. Si nous disons que parmi les correspondants du serviteur de Dieu, nous trouvons des personnages tels que saint François de Borgia, le pape Pie IV, la vénérable Madeleine, archiduchesse d'Autriche, l'empereur Ferdinand Ier, Albert V, duc de Bavière, les cardinaux Jean Moroni et Stanislas Honis, délégués pontificaux au concile de Trente, Jacques Lainez. général de la Compagnie de Jésus, Jérôme Nadal, visiteur de la même Compagnie, etc., on comprendra sans peine l'importance de ce volumineux et si complet recueil. Le R. P. Braunsberger, qui a accompagné sa publication de toutes les indications bibliographiques et de nombreux index qui facilitent les recherches, a rendu à la science un service de premier ordre ; ce recueil sera un instrument de travail indispensable à quiconque voudra s'occuper de l'histoire du XVIe siècle.

Dom DU BOURG.

V. — DIX-SEPTIÈME ET DIX-HUITIÈME SIÈCLES

Deux martyrs capucins. Les bienheureux Agathange de Vendôme et Cassien de Nantes, par le R. P. Ladislas DE VANNES. Paris, Poussielgue, 1905, in-12 de VIII-332 p. (*Nouv. bibl. franciscaine*, 1re série, t. XVI).

Pour me mettre à l'aise avec l'auteur du présent volume, je me permettrai d'adresser immédiatement à son œuvre la critique qu'elle mérite : le titre est très imparfait et ne donne qu'une vague idée du volume. Ce livre narre en réalité les origines de la mission des capucins dans le Levant, avec les ramifications d'Alep, du Liban, du Caire, de l'Égypte et de l'Abyssinie. Tout ce que raconte

l'auteur est chose à peu près neuve et peu connue. Puisse-t-il un jour avoir le loisir de développer dans la même mesure les chapitres qui concernent la France dans la *Storia delle missioni* de Mgr Rocco Cocchia ! Il a eu en particulier la bonne fortune de consulter l'important recueil de lettres contenues dans le ms. nouv. acq. f. fr. 10220. Ces lettres émanent de missionnaires bretons du XVIIe siècle et sont riches en détails instructifs (*Études franciscaines*, t. XIV (1905), p. 407).

Brochant sur le tout, la biographie des PP. Agathange et Cassien s'accuse dans ce volume avec un relief plus saisissant et nous pouvons rendre ce témoignage à l'auteur que son étude, bien conduite, dénote un progrès réel sur sa première biographie consacrée à la bienheureuse comtesse Martinengo de Barco. P. UBALD D'ALENÇON.

—

Essai sur l'organisation et les fonctions de la compagnie du guet et de la garde bourgeoise de Toulouse au XVIIe et au XVIIIe siècle, par Edmond LAMOUZÈLE, docteur en droit, conseiller de préfecture de la Corrèze. Paris, H. Champion, 1906, in-12 de 144 p.

Pour peu qu'on ait étudié l'histoire municipale de l'ancien régime ou simplement dépouillé quelque fonds d'archives de nos villes de province, on sait quelle place importante y tiennent la compagnie du guet et la garde bourgeoise, ces vénérables aïeules de notre police actuelle et de notre maréchaussée. Avant qu'une histoire d'ensemble de ces institutions ne soit possible, il faudra que les monographies du genre de celle-ci se multiplient dans nos diverses régions de l'ancienne France. L'auteur étudie ici le guet et la garde bourgeoise dans une ville où les institutions municipales furent des plus fortement organisées et qui a gardé ses vieilles archives presque intactes. M. Lamouzèle les a fouillées avec assez de soin, du moins dans leurs parties les plus récentes ; il a également consulté les travaux imprimés qui pouvaient lui être de quelque utilité et dont il nous donne une copieuse liste. Ainsi documenté, il nous initie successivement à l'organisation de la compagnie du guet et de la garde bourgeoise ; il en étudie séparément le personnel, officiers, sous-officiers et soldats, leur recrutement, leurs attributions, leurs émoluments depuis les premières années du XVIe siècle jusqu'à la Révolution. Une dizaine de pièces justificatives terminent le volume.

L'utilisation et l'indication des sources trahit bien çà et là quelque inexpérience (Histoire *du* Languedoc pour *de* Languedoc, D. Vaissette pour D. Vaissete), l'appréciation des institutions de l'ancien régime se ressent d'une sévérité que ne suffisent pas toujours à expliquer les documents mis sous nos yeux, et il y a bien aussi de l'encombrement dans ces nomenclatures dont l'utilité n'est pas facile à saisir; l'ouvrage témoigne cependant d'études sérieuses et de recherches consciencieuses; il est instructif et n'est pas dépourvu d'intérêt. Il est à souhaiter que M. Lamouzèle profite des facilités et des déplacements de sa carrière administrative pour étendre les observations dont Toulouse lui a fourni l'occasion; il pourra ainsi, sinon achever, du moins préparer, par d'importantes contributions, l'histoire de cette branche un peu spéciale de nos anciennes institutions municipales. A. DEGERT.

La Compagnie française des Indes (1604-1875), par Henry WÉBER. Paris, Arthur Rousseau, 1904, in-8 de xxxv-716 p.

L'ouvrage si complet de M. Henry Wéber est de ceux qui se lisent avec un intérêt toujours soutenu, qui se consultent avec fruit, mais qui, par leur nature même, ne se résument qu'avec difficulté. Comment, en effet, pourrait-on, sans lui enlever la plus grande partie de son charme et de sa valeur, donner en quelques lignes un aperçu exact d'un volume de plus de sept cents pages, qui fourmille de faits précis, puisés aux meilleures sources, d'anecdotes curieuses, caractéristiques de l'époque considérée, de notes, complétant à chaque page un texte déjà très substantiel ? Indiquer dans ses grandes lignes le plan de l'ouvrage serait la seule chose possible, si l'auteur ne s'était parfaitement acquitté de ce soin dans un avant-propos des plus clairs que nous regrettons de ne pouvoir insérer ici. Il est cependant nécessaire, pour montrer toute la valeur documentaire de l'importante contribution de M. Wéber à l'histoire coloniale de la France aux XVIIe et XVIIIe siècles, de faire au moins remarquer que l'histoire de la Compagnie des Indes ne comprend pas seulement l'étude de la naissance, du développement et du déclin d'une unique société commerciale et coloniale, mais bien de plusieurs. Celles-ci, sous des formes et des dénominations diverses, avec des fortunes très variées et des périodes, malheureusement rares et courtes, de prospérité, séparées par de longues années de stagnation et de ruines, ont eu, sous la royauté, le monopole, souvent exclusif, du commerce des Indes. De 1604 à 1793, six Compagnies successives ont, en effet, tenté de réaliser le programme d'exploitation commerciale des pays d'Orient qu'avaient fixé Henri IV d'abord, et ensuite, magistralement, Colbert. Ces Compagnies, que des liens étroits rattachaient à l'État, ont suivi et soutenu la politique coloniale de la France. Ce qui était pour elles une source de force a été également une cause de ruine et, après avoir, les unes après les autres, profité et souffert de nos succès et de nos revers, la dernière d'entre elles a sombré dans la tourmente révolutionnaire. En 1793, la Compagnie des Indes mourut pour ne plus se relever, mais la dernière signature de la liquidation ne fut donnée qu'en 1875. M. Wéber a étudié avec une méthode parfaite, qui rend les recherches très aisées, ces deux siècles de l'histoire coloniale française, qui ont laissé dans le monde entier des traces, encore aujourd'hui si profondes, de notre énergie et de notre vitalité. M. E. Levasseur, dans une courte préface, a résumé cette période et a montré en quelques lignes que la seconde phase, celle que nous visons en ce moment, ne le cédait en rien à la première qui nous a légué un riche héritage, non pas peut-être de profits matériels, mais bien de souvenirs glorieux.

J. C. T.

—

La cronaca di Pragelato dal 1658 al 1724, scritta dai contemporanei Merlin e G. Bonne, con note illustrative e cenni storici sulla valle del Chisone, par Alberto PITTAVINO. Pinerolo, tipogr. sociale, 1905, 168 p.

La vallée du Chisone, de Perosa Argentina à Sestrières, a été, comme les autres vallées voisines dites vallées

vaudoises, l'un des foyers du mouvement calviniste en Italie. On connaît fort peu les détails de cette histoire, l'évolution vers le culte nouveau et la conversion vers l'Église catholique. Sur ce dernier chapitre, il y a nombre de chroniques d'origine et de tendance catholiques ; mais les renseignements de provenance vaudoise sont très rares ou très peu connus. On connait l'existence de relations généralement conservées dans des archives ecclésiastiques, les recherches de l'âbbé Cot de Mentoulles ; Muston et le chanoine Caffaro s'en sont servis. Par eux, on connaissait l'existence des chroniques des curés Merlin et Bonne. Conservées jusqu'en 1845 dans les archives de la paroisse de Rua, elles en seraient alors sorties par emprunt.... pour n'y plus rentrer. Le manuscrit original de ces chroniques a été retrouvé à Pragelato, et c'est d'après lui que M. Pittavino publie ces textes : mais il est incomplet des feuilles racontant les événements de 1698 à 1708 (et il est dans un très mauvais et très sale état). Cette lacune a été comblée par l'éditeur au moyen d'un autre manuscrit, sur l'auteur et la valeur duquel M. Pittavino ne s'explique pas avec une précision suffisante. — L'éditeur actuel a donné comme préface à sa publication quelques aperçus sommaires sur l'histoire de la Valdichisone et sa capitale Pragelato avant la Réforme, histoire qui consiste surtout dans des conflits avec les suzerains temporels et ecclésiastiques, pendant la Réforme, qui y est introduite par Claude Pastre, Martin Taichard et Claude Perron, à Pragelato, Usseaux et Fenestrelle Le baron des Adrets, Lesdiguières, protègent le calvinisme ; le catholicisme disparaît complètement, et Fraisse et Laux deviennent des résidences de sûreté pour des prêtres et religieux siciliens et français devenus calvinistes. Cet état de choses, favorable à la Réforme, dure jusque vers 1630. Louis XIII, à la requête du prévôt d'Oulx, commence la persécution des Vaudois. Louis XIV la renforce encore, et le traité d'Utrecht, où l'Angleterre oublie de protéger les habitants des vallées, termine leur histoire ; l'édit de Victor-Amédée, en 1730, en expulsa définitivement les religionnaires. C'est l'histoire journalière de la lutte des gens de Pragelato contre le pouvoir religieux que nous donnent les chroniques des deux curés : Restitut Merlin, curé de Traverse, laquelle s'étend de 1658 à 1712, et Jean Bonne, son successeur, laquelle continue de 1712 à 1724.

Ces chroniques, dont la première est la plus considérable matériellement, n'ont aucune valeur littéraire, mais leur importance est grande au point de vue de l'histoire locale. Elles ont été rédigées avec une évidente sincérité, et leurs auteurs ont, l'un et l'autre, enregistré avec une égale précision, mais non avec indifférence, incendies, meurtres, aventures des particuliers, avalanches, et les faits d'ordre politique ou relatifs à la lutte religieuse. Il en ressort que cette lutte eut, de part et d'autre, un caractère atroce et qu'elle fut accompagnée de pillages et d'actes anarchiques. — L'éditeur y a joint en épilogue un certain nombre de notes chronologiques tirées surtout des ouvrages de Muston et de Caffaro, et aussi de quelques autres manuscrits, par lesquels cette douloureuse histoire atteint l'année 1733. Il a annoté le texte des chroniques avec une sobriété un peu parcimonieuse. Il faut le louer d'avoir publié le texte en en respectant l'orthographe, mais il aurait pu rectifier

la ponctuation, ou la suppléer d'une façon plus intelligible. Il manque un *index rerum et nominum* qui eût été indispensable pour consulter commodément ces pages bourrées de noms et d'anecdotes, et si précieuses d'ailleurs pour l'histoire du sentiment religieux en Italie et pour celle du règne de Louis XIV.

L.-G. Pélissier.

VI. — RÉVOLUTION

Un représentant de la bourgeoisie angevine à l'Assemblée nationale constituante et à la Convention nationale. L.-M. La Revellière-Lépeaux (1753-1795), par Albert Meynier. Paris, Picard, 1905, in-8 de 543 p., avec portrait.

M. Meynier, professeur au lycée David d'Angers, a été frappé des erreurs commises dans la grande *Histoire parlementaire de la Révolution française*, de Buchez et Roux, sur le compte de la Revellière-Lépeaux et il a entrepris de rectifier ces erreurs et de remettre dans son vrai jour la figure un peu effacée, nous ne dirons pas du fondateur — car il le nie — du moins du grand propagateur de la théophilanthropie. La bibliothèque municipale d'Angers, très riche en documents sur l'époque révolutionnaire, lui offrait une mine précieuse. Il y a, en effet, très largement puisé et il semble même que ces richesses locales l'ont un peu détourné de son but primitif. A vrai dire, le livre dont nous avons à rendre compte est peut-être moins une biographie de La Revellière qu'une histoire d'Angers pendant la Révolution. La Revellière en fut un des premiers adeptes en Anjou et il fut aussi un des premiers élus aux États généraux, où il se montra avant tout un représentant de la bourgeoisie. Bien qu'affectant certaines prétentions nobiliaires, il n'aimait pas la noblesse, et il aimait moins encore le clergé, quoique celui-ci, en Anjou, se fût montré très libéral. La haine du prêtre a été chez La Revellière un sentiment persistant, et c'est peut-être celui qui constitua le mieux l'unité de sa vie. Car au point de vue politique, il faut bien avouer qu'il a varié. Monarchiste constitutionnel d'abord, au point de se séparer de ses collègues angevins à l'époque de la fuite de Varennes, il est devenu républicain ; il a voté la mort du Roi sans sursis et sans appel au peuple. Neutre, au début de la Convention, entre les deux partis qui se disputaient le pouvoir, il se déclare pour les Girondins, après le procès du Roi, avec une ardeur, avec une fougue qui jurent avec son tempérament plutôt modéré. Il dut à cette ardeur sa proscription ; mais plus heureux que ses amis, il réussit à se cacher et à éviter l'échafaud.

Après la mort de Robespierre, il rentra à la Convention et fut un des principaux auteurs de la Constitution de l'an III.

Telle est la partie de la vie de La Revellière que nous retrace aujourd'hui M Meynier. Mais les pages les plus neuves de son livre sont incontestablement celles qu'il consacre à l'histoire de l'Anjou pendant cette période de 1788 à 1795, particulièrement aux préliminaires de la Révolution, aux élections de 1789 et au fédéralisme angevin. Tout en rendant hommage à la variété et à l'abondance de ses recherches, nous au-

rions bien des réserves à faire sur la justesse de ses jugements. Nous n'en citerons qu'un exemple aujourd'hui.

M. Meynier insinue que les amis de la Reine eurent une large part dans la préparation des journées d'octobre. A qui fera-t-il croire que les fidèles de Marie-Antoinette aient songé à organiser une insurrection dont le but avoué était de ramener la famille royale à Paris, où elle devait être prisonnière, et dont le but caché était l'assassinat de la malheureuse femme de Louis XVI ?

M. DE LA ROCHETERIE.

—

La Chiesa e lo Stato in Francia durante la Rivoluzione, 1789-1799, per Mgr A. Giobbio. Roma, Pustet, 1905, in-8 de xvi-408 p.

Mgr Giobbio, professeur d'histoire, de diplomatie et de droit public à l'Académie des nobles ecclésiastiques, a été amené, par l'observation des événements actuels, à rechercher dans le passé la genèse de cette haineuse politique de la France à l'encontre de l'Église dont chaque jour nous apporte de nouveaux témoignages. « La méthode d'aujourd'hui, dit-il, est parfaitement identique à celle employée par la première république, en particulier pendant la période du Directoire. Le but visé est aussi le même : la destruction de la société chrétienne au nom de la liberté et de la raison. » Le distingué professeur a réparti son ouvrage en quatre parties précédées d'une introduction, et dont voici les titres : Introduction : L'Église et l'État en France à la veille de la Révolution. Chap. Ier. Pendant l'Assemblée constituante (5 mai 1789-30 sept. 1791). II. Pendant l'Assemblée législative (1er oct. 1791-20 sept. 1792). III. Convention (21 sept. 1792-26 oct. 1795). Girondins, Terreur, Thermidor. IV. Directoire (30 oct. 1795-4 sept. 1797). Chacune de ces parties comprend trois subdivisions : *a*) politique religieuse intérieure ; *b*) politique ecclésiastique extérieure ; *c*) actes émanés du Saint-Siège ou mesures prises par lui durant cette période. — A cette répartition nette, on reconnait une méthode et des préoccupations didactiques qu'accusent encore la précision des sommaires et la numérotation corrélative des paragraphes nettement indiqués dans le texte. L'auteur multiplie les indications biographiques dans des notes substantielles consacrées à chacun des personnages dont le nom vient sous sa plume, et il cite avec opportunité les textes essentiels sans jamais dépasser la mesure utile. Au courant des publications les plus récentes, il ne craint même pas d'emprunter aux adversaires déclarés des idées catholiques des appréciations qu'il se fait un devoir de mettre en regard d'opinions plus généralement reçues dans le public catholique, pour faciliter l'indépendance du jugement de ses lecteurs. En attendant l'étude qu'il nous annonce des lois promulguées ces dernières années en France pour préparer l'abrogation du Concordat, on ne peut s'empêcher de constater la similitude extraordinaire d'inspiration et de procédés dont, à un siècle de distance, se sont servis les ennemis de l'Église, ainsi que la singulière apathie avec laquelle les honnêtes gens des deux époques se sont laissé dépouiller de leur liberté et de leur religion. — Œuvre sérieuse et pondérée, le livre de Mgr Giobbio mérite une traduction française et une large diffusion dans notre pays.

G. PÉRIES.

VII. — TEMPS MODERNES

Les dernières années du marquis et de la marquise de Bombelles, *d'après des documents inédits*, par le comte Fleury. Ouvrage orné d'un portrait en héliogravure. Paris, Émile Paul, 1906, in-8 de 390 p.

Le premier et charmant volume de M. le comte Fleury sur Angélique de Mackau avait laissé les Bombelles quittant le Portugal, dont le climat ne convenait pas à la santé du marquis. Nous les retrouvons maintenant en France, à Paris, plus souvent à Versailles, la femme ayant repris son service près de sa chère princesse, le mari fréquentant les salons et la cour, à la recherche d'une nouvelle ambassade, que, malgré l'appui du baron de Breteuil, il n'obtient pas facilement Ils assistent là à tous les préparatifs de la Révolution, et M. de Bombelles, qui voit le danger et déplore la faiblesse du roi et l'incapacité du ministre principal, rédige, sur tous les faits dont il est le témoin attristé, un journal que ses dernières volontés ont malheureusement interdit de publier. M. le comte Fleury a pu avoir communication d'une partie de ces notes, et les fragments qu'il en donne font très vivement regretter cette décision suprême de l'auteur de ces Mémoires. Enfin le mari d'Angélique de Mackau est nommé à Venise; ce n'est pas le poste qu'il avait rêvé, mais il s'en contente, et il semble bien en effet que ce séjour dans la ville des doges ait été pour le ménage un temps heureux. Mais la Révolution se précipite et M. de Bombelles, ne voulant pas prêter le serment civique, donne sa démission. Il n'en reste pas moins dévoué à la royauté et l'homme de confiance du baron de Breteuil, dont le roi et la reine ont fait leur agent officiel à l'étranger. On sait quelle fut la divergence de la politique de Louis XVI et de Marie-Antoinette et de celle des princes. Le volume de M. le comte Fleury abonde en détails sur ce déplorable antagonisme qui divisait les forces monarchiques, déjà si faibles, et servait de prétexte aux puissances étrangères pour ne pas venir au secours des infortunés souverains. M. de Bombelles, l'homme de la politique des Tuileries, était naturellement très mal vu à Coblentz ; il le fut plus encore, après la mission qu'il remplit en Russie et qui n'aboutit qu'à un échec : Catherine, très ardente à encourager les émigrés et à pousser la Prusse et l'Autriche contre la France, réservait toutes ses forces pour la Pologne.

Pendant ce temps-là, Mme de Bombelles vivait avec ses enfants dans un château en Suisse, entretenant avec ses amis de Raigecourt et avec Madame Élisabeth une correspondance suivie à laquelle M. le comte Fleury a fait de nombreux emprunts : la pauvre femme s'attristait et des insuccès de son mari et de la situation désespérée de ses souverains et de sa chère princesse. Bientôt il fallut quitter la Suisse pour Ratisbonne, puis pour Brème. C'est là qu'Angélique apprit, avec un désespoir qui faillit lui enlever la raison, la mort de Madame Élisabeth ; c'est là qu'elle mourut elle-même à trente-neuf ans. Après la perte de sa femme, le marquis de Bombelles entra dans les ordres et, rentré en France à la Restauration, devint évêque d'Amiens. Ses enfants

se firent Autrichiens, et le troisième, Charles, fut à Parme le troisième époux de Marie-Louise.

Famille à étranges destinées, mais à grands caractères. On peut assurément contester certaines de leurs idées, mais il est impossible de ne pas s'incliner devant la hauteur de leurs sentiments, la fierté de leur attitude, leur fidélité aux causes vaincues et leur dignité dans le malheur. M. le comte Fleury a eu raison de s'attacher à ces nobles figures du passé, et nous le remercions de les avoir si bien retracées : les deux beaux volumes qu'il leur a consacrés les font bien connaître, et les connaître, c'est les aimer.

MAX. DE LA ROCHETERIE.

—

Mgr Colmar, évêque de Mayence (1760-1818), par Joseph WIRTH. Paris, Perrin, 1906, in-12 de 269 p

Mgr Colmar fut le grand restaurateur de la vie ecclésiastique dans le diocèse de Mayence au sortir de la Révolution française et le chef d'une lignée spirituelle qui étendit son action bienfaisante sur les deux rives du Rhin pendant un demi-siècle. Professeur au collège royal de Strasbourg, sa ville natale, peu après son ordination, prédicateur et vicaire libre d'une paroisse, il exerça un zèle très actif durant les années qui précédèrent la Révolution. Il affronta tous les périls durant la Terreur pour ne pas laisser les malades sans les secours de la religion. Lorsque le Concordat eut assuré la paix religieuse à la France, il fut au premier rang des prêtres qui travaillaient à relever les ruines accumulées par les persécuteurs. Ses prédications à la cathédrale, le soin qu'il mit à fonder des écoles et à créer des bibliothèques pour les élèves, son assiduité auprès des malades dans les hôpitaux, lui firent une popularité légitime. Nommé évêque de Mayence en 1802, il se mit à réorganiser son diocèse au milieu de difficultés énormes : la restauration des cathédrales de Mayence et de Spire, des églises de son vaste diocèse, la fondation du grand et du petit séminaire, la création des écoles populaires, les visites diocésaines, la prédication, le dévouement aux pauvres, remplirent toute sa carrière épiscopale. Il eut pour le seconder son parent et ami, l'abbé Humann, qui lui succéda, l'abbé Liebermann, qui dirigea son séminaire, et Mlle Humann, fondatrice de l'*Institut Joséphine* pour l'éducation des jeunes filles, celle-là même qui eut plus tard sur l'abbé Beautain et son entourage une influence si décisive. Colmar vécut comme un saint et mourut, victime de sa charité, d'une maladie contractée au chevet d'un mourant. Son biographe se plaît à montrer l'action profonde qu'il eut sur ceux qui l'approchèrent et sur les hommes formés à son école dans ses séminaires. Les catholiques se ressentirent longtemps, sur les deux rives du Rhin, de la forte impulsion qu'il leur avait donnée. M. B.

—

Il Congresso di Vienna e la Santa Sede (1813-1815), par le P. Ilario RINIERI. Rome, *Civiltà cattolica*, 1904, in-8 de LXIV-716 p.

Ce volume forme le tome IV du grand ouvrage du P. Rinieri sur la *Diplomatie pontificale au XIXe siècle*. Il montre l'Europe occupée à se refaire après la chute de Napoléon, et décrit le conflit de principes, d'inté-

rêts et de sentiments qui remplit toute l'histoire du Congrès de Vienne. A vrai dire, les sentiments y jouèrent un rôle très limité : la politique n'est point sentimentale. Les intérêts, au contraire, luttèrent les uns contre les autres avec une terrible âpreté. Quant aux principes, ils avaient été tellement ébranlés par la Révolution et l'Empire, et ils semblaient, en 1814, si complètement déracinés, qu'à l'idée de la restauration des États sur leurs anciennes bases presque tous les négociateurs avaient substitué celle-ci : considérer que les conquêtes et les événements de guerre avaient fait de l'ancien droit table rase, et justifiaient tous les remaniements, toutes les combinaisons nouvelles que, sous prétexte d'équilibre ou de compensations, suggéreraient les convenances des plus forts. Les principes seraient demeurés à peu près sans défenseurs, si la France n'avait parlé au nom de la légitimité et surtout si le cardinal Consalvi n'était parvenu, par une fermeté toute chrétienne jointe à une finesse tout italienne, à faire triompher, au prix des plus grands efforts, la justice dans la restauration de l'État pontifical.

La correspondance diplomatique de Consalvi, ses lettres de Paris, de Londres, et surtout de Vienne, ont fourni au P. Rinieri les principaux éléments de son livre. Elles achèvent de montrer l'esprit à la fois très souple et très droit du célèbre négociateur du Concordat, que jusque-là nous connaissions seulement, en France, par ses *Mémoires*. Mais bien d'autres documents ont été mis en œuvre par l'historien. J'appellerai particulièrement l'attention sur ceux qui sont réunis dans le chapitre XIX : *La maçonnerie, le Congrès de Vienne et le Saint-Siège*, et dans le chapitre XX : *La maçonnerie, l'empire romain, l'unité italienne, le souverain de l'île d'Elbe*. On verra quels ressorts jouaient déjà, à cette époque, et quelles machinations secrètes, souvent déjouées, toujours reprises, préparaient l'avenir.

PAUL ALLARD.

—

Sètte, cospirazioni e cospiratori nello Stato pontificio all' indomani della Restaurazione — L'occupazione napoletana. La Restaurazione e le Sètte, par Domenico SPADONI. Turin et Rome, Roux et Viarengo, 1904, in-8 de CXLV-191 p.

Livre plein de renseignements pour qui veut étudier les « dessous » des conspirations dirigées pendant plus d'un demi-siècle contre le pouvoir temporel des papes. M. Spadoni l'a composé à l'aide de documents du tribunal suprême de la Sacrée Consulte, chargé à Rome du jugement des procès politiques. Ces procès mettent en évidence le rôle des sociétés secrètes, particulièrement de la maçonnerie et du carbonarisme, dans les mouvements suscités contre la domination papale sous le faux prétexte de liberté.

Murat, pendant qu'il occupait illégalement les États de l'Église en 1814, sema par ses affidés et ses officiers les germes malsains qui se développèrent au lendemain de la restauration de Pie VII, et portèrent pendant les années qui suivirent leurs fruits empoisonnés. La première partie du volume est remplie par le tableau de cette occupation napolitaine et par celui des premiers temps du nouveau régime papal, sous le gouvernement de Pie VII et de Consalvi.

La seconde partie, qui est la plus étendue, contient de très curieuses pièces : instructions et diplômes de la franc-maçonnerie, statuts et règlements des carbonari, de la Société des guelfes et autres associations secrètes, lettres de conspirateurs, aveux de Louis Pellegrini da Osimo, révélations du chevalier Placido Sarti.

Ecrit dans un esprit tout différent, ce livre éclaire et confirme les conclusions de celui du P. Rinieri.

Paul Allard.

—

Napoléon, roi de l'île d'Elbe, par Paul Gruyer. Paris, Hachette, 1906, grand in-8 de 288 p.

M. Paul Gruyer a été sur place étudier le problème historique dont il nous apporte le récit très documenté, très mouvementé, très impartial. Ce livre est une étude fort remarquable, d'un style véritablement fait pour impressionner le lecteur. L'auteur a utilisé avec habileté les ouvrages antérieurs et mis en œuvre les nombreuses publications de Pons de l'Hérault, du colonel Campbell, du trésorier Peyrusse, les archives des Affaires Étrangères, les documents italiens, les études de Marcellin Pellet, de M. Léon Pélissier, etc. (on en trouvera la nomenclature, p. 55-57). Une étude géographique sur l'île d'Elbe ouvre heureusement le volume, orné d'excellentes vues photographiques et du très beau portrait de « Napoléon à Fontainebleau, » par Delaroche, de reproductions, de fac-similés.

Au second chapitre, le lecteur voit comment « l'Empereur s'installe » dans son petit royaume ; le chapitre III raconte la « dernière idylle » dont Mme Waleska fut la mystérieuse héroïne ; le chapitre IV, intitulé : *La peau du renard et la peau du lion*, montre très clairement l'adresse de Napoléon à cacher ses désirs de retour en France et la reprise de ses rêves d'ambition ; la lassitude de ses compagnons, l'espérance de jours meilleurs. Enfin un tableau très dramatique du départ Le dernier chapitre prouve que le « retour » était prévu dès Fontainebleau, et montre comment l'Empereur était renseigné à l'île d'Elbe ; et c'est à la fois une louable impartialité et une loyauté courageuse, par ce temps d'hypnotisme bonapartiste chez quelques historiens de grand talent, de rompre, sans exagération d'ailleurs, avec cette légende prétendue « patriotique. » La faute, le crime politique de Napoléon, fut le retour de l'île d'Elbe qui, après avoir déchaîné la guerre civile, ramena la guerre étrangère et coupa en deux partis désormais irréconciliables la France et les Français.

G. G.

—

Lamartine de 1816 à 1830. *Elvire et les Méditations*, par Léon Séché. Société du *Mercure de France*, Paris, 1906, in-18 de 387 p.

Cette étude a obtenu du succès et se lit avec agrément. Cependant ses « révélations » n'ont peut-être pas tout l'intérêt que leur suppose l'auteur, lequel s'est en effet donné beaucoup de peine et a multiplié l'activité de ses recherches pour identifier l'*Elvire* qui inspira à Lamartine (soit par sa vie, soit par sa mort) les *Méditations*.

Elle se nommait Julie Bouchaud des Hérettes, et était la femme très jeune du vieux savant et physicien Charles, connu pour ses expériences d'aéronaute. Elle mourut à Paris, à l'Institut, le 18 décembre

1817. Jusqu'ici M. Séché a fait des efforts infructueux pour retrouver sa tombe. La liaison de Julie (*Elvire*) et d'Alphonse de Lamartine datait de 1816, elle avait commencé à Aix-les-Bains, en Savoie, et nous lui devons l'admirable poésie du *Lac* (du Bourget). M. Séché soutient avec beaucoup d'ardeur, contre MM. Doumic, Faguet et d'autres, la pureté de ces relations ; la démonstration peut cependant paraître encore contestable.

L'auteur accompagne ce curieux problème psychologique et littéraire de diverses autres études fragmentaires sur la mère de Lamartine, les manuscrits des *Méditations*, les relations du poète avec l'école romantique, spécialement avec Victor Hugo, Alfred de Vigny, Sainte-Beuve, Charles Loyson (dont il fait même un précurseur). Beaucoup de ces détails étaient connus, d'autres demeurent simplement d'ingénieux rapprochements; l'ensemble est intéressant plus que très pondéré. Un portrait d'*Elvire* orne le volume, il est curieux, par la rareté même de cette miniature d'Elouis retrouvée par M. Séché ; le dessin est plus que médiocre et l'ensemble demeure assez laid ; s'il est ressemblant, c'est le cas de dire que l'amour fut aveugle.

G. G.

—

Correspondance de Montalembert et de Léon Cornudet, 1831-1870 (faisant suite aux lettres à un ami de collège), avec avant-propos de Léon Cornudet, son petit-fils. Paris, Champion, 1905, in-8 de VII-358 p.

Cette curieuse correspondance, qui s'étend pendant une période de quarante années, de 1830 à 1870, nous met en face de la plupart des événements politiques et religieux d'alors avec une telle franchise d'intimité et une si singulière fraîcheur d'appréciations, qu'on semble positivement les revivre, agité des mêmes passions, soulevé par les mêmes espérances qui animaient les deux confidents dont le cœur s'ouvre si naïvement à la curieuse postérité. Hâtons-nous de le dire, à côté de l'enthousiasme communicatif et de l'indéniable talent du grand orateur chrétien, la précoce sagesse et la toujours patiente affection de Léon Cornudet ne souffrent nullement de la comparaison, car les deux interlocuteurs de cet entretien prolongé se montrent également dignes d'estime et d'admiration. Heureux ceux qui suscitent de tels dévouements et nouent de pareilles amitiés ! — Montalembert était doué de ces qualités exceptionnelles qui suffisent à marquer un homme de l'empreinte du génie et possédait par ailleurs une véritable noblesse d'âme; mais que de petites exigences, de susceptibilités maladives, de personnalité mélancolique, venaient, dans les rapports familiers, fatiguer ses plus persévérants amis! Ces pages permettent de le reconnaître. Elles nous prouvent encore que, s'il entrevit de sublimes horizons, il fut aussi la proie d'illusions bien tenaces Que dirait-il aujourd'hui en voyant où nous a conduits la réalisation de ces rêves que le sage Cornudet essayait, bien en vain, de dissiper et qui valurent à ce dernier des expressions de dédaigneuse pitié, trop peu dissimulée ? Et l'ami fidèle n'aurait-il pas actuellement plus raison encore qu'autrefois de redire : « Tout me dégoûte (en France), gouvernants et gouvernés. Les Français sont, à mon avis, aussi bas que les Romains du Bas-Empire ? »

En dépit de son dévouement à l'É-

glise et au Saint-Siège, Montalembert, dans sa sensibilité excessive, se laisse souvent aller à des récriminations dont la note étonne chez un catholique de sa trempe. Le 15 mars 1832, il parle avec aigreur « du gouvernement *éclairé* de ce pays-ci » (les États pontificaux). Le 15 février 1834, il professe aimer mieux « être mauvais sujet ou manœuvre... plutôt que l'être sans nom.... sans avenir » qu'il se croit, avec son « existence manquée. » Il pense, comme le lui reproche son correspondant (p. 129), que « la conduite du Saint-Père a gravement compromis la cause de l'Église.... » Mais ce sont là des bourrasques passagères qui n'altèrent heureusement en rien, on le constate par ailleurs, la foi profonde et la charité généreuse du catholique. Il est aisé de s'en convaincre en face des sentiments qu'il exprime à propos de la prise de voile de sa fille ou des cruelles infirmités qui l'immobilisent pendant les deux dernières années de sa vie. Ces luttes intimes sont si humaines, mais en même temps si surnaturelles par l'esprit de soumission et d'humilité qu'elles produisent, qu'on ne sait si l'on doit regretter qu'elles aient tourmenté l'âme de Montalembert, tant elles le montrent supérieur aux mesquines préoccupations qui agitent nos contemporains !

G. Péries.

—

Giuseppe Garibaldi e la sua Legione nello Stato romano (1848-1849), par Ermanno Lœvinson. Roma-Milano, 1904, Societa editrice Dante Alighieri, in-16 de viii-274 p.

La seconde partie de l'ouvrage de M. E. Lœvinson complète utilement la première, — dont la *Revue des questions historiques* a rendu compte lors de sa publication. C'est une étude de l'organisation, de la vie journalière de la Légion pendant son séjour dans les États romains ; un chapitre est consacré à la personnalité de Garibaldi et un index alphabétique donne de nombreux renseignements biographiques sur un grand nombre d'officiers de l'armée révolutionnaire.

Nous faisons toutes réserves sur l'esprit dans lequel a été rédigé ce livre, mais nous reconnaissons qu'il contient d'intéressants documents, mettant fin à plusieurs légendes accréditées, et qu'il a dû nécessiter de laborieuses recherches.

Par ailleurs, M. Lœvinson confirme sur bien des points l'important ouvrage consacré par notre collaborateur M. Bittard des Portes à l'*Expédition française de Rome sous la deuxième République*.

R. L.

—

Gustave Courbet, peintre, par Georges Riat. Paris, Floury, 1906, in-4 de vii 391 p., avec 18 planches hors texte et 86 gravures dans le texte.

Si, parmi les plus démesurés orgueilleux du dernier siècle, on doit compter l'authentique Bisontin P.-J. Proudhon et le Franc-Comtois malgré lui V. Hugo, l'on peut, sans se tromper, mettre Gustave Courbet au rang des plus vaniteuses personnalités de la même époque : nul ne fut jamais épris et rempli de lui-même plus que ce peintre de talent. A coup sûr, cette immense vanité eût été délicieusement chatouillée si celui qui en était ainsi pourvu se fût trouvé à même de prévoir, surtout au temps de ses dures épreuves finales, qu'un de ses compatriotes, fin lettré, tempérament très artistique, lui con-

sacrerait, après tant d'autres moins bien avertis, un livre définitif, quoique un peu trop tendancieux. M. G. Riat, que la mort a saisi de façon si prématurée, a donc élevé au maître un monument de tout premier ordre, en dépit de réserves que l'on est en droit de faire.

Le volume s'ouvre par un *Avant-propos* dans lequel M. Paul Vitry, chargé de la revision des épreuves, nous présente l'auteur et son livre qu'il appelle « un livre de bonne foi. » Je n'en doute pas; car si M. Riat s'est fait un peu plus que de raison l'avocat de son client d'élection, s'il s'est efforcé de le réhabiliter devant l'opinion, — entreprise délicate et difficile, — s'il l'a offert à nos yeux comme une sorte de victime de nos discordes politiques, c'est, visiblement, avec une parfaite conviction. « Toutes les circonstances de la vie et de la carrière du maître dont M. Riat a pu avoir connaissance, dit M. Paul Vitry, tous les renseignements qu'il put recueillir sur sa production extrêmement abondante et aujourd'hui très dispersée, y sont notés scrupuleusement. Tous les témoignages contradictoires, éloges et critiques, attaques et panégyriques, que provoqua l'œuvre de Courbet y sont enregistrés côte à côte, et si la personnalité de l'artiste y est l'objet d'une sympathie non dissimulée, elle est assez franchement mise en lumière pour que le jugement du lecteur reste libre... Établi principalement avec l'aide des souvenirs et des papiers que conserve pieusement Mlle Juliette Courbet, augmenté de documents et de renseignements précieux communiqués à maintes reprises par M. Ernest Courbet, M. Bernard Prost, M. Jules Troubat et quelques autres personnes, ce livre présente, il nous semble, un caractère incontestable de nouveauté, d'utilité, et aussi, disons-le, de justice. » De justice, c'est beaucoup dire : M. Riat estime que la condamnation de son héros, à propos du renversement de la colonne de la place Vendôme, fut un acte de passion, alors que, de l'exposé même des faits, la complicité du peintre dans cet acte de vandalisme criminel — quelque atténuée qu'elle apparaisse ici, — ne peut faire doute pour personne.

Gustave Courbet est né à Ornans, petite ville pittoresque du département du Doubs, le 10 juin 1819. Il n'a été l'élève de personne; lui seul fut son maître. M. Riat nous raconte son enfance et sa jeunesse à Ornans d'abord, à Besançon ensuite, le montrant piètre élève au collège, où il ne pensait qu'au dessin. Il suit Courbet arrivant à Paris, travaillant sans relâche, avec courage, faisant peu à peu son chemin, s'imposant à l'attention et atteignant enfin le succès, la renommée, « la gloire. » Cette « gloire, » il l'expose longuement dans la deuxième partie du volume, où l'homme et l'œuvre mêlés sont dépeints avec un réel talent, de façon trop admirative toutefois pour l'œuvre dans son ensemble et trop absolument sympathique pour « ce bon enfant, » ainsi qu'il aime à appeler le pauvre brouillon. — Je ne saurais vraiment aller aussi loin que l'auteur dans son enthousiasme; je ne puis davantage partager l'opinion d'un orateur exprimée sur la tombe ouverte du maître d'Ornans, d'après laquelle Courbet serait bel et bien « le plus grand peintre des temps modernes. » Pure littérature de circonstance, parfaitement négligeable! Mais parmi les quatre ou cinq figures représentatives de l'évolution

artistique au XIX[e] siècle, la postérité, qui a déjà répudié les jugements injustes portés par quelques contemporains contre le chef de l'école réaliste, devra compter celui-ci qui, après avoir eu l'audace, eut parfois aussi le bonheur d'ouvrir aux peintres des horizons nouveaux.

La troisième et dernière partie, intitulée: *Le Déclin*, rappelle la misérable aventure de la Commune, où Courbet se fourvoya par pure sottise, s'imaginant avoir l'étoffe d'un politique. M. Riat analyse en détail cette sombre période de la vie du peintre, et cherche, du mieux qu'il peut, non pas seulement à atténuer ses erreurs qui, je le répète, me paraissent évidentes, mais à l'innocenter en quelque sorte. Tout ce dont je puis convenir, c'est que le malheureux a durement expié son égarement par la maladie et la mort sur la terre d'exil, mort qui arriva à la Tour de Peilz, près Vevey, le 30 décembre 1877.

L'éditeur Floury n'a rien négligé pour faire de ce livre un volume splendide : impression soignée, papier de luxe, abondante illustration qui reproduit tantôt dans le texte, tantôt hors texte, par d'admirables planches, les œuvres les plus connues, louées ou discutées, de celui auquel l'histoire de l'art a donné depuis longtemps le nom de maître d'Ornans.

ER.-CH. GAUDOT.

Actes de S S Pie X. Encycliques, « Motu proprio, » Brefs, Allocutions, etc T. I[er]. Paris, Maison de la Bonne Presse, in-8 écu de 344 p.

La Maison de la Bonne Presse a continué l'œuvre qu'elle avait entreprise. Après la publication des *Actes de Léon XIII*, elle donne aujourd'hui le premier volume de ceux de S. S. Pie X. Elle fait précéder cette publication des notes biographiques, qu'elle emprunte à l'*Annuaire pontifical catholique de 1905*, par Mgr Battandier, sur l'admirable Pape que la Providence a donné à son Église. Cette intéressante biographie est suivie de la chronologie des Pontifes romains, tableau synoptique, extrait de la *Gerarchia cattolica de 1904*. Une première partie de l'ouvrage contient les encycliques, lettres apostoliques, brefs et *Motu proprio* qui, en si grand nombre, ont déjà illustré le pontificat de Pie X; une seconde partie donne les allocutions et discours ayant principalement trait à la France; nous trouvons enfin, dans un appendice, des documents accessoires qui complètent et éclairent l'ensemble de la publication.

Ce *regeste* pontifical est la continuation d'une œuvre dont nous avons été heureux de saluer les débuts et qui est appelée à rendre de grands services

Dom A. DU BOURG.

La France et l'Italie. Histoire des années troubles, 1881-1899, par A. BILLOT, ancien ambassadeur. Paris, Plon, 1905, 2 vol. in-8 de 482 et 464 p.

Livre sérieux et documenté. Pendant ses huit années d'ambassade à Rome, M. Billot a toujours poursuivi le même but : rétablir les rapports de bon voisinage entre la France et l'Italie, à commencer par les rapports commerciaux. Ses efforts ont été couronnés de succès, car les décrets des 7 et 11 février 1899, qui ont mis fin à la guerre de tarifs, sont en grande partie son œuvre, bien qu'ils

aient été signés après son départ du palais Farnèse, des motifs de santé l'ayant obligé, à la veille du dénouement, de rentrer en France.

L'auteur donne aux questions qu'il aborde tout le développement nécessaire. Il remonte jusqu'aux origines de la rupture économique avec l'Italie, il en mentionne les causes et les conséquences, et il expose en détail tout le travail diplomatique qu'il a fallu entreprendre pour renverser les barrières élevées entre les deux peuples et renouer leurs intérêts. Le récit est d'autant plus intéressant qu'il se rattache à la politique générale, — renouvellement de la Triplice et alliance franco-russe, — et aux événements principaux qui se déroulent en France et en Italie Ce n'est pas une négociation isolée que le lecteur a sous les yeux, mais bien tout l'ensemble de la politique franco-italienne, voire européenne, de 1881 à 1889. Pour se faire une idée des difficultés qu'on dut surmonter, il suffit de se rappeler que les deux ministères Crispi se placent précisément dans cette époque.

A en juger d'après les deux volumes, l'ancien ambassadeur possède certainement à un haut degré les qualités professionnelles. tant il y a de mesure, de correction et de tact dans tout ce qu'il écrit. Il laisse parler les événements et sait s'effacer à propos. Au lecteur intelligent de lire entre les lignes. On peut s'étonner qu'un livre entier, d'ailleurs très vivant, ait été consacré à la guerre d'Abyssinie, et un chapitre seulement aux affaires tunisiennes. Il y a là un manque de proportion qui semble ne pouvoir s'expliquer que par les exigences de la discrétion diplomatique. En vain chercherait-on aussi, à travers les documents de bureau, l'action de ces facteurs sociaux qui, surtout en Italie, exercent une si grande influence sur la vie politique de la nation. L'auteur s'est interdit cette sphère. Le choc des idées et les luttes des partis n'ont dans son livre qu'un faible retentissement Enfin, il est une question qu'il n'est pas possible de passer sous silence. Tant que Rome restera intangible, comment songer « au rétablissement complet de la traditionnelle entente avec l'Italie? »

PIERLING.

—

Questions diplomatiques de l'année 1904. *Politique française, question d'Orient, guerre russo-japonaise*, par André TARDIEU. Paris, Alcan, 1905, in-12 de 319 p.

Sous le pseudonyme de Georges Villiers, M. André Tardieu, secrétaire d'ambassade honoraire, a publié en l'année 1904, dans le journal *le Temps*, une série de très intéressantes études, rédigées d'après les indications de ceux qui s'y sont trouvés mêlés de façon immédiate, hommes d'État, diplomates, administrateurs, sur les événements les plus importants de la politique extérieure. Grâce aux « dépositions authentiques textuellement enregistrées » qu'il lui a été possible de recueillir, grâce aussi aux commentaires dont il a entouré ces dépositions, M. Tardieu s'est trouvé à même de fournir sur la politique française (rapprochement franco-italien, accord franco-anglais, affaire marocaine, rupture avec le Saint-Siège, affaire du Siam), sur la question d'Orient (question macédonienne, question crétoise, affaires de Serbie) et sur la guerre russo-japonaise et ses vicissitudes diplomatiques, des informations exactes, pleines d'intérêt et pleines de

vie; il eût été fâcheux que ces précieux et fidèles résumés d'interviews documentaires demeurassent enfouis dans les colonnes du *Temps* ou de différentes revues, et il convient de féliciter M. Tardieu de les avoir réunis dans un ordre systématique, après les avoir complétés par différentes études inédites, en un volume de format très maniable. Bien que, sur une question aussi importante que celle de la rupture avec le Saint Siège, M. Tardieu n'ait pas (à notre avis) suffisamment insisté et n'ait pas fait entendre des sons de cloche suffisamment différents, — car les documents diplomatiques publiés par le Saint-Siège après le rappel de l'ambassadeur ne semblent pas avoir été utilisés par l'auteur, — les historiens et le grand public trouveront également leur compte à lire les *Questions diplomatiques de l'année 1904*. Les premiers y rencontreront d'utiles indications et de précieux éléments de contrôle et de critique; quant au grand public, il pourra y commencer, sur diverses questions très importantes, son éducation politique encore bien imparfaite, et il y apprendra à se méfier des indications que fournit la statistique (cf. p. 152-175). Ce sont là des mérites peu communs, et les motifs pour lesquels nous souhaitons bon succès au nouveau volume de la *Bibliothèque d'histoire contemporaine*.

H. F.

Le Gérant : L. PIQUET.

BESANÇON. — IMPRIMERIE JACQUIN.

AMASIS

ET

LA CHUTE DE L'EMPIRE ÉGYPTIEN

(*Suite*)

III.

Hérodote nous a raconté comment Amasis était arrivé au trône en mettant à profit la colère des Égyptiens contre les Grecs dont s'entourait Apriès [1]. Les castes militaires égyptiennes avaient alors combattu les auxiliaires hellènes et les avaient vaincus. On prévoyait donc une réaction du parti national contre les entreprises des étrangers. Il n'en fut rien. L'habile politique qu'était Amasis s'était bien servi des uns contre les autres, mais seulement dans son intérêt personnel. Or, il lui sembla bientôt que l'amitié avec les Grecs pouvait lui être fort utile, et il agit en conséquence. Aussi, Hérodote (toujours dans la vieille traduction de Pierre Saliat) nous dit-il :

« Amasis, devenu amateur des Grecs, feit tout plein de grâces aux aucuns, mesmement permit à ceux qui voudroyent venir en

[1] Il ne faut pas oublier que Naucratis faisait partie de l'ancien nome saïtique et que c'était à Saïs qu'habitait de préférence Apriès. Même après la bataille de Momemphis, les Grecs de Naucratis avaient encore aidé Apriès, nous l'avons vu par l'inscription citée plus haut. Apriès, roi déchu, mais ayant encore une cour, habitait alors son palais de Saïs, tandis qu'Amasis résidait à Memphis, ville dans laquelle il fit venir bientôt les Grecs, les prenant pour sa garde, d'après Hérodote lui-même. Mais à Memphis, il avait d'abord autour de lui des Égyptiens qui se plaignent des dégâts des Grecs dans cette inscription relative aux dernières luttes d'Apriès. C'est après la mort de son prédécesseur qu'Amasis dut donc surtout jeter le masque et devenir « amateur des Grecs. » Voir sur Saïs et Naucratis mon *Précis*.

Égypte d'habiter en la ville de Naucratis [1] et à ceux qui ne voudroyent demeurer mais retourner [2] en la Grèce leur donna places pour dresser et bastir autels et temples aux dieux : dont aujourd'huy le plus grand, plus renommé et plus riche est celuy qu'ils ont appelé Hellenion: et voicy les villes qui ont basti à communs despens: de la part des Ioniens, la ville de Chie, de Tee, de Phocée et de Clazomanes. De la part des Doriens, la ville de Rhodes, de Cnide, de Halicarnasse et de Phaselis. Mais des villes appartenans aux Éoliens, Metelin seul contribua. Ce grand temple estoit commun à toutes ces villes, lesquelles avoyent privilege de commettre et establir gouverneurs, maistres et juges sur le foudigue et sur tout le trafic de Naucrate. Toutes autres villes qui estoyent de la communauté de léans ne pouvoyent rien faire en particulier, hormis les Éginètes qui ont basti un temple de Jupiter, les Samiens un de Juno, et les Milésiens un d'Apollo. »

Les Éginètes, les Samiens et les Milésiens dont il est·ici question, comme particulièrement privilégiés, étaient les descendants des fondateurs de la ville, c'est-à-dire de ces Cariens et de ces Ioniens qui, selon Hérodote, avaient aidé Psammétique à s'emparer du trône et avaient introduit en Égypte la première colonie étrangère, appelée alors camp de guerre. Milet était en effet une ville de Carie où s'étaient antérieurement établis les Ioniens, frères de race des Samiens et des Éginètes. Hérodote nous apprend, à propos de Psammétique, qu'Amasis fit venir ces Ioniens et ces Cariens de leur camp de guerre à Memphis, c'est-à-dire dans la capitale même de la Basse Égypte, ce que n'avait osé faire Apriès, et qu'il en prit pour sa garde. Mais il leur laissa aussi dans leur ancienne résidence, à Naucratis, un lieu d'attache particulier, avec des temples spéciaux. En même temps, il ouvrit toute grande la porte de Naucratis aux Grecs de toute provenance et de toute race : Doriens aussi bien que Ioniens et Étoliens. Naucratis appartint désormais à tous les Hellènes et fut gouvernée par les villes qui avaient contribué, à frais communs, à la construction de l'Hellenion, vaste temple qui était, en même temps, un palais de gouvernement et une banque publique, et qui, en cette triple qualité, est mentionné jusque dans

[1] Qui jusque-là, depuis Psammétique Ier, avait été une colonie de race bien limitée et bien déterminée.

[2] Un jour.

les papyrus grecs d'époque ptolémaïque. Les députés élus par les diverses villes représentées à l'Hellenion désignaient à leur tour les magistrats et gouverneurs placés à la tête de Naucratis. C'était tout un État dans l'État.

Ajoutons, d'ailleurs, que Naucratis centralisait les intérêts de tous les Grecs arrivant en Égypte, soit pour le commerce, soit pour les quêtes publiques, etc., tandis que Memphis n'était pour eux qu'un lieu de garnison militaire.

« Et faut entendre, nous dit Hérodote, que Naucrate étoit anciennement le seul abord d'Égypte où se faisoit et menoit le trafic et n'y en avoit pas d'autre. Si quelque marchand abordoit en autre bouche du Nil, il lui convenoit jurer qu'il avoit été forcé et contrainct de ce faire, après lequel serment il alloit descendre avec son même vaisseau en la bouche Canobique, et si, d'aventure, les vens luy estoyent contraires, il déchargeoit sa marchandise et la remuoit dans les baries du Nil, puis voguoit autour Delta jusqu'à ce qu'il fût arrivé à Naucrate qui estoit privilégiée de tant. Quand les Amphyctyons eurent marchandé à trois cents talents pour réedifier le temple qui est aujourd'huy en Delphy, et qui par feu de meschef avoit esté bruslé, ils taxèrent les habitans de la ville à payer la quarte partie de la somme, pour laquelle fournir les Delphes s'espandirent par les villes pour quester iceluy leur temple, et en leur queste receurent graces, dons et présens, desquels ne fut moindre celuy qui leur fut fait en Égypte: car Amasis leur donna alum pesant mil talents et les Grecs habitans en Égypte le pois de vingt marcs (lire vingt mines). »

Ce ne fut pas le seul présent qu'Amasis fit aux temples de la Grèce.

Nous avons déjà visé plus haut l'histoire de la jeune et jolie Grecque de Cyrène, nommée Ladice, dont Amasis avait fait une de ses concubines, pour plaire aux Grecs — nous affirme Hérodote, — particulièrement à ces Cyrénéens contre lesquels avait lutté Apriès, et qui, en le battant, avaient excité l'insurrection [1] dont bénéficia son successeur. Ladice, dans un danger

[1] Dans cette guerre contre des Grecs, Apriès ne s'était servi que des Égyptiens, en gardant près de lui ses auxiliaires grecs, avec lesquels il tyrannisait les Égyptiens, prétendirent ceux-ci, nous l'avons vu. Apriès, lui, fut au mieux avec les Cyrénéens et tout aussi bien avec les Grecs d'Égypte, dont il fit sa

pressant, avait fait vœu à Venus « qu'elle lui enverrait une image en Cyrène, » si elle lui obtenait la faveur très spéciale qu'elle demandait.

Après le succès, dit Hérodote, « elle n'oublia à payer son vœu, mais quand l'image fut faicte, elle l'envoya en Cyrène où elle est encore aujourd'huy, saine et entière, hors la ville. Cambyses, après avoir vaincu et debellé l'Égypte, entendant qui estoit cette dame Ladice, la renvoya à Cyrène sans qu'injure aucune fut faicte en sa personne. Outre Amasis envoya presens en Grèce, comme l'image de Minerve toute dorée et le pourtraict de luy tiré après le vif, qu'il envoya à Cyrène. Comme sont aussi deux images de pierre posées à Lynde en l'honneur de Minerve, et une camizole de lin qui vaut bien le regard. Plus deux images de luy faictes de bois, lesquelles il posa dans le grand temple de Samos en l'honneur de Juno, et y sont derrière les portes jusqu'à ce mien aage : ce qu'il feit à cause de l'hospitalité qui estoit entre luy et Polycrates, fils d'Aias. D'envoyer en Lynde nulle hospitalité le mouvoit, mais il le faisoit pour autant que l'on dit que les filles de Danaus bastirent le temple de Minerve qui est leans, quand elles y furent arrivées fuyant les Égyptiens (les fils d'Égyptus). Et ce sont les présents que posa Amasis. »

Tout ceci est fort édifiant au point de vue grec. Ce point de vue, l'Égyptien Amasis s'y conforma à un tel degré que, d'après Hérodote, il admit même la légende grecque relative à Égyptus, roi d'Égypte, ayant pour frère Danaüs devenu roi d'Argos, ainsi qu'aux cinquante fils de l'un et aux cinquante filles de l'autre qu'on voulait marier ensemble. Mais il est douteux que ce prosélytisme hellénique ait beaucoup plu aux vieux habitants de la vallée du Nil, auxquels on voulait aussi faire faire un mariage de raison avec des étrangers de culte différent.

Cette question de culte était, autant que la raison de race, un obstacle infranchissable à des vues de ce genre.

Hérodote nous raconte que de son temps encore, jamais une Égyptienne n'aurait voulu donner à un Grec le moindre signe d'amitié ou d'amour. Mais c'était, en très grande partie, parce

garde à Memphis même et qu'il attira le plus possible à Naucratis, sans acception de provenance. Les Égyptiens, qui l'avaient fait roi par haine contre les Grecs, perdirent donc au change.

qu'il était pour elle un infidèle. Aussi ne faut-il pas nous étonner si la chronique démotique de Paris, que nous avons publiée, insiste vivement sur le crime que commit Amasis, en introduisant en Égypte les dieux des Grecs, comme nous l'a raconté Hérodote cité plus haut. Il est facile de voir, d'ailleurs, à quel mobile obéissait Amasis, en favorisant de la sorte les Grecs, surtout dans la dernière partie de son règne.

Déjà à cette époque, les Grecs, s'ils étaient unis, comme Amasis avait tenté de le faire en constituant son Hellenion, pouvaient être une puissance militaire considérable, capable de contre-balancer la puissance des Perses, qui commençait à devenir inquiétante pour tous les peuples voisins. On n'en était pas encore, il est vrai, ni au temps de Xerxès battu par les Athéniens et leurs alliés, ni au temps d'Alexandre, qui devait détruire, à son tour, la puissance du dernier Darius. Mais on sentait qu'il y avait dans ce petit peuple de grands éléments de résistance. L'alliance des Égyptiens et des Grecs, qu'on devait tenter encore sous les rois de la vingt-neuvième et de la trentième dynastie, et qui donna lieu à tant de glorieux faits d'armes des plus illustres généraux de Sparte et d'Athènes, aussi bien que des derniers Pharaons, hantait déjà l'esprit d'Amasis.

Peut-être, après tout, eut-il une vision semblable à celle de Nabonid, roi de Babylone, qui nous est racontée par une inscription de ce prince.

Nabonid était très inquiet des entreprises et des exigences des Mèdes, qui avaient alors l'hégémonie de l'Orient. Son dieu Mérodach lui apparut alors et lui dit que la domination des Mèdes touchait à sa fin, et que le jeune chef de la peuplade encore ignorée des Perses les soumettrait et les remplacerait.

Nabonid vit lui-même l'effet ultime de cette prédiction ; car, Cyrus mit le siège devant la ville. Babylone, affolée, prit un instant pour monarque, du vivant même de Nabonid, le fils ainé de ce roi, Belsarusur ou Balthasar, nommé par plusieurs contrats cunéiformes, et auquel apparut dans un festin, en lettres de feu, le terrible *mane*, *tecel*, *phares*. Mais il fut surpris et massacré, tandis que son vieux père reçut du conquérant une pension de retraite.

Il en fut à peu près de même d'Amasis, qui, s'il n'assista pas à la chute ultime de son empire, commença cependant lui-

même à être aux prises avec les Perses, lesquels battirent et tuèrent son fils, — tout en renvoyant à Cyrus l'une de ses femmes.

Quant aux Grecs, dont le monarque égyptien avait voulu faire ses alliés, leur tour ne vint que plus tard. Mais eux, du moins, résistèrent victorieusement aux Perses dans leur propre pays.

En définitive, on ne peut donc pas blâmer les plans politiques d'Amasis. Il avait vu loin et il avait vu juste. Mais il avait trop fait abstraction des passions nationales de son peuple.

Ces passions, elles étaient traduites également par des prophéties, que les prêtres colportaient du vivant même du parvenu impie et détesté. Un prophète éthiopien d'Harshefi en était l'auteur : et ce compatriote des rois éthiopiens d'origine de la précédente dynastie était censé, bien avant les événements, avoir raconté dans des pages jusqu'à présent inédites les malheurs d'Apriès, les crimes et la punition d'Amasis, tandis que, dans d'autres pages publiées par moi, il prédisait les grandes luttes des rois des vingt-neuvième et trentième dynasties révoltées contre les Perses, et même, prétendit-on plus tard, les insurrections contre les Grecs du temps de Philopator et d'Épiphane, insurrections un instant victorieuses sous la direction des Éthiopiens Harmachis et Anchmachis.

C'était toujours le duel séculaire de la dynastie amonienne et des envahisseurs étrangers de tout ordre, que la conscience populaire chantait ainsi : et si parfois elle s'est trompée, si souvent aussi elle a cru avoir lu dans l'avenir ce qui n'était qu'un écho du présent ou du passé, ce n'est pas à nous qu'il appartient de lui jeter la première pierre. N'a-t-on pas vu, de nos temps même, semblable aberration du sens intime ? N'a-t-on pas commenté pieusement Nostradamus pour y trouver l'annonce tant de nos désastres que d'une restauration impériale. N'a-t-on pas, ailleurs, prédit avec quasi-certitude le retour de Henri V, comme le prophète d'Harshefi était censé avoir prédit l'arrivée d'une sorte de Messie égyptien, qui compléterait l'œuvre d'Anchmachis et d'Harmachis, chasserait définitivement les Grecs, maîtres à leur tour de l'Égypte, et rendrait aux dieux tous leurs biens usurpés ?

L'usurpation des biens des dieux nationaux au bénéfice des

Grecs et de leurs divinités, auxquelles on permit de s'établir dans la vallée du Nil : voilà, du reste, le plus grand crime que les auteurs de la chronique démotique, — confirmant de la sorte en tous points Hérodote, — reprochent à Amasis et à son assemblée nationale.

« Paroles qu'ils ont méditées contre le droit des temples, dans le lieu de justice ;

« Les vaisseaux, les bois de chauffage, les lins que l'on donnait aux temples, antérieurement au règne du roi Amasis, — à l'exception du sanctuaire de Memphis, du sanctuaire d'Héliopolis, du sanctuaire de Bubastis, — ordonna l'assemblée (*Kibutsa*), à savoir : « Ne les leur donnez pas ! »

« Les Grecs, qu'on leur donne lieu d'habitation dans les terrains de la terre de Saïs (c'est-à-dire à Naucratis, bâtie dans le nome saïtique, et qui est réunie à ce nome jusque dans les registres du budget de Philadelphe). Qu'ils s'approprient les barques, les bois de chauffage que l'on donnait aux temples ; *qu'ils amènent leurs dieux !* »

« Pour le terrain des trois temples ci-dessus (Memphis, Héliopolis et Bubastis), ordonna l'assemblée, à savoir : « Qu'on le leur donne (ou qu'on le leur attribue), selon l'usage antérieur. »

« Pour les bestiaux que l'on donnait aux temples des dieux, antérieurement au règne du roi Amasis, à l'exception des trois temples déjà nommés, l'assemblée ordonna, à savoir : « Partagez les choses qu'on leur donne ! »

« Ceux que l'on donnait aux trois temples ci-dessus, ordonna l'assemblée, à savoir : « Donnez-leur encore ! »

« Les blés que l'on donnait aux temples, antérieurement au règne du roi Amasis, à l'exception des trois temples favorisés, ordonna l'assemblée, à savoir : « Ne les leur donnez pas ! Les prêtres qui font être à eux le tiers, qu'ils le donnent à leurs dieux ! »

« Alors qu'on livrait en rétribution les bœufs, les lins, les blés, les autres biens que l'on donnait aux temples antérieurement au règne du roi Amasis, ordonna l'assemblée, à savoir : « Ne donnez pas aux dieux ! »

« La valeur des biens (territoriaux), comptée en argent : *argentei-outen*, six myriades cinq cent trente-deux et demi (deux millions quatre mille deux cent dix drachmes).

« Pour les blés, dix myriades deux cent dix (deux millions quatre mille deux cent dix drachmes).

« Pour les bestiaux, quatre millions, trente myriades, trois mille trois cent un (quatre-vingt-six millions soixante-six mille vingt drachmes).

« Pour clôturer le compte, en laissant de côté les bois de chauffage, les bois de construction, les papyrus, les embarcations selon l'établissement de parts (selon le partage effectué) qui résulte d'un autre livre. Les embarcations (la suite manque). »

Tel qu'il nous reste, ce compte est fort intéressant. Nous y voyons que les biens territoriaux enlevés aux temples, et estimés en argent, ne représentent, sur la valeur totale, que le plus petit chiffre. On n'avait encore pris que les terres nécessaires à l'établissement des auxiliaires grecs, et, d'une façon plus générale, de toute la colonie, attribuée à leurs compatriotes de Naucratis. Ce n'était pas, en effet, seulement à Memphis que les auxiliaires grecs tenaient garnison à cette époque. Amasis, qui les avait pris dans cette capitale pour sa garde, paraît leur avoir fixé bien d'autres points de séjour [1], puisque notre compte spécifie que les trois temples de Memphis, d'Héliopolis et de Bubastis avaient été seuls exempts de cette attribution foncière. Tous les autres sanctuaires y étaient astreints, comme ils étaient astreints à abandonner à l'État les blés, les bœufs, etc., qu'ils percevaient comme redevances.

L'assemblée se bornait à dire pour les blés : « Les prêtres, qui font être à eux le tiers, qu'ils le donnent à leurs dieux ! »

Nous voyons, par les contrats de Thèbes, que certains prêtres touchaient le tiers des produits de certaines terres appartenant aux temples, et dont ils avaient la jouissance spéciale, — terres louées par eux à des paysans. C'est ce tiers qu'on leur conseillait de céder à la caisse du sanctuaire si elle n'était point assez riche, en même temps qu'on attribuait d'autres terres sacrées aux

[1] Entre autres l'oasis où, d'après Hérodote (III, 26), était, dès ce temps, installée une colonie de Samiens, et probablement Abydos, dont le comptoir grec paraît avoir été fondé à cette époque par les Milésiens, d'après un passage d'Étienne de Byzance, commenté par Letronne (*Civilisation égyptienne*, p. 13). Maspero lui-même explique ainsi les *graffiti* en écriture carienne, cypriote et grecque qu'on aperçoit à Abydos sur le temple de Ramsès II. Il a utilisé, d'ailleurs, certaines des données de la chronique publiée par moi.

soldats grecs, au peuple des « Grecs, » comme le furent à Thèbes celles du dieu Hormen.

Notons qu'en ce qui concerne Thèbes, le sacerdoce amonien, qui était l'origine de la précédente dynastie, avait été particulièrement frappé. Jusqu'alors, les trois grands sanctuaires d'Égypte, ceux qui désignaient, selon Diodore, le tribunal suprême des trente *suteni*, et auxquels les anciens rois, tels qu'Horemhebi, attribuaient déjà une sorte d'hégémonie sur tous les autres, c'étaient ceux de Thèbes, de Memphis et d'Héliopolis. A cette trilogie, Amasis substitua celle de Memphis, Héliopolis et Bubastis, lieux saints restés privilégiés, et auxquels on ne prit rien. Thèbes aux cent portes subit comme les autres, et, nous le savons, même plus que les autres, les prélèvements arbitraires des agents royaux. Toutes les antiques prérogatives de cette cité, royale par excellence, des Thoutmès aussi bien que des Ramsès et des rois amoniens sortis de la vingt et unième dynastie, sont désormais abolies. Elle doit courber, à son tour, le front sous un sceptre d'airain. Nous pouvons le constater, d'ailleurs, dans les papyrus démotiques contemporains, en très grand nombre, que nous possédons.

Quant au sanctuaire de Bubastis, qui se substitue à Thèbes, il n'est choisi que parce qu'il représente l'ancienne capitale de la vingt-deuxième dynastie bubastite qui, remplaçant la vingt et unième dynastie thébaine des prêtres d'Amon, eut si longtemps à lutter contre elle, après que celle-ci se fut transportée en Éthiopie. Cette vingt-deuxième dynastie des Sheshonkides était, d'ailleurs, assyro-chaldéenne d'origine et représentait, par conséquent (ainsi que celle purement assyrienne d'Assourbanipal dont elle devint l'avant-garde), le principe de ce culte de l'étranger, dont Amasis se fit le prophète, à l'imitation de Bocchoris.

Au fond, les Égyptiens ne se trompaient pas, quand ils accusaient leur nouveau monarque d'avoir ainsi *attiré* chez eux l'étranger, — bien que l'asservissement de son royaume à d'autres ne fût certainement pas son objectif. Les Persans n'eurent qu'à chausser, pour ainsi dire, ses sandales, puisque tout le droit religieux, civil et administratif traditionnel avait été, nous le verrons, bouleversé par lui dans un sens à la fois novateur et autoritaire. N'importe quelle tyrannie n'avait qu'à suivre.

Notre chronique démotique résume donc assez bien la ques-

tion quand, avant d'en venir au détail des comptes reproduit plus haut, elle insère cette sorte de titre ou de préface :

« Paroles de compte des biens, paroles qui sont écrites sur le registre des possessions sacrées enlevées depuis l'an 5 du roi Amasis jusqu'au jour où les Perses entrèrent en Égypte.

« Il (Amasis) mourut sur son trône. Celui (Cambyse) qu'il fit parvenir en son pays y fit s'abattre les hommes de toutes les régions du monde. On le reçut à cause de sa générosité de cœur, comme chef. Il livra l'Égypte à son satrape en l'an 3, en disant :

« Qu'on apporte les écrits de connaissance des temples des dieux et du Θησαυρος.

« Que les gens de l'administration m'apportent les ors et les écrits d'Égypte. Qu'on accomplisse cela. »

« Un chef scribe (*sep-seb*) dit :

« Qu'on écrive le droit de l'Égypte par année, depuis l'an 5 du roi Amasis : le droit que retirèrent ici et dans le pays les hommes qui dominèrent ici depuis cette époque jusqu'à l'an 19; le droit qu'ils avaient établi dans l'assemblée.

« Ils apportèrent cela à ce chef scribe, et ils lui donnèrent connaissance de toutes les paroles qui étaient contenues en eux (dans ces registres), concernant le *neter hotep* (le domaine sacré des dieux) et le droit d'Égypte. Ils en écrivirent copie et ils envoyèrent cet écrit en Syrie (dans le pays de Khar comprenant aussi la Chaldée et les pays voisins).

« L'écrit de ces choses est complet. Ils ont écrit ceci sur lui. »

Venait ensuite le passage déjà reproduit et dont le titre portait :

« Paroles qu'ils ont méditées contre le droit des temples dans le lieu de justice, » etc.

Ainsi, c'est Amasis qui, pour les pieux Égyptiens, est cause de tous les malheurs de son pays et des pires excès mêmes de l'administration étrangère. Le nouveau monarque persan, celui *qu'il a attiré* en son pays, est même préférable à lui. L'auteur de la chronique semble dire que les Égyptiens l'ont volontairement accueilli, ou du moins *reconnu comme chef à cause de sa générosité,* — générosité mise ainsi en parallèle avec la rapacité sacrilège de son prédécesseur égyptien. Celui-ci, après l'engouement des débuts dans la Basse-Égypte, est devenu l'objet de la haine générale: et cette haine, même *post mortem*, fut portée bien loin; nous aurons occasion de le voir dans la suite.

Ce n'étaient pas, d'ailleurs, seulement ses exactions contre les temples qui l'avaient causée, c'était aussi, notre texte le répète à plusieurs reprises, ce qu'il avait innové dans le domaine du droit, par une législation sans préjugés, dont s'emparèrent à leur tour les Persans. Aussi, celui qui a écrit la chronique fait-il un grand mérite aux souverains des vingt-neuvième et trentième dynasties révoltées contre les Perses d'avoirr établi le droit : assertion dont les documents juridiques postérieurs nous ont permis de constater l'inexactitude, bien que ce rétablissement du droit ait dû nécessairement être mitigé par suite des circonstances.

Il est temps de voir maintenant en quoi le code d'Amasis (promulgué pendant la longue session de son assemblée nationale de l'an 5 à l'an 19) différait de celui qui existait antérieurement.

La loi amonienne, nous l'avons dit plus haut, était avant tout théocratique et familiale. Presque nulle part, aucune initiative n'était abandonnée à l'individu. Pour le noble lui-même, pour celui qui appartenait aux deux castes sacerdotale et militaire, c'était la *gens* qui possédait et gouvernait tout. Quand, après Bocchoris, on voulut bien reconnaître un « nid » et une sous-propriété véritable aux paysans, ce fut aussi la *gens* roturière qui détint et administra sous l'autorité d'un *hir*. Ce fut elle qui concéda temporairement, par voie d'échange d'usage, certaines terres à certains de ses membres, devenus ainsi fermiers ou fermières en chef de ces domaines.

L'argent, je le répète, n'avait pas à intervenir dans ces transmissions intra-familiales.

Amasis en fit la base de tout.

En cela, il faut bien l'avouer, il s'inspirait en partie de Bocchoris, cet autre imitateur légal des Chaldéo-Assyriens qui, le premier, rêva la vente. Mais Shabaka, en brûlant vif Bocchoris, avait bien prétendu venger les institutions religieuses et politiques de son dieu Amon et, en abrogeant toute cette partie de la réforme de cet *impie*, il avait pris ses mesures pour en rendre impossible, croyait-il, le rétablissement.

Le prêtre d'Amon, prêtre du roi, ayant pour mission de consulter le dieu et de dire le droit, reçut, en effet, la surveillance de tous les contrats désormais limités de la façon susindiquée.

Amasis eut donc d'abord à briser cet obstacle.

Il procéda, du reste, avec beaucoup de prudence dans sa révolution légale, comme dans sa révolution politique.

Nous avons vu qu'il avait d'abord laissé Apriès, devenu roi fainéant, en possession de ses honneurs. De même, il laissa d'abord en possession de ses honneurs le prêtre d'Amon, prêtre du roi, en s'efforçant seulement de le rendre de plus en plus fainéant.

En l'an 3 du comput d'Amasis (c'est-à-dire trois ans après la bataille de Momemphis et l'année même où Apriès reprit les armes, fut battu et resta néanmoins en possession de la Thébaïde, mais six mois avant cet événement, qui eut lieu au mois de payni, tandis que notre contrat est daté de tybi), le prêtre d'Amon et du roi figure encore à Thèbes comme recevant la déclaration des parties et rendant seul authentique et légal l'acte contre lequel personne n'aura rien à alléguer depuis lors. Mais on doit remarquer que, dans cette déclaration — et cela, sans aucun doute, d'après les instructions formelles du nouveau *prétoire* royal encore entre les mains d'Amasis, même pour le haut Nil, — il admet la mention antilégale de l'argent versé comme cause d'une aliénation foncière.

Cette ingérence, même purement nominale, d'un prêtre — et d'un prêtre d'Amon — dans la surveillance du droit civil ne devait pas d'ailleurs durer longtemps. Sans doute étendue après les succès éphémères d'Apriès en Thébaïde, elle disparait définitivement après ses désastres, et après les diverses réformes de l'assemblée nationale, convoquée en l'an 5, et dont les décrets deviennent partout obligatoires en l'an 6.

Un des premiers actes de cette assemblée laïque de l'an 5, très hostile dès ses débuts aux visées théocratiques, semble avoir été la suppression du rôle juridique du prêtre d'Amon, prêtre du roi, remplacé par des fonctionnaires civils, ainsi que tous les autres représentants prêtres de l'autorité publique.

Hérodote, toujours d'accord avec les documents égyptiens de cette période, nous raconte que le sanctuaire principal de chaque nome était dépositaire de la liste de tous les habitants du nome. Il était dépositaire, nous le savons aussi par les contrats, de la *herit* ou état cadastral portant la mention de tous les biens fonciers en même temps que des mutations d'usage qui en étaient

faites. Cette *herit* était tout à fait comparable au registre institué par le nouveau code allemand et qui, seul, fait titre de propriété ou d'usage, rendant ainsi impossibles toutes les ventes et toutes les hypothèques secrètes.

Les contrats avaient donc alors la double formule :

« Ils ont dit (fait la déclaration) au prêtre d'Amon, prêtre du roi, auquel Amon a donné la puissance. On ne peut écarter du registre royal (*herit*) ce qui est ci-dessus. »

Amasis et son assemblée abrogèrent tout cela. Ils permirent les aliénations constatées par contrat peu authentique et confièrent le cens de la population à des censeurs laïques qui, dans un palais du gouvernement, devaient, tous les cinq ans, noter le chiffre des habitants des deux sexes et l'état civil des habitants. C'est là l'origine du cens quinquennal qu'ont plus tard imité les *décemvirs* romains, en même temps qu'ils empruntaient à Amasis la majeure partie de leur loi des XII tables [1].

A côté des censeurs laïques, il y avait encore les receveurs d'impôts laïques, remplaçant les prêtres qui s'acquittaient de cet office sous la précédente dynastie. A Thèbes, par exemple, c'étaient les chefs de corporations ou de sous-castes, tels que, pour les choactytes, l'intendant de la nécropole, qui percevaient les droits de mutation et rédigeaient les contrats de leurs administrés — toutes fonctions naguère confiées aux prêtres de Mont, — tandis qu'un collège de scribes se substituait également à ces derniers pour l'estimation des produits de la terre et la perception de ce qui était dû proportionnellement par le paysan.

On n'interdit pas cependant aux hiérogrammates, ou scribes sacrés, d'inscrire à leur naissance tous les Égyptiens sur leurs registres, ainsi que le constate encore sous les Ptolémées le roman de Setna, et de tenir bonne note des champs et des métayers [2]; mais c'était, en apparence, dans un but religieux, afin de faire exactement payer à ces derniers leurs liturgies sacrées, ou plutôt d'en vérifier le montant, et de pouvoir les faire rame-

[1] Voir mon *Précis du droit égyptien comparé aux autres droits de l'antiquité* (Giard et Brière, éditeurs), et mon livre intitulé : *Rapports historiques et légaux des Égyptiens et des Quirites* (Maisonneuve, éditeur).

[2] C'est ainsi que les prêtres d'Amon interviennent pour prêter témoignage sur la filiation et les biens d'Hermias dans le procès plaidé devant le magistrat grec, et font intervenir leurs registres, à côté de ceux des basilicogrammates, topogrammates et comogrammates, chargés du cadastre royal.

ner, même après leur mort, à leurs lieux d'origine, entre les mains de leurs ensevelisseurs patentés. Semblablement, c'est au temple que les réformateurs limitèrent le rôle du prêtre d'Amon et du roi, auquel il fut permis de bénir encore les mariages religieux, pour ceux qui voulaient toujours en faire usage. Nous en avons la preuve dans un papyrus daté de l'an 12 d'Amasis et qui contient l'acte solennel d'un mariage consacré dans le temple suivant les vieux usages. Sous la précédente dynastie, ce mariage avait seul les effets civils en même temps que religieux. Le fiancé entrait dans le sanctuaire. Il y allait prendre sa fiancée, « laquelle femme, nous dit toujours le formulaire officiel, lui plut en épouse, en femme établie en conjonction, en mère transmettant les droits de famille à leur filiation, en épouse depuis le jour de l'acte. » Il l'amenait devant le prêtre d'Amon, prêtre du roi, en tenant en main le contrat de mariage par lequel il lui assurait la copropriété de tous ses biens — ce que sa fiancée faisait de son côté pour les siens, dans un contrat parallèle. La communauté pleine et entière était ainsi établie, comme dans le primitif mariage sacré par *confarreatio* ou communion au même pain des Romains [1], selon Denys d'Halicarnasse, il ne restait plus — et cela en Égypte comme dans la première cité des anciens Quirites — qu'à faire bénir l'union par le prêtre.

« Le prêtre d'Amon, prêtre du roi florissant à qui Amon a donné la puissance, » intervenait donc et disait au futur époux : « Est-ce que tu l'aimeras en femme établie en conjonction, en mère transmettant les droits de famille, ô mon frère? » Celui-ci, montrant son contrat de mariage, répondait : « Moi, je lui transmets par don de donation la transmission, l'apport de ces choses, dans le plan d'amour dans lequel je l'aime. Si, au contraire, j'aime une autre femme qu'elle, à l'instant de cette vilenie où l'on me trouvera avec une autre femme, moi je lui donne à elle (à ma femme) mon terrain et l'établissement de part qui a été fixée précédemment (c'est-à-dire ma part aussi bien que la sienne dans ce qui est à moi), à l'instant, devant toute vilenie au monde de ce genre.

[1] Cette union était indissoluble aussi à Rome, et quand on voulut introduire le divorce même pour le mariage sacré, il fallut inventer le prêtre des diffarréations qui, par une sorte de cérémonie funèbre, mettait fin à la vie antérieure des époux.

« Tous les biens que j'acquerrai par transmission ou par hérédité, dans les biens de père et de mère, seront à mes enfants que j'engendrerai et que cette femme enfantera depuis la date de l'acte jusqu'à la fin de ma génération d'épouse que cette femme fera. »

Ce vieux mariage religieux, dont, par suite des citations qui en ont été faites, tout le formulaire parait remonter jusqu'à la douzième dynastie, et qui existait uniquement sous la dynastie amonienne, Amasis ne put s'en débarrasser d'un seul coup. En l'an 12 de son règne nous trouvons donc encore un document de ce genre rédigé identiquement, comme du temps de Psammétique par exemple. Seulement, après avoir écrit la formule d'après laquelle le mari assure tous ses biens aux enfants que sa fiancée lui enfantera comme épouse, « depuis l'an 12, 5 méchir ci-dessus, » c'est-à-dire depuis la date déjà écrite dans le protocole, le scribe sacré, qui est un prophète d'Amon, prêtre de Montnebuas de la première classe, est obligé d'ajouter que cet acte devra, d'après la loi nouvelle, être confirmé dans une déclaration faite au censeur lors du cens quinquennal, c'est-à-dire alors dans trois ans : « En l'an 15 du roi Ahmès, à qui vie, santé, force ! » dit donc le mari dans une sorte de post-scriptum antérieur à la signature du prêtre, « je dirai cela dans la grande maison. »

Pourquoi cette mention nouvelle ? Ah ! c'est qu'au point de vue civil, le mariage religieux ne comptait plus pour rien. Ce qui seul faisait preuve légale, c'était la susdite déclaration au censeur, déclaration dans laquelle le mari répondait affirmativement à cette interrogation du magistrat, qu'ont imitée et conservée les Romains : « Habesne ex animi sententia uxorem liberorum procreandorum causa ? » « As-tu, d'après l'avis de ton âme, une femme pour en avoir des enfants ? » Peu importait que cette déclaration ait presque toujours été dite après coup. Elle constituait, seule, le mariage légal — pour lequel le mari jouait un rôle prépondérant, unique même, puisqu'il suffisait qu'il allât seul à la mairie en apportant le nom de sa femme et celui des enfants déjà nés.

Évidemment, ce procédé était des plus commodes, des plus pratiques, et pour arriver à la généralisation des unions libres, il suffisait d'ajouter par une autre loi — ce que ne manqua pas

de faire Amasis — que la note de bâtardise n'existait plus et que tous les enfants, même issus d'une conjonction momentanée, même nés d'une esclave *achetée pour argent*, étaient légitimes. Le seul privilège des fils nés dans le mariage sur ceux que l'on nomma plus tard les *sans-pères* (ἀπατορες), c'est qu'ils pouvaient réclamer l'hérédité d'un père désormais certain.

Ajoutons qu'avec les idées d'Amasis sur l'omnipotence maritale et paternelle, sur l'individualisme et même l'égoïsme masculin, substitué au principe du parallélisme des droits et des devoirs dans la famille — idées qu'adoptèrent plus tard aussi les décemvirs romains dans le code qu'ils substituèrent au code religieux de Numa, — l'union avec des esclaves achetées pour argent, et procréant des enfants légitimes, devait être particulièrement favorisée, comme l'atteste Diodore de Sicile, par le nouveau réformateur. Aussi, des contrats de ce temps-là nous montrent-ils des femmes libres, des jeunes filles de famille se ravalant elles-mêmes à la condition d'esclaves entre les mains de leur futur mari.

Une d'elles dit, sur une assiette de dessert ayant servi à un repas pris ensemble et sur laquelle écrivait pour elle un scribe pris au hasard :

« Tu m'as donné, et mon cœur en est satisfait, mon argent pour devenir ta servante. Personne au monde ne pourra m'écarter de ton service. Je ne pourrai y échapper moi-même. Je te donnerai tout mon argent, tous mes biens au monde, ainsi que mes enfants que j'enfanterai, tout ce que je possède et que j'acquerrai, même mes vêtements qui sont sur mon dos, depuis le jour ci-dessus indiqué.

« Celui qui viendra t'inquiéter à mon sujet en disant : « Ce n'est pas ta servante, celle-là, » donnera (et cela en vertu d'une loi promulguée par Amasis pour protéger de semblables mancipations ou aliénations de personnes nées libres) tout argent et tout blé qui plairont à ton cœur. Ta servante sera ta servante encore et mes enfants tu seras sur eux en tout lieu où tu les trouveras ! »

C'est exactement la formule qu'emploiera aussi un jeune homme se vendant — cette fois à titre de fils — lui et ses biens, à un père adoptif — ce qui avait également lieu à Rome. Seulement pour la femme mariée ou plutôt achetée par *coemptio*,

selon le terme employé par les Romains à la période parallèle du droit, on avait coutume en Égypte d'insérer une clause de garantie religieuse.

En principe, un esclave n'avait juridiquement aucun droit, dans le nouveau code (en cela différent aussi du vieux code égyptien [1]), d'actionner son maître et de plaider contre lui. Qu'arrivera-t-il donc si le maître ne veut plus de son esclave comme femme, s'il la dédaigne, en prend une autre, etc.? Ici le dieu, dont on a si volontairement restreint le rôle, interviendra. L'acte porte en effet :

« Adjuré soit Amon ! Adjuré soit le roi !

« Point n'a à te servir servante autre. Ne prends pas servante quelconque en outre (comme femme). Il n'y a point à dire : « Il me plaît de faire en toute similitude que ci dessus. » Il n'y a point à m'écarter par une similitude de ces choses. Il n'y a point à dire que tu prends femme, pour le service de ton lit dans lequel tu es. »

Le cens quinquennal et la mancipation ou vente pour argent payé d'avance, telles sont, en effet, les clefs de voûte du système juridique d'Amasis, comme de celui des décemvirs, en ce qui concerne les relations à créer en droit civil, tant pour l'état des personnes que pour l'état des biens.

C'est par le cens quinquennal que les unions matrimoniales seront constatées, que les mancipations d'ingénus ayant pour origine une dette prendront fin, sauf le consentement du serviteur de fait, voulant continuer le service de son maître, pour rester près d'une esclave qu'il lui a donnée pour épouse [2], ou par tout autre motif. C'est par le cens quinquennal qu'un fils mancipé par son père, qui en tire ainsi de l'argent, cesse son service temporaire, — sauf pour le père le droit de le manciper deux fois encore. Après la troisième mancipation il est émancipé, c'est-à-dire pleinement libre, sans avoir à subir désormais la puissance paternelle, absolument comme s'il était lui-même *pater familias*. Quant au fils ou au *pater familias*, au mancipé

[1] Les esclaves, dans l'ancienne Égypte, comparaissaient en justice comme les citoyens où, comme eux aussi, ils avaient à rendre compte de leurs actes. (Voir mon *Précis* et mes *Mélanges*.)

[2] Voir aussi, dans mon *Précis*, un acte de ce genre daté de Darius. Pour ce point, Amasis a imité le vieux droit mosaïque.

comme fils par un tiers, son lien avec ce tiers, devenu réellement son père, est aussi indissoluble que celui de la femme épousée par *coemptio* ou par mariage de forme servile.

La mancipation, d'un si fréquent usage pour créer des liens de droit sur les personnes, est également employée, dans la législation d'Amasis, pour créer un lien de droit sur des biens.

De même qu'Amasis, au profit d'un seul, avait tué la liberté, autrefois si grande, et le respect mutuel dans la famille, de même, et par semblable raison, il supprima le principe de la propriété ou de la copropriété familiale. Ce ne fut plus la famille qui posséda, ce fut l'individu ; et ce qu'il possédait, il put le vendre pour argent par mancipation.

Mais, pour faire accepter cette réforme, on dut user également de beaucoup de prudence et d'atermoiements, comme pour la question du mariage. Longtemps, on laissa subsister, pour qui le désirait, l'ancien contrat sous forme de transmission intrafamiliale. Nous en avons de nombreux exemples, datés de l'an 8, de l'an 12 et de l'an 16. Il est vrai que les formules en sont de plus en plus simplifiées, et que depuis l'an 3 on n'y voit plus intervenir le prêtre d'Amon et du roi. On n'a plus besoin non plus de l'adhésion de la famille entière ; c'est l'individu en possession qui, seul, parle, et on ne trouve plus qu'exceptionnellement (par exemple en l'an 12) cette phrase autrefois consacrée : « Ces choses ne sont point à donner par frère, sœur, *hir*, *hirt* (chef ou chefesse de la *gens* ou de la tribu), être quelconque du monde entier. On a fait connaître à tout homme au monde.... » Ici les textes anciens portaient : « l'attribution de part ci-dessus, ainsi que celui qui prend cette part. Personne ne peut faire opposition à cet écrit, » et le texte moderne simplement « que vous possédez cela à jamais. » Généralement, dans ce genre de documents, on conserve les deux vieux termes parallèles : « Je te transmets, et je te donne. » Mais là, souvent, s'arrête la ressemblance, et bien des variantes se glissent, pour ce mode, autrefois hiératique, d'aliénation. Et puis en même temps (et déjà en germe dans le papyrus de l'an 3), c'est la mention autrefois abhorrée de l'argent qui devient la chose principale dans un grand nombre d'actes. En l'an 15, une donation fait mention de mancipations antérieures pures et simples pour argent sur les mêmes lieux, mancipations dont elle em-

prunte en partie le formulaire dès lors consacré. Ces mancipations deviennent, après la clôture de l'assemblée nationale en l'an 19, le prototype de toutes les aliénations des biens-fonds, comme des personnes libres, et toutes sont garanties également par la loi, frappant d'une amende arbitraire quiconque les attaquerait [1], et même les membres des assemblées judiciaires qui voudraient les annuler. Ajoutons que, sous Amasis, la location annuelle des champs s'est introduite, se substituant à la culture faite en commun, par les membres de la famille, sous la direction de l'aîné, κυρίος ou *hir*.

La révolution est faite désormais. C'est l'argent qui règne; et cet argent est respecté même chez les voleurs. Ce que je dis là n'est point une plaisanterie. Amasis rendit une loi pour organiser la confrérie des voleurs, qui reçut un chef comme les autres confréries. Les voleurs ne sont donc plus punis de mort, car la raison utilitariste fait dire que cela ne sert de rien au volé. Celui-ci n'a désormais qu'à s'adresser au chef des voleurs, qui lui rendra l'objet contre une certaine redevance, une sorte d'impôt. Diodore de Sicile admire beaucoup cette réforme, et il conclut ailleurs en disant qu'Amasis fut le vrai successeur, comme législateur, de Bocchoris, et qu'il s'appliqua à l'organisation des nomarchies, et généralement à toute l'économie politique de l'Égypte.

Cette économie politique, cette organisation de la société entière, il faut bien reconnaître qu'il la changea complètement. Reste à savoir si ce fut toujours dans le sens du vrai progrès.

En tout état de cause, ce n'était pas un socialiste.

Nous verrons bientôt quel fut, pour lui et pour l'Égypte, le résultat de ses réformes.

IV.

Nous avons vu précédemment quel a été le sens de la politique intérieure et extérieure d'Amasis. Il faut maintenant que nous examinions les événements marquants de son règne.

[1] Déjà l'embryon de cette formule se trouve dans l'acte de l'an 3. Une loi formelle d'Amasis avait, dès lors, forcé le prêtre d'Amon et du roi d'admettre cette garantie donnée à l'argent reçu, comme cause antilégale jusque-là d'un acte.

Il faut bien l'avouer, ils ne furent pas à la hauteur des visées tendancielles.

Amasis avait voulu être un grand roi, et pour faciliter ce grand règne, il n'avait pas craint de bouleverser et de révolutionner son pays. Il avait rêvé de conquêtes, et pour mieux y parvenir, il avait cru s'être ménagé l'alliance de tous les Grecs, réunis pour la première fois dans un Hellenion commun. Et voilà que cette préparation avait abouti à quoi? A peu de chose, en vérité. Au point de vue des campagnes guerrières, le résultat fut très mesquin. Hérodote ne nous en apprend qu'une, et cela en quelques mots :

« Il fut le premier qui prit Cypre et la rendit tributaire. »

Cette conquête n'en fut pas une à proprement parler, puisqu'au lieu de garder cette île, il se borna à y toucher un tribut. Il nous paraît probable que l'expédition en question, faite, prétend-on, en l'an 550 avant Jésus-Christ, répondant à l'an 22 du règne d'Amasis, c'est-à-dire peu de temps après que les Phéniciens, longtemps les maîtres, avaient été chassés (en 620), eut surtout pour mobile la politique grécophile du roi. D'après la tradition, un certain Teucer, fils de Telamon et d'Hesione, demi-frère d'Ajax par conséquent, avait, au retour du siège de Troie, fondé à Chypre le royaume grec de Salamine, en l'an 938 des marbres de Paros, 3512 de la période julienne. Ce qui est bien certain, c'est que la population grecque était nombreuse et ancienne à Chypre (pays célèbre par les légendes relatives à Pygmalion, aux enfants de Cadmus, et aux Dryopes qui s'y étaient réfugiés après avoir été expulsés par Hercule [1]). Cette population grecque était même assez ancienne pour avoir imaginé, antérieurement à l'invention de l'alphabet grec, usité des Phéniciens, une écriture dite chypriote, qu'on a lue de nos jours, et sous laquelle on lit du grec et non du sémitique, comme on le pensait d'abord.

Il n'en est pas moins vrai que les Grecs avaient à lutter contre d'autres races ennemies pour l'hégémonie du pays. Selon Diodore (I, 68), abrégeant sans doute Hellanicus [2], les Chy-

[1] Voir Hellanicus (*de Cypriacis*), Apollodore, liv. III, 14, 3, et Diodore, IV, 37. Pygmalion aurait fondé Paphos.

[2] Hellanicus a traité de cette période de l'histoire d'Égypte (conf. fr. 52 dans les *Frag. hist. gr.*, édit. Didot, t. III. p. 387). J'ai cité plus haut ce fragment à propos des origines d'Amasis.

priotes de race aborigène avaient combattu, de concert avec les Phéniciens, contre Apriès :

« Celui-ci, ayant rassemblé de grandes forces de terre et de mer, fit une expédition tant à Chypre qu'en Phénicie, prit de force Sidon [1] et soumit par la terreur les autres villes de Phénicie [2]. Bientôt ayant vaincu, dans une grande bataille navale, les Phéniciens et les Chypriotes, il retourna en Égypte avec d'immenses dépouilles. »

Il ne faut pas nous étonner de voir les forces maritimes des Chypriotes unies dans ce passage avec celles des Phéniciens, car, selon un autre passage de Diodore que nous a conservé le texte arménien d'Eusèbe, les Chypriotes auraient eu l'hégémonie des mers pendant trente-trois ans et auraient précédé, à ce point de vue, les Phéniciens, qui l'auraient eue pendant quarante-cinq et les Égyptiens qui (du temps d'Apriès et d'Amasis sans doute) l'auraient eue pendant un nombre d'années dont le chiffre a disparu dans le manuscrit.

C'est peu après son expédition de Chypre, nous dit Diodore, abrégeant encore Hellanicus, qu'Apriès envoya son armée en Lybie pour combattre les Grecs de Cyrène, ce qui eut pour lui de si fâcheux résultats [3].

Amasis vint à son tour soumettre ensuite, d'après le même historien, les villes de Chypre qu'avait déjà battues Apriès et les obliger à un tribut régulier. Cette expédition lui permit d'enrichir les temples de magnifiques offrandes, et il eut, sans doute, comme à Cyrène, pour alliés les Grecs, c'est-à-dire ceux-là mêmes qui avaient causé la chute de son prédécesseur. Ce serait donc probablement en s'appuyant sur la colonie grecque de Salamine, qu'Amasis aurait soumis les autres cités aborigènes ou phéniciennes de l'île; et cette amitié des Égyptiens et des gens de Salamine serait restée longtemps traditionnelle, à un tel point que le nom de Chypre est rendu par île de Salamine dans le décret trilingue de Canope.

A Cyrène même, d'ailleurs, la prétendue bonne entente des

[1] Hérodote, II, 161, en dit autant.

[2] Nous savons par Jérémie qu'il essaya aussi de soutenir les Juifs contre Nabuchodonosor, et qu'il leur donna ensuite asile en Égypte.

[3] Nous avons vu qu'Hérodote et Hellanicus étaient en cela d'accord avec Diodore, qui semble les avoir abrégés sur ce point (voir plus haut).

Grecs et d'Amasis se serait traduite, d'après un récit de Plutarque [1] et de Polyen, dont on attribue aussi l'origine à Hellanicus [2], par une véritable occupation militaire — facilitée, d'ailleurs, par le prêt de mercenaires égyptiens au monarque grec, après le désastre d'Apriès. Ce monarque, Batos, avait deux fils, Arcésilas et Laarchos. Arcésilas, l'aîné, eut la couronne, mais il fut tué par Laarchos, appuyé par les Égyptiens, qui fut bientôt à son tour tué par la veuve d'Arcésilas et son beau-frère. Les soldats égyptiens de Laarchos allaient entraîner Amasis à une guerre; mais la partie adverse vint le trouver pendant qu'il était en deuil de sa mère [3] et le fils d'Arcésilas fut proclamé roi par lui.

Telle n'est pas la version d'Hérodote (IV, 160-161) qui ne mentionne pas Amasis à propos des mêmes événements et les fait tous se terminer sans intervention étrangère. Mais le récit attribué à Hellanicus serait bien conforme à ce que nous savons de la politique cauteleuse d'Amasis.

C'était un souverain dont l'amitié pouvait être plus préjudiciable que l'inimitié. Aussi, ne faut-il pas nous étonner si ses prétendus amis lui rendirent la pareille.

Le roi s'était endormi dans une fausse sécurité.

Il s'adonnait aux arts: et il faut bien reconnaître que, de son temps, la sculpture avait atteint un très haut degré de finesse, à tel point qu'on reconnait de suite, rien qu'à leur modelé, les œuvres remontant à cette époque. Les artistes de l'Égypte ne furent certainement pas étrangers à ce beau mouvement qui, en Grèce, devait aboutir à de si magnifiques résultats du temps des Phidias, etc. Les métaux précieux, les pierres précieuses, furent travaillés avec une très grande délicatesse, et, d'autre part, les plus beaux monuments de l'architecture s'élevèrent de tous côtés. Hérodote ne peut cacher à ce point de vue son enthousiasme pour Amasis. Comme les monuments hiéroglyphiques contemporains — entre autres les textes de Bigeh [4] et l'inscription gra-

[1] Plutarque, *Moralia*, *De mulier. virtut.*, t. Ier, p. 32 et seq. de l'édition Didot. Polyen, *Strat.*, VIII, 41.

[2] Voir Maspéro, *Hist.*, p. 591.

[3] Ce récit se réfère donc à la première partie du règne d'Amasis, alors que le roi Apriès vivait encore, puisque l'inscription funéraire de la mère d'Amasis, citée plus haut, en fait mention.

[4] Lepsius Denk, t. III, pl. 284.

vée sur les rochers d'Hamamat [1], en l'an 44 d'Amasis, à la veille de la conquête perse, par les soins du grand architecte Ranumab [2], qui avait envoyé des ingénieurs pour chercher la pierre nécessaire au monument du roi, — il nous décrit son exploitation active des carrières les plus lointaines, et comme les inscriptions de Karnak [3], etc., les grands travaux ou les chefs-d'œuvre exécutés pour les temples, chefs-d'œuvre parmi lesquels il désigne un énorme naos monolithe plus gros encore que celui, daté de ce règne, que possède le musée du Louvre [4].

« Si feit suyvant ce soing bastir portiques admirables en Saïs au temple de Minerve (de Neith), surpassant de beaucoup tous autres Roys, soit en grandeur ou hauteur d'édifice. Il y posa davantage grands colosses et androsphinges de merveilleuse longueur, avec autres pierres taillées et apprestées pour mettre en œuvre, lesquelles sont de grandeur excessive. Il feit venir les unes des carrières qui sont au-dessus de Memphis et les autres qui sont ainsi desmesurément grandes, de la ville Éléphantine distante de Saïs le naviguage de vingt journées. Mais ce que je n'admire moins, ainçois beaucoup plus, est qu'il feit apporter un cabinet d'Éléphantine tout fait d'une pierre, pour lequel conduire deux mil hommes furent empeschés l'espace de trois ans, qui tous estoyent de cet estat d'Égyptiens que nous avons nommé pilotes et mariniers. Ce cabinet porte hors œuvre dix-huict coudées de profondeur, de largeur douze et de hauteur cinq. Il est posé à l'entrée de ce temple de Minerve, et disent que l'architecteur ne le tira dans le temple, parce que travaillant à ce faire, il jetta un grand soupir comme si se trouvast fasché de besongne, où tant il avoit despendu de temps: qui fut cause que Amasis se tint mal content de luy et ne permit qu'il le tirast plus outre. Les aucuns tiennent que ce fut à raison que l'un de ceux qui le tiroyent fut tué en le remuant, et que depuis ne fut tiré. Au surplus, Amasis posa en tous autres temples insignes ouvrages qui pour leur grandeur méritent le regard. Entre autres il mit à Memphis devant le temple à Vulcain (de Ptah assimilé à Vulcain

[1] *Ibid.*, t. III, pl. 575.

[2] Ce grand architecte descendait de vingt-quatre autres grands architectes, dont la généalogie nous est donnée par le monument.

[3] Voir les textes déjà cités par Maspero.

[4] Les inscriptions en ont été publiées par Pierret.

dans les décrets trilingues) un colosse gisant à l'envers, long de soixante et quinze pieds. Plus en ce mesme plan feit dresser deux colosses aux deux costez de ce gisant, faicts de mesme pierre et portant chacun vingt pieds de haut. D'avantage il feit bastir le temple de Zsis qui est en Memphis fort grand et tres digne de regard. »

Nous possédons beaucoup de stèles et de papyrus mentionnant des constructions de temples faites sous ce règne [1]. Il est vrai que le roi figure souvent comme fondateur, alors même qu'en réalité c'était un particulier qui faisait les frais. Nous avons vu, en effet, qu'Amasis avait accordé aux individus la propriété réelle des biens de famille occupés par eux. Il était donc tout naturel que quelques-uns de ces individus eussent voulu sanctifier pour ainsi dire leur *dominium* nouveau en en donnant une partie aux dieux. La laïcisation d'une partie des biens des sanctuaires trouvait ainsi une sorte d'équivalence dans des générosités royales et particulières. Les monuments attestaient le luxe du souverain et la prospérité publique — et cela, sans grand inconvénient pour le fisc, qui puisait à même et très largement dans la bourse des dieux. Quant à cette prospérité apparente de l'Égypte à laquelle nous venons de faire allusion, elle frappait tous les regards. La mobilisation extrême des valeurs produit tout d'abord ce résultat, que nous avons pu constater sous l'Empire, et cela jusqu'au moment jugé opportun par la banque cosmopolite. Malheureusement, tout cela se termine ordinairement par le monopole de certains juifs dirigeant le marché et centralisant bientôt entre leurs mains tout l'or et tout l'argent d'un pays.

L'Égypte n'échappa pas à cette prédominance commerciale des sémites; nous avons pu le constater bien avant Amasis comme aussi de son temps. Mais la conquête ne laissa pas aux pacifiques usuriers le temps de compléter leur œuvre. Darius, nous le verrons, aimait trop l'argent pour ne pas le prendre pour lui. En attendant, rien n'était plus brillant que la civilisation égyptienne à cette époque. Voici comment Hérodote nous en fait le tableau :

« Au reste luy (Amasis) regnant, l'Égypte se trouva autant

[1] Voir mon *Précis du droit égyptien*, p. 365 et suiv.

heureuse qu'il est possible : soit en ce qui revient à la region par le moyen de la rivière, ou soit en ce que la terre produit aux hommes. Mesmement, de son règne, elle se trouva peuplée et bastie de villes habitées jusqu'à vingt mil. Il est celuy qui establit la loy par laquelle il estoit ordonné à chacun sien subject faire apparoir d'un an en an, à son prevost ou baillif, de quoy il vivoit, autrement par faute de ce faire ou de ne monstrer la façon de vivre estre juste et raisonnable, convenoit aller droit à la mort. Solon, Athenien, prenant ceste loy des Egyptiens, l'imposa aux Atheniens, lesquels en usent jusqu'à ce jour parce qu'elle est irreprehensible et non subjecte à correction. »

Dans d'autres travaux [1], nous avons démontré, en effet, que Solon, comme l'ont affirmé Hérodote, Diodore, etc., avait fait au code de Bocchoris et à celui d'Amasis des emprunts considérables, d'abord dans ses lois antérieures à la législation d'Amasis [2], puis postérieurement lors de son retour à Athènes [3]. Ce fut lui qui, le premier, imita en Grèce les réformateurs égyptiens en rendant les individus maîtres des biens de famille. Bocchoris avait établi et Amasis rétabli la vente [4]. Solon permit aussi le testament pour les citoyens privés d'enfants. L'œuvre était de la sorte complétée : et il était naturel qu'elle comportât dans les deux pays une nouvelle situation économique, isolant aussi l'individu de la famille quant à ses moyens d'existence. Aucun aîné, κύριος, n'avait, dans les idées d'Amasis et de Solon, à se préoccuper de cet « isolé. » Il fallait donc qu'il pourvût à sa vie par son travail et qu'il le prouvât annuellement à l'administration pour avoir droit de ne pas mourir. L'Égypte était riche. Les pauvres devaient donc disparaître. N'est-ce pas la morale pratique de tous les égoïsmes? L'Amérique contemporaine en est la preuve : et elle a soigneusement rétabli, sous ce rapport, la loi d'Amasis et de Solon. Pour entrer dans le Nouveau Monde, il faut prouver qu'on a de quoi subsister.

[1] Voir surtout mon *Précis du droit égyptien comparé aux autres droits de l'antiquité*, et mon livre intitulé : *Rapports historiques et légaux des Quirites et des Égyptiens*, etc.

[2] En 593. Le règne d'Amasis commença seulement en 570.

[3] Solon ne mourut qu'en 559, lors d'un exil causé par la lutte des factions d'Athènes. Or, c'est en 526 seulement qu'Amasis mourut.

[4] Solon en imita la garantie, la βεβαίωσις, et les règles annexes selon les anciens.

Ajoutons qu'en ce qui concerne la question soulevée par Hérodote au sujet de « la façon de vivre juste et raisonnable, » il ne faut pas la comprendre trop étroitement du temps d'Amasis, qui avait organisé légalement la confrérie des voleurs.

On en était là — sous le régime de la prospérité la plus indépendante de l'idéal — quand les Perses intervinrent. C'est triste pour beaucoup à constater, mais c'est certain : le règne de la libre jouissance ouvre la porte à toutes les convoitises et spécialement à celles de l'étranger, moins avancé, moins civilisé et resté plus fort. Ce furent, d'ailleurs, les amis, nous l'avons laissé soupçonner déjà, qui facilitèrent alors ce résultat ultime. Amasis n'avait pas de meilleurs amis que les Grecs. Ce furent les Grecs qui le livrèrent.

Voici quelle fut, selon Hérodote, l'occasion de la guerre :

« Cambyses, fils de Cyrus, s'achemina contre ce roy Amasis, menant en sa campagnie entre autres ses subjects les Ioniens et Eoliens, nations grecques. La cause de son voyage fut qu'il envoya en Egypte vers ledit Amasis, lui demander sa fille en mariage, suyvant le conseil d'un Egyptien qui se trouvoit mal content de luy, parce que de tous medecins egyptiens, il l'avoit choisi pour le bailler aux Perses et l'avoit jecté d'auprès de sa femme et de ses enfants, lorsque Cyrus luy avoit mandé qu'il luy envoyast le meilleur medecin des yeux qui fust en Egypte. A cette cause, l'Egyptien, indigné contre son roy, conseilla à Cambyses luy demander sa fille de mariage, afin qu'en la baillant il receust dueil et desplaisir, ou bien si ne la bailloit, que Cambyses conceust haine et inimitié contre luy. »

Interrompons ici le père de l'histoire pour remarquer que ce médecin nous le connaissons à merveille. C'est le grand médecin (*ur sun*) Uedjahorresntpa, qui nous a transmis les précieux détails historiques relatifs à la conquête persane et inscrits sur sa statue (la statue naophore du Vatican). Il était fils lui-même du grand médecin (*ur sun*) Pefaneith, ayant joué un très grand rôle dans les commencements du règne associé d'Apriès et d'Amasis, et dont nous possédons au Louvre la statue, également inscrite. Pefaneith, Saïte d'origine, avait été d'abord — à l'époque de cette statue — chargé de grands travaux dans le temple d'Abydos — sépulture sacrée d'Osiris — et s'en était acquitté à merveille, avec les compliments du roi Apriès, commu-

niqués par son fils Athmès se Neith, dont le nom est dès lors entouré du cartouche. Postérieurement à cette date, il était devenu grand prêtre de Neith à Saïs, c'est-à-dire de la résidence royale. Il parait qu'il avait épousé une princesse royale, une certaine Tumiritis, fille d'Apriès. Cette alliance royale avec la famille déchue — qui était pourtant celle d'Anchnas, femme d'Amasis — le rendit bientôt suspect au nouveau souverain — surtout après la naissance d'un fils, Udjahor, pouvant avoir des droits à la couronne. Aussi n'eut-il pas son fils comme successeur au souverain pontificat. Amasis donna, du reste, à celui-ci une compensation dans la marine, ce qui avait l'avantage de l'écarter de Saïs, résidence royale dans laquelle son influence sacerdotale aurait pu être trop grande au gré de l'usurpateur. Le jeune homme, tout en restant grand médecin (*ur sun*), un peu à titre honoraire, devint donc amiral, et il nous dit expressément qu'il avait encore ce titre sous le règne de Psammétique III, fils et successeur éphémère d'Amasis. Ce fut lui qui fut certainement envoyé par le roi comme médecin à Cambyse; car il nous raconte lui-même qu'il accompagna presque toujours ce souverain dans tous les pays d'Aram ou de Syrie, même après la conquête, c'est-à dire alors que le roi perse lui avait rendu le souverain sacerdoce du sanctuaire de Saïs, sanctuaire dont il fit les honneurs au vainqueur de son pays. Évidemment, ce jeune homme avait été violemment irrité de ce qu'il avait été dépossédé de cette charge, car toutes les fonctions de ce genre étaient devenues héréditaires à cette époque, comme nous le voyons pour celle de grand architecte dont, sous Amasis, nous avons la généalogie pendant quatorze générations. En qualité de vrai parent royal, titre dont il a soin de se targuer jusque dans sa stèle postérieure à la conquête, il avait une autorité considérable et pouvait proposer au fils de Cyrus une alliance analogue à celle dont lui-même était issu. C'est précisément ce que nous raconte Hérodote, qui continue ainsi son récit :

« La puissance des Perses beaucoup pesoit à Amasis, et les craignoit; par quoy fut en grand doute s'il devoit bailler sa fille ou non ; car il entendoit fort bien que Cambyses ne la demandoit pour espouser, mais seulement pour en faire son plaisir. Si discourut là dessus et enfin delibera d'y besongner ainsi : il avoit chez lui la fille d'Apriès, son dernier predecesseur roy,

laquelle étoit de taille et de visage très belle et demeurée seule de sa maison, ayant nom Nitetis (Nitocris). Il la feit bien draper et accoustrer d'abits somptueux, puis l'envoya pour sa fille vers les Perses. Quand elle eut demeuré par là quelque espace de temps, un jour ainsi que Cambyses la saluoit par le nom de son père Amasis, elle luy dit : « Sire, pardonnez-moi, vous n'entendez le tour que vous a joué Amasis, qui, m'ayant ainsi bien parée comme sienne, m'a envoyée vers vous, bien qu'à la vérité je sois la fille d'Apriès, contre lequel nonobstant qu'il fust son seigneur lige, il s'est levé avec les Egyptiens et l'a fait mourir. » Ceste parole esmeut et anima grandement Cambyses de venir contre l'Egypte. Et ce disent les Perses. Les Egyptiens au contraire veulent domestiquer et tyrer Cambyses de leur affinité, disans qu'il est issu de cette fille d'Apriès et que ce fut Cyrus qui envoya vers Amasis pour avoir sa fille, et non Cambyses. Mais quand ils parlent ainsi, ils savent mieux qu'ils ne disent : car s'il y a gens qui sachent les coustumes des Perses, ce sont les Egyptiens, et en premier ne sont ignorans qu'emprès les Perses, le bastard ne vient jamais à la couronne, si ce n'est par faute de fils légitime. Pour second ils savent que Cambyses n'étoit fils d'une Egyptienne, aincois de Cassandane, fille de Pharnaspès Achéménide : mais ils changent ainsi l'histoire et supposent qu'ils sont alliéz de la maison de Cyrus. Un propos que je ne puis croire est aussi maintenu de ce. Savoir qu'une dame persienne alla faire la reverence aux femmes de Cyrus, et voyant les enfants de Cassandane fort beaux et grands, en les admirant, les loua hautement, et Cassandane luy dit : « Encore que je face tels enfants à Cyrus, toutefois, il tient peu de conte de moy et favorise plus cette masque egyptienne. » Ils disent que Cassandane usa de ce langage à cause de Mnitetis qui moult luy grevoit. Cambyses, qui estoit l'ainé de ses enfants, luy dit : « Madame, asseurez-vous que quand je seray parvenu en aage, je vous mettray tout le pays d'Egypte ce dessus dessoubs et au rebours ce dessoubs dessus. » Ainsi parla Cambyses n'ayant encore que dix ans ou environ, de quoy les dames qui là furent presentes s'esmerveillèrent grandement. Quand il eut attainct l'aage virile et fut roy, il se souvint de la promesse qu'il avoit faicte à sa mère, pour laquelle executer il dressa armée et vint descendre en Egypte. »

Parmi les différents récits ayant pour héroïne la princesse égyptienne Nitetis ou Nitocris, dont tout le monde admettait, à cette époque, le mariage avec un souverain persan, Hérodote semble surtout préférer celui des Perses qui fait de Nitetis la femme de Cambyses. Seulement, attribuant lui-même quarante-quatre ans de règne à Amasis, il a dû voir quelque difficulté à transformer en jeune et belle fiancée la fille d'Apriès, le prédécesseur dudit Amasis, mort si longtemps auparavant. Des monuments égyptiens récemment signalés par Erman, etc., nous permettent, d'ailleurs, d'éviter cette difficulté, tout en admettant pour le fond, comme Hérodote, le premier récit reproduit par lui. En effet, Nitetis ou Nitocris paraît bien avoir été une fille d'Anchnas, sœur d'Apriès et femme d'Amasis, et par cette Anchnas la petite-fille d'une autre princesse royale nommée aussi Nitocris et dont elle portait le nom, comme c'est à cette époque l'usage pour les petits-fils et les petites-filles. Nitocris, fille d'Anchnas, avait par elle des droits réels à la couronne, aux yeux mêmes des légitimistes, partisans de la dynastie précédente, tandis que Psammenit ou Psammétique III, fils et successeur déjà désigné de l'usurpateur Amasis, n'en avait aucun, puisqu'il était l'enfant d'une autre femme, c'est-à-dire — M. de Rougé l'a démontré — de la fille d'un simple prêtre égyptien nommé Tentchéta.

La fille d'Anchnas et d'Amasis pouvait donc répudier, en quelque sorte, sa généalogie paternelle, pour ne faire cas que de sa généalogie maternelle, donnant à son mari, c'est-à-dire à Cambyse, le pouvoir de reprendre la suite des vieux Pharaons. Ainsi s'expliquerait, d'une part, le fait relevé plus loin par Hérodote affirmant que Cambyse fit déterrer et brûler le corps d'Amasis considéré par lui comme usurpateur, et, d'une autre part, le comput même de Cambyse, qui prit, en Égypte, ses années de règne depuis la mort de Cyrus, bien qu'ayant seulement conquis l'Égypte en l'an 3 [1]. Il se considérait donc comme Pharaon du

[1] Voir mon *Précis du droit égyptien*, p. 468 et suiv., 501 et suiv. M. de Rougé (fouilles de Greene) a fort bien établi, d'après les chronologistes anciens, que Cambyse monta sur le trône en l'an 219 de Nabonassar et ne conquit l'Égypte qu'en l'an 221, troisième année de son comput, qui s'élève en tout à huit ans d'après le canon des rois, Africain, Eusèbe, les tablettes babyloniennes, etc. Les stèles d'Apis ont confirmé ce calcul et prouvé que Cambyse garda en

chef de sa femme, qu'il avait épousée sans doute l'année même où il succéda à son père en Orient. Anchnas régnait pour lui jusque-là dans la vallée du Nil, tandis qu'au point de vue égyptien [1], on en était alors à la quarante-deuxième année d'Amasis, répondant à la première année de Psammétique III, son fils, associé par lui à la couronne. Cette association avait certainement surexcité encore le mécontentement de sa sœur et de son beau-frère.

En ce qui touche Anchnas, notons qu'elle paraît avoir été victime de ces prétentions contradictoires, car ceux qui ont découvert son tombeau, actuellement à Londres, ont constaté que sa momie avait été brûlée dans l'antiquité, comme le fut, d'une autre part, celle d'Amasis. A Psammétique III, successeur d'Amasis, ont probablement été dues, après la mort de son père, les violences exercées à Thèbes contre le corps de la reine défunte [2], et à Cambyse celles exercées ensuite, à Saïs, contre le corps du roi défunt [3].

Égypte son comput persan. En effet, un Apis, né en l'an 5 de Cambyse, mourut le 13 epiphi de l'an 4 de Darius, après huit ans trois mois et cinq jours de vie. Ceci nous explique comment nous avons en Égypte des stèles datées de l'an 6 de Cambyse. C'est donc de l'année même de la conquête (an 3 du règne perso-égyptien de Cambyse) qu'il est question dans la chronique égyptienne portant : « Il (Cambyse) donna l'Égypte à son satrape (Aryandès), en lui disant : Qu'on m'apporte les écrits, etc. »

[1] Nous possédons un contrat thébain daté de l'an 4 de Psammetiku III, qui, en réalité, ne régna que quelques mois seul (six mois selon Hérodote). On sait qu'en Égypte, si le roi mourait dans les derniers mois de l'année, ces derniers mois, avant thot, comptaient pour la première année du règne de son successeur, tandis qu'à Babylone les derniers de l'année formaient, en pareil cas, l'année de l'intronisation, distincte de l'année 1re. Nous avons donc ces équivalences :

An 530 av. J.-C., 218 de Nabonassar, 42e année d'Amasis, 1re de Psammetiku, année d'intronisation de Cambyse.

An 529 av. J.-C., 219 de Nabonassar, 43e d'Amasis, 2e du règne associé de Psammetiku, 1re de Cambyse.

An 528 av. J.-C., 220 de Nabonassar, 44e d'Amasis, 3e du règne associé de Psammetiku, 2e de Cambyse.

An 527 av. J.-C., 221 de Nabonassar, 4e de Psammetiku, 3e de Cambyse, conquête de l'Égypte. Année du contrat de mariage par *coemptio*.

[2] Lorsque ce tombeau d'Anchnas, actuellement à Londres, a été découvert par un officier à Louxor, selon Champollion-Figeac (*Égypte*, p. 395), on vit que la sépulture « avait été violée très anciennement, que le sarcophage avait été ouvert, que la momie en avait été arrachée et brûlée près du sarcophage même, où existaient encore des débris d'ossements charbonnés, dont quelques-uns conservaient des traces de dorure. »

[3] Hérodote (III, 16) nous affirme expressément ce fait, nous le verrons.

Reprenons maintenant encore le récit d'Hérodote, cette fois sur l'histoire même de la conquête :

« Environ ce temps-là, un des auxiliaires de Amasis, qui estoit halicarnassien et avoit nom Phanès, homme de bon cerveau et vaillant aux armes, despité contre Amasis, partit d'Egypte et monta sur mer pour aller trouver Cambyses et communiquer avec luy. Amasis sçachant que parmi les auxiliaires il avoit grande authorité et qu'il entendoit fort bien les affaires de l'Egypte, depescha un de ses plus fideles eunuques avec une trireme : lequel vint constituer prisonnier ledict Phanès qui estoit en Licie, mais l'ayant pris ne le sçut amener en Egypte et luy eschappa par subtil moyen. Il enyvra si bien ses gardes, qu'il eut loisir de s'aller rendre aux Perses et trouva Cambyses prest à partir pour tirer en Egypte, mais qui se soucioit comment il passeroit son armée par les deserts qui sont du tout sans eaue. Sur cette difficulté, il se presenta, et après avoir, d'arrivée, declaré à Cambyses l'estat ou estoient les affaires de l'Egypte, il enseigna moyen pour passer luy conseillant envoyer vers le roy des Arabes et luy demandant passage asseuré parmi ses terres, disant que de ce côté seul l'entrée d'Egypte est ouverte et aisée. »

Hérodote donne ici beaucoup de détails géographiques sur tout le pays en question, pays appartenant en partie alors aux Arabes, en partie aux Syriens de Palestine, et qui, dans la portion syrienne surtout, est d'une grande sécheresse et aridité. Il s'étend également sur les mœurs des Arabes, sur leur culte et sur leur respect des serments, dont le cérémonial est soigneusement décrit [1], puis il continue :

« Quand donque le roy d'Arabie eut baillé la foy à l'ambassade venue de la part de Cambyses, pour luy donner moyen de passer parmi les deserts, il s'avisa de faire emplir d'eaue grand nombre de peaux de chameaux et les charger sur autres chameaux qui luy restoyent vivans, lesquels il feit chasser aux deserts et là attendit l'armée de Cambyses. Ce propos est le plus croyable de tous : si faut-il nonobstant raconter un autre qui est de moindre foy. En Arabie est une grande rivière qui se

[1] Ce cérémonial, comprenant certaines incisions ou coupures dans la chair des parties contractantes, explique l'origine de l'expression hébraïque relative aux traités qu'on *coupait* pour ainsi dire.

nomme Corys, laquelle va tomber dans la mer Rouge. De cette rivière, comme l'on dit, il tira de l'eaue au pays sec, faisant coudre ensemble grande quantité de peaux de bœuf toutes escrues et non passées par le ten (non tannées), avec lesquelles il dressa un aqueducte parvenant au dict pays sec, où et il feit fouiller grandes cisternes pour garder l'eaue. Depuis ce fleuve jusque au pays sec, il y a de chemin douze journées, et, toutesfois, il y feit arrivée l'eaue par trois conduicts en trois divers endroicts.

« Psammenite, fils d'Amasis, averty de la venue de Cambyses, luy marcha au devant et s'alla parquer à Damiette, l'une des bouches du Nil (lire : vers la bouche pélusienne du Nil) où il l'attendit; car Cambyses ne trouva plus Amasis quand il fut arrivé en Egypte et estoit mort après avoir regné des ans quarante et quatre, durant lesquels l'Egypte ne souffrit jamais desfortune. Decedé de ce monde et son corps embaumé de sel, il fut ensevely es tombes qu'il avoit fait dresser (dans l'enceinte sacrée de Minerve, ajoute le texte). Estant son fils parvenu à la couronne, un cas fort nouveau avint en Egypte : il plut en la ville de Thèbes, ce qu'auparavant ne depuis jusque aujourd'huy n'a, comme disent les Thebains, esté veu ; car il ne plut jamais au haut pays d'Egypte et neantmoins il plut lors à Thèbes.

« Or, quand les Perses eurent passé le pays sec, ils vindrent planter leur camp auprès des Egyptiens comme si leur présentassent la bataille. Adonq, les auxiliaires qui estoyent Grecs et Cariens (c'est-à-dire du même pays que ceux qui accompagnoient l'armée de Cambyses et dont ils ne vouloient pas avoir l'air de partager les sentiments, ces auxiliaires, dis-je), indignés que Phanès amenoit en Egypte une armée étrangère, excogitèrent chose telle. Ils feirent amener en l'armée ses enfans, qu'il avoit laissés en Egypte, et à la veue de luy entre les deux camps, posèrent une grande coupe dont furent approchez lesdicts enfants ausquels tous ils coupperent la gorge l'un après l'autre et receurent le sang dans la coupe, lequel ils meslèrent de vin et eaue et beurent tous de ce breuvage sanguinolent puis allèrent attaquer l'ennemy. Le conflit fut aspre et furieux tant que l'Egyptien tourna le doz ...

« Quand donque les Egyptiens eurent tourné le doz, ils fuyrent

avec grand desordre et se retirèrent à Memphis, où Cambyses leur envoya amont la rivière un vaisseau metelinois chargé d'un sien heraut d'armes, lequel arrivé demanda à parlementer. Mais incontinent que ceux de la ville entendirent sa venue, d'une chaude cholère ils sortirent et allèrent rompre et enfondrer le vaisseau, taillans et dechirans les hommes par pièces et morseaux; lesquels ils portèrent en la ville qui, bien tost après, se trouva assiegée, combien toutes fois qu'elle se desfendit longtemps. »

Ce fut ce moment, bien antérieur au désastre final, que choisirent les Cyrénéens, les bons amis d'Amasis, qui avait une des leurs en qualité d'épouse, pour trahir à leur tour le roi égyptien, ce qui excita peut-être en partie l'indignation de Cambyse lui-même.

« Les Libiens, qui sont limitrophes, dit Hérodote, redoutèrent l'aventute de l'Egypte et se vindrent rendre sans vouloir essayer le hazard de la guerre, se taxans à certain tribut et envoyant au parsus plusieurs presens. Les Cyrenées Barcées n'eurent moins de crainte, parquoy feirent le mesme. Cambyses eut fort agreables les presens venus de la part des Lybiens, mais il desdaigna ceux des Cyrenées, pour ce, à mon avis, qu'ils estoyent trop petis, car ils ne luy avoyent envoyé que cinq cens marcs d'argent (500 mines), lesquels de sa main il espandit et en feit largesse aux soldats. »

On en arrive enfin à la triste destinée de Psammétique III, de sa famille et des principaux Égyptiens de son entourage :

« Dix jours après qu'il (Cambyse) eut pris la ville de Memphis, il logea Psammenite, qui avoit esté roy six mois, avec certains princes et seigneurs egyptiens, aux fauxbourgs, pour luy faire honte, le vilipender et deprimer, ensemble pour essayer quelle patience il auroit. Et à ceste fin envoya sa fille en habit de pauvre esclave, avec les filles de ces autres seigneurs, querir de l'eaue une cruche à la main. Lesquelles passans par devant leurs pères incontinent s'escrièrent grandement; et eux aussi de leur part ne peurent contenir les larmes voyans le traictement qu'on faisoit à leurs filles. Psammenite ne feit aucun semblant, fors qu'il baissa la vue en terre, cognoissant à quelle fin Cambyses luy envoyoit tel spectacle. Quand ces filles furent passées, son fils suyvit tantôt après, accompagné de deux mil

Egyptiens de son aage, ayant tous la corde au cou, bridés et enchevestréz comme deputez à souffrir, pour reparer l'injure faicte aux Metelinois, qui avoyent été mis en pieces avec leur vaisseau : car il avoit esté ordonné par les juges royaux que pour chacun Metelinois mourroyent dix des plus apparens de l'Egypte. Psammenite voyant ce second triumphe et entendant bien qu'on menoit son fils à la mort, encore que toute sa compagnie pleurast amerement, toutefois, il ne monstra autre contenance que quand il avoit veu passer sa fille. Depuis un sien ami, jà vieil, qui avoit perdu tout son bien, jusqu'à demander l'aumosne, vint à passer, mais soudain qu'il l'apperceut, il jetta un grand cry, et l'appelant par son nom, commença se batre et frapper la teste. Adonq, trois hommes qui avoyent esté ordonnez pour remarquer ses gestes et tout son maintien quand il verroit passer son fils et sa fille, allerént faire leur rapport à Cambyses, lequel fut fort esbahy et, par ce, envoya homme par devers Psammenite luy porter ceste parole : « Le roy Cambyses m'envoye vers toi et te mande que tu luy rendes raison pourquoi tu n'as jetté un seul soupir, quand tu as veu ta fille en si mauvais estat et ton fils aller à la mort : et neantmoins tu as fait cas de ce pauvre homme, lequel, comme j'entends, ne t'appartient en rien. » Psammenite respondit : « Enfant de Cyrus, les malheurs de ma maison sont si grands, que ils ne se doivent lamenter, mais l'affliction d'un mien amy merite d'estre pleurée, lequel en sa vieillesse se trouve privé de tous ses biens et reduit à pauvreté extresme. » Ces paroles furent trouvées fort bien dites, et, comme disent les Égyptiens, Cresus, que Cambyses avoit amené en sa compagnie, se prit lors à pleurer ; si feirent les seigneurs perses qui là furent presens. Pareillement Cambyses en eut pitié telle, qu'il comanda dès l'heure que l'on sauvast le fils de Psammenite d'entre ceux qui estoyent jugez et deputez à la mort : davantage il voulut que Psammenite fut tiré du fauxbourg et amené vers luy. Les messagers trouvèrent que le fils estoit mort et qu'il avoit esté depesché le premier. Au regard de Psammenite, ils l'amenerent à Cambyses et vescut depuis avec luy sans violence ne outrage de sa personne. Et si se fut gardé de brouiller et faire plusieurs trames et monopoles, il eut recouvré l'Egypte et en eut eu l'administration comme auparavant ; car les Perses ont coustume de gran-

dement estimer les enfans des roys, et bien que les peres se soyent retirez de leur obeissance, si rendent-ils la seigneurie aux enfans : ce qu'ils avoient deliberé faire endroit Psammenite, comme l'on peut juger par plusieurs autres qu'ils ont ainsi traictez. Desquels est Thaniras, fils de Zuore, roy de Lybie, lequel ils restituerent en toutes les terres que tenoit son pere. Pareillement Pausiris, fils d'Amyrtée, en peut faire foy, lequel receut de leurs mains tout son bien et heritage paternel et jamais ne feirent souffrir ne l'un ne l'autre. Mais Psammenite, à juste cause, receut son loyer pour avoir meschamment et iniquement machiné contre les Perses, voulant rebeller et se remettre dans l'Egypte. De quoy Cambyses averty luy feit boire du sang de taureau, dont il mourut subitement, et ainsi fina ses jours. »

J'avoue ne point admettre la supposition que, d'après des cas analogues, fait ici Hérodote. Cambyse, en effet, tout en accordant la vie à Psammétique, ne pouvait oublier la haine qu'il nourrissait contre les détenteurs d'une couronne lui appartenant héréditairement, pensait-il. Le père de l'histoire nous en donne immédiatement après la preuve, dans un passage auquel nous avons déjà fait allusion précédemment.

« Cette exécution faicte, Cambyses partit de Memphis, et print le chemin de Saïs avec délibération d'y faire ce qu'il feit. Estant arrivé au palais du feu roy Amasis, commanda que son corps fust tiré du tombeau, qu'il fust fouetté, qu'on luy arrachast le poil et fust poinçonné, bref qu'en tout et partout, on luy feit injures, opprobres et vituperes. Et, voyant que le corps résistoit sans empirer aucunement, à raison qu'il avoit passé par le sel, se lassant les satellites, il commanda qu'il fust bruslé et consumé en cendres contre toute saincteté et religion. »

Ce fut cependant au moment où il commettait ce sacrilège, tant au point de vue perse qu'au point de vue égyptien, sacrilège sur lequel insiste encore Hérodote, que Cambyses, se faisant accompagner de son cousin, médecin, ami et complice, Udjahor, rendit à Neith de Saïs ses hommages, et se fit initier aux mystères. Cette initiation eut pour hiérophante le susdit médecin, auquel on rendit le souverain sacerdoce de Saïs, qu'avait déjà possédé son père Pefaneith. Il l'avait bien gagné par son dévouement ; car, en qualité d'amiral d'Amasis

et de Psammétique III, il n'avait pas dû être étranger aux dernières trahisons qui avaient amené la perte de l'Égypte. Peut-être était-ce lui qui avait favorisé la fuite de Phanes, puis le simulacre de son arrestation faite en mer, et bientôt suivie d'une évasion préméditée. Peut-être était-ce lui encore, qui livra Memphis si bien défendue par son mur blanc, et surtout abordable du côté du fleuve. En tout cas Udjahor était prêt à toutes les transformations : tantôt médecin, tantôt amiral, tantôt scribe, il revêtit vite les habits sacerdotaux, et c'est en ces termes que pieusement il nous raconte ses premières fonctions sacrées :

« Le dévot auprès de Neith, la grande mère divine, et de tous les dieux de Saïs, le grand prince royal, ministre, véritable parent du roi qui l'aime, scribe en chef, chef des scribes du palais, maire du palais, chef des vaisseaux du roi sous le roi Amasis, chef des vaisseaux du roi sous le roi Psammétique III, Udjahor Resentpa, fils de l'intendant des temples, et grand prêtre de Neith à Saïs, Pefaneith enfanté par Tumiritis, dit :

« Lorsque vint en Égypte le grand souverain, seigneur de toute terre, Cambyse, les peuples de toutes les contrées étaient avec lui. Il commanda sur ce pays en sa totalité, et y établit toutes ces nations, car il était le grand maître de l'Égypte et le grand souverain de toutes les contrées. Sa Majesté me confia la dignité de grand médecin. Elle me fit résider à côté d'elle, comme compagnon et maire du palais. Elle prit pour nexeb (nom d'investiture royal), comme roi de la Haute et de la Basse Égypte, Mestura, et je fis connaître à Sa Majesté la grandeur de Saïs, qui est la résidence de Neith, la grande mère, qui a enfanté le soleil comme premier-né, sans qu'il y eût enfantement temporel, ainsi que les plans divins de la grandeur de la maison de Neith, qui est un ciel dans toute sa disposition, et de la grandeur des autres temples de Neith et de tous les autres dieux et déesses qui y résident, et du Hatbat qui est la résidence du souverain seigneur du ciel, et de la chapelle du Midi, et de la chapelle du Nord, et de la maison de Ra et de celle de Tum : c'est-à-dire le mystère de tous les dieux. Je me suis plaint auprès de Sa Majesté le roi Cambyses, au sujet de tous les étrangers (les soldats grecs), qui résidaient dans le sanctuaire de Neith, afin qu'ils en fussent expulsés, et qu'ainsi le temple de Neith pût

être rétabli dans sa splendeur primitive. Sa Majesté ordonna : Expulsez tous les étrangers qui résident dans le sanctuaire de Neith ! Détruisez leurs maisons et toutes les clôtures qui sont dans votre sanctuaire. Transportez-les eux-mêmes en dehors de l'enceinte de votre sanctuaire. Ordonne Sa Majesté : Purifiez le sanctuaire de Neith. Rendez-lui tous ses gens ! Qu'ils soient à cette heure les hommes du sanctuaire. Ordonna Sa Majesté : « Qu'on rende le neterhotep (le domaine sacré) à Neith, la grande mère divine, et à tous les dieux qui habitent Saïs, comme cela était primitivement. Qu'on rétablisse leurs panégyriques, leurs fêtes, comme on les faisait primitivement. Sa Majesté a fait ces choses parce que je lui ai fait connaître la grandeur de Saïs, qui est la demeure de tous les dieux. Puissent-ils rester sur leurs trônes à jamais.

« Quand le roi Cambyse vint à Saïs, Sa Majesté elle-même entra dans le sanctuaire. Elle adora, la face contre terre, Sa Majesté divine très grande, comme l'avaient fait tous les rois, et elle fit de grandes offrandes en toute chose bonne à Neith, la grande mère divine, et à tous les dieux qui habitent Saïs, comme l'avaient fait tous les pieux rois. Sa Majesté fit cela parce que je lui ai fait connaître la grandeur de Sa Majesté divine qui est la mère du soleil lui-même. Sa Majesté accomplit tous les rites dans le sanctuaire de Saïs. Il ordonna de faire des libations au seigneur de l'éternité dans le temple de Neith, comme avaient fait tous les rois auparavant. Sa Majesté fit cela parce que je lui avais fait connaître, etc. Fut rétabli le domaine (neterhotep) de Neith, la grande mère divine, selon l'ordre de Sa Majesté à toujours. Furent accomplies les fondations de Neith, dame de Saïs en toute chose bonne ; — et a fait cela le serviteur dévoué à son maître, moi-même, personne bonne pour son pays. »

Il est curieux de voir se vanter ainsi d'avoir été utile à son pays, celui-là même qui l'avait trahi. Il est vrai qu'en ce qui concerne Saïs, Cambyse avait suivi une politique diamétralement contraire à celle d'Amasis, en expulsant du temple de l'ancienne résidence royale les auxiliaires grecs que l'usurpateur y avait établis pour sa défense. Mais, pour le reste, pour tous les autres temples d'Égypte, Cambyse imita Amasis, le roi si détesté des prêtres. J'ai déjà plus haut cité ce passage de la chronique démotique :

« Il (Amasis) mourut sur son trône. Celui (Cambyse) qu'il fit parvenir en son pays, y fit s'abattre les hommes de toutes les régions du monde. On le reçut à *cause de sa générosité de cœur* comme chef. Il livra l'Égypte à son satrape (le satrape Aryandes, dont nous parle longuement Hérodote) en l'an 3 (de son comput perso-égyptien, c'est-à-dire l'année même de la conquête, nous l'avons déjà vu), en disant : Qu'on m'apporte les écrits de connaissance des temples des dieux et du θησαυρός. Que les gens de l'administration m'apportent les ors et les écrits d'Égypte ! Qu'on accomplisse cela. »

Un chef scribe, — qui était peut-être un ami d'Udjahor, si ce n'était pas Udjahor lui-même, qui parmi ses titres a celui-là, — fit compulser, nous l'avons dit, tous les actes de l'Assemblée nationale tenue sous Amasis, de l'an 5 à l'an 13, et il fit envoyer cette copie à Cambyse, résidant alors en Syrie, et qu'il avait soin d'accompagner partout, nous le savons par lui-même. Cela devint la loi de l'Égypte, et cette loi si contraire aux temples fut repromulguée par le monarque persan, en dépit de la générosité dont il se targuait. Nous savons, d'ailleurs, par Hérodote qu'il était très nerveux, et que s'il adorait aussi pieusement, avant son départ, l'Apis mort, d'après une stèle que nous possédons, il blessa bientôt après d'un coup d'épée le nouvel Apis vivant, lors des fêtes si joyeuses de son intronisation, qui avaient malheureusement coïncidé avec un échec de ses troupes à l'Oasis [1].

De ces événements, il faut dire encore quelques mots, car ils se rattachent intimement à l'histoire de la conquête persane, telle que nous l'a racontée Hérodote, et qu'ils font mieux comprendre.

Je crois donc bon de reproduire, comme supplément du travail précédent lu à l'École du Louvre, au commencement de l'année 1902-1903, et dont je supprime les conclusions, un article

[1] Ce fut bien autre chose encore sous son frère ou son frère prétendu, Smerdis ou Barzia. Le nouveau maître était un fanatique qui n'admettait pas d'autre dieu que le sien. Pendant la très grande calamité qui eut lieu sur la terre entière et dont nous parle encore Udjahor, les temples furent ravagés, les séminaires ou collèges des hiérogrammates furent expulsés, et il fallut la mort de ce prince et une révélation faite à Darius par le grand dieu des Persans, révélation dont nous parle l'inscription de Behisturi, pour qu'on rétablît les cultes locaux partout et en particulier dans la vallée du Nil.

Il va sans dire que le grand médecin Udjahor se vante encore d'avoir obtenu ce résultat.

que j'ai publié le 30 octobre 1904, dans l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux :*

« La conquête de l'Égypte par Cambyse est un petit problème intéressant, et dont les phases s'éclaircissent chaque jour.

« J'ai le premier établi [1] que Cambyse avait fait son expédition en Égypte tout au début de son règne. En effet, une stèle du Sérapéum, étudiée par moi, nous apprend qu'un Apis mort en l'an 4, pachons, de Darius, était né la cinquième année, tybi 28, de Cambyse, et elle ajoute que la durée totale de sa vie fut de huit ans trois mois cinq jours. Pour que huit ans séparent ainsi la cinquième année de Cambyse de la quatrième de Darius, il faut que le règne égyptien de Cambyse n'ait pas été moindre de beaucoup que son règne asiatique, qui atteignit, selon le calcul toujours si exact du canon des rois de Ptolémée, confirmé du reste par toute la série des tablettes babyloniennes, la huitième année, en dehors de l'année d'avènement, toujours mise à part chez les Babyloniens.

« En effet, si le mage Smerdis, en babylonien Barzia, dont le canon ne tient pas compte, parce que Darius se considérait comme le successeur légitime de Cambyse, fut, au contraire, conservé sur la liste des règnes en Égypte, où le satrape Aryandès, établi par Cambyse, se conduisit d'une façon si indépendante que Darius finit par le mettre à mort ; si, par conséquent, le règne de Darius n'y commença officiellement qu'après l'assassinat de Barzia, le prétendu mage, cela ne nous donnerait encore qu'un intervalle de dix ans au plus entre l'avènement de Cambyse et l'avènement de Darius sur le trône égyptien, puisque le règne de Barzia ne paraît pas avoir dépassé sa premiere année après son année d'avènement. L'Apis mort en pachons a vécu près de quatre ans sous Darius. En admettant qu'Aryandès eût retardé de deux ans le comput égyptien de Darius, après la mort de Cambyse, il faudrait encore que cet Apis eût vécu plus de deux ans sous Cambyse, depuis la cinquième année de son règne, ce qui obligerait à supposer que Cambyse conquit l'Égypte dans l'année qui suivit l'année de son avènement en Asie. Nous possédons d'ailleurs au Louvre une stèle de l'an 6 de Cambyse, dont nous reparlerons.

[1] Dans mes *Notices des papyrus archaïques.*

« Il faut noter que Cambyse, — Hérodote nous l'a fait voir, — se considérait comme roi légitime de l'Égypte, par suite d'une alliance royale persane avec une princesse de la famille d'Apriès. C'est pour cela qu'il fit brûler le corps d'Amasis à Saïs, et le corps de la reine Ankhnos, héritière des droits d'Apriès, à Thèbes.

« La guerre avait été déclarée par Cambyse à Amasis, durant la vie de celui-ci. Mais, pendant qu'on en faisait les préparatifs, Amasis mourut et son fils Psammétique ou Psamménite fut proclamé roi. Celui-ci, d'après le Manéthon d'Africain, ne régna que six mois, et il fut vaincu et fait prisonnier dans la Basse Égypte. Cambyse ordonna de tuer les enfants de ce malheureux prince devant leur père. Mais il fut ému (comme Crésus) par sa fermeté d'âme à cette occasion, jointe à la sensibilité qu'il montrait aux malheurs de ses amis. Il lui laissa donc la vie et le conserva assez longtemps près de lui. Mais, Psamménite ayant conspiré contre lui, en reçut le salaire ; car, ayant été convaincu par Cambyse, ce prince le condamna à boire du sang de taureau [1], ce dont il mourut sur-le-champ.

« Ce fut après cela que Cambyse fit son expédition dirigée à la fois contre les Ammoniens et les Éthiopiens. Il partit vers Thèbes avec toute son armée, ne laissant en Égypte que les Grecs qui l'avaient accompagné. « Lorsqu'il fut arrivé à Thèbes, il choisit environ cinquante mille hommes, à qui il ordonna de réduire les Ammoniens en esclavage, et de mettre le feu au temple, où Jupiter (Amon) rendait ses oracles. Pour lui, il continua sa route vers l'Éthiopie avec le reste de son armée. » Cette armée fut obligée de revenir à Thèbes d'abord, puis à Memphis, faute de vivres, tandis que l'armée envoyée à l'Oasis était entièrement détruite. C'est alors que Cambyse, furieux de voir les Memphites se réjouir de la théophanie d'un nouvel Apis, après ses désastres, blessa cet Apis de son épée.

« Tel est ce récit du père de l'histoire, et il est confirmé par les documents contemporains.

« L'Apis blessé par Cambyse est celui qui, né en l'an 5 de Cambyse, est mort en l'an 4 de Darius, nous en avons parlé

[1] Nom d'une plante vénéneuse indiquée souvent dans les papyrus magiques ou gnostiques.

déjà. Quant à son prédécesseur, mort en cet an 5 de Cambyse, on retardases funérailles solennelles jusqu'à l'an 6 (le 30 epiphi), c'est-à-dire dix-neuf mois, ce qui excède de beaucoup les soixante-dix jours fixés par le rituel. Ce fait doit être attribué à la fureur du roi.

« D'une autre part, si Hérodote, complété par les stèles du Sérapéum, nous fait retarder à l'an 5 de Cambyse l'expédition de ce conquérant à Thèbes, d'autres documents nous prouvent que, jusque-là, son occupation n'avait pas été considérée comme légitime par les Thébains.

« En effet, nous possédons un contrat thébain (de mariage par *coemptio*), daté de la fin de l'année 4 de Psammétique III (du 26 mesoré). Nous voyons par là que ce prince, alors, était toujours considéré à Thèbes comme roi (ce qui explique les monuments importants que nous trouvons de lui dans cette ville). C'est sans doute à cause de cela que Cambyse le fit mourir quelque temps avant de partir pour Thèbes.

« Mais Psammétique III mort, les Thébains ne renoncèrent pas pour cela à la dynastie nationale, ou, pour mieux dire, à leur rébellion. En effet, un bronze qui m'a récemment passé par les mains et au sujet duquel j'ai fait une communication à l'Institut, dans la séance du vendredi 23 septembre, nous montre que la malheureuse victime des Perses eut un successeur.

« Disons d'abord que ce bronze, au sujet duquel des doutes se sont élevés et que j'ai pour cela refusé au Louvre de présenter à l'acquisition, me parait parfaitement authentique. D'abord, le marchand qui le présentait, et que je connais depuis trente ans, est un des plus honnêtes que j'aie vus. Puis, il a acheté ce bronze, à Thèbes, d'un Arabe qu'il nomme et devant des témoins dignes de foi, également nommés par lui, et au moment où on le lui montra, il était enveloppé de la gangue semi-métallique ordinaire aux bronzes égyptiens et qui rendent impossible l'examen même du sujet; un peu d'or seulement paraissait. Le bronze fut mis dans un acide et l'on vit qu'il s'agissait d'un roi assis ayant des incrustations d'or. On lisait sur le tablier le cartouche prénom d'Amasis; derrière la ceinture on apercevait les traces encore distinctes du cartouche prénom « *Amen ra meri*, » appartenant à un autre prince qui, sans doute, était fier de sa filiation le rattachant à Amasis. Il me semble qu'il s'agit du prince royal

Péchons, fils d'Amasis et d'une autre mère que celle de Psammétique III. Ce prince Pséchons (qui ne se rattachait pas, lui, aux Ammoniens) aura été, sans doute malgré cela, proclamé roi par les Thébains (indignés contre l'étranger) après la mort de son frère et avant l'expédition de Cambyse à Thèbes, expédition qui aura sans doute motivé sa fuite, soit à l'oasis d'Amon où l'armée de Cambyse fut détruite, soit en Éthiopie où le même conquérant ne put parvenir. »

Mais de là il ne revint pas, et ainsi se termina pour le moment la royauté égyptienne, qu'on ne put rétablir momentanément que plus tard, après les révoltes un instant victorieuses de Khabash contre Xercès et d'Amenher ou Amyrtée, le collègue du roi Éthiopien Mautrut, contre Artaxercès.

Le dernier de ces Pharaons, Nektnebf ou Nekhtaneb, dut, lui aussi, se réfugier, dit-on, en Éthiopie, et la vanité égyptienne en fit le père d'Alexandre. Amasis et sa race restèrent, au contraire, maudits par les générations suivantes des patriotes de la vallée du Nil.

E. Revillout.

LE

SIÈGE D'ORLÉANS ET JEANNE D'ARC

1428-1429

(Suite)

VI. — Le siège d'Orléans du 30 décembre 1428 au 29 avril 1429

Le 30 décembre, une troupe anglaise, forte de deux mille cinq cents hommes, commandée par Suffolk, Talbot, messire Jehan de la Pole, le seigneur d'Escales, messire Lancelot de l'Isle et d'autres chevaliers, vint de Meung et de Beaugency par la route de la rive droite, pour établir le siège de la ville de ce côté.

L'ennemi choisissait la face ouest de la place pour commencer le blocus, parce que les Orléanais ne pouvaient recevoir que de ce côté les renforts en hommes et en vivres venant de Blois. Ils pensaient pouvoir arrêter par ce moyen tous les passages, ou tout au moins, par des patrouilles fréquentes, surprendre les convois et affamer la ville. Nous verrons, en effet, qu'ils avaient l'intention bien plus de réduire la place par la famine que de la prendre de vive force.

Prévenus de l'arrivée de la troupe par les guetteurs du beffroi, Dunois, le maréchal de Saint-Sévère, messire de Chabannes et de nombreux soldats et citoyens de la ville se portèrent à sa rencontre. On exécuta de part et d'autre de très beaux faits d'armes toute la journée. Mais on ne livra que des escarmouches. Les Orléanais harcelèrent les Anglais, de nombreuses provocations furent échangées, suivies de duels et de *passes d'armes* brillantes, mais point de combat sérieux.

Comment peut-on expliquer une si étrange conduite? Orléans possédait au moins six mille hommes, tant bourgeois que soldats. Il eût donc été facile, tout en maintenant une bonne garde au boulevard de la Belle-Croix sur le pont, d'arrêter la marche des Anglais et de leur livrer bataille pour les empêcher de s'établir devant la ville.

Les Anglais, gens pratiques dès cette époque et méthodiques, s'arrêtèrent à Saint-Laurent et s'y établirent.

L'église, ruinée par les Orléanais, occupait une hauteur dominant la Loire, et assez loin de la place pour que le canon ne pût l'atteindre. De plus, battant la route de Blois, elle offrait les meilleures conditions possible, et de suite ils s'y fortifièrent.

Ils reconstruisirent l'église, firent tout à l'entour un parapet et un fossé, sorte de boulevard, surmonté d'une palissade, et placèrent leur camp sur le versant ouest, regardant Blois, en l'entourant également d'un retranchement.

On appelait boulevards des ouvrages en terre. Le mot s'orthographiait *boulouard*, signifiant fait avec de la boue. En 1440, on écrivait boulevert, puis boulevard. On appelait bastilles ou bastides des forts, construits en maçonnerie et couverts. Ces mots viennent du mot bâtir. On dit encore, dans le Midi, bastide pour maison de campagne.

Les boulevards se composaient d'un fossé, d'un parapet à talus, revêtu de fascines et défendu par une fraise de pieux, inclinés au-dessus du fossé, plantés dans le parapet. Une palissade couronnait ce dernier. Il paraît probable que les Anglais ne placèrent pas leurs pièces de canon dans des embrasures, mais qu'ils les mirent en barbette, c'est-à-dire tirant par-dessus le parapet, ce qui leur permettait de les pointer dans toutes les directions.

Lorsque ces ouvrages se composent uniquement d'un boulevard, on construit à l'intérieur des taudis, c'est à-dire des baraques en planches ou en torchis, couvertes de chaume, servant d'abri pour les hommes, les armes et les vivres.

Si le boulevard entoure une bastille, comme à Saint-Laurent, la construction en maçonnerie sert de logement et de dépôt.

En franchissant le parapet du boulevard de Saint-Laurent, on se trouvait dans une sorte de place d'armes au centre de laquelle s'élevait l'église rebâtie, crénelée, entourée d'un fossé, d'un parapet, formant ainsi réduit central.

Lorsque les défenseurs voulaient franchir le boulevard, pour faire une sortie ou poursuivre les assaillants, on jetait dans le fossé, à des places désignées d'avance par des entailles que l'on pratiquait dans la palissade, des tréteaux sur lesquels des planches étendues formaient passerelle.

La bastille des Augustins et toutes celles construites pendant le siège le furent sur ce modèle.

Le lendemain 31 décembre, deux Français et deux Anglais se livrèrent un combat épique que raconte ainsi le journal du siège : « Le vendredy, dernier jour de l'an, à quatre heures après midy, eut deux Françoys, qui deffioient deux Anglais à faire deux coups de lance, et les Anglais receurent le gaige. L'un des François avoit le nom de Jehan le Guasquet et l'autre Védille, tous deux gascons de la compagnie de la Hire. Ledit Guasquet vint premier contre son adversaire et le gecta par terre d'un coup de lance, mais Védille et l'autre Anglais ne peurent vaincre l'un l'autre. Pour lesquelz regarder avoit assez près d'eux plusieurs seigneurs tant de France comme d'Angleterre. »

N'assistons-nous pas aux combats singuliers, racontés dans l'*Iliade*, entre Grecs et Troyens, et dans la chanson de Roland, entre les douze pairs et les Sarrasins au val de Roncevaux?

L'année 1429, qui tient une des premières places parmi les plus célèbres de l'histoire, par les événements extraordinaires qu'elle devait voir se dérouler, commença par un combat assez violent.

Vers trois heures de l'après-midi, les Anglais exécutèrent une reconnaissance sur la porte Renart.

Nous verrons pendant le siège les efforts des assiégeants se porter continuellement de ce côté-là. Un point faible devait exister à cet endroit; peut-être les murailles avaient-elles une moindre élévation.

Dès que le mouvement ennemi se dessina, les assiégés, prévenus de leurs dispositions par le guet, firent une sortie et livrèrent un combat assez vif sur le terrain compris entre les murs, depuis la porte Renart jusqu'à la Barre-Flambert et la grève de la Loire. Ils eurent le dessous et durent se retirer en grande hâte, ayant subi des pertes sensibles, en plus grand nombre que les assaillants.

Cette reconnaissance offensive réussie donna de la hardiesse

aux Anglais. Ils connaissaient par elle fort exactement la configuration du terrain, la hauteur de la muraille, la profondeur et la largeur du fossé, l'étendue et la force du boulevard, construit en avant de la porte; si bien que la nuit suivante, à deux heures, la cloche du beffroi sonna l'alarme : « Le dymanche ensuyvant, à deux heures après minuyt, sonna la cloche de la cité à l'effroy. »

Il faisait un temps à souhait pour une surprise; la pluie tombait à torrents : aussi les assaillants purent-ils approcher très près et commencer à escalader le boulevard.

Mais l'alarme donnée faisait accourir une quantité de défenseurs qui, sortant en masse par la forteresse et franchissant le fossé par la basse-cour, obligèrent les Anglais à se retirer, les poursuivirent et les contraignirent à gagner leur camp fortifié de Saint-Laurent, où ils se renfermèrent.

Le 3 janvier, un important convoi de bétail arriva dans la ville. Il comptait neuf cent cinquante pourceaux et cinquante moutons. Parti de Blois, ce convoi passa par la Sologne et s'embarqua de grand matin au port de Saint-Loup. Celui-ci, établi sur la rive gauche, en face du monastère de ce nom, que les Orléanais avaient brûlé, consistait en une rampe descendant vers le fleuve et soutenue par des maçonneries, située près de la maison de Boutron, à l'est de Saint-Jean le Blanc, à l'endroit où la levée forme un coude et se rapproche du fleuve. Ce port ne pouvait être sur la rive droite en bas du couvent, comme semblent le dire certains historiens, car, de ce côté, les sables embarrassaient la moitié du lit. Nous avons vu que l'île aux Bœufs n'était séparée de la rive que par un chenal fort étroit et le plus souvent à sec. En 1556 seulement, la Loire établit son cours le long de cette rive. (Acte passé, le 24 août 1556, devant Gilles Herpin et Gilles Menagers, notaires, pour les chanoines de Saint-Aignan.)

De plus, la chronique dit positivement que les convois s'embarquaient au port de Saint-Loup pour traverser le fleuve; comment eussent-ils pu le faire si le port eût occupé la rive droite ?

Ils s'embarquaient dans de grands bateaux appelés charrières. On ne dételait pas les voitures, et le bétail sur pied s'entassait sur ces barques, comme on le fait encore sur les bacs de nos jours. Les charrières abordaient en face dans l'île aux Bœufs, et

le convoi, se mettant en marche, la traversait dans toute sa longueur, puis venait prendre pied sur la rive droite, près de Saint-Aignan.

Pendant toute la durée du siège, les Orléanais employèrent ce mode de passage et les Anglais ne purent que rarement s'y opposer. Les raisons qui firent adopter ce mode d'opérer sont très simples. D'abord, le convoi, arrivant, par la Sologne, de Blois ou des provinces du sud, pouvait parcourir en toute sécurité ce pays, que les patrouilles anglaises ne battaient guère; puis, l'ennemi n'ayant pas de vedettes assez élevées, et le pays étant boisé, n'était jamais prévenu assez à temps de l'arrivée du convoi au port de Saint-Loup.

Enfin, n'oublions pas que les Anglais ne possédèrent sur la rive gauche, durant tout le siège, qu'un effectif variant de cinq cents à mille hommes, mais jamais supérieur, de telle sorte qu'ils ne pouvaient dégarnir les postes du nombre d'hommes nécessaires pour attaquer avec succès des convois, sans doute toujours escortés, craignant, en affaiblissant ainsi leurs ouvrages, que les assiégés ne les attaquassent avec des forces supérieures.

Ajoutons à ces diverses raisons que la route de Blois à Orléans et les environs immédiats de la ville étaient incessamment parcourus par des patrouilles anglaises, et que le passage des convois ne put se faire de ce côté qu'avec les plus grandes difficultés, souvent en obligeant les assiégés à faire une sortie pour aller à leur rencontre.

Le 4 janvier, à trois heures du matin, la cloche du beffroi sonna l'alarme. Les assiégeants attaquaient la ville de deux côtés à la fois, par le boulevard de la Belle-Croix sur le pont, et par la porte Renart. Les assiégés, prévenus, les obligèrent à se retirer, et sur la rive droite les poursuivirent jusqu'à Saint-Laurent.

Le lendemain 5, Louis de Culan, amiral de France, vint de Blois avec deux cents hommes, par la Sologne, et attaqua les Anglais au Portereau, devant les Tourelles.

Le combat, assez vif, convainquit les Français de la forte situation des boulevards des Augustins et des Tourelles. Ils se comportèrent si vaillamment que les Anglais n'osèrent les poursuivre et les laissèrent passer librement la Loire au port de Saint-Loup.

Ils entrèrent triomphalement dans la ville assiégée.

Dès le lendemain 6, jour de l'Épiphanie, on voulut utiliser ce renfort, et les seigneurs de Saint-Sévère et de Culan, avec messire Théaulde de Valpergue, commandant une forte troupe de soldats et de bourgeois, firent une sortie, mais sans aucun résultat.

Pendant les premiers jours de cette année, les Anglais construisirent deux boulevards : l'un dans l'île de Charlemagne, au sud de Saint-Laurent, un peu en aval et dans le milieu du fleuve; de cette façon, ils interdisaient aux bateaux venus de Blois et pouvant remonter la nuit, après avoir évité Beaugency et Meung, de secourir la ville.

Le second boulevard occupait le champ de Saint-Pryvé, juste au sud de l'île de Charlemagne et sur la grève même du fleuve, entre le courant et la Loire.

De cette façon, ils pouvaient passer des Tourelles à Saint-Laurent, et *vice versa*, les vivres, les munitions et même les troupes dont ils auraient besoin. Ils nommèrent Lancelot de l'Isle commandant de ces deux ouvrages, qui consistaient, comme les autres, en un parapet, portant une palissade et revêtu de fascines, car le journal du siège dit : « Ils estoient faits de fagots, sablon et bois. »

Un secours considérable arriva le 10 janvier aux Orléanais. La ville de Bourges leur envoyait de la poudre à canon et des vivres. Ce convoi arriva par le port de Saint-Loup et entra sans encombre dans la ville. On doit dire que pour faciliter son arrivée, les assiégés firent un feu terrible, durant toute la journée, une partie de la nuit et le jour suivant, si bien que les Anglais perdirent beaucoup de monde et ne purent sortir de leurs boulevards de la rive gauche. La toiture d'une des tours du fort des Tourelles s'effondra sous les boulets d'une pièce qui tirait du boulevard de la Belle-Croix, jour et nuit, et la chute des débris écrasa six Anglais.

Le 12, la cloche du beffroi sonna l'alarme de grand matin, parce que les assiégeants s'approchaient de la porte Renart. Se voyant découverts, ils se jetèrent contre le boulevard en poussant de grands cris et en faisant de retentissantes sonneries de clairons et de trompettes.

On les repoussa, et le même jour, dans la matinée, un convoi de six cents pourceaux entra dans la ville.

A partir de cette époque, les jours se suivent les mêmes. Tantôt les Anglais attaquent une porte, tantôt les assiégés font une sortie et assaillent le camp de Saint-Laurent. Les combats restent sans résultats, et presque journellement des convois de vivres, de bétail et de munitions entrent dans la cité.

Le samedi 15, à huit heures du soir, Dunois, le maréchal de Saint-Sévère et le sire de Chabannes firent une sortie par la porte Renart et tentèrent de prendre par surprise le camp de Saint-Laurent.

Mais les ennemis se gardaient bien. L'alarme fut donnée promptement, et le combat, très violent, laissa l'avantage aux Anglais.

Cependant ceux-ci ne perdaient pas de vue leur dessein d'investir entièrement la place. Pour le faire, ils avaient besoin d'un accroissement d'effectifs, et le 16, un fort convoi leur arrivait, composé de dix-huit cents hommes, commandé par Jehan Falstolf, chevalier, grand maître d'hôtel du duc de Bedford, capitaine de Honfleur, et de voitures en grand nombre, chargées de vivres et d'armes de toutes sortes.

A la date du 17 janvier, nous trouvons pour la première fois le nom du boulevard de la Croix-Buisée, ou Boisée, dans le journal du siège. Il est probable que l'ennemi le construisit après la sortie du 15 janvier et le 16.

Cet ouvrage occupait l'extrémité de la rue du Faubourg Madeleine actuelle à sa jonction avec le mail (boulevard des Princes). On construisit la porte Madeleine sur son emplacement, lors de l'édification de la dernière enceinte à la fin du xve et au xvie siècle. Ce nom lui venait d'une croix de bois, que l'on garnissait de guirlandes de buis lors des fêtes, et où les fidèles venaient en procession depuis la cathédrale.

De là on devait avoir des vues sur la porte Renart.

Il est probable que les Anglais commencèrent sa construction seulement le 15. Autrement comment faudrait-il admettre qu'on n'ait pas encore rencontré son nom dans les récits des combats nombreux livrés depuis le commencement du siège sur la rive droite, dans l'étendue de terrain comprise entre la Loire, la muraille et la bastille de Saint-Laurent?

Puis on dit positivement que le 15 les Anglais de Saint-Laurent aperçurent les Français. Donc ceux-ci purent approcher.

Or, si un ouvrage eût existé à la Croix-Buisée, l'ennemi l'aurait gardé et les sentinelles eussent donné l'alarme avant celles de Saint-Laurent, car on ne pouvait sortir de la porte Renart sans être vu ou entendu de cet ouvrage, même en admettant que les Français fussent descendus vers la Loire pour échapper à ce boulevard et gagner Saint-Laurent par la grève, puisque la Croix-Buisée dominait toute cette partie du terrain s'inclinant vers le fleuve.

Donc, après la sortie des assiégés, le 15, l'ennemi commença la construction du boulevard; il eut toute la nuit et la journée du lendemain pour l'achever et l'armer avec les nouvelles pièces amenées par sir Falstolf.

Aussi, le 17 janvier, commencèrent-ils à tirer sur la ville des boulets de pierre, dont quelques-uns tombèrent jusque devant la porte Bernier (place du Martroi). Le même jour, les assiégés et les assiégeants échangèrent un cartel. Six Français devaient se mesurer contre six Anglais dans un champ près de la porte Bernier. Mais ces derniers ne se présentèrent pas.

Cependant des convois de vivres et de bétail entraient dans Orléans, et les plus grands dangers qu'ils couraient ne venaient pas toujours des patrouilles ennemies.

Le 18 au matin, deux cents pourceaux, embarqués au port de Saint-Loup, avaient débarqué heureusement dans la ville, et des marchands de la Sologne, amenant cinq cents têtes de bétail, pensaient les faire passer de même. Mais des gens de Sandillon, village près de Jargeau, sur la route de Saint-Jean-le-Blanc, payés par les Anglais, les prévinrent de l'arrivée de ce convoi. Les ennemis s'embusquèrent près du port, et, dès l'arrivée du bétail, le prirent et le conduisirent à Jargeau. Ils s'emparèrent en même temps de la charrière qui servait au passage du fleuve.

La perte de ce bateau causait aux assiégés un sérieux dommage. Il fallait à tout prix le reprendre. L'ennemi, l'ayant emmené vers les Tourelles, pensait le faire passer dans le bras de la Loire, entre la rive et l'île aux Toiles. Alors les assiégés se firent conduire en bateaux dans cette île vers trois heures de l'après-midi. Voyant cela, les Anglais, embusqués derrière la levée de la rive gauche et abrités dans les terrains en contrebas, guettèrent leur arrivée. Dès que les Orléanais débar-

quèrent, l'ennemi se leva en tumulte, en poussant de grands cris, et les couvrit de traits. Si bien que les Français durent se rembarquer et regagner la cité, en laissant vingt-deux morts et deux gentilshommes prisonniers : le petit Breton et Remonet.

La coulevrine de maître Jehan fut prise, et lui-même n'échappa que par miracle à la mort, manqua se noyer et passa le fleuve à la nage.

Le 24 janvier, La Hire arriva de Blois avec trente hommes d'armes à quatre heures de l'après-midi; malgré le feu violent que les Anglais dirigèrent contre lui, personne ne fut blessé. Les troupes et les convois venant de Blois par la rive droite faisaient un détour au nord pour éviter Saint-Laurent, entraient dans la ville par la porte Bourgogne.

Chaque jour des combats se livraient.

Le 26 janvier, les assiégés firent une sortie et marchèrent vers la bastille Saint-Laurent. Les Anglais s'avisèrent que leurs adversaires avaient le soleil dans les yeux, ce qui les empêchait de tirer avec justesse. Nous devons donc penser que l'opération eut lieu l'après-midi, le soleil se couchant derrière Saint-Laurent, et qu'il faisait une splendide journée d'hiver.

Les Anglais en profitèrent; ils sortirent de leur camp en grand nombre pour se jeter sur les Français, qu'ils repoussèrent jusqu'à la porte Bernier, avec tant de furie, qu'ils arrivèrent en même temps qu'eux sur le boulevard.

Mais les défenseurs des murailles ouvrirent sur eux un feu tellement violent qu'ils ne purent aller plus loin. On compta dans cette affaire vingt Anglais tués. La poursuite fut en effet si pressante et les rangs si bien confondus, qu'un des archers du maréchal de Saint-Sévère fut tué par un boulet tiré de la place.

Le lendemain, les assiégeants attaquaient la porte Renart et les Français firent une sortie pour les repousser, mais le désordre se mit dans les rangs. Ils allaient se replier, lorsque le maréchal de Saint-Sévère rétablit l'ordre et recommença le combat, de telle sorte que les Anglais rentrèrent à Saint-Laurent.

Le 28 janvier, à onze heures de la nuit, reviennent dans la ville des gens envoyés précédemment par les assiégés au roi de France pour lui demander du secours.

En effet, les Orléanais envoyaient fréquemment solliciter le roi. Pour que Charles VII secouât son apathie, il fallait des demandes pressantes, adressées par des seigneurs de haut parage, qui tentaient de relever son moral et de lui persuader que, la cité prise, c'en était fait de sa couronne. Alors il avisait à réunir de maigres subsides, quelques convois de vivres et quelques lances, que l'on expédiait sans grand espoir de voir se terminer un siège qui durait déjà depuis de si longues semaines.

Aussi, le 29, de grand matin, les seigneurs de Villars, Xaintrailles, son frère Poton et messire de Cernay revenaient d'auprès du roi.

Presque en même temps, les Anglais tentèrent une attaque contre les murailles s'étendant de la porte Renart à la Loire. Repoussés, ils perdirent dans cette affaire, qui semble avoir été chaude, un de leurs capitaines. Le soir, de part et d'autre, on conclut une trêve pour qu'une entrevue ait lieu entre La Hire et messire Lancelot de l'Isle, probablement pour convenir de l'enlèvement des morts. A l'expiration, ils se séparèrent. Mais les assiégés, sans attendre que les Anglais fussent rentrés dans leur camp, tirèrent sur eux et tuèrent Lancelot de l'Isle.

Le guet du beffroi signalait avec une extrême minutie et la plus grande vigilance les moindres mouvements des assiégeants. Or, le dimanche suivant 30 janvier, il prévint que plusieurs ennemis quittaient le camp de Saint-Laurent, gagnaient les vignes situées entre Saint-Jean et Saint-Ladre (hôpital situé sur l'emplacement du Sacré-Cœur actuel, rue du Faubourg Bannier), pour piller les échalas afin d'en faire du feu. Saint-Sévère, Poton, de Chabannes, messire Denis de Chailly et messire de Cernay sortirent en hâte et se ruèrent sur eux, si vigoureusement qu'ils en tuèrent sept et firent quatorze prisonniers.

Dans la nuit qui suivit, Dunois sortit avec quelques chevaliers et écuyers pour aller à Blois, où Charles, comte de Clermont, fils aîné du duc de Bourbon, venait de prendre le commandement des troupes royales, levées en Poitou, Berry, Bourbonnais, afin de le décider à venir au secours d'Orléans.

Après avoir dépassé les fossés de la ville, cette troupe se mit à parler à si haute voix dans le silence de la nuit, que les sentinelles de la Croix-Boisée et de Saint-Laurent les entendirent très distinctement. Probablement ils passaient très près, ne

faisant qu'un faible détour pour éviter les ouvrages ennemis, et reprendre au delà du camp la route de Blois, pensant que les voiles de la nuit déroberaient leur marche.

L'éveil donné au camp anglais ne fit point sortir l'ennemi de ses remparts, dans l'ignorance de l'effectif de la troupe qui passait et de sa direction exacte.

Le 31 janvier, un convoi de huit chevaux chargés d'huiles et de graisses entra dans la ville.

Cependant on décida de tenter une sortie le 3 février. Le maréchal de Saint-Sevère, Jacques de Chabannes, La Hire, le sire de Coarraze sortirent par la porte Renart et coururent contre la bastille Saint-Laurent, si rapidement que les Anglais n'eurent pas le temps de quitter leurs retranchements et de se mettre en bataille. Mais ils se déployèrent à l'intérieur.

Ils avaient grandement raison. Solidement établis derrière leurs palissades, ils voyaient venir sur eux les Français armés et équipés pour combattre en rase campagne, mais dépourvus de tous les engins nécessaires pour pratiquer une brèche et franchir le fossé, tels que pics, haches, échelles, fagots incendiaires, etc. Aussi la sortie se borna-t-elle à une démonstration impuissante contre les retranchements.

Le 6, le sire d'Escalles et trente soldats exécutaient une reconnaissance vers la Madeleine. Saint-Sévère, La Hire et Poton, Chabannes et Chailly, avec deux cents hommes, coururent sur eux, et les obligèrent à rentrer en toute hâte à Saint-Laurent, en tuant et faisant prisonniers quatorze hommes.

Nous remarquons que chaque fois qu'un petit parti ennemi sort des retranchements, les assiégés en plus grand nombre le poursuivent. Nous devons en tirer cette conclusion que le guet était admirablement fait, puisque les assiégés pouvaient toujours, en un point donné, opposer une troupe d'un effectif supérieur à celui des assiégeants.

Cependant les demandes de secours se succédaient sans relâche. Messire Theaulde de Valpergue avec Jean de Lescot rentraient le 7 à Orléans, de retour d'une mission auprès du roi de France, annonçant qu'ils précédaient de peu une troupe considérable.

En effet, le lendemain 8 février, arrivaient mille hommes, commandés par messire Guillaume Stuart, frère du connétable

d'Écosse, alors à Blois auprès du comte de Clermont, le seigneur de Gaucourt et le seigneur de Verdureau ; puis, dans la nuit suivante, deux cents hommes, sous la conduite de Guillaume d'Albret, seigneur d'Orval, et cent vingt sous celle de La Hire.

Ces secours, tout à fait insuffisants, ne répondaient pas à l'attente des assiégés, qui savaient le comte de Clermont à Blois, maître d'une armée de plusieurs milliers d'hommes. Aussi, Jacques de Chabannes, messire Regnault de Fontaine et le Bourg de Bard partirent-ils en nouvelle mission, pour solliciter du comte de Clermont ou un secours plus puissant, ou une attaque directe contre les ouvrages anglais.

Conformément aux usages et aux idées admises, cette troupe marcha sans se garder d'aucune façon, si bien qu'un parti anglais et bourguignon la surprit et fit prisonnier le Bourg de Bard. Les autres purent s'enfuir.

Par une sorte de compensation, une nouvelle troupe de trois cents hommes, commandée par messire Gilbert Motier de La Fayette, maréchal de France, entra le soir dans la ville.

Les Orléanais entretenaient des espions pour se tenir au courant des entreprises ennemies dans un rayon assez éloigné de la ville. Or, le 10 février, ils apprirent qu'un convoi considérable, venant de Paris, devait arriver prochainement au camp de Saint-Laurent. Il se composait de vivres, de munitions de guerre, et pour s'en emparer, il fallait se hâter. On résolut de tenter un coup de main. Mais comme on n'osait dégarnir la place d'un trop grand nombre de défenseurs, et qu'alors on ne se sentait pas assez fort, on se décida à aller solliciter le concours du comte de Clermont.

Celui-ci, à Blois, avait sous ses ordres une armée de quatre mille hommes, dont un parti d'Écossais, commandés par Jean Stuart de Darnley, connétable d'Écosse, qui revenait d'un pèlerinage en terre sainte, et appelait de tous ses vœux le jour où il pourrait se battre contre les Anglais ; puis, quelques seigneurs, parmi lesquels le seigneur de la Tour d'Auvergne et Louis d'Amboise, vicomte de Thouars.

Dunois se chargea de la mission et partit pour s'entendre avec le comte de Clermont sur le terrain choisi pour l'attaque du convoi, le long de la route de Paris, par où il arrivait.

Le lendemain, 11 février, Guillaume d'Albret, messire Guil-

laume Stuart, le maréchal de Saint-Sévère, le seigneur de Graville, grand maître des arbalétriers, Xaintrailles, Poton, La Hire, le seigneur de Verduran et quinze cents hommes sortirent d'Orléans et s'engagèrent sur la route de Paris, pensant que le comte de Clermont les rejoindrait le soir ou le lendemain.

Celui-ci partit de Blois le même jour, accompagné de deux mille cinq cents hommes, se dirigeant sur Rouvray-Saint-Denis, village situé sur la route de Paris à Orléans, à douze lieues de cette dernière ville. Mais le soir il dut cantonner en route, la distance étant trop considérable pour être franchie en une seule étape.

Quant à la troupe venue d'Orléans, elle cantonna à Rouvray-Saint-Denis le soir même du 11 février et n'en bougea pas le lendemain matin, attendant le comte de Clermont.

Or, dans l'après-midi, des espions prévinrent les Français que le convoi s'avançait en toute sécurité, sans se garder, les voitures venant à la file sur la route et qu'il s'approchait de Rouvray.

Il comptait trois cents chariots et marchait sous le commandement de messire Jehan Falstolf, le bailli d'Évreux, messire Simon Morhier, prévôt de Paris, et avait une escorte de quinze cents hommes, tant Anglais, Picards et Normands, que gens de divers pays à la solde de l'Angleterre.

Dès que les chefs du parti d'Orléans eurent connaissance de cette approche, ils résolurent d'attaquer rapidement et se rangèrent en bataille à l'abri d'un pli de terrain, tout en faisant prévenir aussitôt le comte de Clermont, qui approchait, de hâter sa marche. Celui-ci, mû par un étrange sentiment, sans doute voulant prendre part à la bataille et peut-être surtout n'admettant pas que d'autres que lui eussent l'honneur de la victoire, jaloux de la gloire qu'ils allaient acquérir, envoya messagers sur messagers à La Hire, pour lui ordonner de ne rien entreprendre sans lui, l'informant qu'il arrivait en hâte avec deux ou trois mille hommes, et que réunis on était certain du succès.

La Hire crut devoir obéir à ces ordres répétés et impératifs, et, la rage dans le cœur, il attendit.

Tout à coup, la tête du convoi, qui continuait à marcher sans méfiance, arrive au haut du pli de terrain qui masquait les Français, et les aperçoit rangés en bataille. Les Anglais s'arrêtent, pensant être attaqués, et se croient perdus; puis, après un mo-

ment d'hésitation, voyant avec stupeur que la bataille française ne bougeait pas, ils se hâtèrent de quitter la route et de parquer en un champ sur le bord du chemin.

Ils s'établirent en triangle, le sommet regardant les gens d'Orléans. Une seule issue restait ménagée au sommet, très étroite, de telle sorte que l'on ne pouvait pénétrer dans l'enceinte que par deux de front. En outre, ils l'entourèrent de pieux pointus, fixés horizontalement sur les chariots, formant une sorte de collerette sur tout le pourtour du parc, disposition qui rendait impossible l'attaque par la cavalerie.

Les Français assistaient impuissants à ces préparatifs, et le comte de Clermont, approchant en grande hâte, multipliait ses messages, donnant l'ordre formel de ne pas attaquer et de ne pas descendre de cheval avant son arrivée.

L'occasion de surprendre le convoi en marche était perdue, le temps s'écoulait, lorsque l'avant-garde de l'armée de Blois fut signalée. Elle accourait, commandée par le connétable d'Écosse. Il était trois heures de l'après-midi. Or, devant l'inaction des gens d'Orléans, les Anglais commençaient à sortir de leur parc et les archers couvraient de traits les Français. A ce moment, le connétable d'Écosse arrivait; poussé par une violente colère à la vue du parc formé et des archers ennemis, engageant le combat, il se lança à la tête de ses quatre cents hommes avec tant d'impétuosité, qu'il tua un certain nombre d'ennemis et contraignit les autres à rentrer précipitamment dans leur parc.

Mais ses efforts restaient impuissants contre les chariots armés de pieux. Voulant à tout prix livrer bataille, il mit pied à terre, ainsi que sa troupe, pour tenter de pénétrer de vive force dans l'enceinte.

Voyant cette action, entraînés par l'exemple, les Français, restés immobiles quelques centaines de mètres en arrière, firent de même. L'ordre de la bataille fut dérangé, les Écossais se trouvèrent à pied en avant, isolés des gens d'Orléans mettant pied à terre et de la troupe de Blois qui apparaissait.

Aussi les Anglais se jetèrent-ils en dehors de leur parc par toutes les issues possibles et, se précipitant sur les Écossais, les mirent en fuite.

Cette troupe, lâchant pied, rencontra les Orléanais, qui arrivaient à son secours.

Alors une panique terrible se produisit. Les Orléanais se débandent, s'enfuient de tous côtés au travers des champs, jetant leurs armes, affolés, éperdus; tandis qu'impassible, le comte de Clermont, à quelque distance de là, ayant rangé son armée en bataille, assistait en spectateur à cette lamentable aventure.

Voyant cette inexplicable inaction, les Anglais sortent presque tous de leur parc et se précipitent à la poursuite des fuyards; eux aussi, entraînés par l'ardeur de la lutte, se divisent en un trop grand nombre de groupes. On voyait de tous côtés des partis anglais pourchassant les Français, et douze bannières ennemies flottaient sur une immense étendue de terrain.

Devant cette situation, La Hire et Poton eurent un instant l'espoir de reprendre l'offensive; ils réussirent à rassembler soixante à quatre-vingts fuyards et tentèrent de poursuivre à leur tour les Anglais dispersés; ils en tuèrent plusieurs et eussent pu certainement ressaisir la victoire, si un plus grand nombre d'hommes se fussent réunis à eux. Mais ils ne purent que retarder la poursuite et permettre aux leurs de se retirer sans perdre trop de monde. Ils durent quitter le champ de bataille.

En même temps qu'eux, le comte de Clermont, resté impassible spectateur du désastre, se mettait en marche et se retirait sans être inquiété, grâce à son énorme supériorité numérique, sur la ville d'Orléans.

Dans cette journée, il y eut trois ou quatre cents Français tués, parmi lesquels de vaillants capitaines, Guillaume d'Albret, seigneur d'Orval, Jean Stuart, connétable d'Écosse, et Guillaume son frère, le seigneur de Verdureau, le seigneur de Châteaubrun, messire Louis de Rochechouart et messire Jehan Chabot. Le comte Dunois échappa à la mort; blessé au pied, dès le début de l'affaire, il fut emmené par son écuyer loin du champ de bataille.

Pendant toute l'affaire, comme nous l'avons vu, le comte de Clermont resta immobile. Arrivé sur le théâtre de la lutte, au moment où les Écossais mettaient pied à terre, il se montra offensé de ce que l'on n'avait pas suivi ses ordres et surtout de ce que l'on avait engagé le combat sans lui.

Déjà coupable d'avoir empêché, par une jalousie mesquine et un sot amour-propre, la surprise du convoi, il le devint plus encore au cours du combat, lorsqu'à plusieurs reprises il eût pu, en prenant l'offensive, écraser les Anglais.

Il eût dû, en effet, soutenir son avant-garde dès qu'elle mit pied à terre. Mais en admettant qu'il n'eût pas jugé opportun de le faire, il reste inexcusable de ne s'être pas porté entre le parc et les Anglais pour couper la retraite de ces derniers, dispersés dans la campagne à la poursuite des fuyards.

Étrange conduite et honteux sentiments, qui devraient déshonorer à tout jamais l'homme capable de les ressentir. La jalousie basse, une rivalité mesquine et vulgaire, un puéril amour-propre, effaçaient chez le comte de Clermont tout autre sentiment. L'oubli de soi-même constitue la première qualité d'un chef. Chez lui, l'abnégation ne doit pas être une vertu, elle est *le devoir*, pour l'accomplissement duquel il ne doit y avoir ni éloges ni récompenses. Il est le plus impérieux et le plus imprescriptible de tous. Sans lui, le chef n'existe pas.

Tous les Français rentrèrent dans la nuit à Orléans. La Hire et Poton, avec leur arrière-garde, maintinrent en respect les Anglais, et surtout protégèrent la retraite contre une sortie possible des ennemis de leurs ouvrages du siège. Ceux-ci restèrent dans leur camp, fort heureusement, car le désastre eût été irréparable en raison de l'extrême lassitude des hommes et des chevaux

On appela cette funeste journée la bataille des Harengs, parce que les chariots du convoi anglais portaient une quantité considérable de cette denrée. On était en carême et les armées observaient les lois de l'Église concernant le maigre et l'abstinence avec la même sévérité que les non-combattants.

Or, dans l'après-midi de ce même jour, une fille de Lorraine, appelée Jeanne d'Arc, se présentait pour la dernière fois devant le sire de Beaudricourt, et ne pouvant le convaincre ni obtenir de lui qu'il l'envoyât au roi, lui révélait le désastre éprouvé par les Orléanais au moment même où elle parlait.

Cela parut tellement extraordinaire, lorsque, quelques jours après, la nouvelle en parvint au sire, qu'il résolut d'envoyer la Pucelle au roi.

Immédiatement après la bataille, le convoi rompit le parc et se mit en route, mais il n'arriva que le 17 au camp de Saint-Laurent et les assiégés n'osèrent pas l'inquiéter.

La situation faite à Orléans au comte de Clermont était fort pénible. Il avait, dans la bataille du 12 février, joué un rôle peu

honorable, et tous les habitants, ainsi que les chefs, lui montrèrent la faible considération qu'ils éprouvaient pour lui. Aussi résolut-il de quitter la ville. Il partit le 18 février, déclarant qu'il allait à Chinon trouver le roi. Avec lui le seigneur de la Tour, l'amiral de Culan, Regnault de Chartres, archevêque de Reims et chancelier de France, Jean de Saint-Michel, chanoine de Bourges et d'Orléans, évêque d'Orléans, La Hire et deux mille hommes quittèrent la ville assiégée.

Les seigneurs partaient pour aller plaider auprès du roi la cause de la défense d'Orléans.

Si l'on ne regretta pas le départ du comte, par contre, on se montra très ému de celui des deux mille hommes de troupe. La garnison se trouvait singulièrement réduite. Afin de calmer l'irritation, le comte promit d'intercéder auprès du roi, pour qu'il envoyât des secours en vivres, en munitions et en hommes.

Il eût été plus simple de rester dans la ville. Orléans ne conservait que Dunois, le maréchal de Saint-Sévère, Xaintrailles et Poton avec environ deux mille hommes, soldats de métier.

La situation était critique.

On savait le découragement des provinces fidèles au roi, l'apathie et le manque absolu de confiance de la cour et du monarque, enfin le dernier coup fut porté au faible espoir que l'on pouvait conserver par le désastre du 12 février.

Alors les capitaines restés à Orléans réunirent les chefs de la milice bourgeoise et les procureurs de la ville et, loin de relever leur confiance ou d'exciter leur courage, ils leur montrèrent les difficultés insurmontables qui se présenteraient pour qu'ils pussent recevoir du secours ; les persuadèrent de l'impossibilité dans laquelle se trouvait la place de tenir longtemps encore ; enfin demandèrent leur avis sur la conduite à tenir, en émettant leur opinion sur la nécessité de la reddition de la ville.

Les bourgeois montrèrent que la grandeur de leur courage s'élevait à la hauteur du péril. D'une voix unanime, ils répondirent qu'ils étaient prêts à mourir jusqu'au dernier, mais que jamais ils ne se rendraient aux Anglais.

Cependant, comprenant la nécessité de mettre fin à un siège qui ne pouvait que se terminer bientôt par la prise de la ville, suivie des horreurs du pillage et des représailles ennemies, et

amenant la perte du duché et la ruine de la France, les bourgeois décidèrent d'envoyer une députation au duc de Bourgogne, Philippe, pour lui offrir de lui rendre la cité et de se mettre entre ses mains, avec la charge de conserver le duché et la ville au duc d'Orléans, alors prisonnier en Angleterre depuis la bataille d'Azincourt.

Ils faisaient acte de bonne politique en agissant ainsi; le duc de Bourgogne, devenu le protecteur d'une des plus belles provinces de France, ne pouvait manquer de se sentir très flatté. De plus, comme il avait des troupes mêlées aux troupes anglaises, en qualité d'allié, la proposition de paix et d'abandon du siège, venant de sa part, avait des chances d'aboutir; dans tous les cas, le refus des Anglais causerait sans doute la séparation des alliés.

Xaintrailles et Poton, avec quelques notables bourgeois, se chargèrent de l'ambassade. Ils partirent le soir de ce même jour, 13 février.

Tout à coup, le 20 février, on apprit par des marchands qu'une jeune fille, se disant envoyée de Dieu pour faire le siège d'Orléans, venue des marches de Lorraine, avait passé la Loire à Gien et se rendait à Chinon près du roi.

Cette nouvelle, qui semblait incroyable, se répandit dans la ville avec la plus extrême rapidité. Une vive émotion s'empara de tous les défenseurs, on faisait des récits prodigieux, l'opinion était surexcitée au plus haut point. Si bien que, pour se renseigner exactement, Dunois dut envoyer à Chinon le seigneur de Villars et Jamet du Tilloy.

Enfin, pour en imposer aux assiégeants et leur montrer que les défenseurs restaient en force, on exécuta une sortie contre le camp de Saint-Laurent.

Mais les Anglais se présentèrent en masse et repoussèrent les assaillants jusqu'à la porte Bernier, sans pouvoir aller plus loin, tenus en respect par le feu de la place.

Le siège devenait de jour en jour plus dur. Cependant des procédés courtois étaient échangés. Le 22 février, le comte de Suffolk et les seigneurs de Talbot et d'Escales expédièrent à Dunois par un héraut un plat de dattes, de figues et de raisins, en demandant de la panne noire pour fourrer une robe. Dunois s'empressa de l'envoyer par le même héraut.

Le 25, un convoi de vingt-cinq chevaux, chargés de vivres, entra dans la place.

La Loire eut, le 27, une crue très forte et monta si rapidement et si haut, que les eaux affleuraient la crête des parapets formant les boulevards de Saint-Pryvé et de l'île Charlemagne, et même des Tourelles. Le courant devenait très rapide. Les Orléanais se persuadèrent qu'il emporterait les ouvrages. Mais durant toute la journée et toute la nuit, les Anglais y travaillèrent sans relâche, apportant des terres et du bois, de sorte que le fleuve baissa le lendemain, sans avoir causé de dommages sérieux. Malgré la crainte de l'inondation et de la destruction, le feu ne se ralentit pas contre la ville, les assiégés répondirent vaillamment et les bombardes en batterie devant la poterne Chesneau, qui tiraient sur le fort des Tourelles, firent tomber ce jour-là un grand pan de mur.

Cependant l'investissement de la ville demeurait insuffisant. Tous les convois venant de Blois, faisant un détour pour éviter la bastille Saint Laurent, passaient au nord et entraient sans encombre par la porte Parisie et la porte Bourgogne. De plus, les Anglais éprouvaient de grandes difficultés à sortir sans être vus de leur camp de Saint-Laurent pour s'opposer aux départs ou aux arrivées des Français. Le guet du beffroi signalait tous leurs mouvements, et les assiégés faisaient des sorties pour protéger leurs convois.

Les ennemis construisirent alors un fossé large et profond, partant du boulevard de la Croix-Boisée et allant à Saint-Ladre (maladrerie fondée au XII[e] siècle), sur la route de Paris.

Ils poussèrent les travaux avec la plus grande vigueur. Mais les assiégés, prévenus par le guet, sortirent le 3 mars de grand matin, se précipitèrent sur les travailleurs et en tuèrent ou firent prisonniers un certain nombre.

Parmi les morts, se trouvait le seigneur de Gray, neveu de feu le comte de Salisbury.

En même temps, on exécutait une attaque fort vive contre le boulevard de la Croix-Boisée, qui réussit. Les assiégés pénétrèrent dans l'ouvrage, s'emparèrent d'une pièce de canon et d'une certaine quantité de butin. Les Anglais, accourus de Saint-Laurent en grand nombre, reprirent le boulevard et les Français durent se retirer, poursuivis jusqu'à la porte Bernier. Ils

emportaient tout le butin conquis, deux tasses d'argent, une robe fourrée de martre et des armes.

Tous les jours, des sorties se produisaient ou des convois entraient.

Le 4 mars, fausse alerte. La cloche du beffroi sonna l'alarme, car trois cents soldats anglais gagnaient les vignes entre Saint-Ladre et Saint-Vincent. Ils faisaient cette expédition pour rapporter du bois, et prirent quelques paysans.

Le même jour, neuf chevaux, chargés de vivres, entrent dans la ville. Le 6 mars, sept chevaux arrivent; le 7, un nouveau convoi de six chevaux pénètre en ville, tandis que les ennemis reçoivent un détachement de quarante hommes. Le 8, les assiégés surprennent un convoi destiné aux Anglais et le font entrer dans la ville en même temps que six marchands, leur amenant neuf chevaux.

Mais ce même jour, sur les instances répétées des assiégeants, qui ne pouvaient, en raison de leur faible effectif, exécuter le blocus complet de la ville, un secours considérable arrivait au camp de Saint-Laurent. Deux mille hommes venaient de Jargeau, ainsi que plusieurs autres détachements provenant de diverses places de la Beauce.

Un fait singulier se produisit ces jours-là dans la ville d'Orléans. Près de la porte Parisie, attenant à la cathédrale et appuyé contre le mur d'enceinte, s'élevait l'hôtel-Dieu, appelé l'Aumônerie générale. On découvrit, le 9 mars, que, dans le mur d'enceinte, un trou avait été pratiqué, correspondant à une salle basse de l'Aumône, et d'assez grande dimension pour laisser passer un homme armé. On cria à la trahison, le bruit s'en répandit rapidement dans la ville, les esprits surexcités demandaient justice, et, ce qui confirma l'opinion générale, ce fut que le directeur de l'Aumônerie générale s'enfuit dès que la nouvelle eut commencé à se répandre. On ne retrouva pas le fugitif, et l'affaire ne fut jamais tirée au clair.

Orléans ne devait succomber ni sous les coups des Anglais ni par la trahison de Français félons.

Les assiégeants, considérablement renforcés, résolurent de reprendre les travaux d'investissement.

Depuis le début du siège, ils voyaient leur impuissance à empêcher les secours de traverser la Loire au port de Saint-

Loup. Or, juste en face de ce port, sur la rive droite du fleuve, s'élevaient un couvent et une église, dits de Saint-Loup, détruits en partie par les Orléanais au mois de novembre.

La position paraissait excellente, dominant le fleuve, commandant la route de Bourgogne et toute la contrée à l'est de la ville. Elle interdisait la descente de la Loire, et les bombardes portaient jusqu'aux abords immédiats du port, sinon au port lui-même.

Aussi, le 10 mars, une forte troupe ennemie partit de Saint-Laurent, emportant des outils, des vivres et des armes et vint occuper le couvent de Saint-Loup. Les Anglais se mirent rapidement à l'ouvrage, relevèrent de leur mieux le monastère et l'église, dont ils firent une bastille très forte, sorte de réduit central, et l'entourèrent d'un parapet défendu par un fossé, sur le modèle des boulevards déjà construits.

Dorénavant le passage du port de Saint-Loup devenait difficile.

Sans interrompre les travaux, ils repoussaient journellement les sorties faites par les assiégés et exécutaient eux-mêmes des attaques.

Le 11, la cloche du beffroi sonna l'alarme, parce qu'une troupe ennemie sortie de Saint-Loup s'approchait de la ville. Elle vint jusqu'à Saint-Euverte, où ils firent prisonniers des vignerons, dans le but sans doute d'avoir des renseignements sur l'état des esprits des assiégés et sur les ressources qui se trouvaient en vivres et en munitions.

Le 12, une sortie des assiégés fait quatre prisonniers.

Le 15, un convoi de six chevaux chargés de poudre entre dans la ville. Le même jour des Anglais, habillés en femmes, au nombre de trente, sortirent de Saint-Loup et se mêlèrent à des femmes qui apportaient du bois à Orléans. Ils pensaient sans doute pénétrer dans la ville sous ce déguisement. Mais près de Saint-Marc, rencontrant des vignerons dans les champs, ils ne purent résister au désir de faire des prisonniers. Ils en prirent une dizaine et manquèrent leur entreprise première.

Le 16, le maréchal de Saint-Sévère, ayant un héritage à recueillir, quitta la ville. Il devait aussi presser le roi d'envoyer des renforts, relever les courages abattus et revenir le plus tôt possible dans la place, qu'il avait jusque-là si vaillamment défendue.

En même temps, les Anglais recevaient par la Loire, venant de Jargeau, un convoi assez considérable. Ils le débarquèrent en amont de Saint-Loup et, le chargeant sur des voitures, ils le firent passer par Saint-Marc, Saint-Vincent, la Croix de Fleury et Saint-Ladre, pour le conduire à Saint-Laurent, leur camp principal.

Durant tout le reste du siège, ils procédèrent toujours de cette façon, ce qui fait supposer que les assiégés ne bouleversèrent pas dans leur sortie du 3 mars le fossé construit du boulevard de la Croix-Boisée à Saint-Ladre, et même que les ennemis le continuèrent et le perfectionnèrent, pour former un chemin couvert abritant les convois. On doit admettre qu'ils fortifièrent Saint-Ladre, qui servit de point d'appui à ce fossé. Mais ce ne sont là que des conjectures, car il ne nous est rien resté de positif à ce sujet.

Quoi qu'il en soit, ce jour-là le convoi arriva parfaitement défilé aux vues, jusqu'à Saint-Ladre. Jusque-là les conducteurs et l'escorte, pour ne pas éveiller l'attention du guet, gardèrent le plus profond silence, mais arrivés à Saint-Ladre, ils jetèrent un grand cri.

Ce fait tendrait bien à prouver qu'ils se sentaient en sûreté à partir de Saint-Ladre, par conséquent que l'église et la ladrerie étaient fortifiées et que de là jusqu'à Saint-Laurent ils marcheraient à couvert. En effet, il est impossible de supposer qu'ils n'aient jeté ce cri que pour se délasser d'un long silence, ce qui eût été un enfantillage, au lieu qu'il dut être une bravade ironique à l'adresse des assiégés.

Ce cri fut entendu, et les Orléanais, croyant à une attaque, coururent aux armes, appelés par la cloche du beffroi. Fausse alarme.

L'investissement se continuait, s'étendait, resserrant la ville dans un cercle plus étroit. Le 20 mars, les assiégeants construisirent un nouveau boulevard, appelé la Grange-Cuivret ou des Douze-Pierres, du nom de l'enclos qui se trouvait près de là. Les Anglais l'appelèrent Londres.

Cet ouvrage occupait la pente du faubourg Saint-Jean qui descend à l'ouest-nord-ouest, tout près de la promenade actuelle, en face des rues d'Illiers et Porte Saint-Jean.

Les assiégés mirent tout en œuvre pour empêcher les travaux.

Le 21, la cloche du beffroi sonna l'alarme. Ils tentèrent une vigoureuse sortie contre les travailleurs, lesquels, en trop petit nombre, prirent la fuite et se retirèrent à Saint-Laurent, où ils donnèrent l'alerte. Une troupe assez forte en sortit alors, courut sus aux Français, poussant de grands cris La résistance dura peu et les ennemis poursuivirent les assiégés jusqu'à Saint-Pouaire (Saint-Paterne actuel), où un combat assez vif eut lieu.

Mais les assiégés ne renonçaient pas à leur entreprise, et, le lendemain, ils tentèrent une nouvelle sortie, arrêtée près de Saint-Pouaire et repoussée par les assiégeants, qui se tenaient sur leurs gardes.

Le 22 mars, dans la soirée, rentraient à Orléans les seigneurs envoyés par Dunois auprès du roi à Chinon pour savoir le bien fondé des bruits qui couraient dans la ville, du passage à Gien d'une fille envoyée de Dieu pour délivrer la place.

Ils arrivaient pleins d'espérance, et devant le peuple assemblé sur les places, dans les rues, racontaient d'enivrantes choses.

Jeanne la Pucelle, humble bergère de Lorraine, envoyée par Dieu, était arrivée à Chinon, avait vu le roi, gagnait à sa cause le monarque, la cour et l'armée, confondait les docteurs, enfin, victorieuse de toutes les épreuves, recevait des mains du roi le commandement d'une armée.

On lui donnait un équipage de guerre, et l'armée se réunissait à Blois, où elle venait d'arriver depuis quelques jours.

Le seigneur de Villars et Jamet du Tilloy enflammaient, par leurs récits merveilleux, les âmes des assiégés, exaltaient les courages, et tous les cœurs se prirent à battre d'espérance.

En effet, le 22 mars, Jeanne la Pucelle envoyait de Blois, aux Anglais devant Orléans, un héraut, porteur de la lettre suivante, qu'elle avait dictée et signée d'une croix, ne sachant pas écrire :

« *Jhesus Maria.*

« Roy d'Angleterre, et vous, duc de Bethford, qui vous dictes regent du royaume de France, vous Guillaume de la Poule, vous de Suffort, Jean sire de Talbot et vous Thomas, seigneur d'Escalles, qui vous dictes lieutenant dudict Bethford, faites raison au roy du ciel, rendez à la Pucelle, qui est envoyée de par Dieu le roy du ciel, les clefs de

toutes les villes, que vous avez prises et volées en France. Elle est venue ici de par Dieu, pour reclamer le sang royal. Elle est toute preste à faire paix, si vous lui voulez faire raison, par ainsi que vous voulez vuider de France et qu'amendez les dommages que vous y avez faicts, et rendez les deniers que vous avez receus de tout temps que l'avez tenu et entre vous, archers, compagnons de guerre, gentilshommes et autres qui êtes devant la ville d'Orleans, allez-vous-en de par Dieu en votre pays, et si ainsi ne le faictes, attendez les nouvelles de la Pucelle, qui vous ira voir bresvement à vos bien grands dommages.

« Roy d'Angleterre, si ainsi ne faictes, je suis chef de la guerre et vous asseure qu'en quelque lieu je trouveray vos gens en France, je les combattray et les chasseray et feray aller hors, veullent ou non, et si ne veullent obeïr je les feray tous occir. Je suis ici envoyée de par Dieu, le roy du ciel, pour les combattre et les mettre hors de toute la France, et s'ils veullent obeir, je les prendray à mercy et n'ayez point dans votre opinion d'y demeurer plus. Car vous ne tiendrez point le royaume de France de Dieu, le roy du ciel, fils de la vierge Marie. Ainsi le tiendra Charles, le vrai heritier; car Dieu, le roy du ciel, le veut et lui est revelé par la Pucelle que bien brief il entrera à Paris en bonne et belle compagnie; et si vous ne voullez pas croire les nouvelles de par Dieu et par la Pucelle, je vous advise que dans quelque lieu nous vous trouverons, nous vous fierons et frapperons dedans et y feront un si grand hay, hay, que depuis mille ans en France n'y en eut un si grand, et croyez fermement que le roy du ciel envoyera tant de forces à la Pucelle que vous, ni vos gens d'armes ne lui sauriez nuire, ni aux gens de sa compagnie, et aux horions verra l'on qui aura le meilleur droit. Et vous duc de Bethford, qui tenez le siege devant Orleans, la Pucelle vous prie que vous ne faciez point detruire. Et se vous lui faites la raison, encore pourrez-vous venir veoir que les Français feront le plus beau fait pour la chretienté, et vous prie me faire response, si vous voulez faire paix en la cité d'Orleans, où nous espérons être bien brief, et si ainsi ne faictes de vos gros dommages vous survienne.

« Escrit le mardi de la semaine sainte, le 22 mars 1429. »

Les Anglais connaissaient toute l'histoire de la Pucelle et s'en

moquaient, estimant qu'une fille des champs ne pourrait jamais leur faire grand mal, alors qu'ils battaient et tenaient sous leur puissance tous les vaillants et habiles capitaines du royaume de France. Mais à la lecture de cette lettre, ils éclatèrent en imprécations et en injures et couvrirent Jeanne des plus grossiers outrages.

La joie causée dans la ville par les nouvelles de ce qui se passait à Blois fut assombrie, le 24 mars, par l'annonce de la présence de traîtres, qui devaient livrer les portes aux ennemis. On doubla les gardes, les soldats restèrent jour et nuit sur les remparts, ne quittant plus leurs armes, faisant le guet. L'inquiétude et l'angoisse régnaient dans la cité, résolue à défendre sa liberté jusqu'aux dernières limites, et prête à tous les sacrifices pour se garder au roi de France.

On n'eut heureusement aucune tentative de trahison à déplorer, peut-être grâce aux précautions prises.

Pâques approchait, le 27 mars. Pour célébrer la fête, les deux partis consentirent à une trêve, qui dura toute la journée et fut fidèlement observée ; les hostilités recommencèrent le lendemain, jour où un convoi de vivres entra dans la ville.

Les assiégés poursuivaient leur dessein de bouleverser les travaux de l'ennemi. Le 1er avril, ils dirigèrent une attaque violente contre le boulevard de la Grange-Cuivret. Les troupes restèrent assez longtemps en présence, et des deux côtés on compta un important effectif de morts ou de blessés.

Le 2, nouvelle entrée d'un convoi, et nouvelle attaque du boulevard de la Grange-Cuivret. Pendant la lutte, quatre cents Anglais sortirent du camp de Saint-Laurent, pour venir en aide aux défenseurs de l'ouvrage, et un combat très violent s'engagea entre le boulevard et la porte Bernier. Des deux côtés beaucoup d'hommes tombèrent.

Le 3, les Orléanais s'emparèrent à Saint-Loup d'un chaland, venant de Jargeau en descendant la Loire, et portant neuf tonneaux de vin, un pourceau et de la venaison, vivres destinés à la bastille de Saint-Laurent.

Un défi s'échangea ce même jour entre les pages des deux nations, qui se livrèrent un combat fort intéressant. Descendus dans l'île, entre le pont et Saint-Laurent, ils se jetaient des pierres avec des frondes à la main. Les Français, conduits par

un gentilhomme du Dauphiné, nommé Aymard de Puiseux, firent reculer les Anglais.

Le lendemain, devant une foule innombrable, on recommença. Mais, cette fois, ce furent les Anglais qui eurent l'avantage ; ils prirent même un étendard aux Français.

Nous avons vu que les assiégeants avaient construit la bastille de Saint-Loup, pour interdire le passage de la Loire ; ils n'y réussissaient pas toujours. De fréquentes tentatives étaient faites. Le 5 avril, un convoi de cent pourceaux et de six bœufs gras s'embarqua au port de Saint-Loup et, au lieu de débarquer en face, dans l'île aux Bœufs, il suivit le courant, longeant l'île, et vint devant Saint-Aignan. Les Anglais des Tourelles s'en aperçurent, mais trop tard, ils ne purent rien empêcher.

Les convois, du reste, se succèdent. Le même jour il en arriva un de Châteaudun. Le 7, les assiégeants en reçoivent un autre. Le 8 et le 9, des secours arrivent dans la ville.

Cette fréquence dans les entrées à Orléans des convois de secours inquiétait fort les Anglais, qui ne pouvaient, malgré leurs multiples patrouilles, surveiller d'une façon constante le périmètre de la place, en raison de la faiblesse de leur effectif. Aussi, le 9, commencèrent-ils la construction d'un nouveau boulevard, nommé le Pressoir Ars, du nom d'un pressoir brûlé qui se trouvait dans le voisinage. Ils l'appelèrent Rouen. Il se trouvait à mi-chemin entre Saint-Paterne et le faubourg Saint-Jean actuel.

Pour arrêter les travaux, les assiégés tentèrent une sortie, mais un orage affreux éclata, dura toute la journée, rendant leurs efforts inutiles, et les contraignit à rentrer.

La ligne d'investissement se resserrait, les assiégés commençaient à douter de l'arrivée des secours promis et de l'envoi de la Pucelle Jeanne ; ils conservaient pourtant un peu d'espoir et chaque jour trompaient leur attente par des sorties ou des coups de main.

Le 12, quelques bourgeois résolus essayèrent une reconnaissance sur Saint-Marc. Vingt ennemis, réfugiés dans l'église, furent pris et emmenés dans la ville, les Français ne perdirent que quelques hommes.

Le 13, un fort convoi d'argent arriva très à propos et permit de payer un arriéré de solde considérable aux soldats de la garnison.

Ces dernières arrivées exaspérèrent les assiégeants. La construction du Pressoir Ars venait de se terminer. Le 15, ils sortirent du camp de Saint-Laurent en grand nombre et vinrent commencer un nouvel ouvrage entre Saint-Pouaire (Saint-Paterne) et la Ladrerie. Ce fut l'ouvrage le plus fort qu'ils aient encore édifié. Il diminuait considérablement l'espace libre sur le périmètre du siège, car Saint-Vincent et Saint-Marc seuls restaient dégagés. Encore il faut noter que la forêt s'étendait de ce côté jusqu'au faubourg de la ville, très près des murs ; de sorte que les quatre kilomètres compris entre la bastille Saint-Loup et la bastille Paris offraient toutes facilités aux embuscades. Les Anglais ne manquèrent pas d'en dresser, et parcouraient fréquemment ce terrain dans l'espoir d'arrêter les convois.

Cette bastille se trouvait un peu au nord de la rue de Patay actuelle : son axe coïncidait avec celui de la rue Faubourg Bannier de nos jours ; les Anglais la nommèrent Paris, et ne la terminèrent entièrement et ne l'armèrent que le 20.

Une garnison très forte l'occupa.

Pourtant un convoi de bétail arriva encore le 16, venant de Blois, fit un grand détour, passant au nord et arrivant par Fleury. Ce détour considérable augmentait fort les chances de surprise.

Les Anglais, prévenus de cette arrivée, tentèrent de s'emparer des voitures, mais le guet du beffroi, ayant reconnu leur mouvement, sonna l'alarme, et les assiégés exécutèrent une sortie vigoureuse, qui leur permit de faire entrer le convoi.

En même temps une cinquantaine d'hommes d'armes français, venus par la Sologne, tentaient un coup de main contre les Tourelles. Ils firent quinze prisonniers.

On le voit, les difficultés de ravitaillement allaient sans cesse en grandissant. Pour que les secours ne fussent pas enlevés, il fallait les protéger par des sorties nombreuses, où le sang coulait, où les forces s'usaient.

Sur ces entrefaites, le dimanche 17, Xaintrailles, Poton et sa suite revenaient de leur ambassade près du duc de Bourgogne.

Celui-ci avait écouté les propositions des Orléanais avec une extrême satisfaction. Il pouvait, en acceptant, jouer le rôle de médiateur et d'arbitre, sauver le royaume de France, tout en restant l'allié de l'Angleterre, et peut-être même espérait-il qu'une certaine portion du duché d'Orléans lui serait octroyée.

Aussi s'était-il rendu de sa personne, accompagné de Jean de Luxembourg, à Paris, auprès du duc de Bedford, pour lui faire agréer cette demande des Orléanais.

Mais le duc de Bedford, pensant que la prise de la ville ne dépendait plus que d'un événement fortuit et n'était qu'une question de jours, la tenait pour assurée. En outre, il estimait avoir fait beaucoup déjà pour le duc de Bourgogne en lui abandonnant précédemment les Pays-Bas.

Il le reçut avec une grande hauteur et refusa d'entrer en négociation avec lui sur pareille affaire, disant « ne pas se soucier de battre les buissons pour qu'un autre prît les oiseaux. »

Cette attitude et ce propos froissèrent vivement le duc de Bourgogne, qui décida de retirer ses troupes du siège d'Orléans. Sous la conduite de Poton, il envoya un trompette, héraut à ses gages, chargé de notifier à tous ses sujets picards et bourguignons qu'ils aient à quitter le camp anglais sur l'heure et à rejoindre le duc de Bourgogne.

Dès son arrivée, le héraut se rendit au camp anglais, où il lut à haute voix ces ordres.

Tous les sujets du duc de Bourgogne obéirent sur-le-champ et quittèrent le camp. Ce départ causa un notable préjudice aux Anglais, et les assiégés, espérant en avoir plus facilement raison, firent une sortie le 18 avril, à quatre heures du matin.

La bataille fut chaude. De part et d'autre, on compta de nombreux tués et blessés; mais les assiégés rentrèrent dans leurs murs sans avoir retiré aucun avantage, les Anglais ayant conservé toutes leurs positions.

Le 19, ils reçurent un convoi; le 20, le guet avertit qu'un parti ennemi, battant la campagne entre le boulevard Paris et Saint-Loup, se trouvait vers Fleury-aux-Choux. Un capitaine nommé Amade, avec seize hommes d'armes à cheval, courut vers ce village, où les Anglais avaient établi une embuscade dans une maison pour arrêter les convois à l'adresse des assiégés.

Ils marchèrent avec tant de rapidité, qu'ils surprirent l'ennemi, firent six prisonniers et saisirent les armes et les chevaux de tout le parti.

Cet épisode a fait croire à quelques écrivains qu'un ouvrage anglais existait à Fleury-aux-Choux. Le fait ne semble pas probable, car il n'eût été d'aucune utilité pour l'investissement, et

l'effectif de l'armée assiégeante ne permettait pas de gaspiller les forces.

En outre, si un ouvrage permanent eût existé, les convois, prévenus, eussent passé plus au nord pour se rabattre sur Saint-Vincent ou Saint-Marc et la porte Bourgogne.

L'hypothèse faite par quelques auteurs de la construction d'un boulevard au nord-est de Fleury, dont il resterait des vestiges importants au lieu dit « les Fossés, » est inadmissible. L'ouvrage eût été en l'air, trop loin pour la portée des pièces en usage à cette époque et de nulle ressource pour la ligne d'investissement.

Cet ouvrage des Fossés a une origine inconnue.

Les Anglais se hâtaient. Il leur tardait de terminer ce siège, qui durait depuis six mois et demi, et ils mettaient tout en œuvre pour réduire la ville à capituler par la famine. Voyant que le passage de la Loire s'exécutait encore, ils fortifièrent Saint-Jean-le-Blanc en entourant l'église d'un boulevard, dans lequel ils placèrent une garnison.

L'embarquement au port de Saint-Loup devenait impossible. Il ne restait plus à la ville, pour communiquer avec l'extérieur et en recevoir des secours, que l'espace compris entre la bastille Saint-Loup et le boulevard Paris.

Cependant, le 21, trois chevaux chargés de poudre réussissent à entrer, grâce à un feu très violent ouvert par la place sur tous les ouvrages anglais à la fois, qui obligea l'ennemi à rester derrière ses palissades. Le 23, quatre chevaux chargés de poudre et de vivres entrent encore, et, le 24, le Bourg de Mascaron arrive avec quarante hommes.

Puis, le 25, Alain Giron, capitaine breton, entre avec cent hommes.

Le 27, les assiégés, avertis par le guet qu'un important convoi vient pour eux, exécutent une sortie avec des forces considérables, poussent jusqu'à la Croix-Fleury, mais apprennent là que le convoi avait été enlevé.

La chose était grave, elle montrait quelles difficultés on éprouvait à se ravitailler désormais, si même cela restait possible, car les Anglais allaient certainement construire un ou deux nouveaux ouvrages interdisant l'accès de la ville, en fermant le cercle complètement autour des murailles.

Cependant, le soir du 27, soixante hommes conduisant un troupeau de pourceaux réussissent à entrer. Ce fut le dernier convoi. Le capitaine Florent d'Illiers arrivait avec quatre cents combattants, venant de Châteaudun, qu'il avait héroïquement défendu.

Les ennemis essayèrent de lui barrer la route, mais une sortie des assiégés, prenant les Anglais entre deux feux, les obligea de céder la place, après un combat violent; les assiégés rentrèrent à Orléans avec le capitaine d'Illiers.

L'heure était grave. Les forces des assiégés s'épuisaient. La famine commençait à se faire sentir, malgré les derniers convois, insuffisants pour nourrir une population de plus de trente mille âmes, dont dix mille subissaient des fatigues écrasantes.

Quoique les Orléanais supportassent avec une grandeur d'âme héroïque et un courage invincible les privations de toutes sortes et les souffrances occasionnées par un si long siège, on prévoyait cependant le jour proche où la ville affamée ne pourrait plus résister et se rendrait à merci. Un peu d'espérance en la vierge de Lorraine, que l'on savait à Blois, restait aux cœurs des habitants, mais un mois s'était écoulé depuis les nouvelles de son arrivée à la tête de l'armée. Elle ne venait pas, le temps marchait; le découragement commençait à tomber; l'heure fatale approchait, lorsque soudain apparut Jeanne la Pucelle.

(*A suivre.*) HENRI BARAUDE.

L'AFFAIRE DE MORTAGNE

EN 1518-1519

Il a déjà été question ici à plusieurs reprises de la petite ville de Mortagne-du-Nord [1] et c'est encore un chapitre de ses annales que nous nous proposons aujourd'hui de raconter. Toute modeste, en effet, que soit maintenant cette localité, sa situation au confluent de l'Escaut et de la Scarpe lui donnait jadis une grande importance qu'elle ne perdit point complètement lorsque Charles-Quint fit, en 1532, démolir le château fort qui, depuis le IXᵉ siècle, dominait le point de jonction de ces deux cours d'eau. Le passé de Mortagne fournit maintes preuves de cette importance, et nous en trouvons notamment une dans la clause spéciale des traités d'Utrecht et de Rastadt, qui, en laissant cette place sans ses dépendances à la France, interdit à cette puissance d'y construire aucunes fortifications ni écluses.

On sait avec quel soin jaloux nos rois maintinrent toujours leur domination à Tournai durant le cours du moyen âge, alors même que le Tournaisis formait un ilot complètement englobé dans les États voisins. Or, la possession du poste avancé de cette ville qu'était le château de Mortagne leur importait beaucoup à ce point de vue, et c'est pour cela que Philippe le Bel se rendit maître de ce château en 1314, dans les curieuses circonstances qu'a exposées M. d'Herbomez. Incorporé tout d'abord au domaine de la couronne, Mortagne, après avoir été le théâtre du premier fait d'armes de la guerre de Cent ans, fut successivement donné, dans la seconde moitié du XIVᵉ siècle, à différents personnages

[1] Voir, dans le numéro de janvier 1893, *Un épisode du règne de Philippe le Bel : L'annexion de Mortagne à la France en 1314*, par Armand d'Herbomez, et, dans le numéro d'avril 1896, *Les châtelains de Tournai*, par Auguste Bocquillet.

comme le seigneur de Ligne, Charles d'Espagne, connétable de France, Jean de Clermont, sire de Chantilly, Robert de Clermont son frère, Jacques de Bourbon, comte de la Marche, Jean de Bourbon son fils, Jean de Werchin et, enfin, Enguerrand VII de Coucy, au nom duquel Jean Boutillier, le célèbre auteur de la *Somme rurale*, y exerça les fonctions de bailli.

En 1406, la terre de Mortagne fut érigée en pairie en faveur de Jean duc de Touraine, fils de Charles VI, à l'occasion de son mariage avec la fameuse Jacqueline de Bavière, mais la mort prématurée de ce prince éteignit au bout de quelques années ce titre. La place tomba bientôt après entre les mains de Jean sans Peur, et le traité d'Arras en confirma, en 1435, la possession à Philippe le Bon. Rachetée en même temps que les villes de la Somme par Louis XI, elle fut livrée par trahison à son ancien seigneur bourguignon, Jean de Luxembourg dit le Bâtard de Saint-Pol, au début de la guerre du Bien public, et le roi n'en redevint maître qu'après la mort de Charles le Téméraire. Elle passa encore par bien des vicissitudes sous le règne de Charles VIII, et si le traité de Senlis la laissa à la France, Louis XII la perdit en 1513 lorsque, désireux de renouveler les exploits de ses prédécesseurs, le roi d'Angleterre, Henri VIII, vint guerroyer sur le continent. C'est cet épisode de l'histoire de Mortagne et ses conséquences qui feront l'objet de notre récit.

I.

Quoiqu'il eût récemment conclu avec Louis XII un traité de paix et d'amitié ne devant prendre fin qu'un an après le décès de l'un des contractants [1], Henri VIII, lorsqu'il vit se retourner contre son allié la ligue précédemment formée par ce dernier contre les Vénitiens, s'empressa de se ranger parmi les ennemis de la France. Non content d'envoyer 10,000 hommes en Espagne pour attaquer du côté sud son adversaire et tenter, de concert avec Ferdinand d'Aragon, la conquête de la Guyenne, il résolut de franchir en personne le détroit pour envahir la frontière du nord.

Le premier soin d'Édouard III, lorsqu'il en avait fait autant au

[1] Dumont, *Corps diplomat.*, IV, 125.

début de sa lutte contre Philippe VI, avait été de s'assurer le concours des divers princes qui possédaient alors les Pays-Bas. Cette région n'était plus maintenant, comme au XIVe siècle, partagée en une foule de petits États. Elle obéissait à un seul maître, le jeune archiduc Charles, qui était encore sous la tutelle de son grand-père l'empereur Maximilien, représenté par sa fille Marguerite d'Autriche. Lors de la formation de la *Sainte Ligue*, Maximilien, sans se déclarer tout d'abord ouvertement contre son allié de la veille, adopta une attitude des plus équivoques. Le comte de Hainaut Guillaume II, après avoir, en 1338, combattu sous les murs de Cambrai, ville impériale, dans l'armée d'Édouard qui s'était fait donner le titre de vicaire de l'Empire, était venu se ranger momentanément sous la bannière de Philippe VI dès que les troupes anglaises avaient franchi la frontière française. Maximilien imagina de s'allier comme empereur avec Henri VIII et de rester uni, comme tuteur de son petit-fils, avec le roi de France. On conçoit aisément que cette politique tortueuse n'était point pour plaire à Louis XII. Le 26 mai 1513, il écrivit à Marguerite que s'il ne pouvait, à cause du jeune âge de l'archiduc, sommer celui-ci de venir le servir comme son vassal, il désirait savoir si elle était ou non résolue à prêter assistance aux Anglais [1]. Henri, en effet, embauchait ouvertement des troupes dans les États de Charles, et si l'on n'y était en général rien moins que disposé à s'immiscer dans la querelle des deux rois, il s'y trouvait, nous dit un contemporain, « mains aventureurs et vollages coraiges, lesquels ne désiroient que à faire la guerre, sans regarder au prouffit ne au dommaige du bien publicque [2]. »

Parmi ces *aventureurs* figurait Antoine de Ligne, comte de Fauquembergue, surnommé le *Grand Diable*, non moins, semble-t-il, à cause de son caractère que de ses prouesses. La commission que Henri VIII lui délivra pour lever des troupes est datée du 28 mai 1513 [3], mais il ne l'avait pas attendue pour se mettre

[1] Le Glay, *Négociations diplomatiques entre la France et l'Autriche durant les trente premières années du XVIe siècle*, t. Ier, p. 520. Louis XII écrivit dans le même sens, à la même date, au jeune prince. Ch. Lang, *Correspondenz des Kaisers Karl V*, t. Ier, p. 1.

[2] Chronique de Cornille Morel, dit Franquevie, hérault d'armes de la ville de Valenciennes, dans le XXVIe volume des *Grandes histoires du Hainaut* de Jean Lefèvre. Bibl. nat., ms. fr. 23014, f° 147.

[3] *Calendars of State papers. Letters and papers foreign and domestic of the reign of Henry VIII*, t. Ier, n° 4130.

à l'œuvre, car dès le 16 avril on l'avait vu arriver à Valenciennes à la tête d'une bande de 800 chevaux bien équipée. Tous ses hommes portaient ses couleurs devant et derrière, la croix de Saint-André rouge et la rose d'Angleterre au milieu. Lorsque deux mois plus tard il quitta Valenciennes, il était en très bel état, bien armé, monté sur un cheval bardé d'acier et avait autour de lui vingt-quatre laquais portant des épées à deux mains, dix-huit hallebardiers et huit arquebusiers, rien que pour sa garde. Tel nous le dépeint le chroniqueur Macquériau [1]; mais Franquevie, moins enthousiaste, pousse, en enregistrant son départ, un soupir de soulagement, d'autant plus que Valenciennes eut également à supporter le passage d'une autre bande de 1,000 hommes, commandée par David Rolin dit le bâtard d'Aymeries. De Ligne s'en fut tout d'abord loger à Maulde-sur-l'Escaut, où il possédait une seigneurie dite du Ponthoir relevant du château de Mortagne. Les habitants de cette dernière ville n'eurent pas à se louer de ce voisinage, pas plus que ceux de Saint-Amand. Ils furent, il est vrai, débarrassés au bout de quelques jours de sa présence, mais ils ne devaient que trop tôt le revoir.

Les différentes bandes levées dans les États de l'archiduc allèrent, en effet, grossir, dans la seconde quinzaine de juin, l'armée anglaise qui mit tout d'abord le siège devant Thérouanne. Comme ce sont surtout les faits et gestes du seigneur de Ligne qui nous intéressent, nous ne raconterons pas ici comment Henri VIII, après avoir pris par la famine cette place devant laquelle il fut rejoint par Maximilien, vint ensuite, en compagnie de ce dernier, investir la ville de Tournai, qui, dépourvue de garnison, lui ouvrit ses portes au bout de trois jours.

Le *Grand Diable,* s'il se distingua par sa bravoure à la Journée des éperons et sous les murs de Thérouanne, eut alors une aventure qui en dit long sur son caractère. Blessé par des remontrances que se permettait de lui faire l'un de ses lieutenants, Roland de Mol, amman de Bruxelles, il « luy donna hastivement et furieusement une buffe, » et comme de Mol ne prenait pas bien la chose, la *buffe* fut suivie aussitôt d'un autre coup appliqué « d'un estocq par derrière au doz. » Macquériau, de qui nous

[1] Édit. Buchon, p. 27.

tenons le fait, ajoute que sans l'intervention de Talbot, Mgr de Ligne eût tué l'amman.

Aussi est-ce accompagné d'un autre lieutenant que, devançant l'armée anglaise lorsqu'elle quitta Thérouanne pour marcher sur Tournai, le *Grand Diable*, sur l'ordre de Henri VIII, vint emporter Mortagne qu'il semble avoir pris sans coup férir. Il est vrai qu'une bande d'Allemands, commandée par le seigneur de Walhain, « cuidant que franchoix fusissent dedans, » le lui enleva la nuit suivante par surprise ; mais il n'était pas homme à se laisser ainsi dépouiller, et l'affaire fut portée jusqu'au conseil du roi. Elle s'arrangea d'ailleurs, car il y avait assez de châteaux en Tournaisis pour que chacun eût sa part de butin.

Le 23 septembre 1513, c'est-à-dire le jour même où la ville de Tournai lui ouvrit ses portes, Henri VIII donna Mortagne à son favori Charles Brandon, vicomte de Lisley, avec le titre de prince, « pour en jouir comme en jouissoit son ennemi le roi de France avant la réduction du Tournésis [1]. » Brandon, du gré de son maître qui ratifia le marché, vendit quelques jours plus tard sa principauté au baron de Ligne, se réservant seulement la faculté de porter le nom de la susdite seigneurie tant pour lui que pour ses hoirs, si bon leur semblait, comme il en conste par des lettres de transport en date du 4 octobre [2]. Cet état de choses fut consacré par le traité que conclurent, au mois d'août de l'année suivante, Louis XII et Henri VIII. Tournai, Mortagne et Saint-Amand demeurèrent en la possession de ce dernier, qui donna la main de sa sœur à son ancien adversaire. On sait comment, à la suite de la mort de Louis XII qui survint six semaines après son troisième mariage, Brandon, l'ex-prince de Mortagne, épousa sa veuve, et de favori de Henri VIII, devint son beau-frère, sans d'ailleurs prendre la peine de lui demander un consentement qu'il n'eût point obtenu.

Si la force avait fait une ville anglaise de Tournai *qui plus de mille ans auparavant n'avait tourné*, ses habitants n'en res-

[1] *Mémoire pour M. Jean-Louis de Berlo, demandeur, contre M. Joseph-Alexandre de Maldeghem, défendeur* (servi, en 1808, dans le dernier des innombrables procès auxquels donna lieu la possession de la terre de Mortagne).

[2] Bibl. royale de Bruxelles, ms. 15717, Mémoire concernant la baronnie de Mortagne (p. 431-438), p. 431.

taient pas moins Français de cœur. Aussi Henri VIII trouva-t-il à propos d'y faire construire une citadelle autant pour se prémunir contre ses nouveaux sujets que pour prévenir les attaques du dehors. Ses agents, d'autre part, ne tardèrent pas à reconnaître qu'il avait agi contre ses intérêts en aliénant Mortagne et que rien n'était plus nécessaire pour eux que de redevenir au plus tôt les maîtres de cette place, car le baron de Ligne qui l'occupait, et sur les bonnes dispositions duquel ils ne croyaient pas prudent de compter, pouvait à son gré arrêter leurs convois ou du moins les taxer à sa volonté au passage et leur susciter mille embarras. Cette question de la reprise de possession de notre ville était leur *delenda Carthago* et ils y reviennent continuellement dans leur correspondance [1]. Les choses demeurèrent en l'état, toutefois, car de Ligne n'entendait pas s'en aller sans compensation et avait de très grandes prétentions.

Il n'y avait point que les Anglais qu'il gênât à Mortagne. Cette terre, au moment où il en était devenu le maître, appartenait à un certain Guillaume de Thouars auquel Louis XI l'avait donnée. Issu d'une famille tournaisienne qui tirait en réalité son nom du fief de Thouwart, sis à Capelle-en-Pévèle, mais qui l'avait transformé et prétendait descendre des Thouars du Poitou dont elle avait usurpé les armes, Guillaume avait pris du service en France et exercé longtemps les fonctions de commissaire ordonné à recevoir et passer les montres des gens de guerre [2]. Il figurait dans la troupe qu'Olivier le Daim avait introduite par surprise à Tournai quelque temps après la mort de Charles le Téméraire, et, grâce à sa parfaite connaissance des lieux, avait aidé les Français à s'emparer du pays voisin. Par

[1] Voir *Letters and papers*...., t. II, nos 825, 856, 1622, 1894, 2260, 3279. Appendice, no 25. Il y a une copie (de Bréquigny) de la pièce n° 856 à la Bibl. nat., dans Moreau 685, f° 30.

[2] Il recevait comme tel 300 livres tournois de gages par an. Voir un reçu délivré par lui dans le manuscrit français 26093, pièce 1064, et aussi *Documents histor. inédits*...., publiés par Champollion-Figeac, t. II, p. 464. Il prend le titre d' « escuier d'escuyrie du Roy, » dans trois montres des années 1470, 1471 et 1473, conservées dans le manuscrit français 25779, pièces 24, 35 et 43. Au sujet du rôle joué par ce personnage après la mort de Charles le Téméraire, voir *Lettres de Louis XI* publiées par MM. Vaesen et Charavay, t. VIII, p. 104. M. le comte du Chastel de la Howarderie a donné la généalogie de la famille de Thouars dans ses *Notices généalogiques tournaisiennes*, t. III, p. 549-566.

lettres données à Thouars en décembre 1478, Louis XI, en considération et reconnaissance des grands services que son amé et féal échanson Guillaume de Thouars lui avait par ci-devant rendus au fait de ses guerres, continuait à lui rendre en plusieurs manières et pourrait lui rendre encore, comme aussi pour l'indemniser des pertes et dommages qu'il avait subis à cette occasion, l'avait gratifié pour lui et ses hoirs légitimes, perpétuellement et à toujours, des ville, châtel, châtellenie, terre et seigneurie de Mortagne, sans rien y réserver ni retenir, sauf les foi et hommage lige, ressort de juridiction et souveraineté [1]. Il était écrit toutefois que Guillaume de Thouars ne jouirait guère tranquillement de sa nouvelle possession. Non seulement il la perdit tout d'abord à plusieurs reprises par faits de guerre, mais la faveur dont il jouissait en haut lieu ayant cessé avec le règne de Louis XI, Mortagne fut purement et simplement donné à un autre personnage, Louis Lucas, panetier de Charles VIII. Guillaume, toutefois, protesta et prit même les armes pour récupérer son bien. Bref, après avoir plaidé et bataillé pendant de longues années, il avait fini par obtenir le 4 septembre 1501, malgré l'opposition du procureur général, un arrêt du Parlement qui lui attribuait les fruits, revenus et émoluments de la terre et seigneurie de Mortagne par provision seulement, mais qui en réalité fut définitif [2]. Il est vrai qu'il n'en devait plus jouir longtemps en connaissance de cause, car s'il vécut jusqu'en 1530, il était, dès l'année 1505, « impotent et débile d'entendement » et comme tel pourvu de curateurs.

Ces curateurs et Anne de Carneux, sa femme, ne laissèrent point sans protester le baron de Ligne occuper des biens qu'ils considéraient toujours comme leurs. D'après eux, Henri VIII n'avait pu disposer à Mortagne que de ce qui appartenait au roi de France et qu'il avait conquis sur lui, à savoir de la seule garde du château fort; par conséquent, Brandon n'avait reçu et n'avait vendu que les droits afférents à cette garde. C'est pourquoi de Ligne ne lui avait versé, disait-on, que mille florins ou environ, alors que le revenu annuel de la seigneurie en atteignait deux mille et plus. Ils obtinrent d'abord du sieur de Po-

[1] Arch. nat., Trésor des chartes, Reg. 205, n° 91.
[2] Arch. nat., X[1a] 1506, f° 217 v°.

nynges, bailli de Tournai, une commission de complainte, mais ils avaient affaire à forte partie. Ils ne purent parvenir à faire mettre sous séquestre les biens en litige, dont le baron de Ligne continua à jouir, et le seigneur de Montjoye, gouverneur de Tournai, finit par déclarer « qu'il ne volloit plus avant congnoistre de ladite matière et qu'il avoit icelle renvoyée et renvoyoit par devers ledit seigneur Roy Henry et son grant conseil en Angleterre, pour illecq estre fait et ordonné ainsi qu'il appartiendroit; que bien convenist aux parties de eulx y trouver et illecq faire telz devoirs et poursuites l'une contre l'autre que bon leur sembleroit [1]. »

Les ayants cause de Guillaume de Thouars trouvèrent, parait-il, plus à propos d'en appeler au roi de Castille. En effet, l'agent anglais Jerningham déclare au cardinal Wolsey, dans une lettre du 24 mai 1617, tenir du baron de Ligne que le roi catholique avait écrit au sujet des héritiers de « sir William Towres, » dernier possesseur du château de Mortagne, pour qu'on le lui restituât [2]. En attendant, le *Grand Diable* y était et y restait, mais un événement se produisit bientôt qui vint singulièrement modifier sa situation.

II.

Si François Ier, dès son avènement, ne rêva comme ses prédécesseurs que conquêtes en Italie, il faut lui rendre cette justice qu'il chercha aussi à rentrer en possession des places de la frontière du nord, enlevées par les Anglais à Louis XII. Nous le voyons, en effet, tout au début de son règne, entretenir les ambassadeurs que Henri VIII lui avait envoyés pour le féliciter, et parmi lesquels figurait Brandon, devenu duc de Suffolk, de son désir d'arriver, au sujet de Tournai, à un accommodement fondé sur le remboursement de toutes les dépenses que la conquête de cette ville avait occasionnées à leur maitre [3]. Obligé cependant d'ajourner la réalisation de ses projets de ce côté et désireux, avant de franchir les Alpes, d'assurer ses derrières, il con-

[1] Arch. commun. de Mortagne, Procès Thouars-de Ligne.
[2] *Letters and papers....*, t. II, n° 3279.
[3] *Letters and papers....*, t. II, n° 175. Copie à la Bibliothèque nationale, dans Moreau 685, f° 18.

clut le 5 avril 1515, avec Henri, un traité qui confirma à ce dernier la possession des places en question, et dans lequel Antoine de Ligne fut expressément compris [1]. Mais dans une lettre datée précisément du lendemain, les ambassadeurs anglais rapportent encore un entretien relatif à la ville de Tournai, dont la possession, leur faisait-on remarquer, était plutôt pour leur pays un embarras, étant donné son éloignement [2]. Désespérant de traiter à l'amiable, François Ier, que ses succès en Italie ne pouvaient que porter à aller de l'avant, aurait songé plus tard à recourir à la force. Le 4 juillet 1516, les agents anglais de Tournai informaient le cardinal Wolsey que, d'après des avis reçus par eux, le roi de France se disposait à marcher contre cette ville [3]. Il est certain en tous cas que François, après la conclusion du traité de Noyon, songea à s'entendre avec Maximilien et Charles pour expulser les Anglais du continent. Au cours des conférences qui eurent lieu à Cambrai au début de l'année 1517 et qui aboutirent à la signature d'un traité, les plénipotentiaires français furent chargés de sonder le terrain en vue d'une action commune contre Henri VIII. C'était, devaient-ils faire remarquer, une grande honte pour deux monarques comme celui de France et celui d'Espagne qu'un roi d'Angleterre construisît une forteresse devant leurs yeux et sur la frontière de leurs États. D'autre part, en lui enlevant Calais, on lui enlèverait la possibilité de rien tenter contre les possessions de l'un ou de l'autre. Tournai, siège d'un évêché qui englobait la presque totalité des Pays-Bas, serait abandonné au roi catholique, et celui-ci aiderait le roi très chrétien à reconquérir Calais [4]. Ces ouvertures n'eurent point de suite ; c'est à François que Charles devait, quelques années plus tard, enlever la première de ces villes, et près d'un demi-siècle encore devait s'écouler avant que la seconde redevînt française.

La question de Tournai restait donc ouverte et menaçait d'amener une rupture entre François Ier et Henri VIII, malgré les objurgations du roi Charles, qui aurait voulu les voir s'unir à lui pour guerroyer contre le Turc, après avoir fait trancher leur

[1] Rymer, *Foedera, conventiones....*, t. XIII, p. 476.
[2] *Letters and papers....*, t. II, n° 304. Moreau 685, f° 22.
[3] *Ibid.*, t. II, n° 2131. Moreau 685, f° 44.
[4] *Journal de Jean Barillon*, publié par P. de Vaissière, t. Ier, p. 269.

différend, soit par l'empereur Maximilien, soit par lui-même. Il estimait, pour sa part, que Tournai ne servait guère ni à l'un ni à l'autre et qu'il était d'un si faible revenu qu'on n'en devait pas faire tant de cas. Fallait-il « pour ceste petite et ligière occasion » risquer d'émouvoir tous les princes chrétiens et de provoquer des maux inestimables [1]? Ces sombres prévisions ne se réalisèrent d'ailleurs point et les négociations se poursuivirent. Par des lettres du 10 septembre 1517, Étienne de Poncher, évêque de Paris, et Pierre de la Guiche, bailli de Mâcon, furent nommés ambassadeurs auprès de Henri VIII pour négocier le rachat de Tournai et du Tournaisis, de Saint-Amand et de Mortagne [2]. Mais c'est Guillaume Gouffier, seigneur de Bonnivet, qui, envoyé à Londres dans le même but le 31 juillet suivant [3], parvint à terminer l'affaire, grâce à la vénalité du cardinal Wolsey [4]. Le 4 octobre 1518 fut signé un traité par lequel les places en litige étaient rendues à la France, moyennant le paiement d'une somme de 600,000 couronnes d'or, en même temps qu'était arrêté le mariage du dauphin encore au berceau avec la princesse Marie d'Angleterre, alors dans sa seconde année [5].

On n'avait pas pris avant de traiter l'avis du baron de Ligne, et cet arrangement ne se serait pas conclu s'il avait eu voix au chapitre. Les instructions des négociateurs français, rédigées évidemment à son intention, portaient en effet que le roi d'Angleterre devrait « faire vuider ses gens de guerre, soldoyers, mortepayes et autres quelconques de quelque nation que ce soit qui auroient fait la garde seulement desdites villes, terres et seigneuries, à tiltre d'engagement, de don ou vendition, ou autre tiltre, » de manière que le roi très chrétien recouvrât les trois places sans aucuns frais ou empêchement [6]. Henri VIII toutefois y mit des formes. Désireux d'user de ménagements à l'égard d'Antoine de Ligne, qui lui avait rendu les services que

[1] Instructions de Charles à ses ambassadeurs en France, dans *Monumenta Habsburgica*, 2e partie, t. Ier, p. 56 et 58.
[2] Bibl. nat., Ms. fr. 5500, fo 298, copie.
[3] Rymer, XIII, 616.
[4] Au sujet du rôle joué dans cette circonstance par le célèbre cardinal, voir Ad. Hocquet, *Tournai et l'occupation anglaise*, dans les *Annales de la Société histor. de Tournai*, t. V, p. 327 et suiv. Cf. également : Jacqueton, *La politique extérieure de Louise de Savoie*, p. 26-30.
[5] Dumont, *Corps diplomat.*, t. IV, 1re partie, 275.
[6] Bibl. nat., Ms. Clairambault 316, fo 121.

l'on sait lors de son expédition sur le continent et « qu'il aimait comme son parent de par ceulx de Luxembourg [1], » il porta à sa connaissance son accord avec la France et l'invita à venir le trouver pour le règlement de la compensation qui lui était due, ajoutant qu'il n'entendait pas qu'il fût aucunement lésé et qu'au lieu de 1,000 écus que lui avait coûté Mortagne, il s'engageait à lui en faire verser 5,000. Ces bons procédés ne touchèrent pas de Ligne, qui ne se dérangea point, n'envoya personne et se contenta de répondre par écrit en termes si ambigus qu'on ne pouvait démêler ses intentions. Il déclara même, parait-il, qu'il se laisserait plutôt écarteler que d'abandonner Mortagne sans en avoir reçu l'ordre de Marguerite de Savoie, gouvernante des Pays-Bas [2]. En vain lui opposa-t-on des lettres par lesquelles il s'était engagé à laisser le roi Henri y mettre en tout temps autant d'Anglais qu'il le voudrait et à lui livrer la place à toute réquisition [3]; il continua à rester sourd à toutes les objurgations, de quelque côté qu'elles vinssent.

Son caractère suffit pour expliquer cette attitude, mais peut-être aussi espérait-il trouver de l'appui en haut lieu. Maximilien, qui jadis avait aidé aux conquêtes de Henri VIII et qui n'eût pas été fâché, à cette époque, d'en recueillir sa part, voyait le traité d'un œil défavorable. Il avait bien demandé à y être compris ainsi que son petit-fils, mais il avait, dès le 25 octobre, protesté auprès de Wolsey, déclarant la restitution de Tournai inadmissible, à moins que cette ville ne fût pour toujours déclarée neutre [4]. Quant à Charles, quoi qu'il eût pu dire, en prêchant la concorde aux rois de France et d'Angleterre, touchant le peu de valeur qu'avait, à son avis, l'objet du litige, la rétrocession à la France de places englobées de toutes parts dans ses États et qui lui auraient si bien convenu ne pouvait, semblait-il, le laisser indifférent. Aussi de Ligne faisait-il courir le

[1] Lettre de Philibert Naturelli au roi de Castille, du 23 décembre 1518, dans Le Glay, *Négoc. dipl.*, t. II, p. 179. Sur cette parenté de Henri VIII et d'Antoine de Ligne, voir une note de M. le comte P.-A. du Chastel de la Howarderie, dans l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*, L^e vol., col. 847.

[2] Lettre, du 15 nov. 1518, de Nic. West, évêque d'Ely, à Wolsey. *Letters and papers....*, t. II, n° 4582.

[3] Lettre, du 21 nov., du comte de Worcester et autres à Wolsey. *Ibid.*, n° 4594. Copie dans Moreau 685, f° 88.

[4] *Ibid.*, n° 4531. Moreau 685, f° 82.

bruit que si on voulait employer la force contre lui, l'empereur viendrait à son secours à la tête de 40,000 hommes, ainsi que Robert de la Marck. Mais Maximilien avait suffisamment prouvé, au cours de sa carrière, qu'on ne pouvait faire fond sur lui et il n'y avait pas davantage à compter sur le petit-fils, car Charles et ses conseillers craignaient, avant toute chose, de voir la France prendre prétexte de l'attitude du baron de Ligne pour envoyer à Tournai une forte troupe qui s'y serait établie à demeure.

Les Français croyaient cependant les Espagnols décidés à empêcher le traité de sortir son effet. L'ambassadeur de France à la cour de Castille écrivait au grand maître : « Je vous promets que, à ce que je puis congnoistre, qu'ils sont fort mal contens de cest appoinctement et par tout ce qu'ils ont peu ils ont empesché et empescheront s'ils peuvent, et disent que si l'on a Tournay, qu'encores n'a-t-on pas Mortaigne que tient mons^r^ de Ligne [1]. » A Guillaume de Croy, s^r^ de Chièvres, lui déclarant que ce dernier avait éprouvé un refus lorsqu'il avait envoyé en Espagne pour avoir de l'aide, et ajoutant que le bruit que M. de la Marck et l'empereur le secourraient n'était nullement fondé, le même ambassadeur répondait que cela ne se pouvait faire sans l'aide et le conseil du roi son maître [2].

Indépendamment de l'obstacle mis par de Ligne à l'exécution du traité, cette exécution était aussi entravée par la question du choix des otages que devait fournir la France et que les Anglais tenaient à avoir du rang le plus élevé. De son côté, la garnison de Tournai témoignait l'intention de n'évacuer cette ville qu'après le règlement de sa solde qui était en retard. Dans cette situation, les agents de Henri VIII en France, comme on le pense bien, eurent à répondre à des demandes d'explications, et il leur fut déclaré qu'étant donnée l'attitude du seigneur de Ligne, le roi, pour se tenir prêt à toute éventualité, envoyait des hommes d'armes dans les places de la frontière [3]. Le monarque anglais n'avait d'ailleurs pas besoin d'être stimulé, car il voulait sincèrement l'exécution du traité, et avait aussitôt appelé l'attention de la gouvernante sur les faits et gestes du baron de

[1] Bibl. nat., Ms. Clairambault 317, f° 292. Lettre de M. de la Rochebeaucourt à Arthur Gouffier, sieur de Boisy (copie).

[2] Ibid., Clair. 316, f° 201. Lettre du même au même.

[3] 8 déc. 1518, Worcester à Wolsey. Moreau 685, f°s 92 et 94.

Ligne, en la priant d'aviser. Lui signalant de nouveau, à la date du 6 décembre, l'obstination de son vassal, qui refusait absolument de répondre à l'invitation qui lui avait été faite de le venir trouver pour arranger les choses à l'amiable, il ajoutait qu'étant décidé à remplir ses engagements à l'égard du roi de France, il allait agir en conséquence, quelles que dussent être pour de Ligne les suites de son entêtement [1]. Marguerite ne savait que faire, écrivait en Espagne et consultait ses conseillers. Le comte de Nassau lui répondait de Bréda, le 31 décembre, qu'il fallait à tout prix décider de Ligne à accepter une compensation afin d'enlever à François Ier tout prétexte de mettre à Tournai une garnison [2]. Telle était aussi la grande préoccupation de la cour de Castille. Le 24 décembre, Charles écrivait de Saragosse à son vassal qu'il ne devait pas attendre que les rois de France et d'Angleterre eussent à procéder contre lui par voie de force, « car si par votre reffus il en avenoit quelque domaige à vous et à nos pays et subjectz, nous en displairoit, et ne vous pourrions en ce cas, pour regard des amytez et alliances qu'avons avec lesdits deux roys, vous faire aucun port ou faveur. » Et quatre jours plus tard, Charles mandait encore au grand bailli de Hainaut de veiller à ce que le seigneur de Ligne ne donnât aux puissances voisines aucun motif d'envahir ou endommager ses pays et sujets [3].

Le fait que le territoire rétrocédé à la France était englobé dans les États de Charles compliquait en effet beaucoup la situation, puisqu'il aurait fallu emprunter ces États pour agir contre de Ligne. On pensait bien qu'il en faudrait venir là et le bruit courait qu'il avait miné la place. François Ier se déclara prêt à employer la force et à supporter les frais de l'éviction du *Grand Diable*, à la condition que les Anglais le sommeraient une dernière fois [4]. Henri VIII, en conséquence, lui écrivit deux nouvelles lettres. Dans l'une, il l'engageait derechef à livrer Mortagne à ses agents de Tournai ; la seconde, qui ne devait être remise que si la première restait sans effet, était une sommation péremptoire.

[1] *Monumenta Habsburgica*, 2e partie, vol. Ier, p. 78.
[2] Arch. départ. du Nord, Lettres missives, Portefeuille 36, Original.
[3] Le Glay, *Négoc. diplom*...., II, 186.
[4] Cf. *Letters and papers*...., t. III, nos 13 et 23.

Ces lettres ne trouvèrent plus leur destinataire à Mortagne, mais dans son château de Belœil, car il avait fini par comprendre combien il était dangereux pour lui de risquer d'amener la discorde entre son suzerain et les rois de France et d'Angleterre, et de braver l'indignation de deux grandes puissances. On ne parlait de rien moins que de ruiner son château de Fauquembergue et de confisquer ses revenus du Hainaut, et les nouvelles venues d'Espagne ne pouvaient que lui donner à réfléchir. Après avoir exigé de Marguerite des lettres scellées par lesquelles elle s'engageait à demander pour lui, au roi Henri, un dédommagement et avoir fait dresser un acte notarié contenant toutes ses protestations et réserves, il se résigna à céder. Il écrivit, le 29 janvier 1519, au gouverneur de Tournai qu'ayant reçu de Henri VIII des lettres conçues en des termes qu'il ne croyait pas mériter, considérant les menaces qui lui étaient faites et ne voulant pas rompre l'amitié entre les puissances, quoique Mortagne appartînt à son fils auquel il l'avait donné, il le remettait entre les mains de Madame et laissait à qui de droit le soin de déterminer la compensation qui lui était due. Il n'avait, ajoutait-il, aucunement fait miner les murs de la place, attendu que ce n'était pas pour les jeter par terre qu'il avait dépensé son argent à les restaurer [1].

En conséquence, Jean de Hesdin, maître d'hôtel de Marguerite, prit possession de Mortagne au nom de celle-ci, le 30 janvier. Il notifia ensuite aux agents anglais les engagements de la gouvernante, se déclarant prêt à leur remettre la place s'ils voulaient y souscrire et demandant pour lui-même une récompense à cause des frais et peines que lui avaient occasionnés cette affaire. Henri VIII fut mécontent de ce que la ville ne lui eût point été livrée directement, mais l'important était que de Ligne l'eût évacuée. Sur ces entrefaites, comme rien ne s'opposait plus à l'exécution du traité, Gaspard de Coligny, seigneur de Châtillon, qui, dès le 6 décembre précédent, avait été chargé de recevoir des Anglais le territoire rétrocédé, vint reprendre possession de Tournai (8 février). Les habitants de cette ville, ainsi que nous l'avons déjà constaté, avaient subi avec peine la domination anglaise et ils avaient, pendant sa durée,

[1] *Letters and papers....*, t. III, n° 52. Moreau 685, f° 126.

conspiré pour introduire les Français dans leurs murs [1]. Sir Richard Whettehill écrivait, le 10 août 1516, à Wolsey que leurs cœurs étaient tournés de telle sorte que si François Ier avait paru devant la place, ils auraient tout risqué plutôt que de ne l'y pas faire entrer [2]. Aussi le seigneur de Châtillon y fut-il, dit du Bellay, « reçu par les habitans en la plus grande joye que l'on eust sceu recevoir la propre personne du roy, et mesme les citadins, pour montrer l'affection qu'ils portoient au roy, firent les feux de joye, par les cantons de la ville, des bans et scabelles sur lesquelles s'étaient assis les Anglais, donnans par là à entendre qu'ils ne désiroient jamais retomber sous leur authorité [3]. »

Le jour même où les Français rentraient à Tournai, de Ligne déclarant être dans l'impossibilité de remettre à qui de droit, conformément aux ordres du roi d'Angleterre, les ville, château, terre et seigneurie de Mortagne, « tant à cause d'aulcunes grandes maladies comme aultres ses grans et urgents affaires à lui présentement survenues, » donna pouvoir à Jean de Hesdin de faire cette remise en son nom [4], et le lendemain de Hesdin livra la place à Nicolas West, évêque d'Ély, représentant de Henri VIII. De son côté, Gaspard de Coligny ne pouvant se rendre à Mortagne pour recevoir cette ville, la mettre en l'obéissance du roi et la pourvoir de ce qui serait nécessaire pour sa sûreté, délégua à cet effet Louis de Proisy, bailli de Tournai et du Tournaisis [5].

Au moment où de Ligne se voyait contraint d'abandonner Mortagne, un événement se produisait, la mort de Maximilien, qui devait être gros de conséquences, et notre ville redevenue française n'était pas destinée à le rester longtemps. François Ier l'allait perdre au début de sa lutte contre Charles-Quint devenu empereur, et les divers traités conclus ultérieurement par les deux rivaux devaient consacrer le fait. Un avenir prochain réservait donc au *Grand Diable* une revanche, suivie il est vrai, pour lui et ses descendants, de nouvelles déceptions. Étant

[1] 11 sept. 1514. Lettre d'Edw. Ponynges à Marguerite d'Autriche. Le Glay, *Nég. dipl.*, I, 585.
[2] *Letters and papers....*, t. II, n° 2260.
[3] *Mémoires de Martin du Bellay*, édit. Buchon, p. 131.
[4] Rymer, XIII, 693.
[5] *Ibid.*, p. 694.

donnée la notoriété des personnages en cause, étant donnée l'obstination que mit Antoine de Ligne à revendiquer ses droits et qui lui aurait valu son surnom, s'il faut en croire un historien de sa maison [1], les suites de l'affaire nous paraissent également dignes d'être racontées.

III.

Les représentants de Guillaume de Thouars virent tout d'abord méconnaître une fois de plus ses droits. François Ier, redevenu maître de Mortagne, le donna immédiatement avec ses appartenances et dépendances à François de Bourbon, comte de Saint-Pol, en récompense de sa participation à la conquête et à la garde du duché de Milan, pour en jouir et user, lui et ses hoirs, sans autres réserves que les foi et hommage, ressort et souveraineté, et à la condition de le bien garder et de payer les charges ordinaires [2]. Les avocats et le procureur général du roi, « combien qu'ilz eussent eu de lui plusieurs lettres, » s'opposèrent d'abord à la vérification de cette donation, sous prétexte que la ville de Mortagne faisait partie intégrante du domaine royal et qu'elle était assise en pays limitrophe et frontière. Le 1er juin, le comte de Saint-Pol présenta au Parlement des lettres de la veille, par lesquelles le roi insistait pour que sa donation fût enregistrée, nonobstant l'opposition de ses agents [3]. La cour céda devant cette nouvelle injonction, et enregistra, le 6, les lettres de février, mais en spécifiant que c'était seulement pour la vie du donataire et tant qu'il plairait au roi.

François de Bourbon ne devait jamais entrer en possession de la terre de Mortagne, et l'on s'explique d'autant moins cet enregistrement tardif que les curateurs de Guillaume de Thouars ayant dans l'intervalle fait valoir ses titres, le roi, « deument enfourmé, » l'avait, par des lettres patentes du 4 mars, remis et réintégré en sa première possession et jouissance de ladite terre et seigneurie, et avait mandé au bailli de Tournai et Tournaisis « de le faire jouir pleinement et entièrement desdits

[1] Wauters, dans *Biogr. nat. belge*, t. XII, p. 135.
[2] Arch. nat., X^{1a} 8611, f° 296.
[3] Bibl. nat., Ms. Dupuy 83, Extraits des reg. du Parlement, f° 101 v°.

fruits, revenus, profits et émoluments à icelle seigneurie appartenant, en ôtant tous troubles et empêchements faits au contraire [1]. » Ces lettres qui furent, paraît-il, mises à exécution dès le 23 mars par le lieutenant du bailli de Tournai et Tournaisis, sont maintenant introuvables ; ce qui est certain, c'est qu'elles furent, dans la suite, maintes fois invoquées par les descendants de Guillaume de Thouars, et qu'en fait, ses ayants cause rentrèrent alors en possession effective de notre ville.

Cependant le baron de Ligne, grandement mortifié, songeait à partir pour Jérusalem, car, disait-il, « de estre débouté de la Maison de Bourgoigne par mes parens, mes mal-veullans, et pour le service que j'ai fait à la couronne d'Angleterre, fault que je parte, car plus ne sçaroye veoir les tours que l'on me fait [2]. » Il avait pourtant obtenu de Henri VIII une indemnité pécuniaire [3]. Les événements allaient d'ailleurs travailler pour lui et ce n'est pas avec le bourdon mais avec l'épée à la main que nous allons le retrouver bientôt.

Le premier soin des curateurs de Guillaume de Thouars avait été, en rentrant à Mortagne, de mettre opposition sur certaines sommes restant dues à celui qu'ils appelaient l'usurpateur, pour des ventes de bois faites par lui. Un procès s'engagea et l'affaire était encore pendante au bailliage de Tournai, lorsque éclata, en 1521, la lutte entre François I[er] et Charles-Quint. Le baron de Ligne saisit avec empressement l'occasion de trancher le différend d'une façon tout à fait conforme à ses goûts belliqueux, avec tant d'empressement même que ce fut lui qui ouvrit de ce côté les hostilités [4]. Comme il avait aussi des démêlés avec le cardinal Louis de Bourbon, alors abbé de Saint-Amand, il commença par cette ville qu'il emporta sans coup férir, le 10 août. Il vint de là mettre le siège devant Mortagne, mais là il eut affaire à beaucoup plus forte partie. De Proisy, qui comman-

[1] Lettres mentionnées dans la sentence du Grand Conseil de Malines du 23 mars 1559, dont il sera question plus loin. Cf. *Catalogue des actes de François I[er]*, n° 23574, dont le rédacteur dit, par erreur, que Mortagne avait été donné à l'ancêtre de Guillaume de Thouars. Ces lettres furent confirmées par d'autres du 8 mai de l'année suivante, même *Catalogue*, n° 23637.

[2] *Letters and papers...*, t. III, n° 388.

[3] *Ibid.*, n° 163 (Lettre de Marguerite à Henri VIII), et p. 1544 (The King's book of payments).

[4] *Mémoires de Martin du Bellay*, édit. Buchon, p. 138.

dait la place, résista vigoureusement et lorsque, désespérant d'être secouru et autorisé d'ailleurs par son souverain, il dut, faute de vivres, se résigner, au bout de six semaines, à capituler, il fit savoir à Philippe de Croy, marquis d'Arschot, capitaine général du Hainaut, que c'était avec lui qu'il voulait traiter, ce qui fut fait (19 septembre), au grand déplaisir du seigneur de Ligne [1]. Il est vrai que si de Proisy eut la satisfaction de frustrer ce dernier de la proie qu'il escomptait, ce ne fut que pour quelques jours, car Charles-Quint s'empressa, sur la demande du *Grand Diable*, de lui confier la garde de Mortagne pour en jouir comme il faisait auparavant, mais ce fut, parait-il, avec la réserve suivante : « Item les héritiers et propriétaires prétendant droit ès ville, terre et seigneurie de Mortagne, demeureront en leur entier et pourront poursuivre leur droit par voie de justice où il appartient et quand bon semblera; et ne sera leur droit par raison ni en vertu de cette présente donation et restitution aucunement diminué [2]. »

C'est ce que ne manquèrent pas de faire les curateurs de G. de Thouars, qui s'adressèrent au souverain en son conseil privé. L'affaire fut renvoyée devant le conseil de Flandre, à Gand, et la terre mise sous séquestre. Toutefois de Ligne, qui occupait Mortagne comme chargé de sa garde, ne tint tout d'abord aucun compte de cette mesure, et la Cour dut lui interdire, « sur certaines et grosses peines arbitraires, de ne actempter ou enfraindre la séquestre. »

Longs devaient être les débats [3]. Chacune des parties inter-

[1] Le Glay, qui a découvert et publié (*Nég. dipl.*, t. Ier, p. CLXVII) des lettres du 21 septembre 1521, par lesquelles Charles-Quint autorise le paiement, à de Proisy, d'une somme de 4,236 livres flandres, a cru pouvoir, à bon droit, accuser le gouverneur de Mortagne de félonie. La vérité, suivant nous, est que de Proisy, qui avait de ses propres deniers réparé les murs de la place et payé la solde de la garnison, fut autorisé par François Ier à traiter au mieux. Nous le retrouvons guerroyant à Guise quelques jours plus tard, et il est piquant de rapprocher de l'accusation ci-dessus le fait que ses descendants, appelés en 1670 à faire preuve de noblesse, produisirent, entre autres titres, « un traicté et accord entre Philippes, marquis d'Ascot, conseiller et chambellan de l'empereur, et sire Louis de Proisy, seigneur dudit lieu, chevalier, touchant la réduction de la ville et chastellenie de Mortagne du 19 sept. 1521. » Bibl. nat., Nouveau d'Hozier, vol. 275, Dossier de Proisi, f° 5 r°.

[2] *Mémoire* (déjà cité) *pour Jean-Louis de Berlo contre Joseph-Alexandre de Maldeghem*, p. 75.

[3] Une partie des pièces du procès se trouvent aux archives communales de Mortagne.

prétait à sa manière les faits que nous avons précédemment racontés. Le baron de Ligne déclarait que Guillaume de Thouars avait toujours été l'ennemi de la maison de par deçà et avait à son préjudice rendu les plus grands services à la maison de France. A l'en croire, Guillaume, après avoir rempli les fonctions de panetier à la cour de Bourgogne, s'était, après la mort du duc Charles, « sans estre déporté de serment, comme prodileur, comme traitre et desléal à feue Madame Marie, sa dame et princesse, » retiré en France et avait pris les armes contre elle et ses pays. Lorsque, les trêves durant, le roi de France avait envoyé une grosse bande de gens de guerre tenir garnison à Tournai et gâter et dévaster le pays de Hainaut ainsi que le comté de Flandre, Guillaume *Thouart* avait été chargé de guider et conduire cette bande parce qu'il connaissait mieux les chemins que tout autre, ayant davantage fréquenté le quartier. C'était sous sa conduite qu'avaient été pris la ville et le château de Mortagne, brûlés et détruits plusieurs villes, bourgs et maisons. Il avait même occupé et incendié plusieurs villages et châteaux appartenant aux prédécesseurs du défendeur, fait prisonnier son père, et extorqué de lui une rançon de 40,000 écus d'or! Aussi avait-il toujours été tenu pour « ung des très bons et principaulx serviteurs et espéciaulx » de Louis XI.

Voilà quels services avait rémunérés la donation de la terre de Mortagne. Au surplus, cette donation était-elle valable? Guillaume de Thouars n'avait-il pas été continuellement en procès à ce sujet avec les procureurs du roi de France? Charles VIII et François Ier n'avaient-ils pas révoqué les donations faites aux dépens du domaine royal? En tous cas, lui, de Ligne, devenu légitimement maître de Mortagne en 1513, en vertu d'une acquisition qu'avait agréée Henri VIII, ne l'avait abandonné en 1519 qu'en protestant solennellement contre la violence qui lui était faite, et sur les ordres réitérés de la régente et les menaces des rois d'Angleterre et de France. Lorsque s'était présentée l'occasion de recouvrer son bien, il avait à grands frais mis le siège devant ladite ville, en rassemblant, en sus des cinquante hommes d'armes aux gages de son souverain, quatre mille hommes de pied et une troupe de gens de cheval, et en se procurant de l'artillerie et de la poudre, ce que l'empereur avait su et agréé, lui ordonnant bien expressément de continuer et de prendre la place.

Les représentants de Guillaume de Thouars, tout en évitant de s'étendre longuement sur son passé, invoquaient et l'arrêt du Parlement qui lui avait confirmé la possession de Mortagne en 1501 et la réintégration de 1519, réintégration toute naturelle, puisque le roi d'Angleterre n'avait pu disposer que de la souveraineté et ressort, avec le droit de garder et d'occuper la ville et le château en nommant un capitaine dont le traitement était payable par le possesseur de la terre. C'est pour cela que de Ligne n'avait versé à Brandon que 1,000 florins en tout, alors que la seigneurie en produisait 2,000 annuellement. D'ailleurs, dans le traité et accord fait lors de la réduction de Tournai par Henri VIII, il avait été stipulé que les sujets et manants des bailliages de Tournai, Tournaisis, Mortagne et Saint-Amand seraient tenus en toute sûreté et pourraient retourner en leurs domiciles pour labourer et cultiver leurs terres, et au surplus jouiraient de telles franchises et libertés qu'ils avaient accoutumé. Ils prouvaient, par l'exhibition des comptes de 1519 et 1520, que Guillaume avait tranquillement joui de ses droits après la rétrocession de Mortagne à la France, jusqu'au moment où il en avait été spolié par force alors qu'il résidait à Lille depuis 1513 et était le sujet de l'empereur, et déclaraient perdre du fait du baron de Ligne 3,800 livres parisis par an, sans compter qu'il avait décimé les bois et y avait causé pour 3,000 livres de dégâts. Enfin, il avait abattu la maison seigneuriale, et le dommage de ce chef s'élevait à plus de 4,000 livres, attendu que l'on n'aurait pu, pour cette somme, reconstruire d'aussi beaux et d'aussi grands édifices que ceux qui existaient avant cette démolition.

Pierre de Thouars, fils de Guillaume, qui avait repris les errements des curateurs de son père, décédé au commencement de 1530, obtint, le 12 avril de cette année, une sentence favorable du Conseil de Flandre [1]. De Ligne en appela au Grand Conseil à Malines, afin, ainsi que le constatait sa partie, de « continuer et demourer en l'occupation de ladite terre et seigneurie, et, par long train de procès, lasser l'inthimé qui est povre gentilhomme non puissant soustenir si grosse dépense; » mais il ne fut pas

[1] Arch. génér. du royaume belge; arch. du conseil de Flandre, série B. Sentencien ende appointementen, 1528-1530, f[os] 301 et suiv.

plus heureux en seconde instance. Un jugement du 5 août 1531 maintint Pierre de Thouars « en la perception et joyssance des fruitz, prouffytz, revenues et émolumans appartenans à la terre et seigneurie de Mortaigne, pour en joyr tout ainsy par la forme et manière comme feu messire Guillaume de Thouart (ou ses curateurs pour luy) en joyssait depuis sa réintégration de l'an XVᶜXVII [1] jusques au trouble [2]. » De Ligne, toutefois, fut déchargé par ce second arrêt des dépens, dommages et intérêts soutenus par sa partie, les bois mis à part. Enfin, la faculté lui était réservée d'intenter une action pétitoire. Il ergota tout d'abord sur ce qu'il fallait entendre par les produits à restituer, soutenant qu'il y avait lieu d'établir une distinction entre ceux du château et ceux de la terre. Un second arrêt du Grand Conseil déclara que tout acte, exploit et fruit de seigneurie se pourrait et devrait exploiter au nom et au profit de Pierre de Thouars, « sauf quant à commettre les soldoyers, portiers et guets de la tour et du château, qui demeureroit au bon plaisir de l'empereur ou de son commis. » Ledit commis, qui voulait autre chose, entama, dès le mois d'octobre, une action au pétitoire, mais ce nouveau procès devait durer jusqu'en 1560, et ni Pierre de Thouars ni lui n'en devaient voir la fin.

Lorsque le *Grand Diable* disparut, en 1534, de la scène du monde sur laquelle il avait fait passablement de bruit, son fils Jacques prit comme lui le titre de prince de Mortagne et s'empressa de relever cette terre. Autant en fit Philippe, fils de Jacques, lorsque celui-ci eut à son tour fermé les yeux en 1552; mais dès la fin de l'année 1546, Jacques avait vu surgir un compétiteur en la personne du procureur général de l'empereur, qui était à cette époque entré en lice et avait revendiqué la seigneurie de Mortagne au nom du souverain. Les acteurs étaient également changés du côté de la défense. Après la mort de Pierre de Thouars en cette même année 1546, Jacques de Ligne fit ajourner Jeanne de Hocron, sa veuve, ainsi que sa sœur et héritière Isabeau, épouse de Jean de le Walle. Isabeau mourut à son tour, à la fin de 1550, laissant deux fils, Claude et Louis, qui possédèrent successivement la terre de Mortagne, et dont le second devait voir enfin se terminer à son avantage ce long procès.

[1] Vieux style.
[2] Arch. du conseil de Flandre, à Bruxelles, Reg. 831, f°ˢ 121 et suiv.

Il ressort d'une lettre adressée le 8 février 1551, par les gens du Conseil d'État, à la reine Marie de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, qu'ils considéraient le droit de l'empereur à l'encontre des descendants de Guillaume de Thouars comme ne faisant pas doute, attendu que la donation de Louis XI portait sur des biens indûment enlevés par lui à Marie de Bourgogne. La situation leur paraissait moins bonne à l'égard de la famille de Ligne, parce qu'après avoir possédé Mortagne pendant la domination anglaise, Antoine se l'était vu rendre par l'empereur, en 1521, « pour en jouir, ainsi qu'il faisoit auparavant, pleinement et paisiblement. » La thèse du procureur était que ces lettres de 1521 ne portaient abandon ni translation d'aucun droit, mais seulement restitution de jouissance, qu'elles n'étaient point rédigées dans la forme ni avec la solennité usitées en cas d'aliénation de biens appartenant au souverain, et que d'ailleurs celui-ci, encore mineur au moment où il les avait données, n'était pas au courant des circonstances antérieures et ignorait que la terre en question eût autrefois été ravie injustement à sa grand'mère. Les gens du comte de Ligne se vantaient, disait-on, que même dans le cas où le procureur obtiendrait gain de cause, leur maître avait quelque intelligence avec l'empereur « pour retenir la pièce; » aussi les membres du Conseil d'État terminaient-ils en priant la régente d'avertir Sa Majesté pour savoir ce qui en était, afin qu'il fût fait comme il lui plairait [1].

Après avoir encore pris le temps d'examiner l'affaire pendant de longues années, les juges ne la virent point du même œil que les gens du Conseil d'État, et, quelque puissant que fût le crédit de la famille de Ligne à la cour du successeur de Charles-Quint, il ne put influencer le tribunal. Son représentant et le procureur général furent, par sentence du 23 mars 1560, déclarés non recevables ni fondés dans leurs fins et conclusions, et le premier fut en outre condamné au remboursement des frais faits par sa partie [2]. La principauté de Mortagne avait vécu; le *Grand Diable*, tout poudre qu'il était, dut tressaillir dans sa tombe!

AUGUSTE BOCQUILLET.

[1] Arch. départ. du Nord, Intendance de la Flandre wallonne, liasse C, 360.
[2] Arch. génér. du royaume belge, à Bruxelles; Grand Conseil de Malines, Reg. 860, f°s 717 et suiv.

LE MARIAGE

DE

MARGUERITE DE VALOIS

Dès le commencement des troubles qui bouleversèrent l'Europe pendant tout le cours du XVIe siècle, tandis que les Habsbourg confondaient leur cause avec celle de l'Église, François Ier faisait sienne celle des ennemis de cette mère commune. A son exemple et au complet détriment du pays, ses successeurs sacrifièrent aussi les intérêts religieux à la raison d'État. Ils entendaient demeurer catholiques ; mais s'ils évitaient à l'intérieur de favoriser trop ouvertement les partisans des idées nouvelles, ils ne les combattaient que faiblement et au dehors ; en Suisse, en Allemagne, aux Pays-Bas, ils donnaient la main aux protestants pour faire échec à la maison d'Autriche. Cette politique déconcertante fut surtout celle de Catherine de Médicis et elle amena la reine mère à conclure, malgré l'opposition de Rome, le mariage de Marguerite, sa fille, avec Henri de Béarn.

La première pensée de cette alliance remontait à une date assez éloignée, car Antoine de Bourbon écrivait à sa sœur Marguerite [1], lui faisant « entendre le bien et faveur qu'il a pleu au « Roy me démonstrer par l'accord entre nous du mariage de « Madame Marguerite, sa fille, avecques mon filz aisné ; chose « que je prens à si particulier tesmoignage de sa bonne grâce, « que je me tiens aujourd'huy en repos et satisfaict de ce que « plus affectueusement je pouvois désirer en ce monde » (21 mars 1557) [2]. Mais Henri de Béarn était alors catholique

[1] Mariée, en 1538, à François de Clèves, premier duc de Nevers.
[2] Bibl. nat., f. fr. 3136, fol. 34.

et depuis il avait pris la direction du parti protestant; ce n'est donc pas lui que Catherine souhaita d'abord pour gendre. « Quand une fille est sur le point de mal tourner, on la marie, « écrit-on à propos d'une publication récente [1]. Les coquetteries « de Marguerite avec le jeune duc de Guise agaçaient Charles IX; « il voulait en même temps priver les protestants d'un chef « influent; il se hâta, malgré Jeanne d'Albret et malgré le Pape, « de donner sa sœur au roi de Navarre [2]. » Cette manière succincte de présenter l'un des plus graves événements qui marquèrent cette période a le tort de ne pas laisser soupçonner les multiples négociations dont il fut précédé. S'il est difficile aujourd'hui de dire quelque chose de nouveau sur la vie intime de « la Reine Margot, » il ne sera peut-être pas sans intérêt de rappeler dans quelles circonstances et à la suite de quelles déceptions Charles IX et sa mère furent amenés à lui imposer un époux pour lequel elle n'éprouvait pas le moindre attrait, et les difficultés que souleva cette malheureuse décision.

I.

Malgré les défaites successives qu'ils avaient essuyées, les huguenots n'avaient cessé de faire en France des progrès alarmants; car si la fortune des armes leur avait ordinairement été contraire, chaque traité de pacification était marqué par de nouvelles concessions en leur faveur; ce que Monluc, leur intraitable adversaire dans notre région, constatait non sans quelque amertume quand il écrivait: « Nous les avions battus et rebattus; mais ce nonobstant, ilz avoient si bon crédit au conseil du roi que les édictz estoient toujours à leur adventaige; nous gaignions par les armes, mais ils gaignoient par ces diables d'escriptures [3]. » La paix de Longjumeau (13 mars 1568), « pleine d'infidélité et paix sanglante, » au dire de Coligny, a justement été appelée la petite paix ou paix fourrée; car ce ne fut qu'une courte trêve acceptée par les calvinistes pour réparer leurs forces et par les royalistes pour essayer de se débarrasser

[1] *La reine Margot et la fin des Valois* [1553-1615], par M. Charles Merki. Paris, Plon, 1905.

[2] G. Baguenault de Puchesse, *Journal des Débats*, 10 février 1905.

[3] Monluc, *Commentaires*, t. III, p. 456 (éd. de Ruble).

de ces redoutables ennemis. Or, comme les hostilités venaient de recommencer, on apprit à la cour la mort de la reine d'Espagne, Élisabeth, sœur de Charles IX (3 octobre) [1]. Lorsque cette nouvelle lui fut communiquée par ce dernier (19 octobre), après avoir versé quelques larmes, Catherine se ressaisit promptement; elle promit aux gens du conseil de se consacrer uniquement à la défense des intérêts du roi et de la cause de la religion, puis elle ajouta : « Le roi d'Espagne ne peut rester veuf; « je n'ai plus qu'un désir, c'est que ma fille Marguerite puisse « prendre la place de sa sœur [2]. »

Elle avait alors en Espagne un ambassadeur, Fourquevaux, sur l'habileté et le dévouement duquel elle pouvait compter. Elle lui fit savoir le désir qu'elle avait « comme mère de voyr s'il est possible sa sœur [d'Élisabeth] au même lieu; » et comme Philippe II travaillait alors au mariage du roi de France avec Anne, fille aînée de l'empereur Maximilien, elle donna pour instruction à son représentant d'entretenir uniquement le monarque de ce dessein, « sans lui parler de ma fille si ne cognoissiez « le pouvoir faire si destrement qu'il ne pense nullement que « j'en sache rien. Mettez peine aussi de gaigner le confesseur, « luy remonstrant le mal que ce seroit pour la chrestienté, s'il « advenoit altération d'amitié entre ces deux roys » (5 novembre) [3]. Elle envoya le cardinal de Guise pour offrir ses condoléances à son gendre (15 novembre) [4] et presser le mariage de Charles IX, mais en se gardant bien de l'initier à ses projets au sujet de Marguerite; l'ambassadeur était seul au courant de ses intentions et elle lui recommanda de nouveau beaucoup de prudence dans la communication qu'il ferait au monarque espagnol : « Surtout qu'il ne pense pas que je vous aye rien « mandé; » mais il ne devait rien épargner pour gagner ceux qui avaient influence sur lui et pouvaient faire aboutir cette combinaison (15 novembre) [5].

Philippe II sembla faire bon accueil aux premières ouvertures de Fourquevaux; toutefois, celui-ci connaissait trop bien le per-

[1] Bibl. nat., f. fr. 10752, fol. 6.
[2] Arch. nat., dépêches des ambassadeurs vénitiens, filza VI.
[3] *Lettres de Catherine de Médicis*, t. III, p. 205 (éd. H. de Laferrière).
[4] Bibl. nat., collection Simancas, K. 1511, n° 106.
[5] Bibl. nat, f. fr. 10752, fol. 92.

sonnage pour être dupe de ses déclarations et prévint la reine mère qu'à son avis, comme la guerre civile avait recommencé parmi nous, son gendre ne cherchait qu'à tirer profit des circonstances dans l'intérêt de ses propres affaires. Ces sages avertissements n'ébranlèrent en rien les décisions de Catherine; elle renouvela les instructions déjà données à son ambassadeur, en insistant de la sorte sur la conduite qu'il devait tenir : « Je ne m'en soucie de toutes leurs mines, pourvu que je « feusse asseurée qu'il l'espousât et ne nous tint longtemps le « bec dans l'eau, comme l'on dit. Je vous prie y user des meil- « leurs moyens et si dextrement que l'on ne puisse s'appercevoir « que rien vienne de nostre commandement; car les filles faut « que soient demandées par les hommes et non les aller offrir et « principalement de tel lieu; mais vous pourrez bien soubs main « traiter cecy avec des serviteurs en qui il se fie, et surtout « vous faudroit tascher de gaigner l'un ou l'autre de ces trois : « le cardinal [1], le prince d'Evoli [2] et le confesseur; auxquels « vous représenterez l'appuy que leur seroit d'avoir là une « aultre mienne fille, oultre les biens qu'ils recevroient de « nous; car, en nous mandant les promesses que vous auriez « faictes, nous les tiendrons; n'y espargnez rien, car j'ai ouy « dire qu'ils prennent volontiers. » Préoccupée de n'avoir pas à rougir d'un refus, en demandant à Fourquevaux de prêter son concours au cardinal de Guise pour les affaires dont il était chargé, elle lui défendait de l'entretenir de cette délicate négociation : « Des choses que je vous ay jusques ici mandées ne lui « en dites rien, et, s'il vous parle de ces propos, respondez lui « en personne qui n'en a point de charge et luy aydez en ce « que vous aurez le moyen soit de conseil ou d'adresse, mais « qu'il ne pense pas que vous en ayez rien escript ny mandé » (23 novembre) [3].

II.

Cette réserve de la reine mère n'était que trop justifiée, car

[1] Le cardinal de Ciguença.
[2] Ruy Gomez de Sylva, prince d'Evoli.
[3] Bibl. nat., f. fr. 10752, fol. 98.

la négociation ne marcha pas selon ses désirs. Au lieu de demander pour lui la main de Marguerite, le roi d'Espagne proposa soudain de marier cette princesse à son neveu, don Sébastien, roi de Portugal. Ce n'était qu'un expédient pour se soustraire aux instances de sa belle-mère, et l'ambassadeur français était persuadé que le rusé monarque ne consentirait pas volontiers à cette alliance. « A vous dire clairement ce que je pense, mandait-il à Catherine, j'ay opinion qu'il n'y a sinon que finesse « et mauvaise intention en ces gens icy et vous veulent mener « en paroles s'ils peuvent, pour assurer leurs affaires à vos « dépends. » Comme preuve de cette duplicité, il rappelait que Philippe II avait promis le concours du duc d'Albe contre le prince d'Orange, lorsque celui-ci accourait au secours des huguenots de France, « ce qui n'a esté accomply et ne vous tien- « dront rien qu'ils vous promettent; car ils font compte que « vostre guerre civile les tient en repos et, s'appauvrissant « vostre royaume d'hommes et de finances, c'est establir le « leur. Je ne sçay s'il y a lieu de penser que le Roy soit indécis « de se remarier ou non, et s'il le fait, s'il doit prendre Madame « Marguerite ou la fille de l'Empereur; car si son intention « s'inclinoit à celle de l'Allemagne, il pourroit déclarer dès à « présent sa volonté; bien sçay-je que l'Empereur en seroit « fort aise » (fin janvier 1569) [1].

Loin d'appuyer son beau-frère, Philippe II songeait en effet à se poser comme son rival, et Catherine, voyant sur ce point les négociations du cardinal de Guise en Espagne fortement compromises, donna rendez-vous à Metz à la duchesse de Lorraine, sa fille, pour la déterminer à intervenir auprès de Maximilien en faveur de son frère. Cette rencontre des deux princesses intrigua singulièrement les huguenots et l'ambassadeur anglais Norris en marquait la gravité à Leicester et Cecil, les ministres d'Elisabeth Tudor : « On s'attend dans cette ville à d'importantes « conférences, l'Empereur et le roi d'Espagne doivent y envoyer « de grands personnages ; on y traitera de grandes alliances et « du mariage de Charles IX avec la fille de l'Empereur et de « celui du roi d'Espagne avec la princesse Marguerite. Toute- « fois ce voyage me semble une imprudence et les Allemands

[1] Bibl. nat., f. fr. 10752, fol. 172.

« auront tout sujet de s'en alarmer [1]. » Leurs inquiétudes, si elles existaient, durent être bientôt dissipées. Arrivée à Metz (22 février 1569), Catherine apprenait un premier succès des huguenots : Piles venait de battre quatre cornettes de cavalerie et six enseignes d'infanterie de Monluc [2]. La reine mère tomba sérieusement malade et les nouvelles qui lui parvinrent d'Espagne ne durent pas améliorer sa situation. Après l'avoir leurrée de bonnes paroles, Philippe II lui annonça brusquement sa résolution bien arrêtée d'épouser Anne d'Autriche, dont la main était convoitée par le roi de France, auquel on devait donner en échange Elisabeth, sœur cadette de cette princesse (28 février). La victoire de Jarnac, qui marqua l'entrée en campagne du duc d'Anjou (13 mars) et dont elle aurait eu connaissance d'une manière fort extraordinaire [3], redonna un peu d'énergie à la reine mère, et dès qu'elle se sentit assez forte pour recevoir l'ambassadeur espagnol, Francès d'Alava, elle eut avec lui une explication des plus vives, au cours de laquelle son interlocuteur lui enleva toute espérance de voir Philippe II revenir sur sa détermination pour accepter la main de Marguerite (20 mars) [4]. Catherine le renvoya brusquement, en lui signifiant qu'elle allait poursuivre le projet de mariage de sa fille avec le roi de Portugal, mais avant tout s'occuper de celui de son fils.

Si l'Italienne avait réussi à dominer son émotion en présence du représentant de son gendre, elle n'en ressentit que plus vivement l'offense faite au roi de France. Sa lettre et celle de Charles IX, en réponse à celle de Philippe II, trahissent leur désappointement ; mais le royaume traversait alors de si pénibles circonstances qu'il fallait à tout prix maintenir les bonnes relations avec le roi d'Espagne. « Monsieur mon frère, lui manda « brièvement Charles IX, la Royne ma Dame et mère m'a fait en« tendre que vous luy aviez escript pour le fait de mon mariage « que j'ay trouvé un peu bien esloigné de ce que je m'étais pro« mis et assuré. Toutefois, par le désir que j'ay d'estreindre, « accroistre l'amitié qui est entre vous et moy, je me suis résolu

[1] *Calendar of State papers*, 1569, fol. 20.
[2] Duc d'Aumale : *Hist. des princes de Condé*, II, 382.
[3] Cf. *Mémoires de la reyne Marguerite de Valois*, 1re partie, liv. I, p. 85 (éd. de 1715).
[4] Arch. nat., collection Simancas, K. 1514, n° 65.

« à se que la Royne madicte dame et mère m'a escript, sur laquelle « à cette excuse je me remestray » (22 mars) [1]. Catherine fut plus explicite, et ne prit guère la peine de déguiser son mécontentement ; elle mit son gendre en demeure de faire conclure sans retard le mariage de son fils, avant de parler de celui de Marguerite avec le roi de Portugal. Voici cette peu onctueuse missive : « Monsieur mon filz, ce que m'avez escript par vostre lettre du « pénultième jour de février est tout esloigné de l'asseurance « que le Roy monsieur mon filz et moi, avions prise de son ma- « riage sur ce que la feue royne, ma fille, m'en avoit plusieurs « fois escript par vostre commandement, que je me [suis] trou- « vée en peine de luy parler du changement dont m'escripvez. « Toutefoys, pour la très grande affection que j'ay et auray tou- « jours d'estraindre et accroistre la bonne amityé qui est entre « vous et luy, de laquelle je cognois que despend le bien et re- « poz non seulement de voz royaumes et pays, mais de toute la « chrétienté, je me suys avecques les meilleurs moyens que j'ay « peu efforcée de conformer à vostre intention le Roy mondict « sieur et filz, encore que j'aye aperçu que de prime face, il « trouvoyt estrange ce changement, attendu l'assurance qu'on « luy avoyt donnée. Toutefoys l'ayant rendu capable des cau- « ses qui ont peu mouvoir l'Empereur et vous de changer de « voz premières délibérations, et qu'il n'y a au surplus altéra- « tion de bonne volunté n'y d'autre chose, qui le doibve mou- « voir, il s'est volontiers condescendu au mariage de l'infante « Isabelle que je luy ay promise de votre part, mais pour le dé- « sir que j'ay de luy voir des enffans devant que je meure et « affin que, si les choses mises en avant n'estoient effectuées en « brief, il n'entrast en pensement que l'on le vollust mener à la « longue, cognoissant l'envye qu'il a d'estre marrié bientôt, et « que de là il conceust autre oppinion que je ne vouldroys pour « le bien de vostre commune amytié, je vous prie, Monsieur « mon filz, donner à mon cousin, le cardinal de Guyse, la réso- « lution certaine dudict mariage dedans troys moys au plus « tard, l'advertissant si il faudra que nous envoyons vers l'Em- « pereur ou vers vous pour traicter, affin que l'on n'y use plus « de longueur, n'y remises, comme de nostre part il n'y en aura au-

[1] Arch. nat., collection Simancas, K. 1514, n° 71.

« cune ; en quoy le Roy mondict sieur et filz est délibéré de se con-
« duyre tout ainsi que vous adviserez pourvu que nous puyssions
« dedans lesdicts troys moys en avoir la fin. Quant à ce que vous
« avez mandé du désir que vous avez que, faisant le mariage
« du Roi mondict sieur et filz, ma fille soyt donnée au roy de
« Portugal, je vous diray librement que, estant le mariage du-
« dict Roy mondict sieur et filz faict et effectué, le roy de Portu-
« gal se pourra asseurer d'avoir madicte fille. Touttefois encores
« que nous sachions que ayez en cela telle part et auctorité que
« vostre volonté sera suyvie, il nous semble raisonnable, ayant
« respect à ce que l'on doibt guarder en telles choses, que le roy
« de Portugal mesme nous face entendre sa volonté » (22 mars) [1].

Une si prompte décision ne pouvait guère convenir à l'astucieux roi d'Espagne et ce langage devait lui déplaire par sa fermeté ; or, en ce moment les huguenots redoublaient d'activité, et afin de réprimer cette révolte, la cour avait donné ordre de sévir contre la reine de Navarre en la dépouillant de ses États. Il fallait donc éviter de se brouiller avec Philippe II ; aussi Catherine, pour ne pas aigrir de nouveau son fils, mais au contraire pour conserver et accroître la bonne entente entre ce prince et son beau-frère, demandait à ce dernier de traiter avec ménagement la question brûlante qu'il venait de soulever : « Cela « me fait désirer que V. M. lui fasse connaître qu'elle ne veut « pas lui adresser des observations trop longues sur ce qui tou- « che à son mariage et que les choses iront comme le deman- « dent la raison et la dignité de sa personne, car ce n'est plus « un enfant » (avril 1569) [2]. Malgré son impatience de mener à bon terme cette négociation, elle quitta Metz sans qu'une décision définitive fût intervenue. Elle attendait les renseignements qui lui parviendraient par le cardinal de Guise avant de donner de nouveaux ordres à Fourquevaux ; elle lui rappelait seulement que le roi ne voulait pas que cette affaire traînât en longueur : « il « a toujours désiré d'en avoir la fin et consummation dans trois « mois après que la résolution en a esté prinse » (12 mai) [3]. Catherine ne voyait rien venir d'Allemagne ; le cardinal de Guise lui avait bien transmis l'assurance définitive que ces deux alliances

[1] Arch. nat., coll. Simancas, K. 1516, n° 66.
[2] Arch. nat., coll. Simancas, K. 1512, n° 1.
[3] Bibl. nat., f. fr. 10752, fol. 229.

seraient conclues (22 juin) [1], mais son ambassadeur près de Maximilien la prévenait du « peu de bruict qui est par delà des noces. » Aussi la reine, persuadée « que la chose sera tirée du côté « d'Espaigne le plus à la longue que l'on pourra, afin d'estre mieux « esclaircie, » chargea Fourquevaux de faire tout ce qui lui serait possible pour savoir les nouvelles apportées d'outre-Rhin par le courrier de Philippe II (1er juillet) [2].

Le cardinal de Guise avait enfin rejoint la reine mère, lui apportant de la part de son gendre l'assurance de la bonne volonté qu'il mettait à favoriser les projets de Charles IX ; en remerciant le monarque espagnol, Catherine le priait le plus tôt « qu'il aura eu la réponse de l'Ampereur, nous mender le temps « que nous pourrons avoir la princesse Isabelle sa fille, chause « que le Roy mon fils et moy désirons qu'i ne tire plus en « longueur » (4 juillet) [3]. Elle ordonna donc à Fourquevaux de solliciter cette réponse que Charles IX réclamait avec impatience « affin que cy-après les choses se puissent effectuer ainsi que je l'ay toujours désiré pour rendre cette bonne amityé, que j'ay mis peine à conserver entre ces deux royaumes, perpétuelle et inviolable » (4 juillet) [4]. Fourquevaux lui fit savoir que l'Empereur avait donné plein consentement au mariage de sa seconde fille avec le roi de France, et à celui de Marguerite avec don Sébastien ; il confiait à Philippe II le soin de prendre en main cette affaire, dont il lui abandonnait à la fois l'honneur et la charge ; aussi l'ambassadeur français ne s'attendait pas à une prompte conclusion et donnait à la reine mère la raison de ce retard qu'il prévoyait : « Je pense que le Roy entretiendra lon- « guement Vostre Majesté de ces traités gagnant temps, et n'en « sçaurois deviner l'occasion, si ce n'est d'accuser son naturel « qui procède froidement et si lentement en ses propres négo- « ces ; par ainsi, il ne fault trouver estrange s'il ne s'eschauffe « point en ce qui vous touche. Aussi est-ce qu'il ne peut haster « ou retarder vostre mariage qu'il ne fasse de mesme du sien ; « car l'Empereur veut que les deux princesses ses filles sor- « tent de sa maison le mesme jour. Je voudrois que ce peust

[1] Bibl. nat., f. fr. 10752, fol. 277
[2] *Lettres de Cath. de Médicis*, t. III, p. 256.
[3] Arch. nat., coll. Simancas, K. 1512, n° 24.
[4] Bibl. nat., f. fr. 10752, fol. 297.

« estre demain » (6 juillet) [1]. Ces prévisions fâcheuses n'empêchèrent pas Catherine de divulguer les décisions arrêtées en principe ; elle avertit donc La Mothe-Fénelon, son représentant en Angleterre, que le cardinal de Guise lui avait apporté « la réso« lution des mariages de la fille aisnée de l'Empereur avec le Roy « Catholique, de la seconde pour le Roy Monsieur mon fils et du « mariage du roy de Portugal avec ma fille » (9 juillet) [2]. C'était faire pressentir à Elisabeth Tudor ce groupement des forces catholiques objectif de la politique du pape saint Pie V et si nécessaire pour arrêter les ravages des huguenots.

III.

La guerre civile battait alors son plein ; après s'être rendu maître du Béarn, le vicomte de Terrides s'immobilisait devant Navarrenx dont il ne réussit pas à s'emparer, et Mongonmery [3] accourait en toute hâte pour reconquérir les États de Jeanne d'Albret. En des circonstances si critiques, il était urgent de presser la conclusion des alliances projetées. Charles IX transmit ses instructions à Fourquevaux et lui donna pleins pouvoirs pour traiter les affaires de sa sœur. Comme il avait toute confiance en son beau-frère, il acceptait que le contrat de Marguerite et le sien fussent discutés et rédigés en Espagne ; toutefois, mis en garde contre les tergiversations de Philippe II, il recommandait à l'ambassadeur de remontrer à ce prince qu'il lui semblait « expédient pour les uns et pour les autres de les « mettre à effect le plus tôt que faire se pourra, car la longueur « ne peut que nuire et rien servir, et aussi que lesdicts s^rs des« chargez de ce pensement pourront plus librement vacquer à « leurs autres affaires. Et partant requerra le Roy Catholicque « de accélérer l'effect et consoumation desdicts mariages, et « qu'au plus tard elle ne soit pas différée plus longuement que « la Saint-Martin prochainement venant. » Il lui traça minutieusement la marche à suivre pour écarter les prétextes de nou-

[1] Bibl. nat., f. fr. 10752, fol. 263.

[2] *Correspondance diplomatique de La Mothe-Fénelon*, t. VII, p. 28. — *Lettres de Catherine de Médicis*, t. III, p. 261.

[3] C'est sa signature, comme l'a fait remarquer le premier M. de Ruble (*Comment. de Monluc*, t. II, p. 137, note 5).

veaux retards. En annonçant qu'il est autorisé à traiter, il demandera à être immédiatement mis en relation avec les représentants de l'Empereur et du roi de Portugal; si on lui répond que ces deux princes n'ont pas délégué leurs pouvoirs à leurs ambassadeurs parce qu'ils « ce sont du tout remis au Roy d'Es- « pagne d'en convenir et traicter et qu'il promettra et se fera « fort pour eulx, » il fera observer que ces mariages étaient si importants que chacun des intéressés semblait devoir se faire représenter pour « traicter et conclure ce qui le touche; » mais il n'hésitera point pour cela à négocier avec les députés de Philippe II « soubs la promesse et obligation que ce qu'il promettra « et fera tant pour ledict Empereur et Madame Elizabeth sa fille « que pour le Roy de Portugal soit respectueusement par eulx « effectué et accompli en la mesme forme et au mesme temps « qu'il aura esté promis. » L'ambassadeur devait ensuite faire fixer le jour de la conférence dans le plus bref délai possible, et une fois en présence de ses collègues leur déclarer « qu'il a « charge de traicter des deux mariages ensemble et de ne les « conclure l'un sans l'autre. » On voudra le faire parler le premier; qu'il se tienne sur ses gardes, mais après avoir sondé les dispositions des autres délégués, qu'il ne refuse pas de les entretenir du mariage du roi, et en retour, qu'il les amène à faire les avances pour celui de Marguerite (2 août) [1].

Au cours de ces pourparlers, le désastre subi par les catholiques à Orthez (8 août) rendit encore plus urgente une complète entente avec l'Espagne. Nulle difficulté n'ayant surgi, Catherine put annoncer au duc de Florence la conclusion des mariages (11 août). Elle fit savoir à Philippe II qu'après avoir pris connaissance de sa lettre et de celle de l'Empereur, son fils, « lequel « ha esté bien ayse de voyr acheminer cete negosciation en une « bonne fin, » elle avait envoyé un courrier à Fourquevaux « pour lui porter le povoyr à cet requis avecques son ample « declaration de sa volonté, » ainsi que son gendre l'avait demandé. Pressée d'en finir, elle le suppliait de mener les affaires à « si bonne conclusion que nous en puissions voyr le fruit que « en desirons d'avoyr cete princesse et par mesme moyen ma « fille au roy de Portogal, ynsin que mon cousin le cardinal de

[1] Bibl. nat., f. fr. 10752, fol. 351 et suiv.

« Guise m'a fayst entendre que le desiriés » (5 août) [1]. Le courrier annoncé ne paraissant pas, Fourquevaux réclame instamment les pouvoirs de signer les contrats (19 août). A l'entendre, le roi d'Espagne paraissait souhaiter une prompte conclusion, car il s'était enquis près de l'Empereur de l'époque où les princesses arriveraient et il avait ordonné à Milan, à Gênes et à Barcelone de tenir tout prêt pour le réception de sa fiancée. Catherine ne se fiait pas à ces affirmations, car, disait-elle, « du costé de l'Empereur, j'entends qu'il n'a aulcuns prépara- « tifs qui fassent croire que les choses soient si avancées, ains « au contraire ne se parle en façon du monde de leur passage « et s'attend encore, à ce que l'on dict, un courrier d'Espaigne « qui pourra apprendre ce que l'on debvra esperer de l'execu- « tion desdicts mariages et croyant plus tôt que ledict passage « ne pourra se fayre que devant la primevère prochaine que « aultre chose; à quoy je voy beaucoup d'apparence » (6 septembre) [2].

Par une étrange confusion, dans les dépêches précédentes et même dans la dernière, Fourquevaux avait écrit que la princesse Anne était destinée à Charles IX et Élisabeth à Philippe II, qui se disposait à se rendre en Aragon pour la recevoir; on avait toujours pris à la cour de France la princesse Anne pour l'aînée, dont le roi d'Espagne briguait la main, et Élisabeth pour la cadette, réservée à son beau-frère; c'est un point sur lequel la reine mère voulait être fixée sans retard (8 septembre) [3] et qui fut éclairci sans difficulté. La reine d'Angleterre, prévenue de ces mariages, avait « montré au commencement estre ung « peu troublée » de cette nouvelle; elle avait « demandé si les « choses estoient déjà conclues » (13 septembre) [4]. Elle voyait dans ces événements la confirmation de cette alliance avec le roi d'Espagne qu'elle n'avait cessé de combattre et d'empêcher, comme devant être funeste à ses coreligionnaires. Or, l'heure était bien critique pour ces derniers, car après avoir ravagé le Béarn, le pays de Bigorre et la Chalosse, Mongonmery, serré de près par Monluc, implorait un prompt secours pour conserver

[1] Arch. nat., coll. Simancas, K. 1512, n° 51.
[2] Bibl. nat., f. fr. 10752, fol. 402.
[3] Bibl. nat., f. fr. 10752, fol. 408 r°.
[4] *Corresp. diplom. de La Mothe-Fénelon*, II, 230.

sa conquête; sans cela rien n'était plus possible, mandait-il à Jeanne d'Albret, et elle s'exposait à perdre « ung bon nombre « de gens de bien et de servisse, qui, à leur default, ne debvés « faire estat ny de vostre pays de Béar, ny du reste » (19 septembre) [1].

IV.

Les événements dont la France était alors le théâtre et les dispositions que l'on prêtait dès lors à la reine mère de traiter avec les rebelles n'étaient guère propres à activer les négociations matrimoniales. Le roi de Portugal, ému de la réputation faite à Marguerite [2], ne se hâtait pas de répondre aux propositions qui lui venaient de sa part, et Philippe II, interrogé sur les causes de ce silence, avait affirmé qu'il attendait chaque jour le courrier de Portugal. Il avait fait semblant d'abord d'être fort mécontent de la lenteur que le roi et son conseil mettaient à le lui renvoyer; ensuite, il avait cherché à excuser son neveu, alléguant sa jeunesse; de plus, la peste qui, sévissant alors dans ses États, contraignait la cour à changer sans cesse de logement et à se disperser dans diverses localités, ce qui ne permettait pas de s'occuper d'une affaire aussi sérieuse. Ces prétextes n'avaient pas réussi à convaincre l'ambassadeur français, qui insinuait ainsi le motif véritable: « Ne sçaurois dire si en ces dilations « il y a finesse, ny intelligence avec le Portugal, afin de sçavoir si « vous fairez la paix, comme icy ils en ont belle peur. » Quoique le cardinal de Ciguença eût annoncé qu'on espérait recevoir du 18 au 20 septembre la réponse de l'Empereur, « par où ils sçau« ront quand et comment les deux futures reines viendront » (12 septembre) [3], de ce côté non plus rien ne paraissait, et Catherine, convaincue sans doute des mauvaises dispositions de son gendre à l'égard de Marguerite, n'insista plus que pour soutenir les intérêts de son fils. Elle manda donc à Fourquevaux :

[1] Arch. hist. de la Gascogne : *Les huguenots en Béarn*, p. 66.

[2] Élevée dans un milieu déplorable, Marguerite, si détestée et si calomniée par les écrivains protestants qui la présentent comme un type de frivolité et de débauche, ne fut certainement pas un modèle de vertu, mais malgré les écarts de sa folle jeunesse, elle vaut mieux que ne l'insinue la légende faite autour de son nom et trop facilement acceptée par des historiens et surtout par les romanciers.

[3] Bibl. nat., f. fr 10752, fol. 383-384.

« Je trouve fort estrange que depuis la procuration envoyée par « delà pour la conclusion du mariage du Roy monsieur mon fils « nous n'en avons aucunes nouvelles, ce qui me mect en bien « extresme peine pour le désir que j'ay que cest œuvre si avant « commencé se parachève, vous priant m'en faire sçavoir des « nouvelles incontinent » (30 septembre) [1]. Quelques jours après, annonçant au roi d'Espagne la victoire remportée sur l'armée des Princes, par le duc d'Anjou, à Moncontour (5 octobre), elle le pressait instamment de hâter la conclusion du mariage de son fils « aystant chause que j'é si longtemps désiraye que je aurès grant « regret cet je mourés avant luy voyr des anfans » (7 octobre) [2].

Pour s'excuser, la cour espagnole continuait d'invoquer « le re« tardement qu'il y a du costé du Portugal; » mais Charles IX signifia à Fourquevaux qu'il croyait trouver dans ces délais un peu de négligence de la part de son beau-frère, et il approuva le langage ferme que son ambassadeur lui avait tenu, « ne pou« vant penser d'où peust procéder cette dilation, ni l'occasion « d'icelle, » si ce n'est, comme son représentant le lui avait signalé, de la crainte de lui voir faire la paix avec les huguenots. Il lui recommanda donc d'ignorer l'arrivée du courrier de Portugal et bien qu'il lui eût défendu d'abord de traiter au sujet de son mariage avant celui de sa sœur, il offrira d'en parler séparément afin qu'on ne puisse pas dire que le retard venait du roi de France, qui « trouve que les Espagnols ne marchent ni si « franchement ni de si bon pied que lui » (27 octobre) [3]. Il devait le constater encore, et aucune réponse ne venant de Portugal, la reine mère fit savoir à Fourquevaux que « jusqu'à ce qu'on ait « de ses nouvelles, » elle ne changera rien aux instructions que le roi lui a transmises « sur la résolution des mariages, le moyen « de rompre les dilations desquelles on use de delà; » il aura donc soin « de faire cognoistre que ce que nous desirons le plus « est l'accomplissement de cest œuvre » (8 novembre) [4].

Ni ses instances ni les démarches de l'ambassadeur ne parvinrent à vaincre l'inertie de Philippe II, toujours inquiet des tendances de sa belle-mère à conclure la paix. Il ne pouvait

[1] Bibl. nat., f. fr. 10752, fol. 411 r°.
[2] Arch. nat., coll. Simancas, K. 1512, n° 106.
[3] Bibl. nat., f. fr. 10752, fol. 421.
[4] Bibl. nat., f. fr. 10752, fol. 475.

ignorer que le représentant des princes, le seigneur de la Personne, était alors admis devant le conseil royal pour y exposer les prétentions des huguenots qui, malgré leurs défaites successives, voulaient encore imposer leurs conditions (24 novembre) [1]. Il fallut subir les siennes et traiter seulement ce qui concernait Charles IX. Celui-ci chargea donc son ambassadeur de hâter autant que possible la signature de son contrat, « ne laissant de « passer oultre à ladite conclusion encores que le pouvoir de Portugal ne fust arrivé, faisans néanmoins entendre, lui mandait-« il, que j'aime ma sœur et désire son bien et contentement de « façon que pour rien du monde ne vouldrois entendre de me « marier si elle ne l'estoit quant et quant; ce que je differe-« ray tant que je veisse pour son reguard les choses aussi ordon-« nées que les miennes, n'estoit l'asseurance et promesse que « m'a faicte le roi catholicque que le mariage de madicte sœur « s'effectuera incontinent après sans qu'il y ait aucune remise « ni difficulté, ce que je désire ce vous leur remectrez devant « les yeulx » (17 décembre) [2]. Catherine consentit aussi à ce qu'il conclût dans ces conditions pour le compte du roi, mais elle lui refusa l'autorisation de porter lui-même le contrat si les deux n'étaient signés en même temps; il ne devait venir en France qu'après la signature de celui du roi de Portugal (17 décembre) [3]. Sans se préoccuper de déplaire à son gendre, elle ne songea plus qu'à mettre un terme à la guerre civile, et louant Dieu de ce que tout son entourage était en bonne santé, elle disait à la duchesse de Nevers : « Mès qu'i lui plait nous donner une bonne « pays, nous serons trops heureulx, mès j'é grent peur qu'il nous « fauldra recommenser à cet mois de mars, car yl sont trops « austinés à cet que yl n'auront poinct, car se seroyt à recom-« menser » (25 décembre) [4]. Comme son courrier d'Espagne avait été pris aux environs de Bordeaux par les huguenots, maîtres de toute cette région, elle défendit à l'ambassadeur de rien envoyer par la voie de Bayonne et lui recommanda de ne plus expédier que des dépêches chiffrées (30 décembre) [5].

[1] *Lettres de Catherine de Médicis*, t. III, p. 285, note.
[2] Bibl. nat., f. fr. 10752, fol. 486.
[3] Bibl. nat., f. fr. 10752, fol 489.
[4] Bibl. nat., f. fr. 3227, fol. 80.
[5] Bibl. nat., f. fr. 10752, fol. 580.

V.

Ainsi, l'année tout entière s'était écoulée en démarches infructueuses, et la paix que la reine mère appelait de tous ses vœux, pour n'avoir plus à s'occuper que de l'établissement de ses enfants, n'était pas près de se conclure. Comptant sur les promesses de son beau-frère, Charles IX espérait toujours faire promptement aboutir les négociations avec don Sébastien et mandait à Fourquevaux : « Je desire que vous ne laissiez de « traiter et conclure de mon mariage sans celuy de ma sœur « avec le roy de Portugal et toutefois que vous disiez ce que je « vous ay escript, qui est que l'agissant comme je fais, que je « ne veux pas que l'on me paye de paroles » (18 janvier 1570) [1]. D'autres préoccupations allaient l'absorber, sans pourtant lui faire perdre de vue ce qui lui tenait tant à cœur. Mongonmery avait rallié les débris de l'armée des princes; ceux-ci envoyèrent leurs députés à Angers pour supplier de nouveau le roi de « leur « vouloir accorder en toute humilité et révérence une bonne et « asseurée paix » (27 janvier) [2]. La cour était bien disposée en leur faveur, mais admis en présence du monarque, « ils ont si « déraisonnablement parlé, mandait le duc de Nemours à Renée « de Ferrare, qu'on les a remys à leur parler encore une aultre « foys et ne sçait on encores ce qui se pourra faire » (3 février) [3]. Charles IX voulait à tout prix en finir avec la guerre; il avait prévenu Philippe II que, constatant la difficulté de venir à bout des huguenots par les armes, découragé par le peu de soumission qu'il trouvait chez ses sujets et effrayé des armements qui se faisaient en Allemagne, il était disposé, pour mettre un terme aux désastres qui désolaient ses États et à l'anarchie qui régnait de toute part, à accorder la paix aux protestants, si leurs propositions étaient acceptables [4]. Catherine lui expliqua aussi que la nécessité l'obligeait « à prendre plus tôt ce chemin de pacifica- « tion que celluy de la force beaucoup plus difficile et de plus « dangereuse et pernicieuse conséquence » (7 février) [5]. L'arro-

[1] Bibl. nat., f. fr. 10752, fol. 590.
[2] Bibl. nat., f. fr. 10752, fol. 605.
[3] Bibl. nat., f. fr. 3229, fol. 3.
[4] Bibl nat., f. fr. 10752, fol. 606 et suiv.
[5] Bibl. nat., f. fr. 10752, fol. 613.

gance des huguenots devait enrayer un moment l'effet de ces intentions favorables à leur cause; car loin de se laisser abattre par leurs défaites, dont ils s'efforçaient de diminuer l'importance, les chefs se vantaient « d'être demeurés sur pied et assez « forts pour n'avoir esté contraincts à la demande de paix que « nous avons faicte ni par faiblesse et moins par crainte, mais « mus seulement par un sentiment naturel de la ruine de ce « royaulme » (10 février) [1]. Il eût été facile de rabaisser ces prétentions, mais Catherine, mécontente de son gendre, voulut continuer les pourparlers, et l'un de ses serviteurs dévoués, de Gordes, lieutenant général de Dauphiné, fit savoir à l'ambassadeur espagnol, Alava, que le mariage de Marguerite avec le roi de Portugal « ne s'effectuerait point; car on veut la donner au « jeune duc de Guise. Pour faciliter ce projet, le cardinal de Lor« raine a proposé par deux fois le mariage du prince de Béarn « avec la fille ainée du duc de Lorraine. La reine mère s'en est « faite l'intermédiaire, mais madame de Vendôme se fait scru« pule de marier son fils avec une catholique » (février 1570) [2]. L'affection de Marguerite pour Henri de Guise n'était un mystère pour personne, et l'on comprend que le cardinal de Lorraine, pour arriver à une alliance qui aurait rétabli à la cour la prépondérance de sa famille, s'efforçât d'écarter le plus redoutable concurrent de son neveu; or l'on murmurait déjà que l'union de la princesse avec Henri de Navarre était une des clauses secrètes de la prochaine trêve; mais il était difficile d'admettre que Catherine eût consenti à voir sa fille entrer dans la maison de Guise. Le pape saint Pie V, averti que l'on se disposait à conclure la paix, voulut en connaître les conditions, et Charles IX apprit de son ambassadeur que le pontife refusait de les trouver bonnes, « ains pour toute response commença fort à plaindre Vostre « Majesté, louer sa bonté, mais dire qu'on en abusoit, mais que « Dieu estoit par dessus tout et qu'il y mettroit quelque jour la « main » (27 février) [3].

Une bonne nouvelle vint alors réjouir la reine mère : Fourquevaux lui avait enfin annoncé que le mariage de Charles IX

[1] *Lettres de Catherine de Médicis*, t. III, p. 349 (Jeanne d'Albret à la reine).
[2] Arch. nat., coll. Simancas, K. 1514.
[3] Bibl. nat., f. fr. 16039, fol. 240.

était conclu et parachevé. Dès qu'elle avait su que les négociations touchaient à leur terme, elle avait délégué Villeroy près de l'Empereur « pour scavoir le temps que nous pourrons envoyer « au devant de sa fille et faire faire la solempnisation de ce ma« riage pour deputer quelque grant pour cest effect » (28 février) [1]. Ce voyage inquiétait beaucoup les huguenots ; ils prétendaient que pour détourner leurs coreligionnaires d'Allemagne de leur porter secours, Villeroy devait « en passant visiter « le duc Auguste et n'espargner aucun artifice, bien à verité « embouché du cardinal de Lorraine, pour amplifier les victoi« res sur nous, feindre nos necessitez si extrêmes qu'elles nous « ont contraincts de demander une paix à genoux [2]. » Catherine ne se laissa pas troubler par leurs réclamations et maintint sa décision. Sitôt le contrat du roi remis entre ses mains, encouragée par ce premier succès, elle recommanda à Fourquevaux le mariage de sa fille [3]. Elle lui ordonna d'abord d'envoyer en Portugal « quelqu'un des vostres qui soit accord et bien advisé, le« quel puisse au vray raporter et rendre conte quel personnage « est ledict roy de Portugal et de quelle stature et grandeur il « peust estre, d'autant que jusques à présent nous n'en avons « peu sçavoir du vray aucune chose » (13 mars) [4]. D'étranges nouvelles circulaient à la cour au sujet de ce prince, que l'on représentait comme peu sociable, plongé dans les pratiques d'une dévotion mesquine, qui le maintenait sous l'entière dépendance de deux religieux théatins, les Camara. Catherine était obligée de prendre elle-même ses informations, car Philippe II semblait se désintéresser de plus en plus de ce projet, et pour couper à ces premières négociations, fit savoir à sa belle-mère, par un Jésuite, que « le roi de Portugal ne se pouvait marier de dix « ans, chose qui se devoit tenir pour ridicule, vu l'âge de Son « Altesse et beauté [5] ; » et aux observations de Fourquevaux il

[1] Bibl. nat., f. fr. 10752, fol. 637.
[2] *Lettres de Catherine de Médicis*, t. III, p. 349.
[3] Bibl. nat., f. fr. 10752, fol. 640 v°.
[4] Bibl. nat., f. fr. 10752, fol. 643.
[5] Cette beauté captivante était alors dans tout son éclat. En la rencontrant au Louvre, le vainqueur de Lépante, don Juan d'Autriche, déclara cette princesse « plus divine qu'humaine et plus faite pour perdre et damner les « hommes que pour les sauver. » et, après l'avoir aperçue, le palatin de Siradie, venu pour apporter la couronne de Pologne au duc d'Anjou, s'écriera : « Non ! Je ne veux plus rien voir ! »

répondit : « que ce négoce estoit es mains du pape [1]. » L'autre affaire touchait à son terme ; l'Empereur se rendait à Spire avec sa fille, et quoiqu'il n'eût rien mandé de plus clair, Catherine pensait que le roi devrait se rendre à la frontière (22 mars) [2]. En apprenant la marche des conférences avec les huguenots, saint Pie V, profondément troublé de la direction que prenait la politique française, écrivit à Charles IX de bien réfléchir avant de conclure cette paix. Pour lui, dégagé de tout motif d'intérêt privé, ne considérant que la gloire de Dieu, la sûreté du roi et celle du royaume, il lui déclarait « qu'un tel accord, loin de vous « faire jouir de la paix, deviendra au contraire la source des « plus grands maux pour la France » (23 avril) [3]. Pour empêcher surtout le mariage de Marguerite avec Henri de Béarn, il résolut d'envoyer en Portugal don Luys de Torrès, pour déterminer don Sébastien à accepter la main de la princesse : il regardait cette alliance comme le plus sûr moyen de resserrer les liens entre les princes catholiques et de les liguer contre leurs ennemis. Le jeune monarque accueillit fort bien l'envoyé pontifical, lui fit les plus grands éloges de Marguerite, et lui promit d'écrire au pape pour lui transmettre sa réponse (4 juin). Il ne se hâta pas de dégager sa parole, trouvant qu'on s'entretenait trop par delà les Pyrénées du mariage de Marguerite avec Henri de Guise, qui, au dire du cardinal de Lorraine, jouissait de 200,000 écus de rente. Pour en finir avec cette intrigue qui justifiait les hésitations de don Sébastien, à cinq heures du matin, Catherine manda Charles IX dans sa chambre ; les deux firent venir Marguerite, et, après de vifs reproches, la battirent rudement (25 juin) [4]. L'aventure s'ébruita promptement et le cardinal de Lorraine, impuissant du reste à rompre les négociations avec les huguenots, se retira à Meudon. Le pape lui écrivait pour l'encourager dans sa résistance : « Faites tous vos efforts pour dejouer et renverser « tous ces desseins de paix et ne souffrez jamais, d'aucune ma- « nière, qu'on porte en France un coup si fatal à la foi catholi- « que » (14 juillet) [5].

[1] Bibl. nat., f. fr. 16104, fol. 22.
[2] Bibl. nat., f. fr. 10240, fol. 10.
[3] *Lettres de saint Pie V*, traduites par Potter (Paris, 1826), p. 97.
[4] Arch. nat., coll. Simancas, K. 1514.
[5] *Lettres de saint Pie V*, p. 98.

VI.

La tardive et brutale intervention de la reine mère n'ayant pas amené don Sébastien à se prononcer, après une vive explication avec don Francès d'Alava, Catherine ordonna à Fourquevaux d'entretenir Philippe II de cette question brûlante et de transmettre sur-le-champ la réponse de son gendre, « car se-« lon cella nous prendrons résolution de ce qu'aurons à faire, « ne nous voulants plus contenter de ces remises et difficultez « des Portugois que l'on nous baille en payement, d'autant que « nous sommes asseurez que le Roy Catholicque ne nous eust « promis qu'il se feroit si le tout n'eust esté en sa puissance. « En quelque sorte que ce soit, nous en voulons la dernière re-« sollution » (29 juillet) [1]. Or, sur ces entrefaites, la paix fut signée à Saint-Germain-en-Laye (8 août) [2], paix trop favorable aux huguenots pour ne pas être réprouvée par tous les catholiques, alors que le pape disait « qu'il ne pouvoit en façon quel-« conque esperer qu'elle feust bonne, ni de durée, si les condi-« tions qu'il entendoit estoient veritables [3]. » Sous le coup de ces impressions, Philippe II déclara de nouveau que son neveu ne pouvait de dix ans songer au mariage et refusa de s'associer aux négociations entreprises. Sa Majesté Catholique s'attira ainsi cette verte réplique de sa belle-mère, dont l'émotion semble avoir troublé l'orthographe d'une façon extraordinaire : « Je « trové bien aystrange une chause de quoy aylle nous a tant « presé, nous en remetre si louing aveques une si foyble ays-« cuse, non que je n'aye asuranse que ma fille ne fauldré au là « ou alleur destre [mariée] selon le lieu dont ayle ayst mès ay « regret de [veoir] que le tout torne en moquerie pour nous, « cregnent que le Roy, vostre frere, conoysant de quele fason « l'ons ann a eusé, ne le trove si aysé à disimeuler que moi » (12 août) [4].

Si Charles IX fut aussi agité de cette nouvelle que le disait sa

[1] Bibl. nat., f. fr. 10752, fol. 753.

[2] L'*Art de vérifier les dates* dit à tort le 15 août, car la paix, signée le 8, fut promulguée par le Parlement le 11 août.

[3] Bibl. nat., f. fr. 16039, fol. 288.

[4] Arch. nat., coll. Simancas, K. 1516, n° 65.

mère, il voulut laisser croire qu'il ne regardait pas comme définitive la décision de son beau-frère et évita de lui donner aucun prétexte pour la maintenir. Averti par Alava qu'une flotte huguenote se préparait à sortir de La Rochelle pour arrêter au passage la future reine d'Espagne, sitôt la paix conclue, il défendit à Jeanne d'Albret de rien entreprendre contre Philippe II ; mais il prévint Fourquevaux qu'il attendait une réponse « spe-« cialement sur ce qui regarde le mariage de ma sœur avec-« ques le roy de Portugal pour le desir que j'ay d'estre esclai-« rey de ce que j'en doibs esperer, afin de me resoudre de ce « que j'auray à faire, vous priant que je ne sois payé d'aucune « baye, comme j'ay esté par trop jusques icy et pour ceste cause « mettez peine suivant vostre dextérité et vigilance accoustu-« mée de voir si clair en faict que j'en sache la vérité le plus tôt « qu'il vous sera possible » (13 août) [1]. Comme, pour excuser le refus de don Sébastien, on avait mis en avant le projet de mariage avec le duc de Guise, la reine mère se rendit à Meudon et s'en expliqua vertement avec le cardinal de Lorraine, lui disant tout « ce qu'elle avoit sur le cœur et les causes que j'avois d'es-« tre marrie qu'un tel bruict eut esté porté si loing, comme en « Espaigne, pour connoistre le tort que cela feroit à ma fille « pour le regard du mariage mis en avant d'elle avec le Roy de « Portugal [2]. » En conséquence, Fourquevaux eut à démentir énergiquement cette rumeur ; sur son avis, pour faire aboutir un projet qui lui tenait à cœur, Catherine avait demandé au pape de renvoyer Torrès en Portugal et adressé au cardinal de Rambouillet, ambassadeur à Rome, une dépêche pressante « pour eschaufer tous jours Nostre Sainct Père à pourchasser « l'exécution de ce mariage ; » mais pour ménager la susceptibilité de Philippe II, dont elle redoutait l'influence, elle ajoutait que cela « devait être moyenné et traicté de façon par Sa Sainc-« teté que le Roy Catholicque n'entrast en jalousie de voir en-« treprendre sur son marché pour ce qu'il pourroit gaster « tout [3]. »

Cette dépêche arrivait trop tard ; don Sébastien, fidèle à sa promesse, avait enfin écrit au pape, mais sans faire allusion à

[1] Bibl. nat., f. fr. 10752, fol. 756.
[2] Bibl. nat., f. fr. 10752, fol. 761.
[3] Bibl. nat., f. fr. 10752, fol. 885.

son mariage. Saint Pie V, étonné de ce silence sur un point qu'il considérait comme essentiel pour le repos de la chrétienté, de son propre mouvement avait déjà envoyé Torrès près du jeune monarque, « faisant assez demonstration Sa Sainctеté de la « bonne volonté qu'il a qu'icelluy mariage s'effectue bien tost » (12 octobre) [1]. Le délégué pontifical était espagnol, et, à ce titre, suspect à Catherine; il paraissait bien disposé, mais la Reine était persuadée qu'il ne ferait rien sans l'agrément de son maître; si donc celui-ci ne portait à cette affaire plus d'intérêt qu'il n'avait fait jusqu'à ce jour, il serait bien difficile de la faire aboutir. Catherine attendait de voir les résultats obtenus par ce négociateur pour savoir s'il y avait lieu d'espérer. Torrès jurait à Fourquevaux que Philippe II « procède sincèrement à ce ma« riage qu'il a toujours faict bon office; » ainsi, il avait ordonné à son ambassadeur en Portugal, Jehan de Borja (Borgia) [2], de prêter tout son concours au représentant du pape, pour arriver à la solution désirée par le pontife (14 octobre) [3]. Ces affirmations si catégoriques ne rassuraient pas la Reine, et elle voulait savoir d'une manière certaine ce qu'elle avait à attendre; car, disait-elle, « il me fascherait d'estre entretenue en longueur, et « que ceux qui ont les premiers entreprins ceste negociation et « qui se faisoient forts de la faire effectuer, voulussent conti« nuer à s'en prevaloir et à nous payer de bayes. » Elle attendait donc, sans grandes illusions, de connaître la réponse du roi de Portugal et celle que le pape avait reçue pour « faire juge« ment de ce que l'on doibt espérer de toute ceste pratique, qui « ne prend à mon advis tel chemin que debvons espérer » (3 novembre) [4]. Ses appréhensions étaient telles qu'elle s'était décidée à envoyer le sieur Malicorne en Espagne, sous prétexte de féliciter la reine Anne de son heureuse arrivée [5], mais avec mission secrète de lui apporter des renseignements précis sur don Sébastien (24 octobre). Ils ne furent pas favorables à ce prince, que Malicorne dépeignit comme un homme bizarre, de peu de

[1] Bibl. nat., f. fr. 10752, fol. 854.
[2] Second fils de François de Borgia, marquis de Lombey, et d'Éléonore de Castro.
[3] Bibl. nat., f. fr. 10752, fol. 834.
[4] Bibl. nat., f. fr. 10752, fol. 885.
[5] Arch. nat., coll. Simancas, K. 1518, n° 15.

réputation et toujours sous la dépendance absolue des deux Camara. Dès que don Luys de Torrès reparut à Madrid, Fourquevaux s'enquit du résultat de sa mission ; Torrès lui déclara que les conseillers du roi le trouvaient trop délicat pour se marier et attendaient de voir la tournure que prenaient les affaires de France, avant de poursuivre cette négociation. Philippe II prétendait n'avoir pas reçu d'autre communication ; mais son favori, le prince Evoli, assura l'ambassadeur que ces retards ne devaient être attribués qu'à l'influence des deux Théatins, que l'on songeait du reste à écarter du jeune monarque, et que son maître était toujours favorable à ce projet. Fourquevaux transmit ces renseignements à Catherine, lui disant qu'à Lisbonne tout le monde voulait sa fille et que ce qu'on lui avait rapporté au sujet du roi « n'est pas véritable : il est blond « comme fil d'or, sain et robuste [1]. » En ce qui concernait l'envoyé pontifical, il dut bientôt avouer que la reine mère avait eu raison de se méfier de lui, car sa réponse prouvait bien que les largesses de Philippe II l'avaient complètement gagné aux vues de ce prince : « J'estimois don Loys de Torres homme de bien « devant que l'abbaye luy fut donnée et lui avoir promis le cha- « peau ; car il me tenoit le langage d'un bon serviteur du pape. « Toutefois, après qu'on lui a donné ledict os à ronger, comme « à un mastin affamé, il s'est tout changé » (9 novembre).

VII.

Dès ce moment, l'échec de cette combinaison ne faisait doute pour personne, et cette perspective aurait pu troubler les réjouissances qui accompagnèrent le mariage de Charles IX, célébré en grande pompe à Mézières (16 novembre) [2], si la reine mère ne s'était déjà retournée du côté des huguenots. Elle insista pour attirer près d'elle Jeanne d'Albret et son fils, leur assurant qu'ils y auraient honneur et faveur et bon traitement qu'ils sauraient désirer. La madrée Béarnaise résistait à ces avances, se plaignant de la mauvaise exécution de l'Édit, dont la publication n'avait pas satisfait ses partisans, et particulière-

[1] Bibl. nat., f. fr. 10752, fol. 872.
[2] Bibl. nat., f. fr. 10752, fol. 908. Élisabeth avait d'abord été épousée par procuration à Spire, devant la diète d'Allemagne, le 21 octobre précédent.

ment, disait-elle, du traitement « que mon filz et moy recevons « tant pour mes villes qui ne sont pas encore rendues, que luy « en l'autorité de son gouvernement [1] pour le service de Sa Ma- « jesté, et pour sa compagnie et pour son frère bastard, ce qui « nous fait plus de mal, parce que toutes ces défaveurs se font « mesme contre l'édict, ou pour préférer à nous quelque ma- « nière de gens si esloignés de nostre repos et du service que « nous et les nostres vous ont faict que ceste défaveur apporte « avecques soy une double honte » (3 janvier 1571) [2]. Bien qu'il fût, disait-on, une des clauses secrètes du dernier traité, le mariage de son fils avec Marguerite de Valois répugnait à son intransigeance sectaire et elle ne montrait aucun empressement à voir entamer ces négociations. Les circonstances devaient pourtant l'y amener, en faisant perdre à la cour toute illusion au sujet de l'alliance portugaise et en entraînant ainsi Charles IX à rendre publique la nouvelle combinaison. Le cardinal de Rambouillet et le nonce prévinrent en effet ce prince « que « nostre Sainct-Père ne s'est pas moins trouvé trompé en l'espé- « rance qu'il avait prise de pouvoir traicter ce mariage (celui « de don Sébastien), et en venir à bout au retour de don Loys « de Torrès, que Sa Majesté l'a esté de l'asseurence qu'il avoit « prinse sur la promesse qui luy en avoit esté faicte si expresse ; « lequel de Torrès a bien sceu, tant en son voyage que depuis « son retour à Rome, servir le Roy catholique aux despens du « service du Roy. » A cette nouvelle, la résolution du monarque fut promptement arrêtée, afin de prouver que sa sœur n'était « si mal nourrie et de si petite maison qu'elle demeure sans « parti et sans être recherchée et demandée de plusieurs bons « endroicts. » Il défendit donc à Fourquevaux de parler désormais « de ce mariage au Roy catholique ne à autre de par dellà, « sinon comme de chose à quoy Sa Majesté ne pense aucune- « ment; mais de marier bientost Madame sa sœur en tel lieu qu'il « en recevra plaisir, contentement et service et dont le mari se « sentira grandement honnoré et obligé à Sa Majesté » (7 fé-

[1] Bien qu'il fût de nom gouverneur de Guyenne depuis la mort de son père (17 novembre 1562), Henri de Navarre avait toujours inutilement réclamé dans cette province le pouvoir effectif partagé, depuis 1568, entre Henri de Foix-Candalle et Monluc. Celui-ci était particulièrement odieux à Jeanne. qui le vise à la fin de cette réclamation.

[2] *Lettres de Catherine de Médicis*, t. IV, p. 23, note.

vrier) [1]. Malgré le déplaisir qu'il éprouvait en ce moment, Charles IX évitait de désigner clairement le candidat de son choix, mais Catherine fit signifier sans ambages à son gendre que, sur sa réponse qui ne laissait plus d'espérance, « le Roy « voyant que le mariage que la royne de Navarre len requeroyt « de sa seur aveques son fils luy aportoit comodités à ses « afayres, lui ha accordé sa diste seur pour ayposer son fils, le « prinse de Navarre, cet que j'é trové bon, puisqu'elle ayst en « lieu qu'ele sert au Roy mon fils et à cet royaume, de quoi j'é « voleu advertir Vostre Majesté » (février 1571) [2].

La reine mère, donnant à sa politique une orientation nouvelle, inclinait alors vers les alliances protestantes; elle faisait négocier le mariage du duc d'Anjou avec la reine Élisabeth Tudor, qui avait accueilli favorablement les premières ouvertures de ce projet [3]. Celui qu'on s'obstinait à appeler, malgré son apostasie, le cardinal de Châtillon, travaillait énergiquement à le faire aboutir, dans l'espoir d'unir contre l'Espagne catholique les forces de l'Angleterre et de la France. Il est vrai que Charles IX avait jusqu'alors résisté à toutes les sollicitations; il reprochait à son beau-frère d'avoir si mal reconnu la bonne volonté dont il avait fait preuve à son égard, en empêchant les huguenots français de porter secours aux gueux des Pays-Bas [4], et il démentait hautement l'intention qu'on lui prêtait de déclarer la guerre à Philippe II : « C'est chose faulsement trouvée, « disait-il, et à laquelle je n'ai point pensé » (2 mai) [5]. Or, les nouvelles combinaisons matrimoniales de la reine mère devaient être pour elle la source de vives sollicitudes. Comme le duc d'Anjou se refusait à épouser Élisabeth, Catherine eut secrètement recours à l'évêque de Dax, François de Noailles [6], lui de-

[1] Bibl. nat., f. fr. 10752, fol. 953.
[2] Arch. nat., coll. Simancas, K. 1535, n° 54.
[3] *Corresp. diplom. de La Mothe-Fénelon*, t. III, p. 419.
[4] Bibl. nat., f. fr. 10752, fol. 1009.
[5] Bibl. nat., f. fr. 10752, fol. 1062.
[6] Ce prélat, l'un des diplomates les plus remarquables de cette période, pouvait se dire, comme la plupart des personnages contemporains, « homme politique plutôt que religieux. » Elevé dans la maison des Coligny, auxquels il demeura toujours fidèle, il fut l'un des évêques accusés d'être passés au protestantisme et l'un des inspirateurs de la politique de perpétuelles concessions aux huguenots. — Voir Degert, *Procès de huit évêques français suspects de calvinisme*, dans *Revue des questions historiques*, t. LXXVI, 1904, p. 61 et suiv.

mandant d'user de l'influence qu'il avait toujours exercée sur le jeune prince pour « l'y aulter le scrupul de sa consiense, ayant « l'exersise de nostre religion et lui dire le bien qu'il pouré « fayre pour la religion » (2 août) [1]. Elle apprit alors que pour contrecarrer ses desseins, les huguenots français, d'accord avec leurs coreligionnaires d'outre-Manche, mettaient en avant le mariage d'Élisabeth avec le prince de Navarre [2]. Pour couper court à cette intrigue, Charles IX fit annoncer par La Mothe-Fénelon que l'union de Henri et de sa sœur Marguerite était chose absolument arrêtée [3].

Cette divulgation souleva autour de lui des difficultés inattendues. La reine de Navarre se montrait froissée de ce qu'après la conclusion de la paix, il avait appelé Coligny à la cour, alors qu'il n'avait pas encore songé à l'y mander elle-même, et ne lui avait fait parler de ses projets à l'égard de son fils et de Marguerite « que par tierse personne. » Afin de calmer sa susceptibilité, Catherine engagea Charles IX à envoyer vers la terrible Béarnaise le maréchal de Cossé « pour la prier de vous venir « trover à Bloys au commensement de septanbre et nous amener son fils pour l'anvie que avés de lé voyr tous deus et luy « fayr conestre cet que volés fayre pour son fils et pour aylle » (août 1571) [4]. Elle ne se contenta pas de faire expédier cet émissaire, elle écrivit elle-même à Jeanne, lui mandant qu'elle voulait la voir ainsi que ses enfants et que ce « n'est pas pour mal « faire. » Cette observation assez malencontreuse lui attire l'arrogante réponse qui suit : « Pardonnez-moy, si, lisant ces lettres, « j'ai eu envie de rire; car vous me voulez asseurer d'une peur « que je n'ay jamais eue, et ne pensay jamais, comme on dit, « que vous mangissiez les petits enfants. » Ses services passés, présents et à venir ont dû la faire connaître; la cause de la religion garantie, elle ne désire qu'une chose, c'est « de voir le « Roy obéi en ses edictz et son royaume paisible » (7 août) [5]. Au lieu donc de se rendre à la cour, Jeanne, croyant le moment venu d'assurer le triomphe définitif du protestantisme dans ses

[1] *Lettres de Catherine de Médicis*, t. IV, p. 62.
[2] *Mém. de la Huguerie*, t. Ier, p. 36.
[3] *Corresp. diplom. de La Mothe-Fénelon*, t. VII, p. 53.
[4] Bibl. nat., f. Dupuy, CCXI, fol. 29.
[5] *Lettres de Catherine de Médicis*, t. IV, p. 65.

États, partit de La Rochelle, gagna Langon (1er septembre), pour faire un tour en Béarn, et ayant fait un voyage aux Eaux-Chaudes pour sa santé [1], elle revint à Pau où elle tint le Synode, afin de compléter dans cette assemblée la spoliation des catholiques en leur enlevant tous les biens provenant des fondations pieuses pour les attribuer aux ministres calvinistes, « aux « escoles et subventions des povres [2]. » Tandis qu'elle s'attardait à poursuivre son œuvre de persécution, son obstination sectaire entravait les négociations engagées avec la cour de France ; l'ambassadeur anglais, Walsingham, constatait que le seul obstacle au mariage « de Madame Marguerite et du prince de « Navarre, c'est la religion [3]; » malgré la bonne volonté de Charles IX et de son entourage, cette affaire n'avance pas à proportion des préparatifs « que la reine mère fait à Paris, car « déjà elle a fait provision de joyaux et habits de noces » [4] (16 septembre).

En imposant à sa fille une alliance que réprouvaient tous les catholiques, Catherine prétendait travailler au bien de la religion, au repos du royaume et même à la conversion des principaux chefs huguenots, dont la faveur croissait chaque jour dans le conseil royal. Elle manda donc au nouvel ambassadeur à Rome, de Férals, d'annoncer au pape, de la part du roi, « la ré- « solution qu'il a prise du mariage de ma fille avec le prince de « Navarre. » Il ne s'agissait pas de solliciter les conseils du chef de la catholicité dans une affaire aussi grave, mais bien de lui signifier une décision prise d'avance et d'une manière irrévocable. Toutefois, « ne voulant décliner aucune règle et discipline « de nostre mère Saincte-Église, » la Reine enjoignait à son représentant de solliciter « la dispense qui est nécessaire à madicte « fille et audict prince à cause de leur consanguinité, dont je « pense bien que Sadicte Sainteté voudra faire pour le commen- « cement quelque difficulté, à cause, comme vous scavez, de la « différente religion dudict prince. » Et pour essayer de faire disparaître un obstacle dont elle connaissait l'importance et qu'elle prévoyait à bon droit devoir surgir, si le pape refusait

[1] Bordenave, *Hist. de Béarn*, p. 319.
[2] Bordenave, *op. cit.*, p. 322.
[3] *Calendar of State papers*, 1571, fol. 535 [Lettre à Cecil].
[4] *Mém. de Walsingham*, p. 155 (Amsterdam, 1710).

d'accorder une dispense publique, Catherine déclarait se contenter d'une dispense qu'elle promettait de tenir secrète (7 octobre) [1], sans réfléchir au scandale que produirait, parmi les catholiques, un mariage contracté dans de telles conditions. Mais elle n'avait pas prévu, en donnant de pareils ordres, la résistance qu'elle devait éprouver de la part de Jeanne d'Albret; aussi, à peine cette dépêche expédiée, dut-elle la révoquer parce que « la roine de Navarre n'estant encore venue devant le « Roy et oye sur le faict du mariage on pouvoit prendre autre « chemin, comme il advint; car elle fut ores ung temps sans « vouloir approuver ledict mariage jusques à ceste extrémité « qu'on la menaça de faire déclarer son fils illégitime, à cause « du mariage qui avoit esté contracté entre elle et le duc de « Clèves, enfin elle déclara qu'elle n'en espéroit que tout mal« heur, comme il est advenu [2]. »

VIII.

De gré ou de force, Jeanne d'Albret s'était donc soumise et après avoir écarté elle-même le projet de mariage de son fils avec Élisabeth Tudor, elle avait envoyé à Charles IX un représentant pour lui demander d'accorder à ce prince la main de sa sœur, et de réaliser ainsi la promesse faite par Henri II à Antoine de Bourbon. Cette requête fut accueillie favorablement, mais il s'agissait d'obtenir dispense pour la différence de religion entre les deux futurs époux. Pour vaincre sur ce point la répugnance du pape, Charles IX ordonna à Férals [3] de se hâter de faire agir le cardinal de Ferrare, « estant bien à présupposer « que les Espagnols y mettront toutes les traverses qu'ils pour« ront [4]. » De son côté, la reine mère réclamait l'intervention du grand-duc de Toscane, son parent; elle avait dit à son ambassadeur, Petrucci : « Si le Saint-Père ne croit pas pouvoir accorder « la dispense pour cause d'hérésie, que du moins il nous la « concède pour cause de parenté. Si je la demande, si je la « désire, c'est uniquement par acquit de conscience, car il y a

[1] Bibl. nat., f. fr. 3899, fol. 294 v°.
[2] Bibl. nat., f. fr. 3899, fol. 295 v°.
[3] Il n'arriva à son poste que le 15 décembre.
[4] Bibl. nat., f. fr. 3899, fol. 294.

« dans ce royaume deux ou trois archevêques qui en ont l'au-
« torité et la donneront au besoin [1]. » Ce cri de révolte est assez significatif et prouve que la cour était décidée à passer par-dessus tout pour réaliser ce projet. Cosme de Médicis avait répondu à sa cousine que pour obtenir l'agrément de Rome, il faudrait auparávant la conversion de Jeanne d'Albret et de l'amiral de Coligny; mais si la moitié de ce qu'elle possédait et dix ans de vie ne lui eussent pas semblé un trop grand sacrifice pour parvenir à ce résultat, Catherine confessait qu'en ce moment on ne pouvait espérer pareil retour; elle suppliait donc le grand-duc « de reguarder par tous aultres persuasions de obtenir, s'il
« est possible, la dispense; car de penser que à présent, si
« promptement, ils veuillent se soubmettre au Pape, il ne seroit
« pas croyable, et de tirer le mariage en longueur il en advien-
« droit plus de mal que de bien; car rien ne nous peult faire
« espérer l'augmentation entière de nostre religion et le repos
« universel de ce royaulme que le mariage de ma fille et du
« prince de Navarre, qui me semble, quand le Pape aura le
« tout bien considéré, il trouvera qu'il fera un grand service à
« Dieu et à toute la chrestienté de nous bailler cette dispense. »
Dès le premier instant on avait songé à la faire solliciter par l'ambassadeur, mais bien que Jeanne d'Albret eût déjà fait faire la demande par délégation, on avait voulu attendre la décision dernière de cette princesse (8 octobre) [2]. Les démarches du grand-duc furent inutiles, car le pape exigeait autre chose que de vagues promesses, et Catherine répétait avec regret à son cousin que la conversion de l'amiral était plus à désirer qu'à espérer; elle ajoutait : « mès ne fault pour sela leser de l'y en
« fayre fayre ynstance de vostre part, car de la nostre il en-
« treroyt en supeson » (17 octobre) [3].

Le sultan Sélim venait de se rendre maître de l'île de Chypre et menaçait de dévaster d'autres régions. Effrayé des dangers que courait le monde chrétien, saint Pie V résolut de ne rien épargner pour former enfin, entre les rois soumis à son obédience, une ligue capable d'arrêter les progrès de l'Islam. Pour cela, il fallait avant tout briser les projets de mariage avec Henri de

[1] Desjardins : *Négociations diplomatiques avec la Toscane*, t. III, p. 715.
[2] *Lettres de Catherine de Médicis*, t. IV, p. 76.
[3] *Lettres de Catherine de Médicis*, t. IV, p. 77,

Navarre, et renouer les négociations avec don Sébastien; le pape avait donc confié à son neveu, le cardinal Rovello, qu'on appelait le cardinal Alexandrin, la mission de tenter un dernier effort pour vaincre les hésitations du jeune monarque. Il lui adjoignit François de Borgia, ancien gouverneur de Catalogne, devenu le troisième général des Jésuites et qui jouissait d'une très grande autorité à la cour de Philippe II, à cause des services qu'il avait rendus à ce prince avant son entrée en religion. En ce moment, Charles IX venait de transmettre ses instructions à Fourquevaux, auquel, vu la gravité des circonstances, il avait accordé, avec regret, congé de venir le trouver. Afin d'enlever au Souverain Pontife toute illusion sur l'issue de la démarche que faisait alors son neveu, il avait en même temps écrit à Férals : « Le mariage de ma sœur est une résolution que j'ai « prise avec autant de bonnes considérations et de respect que « non seulement j'en espère le repos particulier de mes sujets « et le bien de mon royaume, mais celui de la chrétienté en gé« néral, étant ledit prince jeune et si bien né, qu'il ne sera « malaisé de le ramener au chemin que Sa Sainteté peut dési« rer, comme nous en avons eu l'exemple en feu son père [1]. » Il essayait ainsi d'endormir la vigilance de saint Pie V, en lui faisant concevoir des espérances qu'il n'avait pas lui-même, mais en même temps il montrait combien était définitive la décision qu'il avait prise. Pour mieux prouver qu'elle était irrévocable, en apprenant que les délégués pontificaux s'étaient mis en route, Catherine avait ordonné à Fourquevaux de s'en tenir aux prescriptions du roi et lui avait fait connaître ses propres dispositions « pour le mariage de Portugal, vous advisant d'autant j'ai dé« siré et recherché ledict mariage comme chacun sçait, ayant « faist tout ce qui m'a esté possible pour l'effectuer, je suis déli« bérée de conseiller maintenant le roy, mon sieur et fils, de ne « le rechercher jamais, car l'on a trop dédaigné ce que l'on deb« voit priser » (31 octobre) [2]. Aussi, lorsque le cardinal Alexandrin, passant par Madrid, s'enquit auprès de notre ambassadeur s'il était vrai que le roi accordait la main de sa sœur au prince de Navarre, alors que, muni des pleins pouvoirs du pape, il avait

[1] Bibl. nat., f. fr. 3951, fol. 135.
[2] Bibl. nat., f. fr. 10752, fol. 1245.

lui-même pleine assurance de faire aboutir le mariage de Marguerite avec le roi de Portugal, Fourquevaux ne put que lui communiquer les volontés formelles de la cour de France. Le cardinal n'en poursuivit pas moins son voyage pour accomplir la mission qui lui était confiée et obtint succès complet auprès de don Sébastien.

IX.

Bien qu'elle se fût mise en opposition directe avec les intentions de saint Pie V, la reine mère comptait toujours que, par son intervention, le grand-duc de Toscane parviendrait à lui procurer la dispense nécessaire pour célébrer, en respectant les prescriptions de la religion catholique, le mariage que « nous « cognoissons estre l'entier repos de ce royaulme et pour ceste « occasion, sommes résolus de le faire, et désirons avant scavoir « ce que aurez pu obtenir du Pape, lequel, quand il aura tout « considéré, il cognoistra qu'il fera plus pour nostre service et « celuy de Dieu, en nous l'accordant, que s'il nous refuse » (2 novembre)[1]. Rome persista dans son opposition à une alliance qu'elle n'avait cessé de condamner; sans se préoccuper de cette résistance, Catherine pressait Jeanne d'Albret de venir à la cour pour prendre avec elle les dernières décisions. La reine de Navarre avait d'abord exigé le plein accomplissement de l'édit de pacification et ne voulait pas qu'il fût question de messe au mariage de son fils. Elle revint un peu de ces prétentions exagérées et prêta une oreille plus favorable aux conseils de Biron, qui lui fit entrevoir la possibilité d'amener sa future belle-fille au protestantisme et de faire procéder à la cérémonie par procureur pour éviter à Henri toute participation à une cérémonie catholique; toutefois, pour ne pas être trompée comme tant d'autres qui, venus avant elle à la cour, n'avaient rien obtenu, elle demandait qu'avant tout la ville de Lectoure lui fût rendue; Catherine, faisant droit à sa réclamation, ordonna de retirer de cette place la garnison catholique, montrant ainsi son impatience de faire disparaître tout prétexte de nouveaux retards. Jeanne, encore à Pau et désireuse de s'entourer de ses meilleurs conseillers, fit savoir à Caumont-Laforce que

[1] *Lettres de Catherine de Médicis*, t. IV, p. 79.

dans quinze jours elle serait à Nérac, pour de là se rendre à la cour, où elle voudrait bien qu'il l'accompagnât (6 novembre) [1]. La maladie, le grand âge et surtout un deuil cruel [2] qui frappa sa maison empêchèrent le vieux guerrier d'accéder à ce désir de la reine.

Sur ces entrefaites, après avoir débarrassé don Sébastien des Camara, le cardinal Alexandrin était revenu à Madrid, emportant la promesse du jeune monarque d'épouser Marguerite et l'affirmation qu'il avait toujours désiré cette alliance. Fourquevaux lui répéta qu'il n'était plus temps de renouer cette affaire. Malgré le refus du pape et la réprobation des princes catholiques, Catherine l'avait en effet chargé de répondre à ceux qui lui parleraient du mariage de sa fille, « qu'il ne s'y fera chose qui ne soit à « l'honneur de Dieu pour son service, et du devoir d'un prince « très chrétien; ceux qui le réprouvent maintenant ayant con- « naissance de nostre bonne et syncère intention, non seulement « l'approuveront, mais en désireront l'effect, lequel nous espé- « rons ce sera bien tost » (26 décembre) [3]. Ce qui la rendait si affirmative, c'est que Biron lui avait annoncé le prochain départ de Jeanne, et elle ne doutait pas de venir à bout de sa résistance ; elle faisait donc savoir à la duchesse de Nemours qu'elle attendrait à Amboise « que l'iver soit passé pour commencer le « voyage de Bretagne, lequel ne se rompt pour rien, et en cet « pendent la royne de Navarre s'en vient et achèveront, Dieu « aydent, le mariage et acomoderon nos affaires » (28 décembre) [4]. Dès la seconde audience pontificale, Férals, depuis peu rendu à son poste, avait abordé la question de la dispense et le pape avait répondu qu'il attendait le résultat de l'entrevue de son légat avec Charles IX. Résolu d'essayer à tout prix d'empêcher la réalisation de ce funeste projet, il avait fait partir le cardinal Alexandrin pour la France (2 janvier 1572) et demandé au duc de Savoie d'écrire au roi pour le détourner de ce mariage ; le duc lui répondit « que c'étoit inutile, attendu que « c'étoit chose conclue ; qu'il écriroit néanmoins, ce qu'il a fait;

[1] Bibl. nat., f. Périgord, VI, fol. 10. — *Mém. de Caumont-Laforce*, I, 233 (coll. de M. le marquis de la Grange).
[2] Il venait de perdre son fils et sa fille en quelques jours.
[3] Bibl. nat., f. fr. 10752, fol. 1292.
[4] Bibl. nat., f. fr 3228, fol. 17.

« ce qui détermina le Pape à prescrire au légat Alexan-
« drin de ne faire qu'un court séjour en France [1]. » Jeanne d'Albret avait repris possession de Lectoure, aussitôt que La Valette s'était décidé, « non sans difficulté, » à lui rendre cette place. Sachant la prépondérance des huguenots pleinement établie à la cour, elle laissa son fils comme lieutenant général en Béarn, et prévint Caumont-Laforce qu'elle se décidait à répondre aux invitations de la reine mère en se rendant auprès d'elle. « L'affaire qui m'y mène, lui disait-elle, est d'assés grande im-
« portance pour m'en soucier, je renvois mon fils qui ira faire
« les miennes en besoin : cependant je travailleray pour lui à
« la cour [2]. » Elle fit une courte station à Biron (21 janvier 1572), où le maréchal la « traita à souhet ; » il l'accompagna ensuite jusqu'à Poitiers. Tandis qu'elle s'acheminait vers la cour, le cardinal Alexandrin était déjà arrivé à Blois, où il reçut le plus froid accueil. S'en référant à ce qu'elle avait déjà fait savoir au roi d'Espagne, la reine mère refusa de rien dire de plus « au padre général des jésuites [3]. » Le cardinal ne fut pas plus heureux auprès de Charles IX qui, loin de vouloir renoncer à l'alliance turque pour entrer dans la ligue catholique, lui répondit : « Avant tout je veux pacifier mon royaume [4], » et pour ce qui regardait le mariage de sa sœur : « De l'avis de tout mon conseil j'y suis décidé » (7 février) ; il lui remit pour le pape un mémoire destiné à justifier sa détermination [5]. Le légat repartit donc sans avoir rien obtenu et regrettant d'être passé par la France, où il avait dû assister au triomphe du protestantisme. Comme il sortait de Blois, son carrosse passait à côté de celui de Jeanne d'Albret, que Catherine avait jusqu'alors retenue à Chenonceaux, afin d'éviter un choc entre l'ardente huguenote et le délégué pontifical.

X.

Malgré la volonté de sa mère qui lui avait défendu de sortir du Béarn avant que tout fût définitivement réglé, Henri rôdait

[1] Bibl. nat., f. fr. 1604, fol. 28.
[2] Rochambeau, *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret*, p. 335.
[3] Arch. nat., coll. Simancas, K. 1535, n° 54.
[4] Bibl. nat., f. du Puy, 428, fol. 174.
[5] Bibl. nat., f. du Puy, 523, fol 286.

aux environs de Tartas, lorsqu'une lettre de Jeanne d'Albret, « bien marrie » de ne pouvoir lui « mander une bonne résolution, » vint lui tracer sa ligne de conduite. « Parse que les affai-« res se doivent manier au doit et à l'œil, je vous prie et recom-« mande ne bouger de Bearn, que vous n'ayés une seconde dé-« pêche de moi. » S'il était déjà en chemin, qu'il prenne un prétexte et qu'il retourne sur ses pas ; « c'est mon avis, et de « ceus qui voyent cler aus affaires d'isy. Car l'on ne parlle que « de vous faire venir et haster, mesmes avant la conclusion que « la royne m'a dit deux ou trois foys despendre de vous. » Les deux diplomates, bien dignes de se mesurer ensemble, s'étaient heurtées dès l'abord à la question religieuse et, comme on rendait Jeanne seule responsable de l'intransigeance dont elle faisait preuve, afin de montrer qu'elle agissait en parfait accord avec son fils, elle demandait à Henri de lui mander qu'il la suppliait de se souvenir de tout ce qu'il lui avait dit « et surtout « de sçavoir la voullonté de Madame sur le faict de la religion, et « qu'il n'y a que cella qui vous empêche de vous résoudre, afin « que lui monstrant cella de vostre main elle croye mieulx « vostre voullonté, et cella servira à la bien adverser. Je vous « assure que je suis en grand'peine, car l'on me brave extrême-« ment et j'ay toutes les passiences du monde. » Elle n'avait qu'à se louer des procédés de sa future belle-fille à son égard, et ne cachait pas à son fils ce qu'ils avaient à espérer ou à redouter d'elle : « de la fasçon de quoy elle est, et du jugement « qu'elle a, avecq le crédit vers la royne sa mère et le roy et « messieurs ses frères, si elle embrasse la religion, je puis dire « que nous sommes les plus heureux du monde, et non seulle-« ment nostre mayson, mais tout le royaulme de France aura « part à ceste heur Aussy vu sa prudence et jugement, sy elle « demeure opiniastre en sa religion qu'il ne peult estre y estant « affectionnée, comme l'on dit qu'elle est ; que ce mariaige ne « fust la ruine premièrement de nos amis et de nos pays, et ung « tel suport aux papystes qu'avecq la bonne voullonté que nous « porte la royne mère, nous serons ruinés avec les églises de « France. Parquoy, mon fils, si jamais vous priastes Dieu, je « vous prie que ce soit maintenant ; vous asseurant que je le prie « incessamment, afin qu'il m'assiste en ceste négosiasion, et « que ce mariage ne se fasse en son ire pour nous punir, mais

« en sa miséricorde pour sa gloire et nostre repos. » Elle lui recommandait ensuite d'avoir l'œil ouvert sur des gens qui, sous prétexte d'aller à Saint-Jacques de Compostelle, traversaient le Béarn ; depuis qu'elle les lui avait signalés, il en est passé plus de cinq cents ; et puisqu'il est surveillé et gardé de près, qu'il ait soin d'assister aux prêches et aux prières afin de donner une haute opinion de la fermeté de ses croyances (21 février) [1].

On voit que la lutte était rude entre les deux antagonistes et que toutes les difficultés venaient de la question religieuse. Catherine exigeait que le mariage fût célébré selon les prescriptions du culte catholique ; de plus, qu'une fois sur les terres de son mari, sa fille eût pleine liberté de pratiquer sa religion et la faculté de faire célébrer la messe en sa présence, ce que l'obstinée huguenote ne pouvait se déterminer à lui accorder. Le séjour à la cour lui devint promptement odieux et elle se plaignait à son fils des procédés de la reine mère « qui me traicte à « la fourche, » dénaturant ses paroles et niant tout ce qu'elle-même avait dit. Ne pouvant s'entendre, on leur conseillait de traiter par commissaires, et Jeanne priait Henri de lui envoyer le chancelier de Navarre, Barbier de Francourt; elle avait une patience qui la surprenait elle-même, mais au milieu de ces tracas, elle craignait de tomber malade : « Quant à Madame, je ne « la vis que chez la Royne, lieu malpropre d'où elle ne bouge.... « Elle est belle, bien advisée et de bonne grâce, mais nourrie « en la plus maudite et corrompue compagnie qui fut jamais, « car je n'en vois point qui ne s'en sente.... Je ne vouldrois pas « pour chose au monde que vous y feussiez pour y demeurer. « Voilà pourquoi je désire vous marier et que vous et vostre « femme vous retiriez de corruption; car encore que je la « croiois bien grande, je la vois davantage. Ce ne sont pas les « hommes ici qui prient les femmes, ce sont les femmes qui « prient les hommes. Si vous y estiez, vous n'en eschapperiez

[1] Bibl. nat., f. du Puy, 211, fol. 38, publiée par Rochambeau, *op. cit.*, p 340. Au fond de cette lettre, sa fille Catherine joignit les lignes suivantes à l'adresse de son frère : « J'ay veu Madame que j'ay trové fort belle et euse bien désiré que vous l'eusié vue. Je luy ay bien parlé pour vous qu'elle vous tint en sa bonne grâce, ce qu'ele m'a promis et m'a fait bien bonne chère et m'a donné un bau petit chien que j'éme bien. »

« jamais sans une grande grâce de Dieu. » Elle se sentait complètement isolée dans ce milieu d'inavouables intrigues: les huguenots et même les ministres qui l'entouraient lui étaient devenus suspects, car les uns s'entretenaient avec elle « plus « pour me servir d'espion que pour m'assister; » les autres étaient pour elle « armaphroidites religieux. Je ne puis pas dire « que je suis sans conseil, car chascun m'en donne un et au- « cun ne se ressemble. » Dans son désarroi, elle insistait pour que son fils lui envoyât sans retard son chancelier, car « je « n'ay homme ici qui puisse, ni qui sache faire ce que celuy-cy « fera. Aultrement je quicte tout; car j'ai esté amenée jusqu'ici « soubs promesse que la Royne et moy nous accorderions. Elle « ne faict que se moquer de moy et ne veult rien rabattre de la « messe, de laquelle elle n'a jamais parlé comme elle faict » (8 mars)[1].

Comme on était loin de tomber d'accord, Jeanne mit de Beauvoir, le gouverneur de son fils, au courant de ce qui se passait et lui transmit les ordres les plus précis. Elle lui disait avec une profonde amertume : « De vray, vous avez grande occasion « d'avoir pitié de moy et me plaindre, car jamais je ne fus « menée à la court comme je suis avec desdains. Quant aux « honneurs externes on m'en faict assez encore. » Elle est blessée des procédés peu loyaux dont on usait à son égard, « par « contrefinesse je l'emporteray. Car ce que l'on veult avoir de « bon icy, il le faut avoir par surprise et avant qu'ils y pensent; « et encores ce qu'ils promettent ils ont leur dict et leur « dedict.... Quant à moy, je me fortifie d'heure à aultre par la « grâce de Dieu, et vous asseure que je retiens bien vostre leçon « de ne me mettre en colère, car l'on m'en tente jusqu'au bout. « J'ay la plus belle patience que vous ouistes jamais dire; je « pense bien que l'on me rebutte ainsy pour me faire rappor- « ter à des arbitres. » La négociation faite dans de pareilles conditions se prolongeant, elle réclamait de Francourt, « n'ayant « homme icy qui sache mettre la main à la plume comme luy. » Bien qu'on travaille à faire venir son fils, il ne doit paraître à la cour que « tout ne soit résolu, » même si l'on décidait de faire

[1] *Lettres missives de Henri IV*, t. Ier, p. 32, note 1. — Bibl. nat., f. Saint-Germain-Harlay, vol. 255, pièce 81. Le Laboureur, additions aux *Mém.* de Castelnau, I, 859.

le mariage par procureur. Son retour en Béarn a déjà été expliqué à la reine mère en lui disant que Henri s'étant rencontré avec son cousin, le prince de Condé, le menait visiter ce pays. Catherine voulait bien qu'il s'approchât, « mais je ne suis nullement de cest avis, et plus je vois les choses, plus je crains « qu'il y vienne, si ce n'est pour un bon effect. » Elle est heureuse que son fils donne satisfaction à son gouverneur, « surtout tenez la main qu'il persiste en la piété, car on ne le croit « pas icy, et dict on que l'on s'asseure qu'il ira à la messe, et « que pour luy il n'en fera pas la difficulté que je faicts. » Elle ne croyait pas arriver à une prompte solution, « parce que l'on « a changé tout ce que l'on m'avoit mandé et me veut-on couper « toutes les esperances soubs lesquelles ils m'ont faict venir. « Vous sçavez combien de fois je vous l'ay dict, je m'y attendois « bien.... La Royne m'a presque voulu confirmer ce que Brodeau m'avoit dict de vous, disant que vous luy avez baillé des « espérances pour faire espouser mon fils à la messe par procureur. Je luy dis : Madame, j'ay grand peine [à croire] que « M. de Beauvoir vous ait dict cela, car luy mesme me dict « qu'il vous avoit asseuré que cela ne se pouvoit faire. Elle me « dict : Il m'a donc dict qu'il le vous diroit? — Je crois que non, « Madame, luy dis-je. A la fin, se voyant pressée et que je ne la « croyois pas : Il m'a donc dict quelque chose. — Je croy bien « qu'ouy, Madame, mais c'est quelque chose qui n'approche « point de cela. Elle se prist à rire, car nottez qu'elle ne parle « à moy qu'en badinant.... Elle m'a bien desdict beaucoup de « choses qu'elle avoit dict à M. de Biron et en sa présence « même. Ledict sieur de Biron est à bout de ses finesses, il ne « sçait ce qu'il doit dire : car d'un costé il craint la Royne, de « l'autre, je lui reproche, mais en riant, qu'il m'a trompé; il « lève les espaules et tasche de bailler des excuses pour la « Royne au mieux qu'il peut. »

Il est plus utile que jamais que Francourt vienne, puisque Jeanne n'a personne à qui elle puisse se fier, « car chacun gouverne la Royne à son tour et ne rapportent au butin que ce « qui leur plaist. Tant plus je voids le Roy et sa court, tant « plus je trouve à dire de ce qu'on avoit dict. Je trouve Madame « toute refroidie depuis deux jours.... c'est pitié que de cette « court, je m'y fasche extrêmement.... ce qui me fasche le plus,

« c'est qu'on ne parle que d'avoir mon filz; encores ce soir, la « Royne m'a dict qu'il faut qu'il vienne et que l'on veult avoir « affaire à luy parce qu'il est bien sage.... Je vous diray encore « que s'il me falloit estre encore un mois comme je suis, je « serois malade et ne sçay si je le suis, car je ne me trouve « point à mon ayse. » En terminant cette longue lettre qui peint si bien son état d'âme et celui de son entourage, elle disait à son conseiller : « Je m'esbahis comme je peux porter les tra- « verses que j'ay, car l'on me gratte, l'on me picque, l'on me « flatte, l'on me brave, l'on me veut tirer les vers du nez sans « se laisser aller » (11 mars) [1].

En son absence, de graves événements s'étaient passés en Béarn. Le lieutenant général avait autorisé les syndics de ce pays à réunir les États à Pau (11 février), tandis que lui-même ouvrait à Saint-Palais ceux de Navarre (12 février). Les catholiques béarnais, qui ne se résignaient pas à courber la tête sous le joug tyrannique de la reine, une fois de plus réclamèrent la liberté de conscience. Ils écartèrent de la présidence l'apostat Arnaud de Foix, seul membre du clergé présent à cette assemblée, déclarant qu'ils n'ont approuvé ni n'approuvent aucun acte, aucune opinion dudit abbé de Lucq et nommèrent à sa place le baron de Miossens. Dès la première séance, les syndics généraux attirèrent l'attention des États sur les ordonnances « grandement funestes et préjudiciables aux fors, coutumes, « privilèges et libertés des habitants dudit pays, à la publica- « tion desquelles eux, comme syndics, s'étaient opposés, » et que, malgré leur résistance, Jeanne avait fait promulguer depuis la dernière assemblée. Elles furent lues et discutées sur-le-champ (28 février), et toujours pleins de respect pour leur souveraine, les Béarnais nommèrent des députés pour « aller con- « sulter la reine [2]. » A la suite de ces incidents, Jeanne d'Albret faisait remarquer à M. de Beauvoir combien sa présence et celle du jeune prince étaient nécessaires dans ces régions, « vous priant que mon fils s'en approche et tienne toujours la main que ce que j'ay faict tienne [3], » se montrait aussi irréductible parmi les siens qu'à la cour de Charles IX. Elle

[1] Bibl. nat., f. fr. 2748, fol. 119. — Rochambeau, *op. cit.*, p. 343-353.
[2] Arch. des Basses-Pyrénées, C. 692, fol. 306 r°.
[3] Bibl. nat., f. fr. 2748, fol. 119. — Rochambeau, *op. cit.*, p. 347.

profita d'un moment d'entretien particulier avec Marguerite pour essayer de l'amener à changer de religion, et la réponse qu'elle reçut lui fit regretter d'avoir entrepris ce voyage. L'ambition la retint, les négociations se poursuivirent et le contrat fut signé (4 avril). Jeanne en donna immédiatement avis à sa coreligionnaire Elisabeth Tudor ; elle s'excusa de ne lui avoir « plus tôt faict savoir ce que j'etoys venu negosier en ceste « court pour en estre l'incertitude si grande non par default de « la bonne volonté des prinsypaus et menées des esprits turbu- « lans, ennemys du repos public et du leur mesme, s'ilz le pou- « voyent bien considérer, neanmoins tous ces fascheus obs- « tacles, Dieu, par sa bonté, qui a toujours ung soing particulier « de ceus qui s'apuient sur sa sage providence, m'a regardé de « son œil paternel et separé de ce brouail de difficultés et enfin, « madame, a disposé les cœurs d'un costé et d'autre pour « prandre une resolution indisoluble du mariage de Madame « avec mon filz, ce qui fut faict hier où comme le Diable avoit « plusieurs esprits de division pour l'empescher, depuis que j'ai « esté arrivée, Dieu opposant sa bonté à leur malise s'est servy « de ceus de douceur et amateurs d'union et de repos pour « l'accomplir. » Elle remerciait Elisabeth du concours que ses ambassadeurs n'avaient cessé de lui donner et, en retour, l'assurait qu'elle faisait « tous les jours prière à Dieu de vous donner « ung mary duquel vous puissiez pour vostre particulier et le « public de vostre royaulme recevoir toutes les benedictions « que Dieu promet aus siens » (5 avril) [1].

La diplomate ayant achevé son œuvre, la mère reprit tous ses droits et Jeanne se préoccupa de l'impression que son fils, élevé un peu rustiquement, produirait à la cour. Il ne nous déplait pas de voir la rude princesse [2], « n'ayant de femme que le sexe, » recommander à Henri de s'y prendre mieux que son cousin le prince de Condé pour faire la conquête de l'incomparable beauté qui l'avait séduite elle-même. « Je vous prie, lui disait-elle, « reguarder à trois choses : d'accommoder votre grasse, de par- « ler hardiement et mesme en lieux où vous seriez appelé à « part; car notez que vous imprimerez à vostre arrivée l'opinion

[1] Bibl. nat., coll. Bréquigny, XCV, fol. 4. — Rochambeau, *op. cit.*, p. 354.
[2] D'Aubigné, *Hist. univ.*, t II, liv. I, ch. II.

« que l'on aura de vous sy après; accoustumés vos cheveus à « se relever, mays non à la mode de Nérac; qu'il y ait des « pans; je vous recommande la dernière [mode] comme celle que « j'ay le plus à ma fantaizie.» Elle le prémunit ensuite contre les pièges qui devaient lui être tendus : « C'est que vous vous pro- « posés tous les allecbemens que l'on vous pourra donner pour « vous debaucher soit en vostre vie, soit en vostre religion et « vous establir contre cella une constance invinsible, car je say « que c'est leur but, ils ne le cellent pas [1]. »

XI.

Le contrat signé (11 avril), Fourquevaux, qui avait obtenu son rappel, et s'était mis en marche, mandait de Dax à la reine mère que ses fidèles serviteurs s'en réjouissaient, « faisant « compte que Vos Majestés auront préféré ce parti à celui de « Portugal pour aucuns grands avantages qu'elles y auront con- « nus et devront prier Dieu qu'il le fasse succéder à votre con- « tentement. Ce propos se disoit assez à Madrid devant mon « partement; mais peu de personnes vouloient y croire et alle- « guoient que pour une seule raison, il y en a dix mille en fa- « veur dudit Portugal. » Ces raisons, il promettait de les dire, bien qu'il fût alors trop tard pour les faire valoir [2]. Son successeur à Madrid, Vivonne de Saint-Goard, fut fixé sur l'impression produite à la cour d'Espagne par cette détermination, dès le lendemain de son arrivée, puisqu'il transmettait à Catherine les détails d'une conversation qu'il avait eue à ce sujet avec Cayes, secrétaire d'État de Philippe II. Ce personnage le blâmait donc « infiniment et se atachant bien fort à la roine de Navarre, se « ebeissait comment une si sage princesse » que la reine mère n'avait pas préféré pour sa fille « un roy tel que estoyt seluy « de Portugal, que non pas seluy dont il n'avoit nulle compa- « raison, et de plus tous les soubsons que tel bien et honneur « ne luy donnast moyen à l'avenir de faire pis que jusques à « sete heure il n'avoit faict. » L'ambassadeur lui opposa la réponse dilatoire du roi d'Espagne affirmant que son neveu ne

[1] Bibl. nat., f. du Puy, 211, fol. 41. — Rochambeau, *op. cit.*, p. 343.
[2] Bibl. nat., f. fr. 16104, fol. 12.

pouvait se marier de dix ans, « chose qui se debvoit tenir pour « ridicule, vu l'âge de Son Altesse et beaulté. » Cayes, surpris d'une telle parole, voulut d'abord protester et déclara que son maître ne l'avait jamais chargé de telle mission ; mais il dut bien s'incliner lorsque l'ambassadeur lui certifia que Catherine elle-même lui avait donné connaissance de ce propos. Pour ne pas s'avouer vaincu, l'Espagnol fit observer qu'à défaut de don Sébastien on pouvait choisir dans la nombreuse lignée de l'Empereur un époux pour cette princesse, car il ne se résignait pas encore à admettre que la reine consentît à donner sa fille au prince de Navarre. Saint-Goard répliqua « que Son Altesse es- « toit telle et de telle maison que elle ne rechercheroit jamais « les maris ; il croyoit aussi recevoir bientôt nouvelles que elle « seroit mariée et que je m'assurois, si s'estoit à monsieur le « prinse de Navarre, comme je croyois, que avent que ce fust « longtemps l'on perdroit cette mauvaise opinion que je voyois « que desa l'on avoit de luy, parce qu'il estoit né à toutes bon- « nes choses » (13 avril) [1].

Si l'appréhension d'un événement que l'on regardait comme un triomphe pour les huguenots français avait soulevé une vive protestation dans toutes les cours catholiques, on peut juger par ce qu'on disait en Espagne de l'émoi que produisit sa réalisation ; mais Catherine ne se laissa pas ébranler par les observations qui lui furent transmises et elle annonça à la reine d'Angleterre que « Dieu continuant de plus en plus ses grâces et « bénédictions en ce royaulme y a apporté la confirmation et « ratification du repos par le mariage conclu et arresté » de sa fille Marguerite et de Henri de Navarre, « dont nous attendons « aussi un commun bien et universel » (24 avril) [2]. Jeanne appela son fils auprès d'elle; mais Henri, tombé malade à Pau, ne put partir en ce moment pour Paris (27 avril) [3]. Restait à résoudre la difficulté avec Rome ; la mort de saint Pie V (1er mai), demeuré inébranlable dans son refus de la dispense, semblait devoir favoriser les projets de la cour, car son successeur Grégoire XIII (13 mai) vivait en grande intimité avec Férals, notre ambassadeur, qui, dès la première audience, lui présenta sa requête. Le

[1] Bibl. nat., f. fr. 16104, fol. 22.
[2] *Lettres de Catherine de Médicis*, t. IV, p. 98
[3] *Arch. histor. de la Gironde*, t. XIV, p. 56.

pape répondit : « Tous les décrets de l'Église sont contraires à « ce que vous demandez. » L'ambassadeur insista : « Il est des « considérations d'intérêt public qui sont au-dessus de tous les « décrets et de toutes les lois; il y a des cas de force majeure, « des nécessités qui s'imposent dans l'intérêt du repos de tout « un royaume. » Il supplia le pape d'y avoir égard, car si la requête qu'il lui présentait était la plus grande marque de la soumission et de l'obéissance de son maître, un refus le livrerait aux appréciations malveillantes des autres princes, et pourrait changer ses sentiments [1]. Le pape demanda à une seconde audience si la requête était présentée au nom de Henri de Navarre; et Férals, excusant ce prince sur son jeune âge, dit qu'il parlait au nom du roi de France et de sa mère, mais le mariage de Henri « devant se faire catholiquement, » Leurs Majestés concevaient un grand espoir de son retour à notre sainte religion. Grégoire XIII ne se laissa pas convaincre et dit qu'il ne pouvait actuellement s'occuper d'une affaire aussi grave [2]. Il était facile de constater ses bonnes dispositions, surtout lorsque, sur de nouvelles instances, il ajoutait quelques jours plus tard : « La « résolution que j'ai à prendre mérite un sérieux examen; mon « intention est d'accorder la dispense, si toutefois mon pouvoir « va jusque-là [3]. »

Sans se préoccuper de cette résistance et bien que déjà souffrante, Jeanne d'Albret se rendit à Paris pour y hâter les préparatifs de la cérémonie (15 mai) [4]. Elle y fut reçue avec de si « grandes marques de joie, que depuis longtemps on n'avait vu « en France un événement plus agréable [5]. » Au lieu d'aller au Louvre, elle descendit chez l'évêque apostat de Chartres, Jean Guillart, « afin, mandait-elle à son fils, que vous et votre femme « vous vous retiriez de cette corruption [6]. » Parti enfin de Pau (28 mai), ce prince voyageait fort lentement pour rejoindre sa mère. Condé et les principaux chefs du parti se trouvaient déjà près d'elle, et tous ne songeaient qu'à la réjouissance, lorsque

[1] Bibl. nat., f. fr. 16140, fol. 102.
[2] Bibl. nat., f. fr. 16140, fol. 123.
[3] Bibl. nat , f. fr. 16140, fol. 263.
[4] Archives des Basses-Pyrénées, B. 2172.
[5] Davila : *Historia delle guerre civili de Francia*, liv. V, p. 405 (Venezia. 1642, in-4).
[6] S. Prosper : *Hist. de France*, t. II, p. 367.

Jeanne, prise de la fièvre, s'alita (4 juin); le mal empira rapidement, et le cinquième jour la reine de Navarre expirait, succombant, non pas au poison, comme l'ont dit beaucoup d'auteurs et de romanciers, mais bien aux fatigues de la guerre et à un abcès que l'autopsie fit découvrir au côté gauche de son corps (9 juin). En apprenant cette nouvelle, le pape dit à Férals : « Cette « mort décidera peut-être votre maître à prendre une autre ré- « solution. Le roi de Navarre est si jeune, il pourra à cette heure « se réduire et requérir lui-même la dispense. » Les espérances du pontife ne se réalisèrent pas, car cette mort ne modifia en rien les dispositions prises jusqu'à ce jour ; aussi Philippe II transmit cet ordre à l'ambassadeur Juan Cuniga, qui avait remplacé Alava : « Si l'on ne vous invite pas au mariage, ne vous « en occupez pas. Si l'on vous invite, acceptez, mais quelques « jours auparavant, feignez d'être indisposé ; d'aucune façon il « ne convient que vous assistiez à ce mariage » (20 juin) [1].

En envoyant féliciter Grégoire XIII de son avènement au trône pontifical, Catherine l'assura que le désir de son fils était de compléter l'œuvre de pacification si heureusement commencée à l'intérieur du royaume ; or, la tranquillité serait assurée par le mariage du roi de Navarre. Sa mère étant morte, disait-elle au pontife, « et pour aystre nous tous très hobeissants en- « fans de l'eglise, et volant le roy mon fils et moy porter toutes « nos vies et tous mes aultres enfans l'aubeissance et respect « que prinses chrétiens douvet ha Vostre Sainteté et au Sainct- « Siège apostolic nous l'avons tous voleu par la presente suplier, « ynsin que par l'ambassadeur et messieurs les cardinaulx de « Lorayne, de Ferrare et d'Est, dejea lui a esté suplié, de nous « voulouir accorder la dispanse de la consanguinité qui est en- « tre ma fille et le dist roy de Navarre, qui n'est que au tier de- « gré, chause qui ayst si hordinayre que nous nous assuron « que Vostre Sainteté nous la doneré » (3 juillet) [2]. Elle ne mentionnait même pas cette disparité de culte, qui constituait une telle difficulté que les cardinaux dont elle avait demandé l'intervention n'avaient pas réussi à vaincre la résistance du pape. Charles IX se plaignait à son ambassadeur d'être ainsi mis « en

[1] Arch. nat., coll. Simancas, K. 1529, n° 92

[2] *Lettres de Catherine de Médicis*, t. IV, p. 107.

« grande peine, car je suis résolu de faire et consommer ledit « mariage aussitôt que mondit frère [de Navarre] sera arrivé, « pour plusieurs considérations qui importent grandement au « repos de mon royaume [1]. »

XII.

Ce n'était pas une vaine menace que prononçait le roi de France, alors sous l'entière domination de Coligny, qui s'était rendu maître de son esprit au point de le décider à déclarer la guerre à l'Espagne, pour soutenir la révolte des Gueux dans les Pays-Bas. Le roi de Navarre fit son entrée à Paris, suivi d'un brillant cortège de gentilshommes huguenots (25 juillet) [2]. La faveur dont ceux-ci jouissaient à la cour n'était guère propre à lever les scrupules qui retenaient Grégoire XIII; le cardinal de Lorraine avouait son échec auprès de lui : « De l'avis du Sacré « Collège, le pape exigeait avant tout que le roi de Navarre fit « une profession de foi catholique entre les mains de son en- « voyé extraordinaire, l'evêque Salviati, auquel il enverrait « pouvoir d'accorder la dispense dès qu'elle serait demandée [3]. » Il s'excusait de cet insuccès auprès de la reine mère, la suppliant de croire « qu'il n'y a en ce mauvais office ni menée de « personne qu'y empêche, et que la difficulté est seule du fait. « Si vous ne me donnez quelque moyen du côté du roi de Na- « varre, nous n'en viendrons jamais à bout [4]. » Malgré ces observations si justes, Charles IX lui déclara que cette attitude du pape le surprenait, et qu'il envoyait de nouveaux ordres à son ambassadeur, « voulant bien vous avertir qu'après avoir tiré « réponse de Sa Sainteté, favorable ou non, j'ai résolu de pas- « ser outre audit mariage » (19 juillet) [5]. Le cardinal répondit de nouveau à Catherine : « La difficulté n'est nullement dans la « consanguinité, mais dans la religion. Si vous ne donnez quel- « ques bons effects et quelques moyens du costé du roi de Na- « varre, nous n'en viendrons jamais à bout. J'y fais tel devoir et

[1] Bibl. nat., f. fr. 16140, fol. 265.
[2] Cf. *Calendar of State papers* (1571-1572), p. 147.
[3] Bibl. nat., f. du Puy, LXXX, fol. 200.
[4] Bibl. nat., f. fr. 16139, fol. 494.
[5] Bibl. nat., f. du Puy, CLXXXVI, fol. 200.

« feray jusqu'au bout; mais les choses impossibles, il n'y a que « Dieu qui les puisse » (28 juillet) [1]. Pour en finir, le roi envoya Chauvigny, l'un de ses chambellans, avec mission de faire connaitre au souverain pontife les bonnes espérances qu'on avait en France « de veoir bientost le roy de Navarre reduict et prest « à satisfaire à toutes les concessions que Sa Sainteté désire. » En accompagnant près de Grégoire XIII le délégué de son maître, l'ambassadeur fit ressortir que ce mariage devait assurer le repos et la tranquillité du royaume, « aussi qu'estans les choses « aussi advancées, comme elles sont maintenant, elles ne se « pourroient en quelque sorte que ce soit reculer ou différer « sans ung grand murmure et préjudice aux affaires de Vostre « Majesté, qui ne lairoit pour cela de passer oultre à l'exécution « d'une si heureuse alliance. » Le cardinal de Lorraine plaida si chaleureusement la cause que le pape fut ébranlé; l'ambassadeur annonça donc à Charles IX que pleine satisfaction lui serait donnée, « que l'entière résolution et concession n'en peult « plus guères demourer à vous faire sçavoir, comme je feray « par ledict Chauvigny qui l'emportera dans peu de jours » (10 août) [2].

Cette nouvelle rassurante arrivait tardivement, car les protestants laissaient percer leur impatience de répondre à l'appel de leurs coreligionnaires. L'ambassadeur vénitien écrivait alors : « Trois mille huguenots sont de nouveau rassemblés à la frontière pour tenter d'aller secourir Mons. C'est ce qui a engagé « le roi de Navarre à demander que ses noces soient faites, afin « que les gentilshommes en grand nombre qui sont venus pour « y assister puissent aller se joindre à cette entreprise. Aussi, « sans attendre la dispense, dans six jours se fera le mariage » (13 août) [3]. On avait en effet résolu de passer outre et de fixer le lundi 18 août pour cette cérémonie. Charles IX, furieux de la résistance qu'il rencontrait à Rome, aurait menacé le nonce de « prendre Margot par la main et de la conduire au « prêche [4]. » Sans arriver à cette révolte publique, Catherine, au nom du roi, ordonna à Mandelot, lieutenant général au gou-

[1] Bibl. nat., f. fr. 16139, fol. 483.
[2] Bibl. nat., f. fr. 16040, fol. 166.
[3] *La Strage de San Bartholomeo* (Venezia, 1870). Appendices, p. 113.
[4] *Mémoires de l'Estoile.*

vernement du Lyonnais [1], « de ne laisser passer aucun courrier « venant de Rome en ça, soit qu'il soit depesché vers ledict sei- « gneur ou aultre quelque ce soit, que lundi ne soit passé, et « faictes le semblant de tous les aultres courriers qui viendront « d'Ytalie, faisant retarder et les ungs et les aultres jusques à « lundy passé, prenant bien garde qu'ils ne puissent [aller] « jusques à la première poste secrettement et de là prendre la « poste pour s'en venir par deçà » (14 août) [2].

Après avoir ainsi intercepté toute communication avec Rome, la reine mère s'employa à circonvenir le faible cardinal de Bourbon [3], pour le déterminer à donner la bénédiction nuptiale à son neveu. Elle feignit d'avoir reçu du cardinal de Lorraine des lettres annonçant que les dispenses étaient accordées [4], et qu'elles arriveraient par le prochain courrier. « Ils l'ont trompé, « mandait à Philippe II Juan de Cuniga, par une lettre qu'ils ont « fait semblant de recevoir [5]. » Le cardinal de Bourbon, qui venait de renouveler en faveur du roi de Navarre sa renonciation formelle aux biens patrimoniaux [6], et spécialement à la baronnie de Chasteau-Neuf (Côte-d'Or) [7], se laissa facilement convaincre, et sur cette affirmation royale, bien que le bref pontifical ne lui fût pas présenté, célébra sous le porche de Notre-Dame ce simulacre de mariage, tandis que Coligny et les chefs huguenots regardaient avec rage dans l'intérieur de la basilique les drapeaux de Moncontour, qu'ils se proposaient de remplacer bientôt par

[1] Il fut appelé à exercer cette charge, le 17 août 1568, « au lieu du président « de Birague que l'on fait venir par deçà pour s'en servir à quelque chose « d'importance » (Bibl. de l'Arsenal, 6613, fol. 18).

[2] Bibl. nat., f. fr. 2704, fol. 72.

[3] Charles de Bourbon, cinquième fils de Charles, duc de Vendôme, et frère d'Antoine de Bourbon.

[4] Lefortier (*La Saint-Barthélemy et les guerres de religion en France*. Paris, 1879, p. 213, note 1) dit que, pour condescendre aux instances du cardinal de Lorraine, Grégoire XIII avait accordé un bref à ce sujet; mais « les « termes en parurent insuffisants au cardinal de Bourbon et ce fut plus tard « un prétexte de révoquer en doute la validité de ce mariage, mais le roi et « la reine, sans s'arrêter à ces formalités et satisfaits d'avoir obtenu le con- « sentement du pape de quelque maniere qu'il fût exprimé, pressaient la « célébration du mariage, quitte à demander la validation de ce qui était « fait. » Il y a erreur dans cette note, puisque le bref n'était ni accordé ni même définitivement promis.

[5] Arch. nat., coll. Simancas, K. 1530.

[6] *Mem. de l'Estat de France sous Charles neufvieme*, vol. 1, anno 1572, fol. 212 r°.

[7] *Ibid.*, fol. 248 r° et 262 v°.

ceux de Philippe II. A l'exemple de Cuniga, pas un ambassadeur catholique n'assistait à la cérémonie.

Il importait à la cour que Rome n'apprit point par voies indirectes ce qu'on venait de faire à Paris; aussi, le même jour, Charles IX renouvelait à Mandelot cette recommandation : « Ne « laissez passer aucun courrier n'y aultre quel qu'il soit, allant « en Italie dans six jours, à compter de la date de la présente, « sinon en vous faisant apparoir de passeport bien et dûment « expédié, et signé de l'un de nos secrétaires d'État » (18 août) [1]. La reine mère ne voulait pas se laisser devancer ; elle s'était réservé d'annoncer elle-même au pontife la grave résolution qu'elle avait prise et le fit avec son habituelle habileté. Après ce que son fils lui avait exposé par l'intermédiaire de Chavigny, elle ne doutait pas, dit-elle au pape, que « n'auré plus longuement « diféré de comender l'expédition della dispanse.... et veuls « croyre aussi que Vostre Sainteté, conoysant notre droyt in- « tention ne prendré que de bonne part la solannisation dudist « mariage, que nous avons festé pour ne se povoyr plus lon- « guement diférer sans danger de plusieurs ynconvéniens. » C'est ce que l'ambassadeur Férals était chargé de lui expliquer plus longuement : quant à elle, il lui suffit de dire à Sa Sainteté « la fiance qu'il povoyt prendre dehors ce royaume, et « l'aseurance que nous avons que ma fille avec cet que le Roy « mon fils et moy, ferons pour satisfayre à ce que desirons « pour le servise de Dieu et le [roi de Navarre], remettre [en] « vostre volonté et la nostre, le conesant de si bonne volonté « que cela nous asseure aveques le temps satisfayre aux poyns que « Vostre Sainteté nous ha demandé. » Pour ce motif et d'autres raisons que l'ambassadeur développera, on a procédé au mariage, mais la reine espère que, prenant en considération tous ces arguments et examinant l'état du royaume, le pape jugera que cette détermination était nécessaire pour le salut et le repos de la France; il aura donc plus de confiance dans la droiture d'intention des souverains, et plus d'égard aux besoins du moment qu'aux difficultés soulevées par ceux qui veulent arrêter les effets de sa bonne volonté. Aussi Catherine le supplie de nouveau d'accorder la dispense, étant bien persuadé que ce qui a

[1] Bibl. nat., f. fr. 2704, fol. 72.

été fait n'a eu d'autre mobile que le bien et la nécessité du royaume, que son désir et celui du roi est avant tout de lui donner pleine satisfaction, d'accroître et de rétablir dans ses États l'honneur de Dieu et de la sainte Église (19 août) [1].

XIII.

Les huguenots, à l'apogée de leur puissance, attendaient la fin des réjouissances dont le mariage du roi de Navarre était l'occasion, pour franchir la frontière et marcher, avec pleine autorisation de Charles IX, contre les Espagnols, maitres des Pays-Bas. Catherine, supplantée par Coligny dans l'esprit de son fils, n'était pas disposée à se laisser évincer du pouvoir sans essayer de le retenir ; alors éclata le sombre drame de la Saint-Barthélemy, dont elle est condamnée à porter la responsabilité, et dont elle essaya de tirer profit pour vaincre la résistance du pape. L'annonce de ces tristes événements fut portée à Rome par un commandeur de Saint-Antoine, de Jou, à qui Danes, secrétaire de Mandelot, l'avait transmise sans retard, afin « qu'il « allast advertir le pape pour avoir quelque présent ou bienfait « de la mort de tous les chefs de la religion prétendue réfor« mée et de tous les huguenots de France ; » il ajoutait que le roi « avait mandé et commandé à tous ses gouverneurs de se sai« sir de tous iceux huguenots en leurs gouvernements » (2 septembre) [2]. Dans le premier moment, la cour avait mis en avant comme explication de ce massacre une émeute survenue par suite de la rivalité qui régnait entre les maisons de Guise et de Montmorency et que l'on n'avait pu prévenir [3]. Le duc de Guise protesta contre pareille version, et la reine présenta alors ce carnage comme un juste châtiment d'un complot formé par les protestants contre toute la famille royale et heureusement découvert avant son exécution [4]. Aussi le pape témoigna d'abord une grande joie de ce qu'on avait écarté pareil danger ; mais Férals et le cardinal de Lorraine l'engagèrent à attendre, pour

[1] *Lettres de Catherine de Médicis*, IV, 110.
[2] Bibl. nat., f. fr. 16040, fol. 191.
[3] Bibl. nat., f. fr. 15555, fol. 40. — *Mém. de l'Estat de France*, t. Ier, p. 296.
[4] Elle l'annonça aussi à Monluc qui ajoute : « Je say bien ce que j'en ai creu » (*Comment.*, t. III, p. 124).

ordonner des réjouissances publiques, la confirmation officielle de ces récits. Elle lui parvint par un courrier du nonce Salviati et par un délégué de Charles IX, Beauville, neveu de Férals (25 septembre). Sous l'impression de ces récits, dont il ne pouvait suspecter la véracité, au sortir du consistoire où il venait de créer le cardinal des Ursins légat pour la France, Grégoire XIII se rendit avec le Sacré Collège à la chapelle du palais de Saint-Marc, alors son habitation, et fit chanter un *Te Deum*. Le soir, il accorda audience à Beauville, qui lui donna la version officielle de ce qui s'était passé à Paris et le supplia, comme le roi l'en avait chargé, « de vouloir conceder pour le fruict de cette « allegresse que la dispense du roy et de la royne de Navarre « fust datée de quelques jours avant que les nopces ne fussent « faictes, ensemble absolution pour MM. les cardinaux de Bour- « bon et de Rambouillet et pour tous autres évêques qui y « avoient assisté. » Il nous fit pour réponse, dit Ferals, « qu'il y ad- « viseroit et que, à la première audience, il me diroit ce qu'il « vouldroit ou pourroit faire [1]. » En attendant, il ordonna de solennelles actions de grâces, se rendit lui-même en procession à l'église Saint-Louis (8 septembre), et indiqua un Jubilé « afin « d'inviter les fidèles du monde entier à recommander à Dieu « la religion et le roi de France [2], » porte la médaille frappée à cette occasion [3] (11 septembre). Mais la vérité se fit jour et le pape, mieux instruit, condamna sévèrement le massacre ; aussi, ne se pressa-t-il guère d'accorder la dispense qu'on attendait avec tant d'impatience, pour régulariser la situation de ceux qui s'étaient si froidement soustraits aux lois de l'Église. Maurevel, qui avait tiré sur Coligny, étant venu à Rome, Grégoire XIII, apprenant que le cardinal de Lorraine l'avait conduit au Vatican, blâma cette visite, disant : « C'est un assassin [4]. »

Retenus prisonniers à la cour, le roi de Navarre et le prince de Condé assistèrent à la messe le jour de Saint-Michel (27 sep-

[1] Bibl. nat., f. fr. 16040, fol. 296.
[2] Indicto Jubileo christiani orbis populos provocavit ad Galliae religionem et regem supremo numini commendandos.
[3] Bonami : *Numismata pontificum romanorum tempore Martini V usque ad annum 1699, etc.*, t. Ier, p. 336. Le cabinet des médailles en possède un spécimen dont l'exergue porte : *Unogotorum strages*.
[4] Bibl. nat , Cinq Cents Colbert 397, fol. 337.

tembre), ne pouvant guère faire autrement [1]. Aussitôt Catherine, qui, sous le coup de la réprobation universelle, croyait justifier sa conduite en disant : « Certainement je n'ay rien faict, con« seillé, ny permys en rien que ce que l'honneur de Dieu, le « devoir et l'amitié que je porte à mes enffans me commande » (1er octobre) [2], revint à la rescousse. Elle rappela au pape tout ce qu'elle avait fait pour amener les affaires de France en tel état que les bonnes intentions de son entourage sont visibles à toute la chrétienté : ainsi sont convaincus de mensonge ceux qui, poursuivant d'autres desseins que l'honneur de Dieu et le repos de ce royaume, les avaient calomniés. Elle leur pardonne, puisque Sa Sainteté et tous les princes chrétiens ont connu par les actes sa bonne volonté, celle du roi et de ses frères ; elle ne peut que désirer la continuation de cet heureux commencement. C'est ce qui arrive par le bon ordre que le roi y a mis, ayant gagné tous ceux qui jusqu'alors y avaient été opposés, « come avoyt aysté « tous jour nostre bust et l'occasion du mariage de ma fille « avec le roy de Navarre, aspérant que Dieu lui fayroit la grase « de le rapeler par son moyen en son église, cet ce que yl a « fayct et de tèle fason et dévotion que tous bons crestien le « pouvest désirer ; et pour y estre aveques toutes asolution et « net de tout l'ereur qu'il a eu jusques ysi, yl a prié le cardinal « de Borbon, son oncle, envoyer ver Votre Sainteté et le roy « mon fils et son frère et moy de lui escripre pour vous suplier, « come lui mesme fayst de sa main, de la voulouir asouldre et « perdonner tent de l'érésie en quoy il avoyst aysté nourri et « ynstruit, come ausi du mariage qu'il a fayst sans avoyr la dis« panse, come ausi ma fille la suplie lui en donner la dispanse « et la solution, cet que je lui suplie ausi voulouyr fayre et « l'absolvyr et resevoyr pour un des hobeissants fils que Vostre « Sainteté et le Saint Siège puisse avoyr. » Sitôt la réponse du pontife reçue, le roi de Navarre se propose d'envoyer un haut personnage pour lui rendre « l'aubesience que toutte sa « vie est délibéré porter ha Vostre Sainteté et à l'église. » Le prince de Condé et Marie de Clèves, sa femme, réclamaient les mêmes faveurs ; la reine, les voyant si bien soumis à la religion

[1] Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 397, fol. 337.
[2] Bibl. nat., f. fr. 15555, fol. 112.

et résolus à y vivre et mourir, transmit leurs demandes, assurant le pape qu'en y accédant il sera grandement agréable au roi et à tous les grands du royaume, qu'il contribuera puissamment à faire rentrer tout le royaume dans le giron de la sainte Église, car elle espère qu'avant deux mois tout sera réglé selon les désirs du pontife (4 octobre) [1].

Le roi de Navarre avait en effet préparé une lettre de soumission à l'Église romaine « en la foi de laquelle, disait-il, j'ay esté « baptisé et ne m'imputant pas l'institution qui depuis m'a esté « donnée dont il n'estoit pas en moy, veu mon bas aage, de faire « jugement ou élection » (3 octobre) [2], et se disposait à l'envoyer par Duras. Comme gage de la sincérité de sa conversion, il publia un édit rétablissant exclusivement en Béarn la religion catholique « pour y être exercée de la même manière qu'elle « l'était avant le changement apporté par Jeanne » (16 octobre) [3]. Le pape finit par céder à tant d'instances, et comme Charles IX envoyait Rambouillet, capitaine de la garde, pour faire acte d'obédience, Catherine put charger ce personnage de remercier « Sa « Sainteté de la dispanse qu'elle a henvoyée pour mes enfans « roy et royne de Navarre, l'assurent aussi que tou deus ne « forlireront poynt della volonté de leur mère » (19 novembre) [4]. Henri fit alors partir Duras pour rendre en son nom au pape « obéissanse, laquelle, come prince crestien et catholique et « fils de l'église, yl veult toute sa vie porter ha Vostre Sainteté et « au Saint-Siège Apostolic. » Catherine, appuyant de sa parole les bonnes résolutions du prince, demanda au pape d'accueillir favorablement le représentant de son gendre et d'agréer sa soumission (11 décembre) [5].

Sur l'initiative de Charles IX [6], le roi de Navarre confiait en même temps à Antoine d'Aure, comte de Gramont, qui venait, à son exemple, d'abjurer le protestantisme, le soin de faire exécuter son édit sur le rétablissement du culte catholique en Béarn

[1] *Lettres de Catherine de Médicis*, t. IV, p. 134.
[2] Bibl. nat., f. Brienne, CCVI, fol. 572 et 574. — *Lettres missives de Henri IV*, t. Ier, p. 36.
[3] *Lettres missives de Henri IV*, t. Ier, p. 37.
[4] *Lettres de Catherine de Médicis*, t. IV, p. 146.
[5] *Lettres de Catherine de Médicis*, t. IV, p. 149.
[6] Desjardins, *op. cit.*, t. III, p. 875.

(21 décembre) [1], en lui enjoignant de recourir à la force pour vaincre la résistance que les États du pays opposaient à cette décision. Le coup de Hagetmau (17 avril 1573) [2], par suite duquel Gramont, tombé aux mains des huguenots, ne put remplir sa mission, et le prompt retour de Henri de Navarre au protestantisme dès qu'il eut recouvré sa liberté (3 février 1576) [3], rendent bien douteuse la sincérité de ces mesures réparatrices.

Telles furent les négociations qui précédèrent, accompagnèrent et suivirent cette alliance dont Marguerite pourra dire dans ses Mémoires : « J'ai receu du mariage tout le mal que j'ai jamais eu et je le tiens pour le malheur de ma vie. » Personne n'ignore que sur ce point la politique n'a que trop souvent fait litière des sentiments des intéressés ; mais en présence d'un si triste marchandage, malgré les erreurs inexcusables de sa vie intime, on ne peut que prendre en compassion la princesse qui en fut la victime.

J.-J.-C. TAUZIN.

[1] *Mém. sur l'estat de la France sous Charles neufvieme*, t. Ier, fol. 537.
[2] Bibl. nat., f. fr. 15557, fol. 233. *Arch. hist. de la Gironde*, t. XIII, p. 12.
[3] D'Aubigné, *Hist. univ.*, t. II, liv. II, ch. XVIII, p. 186.

LE

CHANOINE DU BOURG

ET LA FRANC-MAÇONNERIE [1]

Le titre du paragraphe, que nous allons consacrer à l'étude d'un épisode notable de la vie de l'abbé du Bourg, ne sera pas sans produire chez plusieurs une certaine surprise, une sorte de scandale; ils éprouveront peut-être quelque répugnance à admettre qu'il y ait pu avoir une corrélation quelconque entre un prêtre dont nous avons dit la sainteté, le zèle, l'esprit droit et éclairé, et cette institution radicalement mauvaise et satanique qu'est la franc-maçonnerie. Ces étonnements de plusieurs contemporains proviennent de ce qu'ils considèrent les événements et les choses du passé avec la connaissance plus exacte que l'expérience nous en a fait acquérir aujourd'hui et qu'ils ne prennent pas le soin, pour porter leurs jugements, de se placer eux-mêmes au milieu de la France de la fin du XVIII[e] siècle.

En ce moment, la société française est en complète ébullition : toutes les classes réclament des réformes et protestent contre des abus. Mais le torrent se déchaine : les réformes qui eussent sauvé sont englouties par la Révolution qui va tout détruire. Dans cette conflagration universelle, permise par Dieu et provoquée par Satan, tout monte en bouillons incohérents à la surface, le bien et le mal, la justice qui veut redresser les torts et supprimer les abus, et la haine sauvage qui, dans une poussée terrible, renverse tout, abolit tout droit, pour assouvir ses ven-

[1] Ce chapitre est extrait d'un ouvrage que prépare le R. P. Dom du Bourg sous le titre de *Pages d'hier et de demain, Mgr du Bourg* (*1751-1822*), et qui doit paraître dans le courant de novembre à la librairie académique Perrin.

geances, et, dans son orgie de sang et de boue, se vautre et submerge la France.

Des théories nouvelles, des systèmes inconnus surgissent de toutes parts. L'homme de sens et de bonne volonté qui les rencontre sous ses pas, les regarde, les examine, les étudie : s'il y aperçoit du bien, il les essaie, jusqu'à ce que, ayant reconnu que le fond ne répond pas à la surface, il rompe avec eux; — à moins qu'il n'en ait pas la force et qu'il ne se laisse emporter lui aussi au torrent irrésistible.

Parmi ces institutions nouvelles et inconnues alors, la franc-maçonnerie est, sans contredit, une des plus intéressantes à étudier. Dans ce moment, elle est elle-même en formation. Ce n'est pas qu'elle ait attendu cette époque pour naître et vivre et l'on peut la suivre à travers l'histoire des siècles. Mais cette existence antérieure, dont nous n'avons pas à nous occuper ici, n'est que le germe préparatoire de l'avenir. A cette heure, Satan croit le moment venu de substituer à ses efforts de corruption individuelle l'assaut contre l'Église et la société chrétienne, et de marcher à la conquête du monde : pour cela, il lui faut une armée. La franc-maçonnerie qu'il a créée, qu'il a conservée, nourrie, éduquée à travers les siècles, sera cette armée.

Mais, pour avoir une armée, il ne suffit pas d'avoir le général qui doit être à sa tête, les cadresqui doivent la former et la conduire au feu : il faut la recruter. Dans cette œuvre de recrutement, le prince infernal déploie, avec une habileté et un succès incomparables, son génie de mensonge et de politique. Autour du centre occulte, qu'il sait rendre impénétrable et qu'il inspire directement, il fait établir, sur tous les points du territoire, ses bureaux de recrutement, ses loges. Or, les loges, en apparence indépendantes les unes des autres, sont admirablement diversifiées entre elles. Il y en a pour tous les goûts; il y en a pour tous les besoins; il y en a pour toutes les aspirations, bonnes ou mauvaises, du pays. Elles ont la mission de recruter, d'enrégimenter, sous leurs diverses étiquettes, toute personnalité qui représente en France une force quelconque, pour la former, la corrompre, en faire un agent de la secte, ou, si elle s'y refuse, la réduire à l'impuissance en la faisant disparaître ou en la déshonorant. Si, sur un point, on se trouve en présence d'une personnalité éminente ou d'une collectivité qui se maintient

dans son indépendance et qui, demain, pourra devenir obstacle, on ne recule pas devant la création d'une nouvelle loge qui, au moyen de son étiquette et de certaines œuvres de façade, puisse exercer son attraction et absorber la personnalité ou la collectivité en question. Somme toute, dans la plupart des cas, les loges sont alors des ateliers destinés au recrutement et à la formation de francs-maçons, plutôt qu'elles ne constituent la franc-maçonnerie même.

Après ce coup d'œil d'ensemble, reprenons le récit de l'épisode toulousain ; il nous permettra de saisir sur le vif les procédés de la secte vis-à-vis de l'honnête homme qu'elle veut séduire, ses menaces et ses vengeances contre lui, quand il découvre ce qu'elle est, et fièrement repousse ses séductions et sa servitude.

En l'année 1887, le F.·. P.·. Calas, Ch.·. R.·. †, archiviste de la L.·. l'Encyclopédique, Gr.·. trésorier du Souv.·. Chapitre [1], publiait, en un petit volume, l'Histoire de la R.·. L.·. l'Encyclopédique, Or.·. de Toulouse, depuis sa création en 1787, c'est-à-dire un siècle auparavant. Dans son avant-propos, l'auteur affirme que « le seul mérite de son travail est d'être de la plus rigoureuse exactitude. » Nous croyons que ce fils de la Veuve, par cette affirmation, se calomnie : nous pouvons établir que, s'il est exact, ce qu'il serait difficile à un *profane* de vérifier, il n'est pas complet. S'il dit la vérité, il ne dit pas toute la vérité. Les documents que nous avons en main vont nous permettre de compléter son récit et d'ajouter certains détails intéressants : rien ne pourra l'empêcher d'utiliser ces renseignements pour une nouvelle édition de son œuvre, dans le cas, peu probable, où la franc-maçonnerie d'aujourd'hui trouverait bon de remettre au jour les assertions déjà surannées du Rose-Croix de 1887.

L'auteur nous apprend qu'en 1787, il y a onze « Loges symboliques travaillant régulièrement dans la ville de Toulouse. »

C'est beaucoup pour une seule cité. Ces onze *sœurs* ne se confondent pas dans une vulgaire uniformité.

Il en est où l'on hurle des cris de haine et de sang ; il en est

[1] Nous reproduisons, en l'abrégeant, la liste des grandeurs maçonniques qui s'étale en plusieurs lignes au-dessous du nom de l'auteur, sur la couverture.

où l'on cultive les arts ; il en est qui ouvrent leurs salles enguirlandées pour des fêtes galantes, où l'on donne des concerts, où l'on danse. Parmi ces Loges, il y a celle des *Martinistes*, émanée de celles de Bordeaux et d'Avignon ; elle présente une des formes les plus étranges sous lesquelles se déguisent le plan et l'action de la maçonnerie. De Bordeaux, Martinez de Pasqualiz dogmatise, pontifie, dirige : étrange personnalité que celle de ce juif portugais, né en France, soi-disant converti au catholicisme, « venu on ne sait d'où, qu'on rencontre partout, qu'on ne peut saisir nulle part, qui disparait un jour subitement comme il était venu [1]. » Il enseigne sa doctrine, où les vérités chrétiennes se mêlent, étrangement amalgamées, avec les théories de la kabbale juive, dans des pages mystérieuses écrites en un français de Jérusalem et presque inintelligibles. Comme spécimen de cette doctrine et de cette littérature, nous reproduisons quelques passages de l'instruction envoyée le 22 mars 1787 de la Loge de Bordeaux à celle de Toulouse :

« Dieu nous en ayant assez fait connoitre pour nous porter à le rechercher, cherchons-le donc par la pratique continuelle des enseignements qu'il nous a donnés pour le rechercher, et par là, parvenons à purifier notre cœur qui prévaut sur la connoissance et à nous réconcilier avec lui, qui doit être l'unique but des Co.·. [2], nous recevrons le complément de la connoissance pour la répartir ensuite selon qu'il le voudra, lorsqu'il le voudra et à qui il le voudra, à nos frères pour les porter à pratiquer ce que nous aurons eu déjà pratiqué pour avoir pu acquérir la connoissance et la leur faire aussi acquérir. Ne nous inquiétons donc pas de ce que nous n'avons pas la connoissance de la vérité, comme hont les Chérubins ; mais travaillons par notre renouvellement en Jésus-Christ, par la lecture continuelle de l'Écriture, par la lecture de cent et cent cinquante fois du traité du Grand Sr de Pasqually [3], par la coppie de vingt et trente fois de son susdit traité, par des contritions la nuit et le jour, par de continuelles larmes, par la pratique de nos devoirs spirituels que la sainte Église nous recommande en suivant les enseignements que ses prédicateurs nous donnent et en assistant à tout ce qu'elle nous recommande, en doublant, en triblant et quatriblant nos récla-

[1] Franck, *La philosophie mystique en France à la fin du XVIIIe siècle.*

[2] Abréviation maçonnique du mot juif *Cohen* pour désigner les frères de la secte.

[3] *Traité sur la réintégration des êtres dans leurs premières propriétés, vertus et puissances spirituelles et divines,* par Martinez de Pasqualis.

mations, par les exercices de piété, par notre sortie du monde, sans pour cela nous séparer du corps du monde, par les vertus, par la patience, par l'espérance, par la persévérance, par l'humilité, par les jeûnes, par des mortifications et par tout ce qui nous fait renouveller en Jésus-Christ, pour, par cela, devenir Chérubins et acquérir leurs connoissances, savoir et intelligence : car de vouloir connoître ce qu'ils connoissoient avant d'être devenus ce qu'ils sont, c'est comme si les enfants vouloient connoître ce que les hommes faits connoissent, avant d'être devenus hommes faits. Revenons donc sur nos pas, en abandonnant le désir de savoir et de tout voir, pour remarcher par la purification, qui très certainement nous amènera à tout voir et à tout savoir ; à défaut de quoy, nous déplaisons à Dieu qui veut que nous nous donnions tout entiers à luy et par cette conduite nous deviendrons utilles à nous-mêmes, à l'ord. des Co.·. et à nos ff.... »

En vérité, en lisant ce factum, on a peine à comprendre combien cette doctrine qui entraine après elle son austère cortège de dépouillement, de jeûnes, de mortifications et qui est exposée sous une forme si peu attrayante, a pu faire de nombreux adeptes et devenir pour la maçonnerie un moyen puissant de déchristianisation. C'est que Martinez de Pasqualiz a eu la bonne fortune de trouver, parmi les officiers de la garnison de Bordeaux, et d'enrégimenter dans les rangs de ses adeptes enthousiastes, un jeune homme à l'âme méditative et éprise d'idéal, à l'esprit fin et délicat, au langage séduisant.

L.-C. de Saint-Martin va devenir le porte-parole et le vulgarisateur de la secte ; il va revêtir d'une forme charmante et d'un style français les théories sévères du vieux maitre ; il est le vrai père du *mysticisme moderne* et impose son nom à l'école. Il conquiert promptement une immense popularité ; il vit dans la familiarité de grands personnages, la duchesse de Bouillon, la maréchale de Noailles, le duc de Richelieu, le prince de Galitzin, lord Hereford, le cardinal de Bernis, etc.... Il parcourt le Midi et sème partout ses loges. A Toulouse, il fait un long séjour et est sur le point de s'y fixer. Mme du Bourg le voit et s'enthousiasme pour le *Philosophe inconnu* [1]. Dès qu'il rentre à Paris, Mme la marquise de Livry [2], sur les conseils de son amie de Toulouse, va chez lui et partage l'engouement général :

[1] C'est le nom dont il signe tous ses ouvrages.
[2] Correspondante habituelle de Mme du Bourg à Paris.

« .... Je vous suis bien obligée, écrit-elle le 28 octobre 1782, de m'avoir mandé ce que vous saviez de M. de Saint-Martin ; il a passé ici vingt-quatre heures chez une dame de ma connoissance ; il m'a paru tel que vous me le dépeignez. On dit que c'est luy qui a fait le livre *des Erreurs et de la Vérité*; on soupçonne même qu'il est l'auteur de celuy *des Rapports de l'homme avec Dieu*. Tout cela est bien au-dessus de ma portée. »

Saint-Martin soutient brillamment et vaillamment la lutte contre le matérialisme contemporain. Joseph de Maistre, à qui il a beaucoup emprunté, rend hommage à son talent et à son caractère. Grâce à lui, le mysticisme se propage ; il recrute ses adhérents parmi les hommes dont l'âme est éprise d'idéal, et s'éloigne écœurée des grossièretés matérialistes des Condillac, des négations haineuses des Voltaire.

Beaucoup de jeunes se réfugient sous ce drapeau qui se lève en face de l'athéisme envahissant. Ils voient une façade faite de vertus, de dépouillements, de haute spiritualité ; ils ne sont pas assez théologiens pour découvrir à l'arrière-plan les conséquences de ce mysticisme sans frein, aussi indépendant à l'égard du dogme qu'à celui de la philosophie, et aboutissant au gnosticisme, l'ennemi sans cesse renaissant du christianisme.

La nouvelle doctrine, avec son exaltation de sentiments, ses pratiques pieuses, son mysticisme oriental, fait de nombreux prosélytes à Malte, parmi ces jeunes chevaliers, à la fois militaires et religieux, que le soleil du Midi, l'ambiance locale et les vieilles traditions de leur Ordre y prédisposent. Le chevalier Joseph du Bourg, avec son âme ardente, naturellement pieuse, éprise de mystérieux, est un de ses plus fervents adeptes et de ses plus zélés propagateurs. Il exerce sur ses camarades une influence incontestée qui se double de cordiale affection. Nous trouvons un intéressant aperçu des sentiments qu'inspire le martinisme à ses membres, ainsi que de la vie que mènent ces derniers et qui tranche d'une manière peu banale sur le scepticisme contemporain, dans la lettre qu'écrit le 1er juillet 1789, de Tours où il tient garnison, comme capitaine au régiment d'Anjou, le jeune chevalier Paul de Chefdebien, à son ami le chevalier du Bourg :

« .... Cependant j'ai acheté une fort belle Bible ; j'en lis tous les jours, et même quelquefois avec plaisir, et probablement je me li-

vrerois sérieusement à cette étude si intéressante, si j'étois dans une position stable ; mais mon imagination est très mobile, un rien la fait courir les champs. N'est-ce donc pas assez de l'incertitude de notre durée dans ce bas monde, sans y joindre encore de vaines sollicitudes sur la manière d'y exister? Il est une chose bien assurée, c'est que notre manière d'être actuelle doit s'arrêter à un point; l'espace qui nous en sépare est inconnu, la longueur de la ligne est le secret du Créateur, mais le point qui la termine est très visible. Entre deux points donnés, on peut tirer un nombre indéfini de lignes, de toute dimension, de toute sorte de direction, de toutes les couleurs ; on peut les décrire au pas comme à la course ; mais toutes doivent aboutir au même point final ; chaque jour, chaque événement, nous y poussent, nous y entraînent. Heureux donc, cent fois heureux, celui qui peut suivre la ligne droite. L'enfant de la nature y arriveroit ainsi ; mais l'homme social, esclave des conventions, dupe des prestiges et jouet de la fortune, jetté dans un tortueux labyrinthe, s'égare dans de nombreux détours dont la mort seule le dégage. Ainsi la Providence bienfaisante, profitant des instans de quiétude, nous présente le miroir de la vérité : mais cet aspect nous fâche, nous contrarie, et cela doit être Car si je dois mourir, si mon existence ultérieure doit être déterminée par celle qui l'a précédée et qui n'en étoit, pour ainsi dire, qu'une préparation, n'est-ce pas un orgueil insensé de vouloir exister et être au gré de mes passions, de mes fantaisies, de mes caprices? N'est-ce pas une folie de vouloir rendre stable ce qui est précaire et incertain ? Je vis aujourd'hui, je ne vivrai peut-être pas demain. La vie, phisiquement considérée, ne mérite pas mon attachement. Si donc je vis méchant et vicieux, comme il répugne à la raison que le vice soit éternel, ma manière d'être, étant vicieuse, est donc précaire et bornée à mon existence phisique ; mais il est saint, il est raisonnable de penser que la vertu est éternelle. Si donc je vis vertueux, que je meure ou que je vive ? qu'importe ! *ma vertu* doit toujours durer.

« J'ai trouvé ici le Père Izabeau, prêtre de l'Oratoire, élève de Saint-Martin et grand ami de De Paul : il a de l'esprit, de la facilité, beaucoup de connaissances superficielles, mais avec tout cela, sa conversation, ses idées ne m'ont pas convenu et je le vois peu.

« Je suis donc réduit à moi et je serois sans doute à plaindre si par bonheur, ma volumineuse Bible ne me rappelloit pas tous les jours mon cher chevalier du Bourg, sa respectable famille, ses intéressans amis, ses conseils, ses conversations et nos très chers frères d'Avignon. Je suis aussi coupable à leur égard qu'au vôtre ; je ne leur ai point écrit. Je me sais mauvais gré de cette négligence; si je m'y étois refusé par réflexion, ce seroit une mauvaise action, puisque ce

seroit m'éloigner du bien. Or, nous sommes convenus qu'il n'étoit pas d'intermédiaire entre le bien et le mal. Mais je peux m'assurer à moi-même que c'est purement négligence ; c'est seulement un moindre mal. Je me traite avec indulgence et je ne mets pas dans la balance tout ce que je devois à votre amitié, à la manière dont j'avois été accueilli, et sans doute bien gratuitement, par tout ce qui vous est lié par la parenté ou par l'amitié. Cette considération augmente mes torts à un point qu'ils seroient impardonnables auprès d'un ami moins généreux que vous. — Pardon mille fois, mon cher chevalier, sans rancune, priez pour moi et écrivez-moi, c'est une bonne action que je vous propose, c'est un acte de bienfaisance.

« Respects, hommages, amitiés sans fin à votre bien intéressante famille et à tous vos amis, qu'ils m'accordent part à leur bon souvenir et à leur prière.

« Ch[r] PAUL DE CHEFDEBIEN,

« *Capitaine au régiment d'Anjou.* »

Malgré sa longueur, cette lettre m'a paru intéressante à reproduire ; car elle nous explique comment le martinisme a pu séduire un grand nombre de très honnêtes gens, et déguiser à leurs yeux, sous les dehors d'une piété ardente et d'une méritoire austérité, son danger doctrinal, et comment il a été ainsi pour la maçonnerie un puissant et précieux auxiliaire.

Après cet exposé de la situation maçonnique de Toulouse, après ce coup d'œil jeté sur le *bosquet d'acacias* s'épanouissant sur les bords de la Garonne, il semble que le sujet doit être épuisé. Pourtant, il n'en est rien. Si féconde qu'ait pu être sa germination dans la vieille cité, la maçonnerie juge indispensable d'étendre son effort. A Toulouse, en effet, elle trouve en face d'elle une population catholique, ferme dans sa foi, ardente dans ses résistances ; pour lui permettre de faire sa trouée dans cette masse, et opérer ses désagrégations, le martinisme ne suffit pas, car il lui reste à gagner ou à annihiler ceux qui sont l'âme de cette foi et de ces résistances : c'est-à-dire l'élite du clergé toulousain. Or, la Loge martiniste n'est pas capable d'exécuter toute seule la besogne ; son mysticisme a trop de rapports avec les hérésies gnostiques du passé, pour se faire accepter par des théologiens et, malgré les adhésions isolées de quelques ecclésiastiques aveuglés, on ne peut se flatter d'étendre sur ce terrain les conquêtes. A la maçonnerie toulousaine s'impose donc un nouvel effort, dont elle sent la nécessité et

pour lequel il faut qu'elle modifie ses moyens. C'est ce nouvel effort qu'il nous reste à rapporter.

Voici que tout d'un coup, au milieu des onze Loges de Toulouse, nous voyons surgir le Fr.·. Delherm qui, d'après le volume d'histoire maç.·. que nous avons sous les yeux, trouve « dans les inspirations de son cœur aussi modeste que généreux, » mais peut-être aussi dans un mandat supérieur, la « noble ambition de fonder, dans la ville si bien pourvue, un nouvel atelier. » Ce projet excite des méfiances locales : cinq des Loges toulousaines témoignent leur mécontentement de cette création qui menace leur recrutement et leurs ressources. Mais le fondateur s'émeut médiocrement de ces oppositions parties d'en bas, et poursuit son œuvre, voulue d'en haut. Dans sa Loge « constituée au Rite français et dénommée par lui l'*Encyclopédique*, » le Fr.·. Delherm ne veut que « des hommes énergiques, ayant des connaissances profondes dans les arts, dans les sciences, etc.... » Ce sera une sorte « d'école professionnelle où chacun doit s'instruire mutuellement. » Ce sera aussi une sorte d'Académie où chacun des membres pourra venir disserter, qui sur la poésie, qui sur la peinture ou la sculpture, qui sur la charpente, voire même sur l'escrime ou l'équitation. Une propagande active et habile s'organise ; les dames s'en mêlent ; l'*Encyclopédique* est à la mode : la société s'y fait affilier en masse.

Approuvée sans difficulté par le *Gr.·. Or.·. de France*, la nouvelle Loge voit ceux de *Genève* et des *Deux-Siciles* solliciter pour eux l'honneur de l'affiliation ; elle reçoit les visites du Fr.·. Crispy, « gentilhomme vénitien, religieux séraphique, » délégué par la haute franc-maçonnerie de la péninsule, et le comte de Falkenstein, pseudonyme cachant l'illustre et philosophante personnalité de l'empereur Joseph II d'Autriche. La séance d'inauguration se fait, au milieu d'une foule brillante et sémillante, dans les salons que prête à ses Fr.·. Mme la comtesse de Bournazel, et qui sont illuminés et pavoisés pour la circonstance. Cette grande dame offre aux maçons enthousiasmés « une délicieuse collation » dont, avec son mari, elle leur fait les honneurs, et, à la fin de la séance, se fait inscrire à la tête de la liste des Dames patronnesses du Comité de bienfaisance; car l'*Encyclopédique* affirme sa prétention d'être une œuvre de bienfaisance, de bienfaisance qui s'opère

avec ostentation, et proclame bien haut ses aumônes. Sur la proposition du Fr.·. Dubergier, le banquet traditionnel qui doit clôturer les fêtes de l'inauguration « aura lieu ; mais ce seront les pauvres qui y prendront place et les maçons qui les serviront. » A ce récit, le Fr.·. † Calas essuie une larme attendrie, et s'écrie : « Voilà comment nos pères pratiquaient la vraie fraternité! » et aussi, pourrait-il ajouter, comment ils savaient déguiser leur but pour les besoins de leur cause.

Dans un chapitre intitulé : *Rapports de la Maçonnerie avec le Clergé*, le Fr.·. Calas s'extasie sur la prétendue tolérance des ecclésiastiques de cette époque, « qui ne voyaient dans la Maçonnerie qu'une société philanthropique, — qui fréquentaient les Loges, tandis que les maçons fréquentaient les églises. » Il nous montre en effet l'*Encyclopédique* imposant à sa caisse la dépense de six livres pour la messe qu'elle fait célébrer, à chacune de ses fêtes de Saint-Jean d'hiver ou d'été, dans l'église des Pénitents Bleus, et pour les services funèbres des Fr.·. décédés; il nous parle des quêtes qui sont faites « aussi bien dans les parvis des temples que dans ceux des églises. » Le Fr.·. de 1887 s'indigne de l'intolérance de l'Église qui a rompu ce touchant accord et lancé ses excommunications contre l'innocente et philanthropique institution. Il n'est guère à supposer que les francs-maçons d'aujourd'hui s'associent à ces surprises pudibondes, tiennent à proclamer que sous la voûte sereine de leurs temples, « ils ont avant tout le respect de toutes les croyances. » Le timbre que grave pour la nouvelle Loge le Fr.·. Arthaud, et où on peut admirer la croix issant du sommet du triangle et le calice faisant pendant à l'équerre, est décidément passé de mode.

Cependant l'*Encyclopédique* saisit avec empressement toutes les occasions de faire montre de sa bienfaisance. Dans les temps de disette et de froid, les dames patronnesses, de leurs élégantes mains, font la soupe et la servent aux indigents; la Loge fait faire des bons de pain et les distribue.

Or a cette époque, la charité, dont la pratique est un des plus admirables caractères de la vie de l'Église, est cantonnée dans ses instituts religieux ou exercée individuellement par chaque fidèle, suivant les inspirations de son cœur ou les ressources de sa bourse. Au XVIIe siècle, on a vu l'apôtre de la charité, saint Vincent de Paul, réunissant autour de lui les grandes dames de

la cour et de la ville, et déposant sur leurs vêtements somptueux le pauvre petit enfant abandonné qu'il serre contre sa soutane rapiécée, mais cette coalition de femmes chrétiennes dans le monde pour faire le bien collectif ne survit pas au serviteur de Dieu, qui lègue son héritage de dévouement et d'amour à l'admirable société de ses filles, les sœurs de Charité. Aussi, quand la Loge appelle ses membres à se livrer à la bienfaisance envers les malheureux et leur en facilite les moyens, cette initiative, qui répond à un besoin réel, produit-elle un effet considérable et lui gagne-t-elle de nombreuses et honorables sympathies.

L'ouvrage du Fr.·. Calas nous cite avec complaisance la copieuse nomenclature des membres du clergé, de la noblesse, de l'industrie, des artistes, des savants qui se sont fait affilier à la loge l'*Encyclopédique*. Nous voyons figurer sur cette liste des professeurs de théologie et de philosophie, des religieux de tous les ordres, les noms les plus illustres de la noblesse toulousaine, des notabilités qui vont se faire un nom dans l histoire.

Le programme étalé aux yeux du public a un effet irrésistible sur l'abbé du Bourg, dont, comme nous l'avons dit ailleurs, le cœur déborde de charité envers ses frères et qui salue avec empressement ce moyen, rêvé par lui depuis longtemps, de répandre ses propres ardeurs dans les âmes de beaucoup. Obéissant à ces sentiments de zèle et de charité, il se fait affilier à la nouvelle institution : dans la liste publiée par le Fr.·. Calas, figure le nom de l'*abbé du Bourg, chanoine de Saint-Étienne*. A la suite de cette liste qui comble son cœur d'allégresse, l'historien de la Loge ne nous dit pas ce qu'il advint plus tard de toutes ces adhésions du début. Nous voulons bien croire qu'il l'ignore. En tout cas, nous allons pouvoir combler quelques-unes des lacunes de son œuvre. Un document unique, mais d'un intérêt majeur, que nous avons entre les mains, va nous montrer les conséquences que la maçonnerie essaie de tirer de l'affiliation de ses membres, les moyens qu'elle met en œuvre pour prouver à chacun que les vertus retentissantes de l'étiquette sont absolument distinctes du but à poursuivre, et enfin les pressions et les menaces dont elle use pour prévenir, effrayer et annihiler les révoltes de la conscience, quand elles se produisent contre ses machinations ténébreuses.

La maçonnerie locale a bien vite saisi la valeur morale et so-

ciale du chanoine du Bourg, l'importance du rôle qu'il peut jouer dans la révolution de demain, l'intérêt qu'il va y avoir pour le schisme en préparation à le compter dans ses rangs, et le danger de l'avoir pour adversaire. Aussi elle veut le gagner à tout prix, non pas à la bienfaisance qui a servi d'hameçon, mais à l'Église nationale qui est la réalité.

On le suppose, d'après ses origines et son milieu, imbu, comme un trop grand nombre de membres du clergé à cette époque, des idées jansénistes et des théories gallicanes. On cherche à lui suggérer et puis à lui imposer la manifestation de sentiments d'indépendance ou même d'hostilité envers le Saint-Siège.

A la première ouverture, son âme de prêtre, de fils absolument soumis et dévoué à la sainte Église catholique, apostolique et romaine, a bondi; il aperçoit la vérité et comprend le but de la bienfaisance maçonnique du dehors : il rejette le tout avec indignation. Par des voies détournées, par l'intermédiaire d'une dame de la société, on fait arriver au chanoine la promesse des faveurs et la menace des vengeances. Rien n'y fait. La conscience a parlé ; l'abbé du Bourg ne sait pas lui désobéir; quelles que puissent être pour lui les conséquences de sa rupture avec la maçonnerie, il brise avec cette institution qu'il a reconnue mauvaise et entraîne à sa suite son frère Joseph, sur qui il exerce une si légitime et si salutaire influence.

Voici la lettre qu'il écrit à cette dame, sans la nommer, et où il expose sa résolution, les motifs de sa conduite et son intransigeante fidélité au Saint-Siège; il a tenu à conserver la copie écrite de sa main de cette pièce qui peut avoir de si graves conséquences pour lui :

« Madame,

« J'ay reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire et j'y ay vu avec plaisir les marques de votre bon souvenir et de la continuation de votre amitié. Je n'en attendois pas moins de votre bon cœur. Mais je vous avoue que j'en aurois reçu le témoignage avec bien plus de consolation, si elle avoit un autre objet que de vouloir me ramener à mes premiers sentimens que je ne puis regarder que comme très mauvais, puisqu'ils m'éloignoient de la soumission que je devois à l'Église.

« Vous voyez par là que je suis bien éloigné d'avoir voulu accomoder ma conscience au temps et au lieu, comme vous m'en accusez; mais plutôt à ce que je regarde et que je croye que tout fidèle doit re-

garder comme un jugement irréformable de l'Église. Tous les vains efforts qu'on a faits jusqu'icy pour le renverser me prouvent si évidemment qu'il est appuyé sur la pierre ferme contre laquelle les portes de l'enfer ne doivent pas prévaloir, que je me fairay toujours un devoir de m'y soumettre, et c'est à la sincérité de ma soumission que j'attribue cette tranquillité que je vous ay paru avoir, et qui a beaucoup contribué à me mettre au-dessus des épreuves que j'ay eu à essuyer à ce sujet. Je serois inconsolable s'il y étoit entré quelque motif humain, mais ne l'ayant faitte que pour Dieu et en vue de Dieu, je trouve dans ces dispositions, que ma conscience m'assure être très sincères, de quoy me dédomager de la perte des hommes qui ne peuvent après tout remplir un cœur fait uniquement pour Dieu. Je sçay que ma démarche a fait gémir bien des gens, qu'elle a paru à leurs yeux une action déshonorante, une injure à ce que vous apelez la vérité ; mais depuis qu'il a plu au Seigneur de m'éclairer, j'en pense bien autrement. Je ne puis la regarder que comme une action honorable aux yeux de la foy, très consolante pour moy, la source comme je l'espère de bien des grâces et le principe de mon salut.

« Vous voyez par là, Madame, combien je dois gémir moy-mesme sur ceux qui gémissent sur moy, d'autant plus que je croys avoir plus de raison de le faire, ce qui n'empêche pas que je n'estime toujours les personnes qui pensent comme vous et vous particulièrement, Madame, dont j'ay connu de si près les excellentes qualités que Dieu vous a donné. Car je ne voys pas, parce que nos sentimens sont aujourd'huy différens, ce soit une raison de conclure que le témoignage d'estime, de respect et de reconnoissance que je vous ay donné, ne soit qu'un pur langage : non, Madame, je ne sçay dire que ce que je pense et la différence des sentimens ne fait qu'ajouter à mes autres dispositions, un désir des plus sincères et des plus ardens de vous voir réunie avec moi au corps épiscopal. Et plût à Dieu que je puisse quelque jour avoir la consolation de le voir.

« J'avois souhaitté pouvoir suivre l'advis que vous me donnez de demeurer dans la retraitte. J'en goutois plus que jamais la douceur, et Dieu seul sçait combien il m'en a coûté d'en sortir. Mais, me souvenant que j'estois prêtre pour les autres, j'ay cru devoir me rendre aux ordres de mon Évêque, persuadé qu'en cela, l'obéissance luy seroit plus agréable que la victime.

« Au reste, Madame, on vous a dit vray, quand on vous a mandé que j'avois écrit à mon frère pour le faire entrer dans mes sentimens. Pensant comme je pense aujourd'huy, pouvois-je me dispenser de le retirer d'une voye où mon exemple l'avoit engagé et que je ne puis regarder que comme funeste pour son salut?

« Je vous conjure, Madame, de m'accorder la continuation de vo-

tre estime, vous assurant que rien ne sera capable de me faire jamais oublier vos bienfaits. Je vous prie d'en assurer aussy Madame votre sœur ; sans doute qu'elle a aussy gémy sur mon changement; mais je ne sçaurois arrester ses gémissemens, ne pouvant le faire qu'aux dépens de ma conscience.

« J'ay l'honneur d'estre, etc.... »

Quoique la discrétion et les circonstances empêchent le chanoine du Bourg de spécifier davantage, il est évident qu'il s'agit ici de sa sortie de la franc-maçonnerie. Cette lettre ne constitue-t-elle pas une admirable profession de foi et un témoignage magnifique de l'inébranlable fidélité de son auteur envers la sainte Église? En admirant les énergies et les loyautés de cette âme sacerdotale, nous bénissons la Providence qui en a permis la manifestation. L'erreur dont il s'accuse avec tant d'humilité, et que les circonstances rendent si excusable, est nécessaire pour compléter la préparation de l'abbé du Bourg à la mission qui lui est destinée: l'expérience lui a dévoilé le mal, lui a fait connaître le complot de l'enfer contre l'Église et la France ; il se tient prêt, au nom de Dieu, à le combattre de toutes les énergies de sa foi.

Nous n'avons pas de preuves suffisantes pour affirmer ici les suites de cette tentative maçonnique, mais nous ne pouvons nous empêcher d'être frappé de la coïncidence entre cette rupture et ce que nous avons dit sur le complot organisé à Toulouse contre la réputation du prêtre et son œuvre du *Bon-Jésus*, sur l'incendie mystérieux qui dévore cette maison, et anéantit subitement les fruits de tant d'efforts et de sacrifices.

Quoi qu'il en soit, la sortie du chanoine et de son frère ne laisse pas que de porter un coup sensible à la prospérité de la Loge l'*Encyclopédique*, et de paralyser ses campagnes sur le terrain ecclésiastique. La désertion se met dans ses rangs ; les éclairés et les désabusés la quittent.

En 1793, elle ferme son *symbolique atelier* et *se met en sommeil*, suivant l'ineffable langage des fils d'Hiram. En 1798, elle reprend ses travaux, mais quitte son faux masque de religion : elle ne voit plus l'utilité des messes annuelles, de la bienfaisance du début; dans ses antres secrets, elle poursuit son œuvre avec moins de duplicité, en attendant les accentuations de l'avenir.

Dom du Bourg, *O. S. B.*

PARIS SOUS NAPOLÉON

LA COUR ET LE MONDE OFFICIEL

I.

ÉTABLISSEMENT PROGRESSIF DE L'ÉTIQUETTE; LA COUR IMPÉRIALE [1]

Autant en raison de la pénurie financière que pour ne point offusquer les préjugés démocratiques, les débuts du gouvernement consulaire, loin de s'entourer d'apparat, avaient été marqués d'une extrême simplicité. Au Luxembourg, les audiences du chef de l'État ne passaient ni pour une faveur rare ni pour une épreuve émouvante [2]; le consul se présentait sans être annoncé, dans une tenue extrêmement simple, presque négligée, si bien que certains visiteurs, à qui ses traits n'étaient point familiers, le prenaient pour un fonctionnaire d'ordre secondaire [3]. Quand Bonaparte fut installé aux Tuileries, l'étiquette s'ébaucha, sous la direction du conseiller d'État Benezech [4]; mais pendant près de deux ans elle demeura très rudimentaire.

Ce fut seulement à l'automne de 1801 qu'un arrêté consulaire, non publié au *Moniteur*, institua un gouverneur et quatre préfets du palais; ceux-ci étaient de service deux par deux, et se relevaient de mois en mois; le même document édictait des

[1] Il ne saurait être ici question de décrire en détail le cérémonial de la cour impériale ni de faire le portrait de ceux qui y occupaient des charges : M. Frédéric Masson, qui a magistralement abordé ce sujet dans ses livres déjà parus, notamment dans *Napoléon chez lui*, *Joséphine impératrice et reine*, *l'Impératrice Marie-Louise*, *Napoléon et son fils*, se propose de l'épuiser quand il aura terminé ses études sur la famille de Napoléon.

[2] Mme de Chastenay, *Mémoires*, t. I, p. 416.

[3] D'Andigné, *Mémoires*, t. I, p. 416-417.

[4] *Paris sous Napoléon*, t. I, p. 83-84.

règles de cérémonial pour la réception des ambassadeurs et d'autres circonstances solennelles [1]. Huit jours plus tard, une simple circulaire informait les ministres que les fonctions de gouverneur du palais étaient confiées à Duroc, l'aide de camp de confiance et de prédilection [2]. On sait qu'à la proclamation de l'Empire, Duroc devint grand maréchal du palais ; on sait aussi qu'avec autant de vigilance que de discrétion, avec autant de dignité que d'économie, il s'acquitta exemplairement de sa double tâche de veiller à la sécurité du chef de l'État et de diriger les services intérieurs de la maison impériale.

Lors de la publication du Concordat, les consuls reçurent à Notre-Dame les anciens honneurs royaux. Les dimanches suivants, tandis que Bonaparte inaugurait aux Tuileries et à Saint-Cloud la tradition des messes dominicales suivies de réceptions, Cambacérès, frère d'un archevêque, désireux d'édifier et d'éblouir la foule, se rendait en grande pompe à Saint-Germain l'Auxerrois, où le curé averti faisait tinter la cloche pour l'entrée et la sortie du Second Consul [3].

L'établissement du Consulat à vie, qui accentuait si nettement le caractère autocratique du gouvernement, eut tout naturellement son contre-coup en matière d'étiquette et de cérémonial. Quinze jours environ après la promulgation du sénatus-consulte [4], Bonaparte, allant pour la première fois présider le Sénat comme la Constitution modifiée lui en donnait le droit, eut soin de se poser publiquement en souverain, sinon en prince. A travers les rues bordées d'une double haie de soldats, il parada seul dans un carrosse à huit chevaux, pendant que ses deux collègues lui faisaient cortège dans une des voitures de suite, avec les ministres et les conseillers d'État chargés de porter la parole ; au pied de l'escalier du Luxembourg, il trouva une députation de dix sénateurs délégués pour le recevoir [5].

Une cérémonie exceptionnelle comme celle-là était relativement aisée à organiser. Il était plus épineux d'imposer un code d'étiquette courante à des personnes qui, pendant dix longues

[1] 21 brumaire an X (12 novembre 1801) : *Correspondance*, 5862.
[2] 29 brumaire : *Ibidem*, 5870.
[3] *Journal des Débats*, 13 floréal an X.
[4] Le 3 fructidor an X (21 août 1802) (le sénatus-consulte était du 16 thermidor, 4 août).
[5] *Mémoires sur le Consulat* (par Thibaudeau), p. 305-306.

années, avaient toutes plus ou moins subi l'influence du laisser aller révolutionnaire et de l'égalité démocratique. Bien qu'on fût décidé à ne point ressusciter les exagérations espagnoles ou byzantines de l'étiquette louisquatorzième, le seul moyen pratique était de s'informer des précédents, et d'interroger les survivants de Versailles. Les jacobins en prirent de l'humeur, même ceux qui s'étaient ralliés au nouveau régime, car c'était encore une atteinte portée à leur monopole. Un conventionnel, pourvu d'un siège de conseiller d'État, a raillé non sans amertume cet empressement à consulter « les vieux courtisans et les anciens valets, » cette propension à copier les « *us* et coutumes du bon temps passé [1]. » Il y eut sans doute, comme toujours en pareil cas, des traits de puérilité ; d'autre part, par ignorance ou par précipitation, on crut sur parole d'infimes subalternes de l'ancienne maison royale, qui se donnaient pour des témoins autorisés. Dans l'ensemble pourtant, la méthode était logique et le résultat ne fut point si ridicule que s'accordaient à le dire les tenants des deux partis extrêmes.

En ce qui concernait les titres et appellations, on adopta une cote mal taillée. L'*Almanach national* pour l'an XI, qui, reprenant une vieille tradition, donnait la liste des princes régnants d'Europe et remettait en vigueur les prescriptions sur le degré et la durée des deuils, cet almanach indiquait que le chef de l'État ne devait jamais être appelé autrement que *Citoyen Premier Consul*. Le *citoyen* était également de rigueur dans les relations officielles avec les ministres, mais dans les lettres, ce vocable révolutionnaire se combinait de façon baroque avec la qualification de *Votre Excellence*, et dans les rapports privés, il était permis de donner aux ministres du *monsieur*. La note se terminait ainsi : « On emploie indifféremment dans la société, à l'égard de tous les citoyens, la qualification de *citoyen* ou celle de *monsieur*. » C'était assurer l'usage général du *monsieur*, sauf à l'égard du Premier Consul, qui, tenant à une qualification distincte, se faisait appeler toujours *citoyen* jusqu'au jour où on le traiterait de *sire*.

La réforme du costume concordait avec celle du langage. Dès le mois de mars 1802, un jour de réception diplomatique, les

[1] *Ibidem*, p. 9.

ambassadeurs avaient remarqué que Bonaparte avait des bas de soie [1]. A la fête du 14 juillet, qui comportait pourtant une distribution de drapeaux, il quitta l'uniforme militaire, pour endosser un habit de soie rouge, dont l'étoffe venait des manufactures lyonnaises. Le 5 décembre, quand lord Witworth présenta ses lettres de créance, il fut reçu avec un cérémonial tout princier, et le consul arbora pour cette circonstance le diamant historique le *Régent* au pommeau de son épée [2].

Pendant que les mécontents murmuraient de ce retour aux formes monarchiques, et que Moreau, par exemple, affectait de se présenter en frac de drap uni à la soirée donnée par le ministre de la guerre en l'honneur de l'ambassadeur anglais, la masse des courtisans suivit les indications données par le maître. Comme ils y mirent plus de zèle que de discernement, et que beaucoup d'entre eux étaient novices en matière d'élégance, il y eut une première période de confusion et d'amusants disparates : « L'un avait une cravate avec un habit habillé, l'autre un col avec un frac, celui-ci la bourse, celui-là la queue [3]. » Mais l'uniformité ne tarda point à s'établir, et un personnage officiel, au retour d'un séjour de près de deux ans en Corse, constatait une complète métamorphose quand il se présentait à Saint-Cloud en novembre 1802 : « Plus de bottes, plus de pantalons, plus de sabres, plus de cocardes : des bas de soie, des souliers à boucle, des épées de parade, des chapeaux sous le bras les avaient remplacés [4]. »

La critique sans doute n'était point désarmée ; une grande dame russe pouvait s'amuser à relever des incorrections, et conclure : « C'est une bien grande puissance, mais ce n'est pas une cour [5]. » Le mot de cour était au contraire celui qui venait sur les lèvres ou sous la plume de la plupart des étrangers sans préventions, au sortir des audiences où leurs ambassadeurs les présentaient à Talleyrand, puis au Premier Consul : l'élégance de la livrée, le faste de la réception, la longueur même de l'attente, la banalité courtoise de l'accueil, tout leur rappelait le

[1] *Paris sous Napoléon*, t. I, p. 85.
[2] Miot, *Mémoires*, t. II, p. 57-58.
[3] *Mémoires sur le Consulat* (par Thibaudeau), p. 15.
[4] Miot, *Mémoires*, t. II, p. 41.
[5] Mot attribué à la princesse Dolgorouki.

cérémonial des vieilles monarchies européennes [1]. Inversement, certains officiers subalternes se plaignaient du mur qui les séparait maintenant de leur ancien chef : ils maugréaient de ce que l'accès des Tuileries ne leur était plus ouvert de droit les jours de parade, et de ce que les seuls généraux de division s'asseyaient à la table du chef de l'État ; les formes monarchiques avaient remplacé la camaraderie militaire [2].

Dans les premiers jours de janvier 1803, la nouvelle survint inopinément que Pauline Bonaparte avait débarqué à Toulon, ramenant le corps de son mari Leclerc, emporté par la fièvre jaune au moment où il se préparait à conquérir une seconde fois Saint-Domingue sur les nègres révoltés. L'occasion était favorable, comme dit un contemporain, « de ramener l'ancienne étiquette des cours sur le deuil [3]. » Bonaparte prescrivit que le cortège funèbre traverserait la France en recevant sur son passage des honneurs exceptionnels, sans spécifier si ce cérémonial s'adressait au général en chef ou au beau frère du chef de l'État [4]. Le *Moniteur* du 19 nivôse an XI (9 janvier 1803) annonça que le Premier Consul prendrait le grand deuil pour dix jours, et, en réponse à cette invitation implicite, les corps constitués décidèrent d'aller porter aux Tuileries leurs condoléances. On délibéra sur la question de savoir si, restaurant jusqu'au bout les vieux usages, on ferait cette visite en deuil : par un reste de scrupule républicain, la négative prévalut ; seul l'ambassadeur d'Angleterre prit le deuil [5], sans doute parce que seul décidé à une attitude résolue sur le fond des choses, il lui semblait courtois de concéder des prévenances de forme. Les femmes des principaux fonctionnaires se couvrirent également de crêpes pour rendre visite à Mme Bonaparte. Comme il arrive souvent en France, cet incident si mince en réalité prit dans l'opinion une importance capitale : les commentaires devinrent tels, qu'au dernier moment Bonaparte supprima la cérémonie projetée à Paris et fit diriger le convoi sur Villers-Cotterets [6]. Dans l'émotion provoquée par la question des obsèques et du

[1] Reichardt, *Un hiver à Paris*, p. 114 et suiv.
[2] Rapport du préfet de police, 3 vendémiaire an XI : F. 7, 3831.
[3] Miot, *Mémoires*, t. II, p. 58-59.
[4] Frédéric Masson, *Napoléon et sa famille*, t. II, p. 232.
[5] Cornet, *Souvenirs sénatoriaux*, p. 22-23.
[6] Frédéric Masson, *Napoléon et sa famille*, t. II, p. 233-234.

deuil « de cour, » on remarqua à peine la mesure bien autrement significative qui introduisait sur les pièces de monnaie l'effigie du Premier Consul (arrêté du 19 pluviôse-8 février) [1].

Une autre innovation très remarquée consista à faire jouer à la femme du chef de l'État un rôle public, presque officiel, qui la tirait de la condition de simple particulière pour l'assimiler à une reine. Mme Bonaparte était infiniment apte à ce rôle de représentation : soit frivolité, soit philosophie, la masse de la société parisienne, conquise par son inlassable bonne grâce, oublia la liaison affichée avec Barras, et le scandale plus récent qui avait failli provoquer un divorce au retour d'Égypte ; la légende se formait déjà, qui ornait Joséphine de toutes les vertus domestiques [2]. Il parut pourtant plus politique d'inaugurer en province le nouveau cérémonial, et de mettre les Parisiens en présence du fait accompli. En novembre 1802, Mme Bonaparte accompagna son mari dans une tournée triomphale en Normandie : toutes les autorités, à commencer par le préfet de Rouen, le spirituel et peu rigide Beugnot, s'empressèrent de la traiter en souveraine, de lui débiter des harangues et de lui décerner des honneurs personnels. Quand les voyageurs regagnèrent Paris, le précédent se trouvait créé par les récits des journaux, et les grands corps de l'État, selon la sarcastique observation d'un frondeur, « n'osèrent pas refuser à l'épouse du chef de l'État un hommage dont ce chef avait eu la complaisance ingénieuse et délicate de leur épargner l'initiative [3]. »

Le Premier Consul jugea que le moment était venu de faire un pas de plus, et de constituer à sa femme un commencement de service d'honneur [4]. Il désigna (1er frimaire an XI-22 novembre 1802) quatre « dames du palais », choisies à dessein

[1] Miot, *Mémoires*, t. II, p. 59.

[2] Bouilly le dramaturge, qui donne sans doute l'impression d'un niais avec son incontinence de citations latines et ses effusions larmoyantes, mais qui avait fréquenté des mondes assez variés et qui n'était inféodé à aucun parti politique, Bouilly écrivait sérieusement après 1830, en rappelant une rencontre avec Joséphine en 1795 : « Tout en un mot se réunissait pour attirer sur la vicomtesse de Beauharnais cette haute considération et ce puissant intérêt que commandent de hautes vertus embellies de tout ce que la nature peut former de plus attrayant » (*Mes récapitulations*, t. I, p. 156).

[3] Fauriel, *Derniers jours du Consulat*, p. 63.

[4] Le bruit courut qu'il aurait voulu mettre Mme de Montesson à la tête de ce service, et qu'elle avait prétexté son âge pour refuser (Duchesse d'Abrantès, *Salons de Paris*, t. IV, p. 6 et note).

sinon dans la noblesse historique, qui à cette époque se serait encore dérobée, du moins dans la meilleure société parisienne d'avant la Révolution [1].

Cette cour naissante se transporta en juillet 1803 en Flandre et en Belgique, lors du voyage qui renouvela avec plus de pompe la tournée de Normandie. La nouvelle étiquette fut observée par les autorités comme eût pu l'être une tradition séculaire. La harangue la plus louangeuse fut adressée à Mme Bonaparte par l'archevêque de Malines, Roquelaure, qui n'eut qu'à se souvenir du temps où il était premier aumônier du roi de France; ce prélat, après avoir mis les grâces de Joséphine au nombre des chefs-d'œuvre du Créateur, ne balança point à parler des « nœuds sacrés d'une alliance sainte » à propos d'un mariage notoirement dépourvu de toute consécration religieuse [2]. Son obséquiosité eut un succès d'émulation, comme celle du préfet de Gand, l'ancien jacobin Faipoult, qui déclara mettre les hommages de ses administrés « aux pieds » du Premier Consul. Nul jusque-là n'avait eu la hardiesse de reprendre une métaphore si en désaccord avec le dogme de l'égalité républicaine, mais elle fit une rapide fortune : quand Bonaparte, revenu à Saint-Cloud, reçut sur son voyage les félicitations des corps constitués, le président Séguier s'empressa d'apporter « à ses pieds » celles du tribunal d'appel de Paris, et le mot fut désormais réintégré dans le vocabulaire officiel [3].

Le Premier Consul, qui possédait déja un pouvoir plus absolu que celui de Louis XVI, s'entourait ainsi peu à peu de formes monarchiques. Ces formes pourtant demeuraient nécessairement incomplètes, et la proclamation de l'Empire, qui n'apportait que d'insignifiantes modifications au mécanisme gouvernemental, entraina l'organisation, presque l'improvisation d'une cour : autour du trône restauré, il fallut des grands officiers, des chambellans, des aumôniers, une dame d'honneur, une dame d'atours et des dames pour accompagner [4]. L'étiquette

[1] Mmes de Luçay, de Talhouët, de Lauriston et de Rémusat (Frédéric Masson, *Joséphine impératrice et reine*, p. 96-102).

[2] *La Domination française en Belgique*, t. I, p. 458.

[3] *Ibidem*, t. I, p. 457.

[4] Les pages ne vinrent que quelques mois plus tard : ces adolescents, recrutés parmi les fils de généraux et de hauts fonctionnaires, parurent pour la première fois à la parade du 18 novembre 1804.

devint plus compliquée, plus rigoureuse ; par une conséquence toute naturelle, on vit renaître ces querelles de préséances qui avaient jadis passionné le monde de Versailles et dont l'importance surpassait aux yeux de Saint-Simon celle des affaires d'État. Elles éclatèrent dès le 8 juillet 1804, premier jour où l'empereur vint officiellement de Saint-Cloud, pour recevoir les nouvelles lettres de créance des diplomates étrangers : le grand maître des cérémonies, Ségur, dut déployer des prodiges de tact et d'ingéniosité pour imparfaitement concilier toutes les prétentions [1].

On avait inauguré l'Empire immédiatement après le vote du Sénat, escomptant le résultat certain de la consultation nationale. Ce fut seulement six mois plus tard, le 1er décembre, que le Sénat en corps vint apporter à Napoléon le relevé des votes. Napoléon se servit pour la première fois dans cette circonstance de l'expression « mon peuple, » qu'il reprit le 27, dans son discours d'ouverture de la session du Corps législatif. Pour se mettre au même ton, et sans consulter ses collègues, Fontanes plaça au début de l'adresse de réponse les mots « vos fidèles sujets, » qui firent si bon effet en haut lieu, que le *Moniteur* les introduisit d'office dans l'adresse du Tribunat, dont le rédacteur avait été moins bon courtisan [2].

Le retour aux usages monarchiques fut complété par la création du grand cordon ou, comme on disait alors, de la grande décoration de la Légion d'honneur (10 pluviôse an XIII-30 janvier 1805). En distribuant les grands cordons aux soixante personnages qui en avaient été gratifiés (10 février), l'empereur ne déguisa point son intention de faire cesser l'affectation de simplicité dont s'était enorgueillie la France républicaine : « .... Cette grande décoration a aussi un but particulier, celui de lier à nos institutions les institutions des différents États de l'Europe, et de montrer le cas et l'estime que je fais, que nous faisons de ce qui existe chez les peuples nos voisins et nos amis. »

Les questions de mots ont toujours eu en France une importance démesurée. Dans ce peuple si volontairement plié à l'o-

[1] Miot, *Mémoires*, t. II, p. 203-204.
[2] *Ibidem*, t. II, p. 230-237. Cf. Rocquain, *Notes et fragments d'histoire*, p. 192.

béissance, les formules et l'étiquette du nouvel Empire ne laissèrent point que de soulever quelque rumeur. Le jour même de la proclamation, cette simple phrase prononcée par un subalterne : « Monsieur, *l'Empereur* vous demande ! » produisit un inconcevable émoi dans une assistance toute composée de courtisans et de grands fonctionnaires [1]. Les sénateurs, dont le constant acquiescement avait tout permis, trahirent un étonnement un peu chagrin, ceux du moins qui n'avaient point été pourvus de ces lucratives sinécures appelées sénatoreries [2]. Les tribuns, qui avaient pris l'initiative de la démarche finale et qui avaient malaisément supporté la contradiction courtoise et isolée de leur collègue Carnot, les tribuns se croyaient obligés de critiquer « l'exagération de l'étiquette, la trop grande diffusion des titres [3]. » Les auxiliaires de Fouché témoignaient indirectement combien l'émotion était étendue et prolongée, quand, cinq mois après l'établissement de l'Empire, ils parlaient encore au futur de l'époque où « l'étonnement de la renaissance de la monarchie aura fait place à l'habitude [4]. » Un homme de lettres contemporain a donc exagéré en écrivant : « Au bout d'un mois, toute la France s'agenouilla, toute l'Europe se tut, et la quatrième dynastie fut fondée [5]. »

Ce qui est vrai, c'est que les murmures d'étonnement ou de réprobation se perdirent dans le fracas des adhésions; c'est aussi que dès le début, les traits d'adulation se multiplièrent, dépassant parfois non seulement la limite du bon goût, mais celle des désirs du maître. Ainsi le chirurgien Pelletan crut ingénieux d'adresser une circulaire à ses collègues de l'Institut, pour préconiser une résolution qui à la dénomination d'*Institut national* substituerait celle d'*Institut de l'Empire* : Napoléon fit savoir que bien loin d'avoir inspiré la circulaire, il la désapprouvait absolument [6].

[1] Méneval, *Mémoires*, t. I, p. 322-323.
[2] Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. V, p. 135-136.
[3] Le tribun F. à Girardin, 7 prairial an XII : Stanislas Girardin, *Journal et souvenirs*, t. I, p. 365.
[4] Bulletin de police du 14 vendémiaire an XIII (6 octobre 1804) : AF IV, 1491 (le même document, rédigé sous l'inspiration sinon sous la dictée de l'ancien montagnard, raillait sans vergogne « tous ceux qui s'étaient crus républicains »).
[5] Brifaut, *Œuvres*. t. I, p. 209.
[6] Rapport du préfet de police, 14 messidor an XIII (3 juillet 1804) : F. 7. 3832.

L'empereur tint également à protester contre toute résurrection trop prématurée et trop affichée des formules d'ancien régime. Quelques jours après le sacre, le *Journal des Débats*, très engagé dans la polémique antiphilosophique et contre-révolutionnaire, annonçait triomphalement que les derniers billets d'invitation aux Tuileries portaient le mot de *souper* au lieu de celui de *dîner*, et ne mentionnaient que la date du calendrier grégorien [1]. Talleyrand, comme grand chambellan, avait sans doute imaginé ou autorisé cette innovation, que l'Empereur eût peut-être laissée passer sans une publicité indiscrète. L'entrefilet des *Débats* irrita Napoléon; déjà intérieurement décidé à sacrifier le calendrier révolutionnaire, il entendait prendre son heure, et ne voulait point avoir la main forcée par une manœuvre de courtisans et de journalistes; il adressa au grand dignitaire responsable une lettre cassante, que le journal dut reproduire [2]. — Quatorze mois plus tard, à l'approche de l'ouverture de la session législative, Napoléon fit substituer « un trône ordinaire, c'est-à-dire un fauteuil riche sur une estrade et surmonté d'un dais, » au trône oriental, ombragé de palmiers, qu'on avait cru devoir installer dans la salle des séances [3].

Encore plus que les souvenirs de Byzance, le nouvel empereur tenait à écarter ceux qui rappelaient trop directement la cour de Versailles et les Bourbons. S'il permettait qu'on évoquât le nom de Louis XIV, c'était pour exalter les progrès accomplis depuis lors en stratégie comme en administration financière. La police interdisait ou surveillait les représentations de l'inoffensive comédie historique de Collé, la *Partie de chasse de*

[1] *Journal des Débats*, 17 frimaire an XIII.

[2] « Monsieur Talleyrand, mon grand chambellan, je vous fais cette lettre pour vous témoigner mon mécontentement de ce que vous avez permis que les invitations de mercredi portassent le mot de souper, puisque l'heure pour laquelle elles étaient est celle de mon dîner, et que l'on substituât la date de l'ancien calendrier à celle du nouveau, qui est celui de l'Empire. Mon intention est que, dans mon palais comme ailleurs, on obéisse aux lois » (20 frimaire : *Correspondance*, 8205). Cette lettre a donné lieu à une plaisante erreur de la part de Lanfrey, qui, ignorant qu'elle avait été provoquée par la note des *Débats*, a cru à un accès spontané de méprisante infatuation chez l'empereur, et s'est répandu en éloquentes exclamations : « Est-ce à un ministre et à un grand dignitaire de l'Empire, ou à un maître d'hôtel négligent....? » (*Histoire de Napoléon*, t. III, p. 250; il tronque, d'ailleurs, la citation).

[3] Ségur à Champagny (lettre dictée par Napoléon), 25 février 1806 : Lettres inédites publ. par M. Frédéric Masson dans les *Miscellanea Napoleonica*, *1806*, XXXIV.

Henri IV. C'est grâce à l'absence du maître, et probablement à son ignorance, que l'orchestre du Théâtre-Français put impunément saluer le bulletin d'Austerlitz en jouant *Vive Henri quatre!* et le *Journal de l'Empire* parler à ce propos d' « air vraiment national [1]. »

Mais autant Napoléon répudiait l'héritage et la mémoire des Bourbons, autant il se posait volontiers en continuateur de la « monarchie » sous une forme renouvelée. Sa prédilection pour Pépin et Charlemagne venait en grande partie de ce que ces princes avaient revendiqué pour eux et leurs descendants le trône moralement vacant des Mérovingiens fainéants. Par imitation de ce qui s'était passé alors, l'Empereur aimait de plus en plus à être traité de fondateur de la « quatrième dynastie : » il croyait concilier ainsi le respect du passé et la consécration de ses droits personnels. Après le mariage autrichien surtout, cette phraséologie revint constamment dans les discours et documents officiels. L'application la plus inattendue et la plus inconsciemment piquante peut être en fut faite par le savant Lacépède ; le 25 juin 1813, on enterrait au Panthéon le sénateur de Cossé-Brissac, chambellan honoraire de Madame Mère, lequel avant la Révolution avait été duc de Cossé et maréchal de camp ; Lacépède, prenant la parole comme président du Sénat, associa les deux périodes de ce *cursus honorum* dans une phrase hardiment concise : « .... Appelé, *sous la troisième dynastie*, aux premières dignités de la *monarchie*, il a réuni, *sous la quatrième*, au bonheur si cher à son cœur d'être attaché à une auguste princesse [2].... »

Les trois premières dynasties s'étaient succédé sans interruption, tandis qu'entre la troisième et la quatrième, pour parler comme Lacépède, il y avait eu un interrègne de quelque importance et de quelque durée.... Si Napoléon était résolu à maintenir les résultats civils de la Révolution, il en considérait les souvenirs matériels comme importuns, presque factieux, et nuisibles à son œuvre d'union nationale : mais sur ce point, la susceptibilité populaire était à ménager, et on usa de temporisations qui, à distance, nous semblent inexplicables. Lors de

[1] 28 frimaire an XIV (19 décembre 1805).
[2] Journaux.

l'établissement de la rue de Rivoli, en fouillant l'ancien enclos des capucins, on trouva des ossements qui provenaient des victimes du 10 août; la police s'empressa, a bon droit, de les faire enlever « sans bruit et sans scandale [1], » comme elle disait. Mais on attendit jusqu'en 1806 pour effacer les trous de boulets soigneusement et insolemment entretenus sur la façade des Tuileries, avec l'inscription Dix aoust autour de chaque cicatrice [2]. Alors que les mots *République française* avaient disparu des monnaies nouvelles a partir du 1er janvier 1809 [3], c'est seulement dans le cours de cette année 1809 que les portes Saint-Denis et Saint-Martin cessèrent d'étaler la farouche devise révolutionnaire : *Unité, indivisibilité de la République; Liberté, Égalité, Fraternité ou la Mort* [4]. Enfin, jusqu'à l'été de 1810, cette même inscription continua de figurer à la façade de l'Hôtel de Ville, et le bonnet phrygien de surmonter l'ancien siège de la terrible Commune; pour donner à l'autorité le courage de supprimer ces emblèmes en si criante contradiction avec l'essence du gouvernement napoléonien, il fallut la première visite de Marie-Louise [5].

La cour impériale a été en butte, de la part des opposants de tout bord, à des épigrammes faciles [6]. Assurément, malgré la minutie des consignes et le savoir-faire des ordonnateurs, certains détails trahissaient l'improvisation dans la mise en scène et l'inexpérience chez beaucoup d'entre les acteurs : la légende s'est emparée des bévues et des traits de rusticité de la maréchale Lefebvre [7], qui, d'ailleurs, se forma insensiblement, au

[1] Rapport du préfet de police, 15 vendémiaire an XIII (7 octobre 1804) : F. 7, 3833.

[2] Barante, *Souvenirs*, t. I, p. 54.

[3] Décret du 22 octobre 1808 : Aulard, *Histoire politique de la Révolution française*, p. 779.

[4] Nous avons dit quelle répugnance avait manifestée Napoléon à laisser rétablir l'inscription *Ludovico Magno* (*Paris sous Napoléon*, t. II, p. 162).

[5] *Journal de l'Empire*, 12 juin 1810.

[6] Cf. cette réflexion beaucoup trop générale : « La bassesse allait toute seule : mais la politesse noble arrivait plus lentement. » (Sophie Gay, *Salons célèbres*, p. 265.)

[7] Emile Cère, *Madame Sans-Gêne*, p. 4-17. L'apologie tentée par M. Joseph Wirth (*le Maréchal Lefebvre*, p. 416-450) n'est guère qu'une diversion contre les détracteurs de la maréchale. Pour prouver que la réputation de celle-ci était établie dès la prise de Danzig, il suffit de rappeler que le 3 juillet 1807, Mme de Maltzam écrivait à la comtesse d'Albany : « Cette femme amuse la cour et la ville par son jargon, et comme elle n'est pas *lisarde*, elle ne veut

point de devenir à la fin de l'Empire simplement « ennuyeuse, » selon le témoignage d'une des plus mauvaises langues du temps [1]. Le parler de certains hommes, parmi les militaires surtout, était encore moins châtié. Les courtisans qui appartenaient au monde d'autrefois firent longtemps des gorges chaudes du général Gros, qui, à une question de l'Empereur, avait répondu tout interloqué : *Monsieur Sire* [2] ! Augereau, maréchal, duc, époux d'une jeune fille d'ancienne noblesse, conservait à la cour les manières et le langage d'un soudard ; à certain bal de l'ambassadeur de Russie, pris de sommeil et d'ennui, il criait à sa femme qui valsait : « Avance ici ! » lui jetait son châle sur les épaules et la poussait vers la porte avec cette injonction : « Allons, trime [3] ! »

Ce n'étaient là, en somme, que de plaisantes exceptions. Chez la plupart des personnes de la Cour consulaire et impériale, le manque d'usage ne se décelait point par le laisser aller, mais tout au contraire par un excès de raideur. La haine de Mme de Staël a vu juste, quand à propos d'un trait de morgue de Duroc, se plaignant sous le Consulat que le diplomate autrichien Cobenzl se permît de lui serrer familièrement la main, elle a écrit : « Ces nouveaux débutants dans la carrière de la politesse ne croyaient pas que l'aisance fût de bon goût [4]. » Cette attitude était encore plus marquée chez les femmes. Grâce à l'indulgence et même aux encouragements de Marie-Antoinette, les dames de la cour avaient pris à la fin de l'ancien régime une grande liberté de ton et d'allures, que les épreuves de la Révolution et de l'émigration avaient nuancée de brusquerie. Par habitude aussi bien que par affectation d'opposition, les femmes du faubourg Saint-Germain conservèrent sous Napoléon la vivacité de leur démarche, le diapason aigu de leur conversation, écho du fameux ton de fausset mis jadis à la mode par le comte

pas de bibliothèque. » (*Portefeuille de la comtesse d'Albany*, p. 6. Victime d'une confusion ou du désir de faire un mauvais jeu de mots, Mme de Maltzam nomme ici la « duchesse Lâne » (*sic*), mais il ne peut s'agir que de Mme Lefebvre.)

[1] Duchesse d'Abrantès, *Mémoires*, t. VI, p. 330.

[2] Billon, *Souvenirs d'un Vélite*, p. 8.

[3] Duchesse d'Abrantès, *Mémoires*, t. VI. p. 272.

[4] *Dix années d'exil*, p. 42-43. (Les anciennes éditions ne portaient pas le nom de Duroc, que M. Paul Gautier a rétabli d'après le manuscrit autographe.)

d'Artois. A l'opposé, les dames de la cour impériale se faisaient remarquer par leurs manières posées, un peu compassées, par le timbre grave de leur voix [1].

Cette différence dans la manière de se comporter tenait-elle, comme l'a prétendu une femme d'esprit, à ce qu'à Versailles les femmes « ne pensaient qu'à s'attirer un mot gracieux du roi, » et aux Tuileries ou à Saint-Cloud, qu'à se dérober à la peu bienveillante attention de l'empereur [2]? Ce qui est vrai, c'est que Napoléon imposait à son entourage une solennité voulue dans l'attitude. Il avait peine à s'y assujettir pour son compte personnel, prenant involontairement le pas de course dans les cérémonies [3] et se dandinant en public, soit par embarras, soit parce qu'il avait entendu dire que c'était un tic princier [4]; mais une consigne minutieuse, sévère, pliait aux lois de l'étiquette toute la maison impériale, à commencer par l'impératrice. Du fond de la Pologne, Napoléon reprochait à Joséphine de s'être montrée dans un petit théâtre : « .... Les grandeurs ont leurs inconvénients : une impératrice ne peut aller où va une particulière [5]. » Il se faisait adresser, pour la contrôler, la liste des personnes que la souveraine admettait à sa table [6]. Lors de l'arrivée de Marie-Louise, les policiers manquèrent de perspicacité, qui enregistrèrent les plaintes de certaines dames contre la *hauteur* de la nouvelle impératrice [7] : c'était aux yeux de Napoléon une qualité de plus, et une preuve d'illustre extraction.

Presque toutes jeunes et jolies [8], quelques-unes éclatantes de beauté, les femmes observaient à la cour de Napoléon une ré-

[1] Mme de Rémusat, *Mémoires*, t. II, p. 295-296.

[2] Sophie Gay, *Salons célèbres*, p. 363-364.

[3] « C'était un usage trop habituel et qui manquait de dignité dans les cérémonies, que d'entendre les chambellans qui le précédaient, en marchant sur nos talons, répéter à demi-voix et sans interruption ces paroles : « Allons, « allons, mesdames, avancez donc ! » (Mme de Rémusat, *Mémoires*, t. III, p. 20). A Notre-Dame, au cours du sacre, un des auditeurs adjoints au grand maître des cérémonies dut, à plusieurs reprises, retenir Napoléon par un pan du manteau impérial pour l'empêcher de brusquer les mouvements (Plancy, *Souvenirs*, p. 38).

[4] Mme de Staël, *Dix années d'exil*, p. 46.

[5] 25 mars 1807 : *Correspondance*, 12156.

[6] Note anonyme du ministère de la police, 15 juin 1807 : AF IV, 1500.

[7] Bulletin de police du 20 avril 1810 : AF IV, 1508 (Cf. Mme de Rémusat, *Lettres*, t. II, p. 308).

[8] « Il y avait à la cour de Napoléon des femmes ravissantes ; la plupart des maris les avaient prises pour leur beauté. » (Castellane, *Journal*, t. I, p. 75).

serve un peu altière d'apparence, au fond plutôt craintive. Les divertissements qui leur étaient offerts, variés et parfois somptueux, mais presque toujours austères, contribuaient à entretenir cette atmosphère de gravité : c'étaient la tragédie, le concert sérieux, le jeu pratiqué comme un rit mondain plus que comme une source d'émotion, car ici encore le maître tenait à réagir contre les traditions de Versailles ou de Marly : il n'eût point toléré ces ruineuses parties où s'amusait le caprice de Marie-Antoinette, où se désennuyait la mélancolie de Marie Leczinska [1].

La peur du maître, même absent, la timidité éperdue devant lui, la nerveuse anxiété quand il était attendu, la surprise effarée et le souci de « rectifier l'alignement » quand il paraissait à l'improviste, tels étaient les traits caractéristiques de la cour consulaire et impériale, chez les hommes comme chez les femmes, chez les habitués comme chez les hôtes de passage, grands seigneurs ou diplomates. Un historien a rappelé naguère comment, à Dresde, quand Napoléon commençait le tour du cercle des dames, « les hommes placés derrière elles voyaient leurs épaules nues s'empourprer toutes à la fois et cette ligne de blancheurs subitement rougir [2]. » Réciproquement, c'est une femme qui écrit : « Que de fois j'ai vu se soulever des plaques de pierreries sous le bondissement d'un cœur mal à l'aise de se trouver face à face avec tant de grandeur [3] ! » En termes moins nobles et encore plus expressifs, un maréchal racontait : « Le dimanche, dans la grande galerie où nous l'attendons, dès qu'on entend ce mot : *l'Empereur!* nous pâlissons tous, et j'en sais de bien connus pour être de bons bougres, qui tremblent de tous leurs membres [4]. » Certain jour, à Fontainebleau, Alexandre Duval lisait une pièce nouvelle dans le salon d'Hortense, devant le petit cercle des familiers de la reine ; vers la fin du premier acte, l'empereur entra soudain sans être invité ni attendu : « Je ne pourrais exprimer avec quelle promptitude tous mes auditeurs se trouvèrent en un instant debout ; je ne puis comparer

[1] Cf. un article significatif du *Journal de l'Empire* (17 mars 1807), à propos d'une fête donnée au Luxembourg par Cambacérès.
[2] Vandal, *Napoléon et Alexandre Ier*, t. III, p. 418-419.
[3] Duchesse d'Abrantès, *Mémoires*, t. VII, p. 39.
[4] Frédéric Masson, *Napoléon chez lui*, p. 243.

ce mouvement rapide qu'à un temps de l'exercice du maniement des armes, exécuté avec une admirable précision [1]. »

Par la volonté formelle de Napoléon, le code de l'étiquette fut remanié à plusieurs reprises, toujours dans le sens de la complication et de la sévérité [2]; sur son initiative personnelle, certains usages d'autrefois furent ressuscités. Au retour d'Austerlitz, quand il s'arrêta à Munich pour le mariage d'Eugène et fut pour la première fois témoin du cérémonial d'une cour d'ancien régime, la grâce pompeuse des révérences le frappa : à Paris, les jeunes femmes grandies dans le désarroi de la Révolution esquissaient à peine un salut sommaire. Par ordre supérieur, les dames de la cour impériale durent apprendre la révérence, qui fit désormais partie de l'étiquette [3].

Dans ces premiers temps de l'Empire, les hommes devaient revêtir à la cour l'uniforme de leur grade ou de leur emploi : ceux-là seuls qui n'étaient ni militaires, ni fonctionnaires, ni attachés à la maison impériale, endossaient l'*habit habillé* d'avant la Révolution, en taffetas de couleur, avec veste ou gilet à fleurs, manchettes et jabot de dentelle ; cette défroque des marquis de Molière, louée généralement chez un costumier, avait un succès assuré d'hilarité, et plus d'un jeune homme d'ancienne famille, en comparant son accoutrement aux uniformes élégants qui l'entouraient, céda définitivement à la vocation militaire qui le sollicitait depuis quelque temps [4]. Mais après le mariage autrichien, soit pour favoriser l'industrie lyonnaise, soit pour accorder une satisfaction de plus à ceux qui préconisaient à tout propos les usages et les modes de Versailles, Napoléon décida que l'habit habillé serait désormais de rigueur, même pour les maréchaux, même pour les sénateurs. Quel émoi résulta de cette petite révolution de palais, c'est ce que retrace une lettre de Mme de Souza, la mère du brillant Flahaut : « Nous ne sommes occupés qu'à acheter des manchettes de dentelles et des habits habillés. On ne parle pas d'autre chose. J'ai peur que cela ne nuise au brillant de la cour, car ces costumes étaient superbes. Mais cela encouragera et alimentera les manufactures de Lyon,

[1] Alexandre Duval, *Œuvres*, t. VII, p. 80.
[2] Frédéric Masson, *l'Impératrice Marie-Louise*, p. 173-174, 228, 236.
[3] Mme de Rémusat, *Mémoires*, t. II, p. 295.
[4] D'Espinchal, *Souvenirs militaires*, t. I, p. 102-107.

et c'est un grand bien. Et puis, nous autres dames d'un moyen âge, quand nous avons dit : « On faisait comme cela autrefois, » nous sommes contentes [1]. » Chez les femmes plus jeunes, dans l'esprit de qui l'habit habillé n'évoquait point de ces triomphants ou tendres souvenirs, l'impression était franchement celle d'une mascarade : « Quelles singulières tournures il y avait, bonté divine [2] ! » écrivait plus tard l'une d'elles à propos de la Saint-Louis de 1811 à Trianon, où, pour la première fois, tous les invités sans exception durent s'affubler du malencontreux habit habillé. Est-il besoin d'ajouter que, du côté masculin, cet accoutrement n'était pas davantage en faveur [3] ? En dehors de quelques fanatiques de l'ancienne étiquette, les hommes mûrs avaient conscience d'être grotesques, les jeunes officiers se sentaient moins séduisants que sous l'uniforme ; ceux-ci, en invoquant l'incompatibilité des moustaches et de l'habit, obtinrent de reprendre leur tenue militaire, mais avec la culotte blanche et les souliers à boucles [4].

Pour improvisée et composée en grande partie d'éléments novices que fût la cour impériale, il s'y établit spontanément cet empressement un peu excessif qui distingue en tout pays et à toute époque l'entourage des princes : à cet égard, aucun apprentissage ne fut nécessaire. Le brave maréchal Moncey, dont le passé pourtant n'était en rien celui d'un talon rouge, félicitait discrètement sa partenaire au whist d'avoir commis une grosse faute, convaincu que cette feinte étourderie avait été préméditée pour éviter un chelem à l'impératrice [5]. Au 15 août, ceux mêmes qui n'étaient pas de service ou que leurs fonctions ne retenaient point à Paris s'arrachaient en foule à leur villégiature, « ayant grand soin de dire à la ronde quelques contes qui faisaient voir combien de chemin ils avaient fait pour avoir le bonheur de présenter leurs hommages à *notre auguste empereur* [6].... »

Cette adulation, intéressée sans nul doute, était aussi pour

[1] A la comtesse d'Albany, 18 janvier 1811 : *Portefeuille de la comtesse d'Albany*, p. 90-91.
[2] Duchesse d'Abrantès, *Mémoires*, t. VIII, p. 360-361.
[3] Duchesse d'Abrantès, *Salons de Paris*, t. V, p. 321.
[4] D'Espinchal, *Souvenirs militaires*, t. I, p. 318.
[5] Mme de Chastenay, *Mémoires*, t. II, p. 59.
[6] Rovigo, *Mémoires*, t. III, p. 446-447.

une part faite d'une impression d'éblouissement, à laquelle, en dehors des adversaires déclarés et des boudeurs obstinés, bien peu demeuraient inaccessibles. C'est un état d'âme tout à fait exceptionnel que celui d'un conseiller de l'Université, qui, au lendemain de l'audience du retour de Wagram, écrivait à un collègue retenu chez lui par la goutte : « Nous avons attendu quelque temps; j'ai dit une partie de mon chapelet; j'ai fait quelques élévations d'esprit jusqu'au ciel, pour comparer la cour de là haut à celle d'ici-bas, et je vous avoue que cette dernière me paraissait bien misérable; elle était toute renfermée dans deux salles, et je pensais que, dans quelques années, le courtisé et les courtisans seraient tous réduits en pourriture [1]. » De ce parfait détachement, de cette philosophie intimement chrétienne, bien peu d'hommes, bien peu de prêtres même, étaient capables en 1809 parmi ceux qui approchaient du maître : ce sont de semblables traits qui font l'originalité du caractère de l'abbé Émery.

Indépendamment des personnes attachées aux maisons impériales ou princières, des hauts fonctionnaires, des officiers supérieurs et des officiers de la garde, la cour se composait des gens *présentés* à l'empereur. La présentation impliquait de la part du présenté l'adhésion au régime gouvernemental : en se faisant ou se laissant présenter, un homme jeune indiquait ainsi qu'il était disposé à accepter un grade ou une place [2]. Si cette formalité n'avait naturellement point pour condition indispensable, comme avant la Révolution, la justification d'un certain nombre de quartiers de noblesse, en pratique ceux qui en bénéficiaient sous Napoléon furent de plus en plus, et à la fin du règne presque exclusivement, des membres de l'ancienne aristocratie [3]. La présentation était aussi un droit, et presque une obligation, pour les femmes des fonctionnaires d'un certain rang et des officiers d'un certain grade [4].

[1] A Bausset, 17 novembre 1809 : *Vie de M. Émery*, t. II, p. 212-213.

[2] Comte de Mérode-Westerloo, *Souvenirs*, t. I, p. 197.

[3] Cf., non point comme un témoignage incontestablement véridique, mais comme un indice des inquiétudes répandues dans les milieux tenant à a Révolution, cet extrait du bulletin de police du 4 mars 1809 : « On dit que M. Montesquiou, grand chambellan, annonce à toutes ses connaissances que l'Empereur ne veut plus admettre à la présentation à la cour que des ci-devant nobles » (AF IV, 1505).

[4] « Quelqu'un t'aura mandé peut-être que j'ai été dans le cas de me faire

Un privilège que les personnes présentées partageaient avec les titulaires d'emplois importants, c'était d'obtenir que l'empereur signât leur contrat de mariage [1]. En pareil cas, le fiancé se rendait aux Tuileries ou à Saint-Cloud avec son notaire, qui revêtait pour la circonstance le costume officiel, petit manteau et rabat [2]. — La faveur du parrainage impérial se limitait à un cercle plus restreint encore, aux enfants de ministres, de généraux, de conseillers d'État ou de chambellans. Mais comme un baptême était une cérémonie plus compliquée qu'une signature, Napoléon ajourna pendant plusieurs années tous les baptêmes auxquels il avait accepté d'être parrain, pour les liquider en bloc à Fontainebleau, à l'automne de 1810 [3]. Ce fut une affaire d'État que de régler les détails de cette solennité, où furent baptisés à la fois *vingt-sept* enfants, s'étageant de deux mois à dix ans : les experts laïques et ecclésiastiques s'épuisèrent en savantes combinaisons, et les parents furent médiocrement flattés en somme de ce groupement imprévu. Une nièce de Champagny, dont le fils était au nombre des petits Napoléons, exprimait à ce sujet l'opinion courante : « Ce n'est pas une grande faveur qu'il recevra, elle est partagée avec tant d'autres qu'elle a perdu tout le prix qu'elle pouvait avoir. Il y a des personnes qui avaient demandé l'empereur pour parrain et dont il n'avait pas tenu les enfants, qui ont répondu à l'invitation de l'empereur, que leurs enfants avaient été baptisés [4]. »

En dehors des réceptions et fêtes exceptionnelles, les personnes non présentées avaient le dimanche deux occasions d'entrevoir Napoléon, sa cour et son entourage militaire : la messe et la parade.

présenter à la cour et chez tous nos princes et princesses, depuis que mon mari est maître des requêtes : c'est dans les usages » (Mme de Gerando, *Lettres*, p. 238).

[1] « L'Empereur ne signe que les contrats des personnes qui ont prêté serment entre ses mains ou des personnes qui sont présentées. Il n'y a d'exception que pour les officiers de la garde. » (Analyse d'une lettre de Ségur, grand maître des cérémonies, au général Rostolland, 27 avril 1812 : *Journal de correspondance de Ségur*, archives de M. le marquis de Ségur.)

[2] Hippolyte d'Espinchal a raconté, de très amusante façon, comment le jeune notaire de son frère fut malade de l'algarade que lui fit Napoléon, à propos d'un membre de la corporation qui venait de ruiner ses clients (*Souvenirs militaires*, t. I, p. 330-331).

[3] Frédéric Masson, *l'Impératrice Marie-Louise*, p. 178-180.

[4] Mme Raymond de Montaignac à sa mère Mme de Raffin, 16 novembre 1810 : F. 7, 6535.

Les courtisans des deux sexes venaient nombreux à la messe, au sortir de laquelle le maître interpellait volontiers quelques-unes des personnes rangées sur son passage [1]; quand la cour était à Saint-Cloud, le mouvement des voitures sur la route de cette ville dans la matinée du dimanche, rappelait à ceux qui avaient connu l'ancien régime l'animation du chemin de Versailles [2]. Les fonctionnaires et les militaires de passage à Paris saisissaient cette chance d'obtenir un regard ou un mot. Les personnages haut placés, en résidence fixe dans la capitale, ne négligeaient pas non plus de se montrer dans la chapelle ou dans la galerie attenante, quoique beaucoup d'entre eux, conseillers d'État, magistrats, membres des assemblées législatives, eussent marqué naguère par leurs déclamations et parfois par leurs manifestations antireligieuses ; mais ils n'en étaient point à une palinodie près, et ils croyaient sauver leur amour-propre en affectant des airs détachés, ou en déclarant entre eux que « cette messe n'était qu'une momerie [3]. » Au fond de la chapelle, on laissait se placer quiconque se présentait en tenue décente : l'empereur voulut constamment que l'accès fût véritablement public [4].

Pendant la messe, toujours très courte, et toujours accompagnée d'une musique remarquablement soignée, l'attitude de Napoléon, loin d'être édifiante, n'était même pas aussi grave qu'on l'a souvent prétendu. Obéissant au préjugé si répandu encore aujourd'hui, d'après lequel la génuflexion est incompatible avec la dignité virile, il restait debout à l'Élévation [5]. Mais de plus, au lieu d'observer le silence pendant les vingt minutes que durait la messe, il se penchait fréquemment vers le prie-Dieu de l'impératrice pour engager la conversation; par tradition mondaine ou par tactique d'ancienne coquette, Joséphine, au contraire, apportait à la chapelle tout l'extérieur du recueillement [6].

[1] Frédéric Masson, *Napoléon chez lui*, p. 243-246.

[2] Stanislas Girardin, *Journal et souvenirs*, t. I, p. 286.

[3] *Mémoires sur le Consulat* (par Thibaudeau), p. 13-14.

[4] En l'absence de Napoléon, la messe se disait tous les dimanches aux Tuileries avec le même cérémonial, mais devant une assistance clairsemée : « Messieurs les courtisans ne sont pas gens à faire des démarches inutiles » (Stanislas Girardin, *Journal et souvenirs*, t. I, p. 393).

[5] Reichardt, *Un hiver à Paris*, p. 385.

[6] « A chaque instant, Napoléon parlait à l'impératrice, qui ne se prêtait

La parade ou revue dans la cour des Tuileries était d'institution plus ancienne que la messe, car elle remontait aux premiers temps du Consulat; du quintidi, elle fut transportée au dimanche après la promulgation du Concordat. Dans les débuts, c'était une véritable *revue*, passée par le plus exigeant et le plus minutieux des chefs; elle se prolongeait parfois pendant cinq heures d'affilée [1], tandis que les membres du corps diplomatique et les étrangers qu'ils devaient présenter attendaient dans un salon dont les fenêtres donnaient sur la cour [2]; en 1806 encore, un spectateur allemand voyait Napoléon visiter en détail tous les sacs de trois régiments d'infanterie légère [3].

Plus tard, quand la place du Carrousel fut agrandie, les parades débordèrent sur cette place; mais en même temps, elles devinrent moins régulières et plus courtes, se réduisant la plupart du temps à une simple présentation des troupes [4]. Néanmoins, elle excitèrent toujours la même curiosité mêlée d'enthousiasme : un grand seigneur belge, boudeur et frondeur malgré les avances prodiguées à sa famille, confessait que l'éclat des uniformes, l'air martial des troupes, la présence du vainqueur de l'Europe « faisaient de ces revues un des plus étonnants spectacles de l'univers. [5] » Le moment le plus émouvant, celui où les acclamations redoublaient de vigueur, était vers la fin, quand les troupes, au son de la musique, défilaient devant le consul ou l'empereur. En dehors des spectateurs privilégiés placés aux fenêtres du palais, la foule se pressait aux grilles, s'écrasait aux débouchés des rues. Après la parade, on voyait presque toujours se précipiter une nuée de pétitionnaires, qui débordaient le cordon de sentinelles et remettaient leurs placets aux aides de camp.

à toutes ces allocutions que pour le strict nécessaire et reprenait, aussitôt qu'elle le pouvait, son attitude attentive et recueillie. » (Comte de Mérode-Westerloo, *Souvenirs*, t. I, p. 177-178.)

[1] Duchesse d'Abrantès, *Mémoires*, t. III, p. 40-41.

[2] *Souvenirs d'un séjour à Paris* (Wessemberg, 1803), p. 23.

[3] *Lettres sur Paris* (par Berckheim), p. 92.

[4] Frédéric Masson. *Napoléon chez lui*, p. 255-256.

[5] Comte de Mérode-Westerloo, *Souvenirs*, t. I, p. 176.

II.

LES ANCIENS NOBLES A LA COUR ET DANS LES EMPLOIS PUBLICS

Napoléon a peut-être dit, dans un jour de mauvaise humeur, que les représentants de l'ancienne noblesse, après avoir refusé des grades dans son armée et des emplois dans son administration, s'étaient précipités dans ses antichambres [1] : le mot est plus cruel que juste. Si les nobles d'ancien régime briguèrent ou acceptèrent à la cour impériale des fonctions auxquelles leur éducation mondaine les rendait particulièrement aptes, ils furent de plus en plus nombreux, à mesure que le régime s'affermit et se *monarchisa*, non seulement parmi les officiers, mais parmi les fonctionnaires de tout ordre et les membres des corps politiques et administratifs ; c'est même une des causes qui, en 1814, facilitèrent la restauration des Bourbons [2].

Dès l'époque de la paix d'Amiens, du Concordat et du Consulat à vie, il y eut de la part de l'ancienne société un mouvement marqué d'adhésion et un commencement de rapprochement. « On y entrait lentement, mais enfin on y entrait [3], » a dit un contemporain en parlant de cette voie du ralliement. On hésitait à bouder plus longtemps un gouvernement qui était manifestement affermi, qui maintenait l'ordre et qui marchait de pair avec les monarchies européennes. De grandes dames authentiques parurent dans les salons officiels, sinon encore pour en faire les honneurs, du moins pour y apporter les conseils de leur expérience, pour y prêcher le rétablissement graduel des somptuosités d'autrefois. Seulement, par une faiblesse de caractère, tranchons le mot, par une vilenie qui devait longtemps persister, plusieurs de ces dames, rentrées dans leur cercle habituel, cherchaient à se disculper en daubant sur les incorrections ou les naïvetés dont elles avaient été témoins en haut lieu, en prêtant au besoin des ridicules à leurs hôtes de la veille [4]. Le bruit s'accréditait en même temps dans les salons,

[1] Mme de Staël, *Dix années d'exil*, p. 146.
[2] Albert Sorel, *L'Europe et la Révolution française*, t. VII, p. 468-469.
[3] Pasquier, *Mémoires*, t. I, p. 204.
[4] « Des dames qui, en approchant des premières autorités, affectent de dire

et jetait la consternation dans les milieux de jacobins nantis, qu'une bonne part des grandes places serait désormais réservée à l'ancienne noblesse [1].

La rupture avec l'Angleterre et la conspiration de Georges produisirent un temps d'arrêt, sinon un recul. L'établissement napoléonien traversa alors une période critique, dont à distance nous avons peine à discerner la gravité, et pendant laquelle Bonaparte lui-même déguisait mal ses appréhensions. D'autre part, la lutte était engagée contre lui au nom des princes de la maison de Bourbon, qui laissaient annoncer leur prochaine présence; le point d'honneur s'accordait avec la prudence pour dicter au moins la réserve à leurs anciens partisans.

Une femme d'esprit, aigrie par les déceptions politiques de son mari et par ses propres infortunes conjugales, a écrit plus tard : « Avant la mort du duc d'Enghien, la bonne société de Paris était presque toute en guerre ouverte avec Bonaparte; mais aussitôt que le héros se fut changé en assassin, les royalistes se précipitèrent dans ses antichambres [2]. » Le trait est acéré, il ne porte pas tout à fait à faux, mais il trahit cette exagération qui en toute matière est inséparable de la passion. Épisode atroce et terrifiant, parmi les événements qui se pressaient au printemps de 1804 le drame de Vincennes ne fut qu'un épisode [3]. Il faut dire, à l'honneur de l'espèce humaine, qu'en dehors des anciens terroristes, le sentiment de répulsion fut à peu près général et suspendit le mouvement de ralliement au gouvernement; mais, comme l'avoue un contemporain, cette impression ne dura que « quelques instants [4] ». Est-il vrai que

qu'il leur faut des pages, des valets de pied, etc., sont les premières à tourner tout cela en ridicule dans l'intérieur de leurs cercles privés.... » (Rapport du préfet de police du 10 nivôse an XI (31 décembre 1802) : F. 7, 3831). Ce témoignage policier est confirmé à une date voisine (18 février 1803) par celui d'une habituée de l'hôtel de Luynes : « On se met dans les grandes affaires par politique avec la lie dorée, mais on se rit de leur ton et de leur prétention, et chaque fête fait éclore quelque trait heureux » (Mme de Cazenove d'Arlens, *Journal*, p. 27).

[1] Rapport du préfet de police du 13 nivôse an XI (3 janvier 1803) : F. 7, 3831.

[2] Manuscrit de Mme de Chateaubriand : Pailhès, *Chateaubriand, sa femme et ses amis*, p. 298.

[3] Cf. le jugement d'Albert Sorel sur « cet incident, dont l'horreur ne saurait être atténuée, mais dont on a exagéré l'importance politique » (*L'Europe et la Révolution française*, t. VI, p. 337).

[4] Barante, *Souvenirs*, t. I, p. 146.

six semaines après la mort du prince, dans le salon de Fanny de Beauharnais, deux gentilshommes de bonne maison déclaraient bien haut « que la seule chose qui eût fâché l'ancienne noblesse, c'était l'affaire du duc d'Enghien, mais qu'au surplus elle avait la plus haute estime et la plus grande admiration pour le Premier Consul [1]? » Ce qui est incontestable, c'est que les conspirateurs étaient arrêtés, les opposants réduits à l'impuissance; ce n'était plus la venue du comte d'Artois ou de ses fils qu'on annonçait, mais celle du pape, qui mettrait l'onction sainte au front du nouveau monarque; à la cour qui allait se reformer, à l'armée agrandie et élargie, dans les emplois civils, dont le lustre et la stabilité allaient s'augmentant, les classes privilégiées d'autrefois n'avaient-elles pas leur place marquée, pour refaire leur fortune, utiliser leurs dons héréditaires de savoir-vivre mondain, faire montre de leurs qualités traditionnelles de bravoure et de dévouement [2]? Sauf pour quelques sensibilités très noblement délicates ou quelques fidélités obstinées, l'attentat de Vincennes disparaissait dans l'éclat de l'Empire proclamé, dans la sécurité de l'ordre consolidé. Pour juger exactement et équitablement les sentiments de cette génération, il ne faut jamais perdre de vue la suite de commotions et d'épreuves qui avaient chez elle émoussé l'indignation et faussé le ressort de l'indépendance.

Dans cette première quinzaine de mai 1804, où se préparait le rétablissement de l'hérédité monarchique, un curieux indice révéla les dispositions d'une partie de ceux qui avaient été le plus attachés à la dynastie déchue [3]. Quelques anciens gardes du corps présents à Paris tinrent, au jardin des Tuileries, une réunion où ils décidèrent, « après avoir élagué les mauvaises têtes et les partisans des Bourbons, » de faire une démarche pour reprendre, auprès du futur empereur, leur poste d'honneur et de confiance. Un mémoire habilement rédigé, résumant le passé du corps, et rappelant que jamais aucun garde n'avait manqué à son devoir de fidélité, fut remis au sénateur

[1] Rapport du préfet de police, 12 floréal an XII (2 mai 1804) : F. 7, 3832.

[2] Cette thèse était très expressivement et parfois éloquemment développée dans un petit roman dialogué, œuvre de circonstance de Ripault, le bibliothécaire de Napoléon : *Une soirée de la bonne compagnie en 1804*.

[3] Cette affaire est résumée dans les rapports quotidiens du préfet de police, du 19 au 29 floréal : F. 7, 3832.

Dubois-Dubais, lui-même jadis garde du corps. Cette démarche fut fort approuvée par l'ancien major général d'Aguesseau, qui déclara que son âge seul l'empêchait de se joindre à ses subordonnés; par contre, d'autres officiers des gardes, et notamment le comte d'Agoult [1], déclaraient hautement « que le vrai noyau des gardes du corps était à Varsovie ». Leur opposition entraina des refus ou des rétractations, et le mémoire ne recueillit que treize signatures. Ce nombre, vraiment trop maigre, eût suffi pour empêcher Napoléon d'accueillir la proposition : tenté d'ailleurs, en principe, de se donner des gardes du corps (comme le prouva l'éphémère institution des gendarmes d'ordonnance, en 1806, et celle des gardes d'honneur, en 1813), il hésitait à mécontenter les grognards de la garde consulaire et impériale; il tenait, en tout cas, malgré les honorables souvenirs qui s'attachaient à leur histoire, à ne point ressusciter tels quels les gardes du corps de la monarchie bourbonienne, que les Parisiens avaient fusillés aux journées d'Octobre et conspués au retour de Varennes.

Par contre, les charges civiles de la nouvelle cour échurent surtout à des gens d'autrefois, dont le nom sonnait bien, et qui étaient plus experts ou plus aptes aux finesses de l'étiquette que les hommes de loi des assemblées révolutionnaires ou que la plupart des héros d'Égypte et d'Italie. Ceux-ci en conçurent quelque humeur, mêlée de l'effarement du gendarme qui voit promu à un poste de confiance l'accusé ou le suspect de la veille; en termes involontairement plaisants, Savary, l'un des plus fidèles et des plus rogues, s'est fait l'interprète de cet état d'esprit [2].

Comme il arrive presque toujours en pareille rencontre, ce furent les femmes, plus entichées des distinctions de naissance ou de société, qui montrèrent le moins de bonne grâce dans les inévitables rapports avec des personnes d'origine et d'éducation

[1] D'Agoult devait pourtant se rallier à bref délai et être chargé, en 1805, avec Dubois-Dubais de l'organisation, qui n'aboutit pas d'ailleurs, d'un corps d'élite recruté dans l'ancienne noblesse (Frédéric Masson, *Cavaliers de Napoléon*, p. 90).

[2] « Il fallut qu'ils s'accoutumassent à se voir défendre la porte de l'appartement de l'Empereur par ceux qui, peu de temps auparavant, étaient l'objet de leur surveillance particulière » (Rovigo, *Mémoires*, t. II, p. 112-113).

différentes. On en murmurait dans le clan des anciens révolutionnaires; tout philosophe qu'il était, le sénateur Tracy écrivait à son collègue Cabanis : « Les nouvelles dames du palais font les bégueules. Elles se feront donner sur le nez. Ce ne sera pas moi qui les plaindrai, mais pourquoi les aller chercher [1]? » L'exemple de ces façons impertinentes était donné à l'occasion par la dame d'honneur elle-même, Mme de la Rochefoucauld, choisie pour son nom autant que pour son cousinage avec les Beauharnais; un jour que plusieurs personnes du faubourg Saint-Germain avaient été présentées à Joséphine, la dame d'honneur se permit de dire : « Nous avons reçu aujourd'hui bonne compagnie. » Napoléon, à qui le propos revint, crut témoigner son mécontentement en imposant pour premier écuyer à l'impératrice, et pour surveillant à ses dames, un troupier mal dégrossi, Ordener [2].

Si la maison impériale, si l'armée impériale, si le corps des fonctionnaires impériaux comprirent dès l'origine des noms d'une fort honorable notoriété, la plupart des vraies grandes familles de l'ancienne aristocratie se tinrent à l'écart, ou ne furent représentées dans le mouvement de ralliement que par des cadets. Le plus récent et le plus enthousiaste historien de Napoléon a fait remarquer que dans son entourage, on ne trouve aucun des grands officiers de la couronne de France, des premiers gentilshommes de la chambre, des capitaines des gardes, des gouverneurs de maisons royales [3]. Des avances furent certainement adressées aux Montmorency, qu'on croyait ébranlés par le ralliement de leur allié, le duc de Luynes : les choses se passèrent-elles avec autant de solennité dramatique que l'a prétendu plus tard Adrien, le duc de Laval : message transmis par le baron de Breteuil « peu de jours » après la proclamation de l'Empire, et portant que « tous sans exception » les Montmorency devaient s'attacher au nouveau gouvernement dans une carrière quelconque; conseil de famille à l'hôtel de

[1] Guillois, *Le salon de Mme Helvétius*, p. 199 (l'auteur ne donne pas d'autre date que celle de l'année 1806; la promotion du 10 février 1806 avait en effet compris, à côté de Mme Maret, Mmes de Chevreuse, de Mortemart et de Montmorency).

[2] Méneval, *Mémoires*, t. II, p. 138.

[3] « Bien plus qu'on ne s'imagine, la haute noblesse est restée fidèle à ses maitres. » (Frédéric Masson, *Napoléon chez lui*, p. 31-32.)

Tingry; discours pathétique de Mathieu, qui « arrache des larmes » aux assistants, et leur fait jurer « de ne jamais paraître à cette cour et de n'accepter aucun emploi [1]? » Ce qui est incontestable, c'est que les deux vrais chefs de la famille, Adrien et Mathieu [2], se tinrent à l'écart pendant toute la durée du régime.

Chaque campagne victorieuse valait à l'Empire de nouvelles recrues venues de la noblesse d'autrefois. Les uns étaient éblouis par l'éclat de la gloire militaire; d'autres estimaient que c'était folie de bouder indéfiniment une fortune aussi extraordinaire; beaucoup enfin avaient des pertes matérielles à réparer ou des intérêts à ménager. A combien d'anciens gentilshommes ne peut-on appliquer ce que Nesselrode écrivait du Savoisien Saint-Marsan : « Il a bataillé longtemps avant d'accepter une place, mais à la fin, il a bien fallu se rendre. Quand on a une famille et des biens-fonds considérables, une résistance de ce genre devient presque impossible [3]. »

La séduction, ici, se doublait d'intimidation; les suggestions ou les propositions étaient transmises, la plupart du temps, par le ministère de la police, dont le nom seul donnait à penser aux plus intrépides. La souplesse et le scepticisme de Fouché tempéraient encore le caractère impératif de ces communications : il prêchait le ralliement au nom de la prudence, et en rappelant les mesures de rigueur édictées contre les indociles, ne laissait point ignorer qu'il s'était employé à les atténuer; il ménageait l'amour-propre de ceux auxquels il persuadait de se faire présenter à la cour; après Tilsitt, notamment, cette tactique amena beaucoup d'adhésions [4]. Un peu plus tard, quand il eut reçu d'Espagne la lettre monstrueuse où Napoléon, en lui prescrivant de placer d'office à Saint-Cyr les fils de cinquante familles du faubourg Saint-Germain, ajoutait : « Si l'on fait quelque objection, il n'y a pas d'autre réponse à faire, sinon que cela est

[1] Notice inédite d'Adrien de Montmorency sur son cousin Mathieu : Herriot, *Mme Récamier et ses amis*, t. I, p. 126.

[2] Le vicomte de Laval, père de Mathieu, accepta en 1806 le commandement des gendarmes d'ordonnance; mais c'était un personnage grotesque et discrédité (Norvins, *Mémorial*, t. III, p. 162-164).

[3] Charles de Nesselrode à son père, 23 mai 1808 : *Lettres et papiers du chancelier de Nesselrode*, t. III, p. 194.

[4] Mme de Rémusat, *Mémoires*, t. III, p. 187-188.

mon bon plaisir [1]. » Fouché n'eut garde de prendre cette recommandation au pied de la lettre : il s'efforça de raisonner, d'endoctriner les parents, et n'invoqua la toute-puissante volonté du maître qu'auprès de ceux qu'il trouva intraitables. — Savary, au contraire, au lieu d'interpréter la consigne, l'appliqua avec le zèle et la brutalité d'un soldat, mettant ceux qui étaient notés comme suspects en demeure de choisir entre l'exil et la présentation aux Tuileries [2] : il s'est d'ailleurs vanté d'avoir ainsi rendu service à bien des gens que le respect humain ou la crainte de déplaire à de vieux parents retenaient seuls dans l'opposition [3].

Savary n'était que ridicule en se posant ainsi en bienfaiteur de la jeune aristocratie. Mais dans les cercles mêmes de l'ancienne noblesse, un plaisant préjugé ne tarda point à se répandre. Un des chambellans nommés d'office, en octobre 1810, s'en est égayé plus tard : « On ne connaissait pas encore cette fameuse liste, mais on savait qu'elle se composait de quelques noms considérables qui n'avaient pas sollicité cet honneur, et chacun, exagérant son importance ou celle des siens, multipliait les victimes de *cette terrible persécution*. En se rencontrant, la politesse était de supposer que vous n'aviez pas été oublié et, sur-le-champ, on vous prodiguait les consolations de l'amitié; on insistait sur les dangers auxquels vous exposerait un refus. Chacun espérait bien trouver pour son compte la grâce du martyre. Au bout de deux ou trois jours, la liste fut connue, et bien des gens furent enragés de ne s'y pas trouver [4]. »

[1] 31 décembre 1808 : *Lettres inédites*, éd. Lecestre, 386.

[2] « J'ai reçu une lettre du ministre de la police m'invitant à me rendre chez lui : je n'y avais jamais été. Pour la première fois, il s'est expliqué de la façon la plus sévère. Il m'a reproché des propos que je n'ai pas tenus, mais sans me les citer (?). Il m'a surtout reproché mon intérêt, *mes plaintes sur les exilés* et *mes rapports intimes* avec eux : tout cela, je crois, était un *exorde* pour arriver à ce qu'il appelle ma *neutralité*. Il est parti de ce texte pour me dire avec les manières les plus violentes que j'avais tout à craindre de sa sévérité, etc., etc.... » (Adrien de Montmorency à Mme Récamier, 28 mars 1812 : *Mme Récamier et les amis de sa jeunesse*, p. 128)

[3] Rovigo, *Mémoires*, t. IV, p. 393-395.

[4] Souvenirs inédits du comte de Sainte-Aulaire, cités par le vicomte d'Harcourt, *Revue d'histoire diplomatique*, 1905, p. 367. Cf. la version spirituellement exagérée de Mme de Chateaubriand : « Les personnes *tombées* prétendaient avoir été *forcées*, et l'on ne *forçait*, disait on, que celles qui avaient un grand nom ou une grande importance; et chacun, pour prouver son importance et ses quartiers, obtenait d'être *forcé à force* de sollicitations » (Pailhès, *Chateaubriand, sa femme et ses amis*, p. 298).

Néanmoins, une portion de la vieille société demeurait sévère pour les ralliés. Ces derniers n'avaient point tous la candide absence d'amour-propre de certaine femme d'auditeur, au nom très ronflant, qui se distinguait aux bals de la duchesse de Bassano par un empressement presque obséquieux envers la maîtresse de la maison, et disait en manière d'excuse : « Je suis plate, et je ne crois pas que le caractère soit bien nécessaire à une femme [1]. » En face des critiques qu'ils surprenaient ou qu'ils devinaient, beaucoup d'entre les ralliés avaient la maladresse de se montrer chagrins, et parfois même la bassesse de chercher à se venger. « Puis-je entrer comme je suis? » demandait avec une timidité affectée le chambellan d'Aubusson, se présentant en uniforme écarlate chez Mme de Matignon ; ce qui lui attirait cette riposte : « Est-ce que vous êtes en chemise [2]? » Le même personnage, par le fracas de son mécontentement, sinon par des dénonciations proprement dites, attirait les rigueurs policières sur ceux de ses anciens amis dont l'attitude lui semblait marquer un blâme [3]. Un autre chambellan de l'Impératrice, Galard-Béarn, gendre de Mme de Tourzel, fut également accusé d'avoir, au moins indirectement, provoqué les sentences d'exil qui frappèrent plusieurs de ses proches. Au sommet même de la maison de Joséphine, la dame d'honneur, Mme de La Rochefoucauld, avait la réputation d'attirer la foudre sur quiconque se permettait de censurer sa présence à la cour [4].

A l'inverse, l'ostracisme des salons « bien pensants » eut pour résultat d'orienter vers les charges et les fonctions officielles certaines personnes qui eussent hésité à se rallier ouvertement au gouvernement Louis de Narbonne était du nombre : les adjurations de Mme de Staël et les épigrammes de Mme de Laval le détournaient de s'attacher à la fortune de Napoléon : son parti ne fut pris que quand il eut constaté que le faubourg Saint-Germain lui tenait indéfiniment rigueur de son attitude au

[1] Mme de Chastenay, *Mémoires*, t. II, p. 159.
[2] *Ibidem*, t. II, p. 7-8
[3] Il existe à sa charge, en dehors du témoignage rétrospectif de Mme de Chastenay, une lettre terrible de la duchesse de Raguse à Mme Récamier, du 7 novembre 1811 (Herriot, *Mme Récamier et ses amis*, t. I, p. 268, note).
[4] Frédéric Masson, *Joséphine impératrice et reine*, p. 92.

temps de la Législative et de son passage au ministère en 1791-1792 [1].

Au-dessous des situations en vue, la cour des Bourbons comprenait une foule d'emplois subalternes, que la religion de la personne royale avait rehaussés, qui s'achetaient comme des charges judiciaires, et qui procuraient à leurs détenteurs un commencement d'anoblissement. Les anciens titulaires de ces fonctions, leurs descendants mêmes, furent introduits dans les services de la maison impériale avec un empressement qui suscita des critiques. Il est remarquable qu'en 1809, Picard ait osé, avec la tolérance de la censure, faire dire à une habitante de Versailles : « Mon mari est un des inspecteurs du parc. C'est tout simple, son père était officier du gobelet [2]. » Le mot est caractéristique des traditions reprises et des jalousies qu'elles soulevaient.

Quant à la noblesse de province, déjà peu argentée avant la Révolution, encore appauvrie par la suppression des droits féodaux et souvent par les confiscations, elle suivit à sa façon l'exemple de la noblesse de cour : dès que le gouvernement napoléonien eut pris quelque stabilité, beaucoup de gentilshommes acceptèrent ou postulèrent des emplois publics, même infimes. L'administration des droits réunis ou des contributions indirectes ne tarda pas à se recruter de façon fort aristocratique, grâce à l'accueillante aménité du directeur général Français de Nantes [3]. Des postes encore moins reluisants étaient l'objet d'ardentes compétitions dans le meilleur monde ; c'est un document mélancoliquement suggestif que cet extrait du journal de correspondance de Ségur, le grand maître des cérémonies : « A M. de Saint-Aignan. Je ne puis le recommander à M. de Montalivet pour une place de chef d'un dépôt de mendicité, ayant déjà, pour plusieurs de mes parents, sollicité pareilles places [4]. »

[1] Sophie Gay, *Salons célèbres*, p. 108.

[2] *Les Oisifs*, scène 19.

[3] Cf. Puymaigre, *Souvenirs*, et vicomte de Broc, *Dix ans de la vie d'une femme*.

[4] 17 novembre 1810 : Archives de M. le marquis de Ségur.

III.

SÉGUR ET FONTANES ; LES GRANDS FONCTIONNAIRES

Par le rôle qu'il avait joué dans la Révolution, par son génie diplomatique et sa merveilleuse fertilité d'intrigue, Talleyrand se plaçait hors pair ; très grand seigneur de naissance, évêque et futur cardinal de l'ancien régime, on ne pouvait pourtant classer le collaborateur de Danton, le ministre de Barras, parmi les recrues que le gouvernement napoléonien avait faites dans la société d'autrefois [1]. Le personnage le plus vraiment « représentatif » des ralliés de vieille noblesse était ce Louis-Philippe de Ségur que nous venons de nommer, *Ségur-Cérémonies*, comme on disait familièrement pour le distinguer de son frère cadet, lequel, opposant irréductible et incorrigible railleur, se faisait lui-même annoncer dans les salons amis : *Ségur sans cérémonie* [2].

Louis-Philippe de Ségur était fils du maréchal et ministre de ce nom. Sous Louis XVI, avec l'élite de la jeune noblesse, il avait pris part à la guerre de l'Indépendance des États-Unis ; il en avait rapporté pour les mœurs et les institutions américaines un enthousiasme sincère jusqu'à la naïveté [3]. A peine colonel de dragons, Vergennes l'avait improvisé ministre plénipotentiaire à Saint-Pétersbourg, où Catherine avait goûté les saillies de l'homme d'esprit et accordé un traité de commerce aux instances du négociateur. Trouvant à son retour la société fran-

[1] Norvins dit fort bien, à propos précisément des ralliés de l'ancien monde, que Talleyrand « était le citoyen de tous les mondes » (*Mémorial*, t. II, p. 293).

[2] M. le marquis de Ségur (Pierre), qui connaît les droits de l'histoire pour en user très brillamment, a bien voulu, avec autant de libéralisme que de libéralité, me communiquer tout ce qu'il possède de documents émanant de son trisaïeul, et notamment un journal de correspondance allant de 1810 à 1814.

[3] Plus encore que dans les *Souvenirs* ultérieurement publiés par lui-même, cet enthousiasme revit dans les lettres qu'il adressait à sa femme, et dont le feu duc Victor de Broglie a récemment fait connaître des extraits; le 11 décembre 1782, par exemple, il écrivait de Boston : « Je vais quitter, avec un regret infini, un pays où l'on est ce que l'on doit être : franc, loyal, honnête et libre.... En suivant un petit nombre de lois simples, en respectant les mœurs, on y est heureux et tranquille : c'est en les bravant qu'on est à la mode à Paris. .. » (*Deux Français aux États-Unis et dans la Nouvelle-Espagne. — Mélanges publiés par la Société des Bibliophiles françois* (1903, 2e série).

çaise en pleine effervescence politique, sans faire partie d'aucune assemblée élective, il s'était rangé, non point du côté de son père ni de la reine qui avait protégé ses débuts, mais avec ses anciens compagnons d'armes du Nouveau-Monde : La Fayette, Lauzun-Biron, le prince de Broglie et les Lameth. Cette période de sa carrière fut fertile en épreuves : désigné pour le portefeuille des affaires étrangères après la démission de Montmorin, il recula au dernier moment devant les avanies qui étaient devenues le lot habituel des ministres ; nommé ambassadeur à Rome, avec l'épineuse mission de faire accepter au Pape la constitution civile et la prochaine annexion du Comtat, la rupture officielle entre les deux cours survint avant son départ ; envoyé à Berlin pour prévenir la coalition, les intrigues et les calomnies des émigrés lui rendirent ce séjour intolérable [1]. Il en revint, non point ébranlé dans son souriant optimisme, mais de plus en plus prévenu contre les violences et les exagérations de parti, et décidé à ne point quitter la France. Il connut alors des heures cruelles ; après avoir vu périr nombre de ses amis et avoir tremblé pour la vie de son père, il dut faire un gagne-pain de cette facilité littéraire qui n'avait été jusque-là qu'un agrément de société ; une grave ophtalmie vint lui rendre la tâche plus pénible [2].

Le premier acte d'adhésion que « Ségur aîné », comme on l'appelait alors, donna au gouvernement consulaire, consista à autoriser, contre le sentiment du vieux maréchal, l'engagement aux hussards Bonaparte de son fils cadet Philippe, le futur annaliste de la retraite de Russie. Lors de l'épuration de l'an X, Bonaparte, qui commençait à rechercher les noms d'autrefois, le fit entrer au Corps législatif, où il prit prétexte d'un incident de procédure pour prononcer une harangue très favorable au Consulat à vie [3]. Au bout de quelques mois, il passa au Conseil

[1] On alla jusqu'à prétendre qu'il avait voulu attenter à ses jours, et jusqu'à répandre des estampes qui représentaient cette tentative de suicide, purement imaginaire (Albert Sorel, *L'Europe et la Révolution française*, t. II, p. 352-355, et articles dans le *Temps* des 10, 12 et 18 octobre 1878).

[2] Mme de Chastenay exagère quand elle prétend que, vers la fin du Directoire, Ségur « devint borgne faute de pouvoir payer le traitement d'un oculiste » (*Mémoires*, t. I, p. 388). Des lettres de cette époque parlent précisément des soins médicaux auxquels il se soumettait (Archives de M. le marquis de Ségur).

[3] 10 floréal an X. On sait que le Corps législatif n'était condamné au mu-

d'État, où les basochiens révolutionnaires furent sous le charme comme l'avait été la tsarine, tout en déclarant leur nouveau collègue « peut-être moins propre aux affaires qu'aux travaux littéraires. [1] » Quand l'Académie française fut rétablie en fait, ce grand seigneur lettré y trouva naturellement place. A la proclamation de l'Empire, nul ne parut plus apte à l'office de maître des cérémonies, toujours et partout délicat, particulièrement difficile dans une cour où il fallait faire l'éducation de la plupart des personnages, depuis les protagonistes jusqu'aux plus humbles figurants. A cette charge qui l'égalait presque aux ministres et lui valait l'appellation d'*Excellence*, il continua de joindre les fonctions très effectives de conseiller d'État, jusqu'en mars 1813, où il fut nommé sénateur.

Ségur, qui partageait avec la grande majorité d'entre ses contemporains la fâcheuse manie d'enfourcher Pégase à tout propos, a mis en rimes sous la Restauration un abrégé de sa carrière; on y lit notamment :

. . . .
Poussé par mes destinées
Près de dix rois tour à tour,
J'ai porté quarante années
Une âme libre à la cour [2].

L'hommage qu'il se rendait ingénument à lui-même n'est pas dépourvu de toute justesse, à la condition de n'en point exagérer la portée. L'ancien ami de Potemkin [3], le grand ordonnateur de l'étiquette à la cour de Napoléon ne pouvait être un libéral très farouche, ni très inflexible : son souple et affable scepticisme y répugnait autant que les circonstances s'y prêtaient mal ; il a écrit d'ailleurs que « la ligne droite, qui, selon les géomètres, est la plus courte, selon les moralistes et surtout les politiques est certainement la plus rare [4]. » Ce qui est vrai,

tisme que dans la discussion des lois proprement dites; ses membres se dédommageaient de temps à autre en déposant et en discutant des motions ou des adresses.

[1] *Mémoires sur le Consulat* (par Thibaudeau), p. 336-337.

[2] *Mélanges*, p. 452.

[3] Je conserve la forme consacrée dans notre littérature ; mais les meilleurs slavisants assurent que, dans l'alphabet latin, le nom du favori de Catherine II doit s'orthographier *Patiomkine*.

[4] A Denon-Vivant, sans date (de la Restauration) : Archives de M. le marquis de Ségur.

c'est que de ses campagnes auprès de Washington, et malgré ses déboires de 1791, il avait conservé une préférence théorique pour la liberté politique ; c'est surtout qu'il gardait une certaine indépendance de caractère et une parfaite dignité d'attitude dans des fonctions qui l'exposaient sans cesse à l'occasion, sinon à la tentation, de la servilité. Lors du fameux incident du discours de réception de Chateaubriand, il défendit de son mieux, contre Napoléon exaspéré, la liberté de la littérature et celle de l'Institut. S'il multipliait les démarches pour caser d'innombrables amis ou cousins de province, il savait éconduire par la plus sèche des fins de non-recevoir un parent qui lui avait cyniquement demandé d'influencer une décision judiciaire [1]. Sans doute, dans les discours qu'il prononçait comme conseiller d'État devant le Corps législatif, il louait les succès militaires et les vues gouvernementales du maître au nom duquel il parlait ; mais son langage, moins hyperbolique que celui de tel jacobin nanti, avait l'accent de la sincérité ; son éloquence académique se colorait même, à l'occasion, d'une teinte d'émotion, comme le jour où il abrégeait sa harangue pour ne pas retarder, disait-il, « une solennité dont je me sens également pressé de jouir comme ancien soldat, comme magistrat et comme père [2]. » Sur cette péroraison, son fils Philippe était introduit, à la tête de soldats porteurs de quatre-vingts drapeaux pris sur les insurgés espagnols et offerts par l'empereur au Corps législatif : des scènes de cette nature justifient quelque emphase.

Souvent entravé par des misères de santé [3], très absorbé par ses affections et ses tristesses de famille (il perdit coup sur coup sa fille, Mme de Villeneuve, et sa belle-fille, la charmante Mme Philippe, née de Luçay), très attaché à ses devoirs de membre de l'Institut, nécessairement exact au Conseil d'État, le comte de Ségur n'en portait pas moins allégrement le poids d'écrasantes fonctions de cour. En dehors de ses attributions, il

[1] A M. X., 12 juillet 1811 : « C'est fort mal connaître le gouvernement, les lois et la personne à laquelle il écrit que de croire qu'on puisse arrêter un procès et une condamnation pour obliger un parent » (*Journal de correspondance : Ibidem*).

[2] Séance du 22 janvier 1810.

[3] Des lettres d'excuse analysées dans son journal de correspondance, il résulte que ses maux d'yeux l'empêchaient fréquemment d'aller le soir dans le monde ou à la cour.

exerça même une partie de celles du grand chambellan, tant que cette charge eut pour titulaire l'indolent Talleyrand [1]. De son propre office de grand maître des cérémonies, il s'acquittait avec une courtoise diligence, une souriante gravité, également éloignées de la solennité niaise et de la négligence qui sont les écueils de ce genre d'attributions. La préparation de certaines grandes solennités lui coûta des semaines de travail : il fallait rechercher et adapter les précédents, concilier les prétentions, mettre hâtivement au courant de leur rôle des acteurs dont la plupart n'étaient rien moins qu'initiés aux nuances de l'étiquette. La peinture de genre a popularisé le détail très authentique [2] des marionnettes que Ségur fit longuement évoluer sur un plan de Notre-Dame pour préciser les diverses phases du sacre. Les simples réceptions, le train quotidien de la cour exigeaient sa constante intervention : c'était un problème nouveau qui surgissait, ou une vieille querelle de préséances qui se ravivait sous un prétexte quelconque.

En dehors même des palais impériaux, toutes les fois qu'une cérémonie publique soulevait quelque question d'étiquette, on sollicitait une décision de Ségur [3]. Son obligeance, inépuisable comme sa science des usages, était mise à contribution par les grands seigneurs improvisés, peu ferrés sur le protocole à suivre dans les simples relations privées. Au lendemain de l'accouchement de la duchesse d'Abrantès, Junot faisait interroger Ségur, qui suggérait de savantes gradations dans l'annonce de l'heureux événement : billets imprimés « aux personnes de la cour et officiers de l'armée dont le rang ou le grade peut engager le duc d'Abrantès à cette marque d'attention » ; billets écrits à la main aux parents ; lettres non signées aux ministres et grands officiers ; véritables lettres enfin aux princes et grands

[1] Ceci résulte, en ce qui concerne les présentations, d'une lettre du 13 novembre 1811 au baron Duveyrier : *Journal de correspondance*.

[2] Plancy, *Souvenirs*, p. 36-37.

[3] Cf. cet extrait des registres du chapitre de Notre-Dame, à l'occasion de la fête du 15 août 1806 : « M. le gouverneur de Paris (Junot) ayant demandé de quelle manière il serait reçu, un membre du chapitre a été député chez le grand maître des cérémonies, qui a décidé que M. le gouverneur étant en outre grand officier de l'Empire, il devait être reçu et placé comme tel ; qu'on ne pouvait pas aller le recevoir à la porte de l'église, lui donner l'eau bénite, ni mettre un prie-Dieu devant son fauteuil, ces honneurs étant réservés aux princes » (*Documents inédits*).

dignitaires [1]. Ces oracles étaient rendus avec une assurance qui les rendait indiscutables, avec une spirituelle prévenance qui les empêchait de paraître ridicules.

Si, à la cour impériale et dans les emplois importants, Louis-Philippe de Ségur fut le plus éminent représentant des ralliés de la vieille aristocratie, le plus en vue des ralliés de la littérature fut Louis de Fontanes [2]

L'attitude et la physionomie de ce personnage ont été dénaturées par des légendes de famille et de parti. Son goût littéraire, dont nous n'avons point d'ailleurs à nous occuper ici, fut assez délicat et assez indépendant pour lui faire discerner, à lui élève docile et attardé des classiques, le mérite transcendant d'un Chateaubriand. Il eut le courage de prôner en toute occasion le spiritualisme et le culte de la divinité, même alors qu'un athéisme agressif était en vogue dans les cercles intellectuels ; mais quand il allait plus loin et qu'il célébrait les bienfaits du catholicisme, il cessait d'être sincère, car ce descendant de huguenots, élevé par un janséniste, était demeuré au fond sous l'influence de Voltaire : dans l'intimité, il ne reculait pas plus devant les mots impies que devant les propos libertins. Comme beaucoup d'entre ses contemporains, il alliait la gravité et presque l'austérité du langage à la licence de la vie privée : il devait mourir du chagrin que lui causerait la fin tragique d'un fils adultérin ; mais ce qui même alors fit scandale, ce fut la profitable liaison où il s'attarda avec Elisa Bacciocchi, laquelle était dépourvue de la magique beauté de ses sœurs. Pour s'attacher à elle, Fontanes, marié et quadragénaire, n'avait que l'excuse de l'ambition : ce déplaisant calcul ne fut d'ailleurs point trompé, et, directement ou indirectement, Fontanes dut au patronage d'Élisa le majestueux essor de sa carrière.

Parce qu'en 1814 il avait adhéré à la déchéance de Napoléon,

[1] A Cavagnari (secrétaire de Junot), 8 décembre 1810 : *Journal de correspondance*; archives de M. le marquis de Ségur.

[2] Sur le caractère et les idées politiques de Fontanes, la notice trop élogieuse de Sainte-Beuve (*Portraits littéraires*, t. II, p. 307-335) doit être corrigée par les documents qu'a publiés M. l'abbé Pailhès et par quelques pages, trop sévères de leur côté, de M. Frédéric Masson (*Napoléon et sa famille*, t. II, p. 23-24, et 391-394). J'ai donné lecture à l'assemblée annuelle de 1896 de la Société d'histoire contemporaine (*Compte rendu*, p. 14-20) d'une lettre confidentielle du 4 floréal an XII (24 avril 1804), où Fontanes exposait au Premier Consul ses vues sur le très prochain établissement de l'Empire.

il a dit ensuite et on a repété après sa mort que pendant toute la durée de l'Empire, il avait été royaliste de cœur. Cette allégation, dont Mme de Staël faisait justice par un mot cinglant [1], est démentie par les discours mêmes et les écrits de Fontanes. Il eut sans doute le courage de se refuser à louer l'exécution du duc d'Enghien, et même d'exiger à cet égard un *erratum* au *Moniteur ;* mais quatre jours après la mort du prince, dans une allocution au Premier Consul, il jetait l'anathème aux Bourbons, déclarant que la France ne se diviserait plus désormais pour « quelques souvenirs passés » et que « ceux qui conspirent au sein d'une terre ennemie renoncent irrévocablement à la terre natale [2]. » Quelques semaines plus tard, quand le procès de Georges et de ses coaccusés était pendant, il avait la cruauté de montrer « le bras de la justice nationale prêt à frapper des conspirateurs indignes de grâce », et il conseillait à Bonaparte, non point de se montrer clément, mais de différer par convenance le rétablissement du trône jusqu'après les exécutions capitales [3]. Ceci n'est point d'un royaliste bien fervent.

Dès les premiers temps du Consulat, Bonaparte, cédant aux instances de sa sœur, et goûtant d'ailleurs personnellement l'éloquence pompeuse et la versification classique de Fontanes, en avait fait l'orateur attitré et comme le poète-lauréat des grandes circonstances Quand la paix d'Amiens fut rompue, c'est Fontanes qui écrivit contre « Albion » les strophes noblement enflammées que les acteurs des Français débitèrent le 12 juin 1803 sur le petit théâtre de Saint-Cloud. Certains délicats, qui n'étaient peut-être que des jaloux, estimèrent que l'ancien proscrit de Fructidor, à qui l'hospitalité anglaise avait été secourable, avait un peu courte la mémoire du cœur [4]. Bonaparte n'était point homme à s'arrêter à ces bagatelles; la présidence du Corps législatif était devenue une sorte d'emploi

[1] Après un discours académique de Fontanes, Mme de Staël écrivait à Mme de Gérando, le 24 septembre 1815 : « Qu'a-t-on dit de *ce roi si longtemps attendu?* Par qui ? Par un homme qui recevait, *en attendant*, cent mille livres de rente de Bonaparte » (*Lettres inédites de Mme Récamier et de Mme de Staël*, publ. par Gérando, p. 84).

[2] Quant à l'ode où il a maudit la mort du duc d'Enghien, et qui figure dans le recueil de ses œuvres sous la date de 1804, elle ne fut vraisemblablement composée que sous la Restauration.

[3] Lettre du 14 floréal an XII : *Société d'histoire contemporaine*, 1896, p. 20

[4] Miot, *Mémoires*, t. II, p. 117-118.

gouvernemental, dont le titulaire était choisi par le chef de l'État sur une liste de présentation formée par l'assemblée; le consul trouva ingénieux de donner pour chef et pour interprète à cette réunion de muets un rhéteur aussi disert (15 nivôse an XII-6 janvier 1804).

Président du Corps législatif, Fontanes fut en effet un harangueur infatigable; ses périodes solennelles, qui ne paraissent pas à notre goût moderne exemptes de monotonie ni de lourdeur, étaient en complète harmonie avec les préférences littéraires de ses collègues, dont l'insignifiance tirait vanité d'un tel président [1]. Il eut incontestablement des inspirations heureuses, et parfois hardies, comme le jour où, sous prétexte de louer l'œuvre législative et administrative de Napoléon qui partait pour mater l'insurrection espagnole, il osa s'écrier: « Malheur au souverain qui n'est grand qu'à la tête de ses armées [2]! » Mais Fontanes s'abusait lui-même et spéculait sur le volontaire aveuglement de ses auditeurs quand, en quittant la présidence, il se défendait avec un grand luxe d'imprécations d'avoir été courtisan dans ses discours: « Périsse à jamais le langage de l'adulation et de la flatterie! Je ne commencerai point à m'en servir dans les dernières paroles que je prononce à cette tribune d'où je vais descendre pour toujours [3]! » La vérité est qu'il eut souvent la flatterie délicate, heureuse, « noble » (c'est toujours à cette épithète qu'il faut en revenir pour caractériser l'éloquence de Fontanes), et que son bon goût plutôt que sa fierté recula devant certaines exagérations de servilité: mais il loua le maître complaisamment, abondamment, dans ce style chargé d'abstractions où l'accumulation des figures de rhétorique compensait l'absence du véritable mouvement oratoire. A côté des triomphes militaires, il exalta les décisions gouvernementales, celles même qui comportaient le plus de réserves.

Beaucoup plus orateur d'apparat qu'orateur politique, Fontanes pourtant, par une de ces contradictions qui font l'intérêt

[1] C'est le sentiment que traduisit dans son discours d'entrée en fonctions Montesquiou, successeur de Fontanes à la présidence : « Ces voûtes retentissent encore de cette voix éloquente qui, par ses nobles accents, pouvait relever la majesté des lois, et donner plus d'éclat aux palmes de la victoire » (1er février 1810).

[2] 2 novembre 1808.

[3] 22 janvier 1810.

de sa physionomie, souhaitait de voir le Corps législatif devenir une assemblée vraiment délibérante. Convient-il de prendre très au sérieux le motif tout académique qu'il invoquait à la veille de la proclamation de l'Empire, à savoir la convenance de ne point omettre l'éloquence parlementaire parmi les gloires de tout genre qui allaient illustrer le nouveau règne [1] ? Il est plus probable que, comme pour Morny sous le Second Empire, un sentiment fait à la fois d'inconscient amour-propre et de générosité le porta à vouloir fortifier le crédit et l'importance de l'assemblée placée sous sa direction. Quoi qu'il en soit, après quelques mois à peine de présidence, il dénonçait avec une rare sagacité les inconvénients de la situation : « La seule institution faible, et c'est précisément la plus populaire, est le Corps législatif. Tant qu'il sera muet, tant que les discussions contradictoires ne s'établiront pas dans notre sein, il n'obtiendra pas la considération qui peut donner de la force à ses décrets [2]. »

Est-il besoin de rappeler qu'à cet égard, Napoléon devait demeurer sourd aux suggestions de Fontanes? Même après la totale suppression du Tribunat, le Corps législatif ne recouvra la parole qu'à huis clos ; et des précautions minutieusement jalouses empêchèrent ses discussions d'avoir le moindre retentissement au dehors. Une thèse particulièrement antipathique à l'Empereur était celle qui, parmi les divers pouvoirs de l'État, assignait au Corps législatif un rôle de représentation populaire. Pendant sa campagne de 1808 en Espagne, à propos d'un acte assez insignifiant d'indépendance (le rejet d'une loi sans grande conséquence), il écrivait à Talleyrand : « Le Corps législatif est composé de beaucoup d'individus qui voudraient se rendre importants, qui sont blessés de n'avoir point de titres, et qui, ayant essuyé la Révolution, se supposent encore en assemblée nationale [3]. » Sur ces entrefaites, arriva au quartier général un journal qui rendait compte d'une audience où Joséphine, sans penser à mal, avait appelé l'assemblée présidée par Fontanes « le corps qui représente la nation. » Napoléon exaspéré envoya d'urgence au *Moniteur* [4] une note rectificative, qui d'un

[1] Lettre du 4 floréal an XII au Premier Consul : *Société d'histoire contemporaine*, 1896, p. 17-18.
[2] *Ibidem*, p. 17.
[3] 27 novembre 1808 : *Correspondance*, 14516.
[4] Numéro du 15 décembre 1808.

ton acrimonieusement doctoral, énonçait les vrais principes du droit constitutionnel impérial et reléguait le Corps législatif assez bas dans la hiérarchie, entre le Conseil d'État et les tribunaux : « .... S. M. l'impératrice n'a point dit cela ; elle connait trop bien nos constitutions, elle sait trop bien que le premier représentant de la nation, c'est l'Empereur. .. Ce serait une prétention chimérique, et même criminelle, que de vouloir représenter la nation avant l'Empereur. Le Corps législatif, improprement appelé de ce nom, devrait être appelé Conseil législatif, puisqu'il n'a pas la faculté de faire les lois, n'en ayant pas la proposition. »

Si les aspirations libérales ou plutôt parlementaires de Fontanes se heurtèrent à d'insurmontables préventions, c'est une dernière légende que celle de sa disgrâce. Il quitta la présidence du Corps législatif au commencement de 1810, non seulement pour entrer au Sénat [1], mais pour se consacrer davantage à ses fonctions de grand maitre de l'Université, plus absorbantes, plus importantes aussi dans les idées du temps, que la direction d'une assemblée politique. Comme grand maitre, il continua de servir et de glorifier Napoléon : son discours de 1813 à la distribution des prix du concours général est un des plus adulateurs qu'il ait prononcés. A la fin de cette année 1813, il fut chargé, d'après le désir de l'empereur, de rédiger au nom d'une commission du Sénat un rapport et une adresse sur la situation déjà bien sombre ; ces documents ont été qualifiés d' « obséquiosités de commande » par un contemporain modéré entre tous dans ses appréciations [2].

L'énumération serait fastidieuse, des autres personnages appelés aux grandes charges de la cour ou aux grandes fonctions du gouvernement ; venus des différents côtés de l'horizon politique, le maître avait eu moins égard à leur passé qu'à leurs capacités présentes. S'il avait cherché à mettre partout des hommes de valeur, le corps le mieux recruté à ce point de vue était le Conseil d'État, qui à la fois élaborait les lois et était étroitement associé à l'administration. Au noyau d'élite formé

[1] Cette assemblée connaissait déjà l'éloquence de Fontanes : c'est lui qui, quelques semaines auparavant, avait accepté de rédiger l'étrange discours qu'Eugène de Beauharnais débita au Luxembourg pour acquiescer au divorce de sa mère (Barante, *Souvenirs*, t. I, p. 307).

[2] Pasquier, *Mémoires*, t. II, p. 122.

dès le début du Consulat s'étaient successivement agrégés les plus experts et les plus laborieux des survivants de l'ancien régime, des revenants de l'émigration, des survenants de la jeune génération ; selon la boutade expressivement triviale de Stendhal, « Napoléon avait réuni, dans son conseil, les cinquante Français les moins bêtes [1]. »

Des conseillers d'État comme de tous les titulaires d'un emploi de quelque importance, l'empereur exigeait « un acharné travail [2] », dont notre neurasthénique nonchalance peut à peine concevoir l'idée. Ce n'était point seulement aux avant-postes de l'Empire que la préparation militaire se poursuivait au prix d'un labeur prodigieux, comme en témoignent les confidences de ce secrétaire général français. du ministère de la guerre du royaume de Westphalie, lequel six mois durant passa à son bureau quinze heures par jour [3]. A Paris, la consigne n'était pas moins rigide ni la tâche moins écrasante. On sait les termes familiers, grossiers même, dans lesquels Napoléon confessait avoir littéralement tué de travail le conseiller d'État Treilhard ; Portalis et Cretet moururent pareillement à la peine, et bien d'autres encore.

Par contre, sans parler des titres, des honneurs, des satisfactions d'amour-propre et d'ambition, ce labeur voisin du surmenage était largement rémunéré : impérieux et exigeant, l'*employeur* ne lésinait point sur les salaires. Une naïve et spirituelle Alsacienne, dont le mari venait d'être nommé secrétaire général du ministère de l'intérieur, montrait fort bien dans une lettre intime cette juxtaposition de sujétions accablantes et d'importants avantages matériels : « Gerando n'a plus un jour de l'année, plus un moment dans la journée à sa disposition, depuis sept heures du matin jusqu'à onze heures du soir, et parfois bien plus tard encore. Il ne peut plus écrire à sa famille, à ses amis, il ne peut aller les voir.... Nous sommes logés, meublés, chauffés, éclairés ; nous avons une des voitures du ministre à notre disposition ; le traitement est de 15,000 fr., avec un supplément de quelques mille francs au bout de l'année [4]. »

[1] *Souvenirs d'égotisme*, p. 20.
[2] Vandal, *l'Avènement de Bonaparte*, t. I, p. 346.
[3] Norvins, *Mémorial*, t. III, p. 256.
[4] Lettre du 22 décembre 1804 : Baronne de Gerando, *Lettres*, p. 199-200

IV.

LA NOBLESSE IMPÉRIALE

La proclamation de l'Empire eut pour conséquence immédiate et, quoi qu'on en ait dit, inévitable, l'institution de titres princiers : les frères de l'empereur, le fils de l'impératrice ne pouvaient moralement pas conserver le rang et l'appellation de simples particuliers. Les critiques et les épigrammes furent surtout provoquées par les compétitions auxquelles donna lieu la question de l'hérédité : quant aux titres d'*Altesse Impériale*, si tout d'abord ils firent naître le sourire sur les lèvres des princesses elles-mêmes [1], on s'y habitua très vite, de même qu'à l'établissement des nouvelles maisons princières. Six jours après la proclamation de l'Empire, Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, jadis ardent défenseur de l'égalité à la Constituante, offrait par écrit son fils et son neveu pour figurer au nombre des pages de Joseph Bonaparte [2].

En dehors même de la famille impériale, d'autres grandeurs furent créées d'emblée. Une note protocolaire, insérée au *Moniteur* du 1er prairial an XII [3], annonça non seulement que les ministres et les maréchaux auraient droit au *Monseigneur* [4], mais que les grands dignitaires devraient en outre être traités d'*Altesse Sérénissime*. Parmi ces grands dignitaires, à côté de Joseph, de Louis, de Murat et d'Eugène, il y avait les deux consuls de l'avant-veille, Cambacérès et Lebrun, devenus archichancelier et architrésorier. Cette commune promotion accentua la différence d'attitude qui s'était marquée entre eux dès les premiers jours du Consulat : l'homme d'ancien régime, le secrétaire du chancelier Maupeou, garda et développa l'affectation de simplicité, la bonhomie bourrue, qui allait le faire surnommer

[1] Mme de Staël, *Dix années d'exil*, p. 143.

[2] Stanislas Girardin, *Journal et souvenirs*, t. I, p 361.

[3] La proclamation de l'Empire avait eu lieu trois jours auparavant (28 floréal).

[4] Vers la fin du règne, les auditeurs qui voulaient faire leur cour à Regnaud de Saint-Jean-d'Angely, président de section au Conseil d'État et secrétaire d'État de la famille impériale, lui donnaient ostensiblement du *Monseigneur* ; mais le méticuleux Boni de Castellane, témoin de la scène, rappelle que « ce titre n'est dû qu'aux ministres à département » (*Journal*, t. I, p. 87).

le prince *Égalité* [1]; le président du Comité de salut public se drapa avec une infinie satisfaction dans sa dignité d'archichancelier; Mme de Staël est l'écho de tous les contemporains quand elle le montre « se faisant répéter le titre de Monseigneur du matin au soir, comme le Bourgeois gentilhomme [2]. »

Les railleries furent ici plus nombreuses et un peu plus persistantes [3], parce que la convenance de la mesure était moins évidente. De plus, l'origine exotique des membres de la famille Bonaparte, leur complète obscurité avant la Révolution, les mettaient à l'abri de certains rapprochements ironiques; nombreux au contraire étaient ceux qui avaient connu Cambacérès petit robin de province, Lebrun aux gages de Maupeou. Talleyrand dénonçait dans l'intimité le mauvais effet de ces nominations, avec une amertume que doublait le dépit d'avoir été oublié dans la promotion des grands dignitaires (il figurait seulement, comme grand chambellan, au nombre des grands officiers de la couronne, qui n'étaient ni princes ni Altesses) : « Je trouve comme vous l'*Altesse Sérénissime* bien ridicule donnée aux dignités. Pour la famille impériale, on ne peut pas assez faire; pour les autres, et surtout pour ceux qui ont reçu de plus de cinq cents personnes de Paris un louis par consultation, l'*Altesse*, qui est un titre émanant de la souveraineté, n'a pas de sens commun. Mais c'est fait; et tout ce qui est fait, il faut le soutenir [4]. »

Cette contestable maxime de philosophie politique dut s'imposer encore davantage à l'esprit de Talleyrand après Tilsitt, quand il fut devenu à son tour Altesse Sérénissime, et vice-grand électeur en même temps que prince souverain de Bénévent. Il trouva tout naturel alors d'avoir aux cérémonies officielles de Notre-Dame son prie-Dieu dans le chœur, à côté de ceux de Cambacérès et de Lebrun [5]. S'il était trop grand sei-

[1] Bulletin de police du 2 mars 1808 : AF IV. 1502.

[2] *Dix années d'exil*, p. 143 (Cambacérès n'est pas nommé dans ce passage, mais l'allusion est évidente).

[3] Pelet de la Lozère, *Opinions de Napoléon au Conseil d'État*, p. 68-69.

[4] A Stanislas Girardin, 13 prairial an XII (2 juin 1804) : Stanislas Girardin, *Journal et souvenirs*, t. I, p. 367.

[5] « Trois fauteuils ayant chacun un prie-Dieu en avant couvert de tapis, avaient été préparés dans le chœur entre les deux chaires épiscopales : celui du milieu pour S. A. S. le prince archichancelier de l'Empire, celui de la droite pour S. A. S. le prince architrésorier de l'Empire, et celui de la

gneur sans doute pour avoir donné jamais de consultation rémunérée, plus d'un parmi les assistants l'avait probablement vu mitre en tête dans la même église, ce qui n'était pas un souvenir moins propre à susciter les commentaires. Mais cette génération avait contemplé tant de choses que les étonnements chez elle n'étaient point de longue durée ; au bout de quelques semaines, l'Altesse des dignitaires fut chose couramment acceptée et pratiquée.

Après la distribution des insignes de la Légion d'honneur, l'usage s'introduisit dans certains salons d'interpeller du nom de *chevalier* les hommes décorés [1]. Le mot avait une saveur d'ancien régime, et prouvait que l'opinion publique était mûre pour le rétablissement de la noblesse. Napoléon attendit pourtant trois années encore, jusqu'à ce que les triomphes d'Austerlitz, d'Iéna et de Friedland lui permissent d'anéantir les derniers vestiges de gouvernement démocratique et le mot même de République. A la communication des statuts de la noblesse impériale, Lacépède répondit au nom du Sénat, cette citadelle des jacobins nantis, par une adresse où il célébrait « le passé, le présent et l'avenir se rattachant à votre puissance, de même que dans les conceptions sublimes du plus grand poète de l'antiquité le premier anneau de la chaine des destinées était dans la main du plus puissant des dieux [2]. » Sous une forme littéraire et même tant soit peu pédante, c'était déjà le dernier degré de l'adulation, à savoir l'apothéose.

L'institution de la noblesse impériale, sur les détails de laquelle il est hors de propos d'insister ici [3], eut pour prélude la distribution d'importantes largesses à ceux qui allaient recevoir les principaux titres nobiliaires. Mais ces largesses entraînaient certaines obligations; en chargeant Berthier de remettre, moitié en rentes au cours de 85, moitié en numéraire, des allocations de six à quatre cent mille francs aux plus méritants de

gauche pour S. A. S le prince vice-grand électeur de l'Empire » (Compte rendu de la solennité du 4 décembre 1807 : *Documents inédits*)

[1] Note en marge d'un rapport du préfet de police, 29 messidor an XII (18 juillet 1804) : F. 7, 3832.

[2] Séance du 11 mars 1808.

[3] Cf. Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. VIII, p. 136-141.

ses compagnons d'armes [1], Napoléon spécifiait que les rentes seraient incorporées au futur fief des donataires et demeuraient inaliénables. Il ajoutait (et ceci intéresse particulièrement l'histoire parisienne) : « Quant à la somme qui leur est donnée en argent, ils doivent l'employer à se procurer un hôtel à Paris, qui doit être compris dans le fief que nous érigerons en leur faveur, étant nécessaire que les possesseurs des grands fiefs aient un hôtel à Paris ; il faudra donc qu'ils vous fassent connaître l'hôtel qu'ils auront acheté, et, dès ce moment, ils ne pourront ni le vendre ni l'aliéner [2]. »

Les maréchaux s'exécutèrent, et tous eurent leur hôtel à Paris, la plupart dans le faubourg Saint-Germain [3]. Ultérieurement, un décret du 3 mars 1810 régla minutieusement, et selon une gradation hiérarchique, les inscriptions autorisées sur la porte cochère de ces résidences : pour les princes du sang et les grands dignitaires, c'était *Palais du prince de... ;* pour les princes de l'Empire et les ducs, *Hôtel du prince* (ou *du duc*) *de....;* quant aux comtes et barons, lesquels n'étaient point obligés de posséder une maison à Paris, pour avoir le droit de mettre sur cette maison *Hôtel du comte* (ou *du baron*). .., ils devaient avoir constitué un majorat de 100,000 fr. de rente et avoir obtenu une permission spéciale de l'empereur ; l'intention était évidente, de ne point laisser les inscriptions se vulgariser, ni s'égarer sur des immeubles de mine trop chétive. Enfin, les ducs seuls avaient licence d'apposer leurs armoiries à l'extérieur de leur hôtel.

En dehors des jacobins irréconciliables, dits *exaltés*, et de quelques libéraux impénitents, la fondation d'une nouvelle aristocratie ne souleva de sérieuse opposition que dans ce que les collaborateurs de Fouché appelaient sans ménagement « la partie honteuse de l'ancienne noblesse, celle qui n'a pas de for-

[1] Ney, Davout, Soult, Bessières, Masséna, Augereau, Bernadotte, Mortier et Victor.

[2] 23 septembre 1807 : *Correspondance*, 13176.

[3] Ainsi le bulletin de police du 14 janvier 1808 annonce que Davout vient d'acheter à Sieyès l'hôtel Monaco, rue Saint-Dominique (celui que l'amie du dernier prince de Condé s'était fait construire tout proche du Palais Bourbon [Marquis de Ségur, *la Dernière des Condé*, p. 229]. Après avoir expliqué qu'en sus des 325,000 fr. du prix d'achat, il faudra faire pour 100,000 fr. de réparations, le bulletin conclut : « Cette propriété fera partie du fief que Sa Majesté a daigné accorder à M. le maréchal Davout » (AF IV, 1302).

tune [1]. » Dépourvue de délicatesse, l'observation ne manquait point de vérité : parmi les gentilshommes d'autrefois, ceux dont les souvenirs ou les prétentions nobiliaires demeuraient la seule richesse, étaient naturellement les plus mécontents de se voir ravir cette dernière supériorité. Quant à la société riche du faubourg Saint-Germain, ce n'est point de l'humeur qu'elle manifesta, mais au contraire une gaieté ironique qui, chez plusieurs de ses représentants, n'apparaissait point comme devant être à l'épreuve de la tentation. « Ils plaisanteront quelques jours, » écrivait un policier, « comme ils ont plaisanté lors de l'institution de la Légion d'honneur, comme les grandes dames riaient à l'occasion de l'établissement des dames du Palais, etc. On a eu occasion de remarquer que les esprits les plus opposés devenaient ensuite les plus entreprenants et les plus rampants pour entrer dans les avantages de ces institutions [2]. » Le pronostic n'avait d'autre tort que d'être trop général. Bon nombre de membres de l'ancienne aristocratie acceptèrent et sollicitèrent même des titres dans la noblesse impériale. Certains d'entre eux, pour prévenir des railleries ou pour ménager des scrupules, avaient des cartes de visite de deux types différents, avec leur titre nouveau pour la cour et le monde officiel, sans titre pour le faubourg Saint-Germain (quant aux anciens titres, nul ne se serait risqué à les prendre ou à les donner par écrit) [3]. Mais d'autres, sans s'embarrasser de tant de précautions, se paraient partout et toujours de la distinction reçue du gouvernement. Au nombre des « comtes refaits, » selon l'expression familière du temps, figurait le fils du dernier grand louvetier de France, qui passait pour avoir accepté un peu contre son gré ce titre impérial et une clef de chambellan ; un jour que, dans un cercle de vieille noblesse, on parlait d'une prochaine réception officielle et de l'encombrement probable à l'entrée, Mme de X. [4] reprit d'un air d'évidente satisfaction : « Je n'at-

[1] Bulletin de police du 11 mars 1808 : AF. IV, 1502).

[2] Bulletin de police du 16 mars 1808 : *Ibidem*. — Cf. ces réflexions de Benjamin Constant : « Il en est, au reste de cette institution comme de toutes les institutions qu'on crée dans ce siècle. On fait des plaisanteries et l'on pense à part soi au moyen de s'y faire recevoir. » (A Barante, 20 mars 1808 : *Revue des Deux Mondes*, 15 juillet 1906.)

[3] Mme de Chastenay, *Mémoires*, t. II, p. 69.

[4] Elle était fille du comte de la Blache, député de la noblesse du Dauphiné en 1789.

tendrai sûrement pas; les femmes titrées passent d'abord [1]. »

Chez les nouveaux nobles qui n'appartenaient point à l'aristocratie d'avant la Révolution, la satisfaction fut à peu près générale, mais il y eut des nuances dans l'attitude extérieure. Ceux qui avaient jadis écrit ou discouru contre l'inégalité se crurent obligés d'affecter un détachement philosophique, comme Volney, qui glissait cette réflexion à la fin d'un billet : « Pas encore bien accoutumé à m'entendre appeler *monsieur le comte;* mais cela viendra avec les bons exemples [2]. » D'autres exultaient naïvement; le tableau a bien des chances d'être véridique, qui nous montre Savary, « tellement bouffi de sa joie qu'il aurait pu s'enlever comme un ballon, » jetant fièrement cette nouvelle à tous ceux qui entrent dans le salon de service: « Je m'appelle le duc de Rovigo [3]. »

La contre-partie non moins piquante était le mécontentement de ceux qui n'étaient pas titrés, ou qui n'estimaient pas leur titre en rapport avec leurs mérites. Le maréchal Jourdan, qui avait siégé au conseil des Cinq-Cents dans les rangs des jacobins, était mortifié de n'être point duc comme ses collègues; pendant qu'il était en Espagne comme major général de Joseph, « il lui arrivait souvent de dire avec une sorte d'aigreur qu'il n'était que du tiers état [4]. » Avec un passé politique très différent, le comte de Ségur, grand maître des cérémonies, manifestait discrètement un regret analogue : ses fonctions en faisaient une sorte de ministre de la maison de l'Empereur, et il jugeait que celui-ci aurait dû le nommer duc comme tous les ministres en fonctions depuis un certain temps, comme Maret, Champagny, Gaudin, Clarke, Decrès, Regnier.... et Fouché : « A ses yeux », dit un contemporain peu bienveillant, « c'était pis qu'un malheur, c'était une inconvenance [5]. »

La création de la noblesse impériale eut pour conséquence indirecte la reprise de la particule par beaucoup de ceux qui, pendant la Révolution, l'avaient sacrifiée au souci de leur sécurité. Bien des personnes aussi, donnant dans le travers que

[1] Mme de Chastenay, *Mémoires*, t. II, p. 133.
[2] Guillois, *le Salon de Mme Helvétius*, p. 214.
[3] Duchesse d'Abrantès, *Mémoires*, t. VII, p. 170.
[4] Bulletin de police du 11 août 1810 : AF IV, 1509.
[5] Stendhal, *Souvenirs d'égotisme*, p. 29.

Molière avait raillé sans l'abolir, arboraient la particule de leur propre autorité, et s'imaginaient entrer ainsi dans l'aristocratie. Le gouvernement impérial, qui n'eût point toléré une usurpation de titre, se montrait indulgent en ce qui concernait la particule. Le préjugé mondain à cet égard est bien rendu par un mot du cardinal Maury, disant naïvement et presque cyniquement au poète Victorin Fabre, originaire du Vivarais : « Vous devriez signer Fabre *de Vals;* on s'accoutumerait à dire *monsieur de Vals;* cela aurait l'air d'un titre nobiliaire, et ces choses-là servent toujours [1]. »

DE LANZAC DE LABORIE.

[1] Victorin Fabre, *Œuvres*, t. I, p. 1, note.

MÉLANGES

I.

LES SOURCES DE L'HISTOIRE DE SAINT FRANÇOIS D'ASSISE

Les pages que l'on va lire ont été ajoutées par M. l'abbé Léon Le Monnier, curé de Saint-Ferdinand, à l'introduction de son *Histoire de saint François d'Assise*, dont la sixième édition paraîtra prochainement à la librairie Lecoffre.

Voilà donc quinze ans et plus que je terminais l'introduction qu'on vient de lire. Les temps sont bien changés. Quand je commençai mes recherches, en 1878, c'était une affaire de se procurer les documents nécessaires. Je dus aller en Italie pour trouver la *seconde Vie* de Th. Celano, et l'exemplaire que je rapportai était, j'ai des raisons de le croire, le premier qui pénétrât en France. Nous souffrons maintenant d'un excès contraire. Dans tous les pays, les hagiographes ou, plus exactement, les critiques en hagiographie, se sont portés en foule vers saint François. Catholiques, protestants, rationalistes ont à qui mieux mieux soumis les anciens documents à un examen sévère et fouillé les bibliothèques pour en découvrir de nouveaux. Il en est résulté une lutte ardente, confuse, ayant déjà duré des années et dont on n'entrevoit pas la fin. Curé d'une paroisse qui réclame le meilleur de mon temps, j'ai jusqu'ici suivi les coups sans beaucoup intervenir dans la mêlée. Mais aujourd'hui que je réimprime cette *Histoire*, je serais accusé d'être trop ignorant ou trop dédaigneux si je ne soufflais mot de discussions aussi prolongées. Il en est trois qui sont plus importantes; je voudrais les résumer et les apprécier brièvement [1].

I.

La première est celle qui m'a le plus surpris. Il s'agit du *Speculum*

[1] On me permettra, dans l'intérêt de cette brièveté, de supprimer les noms propres.

perfectionis. L'ouvrage n'était pas inconnu. Il avait même été imprimé en plusieurs endroits. Seulement, il était relégué aux derniers rangs parmi les sources de la vie de saint François. On ne le consultait guère. Plusieurs même, comme Papini, affirmaient qu'on faisait mieux en ne le consultant pas. Comment de cet état de décri a-t-on pu tenter de le faire passer à la dignité de source antérieure et supérieure à toutes les autres ?

Un homme qui s'est voué de toute son âme aux études franciscaines trouva à notre bibliothèque Mazarine une copie manuscrite affirmant dans l'*explicit* que l'ouvrage avait été achevé le 11 mai 1227, quelques mois après la mort de saint François. Il partit sur cette affirmation, imprima la copie avec un vrai luxe d'érudition et de recherches, et la présenta aux historiens comme une révélation. Il lui attribuait trois mérites qui, s'ils avaient été réels, eussent en effet changé beaucoup de choses : 1° C'était le premier témoignage rendu à saint François ; les autres témoignages n'avaient guère fait que le reproduire. 2° Il était encore tout vibrant des émotions et des luttes existant alors dans l'ordre, et par conséquent portait sa justification et sa date en lui-même. 3° Il avait pour auteur Frère Léon, l'âme candide que l'on sait, bien placé pour ne pas se tromper lui-même et, par nature, incapable de tromper les autres [1].

Il y eut bien un peu d'émoi parmi ceux qui croyaient connaître saint François, tant le nouvel éditeur avait amassé de nuages semés çà et là d'éclairs aveuglants. Ils se ressaisirent pourtant assez vite, et ce qui, à la réflexion, les frappa d'abord, fut l'invraisemblance d'une prétention si haute. 1° L'ouvrage est considérable. Il se compose de cent vingt-quatre chapitres. Écrit-on en six mois, même quand on est plus préparé que Frère Léon, cent vingt-quatre chapitres d'une histoire dont il faut ramasser tous les matériaux ? La chose semblait d'autant plus extraordinaire que l'auteur ne s'est presque pas arrêté aux grandes lignes, les premières à être connues, mais a surtout rapporté les paroles dites à celui-ci ou à celui-là et les petits faits qui s'étaient passés en mille endroits, toutes choses qu'il faut glaner l'une après l'autre et qui ne peuvent être centralisées qu'après beaucoup de temps. 2° Il ne s'agit pas d'une biographie calme, émue, comme on l'eût attendue et comme il eût convenu pour un tel saint qui venait de quitter la terre. L'œuvre debute par un chapitre de polémique ardente. D'où vient cela ? Quoi qu'on dise, il n'y avait à ce moment dans l'ordre ni partis tranchés ni guerre ouverte. Tout au plus à Assise, et à Assise seulement, les plus attentifs avaient saisi des tendances contraires à la pauvreté : encore ces

[1] *Speculum perfectionis nunc primum edidit P. Sabatier*. Paris, 1898.

tendances s'enveloppaient-elles d'ombre et de mystère, parce que leur heure n'était pas venue. Frère Élie en particulier, car c'est lui qu'on a surtout en vue, se montrait dans son intérim le moins remuant des hommes : il attendait l'avenir, et avait trop de politique pour compromettre cet avenir. 3° Enfin, l'attribution de l'œuvre à Frère Léon éveillait encore plus de doutes. Quoi ! le frère Léon, cette petite brebis de François, cette âme inquiète et timorée qui avait souvent besoin d'être remontée, c'est lui qui, devenu tout à coup militant, écrivait, quelques semaines après la mort de son père, ce premier chapitre enflammé et batailleur, où il inaugure, au sujet de la règle, un conflit que personne n'avait encore soulevé ! Non, disait-on, la nature humaine ne se dément pas aussi vite. La psychologie a aussi ses lois et sa certitude.

L'examen intrinsèque de l'ouvrage n'était pas pour faire revenir de ces impressions. 1° L'auteur a beaucoup moins d'ambition pour lui-même que son éditeur n'en a eu pour lui. Il se présente simplement, et dès la première page, comme un compilateur. Il reconnaît avoir eu entre les mains plusieurs légendes déjà anciennes : c'est, dit-il, dans ces légendes qu'il a puisé ses récits. 2° En effet, il décrit assez souvent des situations qui n'ont pu se produire que bien du temps après saint François, et il donne comme morts des compagnons du saint qui lui ont survécu de longues années [1]. 3° Enfin, ce qui déconcerte dans un ouvrage qu'on signe sans hésiter du nom de Fr. Léon, un des chapitres nous apprend que Léon n'existait plus et va jusqu'à dire, en guise d'oraison funèbre, qu'il avait été *sanctissimae simplicitatis !* Additions et interpolations, a-t-on dit. C'est une hypothèse, mais les additions et les interpolations sont bien nombreuses : l'hypothèse d'une rédaction tardive est autrement acceptable.

Les arguments extrinsèques, c'est-à-dire les témoignages des contemporains, ne sont guère plus favorables. Se figure-t-on le bruit qu'eût fait une vie du saint en cent vingt-quatre chapitres écrite authentiquement par le Frère Léon ? Même ceux du dehors l'eussent connue et accueillie avec respect : certainement il n'est pas un membre de l'Ordre qui ne se fût fait un devoir et une gloire d'en parler à l'occasion. Or, deux franciscains, esprits éveillés l'un et l'autre, Bernard de Besse et Salimbene, ont énuméré, vers 1280, les biographies qui avaient paru jusque-là. Ils nomment Th. de Celano au premier rang, mais de Frère Léon et de son *Speculum* ils ne font aucune mention. Pour Salimbene, le silence est d'autant plus pro-

[1] Il emploie aussi des termes qui n'étaient pas alors en usage. Ni Frère Léon ni personne au XIII[e] siècle n'ont dit : Sainte-Marie des Anges, en parlant de la chapelle de la Portioncule.

bant que, d'après son propre témoignage, il avait longtemps conversé avec Frère Léon et partageait contre Élie la sévérité qui respire dans le *Speculum*.

Restait cette date de 1227, inscrite dans le manuscrit de la Mazarine. C'était bien peu : hélas ! ce peu n'a même pas pu tenir. Un autre manuscrit a été trouvé à Florence dans le couvent franciscain d'Ognisanti, qui paraît plus près de l'original que celui de Paris. Il a le même *explicit* que celui-ci, mais la date indiquée est MCCCXVIII, non plus MCCXXVII. Le copiste flamand du manuscrit de Paris aura par mégarde écrit un X à la place du troisième C. La vraie date rétablie, tout s'arrange ; il n'y a plus de contradictions chronologiques dans l'ouvrage ; mais sa valeur documentaire a disparu du même coup.

II.

La deuxième bataille s'est livrée sur la créance que méritent les deux Vies de Th. de Celano. Ceux qui lui avaient donné Frère Léon comme devancier ont tout tenté pour ébranler l'autorité dont le vénérable historien avait joui jusqu'ici [1]. Il n'aurait été, si on les en croyait, qu'un plagiaire, qu'un flatteur, qu'un partisan déguisé du relâchement dans l'Ordre. Examinons ces graves reproches.

1° Plagiaire. Cela mérite à peine attention. Il n'a pu prendre aux autres, si, comme tout l'établit, il a écrit le premier. En ce cas, ce sont les autres qui ont pris chez lui. On renverse donc les rôles.

2° Flatteur. L'accusation est plus sérieuse. Elle a au moins quelque chose de plausible. Il est certain que Celano, dans la première Vie, n'a pas marchandé l'éloge à Frère Élie. C'est, dit-on, qu'il voulait lui plaire, parce qu'il était à la tête de l'Ordre. On se trompe. Élie n'était plus à la tête de l'Ordre. Celano a commencé à écrire son ouvrage après la canonisation du saint, en juillet 1228, il l'avait achevé avant le 25 février 1229. Or, pendant ces huit mois, c'était Jean Parenti qui était devenu ministre général de l'ordre. Élie demeurait sans doute un personnage, mais il n'y avait plus à prendre le mot d'ordre auprès de lui. Si donc Celano l'a mis en lumière, c'est que, à son sens, l'histoire obligeait à le mettre en lumière. Et pourquoi douterait-on de ses affirmations. Est-ce qu'Élie n'avait pas de rares qualités ? Est-ce que ces qualités n'étaient pas telles qu'aux yeux mêmes de saint François elles ont jusqu'à la fin à peu près voilé les défauts qu'il pouvait avoir à côté ? Ne voit-on pas qu'en les taisant ou en les niant, on finirait par atteindre le saint fondateur ?

[1] F. Sabatier, *Opere citato*. — *La Leggenda di S. Francesco pubblicata per la prima volta nella vera sua integrità*. Roma, 1899.

On ferait de lui un homme plus trompé qu'il ne l'a été et même qu'il ne pouvait l'être. Celano est resté dans l'équité et dans la mesure. Parce que la majorité, au chapitre de 1227, avait retiré sa confiance à Frère Élie, il n'a pas cru qu'on dût passer sous silence ce que le vicaire du saint avait montré de bon. Que pour cela on le traite de courtisan, je le veux bien, mais alors il faut s'entendre ; il l'a été, non pas en inventant des vertus dans l'intérêt d'un homme en place, mais, ce qui est bien différent, en se refusant à supprimer des mérites réels chez un homme dont la chute avait commencé. Il a suivi la même ligne de conduite, si droite et si ferme, dans la seconde Vie. Quand il la publia, vers 1247, les choses s'étaient bien aggravées Frère Élie s'était démasqué, un peu au chapitre de 1230, à fond pendant les déplorables années de son généralat (1233-1239). L'Ordre avait été si profondément troublé que Grégoire IX lui-même dut déposer le ministre infidèle à la pensée du fondateur. Quoique Celano sût bien toutes ces choses, quoiqu'il en eût souffert, il ne pensa pas qu'il fût de sa dignité d'historien de piétiner un homme tombé. Il n'infirma rien et n'avait rien à infirmer de ce qu'il avait dit antérieurement.

3° Partisan du relâchement. Cette accusation vient encore de ceux qui avaient fait de lui un flatteur. Il leur a paru impossible que l'historien ait dit d'Élie le bien qu'il en fallait dire, sans qu'il ait partagé ses idées. C'est vraiment jouer de malheur. S'il fut un homme incapable de trahir, sur la question de la pauvreté, la véritable pensée du Maître, ce fut lui assurément. L'a-t-on lu avec attention ? En François, il aime l'homme sans doute, il aime le saint, mais il aime autant l'œuvre qu'il a accomplie et accomplie par la pauvreté. Qu'on se rappelle en quels termes il parle de l'austère vertu. Dans la première Vie, il raconte avec une satisfaction visible qu'elle était partout joyeusement acceptée, mais il fait bien plus dans la seconde. Parce que plusieurs avaient travaillé à la diminuer, il la venge, et pour cela il l'exalte dans le saint : « Le saint, dit-il, avait épousé la pauvreté : il n'y eut pas dans toute sa vie une heure où il ne se sentit son époux. » « Le saint, dit-il encore, voulait que maisons et mobilier chantassent, par leur pauvreté, l'exil où nous sommes ici-bas. » On a beau être poète, et l'auteur du *Dies irae* l'était, trouve-t-on de ces bonheurs d'expression, si l'on n'a pas un goût marqué pour ce qu'on exprime ? Il y avait d'ailleurs, entre Celano et la pauvreté, une sorte d'harmonie préétablie. L'historien de saint François est un moraliste, un moraliste sévère. Il est même assez souvent grondeur : il ne fait pas bon dégénérer à côté de lui. S'il s'agissait d'un sujet littéraire, on ne serait pas loin de la vérité en convenant qu'il y avait de l'Alceste au fond de son austérité. Et voilà celui dont on voudrait dire

qu'entré par choix dans un Ordre pauvre, il a secrètement aspiré à le rendre moins pauvre ! C'est un vrai contresens psychologique.

Sortons de ces chicanes, nées seulement de nos jours, et voyons comment l'ont jugé ceux qui, vivant de son temps, avaient toute la situation sous les yeux.

En 1244, le chapitre de Gênes et à sa tête le ministre Crescent de Jesi ont donné leur approbation à la première Vie de Celano en lui confiant unanimement le soin d'écrire la seconde. On dit assez souvent, pour diminuer la portée de ce choix, que Jesi avait du penchant pour les relâchés. Tel n'est pas le sentiment des Compagnons du saint, qu'on nous donne cependant comme les gardiens des pures traditions. Dans l'épilogue qu'ils ont mis à la seconde Vie de Celano, ils prient pour le général qui est, disent-ils, *verae paupertatis aemulator*.

Nouveau témoignage en 1248. Cette fois c'est Jean de Parme, un général tout à fait selon le cœur des plus rigoureux, qui le lui rend. Il le charge de faire pour les miracles du saint ce qu'il avait fait dans la *seconde Vie* pour les anecdotes recueillies tardivement. Celano, investi d'une mission dont tous les frères le croyaient digne, se met aussitôt à l'œuvre et écrit ce *Traité des Miracles* qui, retrouvé il y a quelques années, a porté la lumière sur plusieurs points de la Vie du saint, considérés auparavant comme incertains.

Quelque honorables que fussent ces marques d'une confiance qui ne se lassait pas, Celano en a reçu une, après sa mort, qui semble surpasser toutes les autres. Saint Bonaventure avait succédé à Jean de Parme. Son grand renom de docteur inspira aux Frères assemblés à Narbonne (1260) la pensée d'obtenir de son talent et de sa piété une Vie du saint fondateur qui devînt la Vie définitive. Cédant à ce pieux désir, Bonaventure se retira à l'Alverne, compulsa tous les documents, fit comparaître devant lui ceux des Frères qui avaient connu le saint et les obligea par serment à dire tout ce qu'ils savaient. Or, voici quel fut le résultat d'une enquête aussi vivement menée. Le saint docteur, trouvant les jugements de son devancier confirmés sur tous les points, renonça à un travail vraiment personnel. Il adopta pour plus des trois quarts de son œuvre la narration et même le texte des deux Vies de Celano. Que peut-on demander de plus ? Quand un homme de la taille de saint Bonaventure s'en remet de la sorte à un historien, nos modernes sont mal venus à élever des doutes sur les dispositions et la sincérité de cet historien.

Concluons. Celano demeure *principium et fons*. On peut en toute sécurité se reposer sur son témoignage. Ce n'est pas assez dire. On n'écrira jamais sur saint François comme il convient, si l'on n'emprunte ses jugements et souvent même, comme saint Bonaventure, jusqu'à ses paroles.

III.

La critique historique ne passe pas pour chose plaisante. Elle aurait bientôt une meilleure réputation, s'il lui arrivait souvent ce qui lui est arrivé avec les Trois Compagnons. Écoutez le dialogue suivant. *1er Critique.* Le délicieux petit livre que celui des Compagnons, et quel dommage que nous n'en ayons qu'un fragment ! Car nous n'en avons qu'un fragment ; il a été mutilé : l'Ordre franciscain, qui redoutait ses révélations, en a supprimé la meilleure part [1]. *2e Critique*, un frère mineur, s'il vous plaît. Quel flair vous avez montré, cher Monsieur ! il a bien été mutilé et la preuve, c'est que nous vous apportons une édition en soixante-dix-neuf chapitres au lieu des dix-huit dont vous deviez, jusqu'ici, vous contenter [2]. *3e Critique.* Complimentez-vous à votre aise, mais sachez que vos deux éditions sont également de nulle valeur. Les soixante-dix-neuf chapitres sont une rapsodie et les dix-huit fourmillent d'anachronismes [3]. — Auquel des trois faut-il entendre ? Prenons-les l'un après l'autre.

Le premier critique dit que la narration des Compagnons est pleine de vie. D'accord. Il dit aussi qu'elle est malheureusement incomplète. D'accord. Il en conclut qu'elle a été mutilée. Ici, nous devons l'arrêter. Mutilée, oui, si les auteurs l'ont conduite jusqu'au bout. Non, si pour de bonnes raisons ils se sont arrêtés au point où elle nous est parvenue. Que s'est-il passé en réalité ? C'est le problème à résoudre.

Pour soutenir l'hypothèse de la mutilation, le critique invente un roman complet dont voici les grandes lignes. — Il y avait dans l'Ordre, sous le généralat de Jesi, deux partis opposés, celui des Spirituels ou *Zelanti*, et celui des relâchés ou partisans de Frère Elie. — Les Compagnons étaient à la tête des Spirituels. Le général appartenait au parti de ceux qui voulaient des mitigations. — Les Compagnons avaient hardiment fait de leur œuvre « le manifeste de leur parti » La première Vie de Celano y était ramenée comme il faut à la vérité et saint François s'y dressait de toute sa hauteur de fondateur et de saint contre ceux qui travaillaient à altérer sa pensée. — Il arriva ce qui devait arriver quand une pareille œuvre fut, selon l'usage, soumise à l'examen de l'Ordre. Le général et les amis qui l'assistaient ne la laissèrent passer que corrigée et considérablement élaguée.

J'ai dit que c'était là un roman. Il faut en apporter la preuve. 1° Il

[1] P Sabatier, *opere citato*.

[2] *La Leggenda*, etc.

[3] *La Légende de saint François d'Assise*, dite « *Legenda trium sociorum.* » Bruxelles, 1900.

n'y avait encore à ce moment, dans l'ordre, ni Conventuels ni Spirituels : le nom des uns et des autres n'était même pas inventé. Tous les frères, quelle que fût leur tendance, avaient rougi des excès auxquels le Frère Élie s'était livré pendant son généralat. Ils comprenaient qu'il était temps de rentrer dans les voies primitives et qu'il y fallait rentrer dans un sincère esprit de charité et d'union. En disant le contraire, on transporte, sans fondement, au temps qui nous occupe les luttes qui ont si tristement éclaté au XIV[e] siècle. 2° S'il n'y avait pas de Spirituels, il est clair que les Compagnons ne pouvaient les conduire au combat. Ils n'affectent nullement, d'ailleurs, les airs de chefs de parti, et leur ton est très modeste : ils n'agitent aucun drapeau au-dessus de leur tête. De l'autre côté, il n'est pas vrai non plus que Crescent de Jesi ralliât autour de lui les débris de l'armée du Frère Élie. Je n'en veux d'autres garants que les Compagnons eux-mêmes. A leur sentiment, il était *verae paupertatis aemulator*. J'ai déjà cité cet éloge si remarquable venant d'eux. 3° C'est encore se tromper lourdement que de faire des Compagnons les contradicteurs déclarés de Celano. Qu'on les lise donc. Leur travail s'ouvre par une lettre-préface adressée au général. Qu'y disent-ils de Celano et de ceux qui l'ont plus ou moins reproduit? Qu'ils ont écrit la vie du saint fondateur avec autant d'éclat que de vérité, *tam veridico quam luculento sermone*. Un ami ne parlerait pas mieux. On rêve, par conséquent, quand on affirme que Crescent ou son conseil ont eu l'idée d'étouffer ou de mutiler une œuvre entreprise dans des dispositions aussi conciliantes.

Et pourtant, il est un fait. Le récit a été interrompu. Comment expliquer cette interruption si, comme nous le voulons, tout était à la concorde ?

On se rappelle le chapitre de Gênes. On y avait chargé Celano d'écrire une seconde Vie et, en même temps, on avait prescrit aux frères de lui communiquer leurs souvenirs, afin qu'il employât ces souvenirs comme documents. Les Compagnons s'étaient crus particulièrement visés dans ce commandement. Qui, autant qu'eux, avait été mêlé à la vie du saint ? Qui était plus rempli de ses paroles et de ses actions? Ils se mirent donc à l'œuvre. D'abord, ils ne songèrent qu'à un recueil des faits qui n'étaient pas entrés dans la première rédaction. Nous ne composons pas une légende, écrivaient-ils, mais nous faisons [1] un bouquet à la manière de ceux qui butinent des fleurs dans une prairie. Cette résolution ne fut pas aussi

[1] Ils disent au présent *scribimus*, *excerpimus*, comme s'ils étaient encore à écrire. A l'entendre ainsi, la lettre deviendrait une sorte de consultation, consultation qui aurait pu déterminer l'ordre de s'arrêter.

ferme qu'on eût pu le croire. La jeunesse du saint, qu'ils connaissaient bien, avait été incomplètement racontée. Ils la reprirent et, insensiblement, tous ces chers souvenirs des premiers temps les tirant en avant, ils s'engagèrent dans une narration suivie et régulière. Ils étaient, malgré leur promesse, en voie d'écrire une histoire qui eût fait et qui faisait déjà double emploi avec celle qu'on avait. Ce qui leur parut peut être plus grave, ils étaient parvenus au point où il leur eût fallu se servir, pour leur compte, des *fleurs qu'ils avaient butinées*, fleurs qui, aux termes des instructions reçues, devaient être remises à Celano. Le scrupule les prit et ils s'arrêtèrent soit d'eux-mêmes, soit plus probablement après avoir pris, en bons religieux, l'avis des supérieurs. Ceux-ci ne purent qu'affirmer les droits exclusifs du frère désigné par le chapitre.

Ne suis-je point à mon tour en pleine hypothèse ? Non, j'apporte la seule explication qui soit en accord avec tout ce qui a suivi. Il est certain, en effet, qu'après s'être arrêtés ou avoir été arrêtés, les Compagnons n'ont montré ni amertume ni dépit. Loin de se retirer sous leur tente comme des gens qui n'ont plus qu'à laisser aller les choses, ils sont restés aux côtés de Celano, ils lui ont communiqué leurs fleurs et leurs documents, ils ont même fraternellement collaboré à son œuvre et ce sont eux qui en ont écrit l'épilogue. Dans cet épilogue, qui est une prière à saint François, ils s'assignent une part dans le travail. SCRIPSIMUS *haec tua dulci memoria delectati*. Ils rendent un affectueux hommage à Celano qui avait été en somme le secrétaire-rédacteur de l'Ordre entier. *Supplicamus* TOTO CORDIS AFFECTU *pro illo filio tuo qui* NUNC ET OLIM *devotus tua scripsit praeconia*. Voilà la vérité. Qu'en résulte-t-il ? Qu'au lieu d'une guerre intestine dans l'Ordre, comme on prétendait, nous trouvons un atelier où, d'un commun effort, on essayait de glorifier dignement le fondateur et le père.

Le second critique ne nous retiendra pas longtemps. Ses soixante-dix-neuf chapitres ne se sont guère accrédités. Ils avaient déjà été présentés au public. Mais leur premier éditeur, un annaliste de l'Ordre cependant, ne les avait pas surfaits. Il n'y avait eu là, disait-il franchement, qu'une tentative curieuse, mais insoutenable, pour compléter, avec des morceaux pris de côté et d'autre, la Vie des Trois Compagnons. Son jugement parut le vrai, quand on eut fait le nouvel examen auquel nous étions provoqués. Et, je le crois, de cette condamnation réitérée et fortement motivée on n'appellera pas.

Beaucoup plus autorisé est le troisième critique. Il regarde, avons-nous dit, la Vie en dix-huit chapitres comme une œuvre tardive, et n'ayant, malgré son titre, rien à voir avec les Trois Compagnons. Il faut entendre ses raisons.

Les voici dans un fidèle abrégé. 1° Il y a désaccord flagrant entre la lettre-préface qui ouvre la légende et la légende elle-même. La lettre annonce des faits nouveaux, inconnus des premiers biographes ; la légende ne fait guère que reproduire ce qui avait été dit par ces biographes, et, ce qui aggrave son cas, elle le redit souvent moins bien. N'est-ce pas la preuve que la lettre est d'une main, celle des Compagnons, si l'on veut, et la légende d'une autre main, on ne sait laquelle ? 2° Une autre preuve que la main qui a tenu la plume n'est pas celle des Compagnons, ce sont les anachronismes que la légende renferme, si on la leur attribue. Des anachronismes n'ont pu venir d'auteurs si bien informés et qui, s'ils en eussent senti le besoin, n'avaient qu'un signe à faire pour être mieux informés encore. Il faut donc que les faits racontés l'aient été par un autre auteur. Il est même nécessaire que cet auteur soit venu assez tard, les faits dont nous parlons touchant à la fin du siècle. 3° D'ailleurs, la composition même de la légende nous rejette au moins à cette époque. Elle est faite en très grande partie de pièces rapportées. L'auteur, quel qu'il soit, pille de tous côtés en fourrageur ; il va prendre jusque dans saint Bonaventure et dans Bernard de Besse. Nous voilà bien loin des Trois Compagnons.

L'argumentation, on le voit, se présente dans un enchaînement rigoureux. Peut-on briser cette chaîne et rétablir la pauvre légende mise à mal ? Je vais l'essayer.

1° Tout d'abord, il n'y a pas entre la lettre et la légende autant d'opposition qu'on veut le faire croire. Ses signataires ne disent pas qu'ils ne feront aucun récit, ils annoncent au contraire qu'ils en feront quelques-uns : *pauca de multis gestis*. Passe, dira-t-on, mais au moins devaient-ils apporter du nouveau. On n'avait guère besoin de ce qu'on savait déjà. Eux-mêmes d'ailleurs avaient promis qu'ils feraient ainsi. — Trouvez-vous vraiment qu'ils ont faussé leur parole ? Vous êtes en ce cas plus difficile que Celano lui-même. L'historien confesse loyalement qu'il a beaucoup appris dans la nouvelle légende. Un an plus tard, en effet, il dédiait, à son tour, son livre au ministre général. Il reconnaît dans cette dédicace qu'il a récrit la jeunesse et la conversion du saint parce que, lorsqu'il les avait écrites la première fois, beaucoup de choses, et, dit il, des choses très notables, n'étaient pas encore venues à sa connaissance. Comment a-t-il appris ce qu'il ignorait alors ? On ne saurait nier raisonnablement que ce soit pour une bonne part dans la publication des Compagnons. Qu'on objecte après cela certains chapitres de celle-ci tirés de la première Vie de Celano, ce n'est pas pour m'émouvoir. Les auteurs étaient en famille : ils donnaient et prenaient.

Le critique poursuit : Soit, la première promesse a peut-être été

tenue, mais l'autre, la plus importante, celle qui annonçait toute une gerbe de fleurs cueillies une à une dans les prés, où la voyez-vous accomplie? — Je réponds : elle l'a été comme la première; il est même probable, vu la qualité des moissonneurs, que la gerbe était assez grosse. Seulement, comme je l'ai déjà expliqué, ils ne l'ont pas gardée pour eux; mais, selon l'ordre qu'ils en avaient reçu, ils l'ont remise purement et simplement à Celano, qui, la joignant à sa propre récolte [1] et à celle de plusieurs autres, en a composé, avec leur collaboration, le *Livre des Vertus* de la *Seconde Vie*. Et voyez comme ce très honnête homme, loin de s'en cacher, l'a lui-même donné à entendre. En annonçant leur gerbe, les Compagnons avaient dit : Nous la faisons *sanctae conversationis* (*Francisci*) *insignia et pii beneplaciti voluntatem ostendere cupientes*. Celano reprend exactement leurs termes : *Declarare intendimus quae sanctissimi patris tam in se quam in suis fuerit voluntas bona, beneplacens et perfecta in omni exercitio disciplinae coelestis et summae perfectionis*. Est il possible de rêver une plus grande conformité de vues et une mutualité plus avouée? Il n'était pas alors question de propriété, encore moins de gloire littéraire. On voulait faire connaître un saint. Pour y mieux réussir, on trouvait tout naturel de mettre en commun et les informations et le talent qu'on pouvait avoir.

2° Le critique convient que les Compagnons étaient trop bien informés pour commettre des anachronismes. Il en signale quatre cependant. Aussi s'en fait-il un argument pour soutenir que l'œuvre qui les contient ne saurait être la leur. Nous maintenons leur qualité d'auteurs et nous disons : il n'y a pas d'anachronismes. C'est une discussion à entreprendre. Nous nous y donnerions volontiers, si une brochure n'avait déjà été publiée qui traite principalement de ce point [2]. Qu'on nous permette, pour plus de brièveté, d'y renvoyer ceux que le sujet intéresserait. Ils y trouveront, sous forme courtoise, une démonstration que nous regardons comme péremptoire.

3° Qu'il est donc difficile de déterminer l'âge d'un document de cette époque par l'examen de sa composition! Comme les auteurs se copiaient les uns les autres, à peu près tout était dans tous. Vous retrouvez dans Bernard de Besse un passage que vous lisez dans les Compagnons. Il y a eu emprunt. Mais qui est l'emprunteur, Bernard de Besse ou les Compagnons? On ne peut s'en tirer, dit sagement le critique, que par la chronologie. Or, sur ce terrain, la légende des

[1] Quae non pauco labore quaesivimus. *Prologue de la seconde Vie.*

[2] *De l'authenticité de la légende de saint François, dite des Trois Compagnons*, par Paul Sabatier, Paris, 1901. Une autre brochure : *La légende de saint François, dite des Trois Compagnons*, par le P. Édouard d'Alençon, laisse aussi subsister peu de chose des quatre anachronismes.

Compagnons possède l'avantage. Elle est antérieure. La date de la lettre le prouve. La collaboration des auteurs avec Celano, qui est certaine, le prouve mieux encore. Et, comme si ce n'était pas assez, nous avons pour cette antériorité un témoignage un peu tardif peut-être, mais d'une précision étonnante. C'est celui de la Chronique des vingt-quatre généraux. *Idem generalis praecepit universis fratribus quod sibi in scriptis dirigerent quidquid de vita, signis et prodigiis B. Francisci scire veraciter possent. Quo inducti fratres Leo, Angelus et Rufinus multa quae de ipso viderant vel audiverant in scriptis redegerunt et eidem generali fideliter transmiserunt. Aliis etiam multis quae noverant recolligentibus.... Et post, frater Thomas de Celano primum tractatum legendae B. Francisci de vita scilicet et verbis et intentione ejus circa ea quae pertinent ad regulam compilavit* [1]. Tout est dans ce témoignage, l'ordre du chapitre de Gênes en 1244, l'obéissance empressée des Trois Compagnons, la rédaction de leur légende en 1246, les mémoires envoyés en même temps par d'autres frères, et, après tout cela, la compilation (remarquez ce mot) que fit Th. de Celano dans sa *Seconde Vie*. On ne pouvait vraiment désirer rien de plus formel pour clore cette controverse.

Nous gardons donc à son rang l'œuvre de ces aimables Compagnons, comme les nomme Celano, *amabiles et benevoli*, qui, après avoir été associés à la vie du saint, ont mérité d'être aussi associés à la lente élaboration de son histoire.

LÉON LE MONNIER.

II.

L'EUROPE ET LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

L'ŒUVRE D'ALBERT SOREL

De même qu'un paysage a besoin d'un certain recul pour être embrassé avec exactitude dans son ensemble, pour qu'on y saisisse dans leurs véritables proportions les différents plans, de même aussi les

[1] *Ann. franc.*, t. III, p. 262.

événements du passé exigent un lointain suffisant pour apparaître à nos yeux dans leur importance à la fois relative et absolue, pour que la trame qui les relie l'un à l'autre, — d'une façon latente parfois, mais, au fond, toujours réelle, — se montre en même temps avec sa valeur spéciale et dans sa véritable nature.

Sous ce rapport, il est hors de doute que les contemporains vivent la plupart du temps dans une erreur étrange mais très certaine de la vérité. Cette vérité, ils l'ignorent non pas *quoique* acteurs des événements au milieu desquels ils vivent, qu'ils dirigent ou qu'ils subissent, mais *parce que* acteurs. En proie aux passions du jour, aux ambitions personnelles, aux mobiles trop souvent mesquins, parfois inavouables, qui conduisent les hommes, ils n'aperçoivent nécessairement les choses que d'un côté, sous un angle plus ou moins restreint mais presque toujours déformé. Et, par parenthèse, c'est cette raison qui fait que les Mémoires, si précieux par tant de côtés, ne sont pas de l'histoire, qu'ils ne la remplaceront jamais.

Cependant, à une époque comme la nôtre, où les archives d'État sont mises à la disposition des chercheurs avec une libéralité inconnue jadis, en un temps où l'imprimerie vulgarise la pensée humaine avec une facilité parfois regrettable, avec la connaissance chaque jour plus répandue des langues étrangères, avec la multiplication des rapports de peuple à peuple, l'histoire aura peut-être la possibilité de juger les événements des siècles antérieurs sans attendre la période estimée autrefois indispensable pour arriver à ce but. Néanmoins, on peut constater pour la Révolution française, par exemple, que ce temps, que cette période est encore considérable, qu'à peine nous arrivons, de nos jours, au terme nécessaire. Si nous examinons les travaux des principaux écrivains qui, dans les divers pays d'Europe, nous ont parlé de cette époque mémorable, les Lefebvre, les Alison, Thiers, Schlosser, von Weiss, Michelet, Sybel [1] et quelques autres, nous voyons que presque tous n'ont pas échappé aux passions qui

[1] A. Lefebvre : *Histoire des cabinets de l'Europe pendant le Consulat et l'Empire*, etc , complétée par Lefebvre de Béhaine. 5 vol. in-8. Paris, Amyot, 1866-1869. — Alison : *History of Europa from the commencement of the french Revolution to the restauration of the Bourbons*. 14 vol. in-8. Londres, Blackwoods, 1833-1842. — Thiers : *Histoire du Consulat et de l'Empire*. 21 vol. in-8. Paris, Furne, 1845-1869. — C. Schlosser : *Geschichte des 18 Jahrhunderts und des 19 bis zum Sturz des französischen Kaiserreichs*. Vol. VI et VII en trois tomes in-8. Heidelberg, Mohr, 1846-1849 — V. Weiss : *Weltgeschichte*, vol. XIX à XXIII. Graz et Leipzig, 1896-1898. — Michelet : *Histoire du XIX[e] siècle*. 3 vol. in-8. Paris, Baillière et Lévy. — H. von Sybel : *Geschichte der Revolutionszeit*, etc., 2[e] édit. 10 vol. in-8. Stuttgart, Cotta, 1897-1900. — Taine : *Les origines de la France contemporaine*, 6 vol. in-8. Paris, Hachette. — Albert Sorel : *L'Europe et la Révolution française*, 8 vol. in-8. Paris (7[e] édition), Plon, 1903-1904.

faussent plus ou moins l'esprit de l'historien, et il faut arriver tout à fait aux écrivains de nos jours pour trouver des hommes qui, comme Taine ou Sorel, atteignent, semblent atteindre au calme, à l'impartialité sereine qu'exige la véritable relation historique. Jusqu'à quel point Sorel a-t-il, sous ce rapport, approché de la vérité, jusqu'à quel point cet écrivain, trop tôt ravi aux lettres, nous a-t-il laissé une œuvre supérieure, définitive, c'est ce que nous voudrions rechercher ici.

I.

Il ne sera peut-être pas inutile, avant de nous livrer à cet examen, de rappeler qu'Albert Sorel n'a point voulu écrire un répertoire d'actions de guerre ou de batailles à la manière de Thiers, mais un récit surtout politique, surtout diplomatique, dans lequel il essaierait d'expliquer seulement la genèse des faits, leur contingence, en supposant connue la trame générale des événements. Les campagnes les plus célèbres de Napoléon ne tiennent souvent, chez lui, que quelques lignes, et, pour nous raconter la journée d'Iéna, par exemple, il se borne à nous dire que « le 14 octobre 1806, il n'y avait plus d'armée prussienne. »

Mais M. Sorel n'avait pas à nous donner une nouvelle relation de la bataille mémorable dont quantité d'écrivains, professionnels ou non, nous ont fourni avant lui d'excellents récits. Il avait autre chose, il avait mieux à faire. Il avait à nous dire, pour 1806 notamment, les véritables causes politiques qui avaient conduit la Prusse à ce désastre, comment Frédéric-Guillaume III, après sa défaite, avait été sur le point d'annexer la Pologne à son empire au lieu de perdre ses États, à nous expliquer par quelle filière le blocus continental était né véritablement d'Iéna. Toutes ces choses et cent autres de même importance, du même intérêt, hier encore à peine soupçonnées, à peine entrevues, Albert Sorel nous les dit en fournissant une explication plausible à des causes jusqu'ici inexpliquées, tantôt en appuyant son argumentation sur une documentation nouvelle, tantôt en utilisant les sources anciennes, mais les corroborant alors d'autres, inédites, arrivant à produire, de quelque façon qu'il opère, une lumière plus vive, plus certaine que celle dont étaient éclairés jusqu'ici les événements qu'il raconte.

Le titre seul de l'ouvrage de Sorel résume d'ailleurs exactement son œuvre autant qu'il est permis de synthétiser en trois mots la matière de huit gros volumes — c'est l'*Europe et la Révolution française*, c'est-à-dire non pas seulement le récit des événements de toute sorte qui se déroulèrent à cette époque dans notre patrie, mais — et surtout — l'influence qu'ils eurent sur la politique, sur la diplomatie, sur l'état

social des États européens, les doctrines politiques et sociales qu'implantèrent sur le continent et nos procédés diplomatiques et l'exode de nos armées au delà des frontières, la façon dont les monarchies, en dépit de leur résistance, se virent contaminées par notre contact, la lutte pendant un quart de siècle de l'atavisme ancien contre l'esprit nouveau, finalement la déroute de celui-ci, en tenant compte qu'en 1815 la vieille Europe, imprégnée malgré elle, sans s'en rendre compte, du virus révolutionnaire, ne valait pas, en somme, beaucoup mieux que l'adversaire dont elle était enfin venue à bout.

Une étude sur cette période de plus de vingt années, qui bouleversa si profondément le vieux continent, ne pouvait être entreprise, ne pouvait être saisie sans un tableau préliminaire qui nous représentât ce qu'était exactement ce continent au moment où éclatait la Révolution française, qui fixât tout d'abord la tradition suivie jusque-là, les règles publiques généralement admises en politique, et c'est le sujet qui fait le fond du premier volume de M. Sorel, celui qu'il a spécialement intitulé : *Les mœurs politiques et les traditions.*

Ce qui apparaît tout d'abord, ce qui saute aux yeux, quand on lit cette entrée en matière, c'est qu'à la fin du XVIII[e] siècle l'Europe était très loin d'être une société d'États régulièrement organisés, où chacun conformât sa conduite à des principes reconnus de tous, où le respect du droit établi gouvernât les transactions et dictât les traités, où la bonne foi en dirigeât l'exécution, où, enfin, le sentiment de la solidarité des monarchies assurât, avec le maintien de l'ordre public, la durée des engagements contractés par les princes. C'était le contraire qui advenait. Dans le droit public, il y avait une notion fondamentale, celle de l'État : elle dominait et régissait toute la politique ; quant aux droits de l'État, « c'était le temps, l'occasion ou l'usage » qui les établissaient, et, l'application de ces droits étant fondée sur cette maxime de Catherine II, que « celui qui ne gagne rien, perd, » les princes avaient nécessairement en vue la conquête et l'agrandissement, par la raison que la grandeur de l'État était toujours liée intimement à l'étendue de l'État.

Dans ces conditions, et la « raison d'État » dirigeant toute la politique, il advenait que la foi des traités demeurait fort aléatoire. Le fait était loin d'être nouveau, puisque Bodin [1], dans son *Traité de la République*, publié au XVI[e] siècle, constatait déjà à cette époque qu' « il n'y avoit si beau traité qui ne fût enfreint, de sorte que l'opi-

[1] Bodin, né à Angers en 1530, fut le conseiller le plus écouté de Henri III et surtout du duc d'Alençon. Il a publié un grand nombre de livres, parmi lesquels *Le traité de la République* (Paris, 1577) tient le premier rang. Cet ouvrage, souvent réimprimé, fut publié en français. Bodin en donna une traduction latine en 1586.

nion étoit presque passée en forme de maxime : que le prince contraint de signer quelque paix ou traité, à son désavantage, s'en pouvoit départir quand l'occasion s'en présentoit. » Un autre écrivain plus moderne, Bielfeld [1], écrivait de même qu'en politique, « il fallait se détromper des idées spéculatives que le vulgaire se forme sur la justice, l'équité, la modération, la candeur et les autres vertus des nations et de leurs conducteurs, » et qu'en fin de compte tout se réduit à la force. En conséquence, la guerre étant la raison dernière des princes et l'argument suprême de la raison d'État, elle devenait nécessairement juste, dès que la raison d'État la jugeait nécessaire, et, dès cette époque, les agressions brusques, c'est-à-dire entamées par surprise, sans déclaration de guerre, n'étaient pas rares ; on le vit bien en 1755, quand les Anglais nous assaillirent sur mer, sans aucun avis préalable d'hostilités; on le vit encore au moment où Frédéric II envahit à l'improviste les États de Marie-Thérèse, lors de la guerre de Sept ans. Une telle façon d'agir demeurait, en somme, la stricte application de la maxime de Bielfeld, que les lois morales qui régissent les particuliers ne sont pas applicables aux nations quand elles agissent au nom de la raison d'État; non seulement elle l'excusait, mais elle en modifiait la nature, la portée, elle l'ennoblissait. « On condamne à mort les petits voleurs, dit Bielfeld, l'on dresse des autels aux grands; un bandit qui vous attaque inopinément au coin d'un bois est pendu ou condamné à la roue; Frédéric envahit traîtreusement les États de l'Empire, dépouille l'impératrice de deux provinces et passe pour un grand homme : raison d'État. »

Les agents qui sont chargés de préparer les effets de la raison d'État sont les diplomates, et, au XVIIIe siècle, ces personnages introduisaient dans leurs procédés d'action un élément que n'avaient point connu leurs prédécesseurs : la vénalité et la corruption ; l'Europe, à cette époque, est inondée d'agents secrets, les aventuriers foisonnent. En Allemagne en particulier, l'élasticité des consciences atteint un degré extraordinaire et on ne la constate pas seulement chez les agents subalternes. Thugut, le ministre de Marie-Thérèse, touchait, depuis 1768, une pension de la France ; dans la Diète électorale du Saint-Empire, tous les princes, ou peu s'en faut, étaient à vendre, et comme la moralité de ces contractants était suspecte, on prenait avec eux la précaution — dont ils ne se fâchaient point — de ne les payer qu'après le vote. En 1741, par exemple, Belle-Isle ayant appris que l'Électeur de Cologne, qui s'était engagé, moyennant 100,000 florins, à voter pour notre candidat à l'Empire, « avait obtenu de son confesseur la permission de se dédire *sans rendre l'argent*, »

[1] Bielfeld, l'auteur des *Institutions politiques*. La Haye, 1760.

fit dire au prince qu'il ne toucherait sa prime qu'au lendemain de l'élection; et celui-ci convint que le procédé était légitime. — En 1763, la diète de Suède nous coûta 1,400,000 livres; en 1766, 1,830,000. C'étaient là des pratiques courantes, qu'on trouvait toutes naturelles : elles étaient inscrites à notre budget d'une façon officielle et apparente. C'était une annexe, jugée indispensable, de la diplomatie.

Quant à la guerre, « elle était atroce; » toutefois, si barbare qu'elle demeurât, elle conservait une certaine noblesse qui nous venait des mœurs chevaleresques. Alors que quelques princes croyaient utile de tenter les attaques sournoises dont nous avons parlé, les militaires de carrière, ceux qui n'étaient point des politiques, y répugnaient la plupart du temps. C'était l'esprit de Fontenoy : « Messieurs des gardes françaises, tirez les premiers. — Messieurs les Anglais, tirez vous-mêmes; nous ne commençons jamais. » En 1792, quand Rochambeau reçut la nouvelle de la déclaration de guerre du 20 avril, il en avertit le duc de Saxe-Teschen et convint avec lui « de différer l'attaque des vedettes et des avant-postes jusqu'à ce que l'on fût en état de faire des deux côtés une guerre franche, attendu que la lutte d'homme à homme coûtait à l'humanité, sans terminer les différends politiques. » Ce fut le dernier exemple d'une chevalerie qui agonisait.

L'esprit d'incertitude qui agitait la politique partout en Europe était visible surtout en France. L'aspiration vers des réformes qu'on sentait nécessaires (sans que l'on s'entendît sur le fond de ces réformes ni sur la façon de les tirer du domaine de la spéculation pour les traduire en pratique) était apparente dans toutes les classes, surtout dans la noblesse et le clergé, qui étaient très disposés à prendre la tête du mouvement libéral. Malheureusement, nous n'avions à cette époque, pour présider à nos destinées, ni le souverain de génie ni les ministres éminents qu'il eût fallu pour endiguer le torrent. « Louis XVI, dit à cet égard M. Sorel, était un honnête homme et un chrétien, mais il n'était pas un roi. Il sut aimer, il sut pardonner, il sut souffrir, il sut mourir : il ne sut pas régner[1]. » Il faut malheureusement convenir que ce portrait d'un prince qui a été la première et la plus illustre victime de la Révolution est vrai; mais la postérité se souviendra que ses fautes provinrent d'une générosité, d'un esprit de sacrifice qui ont couronné ce martyr auguste d'une auréole de grandeur unique dans notre histoire.

Cette insuffisance politique, non seulement du malheureux Louis XVI, mais des ministres auxquels ce prince avait alors accordé sa confiance, apparut d'ailleurs dès l'ouverture des États généraux,

[1] Albert Sorel : *L'Europe et la Révolution française*. I. *Les mœurs politiques et les traditions*, p. 211.

et l'on sait que l'homme dont l'influence eût pu, dit-on, sauver la France du cataclysme où allait sombrer la monarchie, était alors très loin de pouvoir prétendre à entrer dans le Conseil du prince. Mirabeau, qu'on juge aujourd'hui avec indulgence, mais qui était alors frappé de trop de tares pour que ses contemporains n'en fussent point choqués, eût-il été réellement de taille à nous arracher au désastre imminent? M. Sorel ne se hasarde pas à trancher cette question indécise, et l'on sent, l'on comprend, en le lisant, combien il a raison de ne point être affirmatif.

Cette question et nombre de points touchant au début de la crise révolutionnaire, les difficultés, les menaces de la situation intérieure, les atteintes successivement portées par l'émeute à l'autorité royale, l'adoption de la Constitution de 1791 par Louis XVI, l'intervention étrangère décidée puis subitement ajournée par les souverains prussien et autrichien, les nouvelles attaques pratiquées contre la royauté par les jacobins ou les députés de la Gironde, la lutte entre ces deux factions, à cette époque aussi perfides l'une que l'autre, les diverses étapes du Roi, allant de Bertrand de Molleville à de Lessart, de M. de Lessart à Dumouriez, du 20 juin au 10 août et du 10 août au 21 janvier 1793, tous ces événements sont dits, sont exposés par M. Sorel avec une hauteur de vues, une sûreté d'informations réellement remarquables, et si nous ne pouvons admettre quelques appréciations, quelques allégations qui nous ont paru contestables, l'ensemble de l'œuvre ne souffre point de ces quelques détails sujets à controverse; il demeure véritablement supérieur, il nous a paru tout au moins supérieur à tout ce que nous avions jamais lu sur la matière.

La monarchie tombée, les hommes à opinions diverses qui se sont donné la tâche de lui substituer un régime nouveau commencent leur œuvre de reconstitution; mais ils sont bientôt débordés, maîtrisés, égorgés par les énergumènes qui croient nécessaire de jeter à terre de fond en comble le vieil édifice royal, qui en font table rase, qui inondent le pays de sang, l'encombrent de ruines. Ils ne parviennent, d'ailleurs, à rien fonder de durable; ce sont, uniquement, des démolisseurs stupides et féroces, et ce n'est qu'après leur disparition, quand le 9 thermidor permet enfin à la France de se ressaisir, qu'après avoir tant détruit on songe enfin à créer. Cette réorganisation, difficile, lente, incomplète, dote notre pays de diverses constitutions que les contemporains estiment nouvelles, mais qui, par la force même des choses, par la puissance inéluctable des nécessités humaines, par atavisme, ne sont que la réédification du vieil édifice monarchique, replâtré, badigeonné à neuf. L'homme extraordinaire qui va mettre sa signature à cette construction branlante est encore

un inconnu ; c'est un lieutenant d'artillerie, à peine Français, que les circonstances portent successivement au pinacle, qui voit la tâche immense qu'il lui est donné d'accomplir, qui se croit de taille à la mener à bonne fin, et qui hardiment, audacieusement, se met à l'œuvre.

D'autres historiens nous ont dit ce que fut, au point de vue militaire, la carrière de cet homme extraordinaire, et M. Sorel n'a pas plus insisté sur ce point qu'il ne l'avait fait pour les guerres de la Révolution ; mais, étudiant Napoléon surtout dans son œuvre politique, il nous fait toucher du doigt, non pas combien furent éphémères ses conquêtes, mais les raisons pour lesquelles elles furent éphémères.

On comprendra que nous ne puissions analyser en huit pages les huit énormes volumes de M. Sorel ; toutefois nous essaierons de dire l'idée générale qui ressort de son œuvre, de voir jusqu'à quel point cette idée est plausible, dans quelles limites elle doit être acceptée.

II.

On est généralement d'accord sur ce point, que Napoléon a été lui-même son plus mortel ennemi, que son ambition l'a perdu, et qu'avec plus de modération, il eût pu faire œuvre durable, laisser à son fils la couronne que la Providence lui avait si miraculeusement donnée. On estime qu'en plusieurs circonstances mémorables, il laissa perdre l'occasion de fermer à son profit le temple de Janus, notamment après Tilsitt, une autre fois après 1812, enfin en 1813, après l'armistice de Pleiswitz, lors du congrès de Prague.

Après Tilsitt, Napoléon rentrant en France, arbitre incontesté de l'Europe, et se livrant pacifiquement, méthodiquement, au développement des institutions nouvelles dont il avait doté notre pays, ralliait facilement à lui les partis incertains qui le considéraient encore, les uns comme un intrus, les autres comme un maître passager. Il pouvait conquérir l'affection de ceux qu'il appelait désormais ses sujets, prétendre même à faire accepter de l'étranger sa suprématie personnelle et celle de notre pays. Soit qu'il eût adopté définitivement le prince Eugène, soit qu'il eût cherché dans les familles régnantes d'Europe une princesse qui lui eût assuré une descendance directe, il eût travaillé efficacement au maintien de sa couronne et à celui de sa dynastie ; il eût apparu politique habile après s'être montré grand capitaine ; sa gloire, assurée, eût alors dépassé celle de personnages historiques auxquels il aimait à se comparer, celle d'Alexandre, de César, de Frédéric.

On sait qu'il n'eut pas cette sagesse, qu'au lendemain de Tilsitt, il entreprit la désastreuse équipée d'Espagne, l'année suivante, en

1809, la campagne contre l'Autriche, enfin, en 1812, la guerre de Russie. On n'ignore pas davantage qu'après la fatale retraite où périt la Grande Armée, Napoléon n'eut d'autre pensée que celle de reconstituer sa puissance militaire anéantie et que, pour parvenir à ce but, il n'hésita pas à recourir aux mesures les plus draconiennes, rappelant à l'activité des classes depuis longtemps libérées, anticipant la conscription de 1814, mobilisant des troupes sédentaires, etc., etc., obtenant par ce procédé une armée de plus d'un million d'hommes (exactement 1,180,000), dont la mise sur pied, au lendemain du plus formidable désastre militaire qu'ait enregistré l'histoire, attestait de la façon la plus étonnante la vitalité, le patriotisme, l'héroïsme de notre pays.

Si Napoléon, appuyé sur cette armée, redoutable tout au moins par le nombre, avait alors reconnu résolument l'erreur de 1812, s'il avait compris qu'en dépit de l'effort produit pour mettre sur pied *l'armée de 1813*, la France épuisée avait besoin, un besoin irrésistible, de repos, s'il avait accepté la paix que les alliés lui offraient sur des bases raisonnables, il était encore en mesure de peser d'un poids redoutable dans la balance de l'Europe. Malheureusement, là encore son ambition le perd de la façon la plus déplorable : une taie morale, qui s'épaissit chaque jour, s'est étendue sur son intelligence et lui cache les dangers de toute sorte, imminents, pressants, qui l'environnent de toute part. C'est à ce moment qu'il écrit à François II qu' « il est sûr de l'Espagne, qu'il songe à rentrer en Russie, qu'il ne fera aucune démarche pour la paix.... » Il en appelle donc de nouveau aux armes. Les opérations militaires reprennent, le succès couronne nos premiers efforts, et les victoires de Lutzen et de Bautzen donnent à penser que la fortune va renouer avec nos armées le pacte un moment rompu l'année précédente. Napoléon, par un calcul aujourd'hui encore incompréhensible, interrompt alors ses succès au moment où ils allaient devenir décisifs et signe avec les alliés cet armistice de Pleiswitz (4 juin) qui va leur donner le temps de se rasséréner moralement, de se refaire matériellement, d'appeler leurs réserves, de prendre les dispositions qui leur permettront de continuer la campagne avec une écrasante supériorité numérique. L'armistice de Pleiswitz fut immédiatement suivi du congrès de Prague, où, de nouveau, les alliés nous offrirent la paix à des conditions très acceptables, mais les prétentions de Napoléon rendirent encore une fois les hostilités inévitables, et elles furent effectivement rouvertes le 11 août, aboutissant cette fois à l'irrémédiable défaite, à l'invasion, à la chute de l'Empire.

Nous parlions tout à l'heure, à propos de l'armistice de Pleiswitz, de calcul incompréhensible, et il est certain qu'on n'entend pas bien,

même après avoir lu Albert Sorel, la raison pour laquelle Napoléon consentit cette trêve. S'il l'acceptait avec l'idée qu'elle devait être suivie de la paix générale, les conditions des alliés (qu'il connaissait déjà) eussent pu être acceptées par lui dès le 5 juin; si, comme il est trop certain, il avait dessein de continuer la guerre, pour quel motif interrompait-il le cours de ses succès ? On a dit que notre armée, affaiblie, avait besoin de se compléter en hommes et en matériel, que la cavalerie attendait des chevaux, l'artillerie des canons ; de telles raisons ne sont pas acceptables, elles ne constituaient pas un motif suffisant de surseoir aux opérations en cours, de les arrêter pendant deux mois, au fort de la belle saison, à une date où, en quelques semaines d'efforts, nous acculions la coalition à ses derniers retranchements et la contraignions à mettre bas les armes aux conditions qu'il nous eût plu de lui accorder.

Quoi qu'il en soit, Napoléon laisse échapper encore cette occasion — la dernière qui lui fut offerte — de signer une paix profitable, une paix qui nous garantissait les conquêtes que nous avions achetées par vingt années de luttes incessantes, et nous accuserions encore une fois de cet échec son insatiable ambition, si nous ne nous trouvions en face de M. Sorel, qui, ayant à donner son avis dans ce litige historique, toujours pendant, du degré de responsabilité de l'Empereur dans sa propre chute, apporte au procès un argument nouveau, un argument corroboré non pas tant de pièces inédites que de raisonnements neufs, originaux, plaidant sinon la non-culpabilité, tout au moins les circonstances atténuantes. Albert Sorel démontre, en effet, — essaie de démontrer — que jamais les alliés n'ont admis que la France pût conserver ses frontières naturelles, celles des Pyrénées, des Alpes et du Rhin, que leur but, poursuivi depuis nos premières conquêtes de la Révolution, fut invariablement de ramener notre pays aux limites de 1792, que tout aussi longtemps que ces limites auraient été dépassées, ils étaient décidés à poursuivre impitoyablement la guerre.

On saisit immédiatement la portée d'une telle allégation, surtout présentée comme le fait M. Sorel. Si réellement le plan des alliés était tel que nous le dit le dernier historien de la Révolution, si leur intention fut bien de ne déposer les armes qu'après nous avoir réduits à restituer nos récentes conquêtes, on peut admettre, l'on a même le droit de penser qu'en se montrant intransigeant jusqu'au bout, en refusant toute concession, l'Empereur fut moins mal inspiré qu'on ne le jugeait tout d'abord. Si réellement il était poussé à cette intransigeance — même inconsciemment — par le mauvais vouloir de nos adversaires, on est forcé de conclure que toute modération de sa part eût été de la faiblesse, eût été une faute : finalement, c'est la croyance

d'hier renversée, tout ce que l'on avait admis jusqu'ici sur cette question biffé d'un trait de plume, c'est l'histoire de la Révolution et de l'Empire à récrire d'un bout à l'autre.

Mais sur quelles bases s'appuie M. Sorel pour étayer sa thèse, et en quoi est-il fondé à nous dire qu'en dictant la paix à Paris, le 30 mai 1814, « les alliés atteignirent l'objet qu'avaient poursuivi toutes les coalitions depuis 1792 : ramener la France à ses anciennes limites [1] ? » Il nous a paru que ces bases n'avaient pas toute la solidité désirable.

Sans doute, on peut supposer que de tout temps, c'est-à-dire dès les premiers succès de la Révolution, l'Europe vit avec regret nos agrandissements territoriaux et se réserva de nous reprendre nos conquêtes à la première occasion. C'était là une pensée qui ne pouvait manquer de hanter l'esprit des souverains dépossédés par nous, et qu'eut, par exemple, l'empereur d'Allemagne en acceptant la paix de Lunéville. Il n'en est pas moins vrai que cette paix, signée avec toutes les réticences mentales que l'on voudra, mais conclue cependant avec l'assentiment public et dûment enregistré de la Diète, c'est-à-dire au nom des princes et États de l'Empire, apparaissait avec tous les éléments de solidité matérielle et de valeur morale que peut offrir un instrument diplomatique de ce genre, qu'elle présentait de fortes garanties de durée et qu'elle fût née très probablement viable, si seulement une des deux parties contractantes avait été disposée à l'appliquer loyalement. Cette partie devait être nécessairement la France, car, pour l'autre, on devait bien penser qu'elle l'exécuterait seulement tant qu'elle n'aurait pas le moyen de faire autrement. Les traités de paix ou soi-disant tels, consentis par une des parties, le couteau sous la gorge, n'engagent un État que momentanément ; ce qu'a pris la force, la force a le droit de le reprendre ; il ne peut y avoir de doute sur ce point. Un voleur me prend ma bourse, un poignard à la main, et je lui jure, sous cette menace, de ne jamais lui réclamer mon bien : c'est un traité. Mais, le lendemain, bien armé moi même, je retrouve mon homme sans couteau, et je lui crie, en le menaçant à mon tour : « Ma bourse ou ta vie ? » Qui voudra me condamner, qui prétendra que je n'ai pas le droit d'agir de cette sorte ? Voilà, en somme, la valeur des traités. Sous ce rapport, le droit public n'était pas différent, en 1802, de ce qu'il avait été au XVIIIe, au XVIIe, au XVIe siècle, de ce qu'il a été dans tous les temps, et il s'appliquait toujours suivant la maxime de Bodin, citée plus haut, maxime aux termes de laquelle « le prince contraint de signer quelque

[1] *L'Europe et la Révolution française*, VIII. Livr. II : *Le congrès de Vienne*. § 2, p. 358.

traité s'en pouvoit départir quand l'occasion s'en présentoit. » Pour qu'un traité dure, il est indispensable que celui au profit duquel il a été consenti soit assez fort pour le faire respecter, il faut surtout qu'il ait la volonté de le maintenir durable et qu'il ne cherche pas des motifs de ne le point appliquer lui-même. Si Bonaparte, plus modéré dans sa politique, avait su se contenter des avantages conquis à Lunéville, il était assez fort pour imposer l'observation de cette convention à ses adversaires, et peu nous importait alors que l'Europe conservât ou non l'espoir de nous ramener à nos anciennes limites. Cet espoir, nous le connaissions en signant la paix, c'était à nous de le rendre inefficace, et nous étions en mesure de le déjouer. Que fallait-il pour cela ? de la modération et de la sagesse. Lorsque l'Autriche signa la paix d'Hubertsbourg, le 15 février 1763, elle ne le fit pas sans espoir de retour; malheureusement pour elle, Marie-Thérèse avait affaire à un tout autre homme que Bonaparte. « Après Hubertsbourg, dit à cet égard un biographe de Frédéric II, M. Catteau-Calleville, le roi de Prusse, rompant avec la coutume des conquérants, renonça à faire la guerre, et, mettant tous ses soins à en éviter jusqu'aux moindres prétextes, il conclut une alliance avec la reine et se rapprocha de la Russie.... Rien ne put le distraire de ses travaux de restauration.... » Grâce à cette méthode et en dépit des velléités de Marie-Thérèse de ramener la Prusse à ses anciennes frontières, Frédéric garda la Silésie, son arrière-petit-fils la possède encore et n'est pas près de la perdre.

Après 1807, nous voyons se présenter à Napoléon les mêmes chances de conclure une paix définitive; il n'en profite pas davantage qu'après Lunéville et Amiens.

Au lendemain de Tilsitt, la puissance de la France est à son apogée, la gloire de Napoléon brille de tout son éclat, son pouvoir personnel et son ascendant moral sont à leur comble ; qui pourrait l'empêcher de consolider ses conquêtes, de s'assimiler les populations annexées à son empire, de les franciser, de reprendre glorieusement l'œuvre de Charlemagne ? En cet instant, l'Europe n'accepte pas plus la situation qu'en 1802, mais elle est domptée bien autrement qu'après Lunéville, et Napoléon est en mesure de se passer plus que jamais de son assentiment: il n'a qu'à vouloir pour faire œuvre qui dure. Quelle conduite va-t-il tenir ? On le sait trop.

Après avoir détruit les empires, humilié les souverains, distribué les peuples au hasard de sa fantaisie, il cherche un nouvel exutoire à son ambition, qui grandit au fur et à mesure qu'elle trouve une proie à saisir. Il s'en prend à l'Espagne, il s'en prend à la Suède, au Danemark, il s'en prend à l'Angleterre qu'il veut réduire à merci par le blocus continental, sans s'inquiéter si la mise hors la loi de cette

puissance, la grande pourvoyeuse commerciale de l'Europe, ne va pas entraver, ruiner de fond en comble le trafic du continent tout entier, spécialement celui de la Hollande, des provinces riveraines de la mer du Nord et de la Baltique, de l'Océan et de la Méditerranée, de l'Adriatique, de villes autrefois richissimes et prospères comme Dantzig, Lubeck, Hambourg, Brême, etc. Une sourde colère soulève contre l'oppresseur des millions d'individus qui, après s'être vus atteints dans leur nationalité, leurs droits d'hommes et de citoyens, se voient menacés dans leur bien-être matériel, dans leurs moyens d'existence, dans l'avenir de leurs enfants. Ces hommes, qui étaient près d'accepter le joug politique de l'Empire presque avec résignation, se révoltent outrés, ulcérés, exaspérés par cette dernière mesure à la fois impolitique et vexatoire; peu à peu le mouvement grandit, se fortifie, devient irrésistible : il aboutira bientôt à la formidable poussée d'opinion, au soulèvement général de 1813, produisant cette extraordinaire coalition non plus de rois menant leurs peuples à la guerre, mais de peuples contraignant les rois à prendre les armes pour les délivrer de l'oppresseur commun. Au fur et à mesure que monte ce flot irrésistible, Napoléon s'aveugle davantage : il ne veut pas voir le danger. A Davout, qui commande en Allemagne, qui sent gronder chaque jour plus violemment la tempête et qui croit devoir lui signaler le péril, il répond durement, l'invitant à ne plus lui parler de « ces suppositions absurdes. » A Savary qui lui transmet des observations semblables au sujet de l'état de l'opinion en Autriche, il écrit de même qu' « il n'a pas le temps de lire toutes ces sornettes. » C'est de l'aveuglement qui confine à la démence : *quos vult Jupiter perdere, dementat.*

Quatre années s'écoulent, pendant lesquelles la funeste entreprise d'Espagne commence à ronger l'Empire comme un chancre inguérissable; puis, survient la catastrophe de 1812, et il semble que cet avertissement solennel de la Providence va faire rentrer en lui-même cet esprit superstitieux, qu'une simple glace brisée impressionne comme une femme[1]. Il n'en est rien. Il n'est pas plus tôt de retour à Paris qu'il a tout oublié; il se persuade que seuls les éléments ont été la cause de sa ruine, qu'il a été vaincu uniquement par la nature, que, par conséquent, son prestige est intact, son ascendant toujours le même. Il ne songe qu'à une chose, à remplacer l'instrument de lutte qu'il a laissé à jamais enseveli en Russie ; il y parvient par les moyens que nous avons dits plus haut, il rentre en campagne au printemps de 1813 et, malgré ce succès, sous le coup de l'aberration que nous

[1] Voir notre article « Napoléon chef d'armée. » *Revue des questions historiques*, 1er avril 1903, p. 575, note 4.

avons signalée, il consent l'armistice de Pleiswitz, envoie des plénipotentiaires au congrès de Prague.

A ce moment, nul ne doute en Europe que le drame révolutionnaire n'approche de son terme, toutefois l'auréole qui ceint la tête de l'Empereur rayonne encore à ce point, fascine encore de telle façon ceux qui escomptent déjà sa perte, que l'Europe lui offre la paix à des conditions sans doute moins satisfaisantes que celles de 1807, mais qui sont encore assez honorables, assez matériellement belles pour que la France les puisse accepter sans hésitation.

Qu'exigent, en somme, les alliés ? Quelles sont les conditions de leur ultimatum ? Ils demandent :

1° La dissolution du duché de Varsovie et sa répartition entre la Russie, l'Autriche et la Prusse ;

2° Le rétablissement de Hambourg et de Lubeck comme villes libres ;

3° La renonciation au protectorat de la Confédération du Rhin ;

4° La reconstitution de la Prusse *avec une frontière tenable sur l'Elbe ;*

5° La cession à l'Autriche des provinces illyriennes.

Et c'est tout. En somme, nous gardons nos frontières naturelles, nous les dépassons même, au sud et au midi, et nos pertes se bornent à l'abandon de provinces éloignées où nous consumons nos forces sans profit et sans la moindre gloire. Que pouvions-nous attendre, désirer de plus, en 1813, et comment Napoléon put-il rejeter des propositions élaborées sur de telles bases ? Tous ceux qui l'approchaient le suppliaient d'acquiescer à ces conditions presque inespérées, et Caulaincourt, son plénipotentiaire à Prague, l'en conjurait avec instance : « Sans doute, écrivait-il à l'Empereur le 8 août 1813, Votre Majesté verra dans cet ultimatum quelques sacrifices d'amour-propre, mais la France n'en fera pas de réel.... De grâce, Sire, mettez dans la balance de la paix toutes les chances de la guerre. Voyez l'irritation des esprits, l'état de l'Allemagne...., la lassitude de la France, son noble dévouement, ses sacrifices après les désastres de Russie[1]. »

Rien n'y fit, comme on sait : les propositions des alliés furent rejetées.

Nous avons dit déjà que d'après M. Albert Sorel, les conditions de paix discutées à Prague étaient illusoires et que si Napoléon les avait acceptées, nos adversaires étaient décidés à soulever d'autres difficultés, à produire de nouvelles exigences, à élever leurs prétentions jusqu'à ce qu'ils obtinssent la rupture décisive. Peut-être l'éminent historien ne fournit-il point de preuves absolument catégoriques d'une telle fourberie, et si elle ressort avec un semblant de vé-

[1] Dans Sorel : *L'Europe et la Révolution française*, VIII, p. 173.

rité de l'argumentation de l'écrivain, de son commentaire de certains textes, il ne serait pas très difficile d'expliquer les mêmes textes de façon à leur faire dire exactement le contraire.

En somme, M. Sorel, surtout dans la dernière partie de son œuvre magistrale, suppose chez les alliés des vues d'ensemble, un plan tout d'une pièce habilement conçu en 1793, déroulé avec une merveilleuse précision pendant les vingt ans de la Révolution et de l'Empire, conduit avec une maestria telle qu'elle devait amener nécessairement notre ruine. En dépit qu'il soit osé de contredire les assertions d'un écrivain comme celui dont nous examinons ici l'œuvre, nous nous risquerons à dire qu'il ne nous a pas convaincu, que sa thèse ne nous semble pas absolument démontrée. Et en disant *thèse*, nous n'employons pas au hasard une telle expression. Il nous a paru effectivement qu'ayant sur la question une idée non pas préconçue — le terme serait tout à fait impropre — mais au contraire une idée née d'une lecture immense, d'une méditation infinie, d'un labeur incessant de trente années, M. Sorel, au lieu de nous la communiquer en exposant les faits, en les appréciant, les commentant, indiquant leur valeur, mais leur laissant au fond le soin de faire jaillir surtout d'eux-mêmes la conclusion qu'il désire, la conclusion qu'en toute sincérité, très impartialement, il croit leur conclusion juste, a trop voulu, inconsciemment, à son insu, faire lui-même la démonstration. De là une tendance à grouper les événements dans un ordre plutôt que dans un autre, une propension à peine sensible, sans doute, mais trop réelle encore, à expliquer dans le sens cherché, non seulement les événements, mais les moindres faits, les plus simples démarches, les paroles, les gestes des ministres, des diplomates, des souverains. Assurément, nous ne prétendons pas qu'en écrivant l'histoire, l'historien se détache assez des événements pour se borner à raconter les faits sans émettre sur eux un jugement qu'il tire de son originalité propre, de sa conscience et de son cœur. Nous nous sommes ailleurs[1] formellement expliqué sur ce sujet et nous pensons, avec notre maître éminent, M. Gaston Boissier, que l'écrivain chargé d'écrire une page d'histoire doit introduire dans son travail une part de création personnelle et que « prétendre l'empêcher d'y mettre quelque chose de lui-même serait l'obliger à ne produire qu'une œuvre semblable aux chroniques de couvent, telles qu'on en rédigeait au moyen âge, ou à nos manuels de baccalauréat. » Il y a là, comme en toute chose, un juste milieu à ne pas dépasser, et peut-être, dans l'œuvre qui nous occupe, M. Sorel a-t-il légèrement forcé la mesure.

[1] *Les préliminaires de Valmy. La première invasion en Belgique.* Paris, Perrin, 1903. Avant-propos, IX.

Il est bien certain qu'avec l'aveuglement connu, patent de Napoléon, avec les emportements, les secousses, les brusqueries, les imprudences d'une politique où tout était ostensiblement sacrifié aux désirs du maître, les alliés pouvaient escompter de longue main sa chute finale, et qu'offrant la paix à toute occasion, ils pouvaient espérer voir éclater incessamment une nouvelle occasion d'en appeler aux armes. Cependant, il eût été imprudent à des diplomates ordinaires, il était impossible à des hommes d'État de la valeur d'un Pitt, d'un Castlreagh, d'un Hardenberg, d'un Nesselrode, d'un Metternich, de fonder leur diplomatie et le sort de leurs monarchies sur des à-coups de ce genre; car, en somme, Napoléon pouvait subitement s'assagir, être inopinément éclairé sur les dangers de sa conduite, et si, par un providentiel bonheur, cette sagesse lui était venue dans une des circonstances que nous avons dites, c'en était fait du plan, du soi-disant plan des alliés : la France obtenait ses limites naturelles et les conservait peut-être jusqu'à aujourd'hui.

Quelle que soit la valeur de la seule discordance qui nous sépare du grand historien dont la disparition inattendue, soudaine, a surpris naguère les amis des lettres, on peut dire hardiment que son œuvre demeure incontestablement supérieure à tout ce qui avait été écrit jusque-là sur la matière. Par sa science, sa logique, sa documentation, par la peinture des mœurs politiques, l'extrême variété, la couleur, la ressemblance des portraits, par l'ordre et la méthode de la composition, enfin par les qualités du style, *L'Europe et la Révolution française* constitue un des plus beaux monuments consacrés, dans notre pays, aux lettres et à l'histoire, un monument qu'on peut affirmer essentiellement durable. Nous constatons une telle vérité avec d'autant plus de satisfaction que, chez Sorel, le mérite de l'écrivain se joignait à la valeur morale de l'homme, que ce grand historien était à la fois un patriote dans le sens élevé du mot, un cœur ayant l'amour vigoureux et ardent de son pays et de toutes ses gloires.

Comte DE SÉRIGNAN.

COURRIER RUSSE

Les graves événements dont la Russie nous donne le spectacle ne sont guère favorables au paisible travail de cabinet. Les universités sont souvent fermées; le service de librairie se fait mal; les éditeurs sont peu disposés à entreprendre de grandes publications; ceux enfin qui écrivent s'occupent surtout, cela se comprend, de travaux politiques et sociaux. Néanmoins, tout n'est pas mort dans ce pays jeune. La vie intellectuelle y est active, trop active peut-être, et, même en temps de révolution, nous pouvons encore glaner beaucoup de choses intéressantes pour nos études.

I. *Bibliographie.* — La librairie Wolf publie depuis quelques années une feuille hebdomadaire qui pourrait rendre de grands services, si elle parvenait à ses abonnés d'une façon plus régulière. Elle a pour titre : *Izvjestija knižnjich magazinov T. Va M. O. Voljf po literaturje, naukam u bibliografii,* « Bulletin de la librairie Wolf pour la littérature, les sciences et la bibliographie » (Wolf, Goctiniji Dvor, 18, Pétersbourg). A côté d'une partie consacrée aux annonces, une autre est réservée aux nouveautés de la semaine. On y trouve les titres et les prix de livres russes et étrangers. Ce répertoire est évidemment le plus commode instrument de travail que nous ayons. S'il donne une quantité d'indications sans valeur, il note aussi les ouvrages importants qui paraissent, et c'est l'essentiel. En somme, il fait pendant à notre *Mémorial de la Librairie* ou à notre *Bibliographie de la France*.

II. A la bibliographie nous pouvons joindre le *Grand Dictionnaire biographique* russe, publié par la Société impériale d'histoire de Saint-Pétersbourg, sous la direction de M. Polowzow. Ce dictionnaire est une véritable encyclopédie qui comprendra vingt volumes in-8. Actuellement, onze sont en vente, au prix de 330 francs environ. On y trouve tous les renseignement désirables sur les tsars, les chefs d'État, les généraux, les savants, les artistes russes, toutes choses qu'en vain on chercherait ailleurs. Chaque article est signé et accompagné d'une notice bibliographique. Le titre russe de l'ouvrage est : *Russkij biografičeskij Slovar*. Le dépositaire en Allemagne est Hiersemann, à Leipzig. Enfin, il faut mentionner l'apparition du

tome VI de l'*Encyclopédie théologique orthodoxe* (Saint-Pétersbourg, 1905) et la livraison IV de l'*Aperçu critico-bibliographique* des travaux les plus récents sur l'*Histoire de l'Église russe* (Kiev, 1905), de Titov.

III. *Livres concernant l'histoire ecclésiastique.* — M. Giduljanow a étudié, dans un mémoire publié à l'imprimerie de l'Université de Moscou, la question des Métropolites dans les trois premiers siècles. Ce gros ouvrage de 377 pages, écrit à l'aide de quelques travaux récents comme le volume de Harnack sur *l'Expansion du christianisme dans les trois premiers siècles*, n'a peut-être pas une valeur de premier ordre, mais il sera cependant utile à consulter, ne fût-ce que pour l'excellente carte qui accompagne le texte.

M. Lebedev reprend ses travaux d'histoire ecclésiastique avec son volume sur *Le clergé de l'Église du temps des apôtres au IXe siècle* (Moscou, Snegorew, 1905), et M. Platonov, par une brochure que je n'ai pas eue sous les yeux : *Pour l'histoire des conciles provinciaux de Moscou* (Pétersbourg, Wolf). *L'Histoire de l'Église orthodoxe russe du royaume de Pologne et de Lithuanie aux XVIIe-XVIIIe siècles* (Kiev, 1905) vient d'être retracée d'une façon intéressante par M. Titov, tandis que M. Ronukevič vient de nous donner une édition de lettres inédites de quelques prélats adressées à Pierre le Grand et à son secrétaire A. Makarov, lettres qui projettent un jour tout nouveau sur la vie de l'Église russe dans la première moitié du XVIIIe siècle (Saint-Pétersbourg, 1906).

Au point de vue plutôt exégétique et théologique qu'historique, il est vrai, il faut citer le travail de M. Gloubokovskij : *La doctrine de l'apôtre saint Paul, son origine et son essence* (Saint-Pétersbourg, 1905). Ce travail, par les idées qu'il suggère, par la tendance nouvelle au sein de l'Église russe dont il est l'expression, ne manquera pas d'avoir un grand retentissement. C'est à ce titre que je le signale ici.

Le droit canon, d'une si grande valeur comme témoin de la vie religieuse à une époque donnée, vient de recevoir trois contributions assez importantes. M. Bénéchévitch a publié, comme supplément au tome IX du *Vizantiisky Vremennik* (Revue byzantine), un travail sur les manuscrits grecs canoniques conservés à l'Athos (*Vatopedi et Lavra*). L'auteur a examiné et décrit 51 manuscrits à Vatopédi et 41 à Lavra. Le même M. Bénéchévitch vient d'éditer un ouvrage sur *La collection canonique des XIV titres, depuis le second quart du VIIe siècle jusqu'en 883. Contribution à l'histoire très ancienne des sources juridiques de l'Église gréco-orientale* (Saint-Pétersbourg, 1905). On le voit, c'est l'histoire du Nomocanon reprise. L'auteur se refuse, contre Zachariae de Lingenthal, à voir en cette compi-

lation une œuvre du ıxe siècle. A plus forte raison rejette-t-il Photius pour auteur du Nomocanon. M. Bénéchévitch croit que l'auteur vivait avant le Concile *in Trullo* de 691. Enfin M. Bénéchévitch a publié, au début de cette année 1906, sous les auspices de l'Académie impériale, *L'ancienne version slave du Nomocanon russe des XIV titres sans les commentaires* (Pétersbourg, 1906).

La biographie ecclésiastique a vu paraître, en 1905, une étude, sans doute pour quelque temps définitive, sur Arsène Matziévitch, métropolite de Rostov et de Iaroslav, mort le 27 février 1772, victime de sa foi et de sa fidélité à la discipline ecclésiastique. Enfermé d'abord dans un couvent, et plus tard à Revel, pour sa noble protestation contre la sécularisation des biens du clergé, il a mérité, par sa vie et par sa mort, l'honneur d'être placé au rang des grands pontifes de Russie. Le travail de Povov (Pétersbourg, 1905) est écrit d'après les ouvrages antérieurement parus sur Matziévitch et sur la sécularisation des biens ecclésiastiques, mais aussi d'après des documents inédits provenant de divers dépôts comme les archives du Saint-Synode. Puis une monographie très curieuse sur un illustre Père de la Compagnie de Jésus, le P. Skargha, a été publiée par M. Ianovskij dans les *Izviestija* de Kiev (Kiev, 1905). L'auteur montre l'activité infatigable de ce missionnaire en Pologne à la fin du xvıe siècle, luttant tout à la fois contre le protestantisme et l'orthodoxie russe. M. Ianovskij s'est surtout attaché, comme l'indique le titre de sa monographie : *L'activité politique de Pierre Skargha,* au côté politique de la vie du héros. Souhaitons qu'il fasse un jour connaître son activité littéraire. Enfin, les *Soobščenia*, 1905, de la Société russe de Palestine ont publié, par la plume de M. Dmitrievskij, une étude sur le fameux Porphyre Ouspenskij, si connu par son travail sur l'Athos. L'auteur, dans cet article, a étudié surtout le rôle de Porphyre au point de vue du développement de l'influence russe en Palestine. Je ne puis que signaler, ne connaissant l'ouvrage que par les catalogues, le livre de M. Krestnikov : *Un apologiste chrétien du IIe siècle. Le philosophe athénien Aristide et ses écrits nouvellement découverts* (Kazan, imprimerie de l'Université, 1904) et celui de M. Loparev sur *Saint Théodore, higoumène de Chora* (Pétersbourg, 1905).

IV. *Histoire politique.* — L'histoire politique se confond actuellement le plus souvent avec l'histoire de la révolution sociale. Pour s'en rendre compte, il suffit de parcourir les deux volumes : *Mémoires d'un décembriste*, de Zavališin, publiés, pour cause, à Munich (4 roubles). Un ouvrage très intéressant et qui serait utile s'il n'était pas d'un prix un peu excessif, c'est la galerie de *Portraits russes des XVIIIe et XIXe siècles.* Malheureusement, il est de 50 roubles le fascicule. Je signale, simplement pour mémoire, une série de travaux de

M. le professeur Baziner : *L'ancien forum romain à la lumière des découvertes modernes* (Varsovie, 60 k.) ; les *Ludi saeculares* (2 r 50); *Notes de voyages en Italie et tableau de la civilisation de l'ancienne Rome* (50 k.), et la *Courte esquisse de l'histoire russe depuis les temps les plus reculés jusqu'au XXe siècle*, par Ščepkina (Saint-Pétersbourg, 1 rouble). Ceux qui s'intéressent au mouvement révolutionnaire russe pourront lire *Décembristes et sociétés secrètes en Russie*, d'après des documents officiels (1 rouble); la brochure de Plechanov : *Le siècle de la grande révolution*, et le travail de M. Mironov : *Les actes impériaux de l'époque libératrice, de l'ukase du 12 décembre 1904 à celui du 11 décembre 1905* (Saint-Pétersbourg, 1 rouble). La politique intérieure n'a pas, du reste, absorbé à tel point l'attention des écrivains que leurs regards ne se portent plus sur les affaires extérieures, sur la politique toujours jalousement entretenue en Orient, à Constantinople comme en Chine. Le livre de M. Girs est, à ce sujet, révélateur. Il a pour titre : *La Russie et l'Orient le plus proche. Matériaux pour servir à l'histoire de nos relations avec la Turquie* (Saint-Pétersbourg, 1 r.). Au point de vue biographique, M. Barsukov a écrit la vie de Pogodine († 1873), avec une étude sur les travaux historiques et les romans de ce grand slavophile qui fut, on le sait, l'ami de Tolstoï (Saint-Pétersbourg, 2 r. 50). De même, à l'occasion du centenaire de la naissance de Michel-Ivanovich Glinka, né en 1804, M. Kaskin a publié une brève notice sur ce musicien.

M. Voinovich a fait tirer à part son étude sur la question franco-ragusaine d'Alexandrie (1572-1579). Cette étude est une contribution à l'histoire diplomatique de la République de Raguse. L'auteur y étudie, à l'aide de documents inédits, différentes questions dont l'une peut avoir son intérêt pour des érudits français : c'est la mission de Georges Gozze auprès de Charles IX (Belgrade, 1905).

En terminant cette rapide énumération, je voudrais signaler un ouvrage déjà ancien, mais très intéressant au point de vue archéologique, qui vient de m'arriver. C'est *L'inventaire de l'arsenal de Moscou*. Cet ouvrage, publié en 1884-1885, par fascicules — il y en a dix, — a reçu un supplément merveilleusement exécuté, contenant des reproductions de toutes les pièces les plus importantes possédées par le musée, et un travail de l'archéologue bien connu, M. Kondakov, sur les représentations des familles princières russes dans les miniatures du XIe siècle (Saint-Pétersbourg, 1906, 2 r.).

V. *Revues*. — Depuis mon dernier bulletin, le *Journal du ministère de l'instruction publique* n'est plus arrivé régulièrement jusqu'à moi. Je ne pourrais parler que des quatre premiers numéros de 1906. Je préfère donc renvoyer le dépouillement de cette Revue à mon pro-

chain bulletin. Cela m'est d'autant plus commode, du reste, que j'ai reçu une collection dont je voudrais dire quelques mots. En 1896, l'Institut archéologique russe de Constantinople, créé pour favoriser les études byzantines, commençait la publication d'une Revue destinée à faire connaître les travaux des jeunes gens que le gouvernement envoyait à Constantinople. Les *Mémoires* parurent d'abord en petit format durant quelques années, puis, à partir de 1903, en grand format. Aujourd'hui, les premières années sont tout à fait épuisées, preuve de l'intérêt qu'on porte un peu partout aux études orientales. M. Uspenskij, directeur actuel de l'Institut, voulut cependant faire mieux que de créer un Bulletin uniquement réservé à ses élèves. Il demanda à quelques savants fixés à Constantinople leur collaboration, et c'est ainsi que les *Mémoires* publièrent des travaux de grande valeur des Pères assomptionistes de Kadi-Keui. M. Uspenskij collabora de son côté à la Revue qu'il fondait, de telle sorte que, rapidement, *Mémoires* et Institut furent connus de tout le monde savant. L'année 1899 vit paraître trois fascicules. Le premier contenait trois articles sur une importante inscription du tsar Samuel, de l'an 993, une étude de M. Miljukov sur les antiquités chrétiennes de Macédoine, églises, fresques, inscriptions. L'auteur commence son voyage par Salonique avec ses divers monuments : Saint-Démétrius, Sainte-Sophie, fontaine byzantine, forteresses, inscriptions. Puis il continue par Vodina avec les monuments du XVII[e] siècle ; par le lac Prespa et ses îles avec les églises et couvents qui les couvrirent du XI[e] au XVIII[e] siècle; par Ochrida et les environs, pour finir par Prilip et Skopo. Cet article, d'un grand intérêt archéologique, peut être utile à consulter, même pour ceux qui ne connaissent pas le russe, à cause des nombreuses illustrations qui l'enrichissent et du classement final, grâce auquel on peut aisément s'orienter. Le fascicule se termine par un article écrit en grec moderne, de M. Paranika, sur *Trébizonde au XIV[e] siècle*, article qui eût été mieux intitulé *Étude sur André Livadinos*. Parmi les autres travaux importants publiés en cette année 1899, il faut mentionner un article du P. Pargoire, écrit en français, sur *Hiéria*, le fameux « proasteion » de Justinien et des empereurs byzantins qui le suivirent, l'actuel Phanaraki, et une étude très fouillée de M. Uspenskij sur *l'Éparque de la ville* à Constantinople, son histoire, son rang dans la hiérarchie antique, ses fonctions à Byzance; un travail de M. Balacev sur les *Guerres gréco bulgares de l'époque de Syméon d'après de nouvelles données*; enfin une chronique archéologique de Palestine publiée en français par le P. Vailhé.

En 1900, l'Institut publia quelques études de grande importance : l'étude du P. Petit sur le monastère de Notre-Dame de Pitié en

Macédoine, monastère du XIe siècle, à la fin de laquelle on trouvera publiés et documentés un grand nombre de pièces grecques inédites; deux articles de M. Uspenskij, l'un sur « l'organisation de l'armée dans l'empire byzantin » et l'autre sur « une inscription en vieux bulgare d'Omortag : » le premier de ces articles traite de l'organisation de l'armée au Xe siècle : il étudie les différents titres de fonctionnaires donnés à cette époque dans le livre des Cérémonies et par les chroniqueurs et leurs fonctions respectives ; enfin toute une série de documents inédits du plus haut intérêt. Ce sont d'abord les dispositions des synodes locaux des XIe et XIIe siècles concernant la distribution des biens d'église, publiées par M. Uspenskij ; c'est ensuite la vie de Philarète « le miséricordieux, » vie du VIIIe siècle ; c'est enfin le « Synodique du tzar Boris. » L'année 1901 a vu paraître un nouveau travail du P. Pargoire sur « les monastères de Saint-Ignace et les cinq plus petits îlots de l'archipel des Princes. » Le Père passe en revue les îles avec les monastères de Saint-Ignace. Il distingue avec beaucoup de précision les couvents de terre ferme des autres et raconte à propos de chacun d'eux ce que nous en savons aujourd'hui. Cette étude de topographie très intéressante élucide des textes souvent obscurs et permet de mieux comprendre l'histoire parfois si tragique de cette époque troublée qui vit naître et mourir Ignace, Photius, Basile Ier. Enfin de 1902 il faut signaler une longue étude de M. Uspenskij sur « les monuments archéologiques de Syrie » : Balbeck, Damas, Émèse, Apamée, Alep, Antioche, etc. Cette étude est surtout épigraphique. Chacun pourra assez facilement en faire son profit. Les articles parus de 1903 à 1905 ont été analysés dans le « Courrier russe » précédent.

Dans les « travaux de l'Université de Kazan, » dont un seul fascicule m'est parvenu, celui d'octobre 1905, il faut signaler l'article très étudié, et utile à consulter à cause de ses nombreuses références, de M. Chvostov « sur le développement du commerce extérieur en Égypte à l'époque gréco-romaine. » Ceux qui s'intéressent au développement pédagogique des Universités russes pourront parcourir avec fruit le *Journal des séances du conseil de l'Université de Saint-Pétersbourg* paru dernièrement pour l'année 1904 (Pétersbourg, 1905) et le compte rendu de l'état et de l'activité de l'Université de Saint-Pétersbourg pour les années 1904 et 1905, publié par MM. Kokovcovijm et Melioranskim.

ALBERT VOGT.

CHRONIQUE

A l'Académie des inscriptions et belles-lettres nous signalerons pendant le dernier trimestre les communications suivantes. — Le 1er juin, M. Ph. Lauer a fait passer sous les yeux de l'Académie les photographies des objets composant le trésor du *Sancta sanctorum* au Latran, qui depuis Léon X n'avaient été vus par personne. — Le 8 juin, M. Jouguet s'est appuyé sur un papyrus du Fayoum pour fixer en 324, et non en 323, la guerre entre Constantin et Licinius. — Le 15 juin, M. Merlin, directeur des antiquités en Tunisie, a signalé une inscription intéressante par les renseignements qu'elle fournit sur l'exploitation des domaines impériaux, et découverte récemment à Aïn Tounga. — M. Héron de Villefosse a donné des indications nouvelles sur le théâtre romain d'Alise, en grande partie dégagé par les dernières fouilles. La façade se compose de deux murs parallèles séparés par un espace de 2m20, qui formait sans doute un couloir voûté : elle a huit mètres de développement. — M. Héron de Villefosse a exposé ensuite les découvertes amenées dans la Cité par les travaux du Métropolitain; on y a retrouvé des fragments de murailles romaines, dans la construction desquelles on a fait rentrer des morceaux d'anciens monuments romains. — M. Albert Martin s'efforce de concilier les opinions contraires de Philocoros et de Plutarque relatives au nombre de suffrages nécessaire pour que l'ostracisme fût valable; tandis que le premier de ces auteurs dit qu'il fallait que 6,000 suffrages se réunissent sur le même nom, le second dit simplement qu'il fallait qu'il y eût 6,000 votants. M. Martin pense que ce dernier chiffre était le chiffre légal, mais qu'en pratique, par suite de l'abstention probable d'une partie des citoyens, il dut y avoir 6,000 suffrages exprimés sur le même nom. — M. le comte Durrieu pense pouvoir identifier le n° 141 du fonds latin des manuscrits de la Bibliothèque nationale avec le livre d'heures que l'on sait avoir été peint vers 1474 par Jean Fouquet pour Philippe de Commynes. — Le 22 juin, M. Toutain a donné, au moyen des inscriptions retrouvées, des renseignements techniques sur l'arpentage fait par les Romains au premier siècle de notre ère sur la région située au sud de la Tunisie et du pays de Constantine. — M. Salomon Reinach croit

pouvoir interpréter le témoignage de Polybe sur la mauvaise qualité des épées gauloises qui se seraient pliées au contact des épées romaines, par un usage religieux des Gaulois qui pliaient et tordaient les épées déposées dans les tombeaux de guerriers; en violant des sépultures et y voyant ces épées, les soldats romains se seraient figuré que ces armes avaient été réduites à cet état par le contact des armes romaines. — Le 29 juin, M. Héron de Villefosse a signalé la découverte au Marché aux Fleurs d'un cippe funéraire, particulièrement intéressant par le titre d'*exarchus* qui accompagne le nom du défunt; généralement on ne fait pas remonter les *exarchi*, commandants d'un *numerus* ou d'une *ala*, au delà du v[e] siècle; et cependant le mur de Paris semble appartenir au III[e]; M. Héron de Villefosse a soulevé aussi la question de savoir si le mur de la Cité appartient bien à l'enceinte, ou si ce n'est pas le mur d'un monument intérieur dont les matériaux auraient pu être empruntés au rempart voisin. — Poursuivant sa communication sur le cadastre romain de l'Afrique du Nord, M. Toutain a cherché à établir qu'il avait été effectué entre juillet 29 et juillet 30. — M. de la Roncière a parlé des premières expéditions polaires tentées au XVI[e] siècle par des Français.

— Les fouilles que poursuit à Bologne M. Albert Grenier, dont l'Académie a eu connaissance par Mgr Duchesne le 6 juillet et par l'auteur le 20, ont pour objet l'étude comparée de deux nécropoles étrusque et italiote. — S'appuyant sur les panégyriques ou harangues officielles, M. René Pichon résume ainsi la politique de Constantin : établissement d'une monarchie héréditaire; substitution au paganisme d'un déisme éclectique; reprise contre les Barbares d'une politique belliqueuse. — M. de Vogüé a signalé à Sauve-Plantade (Ardèche) une église des XI[e]-XII[e] siècles qui offre la forme, presque unique en France, d'une coupole pyramidale sur trompes. — Le 13 juillet, M. S. Reinach, rectifiant un passage de Pline, relatif à une statue de Polycharme, pense qu'il faut y voir une allusion à la Vénus debout sur un pied dont on possède plus de cent répliques. — Les parchemins qui enveloppaient les reliques du *Sancta sanctorum* au Latran sont, comme l'établit M. L. Delisle, des fragments du trente-quatrième livre de Tite-Live, écrits au v[e] siècle. — Un devis de travaux publics trouvé dans le Fayoum a fourni à MM. Jacques et Lesquier des renseignements précis sur l'aménagement des terres, les mesures agraires, le régime du travail sous Ptolémée Philadelphe (257 av. J.-C.). — M. Monceaux a pu reconstituer tout un dossier sur Gaudentius, évêque donatiste de Thamugadi : dans ce dossier, dont il a parlé le 20 juillet à l'Académie, figurent, avec deux édits du tribun Dulcitius, trois traités de l'évêque hérétique. — M. Mispoulet, dans un mémoire dont la lecture a été achevée le 27 juillet, applique à la critique

de l'*Histoire Auguste* l'étude des institutions. Le fait qu'un texte attribué à Lampride et deux attribués à Vopisque ne connaissent que le consulat réformé par Constantin vers 315, et supposent cette transformation accomplie au IIIe siècle, rejetterait leurs œuvres après 315. L'ensemble des recherches de M. Mispoulet sur les institutions mentionnées dans ce recueil le conduit même à en descendre la composition dans la seconde moitié du IVe siècle. — Le 27 juillet, M. S. Reinach a rendu compte à l'Académie des découvertes de peintures préhistoriques faites par MM. Regnault et Cartailhac à la grotte de Gargas (mains humaines) et par l'abbé Breuils aux environs de Santander (éléphant, bouquetin, singe). — On avait trouvé en 1876, dans la mine de cuivre d'Aljustrel (Portugal), une inscription latine. Les détails qu'elle fournit sur le mode d'exploitation à l'époque romaine se trouvent heureusement complétés par une nouvelle table de bronze, contemporaine d'Hadrien, que l'on vient de mettre au jour au même endroit et que M. Cagnat a signalée à l'attention de ses confrères. — Une charte du 15 octobre 1340, communiquée par M. le marquis de Vogüé, nous fait connaître un évêque de Viviers, Bertrand, demeuré jusqu'à présent ignoré. — Une lettre de M. Brutails, lue par M. Lair, signale dans l'église de Saint-Orens de la Réalle (Hautes-Pyrénées) une pyramide analogue à celle de Sauve-Plantade.

— Du rapport présenté par M. Dorez le 3 août, sur la collection de manuscrits appartenant à lord Leicester (Holkham Hall, Norfolk, Angleterre), nous ne retiendrons ici que la présence, dans cette collection, de traités d'Édouard Coke, adversaire du chancelier Bacon, de dessins attribués à Raphaël et d'un manuscrit autographe de Léonard de Vinci. — Des inscriptions découvertes aux environs de Martigues par M. l'abbé Arnaud d'Agnel et dont M. Reinach a entretenu l'Académie le 10 août, l'une est une dédicace d'un certain Sextius Ælianus à Tibère; la seconde nous fournit un nom celtique inconnu, Vebrullos; la troisième mélange les caractères grecs et latins. — Les fouilles du capitaine Benet à Bulla Regia ont fait l'objet d'un rapport de M. Merlin, qui signale notamment des statues et inscriptions de proconsuls d'Afrique du IVe siècle et un curieux collier d'esclave, en plomb, rivé, d'après l'inscription, au cou d'une femme publique. — Les relations qui ont uni au XIVe siècle la Bohême et la France sont connues depuis longtemps; le roi Jean l'Aveugle et son fils l'empereur Charles IV ont eu avec nos princes des liens non seulement d'amitié et de famille; M. Léger, qui reprend le tableau de ces relations, a utilisé les rapports des ambassades bohémiennes en France; les échanges intellectuels entre les deux pays ont été particulièrement étudiés dans son mémoire, où il nous montre les étudiants bohémiens aux Universités de Paris, d'Orléans et de Mont-

pellier. — A la même séance du 10 août et à celle du 17, M. Léopold Delisle a fait une communication sur les chartes de Henri II, roi d'Angleterre, relatives aux possessions françaises de ce souverain. Comme pour tous les Plantagenets, la chronologie des chartes offre pour Henri II une grande incertitude, leurs actes étant systématiquement dépourvus de date. L'examen attentif que M. Delisle a fait des milliers de chartes qu'il a eues entre les mains lui a permis d'établir un point de repère chronologique, absolument fixe : la chancellerie au printemps de 1173 a modifié le titre du roi, *Henricus, rex Anglorum*, en *Henricus, Dei gratia rex Anglorum*.

A l'Académie des sciences morales et politiques nous n'avons à signaler que la lecture faite le 4 août d'un mémoire de M. de Budé sur les voyages de J. A. Turettini, Genevois d'origine lucquoise et auteur du *Pyrrhonismus prolificus*, sorte de réfutation de l'*Histoire des variations* de Bossuet; — et celles que M. Chuquet a faites les 11, 18 et 25 août sur les Mémoires inédits de Frenilly, député, conseiller d'État et pair de la Restauration. Les premiers chapitres de ces Mémoires renferment des renseignements piquants sur Cannarbeth, Mme de Staël, Voltaire, Condorcet, Morellet. Le déchaînement des basses haines contre Marie-Antoinette y est peint au vif, les figures de Rohan et de Cagliostro sont dessinées avec un relief vigoureux.

L'Académie française a décerné le premier prix Gobert à M. le général Bonnal pour ses divers ouvrages : *l'Esprit de la guerre moderne; — de Rosbach à Ulm ; — la Manœuvre d'Iéna ; — la Manœuvre de Landshut; — la Manœuvre de Vilna ;* — et le deuxième prix à M. Louis Madelin, *la Rome de Napoléon*. Le prix Thérouanne a été partagé entre MM. Patrice Mahon, étude sur *les Armées du Directoire ;* Gabriel Pérouse, *le Cardinal Louis Aleman* (1,000 fr. chacun) ; Bourrilly, *Guillaume du Bellay ;* vicomte de Brimont, *le Seizième siècle et les guerres de la Réforme en Berry ;* Émile Horn, *François Rakoczi II ;* Marcel Marion, *Lamoignon* (500 fr. chacun). Elle a partagé le prix Bordin en quatre récompenses : deux de mille francs à MM. Herriot, *Mme Récamier et ses amis*, et Philippe Godel, *Mme de Charrière et ses amis ;* et deux de cinq cents francs à MM. Samuel Rocheblave, *George Sand et sa fille*, et Barbeau, *Une ville d'eaux anglaise au XVIIIe siècle*. Les cinq mille francs du prix Marcellin Guérin ont été répartis entre MM. Dhaleine, *Hawthorne, sa vie et son œuvre;* Michel Salomon, *l'Esprit du temps ;* Jacques Bardoux, *Essai d'une psychologie de l'Angleterre contemporaine* (1,000 fr. chacun), et MM. Hanappier, *le Drame naturaliste en Allemagne ;* M. Fullerton, *Terres françaises ;* P. Éliade, *Histoire de l'esprit public en Roumanie ;* G. Sarrazin, *les Grands poètes romantiques de la Pologne*. Sur le prix Langlois, M. Mangin a obtenu 600 fr. pour

sa traduction de *Grandeur et décadence de Rome*, de G. Ferrero.

L'Académie des sciences morales et politiques a partagé le prix Drouyn de Lhuys entre MM. Georges Pagès, *Le grand électeur et Louis XIV (1660-1688)*, et Jean Darcy, *France et Angleterre. Cent années de rivalité coloniale*. Elle a donné sur le prix Jean-Jacques Berger 5,000 fr. à M. Frantz Funck-Brentano; 2,000 à M de Lanzac de Laborie; 2,000 à MM. Chassin et Léon Hennet; 1,500 à M. de Pachtère; 1,000 à M. Paul Robiquet; 500 à MM. Meuret, Alfred Franklin, Albert Mauger, François Maury, Louis Tuetey, Ernest Coyecque, Lucien Lazard.

L'Académie des beaux-arts a décerné le prix Bordin à *La peinture française au début du XVIII*[e] *siècle*, de M. Pierre Marcel.

La Société d'histoire contemporaine a tenu sa seizième assemblée générale le 13 juin dernier. Le président, M. le comte Boulay de la Meurthe, a rappelé dans son discours les conditions fâcheuses, bien différentes des conditions actuelles, dans lesquelles les érudits qui s'occupent d'histoire contemporaine pouvaient travailler il y a un quart de siècle dans les dépôts d'archives. M[me] la comtesse d'Arjuzon a donné de curieux détails sur le procès de Joséphine contre Beauharnais. M. le baron de Maricourt a emprunté aux souvenirs du baron de Duplaa quelques pages intéressantes sur l'expédition de Morée. M. Grasilier a établi l'identité du personnage qui a livré Pichegru : c'est un nommé Joliclerc. La Société, qui est en retard vis-à-vis de ses adhérents, va réparer ce retard par la prochaine distribution de volumes intéressants à des titres divers : *Anecdotes historiques* de Duveyrier, réimpression due aux soins diligents de M. Maurice Tourneux ; — *Mémoires militaires de Kléber pour servir à la guerre de Vendée; — Souvenirs et fragments* du marquis de Bouillé ; — *Journal* de Charles de Lacombe, député à l'Assemblée nationale.

La Société archéologique d'Eure-et-Loir vient de fêter le cinquantenaire de sa fondation par une exposition rétrospective qui a eu lieu dans son hôtel à Chartres, du 14 au 27 mai; — par deux conférences publiques : l'une de M. Homolle, le 17 mai, sur les fouilles de Delphes, l'autre de M. François, le 24 mai, sur les sociétés savantes, leur rôle, leurs travaux, leur avenir; — enfin, par un congrès tenu les 14 et 15 mai, et qui a eu pour objet de faire visiter aux congressistes les monuments et anciennes maisons de la ville.

Fondée le 24 vendémiaire an XIII, la Société d'émulation de Cambrai a célébré son centenaire dans deux séances publiques solennelles, le 18 décembre 1904 et le 29 janvier 1905, sous la présidence d'honneur du maire de Cambrai, puis du sous-préfet de cette ville. Le centenaire a semblé une bonne occasion pour publier les tables générales des cinquante-huit tomes (formant 74 volumes) de *Mé-*

moires publiés par la Société, depuis 1808 jusqu'en 1904. C'est M. le docteur G. Dailliez, secrétaire adjoint de la Société, qui a dressé ces tables, dans lesquelles les articles sont groupés par matières sous quatorze rubriques différentes, que suit et complète une table alphabétique des noms d'auteurs. Cette table utile et claire remplit à elle seule la plus grosse partie du tome LIX des *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai* (Cambrai, impr. Régnier frères, 1905, in-8 de 412-XVIII p.). L'archiviste de la Société, M. Paul Delannoy, y a joint la liste générale des membres de la Société, depuis le 24 vendémiaire an XIII jusqu'au 16 octobre 1905, précédée de la liste des membres du bureau. Le reste du volume est occupé par les procès-verbaux des séances de l'année 1904, et par le récit des deux solennités du centenaire; on y trouvera un aperçu, par M. l'abbé Boussemart, de l'histoire de la Société depuis ses origines.

Le CXVI^e volume des *Travaux de l'Académie nationale de Reims*, bien qu'afférent à l'exercice 1903-1904, vient seulement de paraître (Reims, L. Michaud, 1906, in-8 de IX-323 p.). Il est tout entier occupé par un travail de M. Paul Hildenfinger sur *la Léproserie de Reims du XIIe au XVIIe siècle*, que l'Académie avait couronné à l'un de ses concours. C'est une des études les plus considérables et les plus consciencieuses qui aient été consacrées, en France, à une léproserie. M. Hildenfinger y étudie l'histoire de cette ladrerie sous tous les rapports. Une table développée des matières, un index alphabétique facilitent les recherches dans ce livre fort nourri, qu'illustre un plan et qu'accompagne un choix judicieux de pièces justificatives. -- Le tome CXVII du même recueil, qui forme le premier de l'exercice 1904-1905 (ibid., 1906, in-8 de 367 p.), garde les traces d'événements qui ont ému l'esprit des Rémois dans ces dernières années. L'Académie de Reims a largement contribué à conserver à la ville cette célèbre maison des musiciens, dont elle avait failli être privée par des amateurs étrangers. M. Jadart a écrit quelques pages curieuses sur la *Maison des musiciens et l'Académie de Reims au mois d'avril 1905*, et il y a joint une bibliographie de cet édifice; et, dans le discours qu'il a prononcé à la séance publique annuelle, M. le docteur Seuvre en a pris occasion de parler des « trouvères et ménestrels au XIIIe siècle. » La loi de séparation a conduit également l'Académie de Reims à se préoccuper du sort des édifices religieux et des œuvres d'art qu'ils renferment. C'est à cette préoccupation que se rattache un essai de répertoire sommaire par M. Jadart de *Quelques anciennes statues des églises rurales du diocèse de Reims;* de même que la circulaire de M. Vallé, qui a fait retirer des tribunaux les crucifix qui s'y trouvaient, lui a fourni l'occasion de recherches curieuses sur *les Christs de prétoire*. Parmi les autres

morceaux contenus dans ce tome CXVII, ceux qui intéressent le plus directement nos études sont deux mémoires de M. le docteur de Bovis, l'un sur *Ovide en exil*, l'autre dans lequel, sous ce titre : *Caractères de Scythes et caractères de Slaves*, il cherche à établir, par des ressemblances de caractères, l'identité de race des Scythes et des Slaves ; une étude de M. A. Duval sur l'*Affaire des Cours-brûlées*, assassinat commis en l'an IV de la république ; enfin, la comparaison, par M. Alphonse Gosset, des temples égyptiens et des temples grecs.

Avec la première livraison du tome V de la *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de la France*, de MM. le comte Robert de Lasteyrie et Alexandre Vidier (Paris, Impr. nationale, 1905, in-4 de 200 p.), nous entamons la seconde série de ce précieux répertoire, consacrée aux publications des sociétés, parues postérieurement à 1885-1886. Ce premier fascicule répertorie près de 5,600 articles et s'applique à une cinquantaine de sociétés qui fonctionnent dans les départements de l'Ain, de l'Aisne, de l'Allier, des Alpes Basses, Hautes et Maritimes, des Ardennes, de l'Ariège, de l'Aube, de l'Aude, de l'Aveyron, des Bouches-du-Rhône, du Calvados, du Cantal, de la Charente, de la Charente-Inférieure, du Cher, de la Corrèze et de la Côte-d'Or. Parmi les sociétés qui figurent dans ce fascicule, dix ou douze sont mentionnées pour la première fois dans le Répertoire, soit qu'elles n'existassent pas lorsqu'il a été commencé, comme la Société des sciences naturelles et d'archéologie de l'Ain, fondée en 1893, comme la Société d'études ardennaises, fondée en 1888, comme la Haute-Auvergne, fondée en 1899, soit que, fondées antérieurement comme les Sociétés de géographie de l'Ain (1881); de Marseille (1879) et de Rochefort (1878), elles aient été omises volontairement ou non dans la première série du Répertoire. Tous les hommes d'études seront reconnaissants à M. de Lasteyrie et à son collaborateur de se consacrer ainsi à l'achèvement d'une œuvre si utile et si méritoire ; nous espérons que les tables alphabétiques, qui seules rendront vraiment faciles le maniement et l'utilisation de cet immense répertoire, ne tarderont pas trop à nous être données pour la série déjà achevée.

La bibliographie rend trop de services aux sciences historiques pour qu'il soit superflu de signaler ici la fondation d'une Société française de bibliographie qui se donne comme objet principal le perfectionnement de l'outillage bibliographique en France et la création de ressources bibliographiques. Constituée le 27 avril dernier avec M. Maurice Tourneux comme président annuel et M. Henri Stein comme secrétaire, elle songe tout d'abord à ressusciter, en le perfectionnant, le précieux répertoire des revues françaises de M. Jordell que nous avons à diverses reprises signalé à l'attention de nos lec-

teurs : elle a également en vue la préparation d'une bibliographie des publications officielles depuis 1815. Le siège actuel de la Société est au cercle de la librairie. La cotisation des sociétaires est de 10 fr. par an.

L'Université de Fribourg en Suisse assure sa vitalité par une nouvelle entreprise que nous sommes heureux de signaler ici. MM. Albert Büchi, J. P. Kirsch, P. Mandonnet, H. Reinhardt, G. Schnürer, F. Steffens ont fondé un organe spécial destiné à favoriser les études historiques dans les séminaires historiques de l'Université et à publier les travaux qui en sont issus. Les *Freiburger historische Studien, Études historiques de Fribourg* (Fribourg, librairie de l'Université), n'auront pas de périodicité fixe et régulière et paraîtront en fascicules indépendants de cinq à sept feuilles. Les souscripteurs à la collection jouiront d'une réduction de 15 à 20 % sur le prix de chaque fascicule. Le premier fascicule qui vient de paraître contient une étude du P. Eberhard Hoffmann, cistercien de Marienstatt, sur l'institution des convers dans l'ordre de Cîteaux. Ce premier fascicule est en allemand ; mais le plan de la collection comporte aussi des travaux en français et en italien.

Sous ce titre trop étroit : *Les Archives pontificales et l'histoire moderne de la France*, M. Georges Bourgin a donné, dans le *Bibliographe moderne* (Tiré à part, Besançon, impr. Jacquin, 1906, in-8 de 114 p.), un véritable guide à l'usage des travailleurs : ils y trouveront sur les ressources qu'offrent les Archives vaticanes pour l'histoire moderne jusqu'en 1815 (puisque les documents relatifs à la période postérieure ne sont communiqués qu'à titre tout à fait exceptionnel), — sur les moyens que l'on possède pour s'y retrouver, sur l'utilisation qui a déjà été faite du dépôt même pour la partie ancienne, d'abondantes indications. Outre les Archives vaticanes, M. Bourgin a étudié les archives de la Propagande et quelques grandes bibliothèques ou archives romaines, complément du dépôt du Vatican.

Sans présenter le même intérêt général, le travail que le même érudit nous donne sous le titre : *Inventaire analytique et extraits des manuscrits du fondo gesuitico de la Biblioteca nazionale Vittorio Emanuele de Rome concernant l'histoire de France (XVIe-XIXe siècles)* (Extrait de la *Revue des bibliothèques*, Paris, Champion, 1906, in-8 de 80 p.) fournira quelques indications utiles aux érudits. M. Bourgin a eu soin de le compléter par une table alphabétique qui en facilite l'usage. Chemin faisant, il publie quelques-uns des morceaux — notamment des pièces de poésie, — qui lui ont paru plus curieux [1].

[1] Il est regrettable qu'il n'ait pas apporté plus d'attention à la correction

M. Enrico Bottini-Massa s'efforce de préciser le lieu où se livra la fameuse bataille du Métaure (207 avant J.-C.), dans laquelle les consuls romains Néron et Livius Salinator remportèrent sur Asdrubal un si brillant succès : *Il luogo della battaglia del Metauro* (Fano, eredi A. Bazzani, 1906, gr. in-8 de 13 p., 2 plans). C'est à douze kilomètres de l'embouchure du Métaure qu'il croit retrouver le camp où Asdrubal s'établit quand il fut surpris dans sa retraite par les troupes romaines ; *le case della Tomba* rappellent le *tumulus* dont parle Tite-Live : la *collis prominens* est la *Costa delle balze*, etc.

Nous avons signalé dans notre dernière chronique (p. 255, et ci-dessus) les fouilles nouvelles d'Alise-Sainte-Reine, emplacement présumé d'Alésia. La Société des sciences historiques et naturelles de Semur-en-Auxois, qui dirige et subventionne les fouilles, montre bien l'esprit scientifique qui la guide en acceptant dans son *Bulletin* la contradiction. C'est ainsi qu'elle y a donné place à un article du lieutenant Paul Azan qui, en nous faisant connaître ses impressions sur la *Reprise de la question d'Alesia en 1905* (tiré à part. Semur-en-Auxois, impr. V. Bordot, 1906, in-8 de 26 p.), rappelle les objections fort sérieuses auxquelles se heurte l'identification de la place gauloise avec Alise.

M. Camille Renaux consacre un intéressant mémoire à *Humbert Ier dit aux Blanches Mains, fondateur de l'État de Savoie, et le royaume de Bourgogne à son époque, 1000-1048* (Carcassonne, impr. Victor Bonnefous-Thomas, 1906, in-8 de 85 p.).

On connaît l'histoire de Philippe d'Al-Mahdîah, ce musulman converti au service de Roger II de Sicile, qui, après avoir rempli les fonctions d'amiral, périt sur le bûcher comme coupable d'être retombé dans la foi de Mahomet. Une étude attentive des sources conduit M. Vincenzo Epifanio à penser que le passage de Romuald de Salerne, où le fait est narré, est une interpolation postérieure ; que Roger II, si longtemps favorable aux musulmans, ne se contredit pas sur la fin de sa vie ; que la condamnation et le supplice de Philippe ne furent pas le fait de ce prince, mais tout au plus de son fils, alors associé au gouvernement, ou de quelque tribunal : *Ruggero II e Filippo di 'Al-Mahdîah* (Extrait de l'*Archivio storico siciliano*. Palermo, tip. Boccone del Povero, 1905, gr. in-8 de 33 p.).

Dans de *Nouveaux Aperçus sur le combat de Fréteval du 5 juillet*

typographique. C'est ainsi qu'il écrit p. 35, *rocher* au lieu de *rochet*. Cette incorrection se remarque surtout dans les noms propres soit de lieux, par exemple, p. 20, *Sutehen* au lieu de *Su tchen*, soit de personnes, par exemple, p. 6 des *Archives pontificales*, n. 7, *Grauer* pour *Grauert* ; p. 7, n. 5, *Geoffroy* pour *Geffroy* ; p. 39, *Molhesen* pour *Mollesen* ; p. 95, n. 1, *Shahem* pour *Shahan*, etc.

1194 (Vendôme, impr. de G. Vilette, 1905, in-8 de 40 p., avec plan), M. R. de Saint-Venant s'efforce d'établir que le château où s'arrêta Philippe Auguste pour entendre la messe, le jour même du combat, n'était pas le château de Renay, comme l'a dit Pétigny, mais celui de Lisle, aujourd'hui disparu. Il en tire occasion de nous donner quelques renseignements sur les seigneurs du lieu.

Sur la politique monétaire de Philippe le Bel on lira avec profit deux études de M. A. Dieudonné. Dans l'une, qui emprunte son titre au récent ouvrage de M. Borrelli de Serres sur *les Variations monétaires sous Philippe le Bel* (Extrait du *Moyen âge*, Paris, Champion, 1905, in-8 de 41 p.), M. Dieudonné discute les accusations de faux monnayage si souvent portées contre ce souverain. Admettant avec M. Borrelli de Serres que le nombre des affaiblissements monétaires se réduit à six périodes (1293-1294, 1295-1296, 1303, 1311) et celui des renforcements à trois (juin 1303, 1305-1306, 1311), il montre que tandis que pour l'or et le gros le roi s'est contenté de surélever les cours, il y a eu pour les deniers de fortes altérations matérielles. La seconde étude, qui a paru d'abord dans la *Revue numismatique* (Paris, Rollin et Feuardent, 1906, in-8 de 16 p.), porte sur le *Livre de raison de Guillaume d'Ercuis*, précepteur de Philippe le Bel, clerc et notaire du roi. M. Dieudonné en tire de curieux renseignements sur le nombre relatif et sur la valeur en parisis et en tournois des espèces en usage, et aussi sur l'importance prise par les monnaies de 1295 à 1310.

La grande confrérie Notre-Dame aux prêtres et bourgeois de Paris a fourni jadis à M. Leroux de Lincy le sujet d'une consciencieuse étude qui forme le nº 1 de ses *Recherches sur les anciennes confréries de la ville de Paris*; ni lui cependant ni les autres écrivains qui se sont occupés de cette institution n'ont éclairci tous les points de son histoire. Les *Documents nouveaux sur la grande confrérie Notre-Dame aux prêtres et bourgeois de Paris*, que M. H. Omont emprunte à un manuscrit récemment entré à la Bibliothèque nationale (Extrait des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. XXXII, Paris, 1905, in-8 de 88 p.), offrent des renseignements inédits et précieux à bien des égards. Ce sont d'abord les statuts de la confrérie ; 2° divers règlements (1225, 1266, 1273, 1275, 1276) ; 3° un obituaire, différent de celui qui a été publié par A. Molinier ; 4° un censier ; 5° l'inventaire des ornements et livres d'offices, daté de 1289 ; 6° diverses chartes de la fin du XIIIe siècle. Est-il utile de dire que pour l'histoire de Paris et pour celle de divers personnages historiques ayant appartenu à la confrérie, ces documents offrent des indications curieuses, qu'un excellent index permet de retrouver facilement?

En publiant *les Coutumes de Montaut (Gers) en 1360 et 1471*

(Extrait du *Bulletin historique et philologique*. Paris, Impr. nationale, 1906, in-8 de 36 p.), M. G. Clément-Simon ajoute à la liste déjà longue des chartes communales du Gers deux textes intéressants. La charte octroyée par Odon VII de Montaut est fort libérale ; mais peu à peu les larges droits concédés à la communauté sont restreints par les empiétements du seigneur. La transaction de 1471 consacre, en partie, ces empiétements ; et il est encore plus curieux de constater avec M. Clément-Simon qu'à la fin du XVIIIe siècle, la condition de la commune est devenue bien plus précaire et que « les rudes et violents barons féodaux étaient, par certains côtés, plus libéraux et plus désintéressés que les grands seigneurs philosophes du XVIIIe siècle. »

Le *De persecutionibus ecclesiae*, ce traité astrologique de Pierre d'Ailly que M. Noël Valois nous a fait connaître en 1904 dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, a fourni à M. J.-Ph. Bègne la matière d'un article assez intéressant [1], dans lequel il établit notamment que le « bienheureux Cyrille, » dont se réclame le cardinal, n'est pas, comme le suppose M. Valois, l'apôtre des Slaves, mais un religieux du XIIe siècle, dont l'*Oraculum propheticum* a joui d'une grande vogue au moyen âge.

M. Claude Cochin a récemment publié dans la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, t. X, n°s 5-6, d'intéressantes *Recherches sur Stefano Colonna*, l'un des correspondants de Pétrarque. Le personnage succéda dans la prévôté du chapitre de Saint-Omer à son parent le cardinal d'Urgel, Nicolo Capocci. C'est à ce point de vue que M. l'abbé Édouard Fournier complète le travail de M. Cochin en nous donnant *Quelques éclaircissements sur les rapports de Stefano Colonna avec la collégiale de Saint-Omer* (Extrait du *Bulletin de la Société des antiquaires de la Morinie*. Saint-Omer, impr. de H. d'Homont, 1906, in-8, 20 p.). C'est en même temps une curieuse page de l'histoire de cette collégiale à la fin du XIVe siècle qu'il esquisse.

La *Vie de saint Bernardin de Sienne, texte latin inédit du XVe siècle*, que publie le P. Ferdinand-Marie d'Araules, O. F. M. (Rome, 12, via Giusti, 1906, in-8 de XVIII-44 p.), est l'œuvre d'un contemporain du saint, qui le connut d'assez près. Cette nouvelle biographie est particulièrement intéressante pour le séjour du saint à Bergame et pour l'histoire des controverses relatives à la dévotion au saint Nom de Jésus. Mais sur d'autres points encore, elle nous apporte des détails qui ne figurent point dans les autres sources.

[1] *Exégèse et astrologie, à propos d'un ouvrage inédit de Pierre d'Ailly*. Extrait de la *Revue des sciences ecclésiastiques*. Lille, H. Morel, 1906, in-8 de 30 p.

M. E. Teilhard de Chardin a publié en brochure le tirage à part de l'article fort intéressant, consacré par lui dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* aux *Comptes de voyage d'habitants de Montferrand à Arras en 1479*, dont il a été parlé dans notre dernier numéro [1] (Paris; Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 1906, in-8 de 47 p.).

Comme toute question qui passionne les esprits, la Réforme a fait éclore en Allemagne toute une armée de pamphlets, brochures et feuilles volantes. A diverses reprises déjà, l'on s'est occupé de les rassembler : le recueil de Schade, le plus complet, est loin d'embrasser dans ses trois volumes tout ce qui a été publié à l'époque. Aussi accueillera-t-on avec reconnaissance la promesse que nous fait M. Otto Clemen de nous en donner une nouvelle collection qui paraîtra par fascicules de grosseurs différentes, à des dates indéterminées qui se grouperont pour former des volumes de trente feuilles environ. Le prix de souscription aux *Flugschriften aus den ersten Jahren der Reformation* (Halle a. S., Rudolf Haupt) est de 9 marks par volume. Il va sans dire que M. Otto Clemen s'est entouré de collaborateurs compétents pour publier ces pièces volantes dont chacune sera accompagnée d'une introduction et d'une bibliographie.

Né vers 1520 d'un Schlettstattois récemment établi à Bâle, marié vers 1543 au plus tard à la fille d'un boucher de la ville, Bernhard Stehelin exerça quelque temps le commerce des vins, puis le métier d'hôtelier, avant de suivre Irmi comme capitaine en Picardie. Dès lors il parcourut, au service de la France, une brillante carrière. Dès 1554, il était fait chevalier, et quand il mourut le 20 août 1570, sa valeur et ses services lui avaient acquis une haute situation. M. Felix Stehelin lui consacre dans les *Basler Biographien* une notice substantielle : *Ritter Bernhard Stehelin*. (Tiré à part, s. l. n. d., in-8 de 53 p., 1 pl.)

On sait que l'irritation provoquée en Sicile par les exigences du gouvernement espagnol amena un parti sicilien, à la tête duquel se trouvaient les frères Imperiale, à comploter pour livrer l'île à François Ier. Le cardinal Soderini, qui avait été de 1507 à 1516 évêque de Saintes avant de devenir cardinal de Volterra, se trouva mêlé à la conjuration, et fut jeté en prison par Adrien VI. Dans une communication faite au Congrès historique de Rome en 1903 [2], M. Vincenzo Epifanio étudie son rôle dans cette affaire, le procès qu'il subit, son incarcération et sa participation au conclave qui suivit la mort d'Adrien.

[1] P. 283. — [2] *Il Cardinale Soderini e la congiura dei fratelli Imperatore.* Extrait du *Congresso internazionale di scienze storiche, Roma 1903.* Roma, tip. della R. Accademia dei Lincei, 1906, in-8 de 42 p.

M. le docteur de Santi revient sur la question des rapports entre *Rabelais et J.-C. Scaliger* (Extrait de la *Revue des études rabelaisiennes*. Paris, Honoré Champion, 1906, in-8 de 16 p.). Il avait déjà cru pouvoir établir, dans le même recueil (1905, p. 12 et suiv.), la réalité de ces relations et du passage de Rabelais à Agen. Le peu de crédit rencontré par cette opinion l'engage à l'étayer de nouveaux arguments ; mais les preuves ne sont pas cette fois-ci plus convaincantes ni plus consistantes, et la question nous paraît demeurer entière. Dans une autre étude qu'il intitule *la Réaction universitaire à Toulouse à l'époque de la Renaissance*, *Blaise d'Auriol* (Extrait des *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*. Toulouse, impr. Douladoure-Privat, 1905, in-8 de 44 p.), le docteur de Santi nous fait de cette réaction un tableau peu aimable, et de Blaise d'Auriol en particulier un portrait fort peu flatté.

Les PP. H. Watrigant et P. Debuchy, de la Compagnie de Jésus, ont entrepris, sous le titre de *Collection de la bibliothèque des Exercices de saint Ignace*, la publication d'études et documents destinés à « faire connaître peu à peu tout ce qui intéresse » ce livre célèbre. Par le côté historique, cette collection rentre dans le cadre de la *Revue*. Le deuxième fascicule, notamment, nous donne une très intéressante relation sur *La Maison de retraites de Vannes au XVIIe siècle*, par le P. Honoré Chaurand (Enghien, Belgique, bibliothèque des Exercices, rue des Augustins, 1906, in-8 de 52 p.). La relation du P. Chaurand était quelque peu perdue dans le recueil des *Documents inédits sur la Compagnie de Jésus*, où le P. Aug. Carayon lui avait donné place au tome XXIII. En la republiant, le P. Debuchy y ajoute une excellente annotation et il la fait suivre d'une *Narratio spiritualium bonorum quae in Venetensi exercitiorum domo operari dignatur Deus*, l'une des sources les plus anciennes pour l'histoire de cette maison.

La Société de l'histoire de France poursuit la publication des *Rapports et notices sur l'édition des Mémoires du cardinal de Richelieu*. Le fascicule II, qui vient de paraître (Paris, H. Laurens, 1906, in-8), est occupé tout entier par un travail considérable de M. Robert Lavollée, qui nous montre « un chapitre en préparation des mémoires de Richelieu. » On surprend dans ce projet de l'histoire des affaires d'Italie de l'année 1635 le travail des secrétaires du cardinal de Richelieu, et notamment de l'évêque de Saint-Malo.

Dans le *Projet de biographie d'un grand diplomate angevin* (Extrait des *Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*. Angers, impr. Germain et Grassin, 1905, in-8 de 18 p.), M. Eusèbe Pavie nous raconte les péripéties par lesquelles a passé son dessein d'écrire la vie d'Hercule de Charnacé, depuis le

jour où, en faisant revivre la figure d'Urbain de Maillé-Brezé, il s'éprit de celle de son compatriote et parent, l'illustre diplomate, jusqu'au jour où la crainte de se voir dénoncé par des concurrents s'évanouit devant l'attitude courtoise et désintéressée de MM. Michel et de Pange, mettant leurs notes et leurs travaux, celui-ci imprimé, celui-là demeuré manuscrit, à la disposition du sympathique écrivain angevin.

M. A. Vitalis a patiemment recueilli dans les documents d'archives et dans les actes des notaires des renseignements peu connus sur *Fleury : les origines, la jeunesse* (Extrait des *Annales du Midi*. Toulouse, Édouard Privat, 1906, in-8 de 23 p.). La famille assez modeste des Fleury s'établit à Lodève dans la seconde moitié du xvi[e] siècle ; elle ne tarda pas à y prendre un certain rang ; l'aïeul du cardinal, Pierre Fleury, y fit fortune comme receveur des décimes, puis des tailles au commencement du xvii[e] siècle, se maria noblement et sut aussi marier sa fille à un gentilhomme de bonne noblesse languedocienne, Hercule de Thézan ; ses fils prennent tous la particule, comme il l'avait fait ; le cadet Jean, de son mariage avec Diane de la Treilhe, eut onze enfants, dont le cardinal. Né le 22 juin 1653, chanoine de Montpellier à quinze ans, avec un congé de cinq ans pour poursuivre à Paris ses études, il y devint licencié en théologie en 1678, un an après avoir reçu les ordres majeurs. Il obtint aussitôt, grâce à la protection du cardinal de Bonzi, la charge d'aumônier du roi et de la reine, et fut élu, sous l'influence de la reine, député du clergé. Ce fut encore la faveur — celle du cardinal de Noailles, — qui lui obtint l'évêché de Fréjus, alors que le roi ne songeait pas à le faire évêque.

Un Irlandais, M. Frank Sullivan, a fait placer en 1902, au cimetière de Fontenoy, une inscription commémorative qui attribue aux troupes irlandaises tout l'honneur de la bataille du 11 mai 1745 ; c'est leur héroïsme qui aurait changé en victoire la défaite des troupes françaises. Sans contester la vaillance de nos soldats irlandais, sans leur refuser la gloire d'une belle attitude, M. A. Butin pense et montre qu'une étude exacte de la bataille met dans un meilleur jour le rôle des troupes françaises ; il montre surtout que notre cavalerie, par ses charges héroïques et sanglantes, conjura la défaite et, en permettant à l'infanterie, un moment ébranlée, de se ressaisir et aux réserves d'entrer en ligne, assura la victoire finale [1].

M. l'abbé F. Uzureau nous fait assister aux derniers jours de *l'Abbaye de Fontevrault (1790)* et aux vains efforts tentés au début

[1] *La Bataille de Fontenoy et l'inscription commémorative de 1902.* Lille, impr. de Lefebvre-Ducrocq. in-8 de 37 p.

de la Restauration par les anciennes religieuses dispersées pour obtenir de rentrer dans leur couvent (s. l. n. d., in-8 de 8 p.).

Sous le titre *Le Concordat et les presbytères* (Extrait de la *Revue des sciences ecclésiastiques*. Lille, H. Morel, 1905, in-8 de 8 p.), le même érudit publie les curieuses instructions envoyées aux maires de Maine-et-Loire, le 6 avril 1803, par le préfet de ce département, Nardon, pour assurer l'application de l'article 72 des organiques relatif aux presbytères.

M. Gustave Goubier a donné dans la *Revue du Midi*, et en tirage à part, une étude qui ne manque pas d'un certain piquant sur *le Culte catholique sous la Révolution : les processions à Nîmes, 1790-1802* (Nîmes, impr. de la *Revue du Midi*, 1905, in-8 de 52 p.). A dire le vrai, ce titre n'est pas tout à fait exact, puisque depuis 1793 jusqu'à la Restauration « c'en est fini avec les processions catholiques. » Il n'en est pas moins curieux de lire les renseignements que nous donne M. Goubier sur ces cérémonies auxquelles, dans les débuts de la Révolution, prenaient part les officiers municipaux, même protestants.

A la suite de la bataille qui assura aux Anglais la possession de l'île de Lissa jusqu'en 1815, le capitaine de frégate Nicolo Pasqualigo, qui joua dans le combat du 13 mars un beau rôle, adressa au vice-roi d'Italie un rapport sur les forces anglaises à Lissa et à Malte. Ce rapport, conservé aux archives de la marine à Paris, vient d'être publié par M. Guido Bigoni : *Dopo Lissa (1811)* (extrait du *Bollettino ufficiale del primo congresso storico del risorgimento italiano*. Milano, tip. L. J. Cogliati, 1906, in-8 de 8 p.).

Dans *Davout et les événements de 1815, à propos d'un livre récent* (Extrait du *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*. Auxerre, impr. Ch. Milon, 1906, in-8 de 43 p.), M. le vicomte d'Avout s'attache à justifier son illustre parent des accusations et des insinuations portées contre lui par M. H. Houssaye. Entre autres documents nouveaux dont il se sert pour son travail, on remarquera le registre de comptes de son grand-père François-Claude d'Avout, cousin germain du maréchal.

M. Paul Azan a recueilli sur *le duc d'Orléans à Alger et à Oran en 1835* (Extrait du *Bulletin de la Société de géographie d'Alger*. Alger, impr. de Saint-Léon, 1906, in-8 de 60 p.) des documents à la fois intéressants et amusants. Ce sont d'abord sous la rubrique : rapports officiels, des lettres du maréchal Clauzel au général Maison, puis une lettre du vicomte Maison à son père et une lettre d'un capitaine à l'un de ses amis. Mais la partie la plus piquante de la publication consiste dans quelques lettres écrites par le duc d'Elchingen à sa femme avec beaucoup d'entrain et de vie.

Les Relations entre l'Angleterre et la Serbie ont été rompues par l'assassinat du roi Alexandre, et n'ont pas encore été renouées. Un anonyme qui s'intitule « un diplomate français, » mais dont le style et l'orthographe trahissent la nationalité étrangère, s'efforce de justifier le meurtre du 11 juin (29 mai) 1903 (Paris, impr. H. Clarke, s. d., in-8 de 15 p.).

Saint-Liguaire est une commune du département des Deux-Sèvres, assise à quelques kilomètres en aval de Niort sur la Sèvre-Niortaise, et qui devint au xe siècle le siège d'une abbaye bénédictine, filiale de Saint-Maixent. M. Émile Breuillac-Laydet, qui en a été nommé maire en 1904, nous en esquisse rapidement l'histoire dans les *Mémoires de la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres* (Tirage à part, Niort, impr. Aristide Lemercier, 1906, in-8 de 65 p.). Ce sont de simples *Notes du passé*, comme il les intitule, qu'illustrent quelques dessins dus au crayon de M. Bouvreault [1].

M. l'abbé F. Uzureau ajoute à ses études sur l'*Ancienne Académie d'Angers* une nouvelle brochure où il expose les relations cordiales qui unirent aux xviie et xviiie siècles *les Évêques d'Angers et l'Académie* (Extrait des *Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*. Angers, Germain et G. Grassin, 1906, in-8 de 37 p.). Henry Arnaud, Le Pelletier, Poncet de La Rivière, de Vaugirauld, Jacques de Grasse, Couet du Vivier de Lorry furent tour à tour académiciens titulaires, et favorisèrent l'Académie de leur protection.

M. l'abbé Pétel a entrepris une série d'études sur *Templiers et Hospitaliers dans le diocèse de Troyes*. Il y a deux ans, il nous donnait une notice sur la commanderie de Payns (arr. et canton de Troyes). Aujourd'hui c'est *la Maison de Villers-lez-Verrières* (arr. de Troyes, canton de Lusigny) qui attire son attention (Extrait des *Mémoires de la Société académique de l'Aube*. Troyes, impr. Paul Nouel, 1906, in-8 de 121 p.). C'est en 1209 que les Templiers s'installèrent à Villers. Après le procès de l'ordre, dans lequel cette maison ne joue pas un grand rôle, Villers passa aux Hospitaliers : en 1333, elle leur rapportait, toutes charges payées, 25 livres 17 sols 6 deniers. Peu à peu le domaine diminua par des baux à cens perpétuel. On ne lira pas sans intérêt le censier de 1520 que publie M. l'abbé Pétel, ni les renseignements qu'il fournit sur l'affermage des moulins et du gagnage de Villers.

L'*Histoire de la maîtrise de la cathédrale de Troyes*, que nous

[1] Les références sont tout à fait insuffisantes : citer les *Archives départementales* ou l'*Histoire du Poitou* de Thibaudeau ou le *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Maixent*, sans plus, c'est vraiment manquer de précision.

donne M. l'abbé A. Prévost (Extrait des *Mémoires de la Société académique de l'Aube.* Troyes, impr. Paul Nouel, 1906, in-8 de 163 p.), nous fait connaître, d'après les sources originales, l'origine de cette institution qui ne fut réellement établie qu'au début du xv[e] siècle, — ses vicissitudes, — son organisation, — son régime. Tout ce qui concerne le maître, les enfants, les études, le régime, le chant, est étudié en autant de chapitres distincts. On y verra la sollicitude du chapitre pour faire fleurir la maîtrise et les peines qu'il eut le plus souvent à rencontrer de bons maîtres de chapelle : Jacques Michel, qui conserva la maîtrise de 1633 à 1666, et Daniel Lenoir, qui la dirigea quarante-cinq ans (1702-1747), sont des exceptions.

L'un de nos meilleurs historiens disparaît avec M. Albert Sorel, mort le 29 juin, à soixante-quatre ans. Né à Honfleur le 13 août 1842, il avait pratiqué la diplomatie comme secrétaire d'ambassade avant d'en enseigner l'histoire à cette École des sciences politiques dont il fut l'un des fondateurs et qui demeure l'un des établissements de haut enseignement libre qui honorent le plus notre pays. Ni les soucis de ce professorat, ni les lourdes fonctions de secrétaire général de la présidence du Sénat n'absorbaient son activité, et il sut nous donner sur des questions d'histoire, et notamment d'histoire diplomatique, des ouvrages qui en font l'un des plus solides et des plus brillants représentants de notre école historique française et dans lesquels l'élégance de la forme fait valoir l'étendue des recherches et la solidité du jugement. Si son ouvrage le plus célèbre, celui qui a le mieux assuré sa réputation auprès du grand public, demeure cette monumentale histoire de *l'Europe et la Révolution française* (1885-1893, 5 vol. in-8), plus admirable encore dans les premiers volumes que dans les derniers, qui se ressentent peut-être de quelque fatigue et de quelque hâte, l'on ne saurait oublier ses autres ouvrages, depuis son excellente *Histoire diplomatique de la guerre franco-allemande* (1875, 2 vol. in-8) jusqu'à son étude sur *Bonaparte et Hoche en 1797* (1896, in-8). Il faudrait citer encore, avec le *Recueil des instructions données aux ambassadeurs*, pour lequel il a rédigé le volume relatif à l'Autriche, ses deux mémoires sur *la Question d'Orient au XVIII[e] siècle* (1879 et 1889), ses deux biographies de *Montesquieu* (1887) et de *M[me] de Staël* (1890) dans la collection des *Grands écrivains*, et les divers recueils de ses articles intitulés *Essais* et *Nouveaux essais d'histoire et de critique* (1882 et 1898), *Lectures historiques* (1894), *Études de littérature et d'histoire* (1901). L'Académie des sciences morales et l'Académie française n'auraient pu reconnaître plus hautement ses qualités d'historien qu'en lui donnant, comme elles ont fait, l'une le fauteuil de Fustel de Coulanges et l'autre celui de Taine.

Un historien wurtembergeois qui est mort récemment à quatre-vingt-trois ans, M. Wilhelm Heyd, s'était acquis une notoriété universelle par son excellente *Histoire du commerce du Levant au moyen âge,* dont la traduction française par Furcy Raynaud (1885-1886, 2 vol. in-8), avec les remaniements et les additions qu'elle contient, est plus connue et plus utilisée que l'édition allemande parue en 1879. Outre cet ouvrage considérable, que complète une étude publiée en 1890 sur la grande compagnie ravensbourgeoise, M. W. Heyd avait encore bien mérité de nos études en dressant le catalogue des manuscrits historiques de la bibliothèque royale de Stuttgart qu'il dirigea de 1873 à 1897, et en donnant une *Bibliographie der württembergischen Geschichte* (Stuttgart, 1895-1896, 2 vol. in-8).

Nous devons encore un souvenir au R. P. Henri Chérot, de la Compagnie de Jésus, qui vient d'être ravi en pleine maturité de son talent. L'un des meilleurs collaborateurs des *Études*, il a fourni quelques articles à notre recueil. C'est particulièrement au XVII[e] siècle que se rapportaient ses travaux d'histoire et d'histoire littéraire ; nous rappellerons notamment ses recherches sur l'éducation des princes de la maison de Condé.

E.-G. LEDOS.

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

I. — PÉRIODIQUES FRANÇAIS.

Dans son étude sur saint Robert, M. Marcellin Boudet [1] s'attache à démontrer la fausseté des renseignements que les historiens nous fournissent sur sa famille : saint Robert (1001-1067) n'était pas le fils du comte d'Aurillac, ni sa mère la fille du comte de Rodez; mais il avait pour père Gérard, seigneur de Turlande, et pour mère Raingarde de Montclar, et descendait peut-être des premiers vicomtes de Carlat, ce qui expliquerait l'illustre origine que lui donne la légende.

— M. Eugène Jarry nous fournit d'intéressants détails sur l'origine des pourparlers entre Jeanne de Naples et Clément VII, relativement à l'adoption de Louis Ier, duc d'Anjou, par la reine de Sicile [2]. Jeanne, qui n'avait pour héritières naturelles que des femmes et se savait déjà sans doute menacée par Charles de Durazzo, cherchait un protecteur et un défenseur, et, dès le mois de novembre 1379, — non point en 1380 seulement, comme on l'avait cru jusqu'ici, — elle avait engagé à cet effet des négociations avec le pape. L'acquisition de la Provence y tint une large place : Louis d'Anjou, fidèle à la tradition capétienne, voulant à tout prix s'assurer la possession de cette province. Ce fut le 11 janvier 1380 que Louis d'Anjou fit rédiger, en présence du pape lui-même, les pouvoirs des trois ambassadeurs qui avaient mission d'aller à Naples conclure un traité définitif avec la reine Jeanne. Diverses circonstances ayant retardé leur départ, les actes secrets définitifs ne purent être rédigés au château de l'Œuf que le 29 juin 1380. Le premier de ces actes, que l'on a généralement confondus les uns avec les autres, est l'adoption proprement dite de Louis d'Anjou; le second est l'institution de ce prince et de ses descendants comme successeurs au trône de Sicile; le troisième, enfin, est la promesse qui lui est faite du titre de duc de Calabre, tradition-

[1] *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*, janvier-février et mars-avril 1906 : *Saint Robert de Turlande, fondateur de la Chaise-Dieu, ses origines et sa famille d'après les cartulaires.* — [2] *Bibliothèque de l'École des chartes*, mai-août 1906 : *Instructions secrètes pour l'adoption de Louis Ier d'Anjou par Jeanne de Naples* (janvier 1380).

nellement réservé à l'héritier de ce trône. Dès le mois de juillet, Clément VII ratifia ces actes, à la requête de Louis d'Anjou. De l'étude de M. Jarry ressort cette conclusion que l'initiative des négociations, qui avaient pour objet de donner le royaume de Naples à Louis d'Anjou, n'appartient point à ce prince.

— On doit à M. J. Nouaillac une étude très documentée sur la terrible jacquerie des croquants [1] qui éclata en Limousin, à la fin de 1593, et envahit le Périgord, la Marche, le Quercy, l'Agénois et le Poitou. Les causes de ce mouvement furent les exactions des nobles du parti de la Ligue qui, depuis 1585, avaient mis le pays en coupe réglée, et enfin les rigueurs des officiers de finances du roi continuant à lever la taille malgré l'appauvrissement général. Le mouvement partit de la vicomté de Turenne, où les paysans refusèrent unanimement de payer cet impôt. Ils formaient un corps compact appelé le tiers état du plat pays et dirigé par les autorités communales, syndics et maires. Les révoltés trouvèrent un appui moral chez beaucoup de nobles limousins et dans la bourgeoisie des villes. Ce ne fut qu'après de sanglants combats que Chambéret et d'Abans parvinrent à disperser les croquants à Saint-Priest-Ligoure, en juin 1594.

— Poursuivant ses études sur le duc de Bourgogne [2], M. le comte d'Haussonville recherche comment le petit-fils de Louis XIV comprit et exerça son rôle dans les conseils, aux heures tragiques qui marquèrent la dernière lutte du grand Roi contre l'Europe coalisée. Après son échec pendant la campagne de 1708, le duc de Bourgogne s'était confiné dans une demi-retraite, se livrant tout entier à l'étude; mais les préventions qui s'étaient élevées contre lui ne tombèrent qu'au lendemain de la mort de Monseigneur, lorsque, encouragé par la bienveillance et la confiance du Roi, il se montra tout à coup, ce qu'il était réellement, un prince judicieux, instruit, affable. Appelé successivement à faire partie du conseil des dépêches, du conseil des finances et du conseil d'en haut, il se rendit très assidûment au conseil des dépêches et au conseil d'en haut, où il prenait fréquemment la parole, mais se montra rarement au conseil des finances, où ses idées en cette matière l'eussent amené à faire une constante opposition à son grand-père, ce qu'il voulait éviter. Dans le procès intenté au duc de Rohan-Chabot par le prince de Guéménée, prétendant faire interdire aux enfants du duc de porter le nom et les armes

[1] *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze*, janvier-mars 1906 : *Les Croquants du Limousin. Une insurrection paysanne en 1594.* — [2] *Revue des Deux Mondes*, 1er juillet 1906 : *La duchesse de Bourgogne et l'alliance savoyarde. Le duc de Bourgogne au Conseil.*

de Rohan, et que le Roi avait évoqué devant lui, le duc de Bourgogne, n'écoutant que sa conscience, prit éloquemment la défense des Rohan-Chabot et obtint l'assentiment du Roi qui sut, en cette circonstance, imposer silence à ses affections. M. d'Haussonville nous rappelle comment, dans les conjonctures graves où se trouvait la France en 1709, un parti s'était formé réclamant la paix à tout prix. Parmi ces « pacifiques » se trouvaient des personnages importants : Mme de Maintenon, Fénelon, le secrétaire d'État de la guerre Voysin, et le contrôleur général Desmaretz. Au milieu de l'abattement général, Torcy et le duc de Bourgogne ne désespérèrent point de la France et soutinrent le courage du Roi. Secrétaire d'État des affaires étrangères, Torcy offrit à Louis XIV de porter lui-même à La Haye ses dernières concessions, et, pendant un mois, débattit avec Heinsius, Eugène et Marlborough, les préliminaires d'un traité de paix, qui devait venger la Hollande de ses humiliations passées. Les lettres inédites du duc de Bourgogne, citées par M. d'Haussonville, font autant d'honneur à la rectitude de jugement du prince qu'à son cœur. Après avoir fait connaître à son frère les dures conditions des alliés, il lui explique, avec tous les ménagements que lui inspire l'affection, comment, dans l'état déplorable de la France, Louis XIV en est réduit à laisser l'Espagne pourvoir elle-même à sa défense. Lorsqu'en 1710 les alliés, augmentant leurs exigences, voulurent que le Roi tournât ses armes contre son petit-fils, les pacifiques trouvèrent encore que, même à ce prix, ce n'était point acheter trop cher les bienfaits de la paix, et que sur cette donnée l'on devait encore poursuivre les négociations. Au conseil d'en haut du 26 mars, le duc de Bourgogne et Beauvilliers se prononcèrent seuls contre l'acceptation d'une condition aussi ignominieuse, et leur opinion triompha auprès du Roi. Lorsque la question fut de nouveau examinée au conseil du 11 mai, les négociations de Gertruydenberg étaient à la veille d'être rompues : l'opinion du duc de Bourgogne n'avait point changé ; mais par scrupule de conscience, il n'osa cette fois la défendre aussi formellement. Philippe V ayant alors manifesté la crainte que les sentiments de son frère à son égard ne se fussent modifiés, il s'empresse de lui déclarer que s'il s'est attaché à la France préférablement à l'Espagne, « pour le fond du cœur, il a toujours esté le mesme. » On sait comment l'intransigeance des alliés ayant amené la rupture des négociations, le duc de Noailles rétablit les affaires en Espagne, en attendant que les succès de Villars permettent à la France de conclure un traité honorable.

— Dans un second article sur *la politique française en Égypte à la fin du XVIIIe siècle* [1], M. François-Charles Roux montre com-

[1] *Revue historique*, juillet-août 1906.

ment, à cette époque, la monarchie française poursuivit l'exécution de ses plans de pénétration asiatique. Depuis Colbert, l'Inde exerçait une sorte de fascination sur tous ceux qui s'intéressaient, en France, au développement de notre commerce. De toutes les voies de communication avec l'Inde, celle de Suez et de la mer Rouge semblait la plus aisée ; mais elle n'était possible que si la France obtenait l'ouverture à son pavillon de la mer Rouge et du port de Suez, à l'exclusion du pavillon de tous les autres pays, et la liberté du transit pour les marchandises de ses nationaux sur le territoire égyptien. C'est ainsi que la question d'Égypte était liée à la question du commerce de l'Inde. M. F.-C. Roux analyse les importants mémoires de Louis de Laugier et du baron de Tott, qui examinaient les moyens d'établir un canal de jonction entre la Méditerranée et la mer Rouge. Mais tandis que le gouvernement français semblait se désintéresser des projets qui lui étaient soumis, les Anglais obtenaient, en 1775, malgré la Porte, la liberté absolue de la navigation entre Suez et l'Inde et toutes sortes de sûretés pour le transport de leurs marchandises de Suez au Caire. Cependant, après la paix de Versailles, le maréchal de Castries, le comte de Choiseul-Gouffier et divers agents subalternes entreprirent une campagne diplomatique pour combattre les menées anglaises; mais au lieu de négocier à Constantinople, ils agirent au Caire, se réservant d'obtenir plus tard la ratification par le sultan des avantages qu'ils auraient obtenus des beys. Trois traités signés en 1785 accordèrent des conditions avantageuses aux commerçants français qui viendraient en Égypte, mais la création d'une nouvelle Compagnie des Indes, à la fois trop exigeante et trop lente, et le relèvement de l'autorité du sultan en Égypte empêchèrent nos négociants de profiter des privilèges obtenus. Nos nationaux établis au Caire et abandonnés à eux-mêmes supplièrent en vain la Constituante de conclure de nouvelles capitulations avec la Turquie. Jusqu'à l'époque du Directoire, la France ne fut pas en mesure de s'occuper de ses intérêts commerciaux dans le Levant. Ce fut seulement après le traité de Campo-Formio que Bonaparte et Talleyrand arrêtèrent le plan de l'expédition d'Égypte, donnant définitivement corps aux projets qui avaient été étudiés sous tous les aspects depuis 1768. Le pouvoir royal avait-il été bien inspiré en ne tentant point de s'emparer de l'Égypte ? M. Roux le croit, et il estime qu'il était plus sage d'empêcher les Anglais d'accroître leurs colonies que de réaliser une conquête qui, alors, eût été nécessairement éphémère.

— La jeunesse d'Hérault de Séchelles, que M. Émile Dard nous retrace avec beaucoup de verve [1], ne permettait pas à ses contempo-

[1] *Revue de Paris*, 15 juillet 1906 : *Hérault de Séchelles avant la Révolution.*

rains de supposer que ce brillant avocat général du parlement de Paris deviendrait un jour un terroriste fougueux. Sa famille, originaire d'Avranches, était de vieille noblesse et alliée aux Polignac. Après avoir fait ses études au collège de Juilly, Hérault de Séchelles porte l'épée pour complaire au maréchal de Contades, oncle par alliance de sa mère; mais il abandonna bientôt la carrière des armes pour entrer dans la robe. A vingt ans, il était avocat au Châtelet et partageait son temps entre le plaisir et l'étude. Il fit paraître successivement un *Éloge des juges*, « empreint d'un respect inquiétant pour la monarchie et la religion, » l'auteur étant un ironiste, et des *Réflexions sur la déclamation* qui « sont un pendant du discours de Buffon sur le style. » Il se distinguait de tous ses collègues du parquet par son éloquence académique qui le faisait comparer à Cicéron, et aussi par son zèle à plaire aux avocats sinon même à les flatter. Passant en revue ses conclusions les plus remarquables, M. Dard y remarque « un évident souci de tempérer la rigueur du vieux droit et d'y faire pénétrer la tolérance et l'équité, » lorsque son ardeur anticléricale n'était point en jeu. Jusqu'au 14 juillet 1789, Hérault de Séchelles, qui ne prévoyait pas la Révoluion, ne prêta nulle attention aux événements politiques. La prise de la Bastille secoua son indifférence : gagné par l'enthousiasme des assaillants ou entraîné malgré lui, on le vit à la tête de ceux qui escaladèrent les tours. Alarmée de son exaltation, sa famille l'éloigna de France, et jusqu'à la fin de 1790, il consentit à demeurer en Suisse. De ce voyage il rapporta une plaquette ignorée jusqu'ici de tous ses biographes, les *Détails sur la société d'Olten*, où il exerce sa malice aux dépens de ses hôtes.

— La biographie de Jean-Baptiste-Joseph Gobel (1772-1791) clôt l'étude de Mgr Chèvre sur les *Suffragants de Bâle à la fin du XVIIIe siècle*[1]. L'auteur nous retrace ses longues années « de vie pure, remplie d'œuvres et de mérites. » Instruit et zélé, il remplit tour à tour les fonctions d'official, de vicaire général, et enfin de suffragant de Bâle, s'acquittant consciencieusement de ses devoirs. Mais amateur passionné de livres rares et de tableaux de prix, ses 24,000 livres de revenus ne lui suffisaient point et il se laissa aller à contracter des dettes qui, en 1789, s'élevaient à plus de 200,000 fr. Quant au rôle politique de Gobel, il est trop connu pour qu'il soit nécessaire d'y insister ici. De nouveaux détails sur ses derniers moments confirment ce que l'on savait déjà : l'évêque apostat se repentit de ses crimes avant de mourir sur l'échafaud.

— Les nouveaux chapitres du travail de M. René Fage sur *les Fêtes, cérémonies et manifestations publiques à Tulle pendant la période*

[1] *Revue d'Alsace*, juillet-août 1906.

révolutionnaire se rapportent aux années 1795-1797 [1]. Après la Terreur, des citoyens bien intentionnés fondèrent, à Tulle, une société dramatique qui devait, par ses représentations, rendre un peu de gaieté à la ville, tandis que la municipalité continuait de fêter officiellement les anniversaires des grandes journées révolutionnaires. Le Directoire inaugura les fêtes symboliques de la jeunesse, des époux, de la reconnaissance et des victoires, de l'agriculture, de la liberté, qui, en dépit de tous les efforts, ne suscitèrent aucun enthousiasme. Mais les victoires de Bonaparte en Italie et la nouvelle de la paix de Campo-Formio secouèrent l'indifférence de la population, qui retrouva l'enthousiasme des premiers temps de la Révolution pour fêter le général victorieux.

— M. Henry Prior publie [2] un intéressant *Aperçu militaire sur la bataille de Marengo*, dû à la plume du feld-maréchal comte de Neipperg, qui fit toutes les campagnes de l'Empire et était un ardent admirateur de Napoléon. Ce récit est, en maints passages, en contradiction absolue avec ceux des écrivains les plus autorisés. Ainsi, tandis que la plupart des historiens ont attribué à la fatalité la défaite de l'armée autrichienne et ont vanté les capacités stratégiques du baron de Mélas, Neipperg nous représente ce général comme un vieillard indécis, *avec un moral aussi tremblant que son physique*, et qui, au moment décisif, se montra irrésolu et incapable.

— Dans une note sur *le général Humbert* (*1767-1823*) [3], M. Marcellin Pellet nous donne quelques renseignements nouveaux sur la disgrâce dont cet officier fut l'objet sous le Consulat. Envoyé à Saint-Domingue, sous les ordres du général Leclerc, il dut bientôt revenir en France, le chef d'état-major général du corps expéditionnaire l'ayant accusé, sans preuves d'ailleurs, d'avoir « détourné des magasins de l'armée des rations en les vendant à son profit. » M. Pellet voit dans cette accusation un prétexte inventé par l'état-major pour déshonorer un officier républicain, et il ne pense pas que ses amours avec Pauline Bonaparte aient été, comme on l'a cru, la cause de sa longue disgrâce. Ce qui est certain, c'est que jamais Humbert ne fut avisé des accusations portées contre lui. Destitué le 13 janvier 1803 et exilé à sa terre de Crévy, il ne cessa de réclamer contre la mesure disciplinaire dont il avait été frappé. Admis au traitement de réforme le 17 mai 1806, rappelé à l'activité le 8 août 1809, il fut mis à la retraite le 11 juin 1810, et autorisé à prendre du service aux États-Unis.

— M. Henri Labroue montre l'intérêt historique du mémorandum

[1] *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze*, octobre-décembre 1905; janvier-mars 1906. — [2] *Revue de Paris*, 15 juillet 1906. — [3] *La Révolution française*, 14 juillet 1906.

que le conventionnel J. Pinet écrivit, en 1824, pour se justifier auprès de ses enfants des accusations publiées contre lui [1]. Cet ouvrage se compose de quatre parties : une préface où il expose les grandes lignes de la narration historique qui précède le mémorandum proprement dit ; une narration historique dans laquelle il donne des détails sur ses origines et sur son rôle à la Législative et à la Convention, ainsi qu'un résumé de l'histoire de France depuis la Révolution jusqu'au règne de Charles X inclusivement ; le mémorandum proprement dit, où il s'efforce d'expliquer sa conduite comme membre de la Convention, notamment lors de sa mission à l'armée des Pyrénées occidentales ; un appendice où il compare les journées de juillet 1830 à la journée du 10 août 1792. M. Labroue estime que s'il est impossible, sans contrôle, de considérer comme historiquement acquises toutes les affirmations de Pinet, du moins il n'a jamais déformé sciemment les faits. Les pages où l'ancien conventionnel raconte sa mission et ses années d'exil constituent les parties les plus nouvelles et les plus intéressantes des notes qu'il nous a laissées.

— M. Ernest Daudet nous retrace l'histoire des premières relations du comte de Blacas avec Louis XVIII, à qui il fut présenté tout d'abord à Vérone par le comte d'Avaray [2]. Entré au service du Roi quelques années plus tard, Blacas fut son représentant à Saint-Pétersbourg à l'époque où Alexandre ne voulait voir en lui que le comte de l'Isle. Malgré les difficultés de sa situation, il avait su, par la dignité de sa vie, par son intelligence et par sa bonne grâce, se concilier les sympathies de la société russe et de la petite colonie des émigrés. En 1807, le tsar passant par Mittau pour rejoindre son armée, il obtint de lui qu'il rendît visite à Louis XVIII. Cette entrevue n'eut point pour le Roi le résultat qu'il en espérait : prématurément vieilli, il apparut au tsar comme un homme médiocre, incapable de régner jamais, et ne put obtenir que les ducs d'Angoulême et de Berry combattissent dans ses armées. La victoire de Napoléon à Friedland rendit la position de Blacas plus fausse encore : son rôle dut se borner à demeurer aux aguets pour être prêt à tirer parti de la rupture plus ou moins prochaine du tsar et de Napoléon, et enfin à veiller aux intérêts pécuniaires de Louis XVIII. La méfiance des ministres russes, qui le recevaient par pure courtoisie, le mit même bientôt dans l'impossibilité de rendre aucun service à la cause des Bourbons et engagea Louis XVIII à le rappeler à Hartwell. Ses fonctions de grand maître de la garde-robe le mirent en fréquents rapports

[1] *La Révolution française*, 14 juillet 1906 : *Le Mémorandum inédit du conventionnel Pinet*. — [2] *Revue des Deux Mondes*, 15 juillet 1906 : *Les dernières années de l'émigration*. I. *Le successeur du comte d'Avaray*.

avec le Roi, qui put l'apprécier à sa valeur: aussi, lorsque d'Avaray, dont la santé était tous les jours plus chancelante, fut obligé d'abandonner son service, celui-ci n'hésita-t-il point à lui donner la place de conseiller qu'il perdait (1810). A cette époque, Louis XVIII était plus que jamais voué à l'inaction, les cabinets ne croyant pas à la chute de Napoléon et ne la souhaitant même pas; aussi, la correspondance inédite de Blacas, dont M. Ernest Daudet nous donne des extraits, ne présente-t-elle pas un très grand intérêt au point de vue politique. Il est curieux cependant de lire les réflexions que les événements inspiraient à Joseph de Maistre, un de ses correspondants assidus. Dans ses lettres à d'Avaray, Blacas multipliait les détails sur la vie que l'on menait à la petite cour d'Hartwell. Nous signalerons principalement le récit des derniers moments de la Reine et de l'hospitalité offerte par le Roi à Gustave IV, chassé de ses États par la révolution. Une relation manuscrite du comte de Pradel, le jeune secrétaire que d'Avaray avait emmené avec lui à l'île de Madère, permet à l'auteur de nous initier aux angoisses des derniers jours de ce serviteur dévoué de Louis XVIII, mort victime de son attachement à la cause royale.

— On doit à M. Grégoire Yakschitch la publication intégrale d'un mémoire fort curieux, rédigé par le gouvernement russe et donnant l'exposé des relations de la Turquie et de la Russie de 1812 à 1826, du traité de Bucharest à la convention d'Ackermann [1]. Un texte incomplet et tronqué de ce mémoire avait été publié à Paris en 1854 sous le titre de : *Recueil de documents relatifs à la Russie, pour la plupart secrets et inédits, utiles à consulter dans la crise actuelle*. C'est à la fois une version officielle et un texte confidentiel. Sa lecture détermina Nicolas Ier à rédiger le fameux ultimatum d'où sortirent la convention d'Ackermann et la rupture entre la Russie et la Turquie. Il ne renferme pas seulement des renseignements nouveaux sur la question d'Orient de 1812 à 1826, mais encore de précieuses indications sur l'évolution des questions serbe, roumaine et grecque à la même époque.

— Le nouvel extrait de la *Correspondance* de Malouet, que publie M. Jules Schwartz, contient les lettres adressées à Mounier par le préfet du Bas-Rhin pendant l'année 1821 [2]. Malouet fait connaître à son ami l'état des esprits dans le département qu'il administre, et çà et là lui donne des nouvelles intéressant sa famille.

— La connaissance personnelle des principaux auteurs de la révolution de 1868 en Espagne et la production de lettres inédites de

[1] *Revue historique*, juillet-août 1906 : *La Russie et la Porte ottomane de 1812 à 1826*. I. — [2] *Revue d'Alsace*, juillet-août 1906.

Napoléon III, de Moustier, de Gramont et de La Valette prêtent un intérêt tout particulier au récit que M. É. Ollivier nous donne de cet événement [1]. Les scandales du gouvernement d'Isabelle avaient rendu la révolution inévitable ; ses inconséquences en avancèrent le moment. Après la mort d'O'Donnel, que la reine avait eu le tort de rejeter dans les rangs de ses ennemis par son ingratitude, les unionistes firent du duc de Montpensier leur candidat au trône, dont ils escomptaient la prochaine vacance. Narvaez et après lui Gonzales Bravo essayèrent vainement de lutter contre les *pronunciamientos* militaires : Serrano et les généraux de l'opposition déportés aux Canaries, Montpensier expulsé, Topete et Prim soulevèrent Cadix, d'où l'insurrection gagna toute l'Espagne. L'épée du marquis de la Habaña ne put sauver Isabelle, qui, après l'échec de ses troupes à Alcolea, fut contrainte de quitter sa capitale le 30 septembre 1868. Les progressistes triomphaient avec Serrano et Prim reçus en triomphe à Madrid. Après avoir donné des gages aux révolutionnaires dont ils avaient déchaîné les appétits, ils durent se mettre en quête d'un roi. Plusieurs candidats étaient en présence : Montpensier, qui depuis plusieurs années se préparait à jouer le rôle de Louis-Philippe en 1830, mais dont l'élection aurait aliéné à l'Espagne l'amitié de la France ; Fernand de Portugal, qui eût pu faire un bon souverain s'il avait consenti à renoncer à son repos. En réalité, un seul candidat était possible, c'était le fils de la reine expulsée, Alphonse, mais aucun parti n'eut le courage de l'avouer. M. É. Ollivier prouve qu'en dépit des affirmations contraires, Napoléon III n'eut à aucun moment le dessein d'intervenir dans les affaires d'Espagne et ne s'opposa pas, notamment, à l'élection de Montpensier, bien que cette élection pût favoriser en France les menées antidynastiques et être une cause de troubles intérieurs. Pendant les *pronunciamientos*, il remplit avec correction ses devoirs de voisin, écartant de notre frontière les émigrés compromis. Décidé à reconnaître le souverain que se donnerait l'Espagne, quel qu'il fût, il estimait toutefois que le choix de Montpensier était mauvais et que le meilleur candidat était le jeune Alphonse. Le bruit se répandant avec persistance que Montpensier, candidat de Serrano et de Topete, serait élu, il se contenta de donner ordre à notre ambassadeur de s'éloigner de Madrid au moment de l'élection. Cependant Olozaga, qui ne voulait pas de Montpensier, décida le gouvernement provisoire à tenter une nouvelle démarche auprès de Fernand de Portugal. Montpensier trouva le moyen d'écarter à tout jamais ce candidat en décidant le nonce Oreglia à lui suggérer la pensée d'épouser

[1] *Revue des Deux Mondes*, 15 juin 1906 : *La Révolution d'Espagne* (1868) : *Prim, Napoléon III, Bismarck.*

la comtesse d'Edla. Les partisans de Montpensier cherchèrent alors à lui ménager l'appui de l'Allemagne. Bismarck aurait vu avec plaisir l'Espagne acclamer la république ou Montpensier, l'une ou l'autre solution devant la rendre indépendante de l'influence française et paralyser Napoléon III; mais un candidat allemand faisait encore mieux son affaire et il fit proposer Léopold de Hohenzollern par sa presse officieuse. Cette candidature était une menace pour la France : Napoléon III prescrivit à Benedetti de déclarer nettement à Bismarck que le pays ne la supporterait pas. Mais Benedetti s'acquitta mollement de sa mission et n'obtint de Bismarck que des paroles évasives. Au fond, Napoléon III ne croyait qu'à moitié à cette candidature : ayant comblé la famille de Hohenzollern de témoignages d'affection, il lui semblait impossible qu'ils pussent rien entreprendre contre les intérêts de la France. Il ne demanda point à Benedetti d'insister davantage. Rassuré, d'autre part, par notre ambassadeur à Madrid qui déclarait que l'Espagne repousserait un candidat allemand, il ne fit faire aucune démarche auprès du gouvernement espagnol. Prim cependant, qui n'ignorait pas que l'avènement d'un Hohenzollern entraînerait une guerre avec la France, s'en consolait aisément d'avance, désireux avant tout de rester en termes amicaux avec la Prusse.

— Sous ce titre : *les Élections de 1869* [1], M. Émile Ollivier nous trace un fidèle tableau de la situation politique de la France dans la première moitié de cette année. La lutte électorale commença dès le mois de janvier. L'empereur, qui ne voulait point établir le régime constitutionnel dans son entier, était décidé à ne pas faire de concessions nouvelles, tandis que l'opposition, sans lui savoir le moindre gré de celles qu'il avait accordées, l'attaquait avec plus de vigueur que jamais, et, à la Chambre, Thiers déclarait en son nom que les libertés octroyées étaient une « simple comédie. » Contrairement à ce que l'on avait vu en 1863, les candidats officiels se montraient polis avec l'opposition et arrogants avec le gouvernement. Enfin, à côté d'eux se présentaient, avec l'appui moral du gouvernement, des candidats officieux. Dans la province, l'opposition se prononçait pour la liberté, mais non contre l'Empire; mais à Paris et dans les grandes villes, elle acclamait la révolution et la chute du régime établi. Des deux côtés, la lutte fut conduite avec un manque absolu de correction : les fonctionnaires publics combattirent les candidats de l'opposition par tous les moyens en leur pouvoir; aux adversaires du gouvernement, toutes armes semblèrent bonnes, même la calomnie. Ce furent les journaux radicaux : *l'Avenir national, le*

[1] *Revue des Deux Mondes*, 1er juin 1906.

Réveil, *le Siècle*, *le Rappel*, qui dirigèrent l'opposition et lancèrent la candidature des plus violents ennemis de l'empereur : Rochefort, Ferry, Gambetta. A Paris, dans la troisième circonscription, la lutte fut plus acharnée que partout ailleurs ; les républicains, d'accord sur ce point avec Rouher, voulaient, en empêchant l'élection de M. Émile Ollivier, marquer la défaite définitive de l'Empire libéral. L'auteur raconte toutes les péripéties de la conférence qu'il réussit à organiser au Châtelet (le 12 mai 1869), et dans laquelle il eut grand'peine à exposer, à un auditoire en partie hostile, ce qu'il avait fait pour l'émancipation de la presse et l'établissement du droit de réunion, et comment il voulait établir la liberté sans enfreindre la Constitution et sans renverser l'Empire. La police, dont le rôle fut des plus étranges dans cette soirée fameuse, prit prétexte d'un incident plus bruyant que les autres pour empêcher l'orateur d'achever son discours et dissoudre l'assemblée. Quant à Bancel, adversaire de M. É. Ollivier, il recula toujours devant une réunion contradictoire. A la dernière heure, une déloyale manœuvre de l'opposition, représentant M. Ollivier comme le candidat du gouvernement, assura le succès de Bancel. Cet échec fut compensé pour M. Ollivier par son élection dans le Var. Les élections furent signalées par des troubles sérieux dans les grandes villes, et, en présence de la mollesse de la répression en maints endroits, la population elle-même se défendit avec vigueur. Les candidats officiels allaient former la majorité de la nouvelle Chambre, et tous les groupes d'opposition réunis ne pouvaient lui faire échec. Malgré tout, il y eut quelque chose de changé en France : l'Empire autoritaire était définitivement condamné ; si Paris avait élu des radicaux, la province envoyait aussi au Corps législatif des hommes nouveaux qui avaient pour mission de transformer le régime impérial par la liberté.

— La monographie de La Roumieu, par M. l'abbé J.-J. Broconat [1], contient, avec un rapide résumé de l'histoire de cette petite ville, à l'origine modeste prieuré dépendant de la vicomté de Lomagne, une description détaillée de l'église et du cloître que le cardinal Arnaud d'Aux fit construire entre les années 1313 et 1318.

— Dans son travail sur Champaissant religieux et féodal [2], M. l'abbé J. Vavasseur passe successivement en revue la cure dont il nous fait connaître les titulaires depuis le milieu du XIIe siècle, insistant principalement sur la longue administration de Christophe Gournay (1761-1802), la fabrique dont il reconstitue le domaine, enfin les diffé-

[1] *Revue de l'Agenais*, juin-juillet 1906 : *La Roumieu, étude archéologique et historique*. — [2] *Revue historique et archéologique du Maine*, 1er semestre de 1906, livr. 1 et 2.

rents possesseurs des seigneuries qui avoisinaient le bourg de Champaissant, en particulier de celle de Forbonnais, dont il suit les destinées depuis la fin du XIII[e] siècle.

ALBERT ISNARD.

II. — PÉRIODIQUES ALLEMANDS

Pour nous faire le *Tableau de la Sicile agricole au dernier siècle de la république romaine* [1], M. Jérôme Carcopino puise naturellement surtout dans les Verrines de Cicéron, mais il les contrôle par d'autres textes, notamment par celui de Diodore de Sicile. Il montre d'abord que le système de culture usité a dû être, comme aujourd'hui, la culture extensive, c'est-à-dire l'alternance des céréales, des pâtures et de la jachère. Les récoltes, au lieu de se faire comme aujourd'hui, au début de juin, se faisaient au milieu de l'été. Des calculs ingénieux conduisent M. Carcopino à penser que la récolte devait être de seize hectolitres en moyenne à l'hectare. Après avoir établi que le cours des céréales était assez flottant, que la culture du blé paraît n'avoir occupé dans l'île que le tiers, et la culture de l'orge que les deux cinquièmes de l'étendue qu'elles couvrent aujourd'hui, l'auteur nous fait connaître les formes diverses de la propriété : à côté des grands propriétaires et éleveurs, Romains pour la plupart, il y avait les petits cultivateurs en conflit fréquent avec eux ; enfin, la classe agricole était, par rapport à l'ensemble de la population, inférieure à ce qu'elle est aujourd'hui.

— Le stoïcisme offre, sur certains points, des analogies curieuses avec le christianisme ; ce sont même ces analogies qui ont pu sembler justifier la thèse des rapports prétendus de Sénèque avec saint Paul. Mais M. Johannes Leipoldt, qui étudie ces analogies [2], remarque avec justesse que plusieurs sont fortuites, que le christianisme a d'ailleurs — comme il était naturel — subi d'autres influences, et que ces influences diverses ne sauraient en rien diminuer sa profonde originalité.

— M. G. Horner a publié en 1902 une version éthiopienne des canons ecclésiastiques. M. le baron Ed. von der Goltz y étudie la partie relative au baptême, dans laquelle il croit retrouver, partiellement au moins, l'œuvre de saint Hippolyte. Un article de ce genre se prête difficilement à une analyse succincte ; nous nous contentons de le signaler aux personnes curieuses de nos antiquités chrétiennes, en disant que M. Horner découvre dans ces canons, à côté d'une partie

[1] *Vierteljahrschrift für Social- und Wirtschaftsgeschichte*, t. IV, 1[er] fasc. — [2] *Christentum und Stoizismus : Zeitschrift für Kirchengeschichte*, 2[e] trim. 1906.

ancienne qui serait l'œuvre d'Hippolyte, deux couches successives d'additions [1].

— Le monachisme occidental commença par être soumis à la juridiction épiscopale; le concile de Chalcédoine (451) proclame cette subordination; un concile franc de 614 interdit formellement de baptiser ou d'enterrer des laïques dans les monastères; mais en même temps les conciles garantissent la liberté intérieure du cloître. La diffusion de la règle de saint Benoît, qui amena une tendance à l'unification des règles, l'action de saint Colomban, l'influence que ses institutions monastiques exercèrent, notamment grâce aux évêques sortis de Luxeuil, contribuèrent, remarque M. August Hüfner [2], à développer les libertés monastiques. La fondation de monastères par des grands et surtout par les rois leur assura des privilèges qui, sans les exempter de la juridiction épiscopale, les garantirent contre des abus. Grégoire le Grand, qui fit tant pour l'institution monastique, élargit l'indépendance des couvents sans songer cependant à les soustraire à la juridiction épiscopale. Ce pontife veilla rigoureusement à la distinction entre l'état sacerdotal et l'état monastique; un moine ne put recevoir les ordres qu'à la condition de quitter le couvent.

— Le R. P. Beda Adlhoch rejette l'identification, acceptée par plusieurs érudits, entre Gauzlin, évêque de Paris, et l'abbé Gauzlin de Glanfeuil. Il croit que l'on a fait confusion entre deux abbés Gauzlin, le premier fils de Gauzbert Ier, le second fils de Rorigon Ier. Le premier, né vers 813, frère de Theodrad, qui lui succéda dans l'abbatiat, serait entré vers 831 dans la vie monastique, serait devenu abbé régulier en 843 et disparaîtrait de la scène historique vers 850 [3].

— Poursuivant son apologie du xe siècle [4], le P. S. Beissel nous montre l'essor de l'industrie allemande à cette époque. Le travail manuel n'était pas dédaigné par les grands; la reine Mathilde ne se mettait pas à table avant d'avoir fait quelque ouvrage; Bernard d'Hildesheim n'était pas seulement un peintre délicat, mais il travaillait aussi avec habileté les métaux. L'orfèvrerie se développa tout particulièrement au xe et au xie siècle; l'ivoirerie, la miniature, la fresque étaient aussi cultivées avec succès. De nombreuses constructions s'élevèrent enfin, attestant l'activité de ce siècle prétendu barbare.

— M. Alois Meister accepte et précise les idées émises par Rietschel

[1] *Die Taufgebete Hippolyts und andere Taufgebete der alten Kirche : Zeitschrift für Kirchengeschichte*, 1er trim. 1906. — [2] *Das Rechtinstitut der klösterlichen Exemtion in der abendländischen Kirche : Archiv für katholisches Kirchenrecht*, 2e trim. 1906. — [3] *Zur Geschichte Glanfeuils im IX. Jahrhundert : Studien und Mittheilungen aus dem Benedictiner- und dem Cistercienser-Orden*, 1er trim. 1906. — [4] *Deutschlands Glanz im finstersten Jahrhundert : Stimmen aus Maria Laach*, 14 mars 1906.

sur le burgraviat; ce n'est là pour lui qu'un titre qui s'applique au fonctionnaire revêtu de l'ancienne *praefectura* [1]; les préfets dont les burgraves sont les successeurs ne sont naturellement pas les préfets mis à la tête de districts, mais ceux qui sont chargés du gouvernement des places. Le titre de burgrave n'apparaît que dans le premier quart du XIIe siècle et devient à la fin du même siècle d'un usage général.

— La Chronique généralement connue sous le nom de Berthold accuse formellement l'empereur Henri IV d'avoir falsifié la lettre que, d'accord avec les princes de l'Empire, il devait envoyer à Grégoire VII pour s'engager à l'obéissance et à la pénitence. On a pensé retrouver le texte falsifié dans la *Promissio* du *Codex Udalrici*, qui contient en effet des articles contradictoires. M. Dietrich Schäfer montre que cette opinion n'est guère soutenable; il pense qu'il faut voir dans ce texte un simple projet de rédaction. Il va plus loin et cherche à établir que le témoignage de Berthold n'étant corroboré par aucun autre, ne l'étant pas notamment par les expressions dont se sert Grégoire VII, il y a lieu de penser que la falsification est une pure invention du chroniqueur [2].

— Le rôle de la Scandinavie à l'époque des Vikings, c'est-à-dire aux IXe, Xe et XIe siècles, dans le développement du commerce européen, est mis en pleine lumière par M. Alexandre Bugge [3]. Ces hardis navigateurs, qui lancèrent leurs vaisseaux sur toutes les mers, furent d'infatigables commerçants : de tous côtés ils fondèrent des villes et des entrepôts commerciaux. Un des résultats les plus curieux de l'étude de M. Bugge est de nous montrer dans les négociants scandinaves les vrais intermédiaires entre l'Orient et l'Occident; leurs caravanes sillonnaient la Russie et atteignaient par là les portes de l'Orient; le souvenir s'en est conservé jusque dans les noms de lieux. Il est intéressant aussi de constater que de bonne heure les marchands scandinaves s'organisèrent en gildes et qu'ils ont peut-être été les inspirateurs de la Hanse germanique.

— Une étude de M. W. Wittig, fondée principalement sur le riche cartulaire d'Hildesheim, tend à établir fermement l'opinion que le vasselage noble de la Basse Saxe tire ses origines des anciens hommes libres [4] et que la bourgeoisie des villes a la même origine. Il est certain que des actes nombreux des XIIe-XIIIe siècles nous montrent le passage de la liberté au vasselage; mais le travail

[1] *Burggrafenamt oder Burggrafentitel? Die Präfektur : Historisches Jahrbuch*, 2e trim. 1906. — [2] *Hat Heinrich IV seine Gregor gegebene Promissio gefälscht? Historische Zeitschrift*, t. XCVI, 3e fasc. — [3] *Die nordeuropäischen Verkehrswege im frühen Mittelalter und die Bedeutung der Wikinger für die Entwicklung des europäischen Handels : Vierteljahrschrift für Social- und Wirtschaftsgeschichte*, t. IV, 2e fasc. — [4] *Altfreiheit und Dienstbarkeit des Uradels in Niedersachsen : Ibid.*, t. IV, 1er fasc.

de M. Wittig offre un certain nombre de points douteux et la simple affirmation y tient peut-être trop souvent lieu de preuve.

— M. Karl Hampe consacre aux stigmates de saint François d'Assise un article critique [1], dans lequel il nous paraît établir avec quelque solidité que les plaies des mains et des pieds ne présentaient que l'apparence de trous produits par des clous et non pas l'aspect des clous eux-mêmes, comme la tradition ne tarda pas à le proclamer, tandis que la plaie du côté avait l'aspect d'une blessure saignante; quant à la date d'apparition des stigmates, il admet comme vraisemblable qu'ils ne se produisirent que dans les derniers jours de la vie du saint, époque à laquelle ses compagnons les remarquèrent.

— M. Karl Wenck publie une curieuse bulle de Clément V (23 déc. 1305), qui absout Philippe le Bel des peines encourues par lui pour avoir mis la main sur des biens de l'Église et sur ceux des juifs, sans l'obliger à aucune restitution [2].

— Pendant soixante-dix ans, de 1276 à 1342, le chapitre de Saint-Pierre du Vatican fut aux mains des Orsini. Quand Nicolas III, qui était archiprêtre de cette église, monta sur le trône pontifical, il prit comme successeur son parent Matteo Rosso Orsini : c'était un de ses moyens favoris que d'appuyer ainsi son autorité sur l'élévation des siens. Quand Matteo Rosso mourut en 1305, l'archiprêtré passa aux mains de son cousin le cardinal-diacre Napoleone Orsini, qui le garda jusqu'à sa mort. Nicolas III et Matteo Rosso, dans une faible mesure, Napoleone, d'une manière beaucoup plus large et, semble-t-il, systématique, pourvurent aux vacances du chapitre en y mettant leurs parents ou leurs créatures. Ce système eut pour résultat, surtout quand la cour pontificale se fut transportée en Avignon, une décadence regrettable de la vie ecclésiastique dans le chapitre. M. Albert Huyskens en apporte des preuves fâcheuses. On est heureux du moins de constater le zèle avec lequel le cardinal Orsini tenta de remédier au mal, en dressant en 1337 des statuts de réforme dont on nous fait connaître le texte [3]. Cet article nous donne aussi la liste des chanoines de Saint-Pierre pendant cette période.

— Une légende alsacienne, recueillie par Stöber, raconte le meurtre par les paysans d'Uhlweiler et de Nieder-Altdorf d'un abbé de Neuburg, qui avait voulu s'approprier des biens appartenant à ces vil-

[1] *Die Wundmale des hl. Franz von Assisi : Historische Zeitschrift*, t. XCVI, 3e fasc. — [2] *Aus den Tagen der Zusammenkunst Papst Klemens' V und König Philipps des Schönens zu Lyon : Zeitschrift für Kirchengeschichte*, 2e trim. 1906. — [3] *Das Kapitel von S. Peter in Rom unter dem Einflusse der Orsini : Historisches Jahrbuch*, 2e trim. 1906. Cf. les rectifications qu'apporte à cet article M. Sägmüller : *Der Verfall des kirchlichen Lebens im Kapitel von S. Peter : Ibid.*, 3e trim.

lages. Le meurtre est historique et M. Luzian Pfleger a retrouvé les pièces du procès [1]. Naturellement la légende a brodé sur les faits réels; mais il n'y en eut pas moins assassinat de l'abbé Bertold par des paysans exaspérés de voir attribué judiciairement au monastère un territoire contesté. Les assassins furent condamnés, à titre de réparation, à faire un pèlerinage à Rome ou à Saint-Jacques de Compostelle; et les villages, complices de l'assassinat, furent aussi soumis à des actes réparateurs.

— La situation de Gand sur la Lys, au confluent de l'Escaut, qui en faisait un centre admirable pour les communications entre les diverses parties du comté et l'extérieur, l'amena, dès le milieu du XIVe siècle, à devenir un lieu d'étape pour le blé et le seigle. M. G. Bigwood étudie les efforts de la ville pour maintenir son privilège et les obstacles auxquels elle se heurta du XIVe au XVIIIe siècle [2]. Car le privilège, s'il favorisait la cité de Gand, était au contraire une source d'ennuis pour les autres cités. Des demandes d'exemption de l'étape, formulées par des villes qui, en temps de disette, sentaient le besoin de s'approvisionner, n'étaient pas toujours accueillies favorablement. Parfois il fallut recourir à l'autorité du prince. L'étape finit par tomber en désuétude au XVIIIe siècle.

— Depuis son apparition, l'ouvrage du P. Denifle sur Luther n'a pas cessé d'exciter en Allemagne de vives polémiques. Tout récemment encore M. O. Scheel, en donnant une traduction du *De votis monasticis* du célèbre réformateur, essaie de justifier cet écrit passionné. M. N. Paulus [3] s'attache à montrer et prouve surabondamment qu'il n'y a jamais eu un idéal de vie monastique différent de l'idéal chrétien ordinaire; que l'Église n'a point considéré l'état monastique comme un état de perfection opposé à l'état d'imperfection dans lequel vivraient tous les autres chrétiens, mais simplement comme un moyen d'obtenir la perfection à laquelle le simple chrétien peut d'ailleurs arriver mieux que beaucoup de moines. Il étudie aussi la question du « baptême » monastique et n'a point de peine à établir que jamais la théologie catholique n'a considéré l'entrée en religion comme ayant l'efficacité du baptême.

— En revenant sur la question de la conversion de Calvin, M. P. Wernlé [4] ne nous apporte rien de bien nouveau; il se contente de pré-

[1] *Der Neuburger Abtsmord vom Jahre 1334 und sein Prozess: Studien und Mittheilungen aus dem Benedictiner- und dem Cistercienser-Orden*, 1er trim. 1906. — [2] *Gand et la circulation des grains en Flandre du XIVe au XVIIIe siècle: Vierteljahrschrift für Social- und Wirtschaftsgeschichte*, t. IV, 3e fasc. — [3] *Zu Luthers Schrift über die Mönchsgelübde: Historisches Jahrbuch*, 3e trim. 1906. — [4] *Noch einmal die Bekehrung Calvins: Zeitschrift für Kirchengeschichte*, 1er trim. 1906.

ciser nos connaissances sur ce point et de fixer le début de la transformation religieuse de Calvin aux environs de 1531 et son achèvement vers août 1533.

— M. Henri Pirenne nous montre dans l'industrie des tapisseries en Flandre au XVIe siècle [1] la même transformation qu'il a récemment étudiée dans l'industrie drapière : c'est-à-dire la substitution du régime capitaliste à l'économie urbaine du moyen âge.

— La politique et l'état social ont eu, nous dit M. Otto Hintze [2], beaucoup plus d'influence sur l'évolution de l'Église en Prusse que les principes évangéliques. Quand Joachim II introduisit le luthéranisme dans son électorat de Brandebourg, il l'accommoda aux besoins de sa politique, ayant bien soin de laisser de côté ce qui pouvait provoquer une intervention armée de l'Empereur et se souciant d'obtenir l'approbation de ce dernier tout autant que celle de Luther. A côté de la conviction religieuse, la politique eut aussi sa part dans la conversion de Jean Sigismond au calvinisme; la politique luthérienne était une politique trop pacifique qui pouvait convenir à de petits États, mais qui n'eût point permis au Brandebourg de jouer le rôle et de prendre la place qu'il a tenus dans l'histoire. S'il n'imposa pas à ses sujets de prendre sa nouvelle foi, s'il renonça à son *jus reformandi*, l'électeur n'en prétendit pas moins exercer sa haute autorité sur les églises et confessions diverses de ses États. Pufendorf proclama le droit, inhérent à la souveraineté de l'État, de haute surveillance sur les églises. En principe, ce droit souverain n'était qu'un *jus circa sacra;* les électeurs ne se firent pas faute d'exercer à l'occasion le *jus in sacra;* et peu à peu l'absolutisme s'établit dans l'Église comme dans l'État; tout doit céder à la raison d'État. La réorganisation de 1808 affirma plus complètement encore cette complète sujétion de l'Église à l'État. Mais il y eut en même temps un revirement. Schleiermacher rêvait de la séparation complète des Églises et de l'État; la constitution de 1828, revue en 1850, en proclama le principe. Mais il fallut attendre quelques années pour qu'une réforme se produisît en réalité.

— Bien qu'elle offrît volontiers une retraite aux fugitifs protestants du voisinage, Aix-la-Chapelle était demeurée essentiellement catholique jusqu'à la paix d'Augsbourg. Mais dès 1559, les protestants y étaient assez nombreux pour réclamer le droit d'avoir un pasteur et une église publique. Les efforts des protestants pour prendre

[1] *Note sur la fabrication des tapisseries en Flandre au XVIe siècle : Vierteljahrschrift für Social- und Wirtschaftsgeschichte*, t. IV, fasc. 2. — [2] *Die Epochen des evangelischen Kirchenregiments in Preussen : Historische Zeitschrift*, t. XCVII, 1er fasc.

pied dans la ville rencontrèrent la plus vive opposition de la part notamment du duc de Juliers, qui possédait sur la cité des droits étendus. Le 7 mars 1560, le conseil de ville prenait la résolution de n'admettre dans son sein que des catholiques éprouvés. L'augmentation du parti protestant, que grossissaient sans cesse de nouveaux réfugiés, son activité, ses intrigues obtinrent, en 1574, que cet arrêté devînt lettre morte; une fois entrés dans le conseil, ils ne tardèrent pas à y avoir la majorité; aussi se produisit-il une scission au sein du conseil: quatre-vingts conseillers protestants élurent deux consuls, auxquels les quarante-quatre conseillers catholiques en opposèrent deux autres. Les troubles qui en résultèrent dans la ville, les menaces des princes catholiques contre les protestants, l'arrivée de commissaires impériaux, naturellement plus favorables aux catholiques, amenèrent les protestants à chercher l'appui des villes; la diète de Spire, en août 1581, répondit à leurs désirs. Mais les démarches faites en suite de ses décisions n'eurent pas le succès qu'on en espérait. Et lorsque, le 5 avril 1582, s'ouvrit à Heilbronn une nouvelle diète des villes, la situation s'était modifiée pour Aix. Le refus d'accorder aux protestants de cette cité un secours direct, immédiat, ne laissait guère de doute sur l'issue finale de la lutte engagée entre le protestantisme et le catholicisme [1].

— C'est un chapitre assez intéressant de l'histoire de la chambre de réunion de Metz que nous retrace M. Emil Pauls [2], en nous racontant les tentatives faites par le procureur général Ravaulx sur l'abbaye de Stavelot-Malmédy, avec le concours d'un des hauts dignitaires de cette maison, Malaric.

— C'est principalement à la correspondance de Benoît XIV avec le cardinal de Tencin que M. Anton Kirsch emprunte les renseignements qu'il nous donne sur l'expédition en Écosse du prince Charles-Édouard en 1745 [3]. Il semble bien prouvé désormais que quelque sympathie qu'ait témoignée le Souverain Pontife à la cause des Stuarts, il ne fut ni le conseiller ni le confident d'une tentative qui eut le malheureux résultat que l'on sait. La cour de France n'y participa point davantage; et l'auteur de l'article ne croit pas non plus — bien qu'ici ses arguments ne nous paraissent pas aussi convaincants — à une responsabilité du cardinal de Tencin. Le jour que les documents nouveaux jettent sur le caractère et la conduite du prince

[1] Richard Pennings, *Die Religionsunruhen in Aachen und die beiden Städtetage zu Speier und Heilbronn, 1581 und 1582 : Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins*, 27. — [2] *Die Beziehungen der Reunionskammer in Metz zu Stablo-Malmedy : Ibid.* — [3] *Treibende Faktoren bei dem schottischen Aufstande in den J. 1745-1746 und Nachspiel desselben : Historisches Jahrbuch*, 2e et 3e trim. 1906.

Charles-Édouard n'est vraiment pas à son avantage : pendant que ses partisans périssaient en Angleterre, le chevalier de Saint-Georges ne songeait qu'à s'amuser et ne faisait figure que d'un assez piètre aventurier; le sans-gêne avec lequel, notamment pendant son séjour en Avignon, il abusa de la générosité et de la faiblesse de la cour pontificale, le rend assez méprisable. Cela suffit pour excuser la brutalité que le gouvernement français mit à son expulsion de notre territoire. Nous serions moins affirmatifs sur ce point que M. Kirsch [1].

— La reconnaissance que Marie-Thérèse gardait à l'électeur de Saxe de sa fidélité à sa cause pendant la guerre de Sept ans, se manifesta dans maintes occasions. Elle voulut notamment procurer l'élection de la princesse saxonne Cunégonde à la charge d'abbesse d'Essen. Dans un premier article sur cette élection, M. F. Schröder [2] nous montre les obstacles qui s'opposèrent d'abord à une élection qu'on ne pouvait guère enlever qu'à prix d'argent et par la corruption : Cunégonde et son frère Clément Wenceslas, prince électeur de Trèves, s'opposèrent avec une généreuse indignation à tous procédés simoniaques ; comment Laroche, mari de l'amie de Gœthe et de Wieland, parvint à surmonter leurs scrupules, on ne le sait pas avec précision; mais cet obstacle surmonté, il fallait écarter les concurrences, dont la plus redoutable était Marie-Christine d'Harrach-Rohrau, qui s'obstinait à maintenir sa candidature.

— Un curieux rapport de Marschall von Bieberstein, conseiller du duché de Nassau, en date du 12 mars 1798, nous apporte une nouvelle preuve de la corruption du Directoire [3]. Il déclare qu'on ne peut rien obtenir du gouvernement et des fonctionnaires de tout ordre qu'à prix d'argent; qu'il y a dans Paris toute une nuée d'intermédiaires obligés, qu'on appelle des « faiseurs » et qui se réservent un tant pour cent sur les opérations; que pour éviter les fraudes et vols qui se produisent, on dépose la somme promise chez un notaire, les notaires jouissant encore de l'estime et de la confiance générales.

— Sans pouvoir analyser ici dans le détail la suite d'articles fort documentés publiés par M. Ad. Rösch sur les rapports entre l'Église et l'État dans les deux principautés de Hohenzollern de 1800 à 1850 [4],

[1] Nous attirons l'attention de l'auteur de ces curieux articles sur les fautes véritablement trop grossières qu'il a laissées se glisser dans l'impression des textes français et italiens : par exemple p. 298, n. 3, *à son hait* pour *à souhait;* p. 305 n., *accouté* pour *a écouté;* p. 525, n. 1, *sfozarlo* pour *sforzarlo;* p. 532, n. 2, *tavola a perta* pour *aperta*, etc. — [2] *Eine Kanonische Wahl im Zeitalter des Josephinismus : Historisches Jahrbuch*, 3e trim. 1906. — [3] Publié par Wilhelm Bröcking: *Ein Beitrag zur Charakteristik des Direktorium : Historische Zeitschrift*, t. XCVI, 3e fasc. — [4] *Die Beziehungen der Staatsgewalt zur katholischen Kirche in den beiden Hohenzollernschen Fürstentümern von 1800-1850* : *Archiv für katholisches Kirchenrecht*, 3e et 4e trim. 1905, 1er, 2e et 3e trim. 1906.

nous dirons qu'on y constate une application rigoureuse du joséphisme : ce système offrait trop de moyens de plier l'Église et ses biens aux besoins de la politique, pour qu'ils n'aient pas tenté ces petits princes. Mais du moins, ici, le joséphisme ne procède pas avec violence et témoigne une certaine bienveillance à la religion et à ses ministres. L'application du système n'en fut pas moins désastreuse : l'obligation du placet pour tous les actes épiscopaux, par exemple, rendit illusoire le pouvoir des évêques ; mais ce fut surtout dans le domaine des biens de l'Église que le joséphisme triompha avec le plus de force. Ce n'est que lorsque les deux principautés furent échues à la Prusse (10 septembre 1850), et grâce aux démarches énergiques de l'archevêque Hermann von Vikari, que l'Église recouvra les libertés nécessaires.

— Quelles sont les vraies causes du désastre des armées prussiennes en 1806 ? M. le baron C. von der Goltz montre fort bien qu'il ne faut pas les chercher dans une décadence de l'armée de Frédéric II, ni dans la négligence des troupes, ni dans le dédain des réformes, ni dans la mollesse et l'insolence aristocratique du corps d'officiers. Mais la séparation beaucoup trop marquée entre la nation et la troupe, l'affaiblissement de l'esprit militaire dans une paix trop longue, le peu d'initiative laissée aux chefs, l'organisation vieillie de l'armée, l'indolence du roi qui avait empêché d'aboutir les multiples projets de réforme, concoururent à rendre impuissant l'instrument dont Frédéric II avait su tirer un si admirable parti. Il est vrai que, de son temps même, les esprits perspicaces, comme Guibert, prévoyaient que, lui mort, cette puissance éphémère s'effondrerait et paierait cher la gloire acquise. Sur l'organisation de l'armée prussienne, sur l'étrange parcimonie qui y régnait, sur les défauts qui la déparaient, l'article du baron von der Goltz fournit de piquantes indications[1].

— L'étude de M. L. Charléty sur *La vie économique de Lyon sous Napoléon*[2] nous montre les efforts faits par l'empereur pour assurer la prospérité de la grande cité industrielle. Le blocus continental contribue à donner un essor prodigieux aux soieries : les métiers passent de 10,960 en 1807 à 13,000 en 1810. Lyon devient en même temps un grand marché de coton et de denrées coloniales. Mais ce n'est qu'une prospérité factice, qu'un simple incident arrête et détruit.

— Le rôle de Bernadotte, en 1814, est assez louche ; commandant

[1] *Die wahren Ursachen der Katastrophe von 1806 : Deutsche Rundschau*, avril 1906. — [2] *Vierteljahrschrift für Social- und Wirtschaftsgeschichte*, t. IV, 2e fasc.

en chef d'une armée de la coalition, il s'arrangea pour ne pas prendre directement part à la guerre contre la France; et tout semble montrer que son attitude ne fut pas seulement réglée par un sentiment naturel envers sa première patrie, mais aussi par l'ambitieux désir de s'y créer des amitiés et de s'y faciliter l'accès au trône. M. le lieutenant général A. von Janson en apporte de nouvelles preuves dans un article de la *Deutsche Rundschau* [1]. Il lui oppose la figure du duc de Saxe-Weimar qui, par la volonté de l'empereur de Russie, prit la direction des troupes alliées dans les Pays-Bas en l'absence de Bernadotte; ce commandement n'alla point sans difficultés; le roi de Prusse notamment ne le vit pas de bon œil et mit une certaine mauvaise volonté à donner à ses troupes les ordres nécessaires. Cette étude fait ressortir une fois de plus le trouble de l'organisation des forces coalisées.

— Une des plus graves questions qui ont dominé les relations de la Prusse et de l'Allemagne au XIXe siècle a été de savoir, comme l'observe M. Friedrich Meinecke [2], si et comment se ferait l'union? La Prusse garderait-elle son autonomie constitutionnelle ou se fondrait-elle dans la fédération germanique en devenant terre immédiate d'empire? Déjà Stein ne reculait pas devant la pensée de la dissolution de la Prusse pour assurer l'unité de l'Allemagne. Gneisenau, plus fermement attaché à l'État prussien, pensait qu'il devait, par la triple primatie de la gloire militaire, de la constitution et de la culture artistique et scientifique, donner envie à tous les États d'entrer en union avec lui. Pfizer et plus nettement encore Gagern et Heinrich von Arnim rêvent la dissolution de la Prusse dans l'Allemagne : on craint que gardant son autonomie et sa constitution propre, la Prusse ne fasse tourner son hégémonie à son profit; un des objets de la démarche de Gagern à Berlin, en novembre 1848, est d'empêcher que la Prusse n'obtienne une constitution à part. En octroyant la constitution du 5 décembre, la Prusse manifesta son intention de demeurer une personnalité politique. L'unité, que l'on ne voyait qu'à la condition de la dissolution de la Prusse, ne se fit pas alors. Et pour la faire plus tard, Bismarck dut vaincre deux préjugés : le « préjugé parlementaire » qui niait la possibilité d'avoir deux grands parlements l'un à côté de l'autre; et le « préjugé unitaire » qui ne voulait pas que le pouvoir central de l'État fédératif eût d'autres intérêts que ceux mêmes de cet État.

[1] Juillet 1906 : *Der Herzog Karl August von Sachsen-Weimar und der Kronprinz Karl Johann von Schweden während des Feldzuges 1814 in den Niederlanden.* — [2] *Preussen und Deutschland im 19. Jahrhundert : Historische Zeitschrift*, t. XCVII, 1er fasc.

— La peur de la démagogie et des complots que Metternich sut inspirer au roi de Prusse conduisit le gouvernement prussien à multiplier les poursuites contre tous ceux qu'il soupçonnait d'opinion perverse. Il prétendit même ne pas frapper seulement les actes, mais les pensées, et il y eut de véritables procès de tendance. La magistrature fut assez indépendante pour refuser de punir des hommes comme Rocdiger, contre lesquels on ne pouvait retenir aucune preuve formelle. Cette indépendance de la « commission immédiate » nommée par le roi déplut en haut lieu; non seulement on établit à côté une « commission ministérielle, » mais on prétendit lui subordonner la commission immédiate. De là des conflits assez vifs. Hoffmann, le célèbre auteur des Contes fantastiques, qui siégeait dans la commission immédiate, introduisit dans son *Meister Floh* une amusante satire des procédés employés par les gens de la commission ministérielle, dont le rapporteur Kamptz paraît bien avoir servi de modèle à son Knarrpanti. La satire faillit lui coûter cher; le manuscrit fut saisi chez Wilmann, et bien que malade, au lit, Hoffmann dut subir un interrogatoire et se disculper; son *Meister Floh* ne put être imprimé qu'avec deux coupures importantes, et s'il n'était pas mort enlevé par le mal qui le minait, il aurait sans doute payé sa fantaisie de poète. Il appartenait à M. Georg Ellinger, le biographe du célèbre écrivain, de retrouver dans les archives secrètes de Berlin toutes les pièces qui éclairent cet épisode de sa vie, y compris les deux morceaux supprimés, et jusqu'à présent inédits, du *Meister Floh*. L'article qu'il nous donne à ce sujet dans la *Deutsche Rundschau* [1] n'a pas seulement un intérêt littéraire et biographique, il jette aussi un jour curieux sur un coin de l'histoire de Prusse aux environs de 1820

— Les lettres inédites de Schliemann à Karl Plato de Kolberg, que publie M. Gustav Heinrich Schneideck [2], s'échelonnent entre les années 1870 et 1878 et nous apportent sur ses fouilles, à Troie notamment, quelques détails nouveaux.

E.-G Ledos.

III. — PÉRIODIQUES BELGES

Un prologue inconnu des épîtres catholiques [3], trouvé par Dom Germain Morin, publié et commenté par son jeune confrère Dom Donatien de Bruyne, contient une liste des auteurs inspirés, dans l'ordre suivant, qui est donné comme chronologique : Pierre, Jacques,

[1] Juillet 1906 : *Das Disziplinawerfahren gegen E. T. A. Hoffmann.* — [2] *Ungedruckte Briefe Heinrich Schliemanns : Deutsche Rundschau*, juin 1906. — [3] *Revue bénédictine*, 1906, p. 82-87.

Matthieu, Jude, Paul, Barnabé, Luc, Marc, Jean. L'éditeur estime que Barnabé est cité ici comme auteur, non pas de la lettre qui porte son nom, mais de l'épître aux Hébreux. C'est là, pense-t-il, le principal intérêt du texte publié, qu'il attribuerait de préférence au IVe siècle.

— Dans un article intitulé *La question de l'agape. Un dernier mot*, M. Funk [1] défend sa thèse, — une opinion traditionnelle d'ailleurs, — contre la nouvelle riposte de Mgr Batiffol (*Bull. de littérature ecclésiastique*, 1904, p. 185-206) : dans le XXXIXe chapitre de son *Apologeticum*, Tertullien traite de l'agape et nullement de l'Eucharistie. Cette thèse n'est vraiment pas douteuse, mais on a eu tort, dans toute la discussion, de trop isoler ce XXXIXe chapitre de l'ensemble de l'*Apologeticum*.

— On a parfois poussé trop loin l'assimilation de la pénitence publique au catéchuménat dans la primitive Église. Sans doute les pénitents n'étaient pas admis à la réception de la sainte Eucharistie, mais ils n'étaient pas, comme les catéchumènes, renvoyés après la partie didactique de l'office. Néanmoins ils n'étaient pas mêlés aux fidèles : ils pouvaient se tenir dans le vestibule, sous le porche, et de là assister à la messe des fidèles, mais, au moins pendant la durée du sacrifice, ils ne pouvaient pas franchir le *limen ecclesiae*. Telle est du moins l'opinion sérieusement motivée de M. Adh. d'Alès [2].

— On discute le sens de la formule liturgique ancienne : *Si quis catechumenus est, procedat ; si quis haereticus est, procedat; si quis judaeus.... paganus.... arianus.... cujus cura non est, procedat.* Est-elle une formule de *renvoi*, comme le veut Mgr Stornaiolo, qui a dernièrement découvert ce texte dans un manuscrit de la Vaticane, ou est-elle plutôt un appel de l'Église à tous les non-baptisés, comme le croit M. Bannister [3] ? M. Magistretti cite, à l'appui de l'opinion de Mgr Stornaiolo, quatre autres documents qui contiennent les mêmes formules et leur attribuent le sens d'un renvoi ou, comme on l'appelle, de la *missa* ou *dimissio catechumenorum* [4].

— D'après Dom H. Leclercq, *Épigraphie chrétienne* [5], une inscription d'Auzia, dans la Mauritanie Césarienne, datée de 227, qu'on considérait comme une épitaphe païenne, doit être tenue pour une inscription chrétienne, la plus ancienne à date certaine en Afrique. Le mot DEPOST, qu'on interprétait *de post* = depuis, doit se lire

[1] *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1906, p. 5-15. — [2] *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1906, p. 16-26. — [3] *Rassegna Gregoriana*, juillet-août 1905. — [4] *Revue bénédictine*, 1906, p. 569-572. — [5] *Revue bénédictine*, 1906, p. 87-97.

depos(i)t(ae), et ce terme est d'usage exclusivement chrétien. L'auteur étudie en outre deux inscriptions grecques d'Édesse, en Macédoine, et une épitaphe grecque d'Ancyre, en Galatie : il conteste le caractère païen de cette dernière, et propose de la ranger parmi les marbres probablement chrétiens.

— La légitimité du culte de saint Expedit a été beaucoup discutée, ces derniers mois. Bien que son nom figure dans le martyrologe hiéronymien, les Bollandistes [1] soutiennent, contre leurs confrères de la *Civiltà cattolica*, l'impossibilité de prouver qu'il ait existé certainement un martyr du nom d'Expeditus et que l'antiquité lui ait rendu un culte.

— Le dieu romain Silvanus avait reçu en propre l'épithète de *Sanctus*. Comme le nombre de saints Silvanus inscrits dans les martyrologes est très considérable, des érudits modernes se sont demandé si beaucoup de ces saints ne doivent pas leur incorporation aux martyrologes à une fausse interprétation de quelque inscription votive dédiée au dieu Silvanus. Le nom de Silvanus se rencontre une bonne cinquantaine de fois dans les catalogues de saints, dit le R. P. Delehaye, bollandiste [2], ce qui n'est pas anormal La plupart de ces saints sont nettement historiques. Une seconde catégorie en comprend une douzaine qui sont attestés dans la rédaction primitive du martyrologe hiéronymien et il n'est nullement probable que leur inscription soit due à une confusion avec la divinité païenne; parmi le petit nombre de ceux qui ne rentrent pas dans ces deux groupes, il n'y en a que deux pour lesquels on pourrait à la rigueur conjecturer, non prouver, une origine païenne.

— Le R. P. L. Petit, des Augustins de l'Assomption [3], publie une Vie grecque inédite de saint Athanase, le fondateur de la Grande Laure au mont Athos. Tout en étant un travail de seconde main, cette Vie n'est pas dépourvue d'intérêt.

— Dom Germain Morin prépare depuis longtemps une édition des Œuvres de saint Césaire d'Arles. Un manuscrit de l'abbaye de Saint-Thierry, conservé à la bibliothèque de Reims, ms. 394 (E. 295), contient trente et un sermons, dont la plupart, d'après les Mauristes, sont de saint Césaire. Dom Morin [4] estime que *tous* les sermons sont de l'évêque d'Arles. Il décrit et annote soigneusement les *capitula* de toutes ces homélies et en publie intégralement deux qui étaient restées inédites.

[1] *Analecta Bollandiana*, 1906, p. 90-98, et p. 232. — [2] *Analecta Bollandiana*, 1906, p. 158-162. — [3] *Vie de saint Athanase l'Athonite*, dans *Analecta Bollandiana*, 1906, p. 5-89. — [4] *Un recueil de sermons de saint Césaire*, dans *Revue bénédictine*, 1906, p. 26-44.

— Une opinion, à laquelle l'autorité de Fustel de Coulanges a assuré beaucoup de crédit, tend à faire passer l'Église franque, à l'époque mérovingienne, pour une sorte d'Église nationale, où chaque évêque était un monarque presque indépendant, et où l'autorité prépondérante du roi remplaçait celle du pape. A celui-ci on reconnaissait un grand ascendant moral, surtout en matière de foi, mais il ne pouvait exercer aucun des pouvoirs judiciaires et disciplinaires inhérents à la primauté. Malheureusement les documents sont rares, sauf pour le pontificat de saint Grégoire le Grand (590-604). Dans l'étude de l'action de ce grand pape sur la Gaule, M. M. Vaes[1] prouve que les pontifes romains, malgré les obstacles qu'ils rencontrent dans les événements, sont restés les chefs incontestés de l'Église franque. L'intervention de Grégoire dans une série de causes épiscopales nous montre dans le pape le supérieur des évêques, le gardien reconnu de la discipline ecclésiastique. La royauté franque fait non seulement appel à son autorité, mais se soumet à son jugement dans des questions disciplinaires de la plus haute importance. La nation franque collabore avec lui à la conversion de l'Angleterre. Enfin, si Grégoire n'est pas suffisamment soutenu dans la généreuse initiative qu'il a prise de réformer l'Église franque en supprimant la simonie et la nomination de laïques à l'épiscopat, ce n'est pas qu'on conteste son autorité : on la reconnaît en théorie, mais l'obstacle vient des difficultés politiques intérieures, de la négligence de quelques évêques et de l'opposition de certains autres à la réforme désirée par le pape. Néanmoins, le concile demandé par saint Grégoire se réunit dix années après la mort du pape, en 614.

— On a, dans ces derniers temps, contesté l'authenticité d'un document de l'année 726, connu sous le nom de « Testament » de saint Willibrod. Le R. P. Poncelet[2] fait remarquer qu'il s'agit ici plutôt d'une *donation* que d'un vrai testament. Il répond aux diverses objections qui ont été produites et conclut que, « tout compte fait, s'il n'est peut-être pas sage de se prononcer résolument pour l'authenticité du « Testament » de saint Willibrod, il semble infiniment moins prudent encore de le ranger parmi les documents apocryphes. »

— Le célèbre manuscrit de l'Écriture sainte connu sous le nom de *Codex Bezae*, dont les leçons sont d'un particularisme extrême, fut trouvé par Bèze en 1562, à Lyon. Les plus récentes études sur l'histoire du célèbre manuscrit tendent à le situer dans l'Italie du

[1] *La papauté et l'Église franque à l'époque de Grégoire le Grand*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1905, p. 537-556, 755-784. — [2] *Analecta Bollandiana*, 1906, p. 163-176.

sud, du IXe au XIIe siècle. Ne faudrait-il pas revenir de cette opinion? Dom H. Quentin[1] a examiné minutieusement les textes scripturistiques qui se rencontrent dans le martyrologe qu'Adon composa à Lyon vers 850-860. Le *Codex Bezae* lui semble être une des sources utilisées par Adon : il y a donc là une présomption en faveur du séjour de ce *Codex* à Lyon depuis le IXe siècle. Le manuscrit en question fut présenté au concile de Trente par l'évêque de Clermont ; de ce chef, il est nommé parfois *Codex Claremontensis*. Mais, dans une note de Marianus Victorius, que Dom Quentin met en relief, il est désigné comme *antiquissimus codex Lugdunensis*.

— La liste des dignitaires de l'*archidiaconat de Brabant dans le diocèse de Cambrai, jusqu'à la division de l'archidiaconé de ce nom en 1272*[2], vient d'être dressée d'après les données diplomatiques par M. Ch. Duvivier.

— Les signatures autographes de princes laïques sont rares au XIIe siècle. M. H. Nelis[3] vient de signaler celle du bienheureux Charles le Bon, comte de Flandre, conservée dans une charte qu'on avait considérée jusqu'ici comme une pièce apocryphe.

— L'édition de la *Continuatio Valcellensis* de la Chronique de Sigebert de Gembloux[4] est très fragmentaire dans les *Monumenta Germaniae*. Nous l'avons complétée quant aux notices qui concernent les abbayes cisterciennes de Vaucelles et des Dunes.

— M. Van der Kindere s'attache à réformer les opinions courantes sur l'histoire constitutionnelle des communes flamandes. Déjà il avait cherché à établir que dans la première phase de son évolution, le droit urbain ne se rattache ni à un hypothétique *jus mercatorum* ni à « l'existence d'un corps d'échevins propres à la ville et distincts de ceux du territoire[5]. » La commune était, d'après lui, « une association jurée de bourgeois qui ont à leur tête des jurés (coremannen) et des prévôts, et qui possèdent un statut privilégié, mais qui continuent, pour tout ce qui est en dehors de ce statut, à relever du tribunal échevinal, et ce tribunal n'est pas un tribunal communal, » mais une institution seigneuriale[6]. Il cherche maintenant à prouver qu'on s'est généralement trompé sur *La politique communale de*

[1] *Le Codex Bezae à Lyon au IXe siècle?* dans *Revue bénédictine*, 1906, p. 1-25. — [2] *Bulletin de la commission royale d'histoire*, 1905, p. 484-520. — [3] *Deux chartes de Charles le Bon pour l'abbaye de Saint-Bavon*, dans *Annales de la Société d'Émulation de Bruges*, 1906, p. 129-142. — [4] *Annales de la Société d'Émulation de Bruges*, 1905, p. 385-392. — [5] H. Pirenne : *Les villes flamandes avant le XIIe siècle* (*Annales de l'Est et du Nord*, janvier 1905). Cf. *Revue des questions historiques*, t. LXXVII, p. 635. — [6] L. Van der Kindere : *La première phase de l'évolution constitutionnelle des communes flamandes*, *Annales de l'Est et du Nord*, 1905, p. 321-367.

Philippe d'Alsace et ses conséquences[1], quand on prétendait que ce comte avait généreusement favorisé la liberté communale en accordant ses grandes chartes aux communes flamandes. Loin d'avoir été émancipateur, Philippe aurait été résolument centralisateur. Avant l'arrivée de la dynastie d'Alsace, les communes avaient réussi à transformer presque les échevins princiers en échevins communaux ; elles désiraient les voir devenir un tribunal distinct, personnifiant la cité. Très habilement, par ses chartes, Philippe donne satisfaction en apparence aux desiderata des communes : reléguant au second plan les anciens jurés, il fait passer entre les mains des échevins presque toutes les attributions de la juridiction communale, mais en même temps, il se réserve leur élection et les soumet complètement à son autorité. Mais après la mort de Philippe, les communes cherchèrent à se soustraire à l'absolutisme princier, en exigeant le renouvellement de l'échevinat par cooptation et l'annalité de leurs fonctions. Étude vigoureuse et qui pourrait bien être fondée, mais *adhuc sub judice lis est.*

— Gilles le Muisit, un chroniqueur du XIVe siècle, affirme que le renouvellement du millésime de l'année se faisait, dans nos contrées, après l'office du vendredi saint. On s'était pris à douter de la vérité de cette assertion : on n'avait trouvé qu'un ou deux exemples, à Bruges, de cet usage assez rare. Actuellement nous en connaissons quatre exemples à Tournai[2] et trois à Bruges.

— Clément V avait invité les évêques à exprimer par écrit les réformes qu'ils désiraient voir introduire dans l'Église par le concile de Vienne. Les résultats de cette démarche sont peu connus. C'est donc une bonne fortune que M. G. Mollat ait pu retrouver et publier un ancien rôle contenant *Les doléances du clergé de la province de Sens au concile de Vienne* (1311-1312)[3]. Le clergé se plaint surtout des juges laïques, officiers du roi Philippe le Bel, qui usurpent la juridiction ecclésiastique, et des réguliers exempts qui contrecarrent de toute façon l'influence de la juridiction épiscopale.

— Jacques Fournier, devenu pape sous le nom de Benoît XII (1334-1342), était un savant qui mérita d'être appelé par ses contemporains *theologorum summus*. Mais ses œuvres sont très peu connues et presque toutes inédites. M. J.-M. Vidal, qui en a étudié les manuscrits conservés à Rome, nous les fait connaître dans une substantielle *Notice sur les œuvres du pape Benoît XII*[4]. Le rôle de Jacques Four-

[1] Académie royale de Belgique. *Bulletin de la classe des lettres*, 1905, p. 749-788. — [2] *Annales de la Société d'Émulation de Bruges*, 1906, p. 5-15; 224. — [3] *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1905, p. 319-326. — [4] *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1905, p. 557-565; 785-810.

nier dans la célèbre controverse sur la vision béatifique est très intéressant, mais les commentaires sur saint Matthieu constituent son œuvre capitale.

— Une controverse assez vive avait surgi, vers 1470, à l'Université de Louvain, entre les théologiens Henri van Zoemeren et Pierre de Rivo, au sujet de la doctrine d'Aristote concernant les futurs contingents. Les opinions du premier ayant été taxées d'hérésie, le pape Paul II chargea l'évêque de Tournai, Guillaume, de faire une enquête. M. P. Fredericq [1] publie le texte du bref pontifical et les extraits des *Acta Universitatis* relatifs à cette affaire. L'introduction ne nous apprend rien sur l'objet précis du débat.

— Les villes flamandes furent longtemps seules à fournir de drap fin tous les marchés de l'Europe. Leur laine, de toute première qualité, leur venait de l'Angleterre. Mais voici que, à partir du XIVe siècle, celle-ci commence à tisser elle-même des tissus grossiers d'abord, puis, l'expérience aidant, des draps fins. La concurrence était redoutable. Les Flamands s'efforcèrent de parer le coup : d'abord par une politique étroitement protectionniste à Bruges, à laquelle la draperie anglaise échappa en faisant d'Anvers son grand entrepôt colonial ; ensuite en cherchant à économiser au détriment de la qualité du drap et de la longueur des pièces : ce fut le triomphe complet de l'industrie anglaise sur la « draperie ancienne » des villes. Mais, voici que la draperie rurale, auparavant opprimée par les puissantes corporations urbaines, se développe rapidement : travaillant une laine moins coûteuse — du terroir et de l'Espagne, — elle se spécialise dans la confection des tissus légers et à bon marché. Au bout du premier tiers du XVIe siècle, cette « draperie nouvelle » triomphe définitivement de la draperie urbaine entravée par une législation arriérée, et elle confine l'industrie drapière anglaise dans la seule fabrication du drap fin. Le prolétariat remuant des villes afflue vers les nouveaux centres ouvriers tels que Hondschoote, Bergues-Saint-Winnoc, Armentières. N'étant plus retenu comme antérieurement, il se laisse facilement entraîner, au cours du XVIe siècle, par les réformateurs calvinistes et anabaptistes, à des excès qui finirent par ruiner complètement l'industrie. Telles sont les idées fondamentales de la synthèse exposée magistralement par M. H. Pirenne dans son étude sur *Une crise industrielle au XVIe siècle* [2].

— Les questions religieuses occupaient souvent le premier plan dans les négociations diplomatiques entre la cour d'Angleterre et

[1] *L'hérésie à l'Université de Louvain vers 1470*, dans *Académie royale de Belgique, Bulletin de la classe des lettres*, 1905, p. 11-75. — [2] *Bulletin de l'Académie royale de Belgique, classe des lettres*, 1905, p. 489-521.

celle des Pays-Bas, au commencement du XVIIe siècle. Tandis que l'archiduc Albert se déclarait partout le défenseur des catholiques opprimés, les souverains anglais intervenaient souvent dans les Pays-Bas en faveur du protestantisme. C'est à ce point de vue que le R. P. Willaert, S. J., a étudié, dans une dizaine de registres conservés aux archives générales, à Bruxelles, *Les négociations politico-religieuses entre l'Angleterre et les Pays-Bas* (1598 à 1625). Nous y trouvons des détails inédits et des aperçus nouveaux sur le nombre des catholiques en Angleterre, la conspiration des poudres, le serment d'allégeance, les persécutions dirigées contre les catholiques, ainsi que sur les diverses questions théologiques traitées à la cour du roi-théologien Jacques Ier. Outre sa fameuse controverse avec Bellarmin, le roi eut une intéressante discussion, sur la vraie religion, avec Ferdinand de Boischot, l'ambassadeur de l'archiduc Albert.

— M. P. Fredericq étudie *Antoine de Montchrétien comme source de l'histoire économique des Pays-Bas au commencement du XVIIe siècle*[2]. Cet écrivain, Normand d'origine, avait résidé assez longtemps en Hollande. Au lieu d'extraire de son *Traicté de l'Œconomie politique*, publié en 1615, de longs passages, pour montrer le puissant essor économique des Provinces-Unies, au sortir de leur lutte contre l'Espagne, M. Fredericq aurait rendu plus de services en établissant comment il faut faire la critique de l'autorité de cet écrivain.

Bruges. C. CALLEWAERT.

[1] *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1905, p. 47-54; 566-581; 811-826, à suivre. — [2] *Académie royale de Belgique. Bulletin de la classe des lettres*, 1905, p. 237-271.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

I. — BIBLIOGRAPHIE

Catálogo razonado de Obras anónimas y seudónimas de Autores de la Compañía de Jesús pertenecientes á la antigua Asistencia Española; *con un apéndice de obras, de los mismos, dignas de especial estudio bibliográfico* (28 sept. 1540-16 ag. 1773), por el P. J. Eug. DE URIARTE, de la misma Compañía. T. II. Madrid, Establecimiento tipográfico « Sucesores de Rivadeneyra, » 1905, in-4 de 615 p. à 2 colonnes.

Ce volume porte de 1,512 à 3,690 le nombre des articles traités par le savant bibliographe, et les additions, comme les corrections, qu'il fait à ses devanciers, ne sont ni moins nombreuses ni moins instructives que dans le premier volume, dont nous avons rendu compte l'an dernier. Après les anonymes qu'avec plus ou moins de certitude il a pu identifier, et ils sont la majorité — 2,311 articles, — le P. de Uriarte signale ceux qui lui restent inconnus. Il les classe en trois groupes : ceux qui appartiennent, à n'en pas douter, à l'assistance d'Espagne (2312-2992), ceux qui semblent y appartenir, sans qu'on puisse l'affirmer avec certitude (2993-3300), ceux enfin, — c'est le cas, par exemple, de plusieurs ouvrages composés en espagnol par des jésuites flamands, alors que les Pays-Bas étaient sous la domination espagnole, — qui n'appartiennent certainement pas, en dépit des apparences contraires, à ladite assistance (3301-3354), mais que l'auteur ne pouvait guère se dispenser de mentionner, ne fût-ce que pour les exclure ou ne paraître pas les ignorer.

Personne ne songera à le lui reprocher, non plus que d'avoir élargi son cadre pour y introduire quelques jésuites étrangers (3355-3469), tels qu'André Schott, Thiulen, Coleti, Bathe, Creswell, etc. Outre qu'ils ont séjourné de longues années en Espagne, ils fournissent plus d'une fois au P. de Uriarte une excellente occasion de compléter ou de corriger ses devanciers : tentation vraiment trop délicate pour n'y point succomber. Ainsi, bibliographes et historiens font mourir le controversiste irlandais Ignace Brown à Valladolid en 1679 : or il a vécu jusqu'au mardi 13 septembre 1707, et c'est à Salamanque, où il dirigeait le collège des Irlandais, qu'il a fini ses jours (n° 3465). Au contraire, ils font vivre jusqu'en 1777 le numismate français Alexandre-Xavier Panel, mort en réalité le 29 mars 1764 (n° 3384).

Même précision et même richesse d'informations dans la sixième et dernière section du Catalogue : *Editores anónimos de obras ajenas dignos de especial mención y elogio* (3470-3690), dont certains articles me re-

mettent en mémoire une remarque qui a ici sa place. Les missionnaires espagnols nous ont laissé, sur la géographie, les mœurs, l'idiome des peuplades qu'ils évangélisaient, des ouvrages qui font autorité en ces matières et sont encore très recherchés, — les américanisants les paient au poids de l'or. Sur ces ouvrages et sur leurs auteurs, comme sur bien d'autres points qu'il m'est impossible de signaler, on trouvera dans la bibliographie du P. de Uriarte des renseignements toujours précis et souvent inédits.

Ernest-M. Rivière.

II. — HISTOIRE GÉNÉRALE

Mélanges H. d'Arbois de Jubainville. *Recueil de mémoires concernant la littérature et l'histoire celtiques*, dédié à M. H. d'Arbois de Jubainville, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, à l'occasion du soixante-dix-huitième anniversaire de sa naissance, par Collinet, Dottin, Ernault, Grammont, Jullian, Le Braz, Le Nestour, Le Roux, Lot, Loth, Meillet, Philipon, S. Reinach, Vendryès. Paris, Fontemoing, 1906, in-8 de vii-290 p.

Le titre un peu long de ce volume en dit bien le sujet et en nomme les auteurs; mais, oubli assez étrange pour une fête d'anniversaire, il ne porte aucune date ni dans le titre ni à l'intérieur, pas même une mention d'année! Les bibliographes futurs ne sauront à quelle époque placer ce volume. On est également étonné par le terme de « soixante-dix-huitième anniversaire, » car ce n'est pas un nombre consacré; et, si les auteurs ne voulaient pas attendre deux ans de plus, ils pouvaient, trois ans plus tôt, fêter le quinzième lustre de M. d'Arbois de Jubainville, d'autant plus que le lustre, ou période de cinq ans, paraît avoir été pratiqué des Celtes comme des Romains.

M. d'Arbois de Jubainville a montré une grande activité dans des domaines assez divers : histoire, droit, linguistique et philologie ; aussi cette variété se retrouve-t-elle dans les quatorze dissertations et mémoires qui lui sont offerts en hommage. Nous n'avons pas lieu de parler ici des articles de MM. Dottin, Ernault, Grammont, J. Loth, Meillet et Vendryès, parce qu'ils traitent de pure linguistique Ceux de M. Ferdinand Lot : *Recherches de toponomastique* (p. 169-193) et de M. E. Philipon : *La déclinaison dans l'onomastique de l'Ibérie* (p. 237-249), sont mitoyens à la linguistique et à l'histoire, ou, mieux, ils éclairent l'histoire par la linguistique. Le mémoire de M. Lot est consacré à des noms de lieu de notre pays qui paraîtraient, au premier coup d'œil, dérivés du gaulois *uxellos*, « élevé, » mais qui, par l'examen des formes anciennes et par la discrimination de radicaux différents à l'origine, doivent s'expliquer autrement : ce mémoire est fortement documenté et subtilement raisonné, et nous ne saurions trop le recommander aux historiens pour lesquels l'étymologie des noms de lieu est chose simple. D'autre part, M. Philipon combat, après plusieurs autres, la doctrine de Guillaume de Humboldt que les Ibères seraient les ancêtres des Basques et que les débris de leur langue (noms d'homme et de lieu) s'expliqueraient par le basque : M. Philipon, étudiant ces débris avec les lumières de la linguistique moderne, établit que leurs lois de com-

position et de dérivation sont indoeuropéennes.

Nous n'avons plus guère que la place nécessaire pour mentionner les articles proprement historiques de ce recueil : P. Collinet : *Les éléments d'importation étrangère dans les lois du Pays de Galles* (p. 1-13); ces éléments sont surtout l'élément ecclésiastique; l'élément romain compte à peine; — C. Jullian : *Les Salyens celto-ligures* (p. 97-109); les Salyens sont le peuple ancien qui occupait la Provence et qui était d'origine mêlée, comme M. Jullian le débrouille dans les textes anciens; — A. Le Braz : *Origine d'une Guerz bretonne* (p. 111-128); il s'agit d'une chanson des *Guerziou* de Luzel (t. I, p. 500 et suiv.), où celui-ci n'a pas vu que sa ballade était le récit dramatisé d'un crime célèbre commis dans le Languedoc au XVII[e] siècle par le marquis de Gange; — P. Le Nestour : *Le mystère, en moyen breton, de la « Destruction de Jérusalem »* (p. 129-151); débris d'un mystère imité du français; — P. Le Roux : *Une chanson bretonne : « la mort de Duguay-Trouin »* (p. 153-167); chanson de circonstance et dont le principal intérêt était d'être inédite; — Salomon Reinach : *Un tabou guerrier chez les Gaulois du temps de César* (p. 271-277); explique, par la psychologie encore régnante en Nouvelle-Zélande, une pratique que César rapporte avec étonnement (VI, 18).

Un volume de ce genre est forcément d'intérêt composite puisque l'unité en est formée par un sentiment de piété personnelle; mais le but est atteint quand ses divers éléments sont dignes du maître dont ils fêtent la glorieuse et toujours laborieuse vieillesse.

H. Gaidoz.

Ueber historische Entwickelung, sechs Vorträge zur Einleitung in eine historische Soziologie, von Ludo Moritz Hartmann. Gotha, Friedrich Andreas Perthes, 1905, in-8 de VII-89 p.

Ces six leçons se groupent deux à deux en trois chapitres : I. Loi et hasard : 1. Le préjugé métaphysique et psychologique; 2. Le hasard; II. Évolution : 3. La lutte pour l'existence; 4. Milieu et race; adaptation et sélection; division du travail et classes. III. Progrès : 5. L'organisation progressive de la société; 6. Progrès et morale.

Comme on en peut juger par ces simples titres, M. Hartmann est fortement imprégné des idées darwiniennes et apparait comme l'un des tenants du matérialisme historique.

Le préjugé psychologique qu'il combat au début de son petit volume est cette conception de l'histoire qu'il qualifie de « fétichiste, » qui accorde à la libre et consciente volonté de l'homme un rôle déterminant et prépondérant sur la production des événements particuliers.

Tout en pensant que l'histoire est dominée par la loi de l'évolution, M. Hartmann fait au hasard, à l'accident, une certaine part. E.-G. L.

—

L'esprit libéral du Coran, par César Benattar, correspondant du ministère de l'instruction publique, El Hadi Sebaï, ex-secrétaire au gouvernement tunisien, ex-interprète au tribunal de la Driba, Abdelaziz Ettéalbi, publiciste. Paris, Leroux, 1905, in-8 de 100 p.

Une excellente intention anima les trois musulmans qui composèrent cette brochure, et je souhaite vivement que celle-ci exerce sur leurs coreligionnaires toute l'influence

qu'ils en attendent et qu'elle puisse les bien pénétrer de cette idée que l'effroyable intolérance dont ils ont donné à toute époque tant et de si horribles preuves (qu'il me suffise de rappeler les récentes boucheries du sultan rouge) est opposée formellement à l'esprit du Coran.

Tout d'abord, les auteurs protestent, au nom du Coran même, contre la coutume des femmes de ne paraître en public que la tête voilée, coutume, suivant eux, empruntée à la Perse. Voici d'ailleurs leurs *postulata* au sujet des musulmanes; je cite : « Les femmes doivent avoir le visage découvert, ne doivent pas être enfermées chez elles, ne doivent pas être soustraites aux regards, doivent être instruites et avoir une attitude décente et honnête. » *Fiat! Fiat!* A les entendre, les musulmans, *admirateurs* des croisés, leur empruntèrent tout, jusqu'à l'intolérance inclusivement. Il paraît que jusqu'alors ils ignoraient ce dogme farouche qui, ne leur en déplaise, appartient bien plutôt au Coran qu'à l'Évangile : *suum cuique*. D'après notre trio musulman, ce sont les *confréries* qui ont gâté l'Islam et perverti la religion si pure de Mahomet. Il ne devrait pas y avoir d'intermédiaire entre Allah et le Croyant, par conséquent pas de *saints*, de *marabouts* ni de *cheiks*. Nos auteurs semblent oublier que le plus souvent le Prophète ne conférait avec Allah que par l'intermédiaire de *Gabriel*, loin d'être admis, comme Moïse, à s'entretenir avec Dieu face à face.

Du reste, ils nous tracent des *saints* de l'islamisme un portrait peut-être flatté, mais plutôt médiocrement flatteur. Qu'on en juge : « Pendant leur vie, les fous, les imbéciles, les idiots, les pouilleux, les hommes immondes, couverts de plaies, de haillons et de saletés sont considérés comme saints et amis de Dieu. Que de saints de la sorte on rencontre dans les rues de Tunis! » A leur mort, les *saints* ou *santons* de l'Islam continuent de protéger les Croyants qui, lorsqu'ils ont fait un mauvais coup, se réfugient dans leurs tombeaux, c'est-à-dire dans les Koubbas et les Zaouias; ils leur sont des asiles inviolables.

Nos auteurs, qui sont évidemment de trop bons musulmans pour avoir jamais ouvert la Bible, ni surtout l'Évangile, prétendent que « les religions juive et chrétienne ont été faites pour un seul peuple : le peuple d'Israël, » tandis que « la religion musulmane, au contraire, est faite pour l'humanité entière. » Jéhovah a beau se dire le seul Dieu que *tous* les hommes doivent adorer, à l'exclusion de tout autre, et Jésus-Christ prescrit vainement à ses disciples d'enseigner *toutes* les nations, toujours et partout, un seul peuple est visé, celui d'Israël! Inutile d'appuyer davantage.

Bien que le présent ouvrage renferme d'assez nombreuses inexactitudes, parfois même des énormités, on le voit, il a du moins le mérite, et ce mérite n'est pas mince, de prêcher la tolérance aux sectateurs du Coran. Puisse-t-il, encore une fois, faire pénétrer ce principe dans leur esprit et surtout dans leur conduite!

A. Roussel.

Le secret de la franc-maçonnerie. Paris, Perrin, 1905, in-16 de II-388 p.

On ne saurait être surpris du succès qu'obtient ce volume. Écrit vivement et souvent avec esprit, il groupe un très grand nombre de faits peu connus ou très oubliés autour de cette

idée intéressante : la franc-maçonnerie est, au fond, un instrument de gouvernement manié par l'Angleterre. Elle ne serait point principalement, pour les vrais chefs qui lui impriment une direction occulte, une entreprise d'irréligion, bien que la guerre au catholicisme et à la papauté soit un de ses éléments essentiels. Elle devrait être envisagée surtout comme une machine politique. Cette thèse paraît hasardée tout d'abord, et je ne dis pas que parfois l'auteur ne tire pas un peu l'histoire à lui. Mais pourtant, à la lecture des chapitres très documentés dans lesquels il analyse le rôle, prépondérant, hélas ! joué par les francs-maçons dans la vie de la France, depuis la Révolution jusqu'au dernier ministère Rouvier, on est bien forcé de convenir que ce rôle a toujours été singulièrement favorable aux intérêts anglais. Peu d'exemples sont aussi caractéristiques à cet égard que celui de la révolution de juillet intervenant au moment où le gouvernement des Bourbons nous ouvrait l'Algérie et se préparait, avec l'alliance de la Russie, à nous rendre la frontière du Rhin. La franc-maçonnerie est-elle vraiment l'œuvre de François Bacon, que l'auteur nous montre bien surfait, et, en réalité, pauvre personnage ? Est-elle vraiment une création de l'Angleterre ? Je ne sais ; mais il est difficile de contester que la franc-maçonnerie n'ait bien servi l'Angleterre, et que l'Angleterre ne se soit servie d'elle.

J. Angot des Rotours.

—

La franc-maçonnerie est-elle juive ou anglaise ? par Max Doumic. Paris, Perrin, 1906, in-16 de 100 p.

L'auteur du livre si frappant : *Le secret de la franc-maçonnerie*, signe de son nom pour répondre à quelques objections qui lui ont été faites et indiquer des raisons nouvelles qui confirment sa thèse. Il montre, victorieusement selon moi, que les juifs n'avaient pas, au XVIII[e] siècle, une influence assez grande ni assez de raisons de vouloir la Révolution française pour que la conspiration maçonnique si puissante d'alors puisse être considérée comme leur œuvre. Puis il fait observer que dans l'*affaire* qui a si gravement troublé et affaibli la France depuis 1897, les juifs n'avaient, en somme, qu'un intérêt mince et même douteux, tandis qu'elle s'est développée avec un merveilleux à-propos pour les intérêts de l'Angleterre, juste au moment où l'expédition Marchand, la guerre sud-africaine et la rivalité de l'Allemagne, disposée à agir de concert avec nous, lui causaient de sérieuses inquiétudes. Et comme le précédent livre de M. Max Doumic, ces pages hardies donnent à réfléchir.

J. Angot des Rotours.

—

Comment on fabrique l'opinion, par Maurice Talmeyr. Paris, Perrin, 1905, in-16 de 107 p.

L'auteur a eu raison de publier en ce petit volume l'article qui avait été si remarqué au *Correspondant* du 25 juin 1905, et qui complète sa précédente étude sur la franc-maçonnerie et la Révolution française. Des appendices donnent des documents instructifs, notamment sur la secte des illuminés, dirigée par Weishaupt, un fervent de l'espionnage et des machinations cauteleuses. Ses conseils furent bien mis en pratique par les organisateurs de 1789. Et nous savons trop bien aujourd'hui que cette mé-

thode continue à fonctionner. Retenons les deux leçons capitales que dégage M. Maurice Talmeyr : « La société secrète ne sévit et ne peut nuire que dans les terrains préparés. — Rien n'existe qu'organisé. L'opinion de mille personnes, organisée, prime celle de cent mille, à l'état chaotique. »

J. ANGOT DES ROTOURS.

III. — ANTIQUITÉS. ORIGINES CHRÉTIENNES

Clé chronologique et dates exactes de la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ, par Xavier LÉVRIER, avocat à la Cour d'appel de Poitiers. 2e édition entièrement remaniée. Poitiers, Bonamy, 1905, in-8 de 69 p.

En 1903 déjà, M. Lévrier s'était attaqué au problème si ardu de la chronologie de la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Dans sa brochure nouvelle, il modifie plus d'une solution alors admise comme satisfaisante, sans se rapprocher d'ailleurs beaucoup des conclusions le plus généralement hasardées par les critiques. Son système ralliera-t-il cette fois tous les suffrages ? Il est à craindre que sa rigueur même et sa précision ne laissent survivre quelque scepticisme. Cependant on ne lira pas sans fruit le travail consciencieux de M. Lévrier. A défaut de résultats définitifs, il contient un exposé suffisamment complet des difficultés du problème et, de plus, de nombreux éléments qui permettront de le reprendre et peut-être enfin de le résoudre.

D. E. BOUVET.

—

Die Diakonen der Bischöfe und Presbyter und ihre urchristlichen Vorläufer. *Untersuchungen über die Vorgeschichte und die Anfänge des Archidiakonats*, von Dr Paul August LEDER. (Kirchenrechtliche Abhandlungen, 23 und 24 Heft.) Stuttgart, E. Enke, 1905, in-8 de VIII-402 p.

A l'ancienne et traditionnelle croyance que les sept personnages mentionnés au chapitre VI des *Actes* furent les premiers diacres, l'érudition investigatrice des dernières années, marchant dans les voies où les Weizäcker et les Harnack ont entraîné la théologie de plus en plus curieuse des origines, a opposé d'autres interprétations dont il serait au moins téméraire de ne tenir aucun compte. On a voulu voir dans cet office primitif des *sept* une fonction momentanée d'où sont ensuite effectivement sortis, ou les diacres eux-mêmes, ou bien seulement les presbytres ; ou encore, concurremment, diacres et presbytres ; quelques auteurs même prétendent que sur les attributions éphémères de ces chrétiens choisis, aucune institution postérieure ne s'est greffée. Le docteur P. Leder examine d'abord le rôle et les occupations des *sept* aux temps primitifs des apôtres, étudie les fonctions des administrateurs des communautés chrétiennes fondées au milieu des païens, et scrute à la lumière du droit les sources documentaires capables de nous informer sur leur condition au cours des IIe et IIIe siècles. — Épitres pastorales, lettres d'Ignace d'Antioche, Hégésippe, le *Pasteur* d'Hermas, la Vie de saint Polycarpe, les Constitutions apostoliques et la Διδαχή, les *Philosophumena* et les canons d'Hippolyte, Origène et saint Cyprien, le *Liber Pontificalis*, les conciles de Nicée et de Sardique lui permettent de distinguer le diacre du simple prêtre et le diacre de l'évêque, chargé de l'économat des ressources du clergé, et

spécialement investi en conséquence d'une autorité réelle sur lui. Les traces de l'archidiaconat, sinon l'appellation elle-même, remontent ainsi jusqu'à la plus haute antiquité, nous le montrant simple « mandat de confiance » d'abord, puis, peu à peu, « fonction » juridiquement délimitée. Le savant auteur étudie les étapes successives du développement de cette charge et les obligations qui lui étaient jointes pendant la période qui s'étend depuis sa généralisation juridique dans l'Église jusqu'au VIII[e] siècle. — Nous ne nous aventurerons pas à prendre position dans les délicates et parfois abstraites discussions soulevées au cours de ces divers chapitres : elles nécessiteraient, pour être impartialement exposées, un espace beaucoup plus étendu que celui dont nous disposons. Disons-le pourtant, l'auteur aurait donné une tout autre valeur à son travail, s'il avait réparti dans un ordre plus serré et avec des divisions mieux caractérisées les résultats de ses patientes recherches. Son livre est assurément de ceux qui obligent à étudier de plus près des textes ordinairement trop peu contrôlés, mais il ne constitue pas encore une œuvre définitive, et les convictions qu'il sollicite ne sont pas toujours victorieusement entraînées, par suite d'une certaine obscurité de style et d'une lenteur d'exposition qui lassent trop souvent l'attention.

G. PÉRIES.

Julien l'Apostat, par Paul ALLARD. 3[e] édition, revue et augmentée. Tome I[er] : *La société au IV[e] siècle, la jeunesse de Julien, Julien César.* Paris, Lecoffre, 1906, in-8 de IV-512 p.

Le *Julien* de M. Allard n'a pas rencontré auprès du public lettré un moins favorable accueil que l'*Histoire des persécutions ;* six ans seulement après son apparition, voici la troisième édition du premier volume. L'auteur a soin d'ailleurs, avec une conscience méritoire, de se tenir sans cesse au courant de tout ce qui touche à son sujet et de faire passer dans le texte ou dans les notes de chacune des éditions successives la substance des travaux les plus récents. On s'est beaucoup occupé de Julien ces derniers temps, et le succès même du livre de M. Allard ne fut certes pas étranger au regain d'attention dont a bénéficié ce personnage attrayant et mystérieux entre tous. Les dernières publications de textes de MM. Cumont et Bidez, l'étude de M. Babelon sur l'iconographie de Julien, l'hypothèse de M. Jullian sur le palais de Julien à Lutèce, qu'il place à la pointe occidentale de l'île de la Cité et non plus sur la rive gauche, dans les thermes de Cluny, sont au nombre des « faits nouveaux » dont M. Allard a tiré parti, mais sans abdiquer ses droits de critique : il refuse notamment d'admettre l'hypothèse de M. Jullian et allègue contre elle de très sérieux arguments. Les ouvrages plus généraux de M. Homo sur Aurélien, de M. Monceaux sur l'Afrique chrétienne, de M. Demarteau sur l'Ardenne belgo-romaine, etc., ont été aussi très heureusement utilisés. Il serait à désirer que les notes épigraphiques fussent revues et unifiées; les renvois à Orelli et à Wilmanns devraient faire place partout à la mention des numéros du *Corpus*. L'emploi de noms propres francisés (Ursicin, Lupicin, pour Ursicinus, Lupicinus) ne se défend guère que lorsqu'il s'agit de noms véritablement naturalisés dans notre langue, comme ceux de Julien ou d'Ammien Marcellin ; partout ail-

leurs l'usage des formes latines est préférable. Il en est de même pour les appellations données aux différents corps de l'armée romaine ; M. Allard en a si bien le sentiment que dans la même page où il parle des Pétulants et des Cataphractaires, il conserve aux Cornuti et aux Bracati leur désignation latine (p. 489). Une faute d'impression de la page 25, note 7, indique l'année 1864 du *Bullettino comunale* de Rome, qui paraît seulement depuis 1872, au lieu de l'année 1881. A la page 496, l'édition d'Oribase qu'il faudrait citer surtout est celle de Bussemaker et Daremberg. A la page 419, ligne 1, lire Mésie, au lieu de Médie ; à la page 507, année 351, Gallus est fait César, au lieu de : en fait ; même page, année 355, Eusébie au lieu d'Eusèbe.

Il est inutile de louer longuement, après tant d'autres, la belle ordonnance, la riche information, le ton mesuré de ce premier volume. Deux parties nettement distinctes le composent : un tableau à grands traits de la société romaine au milieu du IVe siècle, un récit exact et minutieux de la jeunesse de Julien. Il importait dans la première de bien choisir les faits et les textes caractéristiques, dans la seconde de ne rien omettre, de ne rien laisser obscur. L'auteur s'est fort bien acquitté de sa double tâche. La peinture du monde païen et du monde chrétien vers l'an 350 (livres I et II) était le préambule nécessaire d'une histoire de Julien ; la description du milieu dans lequel a vécu ce prince éclaire par avance sa propre évolution. Le point le plus intéressant à noter, c'est la transformation qui achève alors de s'effectuer au sein du paganisme battu en brèche : les sectes orientales rejettent dans l'ombre les vieux cultes gréco-romains ; la réaction païenne dont Julien prendra l'initiative sera moins une résurrection de l'ancienne religion nationale qu'un effort pour fonder une religion nouvelle, inspirée tout à la fois des doctrines philosophiques et du sensualisme mystique de l'Orient. Comment Julien, chrétien de naissance, est-il devenu le champion ardent du paganisme ? Comment ce dernier rejeton d'une famille anéantie par l'inquiète jalousie de l'empereur Constance s'est-il élevé jusqu'au trône ? telles sont les deux questions auxquelles répondent les livres III et IV. M. Allard nous dit quelles influences le jeune prince a subies tour à tour et comment, en 351-352, le néo-platonisme et l'occultisme le conduisirent à embrasser secrètement la religion païenne ; il nous montre ensuite Constance, sur l'avis de l'impératrice Eusébie, faisant de lui un César et le chargeant de défendre la Gaule contre les Barbares. Le gouvernement de Julien César dans les Gaules est la plus belle page de sa vie ; son biographe ne cache pas l'estime que lui inspirent les talents militaires et les capacités administratives, subitement révélés, de celui qu'en 360 les soldats soulevés proclament Auguste et qui emploiera désormais toutes ses forces à lutter contre le christianisme. Dans cette enquête si bien menée sur les débuts de Julien, M. Allard reste jusqu'au bout impartial et juste ; il se plaît à citer fréquemment les écrits mêmes de son héros ; s'il déplore l'apostasie du futur empereur, il essaie surtout de l'expliquer, d'en saisir les motifs secrets, et donne de cet événement, si gros de conséquences, l'interprétation la plus satisfaisante et la plus vraisemblable.

Maurice Besnier.

Studies in ancient Persian History, par P. Kershasp. Londres, Kegan Paul, Trench, Trübner et Cie, 1905, in-8 de x-186 p.

M. Kershasp, un fonctionnaire du service civil de l'Inde, est un homme de progrès. Il sait, par la paléontologie, que « la création spéciale d'un couple d'êtres humains, souche de l'espèce, est une fiction, » et il compte avec assurance, depuis l'époque de l'homme des cavernes jusqu'à celle de l'histoire juive, « des milliers de générations. » Il est persuadé enfin que les écrivains occidentaux ont toujours traité avec une injustice flagrante les peuples d'Orient. Son livre doit réparer cette iniquité.

En effet, à l'Orient que ne devons-nous pas? « Le système sankya et le bouddhisme ont formulé les théories de l'évolution et de l'hérédité vingt-deux siècles avant Spencer et Darwin, et la philosophie védanta a approfondi les mystères les plus inaccessibles de l'Être et de l'univers.... La science gravite de plus en plus autour des doctrines védantas.... d'une âme ou énergie universelle pénétrant toute la nature, et de l'unité essentielle de la matière vivante et non vivante. » Déjà, au XVIe siècle, la Renaissance n'avait été que l'éclosion en terre occidentale des semences de culture intellectuelle apportées chez nous de l'Orient par les invasions arabes.

Plus que tous les autres, les Perses ont eu à souffrir de notre parti pris. Nous ne voulons les juger que sur le témoignage des auteurs classiques, grecs et latins; et ces écrivains ne sont qu'ignorance, crédulité ou mauvaise foi. Ils nous ont persuadé que la civilisation occidentale avec sa philosophie, sa moralité, sa religion, ses arts, l'emportait de beaucoup sur celle des Perses.

Or la comparaison est toute à l'avantage des anciens Iraniens. Soldats magnifiques, sobres et tempérants, fidèles à leur parole, doux pour leurs prisonniers de guerre, ils ont fait avancer les arts, la science et la philosophie. « De bonne heure ils se sont soumis à de hautes lois morales imposées par un réformateur religieux. » Et chez eux « qui glorifiaient le Gouverneur unique de l'univers, » comment l'apothéose des gouvernants eût-elle été possible? Aux Perses nous avons emprunté le système de la chevalerie inaugurée et organisée chez eux bien avant le moyen âge, avec un idéal aussi élevé que l'idéal chevaleresque des nations chrétiennes. Enfin leurs grands hommes rivalisent avec les héros et les génies les plus en renom. Darius, fils d'Hystaspe, par exemple, est un des rois les plus illustres de l'histoire et son génie politique approche de celui de Napoléon. Naushirwan surtout (c'est-à-dire Chosroës I, 531-579) nous apparaît peut-être comme « le plus grand des monarques asiatiques » et, à la condition de définir la justice comme elle doit être définie, à savoir par « ce qui est expédient, » ce prince a tous les droits au surnom de Juste que la postérité lui décerne.

A la vérité, il ne s'est pas toujours montré tendre pour les chrétiens; on dit même qu'il les persécuta et sûrement il pilla les églises d'Antioche au cours d'une expédition en Syrie. Mais M. Kershasp croit qu'il valait mieux, après tout, saisir ces biens communs des temples que de piller les propriétés privées. C'était moins cruel, et puis ils étaient appliqués à de si mauvais usages! Quant à la persécution proprement dite, elle n'est pas prouvée. Le serait-elle,

qu'il ne faudrait ni s'en étonner ni surtout s'en laisser scandaliser. Les chrétiens ont toujours été une secte détestable. Intolérants, ignorants, arrogants, faussaires, ils refusent d'avoir avec les païens les relations vulgaires et quotidiennes de la vie sociale, et lorsqu'une fois ils se sont développés et fortifiés, ils deviennent persécuteurs et vont jusqu'à inonder de sang les cités qu'ils habitent. Les choses du moins se sont ainsi passées dans l'Empire romain. Plutôt que d'exposer ses États à de telles misères, Naushirwan y interdit le prosélytisme chrétien; qui pourrait l'en blâmer? Tous les gouvernements éclairés ont pris des mesures analogues. Ainsi « le sage et saint empereur Marc-Aurèle est entraîné, au IIe siècle, à persécuter les chrétiens. » Ainsi encore, « dans le XVIIe siècle (*sic*), beaucoup de pays européens chassèrent les jésu tes et, au XXe, la France, une contrée ouvertement chrétienne, n'a pas d'autre ressource que de supprimer les ordres monastiques et religieux. » En somme, la sévérité de Naushirwan à l'endroit du christianisme fait honneur à sa clairvoyance et à son sens politique.

L'homme du monde désireux de pénétrer la civilisation de l'ancienne Perse pourra sans détriment négliger le mauvais petit livre de M. Kershasp.

D. E. Bouvet.

—

Le Christianisme dans l'Empire perse sous la dynastie sassanide (224-632), par J. Labourt. Paris, Lecoffre, 1904, in-12 de XIX-351 p.

Ce livre, qui appartient à la *Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique*, est certainement un des plus intéressants et des plus neufs de cette collection. Il traite d'un sujet qui n'avait point encore été étudié dans son ensemble, et sur lequel les matériaux sont à peine rassemblés. Ces matériaux ont été mis très clairement en œuvre par M. Labourt, sans qu'il essaie jamais de se substituer à eux, et de combler par des hypothèses les lacunes qu'ils présentent encore.

Le livre se divise en deux parties : les huit premiers chapitres racontent l'histoire des chrétientés persanes jusqu'à l'invasion musulmane du VIIe siècle; les quatre derniers étudient le nestorianisme, qui y devint dominant, les écoles ecclésiastiques, les monastères, le droit canonique.

J'appellerai l'attention des lecteurs sur les chapitres relatifs aux persécutions du IVe et du Ve siècle, qui dépassèrent en durée ou au moins en continuité celles de l'Empire romain, et ne furent pas moins sanglantes. M. Labourt fait avec beaucoup de soin la critique des sources hagiographiques, très bien analysées déjà dans le livre de M. R. Duval sur *La littérature syriaque*. Il y aurait d'instructives comparaisons à établir entre ces documents et ceux des persécutions romaines : les ressemblances paraîtraient nombreuses, et l'on signalerait en même temps des différences bien caractéristiques. L'une des plus remarquables, et qui montre un horrible raffinement de cruauté, est la coutume de faire exécuter par des renégats les martyrs chrétiens. Ce trait est extrêmement fréquent dans les Actes des saints de la Perse.

A partir du milieu du Ve siècle, époque du triomphe en Perse des doctrines nestoriennes, l'Église jouit dans ce pays d'une paix au moins relative. Les rapports des évêques, et

particulièrement du *catholicos* de Séleucie-Ctésiphon, avec le roi sont le plus souvent amicaux. L'hérésie, en séparant de l'orthodoxie occidentale les chrétientés persanes, a fait disparaître le perpétuel soupçon d'entente des chrétiens avec l'Empire, qui avait animé contre eux les princes sassanides. Étrange et subtile hérésie, qui semble parfois bien atténuée, si l'on en juge par le remarquable chapitre (IX) que lui consacre M. Labourt. En tout cas, elle n'empêcha pas l'Église de Perse de montrer une vitalité très grande, de convertir le Turkestan, d'envoyer des missionnaires en Chine et aux Indes. Longtemps cette vitalité subsista. L'invasion de l'Islam, au VIIe siècle, n'y mit point fin. Ce sont les docteurs chrétiens de la Perse qui initièrent à la philosophie aristotélicienne les philosophes arabes, dont les ouvrages auront ensuite, par contre-coup, une si grande influence sur notre moyen âge latin. Les Mongols, à partir du XIVe siècle, renversèrent les chrétientés persanes, en même temps qu'ils désolaient toute l'Asie antérieure. De leurs invasions, et non de la première conquête musulmane, date la ruine définitive de l'Église de Perse.

Il y aurait là, il me semble, pour M. Labourt la matière d'un nouveau livre. Après avoir raconté l'histoire du christianisme en Perse jusqu'à la chute de la dynastie sassanide, il ne lui serait peut-être pas très difficile de continuer cette histoire depuis le VIIe siècle jusqu'à l'invasion mongole. Sa thèse latine sur le patriarche Timothée, dont on lira plus loin le compte rendu, montre qu'il possède déjà, au moins en partie, ce beau sujet.

PAUL ALLARD.

Dr Friedrich LOOFS : **Nestoriana.** *Die Fragmente des Nestorius gesammelt*, untersucht und herausgegeben, mit Beiträgen, von STANLEY A. COOK, M. A., und Dr Georg KAMPFFMEYER. Halle, Max Niemeyer, 1905, in-8 de X-407 p.

M. Loofs, qui est, comme l'on sait, un *Dogmenhistoriker* éminent, s'est reposé de ses pénétrantes analyses théologiques, toujours un peu audacieuses, en accomplissant un labeur d'érudition littéraire, qui d'ailleurs exigeait, avec beaucoup de patience, beaucoup de tact. Le programme était de rassembler, classer et éditer, selon nos méthodes et avec nos ressources actuelles, les *relliquiae* de Nestorius et, ce faisant, de périmer décidément la collection factice, et naturellement incomplète, formée au XVIIe siècle par le P. Garnier, d'assurer ainsi une base solide aux travaux de l'avenir. On a droit en effet de penser que les couvents nestoriens de Mésopotamie nous rendront quelque chose de l'œuvre assez considérable de l'hérésiarque, bénéficiant ici d'une tradition vraiment directe : témoin le *Liber Heraclidis*, mentionné au catalogue d'Abdischo et retrouvé naguère par M. Goussen, mais dont on attend encore la publication, confiée au P. Bedjan. M. Loofs a bien fait néanmoins de devancer tout cet inédit aléatoire, et de prévenir pareillement la mise au point définitive des écrits de saint Cyrille et de Marius Mercator, des Actes d'Éphèse et de Chalcédoine, du *Conflictus Serapionis* d'Arnobe le Jeune; si nécessaire que soit cette besogne, les jalons qu'il a posés étaient plus indispensables encore et ne failliront pas de longtemps à leur rôle directeur.

D'abord les anciennes sources grec-

ques et latines, qui coulent assez troubles après trois siècles de recherches habituellement incohérentes, sont explorées à nouveau, et aussi avant que possible, c'est-à-dire jusqu'au moment où elles disparaissent derrière les manuscrits auxquels ont puisé nos éditions, et on voit aisément de quelle utilité sera pour les prochaines études une enquête aussi extensive. Pour les sources syriaques, presque exclusivement monophysites, il en allait autrement : elles étaient immobilisées dans les catalogues de manuscrits, et il fallait proprement leur donner cours. M. Loofs a eu l'heur de retrouver au British Museum, d'après les indications de Wright, neuf manuscrits, fournissant 107 fragments, en majorité nouveaux, mais peu étendus. Les références expresses aux Œuvres de Nestorius atteignent ainsi le chiffre de 314, y compris les passages qui se recouvrent et ceux d'authenticité suspecte. Après cette revue minutieuse, qui forme un premier chapitre (p. 1-85), M. Loofs s'emploie à ordonner la masse confuse de ses documents : c'est un nouveau chapitre d'histoire littéraire (p. 86-164), qui fait pénétrer dans l'intime des écrits de Nestorius. Le résultat de cette étude, conduite avec un art irréprochable, est que les *Nestoriana* se répartissent en trois groupes : les lettres, dix complètes, se rapportant aux années 429-431, — dont trois dans la teneur grecque originale, quatre subsistant à l'état de fragments, deux livrées par le syriaque et apocryphes; les homélies et discours, représentés par trente pièces environ, suffisamment définies, mais dont une seule est intacte en grec grâce à une tradition particulière, et par un surplus de dix-huit fragments erratiques; enfin divers écrits et traités qui échappent aux deux précédentes catégories : trois fragments de la *Tragédie* (431-435), — le principal en latin, — quatre fragments syriaques du *Theopaschitès*, douze anathématismes latins contre saint Cyrille, trois *Testimonia de Christo* syriaques, de provenance précisément nestorienne, et non pas monophysite, enfin une courte série de *Dubia* (plusieurs *capitula* grecs et douze anathématismes syriaques). Les homélies sont sans conteste la partie la plus importante de cet ensemble, et l'organisation de leurs débris, encore que laissant quelque place à l'hypothèse, est presque un chef-d'œuvre de critique constructive, se refusant à agencer régulièrement les matériaux sinon d'après des données extrinsèques. C'est selon cette attitude de prudente réserve vis-à-vis des arguments d'ordre interne qu'au sujet du lot d'homélies pseudépigraphiques, que Mgr Batiffol a proposé en 1900 de restituer à Nestorius, M. Loofs donne expression à son scepticisme, tout en laissant la question ouverte dans une certaine mesure. Toujours est-il que désormais, grâce à cette discussion rigoureuse des morceaux authentiques préservés, nombreux sont les indices résistants, par exemple les *Initia*, qui donneront moyen d'identifier, à l'occasion et en toute certitude, les pièces fourvoyées : M. Loofs le premier a vérifié brillamment la justesse de la méthode en retrouvant la grande homélie de Nestorius sur *Hebr.*, III, 1, publiée par Becher en 1839 (d'après le *Dresd.* A. 66a, s. IX) sous le nom de Chrysostome. L'édition des textes, que cette dissertation, déjà imprimée en 1904 comme *Osterprogramm*, avait le dessein d'introduire, remplit la seconde moitié du

volume et est complétée par de bonnes tables. La distribution est en tout conforme au classement précédent. Le grec paraît toujours en première ligne, à son défaut le latin, et dans l'absence de l'un et de l'autre le syriaque sous la forme d'une traduction allemande, due à M. Kampffmeyer. L'édition séparée des mêmes originaux syriaques, c'est-à-dire dépourvus de répondants grecs ou latins, est également l'œuvre de M. Kampffmeyer, d'après une copie exécutée par M. Stanley Cook.

Il est déplaisant, en présence d'un tel labeur, de paraître formuler quelque reproche. La vérité est que la remarque est à peu près sans conséquence : mais comment M. Loofs, qui ne laisse pas de manier avec dextérité les grandes collections conciliaires, n'a-t-il pas songé à tirer avantage de la documentation de Maassen? On a droit de s'en étonner d'autant plus que référence est sérieusement prise, à propos du cinquième concile œcuménique et du synode du Latran de 649, aux indications vieillies de Salmon et de Fabricius. M. Loofs semble ignorer que les Actes latins d'Éphèse nous sont parvenus en deux, voire en trois recensions, qu'en effet l'impeccable Baluze, en qui seul il a foi, ne lui a pas permis de distinguer : Maassen, sans être lui non plus complet, eût donné l'information exacte; il eût rectifié aussi d'un seul coup trois cotes fausses sur cinq; il eût enfin fait deviner que la version publiée par Antoine Le Conte (*Contius*) en 1574, représentant la collection du manuscrit de Tours, sinon le manuscrit même, ne porte pas réellement les deux lettres de Nestorius à Célestin, et par suite que Dom Coustant n'était pas répréhensible en attribuant l'édition *princeps* de ces lettres à Baronius. Pour juger des Actes grecs d'Éphèse, il est exagéré de remonter jusqu'à l'édition de Commelin, 1591 : Hardouin, qu'on ne doit jamais oublier dans la succession des collecteurs des conciles, mérite confiance pour sa collation du *Seguirianus* (*Coisl.* 32), dont il signale les variantes d'une manière continue. Au sujet de l'ancienne version latine de Chalcédoine, Maassen eût de nouveau apporté un secours fort précieux : cette version se présente aussi sous plusieurs formes; sans prétendre réhabiliter les correcteurs romains de 1609, ce n'est que justice de relever le parti pris de Baluze à leur endroit (cf. Dom Quentin, *J. Dominique Mansi*, 1900, p. 27 et p. 37); aussi bien Surius, quoi qu'en proclame Baluze, avait dès avant retouché systématiquement le texte de Crabbe, enfin Labbe (non pas Labbé, comme on persiste à épeler en Allemagne), suivi plus tard par Hardouin, produit déjà, pas assez fidèlement, il est vrai, un des manuscrits de la collection de Rusticus, que Baluze reprendra pour sa fastidieuse collation. Il ne faut pas moins prendre garde, dans l'affaire du fameux *Synodicon Cassinense*, que les récriminations de Baluze, tant contre Lupus que contre les moines du Mont-Cassin, sont bien injustifiées (cf. Dom Quentin, *s. c.*, p. 134, 137, 140). — Il convient de répéter encore que tous ces détails sont futiles en comparaison du grand ouvrage de M. Loofs : mais il est lui-même trop amoureux de précision pour les juger totalement insignifiants.

A. Wilmart.

IV. — MOYEN AGE

De Timotheo I, Nestorianorum patriarcha (728-823), et christianorum orientalium condicione sub Challiphis abbassidis, par J. Labourt. Paris, Lecoffre, 1904, in-8 de xv-86 p.

Ce travail a servi à M. Labourt de thèse latine au temps où cet exercice d'école était encore en usage Dans son volume sur « le Christianisme dans l'Empire perse, » l'auteur s'était arrêté à la conquête arabe. Ici, avec le patriarche Timothée, il s'occupe de l'état des communautés chrétiennes sous la domination musulmane. Sujet très intéressant parce qu'il fournit à l'auteur l'occasion de rendre justice à la culture grecque byzantine et de montrer, ce qu'on ne fait pas assez, l'influence du christianisme sur le développement intellectuel des Arabes.

Trois chapitres composent cet opuscule. Dans le premier, M. Labourt étudie la vie du patriarche à Bagdad, son caractère, ses idées, ses travaux apostoliques, ses rapports avec les princes arabes ; puis, dans le second, l'organisation de l'Église nestorienne sous Timothée ; enfin, dans le troisième, les missions entreprises par les prêtres et les moines nestoriens aux Indes et jusqu'en Chine. Il est très curieux de voir quel développement le christianisme prit sur ces grands plateaux d'Asie, comme dans les vallées reculées du Tigre, de l'Euphrate, de l'Indus. Il y avait des évêques partout, à Merw et à Samarcande, à Damas et à Gondisapour. Tous reconnaissaient la juridiction du patriarche de Badgad et lui payaient tribut. Il est regrettable que cet excellent petit livre soit écrit en latin Je ne doute pas qu'en français il aurait eu de nombreux lecteurs. Pourquoi M. Labourt ne reprendrait-il pas son travail pour faire profiter un plus grand nombre de personnes de sa science orientale très sûre et très étendue ? Le sujet est tel qu'il intéresserait beaucoup d'autres que les spécialistes et ceux qui savent le latin. A. V.

Histoire de Rome et des papes au moyen âge, par le P. H. Grisar, S. J. T. I : *Rome au déclin du monde antique.* Livre Ier. Traduit de l'allemand, avec l'autorisation et des corrections de l'auteur, par E.-G. Ledos, archiviste paléographe, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale. Rome, Paris, Lille, 1906, Desclée, de Brouwer et Cie. Un vol. grand in-8 de 465 p., avec 140 fig. et plans, et une carte en couleurs.

Le sous-titre de ce livre en indique le sujet précis. Le P. Grisar n'a encore publié qu'une introduction à l'histoire proprement dite des papes du moyen âge. Cette introduction, qui forme un volume dans l'édition allemande, en aura deux dans la traduction française dont notre savant collaborateur M. Ledos donne en ce moment la première partie. Elle décrit et raconte Rome au déclin du monde antique, à cette époque de transition où croule l'Empire romain et se forment les nationalités de l'Europe moderne. Déclin mêlé d'aurore, qui e t moins une décadence qu'une transformation. Le livre du P. Grisar en fait sentir puissamment le caractère. Œuvre tout à la fois d'historien et d'archéologue, il met sous nos yeux les hommes et les monuments : les derniers païens qui disparaissent,

les empereurs qui achèvent de régner, les barbares qui s'insinuent partout, les papes dont l'autorité morale, grandissant dans la ruine universelle, s'accroît, par la force des choses, de l'autorité politique : comme cadre à ce grand et multiple drame, Rome, qui se survit à elle-même, conservant, même après des sièges et des pillages répétés, sa royale apparence, ne perdant que lentement sa classique parure, tout en s'enrichissant des créations d'un art nouveau. Au moment où se ferme le présent volume, c'est-à-dire à la fin du ve siècle, la ville éternelle est encore l'*aurea Roma*, maîtresse du monde par la Papauté, après l'avoir été par l'Empire.

La valeur de l'œuvre historique du P. Grisar est doublée par l'illustration qui l'accompagne ; non point une illustration banale, mais une série de planches faisant corps avec le texte, dont elles sont le perpétuel commentaire. Des cent quarante figures qui ornent le volume, pas une n'est inutile : toutes révèlent la science profonde de l'archéologue qui les a choisies. Le plan en couleurs qui sert de frontispice — *forma urbis Romae aevo christiano, saec. IV-VII* — est un des plans de l'ancienne Rome les plus complets et les plus clairs que je connaisse.

M. E.-G. Ledos indique, dans une préface pleine de modestie, quel a été le rôle du traducteur. Il a d'abord profité des corrections et des additions que les travaux les plus récents ont amené le P. Grisar à faire au texte de l'ouvrage, ce qui donne à l'édition française, à certains égards, une valeur d'original. Mais il a, en plus, précisé ou complété sur quelques points les références de l'édition allemande, notamment par des renvois aux sources françaises. Ce que M. Ledos ne pouvait pas dire, mais ce que tout lecteur sentira, c'est la qualité de la traduction : toujours élégante et claire, elle se lit avec autant de facilité que d'agrément, et, grâce à elle, ce livre étranger semble vraiment avoir été pensé en français.

— Page 317, ligne 7, *au lieu de :* Zosime, *lire :* Ammien Marcellin.

PAUL ALLARD.

—

Qu'est-ce que le moyen âge? par Godefroid KURTH. Collection « Science et Religion. » Paris, Bloud, 1906, in-16 de 61 p.

On entend d'ordinaire par le « moyen âge » « la période qui s'étend entre les temps anciens et les temps modernes. » Cette notion est empruntée à la philologie, qui marque une décadence de la langue latine entre Constantin et ce qu'on est convenu d'appeler la Renaissance. La décadence de la langue impliquerait, aux yeux de beaucoup, une décadence des mœurs et de la civilisation. De là certaines légendes sur la grossièreté du moyen âge, légendes ridicules que M. Kurth réfute chemin faisant.

Pour l'auteur, le moyen âge ne serait pas une époque intermédiaire, mais bien plutôt le commencement de la société moderne. « Tout, dit-il (p. 45), notre foi religieuse et nos idées politiques, notre nationalité et notre langue, notre esthétique et notre économie sociale, tout nous est commun avec le moyen âge et nous sépare de l'antiquité. Nous sommes ses héritiers; l'œuvre que nous continuons, c'est la sienne et non celle de la Renaissance. » Nous craignons fort que cette conception ne paraisse aussi conventionnelle, voire aussi superficielle que celle qu'elle prétend remplacer. On admettra difficilement

que les modernes partagent l'idée que Grégoire VII et Boniface VIII — représentatifs du moyen âge — se faisaient de la civilisation. Assurément le présent sort du passé. Mais combien il en diffère ! La civilisation moderne sort de la civilisation du moyen âge au point de ne lui ressembler pour ainsi dire pas.

Selon nous, il n'y a pas lieu de chicaner les chronologistes sur la ligne de démarcation qu'ils tracent entre les différentes périodes de l'histoire, pourvu qu'on n'y attache qu'une « valeur purement pédagogique, » et qu'on rende justice à chaque époque.

Au fond, M. Kurth est de cet avis. Il a surtout voulu venger la civilisation chrétienne des attaques dont elle est l'objet, et il l'a fait avec son talent accoutumé. Son étude est moins une page d'érudition qu'un discours sur l'histoire du moyen âge. C'est, on le sait, un genre dans lequel il excelle On lira sa brochure avec autant de charme que de profit.

E. VACANDARD.

Saint Colomban (vers 540-615), par l'abbé Eug. MARTIN. Collection « Les Saints. » Paris, Lecoffre, 1905, in-12 de VI-198 p.

« A Bobbio (dans la vallée de la Trébie), vers le début du VIIe siècle [23 novembre 615], mourut, enveloppé d'un nimbe d'héroïsme et de sainteté, un moine à la personnalité puissante, étrange parfois et singulière. Venu d'Irlande, il lança dans la Gaule le mouvement monastique et la réforme pénitentielle ; il gourmanda les rois et les peuples, les évêques et le souverain pontife ; il inspira à tous une vénération profonde, faite d'étonnement, de crainte et d'admiration ; il dut achever sa carrière, en exilé, sur les chemins de France, d'Allemagne, de Suisse, d'Italie, et il succomba, plein de jours et de mérites, sur la terre étrangère, loin de son Erin toujours aimée, loin de Luxeuil, sa seconde et bien regrettée patrie. »

C'est en ces termes que M. l'abbé Martin résume la carrière du héros dont il entreprend d'écrire l'histoire. Son livre est une œuvre de solide érudition. On ne connaît pas de documents qui lui aient échappé. Et il a tout passé au crible de sa critique, d'une critique prudente et avisée. La mise en œuvre est excellente. L'ouvrage est bien composé ; le style en est limpide et clair. Bref on nous donne de saint Colomban une image frappante, un portrait qui restera.

Pour les prochaines éditions de l'ouvrage nous nous permettrons, cependant, de signaler à l'auteur quelques lapsus ou négligences. P. 24, saint Valery est salué à tort comme « l'apôtre du pays de Caux. » P. 70, note : *IX kal. nov.* est sans doute une coquille pour *IX kal. dec.* ; cf. p. 173. note. P. 180, au lieu de « vers l'an 527, » lire « vers l'an 627. » P. 187, saint Ouen est qualifié d'« archevêque de Rouen ; » il faudrait plutôt dire « évêque, » le titre d'archevêque n'apparaît pas en Gaule avant le VIIIe siècle. P. 80 et suivantes, il est question à cinq ou six reprises de *Victorin* d'Aquitaine ; il faudrait écrire *Victorius*, ce nous semble. Et, à propos du cycle de Victorius et des questions qu'il soulève, il y aurait lieu de mettre les pages 78 et suivantes mieux au point, en consultant Mgr Duchesne, *Revue des questions historiques*, 1880, t. II, p. 22, et J. Schmid, *Die Osterfestberechnung auf den britischen Inseln*, VII-95 p., Regensburg, Manz, 1904.

De telles remarques ne vont pas à

diminuer la valeur du livre de M. l'abbé Martin. A mon sens, ce volume peut être rangé parmi les meilleurs de la collection.

E. VACANDARD.

—

Saint Odon (879-942), par Dom DU BOURG. Collection « Les Saints. » Paris, Lecoffre, 1905, in-12 de XII-211 p.

Ce volume forme un récit qui veut être avant tout édifiant. La vie du saint y est exposée longuement, trop longuement peut-être. On peut suivre le jeune Odon dans sa famille, à Saint-Martin, au monastère de Baume, à Cluny, à Rome. Ses œuvres littéraires sont suffisamment indiquées. Mais tout cela se trouve noyé dans un développement oratoire et parénétique, qui nuit à l'intérêt de l'histoire proprement dite.

Dom du Bourg proteste, à sa façon, contre les procédés de la critique moderne. Il en veut évidemment à « une érudition » qui se dit ou que l'on dit « infaillible. » Et par manière de réaction, il se jette à corps perdu dans la légende.

Il aurait peut-être mieux valu qu'il nous montrât, par une critique avisée, ni trop sévère ni trop large, comment il fallait traiter l'histoire d'un saint du moyen âge. Il a préféré se servir des documents tels qu'ils se présentaient, estimant sans doute que les matériaux fournis par les biographes d'un saint ne peuvent être qu'excellents.

Si l'on cherchait bien, on pourrait trouver qu'il a modifié, quelquefois aux dépens de l'exactitude historique, mais toujours dans un but d'édification, les données primitives des sources où il a puisé. C'est le cas, par exemple, du récit de la guérison du comte Foulque et de la vocation de son vassal Adhégrin (p. 49-52). L'imagination de l'historien a sûrement là une trop grande part.

Mais l'auteur est de ceux qui pensent qu'on ne saurait mettre en trop vive lumière « l'élément surnaturel » de la vie d'un saint. C'est pourquoi il tire les textes dans ce sens. Son livre témoigne même qu'il n'a pas toujours suffisamment distingué entre « le surnaturel » et « le merveilleux. »

Tel qu'il est, cependant, il est d'une lecture vraiment attachante. Et les âmes dévotes y trouveront un aliment à leur piété.

E. VACANDARD.

—

Le bienheureux Frà Giovanni Angelico de Fiesole (1387-1455), par Henry COCHIN. Collection « Les Saints. » Paris, Lecoffre, 1906, in-12 de V-283 p.

Bien que les Vies des saints soient des livres d'histoire, on ne saurait les écrire comme les autres livres d'histoire, et il ne suffit pas de posséder à fond le métier d'historien pour être un bon hagiographe. Sans doute, nous sommes las des légendes qui parent les saints de miracles empruntés aussi bien que des considérations banales sur les vertus en général, nous voulons un portrait réel et vivant et non pas une figure insignifiante encadrée d'une auréole bien peinte et bien dorée: mais notre attente serait déçue si les saints qui ont vécu comme les autres hommes de leur temps nous apparaissaient, dans les récits qu'on fait d'eux, sans cette couronne de gloire que leur ont méritée leurs travaux et leurs vertus, et sans laquelle nous ne saurions les reconnaître : nous voulons, en fermant le livre, non seulement connaître et admirer, mais encore vénérer le saint. Et pour que la Vie soit bien faite, ce sentiment doit jaillir du

récit même des faits : ce récit ne pourra donc point être un simple exposé de documents, quelque critique et quelque pénétrant qu'il soit; il faudra que l'historien recoure à ce que M. H. Cochin appelle si justement la « méditation historique, » et par conséquent qu'il connaisse, qu'il comprenne, qu'il aime — il n'y a ni vraie ni féconde méditation sans aller jusque-là, — non seulement le temps et l'homme qu'il peint, non seulement ses œuvres, mais encore ce qui fait l'âme des saints si noble et si belle et si captivante, le principe même de leur sainteté.

Très versé dans l'histoire de l'Italie du moyen âge et de la Renaissance, familier des choses de l'art et de celles de l'âme, M. H. Cochin a toute autorité pour écrire l'histoire de Frà Giovanni de Fiesole, de ce moine si connu sous le nom de bienheureux Angelico, que personne ne peut s'étonner de voir sa Vie figurer dans la collection des *Saints*. Un pieux pèlerinage d'art, c'est le souvenir qu'évoque la dédicace de cet ouvrage, et il semble bien que le livre lui-même soit un pèlerinage d'art, M. Cochin se défendant d'en avoir fait un travail d'érudition, aussi bien qu'un ouvrage de critique d'art ou d'ascétisme. Au début de ce pèlerinage, on nous dit : « Il est le peintre de la paix de l'âme, » et quand nous l'avons achevé, nous pouvons en toute vérité répéter avec notre guide : « Une dernière fois, il nous donne la paix. » Ce sentiment de paix, nous l'allons goûter en regardant longuement la figure de l'Angelico s'enlever en pleine lumière sur l'histoire sociale et religieuse du pays et de l'Ordre qui ont porté une fleur si précieuse. Onze « paysages historiques » vont nous montrer le moine peintre travaillant à devenir un maître en son art en même temps qu'il se pénètre des principes de la science sacrée, ne sachant pas peindre, sans doute, sans avoir prié, ne peignant que pour s'exciter à la prière, instruire les âmes, nourrir la dévotion, mais ouvrant les yeux sur la nature, y prenant les traits, les gestes, les expressions dont il composera ses figures, novateur et initiateur dans le paysage. Il nous apparaît ici non seulement comme le plus religieux et le plus saint de tous les peintres, mais encore comme un Italien de son temps, un Toscan et un Frère Prêcheur, « l'historien symbolique de la théologie thomiste dans son Ordre, mais aussi de la vie intérieure et de la méditatien chrétienne en Italie, à la fin du moyen âge. » Il a bu aux sources de la poésie mystique et il a parlé en peinture la langue des *laudi* de Catherine de Sienne : il est le fils très observant de la réforme religieuse que la sainte a inspirée et que Giovanni Dominici a accomplie, et il est le peintre accrédité de Cosme l'Ancien, cet « homme magnifique » et ce grand citoyen qui couvre Florence de gloire et qui fonde San Marco. Si la fabrique du dôme d'Orvieto veut lui confier le soin de décorer son église, c'est qu'il est « fameux au-dessus de tous les peintres de l'Italie ; » il traite avec elle comme aurait pu faire un autre artiste de son temps, mais non sans avoir, comme un religieux, obtenu l'autorisation de ses supérieurs ; lui-même sera un jour élu prieur, mais il n'aspire qu'à une seule dignité, « et c'est celle qui consiste à fuir l'enfer et à gagner le paradis. » Ses travaux lui sont payés fort cher, mais comme les saints Cosme et Damien, dont il s'est plu si souvent à reproduire les traits, il est « anargyre, » il donne aux pauvres

tous ses profits. Aux horreurs de la guerre et du schisme, dont il a dû subir les angoisses dans sa jeunesse, succèdent la tranquillité et la prospérité; mais voici que s'avancent avec elles l'avarice et l'amour désordonné des plaisirs et que se flétrissent en quelques matins les fraîcheurs et les grâces de l'humanisme naissant : au milieu de cette licence sans frein, l'Angelico garde la paix et il nous la donne, accomplissant la mission qu'il a reçue comme Frère Prêcheur, d'élever nos âmes par son « parler visible. »

Pour évoquer à nos yeux cette intensité de vie qui anime l'Italie aux jours de Frà Giovanni, cette brillante floraison d'arts et de lettres, ce milieu où les saints, auxquels le peuple croit et qu'il est prêt à suivre, coudoient les brigands et les ruffians, l'historien, avant d'écrire ces pages, les a méditées longuement et avec amour. Il s'est, lui aussi, inspiré du précepte que son Ordre donnait à Frà Angelico : *meditata tradere;* pour nous faire comprendre l'art religieux, « son cœur s'est fondu devant les lignes pures qui limitent le premier cloître de San Marco. » Ai-je donné quelque idée du dessin de cette vie et de ces tableaux de la Toscane et de l'Ombrie au début du xv[e] siècle, de la Fiesole des religieux réformés, de la Florence des premiers Médicis, de la Rome d'Eugène IV et de Nicolas V? Ce que je n'ai pu dire, c'est le mouvement qui les anime, la lumière qui les dore, la richesse et parfois même l'opulence de leur composition, et le métier si séduisant qu'en nous apprenant à vénérer l'Angelico comme un saint, il nous attache à son biographe comme à un ami. Les fidèles de Frà Angelico, les admirateurs de la première Renaissance et les amis de l'Ordre de Saint-Dominique sont profondément reconnaissants à M. Henry Cochin de leur avoir fait goûter une si délicate jouissance.

Raymond Louis.

Die ursprüngliche Templerregel, par le docteur Gustav Schnürer. Fribourg en Brisgau, Herder, 1903, in-8 de viii-158 p.

M. Schnürer, professeur à l'Université de Fribourg (Suisse), a donné, dans la collection d'études historiques que dirige M. Grauert au nom de la *Gœrres-Gesellschaft*, une excellente contribution à l'histoire des Templiers. Il a recherché comment s'était constituée la règle primitive de leur Ordre. Pour cela, il a commencé par dresser la liste des manuscrits qui nous en donnent le texte et il s'est trouvé en présence d'une rédaction latine (Paris, Biblioth. nat., fonds latin, ms. 15045, et Munich, Bibl. royale, ms. lat. 2649) et d'une rédaction française (Rome, Acad. des Lincei, ms. 44 A 14; Dijon, Arch. départ., H 111; Paris, Bibl. nat., fonds français, 1977, anc. 7908). Examinant ensuite les variantes de ces différents textes, il est arrivé à cette conclusion que la rédaction latine est certainement antérieure à la rédaction française. Il a étudié ensuite chaque chapitre du texte latin, et cet examen minutieux lui a permis de reconstituer, dans une synthèse pleine de vraisemblance, la manière dont la règle du Temple s'est définitivement constituée.

Les sept chevaliers qui se réunissaient à la fin de 1119 ou au commencement de 1120, à Jérusalem, autour de Hugue de Payns, vécurent plusieurs années sans un règlement écrit; lorsque l'un d'eux voulut expliquer plus tard, au concile de Troyes, leur ma-

nière de vivre, il le fit oralement, ne mettant aucun document sous les yeux de l'assemblée. Plusieurs indices permettent à M. Schnürer de rétablir ces coutumes primitives de l'Ordre naissant; ce qui s'en dégage le plus, c'est que les Templiers, qui devaient finir dans une richesse scandaleuse et prêter le flanc aux accusations les plus infamantes, commencèrent dans la plus stricte pauvreté, vivant d'aumônes et pratiquant la plus rigoureuse chasteté. La préface de leur règle nous montre comment elle fut rédigée, à leur demande, au concile de Troyes (1128). Nous avons les noms des prélats, des abbés et des seigneurs qui prirent part à cette assemblée; nous savons que saint Bernard mit au point les observations qui furent échangées, à ce sujet, dans les réunions du concile. Il est même probable que, vu son prestige, l'abbé de Clairvaux dut avoir une grande part dans la rédaction de la règle. M. Schnürer se flatte, avec beaucoup de raison, de reconnaître à certains indices l'œuvre personnelle de saint Bernard.

La règle du Temple a subi, après le concile de Troyes, plusieurs modifications. M. Schnürer les examine de près, et il les attribue avec beaucoup de vraisemblance au patriarche de Jérusalem, qui eut sur les Templiers une certaine juridiction, jusqu'au jour où l'Ordre reçut le privilège de l'exemption, sous le pontificat d'Alexandre III. Ces modifications suivirent presque immédiatement la rédaction du concile de Troyes; car elles mentionnent encore comme vivants des personnages qui moururent deux ans après la tenue du concile auquel ils avaient assisté. Dans la dernière partie de son étude, M. Schnürer donne une édition critique de la règle latine du Temple en notant les variantes des différents manuscrits et en soulignant par des caractères différents les rédactions successives qui en ont été faites dès les origines.

En somme, ce travail fait honneur à l'Université de Fribourg, qui compte M. Schnürer parmi ses maîtres, à la célèbre Société de Gœrres qui a pris cette publication sous son patronage, et encore plus à l'auteur qui a fait preuve, en l'écrivant, d'un rare sens critique. Jean Guiraud.

—

Jeanne d'Arc. *Grande histoire illustrée*, par le chanoine Henri Debout. T. I. Paris, maison de la Bonne Presse, in-8 de xxix-827 p. et pl.

Il est peu de héros et de saints sur lesquels on ait autant écrit que sur Jeanne d'Arc. Il faut dire qu'il en est peu dont la mission providentielle ait frappé plus vivement les foules et ait été aussi éclatante. La vie de Jeanne a tenté les érudits, les artistes et les poètes; il était juste qu'à cette époque où l'Église se prépare à mettre sur les autels la libératrice de la France, une œuvre bien présentée vînt nous montrer ce que fut la sainte. M. le chanoine Debout nous le dit dès le début de son travail; c'est l'histoire non de la guerrière, de la libératrice, qu'il a voulu retracer, c'est surtout l'histoire de la sainte. Nous ne pouvons qu'applaudir à cette pensée.

En ce siècle où l'on a trop de tendance à rejeter le surnaturel, même celui qui crève les yeux, où des écrivains croyants semblent souvent s'excuser d'en parler et d'y croire, il est bon qu'un travail solide, fait avec soin et à l'aide de toutes les sources que la critique met à la disposition des historiens, montre à tous ceux

qui veulent ouvrir les yeux ce qu'est une sainte, et fasse ressortir l'action de Dieu sur une créature humble et simple comme Jeanne d'Arc. M. Debout n'a rien épargné pour rendre son œuvre agréable tout en l'étayant solidement sur les meilleurs travaux. C'est avec plaisir que l'on lit ce volume dans lequel on suit Jeanne depuis Domremy jusqu'à Reims. Une quantité de gravures bien choisies illustrent presque chaque page et évoquent aux yeux l'image des villes, des lieux, des châteaux, des églises qu'elle a visités. L'auteur n'a pas voulu écrire seulement pour les érudits; il veut que son livre soit accessible à tous et puisse se répandre dans tous les milieux. Un obstacle s'opposera peut-être à ce que ce désir soit accompli; c'est que ce monument ne sera pas accessible à toutes les bourses; mais tous ceux qu'intéressent également l'histoire de la France et l'histoire de l'Église, et qui veulent en même temps trouver un soulagement et un réconfort au milieu des épreuves qui assaillent l'une et l'autre, liront cette histoire de Jeanne d'Arc avec plaisir et avec fruit. J. VIARD.

—

I Caminesi e la loro signoria in Treviso dal 1283 al 1312. Appunti storici, per G.-B. PICOTTI. Livorno, Giusti, 1905, in-8 de XIV-345 p.

Ce livre est un témoignage curieux, et un résultat aussi inattendu que satisfaisant, de la passion scientifique et nationale avec laquelle les Italiens étudient Dante. L'auteur dit avoir entrepris le présent travail d'histoire politique et généalogique comme sujet d'*argomento dantesco ;* et en effet, Dante, dans le Purgatoire et précisément au vers 140 du chant XVI, a cité Gaia, fille de Gherardo da Camino, seigneur de Trévise; cette mention dantesque a donné naissance à toute une littérature pour et contre cette dame : Marchesan et Picotti lui-même paraissent y avoir mis un terme dans deux études particulièrement consacrées à la fille du « buon Gherardo, » et qui l'une et l'autre sont de tendance apologétique. Après Gaia, c'est toute sa famille que Picotti étudie dans ce mémoire très fouillé, très complet, et d'un intérêt bien supérieur à celui de la *Question Gaia*. Le livre est divisé en trois parties : la première traite les origines de la famille de Camino et l'établissement de leur pouvoir à Trévise. Elle apparaît dans les premières années du XII[e] siècle, d'origine plébéienne, enrichie par le mariage de Guecellone II avec la comtesse Sophie (*villani richissimi*, dira d'eux l'Alighieri) et, après des conflits avec Conegliano, Padoue et Trévise pour la succession de Sophie, reconnaissant les droits de cette commune, et s'y établissant. Ce n'est qu'après une longue suite de discordes civiles, de divisions familiales, de querelles avec la maison gibeline des Romano, que les Caminesi réussissent à établir leur suprématie sur leurs rivaux et sur la commune; des minorités, à la mort de Gabriele II et de Guecellone V, le partage des domaines féodaux, la séparation de la maison en deux branches avec Guecellone III et Biaquino I[er], l'avaient affaiblie à diverses reprises. Après une période de coseigneurie entre Alberico da Romano et Guecellone V, puis une alliance de Tolberto II da Camino avec Ezzelino, contre ses propres neveux, ce n'est qu'à la ruine totale d'Ezzelino que les Caminesi triomphent

définitivement. Trévise est alors divisée entre *bianchi* et *rossi*, Caminesi et Castelli. Mais Gherardo da Camino, déjà capitaine à Belluno et à Feltre, guelfe de sentiments et soutenu par sa réputation de prudence et d'habileté militaire, allié à une riche famille milanaise, devient sans difficulté, par la révolution du 15 novembre 1283, capitaine de Trévise. Il promulgue le *statuto* municipal nommé d'après lui *Caminese*, rappelle les guelfes bannis, bannit des gibelins, termine le conflit avec les Castelli, d'abord par le compromis d'Asolo, puis par leur condamnation, paie les dettes de la guerre, règle heureusement des conflits avec Tommaso Caponero et avec les Padouans, fait échouer une conspiration tentée contre son pouvoir par son cousin Tolberto da Camino, consolide la puissance et la fortune de sa famille par d'utiles et avantageuses alliances, par l'établissement de relations diplomatiques avec le pape, les Florentins, les marquis d'Este, Padoue, et surtout par une solide alliance avec la république de Venise. Le pouvoir du *buon Gherardo* se trouve par là tellement consolidé qu'il peut faire reconnaître son fils Rizzardo pour son collègue et son successeur. Sa vieillesse fut attristée par une nouvelle conjuration (1305), causée peut-être par l'arrogance de Rizzardo et par les vieilles inimitiés survivantes des Castelli et des gibelins Della Scala. Cette conjuration échoua du reste. Gherardo mourut très âgé en 1306, après avoir donné à sa patrie vingt années non point de paix, mais de prospérité, avoir sagement administré la justice et géré les deniers publics, et pris d'utiles mesures en matière de morale et de religion.

Son pouvoir passa aux mains de son fils aîné Rizzardo, mais il ne lui légua pas en même temps sa sagesse; sept années suffirent pour renverser la domination qu'il avait prudemment édifiée. Rizzardo, *signore della testa alta*, d'après Dante, se lança dans des guerres maladroites en Frioul; il ne sut pas maintenir son alliance avec Venise, eut une attitude suspecte dans la conspiration de Baiamonte Tiepolo; il ne sut pas persévérer dans la politique guelfe, accepta de l'empereur le vicariat impérial à Trévise, et parut embrasser le parti gibelin. Alors un complot se forma contre lui, du mécontentement des nobles guelfes et de la jalousie des Padouans : pendant qu'il jouait aux échecs sous la loggia de son palais, il fut frappé à la tête d'un coup de serpe par un paysan qui, aussitôt, fut massacré par les nobles conjurés dont il s'était fait l'instrument. Rizzardo mourut après sept jours de souffrances, le 12 avril 1312. Son frère Guecellone lui succéda sans difficulté; il semble bien que plusieurs des conjurés, ses amis intimes, aient agi dans son intérêt. Il eut d'abord une politique guelfe, puis reprit une attitude gibeline, fit alliance avec les Padouans, commença des négociations avec Cangrande et le comte de Goritz : le peuple trévisan ne voulut pas le suivre dans son évolution et l'accusa de vouloir livrer la ville à son vieil ennemi Cangrande della Scala. L'évêque, Castellano di Salamone, se mit à la tête d'une conspiration, qui éclata dans la nuit du 14 au 15 décembre 1312 : Guecellone, surpris par l'émeute et irrésolu, prit la fuite. Il mourut en 1324, sans avoir jamais pu rentrer à Trévise, et avec lui finit la

seigneurie et la grandeur de sa maison. L'auteur fait de ces événements un récit brillant, solide et bien documenté, et il conclut judicieusement que « née du guelfisme et de la noblesse, la seigneurie Caminese fut renversée quand elle parut se tourner contre les nobles et contre les guelfes. » Elle eut les défauts et les qualités des autres seigneuries : splendeur et prospérité au dedans, mais oppression, injustice, despotisme. Enfin, l'auteur croit l'histoire trop indulgente pour Gherardo et trop sévère pour Rizzardo. Une collection de documents inédits, des tableaux généalogiques, des tableaux de magistratures, une note sur les documents modénais relatifs aux Da Camino, terminent utilement cette très utile et très judicieuse monographie. LÉON-G. PÉLISSIER.

—

La guerra fra Venezia e la S. Sede per il dominio di Ferrara (1308-1313), per G. SORANZO. Città di Castello, Lapi, 1905.

Ferrare a toujours été un sujet de discussions et de conflits entre Venise et le Saint-Siège. Liée à la Sérénissime par des conditions territoriales et économiques, elle est revendiquée par l'Église en raison de droits féodaux. Tandis que dès l'origine Ferrarais et Vénitiens s'allient par des traités commerciaux (sur la navigation du Pô en 1177, *de administranda justitia inter Venetos et Ferrarienses*, 1191, *concordia ripatici*, 1228), par la mainmise des Vénitiens sur Ferrare en 1240 et sur la navigation du Pô, par la pénétration des influences vénitiennes dans l'administration et la jurisprudence de Ferrare, le Saint-Siège fondait sa domination sur la donation de la comtesse Mathilde et sur les diplômes impériaux du XIIe siècle, y exerçait ses droits soit directement, soit par des vicaires, soit par la tolérance des seigneurs d'Este, élus du peuple ferrarais (Obizzo et Azzo). Le conflit grandissait donc depuis un siècle et demi, quand survint la mort d'Azzo (1307), laissant le pouvoir contesté entre ses frères et son fils naturel Fresco. Clément V crut la circonstance favorable pour replacer la ville sous la domination directe du Saint-Siège. Venise s'y opposa et prétendit soutenir Fresco et les Ferrarais. De là les hostilités entre le Saint-Siège, Fresco et ses alliés; puis, après l'excommunication de Fresco et la cession par lui de Ferrare aux Vénitiens, la guerre entre le Saint-Siège et Venise. Telle est la succession des faits préliminaires de cette guerre ; M. Soranzo les a le premier débrouillés avec une parfaite lucidité et racontés d'après les sources originales. Les chapitres suivants racontent la guerre elle-même, la défaite finale des Vénitiens en août 1308, la réinstallation du *dominium* pontifical à Ferrare, l'interdit décrété contre Venise et les conséquences désastreuses de cette excommunication et de la défaite pour la politique générale et commerciale de la Sérénissime. Enfin, après une intervention médiatrice de Philippe le Bel (octobre 1309) et plusieurs démarches des Vénitiens auprès de Clément V, d'abord froidement accueillies, la paix fut conclue entre les deux adversaires, Venise rétablie dans son ancienne situation à Ferrare, réadmise au commerce avec les autres États et absoute de toutes sentences spirituelles et temporelles généralement quelconques. M. Soranzo termine ici un peu brusquement, en montrant toutefois que cette courte et malheu-

reuse guerre fut pour Venise une leçon durable. S'abstenant pour longtemps des entreprises territoriales, la Sérénissime s'adonna exclusivement aux conquêtes commerciales et au développement de son influence; elle comprit l'utilité d'une étroite union avec le Saint-Siège, et c'est à ce moment que se répandirent les légendes relatives à la venue d'Alexandre III à Venise, et aux bénéfices commerciaux que la Sérénissime en avait soi-disant retirés. — Cette intéressante et solide monographie, accompagnée de documents inédits, met donc en lumière, d'une façon très satisfaisante, un épisode historique qui a eu un grand poids dans le développement ultérieur de la République de Venise.

L.-G. Pélissier.

—

Origini e progressi dell' episcopato di Bertinoro in Romagna, *con appendice di documenti e illustrazioni*, per P. Amaducci. Ravenna, tip. Ravegnana, 1905, in-8 de 222 p.

Ce long mémoire, sans sommaires, sans titres courants, sans divisions, sans table des matières, sans index, est consacré aux origines de l'épiscopat d'une petite et peu importante ville de la Romagne. Bertinoro intéresse cependant l'histoire des relations franco-italiennes, car elle doit son origine à une petite colonie de Bretons, la construction de sa citadelle en 1319 au cardinal français Aimeric de Chaluz, et ses deux premiers évêques, après le transfert du siège épiscopal par Egidio Albornoz de Forlimpopoli à Bertinoro, furent deux Français, le franciscain Robert Boysselli et l'augustin Robert de Bretteville. L'auteur étudie l'histoire des événements de Romagne de 1350 à 1357, de l'établissement de Francesco Ordelaffi dans le château de Bertinoro, au retour de cette place à l'Église, grâce au cardinal Albornoz, et de 1353 à 1361, pendant la guerre entre Albornoz et Ordelaffi jusqu'à la bataille du pont de San Rufillo et la destruction de Forlimpopoli ; il examine ensuite la légende et l'histoire réelle de la destruction de cette ville et il en décrit les principaux édifices d'après des sources nouvelles et sûres ; enfin il étudie le transfert de l'évêché et donne des renseignements biographiques sur ces deux évêques français assurément fort peu connus jusqu'ici. Le premier avait été confesseur de la reine de France Jeanne (*Bullarium Franciscanum*, VI, n° 312), il était cher à Clément VI (*ibid.*, VI, 308, 313), avait le titre de chapelain du pape ; mais il ne résida pas et se borna à envoyer son vicaire général, le chanoine de Caen, Thomas « Agnetis. » Celui-ci s'occupa de recouvrer les droits et les biens de la mense épiscopale, mais dut permettre la destruction du palais épiscopal par Albornoz, qui lui substitua la forteresse de « Salvaterra. » Robert Boysselli ne rejoignit son évêché, dans d'assez piètres conditions, qu'en 1360 ; M. Amaducci ne donne presque aucun renseignement sur son rôle, occupé qu'il est à discuter le point de savoir s'il se nomma évêque de Forlimpopoli ou de Bertinoro ; en 1365, il fut remplacé, s'étant démis pour des motifs mal connus, par Robert de Bretteville (précédemment dit de Retenilla ou Resinella). Celui-ci restaura les droits de l'évêché, transigea avec les Mainardi rebelles, fit reconnaître son obéissance à l'abbaye rebelle de Forlimpopoli, rebâtit son palais et sa cathédrale et mourut en 1378. — Il est bien regrettable

que ce mémoire soit rédigé avec une très grande confusion, et que la discussion de questions parfois bien menues y soit perpétuellement mêlée avec l'exposé des faits. Ce procédé ne contribue pas à diminuer l'aridité du sujet. — En appendice, M. Amaducci donne l'armorial des évêques de Bertinoro jusqu'au titulaire actuel, et un choix de documents parmi lesquels il faut signaler une lettre du cardinal Albornoz sur la condition de la Romagne en 1360.

L.-G. Pélissier.

V. — RENAISSANCE. — RÉFORME

Lettres de Charles VIII, roi de France, publiées d'après les originaux pour la Société de l'histoire de France. T. V (1496-1498), par P. Pélicier et B. de Mandrot. Paris, H. Laurens, 1905, in-8 de xii-343 p.

La mort, qui a surpris M. Pélicier pendant qu'il imprimait le tome IV de ce recueil, ne lui a pas permis de rédiger l'introduction générale qu'il se proposait sans doute de placer en tête du cinquième et dernier volume. M. B. de Mandrot, qui a bien voulu se charger de mettre la dernière main à ce cinquième volume, n'a pas cru devoir se substituer à M. Pélicier pour cette introduction. Il s'est borné au rôle d'éditeur, très informé d'ailleurs et très consciencieux; et sa courte préface nous donne seulement, avec un relevé des secrétaires qui ont signé les lettres de Charles VIII et des renseignements biographiques sur la plupart d'entre eux, quelques indications sur la valeur historique de ce recueil.

L'intérêt psychologique des missives est presque nul; ce serait peine perdue que d'y chercher l'homme. D'ailleurs M. de Mandrot ne veut pas qu'on s'étonne de ne pouvoir prendre sur le fait, en lisant sa correspondance, ce roi chétif de corps et plus encore d'esprit; peut-être M. de Mandrot exagère-t-il un peu. Quoi qu'il en dise, l'on peut douter que ces onze cent quarante-cinq lettres représentent tout ce que le roi a écrit; les lettres missives, les plus intimes du moins, les plus personnelles par conséquent, n'avaient pas assez de raisons d'être conservées longtemps, pour qu'on ne pense pas que beaucoup ont disparu.

Quoi qu'il en soit, le recueil, tel qu'il a été constitué par M. Pélicier, offre assurément un intérêt historique assez considérable; ce sera l'une des sources principales où viendra puiser le futur historien qui reprendra cette *Histoire de Charles VIII* jadis esquissée par Cherrier.

Ce dernier volume, qui couvre les années 1496, 1497 et 1498 (jusqu'au 14 mars), nous apporte, pour ces vingt-six mois et demi, cent sept lettres. En outre, un supplément nous donne soixante-dix-huit lettres échelonnées du 22 juillet 1484 au 3 mars 1497. Une table alphabétique des noms de lieux et de personnes termine à l'ordinaire la publication.

E.-G. L.

Archives de l'histoire religieuse de la France. *Nonciatures de France. Nonciatures de Clément VII*, par l'abbé J. Fraikin, ancien chapelain de Saint-Louis des Français, à Rome. Tome I. Paris, Picard, 1906, in-8 de lxxxvii-445 p. (*Depuis la bataille de Pavie jusqu'au rappel d'Acciaiuoli, 25 février 1525-juin 1527.*)

Depuis quelques années, on s'oc-

cupe beaucoup des nonciatures dans le monde historique et des archives. Bien que l'on ne connaisse pas encore à fond les origines et le caractère intrinsèque de l'institution, on a commencé un peu partout l'étude, même la publication de la correspondance des nonces, qui constitue le fonds principal des archives de la secrétairerie d'État au Vatican. Les *Nuntiaturberichte aus Deutschland*, collection déjà étendue, sont assez connus des savants, et dans plusieurs pays on s'est mis à l'école des Allemands, en inaugurant au moins les recherches préliminaires qui préparent les grandes publications de textes. Mais la Société des *Archives de l'histoire religieuse de la France* est la première qui nous donne, dans le volume que je présente aujourd'hui, la primeur d'une entreprise analogue à celle d'outre-Rhin.

Il semblerait, à première vue, qu'on ne pouvait choisir une époque plus propre que le pontificat de Clément VII à faire connaître les agents de la diplomatie papale, leur rôle et leur correspondance. Rarement on vit une histoire aussi agitée, aussi confuse, une politique plus indécise, plus insaisissable que celle du second pape Médicis. Son caractère sans consistance, ses perpétuelles tergiversations, les variations souvent contradictoires de son attitude, en imposant à ses agents du travail, de la fatigue, une peine infinie, augmentaient d'autant l'importance et la diversité de leur rôle. Si la nonciature de France n'a fait que piétiner sur place pendant ce pontificat, sans réaliser un seul progrès dans son organisation, son existence s'est cependant continuée sans interruption, par une série de représentants de toute sorte, légats, nonces ordinaires, extraordinaires, simples envoyés d'un moment. On pouvait donc recueillir, à travers les archives incomplètes et mal ordonnées de cette époque, une collection de documents suffisante pour faire connaître l'institution.

M. l'abbé Fraikin y est parvenu, après plusieurs années de recherches à Rome, Paris, Florence, etc., et il publie la première partie de son travail ; elle comprend une période de deux années et demie, de la bataille de Pavie à l'échec de la ligue de Cognac, février 1525-juin 1527. La préparation laborieuse de cette ligue contre Charles-Quint vainqueur, les efforts stériles du pape pour en réaliser les clauses et décider l'indolent François Ier à redescendre en Italie, les négociations qu'il entame avec les Impériaux à la suite de ce premier échec, les maladresses et les incohérences de sa politique qui préparent le grand désastre du Sac de Rome, tels sont les faits saillants qui remplissent cette période.

La correspondance de Capino da Capo, nonce extraordinaire qui négocia la ligue, celle de Roberto Acciaiuoli, à la fois nonce ordinaire et ambassadeur florentin en France, les débuts du cardinal légat Giovanni Salviati, composent l'essentiel du recueil ; mais il comprend encore beaucoup d'autres pièces, brefs de créance et de recommandation, instructions ou bulles de facultés, lettres de Matteo Giberti, secrétaire du pape, et de plusieurs autres personnages de rôle secondaire, en relation d'affaires diplomatiques avec les nonces.

Le recueil abondant, un peu touffu, présente encore, en notes ou dans le texte, des extraits de plusieurs documents contemporains, dans leur rap-

port avec la correspondance des nonces, *Acta consistorialia* de la chancellerie romaine, et autres recueils sur les séances du consistoire, *Diarii* de Marino Sanuto, secrétaire du Grand Conseil à Venise. Une copieuse préface retrace l'historique des faits, et établit la critique des sources. On peut ramener celles-ci à quatre principales : le tome Ier de la *Nunziatura di Francia*, qui renferme en copies la correspondance du légat Salviati ; le tome 123 de la *Biblioteca Pio*, au Vatican, correspondance de Guichardin l'historien, gouverneur pontifical de Parme et Plaisance, avec divers officiers et serviteurs du Pape, notamment avec Acciaiuoli ; enfin le registre des lettres de ce dernier, aux archives d'État de Florence, encore une collection de copies, et les tomes 41 et 46 des *Lettere esterne agli Otto di pratica*, dans le même fonds, où se trouvent les lettres, originales celles-là, que le même agent adressait au gouvernement florentin.

Cet ensemble de 225 pièces, pour une période de vingt-sept mois, sans compter 14 appendices ou documents annexes, renferme peu de faits bien nouveaux, rien que n'ait déjà révélé Sanuto, qui suivit de près les négociations de la ligue, et en a résumé les principaux incidents dans son recueil semi-officiel. Le voisinage de l'annaliste, qui avait à son usage, pour ainsi dire, le cabinet noir de Venise, fait tort à la publication de M. Fraikin, et il arrivera même un moment où celui-ci n'aura guère, pour terminer son recueil, que les renseignements épars dans les *Diarii*.

Il s'en faut cependant que la collection manque de mérite et d'utilité, encore qu'une bonne partie des dépêches d'Acciaiuoli ait été déjà publiée par A. Desjardins, au tome Ier des *Relations entre la France et la Toscane*. Nous savons maintenant que la nonciature de France, sans cesser de fonctionner sous ce pontificat, y était revenue à la situation indécise et sans consistance d'avant Léon X. Nous pénétrons d'ailleurs dans les secrets les plus reculés de la diplomatie romaine, comme dans l'intime du personnage politique qu'était Clément VII, nous pouvons le connaître à fond, en même temps que ses défaillances, dont nous avons déjà dit un mot, nous font assister aux vicissitudes historiques, qui amenèrent une des plus grandes catastrophes qu'ait connues la ville de Rome, et même l'humanité.

Nous connaissons peut-être encore mieux, d'après ces pages, François Ier, sa cour et son gouvernement, sa personne et son règne, à une époque où il retenait encore, avec les forces de l'âge, quelque chose des splendeurs du début ; l'égoïsme, l'étroitesse, l'incohérence qui présidaient à la plupart de ses actes, avec l'amour du repos et des plaisirs ; les influences funestes qu'il subissait, les incertitudes et les contradictions qu'elles suscitaient dans sa politique.

Il y a cependant un point principalement sur lequel l'œuvre de M. Fraikin complète celle de Sanuto, c'est la question des rapports de Rome et de la France avec l'Angleterre, où le nonce Gambara restait en correspondance suivie avec les agents curiaux à Paris. Les négociations par lesquelles Clément VII cherchait à intéresser Henri VIII à ses malheurs, se raccordèrent plus tard au long débat douloureux sur le divorce de ce prince. On a déjà beaucoup écrit et publié là-dessus ; espérons que M. Fraikin saura tirer des textes

les conclusions qui éclaircissent le rôle du pape et justifient définitivement sa mémoire en cette matière.

P. Richard.

Le procès de Galilée. *Étude historique et doctrinale*, par Gaston Sortais. Paris, Bloud et Cie. Collection « Science et Religion, » in-16 de 61 p.

Ce petit livre aurait pu être excellent. Il donne, en somme, une impression assez juste de la vérité historique. Mais l'auteur n'a pas su se défendre de certaines préoccupations d'apologétique qui diminuent la valeur de son œuvre.

Les pages 6-8, consacrées à l'affaire Loisy, paraîtront à beaucoup un hors-d'œuvre.

L'exposé du *Procès de Galilée* forme un bon résumé. J'y remarque pourtant une insinuation que j'estime tendancieuse. Galilée, nous dit-on (p. 14), « eut le tort et l'imprudence de suivre ses adversaires sur le terrain scabreux de l'exégèse. Dans une lettre adressée, le 21 décembre, au P. Castelli, bénédictin, il s'étudia à prouver que son système n'était point en désaccord avec la sainte Écriture bien interprétée. Cette téméraire incursion d'un profane en pays réservé devait lui coûter cher. » Et plus loin on lui reproche encore « cette attitude imprudente, où il s'entêta. » Il ne faut pourtant pas oublier que sur ce terrain de l'exégèse, Galilée ne faisait que se défendre, et que s'il « s'entêta » à se défendre, c'est qu'on s'entêtait à l'attaquer. La lettre au P. Castelli est d'ailleurs remarquablement sage. Mais, sage ou non, ce n'est pas son exégèse qui fut condamnée, c'est sa doctrine scientifique. Et lors même qu'il n'eût pas fait d'incursion dans l'exégèse, il n'en eût pas moins été condamné comme hérétique pour avoir soutenu que « le soleil est le centre du monde, » etc. Voilà ce qu'il faut bien retenir.

De fait, M. Sortais montre que « les congrégations romaines et les papes Paul V et Urbain VIII se sont trompés en condamnant Galilée. » Il ne lui est pas difficile, malgré cela, d'établir que « l'infaillibilité pontificale est hors de cause. » J'aurais aimé qu'il s'en tînt à cette conclusion. Mais, entraîné par son désir de la renforcer, il voudrait, en outre, que la sentence des congrégations n'eût pas d'importance au point de vue doctrinal. « Qu'importe, dit-il (p. 55) [cette condamnation], au point de vue doctrinal ? » Cela importe extrêmement, au contraire. Et l'auteur l'a prouvé lui-même plus haut (p. 34-35), puisqu'il réclame « une adhésion intérieure de l'intelligence aux décrets doctrinaux du Saint-Office. » Il va même jusqu'à dire que « celui qui refuse, dans son for intérieur, d'adhérer à une sentence de l'Inquisition, peut facilement se rendre coupable du péché, très grave encore, de témérité. » C'est donc par un oubli fâcheux de sa propre doctrine que M. Sortais compare (p. 49-50) l'erreur de la congrégation du Saint-Office à celles qu'ont pu commettre d'autres corps savants, tels que l'Académie des sciences et l'Académie de médecine de Paris. Ces dernières n'ont jamais eu la prétention d'imposer la soumission à leurs théories sous peine de désobéissance et de péché, si léger soit-il.

Malgré les taches que nous venons de signaler, « l'étude historique et doctrinale » de M. Sortais reste une œuvre intéressante et utile.

E. Vacandard.

Dr Anton Dürrwachter : **Christophe Gewold.** T. IV, fascicule 1 des *Studien und Darstellungen aus dem Gebiete der Geschichte*, sous la direction du docteur Grauert. Fribourg, Herder, 1904, in-8 de VIII-134 p.

Les catholiques allemands poursuivent deux séries de travaux historiques, l'une sous la direction du docteur Pastor, l'autre sous la direction du docteur Grauert ; toutes deux éditées chez Herder, à Fribourg. La collection qu'inspire le docteur Pastor a plus d'unité : elle se rattache à l'*Histoire du peuple allemand* de Janssen. Aussi elle traite à peu près exclusivement de questions ou de personnages touchant au premier siècle de la Réforme protestante. La collection du docteur Grauert comprend des sujets fort variés ; à côté du prince Eugène, l'on trouve Alexandre le Grand ; à côté d'une étude sur les monastères de Bavière au temps des Agilolfinges (VIe-VIIIe siècles), les rapports du pape Boniface IX avec l'Allemagne.

La dernière étude de cette collection nous parle de Christophe Gewold. Le personnage, dit l'auteur dans sa préface, n'est guère connu que des érudits et des bibliothécaires. De fait, il n'occupa la première place ni dans la science ni dans les luttes politico-religieuses de son époque. Pourquoi l'auteur s'est-il attaché à ce personnage de second plan ? Parce que cet homme avait sa valeur à lui et parce que l'auteur a aimé à se servir de Gewold comme d'un reflet pour y voir toute l'époque, « de même que dans les planètes l'on peut étudier la lumière et la force du soleil. » Gewold fut particulièrement la planète du jésuite Jacob Gretser, qui fut le représentant le plus en vue de la réforme catholique en Bavière sous le duc Maximilien Ier.

Christophe Gewold naquit le 10 octobre 1556 et mourut le 17 juin 1621. Ses principaux ouvrages sont la *Genealogia Serenissimorum Boiariae ducum* (1605), et des écrits de polémique pour revendiquer le droit d'électeur en faveur du duc de Bavière, écrits couronnés par le *Commentarius de Septemviratu*, son œuvre la plus remarquable.

« Dans tous ses écrits, Gewold a célébré la gloire de la Bavière et les choses de l'Église. » (P. 114) Ainsi pouvons-nous, avec l'auteur, résumer les tendances de Gewold.

J. Paquier.

Un couvent persécuté au temps de Luther. *Mémoires de Charité Pirkheimer, traduits de l'allemand et précédés d'une introduction*, par J. P. Heuzey. Préface de Georges Goyau. Paris, Perrin, 1905, in-8 de XLV-252 p.

Il s'agit du couvent de Sainte-Claire, à Nuremberg. C'était un couvent de clarisses qui se recrutait parmi les filles des patriciens. Au temps de la naissance de la Réforme, il avait à sa tête Charité Pirkheimer, la sœur de l'humaniste Wilibald Pirkheimer, et très versée elle-même dans la connaissance des lettres antiques.

Nuremberg fut bien vite acquise aux idées de Luther ; le conseil de la ville, et particulièrement le trésorier Gaspard Nützel, voulurent forcer les religieuses à se disperser. L'on fut tout étonné et irrité de les voir refuser la liberté qu'on leur imposait. De là une longue lutte de Charité Pirkheimer contre Gaspard Nützel et d'autres personnages de Nuremberg. Les présents Mémoires nous font assister aux péripéties de cette lutte, entre 1524 et 1531. L'on y admire la grandeur d'âme de Charité Pirkheimer, la

constance de cette femme en face de la force brutale du pouvoir. L'on veut imposer aux clarisses un confesseur luthérien : « Le conseil, dit l'abbesse, ne peut pas violer ainsi notre conscience ; aucun maître ne contraint ses serviteurs à se confesser à qui ne lui agrée pas » (p. 36).

On sait que Wilibald Pirkheimer avait d'abord été un ardent partisan de Luther. Jean Eck avait inscrit son nom dans la bulle qui condamnait Luther. Quelques mois après, il demandait d'être relevé de cette censure. Mais jusqu'à sa mort il demeura intérieurement assez flottant, plutôt soutenu par sa sœur que par des convictions profondes.

Le présent ouvrage est précédé d'une préface de M. Georges Goyau. Il y montre fort judicieusement comment la Réforme, au point de vue des conceptions sociales, fut un retour aux idées païennes de la cité antique. Tout ce qu'on enleva au pouvoir spirituel du pape on le donna, ou mieux on le redonna au pouvoir temporel du prince ; désormais, ce sera le prince protestant qui décidera du dogme, qui décidera de la religion de ses sujets.

Comme le dit M. Heuzey dans son introduction, l'ouvrage a pour les Français un intérêt d'actualité. Ce sera pour eux un motif de plus pour le lire. Fort intéressants par eux-mêmes, ces *Mémoires* sont traduits dans un français correct, mérite que l'on ne trouve pas toujours dans nos traductions d'ouvrages allemands.

J. Paquier.

VI. — DIX-SEPTIÈME ET DIX-HUITIÈME SIÈCLES

Les assemblées du clergé de France. *Origines, organisation, développement* (1561-1615), par Louis Serbat. Paris, Champion, 1906, in-8 de 400 p.

Les procès-verbaux des assemblées du clergé de France et la quantité considérable d'ouvrages composés à leur occasion, documents bien oubliés aujourd'hui, fournissaient autrefois une source précieuse à ceux qui recherchaient, pour les luttes d'influence ou d'intérêt chaque jour renaissantes, les règles par lesquelles l'Église était régie, tant au temporel qu'au spirituel. M. L. Serbat a été bien inspiré d'aller remuer ces collections, de fouiller en même temps les rapports des nonces conservés au Vatican et d'évoquer devant nous, avec l'aide d'une riche bibliographie complémentaire, cette vaste organisation sortie brusquement d'une exigence hostile du pouvoir et anéantie plus brutalement encore après deux siècles dans le cataclysme de la Révolution. On trouvera dans les pages 4 à 16 l'énumération des sources manuscrites ou imprimées auxquelles M. Serbat a emprunté les éléments de sa riche documentation.

Les assemblées du clergé de France dont il est ici question n'étaient pas des conciles. Elles furent uniquement inspirées, dans le principe, par la nécessité imposée à l'Église de France de participer aux charges du royaume au moyen de redevances pécuniaires connues sous le nom de *décimes*. Les décimes levées d'abord avec l'autorisation du pape, se renouvelant souvent, les évêques se plaignirent qu'on procédât sans requérir leur consentement et le roi trouva plus tard expédient de se passer de l'autorisation pontificale en réclamant, pour sauver les apparences, l'agrément du clergé. Il y eut pour

commencer des assemblées restreintes, assez rudimentaires dans leur organisation. Puis, les décimes devenant permanentes de droit comme elles l'étaient en fait, la réglementation des assemblées se précisa graduellement de 1561 à 1595 par un *processus* que l'auteur saisit sur le fait en le distinguant en quatre périodes jusqu'à ce que se réalisât la constitution théorique exposée dans les auteurs du XVIIIe siècle : tous les dix ans, renouvellement du contrat ; tous les cinq ans, assemblées des comptes. Après avoir dégagé d'une main experte, au milieu d'une politique embrouillée, de stipulations violées, de négociations fastidieuses, les origines des *Assemblées*, l'auteur nous décrit dans une seconde partie l'administration temporelle du clergé telle qu'elles l'organisèrent : les syndics généraux (1561-1567), les agents généraux du clergé, les bureaux diocésains et leur juridiction d'appel (Chambres supérieures des décimes), nous montrant les minutieux procédés et les pratiques institutions qui servirent à l'organisation financière du clergé. Nous assistons ensuite à l'élection des députés de premier et de deuxième ordre dans les assemblées provinciales et diocésaines, nous entrevoyons leurs travaux préparatoires et pénétrons après eux dans le lieu des séances pour y voir fonctionner les commissions et bureaux, y examiner l'action des députations et constater la distinction des assemblées grandes, petites ou particulières. C'est l'objet de la troisième partie. Une quatrième, non moins intéressante, et qui pourrait aujourd'hui suggérer de curieux rapprochements, nous met en présence de l'intervention des assemblées en matière spirituelle. L'histoire des efforts répétés pour la réception du concile de Trente et le retour aux élections épiscopales suffirait à honorer ces grandes assises ecclésiastiques ; rappelons seulement que le concile fut publié sans le consentement de la puissance civile, par un acte d'indépendance de l'Assemblée trop longtemps bernée et déçue.

M. Serbat s'est volontairement arrête à l'année 1615 : c'était suffisant pour nous faire connaître les origines, l'organisation et le développement des assemblées du clergé. Il se doit à lui-même et il doit à la sympathie dont ses lecteurs l'ont constamment entouré au cours des quatre cents pages de ce premier volume si captivant, de conduire plus loin son excellente étude et d'accompagner jusqu'à la fin de l'ancien régime ces prélats et ces prêtres qui ont donné tant d'exemples de patriotisme et d'esprit politique et qui ont su, en certaines circonstances, parler si hautement le langage d'une noble indépendance et d'une légitime fierté.

G. PÉRIES.

—

Recueil des instructions générales aux nonces de Flandre, par Alfred CAUCHIE et René MAERE (1596-1635). [Publications de la Commission royale d'histoire de Belgique]. Bruxelles, Kiessling, 1904, in-8.

Créée le 20 avril 1596 par un bref de Clément VIII, la nonciature des Pays-Bas espagnols, dont le ressort s'étendait aussi sur les Provinces-Unies, subsista seulement durant le règne des archiducs Albert et Isabelle ; à partir de 1635, elle fut gérée par de simples internonces, qui, comme les nonces leurs prédécesseurs, reçurent leurs instructions de

la secrétairerie d'État. L'importance politique des Pays-Bas, leur situation géographique, leur activité commerciale et industrielle, l'intensité des luttes religieuses dont ils furent le théâtre, donnent aux documents publiés par MM. Cauchie et Maere un intérêt singulièrement puissant. Les questions politiques y occupent sans doute une large place, et nous ne sommes pas surpris de trouver dans les instructions données aux nonces Guidi del Bagno (1621) ou Fabio de Lagonissa (1627) des encouragements à une déclaration de guerre contre la Hollande, à cause du fanatisme anticatholique des Hollandais ; la concorde entre les princes chrétiens, l'union de l'Espagne avec la France et l'affaire de la succession de Clèves et de Juliers sont aussi l'objet d'une attention particulière de la part du Saint-Siège et de ses représentants à Bruxelles. Néanmoins, les matières religieuses l'emportent de beaucoup dans leurs préoccupations : réforme des maisons religieuses, notamment au point de vue de la clôture et de l'obéissance, fondation et direction des séminaires, indépendance du pouvoir spirituel vis-à-vis de l'autorité temporelle, accroissement de l'esprit de foi et du zèle apostolique dans le clergé, application des décisions du concile de Trente, définition du dogme de l'Immaculée Conception ; les questions d'assistance publique ne sont pas davantage négligées et les instructions pour Fabio de Lagonissa (1627) sont fort intéressantes pour l'histoire de la création des monts-de-piété en Flandre ; en ce qui concerne les méthodes d'action, il est recommandé aux nonces d'user toujours de la plus grande circonspection et d'éviter les conflits inutiles. En Hollande, ils s'attachent à obtenir et à assurer la liberté du culte pour les catholiques, et ils s'occupent principalement de l'organisation du clergé séculier et régulier, mais leur surveillance s'exerce encore très activement sur les publications hostiles à l'Église qui s'y impriment en grand nombre.

Leur information ne s'arrête d'ailleurs pas aux limites du pays où ils sont accrédités, et ils ne peuvent ni ne doivent se désintéresser de ce qui se dit et se fait dans les pays voisins : les instructions pour Lenio Falconieri (1635), par exemple, montrent combien il serait inopportun et inefficace de prononcer des censures contre la France, en raison de la prospérité du royaume, de la popularité du souverain et de la tendance marquée dans le clergé à s'exempter de la suprématie pontificale. C'est au nonce de France qu'appartient le soin des affaires d'Angleterre, mais les relations sont fréquentes entre la Grande-Bretagne et les Pays-Bas, et la Flandre offre l'hospitalité aux catholiques d'outre-Manche : aussi trouvons-nous dans les *Instructions* de nombreuses allusions aux collèges anglais de Saint-Omer et de Douai, aux séminaires, aux missions et à la liberté du culte en Angleterre.

Le texte de ces documents, publié avec le plus grand soin, accompagné de notes excellentes et suivi d'un index alphabétique, est précédé d'une introduction fort intéressante, où est étudiée la valeur diplomatique et historique des instructions générales données aux nonces, où sont rapidement passées en revue les matières qui y sont traitées et où est sommairement retracée la biographie des premiers nonces permanents aux Pays-Bas. Les éditeurs nous laissent espérer la publication intégrale des

correspondances échangées entre la cour de Rome et ses envoyés dans les Pays-Bas espagnols ; nous ne pouvons que souhaiter de les voir réaliser ce projet le plus tôt possible.

André Lesort.

—

Le garde des sceaux Lamoignon et la réforme judiciaire de 1788, par Marcel Marion. Paris, Hachette, 1905, in-8 de 271 p.

L'heure est aux revisions et aux réhabilitations. Ce que M. Flammermont a fait pour le parlement Maupeou, un professeur distingué de l'Université de Bordeaux vient de le tenter pour la réforme judiciaire de 1788. Cette réforme était-elle utile ? L'auteur le pense et il s'efforce de le démontrer à l'aide de recherches très étendues et très consciencieuses faites dans les archives et les bibliothèques. L'étendue si inégale de la juridiction des parlements, l'éloignement des justiciables de la cour à laquelle ils avaient affaire, les frais considérables auxquels cet éloignement les condamnait, les pratiques surannées et vraiment tyranniques de certains tribunaux, tout cela appelait une refonte générale de l'administration de la justice. Mais cette refonte lésait d'anciens droits ; les parlements, plusieurs fois exilés puis rappelés, pendant le cours du XVIIIe siècle, jouissaient d'une popularité, au moins apparente, soigneusement entretenue par les nombreux officiers qui dépendaient d'eux ; en l'absence des États généraux qui ne se réunissaient plus, ils semblaient la seule sauvegarde contre l'autocratie royale et la tyrannie ministérielle. Une atteinte à l'autorité des parlements parut une atteinte aux droits du peuple. A Paris, mais surtout en Bretagne et en Dauphiné, il y eut des résistances éclatantes, et ce sont celles-là qui ont formé l'opinion et qu'a enregistrées l'histoire. Il n'en est pas moins vrai que sur bien des points les populations accueillirent avec reconnaissance les édits du 8 mai. A Angoulême, à Tours, à Poitiers, à Beauvais, à Langres, à Châlons, à Lyon, à Rouen, à Bourg en Bresse, dans d'autres villes encore, les grands bailliages purent s'établir. Mais si le garde des sceaux Lamoignon était un esprit ferme et résolu, le malheureux souverain Louis XVI ne justifiait que trop les propos de son frère, le comte de Provence, qui le comparait à une boule frottée d'huile, impossible à saisir et à fixer, et le chef du ministère, Brienne, était acculé à d'impérieux besoins d'argent auxquels il ne savait comment pourvoir. La banqueroute des finances entraîna la banqueroute de la réforme judiciaire, la chute de Lamoignon suivit de près celle de Brienne, et la déclaration du 23 septembre sacrifia les édits de mai et rétablit les parlements : triomphe éphémère ; quelques mois plus tard, les parlements disparaissaient à leur tour, supprimés par ces États généraux dont ils avaient réclamé la réunion contre l'arbitraire ministériel. Et, chose curieuse, les cahiers de doléances réclamaient en grande partie cette réforme judiciaire qu'avait tentée Lamoignon ; lui-même, d'ailleurs, n'assista pas au triomphe de ses idées et à la destruction de ses ennemis ; le 16 mai 1789, quelques jours après la réunion des États généraux, on l'avait trouvé mort dans son parc de Bâville, tué par un coup de fusil mystérieux.

Max. de la Rocheterie.

Un gentilhomme apothicaire, par Ernest Jac. Préface de René Bazin, de l'Académie française. Paris, éditions du *Mois littéraire et pittoresque*, s. d., in-12 de xx-178 p.

C'est une belle et édifiante existence que celle de ce ménage de la Garaye que nous raconte un très distingué professeur des Facultés catholiques d'Angers, M. Ernest Jac. Claude de la Garaye appartenait à une vieille famille de Bretagne ; jeune et orphelin de bonne heure, il avait été remarqué à la cour de Louis XIV ; il aimait le mouvement, la guerre, la chasse surtout. Marié à vingt-cinq ans à une jeune fille charmante, Mlle de la Motte-Piquet, il avait mené dans son château de la Renaissance la vie large et brillante des gentilshommes du temps ; la chasse surtout l'avait passionné et sa jeune femme partageait ses goûts avec non moins d'ardeur. Puis brusquement tout change. Le comte de la Garaye met bas ses équipages, ne gardant que quelques chiens pour la chasse du loup ; il vend ses chevaux, renvoie ses domestiques, se défait de sa vaisselle d'argent et de ses bijoux ; sa femme, qui avait partagé sa vie de plaisirs, s'associe à sa vie austère. Et tous les deux transforment leur château en hôpital et ne vivent plus que pour les malades et les pauvres. Un grave accident survenu à la comtesse, disent les uns, la mort inattendue d'un beau-frère, disent les autres, avait opéré ce miracle. Le comte de la Garaye va plus loin : il ne veut pas seulement soigner les maladies, il veut *savoir* les soigner. Il étudie la médecine, la chirurgie, la pharmacie, il devient *gentilhomme apothicaire*, comme dit spirituellement son historien. La comtesse elle-même se consacre aux infirmités de la vue, pour la cure desquelles elle obtient des résultats surprenants, et à une maladie plus répugnante, la teigne. Et ce n'est pas seulement aux soins physiques que se dévouent les deux époux, mais aussi aux soins moraux et religieux. Il faut lire le règlement qu'ils ont adopté dans leur hôpital pour savoir tout ce que peut enfanter d'ingénieux la charité unie à la foi. Tout cela en plein règne de Louis XIV et en plein règne de Louis XV ; car le comte de la Garaye a prolongé son existence jusqu'à quatre-vingts ans et sa femme lui a survécu deux années.

Et ce grand chrétien ne fut pas seulement un médecin habile, il fut aussi un savant distingué. Et son livre sur la *Chimie hydraulique* a obtenu de nos jours les éloges d'un homme aussi éminent que M. Chevreul, tandis que sa charité était chantée par une poétesse anglaise, la propre fille de l'illustre Shéridan.

Avouez qu'une telle vie méritait bien le livre attachant de M. Jac, et le livre de M. Jac méritait bien la charmante et instructive préface de M. René Bazin. MAX. DE LA ROCHETERIE.

Un philanthrope méconnu du XVIIIe siècle : Pierron de Chamousset, par F. Martin-Ginouvier. Paris, Dujarric, 1905, in-8 de ix-282 p.

M. F. Martin-Ginouvier a été heureusement inspiré en appelant l'attention sur une figure peu connue et pourtant bien caractéristique du xviiie siècle, celle de Pierron de Chamousset (1717-1773), maître des comptes, médecin par philanthropie, auteur de nombreux projets de bien public, comme on disait alors, fondateur de la petite poste, vrai précurseur des sociétés de secours mu-

tuels. L'éloge que lui consacra l'abbé Cotton des Houssayes en 1787 est reproduit dans ce volume. Il contient beaucoup de faits précis montrant combien cette époque fut riche de bonnes intentions, et il débute ainsi : « Je vais écrire l'histoire de la bienfaisance éclairée, perfectionnée par la religion. » J. Angot des Rotours.

—

L'action maçonnique au XVIIIe siècle. I. *L'action maçonnique en Europe.* II. *La maçonnerie et la Révolution française,* par Henri Hello. Paris, Bloud, 1905, 2 vol. in-16 de 64 et 61 p. (Collection « Science et Religion »).

Il est difficile de résumer avec plus de lucidité et de fermeté les travaux non seulement de Claudio Jannet, de Deschamps, de Lecoulteux de Canteleu, mais encore ceux de Maurice Talmeyr et des écrivains les plus récents qui mettent en lumière l'action maçonnique au XVIIIe siècle, action qui explique que ce siècle ait été, comme l'a osé écrire M. Faguet, si peu chrétien et si peu français. On apprend à connaître, dans ces pages, les ancêtres plus ou moins lointains de la secte, et surtout ceux qui ont joué les premiers rôles avant et pendant la Révolution. Les ennemis acharnés et les exécuteurs des Jésuites, les illuministes allemands avec Weishaupt, Saint-Martin, le philosophe inconnu, auteur de la formule qu'il appelait le *ternaire sacré : Liberté.·. Égalité.·. Fraternité.·.* et Cagliostro, qui fut mêlé à la triste affaire du collier, et Mirabeau, et Condorcet, et les vainqueurs du 14 juillet. Après avoir lu ces deux excellents opuscules, on aura peine à contester que la franc-maçonnerie n'ait été, je ne dis pas l'une des principales causes, mais l'un des principaux instruments de la Révolution de 1789.

J. Angot des Rotours.

VII. — RÉVOLUTION

Les seize Carmélites de Compiègne. Leur martyre et leur béatification (*17 juillet 1794-29 mai 1906*), par dom Louis David. Paris et Poitiers, Oudin, 1906, in-12 de XVI-162 p.

Les bienheureuses Carmélites de Compiègne, martyres, *17 juillet 1794*, par Geoffroy de Grandmaison. 2e édition. Paris, Bloud, 1906, in-16 de 95 p.

Même après le beau livre de notre regretté collaborateur Victor Pierre, et après les savantes études du P. Chérot, il était encore possible d'écrire sur les héroïnes du Carmel que Pie X vient de béatifier. Dom L. David l'a fait dans un livre grave, pieux, plein d'une émotion contenue, où les détails historiques sont puisés aux meilleures sources, dont quelques-unes manuscrites (Archives du Carmel Sainte-Thérèse de l'avenue de Saxe, Archives du Carmel de Compiègne, Archives départementales de l'Oise, Archives nationales). Dans l'introduction mise en tête du volume par M. le chanoine Crosnier, professeur aux Facultés catholiques d'Angers, je lis ce jugement : « On désirerait parfois plus de variété dans la langue et une simplicité plus élégante dans le style ; » mais « on ne saurait demander plus de clarté dans l'exposition, plus de science et de conscience dans les recherches, ni une piété plus grande dans le ton : c'est à la manière bénédictine. » Je m'associe pleinement à ces éloges, et je me permets de trouver

trop sévères les réserves qui les précèdent.

L'opuscule publié par M. Geoffroy de Grandmaison contient la substance de deux conférences faites avec grand succès à Paris et à Rome. C'est dire que l'accent est plus oratoire, la narration plus pittoresque, l'ensemble plus vibrant. Mais dans l'orateur on retrouve l'historien que l'on connait, toujours très documenté, et maître des aspects les plus généraux comme des moindres détails de son sujet. On lit avec entraînement ces courtes pages.

PAUL ALLARD.

VIII. — TEMPS MODERNES

Les lois françaises de 1815 à nos jours, accompagnées des documents politiques les plus importants, *réunies conformément aux programmes du 31 mai 1902 pour les classes de philosophie A et B, de mathématiques A et B, et les écoles normales*, par L. CAHEN, professeur agrégé d'histoire au lycée de Reims, et A. MATHIEZ, professeur agrégé d'histoire au lycée de Caen. Paris, Félix Alcan, 1906, in-18 de XVI-312 p.

L'enseignement de l'histoire est entré aujourd'hui dans une ère nouvelle, et les derniers programmes lui ont assigné une direction tout autre que par le passé. Les instructions ministérielles recommandent au professeur d'expliquer à ses élèves, dans les classes supérieures, quelques textes importants et bien choisis, capables d'éveiller en eux la critique et d'éprouver leur jugement, comme aussi de les faire en quelque sorte assister à l'évolution des institutions politiques et sociales. Il semble qu'une pareille recommandation se justifie tout particulièrement pour l'époque contemporaine. Les événements, les faits et les temps, suivant en cela les lois de la topographie d'ensemble, demandent du lointain pour être sainement appréciés ; de trop près, ils se voient mal ou confusément, et une impérieuse exigence de recul s'impose au juge plus encore qu'au spectateur et qu'à l'artiste. D'un autre côté, l'élève, arrivé déjà à un certain âge, ne peut plus se contenter d'affirmations sans preuves. Pour le mettre à même de vérifier les dires du maître, pour permettre à celui-ci de l'initier aux méthodes critiques et de lui inculquer des habitudes de réflexion et de conclusion personnelles, il ne suffit évidemment pas que le professeur se borne à lire dans sa classe quelques textes importants : il est indispensable que ses auditeurs aient en mains ces mêmes textes, afin qu'ils puissent les commenter et les expliquer. On a bien compris en Amérique que l'enseignement de l'histoire par l'explication et la critique des documents est devenu une véritable nécessité. Aussi bien, il est depuis longtemps d'un usage presque général aux États-Unis, et c'est dans ce pays qu'a paru, en langue anglaise, le premier recueil de documents destinés à l'étude de notre propre histoire au XIXe siècle.

MM. L. Cahen et A. Mathiez, suivant l'exemple de l'auteur américain, se sont à leur tour efforcés de grouper sur chaque point important les textes les plus significatifs, ceux dont l'influence sur les institutions ou sur les événements a été le plus manifeste, ou ceux qui en expliquent le mieux l'esprit. On ne saurait trop les

féliciter de cette très heureuse entreprise, et il convient pareillement de les louer d'avoir surtout choisi des textes législatifs, puisque c'est particulièrement dans les lois, les décrets, les ordonnances et les règlements que se traduisent (l'expérience nous le prouve surabondamment) et la pensée des partis et l'action des gouvernements.

Si les documents ne sont pas reproduits *in extenso*, c'est avec raison ; l'œuvre étant exclusivement historique et non juridique, les détails accessoires, qui n'intéressent que le droit, ont été négligés avec avantage, et il suffisait, comme l'ont fait les savants auteurs, de résumer brièvement les passages supprimés, lorsque leur connaissance était nécessaire à l'intelligence du texte. Il faut également leur savoir gré d'avoir, en principe tout au moins, relié les uns aux autres les textes publiés, afin de leur donner l'apparence d'une série continue, et, tout en respectant l'ordre chronologique, d'avoir classé les extraits selon de grandes divisions méthodiques, afin de faciliter les recherches. Grâce à cette excellente méthode, il est aisé de suivre l'évolution progressive de nos principales institutions politiques, administratives, sociales, militaires, scolaires, etc., depuis 1815 jusqu'à nos jours.

Le petit livre de MM. L. Cahen et A. Mathiez est de ceux qui doivent être chaudement recommandés : d'abord, parce que, en aidant les jeunes esprits à se familiariser avec la lecture attentive des documents et à discerner l'objet véritable poursuivi par les législateurs ou par les différents partis, il augmente notablement la valeur éducative de l'enseignement historique ; ensuite, parce qu'il facilitera la tâche de leurs collègues de l'enseignement secondaire et des écoles normales ; en troisième lieu, parce que les aspirants à la licence ou à l'agrégation y recourront avec fruit ; parce que, enfin, à tous ceux qui désirent puiser aux sources mêmes la connaissance de notre histoire contemporaine, il rendra d'incontestables services.

Un rapide et légitime succès répondra, nous n'en doutons pas, aux efforts des auteurs, et les encouragera à élargir, dans un avenir prochain, le cadre de leur ouvrage d'aujourd'hui ; il se borne présentement à la France ; les documents étrangers demandent, de leur côté, à être interrogés et dépouillés. P. L.-L.

Historique de la rente française et des valeurs du Trésor. Système de Law, — Caisse d'escompte, — Banque de France, par J.-M. Fachan. Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1904, in-8 de XII-275 p.

Il est indéniable que, comme le dit très bien M. Fachan dans son avant-propos, « l'histoire financière d'un pays se lie intimement à son histoire politique ; » mais il est difficile de convenir que M. Fachan ait, au cours de son ouvrage, montré avec toute la clarté désirable l'exactitude de cette proposition. Peut-être, à vrai dire, un rédacteur principal au ministère des finances n'était-il pas admirablement outillé pour cette besogne d'historien ; nous en trouverions volontiers une preuve dans l'ignorance dans laquelle semble être M. Fachan d'ouvrages aussi importants que ceux du regretté Vuitry, par exemple, sur l'histoire financière de l'ancienne France.

Ce n'est donc pas pour la période

historique finissant avec l'ancien régime qu'il conviendra de consulter le travail de M. Fachan ; on trouvera par contre quelque profit, croyons-nous, à y recourir pour la période contemporaine. Alors la science de l'auteur n'est plus seulement de troisième ou de quatrième main ; alors les paragraphes de l'ouvrage, auparavant étriqués, sommaires (sauf pour l'exposé du système de Law, fait surtout à l'aide des *Recherches* de M. Levasseur), prennent, comme il était naturel de s'y attendre, une plus grande ampleur, et les indications fournies deviennent très abondantes et très précises. Mais un fonctionnaire du ministère des finances, dont le travail est dédié au caissier payeur central du Trésor public, peut-il avoir une indépendance suffisante pour apprécier en toute liberté la politique financière *actuelle* de la troisième république ? Aussi, pour des raisons différentes, peut-il être juste de ne consulter les dernières pages de l'*Historique de la rente française*, tout comme les premières, qu'avec une certaine prudence.

Est-ce à dire qu'on n'y trouvera pas une foule de renseignements intéressants ? Loin de nous cette pensée. Tel qu'il est, le volume de M. Fachan contient un ensemble de faits qu'on aurait quelque peine à rassembler ; il est terminé par trois intéressants tableaux des cours des rentes françaises entre 1797 et 1902. On fera donc bien de s'y reporter à l'occasion, encore qu'il nous semble pécher, ici par défaut d'érudition et là par défaut d'impartialité.

H. F.

—

Le mensonge historique du 10 février 1905, *ou les vraies responsabilités de la rupture avec le Saint-Siège et de la dénonciation du Concordat*, avec pièces justificatives, par Joseph du Teil. Paris, Vic et Amat, 1906, in-8 de 59-XXI p.

Lorsque, le 10 février 1905, la majorité qui venait de laisser tomber M. Combes, mais qui restait fidèle à son esprit, vota un ordre du jour constatant que l'attitude du Vatican rendait nécessaire la séparation des Églises et de l'État, M. Ribot ne craignit pas, à la tribune, de qualifier cette assertion de mensonge historique. Combien il avait raison, c'est ce que montre le dossier formé avec intelligence et conscience par le baron Joseph du Teil, qui a déjà prouvé brillamment qu'il sait pratiquer les bonnes méthodes historiques. On trouvera ici un récit exact, appuyé d'une précieuse collection de pièces officielles, des incidents qui ont suivi le voyage de M. Loubet à Rome en avril 1904, et les mesures prises par le Pape à l'égard des évêques de Laval et de Dijon.

J. Angot des Rotours.

—

Joseph Reinach historien, par Henri Dutrait-Crozon. Paris, A. Savaète, 1905, in-8 de XLIV-554 p.

Dans la vive et solide préface qui sert d'introduction à ce livre, et qui en dégage bien toute la portée, M. Charles Maurras écrit qu'il lui aurait volontiers donné comme sous-titre : *Théorie et pratique de la manœuvre juive*. Soumettant l'*Histoire de l'affaire Dreyfus* par Joseph Reinach à un travail rigoureux de critique et de vérification des références, M. Henri Dutrait-Crozon, sans déclamer, avec une patiente précision,

relève à la charge des amis de Dreyfus un certain nombre d'altérations manifestes de la vérité. Il observe sur le vif par quels procédés et avec quelle absence de scrupules a été agitée et menée l'opinion publique. Ce sont des événements qui ont tenu une grande place, hélas ! dans l'histoire de la France contemporaine qu'il nous retrace lorsqu'il étudie successivement *Le procès de 1894* (t. Ier de Joseph Reinach), puis le rôle d'*Esterhazy* (t. II), y compris le faux et le suicide du colonel Henry. Il était utile que ces notes courageuses et nettes, publiées à la *Gazette de France*, entre avril et octobre 1904, fussent réunies en volume. Elles forment un dossier documenté qui sera précieux aux historiens futurs.

J. Angot des Rotours.

Paul Thureau-Dangin, de l'Académie française : **La Renaissance catholique en Angleterre au XIXe siècle.** Troisième partie : *De la mort de Wiseman à la mort de Manning* (1865-1892). Paris, Plon, 1906, in-8 de iv-543 p.

Le dernier volume que M. Thureau-Dangin consacre à l'histoire du catholicisme anglais au XIXe siècle a ce caractère bien singulier d'appartenir par sa forme à l'histoire, et de toucher par son sujet aux débats les plus modernes des années mêmes où nous vivons. On ne peut qu'admirer le sens historique, la prudence et l'habileté, le choix judicieux de matériaux et, pour tout dire, la sereine hauteur d'âme, qui ont permis à l'historien de conduire ce récit dans l'impartialité la plus certaine, sans cependant rien dissimuler de sa foi ou même de son sentiment personnel. Le lecteur ne s'aperçoit jamais qu'il n'est point encore situé à la « distance historique ; » il ne s'en aperçoit du moins qu'à la fin, lorsqu'il voit le récit se prolonger jusqu'à des événements dont la conclusion appartient à demain, et se terminer donc sur un point d'interrogation.

Cette entreprise, si difficile, était possible cependant, parce qu'il s'agissait d'un pays autre que le nôtre, dont l'histoire réveille assurément le souvenir des événements et des passions qui ont agité l'opinion française, mais seulement de loin et par comparaison. Cela est d'autant plus vrai qu'il s'agissait de l'Angleterre ; elle est « île, » comme elle le dit en son proverbe, et isolée vraiment des pays continentaux par des différences et des particularités absolues. Le caractère anglais de l'histoire qu'il racontait a été observé parfaitement par M. Thureau-Dangin. Son livre a un coloris anglais ; par sa structure même, par l'abondance et le choix des citations, par le ton d'intimité où il se tient souvent, il reporte fréquemment notre pensée vers ces belles et copieuses biographies qui sont un des principaux ornements de la littérature historique d'Angleterre au XIXe siècle.

Si ce livre, en effet, jette par reflet une vive lumière sur plusieurs discussions qui ont occupé l'Europe depuis soixante ans, on peut dire que pendant la même période il illustre complètement toute l'histoire de l'Angleterre, car les controverses religieuses y ont tenu presque la première place : bien peu de Français le savent, et c'est ce qui leur rend si malaisée l'intelligence des conflits de partis chez nos voisins.

Pour faire comprendre ce que sont les questions religieuses qui, par moments, ont soulevé l'opinion anglaise tout entière, M. Thureau-Dangin

a pris pour point de départ le mouvement de foi, de piété renouvelée, de philosophie chrétienne, que l'on a appelé *Mouvement d'Oxford*, qui eut pour conséquences la renaissance du catholicisme et la transformation du protestantisme, pour événement central la conversion de Newman en 1845. Son premier volume nous avait menés jusqu'à ce point. Les suites du mouvement d'Oxford pendant les vingt ans qui suivirent l'entrée dans l'Église romaine de l'illustre et admirable écrivain religieux, tel était le sujet du second volume. Le troisième reprend en 1865 la suite du récit commencé ; c'est l'année où mourut le cardinal Wiseman, auquel Pie IX donna Manning comme successeur sur le siège archiépiscopal de Westminster. Ce volume est presque entièrement rempli par l'histoire parallèle de ces deux hommes, parvenus désormais l'un et l'autre à une glorieuse maturité, Manning et Newman. Rien de plus différent par le caractère, par les rares qualités, par le talent, par la conception morale et politique des sociétés humaines, que ces deux illustres penseurs, qui ont tenu dans leur siècle et leur pays une place prépondérante. Il n'était pas possible, malgré le lien d'une foi unique, qu'ils pussent se rencontrer sans que, par quelque conflit, vînt se manifester la faiblesse humaine. Avec quelle réserve respectueuse, mais en même temps quelle justice et quelle franchise, M. Thureau-Dangin a su toucher ce point si délicat, et bien d'autres encore, c'est ce que l'on ne saurait trop hautement admirer.

Nous suivons Manning et Newman jusqu'à l'extrême vieillesse. Newman vit dans sa retraite presque ascétique d'Egbaston, où Léon XIII vient le chercher pour le revêtir de la pourpre romaine, aux acclamations de l'Angleterre entière. Manning se donne, par une dernière évolution de son âme ardente et généreuse, à l'amour du peuple et au désir des réformes sociales ; célèbre, populaire dans le Royaume-Uni et dans l'Europe entière, il nous révèle par son journal intime son humble dévotion, sa modestie, sa soumission à la volonté de Dieu. A la mort de Newman, il prononce de son fameux rival le plus admirable éloge, et l'on voit les deux plus grands catholiques de l'Angleterre se réconcilier dans la mort par la sainteté. Ainsi, à la fin de ce troisième volume, comme au long des volumes précédents, nous apparaît, à travers la diversité des événements et les incertitudes de la conduite humaine, la beauté et la générosité des âmes qui ont dirigé la pensée catholique en Angleterre au siècle où nous avons vécu notre jeunesse.

Si ces vertus paraissent dans les hommes du premier plan, le second plan nous en offre encore de remarquables exemples, tels qu'en ce volume, celui de l'évêque Ullathorne, devant lequel Newman octogénaire s'agenouillait en demandant une bénédiction. Nous retrouvons aussi quelques-uns des protestants que nous avions vu passer dans les premiers volumes, de ceux qui ne se sont pas laissé entraîner jusqu'au but comme Newman et Manning, mais ont pourtant continué leur route avec une noble conviction. Tel le doyen Church, qui resta toujours l'ami de Newman. Tel encore Pusey, malgré ses bizarreries et ses inconséquences, Pusey que Pie IX comparait à la cloche qui sonne devant la porte de la chapelle, pour y faire entrer les hommes, mais sans cependant jamais y entrer elle-même. On voit encore

Gladstone, dont les variations passionnées apparaissent dans toute leur vérité en les discussions fameuses qu'il soutint avec Manning. Tous ces hommes d'hier se dressent devant nous singulièrement vivants, les uns plus aimables et les autres moins, dégagés plus ou moins des faiblesses et des intérêts humains, mais tous éloquents à la façon anglaise, qui est directe, familière, efficace, — tous animés d'une foi, d'un désir du bien, d'une véritable sincérité. C'est une noble galerie de portraits.

Après avoir mené jusqu'à la tombe ses deux héros, l'historien a voulu suivre les effets prolongés que la renaissance catholique, dont ils ont été les ouvriers, a produits sur le protestantisme. Il a écrit une excellente, précise et pittoresque histoire de ce mouvement irrésistible que l'on a nommé *ritualisme*, et qui ramène l'anglicanisme aux formes rituelles de l'Église romaine. Ce n'est pas la partie la moins originale ni la moins instructive du livre. Le mouvement ritualiste est presque un mouvement populaire ; il répond à un besoin et l'on peut dire qu'il est né de la force des choses après que la diffusion du catholicisme eut divulgué les beautés du rite romain : les images saintes, le luminaire, les ornements sacrés, l'encens, les fleurs ont reparu dans mainte Église anglicane. Il est des pasteurs dont l'orgueil est de penser que des catholiques romains ont pu par erreur se contenter de leurs offices. Le ritualisme ne porte pas seulement sur les formes extérieures du culte : la confession est rétablie ; la présence réelle permanente est enseignée. Cette tendance, qui mène tant d'âmes jusqu'aux portes mêmes de Rome, a une force incroyable ; elle dure, malgré les rigueurs de la loi, les condamnations, les amendes et la prison. Le ritualisme peut avoir demain, dans l'histoire politique de l'Angleterre, les conséquences les plus graves, hâter peut-être cet événement de jour en jour plus menaçant, le *désétablissement* de l'Église d'Angleterre.

On voit quel intérêt présent, poignant, présentent les trois volumes où M. Thureau-Dangin a exposé ces grands tableaux d'histoire contemporaine, avec ces qualités de vie, de sobriété, de conscience, d'émotion contenue, de profonde clairvoyance, qui lui assurent dès longtemps une place à part parmi les historiens de notre temps. HENRY COCHIN.

—

Le cardinal Manning, par Victor DE MAROLLES. Paris, librairie des Saints-Pères, 1905 (Collection *Les grands hommes de l'Église au XIXe siècle*, n° 9). In-12 de XII-214 p.

M. de Marolles a moins fait une vie complète du cardinal Manning qu'un habile exposé de ses idées personnelles sur le protestantisme, le libéralisme et surtout le socialisme, à propos du grand prélat défunt. C'est une méthode qui en vaut bien une autre. Hâtons-nous de le dire, les deux premières parties, avec leurs aperçus sur l'Église anglicane, le mouvement d'Oxford, les Tractariens, la crise et la conversion d'une part, et, de l'autre, la vie ecclésiastique dans l'Église romaine avant l'élévation de Manning à l'épiscopat, puis le Syllabus, le concile du Vatican, ne nous apprennent pas grand'chose et laissent même forcément dans l'ombre diverses questions importantes que les documents publiés par Purcell permettent aujourd'hui d'élucider. C'est évidemment dans la troisième partie que l'auteur est le plus origi-

nal : la question ouvrière, les œuvres sociales, l'action populaire, où il est si compétent, attirent son attention et lui permettent de dire son avis sur toutes les graves questions des droits et de la durée du travail, du salaire, de la corporation, et enfin, à propos de la réglementation de ces divers objets, d'une entente entre nations civilisées. Cet ouvrage se lit avec intérêt et profit. G. P.

—

Expansion des Boers au XIXe siècle, par Henri DEHÉRAIN. Paris, Hachette et Cie, 1905, in-12.

Récemment, l'attention de toute l'Europe se portait vers l'Afrique du Sud et l'on suivait dans toutes ses phases, pas à pas, cette longue guerre entre la superbe Albion et un peuple soucieux de son indépendance. D'une part, c'était une nation puissante avec des troupes régulières, disciplinées, solides et bien commandées, supérieurement armées, munies de canons à longue portée, regorgeant d'or; d'un autre, des pauvres campagnards ayant momentanément quitté la charrue, groupés au hasard, sans cohésion, sans discipline, sans chefs, sans aucune instruction militaire, ne possédant que des armes quelconques. Ceux-ci formaient des bandes improvisées, que l'amour du sol, des lois et du drapeau rendait intrépides et redoutables; des bandes portant au fond du cœur la haine de ces Anglais, devant lesquels, dès 1833, avait commencé l'émigration lente vers le nord.

L'auteur nous montre comment un groupe d'émigrants hollandais vint s'installer au Cap; comment, à la suite de difficultés et de déceptions, il dut abandonner cette colonie et se disperser en laissant la place aux Anglais; comment se créèrent les républiques boers du Natal et du Transvaal, l'État libre d'Orange. L'intéressant ouvrage que nous avons sous les yeux est une étude approfondie et complète, à laquelle les derniers événements donnent une incontestable valeur d'actualité. Les renseignements abondent aussi bien sur l'histoire elle-même des Boers qu'au point de vue topographique, climatérique et des rapports entre voisins. Vicomte DE NOAILLES.

—

Mémoire sur la vie de l'abbé de Faria, par le docteur D. G. DALGADO. Paris, Henri Jouve. 1906, in-18 de x-186 p.

L'épisode de l'abbé Faria, ou de l'*abbé fou*, dans le roman de *Monte Cristo*, est célèbre. Il paraît bien probable que Dumas père, qui prenait son bien partout où il le trouvait, a emprunté le nom, l'état civil, et au moins un grain de la folie de son héros au très authentique abbé de Faria, qui fut très notoire à Paris comme magnétiseur entre 1800 et 1819, et caricaturé comme tel par l'imagerie et le vaudeville.

Cependant, en dépit des attaques des confrères et des journaux, en dépit de sa figure exotique, des aventures de sa vie et du charlatanisme de ses séances à 5 fr. l'entrée, les professionnels de l'hypnotisme scientifique le tiennent pour un de leurs prédécesseurs les plus sérieux. M. le docteur Dalgado, en même temps qu'il rééditait son ouvrage *De la cause du sommeil lucide*, où il a fondé, dit-il, la doctrine de la suggestion hypnotique, a, dans le mémoire présent, reconstitué les phases principales de sa vie romanesque : naissance à Goa, dans l'Inde portugaise; fils d'un père

et d'une mère qui, s'étant séparés, se firent, l'un prêtre, l'autre religieuse; études et prêtrise à Rome et à Lisbonne; vie à Paris, obscure et troublée, sous la Révolution; professorat de philosophie à Nimes et à Marseille; pratique du magnétisme, rencontre avec Chateaubriand chez Mme de Custine, conférences, célébrité, huées. Il a donné en appendice des extraits de journaux du temps, deux estampes bouffonnes, toute une petite comédie satirique jouée en 1816, la *Magnétismomanie*, et — ce qui était moins utile — d'assez larges morceaux du drame de *Monte Cristo*, qui ne prouvent pas plus, malgré la bonne volonté de son commentaire, qu'une ressemblance de surface et d'allure générale entre le prisonnier du château d'If et son parrain ou modèle

Il y a quelques erreurs de détail, pardonnables à un étranger moins familier que nous avec les dates françaises. Mais la brochure est intéressante et faite avec soin par un esprit curieux. GABRIEL AUDIAT.

—

Le pangermanisme en Autriche, par Georges WEIL, préface de M. Anatole Leroy-Beaulieu, membre de l'Institut. Paris, Fontemoing, 1904, petit in-8 de xv-296 p.

Fidèle au titre de son ouvrage, M. Weil consacre tout son livre à l'étude de cette question dont l'importance n'échappe à aucun de ceux qui savent à quel point les événements politiques d'un pays ont d'influence et de conséquences pour les autres États. Ayant étudié à fond ce sujet, M. Weil en tire des conclusions moins pessimistes que la plupart des auteurs qui voient, dans un avenir prochain, la dissolution de l'Autriche comme inévitable.

Napoléon Ier avait, sous sa main de fer, réuni les Allemands du nord et du sud, de l'est et de l'ouest. Quand cette cohésion momentanée cessa, les Allemands essayèrent de la retrouver en s'unissant pour le *Befreiungskrieg;* mais Metternich, qui voyait dans l'impuissance de l'Allemagne la garantie de l'hégémonie de l'Autriche, ne négligea rien pour obliger l'Allemagne à l'inaction et y étouffer autant qu'il le put tout sentiment national. C'est à cette première divergence entre la politique autrichienne et les aspirations allemandes, que l'auteur fait remonter l'origine de tous les événements qui se déroulèrent dans cet ordre d'idées au cours du XIXe siècle; Schwarzenberg, Schmerling, Beust, la bataille de Sadowa que suit la guerre franco-allemande, dont la conséquence est la fondation de l'empire allemand, sont autant d'étapes dans ce mouvement pangermaniste qui prend son essor après 1871 et entre dans une phase active. Mais bien des années s'écoulent avant que les Allemands imaginent la combinaison *Los von Rom* qui allait, en démasquant le but de ce mouvement, lui donner une énergique impulsion.

Tout en voulant s'annexer les Autrichiens de langue allemande, les Allemands partisans de la *Grande Allemagne* pensaient que s'adjoindre les « frères » d'Autriche, presque tous catholiques, ce serait éventuellement renforcer l'élément catholique, déjà important en Allemagne, et constituer une masse puissante qui un jour pourrait devenir dangereuse. Aussi, pour parer à ce danger, essaya-t-on, par une propagande habile, d'amener les Allemands d'Autriche à se convertir au protestantisme; il en résulterait, entre les

« frères » allemands, un lien de sympathie issu d'une religion commune et, pendant quelque temps, on pourrait, sous les dehors d'un mouvement religieux, masquer les menées politiques. Car dans ce mouvement le point de vue politique prime le point de vue religieux, et l'idée pangermaniste, l'idée protestante. Les promoteurs du mouvement à Turn, ville qui, en 1899, vit 577 conversions au protestantisme, avaient reçu un premier don de l'Allemagne, se montant à 2,000 marks; un habitant, à la réception de cet argent, écrivait : « Des cœurs allemands doivent être réunis, quel que puisse être l'emplacement des poteaux qui indiquent les frontières. » On pourrait citer à l'infini des textes qui établissent nettement le caractère politique de ce mouvement. L'auteur retrace, en traits rapides, les aspects divers du mouvement pangermaniste dans les différentes provinces de l'Autriche et il prouve que, partout, ce mouvement a le même caractère de violence et de haine, qu'il fait appel aux passions les moins nobles, et que, sauf en Bohême, le mouvement pangermaniste est tout artificiel. L'idée nationale et la conception philosophique, grandioses au point de vue allemand, sont tombées entre les mains de politiciens qui en ont abusé pour créer des manifestations et des troubles.

M. Weil fait la supposition de l'annexion, même sans guerre, des Allemands d'Autriche à l'Allemagne et il en envisage les conséquences pour l'Europe. Tout d'abord, l'équilibre européen serait rompu par la reconstitution d'une sorte de saint-empire germanique. L'Italie deviendrait la vassale de l'Allemagne et n'aurait aucun rôle politique à jouer. L'Angleterre, moins menacée, verrait cependant son influence sur la Méditerranée sérieusement compromise. La Russie ne pourrait pas laisser l'Allemagne étendre ses frontières de Kiel à Trieste, sans protester. La Hongrie, dont quelques-uns rêvent l'existence possible comme État indépendant, entre le colosse allemand et le géant russe, serait le lieu et l'objet de leurs rivalités. Quelques esprits ingénieux pensent que l'Allemagne, pour s'annexer l'Autriche allemande, offrirait à la France la rétrocession de l'Alsace-Lorraine. C'est une illusion ; si, contrainte par les circonstances, l'Allemagne consentait à cette rétrocession, elle ne serait que temporaire, car, une fois victorieuse, la plus grande Allemagne voudrait reconquérir ce territoire qui lui a permis de « faire » l'Allemagne impériale.

Il faut, pour que la France reste une grande puissance, que l'Autriche continue à exister et à demeurer indépendante; son existence est indispensable au maintien de l'équilibre des États de l'Europe. Puis, quelles que soient les ambitions de l'Allemagne, pense-t-on que 10 à 12 millions d'hommes instruits, éclairés, habitant une des belles contrées de l'Europe, ayant leurs traditions, vénérant leur souverain, fiers de leur histoire et, par-dessus tout, aimant leur patrie d'un amour dont ils sauraient montrer toute l'énergie au jour du danger, se laisseraient ainsi annexer sans protester et sans que l'Europe entière, au nom de l'humanité, ne soit obligée de se joindre à eux pour empêcher l'accomplissement d'un forfait? E. H.

—

Momenti storici nelle Marche. Un magistrato, un principe e un legittimista, par Bruto Amante. Catania, Giannotta, 1904, in-12 de 242 p.

Sous ce titre assez mal choisi, puisque le volume est consacré non à des *époques* mais à des personnages, l'auteur donne trois biographies fort disparates. Le seul lien de ses héros est leur commune naissance dans les Marches! — Le *magistrat* est le propre père de l'auteur, Errico Amante, magistrat à Naples et combattant des guerres de l'indépendance, volontaire surnommé par ses camarades, quand il eut son premier galon, le *juge caporal*. On ne peut demander à une biographie de ce genre que la sincérité et l'amour filial. M. Amante a, à un haut degré. le sentiment de la famille, peut-être s'exagère-t-il l'importance du rôle de son père comme juge à Civitella-Roveto, et en attribue-t-il trop aux œuvres littéraires de ce brave homme. Mais comment lui en faire un reproche? — Le *prince* est Amédée de Savoie, fils naturel d'Emmanuel Philibert, devenu par la grâce paternelle marquis de Saint-Rambert et par l'amitié fraternelle fait ambassadeur en Espagne, à Rome, général en Dauphiné et en Provence, puis en Flandre. Comment ce Piémontais peut-il être un *Momento storico* pour les Marches? par son précepteur Auton Francesco Scaramuccia, ami et gentilhomme du duc Emmanuel-Philibert, et membre d'une famille de Montecassiano dans les Marches. Esquisse d'une biographie d'Amédée de Saint-Rambert, contenant quelques renseignements sur les guerres de la Ligue en Provence; il aurait fallu les compléter par les documents français et provençaux. — Le *légitimiste* est un personnage mystérieux, que l'auteur appelle *Le dernier prétendant Louis XVII*. Cette étude comprend de longues et inutiles pages sur la Révolution française, la prison de Louis XVI et du Dauphin, les aventures de Richemont et de Naundorff; puis quelques renseignements donnés avec une extrême confusion sur un prêtre, nommé tantôt Marc Alday, tantôt Jean ou Guillaume de la Croix, qui, après diverses aventures sans intérêt, mourut nonagénaire en 1873 à Avenale. Il paraît avoir souffert de la manie des persécutions et de la folie des grandeurs, avoir cru être Louis XVII, — d'autres fois un colonel des armées russes, — déclaré qu'il était un *homme mystérieux* qui mourait avec son secret. La crédulité de son entourage a aisément constitué une légende; et il semble que M. Amante se donne une peine excessive pour la discuter. Ce vieux et digne ecclésiastique (*piissimo prete sino allo scrupolo*) était un simple malade.... ou un aimable ironiste. Son histoire n'a qu'une valeur de fait divers, et ce n'est que comme anecdote bizarre et amusante que je la rapporte ici. L.-G. Pélissier.

—

Deux études sur la Grèce moderne : Capodistrias. Le royaume des Hellènes, par le comte de Gobineau. Paris, Plon, 1905, in-8 de IV-325 p.

Le comte de Gobineau, connu par sa magistrale histoire des Perses et par ses belles études sur la Renaissance, a consacré à la Grèce moderne deux articles qui sont aujourd'hui réunis en volume. Le premier, paru dans la *Revue des Deux Mondes* en 1841, était consacré à Capodistrias, le premier chef élu du peuple hellène; le second a été publié en 1878,

au lendemain de la guerre des Balkans, dans le *Correspondant ;* entre ces deux dates, M. de Gobineau avait occupé à Athènes le poste de ministre de France, pendant quatre ans (1864-1868) : c'est dire qu'il parle avec une compétence particulière d'un pays dont, à aucune époque de sa vie, il n'a cessé de suivre les destinées aventureuses.

Ce qu'il y a de particulièrement original dans ce livre où pas une page n'est dépourvue d'intérêt, c'est l'étude très pénétrante des relations de la Grèce et de l'Europe au temps de l'insurrection, qui s'est terminée par la reconnaissance de son indépendance. Ce qu'était la Grèce d'alors ne ressemblait en rien à ce que l'opinion voulait y voir. Les hommes de 1820 avaient tous lu et relu le *Jeune Anacharsis*, et s'imaginaient connaître admirablement la Grèce : les Grecs de 1820, peuple constitué par l'hybridation des diverses races qui s'étaient succédé sur la terre hellénique, formaient un mélange de sang latin, slave, albanais, goth et turc : étrangers aux sentiments qu'on leur prêtait, ils ne comprenaient aucunement la phraséologie des philhellènes d'alors, et ne voyaient pas pourquoi on venait leur parler à tout propos de Socrate, de Miltiade et de Philopœmen, gens dont ils ne savaient pas même le nom. Ce qu'ils comprenaient, c'est qu'ils mouraient de faim, qu'ils n'avaient pas d'armes pour défendre leur indépendance, et quand leurs amis d'Europe arrivaient garnis de savantes théories stratégiques, constitutionnelles et humanitaires, ils étaient tentés de de se demander à quoi tout cela pouvait bien servir. En attendant, ils se battaient à leur manière, sacrifiant tout ce qu'ils avaient avec un désintéressement admirable, et luttant avec les Turcs par des moyens qui, s'ils n'étaient ni classiques ni même extrêmement raffinés, eurent pour résultat de décider une diplomatie timide et des gouvernements hésitants à prendre leur parti.

M. de Gobineau est un admirateur des Grecs ; il les loue d'avoir réussi, malgré l'apathie et les mauvais conseils de l'Europe, bien intentionnée mais mal inspirée. Il reconnaît fort bien les torts de ses amis, tout en montrant que le plus souvent il n'y a que des malentendus, et que pour pouvoir juger sainement sur les péripéties de cette lutte, il faudrait avoir moins de parti pris et d'idées toutes faites. Il a vu la Grèce ailleurs que dans les livres et en parle en connaissance de cause ; c'est ce qui l'a empêché d'être compris par un grand nombre de ses contemporains.

P. Pisani.

—

La constitution suédoise et le parlementarisme moderne, par Pontus Fahlbeck, professeur à l'Université de Lund. Paris, Picard, 1905, in-12 de viii-349 p.

« Il est bizarre, écrivait Rœderer en 1802 (à propos des *Dernières Vues* de Necker), de vouloir faire une constitution, lorsqu'il devient d'heure en heure plus évident que les constitutions se font elles-mêmes, et ne sont pas faites »

Cet axiome, trop négligé par les idéologues, trouve sa confirmation dans le petit ouvrage que nous avons sous les yeux : autant que l'Angleterre, malgré les divergences ultérieures qui ont modifié son évolution politique, la Suède possède en effet une constitution où le droit est la transcription du fait historique : Hans Jarta, secrétaire du comité qui lui

donna sa forme actuelle (en 1809), pouvait déclarer plus tard qu'elle « ne fut taillée sur le patron d'aucun des costumes politiques alors à la mode dans le reste de l'Europe, mais bien d'après le vieux costume national de la Suède, avec la jaquette de paysan serrée à la taille. »

Aristocratique au moyen âge, constitutionnelle avec des alternances d'absolutisme royal et d'oligarchie, parlementaire à partir de Gustave Vasa, elle a réalisé depuis Bernadotte cet équilibre stable entre le roi, seul chef du pouvoir exécutif, et le Riksdag, organe de la souveraineté du peuple, qui assure au pays une paix durable et féconde, à l'intérieur comme à l'extérieur.

La réforme du Conseil d'État, en 1840, la substitution d'une Chambre haute (150 membres) et d'une Chambre basse (230 membres) au vieux système des quatre États, en 1865, n'ont pas détruit ce caractère fondamental. Toutes deux électives, sous des clauses différentes, ces Chambres exercent un contrôle très sérieux sur l'administration, sans envahir le domaine de l'exécutif; M. Fahlbeck regrette cependant la tendance générale qui porte le monarque et l'opinion à se rapprocher du type parlementaire anglais, qui serait, selon lui, une altération du principe national.

Il trouve une analogie, qui surprendra le lecteur français, entre le régime suédois et celui des États-Unis, qu'il associe sous la rubrique de parlementarisme dualiste, pour les opposer au système anglais et au système suisse. A signaler le *schema* très substantiel de la page 283, tableau comparatif des traits caractéristiques du régime britannique et du régime suédois.

Dans ses conclusions, excellent résumé de philosophie politique, l'auteur s'élève avec force contre l'idole moderne des majorités; il signale l'omnipotence du nombre et le mandat impératif, ces deux dangers qui menacent l'avenir de nos démocraties.

Très clair dans ses analyses, très ingénieux et instructif dans ses parallèles, M. Fahlbeck, qui écrit notre langue avec une facilité remarquable, sera lu avec profit, non seulement par les amis de la Suède, mais par tous ceux qui s'intéressent aux problèmes politiques de l'heure présente.

Le texte complet de la constitution de 1809 (traduction de M. Dareste avec retouches), et un index alphabétique par ordre de matières, terminent ce petit ouvrage, qui nous semble appelé à rendre de véritables services.

J. MARTIN.

IX. — GÉOGRAPHIE. MONOGRAPHIES LOCALES

Templiers et Hospitaliers dans le diocèse de Troyes. *La commanderie de Payns et ses dépendances à Savières, à Saint-Mesmin, à Masson et au Pavillon*, par l'abbé A. PÉTEL. Paris, Champion; Bar-sur-Aube, Lebois, 1905, in-8 de XIII-165 p.

M. l'abbé Pétel, qui a déjà publié d'excellents travaux sur différentes localités du diocèse de Troyes, donne dans cette brochure une bonne monographie de cette commanderie. Dans une dissertation qui sert d'avant-propos, il établit d'une manière qui semble définitive que le fondateur des Templiers, Hugues de Payns, est bien Champenois et non de la Haute-Provence, comme l'avaient prétendu plusieurs érudits. Puis, il fait connaître les origines de la com-

manderie de Payns, décrit ses principales possessions et donne une notice sur quelques-uns de ses membres impliqués dans le procès des Templiers. Il continue ensuite l'histoire de cette commanderie sous les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem jusqu'à la Révolution Douze pièces justificatives et une bonne table onomastique terminent ce travail fait avec soin et qui fournit un bon appoint à l'histoire des Templiers. J. VIARD

—

Andegaviana (4e série). *Dédié à M. le duc de la Trémoille*, par F. UZUREAU. Paris, A. Picard et fils; Angers, J. Siraudeau, 1906, in-8 de 511 p.

La quatrième série des *Andegaviana* de M. Uzureau ne le cède pas en intérêt aux précédentes. Dans ce volume, comme, au reste, dans les trois premiers, c'est à la période révolutionnaire que sont consacrés les plus nombreux articles et souvent les plus intéressants. On pourrait déjà, en glanant dans ce recueil, trouver la matière d'un bon travail sur la Révolution en Anjou. Avec la Révolution, c'est aussi l'histoire ecclésiastique qui est la mieux représentée. On peut signaler, parmi les articles de ce genre, ceux qui sont relatifs aux Carmélites d'Angers, aux Visitandines et aux Augustines de Saumur et d'Angers, aux fêtes de la canonisation de saint François de Sales et de sainte Chantal, aux paroisses du diocèse d'Angers depuis le Concordat, aux séminaires et aux vicaires du diocèse d'Angers, aux églises, chapelles et presbytères reconstruits ou restaurés dans le diocèse d'Angers de 1843 à 1863.

Si ces questions religieuses et révolutionnaires sont en majorité dans ce travail, elles n'en forment cependant pas la totalité. On trouve encore plusieurs articles consacrés aux bois et aux forêts, aux courriers et aux messageries, à l'industrie et au commerce, à l'instruction publique, à la navigation, aux ponts et chaussées, aux carrières d'ardoises, de marbres et de pierres. Cette énumération fait ressortir, nous croyons, suffisamment l'intérêt de ce volume qui, comme les précédents, devra toujours être consulté par les érudits qui s'occupent de l'histoire de l'Anjou. J. VIARD.

—

Inventaire sommaire des registres de la Jurade, 1520 à 1783, par Ariste DUCAUNNÈS-DUVAL. T. III. Bordeaux, Imprimerie nouvelle, 1905, in-4 de VIII-736 p. (Archives municipales de Bordeaux, t. VIII).

En rendant compte des deux premiers volumes de cet inventaire, nous en avons déjà fait ressortir l'importance. On peut dire que l'on a là les éléments de l'histoire de Bordeaux depuis le XIIe siècle, et surtout depuis le XVIe. Si, en effet, les délibérations de la Jurade ne remontent pas au delà de 1520, cependant, en bien des circonstances, ses membres invoquaient des coutumes plus anciennes ou s'appuyaient sur des chartes concédées bien des siècles auparavant. Aussi, comme nous le disions, on a dans ces volumes le reflet de la vie municipale de Bordeaux depuis une date très reculée. Ce tome III contient tous les articles commençant par la lettre C, depuis cabaretiers jusqu'à contagion. Beaucoup de ces articles sont très importants et ont une certaine étendue; nous citerons en particulier ceux qui sont relatifs aux caisses de la ville, aux canonisations des saints, aux capucins, aux carmé-

lites, aux carmes, aux carrosses, aux chapeliers, au chapitre de Saint-André, aux charretiers, aux chartes des rois d'Angleterre, aux différents châteaux de la ville et des environs, aux chirurgiens, au collège de Guyenne, au commerce, à la comptablie, aux contagions, etc. Une table des rubriques, un index chronologique et un index alphabétique permettent de consulter facilement ce volume fait avec soin et qui rendra de grands services à tous les érudits qui s'occupent de l'histoire de la ville de Bordeaux et même du sud-ouest de la France. J. VIARD.

—

La région aptésienne. Études d'histoire et d'archéologie : I. *Le vallon de l'Aiguebrun. Buoux, le village et l'ancien fort. Saint-Symphorien*, par Fernand SAUVE. In-8 de 65 p. et pl. (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, année 1904, 2e fascicule.)

Le petit volume que M. F. Sauve a consacré à la pittoresque vallée de l'Aiguebrun et aux nombreuses curiosités naturelles et archéologiques que l'on y trouve est à la fois un guide précis et une étude faite avec le plus grand soin des différents monuments épars dans cette vallée. En suivant la route d'Apt à Marseille, on laisse à gauche, à une certaine distance, le village de Buoux. Ce village fut sans doute une station habitée dès la plus haute antiquité, car tout autour se trouvent, en quantité considérable, des cercueils, des débris de poterie, des cuves vinaires, des grottes et des refuges. A côté de ces vestiges remontant soit à des époques préhistoriques, soit à la période gallo-romaine ou aux siècles qui suivirent immédiatement les invasions des Barbares, on peut encore signaler quelques monuments religieux d'une haute antiquité. Telle est l'église primitive de Buoux et surtout la chapelle Saint-Symphorien, dont plusieurs parties appartiennent au XIIe siècle. A côté de ces spécimens d'architecture religieuse, il faut également signaler les ruines du fort de Buoux, qui sont encore très importantes et offrent à l'archéologue un ensemble de constructions allant du XIIIe au XVIe siècle. Si l'on ajoute que toutes ces curiosités sont renfermées dans un cadre très pittoresque, il n'est pas surprenant qu'à notre époque de nombreux touristes aillent les visiter. Pour le faire d'une façon intéressante et utile, ils n'auront pas de meilleur guide que l'ouvrage de M. Sauve.

J. VIARD.

—

Histoire de Montluçon, d'après des documents inédits. *Annexes, Montluçon industriel. L'antique cité féodale transformée en ville industrielle (1840). Notabilités montluçonnaises. Environs de Montluçon. Étude sur Néris*, par Édouard JANIN. Paris, E. Lechevalier; Montluçon, J. Maugenest, 1904, in-8 de VIII-606 p. et pl.

Le volume consacré par M. Édouard Janin à la ville de Montluçon présente, sous forme d'annales plutôt que sous forme d'histoire, un tableau assez complet des différentes phases traversées par cette ville et de ses transformations. Dans ce travail, fruit de recherches assez étendues, l'auteur a rapporté tous les faits qui pouvaient offrir quelque intérêt, sans chercher à les passer au crible de la critique. Aussi, si l'on peut le consulter avec fruit pour tout ce qui concerne la période moderne, il n'en est pas de même pour le moyen âge et la période ancienne, sur lesquels il glisse très rapidement, ne rapportant guère

que quelques anecdotes ou quelques faits glanés dans des ouvrages souvent bien secondaires. On ne trouve aucun chapitre qui puisse faire connaître l'organisation municipale de Montluçon au moyen âge, les rapports que la population put avoir avec ses seigneurs, les transformations qui survinrent au cours des âges dans son administration. Tout cela est à peu près passé sous silence. La période contemporaine est au contraire traitée avec un grand luxe de détails. De nombreux chapitres sont consacrés en particulier à la Révolution et retracent les moindres faits qui agitèrent alors cette ville. Après avoir décrit toutes les transformations de Montluçon au XIXe siècle et signalé les principaux événements qui s'y déroulèrent pendant cette période, M. Janin consacre un chapitre au Montluçon industriel, un autre aux notabilités montluçonnaises des siècles derniers, et enfin un dernier aux environs de Montluçon. Un appendice sur la station thermale de Néris, voisine de Montluçon, termine ce volume enrichi de plusieurs gravures intéressantes. J. Viard.

—

Histoire du collège de Chinon, par E.-H. Tourlet. Chinon, impr. Delaunay-Dehaies, 1904, in-8 de 246 p. et pl.

Sur le collège de Chinon, dont la fondation remonte à l'année 1578, on n'avait jusqu'à présent qu'une très brève notice de onze pages, par Henri Grimaud, et des renseignements très succincts que l'on devait aller puiser dans des ouvrages consacrés à Chinon en général ou au département d'Indre-et-Loire, tels que le *Dictionnaire géographique, historique et biographique d'Indre-et-Loire*, de Carré de Busserolle, ou le travail de G. de Cougny sur Chinon et ses environs. L'Association amicale des anciens élèves de cet établissement voulut combler cette lacune et chargea M. Tourlet, son président, de retracer l'histoire de ce collège. M. Tourlet s'est acquitté très consciencieusement de cette tâche. Il a dépouillé avec soin les archives communales de Chinon, les archives départementales, les registres des délibérations du bureau du collège; ses recherches se sont étendues aussi aux Archives nationales et aux anciennes minutes des notaires de la ville; aussi a-t-il pu donner un travail bien complet sur ce collège. Il l'a divisé en quatre parties. Dans la première, il expose tout ce qu'il sait sur les écoles qui existaient à Chinon avant la fondation du collège. Dans la seconde, il donne l'histoire de l'ancien collège depuis sa création jusqu'à sa fermeture en 1794. Dans la troisième, il parle d'une maison d'enseignement primaire connue sous le nom de petit collège et dans laquelle l'instruction fut pendant de longues années donnée gratuitement aux enfants des familles indigentes. Dans la quatrième, enfin, il fait l'historique du collège depuis sa réouverture en 1803 jusqu'à nos jours. Cet ouvrage, terminé par de nombreux appendices, des pièces justificatives, des fac-similés de programmes et de signatures et des plans du collège, est fait avec grand soin et donne sur cette maison les renseignements les plus précis et les plus complets.

J. Viard.

Le Gérant : L. PIQUET.

TABLE DES MATIÈRES

DU

QUATRE-VINGTIÈME VOLUME

LIVRAISON DU 1er JUILLET 1906

LIVRAISON DU 1er OCTOBRE 1906

OUVRAGES ANALYSÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

I. — *Bibliographie*

II. — *Histoire générale*

III. — *Antiquité. Origines chrétiennes*

IV. — *Moyen âge*

V. — *Renaissance. Réforme*

VI. — *Dix-septième et dix-huitième siècles*

VII. — *Révolution*

VIII. — *Temps modernes*

IX. — *Géographie. Monographies locales*

BESANÇON. — IMPRIMERIE JACQUIN.